CINQUIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME X

15 AVRIL 1913 — 1er OCTOBRE 1913

DIRECTION. RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ETRANGER 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ORATEURS DE CONGRÈS CATHOLIQUES

IV. — M. L'ABBÉ BEAUPIN

I.

M. Fonsegrive exprimait une pensée juste, mais dont l'application était outrée et quelque peu grimaçante, quand il écrivait peu de temps après l'Encyclique *Pascendi* :

> Les tactiques ont changé... Le clairon a sonné la concentration. Aussitôt, comme il était juste, ceux qui avaient toujours défendu cette nouvelle tactique ont passé aux premiers rangs. Et les autres, naturellement, leur ont cédé tout de suite la place. Et joyeusement. Ce n'est pas là bouderie, mais obéissance Ce n'est pas une protestation, mais docilité Ce n'est pas orgueil, mais conscience de son inhabileté. *Les hommes d'une tactique sont incapables de diriger une tactique contraire.* Ils en ont conscience Ils le feraient mal. Et de plus ils seraient suspects Suspects au dehors, suspects au dedans Ils sont donc forcés de ne plus agir directement, publiquement pour l'Eglise Leur tour de faction est achevé Leur apostolat direct ne peut qu'être terminé. (*L'Eveil démocratique*, 21 février 1909).

Ne parlons même pas de direction à exercer, quoique ce soit bien ce dont il s'agit dans ces études sur les orateurs de nos congrès catholiques. A ne considérer que la simple profession personnelle et publique de ses opinions faite par un écrivain ou un discoureur, c'est un problème psychologique insoluble, si l'on n'y fait intervenir un élément d'ordre supérieur, de savoir comment des hommes qui se sont engagés longtemps et à fond dans une voie déterminée, avec une conviction sincère, ardente, avec éclat, pourraient le lendemain, ou même d'une heure à l'autre, prendre position avec la même sincérité dans le sens opposé et soutenir avec la même conviction le contraire de ce qu'ils enseignaient la veille. L'intelligence n'est pas inerte sous l'empire de la volonté, celle-ci fût-elle sérieusement changée, comme l'outil indifférent à l'usage entre les mains de l'ouvrier. Changer d'opinion n'a en soi rien d'illogique, n'a rien que de louable, quand l'étude ou l'expérience font qu'on se reconnaît dans l'erreur. Cela se voit souvent et s'explique naturellement parmi le grand nombre de ceux qui adoptent une théorie ou une ligne de conduite sans s'en être vraiment appropriés les principes par une réflexion sérieuse et sans s'être compromis pour cette théorie ou ce système. C'est plus difficile et plus rare pour les autres. Et s'ils s'en sont faits les protagonistes, une dose peu commune de courage et de zèle de la vérité leur est nécessaire pour changer leur fusil d'épaule sous

les yeux de tout le monde. Le plus souvent la retraite et le silence deviennent une nécessité personnelle. Souvent aussi la prudence et le souci vrai du bien suffiraient à faire adopter ce parti. Mais, à supposer qu'ils ne croient pas devoir le prendre, il y a une preuve de sincérité qu'exige de ces hommes le respect d'eux-mêmes et le respect du public, un devoir essentiel de loyauté à remplir, faute de quoi ils seraient justement suspects à tous et ne feraient que causer du trouble par une sorte de double jeu; c'est l'aveu de l'erreur à laquelle ils ont conscience d'avoir cédé et le reniement de leur opinion première.

Dans les questions se rattachant à la vérité ou à la discipline religieuses qui nous occupent, de tels changements sont plus plausibles et plus explicables — l'histoire en a vu des exemples — parce qu'y interviennent un motif et un adjuvant d'ordre supérieur, surnaturel, qui en rendent la justification aisée : la foi en l'autorité de l'Eglise, agissant du dehors (on m'entend assez) pour leur fournir une raison qui n'est plus seulement déduite des raisons, mais qui fait s'accorder celles-ci avec celle-là; et la grâce divine qui donne le courage de l'humilité chrétienne. M. Fonsegrive l'avait trop oublié dans l'article mentionné, que notre Revue a apprécié en son temps (1).

L'humilité chrétienne rend possible, facile, la preuve de sincérité nécessaire; elle rend capable d'accomplir « avec joie » le devoir essentiel de loyauté dont l'omission laisserait la sincérité suspecte et l'action troublante. C'est surtout dans les questions de cet ordre, et surtout, pour y insister maintenant, quand on recherche l'influence, que ces gages sont indispensables. Sans eux, non, « les hommes d'une tactique sont incapables de diriger une tactique contraire ». Ils ne contribueraient qu'à produire la confusion. Saint Paul qui s'était montré ardent zélateur de la Loi judaïque et persécuteur des premiers chrétiens, commença par dire très haut, quand il se mit à défendre ceux-ci et à prêcher l'abolition de la Loi : *qui priùs blasphemus fui et persecutor et contumeliosus* (I. Tim. 13). *Abundantiùs existens æmulator paternarum mearum traditionum* (Gal. I. 14). « Moi qui étais auparavant un blasphémateur (du nom de Jésus), un persécuteur et un ennemi outrageux (de son Eglise); ayant un zèle demesuré pour les traditions de mes pères ». — Voilà l'exemple.

Ceux que nous voyons actuellement se proposer et se faire prôner pour les apôtres de directions contraires à celle qu'ils avaient suivie, nous en donnent un autre. Ils disent blanc aujourd'hui, après avoir dit et crié noir hier, sans se mettre le moins du monde en peine, ni vis-à-vis d'eux-mêmes, ni vis-à-vis du public sur lequel ils prétendent exercer une action directrice, de donner cette preuve de sin-

1. 1er mai 1909, p. 77.

cérité et de remplir ce devoir de loyauté. Ils énoncent le vrai, ou simplement s'abstiennent d'enseigner le faux, sans avoir le courage de commencer par dire : j'ai professé telle opinion; aujourd'hui, je la reconnais erronée; ne croyez pas ce que j'ai soutenu jusqu'à présent. Après cela, ils se plaignent d'être suspects. Quelques-uns le sont à bon droit. Pour les autres, à qui la faute? A défaut d'une autorité qu'il est difficile de leur reconnaître, l'aveu par lequel ils auraient cru se diminuer était au contraire le moyen de se concilier l'estime, de recouvrer la confiance que, retenu, il leur enlève, comme aussi cette faiblesse les paralyse pour servir et défendre efficacement la vérité. En outre, faute de répudier ostensiblement leurs erreurs passées, ils demeurent dans une position équivoque. Les encouragements ou les approbations que peut leur valoir une attitude nouvelle, les pêcheurs en eau trouble qui abondent sur nos rives sauront en tirer parti pour couvrir leurs opinions d'hier aussi bien qu'on le ferait en faveur de leurs opinions plus récentes, aux yeux du grand nombre d'honnêtes gens toujours faciles à attirer dans la nasse.

Nous avons vu le directeur d'un journal religieux longtemps favorable au mouvement libéral, persister à déployer sa médiocre habileté dans la défense du terrain constitutionnel et de la ligne de conduite de M. Piou, après les retentissantes directions données par S. S. Pie X aux catholiques français, jusqu'au moment où il vit l'impossibilité de continuer ce jeu sans tomber dans la résistance manifeste; puis, partir alors délibérément de l'autre pied, sans embarras, sans l'ombre d'un aveu ou d'un *mea culpa* devant le public qui l'avait suivi comme guide. Le lendemain, dans un élan subit, il proposait brusquement devant une assemblée surprise et fort gênée son inspiration bizarre, d'acclamer pour chef des catholiques celui qu'il combattait sourdement la veille et on le vit dogmatiser contre les tendances libérales dans trois journaux à la fois.

Ayant enfin trouvé son chemin de Damas dans un voyage à Rome, il écrivait au retour, sous ce titre : « Notre programme », (31 octobre 1909) :

> L'*Univers* a toujours combattu contre les amoindrissements de la doctrine.
>
> Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut déserter ce champ de bataille.
>
> La mentalité périlleuse et faussée qui,. naguère, engendra le libéralisme catholique, a descendu sa pente. Elle est tombée jusqu'au modernisme.
>
> Le journal de Louis Veuillot reconnaît bien là, sous des traits accentués, son vieil ennemi. Où qu'il le rencontre, il le combattra...

Loin de nous la pensée de ranimer de vieilles querelles, mais la vérité garde toujours ses droits. Si l'on n'avait eu pour garant des dispositions du directeur que l'exactitude de ses assertions, il eût fallu s'en faire une triste idée. Celles-ci étaient d'une inconscience, je ne dirai pas d'une audace, difficile à qualifier. Le temps était-il donc

si loin où l'ancien journal de Louis Veuillot, loin d'avoir « toujours combattu les amoindrissements de doctrine », se montrait envers eux d'une faiblesse lamentable, les favorisait même sous la plupart de leurs formes, et loin d'avoir toujours combattu « les courtisans de l'erreur », applaudissait les Dabry, les Naudet, appuyait tous les libéraux et se livrait presque à Marc Sangnier? Au public qu'on se proposait d'orienter désormais dans un sens meilleur, on commençait par dire : Nous n'avons qu'à suivre la voie dans laquelle nous marchions. Quelle gageure! Et qu'eût-on pu trouver de mieux si l'on se fût proposé d'entretenir une équivoque? Non, ce n'est pas ainsi que la vérité doit être respectée et servie. Félicitons d'ailleurs l'*Univers* d'avoir repris, comme nouvelle direction, les anciennes traditions de son illustre chef.

Hier, c'était le même qui se chargeait de faire dans la presse le procès de la politique de Marc Sangnier, dont lui-même, à une époque où il était déjà facile de pressentir ce qu'elle deviendrait, avait fait l'éloge dans une brochure de l'*Action Populaire* consacrée à l'apologie du Sillon. Je n'examine pas la question de dignité personnelle. Chacun est juge de la sienne. Mais quel crédit une telle conduite peut-elle donner près des esprits sérieux? Et celui qu'accordent les autres, leur confiance ou leur admiration facile, ne sont-ils pas l'indice d'une indifférence pratique pour les idées ou d'une inaptitude à les démêler qu'entretiennent précisément ces contradictions inexpliquées? Il y a là, peut-on dire, quelque chose qui n'est pas moral.

A la même époque (15 novembre 1909) la *Revue du Clergé français* attirait l'attention sur les modifications introduites dans la liste de ses collaborateurs. Quoiqu'elle en donnât pour raison qu'on y voyait les noms de rédacteurs quasi honoraires et qu'on n'y trouvait pas ceux de quelques collaborateurs actifs, il n'était pas difficile de dessiner l'excellente intention qui inspirait ces changements. Il suffisait d'observer quels noms disparaissaient. C'étaient, par exemple, ceux des abbés Birot, Klein, Laberthonnière, Lemire, Dimnet. La revue prenait congé d'eux d'une manière fort courtoise. C'était pour le mieux. Mais elle ajoutait ceci, qui était pour gâter tout l'effet :

> *L'esprit de la revue reste donc le même* et notre devise n'a pas changé : « In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas ». *L'enseignement de l'Eglise* et l'obéissance filiale aux autorités ecclésiastiques seront à l'avenir, *comme par le passé*, notre règle et *notre sauvegarde*.

Nul n'aurait eu le mauvais goût d'opposer, en cette circonstance, le passé au présent, et il eût été messéant de suspecter la direction que la revue s'efforçait de prendre. Mais un tel retour n'était-il pas très inopportun de sa part, à elle? Qu'aurait-on dû penser s'il fallait croire que son esprit demeurait réellement le même? Cette apologie d'un passé regrettable n'en couvrait-elle pas les errements, au moment

même où l'on se proposait de corriger ses voies? Car enfin, ni les enseignements de l'Eglise, ni l'obéissance filiale à l'autorité ecclésiastique, n'avaient pas empêché la revue d'insérer les articles plus que téméraires de M. Loisy, et ensuite de prendre fait et cause pour lui, de défendre ses positions, jusqu'au moment où il fut solennellement condamné, sans parler d'une foule d'autres complaisances pour le mouvement d'erreurs contemporain. Et ce devait être de la même manière qu'ils demeureraient la sauvegarde dans l'avenir! Heureusement la *Revue du Clergé français*, et il faut l'en féliciter, a tenu mieux que ne promettait cette profession de foi à double face. Mais il y en avait une à supprimer, à retourner, pour l'honneur de la vérité et, disons-le, pour celui de la revue. Il y a là quelque chose qui n'est pas moral.

Revenons à l'actualité.

L'exemple est d'hier. C'était le directeur d'un grand mouvement d'action sociale qui, dans une revue importante, scandait avec une parfaite aisance et le ton d'un homme autorisé, les directions sociales contenues dans la Lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun, alors que plus d'un de ces avertissements atteignaient directement son œuvre personnelle et sa propagande. A le lire, qui s'en douterait? Mais, dira-t-on, n'est-ce pas là une forme de rétractation? Non. Du moins, elle n'est ni digne, ni suffisante, si l'on a conscience de l'erreur commise et du tort qu'elle a pu faire; et, si l'on ne s'en rend pas compte, il n'y a de changé qu'une apparence. Dans les deux cas, quelle sécurité reste-t-il? L'équivoque subsiste. Ce n'est pas au bien qu'elle profite.

Je ne parle pas de Marc Sangnier, illustre par l'art d'exiger toujours la confiance sans jamais rien désavouer, et qui se fait aujourd'hui le champion du patriotisme comme il était naguère celui de l'humanitarisme international, comme il travaillait à démoraliser l'armée et bafouait l'esprit de la revanche. Mais que dire de ces prêtres propagandistes des erreurs du Sillon, demeurés les porte-parole de l'action catholique, fêtés chaque jour dans nos congrès, sans même qu'on ait aucun gage, aucun indice positif du retour de leur esprit à la vérité!

II.

M. l'abbé Beaupin est aussi de ceux-là. Son rôle a moins d'éclat que celui des autres dont nous avons déjà parlé, mais il n'est pas moins actif. M. Beaupin est plutôt conférencier qu'orateur. A ce titre, il figure partout comme ses confrères, dans les Semaines sociales, dans les congrès, dans les journées sociales, dans les grandes assemblées religieuses. En outre, il écrit beaucoup. Cet ancien apôtre du Sillon est surtout un moraliste. L'éducation est un de ses thèmes favoris. Collaborateur assidu de la *Revue pratique d'apologétique*, il y publie

depuis quelque temps une série d'articles sur la prédication. Ce qu'il produit est d'ailleurs sans originalité. Dans ses discours et dans ses écrits, on ne trouve que les lieux communs des sujets qu'il aborde, des vérités banales qui ont l'air de découvertes. On y rencontre des considérations religieuses inspirées par un zèle assurément très sincère, mais mêlées d'aperçus étrangers où perce trop visiblement l'esprit faux de son ancienne direction. On y sent un embarras, des réticences, des préoccupations, qui gâtent le reste, et la note définitive est sans netteté et sans justesse.

Quels sont ses titres à cette vogue et à cette confiance générale des catholiques? Comme M. l'abbé Desgranges et M. l'abbé Thellier de Poncheville, c'est à son zèle pour propager un mouvement mêlé de beaucoup d'erreurs qu'il doit sa notoriété. Pas plus qu'eux, est-il besoin de l'ajouter? il ne les a désavouées. Même depuis la condamnation du Sillon, sa propagande en faveur de celui-ci continue à s'exercer, comme nous aurons à le dire. Il est donc utile d'analyser son action. Hâtons-nous de répéter à son sujet que nous faisons toute la part possible aux intentions sincères, aux vertus personnelles, aux mérites que Dieu surtout peut connaître. Mais l'action extérieure, que vaut-elle et quels en sont les fruits?

Elle ne manque pas d'un caractère d'unité. On a dit, et nous croyons le renseignement exact, que M. l'abbé Beaupin, étant encore séminariste, fut l'un des organisateurs et des principaux rédacteurs des *bulletins secrets* qui circulèrent dans les séminaires, il y a quinze ans, et qu'il employait ses vacances à chercher des ressources pour la diffusion de ces feuilles. Ce qui est certain, c'est qu'on le voit, un peu plus tard, collaborer à la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet et donner des articles à la *Vie catholique* de « l'abbé » Dabry, jusqu'à la veille de leur condamnation par le Saint-Office. Sa signature se rencontre encore dans celle-ci à la date du 9 mars 1907. Je n'ai pas le reste de la collection sous la main. A la *Justice sociale*, M. Beaupin rédigeait la partie bibliographique, depuis 1903, sous le pseudonyme d'Edouard Lebrun. Quelques semaines avant le coup de foudre, il y écrivait (4 janvier 1908), en signant de son vrai nom, un éloge enthousiaste de la brochure de M. Desgrées du Loû, directeur de l'*Ouest-Eclair* « : *De Léon XIII au Sillon* », dont l'auteur lui-même expliquait ainsi le titre : « Il semble que ce rapprochement marquait assez bien ce qui rattache l'intervention pontificale d'hier aux efforts si combattus d'aujourd'hui ». Et c'est là un bel exemple de cette impudence, plusieurs fois signalée par nous, avec laquelle les novateurs couvraient de l'autorité de ce pape leurs tentatives les plus osées. Le plus grand Sillon était alors à l'ordre du jour. Ce recueil d'articles virulents, d'une passion emportée, valait à M. Desgrées du Loû, de la part du *Bulletin de la Semaine*, le compliment

de s'être fait le porte-parole des *catholiques de gauche* (21 août 1907). Comment n'aurait-il pas trouvé de son goût des déclarations comme celle que le directeur de l'*Ouest-Eclair* écrivait dans son journal le 21 septembre 1903? « Soyons, en politique, franchement républicains, franchement libéraux, et ne craignons pas, si nous sommes d'ailleurs catholiques, *d'être républicains avant d'être catholiques* ». En politique, s'entend, observerait M. Desgrées du Loû, mais c'est déjà assez joli! M. Beaupin, lui, présentait son héros comme un « catholique de vieille roche » (les vieilles roches s'effritent quelquefois, même en Bretagne, on le voit) et comme un « vrai chevalier ».

En quoi M. Beaupin était fidèle à son rôle, car il fut, comme M. l'abbé Desgranges, un ardent propagateur et prôneur du Sillon. Pour cette tâche apostolique, la revue moderniste *Demain* lui était également hospitalière (23 novembre 1906, 4 janvier et 1er mars 1907). Ce fut d'abord pour lutter avec Marc Sangnier contre la confessionnalité des syndicats. Le Sillon avait tenu à Paris, en décembre 1906, un congrès sur la question syndicale. M. Sangnier s'y trouva aux prises avec M. Zirnheld, le zélé président du Syndicat des employés (Petits-Carreaux), qui soutenait la thèse catholique. M. Beaupin, après avoir raconté que M. Sangnier n'eût pas de peine à démontrer la « faiblesse » de cette position religieuse au point de vue des intérêts économiques et de l'action démocratique, ce qui était surtout le grand motif, comme on va le voir, poursuivait ainsi :

Un syndicat, pour le *Sillon*, doit être revêtu d'un triple caractère. Il faut d'abord qu'il soit *professionnel*. C'est si clair qu'il est inutile d'insister. *Démocratique*, il doit, en second lieu, être en mesure de profiter des modifications sociales qu'il aura pu réaliser, pour faire l'éducation sociale de ses membres et les mettre en mesure d'acquérir un sens plus complet de leur responsabilité. Le syndicat, instrument de transformation sociale, achemine la société vers des rapports économiques nouveaux, mal définis encore, mais dont les syndiqués doivent être prêts à profiter et dont ils doivent hâter l'avènement. Enfin, comme une œuvre d'éducation démocratique ne saurait se faire *sans le concours d'un idéal religieux et moral*, le syndicat doit se montrer *respectueux des forces morales que les religions et particulièrement le catholicisme font naître dans l'âme de leurs membres.*

Personne ne niera l'originalité de cette position prise par les catholiques du *Sillon* dans le problème syndical. Egalement éloignés *d'une confessionnalité illusoire* et d'une neutralité vaine, les sillonnistes entendent entrer dans les syndicats la tête haute et se refusent à garder, au milieu d'hommes qui ne partagent pas leurs idées et entraînent le prolétariat dans la voie de la violence et de la haine, une attitude humiliée.

A l'heure où le catholicisme, attaqué de toutes parts, apparaît encore aux yeux des multitudes abusées comme la dernière et la plus redoutable des puissances de réaction, aucune tâche n'est plus urgente que celle entreprise par le *Sillon*. C'est en vain que nous nous obstinons à réclamer des droits que l'on ne nous reconnaît plus. Si le peuple assiste, à peu près impassible et en majorité indifférent aux attentats commis contre la liberté des catholiques, c'est parce qu'il considère les catholiques comme les

défenseurs attitrés d'un ordre social injuste et vieilli. Il faut tirer le peuple de cette déplorable erreur. On n'y parviendra ni par des protestations verbales, ni par des manifestations. Si protestations et manifestations ont leur place nécessaire dans la lutte actuellement engagée, n'oublions pas qu'il ne faut pas se borner à ces actes de défense, mais qu'il y faut joindre des actes positifs et constructeurs.

Montrer au peuple français que la Démocratie qu'il veut faire est retardée par l'arbitraire de l'anticléricalisme impuissant et par l'utopie du révolutionnarisme sanglant, voilà l'œuvre urgente et nécessaire.

Cette œuvre, le *Sillon* nous apparaît de plus en plus en mesure de l'accomplir. Nettement dégagé de l'équivoque où se sont complu les vieux partis, fermement attaché à la hiérarchie catholique, il est aujourd'hui, pour un nombre sans cesse grandissant de Français, la haute espérance qui se lève à l'aurore des temps nouveaux.

Il semble qu'une période de vie plus active s'ouvre pour le *Sillon*. Le congrès syndical dont nous venons de résumer les débats et de souligner les enseignements nous a donné cette impression que les sillonnistes sortent de la jeunesse pour entrer dans la virilité. En dépit du silence dédaigneux des journaux de droite et des sourires méprisants de quelques vieux messieurs « bien pensants », le *Sillon* est pris au sérieux dans tous les milieux syndicalistes français.

Le discours de clôture, prononcé par Marc Sangnier, les toasts que nous avons entendus au banquet qui a terminé le congrès, ont rendu le même son d'éloquence mâle et conquérante. Derrière le vieux monde, dont l'agonie douloureuse se prolonge, sachons voir les jeunes générations qui se lèvent et le bon labeur démocratique que l'élite des jeunes catholiques a commencé à accomplir.

Cet article peut servir à montrer que les adeptes de M. Sangnier, les prêtres tout aussi bien que les laïcs, se laissaient couler dans son moule au point de ne savoir faire autre chose que de répéter ses formules. On en citerait cent exemples. Sa préoccupation dominante, l'objectif nécessaire et unique du mouvement devait donc être, selon lui, de prouver aux libres-penseurs et aux sectaires que le catholicisme n'est pas l'adversaire du progrès démocratique, et le moyen serait, pour les catholiques, de n'affirmer, dans toute leur action extérieure, au lieu des principes admis par eux dans leur vie privée, qu'un simple *idéal moral* dans lequel les hommes de toute opinion ne peuvent se refuser à communier. C'est la base du *plus grand Sillon*. L'idée en inspirait déjà, on vient de le voir, la résistance à la confessionnalité des syndicats. Quelques mois plus tard, elle prenait définitivement corps au congrès national d'Orléans (février 1907). M. Beaupin se chargeait de la présenter et soutenir devant le public par l'organe de *Demain*. Son article, dont il faut citer la partie principale, pourrait avoir offert au Pape la matière de sa vigoureuse condamnation portée contre cette association interconfessionnelle, « mille fois plus dangereuse qu'une association neutre », fondée par des catholiques pour travailler à la réforme de la civilisation, comme certaine page de M. Desgranges, citée précédemment,

est l'exposé authentique de la triple énumération flétrie par la même sentence.

Il serait sans intérêt, pour les lecteurs de cette Revue, de trouver ici, reproduits dans tous leurs détails, les échanges de vues qui ont eu lieu au cours du Congrès. Nous nous contenterons d'insister sur quelques points qui nous ont paru plus importants; nous essaierons ainsi de mieux mettre en lumière l'originalité du *Sillon*.

Une grande idée semble avoir dominé toutes les préoccupations des congressistes : *il est nécessaire, dans la France d'aujourd'hui, d'opérer un audacieux déclassement des partis*. Les masses populaires, égarées par les déclamations de quelques sectaires et trompées par le langage de quelques réactionnaires, s'imaginent toujours que le catholicisme est l'adversaire né du progrès démocratique. Pour briser cette équivoque, il faut faire la preuve vivante de la valeur sociale du catholicisme et montrer aux Français abusés que les meilleurs démocrates se trouvent dans les rangs des catholiques. Beaucoup d'hommes appartenant à d'autres confessions religieuses, ou simplement animés du désir de faire régner plus de justice dans la société présente, pourront ainsi joindre leurs efforts à ceux des sillonnistes. Ils reconnaîtront, dans l'idéal chrétien, l'idéal qu'eux-mêmes poursuivaient ailleurs. Quant à ceux qui, païens dans leur vie sociale parce qu'ils le sont par la pensée, se revêtent des apparences du catholicisme sans en posséder l'esprit, ils finiront par comprendre qu'ils se sont trompés.

Elargissant le Sillon *nous prévoyons sans crainte la collaboration d'hommes qui, animés du même idéal que nous, ne partagent pas notre foi positive. Nous ne voulons pas que, sur le terrain politique et social, l'union se fasse d'après la conformité du culte religieux, mais entre des hommes qui veulent réaliser, dans la société, le même idéal moral* (1).

Ce sont ces idées que Marc Sangnier a développées, dans un magnifique langage, en expliquant aux quatre mille personnes entassées dans le Cirque d'Orléans ce que veulent les sillonnistes. Le président du *Sillon* a parlé, selon sa coutume, avec franchise et hardiesse, brisant audacieusement toutes les équivoques, revendiquant hautement l'*union de tous ceux qui ont un même parti moral* et sentent grandir en eux les mêmes aspirations vers la démocratie. « S'il y a lutte, s'est-il écrié, entre le vieil esprit chrétien qui se rajeunit toujours au cours des siècles, puisqu'il est immortel, et le vieil esprit du paganisme, il n'est pas vrai... *que tous ceux qui ont l'esprit chrétien soient dans les rangs des catholiques*, et que tous ceux qui sont catholiques aient le véritable esprit chrétien ». Et l'orateur ajoutait, quelques instants plus tard : « *Il vaudrait mieux, d'une part, grouper tous les catholiques, pratiquants ou non, qui ont l'esprit chrétien, et, d'autre part, grouper tous ceux, catholiques ou non, qui n'ont rien compris à la répercussion de l'idéal chrétien dans le domaine politique et social* (2).

La nécessité de ce « parti nouveau », beaucoup d'hommes jeunes la ressentent aujourd'hui. Parmi les catholiques, en effet, le nombre grandit sans cesse de ceux qui souffrent de l'étroitesse de ce conservatisme mesquin où veulent les enfermer quelques-uns de leurs coreligionnaires. Dans les rangs socialistes, on rencontre aussi plus d'un désabusé, que les doctrines du socialisme révolutionnaire ne satisfont plus, et auquel le radicalisme voltairien des gens au pouvoir n'inspire que dégoût et mépris. Ce

1. *Le Sillon*, 10 février 1907. A travers les sections du VIe Congrès national.

2. *Eveil démocratique*, compte rendu sténographique, 10 février.

« parti nouveau », nous le mériterons, à force de courage et de ténacité dans la lutte.

Cependant le rôle de M. Beaupin ne se bornait pas à la propagande extérieure. Comme prêtre, il en remplissait un plus intime au sein du Sillon, celui de la formation et de la direction des âmes, de l'âme sillonniste. Et, c'est sur quoi nous avons à insister désormais.

Il terminait le précédent article en disant :

> Il n'est pas jusqu'à la famille qui ne soit atteinte par la propagande sillonniste. On s'est longuement lamenté sur l'égoïsme des mères françaises qui ont si souvent détourné leurs époux et leurs fils de l'accomplissement du devoir social et n'ont su faire aimer autour d'elles que les plates puissances des carrières administratives et bureaucratiques. Depuis qu'il existe des groupes féminins du *Sillon*, ces préjugés détestables sont plus ardemment combattus et paraissent sérieusement entamés. C'est la constatation qu'ont eu la joie de faire tous ceux qui, au Congrès d'Orléans, ont assisté aux séances de travail si vivantes et si intéressantes des groupes féminins du *Sillon*.

Cette joie, M. Beaupin pouvait à bon droit la faire sienne. Ce résultat avait été en bonne partie préparé par lui. Au mois de février 1906, il prêchait, de concert avec M. Desgranges, une retraite aux dames du Sillon, à Paris.

Avec lui, nous entrons dans la spiritualité du *Sillon*. Le trait frappant est de voir comment elle est elle-même viciée par l'erreur fondamentale sur la conception de la dignité humaine. Elle amène inconsciemment le sillonniste, tandis qu'il s'exalte dans la pensée d'un absolu détachement de soi, à se prendre pour centre même dans les choses de Dieu et dans les actes les plus importants de la vie spirituelle. Ici encore, si l'on va au fond, Jésus-Christ et sa grâce, la vie surnaturelle, prennent plutôt le rôle d'un moyen pour le perfectionnement de l'individu, que celui d'une fin directe et suprême à laquelle celui-ci doit se rapporter tout entier.

On ne m'accusera pas de déduire à ma fantaisie ces conséquences, car je cite textuellement et intégralement. Il s'agit d'une instruction sur la *Contrition*. En voici le compte rendu :

> On appelle contrition le regret du péché.
>
> Pour développer en soi la contrition, on peut méditer et réfléchir sur les considérations suivantes :
>
> I. Examinons nos fautes dans leurs conséquences.
>
> En péchant contre Dieu, nous blessons sa majesté infinie, mais nous amoindrissons aussi notre personne morale. Les fautes commises envers le prochain nous diminuent également et détruisent la justice et la charité voulues par Dieu.
>
> En péchant, nous nous affaiblissons donc. Tout péché est un désordre dont nous sommes les premiers à souffrir.
>
> II. Représentons-nous ensuite ce que nous pourrions être, si nous péchions moins.

Créés pour la lumière et l'amour, nous sommes, volontairement, êtres de ténèbres et d'égoïsme. Et cependant, il y a en nous d'indéniables aspirations vers le Beau et le Bien. C'est une souffrance pour nous de constater qu'elles ont été arrêtées et ne sont pas épanouies par notre faute.

III. Mais il faut réparer le mal accompli et rétablir l'ordre dans notre vie.

C'est alors surtout que se fait sentir notre impuissance et que nous nous retournons avec une joie humble vers Jésus-Christ. Lui seul peut nous aider à refaire ce que nous avons défait. Sa lumière va nous éclairer, sa force nous soutenir.

IV. L'acte de contrition s'achève ainsi dans un acte d'amour.

Considérons Jésus-Christ dans sa Passion, dans ses douleurs physiques, surtout dans ses angoisses morales; comme Pascal, écoutons-le nous dire : « Je pensais à toi, dans mon agonie; j'ai versé telle goutte de sang pour toi », et laissons notre âme s'imprégner douloureusement du remords des fautes commises et des grâces perdues.

Je crois les commentaires à peu près superflus. On pourrait s'étonner d'unne notion aussi incomplète de la contrition, même si l'on se tient à sa forme la plus imparfaite, quoique cependant elle s'achève ici dans l'amour. Judas eut aussi le regret de son péché, il fit même un effort sérieux pour « rétablir l'ordre dans sa vie » en portant aux Prêtres le prix de son crime. Il est vrai qu'il ne sut pas se tourner « avec une *joie* humble » vers Jésus.

Mais si l'on examine les motifs proposés, l'étonnement est plus grand encore. La première considération pour exciter en nous la contrition surnaturelle est donc *l'affaiblissement de notre personne morale.* La seconde, qui ne diffère pas de la première, *la souffrance de constater l'arrêt de nos aspirations vers le Beau et le Bien.* D'où naît *la résolution de rétablir l'ordre dans notre vie.* Le secours de Jésus-Christ nous est nécessaire pour cela. Et c'est ainsi que la contrition s'achève dans un acte d'amour, dont le motif est insuffisamment exprimé, mais auquel manquent les meilleurs motifs. Jésus-Christ a pensé à nous, mais il a d'abord souffert *à cause de nous,* à cause de nos péchés, c'est nous qui l'avons fait souffrir; son sacrifice était l'expiation de nos offenses envers la Majesté divine et la réparation de l'immense désordre causé par eux dans son plan surnaturel. C'est à quoi les dames sillonnistes feraient mieux de s'arrêter, qu'à l'affaiblissement de leur personne morale.

Ce faux sentiment de la dignité humaine, qui est à la base de toutes les théories sillonnistes, produit en tout ordre de questions le même résultat, qui est de rapetisser et de ravaler ce qu'on lui attribue d'élever et de perfectionner. Passons à l'ordre moral. M. Beaupin fait une conférence sur l'*éducation.* Voici, pour m'en tenir à ce dernier trait, comment il en définit l'œuvre dans une première partie.

I. *Qu'est-ce que l'éducation?* — Nous le saurons quand nous aurons répondu à ces deux questions : Qu'est-ce qu'un enfant? — Que devons-nous vouloir en faire?

Au point de vue physique, l'enfant est un être faible, qui a besoin d'être défendu et protégé. Au point de vue moral, c'est « une anarchie d'appétits et de penchants », c'est-à-dire une nature assez forte pour résister au mal, qui n'est pas encore en possession d'une volonté assez forte pour résister au mal et faire le bien. (Au moral, n'y a-t-il qu'anarchie dans le baptisé?)

Il faut en faire un être libre, c'est-à-dire une conscience et une volonté. Or, livré à lui-même, l'enfant s'abandonnerait aux instincts les plus grossiers. Il pourrait devenir malfaisant.

Le problème se pose donc ainsi : Il faut intervenir dans la vie de l'enfant *de manière à ce qu'il devienne une personne humaine.*

Un être libre, une personne humaine! Comme cette manière de tout prendre au point de vue de la dignité personnelle rétrécit l'horizon et raréfie l'air! Un écrivain religieux envisageant l'éducation sous son véritable aspect dira les mêmes choses, mais tout autrement.

L'éducation est donc l'œuvre la plus puissante de l'humanité.

Quel en est le point de départ?

C'est l'enfant tel que vous le voyez au berceau : une magnifique espérance dans un immense fond d'ignorance et de faiblesse.

Quel en est le terme souhaité?

C'est l'épanouissement de cette magnifique espérance dans tous les ordres de perfection. *C'est le développement harmonieux, progressif et durable des aptitudes religieuses, morales et intellectuelles de l'enfant.* C'est l'affermissement de toutes les puissances du bien et de toutes les qualités d'esprit, de cœur, de caractère, que Dieu a renfermées dans cette jeune âme, et c'est leur protection assurée contre les mille accidents qui les ravageraient.

Aussi est-ce l'éducation qui fait les intelligences robustes, celles qui ne veulent se nourrir que de vérités et de certitudes. C'est elle qui fait les caractères droits et forts, incapables de trahir le devoir et de se plier à une injustice. C'est elle qui fait les cœurs purs, tendres, délicats et en même temps généreux et héroïques, les cœurs toujours prêts à se dévouer pour le soulagement des grandes infortunes, pour la garde ou le relèvement des nobles drapeaux, pour tous les sacrifices que réclament les mille maux qui s'abattent sur la pauvre humanité (1).

On voit bien ici l'épanouissement de la personnalité humaine, mais ce n'est pas le souci de sa dignité qui est la base d'une telle œuvre.

Le même auteur poursuit en expliquant que l'éducation est une œuvre de sagesse, une œuvre d'autorité et une œuvre de dévouement. On retrouve aussi les mêmes pensées dans la conférence de M. Beaupin, mais faussées par la même erreur. Ainsi, il commence bien par dire que l'autorité est nécessaire en éducation. Mais il se hâte d'ajouter : « Cette autorité doit être entendue non comme un despotisme, mais comme un secours et une aide destinés à suppléer à la faiblesse de l'enfant. » L'autorité dans la famille, comme dans la société et dans l'Eglise, ne doit pas être un despotisme, mais elle est autre chose qu'un secours et une aide. La qualifier de la sorte, c'est en ruiner la notion. Il est vrai que si l'autorité du Pape agit « amicalement » sur

1. R. P. Castelain, S. J., Droit naturel, p. 629.

les fidèles quand il les reprend, comme disait M. Desgranges dans la même retraite, le père de famille aurait mauvaise grâce à vouloir être autre chose qu'un grand camarade pour ses enfants. Au fond de tout cela, il y a toujours ce respect de l'autonomie individuelle, où la Lettre de S. S. Pie X dénonce le point de départ des théories sociales du Sillon.

III

J'ai dit que l'action sillonniste de M. l'abbé Beaupin s'exerçait encore présentement. Il a publié un livre « *Pour être apôtre* », que journaux et revues catholiques, à peu d'exceptions près, ont loué à qui mieux mieux. Et c'est un exemple de cette suggestion venant on ne sait d'où qui s'empare de l'esprit public au profit de publications équivoques ou dangereuses, aussi puissante pour donner la vogue à celles-ci que pour étouffer les meilleures. Dans son ouvrage « *Les livres qui s'imposent* », servant ici d'instrument inconscient à cette suggestion, M. Frédéric Duval écrit qu'il voudrait voir le livre de M. Beaupin entre toutes les mains (1). Ce livre a été réédité au moins plusieurs mois après la Lettre de Pie X sur le Sillon. Quoique la 13e édition ait paru sans millésime, elle porte avec elle-même la preuve indéniable de ce fait. Parmi les annonces d'autres ouvrages ajoutées à la fin par l'éditeur et faisant corps avec la dernière feuille de celui de M. Beaupin, il y a tel livre dont l'imprimatur est du 25 janvier 1911 et le dépôt du mois de février de la même année. Or, le livre de M. Beaupin, si le titre correspondait exactement à son sujet, devrait être celui-ci : « *Pour être apôtre sillonniste.* »

L'auteur n'en fait même pas mystère.

Dans l'avant-propos où il explique que son livre est composé sur les instructions et les conseils qu'il a eu l'occasion de donner dans de fréquentes retraites prêchées à la jeunesse, il professe, il est vrai, vouloir se tenir en dehors des diverses écoles sociales catholiques et s'abstenir de produire ses idées personnelles, pour ne mettre en lumière que « les conditions primordiales de tout apostolat. » Néanmoins, il ajoute aussitôt :

> Cependant nous n'avons pas cru devoir faire abstraction, dans ce livre, *des aspirations démocratiques* d'une partie considérable des jeunes catholiques de cette génération. L'Eglise n'est pas l'adversaire de la démocratie; celle-ci même nous semble irréalisable, si les vertus morales qu'engendre le catholicisme ne se développent pas dans les cœurs. Nous avons tenu compte de ce fait et, *nous adressant à des démocrates la plupart du temps même, à des sillonnistes*, — dans les conférences et les entretiens

1. Ce vœu n'est que trop réalisé, puisque l'ouvrage de M. Beaupin sert à la formation des jeunes gens et des jeunes filles dans la plupart des Cercles d'études et qu'il atteint treize éditions.

dont les notes ont servi à rédiger ce livre, nous avons parlé comme nous croyons qu'on doit le faire *à des catholiques et à des démocrates* (p. X).

C'est donc, à proprement parler, si l'on peut, même improprement, unir de telles expressions, *un livre de spiritualité démocratique et sillonniste.*

A la fin de cet avant-propos, M. Beaupin écrit : « Nous avons cru qu'il serait utile d'indiquer à nos lecteurs quelques-uns des meilleurs auteurs religieux que nous connaissons. » Il s'agit des pensées et des références citées à la fin de chaque chapitre. Parmi ces meilleurs auteurs religieux, on voit avec plaisir figurer Bourdaloue et Bossuet, le P. Monsabré et Lacordaire. Le P. Didon y pouvait avoir place. Mgr Bonomelli et Mgr Spalding devaient naturellement y trouver la leur. C'est un plus grand honneur pour M. Fonsegrive d'y avoir aussi la sienne, et pas des moindres, en compagnie de M. Léonard Constant, autre universitaire sillonniste, un des meilleurs théoriciens de l'école. Mais le plus agréablement surpris doit être M. Jules Payot avec son « Education de la volonté ». Quant à Michelet, il doit ricaner fort de se voir mis aussi en ce rang. Mais parlons de l'ouvrage.

Notre collaborateur, M. Paul Tailliez, en a fait une analyse pénétrante, au moment où allait paraître la Lettre sur le Sillon (1). On pourra s'y reporter pour voir démontré par le détail ce mécanisme d'un jeu trompeur et saisir, à travers nombre de pages acceptables, fort édifiantes même, si l'on veut, les conclusions suspectes, erronées, et pour tout dire, subversives, qui, en définitive, font de cet ouvrage un livre mauvais. Ici, il nous suffira, puisqu'il continue l'action de M. Beaupin dont il est, d'ailleurs, un des meilleurs titres, de citer quelques passages pour justifier le titre que nous lui avons attribué. Les commentaires seront à peu près superflus désormais.

La septième méditation de la première partie a pour titre : « Vous serez mes témoins. » — « J'ai donc un témoignage à rendre à Jésus-Christ. Quelle est la nature de ce témoignage? » On va le voir :

... *Le monde marche vers la démocratie.* Les nations chrétiennes, que baptisa l'Eglise, ont fait, sous le sceptre des rois, une partie de leur éducation civique. Une heure a sonné où les peuples, se croyant adultes, ont rejeté, pour la plupart, leurs royaux pédagogues. Ils l'ont fait parfois avec une brutalité irrespectueuse qui était accompagnée d'un manque honteux de reconnaissance. Ils l'ont fait trop tôt, comme de jeunes hommes impatients du joug, qui s'enivrent au seul nom de la liberté et dont l'âme, trop comprimée dans une geôle trop dure, confond les justes initiatives avec les licences effrénées. Ce qui est certain, c'est que la chose est faite et qu'il faut bon gré mal gré s'accommoder de ce qui est.

Je m'en accommode d'autant plus volontiers que je me sens, par toutes les fibres de mon être, un vivant de ce temps et que mon cœur bat à l'unisson des cœurs de mon siècle. Car il est des pourquoi auxquels je ne sais point de réponse...

1. 15 août et 1er sept. 1910.

... *Maintenant la nature de mon témoignage s'éclaire et se précise.* Dieu me demande, dans la condition de vie où il m'a placé, de pousser à ses extrêmes conséquences la doctrine religieuse que je professe et de montrer au monde que ce rêve de justice qui le hante, il ne le réalisera que dans le Christ et par le Christ.

Je ne m'attarderai donc point à verser des larmes inutiles sur les débris glorieux de sociétés vieillies. Qu'elles dorment dans la tombe, couronnées d'ombre sereine et de paix lumineuse! A leur heure, elles furent un progrès; s'attacher à elles serait un recul. Fièrement, je regarderai l'avenir et je ne tremblerai pas en face des perspectives qu'il entr'ouvre devant moi.

La société d'aujourd'hui ne satisfait plus presque personne. A part une minorité qui s'obstine à maintenir des situations dont elle profite et des équivoques qu'elle exploite, le grand nombre rêve d'une cité plus libre, plus fraternelle, où les rapports des hommes seraient plus faciles et moins tendus. *Pour fonder la Démocratie*, l'humanité s'évertue à se hausser *dans la possession de plus de conscience et de responsabilité.* Mais, dans ses douloureux efforts, elle s'épuise sans aboutir, parce que, détournée du Christ, elle ignore la voie, la vérité, la vie.

Soyons, nous, catholiques, les généreux artisans de cette cité. Par notre vie, nos paroles, nos actes, montrons que nous sommes seuls capables de la bâtir. Soyons du nombre de ces forces dévouées, autour desquelles les petits et les faibles viennent naturellement se grouper, en un geste de confiance spontanée.

Ici, c'est l'ouvrier d'usine dont la valeur professionnelle est incontestable et dont l'exactitude au travail est reconnue de tous. Qu'il se garde d'un prosélytisme indiscret, mais qu'il apparaisse à ses camarades comme le plus dévoué, le plus libre et le plus honnête. Les haines pourront se liguer contre lui : s'il souffre pour ses idées, pour la liberté du travail, pour le respect du droit, s'il est victime de l'arbitraire syndical ou de la tyrannie patronale, il sera grand. Par son attitude, il aura posé les questions nécessaires, et son courage libérera les intelligences de bonne foi...

... On s'agitera pour les faire taire ou leur fermer la bouche; les plus avisés chercheront à bâillonner leur effort en les comblant d'éloges et de conseils prudents; ils continueront leur marche, fermes, parce qu'ils ont foi au Christ et qu'ils aiment leur pays, se contentant d'être toujours des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs et responsables de leurs actions.

On les raillera, parce qu'ils ont renoncé à faire comme tout le monde. Ils perpétueront joyeusement cet heureux et nécessaire scandale, et comme ils seront très unis entre eux, à cause de leur commun amour pour Jésus-Christ, leur faiblesse propre deviendra une force, parce que, leurs idées étant semblables, ils se soutiendront et s'encourageront les uns les autres.

Ils feront ainsi pendant leur vie tout entière; leurs rangs se grossiront de tous ceux que le sacrifice attire et que le dévouement sollicite; beaucoup, sans se joindre à eux, se sentiront réconfortés et réchauffés; grâce à l'élan donné par eux, ils agiront mieux. Des âmes loyales, mais trompées, se sentiront attirées vers Jésus-Christ, des préjugés enracinés s'en iront, et l'œuvre de conquête sera en voie de s'accomplir...

Le nom du *Sillon* n'y est pas, mais il se lit à travers chaque ligne. Voici maintenant (2e partie, chap. IV) une méditation sur « L'Eglise

catholique », avec, pour préliminaire, cet aperçu doctrinal, sur son rôle enseignant :

Cette infaillibilité, *limitée d'ailleurs, comme il est juste, aux définitions dogmatiques*, ne s'exerce pas sans examen à l'aventure. Elle ne restreint ni n'amoindrit la raison humaine.

De plus, tous les croyants ont leur part, dans l'incessant travail qui s'accomplit dans l'Église, pour la recherche et l'élaboration des vérités dogmatiques. L'affirmation des fidèles a souvent précédé la décision des docteurs. *J'ai donc un role à jouer, tout humble que je suis, dans la vie intellectuelle de l'Eglise.* Le dogme est une nourriture mystérieuse que l'âme du croyant s'assimile et qui le transforme (1).

Mais abordons le vrai sujet. L'Eglise, nous dit-on, laisse à l'homme la liberté de bâtir à son gré la Cité du Temps. Mais il y a un lien entre la Cité du Temps et la Cité Eternelle. Or, ce lien, quel est-il?

Plus la première sera *parfaite, libre, fraternelle*, plus il y fera bon vivre, et plus, par conséquent, les âmes auront le pouvoir de s'élever graduellement vers Dieu. Il ne s'agit nullement d'une Cité du Temps qui donnerait aux hommes d'abondants avantages matériels, où le nombre des riches serait de plus en plus considérable, sorte de Paradis terrestre qui ne contiendrait que des rentiers, et où les pauvres n'existeraient pas; il s'agit surtout d'une Cité du Temps où, grâce à une plus juste répartition de la fortune, fondée d'ailleurs sur le travail de chacun, l'économie et la politique, entendues dans leur sens le plus haut, contribueraient à développer dans l'homme des vertus qui l'aideraient à monter vers Dieu. *Ce serait le cas d'une démocratie véritable.* Ce régime, dans lequel *les responsabilités civiques et sociales tendent à se répartir entre tous*, est un régime qui excite l'homme à déployer toute la force de sa volonté et toute l'ampleur d'initiative dont il est capable. L'intelligence du citoyen doit être assez étendue pour qu'il puisse sinon comprendre tous les problèmes posés dans le Temps, du moins discerner les hommes qui posséderont l'art de les mieux résoudre. Son cœur doit être assez aimant pour qu'il sache se renoncer à lui-même, faire passer l'intérêt général avant son intérêt particulier, se donner à ses frères en se renonçant. Bref, si *la démocratie* impose à l'homme des devoirs nouveaux, qui sont rigoureux et difficiles, elle le met, par là même, dans la nécessité de se grandir et de s'enrichir moralement de mérites nouveaux, s'il veut vraiment vivre socialement de la manière qu'il s'est proposée. *La démocratie* ouvre un vaste champ à l'activité morale du citoyen. De même qu'un roi juste, sage et habile, par les bienfaits dont il comble ses sujets, s'acquiert, avec la gloire humaine la plus pure, une gloire surnaturelle et morale magnifique, parce qu'il est une source de bonheur pour plusieurs, et contribue à rapprocher les âmes de Dieu; de

1. Avec le même bonheur, M. Beaupin écrit dans un autre endroit :
« Dans le catholicisme, il est des vérités à croire, qui sont nécessaires » au salut; à côté d'elles, distincte d'elles, il y a la manière dont sont ex- » posées ces vérités et aussi celle dont elles sont défendues et justifiées. » Les arguments peuvent se modifier, sans que la vérité soit autre. Je ne » serai donc pas de ceux qui lient le sort du dogme catholique *à un* » *système quelconque d'apologétique* et qui se refusent à comprendre qu'à » des états d'esprit nouveaux, de nouveaux points de vue doivent répondre. » Je n'aimerai pas davantage la nouveauté pour elle-même...

même, le citoyen d'une véritable démocratie peut ajouter aux mérites acquis par ses vertus individuelles les mérites conquis par son expansion sociale, et par le bien qu'il fait à autrui, en exerçant à son tour la fonction royale. L'Eglise, qui veut le salut des âmes et l'épanouissement de l'humanité en Dieu ne pourra que se réjouir de pareils triomphes; elle sera fière de faire siennes de semblables victoires; elle mettra joyeusement sur ses autels les héros de la Cité neuve, les saint Louis du siècle présent...

... Et telle est l'harmonie supérieure qui se révèle en ce moment à mon âme éblouie : l'Eglise plane, magnifique et sereine, au-dessus des contingences de la Cité du Temps; elle ne préfère aucun système de gouvernement; elle fait des saints avec des esclaves tout comme avec des citoyens libres. Cependant, entre la Cité du Temps et l'Eglise, existent de nécessaires rapports. *Plus la Cité du Temps se rapproche de la perfection, c'est-à-dire d'un régime où les hommes, devenant de plus en plus conscients et responsables,* les lois et les gouvernements tendent à devenir des rouages de plus en plus inutiles, plus l'Eglise agit sur des âmes vastes et élargies, en puissance par conséquent de mieux comprendre le prix de cette vie supérieure vers laquelle elle les conduit et de faire de plus grands efforts pour l'obtenir. D'autre part, sans les vertus que l'Eglise donne au monde, le monde ne saurait réaliser cette Cité du Temps plus parfaite et plus fraternelle, cette Cité de l'Amour et de la Justice, où l'âme de l'homme a possibilité de s'épanouir dans une libre et magnifique expansion civique et sociale. La force morale *surnaturellement* départie aux hommes *est le principe du progrès démocratique; ce progrès conduit les âmes à Dieu, si elles veulent suivre la voie qui leur est tracée.*

La démocratie (du Sillon) est donc l'état parfait de la société, pour l'édification de laquelle l'homme reçoit un secours surnaturel et qui relie la Cité du Temps à la Cité Eternelle. Et voilà ce que la méditation sur l'Eglise catholique suggère au disciple de M. Beaupin! (13e édition!)

Non moins heureuse et suggestive, celle qui ouvre la troisième partie. Elle a pour objet «L'apostolat», mais, je le répète, il faut lire: l'apostolat sillonniste. Glanons-y seulement ces passages :

... Enfin, puisque je ne suis pas de ceux qui réprouvent la *démocratie* et que, tout au contraire, j'en veux hâter l'avènement, je ne dois pas oublier que, sous une semblable organisation sociale, s'occuper de la chose publique devient, pour tout citoyen, un devoir d'état. *Chacun de nous,* les monarques ayant disparu, *doit subir les charges de sa fonction royale* et ce peut être une faute, en régime démocratique, que de s'en remettre sur autrui du soin de veiller aux intérêts généreux du pays. La part que je prends à l'élaboration de la politique de ma patrie, l'intérêt que j'apporte à suivre l'évolution même de l'humanité, ne sont pas choses indifférentes, mais actes graves, qui relèvent de la conscience.

... Deux remarques cependant s'imposent. Cet apostolat, d'abord, ne doit pas se confondre avec l'apostolat sacerdotal, et surtout, il n'est pas nécessaire qu'il soit directement religieux. Il peut revêtir un caractère plus large *et ne contribuer que par voie indirecte au développement de l'idée chrétienne.* Les catholiques du *Sillon* qui veulent faire, en France, la République démocratique, n'ont pas en vue un but religieux, mais ils ne

travaillent à établir en France cette organisation sociale précise et déterminée que *parce qu'ils la considèrent comme le moyen humain le meilleur pour que le règne de Dieu arrive. Ils cherchent à créer une forme de société plus conforme aux lois immuables de la Justice. fondée sur une fraternité des hommes mieux sentie, mieux pratiquée, et l'aboutissement de leur action doit être de placer les âmes dans des conditions de salut et de sanctification plus favorables.*

Exactement ce que la Lettre de Pie X a si fortement condamné! Mais qui y prend garde?

Au chapitre Vᵉ de la même partie :

Il est superflu de se lamenter sur la faiblesse des caractères; mieux vaut travailler — *comme on le fait au Sillon* — à créer une génération d'hommes résolus à ne subir aucune diminution et à vivre intégralement suivant leurs convictions. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient le nombre. Il suffit qu'ils aient assez de force morale pour briser ce vieux moule de vie factice et conventionnelle où s'enlizent tant de bonnes volontés. Il faut aussi qu'ils soient assez dégagés des préjugés de leur milieu pour pouvoir non seulement leur opposer une résistance passive, en ne se laissant pas entamer par eux, mais encore les combattre et opérer un véritable renversement de l'opinion publique.

Et, plus loin :

Elles (l'amitié et la confiance mutuelle) sont le ressort intime et caché d'un mouvement comme celui du *Sillon*, qui ne s'explique et ne se comprend que si l'on a d'abord commencé par admettre la possibilité, entre cœurs nobles et généreux, d'une telle amitié et d'une semblable confiance.

La confiance! sujet également beau et pratique, que l'auteur ne pouvait négliger dans cet exposé des « conditions primordiales de tout apostolat. » Mais est-ce l'humble confiance chrétienne en Dieu, dans sa grâce et en l'Eglise, que notre apôtre va prêcher? Non, et je dis tout crûment ce qu'il exprime en termes couverts d'un léger voile, mais transparents, c'est la confiance en Marc Sangnier!

Je ne me suis jamais très bien expliqué l'effarement et la versatilité de quelques-uns de ceux qui se proclament nos meilleurs amis. Un rien les épouvante... on dirait qu'ils ont peur de leur ombre... On ne peut pas remuer une paille, sans qu'aussitôt ils n'entrent dans des transes affreuses...

Ils accueillent, avec une crédulité stupéfiante, tous ces potins et tous ces racontars qu'invente à plaisir l'imagination de certains journalistes. Ils ne critiquent pas les informations qu'ils reçoivent. Tout bruit, toute nouvelle est pour eux également certaine et digne de foi. Quand l'un quelconque des hommes en vue, parmi ceux qui partagent nos espérances démocratiques et sociales, prononce un discours ou écrit un ouvrage, la critique s'en empare, dénaturant les faits, exagérant les paroles, amalgamant avec un art savant les textes les plus clairs. Puis, il y les propos qu'on colporte, ce qui ne s'imprime pas et court de bouche en bouche : « Il paraît que l'archevêque de Z... aurait dit à l'évêque d'Y... » — On m'a

affirmé que le cardinal X... a déclaré à un haut personnage... » — « Cette fois, c'est sûr, les Démocrates vont être condamnés!... »

Que de fois elles ont retenti à mes oreilles, depuis dix ans, ces phrases toutes faites!... Parfois elle recouvrent un fond de vérité; mais la vérité a été « cuisinée » par des mains habiles, et les mots attribués à celui-ci ou à celui-là, à force d'être déformés dans leurs multiples promenades, ont changé cent fois de signification.

Je me suis demandé bien des fois quelle était la meilleure conduite à tenir, en face de toutes ces paroles, imprimées ou répétées de conversation en conversation. Voici, *après y avoir réfléchi devant Dieu et ma conscience*, le parti auquel je me suis arrêté.

Il est inutile de se troubler de toutes ces attaques. La plupart ne méritent pas qu'on s'en occupe. Celles qui sont sérieuses, qui portent contre tel ou tel de nos amis des accusations graves, concernant spécialement la doctrine, attendons, pour y ajouter foi, qu'on ait fait la preuve de ce que l'on avance.

Surtout, je vais à la source. Il suffit que certaines accusations viennent d'un certain côté pour qu'à l'avance je sois sur mes gardes. Avant donc que de croire tout ce que l'on dit, examinons qui parle et quel degré de créance mérite l'accusateur. Si c'est un professionnel de ce genre de sport, il n'y a pas à s'émouvoir, je reste donc tranquille, attendant patiemment le démenti ou les explications des intéressés.

Au demeurant, la question est plus haute. J'ai confiance dans la droiture de sens et dans le jugement de ceux qui marchent à notre tête. Je ne dis pas que je crois à leur infaillibilité, ce qui serait absurde. Je crois à leur pondération d'esprit et à leur fermeté chrétienne. Ils n'ont pas coutume de parler et d'agir à l'aventure. Ils réfléchissent avant de s'engager. S'ils se trompent, on saura bien le leur dire, et ils ne sont pas assez fats et assez orgueilleux pour ne pas le reconnaître...

... Il faut que ceux qui, parmi nous, portent, plus que d'autres, le poids du jour et de la chaleur, se sentent encouragés et soutenus. Il faut qu'ils sachent que l'on marchera sans faiblir derrière eux, toutes les fois que cela sera nécessaire et qu'au moindre incident, loin de se débander, on serrera les rangs, pour les soutenir et les défendre.

Avez-vous remarqué ces fluctuations de l'opinion de cet entourage lointain, à demi sympathique à *notre mouvement* et avec lequel on se retrouve assez souvent en contact? S'il y a longtemps que vous n'avez pas eu de polémiques, si vous n'êtes pas, pour le quart d'heure, un monsieur trop compromettant à force d'avoir été trop injurié, ces amis intermittents ont toutes sortes de condescendances laudatives pour votre talent, et ils s'enhardissent jusqu'à solliciter votre concours. Allez les revoir, un peu plus tard, à un moment où l'on parle assez haut d'un incident qui fait du bruit, où vous êtes mêlé; ils ne savent comment faire pour se dégager, et ils se confondent en protestations d'amitiés, qui sont des pas en arrière, d'adroits reculs, des manières d'écarter un voisinage qui pourrait être compromettant.

J'ai confiance dans nos chefs, et ma confiance ne dépend point de la figure qu'on leur fait. Attaqués, je les défends et je me plais à leur redire que je les aime; triomphants, je les acclame et je fais mien leur succès; car, au-dessus des hommes, il y a les idées et la cause sainte pour laquelle nous travaillons.

Il faut donc faire sa besogne quotidienne, sans peur et sans lâcheté, dans la sérénité calme de l'esprit et du cœur, sans se laisser troubler par les

prophètes de malheur et les clabaudeurs patentés, dont c'est la besogne d'aboyer, comme des chiens hargneux, sans trop savoir pourquoi.

... Répétons surtout à qui voudra l'entendre, que nous avons confiance, toujours, jusqu'à preuve que nous nous sommes trompés, dans ceux qui, par leur talent, leur éloquence, leur courage et leur vertu, se sont placés en *avant des troupes démocratiques*. Nous marcherons à leur suite jusqu'au bout et, s'ils défaillent, nous continuerons leur œuvre, de notre mieux, en honorant leur mémoire.

Je renonce à pousser plus loin. Il n'y aurait cependant pas moins à dire sur le chapitre du « Conflit familial », autre aspect de l'apologie du Sillon et plaidoyer de ce grand éducateur en faveur de l'indépendance des jeunes gens qui voudraient se livrer à l'apostolat démocratique contre le gré de leurs parents : « *Ils doivent briser ce cadre factice,* et, toutes les fois qu'ils le peuvent, faire les premiers pas nécessaires vers leurs parents, afin de rétablir l'unanimité morale (??) nécessaire ». Non moins à dire sur le chapitre de « Nos devoirs envers les incroyants. » Je renvoie à l'étude de M. Paul Tailliez.

M. Frédéric Duval, dans *Les livres qui s'imposent*, après avoir émis le vœu de voir « cet excellent petit livre » de M. Beaupin entre toutes les mains, annonçait que, d'ailleurs, « les éditions nouvelles, revues et corrigées par l'auteur, seront à l'abri de toute suspicion. » D'édition nouvelle, il n'y a jusqu'ici que celle que j'ai citée. Pour mettre les suivantes à l'abri de toute suspicion, M. Beaupin n'aurait d'autre ressource que d'en arracher la plupart des pages.

Ce ne sera pas assez. Il lui resterait à les désavouer. En attendant, comment s'étonner que le relèvement catholique en France, que l'adhésion sincère, sans arrière-pensée, des esprits aux directions pourtant si formelles du Saint-Siège, aient tant de peine à se produire, quand on voit des hommes comme M. Beaupin, M. Desgranges, M. Thellier de Poncheville, M. Bazire, presque universellement choisis pour servir de guides et d'oracles? La prudence peut bien aujourd'hui les rendre réservés, du moins en public, sur les erreurs qu'ils ont caressées, professées, propagées; mais il leur faudrait un courage dont on chercherait vainement les preuves, et qui, d'ailleurs, il faut bien le dire, ne suppléerait pas à l'autorité nécessaire, pour en faire la réfutation devenue indispensable. « Les hommes d'une tactique sont incapables de diriger une tactique contraire. » Qu'ils s'effacent donc! car la vérité seule nous délivrera.

Emm. BARBIER.

JOSEPH DE MAISTRE

II. — L'EXPÉRIENCE DE L'ERREUR

Le 14 février 1805, J. de Maistre écrivait à son frère Nicolas, le chevalier : « Je me suis mis à mépriser la terre; elle n'a que neuf mille lieues de tour. Fi donc: c'est une orange. Quelquefois, dans mes moments de solitude, que je multiplie autant qu'il m'est possible, je jette ma tête sur le dossier de mon fauteuil; et là, seul au milieu de mes quatre murs, loin de tout ce qui m'est cher, en face d'un avenir sombre et impénétrable, je me rappelle ces temps où, dans une petite ville de ta connaissance, la tête appuyée sur un autre dossier et ne voyant autour de notre cercle étroit que de petits hommes et de petites choses, je me disais : « Suis-je donc condamné à vivre et mourir ici comme une huître attachée à son rocher? » Alors, je souffrais beaucoup; j'avais la tête chargée, fatiguée, aplatie par l'énorme poids du rien; mais aussi quelle compensation! Je n'avais qu'à sortir de ma chambre pour vous trouver, mes bons amis. Ici tout est grand, mais je suis seul. » Ce sont ses années de jeunesse qu'il évoque dans ces lignes un peu amères. Il est ingrat pour elles; il les remercie seulement de lui avoir donné les joies du cœur. Il oublie qu'elles ont agi sur son esprit et que peut-être de Maistre ne serait pas ce qu'il est si, durant une dizaine d'années, dans la paix de sa ville natale, il n'avait senti sur ses épaules « l'énorme poids du rien. » Il avait une grande mission à remplir, la plus grande qui soit, car c'était une mission de principes à affirmer et d'idées à semer. Il était nécessaire qu'il y eût, au seuil de cet apostolat, une retraite préparatoire et comme une longue expérience des idées qu'il devait combattre. Nous allons le suivre un moment sur ce théâtre où il s'ennuie moins qu'il prétend, sur cette route où il laisse à chaque halte une illusion ou une autre, sur ce « rocher » enfin où « l'huître » n'est attachée que pour former lentement sa perle précieuse.

I

Il rentre de l'Université de Turin en 1772. Il est docteur en droit. Il n'a rien laissé sur les bancs de l'école, ni un atome de sa foi ni un seul des scrupules de sa conscience. Il est resté en contact permanent avec le foyer lointain, en un contact si intime que, dans sa chambre d'étudiant, il n'a jamais ouvert un livre sans la permission de son père. Il revient, il a dix-neuf ans et il s'inscrit au barreau de Turin.

Il s'ennuie, dit-il. C'est peut-être vrai. Il dit, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg :* « J'ai une haine particulière pour l'exagération, qui est

le mensonge des honnêtes gens. » Je crois bien qu'il a exagéré au moins une fois en sa vie; c'est justement aujourd'hui. Il est certain que, s'il s'est parfois ennuyé à Chambéry, il ne s'y est pas ennuyé tous les jours. J. de Maistre, vers l'âge de vingt ans, est un adolescent qui ressemble à beaucoup d'autres : il ne se confine pas dans les choses sérieuses, dans la séquestration d'une vie comprimée. Il faudra toujours une forte dose d'imagination pour surprendre en lui ce qu'un de ses historiens appelle « la rigidité magistrale des moines de Zurbaran ». En tout cas, il ne débuta point par là. A vingt ans, il est homme du monde, et galant homme même. Il rit, il s'amuse et prend son plaisir où il le trouve.

Il y a un théâtre à Chambéry et il y va. Oh! ce n'est point pour la musique. Il n'est pas mélomane pour un sou : « La musique m'assassine, — écrit-il, — je ne puis entendre un clavecin sans que toutes les touches frappent sur mon cœur, et souvent je le dis. » Mais il adore au moins la musique des vers de Racine et de Corneille, et il va au théâtre pour en jouir. Et, comme il est difficile de se représenter J. de Maistre ailleurs que sur un fauteuil de juge, même si c'est un fauteuil d'orchestre, il fait de la critique théâtrale. Ainsi une grande artiste, Mlle de Saint-Val, est passée par Chambéry; J. de Maistre l'a entendue et le portrait qu'il en fait n'est pas d'une indulgence excessive : « Elle rend très mal les sentiments tendres... Quant à l'amour tout court elle n'y entend rien. Elle pleure les déclarations, je vous assure que je n'ai jamais rien vu de si faible. Les gestes en général sont faux, guindés, monotones et tous faits devant le miroir. Parce qu'elle n'est pas jolie (est-ce de notre faute?) elle est continuellement cachée derrière des gestes. Un mouchoir éternel, étendu en paravent, brave toutes les lorgnettes et nous n'avons pas encore vu les mains de cette actrice au-dessous de son front. Sa prononciation n'est pas non plus à l'abri de la critique; elle est souvent affectée, emphatique; ses accents graves ne valent rien. Elle fait sentir désagréablement certaines consonnes finales. Dans *hélas! murs, fers, plus, fils,* l'*s* siffle comme un serpent dans la canicule; mais son plus grand défaut, c'est une certaine exclamation de son invention qui ne ressemble à rien. C'est un cri qui prend la place des *eh!* et des *ah!* très communs dans la tragédie... Imaginez un vigoureux Auvergnat qui assène un coup de hache. Prenez la bouffée de respiration qu'il lance du creux de son poumon pour se soulager, joignez-y un ton pleureur : c'est à peu près cela... » Voilà certes de l'imprévu : J. de Maistre critique dramatique! Le plaisir est double pour lui : il écoute de beaux vers et il éreinte la malheureuse qui les massacre. Cet âge est sans pitié.

Il monte plus haut à certains jours, mais c'est pour s'amuser encore. Au mois d'avril 1784, une étrange rumeur circule dans les rues de Chambéry : on annonce qu'une montgolfière va s'élever dans les airs pour « explorer l'Empyrée » et que X. de Maistre sera dans la na-

celle. Dans les salons, les dames ne travaillaient plus qu'à cela : on cousait des étoffes, on collait des bandes de papier sur les coutures, et les langues marchaient encore mieux que les aiguilles. Songez donc : une montgolfière à Chambéry!... J. de Maistre ne sera point de l'expédition : rendre visite aux nuages est un sport qu'il ne pratiquera jamais volontiers. Cependant il ne boude point à l'audace de son frère et il met sa plume au service des nautoniers de l'espace. C'est lui qui rédige le prospectus du voyage, le programme que l'on distribue sur les trottoirs pour allécher les curiosités. Et c'est une pièce très curieuse dans l'œuvre de J. de Maistre : l'imprévu cette fois voisine de près avec l'invraisemblable. J. de Maistre annonce donc dans la plaquette le voyage projeté et il termine en faisant hommage de l'expédition à « la plus belle moitié de la société. C'est surtout aux dames que nous consacrons cette entreprise, — dit-il. — ... Nous pouvons les assurer que l'expérience aérostatique, exécutée avec prudence n'entraîne aucun danger; qu'elle n'effraye que les yeux, et que, quand un sylphe malfaisant viendrait dans les airs renverser le réchaud, le ballon aurait toujours un parasol de 55 pieds de diamètre qui nous ramènerait les voyageurs sains et saufs. » Et il invite ces dames à venir jeter un coup d'œil sur le ballon qui se termine : il emploie le vocabulaire de la couture avec une verve intarissable : « Puisqu'elles savent encore allier aux qualités qui font les délices des cercles toutes celles de la *femme forte*, nous ne leur parlerons point une langue inconnue en les priant de venir admirer notre *toile écrue*, l'égalité et le mordant des différents *points de couture*, la rondeur des *ourlets* et nos immenses fuseaux assemblés en *surgets*, jetant au-dehors deux vastes *remplis* qui vont s'unir pour recevoir et fixer sous une couture *rabattue* des cordes robustes, fières de supporter cette galerie triomphale, d'où l'homme, perdu dans les nues, contemple d'un seul regard tous les êtres dont son génie l'a fait roi. » Mais il insiste surtout contre la crise des nerfs : il n'en veut à aucun prix : « Le voyage aérien ne causera à nos dames que cette douce émotion qui peut encore embellir la beauté. Ainsi nous ne voulons absolument ni cris, ni vapeurs, ni évanouissements : ces signes de terreur, quoique mal fondés, troubleraient cruellement de galants physiciens; et les trois voyageurs qui ne manqueront point, en quittant la terre, d'avoir encore l'œil sur ce qu'elle possède de plus intéressant, seraient inconsolables si leurs trois lunettes *achromatiques*, braquées sur l'enclos, venaient à découvrir quelque joli visage en contraction. » Il y a, à travers toute cette réclame, un joli visage en gaieté et qui est en contraste avec la rude figure qui habite nos mémoires. J. de Maistre sera présent à la double ascension. La première tentative n'aboutit point : la montgolfière, aussi revêche qu'un cheval poussif, refusa de quitter le sol, et les bourgeois malicieux de Chambéry en firent des chansons. La seconde fois, tout alla bien : le 6 mai 1784, J. de Maistre est là, au moment où le

ballon s'élève; il serre la main à son frère, il lui dit adieu et il tremble comme une de ces dames dont il raillait les faciles pâmoisons... Une heure plus tard, après une ascension de cinq cents mètres, les aéronautes rentraient à Chambéry dans un cortège drôle : ils avaient débusqué les cochers de leur siège, pour bien prouver qu'ils étaient de taille à se conduire à la fois sur terre et dans les airs. On leur jetait des rubans et des fleurs. On les porta en triomphe sur la place de Lanz. et je suis bien sûr que X.. de Maistre dut sentir deux robustes mains qui l'empoignaient et le soulevaient. Et, comme l'étreinte lui était familière, il n'eut pas de peine à reconnaître les bras de son frère.

C'est ainsi que J. de Maistre « s'ennuyait » à Chambéry!... Il y eut pourtant des jours où l'ennui vint et où il se sentit morose. Un plaisir manqué ou menacé lui faisait broyer du noir. Il écrivait à la veille d'un mardi-gras qui s'annonçait mal : « Il s'est élevé une bise noire ou grise qui nous perce comme cinquante millions d'aiguilles de Paris. Ce qu'il y a de vraiment fatal, c'est que, si elle continue de faire la diablesse, elle va nous priver d'une mémorable mascarade... Ce sera une belle chose, Dieu aidant; mais j'ai peur que quelque cheval ne s'abatte et que les bourgeois ne disent que la chevalerie est à bas. » Un bal ne l'effraie point, un banquet encore moins; il raffole de la chasse, de la marche, de la pêche. Il fait des vers, il compose des chansons. Et savez-vous par où commence celui dont les ailes planeront demain dans l'éther sublime? C'est au mois de janvier 1778. Une aimable voisine de campagne, au village de Lémenc, lui a demandé d'être le parrain de son nouveau-né. De Maistre accepte. Et, bras-dessus, bras-dessous, il se dirige vers l'église avec la marraine. Or la route est couverte de verglas, on glisse, on menace de tomber. Alors de Maistre propose à la marraine de se déchausser; il en fait autant, et, rieurs, cahotants, à pieds de bas, de Maistre et sa commère escaladent la pente qui conduit aux fonts baptismaux.

J'en passe et des plus belles. Non, il faut y renoncer tout de bon. De Maistre n'entra point dans la vie, le front plissé et les lèvres pincées. Il se la figura sous d'autres espèces qu'un long monologue sur les catégories d'Aristote ou les idées de Platon. Il fut un homme et rien d'humain ne lui fut étranger. Vers cette époque-là, des adolescents commençaient d'agoniser au pays de France. Ils étaient tristes à en mourir et sans savoir pourquoi. A Combourg, un enfant rêvait, languissait et songeait au suicide; tous les petits Adolphe, les petits Obermann, les petits René se vouaient au sombre. Et la jeunesse ressemblait en vérité à ce cortège de pénitents noirs que de Maistre voyait, de temps à autre, passer dans les rues de Chambéry, vêtus d'un suaire et coiffés de la cagoule. Lui, il fut une belle âme aimable, ouverte à la douceur et à la joie de vivre, une âme chrétienne, robuste, vaillante, qui s'égayait sans se dissiper et qui méditait sans se mettre en deuil. Il

était du pays de saint François de Sales et non pas du pays de Rousseau. Et le doux saint ne l'eût peut-être pas engagé beaucoup à fréquenter le théâtre ou à courir les mascarades, mais je suis bien sûr qu'il lui eût recommandé par-dessus tout d'être gai, souriant et d'éviter l'ennui.

II

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Il est écrit que de Maistre hésitera un moment devant la vérité, qu'il aura des illusions comme tout le monde et qu'il ne se fixera sur le roc qu'après avoir essayé des sables mouvants.

Il perd sa mère en 1774, il se marie en 1786. On dirait que, depuis un moment déjà, il échappe à l'autorité de son père, et que des influences d'à-côté agissent sur lui. Le barreau, « l'abominable procédure », les procès de bornage et de mur mitoyen ne sont pour lui que le métier, et un métier ingrat. Il est las de remuer les dossiers poudreux et de plaider l'innocence des clients qui le laisse sceptique. Un jour, un de ses amis, Joseph de Juge, fait son entrée au bureau des substituts. De Maistre va au-devant de lui, lui offre un de ces sacs où les procureurs entassent leur papier timbré, et, ouvrant des narines à humer tout un printemps en fleurs, il lui dit avec une solennité comique : « Vous allez voir, Monsieur, comme cela sent bon! » Il en a assez de ce parfum de poussière et de moisissures qui ne l'a jamais grisé. Il parcourt lentement les divers degrés de la magistrature. En 1774, il est nommé substitut et cela lui vaut l'honneur de prononcer de ces magnifiques discours académiques qui ennuient à la fois, et presque dans la même mesure, l'orateur et les auditeurs. Si de Maistre s'est vraiment ennuyé un jour et quelque part, je crois bien que ce fut à la barre des avocats et sur son siège de magistrat. L'aigle était en cage; il aspirait vers l'air libre et les espaces infinis.

Il se console dans les douceurs de l'amitié, et c'est ici qu'il faut placer à ses côtés les trois amis dont les idées vont déteindre sur ses idées.

Le premier s'appelle Gaspard Roze. Le chevalier Roze est un grand jeune homme d'une maigreur ascétique, toujours poudré, toujours frisé, très élégant, et qui décoche avec autant de facilité une pointe mordante qu'un madrigal caressant. Son caractère est de fière indépendance. Un jour, un président piémontais essaie de peser sur sa conscience en un procès politique; le chevalier Roze se redresse comme sous un affront et répond : « Si vous avez, Monsieur, la honte de le penser, vous devriez avoir la pudeur de ne pas le dire. » Cet homme d'honneur est un libéral. Il aime le roi sans doute et il est très attaché à la religion de ses ancêtres, mais la philosophie du siècle l'a touché

légèrement : il souhaite des réformes et s'offense des privilèges. Il est frondeur et son esprit caustique égratigne aussi bien la figure du roi que celle des nobles et des bourgeois. Il dit, sans barguigner, de tel discours prononcé par le roi qu' « il ne présente rien de bien élégant ni de délicat », de telle promotion d'officiers qu'elle « humilie le militaire » et que « plus du quart des promus sont des jeunes gens sans talents, sans service, pris sur le pavé ou dans leur famille, qu'ils n'ont jamais quittée. » Le chevalier Roze est un de ces hommes d'avant-garde qui marchent droit devant eux, les yeux fixés très loin, et qui voudraient bien pouvoir reculer quand il n'est plus temps.

Le second ami de de Maistre est Jean-Baptiste Salteur. Il est froid comme les neiges du Nivolet, grave comme le Mont Blanc. Un de ses principes est celui-ci : « Pour être heureux, il ne faut pas être l'esclave de son cœur ni enchaîner sa liberté », et il ne s'enchaîne pas à la fortune des choses qui lui semblent périmées. C'est un royaliste, lui aussi, mais un royaliste épris de plus de justice et de plus de liberté. Il ne songe pas à une révolution, une évolution lente et douce rentrerait plutôt dans ses vœux.

Le plus aimé des trois amis fut Henry Costa de Beauregard, celui que de Maistre nommait « le compagnon, le consolateur de ma jeunesse, l'animateur de mes efforts et l'objet constant de ma tendresse. » Le château de Beauregard se mire dans les eaux bleues du Léman : le lac apporte vers les pelouses la caresse de ses flots et de ses voiles blanches. De là, à travers la ramure des chênes séculaires, on aperçoit la lointaine silhouette de Lausanne et les sommets neigeux des Alpes. Il n'y a pas au monde de paysage plus grandiose à la fois et plus gracieux. Quand vient septembre, « le plus beau des trois plus beaux mois de l'année », de Maistre s'enfuit vers le château de Beauregard. Il vient pour le plaisir de causer, de « verber » comme il dit; il vient écrire aussi, et quand il a jeté quelques idées sur le papier, il les soumet à son ami. Le Mis Costa est un bon juge, car il est un juge sévère. Il sabre parmi les épithètes et les redondances du jeune orateur : « Ce sont, — lui dit-il, — des mouches placées par mégarde sur le visage de cette aimable prude qui vient faire ses Pâques. » Et il fait tomber toutes ces « mouches » indiscrètes. Mais le Mis Costa a l'esprit moins sûr que le goût. Les vents mauvais qui soufflent de France l'ont touché. Il ne voit pas où commence l'erreur, où finit la vérité dans les choses politiques. Il écrit hardiment à son ami : « Le dogme ne saurait envahir la politique, et les principes, dans cet ordre d'idées, n'ont rien de révélé. » Et l'on sent aussi chez lui de ces candeurs à quoi se reconnaissent presque toutes les victimes de la Révolution Il croit à l'Assemblée de Versailles; les discussions des rhéteurs lui semblent de l'héroïsme, les folies de la nuit du 4 août le jettent en extase et il n'a pas assez de fleurs en son jardin pour en couronner le front de Necker. Il en reviendra bientôt; mais, en atten-

dant qu'il en revienne, il s'égare au pays bleu de la chimère, et il tâche d'y entraîner J. de Maistre avec lui.

Tels sont les amis de de Maistre. C'est une petite phalange d'esprits « modernes » et d' « âmes sensibles », qui regardent vers l'avenir, ne lui boudent point et s'arrangent volontiers des généreux paradoxes qui commencent de monter vers les sommets de la Savoie.

Et de Maistre se laisse prendre au charme de ces nouveautés. Celui qui ne verra demain dans la Révolution qu'un effort « satanique » lui a souri de loin, et même de près. Il est facile de surprendre, dans les écrits de sa vingtième année, un reflet précis des conversations et des lectures qui étaient communes entre les trois amis. Même dans cet *Eloge de Victor-Amédée III* où il y a de si belles pages, on se heurte çà et là à des déclamations qui sentent fortement la philosophie du XVIIIe siècle. Oui, et ce n'est pas un mythe, de Maistre a parlé la langue de Rousseau, et même la langue de Voltaire. Il a nommé Dieu « l'Etre des êtres » et « l'Etre suprême »; il a fulminé contre les préjugés et les privilèges. Il a écrit cette phrase que Jean-Jacques aurait pu signer : « Les institutions gothiques vont disparaître. Victor amènera par la main la vraie philosophie; il lui ordonnera de souffler sur les vieilles formules; et l'ignorance, poursuivie, chassée, insultée dans toute l'Europe, ne se vantera plus que nous sommes des dernières sujets. » Il a jeté l'anathème aux bûchers de l'Inquisition, comme ferait aujourd'hui un primaire quelconque inspiré par un manuel quelconque : « N'a-t-on poussé l'extravagance et la cruauté, — s'écrie-t-il, — jusqu'à allumer des bûchers, jusqu'à faire couler le sang au nom du *Dieu très bon?*... Sacrifices mille fois plus horribles que ceux que nos ancêtres offraient à l'affreux Teutatès, car cette idole insensible n'avait jamais dit aux hommes : « Vous ne tuerez point; vous êtes tous frères; je vous haïrai, si vous ne vous aimez pas. » Et voici le comble : de Maistre a cru en Rousseau et au *Contrat social*. L'absurde chimère de l'homme primitif, isolé dans ses forêts, sans lien social, et fondant la patrie par l'abdication de sa volonté propre sous le joug de la volonté générale, ce rêve de l'halluciné genevois entra dans l'esprit de de Maistre et s'exprima sur ses lèvres en un lyrisme déclamatoire. Le 1er décembre 1777, il prononce devant le barreau de Chambéry un éloge de la vertu, et tout d'un coup sa voix s'éraille en des notes fausses, criardes à faire hurler tout le bon sens des siècles : « Représentez-vous la naissance de la société; voyez ces hommes, las du pouvoir de tout faire, réunis en foule autour des autels sacrés de la patrie qui vient de naître; tous abdiquent volontairement une partie de leur liberté; tous consentent à faire courber les volontés particulières sous le sceptre de la volonté générale : la hiérarchie sociale va se former. » On croit rêver en lisant ces phraséologies sous la plume de de Maistre et l'on se demande si le vieux Président, dont le siège ne vacillait jamais sur le roc des vérités éternelles, ne se

disait pas après avoir écouté ces fantaisies de sociologue démocratique : Décidément, ils m'ont gâté mon fils !

J. de Maistre a donc donné dans le libéralisme; il va maintenant flirter avec l'illuminisme. Vers 1780, il y a dans la ville de Lyon une secte de Martinistes qui l'attire étrangement : ce sont des chrétiens qui oscillent entre l'Eglise et la mystagogie des Alexandrins. Leur chef, Saint-Martin, a longtemps gardé ses croyances et ses pratiques religieuses; puis, il s'est senti à l'étroit dans la discipline catholique. Il se considère comme le prophète et le précurseur d'un évangile nouveau : « A force de dire, *Notre Père*, espérons que nous entendrons un jour dire, *Mon fils* »; il attendait une révélation inédite, rajeunie au moins et qui restaurerait tout de bon sur la terre le règne de Dieu. Il a de nombreux disciples à Lyon : de braves gens qui rêvent d'un christianisme épuré et d'un retour aux origines évangéliques. Ils sont doux et humbles de cœur, pieux, pacifiques, prompts à l'extase et convaincus que tous les mystères vont se dévoiler à leurs yeux. Dieu leur est familier, ils communiquent avec les esprits, la nature est toute prête à leur livrer ses secrets. Lyon est le centre d'une active propagande; c'est là que Saint-Martin publie ses ouvrages : *Des Erreurs et de la vérité* et l'*Homme de désir*. De Maistre se rend à Lyon de temps à autre. Il y va par curiosité d'abord : « Voir ce qui se passe là », il résiste difficilement à cette tentation. Et puis il est en sympathies secrètes avec cette école qui accentue la réaction contre les sarcasmes froids de Voltaire. Celui-ci ne décolérait point quand il parlait de Saint-Martin; après avoir lu *Les Erreurs et la vérité*, il écrivait à d'Alembert : « Je ne crois pas qu'on ait jamais rien imprimé de plus absurde, de plus obscur, de plus fou, de plus sot. » Des idées qui font écumer Voltaire ont quelque chance de séduire J. de Maistre. Il est donc séduit. Il fait le voyage de Lyon, il le fait plusieurs fois. Il assiste aux réunions des Martinistes, et, trente ans plus tard, il ne rougira point d'avouer qu'il y a pris plaisir. Quand paraît l'*Homme de désir*, sa sœur Thérèse se permet quelques objections contre le livre au nom du bon sens et de l'orthodoxie religieuse; elle raille particulièrement cette théorie des nombres que Saint-Martin développe avec complaisance; J. de Maistre réplique aussitôt : « Tu dis que ce prophète te paraît tantôt sublime, tantôt hérétique, tantôt absurde. Le premier point ne souffre point de difficulté. Je nie formellement le second et je m'engage à soutenir son orthodoxie sur tous les chefs... Sur le troisième point, je n'ai rien à te dire, ou, si tu veux, je te dirai qu'il est très certain qu'avec une règle de trois on ne peut pas faire un ange, ni même une huître, ou un savant du café Blanc. Ainsi ce prophète est fou, s'il a voulu dire ce que tu as cru : mais s'il a voulu dire autre chose?... » Il ne se rend donc point encore. C'est en 1790 : bien des chimères sont déjà expulsées du cerveau de de Maistre; celle-là est plus obstinée.

Il ne faut rien exagérer d'ailleurs. De Maistre ne fut jamais un Martiniste proprement dit. Il n'a rien laissé de ses croyances catholiques dans les assemblées de Lyon. En 1816, il écrira de Saint-Pétersbourg : « Je consacrai jadis beaucoup de temps à connaître ces Messieurs (les Illuminés). Je fréquentai leurs assemblées; j'allai à Lyon pour les voir de plus près; je conservai une certaine correspondance avec quelques-uns de leurs principaux personnages. Mais j'en suis demeuré à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, non cependant sans avoir acquis une foule d'idées dont j'ai fait mon profit. » Mais enfin il faudra bien qu'il massacre un jour ce qu'il a commencé par vénérer. Il lui faudra combattre cet illuminisme qui le séduisit d'abord. Tous ces voyages à Lyon ne lui furent utiles qu'en lui faisant connaître un adversaire de l'avenir. Il avoue, le 20 janvier 1816, dans sa *Correspondance diplomatique :* « Je suis si fort pénétré des livres et des discours de ces hommes-là qu'il ne leur est pas permis de placer dans un écrit quelconque une syllabe que je ne la reconnaisse. » Il affiche donc sa science de la secte : qu'il soit félicité, puisqu'il y tient, mais félicité deux fois! Une fois pour la connaître si bien, une fois pour s'en être évadé de bonne heure.

Tous ces tâtonnements révèlent une jeunesse sollicitée en des sens divers. L'esprit de J. de Maistre n'a pas encore trouvé ses assises immuables, son orientation juste. Il oscille et vacille. Il est en harmonie avec ce temps où les têtes les plus saines ont au moins des commencements de vertige et ne se fixent dans le vrai décisif qu'après des expériences et des déceptions.

Ce n'est pas tout encore. Le jeune de Maistre ira très loin sur cette voie d'erreur, si loin qu'on finit par le perdre de vue et qu'on ne le reconnaît plus. Est-il possible d'imaginer cette chose extravagante : J. de Maistre franc-maçon?... J. de Maistre, grand orateur de la loge des *Trois Mortiers* de Chambéry?... Ce seul fait permet de juger une époque : la société d'alors fait songer à quelque femme nerveuse, en crise permanente; elle n'est plus la maîtresse de sa raison, de son bon sens; elle est à la merci d'une sensibilité maladive et de ses imaginations folles. Elle a le mysticisme de la liberté, de l'égalité, de philanthropie, et, chaque fois que l'on prononce devant elle ces mots nouveaux, elle entre aussitôt en des convulsions mélodramatiques. Extérieurement, la loge maçonnique n'est qu'un sanctuaire de fraternité; alors, par amour pour le genre humain, on joue à la truelle, comme à Trianon on jouait à la houlette pastorale et au petit pot de beurre. A Paris, la *Mère loge écossaise d'adoption* compte parmi ses membres Mme de Montalembert, Mme de Bouillé, Mme d'Hinnisdal, et Mme de Las-Cases. Marie-Antoinette écrit à la princesse de Lamballe qui se distrait à ce jeu dangereux : « J'ai lu avec intérêt ce qui s'est fait dans les loges maçonniques... Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du bien. Vos loges ont été

sur nos brisées en délivrant des prisonniers et en mariant des filles... » On dote des filles et on délivre des prisonniers; tout le reste s'efface devant cette enseigne de philanthropie, et les nobles, les catholiques, les prêtres mêmes encombrent ces banquets et ces réunions d'où sortira bientôt le mot d'ordre des spoliations et des massacres... Il y a donc une loge à Chambéry, et J. de Maistre se fait affilier en 1773. Ma foi! il n'y voit pas plus de mal que Marie-Antoinette et que la princesse de Lamballe. Il écrit au baron Vignet des Etoles qui s'étonne de le voir en cette galère : « L'unique chose qui me fâche, c'est de vous voir parler sérieusement de cette niaiserie de franc-maçonnerie, enfantillage universel en deçà des Alpes, dont vous auriez été si vous aviez vécu parmi nous, et dont je me mêlais si peu... que j'ai reçu un jour une députation pour savoir si je voulais être rayé de la liste... » Il n'attachait donc pas grande importance à cette « niaiserie »; au fond même, je crois qu'il y est allé surtout pour voir ce qui se passe là-dedans. Mais c'est déjà trop qu'il y aille, et trop surtout que, le 13 octobre 1774, il signe un placet adressé au Grand-Orient de Londres par la loge de Chambéry et de solennelles calembredaines comme celle-ci : « Vous qui n'avez jamais entendu retentir à vos oreilles la voix tonnante d'un souverain absolu! Vous qui pouvez, dit-on, tout ce qui n'est pas injuste! Songez que l'univers est plein d'hommes qui n'ont que la volonté de libre, parce qu'on ne connaît pas de moyen pour l'enchaîner. A Londres, quand le souverain lève le bras, vous mettez la grande Charte entre vous et lui; son sceptre se brise sur ce bouclier, ou, s'il ne se brise pas, c'est votre faute. Mais ailleurs, dès que le Maître a parlé, tout ce qui ne plie pas est écrasé et il n'y a plus de remontrances à faire ni de distraction à proposer : la gloire est dans l'obéissance et la moindre contravention devient dangereuse. » Comprenne qui pourra : le nom de J. de Maistre est au bas de ce placard où les trois-points gémissent, tonnent, implorent, en un amphigouri qu'ils ont à peine perfectionné depuis. En fin de compte, il était temps que quelqu'un l'arrêtât sur cette route où il s'emballait avec la belle insouciance de ses vingt ans. Déjà, il était suspect à la cour de Turin, on l'accusait, non sans motifs d'ailleurs, d'être enclin aux idées nouvelles. Le mot de *jacobinisme* fut même prononcé un jour. On exagérait cette fois, mais il prêtait le flanc à ces malveillances outrancières. Le Roi intervint; il demanda la liste des maçons de Chambéry. De Maistre revendiqua l'honneur de porter lui-même à Turin le catalogue suspect. Le Roi lut : « Voilà, — dit-il, — des noms qui suffisent pour me rassurer, mais en ce moment où toute réunion est suspecte simplement comme réunion, on ne doit point s'assembler. » De Maistre donna sa parole et termina brusquement sa carrière maçonnique.

Peut-être fallait-il qu'il eût ces naïves illusions. On ne déteste jusqu'à l'horreur que ce qu'on a commencé par estimer. Il faut souvent avoir cru en quelqu'un ou en quelque chose pour le bien connaître, et

alors l'hostilité est plus vive, comme si le déçu voulait se faire pardonner son erreur initiale. De Maistre va déclarer à la Révolution une guerre sans merci. Il l'insultera, il la bafouera; il sera impitoyable à ses paradoxes, à ses dogmes, à l'ivresse des chimères et du sang. Il ne sera pas seulement, comme a dit Sainte-Beuve, « un Voltaire retourné »; il sera à l'antipode de Jean-Jacques, le contradicteur forcené des rhéteurs vides et violents qui vont mettre la France d'abord, l'Europe ensuite, à feu et à sang. La Révolution sera pour lui, non pas une erreur quelconque, mais l'ERREUR totale, radicale, monstrueuse. Il a raison contre elle; mais, s'il met dans la lutte une telle âpreté de conviction et de satire, c'est sans doute qu'il veut avoir raison contre lui-même et qu'il venge en ces fureurs expiatoires un peu de sa jeunesse crédule au mensonge et indulgente au mauvais rêve.

III

Lorsque de Maistre revint de Turin, il n'était que franc-maçon démissionnaire. D'une démission et même d'une soumission à une conversion, il y a souvent un assez large espace. Il va se hâter de le franchir et de dissiper les nuées qui obscurcissent légèrement son esprit.

Il se marie en 1786, et le mariage est presque toujours la fin de la jeunesse. Il y a bien des façons de vieillir; celle-là n'est pas la moins efficace. Il faudra cependant des coups de tonnerre dans le ciel pour que de Maistre se libère tout de bon des illusions sur lesquelles il a vécu. De sourds grondements lui révèlent l'approche de l'orage; il écoute, il est inquiet, il se signe en bon chrétien qu'il fut toujours. Et l'on arrive ainsi, par des alternatives de confiance et d'effroi, aux événements de 1789.

Ce ne sont que des phrases d'abord et de beaux gestes de théâtre : de Maistre sourit. Ce sont ensuite les émeutes dans la rue, les massacres déjà : de Maistre devient grave. Et tout d'un coup ce sont des atteintes à l'autorité royale, la journée du 5 octobre et l'assaut des harengères contre les grilles de Versailles. Alors de Maistre bondit. Un flot âcre lui monte aux lèvres, et ses indignations sont à une telle gamme qu'il est impossible de les reproduire ici. La crapule des ruisseaux déferle sur les marches du trône et de Maistre la peint dans la réalité de sa physionomie et de ses mœurs. Il écrit à Henry Costa, — mais je choisis dans ce torrent d'injures ce qu'on ne peut recueillir — il écrit : « Le croiriez-vous, mon cher ami? Mounier a vu, a bien vu, avec son œil droit et son œil gauche, des femmes de Paris qui venaient de prendre du pain dans les cuisines du Roi, tremper ce pain dans le sang des gardes du corps égorgés et le manger ensuite. Le joli peuple!... Quand les ambassadrices furent introduites auprès de

Roi, elles lui demandèrent d'abord du pain; il leur dit : « Mes pauvres femmes, je n'ai pas de pain dans ma poche, mais vous pouvez aller dans les offices, vous y trouverez des provisions; pas autant qu'autrefois, mais enfin vous y prendrez ce qui s'y trouvera. Puis le Roi de France et de Navarre mit la main dans sa poche et leur donna sept louis, c'était tout ce qu'il avait dans ce moment; mais ce don et cet air de bonté avaient fait trop d'impression sur ces nobles dames, qui s'avisèrent de laisser éclater trop de sensibilité en sortant; les autres femmes les accablèrent d'injures et de coups, et, entre autres gentillesses, leur donnèrent le fouet chez le Roi. Jamais le salon d'Hercule n'avait vu cérémonie de ce genre... Que vous dirai-je, mon cher ami? ma foi est ébranlée; au secours! assistez-moi! ma tête fermente toujours sur toutes ces affaires au point que quelquefois je n'en dors pas. » Et cela continue durant une page encore, une page d'ironies violentes, d'anathèmes courroucés contre la « canaille » de Paris. « Quittons Paris! — s'écrie-t-il enfin, — quittons Paris! Quittons ce gouffre immonde où Mirabeau braille en vrai Lucifer. » De Maistre avait rêvé; il avait fait un beau songe de pastorale. Il s'éveillait maintenant : au lieu de moutons et d'agneaux enrubannés, il avait sous les yeux des loups aux dents longues et rouges. Au lieu de bergères, on lui présentait les poissardes de la Halle. Et tous tremblaient déjà... et ni le Roi, ni la Reine n'étaient en sûreté dans le palais de Versailles. De Maistre avait fait un rêve et il se réveillait dans la boue et le sang. Son état d'âme est une façon de paroxysme où il y a de la douleur, de la honte, de la colère et un cruel sentiment d'impuissance. L'homme nouveau naît chez lui, et ce sont des bouillonnements intérieurs, des secousses, de violents soubresauts, qui ne lui laissent pas la maîtrise de sa pensée. Henry Costa lui écrit sur les choses de France; il répond : « En m'écrivant deux pages de politique, vous avez jeté un boulet rouge sur un magasin à poudre. Je suis *monté* sur cet article au delà de toute expression, et même je vois là, devant moi, douze ou quinze pages écrites qui en appellent d'autres. Mais je suis seul, mal placé, découragé... Je me dis quelquefois et même souvent que je ne suis rien, que je manque de tout, que les occupations de mon état me paralysent. Je le crois même parfaitement pendant un jour, une semaine, un mois entier; mais ensuite j'éprouve des élancements, des exaltations où il me semble que tout n'est pas faux. C'est ainsi que, ballotté entre la stupeur du dégoût et les accès de l'enthousiasme, je ne vois rien de clair sinon que je ne sais ce que je suis. » Et il jetait sur le papier des fragments de méditations politiques, des pensées, des anathèmes, des prophéties où ses amis, et lui-même tout le premier, avaient quelque peine à reconnaître le candide libéral de l'avant-veille. Et voilà déjà que les crimes succèdent aux actes de folie : la France, cette France que de Maistre adore, se transforme après quelques mois en un cirque où les maniaques vocifèrent

et les bouchers égorgent. Des bandes de brigands incendient les châteaux et font peser une terreur sombre sur toute la province. Des diligences qui arrivent à Chambéry, il voit descendre des femmes, des enfants, des vieillards : ce sont les émigrés qui fuient et qui apportent avec eux le frisson d'épouvante dont ils sont saisis. De Maistre voit tout cela, et le songe idyllique qu'il avait caressé s'évanouit tout de bon. Ses lettres à Henry Costa ne sont plus que des élégies ou des cris de colère. Il appelle la Législative « le grand tripot du Manège », les députés, « des législateurs *bébés.* » Il vient de lire le livre de Burke sur la Révolution. A la bonne heure! il aime cette raison froide et éloquente qui ne fait point grâce à l'erreur : « J'en ai été ravi, — écrit-il à Henry Costa, — et je ne saurais vous exprimer combien il a renforcé mes idées anti-démocratiques et anti-gallicanes. Mon aversion pour tout ce qui se fait en France devient de l'horreur; je comprends très bien comment ces systèmes, en fermentant dans des têtes humaines, se tournent en passion : croyez qu'on ne saurait trop abominer cette abominable assemblée... Voyez comment trente ou quarante drôles exécutent ce que ni le Prince Noir, ni la Ligue n'ont pu faire : les massacres, les pillages, les incendies ne sont rien, il ne faut que peu d'années pour guérir tout cela; mais l'esprit public anéanti, l'opinion viciée à un point effrayant : en un mot, la *France pourrie,* voilà l'ouvrage de ces messieurs. Ce qu'il y a de vraiment déplorable, c'est que le mal est contagieux et que notre pauvre Chambéry est déjà bien taré. »

Il ne se trompait pas; la Savoie était contaminée par l'erreur révolutionnaire. A Chambéry, un petit journal, *Le Réveil de la marmotte,* poussait le pays à s'unir à la France. Au mois d'août 1790, le commandeur Curti est trouvé mort dans les eaux de l'Albane. Curti est l'ami du peuple, une sorte de magistrat « bon juge » qui affiche des idées libérales et un grand amour pour le peuple. On croit à un suicide; le clergé refuse à son cadavre la sépulture chrétienne, il l'accorde ensuite, mais discrète et sans pompe. Et les obsèques se transforment en un triomphe. Et, le lendemain, un pamphlet circule dans les rues de Chambéry dont la langue et le ton étaient déjà au diapason des feuilles jacobines de Paris : « Il est mort, — disait le placard, — il est mort, l'homme public, ami des hommes,... l'ami du peuple et du roi!... Il est mort martyr de la vérité et de la justice! — Triomphez, nobles ignobles, caste parasite pour qui l'honneur n'est que l'orgueil; il était trop au-dessus de toi pour descendre à cajoler tes vices et ta nullité! — Triomphez, ignorants et fourbes égoïstes qui ne voyez et ne cherchez dans vos places qu'un aliment à votre vanité et à votre ambition. — Triomphez, surtout, vous petits et vils despotes des finances, tuteurs insolents des communes que vous déchirez et mutilez à volonté, chétifs calculateurs, absurdes et atroces politiques, pour qui la fourberie est sagesse et l'inhumanité vertu; vous étiez tous ses

ennemis naturels. — Mais triomphez encore, vous tous, tyrans oppresseurs qui trompez, qui souillez depuis si longtemps les vertus d'un bon roi, qui ne connaissez pour lors que le poids de la force qu'il vous confie. — Vous tous enfin qui avez la lâcheté de poursuivre de vos traits envenimés, dans la nuit du tombeau, celui que votre rage y précipita, lisez ces mots qui contiennent tous les éloges et montrent tous les forfaits : « *La Savoie pleure la mort du vertueux Curti.* » Je me représente de Maistre lisant ce pamphlet avec le chevalier Roze et Salteur : ils se regardent, ils sont anxieux, ils se demandent si c'est bien cela, le cher amour de l'humanité dont ils ont tant discouru. Ils avaient tout prévu, excepté ces cris de rage, cette ruée des haines et ces dents rageuses que l'on commençait de leur montrer. « Je vous dis qu'ils sont fous! », s'écrie de Maistre dans une lettre à Henry Costa. Et les plus fous, ce sont encore peut-être ceux qui ont en mains l'autorité nécessaire pour imposer silence aux forcenés et qui ne s'en servent pas. Il assiste à un double drame : en bas, la crise de la fidélité; en haut, la crise de l'autorité. Le Roi, par sa faiblesse, se fait le complice inconscient de l'émeute. De Maistre s'attriste de cela plus que de tout le reste : « Le gouvernement, — écrit-il à Henry Costa, — est dans une attitude de terreur très déplacée, et, quand on tremble, le moyen de faire trembler!... Voilà, mon cher ami, comment les choses vont, avec tant de moyens de les bien diriger. Quand je vois tant de faux pas, tant de dangers où l'on se jette volontairement, je suis quelquefois comme le Misanthrope : « *J'entre en une humeur noire, en un chagrin profond.* » Et la comédie continue : les brochures paraissent qui invitent la Savoie à se donner à la France ou à la Suisse, et le ministère ne répond même pas. De Maistre constate même que les traîtres ont des complices dans le gouvernement lui-même; qu'on les encourage en-dessous, si on les blâme en public. Alors, les bras lui tombent et il se répète le vers du poète ancien : *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Nous approchons du terme. La Révolution prend prétexte de la présence des émigrés à Turin et le général Montesquiou encercle la Savoie. De Maistre tressaille une minute au coup de clairon qui réveille son pays. Le spectacle ne manque pas de grandeur. « Des dignes gentilshommes savoyards, — écrit le marquis Costa de Beauregard dans *Un Homme d'autrefois*, — décrochaient leurs rapières, rajustaient leurs uniformes et dételaient la charrue pour remettre sur le pied de guerre le vieux cheval qui, avec eux, avait passé sa jeunesse au service du Roi. Paysannes et bourgeoises embarquaient leurs maris et leurs enfants comme de vraies Romaines. Chacun en arrivant au camp rivalisait d'entrain et d'activité; c'était avec la plus admirable désinvolture que les riches et les pauvres se ruinaient en équipages. Nos soldats, disait le marquis Henry, mettent leur dernier sou à faire aiguiser leurs

sabres. » De Maistre tressaille et il s'attriste aussi, car les esprits sont incertains. On parle trop et « cent mille feuilles de papier ne suffiraient pas à rendre les discours courants. » Les traîtres se remuent, les meneurs se multiplient. « Tout ceci ne vaut pas le diable! » écrit-il à son ami Costa, et il observe, le cœur partagé entre mille sentiments contradictoires... L'attente n'est pas longue d'ailleurs : dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, Montesquiou coupe en deux l'armée piémontaise et entre sans coup férir dans la ville de Chambéry.

Alors écoutez ce qu'a vu et entendu de Maistre : il a vu le Sénat et le corps municipal de Chambéry aller au-devant de Montesquiou, lui offrir les clés de la ville et prêter serment de fidélité à la nation française; il a vu le peuple arborer la cocarde tricolore en chantant : « Vive la France! vive la liberté! » Il a entendu la fanfare de la Légion des Allobroges jouer sous ses fenêtres le *Chant de l'Armée du Rhin*. Il a vu ce spectacle lamentable qu'il décrit dans son *Discours à la marquise Costa sur la mort de son fils* : « Qui pourrait sans frémir se rappeler ce moment, cette dissolution terrible et subite de toutes les autorités, espèce d'agonie qui précède la mort, la joie transparente des lâches et des traîtres, l'inexprimable douleur des bons, cette force indéfinissable qui entraînait tout, même la valeur, ce fracas sinistre de toutes les colonnes qui s'abîmaient à la fois devant le drapeau tricolore, et la fidélité sans armes, meurtries sous ces ruines, prenant tristement son vol vers les Alpes. » Il a vu tout cela. Et puis, il est rentré chez lui, dans sa maison vide, car sa femme et ses enfants sont partis depuis trois jours déjà. En son salon, il a regardé le buste de son père sur le socle duquel Xavier a gravé cette inscription : *Incorrupta fides nudaque veritas*. Les morts ont parlé en son âme, tous ces morts qui, sur le sol de France aussi bien que sur le sol de Savoie, furent les servants de l'honneur et de la vérité. Ils ont parlé et il a obéi. Il est sorti de sa maison, il est monté à cheval... et il est parti, fidèle à son tour, fidèle jusqu'à l'holocauste à ces deux choses qui seront désormais et pour toujours la lumière de sa vie : l'autorité légitime et la vérité intacte.

***

A quelques jours de là, le 25 septembre au matin, il avait rejoint sa femme et ses enfants. La petite caravane arriva au sommet du col du Petit-Saint-Bernard. Soudain une tempête se déchaîne : le tonnerre gronde, les nuages se heurtent et s'effondrent en un tourbillon d'éclairs lugubres. La montagne est comme secouée sur sa base, et les troupeaux effarés s'enfuient des pacages en meuglant, en bêlant. De Maistre ne bronche pas. Il dit à sa femme : « Ma chère amie, le pas que nous faisons aujourd'hui est irrévocable; il décide de notre sort pour la vie. » Et, le soir, il jette sur son carnet de voyage ces simples mots :

« Passage du Saint-Bernard. Ma femme et mes enfants souffrent beaucoup de la tourmente. » Il a souffert, lui aussi, mais il n'en dit rien, et il ne regrette rien. Stoïquement, noblement, il se sacrifie à son Dieu, à son Roi, à sa patrie. Il accepte l'exil, la spoliation, la solitude pour le plaisir exquis de rester fidèle. L'erreur de sa jeunesse était bien réparée... *Incorrupta fides nudaque veritas.*

C. LECIGNE.

NISI DOMINUS ÆDIFICAVERIT DOMUM...

A PROPOS D'ŒUVRES SOCIALES (1)

Si l'on se tenait aux écoutes depuis que le vent ou la mode poussent à l'action sociale intense, aux œuvres sociales de toute sorte, on entendrait dans presque tous les presbytères de France des dialogues souvent très animés, voire des discussions assez vives qui supposent dans le clergé — comme du reste dans un certain monde laïque — une double mentalité.

D'un côté, — chez les jeunes, — un enthousiasme sans mesure pour les œuvres nouvelles et les nouvelles méthodes, un catholicisme qui, à force d'être social finira par n'être plus chrétien; de l'autre côté, — chez les vétérans du sacerdoce, — une religieuse fidélité aux vieilles traditions du ministère pastoral, avec le catholicisme sans épithète, tel que le vécurent et le prêchèrent les amis du Christ-Jésus, depuis saint Pierre jusqu'à notre grand Pape Pie X.

Les résultats?

Les tenants de la manière traditionnelle vous inviteront simplement à lire l'histoire dix-huit fois séculaire de l'Eglise, et puis à écouter autant que faire se peut le mouvement à peine perceptible de la vie divine dans les âmes : vous saurez ainsi ce que valent pour l'apostolat chrétien les anciennes méthodes, ou l'action surnaturelle.

Les jeunes qui s'agitent, qui parlent et palabrent — à moins qu'ils ne courent — au profit des œuvres sociales, vous répondront au galop : « Suivez-nous, et vous verrez des merveilles... demain! »

Au risque de paraître indiscrets ou trop pressés, jetons un coup d'œil sur leurs merveilles d'aujourd'hui.

***

— Quelle belle fête, dit le jeune vicaire, et combien pleine de pro-

1. Voir 15 octobre 1911, 15 janvier, 1er février et 1er mars 1912.

messes pour l'avenir! tous les gymnastes chrétiens du diocèse assemblés dans la ville épiscopale : fiers jeunes gens sans peur et sans reproche; marches et défilé d'allure toute militaire; sonneries et fanfares; drapeaux et bannières; brillants costumes distincts et divers pour chaque société. Puis, messe à la cathédrale, célébrée par Mgr l'Evêque. Puis, exercices variés sur la grande place, sous les yeux de la foule frémissante : c'est la vie ou tout au moins un renouveau de vie, pour les corps et pour les âmes. Pensez si j'ai applaudi, de bon cœur, quand l'évêque vers la fin de cette inoubliable journée, a crié à cette jeunesse : « Mes chers amis, restez vaillants et restez chrétiens, c'est vous qui sauverez la patrie et l'Eglise... vous êtes beaux comme l'espérance! » Avec quelle effusion j'ai pressé la main de mes heureux confrères qui attirent cette jeunesse, la groupent, l'organisent, l'entraînent et, en l'amusant, la conduisent à Dieu! Dieu seul sait combien de gros péchés d'envie j'ai commis presque tout le long du jour, obsédé par la pensée ou la hantise que, si chez nous, notre chère jeunesse est groupée à l'église en différentes confréries dont j'admire la vitalité, en dehors de l'église il n'existe rien, aucune œuvre sociale, pas même un modeste patronage.

Le curé qui avait écouté moitié souriant, moitié soucieux, répondit :

— Je comprends votre enthousiasme, mon bon Monsieur l'Abbé; je m'y attendais, et Dieu me garde de vous en faire reproche! Ce mouvement intense d'œuvres sociales et de jeunesse dans notre pays et dans le monde catholique, je le suis de trop près pour ignorer tout ce qui s'y dépense de zèle, d'intelligence, de dévouement, de temps et d'argent, depuis tantôt un demi-siècle. D'aucuns y versent leur vie goutte à goutte : je les admire et je voudrais avoir une parcelle de leur mérite devant Dieu. Quand ils ne forlignent point sur le chemin quelque peu glissant et insuffisamment exploré, l'Eglise les encourage et les bénit : Qui donc oserait les blâmer ou en médire? C'est pourquoi j'en parle avec une certaine timidité, non sans appréhension, comme quelqu'un qui s'aventure dans la pénombre et qui craint de trébucher en marchant contre les idées courantes. Dans tout ce que je vais dire durant la veillée, je vous prie donc de ne rien voir autre chose que de simples impressions absolument personnelles : réflexions au fil et au hasard de la causerie, ou même si vous voulez vieilles rêveries de vieilles gens qui ne savent rien comprendre au progrès et aux aspirations modernes, qui trouvent que vous mettez trop de terre dans votre monde social nouveau, alors que vous avez peut-être le droit de trouver qu'ils y voudraient mettre, comme antan, beaucoup trop de ciel.

Or donc, — pourrez-vous me le pardonner? — tandis que vous me

parliez de la merveilleuse fête d'hier, de ces jeunes gens « beaux comme l'espérance », de leurs gracieux mouvements et de leurs évolutions harmoniques... je revoyais dans mon imagination par trop irrévérencieuse ces bataillons d'éphémères que je vous montrai un soir sur les bords de l'étang, dansant des quadrilles ou des rondes sous les ormes et dans un rayon de soleil. Pauvres moucherons d'un jour qui se trémoussent depuis l'aube jusqu'au crépuscule, qui se poursuivent dans une course folle et une sarabande bourdonnante pour dessiner sans le savoir mille figures plus ou moins géométriques... Que reste-t-il de leurs journées, de leurs danses, de leurs bruissements, de leurs chansons, de leurs sillons méthodiques dans les airs?

De même, révérence gardée, que reste-t-il de ces brillants tournois de jeunesse? Des muscles plus assouplis et plus forts, une robustesse corporelle qui a son prix, je ne le méconnais point; mais j'y voudrais au moins quelques profits pour les âmes, un renouveau des énergies surnaturelles, une plus grande robustesse dans la foi.... Or, ces profits spirituels je les cherche en vain, trop souvent. Et j'en reviens toujours à mon idée fixe : mieux vaut, dans la sainte Eglise, un bon maître de catéchisme que mille maîtres de gymnastique.

***

Vous comprenez dores et déjà, mon cher Monsieur l'Abbé, pourquoi, partisan à outrance des vieilles méthodes d'apostolat, je m'en tiens pour ma paroisse, en fait d'œuvres sociales, aux confréries et aux catéchismes.

Aussi bien, pourquoi inventer autre chose?

Notre confrérie du Très Saint Sacrement pour les hommes, — vous la dirigez avec un zèle, avec une intelligence auxquels je me plais à rendre hommage, et plus d'une fois vous m'avez manifesté les joies intimes qu'elle vous donne; — notre Association des Mères chrétiennes pour les femmes; notre Congrégation des Enfants de Marie pour les jeunes filles; notre Conférence de Saint-Louis de Gonzague pour les jeunes gens; nos catéchismes des saints Anges pour les enfants des deux sexes plus petits. Que faut-il de plus? Par ces groupements divers, notre chère famille n'est-elle pas enrôlée tout entière sous l'étendard du Christ-Jésus et ne marche-t-elle pas comme une petite armée rangée en bataille? Chaque compagnie, comme pour suivre la mode du jour, a ses insignes, sa bannière, ses chefs ou son état-major, ses exercices — j'allais dire sa gymnastique — multipliés le plus possible, ses assemblées plus solennelles et ses fêtes, — non point, il est vrai, sur la place publique où voguent les foules, mais toujours dans l'église, dans le voisinage réconfortant et sous le regard de Dieu; non pas au son des clairons et des tambours, mais aux accords plus religieux de nos vieux cantiques, chantés par tous à pleine voix et à plein cœur.

Un peu moins de bruit et, si je ne m'abuse, un peu plus de fruit.

Je m'en tiens là, envers et contre certaines invites intermittentes : je n'ai jamais pu me décider à établir même ce que vous appelez « un modeste patronage. » Et, pour parler franc, je n'en éprouve pas de remords.

Que dans les villes et les centres industriels où le foyer familial n'existe pour ainsi dire pas, — ou, s'il existe, demeure si sombre et si froid, à moins que la piété de la mère n'y répande sa lumière et sa chaleur, — que dans ces milieux moralement insalubres, on cherche à créer des œuvres de jeunesse, à la bonne heure! et encore faut-il, si l'on veut qu'elles vivent, y faire entrer l'élément divin au moins pour les neuf dixièmes, — et l'élément humain à la plus petite dose possible.

Mais à la campagne, ici par exemple, c'est tout autre chose.

Ici, chaque foyer chrétien, avec le grand crucifix à la place d'honneur, avec quelques dévotes images, avec le catéchisme, le saint Evangile et la Vie des Saints, avec la prière en commun au moins le soir, avec les pieuses coutumes ancestrales, chaque foyer chrétien, dis-je, est un sanctuaire : pourquoi en arracher prématurément l'enfant et l'adolescent, comme si vous aviez un foyer meilleur à leur offrir, et plus sain, et plus chaud et plus visité de Dieu?

Pourquoi cette tendance très moderne et que je déplore à établir en dehors de l'église toutes les œuvres d'apostolat? Maisons de jeunesse, maisons du peuple, maisons syndicales... Que sais-je? la maison de Dieu — qui après tout est aussi la maison de l'homme — ne compte pour ainsi dire plus, et pas davantage la grande famille paroissiale qui y a son centre traditionnel et vital.

Croyez-moi, Monsieur l'Abbé, l'œuvre de Dieu ne se fait bien que dans la maison de Dieu.

Ici, en dehors de l'église et des écoles, on rencontre rarement des groupes de « jeunes » un peu nombreux : nos enfants ne songent guère à se réunir pour jouer ou philosopher ensemble. Presque toujours, dans nos trente-sept hameaux épars plus ou moins loin autour du clocher, ce sont les frères et les sœurs qui s'en vont de compagnie, soit pour aider au travail des champs, soit pour veiller sur le petit troupeau de famille, au fond du val ou sur la lande.

Et cette vie au grand air, sous le regard de Dieu, dans la solitude où éclosent les saines pensées et où se trempent les mâles caractères, est bonne au corps et à l'âme. Pourquoi la déflorer, pourquoi l'enlaidir aux yeux de notre petit monde? Pourquoi surtout vouloir y substituer la vie à l'air mesuré et comprimé, difficilement aussi pur, dans des agglomérations où l'on étouffe et où l'on s'étouffe? C'est un fait d'ex-

périence : les meilleurs fruits ne gagnent rien à des contacts trop immédiats et trop continus.

Puisque je veux dire toute ma pensée, j'ajouterai encore une considération. L'enfant dont je parle, l'enfant de la campagne, qui là-bas conduit la charrue ou paît son troupeau, se contente du laitage de ses brebis et de leur laine, de pain pas toujours très blanc et d'eau fraîche, de son toit de chaume sous le ciel pas toujours bleu. Il ne convoite rien autre chose : sa pauvreté lui semble richesse, car il ignore toutes nos superfluités. Il travaille; il prie; il chante; il lit, non sans plaisir, dans le grand livre de la nature que Dieu écrivit exprès pour lui et dont nous lui expliquons quelques pages au catéchisme; il prend la vie en philosophe, sans le savoir; il se trouve heureux, très heureux, parce qu'il est content de son lot ici-bas, alors que si peu de gens le sont.

Mais si vous le transportez brusquement sous un autre ciel et dans une tout autre atmosphère; si, à grand renfort de grosse caisse, vous lui faites entendre un boniment dans le genre de celui-ci qui déshonorait naguère les colonnes d'un journal allemand catholique : « Affiliez-vous à la « Jugendwehr! » Là vous aurez occasion de passer bien votre temps : renseignez-vous auprès de ses membres. Là vous vous exercerez dans les jeux populaires, dans les jeux avec prix. Vous renforcerez votre corps par la navigation, par les courses en traîneaux, et par le patinage. Là vous apprendrez la discipline militaire et l'escrime. Par le tir à la cible vous exercerez votre œil et votre main à la justesse. Pendant les excursions, pendant les marches nocturnes dans les bivouacs et les patrouilles, vous acquerrez la connaissance du pays. — Mais votre esprit demande aussi un divertissement et, pour se fortifier, il demande aussi à être nourri par une saine nourriture Eh bien! par des leçons spéciales, vous apprendrez de gaîes chansons populaires. Certains membres pourront apprendre à jouer de la flûte ou de la trompette. Vous aurez aussi des leçons spéciales pour apprendre les sciences sociales et politiques, l'histoire et la littérature universelle, l'histoire naturelle... pour que ces sciences fassent de vous de vaillants citoyens. Affiliez-vous donc à la « Jugendwehr » qui vous promet tant pour 10 pfennigs par mois... » (1).

Deux sous et demi par mois pour une pareille culture universelle, c'est pour rien! et cependant, à mon sens, c'est encore trop cher, malgré qu'on s'engage à gaver les adhérents *de omni re scibili et quibusdam aliis*... Mais il se peut que les Allemands soient assez épais pour absorber sans éclater cette drogue « colossale. » Après tout, c'est leur affaire, cela ne nous regarde pas. Et j'en reviens à mon propos, interrompu par cette trop longue parenthèse.

1. *Oberschlesischer Kurier*, n° 69, cité par l'*Univers* du 20 avril 1912.

Je disais que si vous répétez sans cesse à l'enfant : Viens à notre patronage, tu verras combien l'on s'y amuse; — viens à notre salle de théâtre, nous te donnerons un rôle dans la merveilleuse comédie qui sera jouée très prochainement; — viens à notre société de gymnastique et à notre fanfare, si brillantes l'une et l'autre et qui donnent de si belles fêtes; — viens à notre cercle d'études, tu y trouveras des livres, des journaux, des revues; tu y entendras et y feras toi-même d'intéressantes conférences, tu y apprendras à « vivre ta vie... » Si donc vous tirez l'enfant ou l'adolescent de son milieu providentiel, avant de l'avoir fortement immunisé contre les dangers qui l'attendent, vous aboutirez presque toujours à un résultat lamentable. Votre jeune disciple se « civilisera » plus vite que vous ne voudriez, peut-être : les goûts simples d'hier s'évanouiront avec la candeur; la vie des champs, en regard de la vie des villes lui paraîtra une vie de misère; il mourra d'envies et de besoins imaginaires. En un mot, vous lui aurez appris ce que, Dieu merci, il ne savait pas : c'est qu'il est très malheureux.

Une fois ses appétits éveillés, les plaisirs et les jeux honnêtes ne lui suffiront bientôt plus : il ira chercher ailleurs.

***

— Précisément, répondez-vous tout bas, si nous ne fondons pas des œuvres de jeunesse, ou si dans ces œuvres nous renonçons aux amorces humaines pour nous en tenir aux attractions divines par trop surnaturelles, nos jeunes gens passeront d'emblée et d'un bond aux œuvres laïques, similaires et rivales.

— Non, si nous en avons fait des chrétiens.

Il pourra se produire çà et là quelques fuites, j'en conviens. Mais croyez-vous que ce qui rend nos œuvres caduques et éphémères n'amènera pas également la précarité et la ruine des œuvres laïques? Là-bas comme chez nous et plus encore, le jeune homme, bien qu'on lui laisse à peu près la bride sur le cou au point de vue moral, ne mettra pas longtemps à épuiser jusqu'au fond et à jeter bien loin une coupe pleine seulement de quelques plaisirs assez fades, vide de toute saveur divine. D'autres, venant après lui, ramasseront si vous voulez, la coupe tout ébréchée et, à leur tour, y tremperont les lèvres. Puis ils passeront leur chemin, tristement désabusés, sans s'attarder plus d'un jour là où ils ne rencontrent rien de l'idéal qu'ils poursuivent d'instinct, là où ils ne rencontrent rien de Dieu.

Aussi bien, les instituteurs laïques eux-mêmes, quand ils veulent être sincères et quand ils croient parler sans qu'on les entende, conviennent que leurs œuvres postscolaires ne font pas précisément merveille.

Ecoutez ce que dit l'un d'entre eux, dans un document parvenu par hasard et avant l'heure à la connaissance du public.

Après avoir constaté la faillite des bataillons scolaires, la faillite des sociétés de tir, la faillite des cours de dessin facultatifs, lesquels furent un instant à la mode, « car il y a une mode en pédagogie, et l'instituteur, comme le tailleur et la modiste, doit se conformer à ses prescriptions, se prêter à ses exigences »; après avoir constaté même la faillite relative des cours d'adultes, notre primaire ajoute : « La constatation faite pour les cours d'adultes est-elle la même pour les autres œuvres créées autour de l'école? Il y eut en faveur des institutions potscolaires une période d'enthousiasme pendant laquelle tous les républicains voulaient collaborer à l'enseignement du peuple, par les conférences, les lectures populaires, les bibliothèques : l'instituteur n'avait que l'embarras du choix de ses collaborateurs. Peu à peu les « volontaires » disparurent, et actuellement ces œuvres ont encore moins de vie que les cours d'adultes.

» Les autres associations fondées également dans un but d'éducation : les amicales d'anciens élèves, les mutualités, les patronages dont nos adversaires nous ont donné le modèle, sont à peu près au même point. Beaucoup, trop même, ont été créés; peu ont vécu. Dans toute association on s'est réuni deux ou trois fois, on a adopté des statuts, formulé quelques vœux, organisé une petite fête suivie de banquet; puis la société est tombée dans le marasme : elle ne sert plus actuellement qu'à alimenter les statistiques » (1).

Un peu plus loin le rapporteur fait cette réflexion fort judicieuse et que devrait méditer un peu le prêtre social : « Toutes ces fonctions nouvelles sont fort absorbantes pour l'instituteur, elles occupent la meilleure partie de ses loisirs qui pourraient être employés plus utilement à la préparation de sa classe, à la continuation de sa culture personnelle... Les forces de l'instituteur sont limitées; il n'est pas un « surhomme » et les efforts qu'il dépense en sens divers, en dehors des charges inhérentes à sa fonction portent plus souvent préjudice à ses occupations professionnelles. »

De même, le prêtre doit se ménager des forces et des loisirs pour les âmes; la culture des âmes est son œuvre professionnelle : il a charge d'âmes. Et rien ne pèse tant qu'une âme.

***

Pour en revenir à ce qui se passe chez nous, que d'œuvres de jeunesse, que d'œuvres plus ou moins sociales j'ai vu naître et disparaître

1. Rapport sur « Les enseignements et œuvres accessoires, et la place qu'ils doivent occuper à l'école primaire ». Ce rapport devait être lu au Congrès des Amicales de Nantes en août 1911; il fut publié à l'avance par *La Croix* du 15 avril 1911.

en quelques matins ! et que souventes fois j'ai pleuré sur les feuilles mortes !

Tandis que le vent les emportait une à une, autour de moi, plus d'un confrère qui les croyait persistantes sinon immortelles, me faisait ses doléances et me contait ses déboires.

— Mon patronage marchait à merveille, disait l'un. Pour l'installer confortablement j'avais sacrifié tout mon jardin et presque tout le rez-de-chaussée du presbytère. Et voici que parmi mes grands quelques mauvaises têtes, se montant au sujet d'une pièce de théâtre, ont entraîné à peu près toute la troupe. Et maintenant, quand je les rencontre dans la rue ou sur le chemin, s'il n'y en a qu'un il passe sans me connaître, s'ils sont plusieurs, ils me jettent une insulte. Les quelques enfants qui me viennent encore ont à peine dix ou douze ans... Combien de temps me resteront-ils ?

— Un autre gémissait : Ma société de gymnastique qui faisait l'admiration de toute la contrée vient de s'évanouir comme un brillant météore. Les plus habiles de mes jeunes gens, trop nombreux transfuges, ont passé à la société laïque, parce que je leur refusais certaines libertés qui me paraissaient confiner à la licence. Les autres, peu formés et peu formables, ne se sentent pas de taille à soutenir la concurrence.

— Pauvre cercle d'études ! clamait un troisième. Figurez-vous que ses membres, si intelligents, si entraînés, si enthousiastes de ce qui touche aux œuvres sociales, se sont concertés, à la suite de je ne sais quelles infiltrations sillonistes, pour répudier leur beau titre de catholiques sociaux et le remplacer par celui de démocrates chrétiens. J'ai vu le moment où ils se diraient socialistes chrétiens ; et quand j'ai voulu mettre le holà nécessaire, ces messieurs m'ont tiré leur révérence.

— Encore une histoire qui est d'hier, — tellement dans ces œuvres modernes abondent les déceptions, les mésaventures, les faillites morales.

Il s'agit du bon curé qui vint nous voir la semaine dernière. — Dès son arrivée dans sa paroisse, oubliant trop vite l'insuccès retentissant de la boulangerie coopérative qu'il avait créée lorsqu'il était vicaire à la ville, il voulut fonder une caisse rurale ou banque populaire. Combien il le regrette aujourd'hui, après deux ans à peine ! Il me disait, des larmes dans la voix : Ou bien je prête à mes gens quand il appert qu'ils sont solvables. Or, d'aucuns parmi ceux-là comptent bien, malgré leur signature, ne jamais rien rembourser : pensez donc, le curé n'est-il pas assez riche ? et ils se tiennent éloignés même de l'église pour ne pas s'exposer à de peu agréables réclamations ; — ou

bien je refuse de prêter, parce que je sais pertinemment que l'emprunteur est insolvable. Et alors, c'est au cœur une blessure qui ne se cicatrisera jamais. Les voilà bien les curés qui ne rendraient jamais service au pauvre monde, même quand il leur suffirait d'ouvrir la main! Comment faire comprendre que dans cette affaire je suis simple organisateur et simple trésorier? Vraiment, le Pape fit acte de haute sagesse lorsque récemment il interdit aux prêtres de s'immiscer trop directement et trop personnellement dans les opérations financières de ce genre.

Telles sont, Monsieur l'Abbé, presque mot pour mot quelques-unes des lamentations que j'ai entendues de-ci, de-là, depuis que le vent est aux œuvres sociales. Que répondre à ces chers confrères, déconcertés, découragés, désemparés? — Après leur avoir témoigné ma sympathie la plus sincère, je citais cette parole de saint Jean Chrysostome : « Ayez vaisseaux, pilotes, matelots habiles, ancres et cordages : si le vent manque aux voiles, vous ne pourrez avancer. De même sans l'Esprit-Saint tout est inutile. »

Puis j'ajoutais en guise de commentaire : Le souffle surnaturel a manqué peut-être à votre œuvre; vous avez fait trop large place aux petites industries humaines. Au lieu de bien laisser voir dès les débuts et d'affirmer carrément que vous étiez là pour donner Dieu à des âmes chrétiennes, vous avez pris des détours peut-être, comme si vous pensiez que Dieu n'a rien d'attrayant par lui-même; vous avez dit : Venez, nous vous donnerons des plaisirs, nous vous procurerons du mieux être. Et l'on est venu; mais, au bout de quelque temps, on a murmuré tout bas, dans l'ombre : Ce n'est que cela, vos plaisirs? ce n'est que cela, votre mieux-être? Et l'on est parti. — L'homme ne se contente pas de si mesquines jouissances : il cherche l'infini; d'instinct il va au prêtre qui lui montre le droit chemin du ciel, attiré par un mystérieux arome. Ainsi les foules accoururent longtemps de tous les pays du monde, simplement pour voir le B. Curé d'Ars, pour l'entendre parler de Dieu, pour assister au moins une fois à son catéchisme.

***

Au demeurant, — et Dieu me garde de le méconnaître, — si beaucoup de nos œuvres ne naissent pas viables, il en est qui paraissent plus vives et plus vivaces. Mais, le dirai-je? même celles-ci sont d'ordinaire singulièrement surfaites.

Oh! la piperie des statistiques!

Nous vivons au siècle du bluff et de la surenchère; les exagérations conscientes ou inconscientes sont à la mode : on aime à « faire mousser » toutes gens et toutes choses. Malheureusement, la mousse n'est souvent que de l'écume.

Lisez certaines feuilles publiques, vous y trouverez, avec l'exposé de méthodes infaillibles, des comptes rendus dithyrambiques d'œuvres d'apostolat, des monographies de nature à rendre jaloux tous les prêtres du monde. Facilement nous voyons double et parfois centuple.

Tel ce bon aumônier militaire — en ce temps-là il y en avait encore — qui me demanda de le remplacer un dimanche pour la sainte Messe, au quartier général.

— Y aura-t-il beaucoup de soldats? lui dis-je.

— Mais, mon cher ami, vous aurez toute la garnison!

La garnison de la ville se composait de trois régiments.

Le dimanche venu, je comptai mes hommes présents au divin sacrifice... Il n'y en avait pas tout à fait deux douzaines, y compris un sergent et un caporal!

Ainsi, nous leurrons-nous à plaisir, tant sur la prospérité de nos œuvres que sur le bien qui en résulte.

« Dans toutes les communes de France, écrivait récemment M. Henri Bazire, il y aura bientôt, au pied de chaque clocher, un noyau de jeunes gens posant très nette l'affirmation catholique, unis par les liens d'une organisation à la fois souple et forte, et conquérant par leur valeur professionnelle l'influence sociale qui échappe aux politiciens » (1).

Où sont-ils donc ces jeunes conquérants sans peur et sans reproche? je les cherche à l'ombre de nos clochers, et je ne vois personne; j'écoute, et je n'entends aucun chant de victoire... Le journaliste, il est vrai, parle de la jeunesse de demain : fasse le ciel qu'il soit prophète ou fils de prophète!

Il se peut que l'avenir soit ainsi, et combien je le souhaite! mais je constate, non sans regrets amers, que le présent considérablement maquillé et truqué est plus beau en peinture que dans la réalité.

« On raconte que l'impératrice de Russie, Catherine II, devant effectuer un voyage dans tout son royaume, son favori Potenkin fit établir, tout le long de la route que devait traverser la souveraine, des villages fictifs hâtivement improvisés, remplis de paysans richement vêtus, dansant et chantant. — Et l'impératrice, dit l'histoire, parut ravie de la prospérité de son peuple.

» Parfois, dans notre action catholique, nous procédons de la même manière et beaucoup de nos œuvres ne sont pas sans ressemblance avec le village figuré de Potenkin » (2).

Créations aériennes qui apparaissent un matin et disparaissent le soir; brillants effets de mirage sur le sable mouvant et que dissipe

1. « La génération nouvelle », *Libre Parole*, du 8 mai 1912.

2. Discours de M. Georges de Montenach, séance d'ouverture de la « Semaine sociale » à Fribourg, 1910.

le moindre souffle qui passe. Pourquoi faut-il que le prêtre dont la mission est si haute s'attarde à sourire à ces fantômes?

Je sais un diocèse où les œuvres de jeunesse sont à l'ordre du jour, où un curé devient tout de go curé modèle, s'il sait grouper autour d'un drapeau et au moment psychologique quelques enfants jouant du tambour. Aussi, pas une paroisse, si petite soit-elle et si perdue dans la montagne, qui n'ait son patronage — au moins lorsque l'évêque en tournée de confirmation annonce sa visite. Pour ce jour-là le curé qui n'a point d'œuvre emprunte aux confrères voisins mieux outillés, costumes, tambours, fusils, trompettes... Un de ces emprunteurs, né malin, réunit ainsi une douzaine de tambours; il exerça à la hâte quelques jeunes gens de sa paroisse : la réception fut splendide; l'évêque ravi, promit, séance tenante, d'envoyer à l'incomparable société une bannière, et au curé qui en était l'âme, des lettres de chanoine honoraire.

Absolument authentique et de date assez récente, l'anecdote, j'aime à le croire, demeure unique en son genre, et il n'en faudrait pas tirer des conclusions outrancières ni trop générales. Mais n'est-elle pas singulièrement symptomatique? Que de fois et avec quelle naïveté, en face d'une œuvre de parade et de façade, nous prenons comme le bon évêque, le bruit intense pour la vie intense, le clinquant pour l'or, une tête fardée pour la figure native!

Non, tout ce qui brille n'est pas or.

*
* *

Il n'en reste pas moins, malgré certaines apparences, que notre apostolat par les œuvres, lequel au dire de tant de prophètes devait régénérer le monde, a donné jusqu'ici des résultats plutôt négatifs, ou du moins très contestables.

J'appréhende qu'il en sera toujours ainsi, tant que dans notre action sociale nous mettrons plus de christianisme élargi que de catholicisme intégral, plus de sociologie que de théologie, plus d'humanitarisme que de vraie charité, plus de démocratie que de théocratie, plus de vague philosophie sentimentale que de catéchisme.

Encore deux ou trois faits « sociaux » à l'appui de mon dire.

C'est dans une ville de soixante mille catholiques du milieu desquels émergent trois ou quatre cents protestants qui naturellement, comme partout en France, dominent, régentent, occupent les premières places. Une réunion se tient au jeune Lycée de jeunes filles dont, comme par hasard, la directrice et onze professeurs sont protestantes. Quatre ou cinq personnes seulement composent l'assemblée : une huguenote de marque — personne fort respectable qu'on pourrait prendre pour

une diaconesse, — la directrice du Lycée, son économe, le pasteur protestant, un jeune vicaire de la ville, distingué, riche et très aumônier.

C'est la diaconesse qui préside.

Vous entendez d'ici son boniment de circonstance :

— Voici venir les vacances, le temps des colonies scolaires à la montagne... Je voudrais, nous voudrions envoyer beaucoup d'enfants boire un peu d'air pur... L'infortune, n'est-ce pas? n'a ni religion ni couleur ; la solidarité ne doit pas en avoir davantage. Nos pupilles seront donc choisis avec une impartialité parfaite, sans que nous demandions à leurs familles une profession de foi religieuse ou politique... Des collectes se feront dans les trois Lycées de la ville; nous organiserons un bal d'enfants au Jardin des plantes, et, entre temps, nous tendrons discrètement la main à tous ceux qui ont au cœur quelques sentiments d'humanité ou d'altruisme...

L'abbé fut nommé trésorier de l'œuvre et se trouva très honoré.

Mon Dieu, que me déplaisent ces œuvres interconfessionnelles et ces coquetteries avec les huguenots! De toute mon âme je prie pour « nos frères séparés », car je sais combien, de par leur religion même, il fait sombre dans leur esprit et froid dans leur cœur; mais je répugne singulièrement à marcher de conserve avec eux, encore plus de me mettre à leur remorque. Malgré de sincères efforts, je n'arrive pas à oublier le mal qu'ils ont fait aux catholiques en Angleterre, en France, en Allemagne, en Irlande, en Suisse... bien qu'ils posent en victimes et n'ouvrent jamais la bouche sans parler de tolérance. — Je n'arrive pas non plus à oublier que saint Jean déjà avancé en âge — c'est, je crois, saint Irénée qui raconte ce trait, — rencontrant dans un bain public l'hérétique Cérinthe, sortit en toute hâte, en disant : « Fuyons vite! la maison de bains pourrait s'écrouler, puisque l'ennemi de la vérité s'y trouve. » Le « disciple que Jésus aimait » mettait simplement en pratique le conseil que dans une de ses lettres il donnait aux premiers chrétiens : *Si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum nec Ave ei dixeritis. Qui enim dicit ei Ave communicat operibus ejus malignis* (1).

— Je n'arrive pas même à oublier une certaine visite que je reçus un soir, il y a quelque trente ans. Le visiteur était un laïque éminent, M. de X., écrivain et polémiste marquant, chrétien jusqu'au fond de l'âme.

En ce temps-là, on devait inaugurer très prochainement la statue monumentale de Notre-Dame des Oliviers, aux portes de la ville de Murat. Le visiteur me dit donc : « Je voudrais bien assister dimanche à la grande fête de Notre-Dame des Oliviers. Mais, tout récemment, en feuilletant les vieilles Annales, j'ai découvert que le seigneur dont

1. II Joan., 10-11.

le manoir s'élevait là-haut, sur la colline où se dressera l'image mariale, était excommunié nommément... Ne pensez-vous pas que si je participe à la cérémonie, n'étant plus de bonne foi, j'encourrai de quelque manière l'excommunication dont se trouvaient frappés tous ceux qui, de près ou de loin, avaient contact avec l'excommunié?

Je fis semblant de rire de cette adorable naïveté qui supposait que l'air ambiant demeure éternellement imprégné des malédictions divines ou ecclésiastiques, et je répondis : En tout cas, vous serez excommunié en noble et très nombreuse compagnie, de pair avec huit ou dix évêques, avec des centaines de prêtres et des milliers de fidèles...

Et pourtant, à part moi, je songeais : Voilà comment jadis on se gardait de la contagion huguenote, comment on fuyait les « mécréants et les méfaisants. » Maintenant on a supprimé toutes les cloisons étanches, et Dieu seul sait quelles infiltrations se produisent qu'il faudrait pleurer avec des larmes de sang!

« Nous tenons, disait un zélé protestant, — précisément à propos des colonies de vacances, — nous tenons à ce que l'esprit évangélique règne dans nos œuvres et ressemble, si je puis m'exprimer ainsi, à ce qu'est le sucre dans un verre d'eau. Le sucre est partout, mais on ne le voit nulle part. »

Vinrent donc les vacances prévues et préparées par le comité interconfessionnel. Une soixantaine d'enfants des deux sexes, volée joyeuse d'oiseaux migrateurs qui vont chercher un ciel plus clément, partirent pour la montagne. Combien de catholiques comptait la colonie et combien de protestants? je l'ignore, mais j'incline à croire que ceux-ci n'étaient pas les moins nombreux. Ils furent confiés, — au petit bonheur, peut-être pas tout à fait au hasard, — à des familles de paysans, dans une paroisse des plus chrétiennes, formés de huit ou dix hameaux assez distants les uns des autres.

Les braves gens ne tardèrent pas à s'apercevoir que ces enfants de la ville, civilisés avant l'heure, n'apportaient rien qui vaille aux simples enfants de la chaumière. Attitude et gestes significatifs à la vue de certaines habitudes chrétiennes, sourires et chuchotements pendant la prière du soir en famille, refus assez fréquent d'assister à la messe le dimanche, allures parfois un peu louches, chansons ressemblant fort peu à des cantiques, conversations assez lestes, parfois grossières : en un mot, tout ce qu'il fallait pour « déniaiser » les petits paysans, si primitifs au dire des citadins, si peu à la mode, si moyenâgeusement arriérés dans leur montagne.

Lorsque les pupilles, après un mois de villégiature, reprirent le chemin de la ville, le curé et le maire écrivirent de conserve à l'évêque pour le supplier de préserver dorénavant leur population du « fléau » des colonies scolaires.

Les inconvénients sont moindres, paraît-il, lorsque les enfants, réunis dans un établissement mis à leur disposition, demeurent sous la

surveillance effective et active d'un prêtre ou de quelques maîtres offrant toute sécurité. Et encore ?

Voilà pourquoi bon nombre de mères tiennent à garder, même durant les vacances, toutes leurs responsabilités maternelles et ne veulent confier leurs enfants à personne. Qui oserait leur en faire reproche ?

Pauvres chers enfants des colonies scolaires ! au départ et au retour on les pèse on les toise, on les mesure, pour s'assurer qu'ils ont engraissé, grossi, grandi : on dirait qu'il s'agit d'élevage.

Que ne pèse-t-on plutôt les âmes !

Mais la santé de l'âme compte peu, semble-t-il. Qu'importe le cavalier, pourvu qu'il ait brillante monture ?

Et la course à la montagne continue et continuera peut-être, avec plus ou moins de fièvre. Car la vogue, à l'heure actuelle, est, non pas à la charité qui subvient royalement à des besoins réels, mais à une sorte de vulgarisation du luxe qui fomente les envies et suscite des nécessités factices. L'égalitarisme n'exige-t-il pas que tous et chacun jouissent d'un confort réservé jusqu'ici à quelques rares privilégiés ? Et dans ce but, les œuvres éclosent à l'envi et à l'infini, toujours plus somptueuses ou somptuaires, toujours plus aconfessionnelles ou interconfessionnelles. Où s'arrêtera-t-on dans cette surenchère ? — Après les vacances à la montagne, ne verrons-nous pas les saisons d'hiver à la Côte-d'Azur ou en Egypte (1); les villégiatures d'été sur les plages de la mer — et peut-être les croisières sur les côtes de la Norwège, à l'instar des rois en activité ou en disponibilité ?

Dieu le veuille !

Pourtant, m'est avis que les catholiques « sociaux » et autres auront fort à faire avant que chaque mortel ait, avec la paix au cœur, un palais à la ville, un chalet ou un navire à l'océan, un castel à la montagne.

J'aime mieux rêver et attendre le paradis.

*
* *

Tous les catholiques l'attendent aussi, j'imagine; mais beaucoup se font forts de le donner dès ce monde et dès demain aux masses prolétа-

1. L'œuvres des migrations hivernales ou colonies d'hivernage vient d'être créée par M. l'abbé Vallier, de Lyon. Voici ce qu'on lisait dans *La Croix* du 14 décembre, 1911 : « Beaucoup de parents, riches ou pauvres, voudraient envoyer tel ou tel de leurs enfants au soleil et ne peuvent pas les y accompagner. Un certain nombre de jeunes gens, de collégiens, de séminaristes, auraient besoin d'éviter le froid et l'humidité et ne savent où aller; que de prêtres souffrent de voir, dans leurs œuvres, tel ou tel petit, tel ou tel grand qui sans être malade encore subit difficilement les rudes touches du vent glacé et les atteintes affaiblissantes des sombres journées de pluie...

» Une cure de soleil s'ouvrira donc dès les premiers jours de janvier — 1912 — à Arzew, Algérie, dont le site est charmant et le ciel enchanteur ».

riennes. N'est-ce pas du moins ce qu'ils enseignent, ce qu'ils promettent en théories plus ou moins nuageuses, dans maints Congrès et dans maintes « Semaines sociales? »

Ces réunions, ces assemblées, ces « grandes assises » comme on se plaît à les appeler, devraient de par leur institution même projeter une vive lumière sur les œuvres catholiques. Or, trop souvent, au lieu d'être le phare qui éclaire la route, elles deviennent des feux de contrebande qui amènent plus d'un naufrage.

Ils sont quelque demi-douzaine de chemineaux ou commis-voyageurs en sociologie, qu'on voit partout et qu'on ne rencontre nulle part, toujours les mêmes, qui sauvent le monde au moins une fois par an, en retirant enfin l'Eglise de la vieille ornière dans laquelle elle est embourbée depuis des siècles, et en lui faisant pour la rendre présentable un brin de toilette moderne.

A ces professeurs ambulants, Rome ne manque jamais, quand ils ouvrent leurs « cours », de recommander la sagesse, surtout le respect religieux des principes traditionnels de l'Eglise. Et eux, tantôt l'un, tantôt l'autre, ils ne manquent jamais, dans leurs palabres, de pousser un peu plus outre leurs théories humanitaires, presque toujours en marge de la vraie et saine théologie catholique.

Ainsi l'un d'eux, et pas des moindres, pendant la « semaine » de Saint-Etienne, — août 1911, — émit sur la *justice* et la *charité* chrétiennes à l'endroit des humbles une doctrine non moins étrange que nouvelle. A quoi bon, n'est-ce pas? professer du haut d'une chaire, si l'on n'a point d'idées neuves à émettre, si l'on veut simplement répéter les « sentences » vieillottes des Pères et des Docteurs?

« L'usage courant, disait-il en substance, prête souvent au mot « justice » un sens étroit qui en diminue la valeur sociale et met son contenu en opposition formelle avec l'Evangile.

» La « charité » à son tour en vient à signifier je ne sais quelle concession hautaine ou pitoyable de celui qui possède à celui qui ne possède pas...

» La justice et la charité ne sont pas deux vertus absolument distinctes imposant à l'homme, chacune dans sa sphère, des obligations spéciales ou spécifiques; mais elles se compénètrent au point de n'en plus faire pour ainsi dire qu'une seule : la charité se trouve incorporée et diluée dans la justice comme un arome qui la rend plus savoureuse. Il ne faut donc plus dire, ainsi que nous y invite le dualisme d'antan : Justice et charité, mais justice dans la charité, justice de la charité... »

En d'autres termes, si je l'entends bien, il ne peut plus être question dorénavant de faire la charité ou d'exercer la miséricorde ou, si vous voulez, de suivre les entraînements d'un grand cœur qui se penche amoureusement sur une grande misère. Non; il s'agit de rendre jus-

tice, de restituer de quelque façon ce que vous détenez injustement et au préjudice de ceux qui furent moins favorisés par la divine Providence. La charité intervient tout au plus pour vous stimuler à payer votre dette aimablement et sans trop rechigner.

Quelques jours après, je ne l'ignore pas, le « semainier » essaya d'expliquer sa malencontreuse théorie, et il s'écriait : « Qu'il est donc difficile, mon Dieu, de se faire comprendre ! »

— Eh ! mon Père, pas si difficile que cela ! beaucoup vous comprendraient, même parmi les enfants de dix ans, si, descendant des hauteurs transcendantes où vous assemblez les nuages, vous daigniez parler clair et chrétien, tout simplement comme le catéchisme.

Les autres, ceux auxquels s'adressent en réalité vos discours, les autres vous comprennent parfaitement, plus que de raison peut-être. Et votre voix, pour voilée qu'elle soit, ne se perd pas dans le désert.

Beaucoup vous comprennent. Et, à force d'entendre parler des humiliations de la charité, des injustices sociales et patronales, des immoralités de l'offre et de la demande, des salaires de famine, des misères imméritées, de la nécessité des syndicats contre tout ce qui dirige ou commande... que sais-je encore ? les hommes d'œuvres, prêtres ou laïques, les masses prolétariennes qui vous écoutent de loin, ont l'oreille attentive ; ils tirent les conclusions extrêmes qui se trouvent dans vos prémisses et ils ne tardent pas, dans la poursuite de ce qu'ils appellent les justes revendications, à voisiner de très près avec les socialistes.

Combien de gens en viennent à croire que Dieu leur a fait une injustice en plaçant leur berceau plus près des vallons que des sommets !

Elle était donc fort opportune et nécessaire la leçon — dissimulée sous quelques fleurs — que le cardinal Merry del Val donnait hier aux catholiques sociaux, dans sa lettre — 7 janvier 1913 — au comte Albert de Mun.

« Ne voit-on pas, disait-il, le domaine de la justice élargi, plus que de mesure, au détriment de la charité ; le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice, au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté ? Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, — où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel soi-disant catholique chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ? »

A lire entre les lignes, on croit entendre le Souverain Pontife crier

aux fauteurs d'utopies sociales : Oyez, oyez l'orage qui gronde et le socialisme qui monte!

Ils entendent, j'imagine; mais ils se plaisent à ces sourds grondements populaires auxquels ils font écho et qu'ils renforcent de toute leur voix, — pareils à certains rêveurs qui n'ont jamais de plus beaux songes que sur la grève des océans, lorsque hurle la vague et que mugit la tempête.

C'était hier — août 1912 — que les « semainiers » tenaient à Limoges leurs grandes assises annuelles. Que s'y dit-il? quelle fut la mentalité dominante? quel l'esprit général? On le saura peut-être. Toutefois, à s'en rapporter à ce qui en a transpiré dans la presse indépendante, on éprouve une impression plutôt pénible. — A coup sûr, malgré tout le mal que se donna Mgr l'archevêque de Bourges pour faire pénétrer dans les séances et les leçons diverses un peu d'air surnaturel, le vent qui soufflait là-bas ne venait pas tout du Vatican : il fleurait *les odeurs de Paris* beaucoup plus que *le parfum de Rome*.

Les jours se suivent, dit-on, et ne se ressemblent pas; les semaines sociales, elles, se suivent, depuis quelque dix ans, et... se ressemblent. En toutes et en chacune, l'atmosphère demeure imprégnée de démocratisme, d'humanitarisme, et voire de socialisme, pourrait-on ajouter, n'était l'habileté étonnante des conférenciers à marcher sans y tomber tout à fait sur les bords du précipice.

Et encore se produit-il toujours, malgré les plus savantes précautions, quelques glissements regrettables.

N'est-ce pas à Limoges que M. Philippe de Las Cases cita, à titre de passe-temps et pour s'en moquer, cette définition humoristique entendue par lui je ne sais où : « La semaine sociale est un congrès socialiste où il y a quatre cents curés. » — Définition plus adéquate peut-être que ne le pense le jeune professeur! Tous les simples ou simplistes la donneraient naïvement qui ne voient que les apparences globales des personnes et des choses et qui, peu avertis des finesses du langage, ne savent pas distinguer entre la thèse et l'hypothèse, entre une nuance et une nuance. Qui sait même si le bon mot ne fera pas fortune, et si l'on ne dira pas, à Paris et... à Rome : La semaine sociale, c'est tout à fait cela!

On l'a dit à Rouen — ou presque dit; — et on l'a dit d'avance, à la veille des grandes assises limousines. A la date du 28 juin 1912, Mgr Fuzet écrivait au secrétaire général des Semaines sociales : « Le clergé qui va suivre les assemblées prochaines y trouvera profit, c'est certain. Par clergé je n'entends pas les séminaristes, à moins qu'ils ne soient autorisés par leurs évêques; certains, en effet, cherchent avant tout, au moyen de bourses qu'on leur donne, à faire un voyage agréable; ils courent la ville et ses monuments pendant les conférences, se réservant de les lire — et peut-être de les étudier! — dans le volume

du compte rendu. Je voudrais voir ces jeunes gens laissés chez eux à leurs vacances... »

— Ici, — ou je me trompe fort, — il convient de lire entre les lignes. Pour des étudiants en vacances est-ce donc si grand péché de faire un voyage d'agrément, d'étudier la géographie sur place, de voir les monuments d'une ville autrement que sur le verso d'une carte-postale? et pour cette peccadille de curiosité après tout très légitime, faut-il leur interdire d'assister à un congrès religieux? Evidemment, Mgr l'archevêque de Rouen ne dit pas toute sa pensée : s'il parlait à la franche marguerite, comme il le fit naguère à propos des saintes Traditions de Provence, il écrirait : — Ce que vous appelez éducation ou formation sociale, je l'appelle déformation sociale; mes jeunes clercs n'ont rien à y gagner, tout au contraire; et j'entends qu'ils étudient la sociologie catholique en enseignant un peu de catéchisme aux petits enfants à l'ombre du clocher de leur pays natal.

L'illustre prélat continue sa lettre par des réflexions qui sont la sagesse même et qui semblent pronostiquer, pour les Semaines sociales, une fin plutôt prochaine.

« Je rappelle... ce que j'ai dit plus d'une fois : les études sociales ne sont point, à proprement parler, la principale affaire du prêtre; le prêtre est prêtre pour les âmes; il s'occupe du corps pour parvenir à elles. Comme Notre-Seigneur, il ne multiplie les pains, toutes les fois qu'il le peut, qu'afin de mieux répandre ensuite la vie divine. Il fera donc de la sociologie dans la mesure seulement où cela convient à son ministère sacré. Les devoirs professionnels du prêtre doivent tout primer : sa fonction n'est-elle pas suffisamment vaste et sublime? S'il ne lui est pas ordonné de s'y limiter absolument, il lui est du moins montré par tout l'enseignement pastoral et la tradition ecclésiastique à quel but essentiel son effort doit tendre et quelles préoccupations doivent lui rester secondaires. Que le clergé mette donc toutes choses à leur rang. Qu'il s'adonne avec sagesse, quoique avec entrain, je n'y contredis pas, aux études qui ne sont pas tout à fait de sa profession spécifique. Enfin, que pour être social aucun de ses membres n'oublie un seul instant d'être prêtre avant tout. Se sanctifier, sanctifier les autres, c'est encore le meilleur service qu'il ait à rendre à ses contemporains; le reste viendra par surcroît. »

— Prêtre avant tout et prêtre pour les âmes! telle devrait être la devise de tout membre du clergé séculier ou régulier; je ne sache pas d'autre moyen de réussir. Pareillement, les laïques fort méritants qui s'adonnent à l'apostolat chrétien s'éviteraient plus d'une fois certains déboires, certains étonnements, certains découragements, si dans les œuvres leur action restait plus surnaturelle, j'allais dire plus sacerdotale.

***

Une fois en sa vie, il n'y a pas encore longtemps, M. de Mun — plutôt optimiste de parti pris et par tempérament — fut amené par de terribles convulsions ouvrières à considérer de près les résultats, autant dire la faillite de notre action sociale d'un demi-siècle. Ecoutez-le criant à tous les échos « l'angoisse » qui l'étreint.

« L'heure est propice, loin des vaines agitations de la politique quotidienne, aux méditations intimes. Les miennes sont douloureuses. Pour un homme attaché aux idées de réforme sociale, rien n'est plus angoissant que l'état présent de notre pays...

» Non, ce n'est pas l'heure de la justice qui trouble mon âme, c'est la douleur de l'impuissance. Quand on a voulu, durant toute une longue vie, sincèrement, loyalement, en combattant l'égoïsme d'en-haut, en conjurant les colères d'en-bas, travailler à la paix sociale, il est cruel d'assister au déchaînement de la barbarie. Et nous en sommes là...

» Chaque matin, les journaux m'apportent le récit de violences nouvelles. Et songeant à cette année de luttes sincères, de polémiques ardentes, je m'interroge, anxieux : Est-ce que, maintenant, toujours, il faudra donc s'abstenir? Est-ce qu'il faudra déserter la cause populaire, parce que le crime la déshonore, et, pour ne pas se compromettre, avec ceux qui la traînent aux bassesses du sabotage, capituler aux mains des politiciens qui la trahissent ou courber le front dans un aveu d'humiliante impuissance?...

» La cause des travailleurs se meut! elle remue le monde. Et dans cet universel ébranlement, une seule force apparaît, supérieure aux tempêtes qu'il déchaîne, la force du christianisme : non d'un christianisme verbal et prompt à démentir ses promesses, mais d'un christianisme actif et loyalement fidèle à sa doctrine... » (1).

Touchante lamentation écrite avec des larmes! Mais comment le noble comte n'a-t-il pas prévu que ceci amènerait cela? que les catholiques, de conserve et demi — oh! sans le savoir — avec les ennemis de tout ordre social, en poussant les classes ouvrières du côté où elles penchent, c'est-à-dire à la recherche enfiévrée du mieux-être matériel, sèment le vent pour récolter la tempête?

Et puis, quand donc le christianisme a-t-il « démenti ses promesses ou manqué de loyale fidélité à sa doctrine? » A-t-il jamais promis à l'homme de lui donner la terre et la graisse de la terre? Ou bien aurait-il cessé de lui donner le ciel? Ni l'un ni l'autre, que je sache. De pareilles insinuations semblent tout au moins regrettables.

Mais peut-être M. de Mun, après avoir constaté et pleuré son im-

1. *Angoisse sociale*, « Echo de Paris », 5 août 1911.

puissance à réaliser ses idées de réforme sociale, va-t-il recourir à d'autres moyens et à d'autres méthodes; peut-être, pour réconcilier dans la paix sociale les hommes d'en-bas avec les hommes d'en-haut, va-t-il faire un suprême appel à cette force du christianisme dont il parle si éloquemment, « la seule force qui soit supérieure aux tempêtes »; peut-être va-t-il désormais, dans et par les œuvres diverses auxquelles il donne le branle, faire non plus de l'action sociale, toujours stérile quand elle n'est pas nocive, mais de l'action religieuse intensive.

Tel ce vieux religieux très convaincu de l'inutilité des lois ouvrières, des syndicats, des coopératives, des doctrines économiques modernes,... à qui l'on posait un jour, en cercle d'études, cette question :

« Si vous vous trouviez au milieu d'une grève, que feriez-vous?

— Je distribuerais des catéchismes », répondit-il.

Simple boutade ou explosion de haute sagesse, cette réponse indique la meilleure solution de la question sociale.

Peut-être M. de Mun va-t-il l'adopter pratiquement, après son cri d' « angoisse »; peut-être le verrons-nous semer à pleines mains, à tout vent et en tout champ, le livre d'or du catéchisme.

Hélas! non, il raisonne tout autrement.

— Puisque « la cause des travailleurs se meut et remue le monde », évoluons avec elle; puisqu'elle trébuche et s'enlize dans le démocratisme, trébuchons et enlizons-nous avec elle.

Telle est, semble-t-il, la thèse que soutint, l'année dernière, M. de Mun, d'abord dans son discours à l'assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques, et ensuite en un long article publié dans le *Gaulois*.

« Plus souvent il arrive, écrivait-il, que par le consentement des ouvriers eux-mêmes qui s'y réfugient comme dans un port abrité des tempêtes, le cercle devient une maison familiale où s'exerce l'autorité paternelle d'un directeur aimé, au lieu d'être un centre de vie animée par l'initiative des travailleurs eux-mêmes, — d'études professionnelles cultivées avec l'amour passionné du métier, — d'idées sociales laborieusement acquises et courageusement propagées au dehors. Là est notre faiblesse... »

Donc, plus de directeur aimé, plus d'autorité paternelle, plus de « classes dirigeantes » dans les cercles.

« A mesure que la société démocratique est devenue plus puissante, le mot a cessé de répondre aux réalités pratiques...

» Nous aimons les travailleurs d'un cœur très loyal et très désintéressé. Je demande que nous les aimions plus fraternellement que paternellement... Les ouvriers ne sauraient être tenus en tutelle comme les écoliers d'un patronage... » (1).

En fin de compte, où donc veut-on en venir? Pourquoi cette manie de se mettre à la remorque du peuple, alors qu'il court aux abîmes?

1. *Le Gaulois*, février 1912.

Depuis quand une armée marche-t-elle sans chefs, un navire sans pilote et sans gouvernail? Dieu composa la société, civile ou religieuse, de gouvernants et de gouvernés, de dirigeants et de dirigés : de quel droit prétendez-vous la refaire et la mieux faire? Le peuple, toujours enfant, ne se conduira jamais lui-même. Si ses guides naturels renoncent à le guider, si les classes dirigeantes cessent de le diriger, il se laissera guider et diriger par des tribuns ou des apaches.

Lorsque Moïse, appelé sur la montagne sainte, abandonne pour quelques jours à lui-même ou à des mains trop débiles le peuple dont Dieu l'a constitué le chef, qu'arrive-t-il? là-bas dans la plaine, ce peuple mange, boit, s'amuse, chante, danse et se courbe devant le veau d'or.

Et l'histoire se recommence toujours.

Etrange mentalité, tout de même! Plus le peuple dévale les pentes glissantes sur lesquelles l'entraînent ses égoïsmes, plus les catholiques sociaux, au lieu de lui tendre la main pour l'aider à remonter jusqu'à eux, s'acharnent à le convoyer et à descendre avec lui, plus vite que lui si possible, — non sans un sourire de naïve admiration.

« Je suis souvent frappé, ajoute M. de Mun dans l'article cité plus haut, de la connaissance des questions ouvrières, de la richesse de documentation que les socialistes, membres de syndicats, simples travailleurs, apportent à l'appui de leurs idées et mettent au service de leurs passions. Ils ont étudié; on n'étudie pas assez dans nos cercles. »

Vraiment?

En tout cas, les socialistes si admirables et si admirés acquièrent leurs connaissances sociales — je veux dire antisociales — à bien peu de frais! Car je ne sache pas qu'il faille tant étudier pour apprendre à démolir. Entre deux verres d'absinthe ou entre deux blasphèmes, ils se mettent tant bien que mal dans la mémoire deux ou trois lieux communs contre l'infâme capital, contre le patron non moins infâme, contre la propriété qui est le vol... et ces clichés, ils les promènent partout, comme une torche incendiaire.

A Dieu ne plaise que les ouvriers de nos cercles catholiques étudient et se documentent de même façon!

Qu'ils étudient donc le catéchisme dans la famille, à l'école, à l'église, voire si l'on veut dans les patronages, dans les cercles, dans toutes les œuvres sociales, et qu'ils aillent ensuite l'enseigner à leurs frères qui se meurent faute d'air surnaturel.

Qui ne comprend pas la nécessité du catéchisme ne comprend rien aux besoins ni aux aspirations réelles de son siècle.

« Il peut avoir l'intelligence de son temps, disait de certain prêtre moderne Mgr Isoard, évêque d'Annecy, il peut avoir l'intelligence de son temps, mais il n'a pas l'intelligence de la vie chrétienne et il n'a pas l'intelligence de la vie humaine. La vie chrétienne, c'est le monde

à rebours; *flatter les sens* pour faire un *esprit chrétien*, c'est un renversement. Et ce que demandent à la religion — et aux œuvres sociales de toute sorte — les hommes capables de penser et de se rendre compte d'eux-mêmes, c'est justement ce qu'ils n'ont pas autour d'eux dans la vie de chaque jour. »

Un peu dans ce même sens, Taine qui certes n'était pas un croyant, mais qui parfois voyait plus clair que certains clercs même aux choses religieuses, Taine écrivait cette belle page (1) :

« Aujourd'hui, après dix-huit siècles, sur les deux continents... le christianisme opère comme autrefois dans les artisans de la Galilée, et de la même façon, — de façon à substituer à l'amour de soi l'amour des autres : ni sa substance ni son emploi n'ont changé. Sous une enveloppe grecque ou catholique, il est encore pour quatre cent millions de créatures humaines l'organe spirituel, *la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés;* pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité; pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice.

» Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent. En Italie, pendant la Renaissance; en Angleterre, sous la Restauration; en France, sous la Convention et le Directoire, on a vu *l'homme se faire païen*, comme au Ier siècle; du même coup, il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur : il abusait des autres et de lui-même. L'égoïsme brutal et calculateur avait repris l'ascendant; la cruauté et la sensualité s'étalaient; la société devenait un coupe-gorge et un mauvais lieu. Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y a introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y a maintenu d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque; aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel, incessamment et de tout son poids originel, notre race rétrograde vers ses bas-fonds. »

Et maintenant, mon cher Monsieur l'Abbé, de cette trop longue causerie se dégage tout au moins, ce me semble, cette conclusion générale que nos œuvres diverses d'action sociale, même les plus vantées et en apparence les plus florissantes, sont des œuvres mortes si l'esprit

1. Dans la « Revue des Deux-Mondes », 1er juin 1892.

chrétien et surnaturel ne les vivifie comme l'âme vivifie le corps. Souvenez-vous-en pour l'orientation de votre zèle sacerdotal.

Avec les meilleures intentions du monde, — Dieu me garde de les méconnaître! — les industries de la sagesse humaine ne remplaceront jamais auprès des âmes les touches merveilleuses de la sagesse divine.

Que si, à votre sens, j'ai émis durant la veillée quelques idées paradoxales, oubliez-les; ou plutôt mettez que je n'ai rien dit ou que, entêté *Laudator temporis acti*, j'ai parlé un peu comme la bonne mère-grand qui nous berçait, le soir, de sa délicieuse cantilène du beau temps jadis :

« De mon temps, ah! de mon temps,
Le feu chauffait bien davantage... »

Oui; et je le crois tout aussi ferme que bonne mère-grand, parce que « de mon temps », le feu s'avivant au foyer même du ciel, il faisait beaucoup plus clair et beaucoup plus chaud dans les âmes chrétiennes.

Louis-Paul DE CASTEGENS.

POUR L'HISTOIRE D'UN APOTRE MODERNE DE L'ÉVANGILE

Notre collaborateur, M. Paul Tailliez, en critiquant le Poincarisme de M. l'abbé Garnier, s'était limité à ce sujet. Certes, on était en droit de s'étonner de voir ce prêtre, non seulement presser les catholiques de donner leur loyale collaboration au nouveau Président, mais célébrer son élection comme le gage certain d'une ère nouvelle, alors qu'il y a entre lui et les catholiques « toute la question religieuse »; demander que le jour de la transmission des pouvoirs fût considéré comme « une fête absolument nationale », et pousser l'intempérance de son enthousiasme jusqu'à s'écrier « combien nous (nous catholiques, laïcs et prêtres) nous devons *bénir* celui qui a été l'instrument providentiel » choisi pour dissoudre la coalition sectaire! Si l'article touchait au passé de M. l'abbé Garnier, ce n'était que par allusion. Celui-ci a voulu faire un usage abusif du droit de réponse. Il lui a paru plaisant de nous faire expier cette critique d'un de ses gestes en réclamant l'insertion d'une apologie complète de sa personne et de son passé. Probablement aussi pensait-il nous jouer un tour malin en encombrant notre revue. C'est ce qu'on pourrait appeler une bonne farce.. M. Garnier a obtenu la satisfaction à laquelle il n'avait point

droit. Nous lui avons même montré que la place pouvait lui être faite encore plus large, car si nous acceptons plus complètement peut-être que tous autres l'emploi du droit de réponse, nous ne badinons pas avec ceux qui font les farceurs. Cependant c'est un motif plus élevé qui nous fait ajouter aujourd'hui quelques traits aux souvenirs évoqués par M. l'abbé Garnier et en rectifier d'autres. Il y a l'intérêt historique qui s'attache aux faits et gestes d'hier, leur rapport avec le présent et le rôle des abbés démocrates. Puisque M. Garnier, à l'entendre, en a joué un si important dans ce récent passé, acceptons l'occasion provocante qu'il nous offre d'en faire la mise au point sous quelques aspects.

Ajouter aux éloges qu'il se décerne à lui-même serait superflu autant que difficile. Mais ce portrait manque d'ombres. Mettons les ombres à leur place pour donner aux traits leur valeur exacte.

Il y a deux ombres au tableau, produites toutes deux par l'imagination puissante de M. Garnier. C'est, quand il s'agit de ce qu'il estime à son avantage, une faculté d'exagération qui le rend hâbleur, et, par contre, sur ce qui serait gênant, ce que j'appellerai par euphémisme, pour ne pas employer d'expression blessante, un défaut de mémoire étonnant qui le range dans la catégorie de ces gens pour qui la vérité n'est pas ce qu'elle est, mais ce qu'ils veulent. La vérité? C'est eux qui la font. Je veux bien que ce soit en toute bonne foi. Elle n'en est pas moins maltraitée.

***

On ne peut nier que M. Garnier se soit donné beaucoup d'agitation depuis vingt et quelques années : « J'ai pris, nous dit-il, l'initiative de plusieurs grands mouvements. Naguère, un catholique disait publiquement que, depuis trente ans, il ne s'est pas fait une œuvre sans mon concours ». (N° du 1er avril, p. 888). La modestie seule lui fait ajouter qu'il ignore si c'est vrai. Ce serait donc bien possible. Mais, à ne parler que de ce qui lui appartient vraiment, qui peut ignorer qu'il joua un rôle de grand chef dans les élections et avec quel brio! Il répliquait un jour au regretté comte de Bourmont, en lui faisant insérer sa lettre :

Les élections. — Là encore, je ne puis dire tout ce que j'ai fait depuis trente ans. Mais en 1893, on a su que je menais les élections municipales dans Paris et encore bien ailleurs. Lorsque *j'avais* commencé (1) à Paris, en 1890, les électeurs catholiques se chiffraient par 36.000; en 1893, ils furent 121.000; et leur nombre a grandi dans les proportions que vous savez. En 1902, les électeurs, sinon catholiques, du moins favorables à nos idées et opposés au Bloc, furent 356.000 (2).

1. Pour un homme si occupé, que sont les vétilles de grammaire.

2. L'Action catholique française, avril 1908, p. 113.

Et quel joli tour de passe-passe dans cette statistique!

On comprend que M. Garnier, appuyé sur de tels succès, se sentît capable de tout. M. P. Tailliez a fait allusion aux 400 députés catholiques qu'il se faisait fort de faire entrer à la Chambre en 1898, si on lui fournissait 500.000 frs. Il les demandait partout. Mais point d'intransigeance. Ici, à Toulouse, par exemple, c'était bien la somme entière qu'il réclamait; là, dans l'Est, ce n'était plus que 100.000, mais toujours avec le même résultat assuré. Ces 400 députés catholiques, il les avait promis à Léon XIII. La *Vérité française* a rappelé dans une polémique que le Pape accueillit un de nos évêques les plus distingués (elle ne le nomme pas; c'était Mgr de Cabrières, dont les rédacteurs tenaient l'anecdote) en s'écriant: «Eh bien! Vous allez avoir d'excellentes élections : 400 députés catholiques! — Très Saint-Père, répondit le prélat, si les élections nous amènent seulement 25 députés vraiment catholiques, ce sera merveilleux. — Mais, reprit Léon XIII, c'est Garnier qui me l'a dit! »

Il n'y aurait aujourd'hui qu'un intérêt secondaire à développer cette ombre. Sans la forcer elle obscurcirait déjà bien des traits. Les bluffs de M. l'abbé Garnier ont défrayé la chronique en leur temps. Je n'en rappellerai qu'un ou deux exemples.

Au premier de ces Congrès de l'Evangile sur lesquels il revient avec complaisance et d'où la préoccupation de son apostolat par la presse n'était pas exclue, des assistants se souviennent encore d'avoir vu, comme la *Vérité française* le nota un jour, une grande réclame peinte sur une bande courant autour de la salle. Le premier jour, elle portait : *Le Peuple Français, 80.000 lecteurs!* Deux jours après : *Le Peuple Français, 150.000 lecteurs!* Si le congrès avait duré un peu plus...

On se souvient aussi des succès étourdissants qu'obtenaient partout les conférences de M. Garnier. Bornons-nous à un trait.

Au comité de l'Œuvre des Cercles, chaque semaine, les chefs de zones, comme on les appelait, rendaient compte des principaux «faits sociaux» qui s'étaient passés dans leur ressort. L'un d'eux, chargé de la zone du Sud-Ouest, n'avait pas souvent de faits intéressants à signaler. Le Président lui en faisait parfois la remarque et crut, un jour, le prendre en défaut : « Vous n'avez rien à signaler, lui dit-il, et pourtant, voyez ce que raconte le *Peuple Français;* il y a eu une conférence faite par l'abbé Garnier à trois mille ouvriers, dans la gare de Bordeaux ». Piqué au vif, le chef de zone voulut en avoir le cœur net; il fit une enquête; personne n'avait entendu parler à Bordeaux de cette prétendue conférence. Seulement, il finit par savoir que l'abbé, passant à Bordeaux, avait séjourné dans la gare, entre deux trains, pendant une heure, et que là, il avait causé avec trois employés de la gare, qui probablement en avaient parlé à leurs trois mille camarades!...

Il y a cependant un point plus important qu'il faut toucher. C'est le mérite qu'il se fait d'avoir toujours prêché par l'exemple la résistance aux lois sectaires. Dans la lettre à M. de Bourmont déjà citée, il disait :

Que demandez-vous pour le Parti catholique politique dont vous vous occupez? Plusieurs choses que je voudrais passer en revue, afin de mieux vous renseigner sur mes idées que vous voulez bien connaître.

Le refus d'obéissance aux lois injustes? — *Je ne cesse de le prêcher et de le pratiquer*. Vous en savez même quelque chose de personnel. Un jour, en 1902, vous êtes venu me demander qui donc suscitait les manifestations contre la fermeture brutale et inique des écoles de Saint-Roch et autres lieux, à Paris ou ailleurs, qui donc avait formé pour cela la Ligue de la Liberté, pourquoi je n'avais pas gardé pour cela le nom général de mon œuvre l' « Union nationale de France », et beaucoup d'autres renseignements semblables.

Il n'est pas nécessaire de raconter ici ce que je vous ai répondu, mais ce fait suffirait à lui seul pour vous prouver que j'ai pratiqué le refus d'obéissance aux lois injustes. *Et il y avait déjà plus de vingt ans que je le faisais en toute occasion.*

M. de Bourmont ne se contenta pas de faire observer que M. Garnier confondait les résistances verbales — trop souvent, hélas! verbeuses et toujours inutiles — avant la loi, avec le refus d'obéissance, autrement dit la résistance effective et persévérante après la loi. Il ne se borna pas à répondre :

Ici la mémoire de M. l'abbé Garnier est sans doute en défaut. Tout le monde sait à Paris que la magnifique manifestation de Saint-Roch fut l'œuvre d'une vaillante chrétienne, Mlle A. d'une merveilleuse énergie et d'une extrême popularité dans son quartier. Dans le récit qu'elle nous a souvent fait de cet événement, jamais le nom de M. l'abbé Garnier n'a paru. Elle eut recours à toutes les ligues, dont l'une, l'A. L. P., ne fit rien, suivant son habitude, tandis que les autres, *Patrie Française* en tête, donnèrent en plein, avec les jeunes gens du Luxembourg, et quelques autres groupes de jeunes.

Encore un nid dont M. Garnier dévorait les œufs et dans lequel il s'installait. Le directeur de l'*Action catholique française* exprimait le regret que M. Garnier ne spécifiât pas les autres beaux exemples de résistance à la législation oppressive qu'il avait donnés, et, pour suppléer, il prenait le *Peuple Français* du 31 décembre 1905, où M. Garnier, après avoir longuement établi la forme et la légitimité canonique des associations cultuelles, concluait :

« Mais en mettant les choses au pire, nous n'hésitons pas à croire que les arguments de ce genre (contre les cultuelles) n'auront pas assez de poids pour décider tant de bons esprits à jeter la France dans une série d'inextricables difficultés, en refusant de tenter d'appliquer la loi.

« Cette conclusion sera d'ailleurs d'autant plus sage que nous pouvons toujours agir sur l'opinion publique (I) et empêcher une grande partie du mal (II) qu'on voudrait nous faire. Les améliorations obtenues (III) à la loi actuelle prouvent assez qu'on ne fait pas ce travail en vain ».

Ah! si l'on avait compris la puissance et l'efficacité du système des « Délégations » préconisé par M. Garnier! N'est-ce pas là la vraie forme de la résistance — pas compromettante, mais si parfaitement constitutionnelle, et qui dispense de toute autre?

C'est sur elle évidemment que comptait aussi M. Garnier quand il prêchait la résistance contre l'école athée à sa façon, comme nous l'avons rappelé, en protestant « après enquête sérieuse » que les mauvais manuels n'étaient pas si répandus et qu'il était bien facile d'en obtenir le retrait.

Il était juste, du moins, que les œuvres apostoliques de M. Garnier, et sans doute son journal y compris, retirassent quelque bénéfice des services inappréciables qu'il rendait aux catholiques. J'ai entendu parler de certaine circulaire envoyée aux Supérieurs de Congrégations leur disant, que, grâce à lui, le droit d'accroissement avait été remplacé par la loi dite d'abonnement beaucoup plus avantageuse. Il ne parlait pas, il est vrai, d'y résister, mais leur remontrait qu'en retour du bienfait procuré, il serait équitable de verser à sa caisse une partie des sommes épargnées.

M. Garnier savait d'ailleurs mettre les intérêts de ses clients d'accord avec celui de son apostolat. Pendant quelque temps, le *Peuple Français* annonça à ses lecteurs que ceux qui paieraient leur journal dix centimes au lieu de cinq, auraient droit à une retraite au bout d'un nombre respectable d'années. C'était, certes, une invention merveilleuse. Combien de braves gens auront eu ainsi du pain assuré pour leurs vieux jours!

***

Le... défaut de mémoire nous amènera à des constatations d'intérêt plus général.

Aussi ne dirai-je qu'un mot de celui dont M. Garnier a fait preuve en commençant ainsi sa réponse : « Je n'avais l'honneur de connaître ni votre personne, ni votre revue ». M. Garnier oubliait-il les injures dont il avait, à plus d'une reprise, gratifié la *Critique du Libéralisme* et son Directeur, et, par exemple, la calomnie dont il s'était fait l'écho en disant que je faisais colporter de maison en maison à Nice certain article qui fit du bruit? J'avais dédaigné de répondre à tout cela. Il dirait peut-être aujourd'hui : J'ai pu dire avec vérité que je ne vous connaissais pas, car j'ai parlé ainsi, comme il me paraissait utile pour le bien, sans avoir rien lu de vous. Cette explication serait peut-être vraie, sans lui faire plus d'honneur. Peu importe. Il a pu comparer notre manière et la sienne d'accepter le droit de réponse. J'ai raconté comment il en usa avec Mgr Delassus.

Il exigeait un versement préalable de 550 francs — car un apôtre moderne a besoin d'alimenter sa caisse — et de peur qu'il n'y eût méprise, après avoir écrit la somme en chiffres il la répétait en

lettres : « Je dis cinq cent cinquante francs. Vous ne m'en voudrez pas (comment donc!) d'attendre, pour publier votre lettre, l'envoi des fonds. » Mais cependant M. Garnier éprouvait vaguement le besoin de légitimer son refus, et, le 15 janvier, il répondait dans son journal à la protestation de Mgr Delassus. Il en donnait deux raisons. Voici la première :

Si la réponse de M. Delassus avait été loyale et sérieuse nous n'aurions fait aucune difficulté de la publier entièrement et gratuitement. Mais elle ne contenait que des documents sans valeur et complètement étrangers à la question; elle n'était qu'un tour de passe-passe pour tâcher de nier la lettre de blâme venue de Rome.

Or, ces documents sans valeur et complètement étrangers à la question, c'étaient les lettres d'éloges récemment adressées par Léon XIII au directeur de la *Semainé religieuse* de Cambrai, l'une directement, l'autre par l'intermédiaire de l'archevêque de Cambrai. Mais parlez-nous d'une réponse sérieuse comme celle que M. Garnier nous a faite!

La seconde raison était que Mgr Delassus, après s'être dit prêt à payer ce qui excéderait son droit de réponse, n'avait pas réglé d'avance la note présentée. Sur quoi, Mgr Delassus, prenant le compte tel que M. Garnier l'avait fait, demandait comment celui-ci avait pu exiger *cinq francs* par ligne, tandis que la loi ne lui accordait que *0,25 centimes* (1). — Je dis vingt-cinq centimes, soulignait-il à son tour, soit *vingt-sept francs cinquante centimes* au lieu *cinq cent cinquante francs* — payables d'avance!...

Mis à son propre tarif, M. Garnier aurait sans doute retenu l'incontinence des réponses dont il affligeait régulièrement ceux qui prenaient la liberté d'élever quelque critique contre lui.

Mais venons à quelque chose de plus élevé.

Toujours dans la même lettre au comte de Bourmont, M. Garnier protestait contre le reproche de s'être opposé à la formation d'un parti catholique. Et ceci nous amène à une question fort intéressante.

« *Vous me dites : C'est vous personnellement qui êtes opposé à ce parti catholique politique que le Pape a formé et organisé en Italie pour la défense de la foi, et qui peut seul la sauver aussi en France.* — JE N'AI JAMAIS ÉTÉ PERSONNELLEMENT OPPOSÉ A CELA, CAR JE NE M'EN SUIS JAMAIS OCCUPÉ (1).

Ainsi, M. Garnier affirmait n'avoir point fait opposition au projet de parti catholique, pour la raison très simple qu'il ne s'était jamais occupé de cette question. Oh! le... défaut de mémoire! Reconnaissons du moins que cette déclaration est en parfait accord avec celle qu'il nous faisait récemment (1er avril, pp. 886, 888, 889) : Chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice; propager l'Evangile comme moyen de

1. C'est le tarif des annonces légales dans le département de la Seine comme dans celui du Nord.

1. L'Action catholique française, avril 1908, p. 111.

la procurer, tels sont les deux principes fondamentaux de toute sa conduite. « Et maintenant avez-vous compris ma pensée et mon œuvre?... (Mes œuvres) n'ont jamais été inspirées par la politique de parti. *Je n'y ai jamais fait que de la politique religieuse* ».

De prime abord, cela pourrait paraître déconcertant de la part du directeur du *Peuple français*, ayant pour bras droit M. Dabry dont la spécialité était, il s'en vantait, la guerre acharnée à tout projet d'action extérieure sur le terrain catholique. Nos lecteurs en ont déjà vu quelque chose. Et cette déplorable erreur de 1898 qu'on manifeste, en nous répondant, de crainte de voir se renouveler (p. 891), est-elle autre que celle du parti catholique? M. Garnier nous dit encore (p. 889) : « J'ai soutenu les candidats royalistes ou bonapartistes aussi bien que les candidats républicains, sans voir autre chose que le point de vue catholique ». Voilà qui n'est pas moins raide de la part de celui qui écrivait le 13 mars 1899 : « Les catholiques doivent être désormais *des catholiques non-confessionnels* », en expliquant ainsi sa formule : « Les catholiques non-confessionnels sont ceux qui agissent, électoralement et politiquement, comme les autres citoyens; qui mettent en avant le bien du peuple en général, la défense de l'âme française, les améliorations ouvrières, agricoles, économiques, sociales et nationales. » C'est ce que M. Garnier appelle « ne pas voir autre chose que le point de vue catholique ». Son point de vue exact ressort encore mieux de la raison sur laquelle il appuyait cette tactique : « Si les francs-maçons évitent de se révéler comme tels, les catholiques pourraient user de la même habileté ». C'était d'ailleurs considérer du même œil la vérité et l'erreur, le bien et le mal, et ne pas leur reconnaître une différence d'efficacité propre.

Quant à l'appui donné indistinctement à tous les candidats catholiques par M. Garnier, bornons-nous à rappeler cet article extrait de la *Vérité française* (31 octobre 1906) :

> On m'avait toujours dit et j'avais toujours cru que faire l'union contre un ennemi commun, c'était se joindre à quelqu'un, c'était se mettre à deux ou à plusieurs pour marcher ensemble et combiner ses efforts. Cette manière de voir me paraissait être celle de tout le monde, même de M. de La Palice. Mais je me trompais : elle n'est pas celle d'un certain « Le Paysan » qui a écrit, samedi dernier 27, dans le *Peuple Français*, un article intitulé : *Le Pas à faire dans l'Union*.
>
> Savez-vous en quoi consiste ce pas qui doit faire ou parfaire l'union? Il consiste en ceci : ne pas s'unir du tout, au contraire, rester divisé et assurer sciemment et volontairement le triomphe de l'ennemi. Il consiste à créer une ligue de « républicains catholiques », qui refuse carrément, même au scrutin de ballottage, de joindre sa voix à celles des monarchistes contre les sectaires du bloc, alors même que la victoire de ces derniers doive résulter de ce refus.
>
> Ainsi, pour prendre un des cas envisagés par l'auteur de l'article, s'il arrive que le premier tour ait réparti ainsi les voix :

Sectaires 2 cinquièmes.
Monarchistes 2 cinquièmes.
Républicains catholiques 1 cinquième.

faut-il que les républicains catholiques s'unissent pour le 2e tour aux monarchistes plus avantagés qu'eux? — Oui, répond tout catholique sincère et de bon sens, qui place la religion au-dessus de tout. — Non, mille fois non, répond l'auteur de l'article en question... Et pourquoi, s'il vous plaît, Monsieur, quelle est la raison d'une réponse aussi étonnante? — Parce que cette circonscription ayant donné trois cinquièmes de voix républicaines —est en majorité républicaine, et a droit par conséquent, à « être représentée par un député incontestablement républicain ».

Mais, Monsieur, pour me servir de votre propre raisonnement, cette circonscription qui est en majorité catholique (trois cinquièmes de voix), a droit aussi à être représentée par un député incontestablement catholique; et vous la contraignez, vous, à subir un représentant franc-maçon et blocard! Croyez-vous que vos républicains catholiques qui auront amené ce beau résultat, en refusant de s'unir à d'autres catholiques, n'auront rien à se reprocher devant Dieu? Et croyez-vous être en règle vous-même avec votre conscience en leur donnant ce conseil de trahison?... Mais à quoi bon raisonner avec des catholiques de cet acabit, républicains avant et bien avant tout, catholiques après, bien après, s'il en reste; tout prêts à trahir la cause de la religion pour ne pas compromettre leur chère République! La devise de ces gens-là est : Périsse la Religion en France plutôt que la République!...

Mais que penser d'un journal, dirigé par un prêtre de grande notoriété, où peuvent paraître, bien en évidence et sans un mot de rectification, des articles aussi contraires au bon sens et à l'intérêt manifeste de la Religion?...

M. Garnier pourrait être tenté de rejeter cette responsablité sur M. Dabry, en invoquant comme excuse que ses continuels déplacements apostoliques à travers toute la France ne lui permettaient pas de suivre d'assez près le journal. C'eût été déjà bien fâcheux. Mais n'y aurait-il pas quelque article écrit de sa main qui témoignât authentiquement combien il est demeuré étranger à la question d'un parti catholique et prouvât qu'il est parfaitement innocent d'en avoir combattu le projet? En voici un (*Peuple Français*, 12 mai 1901) qui mérite une reproduction intégrale malgré sa longueur. La pièce est trop édifiante pour que nous l'abrégions. C'est un document qui illustre toute une politique. Il venait en réponse au discours retentissant prononcé par le P. Coubé au grand pèlerinage d'hommes à Lourdes (25 avril 1901) où le vaillant orateur les adjurait de ne jamais voter pour un franc-maçon et de ne pas hésiter entre Jésus et Barabbas. C'est de ce mot que M. Garnier s'empare. Il intitule son article « Barabbas ou Jésus-Christ », lui qui s'était déjà véhémentement élevé contre le mot d'ordre de ne pas voter, en aucun cas, pour les francs-maçons (voir la *Critique*, 1er avril p. 896), comment aurait-il laissé passer cette objurgation sans protester? Est-ce qu'entre Barabbas et Jésus, il n'y aurait pas eu, en matière d'élections, des choix pas parfaite-

ment satisfaisants sans doute, mais enfin dont il aurait fallu s'arranger, tels que — lecteur, ne sourcillez pas! — celui de Caïphe ou de Judas? Mais ne déflorons pas le sujet.

Puisque la campagne électorale de 1902 est ouverte puisqu'on nous provoque dès maintenant à nous expliquer nettement sur la situation et qu'il est d'ailleurs fort utile de déblayer le terrain de tout ce qui empêche de distinguer ce but à atteindre ou les moyens d'y parvenir, nous venons apporter notre part d'observations.

Tout dernièrement on a cru pouvoir résumer toute la question de la lutte électorale dans les deux mots qui sont en tête de cet article : Il faudra choisir entre Jésus-Christ et Barabbas! Il est véritablement étrange de voir restreindre ainsi la plate-forme électorale.

Est-ce qu'entre Jésus-Christ et Barabbas, il n'y a pas des intermédiaires très nombreux et très nuancés? Caïphe, le haineux; Judas, le traître; saint Pierre, le faible; Nicodème le timide et beaucoup d'autres qui ne sont pas la perfection, c'est-à-dire Jésus-Christ, et qui ne sont pourtant pas des bandits comme Barabbas?

Si le principe Barabbas ou Jésus-Christ avait été appliqué l'année dernière aux élections municipales de Paris, nous n'aurions pas fait élire douze conseillers tandis que nous en comptons 51 sur 80.

Est-ce que la question religieuse est la seule, que nous, les catholiques, comme les autres citoyens français, nous devions envisager dans un programme électoral? Est-ce que les autres intérêts de la vie nationale peuvent nous rester étrangers? N'avons-nous pas le droit de choisir, par exemple, entre deux hommes qui sont *également anticléricaux*, mais dont l'un combat l'armée, la famille, la propriété et le patriotisme, tandis que l'autre les soutient?

Ils sont tous les deux Barabbas, si nous les mettons en parallèle avec Jésus-Christ, au point de vue surnaturel et chrétien; mais étant donné que leur circonscription est trop mauvaise pour nous donner un député catholique, n'avons-nous pas le devoir de déterminer notre choix, en raison de certains intérêts qui sont indépendants de la question religieuse?

Au fond tout cela n'est pas une question de tactique, mais bien *une question de principe. Il s'agit de savoir si nous, catholiques de France, nous devons avoir comme principe de constituer un parti catholique, ou* si nous devons au contraire former le parti des honnêtes gens, l'Union Nationale de France, avec la préoccupation constante de relever tous les intérêts vitaux de notre pays, dont le catholicisme est incontestablement le premier, mais non le seul. Aux élections de 1898 beaucoup de catholiques ont soutenu la première solution, alors que le Souverain Pontife nous avait nettement indiqué qu'il fallait poursuivre la seconde. Vous voyez d'ici les conséquences. Il y a cette grande différence entre les questions de principe et les questions de tactique, que les premières commandent impérieusement et dirigent les secondes.

Si nous devons faire le parti catholique, nous ne devons voter que pour des candidats catholiques ou du moins pour des candidats qui par leurs concessions de programme, ou par les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des catholiques, sont véritablement devenus nos candidats. Ceux qui ne veulent pas prendre ces engagements doivent, dans cette hypothèse, être combattus, comme des ennemis, soit en suscitant un candidat catholique, qui sans aucune chance d'être élu, ralliera sur son nom, même au second tour de scrutin toutes nos voix, soit en prêchant l'abstention, lorsqu'il n'est pas possible de susciter une candidature de ce genre.

Mais si nous avons comme principe de former le parti des honnêtes gens, comme nous l'a formellement demandé ce grand ami de la France qui a vu plus clair que personne dans les affaires de notre pays, N. S. P. le Pape Léon XIII, alors dans toutes les élections nous votons pour le moins mauvais, pour celui qui nous rapproche le plus du parti des honnêtes gens.

Lors même que le candidat le moins mauvais ne vous fait aucune concession, ne prend aucun engagement vis-à-vis de vous, vous n'hésitez pas, vous prenez votre bien partout où vous le trouvez et entre deux hommes, dont l'un veut vous tuer et l'autre seulement vous voler, votre choix est bien vite fait.

Si les catholiques de France avaient consenti, il y a trois ans, à faire le parti des honnêtes gens *et non pas le parti catholique*, vous n'auriez pas plus, dans la Chambre actuelle, Chauvière, le député de Grenelle, que Zévaès, le député de Grenoble, Chauvin, le député de Meaux, que Chambige, celui de Clermont-Ferrand. Il y en a plus de soixante qui ont été élus en vertu de ce principe faux et désastreux.

Or, ces soixante députés, c'est la majorité qui nous opprime, qui nous tyrannise, qui nous amène à regretter de ne pas pouvoir conserver telles qu'elles étaient, nos anciennes lois militaires, scolaires et le reste, qui étaient pourtant bien détestables.

C'est à cette direction détestable que nous devons, non pas seulement la majorité sectaire qui remplit les Chambres, mais les mauvais ministères qu'elle nous impose, les mauvaises lois qu'elle veut nous infliger, les mauvaises finances et la mauvaise administration dont nous *jouissons*, la revision du procès Dreyfus, les attaques contre l'armée, le règne de la maçonnerie et du collectivisme, les grèves et les ruines de toute sorte.

Oui, oui, oui, *tout cela vient de l'erreur de principe* qui a été commise et maintenue effrontément par des catholiques, en opposition aux directions du Pape.

C'est pourquoi nous sommes surpris de voir qu'on nous donne la même panacée comme programme électoral de 1912.

M. de Bellomayre s'est vanté d'avoir à cet égard une mission de Rome et c'est en vertu de cette prétendue mission qu'il est allé voir beaucoup de NN. SS. les Evêques et qu'il leur a fait les propositions les plus invraisemblables.

Non, non, M. de Bellomayre n'a aucune mission du Vatican. Nous le mettons au défi de nous en donner la preuve.

Le bon sens de la raison et celui de la foi sont ici en parfaite harmonie avec la direction de Léon XIII : faisons le parti des honnêtes gens.

Oh! nous savons les objections qui nous attendent sur ce terrain :

Mais alors vous allez maintenir le *statu quo* dont nous souffrons! Ces gens-là vous tromperont! Le moins mauvais ne vaut pas mieux que le plus mauvais! Ces alliances sont criminelles! Vous en serez toujours les dupes! etc.

D'abord, nous ne faisons pas d'alliances avec ceux qui ne promettent rien, donc elles ne sont pas criminelles, nous n'en sommes pas les dupes, et ces gens-là ne nous tromperont pas, puisque nous les laissons pour ce qu'ils sont.

Mais nous agissons ainsi, précisément pour améliorer la douloureuse situation qui est faite à la France. Oui, nous préférons *les libéraux, même impies*, aux sectaires acharnés, *parce que les premiers nous conservent au moins la liberté de travailler à notre délivrance et de continuer nos œuvres* tandis que les autres veulent nous supprimer totalement.

La théorie de Cassagnac qui ne voit pas d'autre moyen de produire

le bien qu'en le tirant de l'excès du mal, a dominé toute notre situation depuis 20 ans, elle est exécrable et stérile. Nous n'en voulons plus. Elle ne pouvait que faire le mal; hélas! qu'a-t-elle fait autre chose?

Mieux vaut s'expliquer avant les élections que récriminer après.

Abbé GARNIER.

Est-ce assez pour convaincre que M. Garnier ne s'est jamais occupé de la question d'un parti catholique? S'il fallait davantage, nous citerions encore, toujours sous sa plume, le *Peuple Français* du 21 mai 1901, et l'article qui porte ce titre élégant « Du sel dans la soupe ». Bien curieux aussi celui-là. N'en retenons que ce passage :

Tous les maux, oui, tous les maux qui sont venus depuis trois ans aggraver notre situation *sont le fruit de l'erreur électorale qu'on ne saurait assez déplorer et dont certains catholiques ont été les auteurs.*

... C'est leur erreur, leur entêtement à marcher contre les directions de Léon XIII qui nous a perdus; il faut y revenir et nous trouverons le salut.

Au lieu de faire un parti catholique, très parfait sans doute, mais très étroit, demandez aux catholiques de se mêler à la vie de la nation et d'y porter la saine fécondité que leur foi répand toujours après elle (?!).

A cinq ans de là, (*Peuple Français*, 7 janvier 1906), sous ce titre « Les catholiques et la République », M. Garnier tire des documents contenus dans le *Livre blanc*, un argument merveilleux pour le maintien du Ralliement, contre tout projet de parti catholique. Le *Livre blanc* cite les actes émanés de Léon XIII qui prouvent que l'Eglise n'a point fait systématiquement l'opposition au régime républicain, loin de là. Et, de chacun, M. Garnier tire cette conclusion d'une logique irréfutable *donc*, puisque le *Livre blanc* reproduit les actes du Pape défunt depuis trois ans, il n'y a rien de changé sous le Pape actuel. Pie X maintient toutes les directions de Léon XIII (1), M. Garnier en prend occasion de répéter, comme il le faisait chaque fois, que la seule politique convenable pour les catholiques — la vraie *politique religieuse* à laquelle il a uniquement consacré ses efforts — est de former le « parti des honnêtes gens », et tel est encore le mot d'ordre de Pie X. Le directeur du *Peuple Français* était évidemment trop absorbé par ses travaux évangéliques pour avoir pris garde à ce solennel avertissement de Pie X, au début de son pontificat : « Il en est un grand nombre, nous ne l'ignorons point, qui, poussés par amour de la paix, s'associent et se groupent pour former le *parti de l'ordre*... De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la per-

1. Il y a une phrase dont M. Garnier s'autoriserait peut-être, mais bien à tort. Le Livre Blanc, après avoir rappelé la Lettre de Léon XIII aux Français en 1892, ajoute que le Saint-Siège maintient aujourd'hui comme hier ces directions. Mais que sont-elles? Rien autre chose que l'acceptation du régime établi, l'abstention de l'opposition systématique; conduite parfaitement conciliable avec une action résolument catholique. Le discours de Pie X pour la béatification de Jeanne d'Arc en est une preuve après bien d'autres.

turbation des choses, il n'y en a qu'un, le *parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il faut promouvoir* ».

Quant à l'abstention persistante de M. Garnier sur la question d'un parti catholique, voici sa conclusion :

Voilà la réponse autorisée et officielle à tous ceux qui demandent aux catholiques de s'organiser politiquement sur le terrain catholique.

Cette réponse est leur condamnation et elle est d'hier.

Qu'ils s'organisent religieusement sur le terrain catholique, très bien ; mais non pas politiquement ; ce serait déplorable, ce serait la violation flagrante de l'ordre le plus formel.

***

Un autre exemple de ce... défaut de mémoire, qui dépasse l'intérêt d'un incident personnel, a été rendu public par l'infirmité chronique de M. Garnier.

La *Vérité Française* ayant émis quelques justes observations sur le *Peuple français* devenu journal *républicain catholique* avec une rédaction des plus panachées, s'attira une de ces réponses qui ne sont pas comptées à M. Garnier à cinq francs la ligne : deux colonnes. Il eut l'imprudence d'y raconter une visite, la seule, qu'il eût faite à ce journal et reçue par M. Arthur Loth, en prêtant à celui-ci un langage irrespectueux pour Léon XIII. Une note signée de la Rédaction répondit à cette lettre du 8 septembre 1902 :

M. l'abbé Garnier est un homme d'imagination. Il l'a prouvé maintes fois en s'attribuant des succès fantastiques qui malheureusement n'avaient aucune réalité. Nous en avons cité jadis des exemples pour la région du Nord, pour Bordeaux, pour Paris, etc... Quand il a quelques auditeurs, il les chiffre dans son journal par plusieurs milliers ou dizaines de mille, etc.

Dans le cas présent, il s'est imaginé les réponses que pourrait lui faire le collaborateur qu'il met en cause et il les lui attribue tout tranquillement. C'est conforme à ses procédés.

Ce qu'il omet de dire, c'est la façon dont il a dû quitter la *Vérité*, lorsqu'après avoir benoîtement protesté qu'il était notre ami, il lui fut parlé de la photographie que nous possédons d'une lettre imprudemment écrite par lui à l'un de nos amis et où il nous qualifiait de « fourbes », et autres aménités qui n'avaient assurément rien de bienveillant, moins encore de sacerdotal.

Protestations de M. Garnier que la *Vérité* insère et où il dit :

... Enfin vous affirmez que j'ai dû quitter vos bureaux d'une singulière façon. Ce que vous dites est faux. *Je suis prêt à le jurer devant Dieu.* Je ne suis allé qu'une fois chez vous, je n'y ai vu qu'un seul homme, M. Arthur Loth. Lui seul peut témoigner de ce qui s'est passé. Je le prie de dire s'il est prêt à attester par serment la vérité de ce que vous avez raconté.

M. Arthur Loth estime sans doute avec raison qu'il n'est pas de sa dignité de répondre à cette sommation. On sait d'ailleurs quels

égards pour le caractère sacerdotal il a toujours conservé au milieu des polémiques les plus pénibles. Cependant la *Vérité* doit se défendre. Elle se décide donc à répondre en publiant une lettre reçue depuis plusieurs jours et qu'elle avait d'abord voulu écarter. C'est le témoignage recueilli de la bouche même de M. Loth, et la *Vérité*, en la donnant, en certifiait évidemment l'authenticité. L'auteur signe Kisset. Il a en effet de bonnes raisons pour savoir. Son nom nous est connu. Nous n'extrayons de cette lettre fort suggestive que ce qui a trait à l'incident. Elle met d'abord au point le sens de la conversation.

M. Loth m'a raconté immédiatement cette curieuse entrevue...

C'est alors que M. Garnier proteste de ses meilleurs sentiments à l'égard des rédacteurs de la *Vérité*.

— C'est sans doute ces bons sentiments, répondit M. Loth, qui vous entraînèrent jusqu'à nous traiter de *fourbes* et d'*hypocrites*. — Moi?... Je n'ai jamais rien dit de pareil ni d'équivalent. — Non seulement vous l'avez dit, mais vous l'avez écrit. — Jamais! — Nous avons la photographie d'une de vos lettres, où il serait difficile de retrouver la moindre trace de cette charité dont vous semblez souvent vous attribuer le monopole.

Ici l'abbé Garnier tire sa montre et... sa révérence, en filant prestement pour affaire urgente.

De cette lettre dont vous possédez une photographie, je garde précieusement l'original pour... enrichir ma collection d'autographes.

L'abbé Garnier y parle avec une émotion intense des terribles malédictions qu'il assure (???) avoir entendu sortir de la bouche même du Pape, à l'adresse des criminels rédacteurs de la *Vérité*. On y lit, entre autres, que « *la Vérité fait plus de mal que la Lanterne* ».

Rien que cela! Ah! Les charitains!...

*

M. l'abbé Garnier réplique le 3 octobre que Kisset « eût mieux fait de signer : « Qui ne sait rien ». Car il ne sait rien et il ne peut rien savoir de ce qui est l'objet de notre débat ». J'affirme l'exactitude de mon récit et *suis prêt à l'attester par serment* ». Il défère de nouveau le serment à M. Loth sur ce qu'il a dit de Léon XIII et « le croit trop honnête et trop chrétien pour le croire capable d'un parjure ». Quant à la fameuse lettre, outre qu'elle est privée, « je ne puis parler de cette lettre, puisque je ne la connais pas ».

Cette fois, la *Vérité* répond par cette note définitive :

M. l'abbé Garnier s'imagine à tort qu'il pourra noyer dans un flot d'écritures tout ce qui a été rapporté de lui et qui est l'exacte vérité, tant pour la lettre injurieuse dont il est l'auteur que pour les autres faits. Pourtant il n'ose plus cette fois mettre sur les lèvres du Pape les propos où la *Vérité* figurait comme pire que la *Lanterne*. C'est M. Garnier qui, le Pape lui ayant parlé sévèrement de certains journaux non impies a trouvé bon d'appliquer la chose à la *Vérité*.

Voilà, certes, de la désinvolture et... de la charité!

Il lui plaît de dire que Kisset ne sait rien. Or, notre correspondant n'a

parlé que d'après le récit même de M. Arthur Loth, tout au sortir de l'entretien avec M. Garnier.

Et M. Loth, lui, n'est pas homme à imagination.

C'est dire que tout en mettant les assertions de M. Garnier sur le compte d'une certaine inconscience — (voilà la charité) — *M. Loth lui donne le démenti le plus formel.*

Il est regrettable pour M. l'abbé Garnier que son contradicteur n'ait pas à sa charge des preuves d'imagination ou d'inconscience comme celles qui sont son fait certain.

***

Finissons par une note plus gaie.

Le fait est plus récent. M. Garnier a tenté d'en réduire la portée par des explications. Il a même protesté que lui et son journal étaient victimes d'une calomnie. Restent pourtant des faits matériels dont l'exactitude est certaine. Le récit est caustique. Il ne serait pas difficile de deviner le vaillant homme politique qui l'a signé de ses initiales J. D. L'article et son titre piquant lui sont suggérés par les circonstances : « *Une Mutuelle ecclésiastique* » :

... Cet apôtre du culte du denier agonise dans les bras de... l'*Aurore*.

Le curé Garnier et le Vénérable Ranc ont créé une mutuelle ecclésiastico-maçonnique, qui fait l'orgueil des radicaux de sacristie et la joie des sacristains de la Loge.

Sauf les quelques *Oremus* spécialement lancés contre les catholiques réfractaires aux billevesées qui sont la moelle du *Peuple Français*, hormis les quelques crachats sur la « prêtraille », qui sont la sève de l'*Aurore*, ces deux journaux partagent en FF.·. la moitié de leurs conceptions politiques ou littéraires et de leur composition typographique. C'est d'une charité ou si vous aimez mieux, d'une solidarité touchante.

L'*Action Française* se fait un malin plaisir de relever, dans le numéro du 15 mai, les articles identiques du *Peuple Français* et de l'*Aurore* :

« *L'inauguration de l'Exposition franco-anglaise, le Budget de* 1909, *la Revanche du lock-out, les Elections de dimanche, la Session parlementaire, la Guerre au Maroc, Au quartier Latin : désordres et bagarres ; le Contrôle des liquidations, Tribunaux, l'Election de Saint-Etienne, Au Maroc (dernière heure), les Journaux de ce matin, Faits divers, les Sports, Où mène l'alcool, Cadavre de mineur, le Premier mai russe, Bourse de Paris du* 14 *mai.*

Ne trouvez-vous pas que leurs commerces devaient finir comme ça?

Je ne désespère pas de voir le Vénérable Ranc assez gaga pour porter la calotte du curé Garnier, et le curé Garnier assez rallié pour rouler la petite voiture du Vénérable Ranc.

Comme Zola avait raison de traiter Ranc de « raté! »

Tout de même, m'est avis qu'il ne le croyait pas assez « comme ça » pour finir dans la peau de ce « ratichon-là », ainsi que dit la *Lanterne*.

En attendant, il y a échange de bons procédés et de petits profits entre le Vénérable et le curé.

Tandis que l'*Aurore* insère obligeamment des réclames pour les patronages catholiques (Fédération gymnastique et sportive des patronages de

France), le *Peuple Français* commence à tomber dans les filets sur les satyres cléricaux.

Primo vivere, deinde philosophari.

Où conduit le culte du denier?

Voyez et jugez.

Les droits de la polémique suffiraient pour justifier ce que nous avons écrit. On y reconnaîtra un intérêt d'ordre plus élevé, celui d'une contribution utile à l'histoire de ce temps.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

ALLOCUTION DE S. S. PIE X

Les droits de l'Église et la persécution

Nous reproduisons le discours adressé par S. S. Pie X, le 3 avril, au pèlerinage du diocèse de Milan, auquel s'étaient joints le pèlerinage français du Tiers-Ordre et le pèlerinage du diocèse du Mans.

Il évoque dans notre pensée le souvenir de ces intrépides protestations de son auguste prédécesseur Pie IX qui, tombées de la bouche du Pontife abandonné par l'Europe et devenu prisonnier au Vatican, ébranlaient toutes les puissances du mal conjurées. Pie X, aujourd'hui, dans une situation plus difficile encore, affirme les droits de l'Eglise avec la même force surnaturelle et fait entendre avec la même énergie ses revendications nécessaires. Si son éloquente et mâle parole ne touche pas les ennemis de Dieu, puisse-t-elle au moins éclairer les catholiques libéraux sur leurs devoirs!

Votre présence, fils bien-aimés, Nous remplit d'une grande joie, parce que, si dans le monde catholique tout entier l'on commémore l'anniversaire, seize fois séculaire, de la reconnaissance et de la protection de la liberté que Jésus-Christ a donnée à son Eglise, il était bien juste que, parmi les premiers à manifester leur joie et leur attachement au Siège de Pierre, l'on vît les dignes fils de ceux qui, les premiers, goûtèrent les fruits de l'édit salutaire. C'est pourquoi Nous vous félicitons : votre démarche montre l'esprit dont vous êtes animés, elle dit vos souhaits de voir revenir le temps où il était permis aux chrétiens de jouir de la liberté qui est nécessaire à l'Eglise pour exercer fructueusement son ministère pour le bien des âmes et de la société.

Tandis qu'en effet nous remercions la divine Providence d'avoir appelé Constantin des ténèbres de la Gentilité pour lui faire ériger des temples et des autels à la religion, il est bien douloureux que

nous devions, parmi les progrès si vantés de la civilisation et à l'heure où la science brille d'un si vif éclat, réclamer en vain pour l'Eglise, des gouvernements chrétiens eux-mêmes, cette liberté qu'ils reconnaissent tout les premiers ou qu'ils devraient reconnaître comme nécessaire au développement de son action surnaturelle sur la terre.

L'Eglise, cette grande Société religieuse des hommes qui vivent dans la même foi et le même amour, sous la conduite suprême du Pontife romain, a un but supérieur et bien distinct de celui des Sociétés civiles qui tendent à réaliser ici-bas le bien-être temporel, tandis qu'elle a pour but la perfection des âmes pour l'éternité. L'Eglise est un royaume qui ne connaît d'autre maître que Dieu; elle a une mission si élevée qu'elle dépasse toute frontière, et qu'elle forme de tous les peuples de toute langue et de toute nation une seule famille; on ne peut donc pas même supposer que le royaume des âmes soit sujet à celui des corps, que l'éternité devienne l'instrument du temps, que Dieu même devienne esclave de l'homme.

Jésus-Christ, en effet, le Fils éternel du Père auquel fut donné tout pouvoir au ciel et sur la terre, a imposé aux premiers ministres de l'Eglise, les Apôtres, cette mission : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie moi aussi. Allez donc, instruisez toutes les nation, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*

L'Eglise a donc reçu de Dieu même la mission d'enseigner, et sa parole doit arriver à la connaissance de tous sans obstacles qui l'arrêtent, sans ingérences qui l'entravent. Car le Christ n'a point dit : Que votre parole s'adresse aux pauvres, aux ignorants, aux foules, mais à tous sans distinction, parce que, dans l'ordre spirituel, vous êtes supérieurs à toutes les souverainetés de la terre. L'Eglise a la mission de gouverner les âmes et d'administrer les sacrements; et, par suite, comme nul autre pour aucun motif ne peut prétendre à pénétrer dans le sanctuaire, elle a le devoir de se dresser contre quiconque, par d'arbitraires intrusions ou d'injustes usurpations, prétendrait envahir son domaine.

L'Eglise a la mission d'enseigner l'observation des préceptes et d'exhorter à la pratique des conseils évangéliques, et malheur à quiconque enseignerait le contraire, portant dans la société le trouble et la confusion. L'Eglise a le droit de posséder, parce qu'elle est une Société d'hommes et non d'anges; elle a besoin des biens matériels que lui a procurés la piété des fidèles, et elle en conserve la légitime possession pour remplir ses divers ministères, pour l'exercice extérieur du culte, pour la construction des temples, pour les œuvres de charité qui lui sont confiées, et pour vivre et se perpétuer jusqu'à la consommation des siècles.

Ces droits sont si sacrés que l'Eglise a senti toujours le devoir de les soutenir et de les défendre, sachant bien que pour peu qu'elle cédât aux prétentions de ses ennemis, elle faillirait au mandat qu'elle a reçu du ciel et tomberait dans l'apostasie. Sa première parole au judaïsme dite par Pierre et par les autres Apôtres : *Il vaut mieux*

obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, cette sublime parole fut répétée toujours par leurs successeurs et se répétera jusqu'à la fin du monde, fût-ce pour la confirmer par un baptême de sang.

Nos adversaires eux-mêmes en sont si persuadés que, répétant dans leurs discours que leur drapeau abrite toutes espèces de libertés, ils accordent cependant en fait la liberté ou mieux la licence à tous, mais ils ne concèdent pas la liberté à l'Eglise. Liberté pour chacun de professer son culte, de manifester son système, mais non pas pour le catholique, comme tel, qui est l'objet de persécutions et des injustices, qui voit sa carrière entravée ou qui est privé de ces charges auxquelles il a un droit rigoureux. Liberté d'enseignement, mais soumise au monopole des gouvernements qui permettent dans les écoles la propagande et la défense de tout système et de toute erreur et qui prohibent aux enfants eux-mêmes l'étude du catéchisme. Liberté de la presse et, par suite, liberté au journalisme le plus effréné de suggérer, en dépit des lois, d'autres formes de gouvernement, d'exciter le peuple à la sédition, de fomenter des haines et des inimitiés, d'empêcher par des grèves le bien-être des ouvriers et la vie tranquille des citoyens, d'outrager les choses les plus sacrées et les personnes les plus vénérables, main non pas liberté pour le journalisme catholique qui, défendant les droits de l'Eglise, et luttant pour les principes de la vérité et de la justice, doit être surveillé, rappelé au devoir et désigné à l'hostilité de tous comme adversaire des libres institutions et ennemi de la patrie. A toutes les Associations, même les plus subversives, liberté de publiques et bruyantes démonstrations, mais que les processions catholiques ne sortent pas des Eglises, parce qu'elles provoquent les partis contraires, troublent l'ordre public et dérangent les citoyens paisibles. Liberté de ministère pour tous, schismatiques et dissidents, mais liberté à cette condition exigée pour les seuls catholiques que les ministres de l'Eglise ne rencontrent pas dans le pays auquel ils sont envoyés un seul adversaire entreprenant, car celui-ci s'impose alors au gouvernement qui empêche le représentant de l'Eglise d'entrer parmi son troupeau et d'exercer son ministère. Liberté de propriété pour tout le monde, mais non pour l'Eglise et les Ordres religieux, dont les biens, par une violence arbitraire, sont confisqués, convertis et donnés par les gouvernements aux institutions laïques.

Telle est, vous le savez bien, la liberté dont l'Eglise jouit, même dans les pays catholiques. Nous avons donc bien raison de trouver Notre consolation en vous qui réclamez la liberté en luttant pour elle dans le champ d'action qui vous est jusqu'ici concédé. Courage donc, fils bien-aimés; plus l'Eglise rencontre d'obstacles de toutes parts, plus les fausses maximes de l'erreur et de la perversion morale infectent l'air de leurs miasmes pestilentiels, et plus grands seront les mérites que vous acquerrez devant Dieu, si vous faites tous vos efforts pour éviter la contagion, et si vous ne vous laissez ébranler en aucune de vos convictions, demeurant fidèles à l'Eglise qu'un si grand nombre abandonnent pour leur malheur.

Par votre fermeté, vous vous livrerez à un fructueux apostolat,

persuadant adversaires et dissidents que la liberté de l'Eglise pourvoira admirablement au salut et à la tranquillité des peuples, parce qu'en exerçant le ministère qui lui a été divinement confié, elle conservera intacts et en vigueur les principes de vérité et de justice sur lesquels est fondé tout ordre et desquels germeront la paix, l'honnêteté et tous les biens de la civilisation. En cette lutte, vous ne manquerez sûrement pas de rencontrer des difficultés, des contrariétés et des fatigues : gardez-vous bien toutefois de perdre courage, car le Seigneur vous soutiendra dans le combat, en vous y apportant l'abondant secours des faveurs célestes.

Recevez-en pour gage la bénédiction apostolique que, du fond du cœur, Nous vous accordons à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Benedictio Dei omnipotentis Patris † et Filii † et Spiritus Sancti † descendat super vos, et maneat semper.

ORATEUR DE CONGRÈS CATHOLIQUES

Nous trouvons dans la *Vigie* d'intéressantes observations sur le grand discours prononcé par M. Henri Bazire à la séance de clôture du récent congrès diocésain de Paris et sur ce qu'elle appelle les « découvertes » de l'orateur. Ne voulant pas les déplorer, la *Vigie* cite :

D'après M. Bazire,

... l'idée profonde de la Séparation était de rayer du statut public de la France la religion des aïeux, celle qui a fait la France et qui a été mêlée à toute son histoire. Le refus par le Pape d'accepter les cultuelles *a bouleversé ce plan perfide.*

Comment donc « le refus d'accepter les cultuelles » a-t-il bouleversé le plan perfide de nos adversaires, en tant qu'il avait pour but « de rayer du statut public de la France la religion des aïeux » ? Est-ce qu'après comme avant le « refus des cultuelles », nous ne sommes pas toujours sous le régime de l'article 2 de la loi de Séparation :

« *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ?* »

De ce chef, la France, la République française est le seul pays du monde, passé ou présent, barbare ou civilisé, qui n'ait officiellement aucun culte, aucune religion. C'est pire qu'en 1794, où Robespierre et la Convention célébrèrent la fête de l'Etre suprême.

Le refus des « cultuelles » n'a rien modifié dans notre « apostasie nationale », flétrie par Sa Sainteté Pie X, et ce n'est pas l'avènement de M. Poincaré, dont le message ne prononce pas le nom de Dieu, alors que, dans le sien, le président des Etats-Unis, écrit: « *Dieu m'aidant* », ce n'est pas l'avènement de M. Poincaré qui a bouleversé le plan perfide d'un gouvernement athée et athéisateur.

Comment M. Bazire peut-il le dire? Il ajoute bien, il est vrai, que, sous le coup du refus des cultuelles par le Pape, et « de rage, les

persécuteurs ont tout pris, tout volé ». — Mais est-ce que la loi du 9 décembre 1905 ne « prenait pas tout, ne volait pas tout» à l'Eglise de France, aux archevêques, évêques et curés, pour le donner, dans un laps de temps un peu plus long, aux Associations cultuelles anticanoniques, anticatholiques et absolument contraires à la constitution divine de l'Eglise dont elles méconnaissaient complètement la hiérarchie sacrée?

« Mais, ajoute M. Bazire, la violence même de leur sectarisme leur a fait dépasser le but ». Comment? Lisez cette stupéfiante explication :

— *Spolier, ce n'est pas supprimer deux droits, deux patrimoines;* c'est les unir, — par l'injustice sans doute — *mais c'est les unir cependant.*

Eh quoi! si on « sépare» et si on «spolie» en même temps, où est «l'union» invraisemblable dont on nous parle? Or, la République française s'est d'abord officiellement «séparée» de l'Eglise, en abrogeant le Concordat, contrat bilatéral qu'elle s'est arrogé le droit de rompre toute seule, sans le Pape qui l'avait signé; et puis, elle a aussi officiellement «spolié» cette Eglise du budget des cultes reconnu comme dette nationale en 1789, 1791, 1792, 1801-1802.

La République française s'est «unie» à l'Eglise comme la corde au pendu, le voleur au volé. Etrange union, n'est-ce pas? La voici pourtant, sous une autre forme, sous une autre métaphore de M. Bazire, aussi oratoirement ridicule et fausse :

« Blesser, enfoncer le fer si profondément dans la chair de la victime qu'on ne puisse le retirer, ce n'est pas séparer, c'est unir — par le trait d'union de la violence sans doute — mais c'est unir. L'Etat français n'est pas séparé de l'Eglise. Il ment quand il le dit, ou il se trompe, s'il le croit. Dieu, qui a ses desseins, a bien permis la persécution, mais non la Séparation. (Applaudissements). (I)

Ainsi donc, «le fer» qui reste dans la plaie de « la victime » serait « uni » à elle, malgré elle, comme la mort à la vie qu'elle tue!

O éloquence, que de sophismes on commet en ton nom!

« L'orateur montre l'inconséquence des auteurs de la Séparation déclarant ne reconnaître aucun culte et proclamant en même temps les églises et le mobilier des églises partie intégrante du domaine public :

« — De par la loi, dit-il, nous entendons la messe dans un édifice natio-
» nal ou communal, nous recevons l'aspersion d'un goupillon municipal et
» nous nous agenouillons dans un confessionnal tantôt national, tantôt dé-
» partemental, tantôt communal... selon les cas. (Vive hilarité et applaudis-
» ment). (II)

L'article 2 de la loi de Séparation serait donc effacé, parce que, d'après l'article 12 de la même loi, « les cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, etc., sont et demeurent propriétés de l'Etat, des départements et des communes? » Au lieu de s'indigner de cette spoliation cynique, M. Bazire y découvre une manière de culte « national, départemental, communal », comme si le culte s'exer-

çait dans les églises au nom de la « commune, du département, de l'Etat ». Il s'y exerce malgré eux, au nom des fidèles et des ministres du culte qui n'est ni « national », hélas! ni « départemental », ni « communal », mais absolument privé, personnel, individuel!

Décidément, M. Bazire, grisé par ses phrases creuses et sonores, a oublié de relire l'*Encyclique* du 11 février 1906, où il est dit en toutes lettres :

« Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat* comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu *qu'elle renie officiellement* en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte ».

Il y a donc en France, non pas « union » nationale, mais « séparation » officielle et nationale de l'Eglise et de l'Etat.

Le Pape ajoute encore : « Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel... comme renversant la justice et *foulant aux pieds les droits de propriété* que l'Eglise a acquis à des titres multiples, et, en outre, en vertu du Concordat.

La spoliation s'ajoutait donc à la Séparation dès 1905, avant « la rage » provoquée par le refus des cultuelles et sous le coup de laquelle on aurait « tout pris, tout volé », d'après M. Bazire.

Ce qui est vrai, c'est que la loi de Séparation, qui ne reconnaît ni les curés, ni les évêques, ni le Pape dans ses 255 premiers articles, s'avisa de les reconnaître tout à coup pour la « police des cultes », articles 30, 31, 34, 35, par lesquels « les discours, lectures, écrits distribués ou affiches apposées » par les ministres du culte les rendent passibles d'amendes et d'emprisonnement de deux à trois ans.

Ainsi, comme le disait Pie X, le 10 août 1906, « les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi, *non de séparation mais d'oppression* » et l'oppression n'est certes pas l'union nationale, rêvée et chantée dans les dithyrambes malsonnants de M. Henri Bazire.

UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ THELLIER LE PONCHEVILLE AU NOUVELLISTE DE LYON

Monsieur,

Votre journal vient de rééditer dans son numéro du 24 mars, une lettre que j'aurais adressée, il y a trois ans, au « Cri des Flandres », relativement à l'élection de l'abbé Lemire.

Ce n'est pas la première fois que le « Nouvelliste » reproduit ces lignes pour m'en accabler. Etendant singulièrement leur portée, son directeur affirmait un jour, dans une réponse à l' « Express de Lyon » (13 septembre 1911), que j'avais, en cette sorte de manifeste, « exprimé le regret que tout le clergé ne marchât pas avec M. l'abbé Lemire ». Jamais je n'ai rien dit ni pensé de semblable. Le document dont on abuse à ce point et avec quoi on prétend justifier une telle allégation, n'a même pas la valeur documentaire qu'on lui attribue pour en faire une pièce compromettante.

Il ne s'agit nullement, en effet, d'une lettre au « Cri des Flandres »;

en aucune circonstance je n'ai envoyé un seul mot à ce journal ou à un de ses rédacteurs.

La citation qui m'est reprochée n'est qu'un extrait tronqué d'une correspondance privée à un ami. Publiées à mon insu, avec des omissions et des inexactitudes qui en altèrent le sens, ces trois phrases ne formulaient pas mon appréciation personnelle sur le rôle du député d'Hazebrouck. Elles constataient l'indéniable sympathie que ses qualités civiques et son dévouement social lui avaient acquise dans les milieux populaires, « lesquels ignorent, écrivais-je, ses interventions religieuses regrettables ». En face de cette situation de fait, j'indiquais l'interprétation défavorable qui eût été, à mon avis, donnée à son échec dans la masse du pays. C'était là toute la portée de ma lettre. La suite contenait d'ailleurs, sur l'attitude générale de l'abbé Lemire, des réserves très formelles que je n'ai pas à faire connaître au public.

Cette mise au point a déjà paru dans la revue à laquelle, sans doute, vous avez emprunté le texte de votre accusation. Il eût été équitable de tenir compte de la réponse que je lui avais opposée. J'ai l'honneur de vous l'adresser directement aujourd'hui en vous priant de l'insérer dans un de vos prochains numéros.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE.

Paris, 27 mars 1913.

Sur quoi le *Nouvelliste* fait observer justement :

On le voit : M. l'abbé Thellier de Poncheville explique beaucoup plus qu'il ne dément. Il préfère même avouer plutôt que démentir.

La lettre en question, dit-il, n'était point destinée à la publicité. Soit : mais ceci est un détail. Ne l'a-t-il point pensée, puisqu'il l'a écrite?

Publiée ainsi par le « Cri des Flandres », elle était une recommandation en faveur du candidat. M. l'abbé Thellier de Poncheville l'a-t-il contredite ou rétractée au moment où elle était exploitée par M. l'abbé Lemire? Apparemment non, puisqu'il ne le dit pas : elle a donc produit tout son effet, sans que l'auteur eût alors protesté ni contre sa publication, ni contre son contenu, ni contre l'appui que le candidat en tirait — et le « Cri des Flandres » avec lui. Le but était atteint, puisque l'auteur de la lettre se prêtait à le laisser atteindre.

Le public appréciera, comme il convient, ce procédé.

Il y a mieux encore.

« La suite de la lettre, dit M. l'abbé Thellier de Poncheville, contenait... » des réserves très formelles que je n'ai pas à faire connaître au public ».

Quoi! La partie élogieuse est devenue publique, sans protestation aucune : et vous voulez que les réserves, si réserves il y avait, demeurent secrètes? Alors, de l'aveu de notre contradicteur lui-même, il ne subsiste plus que la recommandation et le témoignage de cette nécessité morale d'un triomphe de M. l'abbé Lemire, afin que la cause de la religion ne souffrît pas de son échec.

Ce qui achève d'aggraver cet aveu d'aujourd'hui, c'est qu'il arrive après trois nouvelles années de la carrière politique de M. Lemire et après tant de nouvelles raisons du discrédit où le député d'Hazebrouck était déjà tombé et tombe encore chaque année un peu plus bas.

Assurément les amis de M. l'abbé Thellier de Poncheville seront les premiers à regretter qu'il ait laissé passer une bien belle occasion... de ne pas insister comme il le fait.

Nous ajouterons quelques mots.

La Revue à laquelle M. l'abbé Thellier de Poncheville fait allusion dans sa lettre est la nôtre. Il est exact qu'il lui a envoyé une rectification analogue à celle-ci (1), en essayant de répondre à la critique si juste et si serrée que M. Paul Taillicz avait faite de son article « L'attente d'un pouvoir fort ».

Nous n'avions point avancé que sa lettre fût adressée au *Cri des Flandres*, mais nous citions ce journal disant qu'elle était écrite à M. Lemire. Le texte semble bien confirmer qu'il n'exprimait pas la vérité en ce point.

Mais M. l'abbé Thellier de Poncheville peut-il dire sérieusement que cette confidence amicale avait uniquement le sens d'une « constatation », mais n'était point l'expression de son sentiment personnel? « Il (M. Lemire) est pour beaucoup de nos contemporains le type du curé moderne, tel qu'ils voudraient voir leurs prêtres autour d'eux. Son échec leur paraîtrait la preuve que de tels prêtres ne sont pas comptés par les catholiques comme de bons prêtres, et ce serait une défiance de plus contre notre religion *qu'il leur fait aimer* ». M. Thellier de Poncheville leur donnait-il tort, leur donnait-il raison dans sa lettre? « Je n'y formulais pas, nous écrivait-il, mon appréciation personnelle sur le rôle politique du député d'Hazebrouck ». Mais il « constatait » que les milieux populaires sont vivement sympathiques à M. Lemire. Ils « connaissent bien son attachement sincère à la République ». Pour ça, oui! Et c'est par là, sans doute, qu'il leur fait aimer la religion. Mais puisque M. Thellier de Poncheville constatait aussi, pour son compte personnel cette fois, « les interventions religieuses regrettables de M. Lemire », pourquoi se défend-il d'apprécier son rôle comme député et comment concilier ces deux choses?

Et aussi, puisqu'il a le souvenir précis de cette omission, il doit avoir également celui du reste. Redouterait-il de nuire à un confrère si sincèrement attaché à la République en manifestant, même aujourd'hui, sa pensée entière qui le dégagerait d'une fâcheuse compromission?

On a toujours beau jeu à dire d'un document cité partiellement qu'il est tronqué. On arriverait avec cela à infirmer la valeur de toute espèce de citation. M. Bazire, lui aussi, recourait récemment à ce commode argument contre nous, en nous accusant très faussement d'avoir cité de lui des lettres « faussées et tronquées ». Cependant, il nous eût été facile de prouver, dans le débat que son annonce de poursuites devait soulever, que la mauvaise foi n'était pas de notre côté, en mettant M. Bazire en contradiction avec lui-même sur l'imputation d'être le divulgateur de sa correspondance et en plaçant sous ses yeux et sous les yeux d'un tribunal la *photographie* de ses lettres, telle qu'elle circulait à nombre d'exemplaires en Vendée, en 1910, accompagnée de quelques lignes imprimées, indiquant notamment le nom de l'avoué chez lequel les originaux avaient été déposés. Nous aurions même exhibé peut-être quelque chose de mieux encore.

Pour l'ajouter en passant, ce débat nous aurait probablement offert

1. 15 janvier 1911, p. 551.

aussi l'occasion de faire publiquement justice d'une perfide et abominable calomnie lancée contre nous par le journal de M. Bazire et dont il à refusé d'accepter le démenti. « Ce Barbier, a-t-il osé écrire, serait-il le même qu'un certain jésuite qui *a dû* quitter la Compagnie de Jésus *par la toute petite porte?* » Pour confondre le calomniateur, je n'aurais eu qu'à produire l'attestation suivante écrite et signée par le Provincial qui régla ma sécularisation :

Je certifie que M. l'abbé Emmanuel Barbier N'ait sorti de la Compagnie de Jésus QUE sur sa demande et ses instances et que les Supérieurs n'avaient aucun motif de désirer cette séparation.

M. Thellier de Poncheville, lui, reconnaissons-le, apporte un commencement de preuve, en signalant une omission dans le texte de sa lettre. Il est seulement regrettable qu'il s'arrête net en si beau chemin. Il ajoutait, en nous répondant : « Malgré l'importance que vous avez cherché à donner à ce fragment de correspondance personnelle, des faits que la discrétion ne me permet pas de vous dire me garantissent que mon attitude n'a pas été en (ce) cas encore jugée aussi condamnable que votre zèle du bien vous le faisait désirer ». Voilà une discrétion bien indiscrète et faite pour compromettre ceux dont on invoque le jugement. Pourquoi M. Thellier de Poncheville ne dit-il pas clairement que l'autorité ecclésiastique l'a approuvé? Craindrait-il un démenti?

Nous avons fait allusion aux poursuites que M. Bazire nous avait intentées. De tous côtés et avec une affectueuse instance, nos amis se sont informés de la suite donnée à cette annonce tapageuse. Qu'ils se rassurent! La citation, depuis plus de deux mois écoulés, n'est pas encore venue. La montagne n'a pas accouché.

E. B.

BRIANDISME CLÉRICAL

C'est la *Semaine religieuse d'Autun, Chalon et Mâcon,* qui, le 22 mars 1913, publiait sous la signature A. T. un article intitulé *La Crise ministérielle,* où on lisait :

« *Mardi 18 mars, le Sénat a renversé le ministère Briand.*

» *M. Briand est loin d'être des nôtres. Nous ne pouvons pas oublier que son piédestal fut d'être le rapporteur de la loi de Séparation. Cependant, depuis quelque temps,* L'ORIENTATION QU'IL DONNAIT A SA POLITIQUE, CONCURREMMENT AVEC M. POINCARÉ, TANT A L'INTÉRIEUR QU'A L'EXTÉRIEUR, FUT SALUTAIRE AUX INTÉRÊTS DU PAYS. »

Venait ensuite l'éloge de la « fermeté de M. Briand, refusant de garder le pouvoir au prix d'une capitulation sur le *principe* de la représentation proportionnelle » et que « cette chute honore ».

Outre que M. Briand n'a réclamé que « la représentation des minorités, R. M. », et que ce n'est point là ce que des catholiques appellent « un principe », on peut s'étonner à bon droit qu'une *Semaine religieuse* regarde, estime comme « salutaire aux intérêts du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur », la politique de M. Briand et de M. Poincaré.

***

Passons sur leur politique *extérieure*, quoiqu'on ait fait légitimement remarquer que M. Poincaré, dans son Discours au banquet Mascuraud, 13 novembre 1912, dans sa Déclaration à la Chambre, 5 décembre 1912, avait complètement oublié le « protectorat catholique », les « intérêts catholiques » de la France dans le Levant, et n'en a parlé que dans sa dernière Déclaration au Sénat », 21 décembre 1912, alors que nos religieux et religieuses, Jésuites, Lazaristes, Capucins, Dominicains, Assomptionnistes et Sœurs de Saint-Vincent de Paul, Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, Sœurs de l'Assomption, Petites Sœurs des Pauvres, Sœurs de Notre-Dame de Sion, etc., ont créé par leur dévouement admirable cette « France du Levant » à laquelle M. Lamy, de l'Académie française, consacrait tout un livre.

Le *Temps*, qui n'est pas suspect de sévérité contre M. Poincaré, lui reprochait, le 23 décembre dernier, d'avoir si bien négligé nos intérêts nationaux dans le Liban que « le Conseil élu de ce pays comprenait 11 membres, dont 8 nommés grâce à l'appui de la diplomatie française » et ne sachant pas un mot de français, pas plus que le dernier président intérimaire du Conseil libanais. « Et cela se passe au Liban, ajoutait le journal huguenot, dans un pays où notre langue est universellement répandue, où même elle est officielle ! »

Mais enfin, reconnaissons avec le cardinal Andrieu, que le ministère Poincaré a été « national pour le dehors, pour la politique extérieure, et qu'il a veillé sur l'honneur de la France, disposé à la défendre, s'il le fallait, même par les armes ». Ne marchandons pas le même éloge au ministère éphémère de M. Briand, qui a présenté à la Chambre le projet de loi sur le service de trois ans, nécessaire à la sécurité nationale menacée par les formidables armements de nos voisins d'Allemagne.

***

Quant à la « politique *intérieure* » des ministères Briand et Poincaré, l'éminent archevêque de Bordeaux la qualifiait de « sectaire » dans son Allocution au clergé à l'occasion du nouvel an.

Il rappelait le mot de M. Poincaré à M. Charles Benoist : « Ce qui nous sépare, c'est toute la distance de la question religieuse ».

Comment une *Semaine* catholique peut-elle estimer « salutaire aux intérêts du pays », une politique « orientée » tout entière par les lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, qui ont frappé à mort les Congrégations non autorisées et les Congrégations enseignantes et prédi-

cantes, et par les lois de Séparation, 9 décembre 1905, 2 janvier 1907, 13 avril 1908, lois « d'apostasie nationale » et attentatoires au premier chef à la propriété, à la liberté et à l'autorité de l'Eglise?.

Est-ce encore une politique « salutaire aux intérêts du pays » que la politique *scolaire* de M. Poincaré et de M. Briand », se faisant voter, l'un en décembre 1912, l'autre le 24 janvier 1913, un ordre du jour de confiance pour « *faire aboutir les projets relatifs à la défense de l'école laïque?* » Or, ces projets élaborés par les collaborateurs de MM. Poincaré et Briand, les ministres Doumergue, Guist'hau, Steeg, punissent d'amendes et de prison les pères de famille qui useront du droit sacré de protéger l'âme de leurs enfants contre le poison d'un enseignement pernicieux, comme aussi tous les évêques, curés et orateurs catholiques qui exciteront les enfants et les parents à n'user jamais de l'école mauvaise. Comment la *Semaine religieuse d'Autun*, qui a combattu ces projets tyranniques, oublie-t-elle qu'ils faisaient partie de la Déclaration ministérielle de M. Poincaré en janvier 1912 et de celle de M. Briand en janvier 1913? M. Briand qui a appelé l'école laïque « la tête, le cœur, le centre de la République, la pierre angulaire de la République, une des forces vivantes de la République ». M. Poincaré lui-même, dans son Message présidentiel, 20 février 1913, disait que « la République *a fondé sur des principes immuables* l'organisation de l'enseignement public (1) ».

Est-ce que cette « organisation » de « l'école sans Dieu » et contre Dieu, « immuable » pour M. Briand aussi bien que pour M. Poincaré, est « salutaire aux intérêts d'un pays » catholique comme la France? Faut-il rappeler à une *Semaine religieuse* que les Papes et les évêques ont condamné solennellement la neutralité même confessionnelle, à plus forte raison « l'école sans Dieu » dont s'est fait le défenseur le huguenot, fils de Prussiens, Steeg, ministre de M. Briand comme de M. Poincaré, et l'un des principaux directeurs de leur « politique intérieure? » L'enseignement sans Dieu est une semence d'ignorance religieuse et même d'apostasie; et ceux-là sont coupables d'un crime de lèse-religion et de lèse-patrie qui soutiennent et « défendent » cet enseignement « laïque », comme l'ont fait M. Poincaré et M. Briand, complices de l'infernal dessein de la Franc-Maçonnerie déchristianisatrice, que Renan exprimait ainsi :

« Si Marc-Aurèle, au lieu d'employer les lions, eût employé *l'école primaire et un enseignement d'Etat rationaliste*, il eût bien mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien ». Si Marc-Aurèle échoua, « *c'est que le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'instruction publique* ».

---

1. C'est à dessein que nous ne nous occupons ici que de la politique « religieuse » et de la politique « scolaire », qui est encore religieuse, de MM. Poincaré et Briand, et que nous passons sous silence d'autres parties importantes de leur programme et de la déclaration du 24 janvier 1913 ; réformes fiscales, pour dégrever les petits et écraser les gros ; réforme de la justice militaire aux dépens de l'autorité ; réformes sociales, etc., tout autant de choses qui étaient loin d'être « salutaires aux intérêts du pays » et dont l'a préservé pour un temps la chute « honorable » de M. Briand, le grand électeur du président Poincaré.

M. Poincaré et M. Briand, qui ont été ces « bons ministres de l'instruction publique » laïque et athée, méritent-ils de ce chef les éloges d'une *Semaine religieuse* pour « l'orientation de leur politique intérieure, salutaire aux intérêts du pays? »

Combien de fois, d'ailleurs, sous les ministères Poincaré et Briand, la *Semaine religieuse d'Autun*, ainsi que toutes les autres de l'Eglise de France, n'a-t-elle pas eu à déplorer et à flétrir les vols faits à l'Eglise du Christ par les attributions officielles de ses biens, même des fondations de messes pour les morts, à des établissements laïques; à déplorer et à flétrir les laïcisations d'écoles congréganistes, dont il ne reste plus que quelques centaines; à déplorer et à flétrir l'abandon funeste et fatal, par M. Poincaré et par M. Briand, des églises pauvres de nos paroisses de France, que défend si bien l'éloquence incisive de Maurice Barrès contre « l'épicier de Bornel », « les accroupis de Vendôme », mais qu'elle ne peut empêcher de crouler et de tomber en ruines, par centaines et bientôt par milliers? »

Certes, comme le disait avec tant d'autorité Son Eminence le cardinal Andrieu, « l'heure n'est pas venue, pour nous, catholiques, de poser les armes » et surtout de couvrir de fleurs dans une *Semaine religieuse*, « la politique » de M. Poincaré, qui a voté toutes les lois scélérates dont souffre l'Eglise de France, et « la politique » de M. Briand, le condamné de St-Nazaire, pour outrage public à la pudeur, le champion de la grève générale à Marseille et à St-Etienne, le défenseur et l'ami du *Pioupiou de l'Yonne* et de son rédacteur Hervé, l'artisan néfaste de la « loi de spoliation, de la loi d'oppression, de la loi d'apostasie nationale » qui est d'après le Pape, la loi de Séparation, enfin l'énergique promoteur des lois « de défense laïque », dont on connaît l'odieuse tyrannie contre les droits imprescriptibles de la famille et de l'Eglise du Christ.

La crise du briandisme parmi les catholiques, on le savait déjà, n'est pas encore passée. Nous avons cité quelques-unes de ses manifestations. Naguère encore, M. de Mun lui-même exprimait le regret que lui a laissé la chute du grand ministre de « l'apaisement ».

« Pourquoi, disait-il, M. le président de la République a-t-il accepté la démission du ministère? Rien ne l'y obligeait. J'ose dire que tout lui faisait un devoir de la refuser.

« *Parmi ceux qui s'en vont, ajoute le noble comte,* PLUSIEURS *représentants des idées ouvertement opposées aux miennes !..,*

A quoi la *Vigie* répondait :

« M. de Mun est bien bon. Mais on ne serait pas fâché de savoir quels sont les ministres, parmi ceux qui viennent de s'en aller, qui ne représentent pas des idées ouvertement opposées aux siennes?

« Il y avait donc chez eux des hommes qui étaient plus près du cœur et de la pensée de M. de Mun? Quelle misère! « Entre M. Briand lui-même et moi, il y a de funestes souvenirs... » Ce *lui-même* est un poème, et il peint admirablement l'époque. D'aucuns penseront peut-être que M. de Mun a descendu. Non. Comme le lui disait un jour Drumont, il a « dégringolé avec la maison ».

Aujourd'hui, c'est la *Liberté du Cantal*, journal catholique, qui écrit, le 20 mars 1913 :

Clemenceau, avec sa tête de Hun, aux pommettes saillantes, l'a emporté hier sur Briand... grâce à la félonie de certains caïmans du Luxembourg...

La lutte épique de ces deux hommes, Clemenceau et Briand, restera mémorable dans les souvenirs parlementaires de la 3e République.

Le vieux « tombeur » représente le radicalisme expirant.

Briand, au contraire, essaie d'ouvrir, dans la République, une ère nouvelle d'espérance.

Comme si Briand n'avait pas été, trois ans et plus, le collaborateur à l'Instruction publique et à la Justice de son ami Clemenceau, président du Conseil,

La *Liberté* continue :

Il (Briand) *n'a qu'à se laisser porter par le vent populaire qui souffle dans ses voiles pour aborder à la terre promise. De la lutte d'hier, il ne sort pas diminué, mais grandi encore. Et bientôt, pour l'honneur du pays, Poincaré, vaincu comme lui aujourd'hui, ne manquera pas de le ramener à la Présidence du Conseil. C'est que la République, si elle veut vivre, ne peut guère se passer d'un pareil homme d'État.*

Voilà donc un journal catholique, subventionné par de hautes personnalités catholiques de la région, aux yeux duquel « l'honneur du pays » réclame le retour de M. Briand aux affaires, et pour qui « l'homme d'Etat » (Briand, un homme d'Etat!), l'homme que l'on sait, l'ancien socialiste anarchiste, l'auteur, habile, si l'on veut, mais surtout perfide, de la Loi de Séparation, le champion de la défense laïque, l'étrangleur de l'Eglise et de la liberté d'enseignement, représente le grand espoir de la France et des catholiques! Oui, car il a parlé d'apaisement, et ceux-ci n'en demandent pas davantage, la belle parole vînt-elle d'un Briand. Ils savent, du moins, qu'ils auraient de quoi se consoler : Briand au pouvoir, ce serait peut-être l'asservissement de l'Eglise et l'oppression des catholiques prolongés, mais c'est le seul homme capable de faire vivre la République. Or, la République avant tout.

LITTÉRATURE CATHOLICO-SILLONNISTE

C'est un article intitulé « L'esprit social des groupes ruraux ».

L'évolution de l'*organisation sociale* et de la vie économique des peuples est *indéfinie*, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie et le commerce : ses formes passent rapides, en d'incessantes transformations, depuis l'origine des sociétés jusqu'à leur disparition...

Il serait temps de développer, d'appliquer surtout les notions d'assistance, de *solidarité*, de devoir social et de *progrès moral*. Voilà bien une des formes les plus nobles d'activité pour nos cercles! Ne trouvent-ils pas d'ailleurs, dans leur foi, les fondements et la nécessité de cette ac-

tion extérieure ?,.. Nous serons « *sociaux, parce que catholiques* », *car la religion chrétienne n'est pas seulement affaire de perfection individuelle. Elle ne contient pas* (sic) *tout entière dans la méditation, dans le ravissement de l'extase et la douceur triste des cloîtres* (???). *Elle mêle, dans la riche vie morale* de ses adeptes, l'énergie à la tendresse; elle s'anime pour nous, rayonnante; elle conduit à l'action. Elle nous exhorte à réaliser les sublimes promesses de justice et de bonheur que Jésus fit entendre à la terre! Ce fut le Christianisme qui affranchit une partie du monde civilisé du joug de l'esclavage; ce fut l'Eglise qui créa la « trêve de Dieu » et appliqua l'excommunication contre les *brutalités* et les abus du *régime féodal*. LA BIBLE EST LE LIVRE D'UNE DÉMOCRATIE PAYSANNE, UN LIVRE ÉCRIT POUR LES TRAVAILLEURS. L'Evangile — l' « *Evangile du paysan* » selon le titre du magnifique ouvrage que vient de publier M. l'abbé Prosper Gérald, — l'Evangile s'adresse aux petits, aux humbles, aux terriens : Jésus, dans ses paraboles, comme dans ses exemples, s'inspira surtout de la vie agricole. *Et l'on peut déduire tous nos principes sociaux de la doctrine enseignée par le Christ, développée au cours des siècles.*

... Nos générations ne prennent plus leur parti des souffrances actuelles : pour nous surtout, catholiques, la charité évangélique doit rayonner *toute pure* sur les âmes, car la morale chrétienne est une morale d'*amour conscient et infini*. Compatissant aux misères des ruraux qui ne peuvent travailler ou dont les efforts sont mal rémunérés, nous voudrons réaliser autour de nous la *plus grande somme de justice qu'il soit possible d'atteindre ici-bas*. Il nous faudra avoir aussi *le sens de la responsabilité* pour discerner et pratiquer tous nos devoirs « ne point s'en remettre aux autres du soin d'accomplir notre tâche sociale, *être prêts à consentir les sacrifices imposés par la vie de la société démocratique* »...

L'esprit social des groupes ruraux ne sera point ainsi seulement théorique; il guidera leur action pratique vers la propagande générale, directe, les réalisations utiles; il les déterminera à créer les organisations nécessaires. *Bien plus, il leur permettra d'observer au besoin une certaine neutralité confessionnelle dans les œuvres agricoles dues à leur initiative, mais ouvertes à tous les honnêtes gens, au grand public;* il leur permettra encore de donner leur concours *aux institutions sociales existantes, créées ou dirigées par d'autres, sous la seule condition qu'elles soient respectueuses de leurs convictions.* En agissant de la sorte, *avec ce maximum de tolérance*, nous ferons cependant *œuvre d'apostolat*, du moins en profondeur par la pression de l'exemple et de la parole librement entendue, non seulement auprès de nos frères catholiques, *mais sur les incrédules qui ont oublié l'origine évangélique de leurs aspirations instinctives vers l'idée de justice.* Et ce ne sera point un résultat négligeable de rappeler aux matérialistes et aux indifférents de nos campagnes, que, au delà des exagérations et des sophismes des disciples de Karl Marx, il est une Source plus haute, plus puissante et plus pure de leur idéal : l'enseignement du Christ!

C'est dans le sens de cet esprit « social » que nous tâcherons d'orienter l'évolution des œuvres et des institutions agricoles, trop souvent dirigées par l'intérêt individuel, par l'esprit commercial, purement « économique » : tout passe et se perd, même l'argent et la vie matérielle; *ce qui comptera, ce qui ennoblira l'existence, ce sera le rayonnement de notre cœur, la générosité de nos efforts pour le progrès.* L'heure paraît décisive; nous sommes à l'aube d'un monde qui se renouvelle, etc...

Que pensez-vous, ami lecteur, de cet apostolat social, de cette logomachie religieuse qui fait rayonner, toute pure, la charité évangélique sur les âmes et l'enseignement du Christ par le maximum de tolérance et l'interconfessionnalisme; de ce progrès moral et social qui dissimule la peur de parler en franc catholique; de ces rengaines sillonnistes et de la Bible qui est le livre d'une démocratie paysanne?

Ce ne peut être, direz-vous, que l'œuvre de quelqu'incorrigible adepte de Marc Sangnier, sinon de Marc Sangnier lui-même, et c'est sans doute dans la *Démocratie* que vous avez lu ce joli morceau. Pas du tout. C'est dans un journal de l'Association catholique de la Jeunesse française, dans le *Semeur*, (6 avril 1913), « organe de la J. C. du Tarn », la même qui nous montrait récemment le Gouvernement et les catholiques, la République et l'Eglise « séparés, non opposés », en quoi, d'ailleurs, le *Semeur* se rencontrait fort heureusement avec le grand orateur du récent congrès diocésain de Paris.

Et nous sommes en l'an de grâce 1913, trois ans après la Lettre de Pie X sur le Sillon!

Dans le même numéro du *Semeur*, je découpe ce petit compte rendu où l'on aura le plaisir de retrouver, sur les petits théâtres comme sur les plus grands, les orateurs indispensables de tout congrès catholique.

La Jeunesse catholique creusoise. — Le premier Congrès des groupes cathcliques de la Jeunesse creusoise a été tenu lundi de Pâques à Aubusson, avec une affluence considérable et un succès inespéré. Excellentes séances de travail, suivies d'un brillant défilé en ville. Pendant la messe, une allocution a été prononcée *par M. l'abbé Desgranges*. Un grand meeting public a clôturé la réunion avec des discours *de M. l'abbé Thellier de Poncheville* et de M. Jean Lerolle, député. Une contradiction socialiste a occasionné une décisive réplique des deux orateurs. L'impression a été considérable dans toute la population.

Dans ce même numéro encore, une chaude et longue réclame en faveur du livre de M. Marius Gonin « *Lettres à mon cousin* », « dont il serait désirable que les jeunes de la J. C. méditent les pages charmantes et pleines d'enseignement ». Le secrétaire de rédaction de la « Chronique sociale de France » et le vrai promoteur des Semaines Sociales, y dit incontestablement beaucoup d'excellentes choses. Ne faut-il pas cependant que, de son livre, il se dégage un parfum moins pur, pour que le *Bulletin de la Semaine* le prône à l'envi des rédacteurs de l'A. C. J. F.?

M. R. POINCARE ET L'ÉCOLE LAIQUE

La *Critique du Libéralisme* a cité, le 1er janvier 1910, ces paroles que M. Poincaré avait récemment prononcées dans un discours à Bordeaux :

« *Ce ne sont pas les dernières cartouches de la réaction dont le crépitement fatigue aujourd'hui nos oreilles qui nous détourneront de notre chemin. L'école laïque résistera sans peine à ce retour offensif tumultueux et désespéré. Il n'est pas un de nous qui ne soit prêt à défendre en elle le foyer de la République... Tous les républicains accourront donc, s'il le faut, pour défendre l'école contre le suprême assaut de la réaction.* »

Dédié à M. l'abbé Garnier et à la *Croix* dont le rédacteur en chef saluait l'élection du nouveau président comme le gage du règne de l'ordre et de la liberté assuré pour sept ans.

AVIS

Nos abonnés recevront prochainement la table des matières, l'index alphabétique et la couverture du tome IX.

Il formera un volume de 924 pages. A cette occasion, afin d'empêcher une sorte de droit acquis de prévaloir contre les conditions normales de notre publication, nous rappelons que celles-ci comportent seulement 40 pages par livraison et 480 par tome. Le surplus est dû à un effort gratuit pour renseigner plus complètement nos lecteurs et les intéresser davantage.

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.052a

UN DOCTEUR ES SCIENCES BIBLIQUES

LE R. P. HUGH POPE, O. P.

Le R. Père Hugh Pope fait partie du groupe de quelques douzaines d'étudiants sortis naguère victorieux des épreuves du doctorat ès sciences bibliques. Ce qu'il apprenait récemment encore, il l'enseigne aujourd'hui à Rome, au *Collegio Angelico*. Dans sa petite classe et ce milieu forcément restreint, il se trouve, on le comprend, un peu à l'étroit; aussi, avec une bienveillance, une générosité qui l'honorent et dont, pour notre part, nous lui savons gré, il nous admet, il admet surtout le public, au bénéfice d'une science toute fraîche et de sa jeune expérience. Ce professorat complémentaire, il l'exerce par l'intermédiaire d'une Revue, généralement excellente de doctrine et de tenue : l'*Irish Theological Quarterly*, organe officieux, peut-être même officiel, du remarquable corps enseignant de Maynooth (Irlande). Le numéro de janvier 1913 contient le message, nous allions écrire le manifeste, que le R. Père Pope adresse au public en général, mais plus particulièrement au public qui parle ou seulement comprend l'anglais; ce qui constitue déjà un auditoire fort respectable. Nous appartenons à la dernière catégorie, la plus insignifiante de toutes. Nous ne lisons pas le travail du très distingué professeur avec moins d'intérêt pour cela.

Quand l'enseignement passe, comme on dit, au-dessus de la tête des auditeurs, les professeurs, encouragent, provoquent les questions de leurs élèves, surtout de leurs élèves plus timides et, par là, ils s'assurent qu'ils ne perdent tout à fait ni leur temps, ni leurs leçons : temps et leçons, également précieux. Nous tenons pour assuré que le R. Père Pope applique ce système à sa petite classe du *Collegio Angelico* et qu'il trouvera bon que la grande classe marche sur les traces de la petite. Nous entendons bien que si la modestie ne constitue pas un élément indispensable dans l'équipement technique de celui qui enseigne, elle caractérise, au contraire, et distingue spécifiquement celui qui apprend. Nous espérons que cette manière de marquer les distances, les positions respectives, suffira pour nous mettre, nous, disons-nous, à *La Critique du Libéralisme*, en dehors de « ces esprits grincheux... de ces éplucheurs de textes, de ces dénicheurs d'hérésies, de ces inquisiteurs sans mandat, de ces bouledogues de l'orthodoxie (1) » que le R. Père Rutten, un *confratello* du R. P. Pope, décrivit, un jour, à Paris, devant un auditoire, en partie ahuri, en partie narquois, dans une envolée où la richesse et l'érudition, dans le choix des qualifications pittores-

1. *La Critique du Libéralisme*, 1er février 1913, p. 572.

ques, égalaient ou plutôt surpassaient infiniment l'éloquence et le goût. Nous entendons rester dans cet humble rôle d'élèves, le seul qui nous convienne. Notre désir de nous instruire à l'enseignement par correspondance qu'ouvre le savant Dominicain de Rome, s'explique naturellement par un besoin soit inné, soit acquis. En tout cas, le désir, tout ensemble et le besoin existent et ce fait suffit à justifier les menues questions qui vont suivre.

I.

« Est-il absolument indispensable, écrit le R. P. Pope, de séparer complètement l'enseignement de la théologie de l'enseignement de l'Ecriture Sainte? Nous croyons que nul ne contestera le fait de cette séparation absolue entre ces deux branches de l'enseignement. Disons-le franchement : ce n'est que dans ces dernières années que l'on a compris la nécessité des cours d'Ecriture Sainte ».

— Première question : à laquelle des cinq parties du monde, à quel pays totalement inconnu de nous, fait ici allusion le R. Père? à quel séminaire, à quelle Université où l'on « sépare complètement l'enseignement de la théologie de l'enseignement de l'Ecriture Sainte »? Qu'il veuille seulement nous les signaler par degrés de latitude, de longitude, Nord, Sud, Est, Ouest! Il ne s'agit évidemment ni de l'Angleterre, ni de l'Irlande, ni de la France, ni de la Belgique, ni de l'Amérique, ni de l'Italie, nous ne prolongeons pas davantage cette énumération déjà excessive. Ne voulant pas nous mettre en scène, nous ne disons pas que de notre temps, ce qui ne signifie pas, qu'il nous croie sur parole, « ces dernières années » le règlement de Saint-Sulpice comprenait tout ensemble, nominalement et en fait, des leçons d'Ecriture Sainte pour les cours de Philosophie et aussi de Théologie et si quelques élèves — nous en pourrions signaler au moins un pour le connaître personnellement, on ne peut plus personnellement — ne faisaient que médiocrement honneur à leurs maîtres, ces maîtres, du moins, faisaient honneur à l'érudition, à l'exégèse, à la linguistique, à la science en un mot : l'un s'appelait Le Hir, l'autre porte aujourd'hui le titre de Premier Secrétaire de la Commission biblique, un honneur dont il peut soutenir le poids sans fléchir; un titre qui ne l'honore pas plus qu'il n'honore le titre. Nous ne voulons pas le désigner autrement; ceci suffit déjà et au delà, pour affliger son humilité, son amour de l'obscurité; qu'il veuille bien nous excuser; mais nous considérons notre indiscrétion comme une nécessité impérieuse, comme un devoir tout à la fois de reconnaissance et de justice. Les règlements de Saint-Sulpice ne datent pas d'hier, ni d'avant-hier, comme on dit quelquefois en anglais. De plus, quand nous entrons dans une bibliothèque, nos yeux rencon-

trent des noms célèbres, au dos de vieux livres, œuvres dont se nourrissent, que pillent à l'envi, la plupart des « savants » qui en parlent à la légère, des noms comme Cornelius à Lapide, Maldonat, etc., etc. Bref, voici comment nous formulons notre seconde question : que veut dire le très distingué docteur ès sciences bibliques dans cette phrase qui constitue, pour nous, au moins, une énigme absolument incompréhensible, un rébus indéchiffrable : « Ce n'est que dans ces dernières années que l'on a compris la nécessité des cours d'Ecriture Sainte » ?

II.

D'une plume plus acérée peut-être que surveillée, le R. Père dépeint en noir, en très noir, l'insuffisance notoire, d'après lui, de l'enseignement de la théologie tant morale que dogmatique : « Les études bibliques exercent, dans l'enseignement de la théologie dogmatique ou morale, une influence à ce point atténuée qu'on se demande s'il existe des cours d'Ecriture Sainte; et nous voyons le résultat de cet état de choses dans la manière dont on traite le texte sacré dans nos manuels de théologie. Sans doute on le cite à l'appui de certaines doctrines, mais comme il arrive donc souvent qu'il n'existe aucun rapport perceptible entre le texte et les doctrines en question! Dans certain cas, la situation excite la gaîté de l'exégète. Mais là même où il existe une relation véritable entre les textes et les doctrines, comme les professeurs de théologie tant morale que dogmatique les arrangent ces pauvres textes! Qui niera qu'on traite fort cavalièrement *(sic)* les « arguments tirés de l'Ecriture » et cela même dans les cours d'apologétique où les « arguments tirés de l'Ecriture » jouent cependant un rôle capital? Et il ne faut pas chercher longtemps pour découvrir la raison de cet affligeant état de choses et cette raison, la voici : la majorité des professeurs de théologie laissent de côté les « arguments tirés de l'Ecriture », pour l'excellente raison qu'ils ne savent par quel bout les prendre. Ils reçurent une formation exégétique insuffisante et s'il arrive qu'ils rencontrent sur leur chemin la pensée moderne, ils se détournent, ils l'évitent de leur mieux et ils font bien, ils s'y noieraient ».

Ici encore, nous répétons notre question : de quels pays inconnus de nous, parle ici l'éminent Dominicain? de quels professeurs? de quels cours de théologie dogmatique ou morale? Comme nous écrivons, nos yeux aperçoivent, sur les rayons de notre modeste bibliothèque, les ouvrages ici du Cardinal Gousset, du Cardinal Franzelin, du Cardinal Billot, de Lehmkuhl, de Bucceroni, de Gigot, de Mangenot, de Lepin, plus loin de St Thomas, de Billuart, de Bellarmin, de Suarez, de Murray, de Fouard *e tutti quanti* et plus nous réfléchissons, moins nous

comprenons sur quels fondements le R. Père base des appréciations, des jugements qui nous étonnent, qui étonnent plus d'un autre lecteur. Des professeurs que nous venons de nommer, les uns rencontrèrent « la pensée moderne » de leur temps, un temps déjà lointain, les autres rencontrent « la pensée moderne » du nôtre, et la rencontre, que nous sachions, ne tourna ou ne tourne pas à leur déconfiture ni même à leur désavantage; nous croyons même qu'elle ne se termina ou ne se termine jamais en triomphe pour leurs adversaires. Nous ne doutons point que le distingué professeur au *Collegio Angelico* ne sache lui-même exactement ce qu'il veut dire, mais nous lui demandons, comme une faveur nécessaire, qu'il condescende à mettre ses lecteurs dans la confidence; nous croyons qu'il le doit. Nous répétons cette question : de quels pays et de quels professeurs fait-il le procès, procès qui atteint, par contre-coup, les chefs des diocèses coupables, très coupables même, de préposer d'aussi incurables incapacités à l'enseignement des séminaires et des Universités catholiques? Nous entendons bien résister à la tentation de confondre l'éminent Religieux avec ceux de ses confrères à qui la S. Cong. Consistoriale reproche de « parler peu et souvent avec une ironie acerbe, des écrits catholiques qui ne favorisent pas les idées libérales (1) »

III.

Le lecteur nous excusera de ne point provoquer des explications sur tous les points obscurs ou difficiles, mais, en vérité, ils sont trop et nous ne voulons pas donner à notre court travail, les dimensions d'un volume, d'autant que certains passages déjà longs requièrent de multiples éclaircissements; ce passage-ci, par exemple : « Les théologiens soupçonnent les exégètes de penser : ah! si seulement vous saviez l'hébreu, vous ne parleriez pas comme vous faites! à quoi ils répliqueraient volontiers : vous croyez qu'on ne savait pas l'hébreu autrefois. Saint Jérôme nous suffit! Ces derniers mots contiennent implicitement l'idée que la Vulgate possède un caractère sacro-saint... Suivant beaucoup de gens, nous devons considérer la traduction latine de l'hébreu original, par saint Jérôme, comme le dernier mot de l'exégèse biblique. A les en croire, nous possédons enfin la traduction définitive de l'hébreu en latin et le besoin de recherches, de corrections nouvelles, ne se fait nullement sentir. S'imagine-t-on que nous exagérons? Qu'on parcoure les Actes du Concile de Trente et l'on verra bientôt à quelles extravagances on vit se porter les admirateurs de la Vulgate, du côté des Espagnols spécialement, qui regardaient la Vulgate comme inspirée et qu'on ne se fasse

1. *Les Questions actuelles*, 18 janvier 1913, p. 67.

pas l'illusion de penser que de pareilles idées sont mortes; elles vivent toujours et bien des gens se les approprient, sans même qu'ils s'en rendent compte. Combien de fois nous arrive-t-il, par exemple, d'entendre dire que le texte de la Vulgate représente l'esprit de l'Eglise; ce qui est radicalement faux comme s'en convaincra quiconque prendra la peine d'étudier les décrets du Concile de Trente sur ce sujet. Le Concile déclare uniquement que, seule de toutes les versions latines, la Vulgate doit être tenue pour authentique. Qu'elle ne contienne aucune inexactitude, le Concile ne le soutient pas même une minute; qu'elle représente parfaitement le texte de l'hébreu original, jamais il ne le songea. Nous connaissons tous, pour l'avoir lue, l'histoire de cet hébraïsant qui, sans se lasser, s'obstinait à soutenir qu'il ne connaissait pas moins de deux cents endroits où la Vulgate ne rend pas exactement l'original hébreu; et nous savons qu'il fallut que le Pape Clément VIII lui imposât un silence perpétuel, parce qu'il ne voyait pas d'autre moyen de se tirer d'affaire. La vérité c'est que la Vulgate représente l'esprit de l'Eglise sur des points essentiels, nous voulons dire sur des points dogmatiques; mais il n'existe pas de décision qui nous oblige à penser que tout texte dogmatique de la Vulgate reproduit fidèlement l'original, ni que tout texte dogmatique de l'original se retrouve dans la Vulgate. Ce que chante l'Eglise pendant tout l'Avent constitue un exemple typique : *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ, de Petra deserti ad montem filiæ Sion*... Comment s'y prit saint Jérôme pour extraire ce prétendu texte messianique de l'hébreu et surtout du grec des Septante, demeurera une éternelle énigme ».

Nous nous excusons de la longueur de la citation, mais nous jugeons, pour des motifs variés, devoir la reproduire, à peu près, intégralement. Nous la supplémenterons même, dans un instant. Presque chaque ligne évoque, en nous l'idée de ce que nos Anglo-Saxonisants appelleraient un « puzzle ». Aussi espérons-nous que l'éminent professeur nous pardonnera de multiplier ici des interrogations très nécessaires pour notre instruction et peut-être aussi pour l'édification de quelques autres lecteurs.

1. — Qu'il écrive : « Que le texte de la Vulgate représente l'esprit de l'Eglise... est radicalement faux », nous le comprenons, d'abord, parce qu'il le pense et puis, parce qu'il se croit moralement obligé de propager ses idées personnelles; mais une chose nous embarrasse : son opinion semble contredire, de fait, contredit certaine déclaration du Concile de Trente, puisqu'enfin le Concile enseigne, sans doute, quelque chose de précis quand il déclare la Vulgate « authentique », et ce quelque chose se rapproche fort, sauf erreur de notre part, de la proposition qu'avec une si belle désinvolture, le très distingué Dominicain déclare fausse. Le Père Pope appartient à un Ordre religieux où règne une grande liberté de penser.

de parler, d'agir; il professe à Rome, ce qui n'enlève rien à sa liberté, non plus que le fait d'appartenir au même Ordre que le Maître du Sacré-Palais; il a conscience de sa valeur intellectuelle, de son érudition : valeur intellectuelle, érudition qui font de lui un Maître dans son Ordre; cet ensemble d'avantages lui assure une situation privilégiée à laquelle prétendent peu de ses lecteurs. Nous lui demandons simplement si nous pouvons, en sûreté de conscience, partager des opinions dont la hardiesse effraie, disons intimide notre orthodoxie; orthodoxie primaire, comme on dit aujourd'hui, nous voulons bien; mais, primaire ou non, cette timidité, cette crainte existent. Nous le savons à l'abri d'une pareille faiblesse, aussi lui demandons-nous un avis, une direction : pouvons-nous?

2. — Il donne au mot « authentique » qu'emploie le Concile une signification qui lui enlève, à peu près, toute sa valeur traditionnelle et en fait un signe matériel dépourvu de tout sens précis. Un de ses illustres confrères, Billuart, comprend le même mot dans un sens diamétralement opposé : « La Vulgate, écrit-il, a été déclarée authentique, c'est-à-dire substantiellement conforme à l'autographe ou texte original; elle jouit, en conséquence, d'une autorité irréfragable; elle est une sûre règle de foi, la vraie parole de Dieu (1) ». Qui devons-nous croire? Le P. Pope ou Billuart? Ils appartiennent, tous les deux, à un Ordre connu, célèbre même, dans les siècles passés, pour son irréprochable orthodoxie; ils donnent du même texte conciliaire deux explications qui ne peuvent coexister. De quel côté se trouve la vérité, puisqu'aussi bien elle ne peut se trouver des deux côtés à la fois? Encore une fois, qui devons-nous croire : le P. Pope ou Billuart? le représentant de la vieille école thomiste ou l'éminent professeur de l'*Angelico* qui représente excellemment la science et la critique contemporaines?

3. — Ce qui suit n'embarrasse pas moins ses lecteurs : « Que la Vulgate ne contienne pas d'inexactitudes, le Concile ne le prétend point; qu'elle reproduise fidèlement le texte de l'hébreu original, jamais il ne le songea ». Si le R. P. entend par là quelques menues inexactitudes, quelques différences verbales, il nous rassure et nous ne voyons plus de désaccord inquiétant entre son opinion personnelle et l'opinion de la vieille école dominicaine, nous ne voulons pas dire l'opinion catholique; mais s'il va plus loin, il nous semble entrer en conflit avec l'enseignement du Concile, si nous en croyons son illustre confrère Billuart : « Les théologiens du Concile empruntèrent aux écoles de droit, l'expression « authentique ». En droit, en effet, on appelle authentique : un document qui fait foi, foi certaine, irréfragable devant une cour de justice, qui fait autorité, autorité suprême, de telle façon que nul ne puisse le rejeter, ni même le contester. Pour donner un exemple : un testament écrit

1. Billuart, Tract. de Reg. Fid. Dissert. I, De Script. Sacr. Art. VI.

tout entier et signé par le testateur est *authentique* et aussi une copie ou une version de ce testament que des notaires assermentés ou des magistrats certifient conformes à l'autographe, sont dits authentiques (1) ». Voilà quel sens, suivant Billuart, le Concile attribue au mot authentique. Nous demandons au distingué professeur du *Collegio Angelico*, à quel point précis il refuse, s'il refuse, de suivre son illustre confrère? Qu'il aide ses lecteurs à faire un choix éclairé entre deux propositions qui s'excluent aussi évidemment.

4. — Le passage suivant soulève aussi des difficultés que plus d'un lecteur trouvera certainement insolubles : « La vérité, c'est que la Vulgate représente l'Esprit de l'Eglise sur des points essentiels, nous voulons dire des points dogmatiques ». Points essentiels, points dogmatiques; ces expressions plus protestantes que catholiques ne manquent-elles point de cette netteté, de cette précision que réclame, qu'exige un enseignement doctrinal? Une affirmation de l'éminent Religieux le démontre de façon à défier tout subterfuge. Nous lui demandons : le Livre des Psaumes, pris dans son entier, constitue-t-il ou ne constitue-t-il pas un point essentiel? un point dogmatique? Si non, quelle sorte d'authenticité, ou plutôt de pseudo-authenticité, le Concile de Trente attribue-t-il à la Vulgate? Si oui, comment nous met-il en face d'une aussi incompréhensible situation qu'il formule ainsi : « Que sert-il d'étudier le texte hébreu des Psaumes, sinon à multiplier les distractions quand nous récitons notre office et qu'il nous souvient de notre professeur d'autrefois, quand il nous démontrait que la Bible n'a jamais dit ce que lui fait dire le bréviaire? » Nous tenons pour assuré que nous ne trahissons point sa pensée, puisque lui-même ajoute : « Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la force invincible de l'objection ». L'éminent Religieux voudrait-il nous rendre l'inappréciable service de nous faire savoir ce qu'il entend au juste par ses « points essentiels... points dogmatiques », formules extrêmement vagues qui plaisent aux protestants mais dont se méfient généralement les catholiques?

5. — Ailleurs, s'il ne formule pas explicitement, du moins il insinue, à ne pouvoir s'y méprendre, deux autres propositions qu'au grand regret des lecteurs, il omet d'accompagner de preuves, et même de commencement de preuves; les voici : Première proposition : La Vulgate diffère du texte hébreu original et de la version grecque des Septante. Deuxième proposition : là où la Vulgate diffère des Septante ou de l'hébreu, il faut corriger le texte latin par le texte hébreu ou grec. Ses lecteurs, jeunes et vieux, ceux-ci perpétuels étudiants, lui demandent ce qu'il faut penser des trois propositions suivantes extraites de Billuart : la Vulgate ne diffère pas des textes primitifs tant hébreux que grecs, tels qu'ils existaient encore du temps de

1. Billuart, *l. cit.*

saint Jérôme; les Eglises Orientales grecques, syriaques, éthiopiennes corrigèrent leurs versions respectives sur la Vulgate; l'Eglise catholique considère le seul texte de la Vulgate comme authentique, privilège que la version latine ne partage avec aucune autre version, absolument aucune autre (1). Si le distingué professeur veut bien, à leur intention, discuter ces trois propositions de l'un des plus illustres commentateurs de saint Thomas, il rendra un service inestimable non seulement à eux, mais à d'autres aussi, tous, désireux de connaître, sur ce point particulier, le jugement du Docteur Angélique et de son école. Ses réponses leur permettraient d'apprécier, à leur juste valeur, les affirmations de quelques contemporains comme Messmer : « De la déclaration du Concile de Trente résulte la certitude que la Vulgate reproduit exactement tout ce que contient la Sainte Ecriture et ne contient rien de contraire au véritable sens des Livres Sacrés (2), ou comme Dom Gasquet : « Saint Jérôme avait à sa disposition des manuscrits grecs et autres qu'à cette époque déjà, on considérait comme anciens, mais qui n'existent plus... Il faut en tenir compte, si l'on veut publier une édition critique des Septante (3) ». La difficulté, pour les lecteurs, vient principalement de ce que ces contemporains manifestent des préférences marquées pour l'opinion de la vieille école thomiste, à l'exclusion de la nouvelle.

6. — Laissons passer l'historiette ou conte bleu ou apologue — nous ne savons, au juste, lequel — où le Père Pope fait jouer à Clément VIII, un rôle qui détonne sur ce que nous connaissons de ce Pape et terminons l'examen superficiel du long paragraphe ci-dessus, par une dernière question. Il s'agit du texte : *Emitte Agnum, Domine, dominatorem terræ, a petra deserti, ad montem filiæ Sion*. Il nous donne sa parole que ni le texte hébreu, ni le texte grec ne contiennent rien qui permette de considérer ce passage d'Isaïe XVI,1, comme messianique et en tout cas ne contiennent rien de ce que nous lisons dans la Vulgate. Nous entendons bien, mais, sur ces points divers, sa parole rencontre des contradictions que nous, ses lecteurs, ne pouvons point négliger : le Targum, par exemple, ne traduit-il pas : « Ils porteront le tribut au Messie d'Israël... », traduction d'une saveur messianique assez marquée; puis, Cornelius à Lapide n'affirme-t-il pas que la Vulgate s'accorde ici littéralement avec les Septante? Qui croire? qui suivre? le savant exégète de l'*Angelico?* le Targum? Cornelius à Lapide? Et puis pouvons-nous oublier que saint Jérôme, celui que, dans la collecte propre, l'Eglise appelle soit « un très grand exégète », soit « le plus

1. Billuart, *op. cit., l. cit.*

2. Archbishop. S. G. Messmer, Outlines of Bible Knowledge. P. I, c. I, §. 7. Herder. 1910.

3. Francis A. Gasquet, Encyclopedia Catholica, XV, 515-516.

grand des exégètes» écrit : «Nous croyons n'avoir altéré, en rien, le sens du texte hébreu? (1)

Sans éprouver la moindre velléité de jouer le rôle de Grosjean qui prêche son curé, nous prenons la liberté de demander au R. Père s'il n'oublie pas ce passage du Prologue de l'Ecclésiastique : « Je vous exhorte donc, vous qui voudrez lire ce livre, à y apporter une disposition favorable et une attention particulière et à nous pardonner, s'il semble qu'en quelques endroits, voulant rendre toute la beauté et toute la force de l'original, nous ne pouvons trouver des paroles qui en expriment tout le sens : car les mots hébreux n'ont plus la même force, lorsqu'ils sont traduits dans une langue étrangère, ce qui n'arrive pas seulement en ce lieu-ci, mais la Loi même, les Prophètes et les autres livres sont fort différents dans leur version de ce qu'ils sont dans leur propre langue ».

Dans ses critiques de la Vulgate, le R. Père vise-t-il seulement des différences de langage, de style, de forme enfin? La question ne manque pas d'importance puisqu'une réponse affirmative démontrerait qu'après tout, et en dépit des apparences, il appartient à la vieille école, en qualité de disciple, peut-être un peu Capitaine Fracasse, mais après tout docile, très docile.

IV.

L'éminent Dominicain nous rend l'inestimable service de poser un problème exégétique et de nous montrer comment il faut s'y prendre pour le résoudre scientifiquement. Il parle tellement de la manière dont il faut « traiter » — comme il dit — les textes de l'Ecriture que nous nous réjouissons de le voir enfin lui-même à l'œuvre. Voici comme il pose le problème et comme il le résout : « Qu'on touche à l'historicité de certains passages de la Bible — aussitôt les théologiens se dressent en armes. Qu'un exégète soutienne, par exemple, qu'à l'époque des patriarches, il n'existait pas d'histoire proprement dite — pour l'excellente raison qu'il n'existait pas d'historiens; qu'il aille plus loin, qu'il pousse sa pointe et qu'il affirme que l'Ecriture, quand elle relate la formation d'Eve d'une côte d'Adam, emploie simplement une expression sémitique qui signifie, tout uniment, qu'elle fut formée d'Adam, d'une manière mystérieuse, qu'après tout, pour un esprit sémite, le mot « os » signifie « soi » [*self*]; que dans la chaleur de la dispute et oubliant toute pudeur, il aille même jusqu'à soutenir que, pour définir l'inspiration, il faut commencer par examiner les documents bibliques eux-mêmes; qu'il s'avance jusqu'à prétendre que l'étude attentive du livre de Judith l'a conduit à la conviction que l'inspiration peut coexister avec des

1. Prol. galeat.

erreurs historiques de détails et que l'Ecriture ne comporte d'infaillibilité que dans les matières d'enseignement direct! que s'il affirme tout ceci à la légère, c'est-à-dire sans preuves, nous comprenons que le théologien s'indigne, qu'il crie,. à bouche que veux-tu, « moderniste » — cette pire des injures — il a beau faire, se persuader instinctivement que c'est lui qui tient le bon bout, pourtant, il ne se sent pas sûr de son terrain, sous la grêle de textes dont l'accable l'exégète! » Quiconque a lu quelque peu, perce à jour le petit artifice littéraire, la ficelle, comme on dit, de l'exégète, et jusqu'à preuve du contraire, nous croirons que l'exégète s'appelle simplement, de son vrai nom, le R. P. Pope, Docteur ès sciences bibliques, professeur au *Collegio Angelico*; aussi adressons-nous directement au Père Pope, les interrogations qui suivent. Premièrement : pourquoi croirions-nous que les historiens manquaient au temps des patriarches et que les patriarches ne pouvaient nous transmettre les faits, avec la même compétence qu'aucun des écrivains postérieurs? La S. Cong. Consistoriale ne semble pas regarder d'un bon œil la thèse générale ici sous-entendue, et, sans doute, la malmènerait-elle, comme elle fit des propositions équivalentes récemment encore. Voici, par exemple, une proposition, d'ailleurs complexe, qui ressemble fort à celle du R. Père et que la Congrégation ne trouve pas à son goût et le dit : « Sauf le fait du péché des premiers parents, tout le reste de l'histoire, jusqu'à Abraham, est une *immense lacune*, un « *immense espace vide* (1) ». Quel moyen suggère le Père Pope pour mettre son exégète en règle avec cette condamnation? Deuxièmement : A coup sûr, l'explication philologique de l' « os » ne manque pas d'ingéniosité; il s'agirait ici d'un simple idiotisme sémite, mais ne pourrait-on pas inversement, avec même plus de raison et de logique, expliquer l'idiotisme par le fait antérieur? Le distingué professeur ne trouve-t-il pas bizarre, peu naturel, cet os devenu, tout de go, synonyme de personne *(self)* sans qu'aucun fait préalable, explique la rencontre inattendue de ce mot et de cette idée? Troisièmement : son explication qui, de son aveu, n'explique rien du tout, puisqu'elle se réduit, en somme, à déclarer que la formation de la femme s'accomplit d'une manière mystérieuse, ne dissipe aucune obscurité mais crée, au contraire, une obscurité additionnelle et dès lors, que gagnent les lecteurs et le professeur? Le texte, en effet, ne se compose pas du simple monosyllable « os », mais l'écrivain sacré continue : « Dieu tira une de ses côtes et mit de la chair à sa place et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée d'Adam, forma la femme », et la suite que nous, du moins, trouvons tout à la fois très intéressante mais peu facile à concilier avec la théorie du Père Pope. Nous ne nions pas la difficulté de comprendre la formation de la femme, loin, très loin de là! mais nous ne comprenons d'ailleurs pas mieux

1. *Les Questions actuelles, l. cit.*, p. 68.

la formation de l'homme et qu'il nous permette de l'ajouter, entre nous, et en confidence : nous ne comprenons pas davantage la formation de chacun de nous. L'habitude fait que nous ne prêtons pas la même attention à cette difficulté de tous les jours, en quelque sorte, qui existe pour nous, pour les savants, pour tout le monde, peut-être pour le R. Père lui-même. Bossuet se montre satisfait à moins de frais et il ne trouve pas plus intolérable de ne pas comprendre l'œuvre que la nature divines ; il paraît même prendre plaisir à voir, en quelque sorte, Dieu à l'ouvrage : « Il tire la femme de l'homme même et la forme d'une côte superflue qu'il lui avait mise exprès dans le côté. Mais pour montrer que c'était là un grand mystère et qu'il lui fallait regarder avec des yeux plus épurés que les corporels, la femme est produite dans une extase d'Adam et c'est par un esprit de prophétie, qu'il connut tout le dessein d'un si bel ouvrage : « Le Seigneur envoya un sommeil à Adam », un sommeil disent tous les saints qui fut un ravissement et la plus parfaite des extases. Dieu « prend une côte d'Adam et il en remplit de chair la place ; » ne demandez donc point à Dieu pourquoi, voulant tirer de l'homme, la compagne qu'il lui donnait, il lui prit un os plutôt que de la chair ; car s'il avait pris de la chair, on aurait pu demander de même pourquoi il aurait pris de la chair plutôt qu'un os. Ne lui demandons pas, non plus ce qu'il ajouta à la côte d'Adam pour en former un corps parfait : la matière ne lui manque pas (1) ». L' « os suppléataire » ou « côte superflue » de Bossuet ne saurait effrayer un thomiste qui se retrouve en pays connu, dans une théorie que Billuart développe *con gusto*. Cette théorie, d'ailleurs, ne constitue pas un mystère plus inacceptable que celui dont, après saint Thomas, de « science infuse » mémoire, Billuart et ses confrères se contentaient volontiers dans la question de la production ordinaire du sexe féminin : *Quod femina generetur... propter aliquam transmutationem, sive a ventis, sive ab imaginatione !* (2) ouvrant ainsi des perspectives plutôt effarantes sur le rôle exclusif que jouent la rose des vents, l'anémomètre et l'imagination, dans la conception d'un sexe, rôle que tout cela ne paraît pas jouer, au moins, au même degré, dans la conception de l'autre sexe. Nous laissons au R. Père le soin de traduire ce passage qui demande une légèreté de touche que nous regrettons de ne posséder pas. Nous croyons qu'auprès de cette théorie — la théorie scientifique du temps ! science ! science ! que de drôles de choses on tente de nous faire accroire en ton nom ! — le noble récit de la Genèse devient plutôt un monument de simplicité.

Quatrièmement : quel subterfuge nous suggère le R. Père pour mettre sa théorie des erreurs de menus détails dans l'Ecriture, théo-

1. Elévation sur les mystères. Ve semaine, IIe élévation.

2. Billuart, Tract. de op. sex dici, Dissert. V.

rie chère à Newman et à Mgr d'Hulst (1), d'accord avec la doctrine du Concile du Vatican (2) et aussi l'enseignement de Léon XIII : « Il ne sera jamais permis de limiter l'inspiration divine à certaines parties des Saintes Ecritures, ni d'admettre que l'écrivain sacré ait pu commettre une erreur. On ne peut tolérer l'opinion de ceux qui, pour se tirer des difficultés, n'hésitent pas à supposer que la divine inspiration s'étend exclusivement à ce qui touche à la foi et les mœurs (3) ». Il ne faudrait pas tellement presser la doctrine de saint Thomas pour en extraire un enseignement identique (4). Les « théories sur l'inspiration et sur l'inerrance de la Bible (5) » que la S. Cong. Consistoriale traitait naguère plutôt durement, nous paraissent avoisiner de bien près celles de l'éminent professeur et ce fait additionnel ne diminue pas notre embarras; il l'augmente plutôt; aussi attendons-nous, avec intérêt, la réponse que nous sollicitons.

V.

Le R. Père Pope aime les Allemands; il loue leur amour pour l'étude; il apprécie le goût qu'ils manifestent pour l'hébreu; mais ne manque-t-il pas de netteté dans l'expression de sa sympathie? Qu'entend-il par les Allemands? Veut-il dire les Prussiens? les Bavarois? les Suisses? les Autrichiens? les Hongrois, les catholiques? les protestants? les juifs? les incrédules? Ce qu'il en dit s'applique aussi bien aux uns qu'aux autres. Nous trompons-nous? mais je ne sais quelle impression nous porte à croire que ses éloges vont de préférence non pas aux catholiques mais aux autres, exclusivement aux autres, comme paraît le démontrer le texte qui suit : « Les étudiants, en général, manœuvrent de leur mieux pour éviter les cours d'hébreu, les étudiants, en général, mais non point les étudiants allemands. Nous nous demandons combien de professeurs de dogme ignorent l'hébreu en Allemagne. Nous croyons qu'on les compterait sans peine; mais pour une raison ou pour une autre, nous ne pouvons rendre le même témoignage à l'Eglise catholique ».

Cette dernière proposition supprime toute équivoque et nous contraint à reconnaître que, lorsqu'il loue les Allemands, le R. Père entend louer non point les catholiques, mais uniquement, exclusivement les autres, à quelque nation qu'ils appartiennent d'ailleurs, parmi

1. Tous nos lecteurs savent que la pensée de se trouver jamais, sur ce point et sur n'importe quel point d'ailleurs, en contradiction avec les moindres enseignements de l'autorité pontificale, eût paru intolérable à Mgr d'Hulst et sans doute aussi au cardinal Newman.

2. Conc. Vat., sess. III, Const. *de Fid.*, c. II.

3. Encycl. *Providentissimus Deus.*

4. Quodl. VII, q. VI, a. 14, ad 5.

5. *Les Questions actuelles*, *l. cit.*, p. 68.

celles qui parlent allemand. Cette observation nous amène à lui poser les questions suivantes. Premièrement : devons-nous croire que la supériorité qu'il attribue aux Allemands tient à ce qu'ils n'appartiennent point à l'Eglise catholique et qu'elle cesse dès qu'ils en font partie? Cette sympathie naturelle ou raisonnée nous rappelle une observation du Cardinal de Laï au sujet de la *Revue Biblique :* « La Revue, particulièrement dans les articles et passages écrits par... excède dans l'éloge des auteurs hétérodoxes et rationalistes, vantant hautement leur érudition, leur jugement, leur compétence, etc., ce qui facilement peut donner aux jeunes séminaristes une idée peu juste de la science des incrédules modernes (1) ». Deuxièmement : convient-il de ne point tenir compte de deux faits : d'abord, que les pires ouvrages contre l'Eglise catholique et contre la divine personnalité de son Fondateur partent invariablement de l'Allemagne, non pas de l'Allemagne catholique, mais de l'autre; puis que des nombreux ouvrages mis à l'*index,* la presque totalité encourt cette flétrissure précicément parce que leurs auteurs cherchent leurs inspirations en Allemagne, non pas l'Allemagne catholique mais l'autre? La science allemande, la science anti-catholique, disons même anti-chrétienne (2), se pare de la superbe devise : *Germania docet,* l'enseignement vient d'Allemagne; le R. Père peut-il sérieusement contester que trop de membres du clergé tant régulier que séculier s'évertuent à donner raison à cette devise? et aussi que ce fait additionnel suffirait presque à expliquer tant d'erreurs et tant de chutes déplorables dont nous sommes les témoins attristés?

VI.

Nous ne voulons point fatiguer nos lecteurs ni davantage importuner un Religieux qui, avec la compétence et l'autorité que lui confèrent ses titres de Docteur ès sciences bibliques, de professeur d'Ecriture Sainte au *Collegio Angelico* et de membre de l'Ordre illustre de St-Dominique, fait publiquement la leçon au monde catholique; mais un autre passage de son article nous inquiète et fait que nous osons lui demander encore un surcroît d'information; voici le passage : « Encore une fois, que faut-il à l'étudiant en théologie? savoir ce que d'innombrables hypercritiques disent ou ne disent pas? savoir que tel ou tel ont pulvérisé l'idée qu'Isaïe écrivit jamais la série de chapitres qui commence aux mots : « Consolez-vous, mon peuple, consolez-vous (3).

1. *Les Questions actuelles, l. cit.*, p. 67. La visible partialité du distingué professeur, en faveur des hétérodoxes se fait jour là même où on s'y attend le moins. Cf. The Rosary Februar. 1913, p. 30, note, un magazine dominicain destiné aux personnes pieuses.

2. Cf. les admirables publications de M. George Goyau sur l'Allemagne.

3. Le R. P. Pope fait ici usage de la version protestante à l'exclusion

Non, et il peut bien se dispenser de savoir cela. Et voici nos questions. Premièrement : pourquoi ne pas dire à l'étudiant en théologie que tel ou tel ont « pulvérisé » l'idée en question? Ne faut-il pas qu'il sache la vérité? Nous supposons bien entendu que l'éminent professeur ne se trompe pas et, dans cette hypothèse, connaît-il une raison avouable qui oblige un professeur de théologie ou d'exégèse à se taire sur un point aussi important que l'authenticité de près d'une moitié du livre d'Isaïe? Deuxièmement : nous-mêmes qui voulons bénéficier de l'enseignement du distingué professeur voudrions bien connaître les noms de ceux qui « ont pulvérisé » l'idée en question, aussi lui demandons-nous de nous mettre dans le secret. Troisièmement : comment nous y prendre pour mettre cette doctrine d'accord avec la décision publiée officiellement, le 28 juin 1908, par la Commission biblique, décision que « pulvérisent », par conséquent, ces savants inconnus de nous? Quatrièmement : les catholiques peuvent-ils, en toute sûreté de conscience et sur la seule affirmation du R. Père Pope, considérer la dite « pulvérisation » comme un fait définitivement acquis? et s'autoriser de ce fait pour ne tenir aucun compte de la décision ci-dessus? D'un côté, ils rencontrent l'autorité de l'éminent Dominicain renforcée d'un certain nombre d'anonymes; de l'autre, ils se trouvent en face d'une commission composée d'hommes d'une valeur éprouvée, d'une décision qu'appuie officiellement une approbation pontificale : à première vue, la partie ne semble pas égale. Sans compter qu'ils ne peuvent oublier les malheurs de la *Revue Biblique*, Revue rédigée par des hommes, ses confrères, dont la valeur linguistique, exégétique, théologique, répond à toutes les exigences du R. Père Pope et pourtant, au sujet de cette même Revue, le Cardinal de Laï s'exprime officiellement en termes qui ne laissent pas de nous inquiéter, encore qu'ils ne semblent pas l'inquiéter lui-même : « Les écrivains, ainsi s'exprime le Cardinal, qui ont collaboré à cette Revue, accentuent plutôt son influence dangereuse, car il se trouve, parmi eux, plusieurs apostats et d'autres écrivains justement suspects pour leurs idées (1) ». Un jugement aussi sévère, aussi dur, afflige tout à la fois l'Ordre entier de saint Dominique et tous les catholiques; que faire? que penser? Involontairement, le souvenir de certaine apostrophe de Bossuet hante notre mémoire et ajoute à une perplexité que diminue à peine la grande autorité du R. Père : « Qu'ont-ils vu ces rares génies? qu'ont-ils vu de plus que les autres?... Pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent et que les autres qui les ont vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien (2) ».

---

de la version catholique; ne vaudrait-il pas mieux tenir un peu plus visiblement compte de l'édification du lecteur catholique?

1. *Les Questions actuelles, l. cit.*, p. 67.
2. Oraison funèbre de la Princesse palatine.

Le R. Père Pope, lui, peut s'appuyer sur sa science, sur l'autorité dont il jouit, sans doute, dans son Ordre, mais nous appartenons à l'humble troupeau de Pierre et ne pouvons nous appuyer que sur les promesses faites par Jésus à son Eglise. Et puis, l'expérience d'une vie déjà longue nous convainc que si, réduite à ses seules ressources, la Science égare souvent les meilleurs esprits, la parole du suprême Pasteur n'égara jamais le plus humble catholique. L'éminent Religieux comprendra nos hésitations, nos doutes et il manquera d'autant moins de nous prêter le concours de ses grandes lumières, qu'au lieu de diminuer ces hésitations et ces doutes, son article ne fait que les accroître.

J. CHAPLAIN.

ENCORE L'ÉDUCATION DE LA PURETÉ

Depuis que notre Directeur (1) et, après lui, M. Stanislas de Holland (2) ont traité dans ces pages la délicate question de l'éducation de la pureté, elle a provoqué encore de nombreuses et bien diverses publications, qui formeraient, à elles seules, la matière de tout un chapitre bibliographique. La plus discutable de ces publications, à notre sens, c'est le livre de Mme Françoise Harmel : *Une grave question de l'éducation des jeunes filles : La chasteté* (3). Ce petit volume, d'un peu plus de cent cinquante pages, atteint, en effet, s'il ne les dépasse, les limites prévues de ce laxisme pédagogique que notre Directeur avait justement appelé le « modernisme pour enfants ».

Encore bien que l'auteur semble n'écrire que dans des vues hautement moralisatrices, et que ses hardiesses soient précédées et suivies de considérations religieuses et même édifiantes, on ne peut se tenir d'un sentiment de véritable stupéfaction devant la façon décidément cavalière dont se trouve ici tranché le problème, tout contemporain, de l'initiation de la jeunesse masculine ou féminine aux origines de la vie et à son mode de transmission.

A coup sûr, les moralistes téméraires qui ont, en ces dernières années, manifesté leurs préférences en faveur de l'initiation, soit individuelle, soit même collective, n'ont pas dû prévoir que leur sentiment

1. Voir la *Critique du Libéralisme* du 15 novembre 1910.
2. Voir la *Critique du Libéralisme* du 15 décembre 1911.
3. Paris, Perrin et Cie, 1912.

serait adopté avec cette désinvolture, et concrétisé sous une forme aussi résolument contemptrice de la discrétion traditionnelle et de la réserve chrétienne ou simplement honnête jusque-là communément observée.

S'ils lisent, de la page 67 à la page 72, le tranquille exposé de Mme Françoise Harmel, ils ne pourront manquer, après un sursaut d'incoercible écœurement, de se frapper la poitrine et de s'écrier : *Ergo erravimus !* Il était impossible, en effet, de prédire, et surtout de souhaiter, une plus saisissante preuve de l'indécence de leur thèse et de l'inadmissibilité de leur système de vulgarisation génésique. Et de même que, pour inspirer l'horreur de l'intempérance les Spartiates donnaient aux enfants le spectacle d'Ilotes ivres, de même il suffira, pensons-nous, de citer désormais l'œuvre de Mme Françoise Harmel pour faire toucher du doigt l'absurdité logique et la répugnance morale de l'initiation.

Car, cette fois, il ne s'agit plus d'une discussion théorique sur la convenance et l'opportunité des révélations de cet ordre, ni sur la préférence à donner à l'initiation privée, individuelle, ou à l'initiation collective, globale, ni sur le choix des initiateurs, ni enfin sur l'âge à déterminer pour cette tâche, soit uniformément pour tous, soit suivant les cas. Supposant tous ces problèmes résolus, Mme Françoise Harmel passe à l'application réelle du système que tant d'autres discutent encore, et tout de go elle imprime un mode d'initiation, qui, du coup, franchit toutes les étapes qui jusque-là jalonnaient le champ du débat.

Le pis est qu'en vertu même de la difficulté de la tâche étrange qu'elle s'est ainsi intrépidement assignée, elle est obligée de recourir à des images, qui seules lui fournissaient le moyen d'éviter les *turpiloquia* propres à faire de son exposé une obscénité et de son livre une œuvre pornographique ; mais ces images sont empruntées à la terminologie géométrique, en sorte qu'elle aboutit à une description grotesque et outrageusement repoussante de ce qu'elle-même appelle « l'acte le plus noble auquel le chrétien puisse prétendre dans l'ordre physique. » En outre, les explications auxquelles, d'une plume sereine, elle se trouve entraînée, apportent tout de suite la preuve qu'à vouloir satisfaire partiellement la curiosité juvénile, on aboutit à la surexciter sans mesure : en effet, une part, pour le moins, de ses révélations reste manifestement incomplète ou inintelligible, et requerrait, pour que la notion technique du sujet fût entière, un schéma linéaire dont elle n'a sans doute pas admis la licéité. D'autres viendront vraisemblablement, qui n'y mettront pas les mêmes scrupules.

En tout cas, et réserve faite de ces lacunes qu'il ne faut pas désespérer de voir comblées, nous tenons enfin, nous tenons l'initiation, *ad usum* non plus *Delphini*, mais de tous, des pères, des mères, des jeunes gens et des jeunes filles. Un journal technique, le *Médecin de*

Paris, d'ailleurs nullement prude, n'a pas caché que cette publication l'avait, ni plus ni moins, suffoqué. Par la plume du docteur Armand Rio, il a congrûment persiflé ce suprême avatar du pédantisme féministe et cette manifestation insoupçonnée de ce qu'on appelle « le rôle social de la femme. » Il a écrit :

« Grave question », affirme Mme Harmel. Question superflue plutôt. Car c'est exagérer vraiment que de faire dépendre la vie sentimentale et morale d'une jeune fille, de son ignorance ou de sa connaissance précise du mystère sexuel... La nature, l'universel amour, l'éternelle création ne dessillent-ils pas de bonne heure les yeux curieux des vierges?... Mais en quoi, je vous le demande, une connaissance plus approfondie de la génération modifierait-elle leur âme, leur cœur et le cours de leur vie? Ce qu'il y a d'adorable en elles, n'est-ce pas, au contraire, cet état d'esprit, n'ignorant rien du sentiment, mais ignorant les rites, et réservant à celui qu'elles aimeront le soin de les leur apprendre? C'est pourtant cette connaissance que Mme Harmel voudrait leur donner, et elle nous en dit les raisons, qu'on souhaiterait de trouver, comme elle, excellentes. Il n'est pas un malheur, il n'est pas une catastrophe susceptible de frapper un jeune fille ou une jeune femme, dont l'ignorance ne soit, à son sens, responsable... Mme Harmel croit-elle donc qu'une jeune fille emportée par une rafale de passion sera retenue parce qu'on lui glissera dans la main, avant la minute fatale, un memento de gynécologie?

Et, comme le *Médecin de Paris* peut citer ces lignes dont la reproduction ne se suppose même pas dans la *Critique du Libéralisme*, il faut voir comment il raille la façon dont « l'auteur s'y prend pour soulever, devant les vierges attentives... qui le suivent, le lourd et troublant mystère. » Après avoir cité, il dit :

Alors, c'est en ces termes engageants, c'est avec ce livre, je le répète, écrit spécialement, uniquement pour elles, et que l'auteur souhaite voir à toutes entre les mains, qu'il convient de révéler aux vierges le mystère...? Si après cela, elles ne sont pas à jamais écœurées... du mariage et de l'homme, c'est qu'elles ont le diable au corps... Mais, j'y pense, peut-être Mme Harmel a-t-elle voulu en faire passer le goût aux filles; et il faut bien reconnaître alors qu'elle a tout fait pour y réussir...

Autant dire, pour préciser la portée doctrinale de cette conclusion, que Mme Françoise Harmel a conditionné son initiation de telle sorte, qu'elle n'échappe pas au soupçon d'avoir voulu multiplier indéfiniment les vieilles filles, à qui d'ailleurs elle consacre des lignes justement émues, et d'avoir risqué de contribuer, pour sa part, à la dépopulation de la France! Le malthusianisme apparaît ainsi comme la conséquence indirecte de cet ouvrage où l'on croyait trouver la plus expresse justification et apologie du mariage.

Le croirait-on pourtant? Après cet exposé dont la crudité a positivement écœuré les praticiens du *Médecin de Paris*, Mme Françoise Harmel énonce les raisons au nom desquelles la pudeur exige le huis-clos pour les opérations qu'elle vient de décrire; et elle ajoute :

Pour cette raison de pudeur, il est interdit, à moins d'un motif très sérieux, de parler d'un tel sujet, et les époux, même entre eux, n'y font guère allusion.

Fort bien; mais comment concilier cette prohibition, qui s'étend même aux époux, avec la liberté que s'est offerte Mme Françoise Harmel, non point de « parler d'un tel sujet », mais d'en écrire, et d'en écrire sous forme didactique, et avec une sorte d'inconsciente effronterie? Bien plus, les premiers chapitres de l'ouvrage contiennent une invitation pressante et réitérée à l'adresse des mères, pour qu'elles prennent souci d'initier leurs filles avec autant de netteté qu'en montre l'auteur même. Ce faisant, d'ailleurs, Mme Françoise Harmel déclare, ou tout comme, faire œuvre pie :

En écrivant ces pages que d'aucuns déclareront peut-être audacieusement subversives, nous ne prétendons pas révolutionner la morale, mais aider seulement à la libérer d'un préjugé séculaire qui la paralyse dans sa lutte contre l'immoralité.

Mais qui voudra croire que, pour endiguer l'immoralité, il soit nécessaire d'enseigner d'office à toutes les jeunes filles les innommables histoires que Mme Françoise Harmel leur débite *ex professo?* A plusieurs reprises, Mme Françoise Harmel cite saint François de Sales, et les passages qu'elle emprunte à l'immortelle *Introduction à la vie dévote* sont en effet des plus instructifs; mais, outre qu'ils offrent une saveur *sui generis*, la discrétion qu'ils gardent sur les délicats sujets dont ils traitent est précisément tout l'opposé de cette brutale vivisection dont Mme Françoise Harmel s'est donné l'impayable originalité. Le lecteur, à l'instar de la destinataire du sonnet d'Arvers, sera invinciblement conduit à se demander :

« Quelle était cette femme? » et ne comprendra pas.

Si elle est mariée, comment son mari admet-il qu'elle ait écrit ces pages? Si elle est veuve, à quel dépit obéit-elle en dénimbant systématiquement de leur auréole de mystère les choses qu'elle décrit avec une sorte de parti pris de mettre, comme on dit, « les pieds dans le plat? » Encore s'il n'y avait là qu'une manifestation, plus excentrique que d'autres, du vertige féministe qui entraîne trop de bas-bleus contemporains, nous pourrions n'y point prêter attention. Mais c'est en catholique et pour des catholiques que Mme Françoise Harmel a prétendu écrire, et c'est ici que sa prétention devient définitivement insupportable. Elle a repris trop visiblement, elle a même poussé à l'extrême la méthode inaugurée autrefois par Mme d'Adhémar et par Mme Marie du Sacré-Cœur, quand ces novatrices, cautionnées pourtant par le rigoriste M. Fonsegrive, proposaient qu'on fît, dans la formation morale des jeunes filles, une part à « l'éducation des sens. »

Elle a du reste trouvé son légitime parrainage, ou, si vous voulez, son immédiat châtiment, dans l'emprunt qu'elle a imaginé de faire à... Marcel Prévost. Sans prendre garde à l'injure qu'elle adressait ainsi à saint François de Sales, elle a trouvé tout simple de citer, après ce restaurateur de la famille chrétienne qu'est le doux évêque de Genève, l'académicien faisandé qui, sous prétexte de décrire la femme française, l'a partialement décriée, contribuant à corrompre par la peinture voulue de corruptions imaginaires. Eh! sans doute, nous le savons bien, Marcel Prévost a écrit : « Il faut changer l'éducation moderne de la jeune fille, ou le mariage chrétien périra », et encore : « Si vous n'avez pas le courage, vous dont les filles grandissent, de vivre exclusivement pour les élever et les conduire, intactes de cœur et de corps, au mariage, c'est-à-dire de recommencer pour elles à vivre de la vie des jeunes filles, de grâce, ne les associez pas à votre vie mondaine » : et ces deux propos sont d'une parfaite justesse, d'une saine psychologie; mais Mme Françoise Harmel est peut-être seule à n'avoir pas vu que ces deux phrases n'ont été glissées dans l'ouvrage résolument pervers, et d'ailleurs innommable, où elle les a recueillies, sans oser elle-même le désigner, que pour l'achalander aux yeux d'un public déterminé en vue duquel tout le surplus de l'œuvre ne semble pas écrit; moyennant quoi l'habile homme s'assurait double clientèle, celle des frivoles et aussi, hélas! celle des chrétiens. Comment, après cela, le prendre pour caution?

Mais en voilà assez sur ce fâcheux ouvrage. Et nous n'en parlerons plus que pour exprimer notre surprise de le voir désigné comme un « beau livre » par le P. M.-S. Gillet, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, dans la chronique de morale de la *Revue pratique d'apologétique*, du 15 janvier 1913. Le docte dominicain ne chicane l'auteur que sur le tort qu'elle se donne, à ses yeux, en donnant « à la religion, dans la grave question de l'éducation de la chasteté », une « place de choix », mais « une place de choix seulement, alors qu'il faudrait pour ainsi dire renverser les termes du problème, et faire rentrer l'éducation de la chasteté dans l'enseignement religieux intégral ». Nous, nous voulons bien, mais on nous fera malaisément admettre que le fameux chapitre où Mme Françoise Harmel vulgarise si crûment les choses doive avoir sa place, de choix ou non, dans « l'enseignement religieux intégral. »

Lui-même, au surplus, le P. Gillet a consacré tout un volume à la question : *Innocence et ignorance, éducation de la pureté* (1). Il y réprouve l'initiation scientifique, surtout collective; mais il voit nombre d'inconvénients à la méthode du silence, et il conclut à ce qu'il appelle la « méthode du bon sens », c'est-à-dire à une initiation dont il réserve le soin, soit à la mère de l'initié, soit à son confesseur, et

1. Paris, Lethielleux, éditeur, 1912.

qu'il proportionne aux besoins et aux dispositions de chacun, en la subordonnant surtout à une préparation morale commencée dès le berceau, et qui doit se mouvoir en fonction des vertus naturelles et des vertus surnaturelles, dont la formation est favorisée par la répétition d'actes propres à créer pour la volonté des habitudes de résistance et d'énergie. Sur le point central de tout le débat, la pensée du P. Gillet semble bien se résumer dans les lignes suivantes :

> En principe, et sauf de rares exceptions, une certaine méthode d'initiation individuelle — appelons-la une méthode de bon sens — l'emportera toujours en valeur éducative sur la méthode du silence, à la condition bien entendu qu'il s'agisse d'enfants élevés chrétiennement, et pour qui, d'un moment à l'autre, la question de l'initiation peut se poser; et à la condition encore que l'initiation soit uniquement adaptée aux besoins momentanés de tel ou tel enfant.
>
> En fait, dans les circonstances sociales actuelles, où la plupart des enfants sont exposés involontairement et presque fatalement à une initiation malsaine, la méthode du silence, proposée comme méthode générale d'éducation, serait extraordinairement dangereuse.

Cette opinion, avec tout le développement que lui donne le P. Gillet, pouvait être soutenue sans qu'il crût devoir parler avec mauvaise grâce des contradicteurs qu'il rencontre ou qu'il se donne. De M. l'abbé Fonssagrives, dont il combat cependant la méthode d'initiation scientifique individuelle, il ne parle qu'avec les égards voulus; de Mme d'Adhémar, il cite, sans l'accepter, mais sans en être choqué, une phrase sur « le devoir » de « l'éducateur » d' « expliquer scientifiquement » les « fonctions nouvelles » qu'annoncent « des phénomènes physiologiques »; ce n'est que quand il rencontre le sentiment de « MM. Barbier et de Holland », qu'il change de ton, leur reprochant d'avoir « bondi d'indignation » devant les opinions de M. Fonssagrives et de M. Edward Montier, et d'avoir envisagé la question avec trop peu « de sérénité, et surtout d'objectivité. » Ce qui inspire cette remarque au P. Gillet, c'est le rapprochement fait par M. l'abbé Emmanuel Barbier et par M. Stanislas de Holland entre le système d'initiation proposé par des éducateurs catholiques et celui dont l'*Acacia* maçonnique, dans le même temps, se montra partisan. Le P. Gillet déclare que, « les principes n'étant pas les mêmes de part et d'autre, les conclusions ne pouvaient guère se ressembler qu'en apparence ». A peine était-il besoin de marquer cette différence, qui s'impose; mais la coïncidence ne valait-elle pas d'être notée, et le P. Gillet lui-même, en se portant garant des « principes » de M. Edward Montier comme de ceux de M. l'abbé Fonssagrives, ne risque-t-il pas de faire tort au digne aumônier du Cercle du Luxembourg ?

Ailleurs, le P. Gillet parle d' « un des plus fougueux et des plus intelligents défenseurs de la méthode du silence », sans le désigner, mais il se trouve que les phrases qu'il discute chez ce défenseur sont

celles qu'a écrites ici M. l'abbé Emmanuel Barbier, telles que celle-ci : « Le vrai principe, en matière d'éducation de la pureté, s'il faut en poser un, c'est celui du silence et non de l'initiation », et cette autre : « L'ignorance et la piété sont les deux gardiennes de la vertu ». Il s'en faut cependant que M. l'abbé Barbier ait soutenu le principe de l'ignorance systématique, en toute circonstance : il suffit de relire sa savante étude pour vérifier que sa fidélité aux traditions respectables de la réserve chrétienne ne l'empêche point d'admettre l'éventualité d'une initiation, conditionnée par toutes sortes de circonstances, au nombre desquelles figurent précisément les précautions préventives et concomitantes d'ordre moral que le P. Gillet comprend dans son « éducation religieuse intégrale » et qu'il énumère dans son « programme d'éducation de la pureté. »

En pratique, donc, on n'aperçoit pas qu'il y ait un si grand désaccord entre M. l'abbé Emmanuel Barbier et le P. Gillet. Mais c'est établir une différence, et c'est énoncer une hardiesse que de poser en principe, comme le fait le P. Gillet, que l'initiation, ne fût-elle que « de bon sens », est préférable au silence observé aussi longtemps qu'il n'y a pas de raison moralement certaine de le rompre. Malgré l'appareil théologique dont le P. Gillet illustre sa thèse, il ne nous défendra pas de penser qu'elle n'est, ni démontrée, ni juste, et que même, vu ses conséquences possibles, elle est téméraire.

Aussi bien, le sentiment de notre Directeur a reçu comme une confirmation, et, en fin de compte, un vigoureux appui dans un article que l'*Osservatore romano* a publié sur la matière, dans sa partie d'ailleurs non officielle, et que la *Critique du Libéralisme* a été justement heureuse de citer (1).

Parmi les autres écrivains qui se sont récemment occupés de cette question, il semble bien que le P. Lhande, en ses études aussi littéraires que savantes sur saint Clément d'Alexandrie, admette la convenance de l'initiation, pour des raisons qui se tirent de la dialectique platonicienne; mais il entend que ce soin soit strictement réservé à l'éducateur, et l'*Ami du Clergé* note l'énergie avec laquelle « il tonne contre le *turpiloquium*, à la suite de l'Apôtre. » M. l'abbé Chauvin, lui, dans son livre : *De la préservation morale de l'enfant*, combat non seulement l'initiation collective, cela va de soi, mais même l'initiation individuelle, et cela pour des raisons que le même *Ami du Clergé* trouve « pratiquement et dans la plupart des cas, excellentes. »

Mais nous ne saurions donner à cet article une conclusion meilleure que de citer « l'exposé de la thèse catholique » que M. l'abbé Armand Bazin, profès de la Congrégation des prêtres de Sainte-Marie de Tinchebray, a produit à l'Université grégorienne de Rome, à l'Académie de théologie morale établie par le P. Bucceroni, de la Compagnie de

1. 15 septembre 1911.

Jésus, dans une séance présidée par S. E. le cardinal Vivès y Tuto. Nous résumons :

La thèse catholique se dégage avec une vive lumière de l'autorité de l'Ecriture, de l'enseignement des Pères, des méthodes d'éducation universellement adoptées par les parents et instituteurs chrétiens. Elle peut se résumer dans les trois propositions suivantes :

I. — La raison fondamentale des systèmes d'éducation moderne en matière de pureté, à savoir que « la connaissance du vice impur et de ses funestes conséquences est une force nouvelle et un remède efficace contre les tentations et les défaillances de la nature », est absolument contraire à la vérité et ne peut être soutenue sans erreur théologique : le moyen, en effet, de détourner la volonté d'un objet déjà trop séduisant par lui-même n'est certes pas de le lui présenter, et par ailleurs la sagesse n'affirme-t-elle pas que Dieu seul peut donner la grâce de la continence?

II. — La base détruite, les divers systèmes croulent, et c'est en vain que leurs défenseurs invoquent en leur faveur de prétendus arguments de raison et des interprétations arbitraires de certains passages de l'Ecriture : un de ces passages, le chapitre XXXIe du Livre des Proverbes en particulier, est complètement étranger à la question.

III. — On ne peut donc qualifier de pur conventionalisme une méthode d'éducation que l'expérience des siècles a consacrée jusqu'à ce jour et que justifient les témoignages explicites de docteurs tels que saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme, pour ne citer que ceux-là.

Dans une courte réponse, le cardinal Vivès a précisé sa pensée, à la fin de cette précieuse séance. Son Eminence a dit :

L'Université grégorienne, dit-il en substance, n'a cessé de combattre le libéralisme sous toutes ses formes; chacun sait ses victoires contre le libéralisme philosophique, le libéralisme biblique et le libéralisme théologique; on ne saurait douter que les mêmes victoires ne l'attendent dans ses luttes contre le libéralisme pédagogique, à moins qu'un jour l'Eglise ne publie un décret en deux articles dont les termes seraient les suivants :

Article premier. — L'homme est rétabli dans sa primitive intégrité.

Art. 2. — Le péché originel est aboli avec toutes ses conséquences.

Voilà, n'est-il pas vrai? une critique du libéralisme singulièrement autorisée!

Paul TAILLIEZ.

L'ÉQUIVOQUE CONTINUE

Les vacances de Pâques ne nous ont pas permis de répondre plus tôt au plaidoyer que l'*Action Catholique Française* a publié, dans son numéro de mars dernier, pour se justifier du reproche très amical que nous lui avons adressé au sujet des directions pontificales.

Nous avions signalé le danger auquel on expose l'entente catholique par l'excès d'un absolutisme que le Souverain Pontife n'a jamais eu l'intention d'imposer à personne. Notre confrère se plaint de n'avoir pas été compris; il prétend même que nous lui avons fait dire ce qu'il ne disait pas, ce qui serait de notre part un bien vilain procédé. Remettons donc l'objet du débat sous les yeux des lecteurs en les faisant juges de nos griefs.

Le Pape nous appelle tous autour de la croix pour la défense des intérêts religieux « en dehors et au-dessus de tous les partis politiques ». Il n'y a pas un seul évêque qui n'ait transmis ce mot d'ordre à ses diocésains et l'*Action Catholique Française* le répète plutôt dix fois qu'une dans chacun de ses numéros. Or, la formule étant admise par tout le monde, il s'agit de s'entendre sur le sens des mots : « en dehors et au-dessus de tous les partis politiques ». C'est ici que nous avons trouvé notre confrère en défaut.

Non seulement il demande avec nous que l'on ne mette point en dépendance d'un intérêt politique quelconque notre action de défense religieuse et qu'à cette grande cause soit subordonnée, au contraire, toute action d'ordre purement politique, mais il déclare, avec M. le vicaire général Chabot, que Pie X nous prescrit « de nous *tenir* en dehors des partis » (1). D'après lui, il n'est plus permis aux Français de s'affilier à un parti politique quelconque et d'y travailler à une œuvre purement civique ou patriotique *jusqu'au jour où les institutions du pays seront nettement chrétiennes. Alors, seulement, chacun pourra reprendre sa liberté pour promouvoir la forme de gouvernement la meilleure à son gré* (2).

Nous n'avons rien attribué de plus à notre confrère. Etait-ce lui « faire dire ce qu'il n'a pas dit? » Et si nous avons compris « ce qu'il a dit comme il l'a dit », si nous sommes vraiment d'accord, ne lui restait-il pas à désavouer clairement ces formules? C'était là le point capital du débat. Pour le reste, si nous nous sommes plaint des manœuvres plus graves de quelques enragés ralliés, nous avons eu soin, par la forme donnée à notre critique, d'éviter les personnalités. Mais revenons à nos moutons.

Cette idée que la défense religieuse doit absorber exclusivement l'activité des catholiques sans leur laisser la liberté ou le loisir de travailler, sur un autre terrain, à des œuvres d'utilité politique, nous l'avons retrouvée dans la polémique récente de M. François Veuillot. Elle forme la base de son argumentation contre MM. Maurras et Sangnier. Lui aussi, en parlant des directions pontificales, déclare que c'est un devoir de « *s'en tenir* à l'union des catholiques autour de leurs chefs, de leur doctrine et de leur programme » (3). « Cette

1. *L'Action Catholique Française*, janvier 1913, page 9.
2. *L'Action Catholique Française*, janvier 1913, page 11 et 12.
3. *La Croix*, 1er mars 1913.

œuvre, en même temps qu'elle s'impose à nos efforts par des recommandations si souveraines et des invitations si impérieuses, nous réclame un dévouement absolu, un labeur formidable. Ainsi tout concorde à faire aux catholiques un devoir supérieur, une nécessité pressante de consacrer à cette œuvre d'union, de relèvement, de rénovation, le meilleur de leur temps, de leur activité, de leur âme. Nous osons les supplier de ne pas se laisser distraire de ce travail indispensable, urgent et sacré, par *des préoccupations secondaires et des sollicitations de parti* » (1).

Nous avions fait remarquer que ce veto n'atteint que les monarchistes et que, s'il faut le prendre à la lettre, il les oblige à renoncer aux idées qui leur sont chères pour de longues années dont il est impossible de prévoir la fin, peut-être jusqu'en l'an 2000... A ce chiffre notre contradicteur se récrie et affirme que la tactique nouvelle produira son effet bien avant l'an 2000, si non, dit-il, il y aura beau temps que la France sera morte.

Mourir, pour une nation, c'est cesser d'avoir une vie propre et indépendante, c'est disparaître géographiquement comme la Pologne. Nous ignorons si pareil sort est réservé à notre patrie, mais nous savons qu'elle peut cesser un jour d'être catholique, ce qui serait, pour elle, une déchéance pire que la mort. Elle a résisté aux assauts du Protestantisme et de la Révolution; pourra-t-elle résister à la guerre moins brutale mais plus savante et déjà plus désastreuse que lui fait subir le régime actuel? On peut craindre que non.

Quand la persécution ne recule devant aucun moyen et qu'elle dure assez longtemps, elle arrive à bout des résistances les plus tenaces. A plus forte raison triomphe-t-elle quand elle est aidée par l'affaiblissement de la foi et la dégradation des mœurs. C'est ainsi que l'histoire enregistre la disparition de la religion catholique dans les Eglises d'Afrique, dans les Eglises grecques et russes, puis, en dernier lieu, dans les Eglises d'Allemagne et d'Angleterre. Le maintien et le développement de la foi pendant les trois premiers siècles du christianisme, malgré les plus sanglantes répressions, fut l'effet d'un grand miracle qui ne s'est pas renouvelé depuis et l'on ne saurait en faire état dans la question qui nous occupe, pas plus que de la pérennité promise par son fondateur, à l'Eglise universelle et non à telle ou telle Eglise particulière. Depuis la chute originelle le bien et le mal, de même que la vérité et l'erreur, ne luttent pas à armes égales et, dans cette épreuve, Dieu laissant agir librement toutes les influences, tous les scandales, toutes les violences, la vérité et la justice finissent par succomber. C'est la loi ordinaire. Dans quelle mesure la prière des justes peut-elle arrêter le mal et faire exception? Dieu seul le sait.

Dans le consistoire du 18 décembre 1907, lorsque Pie X créa car-

1. *La Croix*, 1er avril 1913.

dinaux Mgr Luçon, archevêque de Reims et Mgr Andrieu, alors évêque de Marseille, il prononça une allocution qui renferme cette phrase mémorable :

« Tous les catholiques de France doivent regarder avec affection Reims et Marseille, car, si Marseille reçut le premier germe de la foi que lui apportait la parole venue du Golgotha, encore toute chaude du sang de Jésus-Christ, Reims vit proclamer solennellement le règne du Christ sur toute la France par le roi Clovis, qui, ne prêchant que par son exemple, amena les peuples qui le suivaient à répéter en sa présence d'une seule et même voix : Nous renonçons aux dieux mortels et nous sommes prêts à adorer le Dieu immortel prêché par Rémy ! *C'était une preuve de plus que les peuples sont tels que le veulent leurs gouvernements.* »

Il n'est donc pas sans conséquences, pour nous, catholiques, d'avoir un régime politique basé sur les principes de la Révolution ou d'en avoir un autre basé sur l'union de l'Eglise et de l'Etat. Et l'on ne voit pas ce que l'action religieuse aurait à souffrir d'une action parallèle tendant au rétablissement de la monarchie chrétienne. Sans doute la défense de la religion presse plus que le rétablissement de cette monarchie; c'est un devoir d'y consacrer sa vie avant tout. Personne ne le nie parmi les catholiques. Mais enfin voilà quarante ans, bientôt, que nous y travaillons de toutes nos forces et quelques-uns se disent qu'il serait peut-être bon — tout en continuant l'action religieuse, en l'accentuant même autant que possible — de ne pas s'en tenir là.

Comme le dit Maurras, « il y a des pays où le vent souffle malgré l'Etat. En France, c'est l'Etat qui souffle le vent ou qui en ajoute. Ailleurs, il y a des désordres, mais ou bien l'Etat s'y oppose, ou bien si l'Etat y collabore, c'est malgré son principe et contre sa tradition. Or, personne — je dis personne d'éclairé — ne peut reprocher à la démocratie républicaine de violer son principe et sa tradition quand elle applique la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, fait régner l'esprit politique de la Réforme, laisse un libre cours à la revanche juive et dégage, avec la « domination des pires » tous les résultats naturels du régime électif. »

M. François Veuillot objecte que la monarchie une fois rétablie peut échouer et puis tomber. Mais, riposte M. Maurras, « il y a des degrés dans les risques. Car enfin si, en prenant toutes les mesures sensées, en ayant soin de ne pas demander au désordre de créer l'ordre, en épargnant au Consistoire et au ghetto la périlleuse tentation de maltraiter l'Eglise confiée à leur garde, en adoptant des institutions qui, selon la pénétrante expression de Jules Lemaître, aident à la faiblesse humaine au lieu de l'aggraver et de la trahir; si, dis-je, après nous être mis en règle avec les vérités de la raison, de l'expérience, de la tradition et après avoir pris toutes les précautions nécessaires, nous venions par impossible à échouer, à plus forte raison

aurions-nous échoué en ne les prenant pas et en livrant le pays et la religion aux perfides hasards d'un régime anarchique et antinational » (1).

C'est le cas d'un jardinier qui, après avoir laborieusement bêché, ratissé et ensemencé ses plates-bandes, s'aperçoit, à quelques jours de là, qu'une maudite taupe a bouleversé tout son travail. Il n'a rien de plus pressé, évidemment, que de niveler les monticules, de jeter en terre de nouvelles semences et de refaire, en un mot, ce qui a été défait. Mais, s'il veut épargner à son jardin de nouvelles injures, il avisera aux moyens de tuer la bête.

Tuer la bête ou, si la chose est possible, l'apprivoiser et l'éduquer pour qu'elle ne soulève plus la terre, qu'elle ne coupe plus les racines, qu'elle ne sorte plus de son rôle utile et providentiel de destructeur d'insectes et de larves, c'est de la politique pure et c'est l'affaire des taupiers. L'Eglise ne s'occupe pas de cela; elle se contente de travailler, de son mieux, à protéger ses plates-bandes, à les refaire quand elles sont endommagées et à les embellir incessamment.

C'est le rôle de tous les Papes de convier les catholiques à s'unir pour la défense des intérêts religieux et à placer cette défense au-dessus de toutes les autres préoccupations. Il en a toujours été ainsi et il en sera toujours de même. Jusqu'à la fin du monde il sera nécessaire d'être « catholique avant tout »; mais, si cela empêche de faire de la politique, il sera interdit aussi longtemps de travailler à la prospérité de la nation en améliorant sa constitution, en la plaçant dans des conditions plus favorables au bon fonctionnement de la vie sociale. Pensez-vous que le diable et la secte cesseront jamais de dire : « *Nolumus hunc regnare super nos.* » Espérez-vous qu'ils ne mettront pas toujours une obstination infernale à repousser le règne de Dieu? Verrons-nous jamais le jour où il ne serait plus nécessaire de réciter, dans notre prière quotidienne, l'*Adveniat regnum tuum*, ni de lutter énergiquement et sans répit pour la défense ou l'extension de ce patrimoine sacré?

Même s'il nous arrivait de reprendre le dessus, la lutte et, par conséquent, l'entente la plus étroite, ne seraient pas moins nécessaires pour conserver nos positions. Regardez donc ce qui se passe en Belgique. Croyez-vous que nos voisins ont moins à faire que nous pour la défense des intérêts religieux et qu'ils peuvent dormir sur leurs deux oreilles?... Allez-y voir et vous reviendrez édifiés.

Eh bien! s'il en est ainsi, si la guerre est perpétuelle entre la Cité de Dieu et la Cité du démon, il faut que, aussi longtemps, la politique des intérêts temporels cède le pas à la politique des intérêts éternels et que les drapeaux de tous les partis s'inclinent devant la Croix. En un mot, l'action catholique s'imposera toujours comme un

1. *La Croix*, 6 mars 1913.

devoir supérieur, une nécessité pressante qui réclamera le meilleur de notre temps, de notre activité, de notre âme.

Il faudrait donc conclure de cela que les catholiques n'auront plus jamais le droit de faire de la politique, ni de travailler, comme les autres citoyens, à l'œuvre civique et patriotique! Est-il possible de soutenir une thèse plus fantaisiste et plus exorbitante et n'avons-nous pas raison de craindre que de pareilles prétentions ne soient de nature à compromettre gravement l'union des catholiques français si ardemment désirée par le Souverain Pontife et par nos évêques?

L'on n'est pas tendre, dans notre Revue, pour M. Sangnier et pour ses billevesées démocratiques, mais il faut reconnaître qu'il a cent fois raison contre M. François Veuillot prêchant l'absentéisme politique lorsqu'il lui réplique : « Que l'on traite en parias, tout au moins en suspects et en catholiques diminués, les catholiques coupables seulement de n'avoir pas voulu être des citoyens diminués et d'avoir agi sur le terrain politique, c'est ce qui me semble absolument inadmissible et funeste aux Unions diocésaines, privées ainsi, sans doute, des concours les plus efficaces. Faut-il espérer que M. Veuillot finira par s'en rendre compte et ne prendra pas toujours pour une vertu un indifférentisme politique qui n'est, à tout bien considérer, qu'une impuissance? »

La *Croix*, qui ne s'est jamais consolée de l'abandon par le Pape du terrain constitutionnel, n'a pas manqué d'opiner du bonnet dans la polémique Veuillot-Maurras-Sangnier et de donner son assentiment à une campagne qui tend à interdire toute entreprise contraire au régime républicain. Et ces tentatives encore hésitantes, ce demi-tour pour ramener les catholiques, par des voies obliques, sur le terrain cher à M. Piou, s'accompagnent des flétrissures les plus injurieuses pour les réfractaires :

« Nos lecteurs ont assez présents les articles de M. Veuillot pour se rendre compte que leurs principes demeurent. Ne voulant pas prolonger indéfiniment un débat jugé pour quiconque est « catholique avant tout, » nous insérons sans observation. »

Etre « catholique avant tout, » ce n'est pas seulement le couronnement, c'est la base indispensable de notre édifice religieux. C'est le *sine qua non* du catholicisme lui-même et il a été formulé maintes fois par Jésus-Christ :

« Cherchez avant tout le royaume de Dieu... »

« Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. »

« Si quelqu'un, venant à moi, ne me préfère à son père et à sa mère, à sa femme et à ses enfants, à ses frères et à ses sœurs et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. »

Nos contradicteurs comprendront-ils l'outrage qu'ils adressent ainsi aux meilleurs et aux plus intrépides défenseurs de l'Eglise : à des

maîtres de l'Université qui ont dû abandonner leur chaire parce qu'ils étaient allé serrer la main à des religieux que l'on expulsait, à des officiers qui ont brisé leur épée plutôt que de forcer une porte d'église, à des adolescents qui ont subi des jours et des mois d'emprisonnement pour défendre le nom et la gloire de Jeanne d'Arc?

C'est en vain que l'*Action Catholique Française* invoque, à l'appui de son opinion, une parole du Pape à Mgr Henry, évêque de Grenoble :

« Toutes les préférences politiques sont permises et légitimes, aurait dit Pie X, du moment qu'elles ne blessent pas l'ordre; mais quelles qu'elles soient, elles doivent toutes abdiquer devant l'obligation qui s'impose à tout chrétien, de quelque parti qu'il se réclame, de défendre sa foi menacée Il faudrait que, sur tous les terrains où les attaques se produisent, les chrétiens comprissent ceci : c'est qu'il n'est qu'un drapeau qui les puisse unir et à l'ombre duquel, inclinant tous les autres emblèmes, ils se doivent grouper aux heures de péril : le drapeau de la croix.

Si le mot « abdiquer » impliquait ici une renonciation aux préférences politiques, on ne pourrait plus dire qu'elles sont permises et légitimes. Il faut donc entendre par là qu'elles doivent *céder le pas* et être subordonnées à l'obligation de défendre la foi menacée de telle sorte qu'elles ne fassent jamais obstacle à cette œuvre de première nécessité; que tout ce qui sera demandé dans ce but par l'Eglise, les catholiques devront l'accorder sur-le-champ, toute autre besogne cessante; que, suivant une autre parole du Pape à Mgr Duparc, le souci tout humain de faire prévaloir telle ou telle conception politique ne doit pas empêcher une Union durable de se constituer et une action d'ensemble d'aboutir sur le terrain supérieur des intérêts religieux. Il n'y a là aucune nouveauté et ces considérations ne sont que le commentaire du vieil adage bien connu : *Primum vivere, deinde philosophari.* Rien ne presse plus que de se créer des moyens d'existence; mais, à côté de cela, si l'on a des loisirs, il est permis de philosopher et même de politiquer.

Les théoriciens de l'*Action Catholique Française* et de la *Croix* prétendent que le devoir religieux ne doit nous laisser aucun répit. L'Ecriture dit bien que « toutes choses ont leur temps »; à les entendre, eux, c'est à peine si l'on aurait le temps de manger et de boire. L'œuvre sainte réclame « un labeur si formidable » qu'ils nous supplient « de ne pas nous laisser distraire de ce travail indispensable, urgent et sacré, par des préoccupations secondaires. »

Prenons un exemple pour concréter cet austère langage. Voici un de nos grands industriels catholiques qui rédige avec ses associés les statuts de ses importantes usines. La convention se termine par un article additionnel mettant à la charge de la société toutes les œuvres catholiques de la région et spécifiant, par la plus heureuse

formule, tout ce que l'Eglise peut demander à un patron catholique. Etes-vous satisfaits? Non, dira M. Veuillot; car ces braves patrons mettent la question religieuse après leurs intérêts particuliers. « C'est une subordination évidente... » « Et, par le contexte, on voit que c'est encore autre chose : c'est une subordination aussi dans la valeur comparée des forces » (1).

Songez donc : cet usinier ne parle que d'électricité, de mécanique et de charbon, il fait appel à des ingénieurs, il prévoit l'acquisition d'une quantité de matières premières et il ne s'inquiète qu'en dernier lieu de la force morale que lui offre la religion! N'est-ce pas le monde renversé?

Dans la grande usine politique où s'élaborent les institutions et les lois qui procureront le progrès ou la ruine de la nation, il serait donc interdit aux catholiques de participer à ce travail et, notamment, de perfectionner l'outillage, d'obtenir un meilleur rendement par une meilleure organisation, bien que tout le monde soit d'avis que l'entreprise est dans un état lamentable!

Sans doute, « la piété est utile à tout », mais elle ne suffit pas plus à la marche d'une usine qu'à la direction d'un navire au milieu du brouillard. Sans doute, Dieu est au-dessus de tout. La justice veut qu'on lui rende les premiers devoirs et qu'on lui attribue la première part dans les affaires de ce monde. Mais de quel droit, en vertu de quel principe défendrait-on à l'humanité de rechercher et de tirer le meilleur parti des causes secondes que le Créateur lui a abandonnées et qui influent, elles aussi, sur la marche de ce bas monde?

Omnia tempus habent. On peut laisser sans inconvénient pleine liberté d'action à l'usinier dans son usine comme à l'homme politique dans la recherche et la réalisation des meilleures formules sociales, tout en demandant à l'un et à l'autre de prêter main-forte à l'Eglise. Que les évêques organisent a leur gré leurs Unions ou Fédérations diocésaines, qu'ils y convoquent les fidèles, sans distinction de parti; tous devront accourir et se grouper, autour de la Croix, sur ce terrain sacré des intérêts religieux. Là ils ne trouveront aucun sujet de division puisque toutes leurs pensées seront communes et que tous les mots d'ordre descendront d'un chef commun, Jésus-Christ. Et, pour reprendre la parole du Pape à Mgr Duparc, « si le souci de faire prévaloir telle ou telle conception politique empêche un parti quelconque de se prêter à cette œuvre de défense religieuse, s'il entrave la formation ou l'action de ce grand parti de Dieu qui doit dominer tous les autres », oui, que ce parti politique, aveugle et lâche, périsse et disparaisse à tout jamais!

Mais faut-il rappeler d'où vient la résistance? Avant même que Pie X eût parlé, lorsque le Comte X. de Cathelineau prit l'initiative

1. *La Croix*, 6 mars 1913. Réponse à M. Maurras.

d'un projet destiné à grouper les catholiques de tous les partis sur un terrain d'union et de défense religieuse, de quel côté se sont élevées les protestations? Qui a repoussé l'entente avec ceux qui n'étaient pas républicains? Il serait cruel d'insister.

Et, cependant, depuis que le Souverain Pontife a fait connaître sa volonté en recommandant l'union sur le même terrain catholique, n'y a-t-il pas un parti auquel il répugne d'entrer dans les Fédérations diocésaines? L'*Action Catholique Française* rappelle à propos la lettre d'un rallié écrivant dernièrement à l'*Univers* que « les Unions diocésaines font la part trop belle aux monarchistes » et terminant son réquisitoiro par cette phrase stupéfiante : « Ce serait nous déshonorer aux yeux du peuple; ce serait nous suicider comme parti politique que d'entrer dans les Unions diocésaines. »

Voilà ceux qui empêchent « une Union durable de se constituer et une action d'ensemble d'aboutir sur le terrain supérieur des intérêts religieux. » Que l'*Action Catholique Française* leur réserve ses objurgations.

Notre excellent confrère recommande l'union non seulement pour les œuvres et la propagande religieuses, mais encore pour les luttes électorales. Nous sommes entièrement de son avis et nous souscrivons de tout cœur à cette pensée que, si l'union des catholiques est sincère, si elle recherche avant tout la gloire de Dieu, elle se maintiendra sur tous les terrains, y compris le terrain politique où se décide trop souvent le sort des plus graves intérêts religieux. Et il est juste de faire remarquer que c'est le Pape lui-même qui nous convie à cet exercice de la politique catholique. « Ce n'est pas l'Eglise qui est descendue dans l'arène politique, dit l'Encyclique sur le *Sillon;* on l'y a entraînée pour la mutiler et la dépouiller; le devoir de tout catholique n'est-il pas d'user des armes politiques qu'il tient en mains pour la défendre? »

Dira-t-on, comme le rallié de tout à l'heure, qu'il est impossible de s'entendre avec les royalistes? Chacun sait que leur parti, tout en laissant à ses membres leur liberté d'action et en applaudissant aux succès électoraux qu'ils peuvent remporter individuellement, sans engager son drapeau, se désintéresse depuis longtemps de la propagande électorale royaliste. Ceux qui ne cessent d'invectiver le suffrage universel et le régime parlementaire cherchent ailleurs le salut de la France et mettent peu d'entrain à briguer les mandats électifs. Il sera donc facile de s'entendre avec eux. Il suffira qu'on ne les traite pas en parias parce qu'ils sont fidèles à un idéal politique qu'ils préfèrent à ce que nous avons et à ce que nous voyons.

Concluons donc. Quand l'Eglise parle à ses fidèles elle se garde bien de s'ingérer dans les questions purement politiques. Il y a trop d'inconvénients pour elle à marquer une préférence pour une parti ou pour un autre. Cela ne veut pas dire que tous les régimes lui sont

indifférents et, encore moins, qu'elle prêche l'indifférentisme en matière politique. Ce qu'elle ne peut pas faire, ce qu'elle ne veut pas dire, les citoyens agissant comme tels restent libres de le faire et de le dire. Voilà pourquoi, en transposant un langage et une attitude, hors du cadre où l'Eglise les place, pour les donner comme obligatoires, l'on trahit sa pensée et l'on fait naître les plus dangereuses confusions.

UN THÉOLOGIEN.

P. S. Cet article était sous presse quand nous avons reçu le numéro d'Avril de *l'Action Catholique Française*. M. C. de Guines y répond à des correspondants qui lui ont fait les mêmes reproches que nous. C'est une preuve que nous avions bien compris sa pensée et qu'elle a choqué plus d'un lecteur.

Notre confrère proclame de nouveau son indifférentisme politique en même temps que son dévouement exclusif à la Cause Catholique. Mais, il raisonne comme si les partisans d'une réforme constitutionnelle refusaient de s'occuper, avec lui et aussi bien que lui, par tous les moyens en leur pouvoir, de la restauration religieuse.

Jamais ils n'ont pensé qu'on puisse guérir les maux dont souffre la France sans remettre Dieu à la première place et sans y travailler, dès maintenant. Jamais ils n'ont dit que la réforme constitutionnelle qu'ils préparent est une condition *sine qua non*, « un prélude obligatoire » du retour de Dieu. Ils disent seulement que, pour atteindre ce but suprême et d'autres moins élevés mais très appréciables quand même, c'est une condition plus favorable que le régime actuel. Oui ou non, ce que l'on nous propose serait-il plus avantageux pour la Cause Catholique et le bien général du pays? Toute la question est là et, à moins de n'avoir aucune idée sur rien en dehors de deux et deux font quatre, on n'a pas le droit de l'écarter dédaigneusement. Or, s'il en est ainsi, pourquoi serait-il déplacé ou inopportun de vouloir apporter à la bonne cause cette chance de plus, cet accroissement de force et de sécurité?

Dans l'organisation militaire d'une nation, toutes les armes, tous les services, tous les emplois n'ont pas la même importance. Est-ce à dire que l'un ou l'autre de ces facteurs soit négligeable? Jamais de la vie. Dès qu'une invention ou une méthode nouvelle apporte sur un point même secondaire un progrès quelconque, ne s'empresse-t-on pas, au contraire, d'en faire bénéficier la défense nationale?

Nos opposants croient avoir tout dit quand ils ont démontré la prépondérance de la question religieuse sur les questions de politique pure.

C'est toujours le « cherchez d'abord le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît ». Si la Monarchie est le surcroît que Dieu doit nous donner, très bien, ce n'est pas nous qui lui ferons

grise mine, mais ce n'est pas le surcroît qu'il faut commencer par chercher (1).

Toujours la même confusion entre la priorité de temps et la priorité d'importance. Les malheureux ne voient pas que la parole évangélique s'applique à toutes les nécessités de la vie et, notamment, à celle du pain quotidien. Croient-ils donc qu'il suffit de prier Dieu pour y faire face? S'imaginent-ils que la pitance du laboureur ou de l'artisan leur tombe du Ciel pendant qu'ils se tiennent à genoux et que Dieu, s'il la donne, la donne à ceux qui se croisent les bras? Ceux-là aussi doivent-ils attendre que le règne de Dieu soit rétabli avant de songer à leur subsistance?

Les païens ne travaillaient que pour les biens de la terre; le Seigneur demande à ses disciples de ne travailler que pour le ciel, de telle sorte que la direction des affaires de ce monde — que Dieu a confiée à l'homme après l'avoir créé et qu'il ne lui a pas retirée — tende elle-même à cette fin surnaturelle, comme l'explique l'apôtre : soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

Nous sommes ravis que *l'Action Catholique Française* ait trouvé le mot de la fin qui doit clore cette controverse; mais il faut prendre garde de l'interpréter faussement et d'en tirer des conséquences exagérées.

LA CONVERSION DE CHARLES MORICE

On me pardonnera d'ouvrir une parenthèse dans l'histoire de Joseph de Maistre pour un événement qui l'eût fait bondir d'allégresse. Il y avait sous la rude écorce de ce lutteur une âme d'apôtre, infiniment tendre, et qui tressaillait de joie à tous les triomphes de l'Eglise. Entre quelques autres, il y eut deux grands jours en sa vie : celui où il décida son frère Xavier à remplir ses devoirs religieux et celui où il vit son amie, Mme Swetchine, abjurer le schisme russe. Il n'eût peut-être pas beaucoup aimé les vers de Charles Morice, le théoricien de l'école symboliste, car il croyait à la fixité éternelle des formes littéraires : « Le beau, disait-il, est une religion qui a ses dogmes, ses oracles, ses prêtres, ses conciles provinciaux et œcuméniques : tout se décide par l'autorité, et c'est un grand bien. Sur toute chose, j'aime qu'il y ait des règles nationales, et qu'on s'y tienne. » Il eût poussé des cris d'horreur devant certains aphorismes et certains rythmes de Charles Morice. Mais sa grande colère se fût apaisée devant le petit livre que celui-ci vient de publier : LE RETOUR ou MES RAISONS, et qui raconte le victorieux effort d'une âme vers

1. *L'Action Catholique Française*, avril 1913, p. 55.

la vérité divine. « Il est prodigieux — écrit le nouveau converti, — qu'en dépit d'un long entêtement au mensonge, l'homme conserve la faculté de consentir à la vérité quand il voudra. Je témoigne de ce prodige. » Voilà de ces témoignages auxquels J. de Maistre tenait avant tout : le Christianisme n'était pas seulement pour lui une belle morale individuelle ou sociale, mais avant tout un corps de doctrines révélées, un ensemble de vérités divines, et, pour tout dire, la vérité. Je vois la figure de J. de Maistre qui s'illumine à l'aveu de Ch. Morice : il ne croit pas beaucoup aux conversions qui sont surtout l'œuvre du cœur et, quand la lumière entre dans une conscience, il aime qu'elle entre d'abord par l'esprit.

***

Le cas de Ch. Morice l'eût intéressé à un autre titre encore. Vous vous souvenez peut-être qu'il avait beaucoup fréquenté les Illuminés de Lyon. Il connaissait si bien la secte qu'il pouvait dire de ces hommes-là : « Il ne leur est pas permis de placer dans un écrit quelconque une syllabe que je ne la reconnaisse. » Or, l'école n'est pas morte tout à fait et c'est toujours Lyon qui est le centre et le foyer de son action. Entre un Joseph Serre d'aujourd'hui et un Ballanche d'autrefois, il ne serait pas difficile de découvrir des liens de proche parenté. Et je remarque tout de suite que Ch. Morice fut un peu de l'école de Lyon. Il naquit à Saint-Etienne, mais Lyon est la patrie de son esprit. C'est là qu'il fit ses études et qu'il écouta sonner sa vingtième année. On l'a souvent remarqué : le Lyonnais est naturellement mystique. Il y a tant de brumes sur son ciel qu'il veut les percer et s'élancer par delà. Il n'y arrive pas toujours. La brume est si épaisse qu'il s'y empêtre, n'en sort qu'à moitié et garde sur le front et sur l'âme des lambeaux de nuage. Or, Ch. Morice me paraît avoir fortement subi l'influence de ses origines intellectuelles : une âme spontanément religieuse, mais amie des brouillards flous et imprécis. Il voyait dans l'art une sorte de fonction divine, et le définissait « l'aspect en beauté des idées religieuses d'une race et d'une époque vivantes »; il disait encore : « La destinée de la poésie est de suggérer tout l'homme par tout l'art. » Mais, cet art, il le concevait sous l'aspect d'une sorte de mystère. Il écartait de la définition tout ce qui est net, clair, fixe, car la nature du beau est d'être insaisissable. Rien ne l'indisposait dans la forme des sentiments et des pensées comme la précision. « Plus une pensée est grande, — disait-il, — et plus il faut la voiler, comme on enveloppe de verre les flammes des flambeaux et des soleils. Les mots n'ont de valeur que par leurs assonances musicales et leur couleur se perdant dans l'invisible d'un lointain symbole. » Et, quand il s'adressait à ses disciples, il leur donnait des conseils comme celui-ci : « Ta pensée, garde-toi de la jamais nettement dire. Qu'en des jeux de lumière et d'ombre elle semble

toujours se livrer et s'échapper sans cesse. » Il adorait les mots qui flottent, où l'idée s'estompe plutôt qu'elle ne s'illumine, ceux qui sont comme des médailles sans relief, indistinctes et frustes.

Et, naturellement, son esprit ressemblait à son art. Il parlait, dans le sonnet liminaire du *Rideau de Pourpre*,

> Du mouvant idéal vers qui fument mes vœux.

Cet idéal était en effet très mouvant et voilé de brumes. Il y avait de tout dans le cerveau de Ch. Morice : idées politiques, idées sociales, idées religieuses, des rêves de pitié et des songes de violence, le tout mal amalgamé, chaotique et fait d'éléments disparates. Son maître, Paul Verlaine, esquissait sa figure en un sonnet qui est à la fois bizarre comme le modèle et comme le peintre.

> Impérial, royal, sacerdotal comme une
> République française en un quatre-vingt-treize,
> Brûlant empereur, roi, prêtre dans la fournaise
> Avec la danse, autour, de la grande Commune.

Comprenne qui pourra... Je vois surtout dans ce croquis obscur le visage sombre et violent des prophètes de la révolution sociale.

Il n'était donc que cela, hier encore : une âme en route vers Dieu mais en panne dans le nuage; quelqu'un à qui répugnait le naturalisme à ras de sol, mais dont l'idéal était à la fois imprécis et compliqué; religieux par nature, anarchique par ses tendances et son éducation, affamé de vérité, mais impatient de la règle. Depuis la mort de P. Verlaine, il était le théoricien d'une école poétique; les Symbolistes saluaient en lui une façon de chef, un chef d'orchestre au beau bâton d'ébène, chargé de battre la mesure à des artistes qui n'en connaissaient aucune. Il collaborait au *Mercure de France*, à l'*Action humaine* de Bruxelles. Un de ses amis, Jean Dolent, le caractérisait en quelques phrases sibyllines : « Dédaigneux des lieux accessibles, tout à son rêve, le Rêve de l'Infini, il va. Ah! quand Morice parle! Il rejoint la simplicité au delà de l'emphase. Sa conception du bonheur est la recherche de l'harmonie par le chiffre d'un contour et la couleur; son désir s'élève vers une beauté redoutable, une beauté aggravée de mystère... Il va... Seul! » Vous me direz que ce n'est pas très clair, si c'est peut-être très beau. Et Ch. Morice s'en aperçut tout le premier. Il lui déplut d'être un héros mystérieux qu'on ne peut définir que par ces charades de mots. Il fit un effort, il donna un grand coup d'aile; et, des vapeurs hiératiques où ses amis l'enfermaient, il s'élance aujourd'hui jusqu'à la pleine lumière de la vérité chrétienne.

***

Un furieux besoin de vérité enfiévrait cet homme. Il voulait voir

et savoir. Son ami, le poète Louis Le Cardonnel, entrait dans l'église et montait jusqu'à l'autel; d'autres camarades s'en allaient vers l'anarchie, vers les groupes de l'idéologie destructive. Ch. Morice cherchait et attendait. Au frontispice de son livre, il dit à l'abbé Le Cardonnel : « « L'ami me sera indulgent; le poète suppléera tout ce que j'ai dû laisser dans le blanc du papier; le prêtre fortifiera de son autorité les raisons qui me ramènent à Dieu. Il m'est doux de te rencontrer dès le seuil de sa maison. Mes mains dans les tiennes, je me réchauffe et me redore l'âme au souvenir du cher passé; je retrouve dans ma mémoire l'écho des répliques ardentes qu'échangeaient nos espoirs dans ces jours vibrants de jeunesse, quand nous étions ces *aëdes fous* dont parlent tes vers, tes vers fidèles. Déjà nous cherchions à réunir dans un même embrassement la vérité et la beauté. Tu as réalisé ton rêve hors du siècle, et la Sagesse immaculée préside à tes travaux. Pour moi, j'ai longtemps erré, j'errais naguère encore. Et voici que le soir arrive et que le jour est sur son déclin. » Ce déclin s'illumine de splendeurs; ce soir a des clartés d'aurore. La lumière qui était au seuil de cette âme est entrée enfin. Ch. Morice sert aujourd'hui la messe que célèbre l'abbé Le Cardonnel. Il y a un an à peu près, il confiait à un rédacteur du *Temps* son nouvel état d'âme. Et ce fut dans la presse de gauche un beau tumulte. Tous les gens querelleurs et doctes s'appliquèrent à donner à Ch. Morice des leçons d'histoire et de théologie. Celui-ci le renvoya à la critique littéraire, celui-là à la critique d'art, un autre lui prouva qu'il se trompait sur le catholicisme. Ch. Morice aurait eu grand profit à écouter ces donneurs de conseils et de leçons s'ils avaient su ce dont ils parlaient. Ils l'ignoraient malheureusement... et l'enfant prodigue, en dépit des ironies qui le suivaient et des pierres qu'on lui jetait, fit les derniers pas vers la maison paternelle.

Comment cela s'est-il fait? Ch. Morice, en nous racontant les raisons de son « retour » ne se targue point d'avoir découvert des chemins non frayés. Il n'a la prétention de nous apporter ni un Evangile nouveau ni même des nouveautés dans l'Evangile : « Je ne suis certes pas un savant, — dit-il, — et tout ce que je puis me vanter de savoir, c'est que *tout est dit depuis six mille ans...*, etc. » Il ne pose pas en son petit livre à l'ingénieur dernier modèle, à l'homme des conceptions et des audaces sublimes qui trace vers la vérité des routes imprévues. Il n'a rien découvert, sinon ce qui est écrit depuis des siècles dans l'Evangile et dans le catéchisme.

Il est facile de réduire à quelques arguments très simples l'apologétique personnelle grâce à laquelle Ch. Morice s'est évadé enfin de son mysticisme inconsistant. Il l'a fait lui-même d'ailleurs, et ce poète, éclairé par la foi divine, ordonne sa pensée comme ferait un maître en théologie.

Il souffrit en son intelligence. Il comprit qu'il nous est impossible

de trouver par nos lumières naturelles la solution du problème que nous avons le plus pressant intérêt à résoudre : le problème de notre destinée. Et il faut voir de quelle rude main il malmène les sophistes de tous les âges, ceux d'hier surtout, qui se sont efforcés d'engourdir l'âme humaine avec leurs drogues de déception! Il ne tombe pourtant ni dans l'excès des pragmatistes ni dans le scepticisme sentimental de ceux qui exagèrent l'impuissance de la raison et pour qui la foi n'est qu'une conclusion du cœur. Il a obéi, en se jetant entre les bras de Dieu, à la logique de son esprit : « La révélation, — dit-il, — émane d'une puissance supérieure à la nôtre infiniment, mais à l'image et ressemblance de laquelle nous avons été formés. Elle ne nous demande donc pas le sacrifice de notre dignité spirituelle, le renoncement à la condition fondamentale de notre pensée, à la logique... Le mystère, qui dépasse notre logique, ne la blesse pas. Il est rationnel que le surnaturel intervienne au moment où défaillent nos raisonnements, s'il n'est pas vrai que le ciel nous laissa comme un monde avorté. » C'est donc avec sa raison d'abord qu'il va vers Dieu, mais une raison humble, qui a conscience de ses limites et qui appelle ces lumières complémentaires sans quoi le monde est une énigme affolante et la vie une torture.

Il a vu ensuite que la Révélation nous est nécessaire pour nous permettre de vivre dignement la partie de notre destinée qui est bornée à ce monde. Et, ici encore, il rudoye les misérables qui durant tant d'années ont abusé de la conscience humaine avec leurs prétentions scientifiques et leurs variations éloquentes sur le roman de l'infini : « Avec quel charme ils nous contaient ce roman. Quel étrange alliage de la rigueur scientifique et de la passion mystique! Qu'ils avaient l'imagination pieuse, ces professeurs d'incrédulité! » Ils élaboraient des systèmes de morale émancipée, incommunicables à la foule. Ils étaient les aristocrates de la morale : « Ces gourmandises érudites se dégustaient entre délicats. La robe, il est vrai, qu'il fallait revêtir pour être admis à ce banquet de la critique historique n'avait rien de fastueux; on pouvait la louer au magasin d'accessoires du Collège de France, mais la défroque n'y est pas abondante. Le roman de l'infini devenait donc l'exclusif apanage d'une élite très restreinte; pour l'immense majorité des hommes, ils n'avaient qu'à grincer des dents et à gémir dans les ténèbres extérieures. Tous ces *petits* étaient condamnés à ne pas connaître la vérité, parce qu'elle était devenue trop compliquée pour qu'ils pussent la comprendre. » Il renvoie donc à leurs livres, à leurs chaires, à leurs laboratoires tous ces marchands d'impératifs catégoriques dont la clientèle ne peut être qu'une rare élite et qui d'ailleurs ne donnent rien qui vaille. Et sa conclusion est que, puisqu'il faut vivre dignement, le principe de la dignité morale doit venir du Dieu révélateur : « Il faut, dit-il, que le principe de l'obligation morale soit révélé et par là placé hors et au-dessus de nos

atteintes, égal pour tous, unique, à l'usage des savants et des ignorants, qui, les uns et les autres, le comprennent selon les ressources de leur intelligence, mais tous assez nettement pour qu'il leur soit possible de régler sur lui leur vie entière. Il est divin et les savants n'auront pas à prendre la peine de le modifier, de le reviser pour l'accommoder au progrès des connaissances; il est immuable et intransgressible. Il est le modèle, le point de départ et l'essence de toutes les lois humaines. Il suppose une notion elle-même immuable de l'homme, de l'homme tel que Dieu l'a créé à son image, notion que l'homme voit clairement dans son âme dès que s'ouvrent les yeux de son intelligence, encore qu'elle se soit, en fait, altérée par suite de la première faute. »

Vous ne lui en voudrez point à ce poète, à cet artiste qui n'abdique rien de son rêve de beauté en pénétrant dans les harmonies de la foi, d'avoir cédé à l'argument des artistes et des poètes. « Tous les poètes, tous les artistes le savent; la poésie et l'art, dans leur acception la plus haute, sont des actes de foi... Les rythmes sont des rites instinctifs, les balbutiements à l'origine de notre primordial désir de Dieu... On veut que le *Sacré* soit aboli? Du même coup le beau périrait. » Et il va plus loin, plus haut, que ne sont allés les pontifes de la religion romantique qui eussent sans doute signé de tels aphorismes. Ch. Morice n'est pas un disciple de Chateaubriand qui restaure la religion des cloches et des clairs de lune, un lamartinien qui se contente d'aspirer et de soupirer vers le « vague objet de ses vœux » : « Religion, — écrit-il, — et non pas mysticisme vague et religiosité... Ne croyons-nous pas que la poésie d'intention religieuse est d'autant plus belle qu'elle s'approche davantage des certitudes du rite ordonné? Elle trouve sa pleine splendeur dans le sentiment de la Présence réelle... La poésie vraiment religieuse est ce prélude humain du drame sacré de la Messe. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que toutes ces raisons tourmentaient l'âme de Ch. Morice et le poussaient vers le seuil du temple. Je me souviens d'un conte philosophique où il analysait à peu près son état d'âme, la souffrance de son cœur partagé entre le besoin et l'impuissance de croire. Le journaliste Narda médite sur la parole de Jésus et il s'en va avec ce mot qui le peint lui-même en ses résistances contre la vérité : « Nous ne pouvons pas... non! nous ne voulons pas lui obéir. » Ch. Morice ne voulait pas obéir. Il veut maintenant et il obéit. Il s'est livré à ce Jésus contre lequel il regimbait, et cette royale servitude achève de mettre son âme en joie : « Il n'y avait plus rien là d'abstrait ni de spéculatif. Il y avait une Personne vivante, à la fois infinie et accessible, dont l'aide m'était moralement et matériellement nécessaire; car j'avais besoin d'elle pour penser avec droiture et pour vivre avec pureté. Et je ne m'étonnais plus d'être resté si longtemps misérable, puisque j'avais méconnu, ou négligé, ou ignoré

la force. Mais voilà que je croyais en elle de tout mon être et qu'enfin, donc, je commençais à vivre dans l'unité. »

Tel est, réduit à un schéma descriptif, son *itinerarium mentis ad Deum*. On sent, à travers les pages de ce récit, la loyale sincérité d'un homme qui ne veut pas s'arrêter à mi-chemin, qui se laisse faire par la vérité, se soumet à toutes ses exigences, dût-elle le contraindre à des sacrifices cruels, et qui ne lui demande en échange que la paix de l'âme dans la certitude et de la conscience dans la vertu.

Et maintenant il vit dans l'allégresse, dans une espèce de joie ardente qui lui impose de parler, de crier son bonheur et de le propager. Mais il n'y a que lui pour nous peindre cet état d'âme. Le poète symboliste prête au nouveau chrétien le prestige de sa langue fleurie d'images, illuminée d'éclairs : « Un voyageur s'éveille dans la nuit, au bord d'un précipice. Au prix de longs efforts, en risquant à chaque geste la chute mortelle, il parvient à allumer une petite lampe et, se dressant à demi, tâtonnant et regardant, il se rend exactement compte du danger : ici le précipice, là le mur abrupt de la montagne; entre les deux, le sentier est si étroit, si glissant, que l'homme a grand'peine à se relever. Mais plus loin le sentier quitte le bord de l'abîme et serpente, en s'élargissant, vers un bois dont la haute masse immobile promet une pleine sécurité. L'homme sauvé jette un cri de joie et déjà se hâte vers l'abri sûr. Tout à coup, il s'arrête. Il se souvient; il pense aux autres voyageurs égarés comme lui dans la montagne, et qui ne possèdent pas, comme lui, la petite lampe précieuse. Ils sont plusieurs, derrière, dans ce même étroit sentier, muets de peur, les doigts crispés au mur du roc; et ainsi suspendus sur le gouffre, ils soupirent vers le jour et désespèrent de le voir. Celui qui tient la lampe la lève bien haut, et la lumière du salut se multiplie par tous les yeux dardés vers elle du fond de la nuit. » Il n'y a rien à retrancher à ce symbole qui traduit dans l'idiome des poètes les simples réalités d'une conscience désormais heureuse et généreuse. Vous vous souvenez des *Aveugles* de Maeterlinck, de ces pauvres gens égarés dans la forêt profonde, qui n'ont plus de guide avec eux et qui représentent la vieille humanité. L'image est retournée : l'aveugle voit, l'aveugle a dans ses yeux toute la lumière d'en-haut et il en a assez pour en donner autour de lui à tous les bohèmes de bonne volonté qui sont las d'errer et de tâtonner dans la nuit.

***

J'ai évoqué au début de cet article le souvenir de J. de Maistre. Ce n'était pas un simple artifice pour rattacher un sujet à un autre. J'exagérerais sans doute si je comparais le grand maître de l'idée catholique au XIXe siècle à ce poète qui la pare pour une minute de l'éloquence de son verbe et de la beauté de son acte de foi. Tout

de même je vous donne ma parole que J. de Maistre serait heureux et triompherait avec nous à ce retour d'un nouveau prodigue. Vous savez qu'il aimait à prophétiser et que l'histoire s'est appliquée à réaliser la plupart de ses oracles. Ch. Morice n'est pas seulement un chrétien désormais et un apôtre que le zèle dévore; il ne craint pas, à la dernière page de son livre, de regarder vers l'avenir et d'en déchirer les voiles avec le geste familier aux prophètes. Il annonce les temps prochains qui seront glorieux pour l'Eglise catholique. Et ce n'est pas à la façon de nos vieux et jeunes hurluberlus qui saluent en M. Poincaré une manière de Messie dont il faut attendre de magnifiques renouveaux. Il sait seulement de quel travail sa conscience fut le théâtre et que cette conscience est représentative de quelques milliers d'autres. Il écrit donc avec la calme certitude de ceux qui ont foi en même temps aux promesses éternelles et aux leçons de l'histoire :

« Périodiquement, au cours de l'histoire, la lumière catholique paraît s'éteindre, puis se rallumer : et c'est un flux de ténèbres qui bientôt recule devant un reflux de lumière, à quoi succède un flux de ténèbres nouvelles que repousse un reflux de nouvelle lumière. Ces grandes marées spirituelles conditionnent l'évolution du monde. A chacun de ses réveils le jour catholique se lève plus brillant, comme retombe toujours plus lourde la nuit et plus profonde.

» Aujourd'hui point une autre aurore, éblouissante plus que toutes jusqu'à nous.

» Aujourd'hui, nous pouvons annoncer qu'une glorieuse phase commence dans l'histoire de la civilisation catholique. »

Dieu l'entende et Dieu l'exauce!... Son petit livre est un premier rayon de cette aurore promise; et rien que pour l'avoir lu, les uns croiront mieux, les autres espéreront davantage.

C. Lecigne.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE MODERNISME D'APRÈS L'ABBÉ ANTOINE GISLER

M. Gaspard Decurtins, vaillant défenseur du catholicisme intégral, a publié dans l'excellente revue *Petrus Blätter* (18 et 19 janvier et 17 février 1913), une étude importante sur le modernisme d'après M. l'abbé Antoine Gisler, professeur au séminaire de Coire. Nous en donnons la traduction, persuadés qu'elle intéressera vivement nos lecteurs.

Ceux qui se sont adonnés à une étude attentive du modernisme, n'ont pu ne pas sentir le besoin d'avoir une exposition synthé-

tique de cette hérésie. Mais bientôt à ce sentiment un autre s'unissait, savoir, qu'aucun autre sentiment intellectuel contemporain n'offre tant de difficultés à une exposition systématique comme le modernisme protéiforme. Tout en abstrayant de la difficulté de recueillir tous les matériaux si riches, dispersés en tant de livres et de périodiques, non seulment manque tout examen critique de ces matériaux-là, mais parfois une bibliographie complète du modernisme manque aussi.

Pour avoir une valeur scientifique, en traitant du milieu dont le modernisme a surgi, son histoire doit même donner un abrégé des idées actives de la culture moderne. Cet abrégé, pourvu qu'il réponde aux exigences scientifiques, aurait de lui-même, pour les catholiques, une grande valeur apologétique.

Le désir d'une telle étude n'a pas été satisfait par le livre de M. Gisler. Si nous lui dédions cette recension, nous le faisons avec l'intention de marquer certaines lacunes historiques de son exposition, en vue de signaler dans quel sens son histoire du modernisme doit être complétée.

***

Dans son introduction, M. Gisler traite largement du « réveil à la religion ». Nous ne comprenons pas comment on puisse mettre ce réveil en relation avec le catholicisme et y trouver des motifs d'espoir, quoique très lointains. Il est vrai, les savants cités par M. Gisler craignent que notre âge ne conduise vers le nihilisme religieux, et par conséquent ils sollicitent une nouvelle poussée du sentiment religieux. Mais c'est à tout cela que se borne le réveil vers la religion.

M. Rudolf Eucken, dans sa polémique contre l'Encyclique et la philosophie thomistique, a prôné avec force l'inconciliabilité du catholicisme et de la culture moderne, telle qu'il la conçoit, et le renouvellement de la religion devinée par lui constitue une rupture radicale avec le christianisme, comme on peut s'en convaincre par la lecture de son livre : « Pouvons-nous être encore chrétiens? » — (Rudolf Eucken : Können wir noch Christen sein? — 1911).

M. Ernst Troltsch, un autre des témoins du réveil religieux de notre temps, considère lui aussi, le christianisme seulement comme le dernier anneau de la chaîne de l'évolution religieuse.

Puisque M. Gisler cite aussi l'influence mondiale de Tolstoï comme une preuve du réveil de la religion, il faut se rappeler qu'un des plus grands penseurs de la Russie moderne, M. Wladimir Soloviev, appelle Tolstoï l'Antechrist, parce qu'il détruit tout ce qui fait l'homme vraiment grand : sa liberté, sa conscience, l'immense valeur de l'âme humaine, son origine divine, la responsabilité vis-à-vis du Juge le plus juste de tous, les espérances éternelles. Nous ne saurions pas concevoir une doctrine plus anti-chrétienne que celle « qu'il ne faut pas combattre le mal ».

Si M. Gisler avait étudié de plus près la préhistoire du réveil religieux, il se serait persuadé que le modernisme lui-même n'est qu'une des manifestations de ce réveil. En effet, le mouvement religieux moderne est surgi de la conception d'après laquelle la religion n'est pas

un contenu de vérité, mais qu'elle est seulement une image ou un symbole de l'absolu inaccessible pour nous, symbole créé par la phantasie religieuse. D'après Frédéric-Albert Lange, l'historien fécond du matérialisme, elle n'entre pas dans le domaine de la connaissance, pourtant elle est vraie dans le sens poétique, car le noyau de la religion est l'élévation du sentiment au-dessus de la réalité et la création d'une patrie des esprits.

En concevant la religion de cette façon, on s'explique comment on puisse faire dépendre la religion des diverses civilisations, et que l'on puisse trouver une distinction entre le christianisme formé par la théologie des chrétientés des premiers siècles à l'aide du néoplatonisme, et le christianisme des nouveaux peuples germaniques. Pourquoi, donc, les modernes ne pourraient-ils pas se bâtir une Eglise répondant à la culture contemporaine? Pourquoi devrait-on défendre à M. Loisy d'assaisonner l'essence du christianisme à sa propre façon?

Cette conception de la religion explique comment l'idée de l'Eglise de l'avenir, qui devra réunir tous les hommes doués d'un vrai sentiment religieux, constitue pour les modernistes un remplaçant de l'*Evangelium æternum* du moyen-âge. Tous, Loisy et Martin Spahn, Fogazzaro et Romanones, songent à cette Eglise de l'avenir.

***

M. Gisler a réuni un riche apparat de nouvelles sur les systèmes qui ont été un berceau du modernisme; mais souvent nous devons regretter qu'il ne les ait traitées comme il le fallait. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Gisler n'ait pas donné un exposé synthétique de la théologie réformiste, de son histoire des dogmes, de son exégèse et de l'influence qu'elle a exercée sur la naissance et sur le développement du modernisme.

Si nous devions définir en peu de mots le modernisme, nous l'appellerions « le mouvement réflexe du réformisme protestant dans l'Eglise catholique ». Il est facile de reconnaître presque en toutes les manifestations littéraires modernistes de quelque valeur, l'influence du réformisme protestant.

M. Gisler ayant dédié à l'américanisme deux cents bonnes pages aurait dû démontrer lesquelles des idées modernistes sont dues au père Hecker et quelles autres « à l'esquisse d'une philosophie de la religion » d'Auguste Sabatier qui a fourni aux Français les résultats de la théologie réformiste allemande. Il n'y a rien de plus fatal que de confondre les idées du père Hecker avec celles des Français qui les ont remaniées; ces derniers sont redevables de leurs idées au réformisme allemand, à l'égard duquel ils jouent le même rôle que leurs aïeux qui ont donné une forme agréable aux doctrines des libres-penseurs anglais grâce à laquelle elles se sont emparées de toute l'Europe.

Parmi les Français, la première place est due à Alfred Loisy. — M. Gisler le nomme fréquemment; mais nous désirons en vain une esquisse complète de son développement et un jugement compréhensif sur la personne et sur l'œuvre de cet homme, qui, dans son livre

« l'Evangile et l'Eglise » a esquissé le programme théologique du modernisme. Nous disons le programme théologique; car comme l' « Essence du christianisme » de Harnack a fixé l'attitude de la théologie protestante vis-à-vis de la culture moderne, ainsi Loisy, avec une opposition intentionnelle à Harnack (quoique en général il se fonde sur les mêmes principes de celui-ci) a voulu exposer les relations du catholicisme réformiste avec la culture moderne.

Au lieu d'une introduction rhétoricienne (page 617), nous aurions préféré des renseignements sur l'évolution des idées dans la théologie protestante en France; car c'est elle qui a influencé Loisy.

Ce n'était pas le cas d'enregistrer tout ce courant; néanmoins, il fallait signaler les dates les plus importantes des infiltrattions de la théologie réformiste dans le protestantisme français. Mais certainement, pour pouvoir comprendre historiquement Loisy et son système, il faudrait caractériser le développement de la théologie protestante de France, depuis Edmond Scherer jusqu'à Auguste Sabatier.

Une autre tâche qui devrait être accomplie par une histoire du modernisme ce serait de déterminer l'influence exercée par Renan sur la théologie catholique française depuis 1880. — Tandis qu'au temps où parut sa « Vie de Jésus » (1865), l'influence de Renan sur la théologie catholique et de ses écrits historiques et exégétiques postérieurs avait été insignifiante, après 1880 Renan a trouvé des lecteurs assidus parmi les jeunes théologiens.

Cet intérêt pour Renan coïncidait avec l'origine d'une nouvelle orientation philosophique parmi les catholiques français. Elle allait tomber dans les erreurs de Frohschammer (« Ueber das Recht der nueren Philosophie gegenuber der Scholastik » : Vertrag von Dr. J. Frohschammer, 2e éd. 1863). En dépit de l'Encyclique de Léon XIII sur la philosophie thomiste, elle voulait substituer la Scolastique par le néo-kantisme et bâtir sur lui son œuvre dogmatique et apologétique (« Le mouvement kantien en France à l'heure présente » par Alb. Leclerc : « Kantstudien, vol. VII, 2e et 3e).

En parlant du livre de Loisy « L'Evangile et l'Eglise », l'historien du modernisme doit nécessairement tenir compte des rapports de Loisy avec le courant néo-kantien de la France, et des rapports des chefs de ce mouvement avec l'action de Loisy.

Nous ne comprendrons jamais Loisy et ses œuvres, si nous négligeons l'influence qu'ont exercée sur lui la théologie réformiste d'Allemagne et surtout l'exégèse. Il ne suffit pas de nommer simplement Jülicher et Weiss, et de parler en général de leur influence. C'est précisément à cause de l'importance fondamentale de l'influence de la théologie réformiste allemande et de son exégèse sur M. Loisy, qu'une étude scientifique sur l'auteur du livre « l'Evangile et l'Eglise » devait rechercher quels auteurs allemands il avait étudiés et dans quelle mesure il avait emprunté à eux ses idées d'exégèse et d'histoire des dogmes. Le lecteur qui n'a pas suivi la marche des idées religieuses en Allemagne pendant le XIXe siècle et qui ne s'est pas occupé de leurs provins en France, ne comprendra pas l'importance foncière de « L'Evangile et l'Eglise ».

Quand les différents faits ne sont qu'énumérés mécaniquement, comme l'a fait M. Gisler, on manque d'une perspective historique qui puisse mettre ce livre programmatique sous son vrai jour.

***

Comme nous venons de le dire, Loisy suit les mêmes principes que Harnack dans son « Essence du christianisme ». Comme la « Vie de Jésus » de Strauss, ainsi cet écrit de Harnack représente le bilan de la théologie protestante de plusieurs décenniums. Mais tandis que le livre de Strauss est une rupture ouverte avec la foi chrétienne, l' « Essence du Christianisme » est une tentative de réconciliation entre la foi ancienne et la culture moderne.

Dans les milieux protestants croyants de son temps, on repoussa avec horreur le livre de Strauss; parmi les catholiques, on espérait qu'il aurait accéléré la décomposition de l'Eglise protestante, de façon que ses éléments croyants retourneraient au sein maternel de l'Eglise. Malheureusement les faits s'accomplirent d'une autre façon.

David Friedrich Strauss non moins que l'orthodoxie protestante furent obligés de reculer devant la Réforme inaugurée par Schleiermacher. Malgré la logique impitoyable et la franchise digne d'éloge par laquelle Strauss démontra la fausseté et l'absurdité de la théologie réformiste, (dans sa critique de la « Vie de Jésus » de Schleiermacher et dans son livre « Les moyens et les entiers » (Die Halben und diz Ganzen), l'accueil fait à l' « Essence du christianisme » de Harnack a montré que dans cette lutte la théologie réformiste protestante est restée victorieuse.

Nous pouvons encore comprendre que, dans une Eglise sans autel, au milieu d'un culte sans sacrifice, un prédicateur nous parle de dogmes, qu'il ne conçoit que comme des moyens pour enseigner des préceptes moraux, d'autant plus que ce prédicateur a le droit de se faire fort du libre examen. Ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'un prêtre qui ne croit plus à la divinité de Jésus-Christ et qui fait dépendre de l'animisme la foi en le Très Saint Sacrement, qu'un tel prêtre ose monter les degrés du sanctuaire.

L'auteur de « L'Abbesse de Jouarre » a eu horreur d'un tel sacrilège. Il s'est comparé à l'hirondelle qui vole vers la chapelle, mais à qui l'entrée est inexorablement interdite. Ce fut le privilège de M. Alfred Loisy, que de dire la messe malgré qu'il eût nié dans l' « Evangile et l'Eglise » la divinité de Jésus-Christ.

Néanmoins, la matière dont M. Gisler parle de l'hypocrisie de M. Loisy, nous fait douter s'il a compris la portée de son livre-programme « L'Evangile et l'Eglise ». — Certainement, on peut appeler hypocrite le système de Loisy; mais nous doutons si M. Gisler donnait le même épithète d'hypocrites subjectifs aux nombreux pasteurs réformés de Suisse qui pensent comme Loisy.

En effet, le livre de Loisy n'est que la première tentative d'acclimater dans l'Eglise catholique le réformisme protestant. Quiconque lit ce livre, même sans le commentaire brutal « Autour d'un petit

livre », ne peut plus douter du sens dans lequel M. Loisy s'appelle « catholique ». Il remarque expressément dans son introduction :

« Nous n'avions pas l'intention d'écrire une apologie du catholicisme et du dogme traditionnel. Si c'était notre intention, elle aurait été très défectueuse et incomplète, surtout quant à la divinité de Jésus et à l'autorité de l'Eglise. Mais on n'entend de prouver ici ni la vérité de l'Evangile ni celle du catholicisme; on essaie seulement d'exposer les rapports qui unissent les deux dans l'histoire. Le lecteur de bonne volonté n'en doutera pas ». (« L'Evangile et l'Eglise » d'Alfred Loisy : version allemande autorisée, d'après la 2e édition, augmentée, pas encore publiée de l'original. Par Jean Grière-Becker, 1904, p. 163).

D'ailleurs dans un livre rédigé pour les Allemands qui ne connaissent suffisamment les différents courants du catholicisme français des dernières vingt années du siècle passé, on pouvait s'attendre qu'il donnât un abrégé restreint de ce livre programmatique. Ainsi le lecteur aurait compris clairement les rapports de Loisy vers le catholicisme et vers le réformisme allemand dont il se sépare en beaucoup de points.

Un passage caractéristique de l'introduction nous apprend qu'il ne s'agit pas d'une étude purement scientifique, mais d'un écrit destiné à produire un effet de réforme sur l'Eglise catholique. Renan, autrefois, avait comparé les théologiens libéraux à des oiseaux auxquels on a rogné les ailes. Tant qu'il est perché, sa posture est naturelle, aussitôt qu'il se met à voler, son attitude est hésitante. Loisy, qui lui aussi se sert de cette figure, ne voudrait pas qu'elle fût appliquée aux théologiens modernistes.

Dès le premier chapitre, où M. Loisy traite des sources évangéliques, il se révèle le réformiste radical qu'il est. Contre les données des recherches modernes, il exhume l'hypothèse de l'ancienne école de Tubingue, selon laquelle les Evangiles ne sont que les reflets de l'évolution des premières chrétientés. D'après Loisy, c'est un défaut de la conception de Harnack, qu'il assigne à son Christ une place isolée dans l'histoire de la religion. D'après Loisy, la filiation divine, elle non plus ne doit pas être épargnée par la critique historique.

Le radicalisme de ses procédés nous les pouvons observer mieux dans la manière dont il explique le Très Saint Sacrement (« L'Evangile et l'Eglise » 2e édition allemande, p. 189).

Dans les affaires du culte (dit-il), le sentiment religieux des masses a précédé toujours les définitions doctrinales de l'Eglise. Ce fait est très significatif : il démontre la loi d'après laquelle un culte doit être accommodé à toutes les conditions de l'existence et au caractère du peuple fidèle. La conscience chrétienne exigeait l'union réelle avec le Christ dans l'Eucharistie, non moins impérieusement que la divinité de Jésus; pourtant celle-ci n'est pas plus un dogme puisé dans l'esprit de la théologie juive que l'Eucharistie n'est un rite juif. Plutôt, le dogme et le rite sont spécifiquement chrétiens, résultant de la tradition apostolique, ce qui n'empêche pas qu'on puisse ressentir

dans la conception traditionnelle du dogme l'influence de la sagesse grecque, et dans celle du rite un élément qui, sans doute, appartient *au fond commun de plusieurs, sinon de toutes les religions,* mais qui certes se rapproche beaucoup plus des mystères païens que de l'idée incolore du sacrifice dans le judaïsme postérieur. — Si le christianisme n'avait pas voulu devenir grec, romain, germain dans son culte, il n'aurait pu venir chez les Grecs, les Romains, les Germains, ni vivre avec eux. L'accommodement au christianisme était inévitable (loc. cit.)

Personnellement, M. Loisy était résolu aussi, depuis la publication L' « Evangile et l'Eglise », de continuer de supporter tous les sacrifices que l'Eglise catholique exige des prêtres, et d'exercer les fonctions sacerdotales, tout comme les pasteurs protestants réformistes sont décidés à rester dans les organisations ecclésiastiques protestantes dont ils nient les doctrines officielles.

Après que M. Loisy avait nié la divinité de Jésus-Christ, la fondation de l'Eglise et l'institution des sacrements, on devait attendre de lui l'honnête déclaration : « Nous ne sommes plus chrétiens ». — Mais Loisy ne donne pas cette conclusion, parce que, précisément, il a la mentalité des théologues réformistes.

Pour lui, les doctrines religieuses ne sont qu'un moyen par lequel la religion nourrit sa vie; l'intelligence et la raison ne jouent dans la religion qu'un rôle secondaire, les idées produites par eux ne sont que des manifestations du sentiment religieux. De cette manière, une religion peut rester complètement identique dans son essence, et pourtant se trouver dans la nécessité de transformer radicalement la somme de ses idées.

Comme le sentiment religieux élargit ses idées toujours avec le matériel d'idées et de pensées du milieu de culture où il vit, ainsi les idées religieuses doivent s'assimiler aux opinions, aux connaissances et aux mentalités des cultures des temps différents.

Loisy assigne au Pape l'office de pourvoir à ce que les dogmes religieux se transforment conformément aux idées de son temps; et il croit que cette chose-là peut se faire sans que ni la hiérarchie ni la liturgie de l'Eglise doivent subir des changements troublants. Dans l'épilogue de « L'Evangile et l'Eglise », il esquisse déjà le programme de cette Eglise catholique réformée (loc. cit. p. 189).

« Il est vrai (dit-il), à cause de l'évolution politique, intellectuelle et économique du monde contemporain, en un mot, à cause de l'esprit moderne, plus ou moins partout, une grande crise religieuse a éclaté, crise qui est ressentie par les Eglises, par les orthodoxies et par les cultes. Le meilleur moyen d'y remédier n'est pas, certainement, de supprimer toute organisation ecclésiastique, toute orthodoxie, tout culte traditionnel, ce qui serait la même chose que d'expulser le christianisme lui-même de la vie et de l'humanité, mais d'utiliser ce qui a été donné pour ce qui est en train de devenir, en ne dédaignant rien de l'héritage que les siècles chrétiens ont laissé aux nôtres, en estimant dans sa juste valeur la nécessité et le profit de la grandiose évolution qui s'est vérifiée dans l'Eglise, en recueillant ses

fruits, et en la faisant progresser, car l'*adaptation de l'Evangile aux changeantes conditions humaines est nécessaire aujourd'hui comme toujours et plus que jamais*. Il n'appartient pas au but de ce livre d'exposer quelles sont les difficultés, plus apparentes que vraies auxquelles se pourra heurter ce travail de l'Eglise catholique, quelles sont les ressources incomparables qu'elle renferme pour cette œuvre grandiose, et comment, à l'heure actuelle, il serait possible d'amener à une harmonie le dogme et la science, la raison et la foi, l'Eglise et la Société. Si nous avons réussi à montrer que le christianisme a vécu dans l'Eglise et par elle, et que pour le sauver, il n'est pas nécessaire d'aller à la recherche d'une quintessence, le but de cet écrit sera obtenu » (loc cit.).

Remarquons d'abord : puisqu'aujourd'hui on demande si hautement à l'Eglise catholique qu'elle se réconcilie avec la culture contemporaine, il est bon de rappeler qu'il y a presque deux mille ans, lorsque dans le cours des choses humaines les astres se trouvaient dans une position semblable à celle d'aujourd'hui, la même demande a été faite avec plus de force. C'est une preuve consolante de l'indéfectibilité de la foi catholique que Pie X repousse cette sommation avec les mêmes raisons que ses premiers prédécesseurs, les Papes martyrs des catacombes.

Cette tentative sérieuse d'introduire le réformisme protestant dans l'Eglise catholique, assure à l'œuvre de M Loisy une place dans les annales de l'histoire ecclésiastique. Mais en faisant la comparaison entre l'attitude prise par Loisy vis-à-vis de « l'Essence du Christianisme» de Harnack et celle d'Adam Moehler (Souvenir de Moehler dans « Hist. Polit. Blätter ». pp. 139-149), inspirée par la certitude de la victoire et par un optimisme pour l'avenir, vis-à-vis du livre bien plus sérieux de David Fr. Strauss, l'historien catholique s'en sent préoccupé.

Contrairement à M. Gisler, nous ne pouvions pas considérer Loisy comme un solitaire : au contraire, il était le porte-voix d'un groupe. petit mais actif, de catholiques français.. Malheureusement, M. Gisler n'a pas fait le moindre effort pour faire connaître au lecteur le milieu d'où est sorti Loisy; pourtant, une étude scientifique sur Loisy devrait examiner et mettre à nu l'influence qu'ont exercée sur lui les idées contemporaines de son milieu.

A ce propos, il suffit de renvoyer à la Revue « La Quinzaine» qui a travaillé avec succès pour les idées qui, au milieu du modernisme, se sont condensées dans un système. Le fait que cette revue eut tant de lecteurs parmi les catholiques explique les sympathies avec lesquelles les mêmes milieux ont accueilli l' « Evangile et l'Eglise » de Loisy.

***

Tandis qu'Alfred Loisy est le créateur du programme du modernisme, Tyrrell est le caractère religieux le plus remarquable du mou-

vement nouveau, plus remarquable comme écrivain que comme penseur, et qui a exercé une grande influence comme guide d'âmes.

Le domaine de son activité et de ses études scientifiques était beaucoup plus vaste que celui de Loisy, quoiqu'il ne se soit distingué en aucune science par une compétence spéciale.

Une étude scientifique sur le modernisme doit nous donner l'évolution de Tyrrell, du moins après son entrée dans la Compagnie de Jésus jusqu'à sa lettre à un professeur d'anthropologie.

Bien volontiers, nous avouerons que c'est une tâche difficile : l' « Autobiography and Life of George Tyrrell », ne contribuera pas à la faciliter.

Pourtant ce qu'on lit dans les écrits de M. Gisler, ce ne sont que des notes biographiques telles qu'on en trouve dans un bon dictionnaire quelconque; elles ne répondent pas aux exigences les plus élémentaires qu'on peut s'attendre de voir satisfaites par un essai scientifique sur le problème Tyrrell. Comme pour Loisy, de même dans le cas de Tyrrell, les phrases de M. Gisler donnent l'impression qu'il s'agit d'une grande individualité solitaire. Et pourtant le livre de M. Wilfrid Ward « Problems and Persons » démontre que les idées si vigoureusement prononcées par Tyrrell sont nées sur la même terre. Le milieu d'où elles sont sorties, mène l'historien beaucoup au delà des frontières de la théologie proprement dite : il faudrait faire entrer dans cet examen la psychologie et la biologie modernes et les études anglo-saxonnes sur l'histoire des religions.

En comparant les idées gnoséologiques que M. George Ward, père de Wilfrid Ward, avait exposées en tête de ses études dogmatiques « On nature and Grace » book I, philosophical introduction (printed for private circulation, 1859). — avec l'œuvre de son fils que nous venons de citer, l'historien catholique se convaincra que Tyrrell n'est pas un solitaire parmi les catholiques anglais. Cette comparaison montrera combien Newman avait raison lorsque dans son livre « L'Eglise des Pères », sous l'impression des controverses ariennes et des récentes luttes christologiques dans le protestantisme allemand, il prévenait les catholiques « de ne pas se faire impressionner par les exquises qualités d'esprit, par la beauté, la richesse et la profondeur du génie, quand il s'agit de la pureté de la foi ».

En général, celui qui a puisé sa connaissance du modernisme dans le livre de M. Gisler, aura de la peine à comprendre les efforts du Saint-Père pour combattre le modernisme.

Selon M. Gisler, en Allemagne, le modernisme se restreint au petit cercle de la Société de Kraus (Krausgesellschaft) et au petit nombre de ses adeptes. D'après la lecture de son livre on est induit à croire que même avec la lanterne de Diogène on chercherait vainement un moderniste éminent parmi les catholiques allemands. Si la question de l'existence du modernisme en Allemagne n'était si terriblement sérieuse, et si la possibilité même de combattre le modernisme ne dépendait pas précisément de la solution de cette question, nous pourrions nous taire devant cette fable convenue, et nous épargner la tâche de « flaireurs de modernisme ». Mais c'est précisément ici le danger du livre de M.

Gisler, il ne voit et ne veut pas voir le modernisme là où il est plus dangereux que jamais pour l'Eglise.

Vu l'importance capitale de cette question pour l'avenir du catholicisme dans les pays de langue allemande, on nous excusera si dans la critique du livre de M. Gisler nous nommons un homme que nous considérons comme un représentant ouvert du modernisme, le professeur Martin Spahn de Strasbourg.

***

Avant de prouver cette assertion, il nous faut parler d'un courant qui nous semble identique avec le modernisme, et qui est d'une valeur fondamentale, pour qu'on puisse apprécier historiquement les idées dont est né le modernisme : c'est le milieu de Döllinger.

Tous ceux qui ont lu la biographie de Döllinger par J. Friedrich (Ignaz von Döllinger, sein Leben auf Grund seines schriftlichen Nachlasses dargestellt von J. Friedrich, 1899, 3 voll.) ne peuvent plus accepter les motifs mesquins par lesquels on a essayé d'expliquer l'apostasie de Döllinger. La vanité offensée, l'ambition déçue, le désir de telle ou telle autre dignité, ne suffisent pas pour expliquer l'apostasie du grand savant. C'est une autre explication qui s'impose.

Ce n'est pas d'un coup, mais lentement, par degrés, que Döllinger s'est exclu de lui-même de l'Eglise. Comme les sommets des montagnes granitiques de ma patrie fleurissent insensiblement, de façon que l'œil ordinaire ne s'en aperçoit pas, l'occupation continuelle avec l'histoire écrite par les adversaires a lentement détourné Döllinger de l'Eglise catholique. Le pieux Windischmann, un des savants les plus distingués dans l'histoire de la religion, a connu de bonne heure ce processus et a signalé avec une rare énergie les erreurs de Döllinger.

Il était naturel que Döllinger, gagné par le relativisme historique exerçât une influence puissante sur son entourage et nous pourrions citer nombre d'auteurs connus où se manifeste son influence.

Comme il arrive toujours, la jeunesse qui s'était mise à la suite de Döllinger, prit une direction encore plus radicale et plus foncière. Jean Huber, qui eut une grande part à la composition du « Janus », peut être considéré comme le type de la jeune école de Döllinger.

La biographie de Huber, faite par Eberhard Zirngiebel (Johannes Huber von Dr Eberhard Zirngiebel, 1892), montre que le système religieux de Huber était le même que celui du réformisme protestant. — Si la définition de l'infaillibilité pontificale n'était pas venue, probablement Huber aurait tenté, comme Loisy, de frayer la voie à un courant réformiste au milieu de l'Eglise catholique. Le livre « Autour de la question religieuse » (1900) de Zirngiebel, vieux représentant du milieu du « Janus », nous dispense du devoir de démontrer qu'au moins l'aile gauche de ce courant ne différait pas des modernistes de nos jours.

Les graves luttes dont fut suivi le Concile du Vatican produisirent un renforcement du catholicisme en Allemagne. On peut les comparer aux tempêtes printanières qui balayent tout ce qui est pourri.

Mais après la paix, différentes tentatives revinrent pour faire la « réconciliation » entre la foi ancienne et la science nouvelle. Il suffit ici de signaler les trois puissances qui jouent les premiers rôles dans cette tentative : la philosophie néo-kantienne, le relationisme historique et la théologie réformiste, spécialement par l'histoire des dogmes et l'exégèse.

Déjà après 1880, on pouvait entendre dans des milieux catholiques d'Allemagne, des aperçus religieux qui rappelaient les idées de l'aile gauche de l'école döllingérienne. Cette école eut un nouveau représentant bien marquant en la personne de M. Martin Spahn.

Celui-ci s'accorde avec Döllinger dans ses idées sur l'histoire de l'Eglise catholique depuis le Concile de Trente, mais là où il évalue le catholicisme par rapport au protestantisme, il se montre d'un radicalisme prononcé.

Dans son « Ferienkurse und katholische Universitaten » (« Die Fakel », Vienne, Ve année, n° 141, 23 octobre 1903) M. Spahn dit : « Ce qui importe pour notre évolution à venir, c'est, à mon avis, que nous devons protéger et renforcer le germanisme dans cette manifestation qu'il a eue depuis un millénaire. La condition essentielle à cet effet, c'est la conservation de sa religiosité. Celle-ci a cherché de se manifester de deux manières : en s'encadrant, premièrement dans l'Eglise, secondement dans le protestantisme. Tous les deux, l'élément catholique et le protestant de la vie religieuse de l'Europe centrale, ont les mêmes droits et la même valeur pour notre culture, et il n'est pas vrai qu'il y ait entre eux un contraste irréductible; au contraire, l'un est indispensable à l'autre et, en dernière analyse, ils s'efforcent de se réunir et de se compénétrer de nouveau.

« Or il s'agit de voir, si l'on réussira à rendre au coefficient catholique l'influence vitale nécessaire sur l'évolution de la culture, et, simultanément, à empêcher qu'il exerce une action réactionnaire et romanisante. Cette question, du reste, me semble une question purement de culture, qui ne touche pas à la foi. Elle vise la liberté et la quantité d'action consentie aux catholiques sur l'évolution future de notre société, et non pas sur la doctrine et sur l'organisation de notre religion. C'est pourquoi il nous semble que M. Chamberlain (Houston Steward Chamberlain. « Die Crundlagen des neunzehnten Jahrhunderts » Vien) se méprend quand il fait dépendre le tout de la distinction entre « romain » et « catholique », en désignant le romanisme comme l'ennemi, le catholicisme comme un coefficient indispensable de notre progrès. Assurément, par cela il montre qu'il ignore la substance du gouvernement de l'Eglise par Rome, et qu'il ne se souvient pas de la connexion inséparable entre le catholicisme et Rome. D'ailleurs, on ne peut pas méconnaître qu'il y a un certain contraste entre les deux éléments de l'Eglise; ce serait du fanatisme si l'on voulait le nier. Qu'il existe, c'est prouvé par les conflits continuels qu'il provoque. Mais l'union des deux n'en est pas moins nécessaire et naturelle.

« N'est-ce pas que toute la formation historique et la progagation du christianisme est due à la coopération des deux? En considérant

les choses historiquement, le catholicisme, par effet de son caractère féminin, de son affectivité, de son dévouement, de sa réceptivité et adaptabilité, n'a aucune possibilité de conservation si ce n'est entre les mains de Rome. Dans l'Eglise, tous les deux sont devenus une seule chose, l'un vit dans l'autre. Mais comme il est impossible qu'ils se détruisent l'un l'autre, de même ils ne doivent pas s'absorber l'un l'autre. Nous avons ici un de ces procès historiques que nous voyons en œuvre, mais que nous ne réussissons jamais de déterminer exactement. Si nous les analysons quand même, il ne nous reste dans les mains que des parcelles d'un cadavre; si nous essayons d'en relever l'essentiel, il nous arrivera, même si nous étions des Harnack ou des Chamberlain, qu'ils s'évanouiront devant nos yeux. Tout ce que nous pouvons affirmer comme historiens, c'est que dans les derniers siècles la tension entre l'élément romain et l'élément catholique s'est continuellement accentué aux frais de celui-ci. Cette évolution des choses, nous semble-t-il, est suffisamment expliquée par l'apostasie des nations germaniques, par le gallicanisme et par l'étatisme ecclésiastique dans les pays latins et par le rétrécissement de Rome sur son domaine romain. Mais cette répulsion entre les deux éléments, le romain et le catholique, constitue la cause principale de la faiblesse de l'Eglise ».

Ainsi parle M. Martin Spahn.

Selon lui, donc, le catholicisme est un complément nécessaire du protestantisme. Si cela est vrai, on ne pourra plus dire que la foi catholique est la seule vraie foi; et alors il est logique que M. Spahn chante les louanges de la mentalité internationle et interconfessionnelle, « qu'on retrouve dans les civilisations d'Amérique et d'Europe dans les discours de Harnack et dans les œuvres poétiques de Fogazzaro », — et qu'il parle d'un « abîme » qui « sépare les idées de Pie X et celles de ceux qui sont emportés par les mouvements eccléiastiques » (dans « Der Tag », Berlin N° 359, 23 mai 1906).

***

Il n'est pas facile de se faire une idée de ce que Loisy, Tyrrell et M. Spahn pensent de l'Eglise de l'avenir.

Evidemment, l'idée catholique de l'Eglise n'est pour eux qu'une étape inférieure dépassée. Est-ce qu'ils conçoivent le christianisme seulement comme le levain qui devra donner la couleur et le caractère à l'ordre publique et social de l'avenir, comme le fait Rothe?

Dans le chapitre « Du ciel ou des hommes? » de son livre : « Entre Scylla et Charbdis » — où Tyrrell a parlé de l'organisation religieuse de l'avenir, on trouve l'excitation à la lutte contre le confessionnalisme et contre le sacerdotalisme.

M. Spahn traduit ce mot d'ordre par « interconfessionnalisme et déclericalisation ».

Il ne fait aucun mystère des relations entre les différentes manifestations modernistes en théologie, en politique et dans l'action sociale.

« Si la presse ultramontaine (dit-il), et la théologie scolastique ne

sont pas écrasées spontanément par le poids du temps, les partis politiques et sociaux devront se rendre clairement compte de leurs rapports avec la culture et avec l'Eglise. *L'affinité existante* entre *le courant déclericalisateur sur les domaines politique, social et intellectuel, s'affermira par instinct au milieu des luttes angoissantes du jour* » (loc. cit.)

La théologie scolastique n'est pas encore écrasée. Mais le mouvement « déconfessionnalisateur » et « déclericalisateur », préparé de longue main, est arrivé déjà à une intensité épouvantable.

Selon notre avis, c'est précisément cette ardeur mise par les modernistes à arracher le caractère confessionnel à l'action sociale et politique, qui constitue le plus grand danger de la foi catholique dans les pays de langue allemande.

Pourquoi M. Gisler n'a-t-il pas mis le pied sur ce terrain brûlant? Par opportunisme? Mais une étude synthétique sur le modernisme doit bien s'étendre sur les courants issus des idées fondamentales du modernisme, qui se manifestent dans les différentes branches de la vie et de l'action.

Finalement, nous ne pouvons pas consentir à l'assertion, faite déjà autrefois et qu'il répète dans son récent livre, — que celui seulement est moderniste qui accepte tout le système du modernisme, tel qu'il a été exposé par Pie X dans l'Encyclique *Pascendi*.

Cette opinion est produite en lui par le fait qu'il considère le modernisme seulement comme un phénomène individuel. Mais, en vérité, le modernisme est une mentalité dangereuse laquelle, dans son origine et dans ses effets, peut être comparée à l'humanisme du XVIIIe siècle, et au rationalisme.

Vis-à-vis de ce fait, on s'explique l'attitude du Pape tandis que, dans l'exposition de M. Gisler, on a de la peine à comprendre ses avertissements insistants contre les périls du modernisme.

Certes, par rapport à la conception toute personnelle de la foi et de l'Eglise qu'ont les modernistes, l'Encyclique n'a pas cru nécessaire de donner le catalogue entier des doctrines condamnées, comme il était d'habitude dans les condamnations des hérésies. Elle a caractérisé le modernisme comme un système erroné, qui doit nécessairement enfanter continuellement de nouvelles erreurs. Rien ne serait plus absurde que d'exiger que chaque moderniste doive présenter les erreurs toutes et chacune de ce système.

Comme tout historien sérieux ne considère pas les anoméens comme les seuls adeptes de l'arianisme, sachant bien que les semi-ariens ont donné à l'arianisme sa force en le faisant devenir dangereux pour l'Eglise, — également aujourd'hui tous ceux qui soutiennent le subjectivisme et le relativisme religieux et considèrent toutes les confessions comme des formes équivalentes du christianisme, peuvent être considérés comme des champions plus ou moins conscients du modernisme.

Une histoire du modernisme aux allures scientifiques, écrite par qui que ce soit, constituerait, comme nous venons de le dire, une magni-

fique apologie de la religion catholique et une défense persuasive des condamnations réitérées de la gnose (1) moderne par Pie X.

G. DECURTINS.

LE « BULLETIN DE LA SEMAINE »

CONDAMNÉ PAR S. E. LE CARDINAL ANDRIEU

Le 16 février 1910, le *Bulletin de la Semaine* enregistrait, avec une satisfaction bien naturelle, une lettre de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, à un abonné, peut-être complaisant, qui consultait le prélat pour savoir si la lecture de cette publication était inoffensive. Voici cette lettre :

Cher Monsieur,

Votre démarche m'étonne. Vous me demandez si un catholique peut, en sûreté de conscience, lire le *Bulletin de la Semaine*. Et pourquoi non ? C'est comme si vous me demandiez s'il peut lire honnêtement l'*Autorité*, la *Libre Parole*, la *Croix*, l'*Action française*, l'*Univers* ou la *Correspondance de Rome* (!!!). Je ne sache pas qu'aucun de ces journaux jouisse d'un privilège quelconque. Aucun d'eux ne peut se targuer d'être une sorte d'Encyclique périodique promulguant, *ex cathedrâ*, des vérités infaillibles. Ce sont simplement des journaux qui font profession de servir l'Eglise et qui la servent, chacun avec son tempérament et ses idées, sous leur responsabilité personnelle.

Le « Bulletin » en fait autant. Ses idées, sa politique n'engagent que lui. Il vous appartient de les apprécier et de les juger, tout comme celles des autres journaux. Le *Bulletin de la Semaine* a même, sur quelques-uns d'entre eux, l'avantage d'être rédigé par des hommes qui sont des catholiques sincères et convaincus.

Je n'ignore pas que le Bulletin a été l'objet — il l'est peut-être encore — de quelques hostilités, tout au moins de quelques défiances. Mais sont-elles justifiées ? Pour avoir droit de cité dans l'Eglise catholique, il est nécessaire et il suffit de professer intégralement la foi de l'Eglise, d'en pratiquer la morale, d'être soumis, en matière religieuse, aux ordres authentiques de l'autorité hiérarchique. En matière politique proprement dite, l'Eglise n'intervient que quand la doctrine révélée est en jeu. Dans ces limites, le fidèle, journaliste ou non, garde sa liberté de pensée et d'action. Rien ne serait plus funeste aux véritables intérêts religieux qu'une sorte de dictature exercée sur l'opinion publique, en dehors de tout contrôle et de toute discussion, par tel ou tel organe de la presse dont les prétendues directions remplaceraient les décisions de l'autorité responsable.

C'est à ces décisions seules, émanant du Souverain Pontife et des évê-

1. La comparaison entre la gnose et le modernisme est suggestive. Les deux ont en commun l'éclectisme philosophique, l'absence d'égards pour l'Autorité et la Tradition, la tendance à réduire les dogmes à un cycle mythique et un emploi extrêmement arbitraire de la Sainte Ecriture. La lettre à Flora pourrait être écrite à une héroïne du modernisme féminin. (Cfr. Harnack, « Der Brief des Ptolomeus an die Flora ». Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften, 1902, p. 505.

ques, qu'il faut vous référer, Monsieur, pour juger de l'attitude d'un journal catholique.

Quant à l'union des catholiques elle est souverainement désirable mais combien peu réalisable en raison de l'exclusivisme des partis!

Je déplore profondément ces luttes sourdes entre chrétiens, ces dénigrements systématiques qui ont excité vos scrupules et dont votre démarche est l'indice. Car ceux-là même qui n'approuveraient pas les tendances politiques d'un journal, n'ont aucun droit d'inquiéter votre conscience à son sujet, lorsqu'aucun grief contre l'orthodoxie et la loyauté de son attitude ne peut être allégué contre lui. Ils peuvent le combattre et le discuter, non le condamner. Il n'y a pas, dans l'Eglise, de catégorie de suspects; il n'y a que des frères qui doivent être animés les uns envers les autres de la même charité bienveillante. Et, pour en revenir à l'union si désirée, il faut qu'on se rende compte, une bonne fois, qu'elle ne pourra s'établir entre les catholiques de ce pays que sur le respect mutuel de leurs personnes, de leurs droits, de leurs divergences.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur,

† E. I, archevêque d'Albi.

En décernant au *Bulletin de la Semaine* ce brevet d'orthodoxie, d'une orthodoxie qui ne le cédait point à celle de l'*Univers* et de la *Croix*, sans parler des autres journaux cités, Mgr Mignot s'abstenait, on le voit, de prononcer, sur aucun point précis, des critiques dont cette feuille était l'objet. Cependant le *Bulletin de la Semaine* était alors, il était depuis son origine, ce qu'il est encore aujourd'hui. Nous n'avions cessé, pour notre part, de protester contre ses perfides et pernicieux efforts. Les lecteurs de cette revue reconnaîtront combien justement leur est attribué avec insistance le caractère de malice *persévérante* sur lequel se fonde la sentence que vient de porter S. E. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux. Les considérants en sont trop formels et précis pour qu'il soit opportun de rappeler ici cent autres traits de même genre sur lesquels ils auraient pu s'appuyer.

Nous, Pierre-Paulin Andrieu, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Onuphre, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine.

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique, et que, notamment, dans son numéro du 25 septembre 1912, ce recueil a présenté une sentence de la Sacrée Congrégation consistoriale — dont le préfet est le Souverain Pontife en personne — comme inspiré non point par l'intention d'appliquer des sentences doctrinales et disciplinaires déjà promulguées en matière biblique, mais par l'intention de ruiner un foyer d'influence française pour favoriser la politique allemande, interprétation d'autant plus contraire à la vérité matérielle des faits que le même décret de la Sacrée Congrégation consistoriale condamnait, en même temps qu'un exégète français, deux exégètes d'Allemagne, pour le même motif d'insuffisante conformité avec les décisions de la Commission pontificale des études bibliques;

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à

ses lecteurs les tendances doctrinales du libéralisme catholique, réprouvé à maintes reprises par les Papes Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X; et que, notamment, dans ses numéros des 12 juillet, 2 août et 27 décembre 1911, ce recueil a soutenu en propres termes cette doctrine, condamnée par l'Encyclique *Quanta cura*, que « la meilleure condition de société est celle » où l'on ne reconnaît pas à l'autorité publique le devoir de réprimer par » des pénalités légales les violateurs de la religion catholique, sauf quand » la paix publique le réclame »; — de même, dans ses numéros des 26 avril 1911, 13 décembre 1911, 31 juillet 1912, contrairement à l'enseignement donné avec insistance par le Magistère apostolique (1), ce recueil soutient la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre en matière politique et sociale, sans avoir égard à la grave obligation, au moins indirecte, d'obéissance à l'Eglise, qui s'impose à toute conscience chrétienne dans les questions temporelles où sont engagés les droits de Dieu et de l'Eglise et, en général, les principes de la doctrine et de la morale catholiques;

Considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des actes de la juridiction épiscopale dirigés contre les nouveautés téméraires; et que, notamment, dans son numéro du 12 février 1913, ce recueil jette le mépris sur un jugement canonique rendu par l'Officialité de l'archevêché de Cambrai, et va jusqu'à insinuer que cet acte pourrait fournir au gouvernement un prétexte plausible de contester aux catholiques la libre jouissance des édifices du culte; — de même, par une correspondance insérée dans son numéro du 26 mars 1913, ce recueil jette l'odieux sur l'autorité épiscopale en assignant gratuitement pour cause à la mort d'un prêtre distingué l'injuste rigueur que lui auraient témoignée deux hauts prélats, ses supérieurs hiérarchiques;

Considérant enfin que, par le choix tendancieux des documents qu'il reproduit, par l'esprit général des articles et des communications qu'il insère, et, même par certains silences calculés, le *Bulletin de la Semaine* cherche délibérément à créer une atmosphère de défiance et de découragement, contrecarre et traverse les enseignements et les directions tant du Siège apostolique que de l'Episcopat français.

Par ces motifs :

En vertu de Notre charge pastorale,

Nous attirons l'attention de tous les prêtres, de tous les séminaristes et de tous les laïques de Notre diocèse, sur le caractère très répréhensible d'une telle publication, sur le danger qu'elle présente au point de vue de la doctrine et de l'esprit catholiques, et sur le grave devoir de conscience qui s'impose à tous de ne pas s'abonner, de ne pas rester abonné au *Bulletin de la Semaine*, et même de ne pas le lire, en dehors du cas de stricte nécessité prévu par la théologie morale.

Bordeaux le 11 avril 1913.

PAULIN, card. ANDRIEU,
arch. de Bordeaux, primat d'Aquitaine.

Nous n'ajouterons rien, n'étant pas de ceux qui couvrent de boue et d'insultes un adversaire qu'ils croient désarmé. Il faut cependant

1. Principalement par Pie VI *(Auctorem fidei)*, Grégoire XVI *(Mirari vos)*, Pie IX *(Syllabus)*, Léon XIII *(Immortale Dei, Libertas præstantissimum, Au milieu des sollicitudes)*, Pie X *(Pascendi*, Lettre sur le *Sillon)*.

dire dans quel sentiment les bons catholiques accueillent cette sentence. C'est le *Bulletin de la Semaine* lui-même qui le traduira. Si ses rédacteurs éprouvent quelque honte à relire cette page, ce sera leur seul châtiment et notre seule vengeance. Il disait le 3 janvier 1912 :

On lira à nos « Documents et faits religieux » la grave mesure édictée par Monseigneur l'Evêque de Nice contre la « Critique du Libéralisme » de l'abbé Barbier. La décision épiscopale est assez fortement motivée pour nous dispenser de tout commentaire, quand bien même le respect dû à un acte de juridiction ne commanderait pas de s'en abstenir.

Toutefois, il est un point par où la flétrissure imprimée par Mgr Chapon à l'audacieux agresseur de l'école Vianney se dépasse en quelque sorte elle-même, et prend une ampleur qui déborde le cas particulier du diocèse de Nice. Par là, elle intéresse tous les catholiques de France, et l'on peut dire toute la catholicité.

Lorsque l'éminent disciple de Mgr Dupanloup démasque un « pseudo-modernisme et un pseudo-libéralisme imaginés par une certaine coterie à l'usage de ses idées personnelles et parfois de ses rancunes, assez large pour y englober tous ses contradicteurs », le prélat fait plus que se défendre, plus que défendre ses diocésains contre des imputations systématiquement calomniatrices; il se fait, contre des naufrageurs d'un nouveau genre, l'écho de l'indignation impatiemment contenue des victimes et dénonce à la conscience publique une tactique généralisée d'imposture dont on fait métier de la rendre dupe.

Il fallait que cette protestation eût lieu, avec cette solennité, avec cette autorité; que ce réquisitoire fût prononcé, que cette exécution fût faite et faite par un évêque.

C'est un soulagement véritable et c'est une libération.

Ils sont là un brelan de gazetiers touche-à-tout : cuistres gonflés, prestolets besogneux, moines arrogants qui se sont attribués une sorte de magistrature dont qui leur plaît devient justiciable.

Avec des airs de don Quichotte de la vérité, ils opèrent à la façon de ces pillards féodaux qui faisaient, à leur manière et à leur profit, la police des routes. Tapis dans l'ombre d'un journal, ou sous le masque d'une revue, ils salissent, ils déchirent, ils détruisent, semblables à ce critique dont Veuillot — lequel s'y entendait — a dit :

Il ne critiquait pas, il faisait du dégât.

Tout leur est tributaire : les œuvres, les institutions, les personnes. Les hommes les plus universellement respectés, les organismes les plus signalés par leurs services ont subi leurs attaques cauteleuses et leurs venimeuses perfidies. C'est M. de Mun, c'est M. Jean Guiraud, c'est la « Ligue Sociale d'Acheteurs », c'est l'Université de Fribourg... Nous avons dû renoncer à maintenir le « Coin des massacres » où nous relations ces coups de main. Comme dit l'autre, ce n'est point seulement que c'est sale, mais cela tient de la place.

Quel mobile — en dehors des rancunes à assouvir et de la hantise de se pousser — anime ces détracteurs professionnels qui ont conçu une « défense catholique » calquée sur les moyens odieux de la fameuse « défense républicaine » et qui tentent d'introduire, dans l'Eglise, les exécrables procédés du combisme? Quel plan occulte servent-ils, en propageant l'universel discrédit, dans un régime de suspects? On peut se le demander.

Ce que nous savons bien, parce que nous en recueillons quotidiennement l'écho, c'est qu'on en a assez de ces Arsène Lupin sans mandat ni responsabilités, qui n'ont pu perpétrer impunément leurs méfaits qu'à l'abri du caractère qui les couvre, et qui ne pouvaient être châtiés que comme ils viennent de l'être.

Plusieurs évêques se sont déjà associés à la condamnation portée par le cardinal Andrieu. Quant au *Bulletin de la Semaine*, il ne souffle mot. C'est sa manière de témoigner son respect.

LUTTE OUVERTE

Les renseignements qui me sont parvenus depuis le dernier article que j'intitulais ici même : « Lettre morte », justifient pleinement le titre que je viens d'écrire ci-dessus en vedette, touchant la campagne antipapale.

Après avoir essayé de passer sous silence les documents ou les faits qui les gênaient, quelques-uns, plus hardis, se sont aventurés à aller de l'avant; non point qu'ils y fussent encouragés par de notables succès obtenus, mais bien au contraire, parce que l'insuccès de leurs mensonges ou la faillite de leur tactique de prétermission les a mis tellement en rage que, blessés à mort, ils s'écrient : Tu as vaincu, Romain!

Et en ceci, je ne parle pas de ces libéraux ou de cette petite guerre, plutôt ridicules, qui, inventant, grossissant ou exagérant à merci des incidents survenus au Vatican, sont cependant compréhensibles, parce que, ne croyant à rien, ils s'attaquent à tout : Tels ces quotidiens entrefilets que le « *Berliner Tageblatt* », par exemple, a servis chaque jour à ses lecteurs, à l'occasion de la maladie du Pape Pie X : dispute entre les cardinaux Merry del Val et Oréglia; mauvais traitements faits par la garde qui veille, au frère du Pape, qui se présentait au Vatican, avec le costume et les habitudes de la province et le langage vénitien; nouvelles tendancieuses, essayant de montrer que même les bulletins pessimistes des médecins étaient boycottés par le cardinal Merry del Val, et que celui-ci mit le Pape malade en tutelle. Tels encore ces numéros du « *Simplicissimus* », remplis d'un tel dévergondage, d'une telle débauche d'imagination et de prétendues saillies, ridiculisant tout ce qui est noble, religieux, ordonné, autorité, puissance, vertu, que la presse catholique, et même simplement honnête, demande de supprimer, une bonne fois pour toutes, l'officine qui les produit.

Je veux parler de ceux, soit protestants, soit catholiques, qui se prétendent chrétiens et qui ne sont rien moins que cela. Je veux parler une fois de plus et encore de ces sociétés interconfessionnelles, de ces syndicats chrétiens qui ont fait verser tant d'encre, et qui font aussi verser bien des larmes aux vrais catholiques, qui reconnaissent la portée de leurs menées secrètes ou publiques.

Il y a déjà longtemps que l'on a dit la vérité sur le christianisme de ces associations sociales. *Raymond Bayard* l'a démontré

péremptoirement dans « *la Vérité sur la querelle syndicale des catholiques allemands* », et, avant lui, non moins fortement et documentairement, l'abbé J. Wintolph l'avait fait dans deux excellents ouvrages; l'un « le *Protestantisme allemand et les syndicats chrétiens* », l'autre « *le Christianisme des syndicats chrétiens* ». Maintenant, ce sont des faits particuliers qui viennent mettre ces vérités en lumière, et corroborer cette assertion, que les syndicats chrétiens admettent dans leur sein qui que ce soit; qu'ils ne se contentent même pas d'exiger de leurs membres de ménager le christianisme qu'ils appellent « positif »; qu'il y a de grands dangers enfin pour les catholiques, d'appartenir à une organisation où ils frayent avec les premiers venus, indifférents, ennemis indirects de l'Eglise et du Pape, ou même ennemis directs.

J'ai déjà dit ailleurs (*Univers*, 12 avril), comment les syndicalistes chrétiens traitent le pèlerinage au sanctuaire marial de Kevelaer, à la frontière germano-hollandaise. Je le répète en quelques mots ici. « Il advint que dans ce lieu, la firme Thum, fabriquant » les livres de piété, ayant renvoyé pour juste cause quelques ouvriers, le Syndicat chrétien fit pression sur elle, pression sur les » autres manufactures du même genre, afin de les empêcher de livrer » des marchandises et de prêter aide et assistance à la firme boycottée, et dont les ouvriers fidèles étaient malmenés, obligés d'abandonner le travail. Le syndicat chrétien alla plus loin. Dans des assemblées et dans des tracts, on recommanda aux ouvriers catholiques » et à leurs familles, de ne point aller cette année en pèlerinage » à Kevelaer, sanctuaire de Marie, afin de n'être point tenté d'y » faire des achats d'objets de piété à des manufactures qui maltraitaient *prétendûment* la classe ouvrière. »

Mais ce que je n'ai pas pu dire dans un simple entrefilet de journal, c'est précisément d'où venait le boycottage du pèlerinage. Il faut mettre les points sur les i. La « *Correspondance syndicale* », (Gewerkschafts Korrespondenz) de Cologne, qui est envoyée à tous les journaux catholiques et reproduite par eux, écrit dans le numéro 6 du 6 février 1913 :

« Le mouvement ouvrier chrétien-national tout entier se sent soli- » daire avec l'union graphique attaquée. Le « *Journal Central* » des » syndicats chrétiens, comme l'organe des associations ouvrières » *catholiques*, — « la *Westdeutsche Arbeiterzeitung* (de Munchen-Gladbach), — et « l'*Arbeiter* » de Munich (*catholique* aussi) ont consenti à prêter aux ouvriers de Kevelaer, actuellement en lutte, » le soutien le plus exprès. Ce sont surtout les masses ouvrières » *catholiques* en tant que clientèle, achetant aux fabriques les livres » de piété de Kevelaer, qui peuvent faire rentrer en eux-mêmes » les entrepreneurs réactionnaires de cet endroit, et leur faire comprendre que l'oppression violente du droit de coalition n'est pas » compatible avec le fait d'appartenir au parti du Centre, au Volksverein catholique et à d'autres organisations. Lorsque, en tant qu'entrepreneur catholique, on appartient à de telles corporations et que

» l'on sait soi-même faire usage du droit de coalition pour sauve-» garder ses propres intérêts, c'est un devoir inéluctable... de le » reconnaître aussi aux ouvriers dans la pratique, etc., etc. ».

La « *Westdeutsche Arbeiterzeitung* », organe *catholique* de Munchen-Gladbach, écrit dans le numéro 6 du 5 février 1913 :

« L'ensemble des ouvriers *chrétiennement* (1) organisés ne pourra » rien, en prenant position dans ces affaires de Kevelaer. Nous dési-» rons instamment que les associations *catholiques* ouvrières aussi, » s'intéressent en particulier à la grève, puisque viennent en ques-» tion ici exclusivement des fabricants *catholiques* et produisant des » livres de prières et des choses de dévotion. Le monde ouvrier » *catholique*, en tant que preneur des objets faits à Kevelaer en » grande partie, a en main le pouvoir de répondre d'une façon » propre à la situation. C'en serait fait des objets du pèlerinage, » si, à cause d'un pareil état de choses intenable, le monde ouvrier » pouvait à la longue arriver à s'entendre pour ne plus être désormais » acheteurs d'objets faits dans des fabriques, où les ouvriers *chré-» tiens* sont opprimés, à cause qu'ils sont organisés. »

Ainsi s'exprimaient aussi, à peu près, le journal « *Holzarbeiter* », organe central de la fédération des ouvriers chrétiens du bois, dans son numéro 7 du 14 février 1913, et l'appel fait par le cartell de district des syndicats chrétiens d'Aix-la-Chapelle et des environs.

Le président d'arrondissement du *Volksverein*, pour l'Allemagne *catholique*, M. Théodore *Bergmann*, de Kevelaer, qui, en tant que fabricant de chaussures, n'emploie que des ouvriers non organisés, mais qui, cependant, se donne des peines inlassables pour travailler en faveur des syndicats *chrétiens*, avait déjà exprimé que, pour faire valoir son influence contre les fabricants d'autre industrie de Kevelaer, le mouvement devait avoir comme suite que les ouvriers non organisés ne vinssent plus à Kevelaer en pèlerinage.

En effet, les associations ouvrières *catholiques* publièrent des tracts, où il était exprimé qu'elles ne viendraient plus en pèlerinage à Kevelaer. De Plattling, en Bavière, arriva à Kevelaer un fragment tiré de la « *Correspondance syndicale chrétienne* », où l'on avait ajouté, écrit à la main : « Nous, *prêtres*, nous travaillerons à faire cesser » l'ouvrage de tels fabricants tyranniques de livres de prières — » chose qui est une honte catholique — catholicisme d'affaires ! Juifs ! »

Le chef de syndicat Stegerwald déclara publiquement, le 14 février 1913, dans un discours excitateur à Kevelaer : « Le pèleri-» nage souffrira de toutes ces choses aussi; les ouvriers *catholiques* » organisés de Cologne, Dusseldorf, Essen, Crefeld, Bochum, Aix-la-» Chapelle, Dortmund, n'y paraîtront plus aussi nombreux ».

La lettre suivante montrera clairement comment on fit de l'agitation dans les associations ouvrières catholiques contre le pèlerinage antique et célèbre, Kevelaer, la Lourdes du nord et de l'Allemagne :

1. C'est moi qui souligne les mots. (G. V.).

« Messieurs Butzon et Bercker, Kevelaer,

» Nous avons eu, hier, une réunion confidentielle. Le président » de l'association *catholique* ouvrière d'ici nous a fait part qu'à Kevelaer, les ouvriers étaient lockouttés; il nous fut proposé de ne » point venir à Kevelaer cette année-ci et d'employer l'argent du » voyage pour les ouvriers lockouttés. A cause de cela, je dois » attirer là-dessus votre attention pour votre industrie; peut-être la » même chose sera-t-elle donnée à la connaissance de toutes les associations ouvrières et il s'en suivrait des conséquences mauvaises.

Considérations respectueuses.

(Signature).

Or, à Kevelaer, aucun ouvrier n'avait été lockoutté par les fabricants, mais bien plutôt, les ouvriers s'étaient mis en grève. On boycotta, d'ailleurs, non seulement les fabriques, les livres de piété, le pèlerinage, mais encore les ouvriers catholiques volontaires, en les empêchant d'aller à leur travail. On remarqua que les grévistes *chrétiens*, aussi bien les jeunes filles organisées et les apprentis que les hommes, portaient des *cravates rouges*, insignes de révolution!

***

Autre fait édifiant.

Il y a quelques semaines, on voyait distribuer à la porte d'une église catholique de Berlin, un tract signé « *Fähnrich* ». Ce tract était un appel fait aux ouvriers catholiques, pour leur faire laisser les associations ouvrières catholiques, et les faire rentrer dans les syndicats chrétiens.

Vers la même époque, on publiait dans le « *Reichsbote* », l'organe protestant le plus ennemi du catholicisme, en Allemagne, un article dirigé contre M. l'abbé *Baron*, curé de Saint-Antoine, à Berlin, et contre le père dominicain, *Mannes Rings*. Cet article que l'on sait aujourd'hui émané de la même main *catholique* que le tract précédent affirmait, qu'à l'occasion d'une mission donnée par ce prédicateur dans la paroisse Saint-Antoine, on avait, du haut de la chaire et dans les réunions d'hommes catholiques, fait de la réclame pour les associations catholiques professionnelles (Sitz · Berlin), contre les syndicats chrétiens. Notamment, on racontait dans l'article que, à la fin de la mission, on avait fait jurer (ô horreur!) aux hommes de ne point rentrer dans les syndicats chrétiens, ou tout au moins, de ne rentrer que dans les syndicats catholiques.

M. l'abbé Baron, curé de Saint-Antoine de Berlin, envoya comme de droit une rectification au « *Reichsbote* », dans laquelle il démentait les différents points faussement allégués. De son côté, le prieur du couvent et de l'église des Dominicains démentait que le religieux, son subordonné, le P. Mannes Rings, ait rien dit de semblable dans ses sermons ou conférences.

La vérité est que le prédicateur et le curé n'avaient demandé à leurs ouailles ou à leurs auditeurs que l'obéissance au Très Saint-Père et à ses directions, le tout dans les termes généraux employés d'ordinaire dans les sermons, dans les missions, dans le renouvellement des promesses du baptême qui conclut ces dernières.

Hier, c'était un nouveau tract distribué encore à la porte des églises, qui émane évidemment toujours de la même main *catholique* mais signé « *Barabasch* », — un beau nom sur lequel on pourrait jouer, et à propos duquel, en retournant le mot de Pilate, on pourrait dire : Lequel voulez-vous que je vous livre, le syndicat chrétien ou le syndicat catholique?

Ce tract prétend répondre à une feuille volante, précédemment distribuée avec raison et partout, ayant pour titre : « *Comment on combat contre nos directeurs spirituels?* ». Cette feuille volante avait sans doute bien porté, car elle a mis le faiseur de tracts... *chrétiens (?)* en fureur. Cette fois le défenseur des syndicats chrétiens va plus loin : il invoque l'autorité épiscopale de Mgr Von Bettinger, archevêque de Munich, et des évêques allemands, en général, pour témoigner de la bonté de ces syndicats, de la permission donnée d'y rentrer, et enfin comme interprètes de l'autorité papale dans sa dernière encyclique. Or, l'on sait que la volonté du Pape est justement opposée diamétralement à tout ce que l'on prétend du côté chrétien, et même d'un certain côté catholique, et à tout ce que l'on fait dire aux évêques allemands. Il est notoire qu'on leur fait dire des choses qui, si elles étaient vraies, les feraient tomber, disait un théologien allemand à Rome, sous le coup d'une suspense spéciale pour avoir interprété faussement un document pontifical. Ce ne serait pas là chose banale.

Pour en revenir à ce fameux tract, que j'ai devant les yeux, il termine par une nouvelle attaque contre un autre prêtre, l'abbé *Knietsch*, président de l'association de la jeunesse catholique Saint-Aloysius, à Oberschoneweide. Celui-ci aurait répondu au faire-part de la fondation d'une certaine association Saint-Martin, qu'il ne pouvait en tenir compte, étant donné que cette association défend des idées opposées aux ordonnances du pape, de l'évêque et en général à l'Eglise catholique.

Si les faits sont vrais, je ne vois qu'éloges à faire à ce président ecclésiastique d'association catholique; il a fait son devoir et il a le courage de ses opinions.

***

Troisième et quatrième faits éloquents.

Voici ce qu'on lisait dans le numéro 85 du 12 avril 1913 de la « *Munchener Post* », organe socialiste antireligieux, sous le titre suivant : « La neutralité religieuse des syndicats du Centre ».

« Il est constamment affirmé par les féroces du Centre que la » neutralité religieuse est blessée par les syndicats libres et qu'un » ouvrier, qui ne veut pas perdre sa foi ni le salut de son âme,

» doit, à cause de cela, s'affilier à un syndicat chrétien. Lorsqu'un » ouvrier librement organisé ou quelquefois même un fonctionnaire, » d'un syndicat libre, défend sa propre opinion dans les choses » religieuses et comme personne privée, on crie aussitôt, au son » de la trompe, ce fait comme « une preuve » que les syndicats » libres s'occupent spécialement de combattre la religion.

» Si l'on voulait mesurer à la même toise les syndicats chrétiens, » auxquels on veut servir par de telles manœuvres, on arriverait » à des résultats trop édifiants.

» Il y a quelques semaines déjà, nous avons attiré l'attention sur » ce que, dans le syndicat des mineurs chrétiens, le plus fort des » syndicats allemands du Centre, un certain *Volz* était en activité » comme homme de confiance à Wiebelskirchen, quoiqu'il soit en » même temps revêtu de la dignité de président de l'*Association des* » *libres-penseurs* et qu'il ait décrété une *sommation destinée à faire* » *abandonner l'Eglise*. La Presse du Centre n'a pas osé alors éle- » ver la moindre protestation contre cette affirmation. Elle essaie » seulement de tuer la fatale histoire par le silence.

» Maintenant, c'est le « *Bergarbeiher-Zeitung* », organe de la vieille » fédération (libre) des mineurs, (numéro 15 du 12 avril 1913), qui » vient dévoiler de nouvelles choses dignes d'être remarquées au » sujet des sentiments ecclésiastiques d'un chef de syndicat ultra- » montain. D'après cela, le secrétaire général « chrétien », *Hueskes*, » dans des réunions publiques de mineurs *a dénié au Pape l'infail-* » *libilité*, a fait des moqueries sur le « *vieux homme de Trèves* » » (en l'espèce, l'évêque Korum) et appelé le chapelain Dasbach, un » oiseau... de prostituée. Finalement, il s'est exprimé ainsi : « Si la » prêtaille m'avait moi, Hueskes, au... elle m'aurait depuis long- » temps c... dans la Saar. »

« Ces propos témoignent aussi bien d'un sentiment fidèlement ecclé- » siastique que d'une formation profonde au point de vue de l'es- » prit et du cœur. Et pourtant Hueskes compte parmi les hommes » qui doivent servir aux membres des syndicats chrétiens de maître et » d'exemple. A quoi bon crier alors? »

J'ajoute ici que le nommé Volz est protestant et que Hueskes est catholique. La *Munchener Post* ayant été consultée pour savoir si les propos étaient vrais ou déjà démentis, a répondu qu'aucune rectification n'avait encore été envoyée et que d'ailleurs les paroles de ce dernier avaient été entendues par plusieurs témoins. Donc, sans commentaire. Voilà le point où l'on en est de la « lutte ouverte » contre le vrai catholicisme.

Combien je comprends, après cela, que le nouvel archevêque de Cologne, qui vient d'être intronisé, fasse ses deux premières lettres pastorales au clergé et au peuple sur le sujet si nécessaire de l'obéissance entière au Pape, à ses directions, à l'Eglise! Je regrette de ne point en connaître le texte tout entier; mais le fragment qu'en donnent les « *Petrus Blätter* », du 18 avril 1913, est suffisamment éloquent et donne l'idée de l'ensemble : « Quae tu, Beatissime Pater, » doces, et nos docemus; quae tu reprobas, eadem et nos reprobamus.

» Severissime vero vobismetipsis (prêtres) omnes et singuli interdicite, » maxime coram homine laico, de Summo Pontifice sinistra vel anci- » piti, vel minus reverente locutione unquam uti, ne qui in aedifi- » cationem fidelium positi estis, in offensionem eis fieritis et in » petram scandali. »

Giuseppe VERDAD.

BIS REPETITA NON PLACENT

Nous avons reçu de M. l'abbé Garnier une seconde édition de son apologie que nous n'insérerons point. Il pourra considérer qu'il s'était payé d'avance. Sa première réponse comptait vingt-cinq feuillets écrits au recto et au verso; la seconde en a trente, soit soixante pages. Et ce n'est qu'une redite. Il y reproduit même, en citation, quarante-cinq lignes (petit texte) de sa première lettre déjà publiée.

M. l'abbé Garnier ne conteste aucun des faits que nous avons cités; il n'y fait même pas allusion. Il est également muet sur les documents que nous avons produits. Même silence à cet égard. C'était, il est vrai, le plus sage. Mais alors?

M. Garnier s'étonne que nous nous permettions de le critiquer et voudrait savoir, lui aussi, en vertu de quel mandat. Il oublie que quiconque prend un rôle public est soumis à la critique, et, sans invoquer un droit puisé à de meilleures sources, est-ce à lui qu'il faut rappeler que cette liberté est un des avantages les plus inaliénables de notre bienheureux état démocratique? Il nous demande si nous avons le droit de juger de sa conscience. Non, certes, mais bien ses actes extérieurs et leurs conséquences.

Outre cela, la confiance que les Papes lui ont témoignée aurait dû suffire à nous convaincre... qu'il est inattaquable et que tout ce qu'il a fait est bien. Il ne le dit pas tout à fait ainsi, mais c'est bien le sens. L'argument vaut ce que l'on sait, et comme on sait aussi que M. Garnier a l'affirmation facile, ce serait à nous de réclamer d'abord ici quelque témoignage authentique de la confiance et du mandat.

M. Garnier n'a jamais eu en vue en toutes choses que le bien des âmes et la gloire de Dieu. C'est entendu. Avait-il la vue claire? c'est une autre question sur laquelle les opinions sont libres. Ce que Jules Ferry et les autres ministres lui ont dit dans les conversations sur lesquelles il revient n'influence pas nécessairement la nôtre. M. Constans, alors au pouvoir, l'a fort engagé à étendre, comme particulièrement efficace, le fameux système des « délégations ». On le croit sans peine. M. Garnier refait à loisir l'apologie de ce système, comme aussi de sa tactique électorale, de ses résultats et des interprétations qu'il donnait aux directions de Pie X. *Verba et voces;* des faits et des documents cités par nous qui témoignent de sa conduite, rien et rien. Il estime avoir agi pour le mieux, nous croyons qu'il s'est fourvoyé. C'est son droit de le penser et de le dire, c'est le nôtre de penser et de dire le contraire.

Nous ne voulons d'ailleurs point omettre de donner acte à M. Gar-

nier de ce qui peut avoir une portée tant soit peu précise dans cette réponse.

D'abord, sur le fait personnel des articles injurieux pour moi parus dans le *Peuple du dimanche* (7 et 28 janvier 1912) à propos de l'affaire de Nice : « Je connaissais votre nom, mais je ne savais pas qui vous étiez. Je connaissais le nom de votre revue, mais je ne l'avais jamais eue entre les mains. J'en avais parlé d'après ce que j'avais lu dans certains journaux. » C'est bien ce que nous avions pensé. Enregistrons l'aveu, et notons que, dès 1908, M. Garnier, sachant encore moins à cette époque qui j'étais, racontait « d'après ce qu'il avait lu dans certains journaux » que, venu à Rome pour plaider en faveur de l'Action française, j'avais été vivement éconduit par le Saint-Père. Mais c'est toujours, nous le supposons, en cela, comme dans tout le reste, le pur amour de Dieu et des âmes qui le faisait agir. *Ama Deum et fac quod vis.*

M. Garnier fait observer qu'il faudrait être malhonnête pour lui faire porter la responsabilité de l'apostasie de M. Dabry. Assurément, et qui en aurait la pensée? « Il avait alors la réputation d'un bon prêtre. » Peut-être, mais aussi, du moins près d'un certain nombre, celle d'un prêtre exalté, d'un démocrate dangereux, et, sans être responsables de sa chute lamentable, ceux qui l'ont soutenu, encouragé, ont bien quelque imprudence, pour ne pas dire plus, à leur charge. Il était impossible à M. Garnier de surveiller le journal — cela ne l'empêchait point d'en conserver la direction — plusieurs fois même M. Dabry publia des articles qu'il lui avait formellement interdit de faire paraître — une organisation démocratique exige qu'on supporte bien des choses, fût-on directeur de journal — et ce fut le principal motif de leur séparation — dont acte, pour ce qu'il vaut.

Enfin, M. Garnier, voulant prouver qu'il n'a point été un flatteur des gouvernants, apporte en preuve un ou deux faits. Ici nous sommes tout prêts à lui donner satisfaction.

Laissez-moi vous citer seulement quelques lignes d'une de mes affiches à M. Steeg. La première phrase qui suit en était le titre, et la seconde, la conclusion :

« M. STEEG VEUT UNE LOI POUR PUNIR LES ASSASSINÉS A LA PLACE DES » ASSASSINS... *Un ministre assez dénaturé, assez oublieux de ses devoirs, disons* » *le mot assez canaille, pour proposer une telle loi, devrait être condamné aux* » *galères à perpétuité.* »

Cette affiche a été placardée à Paris et un peu partout en France; et elle a produit un effet considérable. Celui qui l'a écrite était-il donc un courtisan du pouvoir?

Voici une autre affiche, celle qui ouvrit le feu contre les lois Doumergue :

« On se prépare à voter une loi qui dépasse, en scélératesse, tout ce » que nous avons eu de pire depuis Néron. Elle est l'aboutissement des » efforts tentés depuis 80 ans pour opérer la déchristianisation complète » de la France; en voici le résumé tel que la Commission l'a fait dès le » début. On dit qu'il y aura des améliorations; rien ne le prouve, et tout » au moins elles ne modifieront pas le fond.

» Elle comprend trois lois.

» Ces trois lois forment une action d'ensemble.

» En tout cela on exécute la fameuse circulaire maçonnique de 1838, » dont voici le principal passage :

» Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise au cœur, c'est la corruption. » Popularisez donc le vice dans les multitudes; qu'elles le respirent par les » cinq sens, qu'elles le mangent, qu'elles le boivent, qu'elles en soient sa- » turées. Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques.

» Ce programme s'applique depuis bien des années et produit ses fruits. » La criminalité juvénile a augmenté de 4,50 %; l'inconduite et le suicide, » même d'enfants, suivent ».

Je pourrais vous donner des milliers de citations semblables et quelques-unes ne remontent pas même à quinze jours. Connaissez-vous mon volume intitulé : *Voleurs d'enfants?* et mon article : « Les porcheries scolaires »?...

M. Garnier conclut que le reproche d'avoir flatté les pouvoirs publics suffit à prouver que nous ne sommes pas au courant de ses œuvres. Eh! pardon! Les unes n'effacent pas les autres, et nous n'avons jamais dit qu'il fût incapable de contradiction avec lui-même. Ceci ne détruit pas cela, et cela est bien ce que nous avons montré. N'est-ce pas M. Garnier qui oublie ses propres gestes?

Pour finir : comme les vrais honnêtes gens, parmi lesquels M. l'abbé Garnier et moi nous flattons de compter, savent qu'il y a un droit et une justice supérieurs à la simple légalité, nous sommes prêts, malgré la satisfaction indue déjà accordée, et sans lui demander un versement préalable de cinq cent cinquante francs, mais au tarif que lui-même nous appliquera — nous sommes prêts à insérer sa deuxième lettre, s'il accepte de publier d'abord dans le *Peuple du dimanche* la réponse que nous ferions aux attaques précédentes et laissées sans réplique de son journal contre nous. Mais, en ce cas, nous nous réservons de compléter son dossier.

E. B.

LES VRAIES DIRECTIONS SOCIALES

La lettre du cardinal Secrétaire d'Etat à Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, en approbation du rapport de M. Durand, et celle, plus récente, à M. de Mun, témoignent des préoccupations du Saint-Siège à l'égard de tendances auxquelles plusieurs personnalités catholiques éminentes et plus d'un groupement social ont trop cédé. Impossible de ne le pas comprendre. De nouveaux signes s'en produisent, et, pour discrets et mesurés que soient ces avertissements, ils n'en sont pas moins clairs.

C'est ainsi que dans la lettre d'approbation accordée à M. l'abbé Gaudeau (11 mars 1913), S. E. le cardinal Merry del Val écrit :

« Le Saint-Père vous adresse de particulières félicitations pour votre » ardeur à établir la vérité et à démasquer l'erreur sous toutes ses » formes, pour votre glose lumineuse de la Lettre sur le Sillon, *pour* » *votre persévérance à revendiquer les principes immuables du droit* » *naturel, à base religieuse et rationnelle, principes trop effacés dans*

» *beaucoup d'esprits*, nécessaires pourtant dans la lutte contre les » désastreuses maximes du socialisme, du collectivisme et d'un syn- » dicalisme négateur de la religion et *destructeur des droits de l'indi- » vidu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité.* »

Si l'on se rappelle l'objet des controverses sur lesquelles tombe cette haute sanction et avec quelle école elles se soutenaient, comment ne pas voir dans ces éloges une leçon indirecte, mais réfléchie, dont celle-ci devra profiter ?

Les fêtes du centenaire d'Ozanam viennent d'offrir au Saint-Siège l'occasion d'en inculquer une autre et d'insister, avec la même force persuasive, sur le caractère éminemment chrétien que doivent prendre les œuvres sociales, non sans y mêler quelque autre avis.

Répondant à Mgr Sevin, archevêque de Lyon, qui avait informé le Saint-Père du projet de célébrer le centenaire d'Ozanam, S. E. le cardinal Merry del Val disait dans sa lettre (10 avril) :

« Le grand chrétien dont vous allez exalter le mérite était profondé- » ment convaincu, en face du péril social qu'il voyait grandissant tou- » jours, que le salut de la société doit venir de la religion de Notre- » Seigneur Jésus-Christ et du retour aux enseignements et aux pra- » tiques de l'Evangile. Il sut mettre avec vaillance, au service de la » vérité et de la charité chrétienne, les richesses d'âme dont il était » redevable à la nature et à la grâce. Toujours soumis à l'Eglise, » *il a conçu et réalisé un modèle d'œuvre catholique et sociale qui, dans » le soulagement des misères humaines, recherche avant tout, à l'aide de » la prière et des sacrements, la perfection surnaturelle de ceux qui s'y » dévouent comme de ceux à qui elle s'adresse.*

» C'est sur ce fondement, *étranger à toute compromission*, que les » Conférences de charité, sous le patronage de saint Vincent de Paul, » dont Frédéric Ozanam fut le principal initiateur et organisateur, de » grain de sénevé, sont devenues rapidement un grand arbre étendant » ses branches chargées de fruits sur tant de régions de l'Eglise catho- » lique. Exemple puissant pour tous ceux qui s'efforcent de mettre » *une vie agissante* au service de Dieu et du prochain.

» Le Saint-Père fait des vœux afin qu'il se lève, de plus en plus » au milieu de vous, une génération de jeunes gens et d'hommes réso- » lus à marcher sur les traces d'Ozanam et de ses compagnons. Il de- » mande à Dieu que ces valeureuses phalanges soient pleines d'enthou- » siasme dans leurs convictions, *disciplinées pourtant dans leurs mé- » thodes, informées des dangers de leur époque, préservées des conceptions » chimériques, entièrement disposées, dans la pleine possession des traditions » de l'apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'elles une action sainte » et salutaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la charité.* »

Il est regrettable que de grands journaux religieux, comme la *Croix*, reproduisent les documents que nous avons cités, sans en souligner l'importance. Ils passent ainsi inaperçus, malgré une apparence de publicité, et demeurent noyés dans le flot des informations.

Pour notre part nous ajouterons une réflexion. Tandis que nombre d'orateurs et journaux ou revues catholiques les plus bruyants, se

plaisent à mettre en relief dans la vie de l'admirable catholique que fut Ozanam, comme l'an dernier à propos de Montalembert, certaines vues politiques et sociales qui furent justement leurs erreurs ou leurs faiblesses, mais où l'on cherche une justification de celles de l'heure présente, au risque évident de provoquer des réserves, des désaccords, là où tous les catholiques devraient s'unir dans un même sentiment d'admiration reconnaissante, la lettre du cardinal Merry del Val, en caractérisant les vraies œuvres sociales, indique admirablement le terrain de cette entente et l'objet sur lequel devaient converger, pour le plus grand bien commun, les éloges décernés à cette illustre mémoire. Mais on a d'autres soucis.

PRÉDICATEURS MODERNES

Un prêtre distingué nous adresse la lettre suivante. Ses observations se passent de commentaire.

Monsieur le Directeur,

Est-ce que vous ne pourriez pas, dans votre fière indépendance et votre amour de la vérité intégrale, protester contre des écarts de parole et des abus véritables qui se commettent dans quelques-unes des chaires de nos églises?

Il y a des prédicateurs un peu trop « modern style » qui, pour attirer des auditeurs en piquant la curiosité publique, annoncent à l'avance les sujets qu'ils traiteront, et ces sujets sont parfois risqués.

Ainsi, tel prédicateur dans une paroisse de ville, préfecture du Centre, faisait connaître à l'avance par les journaux les conférences qu'il donnerait les six dimanches de Carême : c'étaient six conférences sur le mariage, dont l'une portait pour titre : « La procréation des enfants ».

N'est-ce pas vraiment trop insister en termes bien crus sur une matière délicate et difficile à traiter en chaire? Mais, jeunes gens, petites bonnes, jeunes filles, jeunes dames des deux paroisses de la ville, allaient en foule entendre le prédicateur qui les aguichait par des détails parfois scabreux: les maîtresses de Louis XV; les dames portant leur chien, tandis que leur enfant était porté derrière elles par une bonne; les domestiques « mâles et femelles » *(sic)* relégués pour la nuit au sixième. Notez que, dans toute la ville dont il s'agit, il n'y a pas peut-être un seul sixième. Un autre jour, les hommes apprenaient avec stupéfaction que « le respect humain n'existe plus de nos jours ». Mais passe pour cette grossière erreur. Croyez-vous que cette truculence de langage, qui gênait curé, vicaires et paroissiens sensés, ait eu d'autre résultat que de faire jaser et rire beaucoup trop fillettes et garçons? Non, n'est-ce pas?

***

D'autre part, plusieurs de mes amis, qui faisaient une saison à Vichy, pendant le dernier été, n'ont pu cacher la surprise, le scandale même que leur ont causés les sermons ou conférences données par un religieux titré, s'il vous plaît, excellent prêtre, m'assure-t-on, mais qui oublie que l'église n'est pas un salon « où l'on s'amuse », ni la chaire de vérité une tribune où l'on peut se permettre les licences de parole les plus étranges et des

détails d'un réalisme savoureux peut-être, mais souverainement déplacé devant le Dieu du tabernacle et même devant des dames et des jeunes filles qu'un prêtre doit respecter.

Il paraît que notre religieux, prédicateur à Vichy, est le même que celui dont un journal humoristique, qu'on m'envoie d'une grande ville, a tracé la silhouette : il a su faire goûter à ses auditeurs « les joies de l'Eglise souriante »; il attirait chaque soir une foule amusée par la drôlerie de ses propos ».

« Il pratique une éloquence militaire qui ne recule ni devant les idées, » ni devant les mots. Il estime que le rire, qui désarme, doit aussi convaincre. Il ne se contente point de citer saint Thomas d'Aquin et les » Pères de l'Eglise : il invoque les auteurs modernes, Bourget, et les » compositeurs à la mode, Gounod et Massenet. Il étaie chaque argument » de faits personnels et de souvenirs vécus. Cela soutient l'attention, excite » la curiosité de l'auditoire.

» Les moindres actions de la vie journalière, assure le prédicateur, peuvent concourir, à notre salut, comme au salut de notre prochain. Une » camériste s'aperçoit-elle que sa maîtresse manque à la modestie par un » décolletage trop audacieux? Elle doit simuler une maladresse et, manœuvrant les boutons à pression, mordre subrepticement la chair coupable. » Ce sont là sabotages du Seigneur...

» Citons encore quelques perles, choisies dans un écrin richement orné :

» — Les modes de cette année, clame le saint religieux, sont d'une » inconvenance rare. Autrefois, les étudiants en médecine allaient, dans les » salles de dissection, étudier l'anatomie. Maintenant il leur suffit de regarder les femmes passer. Dans les rues, on ne voit plus que des... » formes!

» Ce sujet est un de ceux sur lesquels le pieux orateur s'étend le » plus volontiers : sur les questions de toilettes, il est intarissable. Le zèle qui » l'anime le pousse même jusqu'aux plus évangéliques audaces. Edifiant les » femmes de chambre, au cours d'une retraite, il leur déclare :

» — Lorsque vos maîtresses se font déshabiller par vous et que vous » voyez qu'elles ont l'impudence de porter des robes décolletées sous lesquelles il n'y a même quelquefois pas de chemises, n'hésitez pas : crachez-» leur dessus!... »

Evidemment, le journal satirique qui parle ainsi est loin d'être recommandable; mais on m'assure qu'il n'a pas tout dit et que l'on a entendu du haut de la chaire les mots de « grenouilles de bénitier », de « matriarches », de « bécasses », agrémentés d'un « zut! » aussi leste que peu aristocratique. Ne parlons pas d'autres audaces qui ne sauraient être mises sous les yeux de vos lecteurs. C'est trop, beaucoup trop que des oreilles chrétiennes aient eu à les entendre dans une église.

Autre trait :

M. de Narfon, dans le *Figaro*, analyse la harangue du P. Sortillanges aux *Amis des cathédrales*, réunis à Evreux, sous présidence de M. Enlart, pour leur visite archéologique et concert « religieux » statuaire :

« Considéré en lui-même, *le monde est déjà un culte rendu à Dieu* (!?) » et qui prend sa signification première dans l'harmonie du cosmos. A » plus forte raison, l'âme humaine a-t-elle le devoir d'adorer en beauté son » Créateur. Le corps, c'est la parole de chair que dit l'âme. C'est pour se » manifester elle-même que l'âme crée le corps. Et quand le corps ne peut » plus se prêter à cette création, elle s'en va. La mort, c'est le désespoir

» de l'âme qui ne peut plus dire dans le corps la pensée divine qu'elle » est ».

« Quelle bizarre théologie! » dit avec raison la *Vigie*.

***

On m'adresse en même temps que le journal où sont recueillies les perles qu'on vient d'admirer, le *Bulletin* d'une grande et illustre paroisse, et j'y trouve imprimé le *Discours* prononcé le soir de Pâques 1913 par un orateur dont on dit merveille : voix d'or, geste sobre et expressif, action prenante et puissante. Il a eu le plus éclatant succès; l'on a même prononcé le nom de Lacordaire (?) qu'il suivrait de près.

Ce n'est point, en tout cas, par son sermon de Pâques qu'il aura mérité une si illustre comparaison.

« Sans ces deux gestes, a-t-il dit, p. 7. (le coup de lance du soldat ouvrant » le côté du Sauveur et les scellés apposés par les Juifs sur son tom- » beau) sans ces deux gestes, *je vous mets au défi de croire à la Résur-* » *rection*. Car il fallait pour prouver la Résurrection à tous les siècles à » venir, il fallait que soit bien prouvée la mort du Christ, car nous pour- » rions nous dire au XXe siècle : « Qui sait si le vin mêlé de myrrhe ne » l'a pas endormi?... *Joseph d'Arimathie l'a fait revenir à la vie*, aidé d'un » ami fidèle, Nicodème; tous deux ont pu accomplir *ce prodige* ».

Oh! oui, « un prodige » stupéfiant que celui-là : *moins de 48 heures* après les horribles tourments de la flagellation, du couronnement d'épines, du crucifiement, Jésus apparaissant, plein de vie, à Madeleine, aux saintes femmes, à Pierre et aux apôtres réunis, aux deux disciples d'Emmaüs! Leur témoignage et celui de saint Thomas, d'abord incrédule, les vingt apparitions du Sauveur « à plus de 500 frères » avant l'Ascension tout cela est-il donc de si peu de poids que, sans les scellés du Sanhédrin et la lance du soldat, on nous « *défie de croire à la Résurrection?* »

Il paraît que cette Résurrection, d'après notre orateur, a eu lieu « *au milieu de la nuit* », p. 6, alors que la Tradition la rapporte à l'aurore « du troisième jour » prédit par le Sauveur, ce qui semble exclure « le milieu de la nuit ».

Mais ce sont là des détails moins importants que les affirmations suivantes, p. 8, qui ont pu égarer l'esprit de 3 à 4.000 auditeurs :

« Les Pâques de 1913 nous montrent un geste semblable aux Pâques » premières de la Résurrection du Christ... Et peut-être que parmi vous, » devant le spectacle de notre Eglise persécutée, en France surtout, il y » en a qui doivent se dire : « L'Eglise catholique est en train de mourir » en France!... (Les Loges) ont sonné le chant de victoire, lorsqu'au milieu » d'une nuit a été décrétée la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette » fois l'Eglise de France est bien morte!...

» Mais ils s'aperçoivent qu'ils se sont pris dans leurs propres filets, » d'où leur arrive cette parole : « Qu'avez-vous fait de l'Eglise? — Vous » lui avez donné votre loi de Séparation qu'on ne peut pas approuver... » mais Dieu tire le bien du mal... *Vous lui avez donné une force colos-* » *sale, la force qui lui a fait faire ses chefs-d'œuvre : la liberté.*

» Désormais les Papes peuvent nommer les évêques sans s'occuper du » Président de la République. Les évêques peuvent nommer leurs curés et » leurs prêtres sans s'occuper du Président de la République.

» *La liberté est donnée à l'Eglise de France!* »

Elle ne l'aurait donc pas eue durant quatre siècles de Concordat? Elle

s'en serait complètement dépouillée sous Léon X et Pie VII? Erreur injurieuse pour l'Eglise, qui, malgré les concessions du Concordat, jouissait en France de beaucoup plus de liberté qu'après la séparation. Même pour le choix des évêques, l'Eglise avait si bien la liberté de refuser les élus du pouvoir et d'imposer leur démission à celui-ci ou celui-là que — tout le monde le sait — la rupture de M. Combes avec le Pape est venue précisément de l'affaire des évêques de Dijon et de Laval et du refus opposé par Pie X aux candidats de M. Dumay à l'épiscopat.

Et puis, le Pape a appelé la loi de séparation une « *loi d'oppression* »; comment un religieux peut-il y voir une loi de « liberté? »

La « liberté » pour l'Eglise, — Pie X le disait le 3 avril dernier — c'est avant tout « la *liberté d'enseigner* » : or, la séparation l'a si peu donnée à l'Eglise de France qu'elle confirme et aggrave les lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, que doit connaître notre orateur, auquel elles interdisent l'enseignement public.

La « liberté » pour l'Eglise, c'est le *droit de « pratiquer les conseils évangéliques »* dans des Congrégations enseignantes et prédicantes; or, notre orateur, qui en est, n'ignore point qu'elles sont proscrites en France.

La « liberté » pour l'Eglise, c'est « le *droit de posséder* », dit le Pape : or, la séparation a enlevé ce droit à l'Eglise de France, en même temps qu'elle lui a volé tous ses biens, tout son budget qui était une dette nationale, toutes ses églises et même les fondations sacrées de messes pour les morts!

Est-ce là vraiment « la liberté donnée à l'Eglise de France? »

« Vous vouliez fermer les églises, poursuit notre orateur optimiste : ... depuis dix ans, 30 églises ont été ouvertes par l'archevêque de Paris. *Pendant le régime concordataire, on ne pouvait pas en ouvrir une seule* ».

Il en fut ainsi peut-être sous la tyrannie des Combes et autres sectaires à la Dumay. Mais n'est-ce pas, mon Père, sous « le régime concordataire » et grâce à ce régime, que se sont ouvertes, après 1802, toutes les églises de France, et, dans la seconde moitié du XIXe siècle, à Paris, Sainte-Clotilde, Saint-Augustin, Saint-Vincent de Paul; à Lyon, l'Immaculée-Conception, la Rédemption, Saint-Joseph, le Sacré-Cœur, le Bon Pasteur, Sainte-Croix, et, dans tous les diocèses de France, tant d'autres églises à la construction desquelles contribuaient toujours les Gouvernements concordataires, sauf la République sectaire et séparatrice..

Et puis, pour 30 églises ouvertes à Paris depuis la séparation, comptez, mon Père, les centaines, les milliers d'églises qui, en France, depuis la séparation et à cause de la séparation, tombent et tomberont en ruines, si bien qu'il a fallu que M. Maurice Barrès fît pour ces églises une campagne aussi généreuse que nécessaire.

« Jusqu'à présent, continue le brillant orateur que nous citons, il y avait, à côté du mot prêtre, un adjectif humiliant, « salarié du gouvernement ».

Pardon, c'était là une calomnie : le clergé ne touchait pas un « salaire » humiliant, mais une « rente » pour les quatre milliards de biens mis à la disposition de la nation en 1789. Et maintenant que cette rente honorable lui a été volée, il en est « réduit à mendier une asile et du pain », dit le Pape, et à vivre avec 500, 400, 300 francs. Notre orateur oublie trop facilement, non pas la « pauvreté », mais la détresse, la « misère imméritée » des bons curés de campagne et l'effrayante diminution des vocations ecclésiastiques.

Il termine en s'écriant dans un langage romantique :

« En écrivant l'histoire, on dira : « Sous la troisième République, on a beaucoup persécuté l'Eglise de Dieu ».

« On tournera la page, et on lira chapitre... tant... « *Résurrection de l'Eglise en France*, qui a été causée par la trop grande persécution! »

Mais pour qu'il y ait « résurrection », il faut qu'il y ait eu mort. Or, l'Eglise de France n'est pas « morte » grâce à Dieu : on nous affirme même qu'on « lui a donné la liberté ». Elle n'aura donc pas à « ressusciter » chapitre... tant... de l'histoire ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

X.

A PROPOS DE LA F. I. L. F. C,

Après la lettre du P. Pupey-Girard, qui s'avisait un beau matin de démentir formellement et sur tous les points tous les renseignements que nous avons publiés depuis quatre ans et plus sur la *Ligue Patriotique des Françaises*, la Présidente de cette Ligue intervient à son tour, à l'occasion d'un trait contenu dans notre réplique à l'Aumônier-Conseil.

Voici sa lettre :

Le 18 avril 1913.

Monsieur le Rédacteur,

Présidente da la Ligue Patriotique des Françaises, je crois de mon devoir de protester énergiquement contre ce que vous avez écrit dans la « Critique du Libéralisme », du 1er avril 1913.

Je ne puis en effet tolérer que, par une telle insinuation, vous essayez *(sic)* de jeter un doute dans les esprits sur la subordination parfaite que nous avons et que nous inspirons à toutes nos adhérentes envers les directions du Saint-Siège.

Nos publications, nos actes, nos paroles prouvent ce que j'avance.

Quoi que vous en disiez, Monsieur le Rédacteur, vous êtes mal renseigné sur les réunions closes de la Fédération des Ligues catholiques féminines.

Votre informateur anonyme ne doit pas être Français pour se méprendre à tel point sur ce qui s'est dit dans ces réunions.

Je réclame dans votre plus prochain numéro l'insertion de cette lettre qui vous oppose un démenti formel.

Je regrette qu'à l'heure actuelle où le temps est si précieux pour combattre des adversaires, on soit obligé d'en dépenser pour se défendre contre ceux qui devraient nous soutenir.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vtesse DE VÉLARD.

Tout d'abord, s'il était vrai que les déléguées des nations diverses ne se comprennent pas beaucoup mieux entre elles que la fédération du temps de Babel, ce serait un premier inconvénient sérieux de ces essais d'organisation internationale, et qui en présagerait beaucoup d'autres.

Heureusement, dans le cas actuel, il ne s'est pas produit. Les per-

sonnes qui nous ont renseigné connaissent le français. Ce qu'elles ont rapporté a été dit; mais, que l'expression enveloppât une pensée confuse et qui ne cherche pas à se définir, c'est fort possible. On n'a rien insinué, car on n'a fait que citer sans interpréter.

Le procédé d'insinuation n'est pas le nôtre. Nous avons l'habitude de parler clair, et, presque toujours, avec le document à l'appui. Dans l'espèce, nous avons une relation détaillée, avec pièces, de ce qui s'est passé au dernier Comité général de la F. I. L. F. C., comme nous étions exactement informés, sans avoir de police pour cela, de ce qui s'est passé autour des Congrès eucharistiques de Madrid et de Vienne. Si les réunions ne sont pas assez closes, ce n'est pas notre faute. Nous sommes loin d'avoir dit tout ce qui serait intéressant.

Personne ne songe à contester la sincérité des intentions de la Ligue Patriotique et de ses chefs à l'égard des directions du Souverain Pontife; mais les œuvres, comme les hommes, ont quelquefois de la peine à rompre avec leur origine et leur passé, quand il s'agit de marcher dans une voie différente de celle où ils se trouvaient par là engagés. C'est un poids lourd dont il est difficile de s'affranchir. Nous en voyons d'autres exemples. Or, en dépit des équivoques cherchées et des dénégations maladroites, les documents, dont une bonne partie émane de la Ligue Patriotique elle-même, établissent que cette Ligue, née d'une scission d'avec la *Ligue des Femmes Françaises*, parce que celle-ci refusait de se mettre à la remorque de M. Piou, s'est constituée pour seconder l'*Action Libérale* et a déployé tous ses efforts, toutes ses habiletés pour y attirer les femmes catholiques de France. On trouverait ces documents dans notre revue (tome I, pp. 526 à 537; tome V, pp. 450 à 453; 725 à 797), et l'on pourrait comparer avec eux le fallacieux historique des origines de la *Ligue Patriotique* présenté par sa secrétaire, Mlle Frossard, à la première réunion de la F. I. L. F. C., à Bruxelles, Que pèsent contre ces pièces les démentis de l'Aumônier-Conseil?

De ces documents j'extrairai ici quelques lignes.

La L. P. D. F. n'en contestera pas l'autorité, d'abord parce que ce témoignage émane d'un de ses conférenciers et prédicateurs attitrés, M. l'abbé Lemarescal, et aussi parce que l'*Echo* de la Ligue en a confirmé la valeur en insérant *in-extenso* (16 avril 1904) la déclaration dont nous tirons ce passage :

« Dieu merci, au tournant décisif de son histoire (1), un coup de » pouce a fait sortir la Ligue Patriotique de l'ornière où elle allait » tomber. La Ligue s'est redressée en face de l'avenir. Elle est entrée » avec une belle vaillance dans le droit chemin. **Elle est devenue » la section féminine de l'Action Libérale.** C'est sa nouveauté » que cette alliance; **c'est sa raison d'être et son programme,** » c'est la cause des brillants succès qu'elle remporte chaque jour. »

Quoi d'étonnant qu'avec ce passé elle ait éprouvé quelque embarras à entrer nettement dans les directions de Pie X et à mettre ses actes franchement d'accord avec ses chaudes protestations? Six mois après

1. Non, dès son origine; car la L. P. D. F. n'existant pas avant la scission, n'avait point jusque-là d'histoire.

la béatification de Jeanne d'Arc, la Ligue tenait son Congrès national à Lourdes. On lit dans le compte rendu officiel :

« Une intéressante discussion amène Mme la baronne Reille (alors » présidente) à faire une déclaration intéressante.

» — Sommes-nous sur le terrain constitutionnel ou sur le terrain » anti-constitutionnel ?

» — *Nous ne connaissons*, dit-elle, *ni l'un ni l'autre*. Nous sommes » une Ligue qui obéit au Pape et aux évêques, *et qui ignore hommes* » *et choses politiques*... »

Admettons le compte rendu comme exact. Comment la présidente pouvait-elle déclarer que la Ligue ne *connaît* pas le terrain constitutionnel ? qu'elle *ignore* les hommes politiques, comme M. Piou, et les choses de la politique, comme l'Action Libérale ? Certes, rien n'eût été plus louable que de professer les ignorer désormais. Il en eût seulement fallu d'autre garantie qu'une pareille équivoque.

Mais est-il croyable que la présidente se soit permis une telle mystification en présence des déléguées qui connaissaient bien l'esprit et le passé de la Ligue ? Est-il vraisemblable, d'abord, que, dans son sein, on ait pu poser la question de savoir si l'on était sur le terrain anticonstitutionnel ? Toute l'assemblée aurait cru voir le sol s'entr'ouvrir sous ses pieds. Non, La chose se passa autrement. Des témoignages d'assistants défieraient tous les démentis. La question, naturelle celle-là dans ces circonstances, qui fut posée, se formulait ainsi : « *Sommes-nous toujours sur le terrain constitutionnel ?* » Mais on avait trouvé inopportun de la reproduire dans le compte rendu. Il fallut donc l'arranger. A cette question il fut répondu évasivement : nous ne faisons pas de politique. Réitérée deux ou trois fois dans les mêmes termes, elle provoque cette déclaration, ponctuée par un geste d'impatience : nous ne sommes pas sur le terrain constitutionnel, mais uniquement sur le terrain religieux.

On avouera que de pareilles ambiguïtés ne sont pas très prometteuses d'action nette. Mais enfin, laissons le passé. Fort bien, la Ligue est uniquement sur le terrain religieux. A quoi tient-il, par exemple, puisqu'elle n'est pas ou n'est plus sur le terrain constitutionnel, que sa propagande de la bonne presse, un des plus grands moyens d'apostolat, soit demeurée exclusive des journaux catholiques cotés comme non-constitutionnels, tandis qu'elle s'emploie à répandre des journaux neutres, mais munis de cette bienheureuse estampille ? Les cas en sont connus. Nous citions récemment (1er décembre 1912, p. 271), une invitation d'un de ses comités de Paris offrant un essai gratuit d'abonnement à la *Croix*, la *Libre Parole*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris* et la *Liberté*. Est-ce que l'*Univers* est moins religieux que la *Croix*, moins romain que la *Libre parole ?* La *Gazette de France*, le *Soleil*, l'*Autorité*, l'*Action Française*, défendent-ils moins nos intérêts religieux ou sont-ils moins moraux que l'*Echo de Paris*, l'*Eclair* et la *Liberté ?*

J'ai pris cet exemple parce qu'il est caractéristique. On en pourrait citer d'autres. La Ligue a donc encore au moins quelque chose à faire si elle veut nous forcer à reconnaître qu'elle ne connaît pas le terrain

constitutionnel, qu'elle ignore les hommes et les choses de la politique, et qu'elle se place uniquement sur le terrain religieux.

E. B.

LE SERVICE DE TROIS ANS ET L'ENCYCLIQUE SUR LE « SILLON »

« Que pensent nos soldats du service de trois ans? » : tel est l'objet d'une enquête à laquelle vient de se livrer la *Démocratie*, journal de Marc Sangnier, et dont elle commence à publier les résultats.

Jusqu'ici les enquêtes organisées par les journaux n'offraient que des inconvénients relatifs. Légitimes et profitables quand elles avaient pour but d'assembler des renseignements inédits sur des questions de fait, elles devenaient fâcheuses quand elles tendaient à recueillir l'avis du premier venu sur des points de doctrine, à propos desquels le journal lui-même eût plutôt dû faire connaître son sentiment propre, le justifier, le maintenir et le propager. Mais on n'avait pas encore abaissé l'enquête au rôle d'un dissolvant subversif, d'un véhicule d'indiscipline, d'un engin contre la hiérarchie. Il était réservé à la *Démocratie* de Marc Sangnier de nous donner le scandale d'une telle innovation. Les autres enquêtes, pour la plupart, masquaient l'indigence intellectuelle et l'abdication doctrinale de leurs auteurs : celle-ci atteste une réelle malfaisance chez ceux qui l'ont mise en train.

De deux choses l'une, en effet : ou les avis que la *Démocratie* se proposait de recueillir dans les rangs de l'armée, devaient être tous identiques, et alors quel intérêt pouvait bien offrir aux lecteurs une série uniforme de réponses unanimement favorables, par exemple, à la restauration du service de trois ans demandée par le gouvernement? ou ces avis offriraient une diversité, non seulement de forme, mais même de fond, et alors que resterait-il de la convergence des efforts et de la cohésion qui sont la condition élémentaire du fonctionnement de l'armée? L'enquête de la *Démocratie* était donc, de soi, ruineuse de l'institution militaire.

« La discipline est la force des armées », lit-on dès les premières lignes de la *Théorie* qu'on enseigne aux soldats nouvellement enrôlés : la discussion perpétuelle et universelle, telle est désormais la condition de cette force des armées, si l'on en croit M. Georges Hoog, le lieutenant de Marc Sangnier qui s'est chargé de l'enquête dont nous parlons. Voici, en effet, la glose dont il en fait précéder la relation :

Combien il serait regrettable que la réforme, quelle qu'elle soit, fût viciée, faussée, dès l'origine même de son application, par la mauvaise humeur du milieu où elle devra produire ses effets! Et cela ne démontre-t-il pas l'opportunité de notre enquête auprès de ceux-là mêmes qui sont, actuellement, sous les drapeaux, et qui, demain, devront peut-être faire à la patrie le sacrifice d'une nouvelle année de service militaire? Si l'on veut, en effet, que l'état de l'opinion dans l'armée soit tel que la réforme at-

teigne son maximum d'efficacité, il importe d'abord de le bien connaître. Tout effort d'éducation ne suppose-t-il pas une connaissance exacte de l'âme ou des âmes que l'on se propose d'éduquer?...

C'est la délicatesse, mais c'est aussi la force et la beauté du régime démocratique : les lois y sont efficaces, non dans la mesure où l'Etat les impose avec plus d'autorité, voire de brutalité, mais bien dans celle où l'opinion les reçoit avec plus de sympathie, où, pour tout dire d'un mot, les mœurs s'affirment le plus disposées à les soutenir.

... En grand nombre, de tous les points de la France, et des régiments les plus divers, nos amis militaires ont répondu à notre appel. Beaucoup, d'ailleurs, de leurs consultations ne sont point le compte rendu de simples opinions personnelles, mais comme le fruit de discussions entre plusieurs soldats qui, tous, ont apposé leur signature au bas de la réponse commune.

... Nous ne saurions faire nôtres toutes les observations, toutes les conclusions formulées par nos correspondants : nous les considérons comme autant de documents d'un intérêt particulièrement précieux et actuel. Et nous aurons atteint le but que nous poursuivons si nous réussissons à renseigner nos lecteurs très exactement, très fidèlement, sur les principaux courants d'idées qui traversent actuellement l'armée française.

Rien n'y manquera, on le voit : « consultations », « opinions personnelles », « discussions entre soldats », « réponses communes », « observations », « conclusions », « documents », « courants d'idées »! L'armée s'appelait autrefois « la grande muette » : l'initiative de la *Démocratie* tend à faire d'elle « la grande bavarde ». Déjà les bons esprits déploraient que l'adoption d'une mesure de salut national, définie comme telle par les autorités compétentes, réclamée comme telle par les hommes qui ont la responsabilité du gouvernement, dépendît des mille influences qui dominent la volonté des parlementaires : Marc Sangnier a trouvé le moyen d'étendre encore ce péril en conviant les officiers et les soldats en activité de service à joindre leurs voix à la cacophonie générale. Il ne nous manquait plus que cela, en vérité! Et l'on se demande où s'arrêtera la contagion du *morbus comitialis*, maintenant que le sillonisme a pu ainsi pénétrer impunément dans l'armée. Et il faut voir comme lui-même triomphe de l' « originalité » de son entreprise :

Originale, écrit M. Georges Hoog, qui le contesterait? Aucun journal, aucune revue n'a jusqu'ici, en effet, songé à demander à tous les militaires, officiers aussi bien que soldats, — les plus directement, les plus immédiatement intéressés dans la question, en définitive — leur opinion sur la réforme proposée par le gouvernement.

Eh! non, certes, « aucun journal, aucune revue » n'y aurait songé, et il fallait la perversion intellectuelle de Marc Sangnier et de sa cohorte pour concevoir une idée aussi saugrenue, aussi diamétralement opposée à toutes les données de la logique et du bon sens. Les adversaires du parlementarisme, tel qu'il fonctionne sur la base du suffrage universel purement numérique, lui reprochent communément de n'assurer aucune représentation compétente et efficace aux intérêts

légitimes; mais encore, quand ils réclament cette représentation des intérêts, jamais il ne leur viendrait à l'esprit de comprendre, dans la nomenclature des intérêts à faire représenter, les intérêts militaires, dont le sort, par définition, se doit régler d'office par la volonté supérieure de l'autorité publique, sans adjonction d'un appoint représentatif quelconque. Marc Sangnier, lui, pour une fois qu'il donne à une consultation une base objective et réelle, portant sur un « intérêt » défini, va précisément choisir l'intérêt militaire : ainsi éclate l'aberration flagrante de son incurable démocratisme.

Mais il y a quelque chose de pis que cette aberration même : c'est le sophisme au nom duquel on prétend l'achalander. On l'a vu dans les lignes citées plus haut de M. Georges Hoog, l'efficacité des lois relève de la sympathie de l'opinion, et de la disposition des mœurs à les soutenir, et cette règle se vérifierait même dans les choses de l'armée, à ce point que la réforme militaire projetée sera « viciée », « faussée », si le « milieu où elle devra produire ses effets » l'accueille avec « mauvaise humeur » : voilà! Y avez-vous réfléchi, monsieur le ministre de la guerre? et n'allez-vous pas décorer Marc Sangnier pour avoir ouvert vos yeux sur ce péril inaperçu qui menace à son tour vos aventureux projets? Stoffel et Ducrot ne furent pas écoutés dans leurs avertissements d'avant la guerre de 1870 : va-t-on retomber dans la même faute en ne prenant pas garde aux sages avis que nous ouvre la clairvoyance géniale et omnisciente de Marc Sangnier? Et M. Etienne ne serait-il pas simplement prudent s'il transformait en plébiscite officiel l'officieuse enquête de la *Démocratie*, et si, par la voie de l'ordre, il instituait dans les vingt corps d'armée un *referendum* ainsi conçu : « Que pensent nos soldats du service de trois ans? »

Mais, nous y songeons, le sophisme dont nous plaisantons de la sorte, et dont nous ne savons s'il ne mérite pas plutôt la pitié ou l'indignation, a été réfuté avec une autorité souveraine par Pie X lui-même, précisément dans sa magnifique et toujours triomphante Encyclique du 25 août 1910 sur le *Sillon*. De quoi s'agit-il, en effet, dans l'enquête dont nous dénonçons le contre-sens foncier, sinon d'une application nouvelle, et particulièrement funeste, du système, cher à Marc Sangnier, de l' « autorité consentie »? Le service de trois ans, nous dit-on, ne vaudra que si les soldats l'acceptent de bon gré : c'est bien là, n'est-il pas vrai? la subordination de la loi, c'est-à-dire de ce que saint Thomas nomme *ordinatio rationis*, non pas à l'autorité de celui *qui curam communitatis habet*, et qui se détermine en vue du *bonum commune*, mais bien au consentement de ceux à qui elle doit s'appliquer : et c'est là que M. Georges Hoog voit « la force et la beauté du régime démocratique », tout en concédant qu'il y voit aussi « la délicatesse » de ce régime. Eh bien! qu'on relise ce qu'en pense Pie X dans l'Encyclique *Notre charge apostolique* :

... Si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité? Une ombre, un mythe; il n'y a plus de loi proprement dite; il n'y a plus d'obéissance Le *Sillon* l'a reconnu; puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et in-

tellectuelle, la cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres ni de serviteurs; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un ordre, un précepte, serait un attentat à la liberté, la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance. Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que la doctrine traditionnelle de l'Église nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible? Est-ce que toute société de créatures indépendantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi? Et, si dans la société il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant? Ensuite, peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté? Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par « l'autorité consentie »?...

Le *Sillon*, qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance.

« Ces notions erronées et funestes », Marc Sangnier et ses lieutenants persistent, c'est manifeste, à les semer, et ils méditent de les transporter dans l'armée elle-même. Et M. Georges Hoog s'en pare comme d'une entreprise « originale, intéressante, opportune »; ne serait-ce pas le cas de dire : *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans?*

L'OPPOSITION CATHOLIQUE A LA CHAMBRE

Lors du débat général sur la politique du nouveau cabinet Barthou, un anticlérical, M. Maurice Valette, a pu jeter à la face de nos députés cette sanglante satire :

« On vote aujourd'hui, de gauche et de droite, pour le ministère, quoi qu'il fasse, non pour ce qu'il fait, non pour ce qu'il » dit, mais simplement pour ce qu'on suppose qu'il ne fera pas. » *S'agit-il même d'un ordre du jour de défense laïque*, les catholiques » les plus militants trouvent le moyen d'entendre « défense nationale », et, après une déclaration à la tribune, s'empressent presque » tous de voter sans hésiter. Le régime parlementaire, en vérité, » est faussé, PARCE QUE PERSONNE NE VEUT PLUS SE RÉSIGNER » A ÊTRE DE L'OPPOSITION. »

Hélas! Pour confirmer cette cruelle peinture, au moment du vote, M. Barthou lui-même a pu compter : *Pour*, 6 voix de l'*Action Libérale* et une de la Droite, sans compter les voix nationalistes comme celles de Barrès, Millevoye, Pugliesi-Conti, et l'inévitable abbé Lemire; — *contre*, une seule voix de l'*Action Libérale* et 6 voix de la Droite. 21 membres de l'*Action Libérale* et 10 députés de la Droite enfin se sont abstenus : MM. Piou, de Mun, Denais, Lamy, Lerolle, Cochin, de Ramel furent du nombre de ces braves.

Cependant, il n'est pas difficile de concevoir quel rôle, plus facile et plus efficace que jamais, une opposition catholique vraiment consciente, résolue et organisée, pourrait jouer au milieu de la décomposition des partis. Derrière elle, elle aurait la chance unique de trouver le pays, inquiet enfin de son salut, auquel le gouvernement ne saurait pourvoir sans le concours de tous les honnêtes gens. Mais ces malheureux parlementaires en sont à accepter que le ministère accorde aux partis de gauche une recrudescence de persécution religieuse comme rançon de ses velléités nationales. Et certes, aucune opposition parlementaire catholique, en aucun pays, n'a jamais oublié à ce point les hauts et sacrés intérêts qui lui étaient confiés. Le fameux terrain « national », inventé pour les besoins de la cause, n'excuse ni ne justifie cette abdication : ce n'est qu'un prétexte dont se colore, après tant d'autres, l'horreur de la lutte, de l'effort persévérant et sans avantages personnels. Il mène du même train à l'abîme l'Eglise et la patrie.

Or, le contact avec l'électeur rendra-t-il à ces représentants catholiques minimisés, plus soucieux d'être tolérés dans le salon de Mme Poincaré que de subir les représailles d'une sérieuse défense; ce contact, dis-je, avec les populations étonnées, scandalisées par leurs défaillances, leur rendra-t-il un peu le sens des réalités?

Au milieu des églises en ruines, des écoles livrées à l'impiété officielle, du clergé en proie à une croissante misère, des pétitions impuissantes contre les projets sectaires, reprendront-ils conscience de leur mission?

Du moins pouvons-nous souhaiter que quelques catholiques la leur rappellent, que des voix s'élèvent pour leur dire : « Mais enfin que faites-vous, à quoi pensez-vous, chefs qui pactisez pendant qu'on décime le troupeau? La foi succombe, et l'heure décisive est pour vous celle où vous ferez accepter à un Briand, à un Barthou, à un Poincaré, votre appui pour la R. P. électorale, ou le service de 3 ans sans dispense. Quelle comédie nous donnez-vous là! C'est la paix pour sept ans, écrivait le lendemain du 18 février, un grand journal religieux : et voyez déjà où nous en sommes. Ah! de grand cœur, Messieurs, vive la France! Mais comment vivra-t-elle si vous n'obtenez pas d'abord que ses prétendus sauveurs cessent de crier sans vous faire bondir : A bas le Christ et son vicaire! »

UN TOAST DE M. LEFAS

M. Lefas, député catholique de l'Ille-et-Vilaine, appartient au groupe de l'*Action Libérale*. Après avoir donné à la lettre du Cardinal Merry del Val sur le rapport de M. Durand la forte entorse dont M. de Mun l'a chaudement félicité, il vient de se créer des droits non moins sérieux à la reconnaissance de M. Marc Sangnier et de tous les sillonnistes ancienne manière. Au banquet de la Jeune-République il a porté un toast que la *Démocratie* jubile de pouvoir citer :

Cela, Messieurs (faire ses affaires par soi-même), c'est l'essence de la démocratie. Jean-Jacques Rousseau a dit une phrase qui, avec des termes impropres, recèle au fond une pensée vraie; il disait : « La souveraineté populaire est inaliénable ». Il se servait évidemment d'un terme inexact; car, dans un pays de libres citoyens, il n'y a pas de souveraineté, non, pas même dans l'Etat. L'Etat, dans une démocratie, ne commande pas à des assujettis : nous ne sommes pas des assujettis de l'Etat, nous sommes ceux qui le constituons. *(Applaudissements).*

Ce qu'il y avait de vrai au fond de cette pensée, c'est que, quelle que soit la forme de la société, quand même vous lui donnez des représentants au Parlement, des chefs responsables, aucun de vous ne peut abdiquer, aucun de vous n'a le droit, le pouvoir de se défaire de la part de responsabilité personnelle, d'action, qui lui incombe dans la direction des affaires publiques. Voilà pourquoi je dis que vous tous êtes profondément démocrates, parce que vous avez senti le besoin de faire vos affaires vous-mêmes. *(Applaudissements).*

Lorsque vous nommez un représentant, lorsque vous donnez un mandat à un gérant de vos affaires, vous n'avez pas le droit d'abdiquer votre responsabilité : ne fût-ce que celle de vérifier ses comptes. Lorsque moi, père de famille, je confie à quelqu'un l'éducation de mes enfants, je ne peux pas abdiquer la responsabilité qui m'incombe quand même par-dessus les épaules de cet éducateur, fût-il l'Etat même. Oui, l'Etat lui-même ne peut pas me donner décharge de ma responsabilité personnelle dans l'éducation de mes enfants! *(Vifs applaudissements).*

De même, Messieurs, dans les affaires publiques. La puissance publique ne sera jamais que la somme de toutes les activités personnelles que vous mettrez en éveil. Voilà pourquoi je dis que d'en voir tant, ce soir, prêtes à se dresser, c'est d'un bon augure, c'est d'un grand réconfort pour la démocratie, particulièrement pour le régime républicain, auquel vous allez d'instinct, parce que vous sentez que c'est dans ce régime que vous pourrez le plus librement mettre à la disposition du pays toutes vos énergies grandissantes. *(Applaudissements).*

Plus de souveraineté, observe avec justesse la *Vigie*, plus de sujets! Le peuple n'a pas plus le droit de se dessaisir de la responsabilité des affaires de l'Etat que le père de son autorité sur ses enfants en matière d'éducation! La puissance publique n'est que la somme des droits et des devoirs de chacun.

M. Lefas a-t-il donc voulu protester aussi contre la Lettre : *Notre charge apostolique?*

TANT DE FIEL..... DANS L'AME D'UN LIBÉRAL?

M. Jane qui, du temps où il était grand informateur religieux à la *Croix*, plaidait en faveur de Clemenceau et de Briand dans le *XXe Siècle* de Bruxelles en signant ses correspondances du nom de Virey, continue sa besogne sous le même pseudonyme dans cette feuille, pour la plus grande édification des libéraux de Belgique. Besogne misérable. M. Jane ne manque naturellement pas de vilipender les bouledogues de

l'orthodoxie. Le directeur de la *Critique du Libéralisme* paraît être surtout sa bête noire. Celui-ci ne fait de ces injures que le cas qu'elles méritent. Cependant, pour que l'auteur ne perde pas sa peine et son juste salaire, nous citerons aujourd'hui ce qu'il écrivait à propos du centenaire d'Ozanam dans le *XXe Siècle* du 14 avril, par allusion aux réserves que nous avons faites sur l'éloge malencontreux de quelques pensées sociales de l'illustre catholique par M. E. Duthoit.

Rien donc ne manquera à sa gloire... pas même la calomnie : Ozanam, en effet, d'après l'Ex-Jésuite, en rupture de vœux solennels, qui s'est fait la spécialité d'une critique à la Zoïle, n'aurait été, au point de vue social, qu'un véritable moderniste. Oh! le flot de fiel qui monte dans ces moines en rupture de couvent, dans ces clercs gyrovagues, et comme il justifie une fois de plus le mépris des honnêtes gens!

... Une éponge! et passons! Passons avec respect devant l'une des plus nobles figures françaises et catholiques qui fût jamais.

Ici l'éponge ne suffirait pas. Il y faudrait les désinfectants.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.112a

JOSEPH DE MAISTRE

III. — J. DE MAISTRE EN FACE DE LA RÉVOLUTION

J. de Maistre a donc quitté la Savoie au mois de septembre 1792. Quelque temps après, sur la prière de sa femme et pour sauver de la confiscation le patrimoine de ses enfants, il y rentre. Mais la Révolution lève un impôt de guerre sur la Savoie; il le refuse, en déclarant qu'il ne donnera pas un sou pour combattre l'armée royale. Il est suspect, il n'a plus qu'à fuir. Il reprend donc le chemin de la Suisse et s'installe à Lausanne où Mme de Maistre et ses deux enfants aînés le rejoignent bientôt. Constance vient de venir au monde; il l'a entrevue dans le berceau, il ne la reverra que vingt ans plus tard.

Sur le cahier où il note au jour le jour ses impressions, on trouve cet hémistiche de Virgile, à la date du 20 janvier 1793 :

Novus rerum nascitur ordo.

De Maistre n'inscrit pas seulement une date de l'histoire, mais la grande date de sa vie. Il recule devant la Révolution, mais cette retraite n'est pas la fuite d'un vaincu. Jusqu'alors son génie ne s'est révélé que par des éclairs intermittents; il va désormais éclater et rayonner dans toute sa force. Un duel commence : l'esprit de de Maistre d'un côté; de l'autre, l'esprit révolutionnaire. Deux radicalismes sont en présence : ici, le radicalisme du bon sens et de la foi catholique, là, le radicalisme de l'impiété et de l'anarchie; le radicalisme de l'ordre d'une part, et, d'autre part, le radicalisme du désordre. Durant vingt-cinq années, ils se heurteront et se combattront. Plus haut que les massacres, plus haut que les triomphes insolents de la force et de l'erreur, on entendra la voix de de Maistre qui proteste, qui refuse d'accorder au sophisme le droit du sceptre et qui prophétise la fin de son règne. Le génie de de Maistre est né : à Chambéry, c'était l'aurore; à Lausanne, ce n'est pas encore le plein midi, mais c'est déjà le plein soleil. Il n'y a plus d'ombre, plus de nuages; et le mot du Psalmiste me revient à l'esprit : *Exultavit ut gigas adcurrendam viam.* L'astre s'est levé pareil à un géant pour parcourir sa course.

I.

Les années qui vont de 1793 à 1802, ne sont qu'un long et pénible calvaire. Le décor change, le supplice est le même. Il est nécessaire de le reconstituer d'abord, pour comprendre sous quelle pres-

sion d'expériences douloureuses a jailli la pensée de J. de Maistre.

En 1793, Lausanne était le rendez-vous d'une société brillante qui avait passé la frontière et attendait là la fin de la *giboulée*, car pour tout ce monde la tourmente ne durerait pas plus qu'une averse de mars. On croise dans la rue de vieux gentilshommes qui s'en reviennent de l'armée de Coblentz, des femmes tristes d'avoir vu l'échafaud de trop près et qui portent le deuil de quelques chères victimes. D'autres exilés sont moins abattus : ils ont de l'esprit et une heure de conversation les distrait de beaucoup de souffrances. L'historien anglais Gibbon a planté à Lausanne sa tente voyageuse, et la terrasse de son hôtel réunit ces proscrits qui se consolent avec des épigrammes de la perte de tout. On y entend l'abbé Raynal qui crie en causant, se fâche en discutant et qui met beaucoup de l'eau sur lac de Genève dans son lourd vin rouge d'encyclopédiste. On y rencontre le prince de Ligne, l'abbé de Bourbon, le fameux Haller, et, de temps à autre, Necker et Mme de Staël. Tout ce monde est aux écoutes sur les nouvelles qui viennent de France; on cause, on jacasse, on maudit, on prophétise; et, l'éclat de rire qui monte parfois de la terrasse de Gibbon montre bien que, si toutes ces victimes ont souffert, la souffrance ne les a point guéries.

J. de Maistre tombe au milieu de cette société frivole. La conversation est pour lui une habitude et un besoin. Il se passerait plutôt de dîner que de causer. Il cause donc, et surtout il observe. Il apporte dans ce tourbillon et ces papotages la gravité de sa figure, de sa pensée et de son âme meurtrie. Rien ne l'éblouit, ni le théâtre, ni les salons. Il a l'audace de s'endormir pendant que Mme de Staël jette les fusées de son esprit. Ferme, en garde, carrément assis sur le bon sens, un sourire narquois aux lèvres, on le prend ou on le laisse pour un Savoyard dont il n'y a rien à tirer. Peu lui importe. Il écrira un jour : « Je laissai crier les émigrés qui nous entouraient, sans vouloir jamais tirer l'épée. » Il n'était pas venu pour le plaisir de ferrailler, mais pour regarder, pour écouter et pour comprendre. Un livre remuait en son cerveau; tous ces hommes et toutes ces femmes en étaient les collaborateurs inconscients : « Chaque jour, il grossit sous ma main », écrivait-il à Vignet des Etoles. La colonie française de Lausanne lui fournissait des matériaux imprévus.

La Révolution pose là, devant lui : il lui suffit d'ouvrir les yeux pour la voir dans l'horrible réalité de ses sophismes et de sa barbarie. Raynal se frappe la poitrine, après avoir de longue main préparé le désordre; il dit maintenant : « Mes yeux se sont remplis de larmes quand j'ai vu les plus vils, les plus méchants des hommes, employés comme instruments d'une utile Révolution, quand j'ai vu le saint nom de patriotisme, prostitué à la scélératesse et à la licence,

marcher en triomphe sous les enseignes de la liberté... J'ai cherché les principes conservateurs des propriétés, et je les ai vus attaqués; j'ai cherché sous quel abri reposent la liberté, la sécurité individuelle, et j'ai vu l'audace toujours croissante de la multitude attendant, invoquant le signal de la destruction, que sont prêts à donner les factieux... La France entière présente deux tribus très prononcées : celle des gens de bien, des esprits modérés est éparse, muette, consternée; tandis que les hommes violents se pressent, s'électrisent et forment les volcans redoutables qui vomissent tant de laves enflammées. » Raynal a écrit cet acte de contrition; il l'a adressé à l'Assemblée Constituante. Depuis lors, son repentir n'a fait que croître : de Maistre a devant lui le coryphée de la philosophie écœuré par les hideurs de la Révolution. Et Necker n'est pas plus fier que Raynal. Et Mme de Staël est plus navrée que tous les autres. Si bien que tous les prophètes et tous les assembleurs de nuées sont maintenant descendus de leur tour idéale, très surpris de patauger dans la boue et le sang après avoir plané entre ciel et terre.

De Maistre regarde toujours les épaves que le flot révolutionnaire jette sur la rive suisse : épaves d'idéologies déçues, épaves de fortunes brisées, épaves de cœurs meurtris. Il en est une qui l'attriste jusqu'aux larmes. Henry Costa est à l'armée de Savoie; sa femme est installée à Lausanne. De Maistre lui a cherché et trouvé un triste nid où elle attend la fin de l'orage. La pauvre femme écrit à son mari : « Oh! Henry, que me dites-vous d'aimer mon intérieur, de m'y plaire parce que vous y viendrez! Vous me demandez ce qu'il est. Hé, mon Dieu! je n'en sais rien, je ne le connais pas. Depuis un mois, je ne l'ai pas regardé... Que m'importe tout cela! Cependant, Henry, j'ai là sous ma fenêtre un pauvre petit rosier venu par hasard au milieu des orties, comme ton image au milieu de mes larmes, mon mari bien-aimé... » Un rosier, il ne lui restait que cela des parterres de Beauregard. Et il n'y avait plus que des épines sur ce rosier. Le fils aîné de la marquise, Eugène Costa, est mortellement blessé au combat de la Saccarella, et c'est de Maistre qui est chargé d'annoncer la nouvelle à la triste mère. Il faut qu'il console ici, qu'il console là-bas, que son cœur soit partout, et partout impuissant à fermer les plaies faites par la Révolution. Il écrit à Henry Costa : « Cher ami, que ne puis-je pleurer à Lausanne et à Coni...! Il me semble que vous m'êtes plus cher depuis que je ne vois rien dans le monde de plus infortuné que vous. » De Maistre pleure, de Maistre se dévoue; et, ne sachant plus que faire, il écrit une élégie (1) mouillée de larmes sur la mort du jeune héros. Mais qu'est-ce que cela? Que peuvent les larmes et le chant de l'amitié pour panser de telles blessures? Il ne sait

1. *Discours à la Marquise de Costa, sur la mort de son fils.*

que dire à la Mise Costa : « Pleurez, ah! pleurez sans cesse l'ange que le Ciel vient de vous ravir. Au lieu de vous dire : *Ne le pleurez plus!* je veux vous dire pourquoi vous devez le pleurer encore. Je sais que la plaie de votre cœur saignera longtemps; je sais que vous ne jouissez que de ce qui peut entretenir votre douleur; je sais que vous ne voulez pas être consolée parce qu'il n'est plus. Laissez donc approcher de vous l'amitié compatissante, laissez-la poser une couronne de cyprès sur l'urne de votre fils. Comment pourriez-vous la repousser? elle ne veut que s'attrister avec vous? » Et sur la tombe du pauvre enfant il jette la gerbe de lis dont les Anciens ont parlé: *Manibus date lilia plenis*... Durant trois années, de Maistre demeure à son poste de consolateur. Enfin Costa arrive à Lausanne : la Marquise et de Maistre vont à sa rencontre. Et la scène est digne d'une tragédie grecque. La Marquise en deuil se jette dans les bras de son mari; elle ne peut que dire : Henry! Henry Ils se tiennent serrés l'un contre l'autre, elle sanglotante, lui se raidissant dans un effort surhumain. Ni l'un ni l'autre n'osent prononcer le seul nom qui soit sur leurs lèvres. Et de Maistre est là qui regarde à travers les larmes et qui, de ce tableau de souffrance, s'élève jusqu'à la région des causes et des principes... Ah! qu'elles sont donc barbares, — et par conséquent elles sont fausses — les idées qui brisent ainsi les cœurs, ouvrent des tombes, dispersent les familles et ne produisent sur leur route que la mort et des ruines...

Et les spectacles se multiplient dont un seul suffirait à faire toucher du doigt la cruelle absurdité des sophismes qui triomphent. Chaque soir, de Maistre se rendait chez Henry Costa et la conversation revenait toujours sur le même sujet, sur la politique, sur la guerre, sur les événements de France. Un jour, après un de ces entretiens auxquels les circonstances prêtaient une sorte de mélancolie tragique, Henry Costa emmena de Maistre vers la rive du Léman. Et tout d'un coup la pensée du château de Beauregard assaillit le marquis exilé et dépouillé : « Le souvenir de mes vieux murs m'obsède, — disait-il. — Je ne sais ce qui me retient de sauter dans cette barque et d'aller à eux tout de suite. » Quelques jours après, les deux amis mettent à la voile et cinglent vers la demeure abandonnée. Les paroles sont tristes sur les flots : « Vous me faites songer à Job, — dit de Maistre, — c'est bien le vent du désert qui a ébranlé votre maison ». Et il développe des pensées de philosophie religieuse. Il parle de la Providence et des mystères de l'expiation par les larmes et par le sang. Henry Costa écoute, mais il comprend à peine. On débarque, on grimpe la rampe qui du lac mène au château. Les abords de la maison sont encombrés de poutrelles noircies, de tuiles brisées et de plâtras. Il n'y a plus de fenêtres aux murailles et les portes sont à demi enfoncées. Le tableau est si lamentable que Costa se laisse tomber, à bout de forces. « Courage, Henry! Souve-

nez-vous de Job! », murmure de Maistre. Et voilà que soudain quelque chose comme un fantôme se dresse au milieu des ruines. Une voix bizarre crie : « Allez-vous-en! Allez-vous-en! », et elle chante la *Marseillaise*. Costa et de Maistre frissonnent d'épouvante. Et la voix continue : « Ça faisait un beau feu quand ils l'ont brûlé. Le marquis, ils l'ont chassé; c'était un aristocrate. Je suis le maître ici. » Et Costa reconnaît enfin un pauvre idiot, autrefois recueilli par lui au château, et qui est maintenant le maître de Beauregard... Toute la Révolution était là : une demeure incendiée; un pauvre fou chantant sur les ruines un refrain sanguinaire; et, à côté, des victimes, des proscrits, des martyrs. Quelle vision et quelle page d'histoire! De Maistre définira un jour la Révolution « un grand et terrible sermon que la Providence a prêché aux hommes. » Le premier point était pour les grands, le second point pour les peuples. De Maistre lisait là le premier point; et, prenant doucement le bras de l'ami accablé, il l'entraînait, il le ramenait en lui disant : « Ce que Dieu fait n'est point sans raison pour votre bien. Levez-vous, Henry; c'est Dieu qui fait chanter là-bas cet idiot sur vos ruines pour vous montrer le néant des vanités humaines. Regardez en face le spectacle, car il est digne de vous, et redites-le à vos enfants. » Et les deux amis s'agenouillèrent l'un près de l'autre pour prier, pour glorifier la main qui les frappait.

Le séjour à Lausanne se prolonge jusqu'en 1797, et il est une parenthèse féconde dans la vie de J. de Maistre. Il acheva, non seulement de libérer, mais d'éclairer son esprit. Les nuages étaient dissipés, dès le départ de Chambéry; à Lausanne, la lumière se fait, les principes éclatent, la vérité resplendit. Quelqu'un me disait un jour : « Pour bien comprendre la guerre de 1870, il faut avoir vu l'armée de l'Est dans sa retraite sur Pontarlier. » De Maistre assistait à la retraite de la Révolution : un défilé de déçus, de rompus et de vaincus, un lamentable cortège où celui-ci abjurait son paradoxe, où celui-là pleurait son aveuglement, où un troisième traînait la ruine de ses rêves, de ses ambitions, de ses affections, où tous étaient en deuil, où les plus heureux étaient ceux qui pouvaient dire comme de Maistre et Henry Costa, devant leur fortune abolie, mais leur honneur intact : « Mieux vaut un trou qu'une tache. » Il était mieux qu'un acteur, il était le témoin, et, de sa place chèrement payée, il observait à son aise le monstrueux phénomène de sang et de feu. Si de Maistre prend un jour la plume, s'il traduit les émotions et les pensées que le drame lui suggéra, ce ne sera point de la banale rhétorique comme il en sort des écritoires de l'époque, mais de l'histoire vécue, soufferte, longuement et passionnément méditée. Ecoutons ce témoignage : il n'y en a point de plus grave, de plus sûr et qui vienne de plus haut.

II.

J'ai dit « de plus grave »; il semble bien pourtant que J. de Maistre a commencé par railler la Révolution. « Faire rire en raisonnant », il formulera un jour ce principe de sa dialectique. C'était chez lui une vieille méthode et elle remontait à l'heure où il prit la plume pour écrire les *Lettres d'un royaliste savoisien* et surtout la lettre de *Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, à ses concitoyens*. La pensée est sérieuse, sévère même; mais de Maistre s'applique à égayer le sujet. Et, tandis qu'autour de lui on se lamente ou on déclame, il badine, lui; il plaisante. C'est comme une première vengeance qu'il tire des jacobins de ne pas les prendre au tragique et de les attaquer par le ridicule. Les épigrammes voltigent donc; il y en a d'acérées, il y en a de souriantes. Les « grands ancêtres » sortent des mains de ce satirique en assez piteux état. Il ne veut pas que les Savoyards se sentent pris d'admiration pour ces gens-là; il les réduit donc à leur plus simple expression : ce ne sont que des sots et ils n'ont droit qu'au mépris du bon sens : « Quand on voit ces prétendus législateurs de la France prendre les institutions anglaises sur leur sol natal et les transporter brusquement chez eux, on ne peut s'empêcher de songer à ce général romain qui fit enlever un cadran solaire à Syracuse et vint le placer à Rome, sans s'inquiéter le moins du monde de la latitude. Ce qui rend cependant la comparaison inexacte, c'est que le bon général ne savait pas l'astronomie. » Et, si quelque Savoyard s'obstine à saluer des sages en ces improvisateurs de folies, il est tout prêt à l'insulter : « Je suis tenté de pardonner... à Thomas Corneille d'avoir dit dans une comédie : « *Il est pis qu'Allobroge!* » Le ton s'élève tout de même, mais l'impertinence éclate et l'on voit bien que de Maistre ne se résignera point à traiter en héros ceux qui ne sont que des fous criminels : « Rejetez, — s'écrie-t-il, en s'adressant à ses compatriotes, — rejetez loin de vous ces théories absurdes qu'on vous envoie de France comme des vérités éternelles et qui ne sont que les rêves funestes d'une vanité immorale. Quoi! tous les hommes sont faits pour le même gouvernement, et ce gouvernement est la démocratie pure!... Quoi! la royauté est une tyrannie!... Quoi! tous les politiques se sont trompés depuis Aristote jusqu'à Montesquieu!... Non, ce n'est point de la fange du *Manège* que la Providence a fait germer des vérités inconnues à tous les siècles :

« *Steriles ne elegit arenas*
Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum. »

Et, dans le cliquetis de ces traits et de ces ironies, on surprend de temps à autre, une de ces pensées qui annoncent déjà la haute

philosophie et le grand style de de Maistre. Je n'en recueille qu'une seule; elle parle à l'esprit autant qu'à l'imagination : « La monarchie est réellement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une *aristocratie tournante*, qui élève successivement toutes les familles de l'Etat; tous les honneurs, tous les emplois sont placés au bout d'une espèce de lice où tout le monde a le droit de courir; c'est assez pour que personne n'ait le droit de se plaindre. Le *Roi* est le juge des courses. » De Maistre est maintenant trouvé : philosopher en souriant, raisonner en flânant, il est là tout entier.

Donc il aime mieux rire aujourd'hui. Contre les barbares qui règnent du haut de l'échafaud, il s'accorde le droit à l'insolence, et voici maintenant qu'il amène devant eux Jean-Claude Têtu, le maire de Montagnole en Savoie, un brave paysan qui n'a lu ni Rousseau ni Montesquieu et qui malmène à coup de sabots les envahisseurs de son pays. Jean-Claude y va tout rondement; il dit tout ce qu'il sait et dans la langue qu'il sait. Et c'est une belle langue, alerte, savoureuse, haute en couleurs, émaillée de proverbes qui sentent le chalet et qui sont autant de gifles sur la face des scélérats. Lorsqu'il était petit, sa grand'mère lui disait : « Jean-Claude, mon ami, quand tu ne comprends pas quelque chose, fie-toi à celui qui a fait le manche des cerises. » Jean-Claude est fidèle à la référence. Et, comme celui qui fit le manche des cerises a donné aussi l'idée du manche à balai, le maire de Montagnole en fait de terribles moulinets autour de lui. Il veut dégoûter les Savoyards de la domination française; il s'efforce donc de les ragaillardir Après tout, les Français sont des hommes comme les autres et on peut en venir à bout : « Le courage des Français fait plaisir à voir, mais ne vous laissez pas leurrer par cette lanterne magique. Vous savez que lorsqu'on se rosse au jour de *vogue*, surtout lorsqu'on est un peu gris, on ne sent pas les coups; mais c'est le lendemain qu'on se trouve bleu par-ci et bleu par-là, qu'on se sent roide comme le manche d'une fourche, et qu'il n'y a pas moyen de mettre un pied devant l'autre. Quand la France sera froide, vous l'entendrez crier. » La verve de Jean-Claude est intarissable. Je ne sais pas où il va chercher ses mots, ses images, ses comparaisons. Il se moque des assignats de la Convention, « tant d'assignats que si on les collait tous par les bords, il y aurait de quoi couvrir la France de papier »; il raille les curés constitutionnels qui viennent prêcher en « chapeau rond au lieu d'un bonnet à houppe » et desquels il dit : « Je ne veux moissonner de ma vie si vous ne découvrez sur sa personne quelque chose d'hérétique, ne fût-ce qu'un bouton de veste »; il rit au nez de Boissy-d'Anglas qui promet la liberté des cultes au nom de Cicéron, de Socrate et de Marc-Aurèle : « Je mentirais, — dit-il, — si j'assurais... que je connais les trois théologiens dont il parle, mais je gagerais bien à tout hasard mes deux charrues con-

tre un exemplaire de la nouvelle Constitution que Socrate, Marc-Aurèle et Cicéron étaient protestants. » Evidemment c'est de l'esprit de village, de la dialectique en sabots, mais de Maistre l'a voulu. Il s'est adapté à son auditoire de simples et bonnes gens, et c'est plaisir de voir l'aigle qui oublie ses ailes et ses hautes cimes pour voler à ras de sol. Et Jean-Claude n'est un ignorant qu'en apparence; il y a un superbe bon sens dans les idées qu'il effleure en raillant. Ecoutez ce bout d'histoire : il s'agit de défendre la religion catholique : « Il y a plus de deux cents ans qu'il y eut déjà un tapage en France pour les affaires des Huguenots. Notre curé en parlait un jour avec M. le châtelain : il appelait cela la *Digue* ou la *Ligue*, ou la *Figue*, enfin quelque chose en *igue*. Mais c'était diabolique. Il disait que cette machine dura je ne sais combien de temps, trente ou quarante ans, je crois. Sainte Vierge Marie! cela ne fait-il pas dresser les cheveux? C'est bien pire aujourd'hui, puisqu'alors il y avait des rois, des princes, des seigneurs, des parlements, en un mot, tout ce qu'il fallait pour faire la besogne après la folie passée; mais, à présent, que tout le royaume est en loques, ce sera le diable à confesser pour tout refaire. Serait-il possible que nous fussions mêlés là-dedans? » Et cette adjuration aux arrivistes savoyards qui ne boudaient pas à la Révolution parce qu'ils en espéraient quelque profit : « Vous croyez, peut-être, vous autres petits messieurs qui avez des habits de drap d'Elbeuf et des boutons d'acier, que c'est pour vous que le four chauffe et que vous serez toujours les maîtres? Ah! bien, oui, fiez-vous-y. On a déjà fait main-basse sur les municipalités de campagne, aussi adieu aux rois de village! Il n'y a plus de districts, aussi adieu aux rois de petites villes! ne voyez-vous pas comme tout s'achemine à vous rendre des zéros en chiffre? Quand tout sera tranquille, le peuple donnera les places à ceux que vous tenez en prison; et si, pendant cette tempête, quelques champignons sont sortis de terre, vous n'y gagnerez rien, car les *ci-après* sont bien plus insolents que les *ci-devant*. » De Maistre prenait le masque de Sancho pour soulager son âme et sauver son pays; mais il avait beau faire : à travers les trous du masque, un éclair brillait, un regard perçait, un son de voix se faisait entendre à quoi l'on devinait le génie d'un maître. Et Jean-Claude Têtu se souvenait parfois qu'il parlait à la place de J. de Maistre.

III.

Mais l'habit du paysan Savoyard était un peu étroit pour de Maistre; sa philosophie et son gros rire un peu vulgaires en face des grandes choses qu'il observait. Pendant qu'il se déguise ainsi et qu'il contrefait sa voix, un livre est là sur sa table qui vient

de naître, où sa pensée éclate, rayonne, dans une langue magnifique. Plus de masque, plus de voile, plus d'artifice : de Maistre se révèle partout; l'Europe ressemblait à un Sinaï entouré d'éclairs, étourdi de tonnerres. Et la voix de J. de Maistre, s'élevant dans cette catastrophe, fait songer à quelque parole d'en haut qui juge les crimes d'en bas et qui dévoile les secrets desseins du ciel parmi les crimes de la terre. Jean-Claude Têtu se muait soudain en un Moïse sublime, prophète et interprète des idées de Dieu.

Les *Considérations sur la France* paraissent en 1796. Et la première chose qui attire le regard dans ce livre est la beauté de l'âme qui l'a conçu. C'est une âme juste, intègre, très noble, et qui ne mesure ni les hommes ni les choses du point de vue de ses intérêts ou de ses rancunes personnelles. Les épigrammes dont on s'amusait au camp de Coblentz ne manquaient ni d'esprit ni de justice; seulement elles témoignaient d'un incurable aveuglement. Il faut avoir le courage de le dire : ces émigrés, les anciens amis de Voltaire, les lecteurs enthousiastes de Jean-Jacques, les familiers et les commensaux des philosophes, oubliaient leur part de responsabilité dans la sanglante tragédie. Et puis, quelques-uns étaient étroits, ne respirant que vengeance et enveloppant tous les acteurs du drame, les bouchers de la rue aussi bien que les soldats sur la frontière, dans un égal et souverain mépris. La patrie elle-même se confondait souvent dans leur esprit avec la Révolution; ils maudissaient celle-ci et, à certaines heures, ils n'étaient pas loin d'oublier que la France demeure et qu'on n'a jamais le droit de la renier. Ils avaient souffert, ils souffraient. La souffrance est mauvaise conseillère. Et, d'autre part, je me souviens du mot que de Maistre écrivait en 1794 : « La bonté de la cause qu'ils défendent devrait jeter un voile sur leurs défauts... Je suis forcé d'avouer que, depuis que je suis ici, j'ai vu moins de sottises de leur façon qu'on n'en aurait vu dans tout autre rassemblement d'une nation quelconque. Les Anglais en ont fait d'énormes, dont on n'a point parlé. Si un Français malheureux, irrité, dégoûté de la vie, poussé à bout par les contradictions, se permet un mot un peu léger, les démocrates crient *haro!* et le gouvernement... accueille des dénonciations qui n'ont pas le sens commun. » Ah! il est bien difficile d'être doux, et même juste, à l'égard des pirates et des bourreaux; et peut-être n'y avait-il à ce moment-là qu'un de Maistre qui fût assez grand, assez sage, assez maître de son esprit et de son cœur pour juger froidement, à la lumière d'en-haut, l'effroyable orgie du sang et des larmes. Il a souffert par la France; elle a dispersé sa famille, elle lui a pris sa fortune, sa patrie et son roi. Il aurait le droit d'être sans pitié pour elle et de la confondre avec les brigands qui sont ses maîtres. Mais non; il distingue lui, et ses lettres d'alors sont un magnifique hommage à notre mission dans le monde, à notre valeur

sur le champ de bataille, à notre supériorité sur le reste de l'Europe. Il écrit de Lausanne au baron Vignet des Etoles : « Les Français, mon cher ami, ont, sans doute, des côtés qui ne sont pas aimables; mais souvent aussi nous les blâmons parce que nous ne sommes pas faits comme eux. Nous les trouvons légers, ils nous trouvent pesants : qui est-ce qui a raison? Quant à leur orgueil, songez qu'il est impossible d'être membre d'une grande nation sans le sentir. » Il applaudit aux succès de nos armes, à la gloire de nos soldats : « Les soldats français, — dit-il, — ne sont point les bourreaux des émigrés, mais les sujets de ces bourreaux : ils se battent pour une mauvaise cause, mais leurs succès n'en sont pas moins admirables... Je ne vois pas comment un Français pourrait ne pas sentir un certain mouvement de complaisance en voyant sa nation seule, avec une foule de mécontents dans l'intérieur, non seulement résister à l'Europe, mais encore l'humilier et lui donner beaucoup de succès. Certainement c'est de la force bien mal employée, mais cependant c'est de la force. » Et il remercie la Providence d'avoir dit non à l'Autriche et à l'Angleterre qui voulaient le démembrement de la France; et, quel que soit le désordre actuel de la grande nation, il n'hésite pas à écrire que sa défaite par l'Autriche serait « le germe de deux siècles de massacres, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine, et même... une plaie mortelle à la religion. » C'est ainsi que de Maistre se venge. Vous avez beau lui dire que la France est à cette heure le fléau du monde et que lui-même a trop souffert par elle pour avoir la permission de l'aimer, il vous répond comme au baron Vignet des Etoles : « Si je n'ai point de fiel contre la France, n'en soyez point surpris : je le garde tout pour l'Autriche. »

Et si maintenant nous ouvrons le livre contemporain de ses lettres, c'est pour y entendre le plus beau des panégyriques qui ait été écrit à la gloire de la nation française. Cet étranger, ce proscrit, cette victime de la Révolution française parle de nous en des termes qui flatteraient notre orgueil, si nous n'étions des anges de modestie. Il exalte notre mission dans le monde et cette « magistrature » que la France exerce seule sur l'Europe. Il écrit: « La Providence qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et, pour ainsi dire, deux *bras* avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère... La puissance, j'ai presque dit la *monarchie* de la langue française est visible : on peut tout au plus faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est

la partie saillante du caractère national. » Il sait tout ce qu'on peut dire de nous, de notre vanité : « Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement fort qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épithètes dans les gazettes. » Il sait tout, il dit tout au risque de scandaliser ceux qui attendent de lui autre chose que des louanges pour la nation coupable. Il pouvait écrire un jour à de Bonald : « Quel étranger vous a jamais et plus connus et plus aimés? Quel écrivain vous a rendu plus de justice? » Oui, ce catholique, ce royaliste, cet étranger, à l'heure même où la France abattait la Croix et les fleurs de lis, à l'heure où elle lui volait son pays, nous a aimés ardemment, passionnément. Il a haï nos ennemis, il a magnifié nos soldats; il nous a regardés comme Alceste regarde la perverse Célimène au coin de son salon et il nous aurait dit volontiers comme le bourru amoureux :

Et c'est pour mes péchés que je vous aime ainsi:

Et lui qui abhorrait l'Autriche, lui qui écrivait une fois : « Où les Prussiens représentent, je n'ai rien à dire », il a adoré la France, il l'a adorée malgré elle, parce qu'il voyait en elle l'instrument de la Providence et le bras de Dieu sur la terre. Il l'a adorée jusqu'à excuser ses fautes, et sachant bien que cela ne durerait point, qu'après l'ivresse du péché et du crime, le soldat de Dieu se retrouverait sous les armes, avec la conscience de sa mission, plus ardent, plus noble, plus héroïque, plus... français que jamais.

Les *Considérations sur la France* sont donc un panégyrique de la France. Mais, en même temps, elles élèvent contre la Révolution le réquisitoire du bon sens et de l'esprit catholique. On ne fait pas dire à de Maistre ce qu'il ne doit pas dire, et, s'il s'obstine dans son amour pour la nation égarée, il répudie impitoyablement les erreurs qui l'ont conduite à l'oubli de sa mission, au désordre, et à tous les crimes. Et, cette fois, ce n'est plus avec des épigrammes ou seulement avec une satire que de Maistre s'attaque au monstre révolutionnaire. Le philosophe et le théologien écartent le pamphlétaire; et c'est devant la vérité religieuse, la vérité politique et sociale, devant la vérité éternelle que la Révolution est traduite.

Et tout de suite de Maistre la caractérise d'un mot solennel, profond, indiscutable, et que ceux-là seuls contesteront qui se laissent piper par les grandes chimères : « Il y a dans la Révolution Française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes

où les provinces tâchaient de surpasser Paris : tout cela sort du cercle ordinaire des crimes et semble appartenir à un autre monde. » Voilà la Révolution définie pour les siècles : les idées de 1789, la Déclaration des Droits de l'homme, et toutes les harangues qui tombèrent de la tribune des assemblées et de la tribune des clubs, tout cela n'est qu'un écho, parmi les hommes, du *Non Serviam* qui ameuta contre Dieu Lucifer et les mauvais anges. Entre Lucifer d'une part, Mirabeau, Danton et Robespierre de l'autre, il n'y a que la différence des succès : Luciter est un révolutionnaire malheureux, les autres ont réussi. Mais de part et d'autre, c'est le même cri de révolte, la même insurrection contre le principe d'autorité, contre Dieu là-haut, contre Dieu et le roi ici-bas. Alors le crime central de la Révolution française est l'assassinat de Louis XVI. De Maistre se sent pris d'un frisson d'horreur devant cette tête qui tombe; il tremble en songeant à ce qu'il faudra de sang pour effacer la flaque lugubre qui macula le pavé de Paris : « Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime, si ses vertus mêmes ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom... Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France; quatre millions de Français peut-être paieront de leur tête le grand crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide. » Il écrit cela en 1796; non seulement de Maistre juge bien le présent, mais il voit clair dans l'avenir et tous les voiles tombent devant les regards de l'homme qui sait les lois de la Providence.

Vue du côté de la terre, la Révolution lui apparaît sous l'image d'une colossale absurdité. Elle s'est figurée que l'on fabrique des constitutions comme on fabrique une pompe ou un métier à bas. Elle a cru même qu'il était possible de rédiger une constitution qui conviendrait à tous les peuples, qui serait la charte idéale de l'homme idéal. Or, l'homme idéal n'existe pas pour de Maistre : « J'ai vu dans ma vie des Français, des Italiens, des Russes; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être Persan; mais quant à l'homme je déclare ne l'avoir jamais vu. » Et la Révolution a légiféré pour l'homme, à peu près comme ferait un tailleur qui voudrait faire endosser à toutes les tailles la même veste ou la même redingote. Aussi son œuvre est fragile à l'infini. Que de lois, Seigneur, que de lois! De Maistre en compte 15.479 enfantées en l'espace de six ans. Et il éclate de rire devant cette collection, devant l'énorme machine qu'il compare à l'organisme si simple que la nature française avait créé d'elle-même au jour le jour, dans l'inconscience de l'instinct vital : « Ouvrez les yeux, — écrit-il de la première République, — et vous verrez qu'elle ne vit pas. Quel appareil

immense! quelle multitude de ressorts et de rouages! quel fracas de pièces qui se heurtent! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages! Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ce mouvement; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulation; tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit et ce silence est auguste. » Tout cela ne peut pas durer, et non seulement parce que, comme il dit en sa langue brutale, « la pourriture ne mène à rien », mais encore parce que cette république est contre nature et qu'il est impossible de vivre longtemps dans un état contre nature.

Satanique et absurde, telle est la bacchante révolutionnaire. Elle ne parle que de raison et elle s'agite dans le délire de la folie; elle a sans cesse à la bouche le nom de la vertu et elle n'est qu'une « courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin »; elle chante la fraternité sur tous les airs, et « les serpents des Furies se dressent sur sa tête effroyable, elle agite des poignards, elle monte sur des cadavres pour se faire entendre de plus loin. » Et, résumant tout cela en une phrase lapidaire qui devance le jugement de l'Eglise et qui sera sans doute un jour le jugement de l'histoire, de Maistre écrit : « Ce qui caractérise la Révolution française et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est mauvaise radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté. »

Il y a tout de même un côté par où la Révolution apparaît grandiose, mystérieuse, divine en un certain sens. Quelqu'un disait un jour à de Maistre : « Bonaparte est parti du ciel. »; il répondit : « Oui, mais comme la foudre. » Il dit la même chose de la Révolution : elle vient du ciel, oui..., mais comme tous les fléaux vengeurs, comme l'orage qui fait des ruines et comme l'éclair qui tue. La pensée de J. de Maistre se complète en cette vision terrible. Que voulez-vous? La France avait une magnifique mission; elle exerçait sur l'Europe « une véritable magistrature » et elle en a abusé. « Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très chrétien* : Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles. » Et au-dessus des hécatombes de la place publique, plus haut que l'échafaud, plus haut que les chefs et les comparses de la tragédie, plus haut que la nuée d'erreurs et que la buée de sang qui monte du sol de France, de Maistre aperçoit un grand acteur qui conduit tout et qui fait son œuvre de justice nécessaire. Que de coupables

il y avait dans la nation française! Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse, tous ceux qui ont ébranlé par leurs sophismes les lois de la propriété, tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'Etat, tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions!* tous ceux qui ont ajouté : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs*... Ils sont légion, ceux-là, et de Maistre ne se gêne pas pour conclure qu'il est peu de Français parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la Révolution,* à qui leur conscience n'ait pu dire :

> Alors de vos erreurs voyant les tristes fruits,
> Reconnaissez les coups que vous avez conduits... »

La France était criminelle; la Révolution fut le châtiment de Dieu, la réponse de la Providence aux sophismes insolents et aux impiétés du XVIIIe siècle. « Il fallait que la grande épuration s'accomcomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justifier ses voies, mais, à cette époque, elle se met à notre portée et punit comme un tribunal humain. » Et, sans doute, cette idée de la Providence n'innocente pas, n'excuse même pas un tant soit peu les misérables qui ont fait couler les larmes et le sang, mais elle grandit leur taille, elle fait d'eux des fléaux de Dieu, les instruments inconscients de la vengeance éternelle. Ah! ne vantez pas à de Maistre le génie d'un Mirabeau, d'un Danton ou d'un Robespierre; ne lui dites point qu'ils ont conduit la Révolution. Ils n'ont rien conduit; ils ne furent que les agents d'une force qu'ils ne distinguaient point : « La Révolution mène les hommes plus que les hommes ne la mènent... Les scélérats mêmes qui paraissent conduire la Révolution n'y entrent que comme de simples instruments; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement... Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la Révolution : au fond, c'était le *roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire; il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin; il partageait avec un autre héros de la Révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune et il était leur dupe. Il disait en mourant que, s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monar-

chie; et, lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant... Enfin plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la Révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de positif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la Révolution, c'est la Révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain; si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer... »

Pour régénérer. Tout est là aux yeux de J. de Maistre. On dit qu'il est sombre, amer et qu'il décourage. On en fait un pessimiste, un misanthrope, un homme qui se complaît à dire des injures aux hommes et à souffler sur leurs flambeaux d'espoir. Je n'en connais pas au contraire qui invite plus aux robustes espérances. Il ne croit certes point au bienfait de l'illusion; il ne nous offre pas de ces gerbes d'ivraie fleurie et de ces fariboles lyriques avec quoi l'on fait de lamentables croisades et de lamentables naufrages. J. de Maistre ne croit qu'au seul pouvoir de la vérité et des idées justes. Mais il croit à leur triomphe aussi. Il est persuadé que la Révolution est autre chose qu'un accident historique, qu'elle est une « époque », comme il dit, mais que cette époque ne durera point et qu'une fois le ciel balayé de ses lourds nuages le soleil se lèvera et rayonnera de nouveau. La Providence travaille, non pas en puissance aveugle et vindicative, encore moins en dilettante néronien que le spectacle des ruines amuse; la Providence travaille pour la France, pour le roi de France, pour l'avenir de la France et du roi. J'avoue que ma main tremble à transcrire deux derniers fragments des *Considérations sur la France*. On sera tenté de croire que je songe aux choses d'aujourd'hui en exhumant deux prophéties de J. de Maistre qui s'accomplirent comme il avait dit. Mon Dieu! je suis bien innocent de ce crime et ma pensée ne va pas au delà d'illuminer d'un peu d'espoir nos résignations ou nos lassitudes.

La première de ces pages concerne la République issue de la Révolution, le régime qu'il appelait, « ce météore qu'on appelle *république française*. » Il écrivait d'elle : « On croit ce gouvernement fort parce qu'il est violent; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse, et la manière étonnante dont il opère dans ce moment fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer longtemps! La nation française ne *veut* point ce gouvernement; elle le *souffre*, elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes qui n'ont rien de réel;

on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi il est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement : ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse : ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et, passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils s'exposeraient aux plus grands maux, s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont discrets; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française, ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir. » Il y aurait de l'indiscrétion à transporter d'une république à une autre les observations de de Maistre. Tous les gouvernements issus de la Révolution sont marqués de la même tare qui les rend infiniment fragiles : ils sont à la merci d'un souffle parce qu'ils reposent sur le sable mouvant des volontés populaires.

Et comment se fera la contre-révolution? C'est le second fragment que je voudrais faire lire. J. de Maistre a, sur ce point, des idées et une vision très simples. Il me suffira de les indiquer ici. La contre-révolution n'est pas pour lui une révolution à rebours, qui serait faite par les victimes contre les bourreaux et qui se réduirait à une simple liquidation des crimes commis. De Maistre ne songe pas à la vengeance. Au mois de septembre, il entend dire que le roi de Sardaigne organise déjà des commissions militaires et des chambres ardentes pour juger les coupables; de Maistre s'indigne, il écrit à Vignet des Etoles : « Je vous avoue que je ne voudrais pas faire partie de pareils tribunaux. Comment? La première idée du roi est de punir A-t-on jamais rien imaginé de plus impolitique? Tandis que les trois quarts de la Savoie sont sous le couteau, on s'amuserait à pendre en effigie!... Belle imagination en vérité! » Non, pas de représailles, pas de proscriptions, pas de terreur blanche après la terreur rouge, mais tout simplement le relèvement des ruines et le coup de balai parmi les paradoxes mortels. La phrase de J. de Maistre sur la contre-révolution a le relief d'une inscription lapidaire : « *Ce ne sera point une révolution contraire, mais le contraire de la révolution.* » Et alors, il se la représente, il la décrit. Il y a des sceptiques autour de lui qui ne croient pas à la possibilité d'une restauration monarchique; de Maistre réduit la chose à un simple fait divers et il le raconte avec une bonhomie et une verve charmantes : « Quatre ou cinq personnes peut-être donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la

France a un roi, et les provinces crieront : *Vive le Roi !* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine peut-être, apprendront en s'éveillant qu'ils ont un roi. « Est-il possible, s'écrieront-ils, voilà qui est d'une singularité rare ! Qui sait par quelle porte il entrera ? Il serait bon peut-être de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera »... Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que le roi est reconnu à Paris, qu'une faction quelconque (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du roi, qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche. La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on ? pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine ; mais, ce jour-là même, elles voudront dîner et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paye plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération et qui le sent très bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement que le premier qui criera : *Vive le roi !* sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine d'un crayon séduisant l'image d'un général des armées de *Sa Majesté très chrétienne*, brillant de signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité... C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge ; chacun redoute celui dont il aurait besoin, le doute consume, les heures et les minutes sont décisives : partout l'audace rencontre la prudence, le vieillard manque de détermination et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister ? Où sont les chefs ? à qui se fier ? Il n'y a pas de danger dans le repos et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend ; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes ; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse ; mais deux autres villes, qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir : elles viennent de se soumettre et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de la place a présenté au roi les clés de *sa bonne ville de*... C'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le roi l'a créé, sur la porte, maréchal de France ; un brevet immortel a couvert son écusson de *fleurs de lis sans nombre ;* son nom est à jamais le plus beau de France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce ; bientôt il devient irrésistible. *Vive le roi !* s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie. *Vive*

le Roi! répond l'hypocrite républicain au comble de la terreur. Qu'importe! il n'y a qu'un cri et le roi est sacré... Citoyens, voilà comment se font les contre-révolutions. » Et de Maistre ajouterait volontiers : Ce n'est pas plus difficile que cela! Le livre des *Considérations* plonge en plein dans nos luttes contemporaines. On en tirerait sans effort toute une série de maximes, de réflexions, et même de tableaux à l'usage de ceux qui refusent de remonter le courant, sous prétexte qu'il est irrésistible, et qui ne voient d'autre politique sage que de le renforcer en le suivant.

***

Il va sans dire que le livre de J. de Maistre fut interdit en France. Il ne fut pas interdit à tout le monde. Quelques mois après l'apparition de l'ouvrage, un jeune général entrait à Milan à la tête de son armée victorieuse. A la vitrine des libraires, il distingua cette brochure qui était déjà à sa cinquième édition. Il lut et il comprit. On lui disait que cette république n'était pas viable, on lui disait que nul gouvernement ne peut se passer de Dieu, on lui disait encore que rien n'est plus facile que de s'emparer du pouvoir quand on le veut et que les hommes qui le détiennent en sont indignes. On lui disait tout cela et il s'attribua le rôle pour lequel on ne songeait pas à lui. Bonaparte en conçut une vive admiration pour de Maistre; de Maistre ne la lui rendit jamais.

Il était mûr maintenant pour les grandes pensées et les grandes œuvres. Dans une lettre à Vignet des Etoles, je trouve cette phrase laconique : « Tous mes biens sont vendus, je n'ai plus rien. » La Révolution a dépouillé de Maistre de tout ce qu'il avait; mais, en échange, elle lui a révélé son génie. Elle l'a porté à ce point de force et de maturité qu'il n'eût peut-être pas atteint sans le choc douloureux de tant d'épreuves et la douloureuse leçon de tant de spectacles. Il la hait, il l'abomine, il déchaîne contre elle toute la puissance de sa foi et de sa raison, toute la violence de ses passions généreuses. Il est son œuvre pourtant, en un certain sens : elle l'a placé si haut qu'il la domine, qu'il la juge et que dans le verdict qu'il prononce contre elle on croit surprendre souvent la voix de Dieu lui-même, au tribunal du dernier jour, séparant les bons d'avec les mauvais, la vérité d'avec l'erreur, une voix toujours sereine, impassible, comme la voix de la justice et de l'éternité.

C. LECIGNE.

A QUOI SE RÉDUIT LA « DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE »

Tel était le titre d'un article de Mgr Vanneufville dans la « Démocratie chrétienne » du 8 juillet 1908. Pourquoi ce retour?

Ceux qui m'ont lu, il y a deux ans (1), ne s'en étonneront pas. Pour qui a suivi pas à pas le développement de cette idée bizarre la « démocratie chrétienne » n'est-il pas curieux d'analyser chaque nouvelle étape?

Celle que j'envisage aujourd'hui, est très près de nous, les personnages vivent encore, (quand ils ne dirigent pas!)

1908! curieuse époque pour la « Démocratie chrétienne ». Passé, le temps des folles audaces! On a recours à une savante casuistique, si je puis m'exprimer ainsi. Pensez donc! il y avait à peine un an que le modernisme était condamné. Les novateurs se regardaient et se disaient entre eux : « A qui le tour? » — D'où dissimulation et nouveaux détours.

« Rien ne te sert d'être farine, car quand tu serais sac, je n'approcherais pas », disait La Fontaine. Il faut que nous soyons rompus au métier. Il faut qu'aucun des subterfuges du modernisme social ne nous échappe. Le résultat final nous en fait un devoir. On n'aura rien fait contre le « démocratisme chrétien » tant qu'on ne l'aura pas dépouillé de tous ses artifices.

Je n'insiste pas. Le lecteur comprend l'actualité de mon sujet.

J'aborde donc l'article en question et j'en cite incontinent le scabreux prologue.

I.

— La « démocratie chrétienne »!... Monsieur l'Abbé, il est temps *de renoncer à ce vocable qui a favorisé toutes les équivoques*. Au fond, la démocratie chrétienne, c'est — sur le terrain social — la manie des nouveautés...

— Le modernisme social?... interrogea l'Abbé.

— Oui, le « modernisme social ». Voyez que de sympathies entre les modernistes et les démocrates chrétiens. D'instinct, dans l'ordre intellectuel, les démocrates chrétiens sont modernistes. D'instinct, dans l'ordre social, les modernistes sont démocrates chrétiens. *Je vous en citerais cent exemples.*.

... La conversation s'était engagée depuis quelques minutes entre les deux voyageurs, sur le ton de la plus cordiale sympathie. Le train filait, rapide, de Lyon sur Marseille, et les deux compagnons de route avaient entrepris une de ces controverses qui abrègent la durée des plus longs parcours. Celui qui parlait était un vieux médecin. La physionomie était

1. Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.

ouverte, et, malgré l'âge, pleine de vivacité : ce visage, encadré de cheveux blancs, était éclairé par des yeux bleus, où brillaient l'intelligence et la franchise : des yeux de combatif. La parole était ferme, accentuée, légèrement passionnée.

L'Abbé avait passé la quarantaine. Il « datait », intellectuellement, de l'époque où la démocratie chrétienne avait pris possession de la pensée catholique.

Entre son interlocuteur et lui, les différences de mentalité étaient marquées : mais ces deux hommes ressentaient visiblement, l'un pour l'autre, une de ces amitiés qui résistent aux chocs d'idées les plus vifs. Les âmes se comprenaient...

En face d'eux, un jeune étudiant en droit était assis. Son maintien était à la fois plein d'aisance et de réserve. Sur son front, dans son regard, éclatait cette intrépidité sereine qui est le rayonnement de la vertu. A la façon dont il suivait la conversation, il était facile de voir qu'il était un intime du docteur et de l'Abbé.

— L'Abbé répliqua : « Je vous fais grâce de ces exemples qui, aussi bien, ne prouveraient pas grand'chose. Laissez ces arguments-là à des polémistes qui veulent troubler leurs lecteurs. Que des modernistes *aient eu de vagues sympathies* pour la démocratie chrétienne, que des démocrates chrétiens aient eu des complaisances pour des modernistes, *je ne le nie point* : mais qu'est-ce que cela prouve? Le modernisme n'en est pas moins, **de par sa philosophie fondamentale et de par ses théories théologiques, la contradictoire de la démocratie chrétienne.**

La philosophie moderniste, c'est l'agnosticisme; **la nôtre** est celle de l'Encyclique *Aeterni Patris*. La théologie moderniste volatilise le dogme par ses théories évolutionnistes, notre théologie, nous, *est la théologie traditionnelle*, et M. l'abbé Loisy ne se trompe pas quand il larde de ses sarcasmes les catholiques sociaux, et les démocrates chrétiens du même coup : nous sommes aux antipodes.

— De telle sorte, Monsieur l'Abbé, que vous reprenez à votre compte le « *jam non christianus* » de Tertullien : *dès lors qu'un démocrate chrétien devient « moderniste », il cesse d'être démocrate chrétien.*?

— Parfaitement : dans la même mesure où il devient moderniste, il s'écarte de la démocratie chrétienne. Et j'ajoute que, par le fait, loin de faciliter les équivoques, la démocratie chrétienne les dissipe au contraire. Le « modernisme social » n'est pas impossible, certes, toute philosophie et toute théologie engendrant une doctrine sociale qui leur ressemble : **mais là où vous rencontrez la démocratie chrétienne, vous êtes sûr que le modernisme social est écarté...**

— J'espère, Monsieur l'Abbé, interrompit avec quelque vivacité l'étudiant, que vous ne renverserez pas la proposition, et que vous ne direz pas : tout catholique démocrate qui n'est pas un démocrate chrétien est un moderniste.

— Non, mon cher ami, il n'est pas nécessaire que les catholiques démocrates se disent démocrates chrétiens pour échapper au modernisme. Seulement, prenez garde qu'il n'est pas nécessaire non plus de se déclarer démocrate chrétien pour l'être en effet; **et je n'hésite pas à avancer qu'un catholique qui n'est pas un moderniste est, plus ou moins consciemment, un démocrate chrétien ».**

Un bon rire sonore fut la première réponse de l'étudiant : « Vous êtes

accapareur, Monsieur l'Abbé : *me voilà donc démocrate chrétien sans le savoir !* »

Le docteur protesta à son tour : « Vous n'avez pas le droit de parler ainsi. *La démocratie chrétienne, telle que le Pape l'a définie, n'a rien à voir avec la démocratie.* Vous raisonnez; Monsieur l'Abbé, d'après vos idées personnelles, antérieures à l'Encyclique « *Graves de communi* ». Et voilà justement pourquoi je maintiens que le vocable de démocratie chrétienne n'a pas cessé de favoriser les équivoques. Le Pape en a simplifié le concept; il en a réduit le sens. La démocratie chrétienne, c'est l'action bienfaisante de l'Eglise parmi le peuple. *La démocratie chrétienne est désormais radicalement séparée de tout concept politique.* Mais voilà !... Ceux qui adoptent cette définition n'ont jamais accepté dans le passé, et ne sont pas obligés dans le présent, d'être appelés des démocrates chrétiens. Et, au contraire, ceux qui s'appelaient, avant l'encyclique, démocrates chrétiens, ne peuvent plus s'appeler ainsi *qu'à la condition de vider ce mot de tout le sens qu'ils y mettaient autrefois.* Vous devriez être le premier, Monsieur l'abbé, à abandonner une dénomination qui ne vous permet plus de propager vos idées qu'en contrebande. C'est une question de sincérité !

— Bravo ! Monsieur le Docteur, reprit l'étudiant. Je raisonne absolument comme vous, moi qui suis un affreux démocrate. Je prends la démocratie chrétienne dans le sens de l'encyclique. *La démocratie chrétienne, c'est l'action de l'Eglise, de l'Eglise hiérarchique, en faveur du peuple.* Chaque fois que l'Eglise, chaque fois que l'autorité ecclésiastique prend une initiative populaire, — que cette initiative soit d'ordre économique ou d'ordre moral, qu'elle ait un caractère charitable ou qu'elle vise à l'éducation du peuple, — je suis tout prêt à pratiquer la démocratie chrétienne. Seulement, je ne vois pas du tout pourquoi je prononcerai alors le mot de « démocratie chrétienne ». Les vieux mots suffisent amplement. Je suis démocrate, comme citoyen; Monsieur le Docteur ne partage point mes goûts : c'est son droit, comme c'est le mien de garder mes préférences politiques. Mais vous, Monsieur l'Abbé, quand vous parlez de démocratie chrétienne, vous nous jetez dans un océan d'équivoques...

— Me voilà entre deux feux, répondit l'Abbé avec une tranquille bonne humeur. A droite et à gauche, je suis fusillé par les mêmes arguments. Voyons, vos munitions sont-elles épuisées ? M'autorisez-vous à commencer mon plaidoyer ?

— Je vous écoute, fit le Docteur, avec un sourire où la sympathie se faisait légèrement ironique.

— Et nous sommes prêts à vous juger, continua l'étudiant très amusé.

Ouais ! comme vous allez vite en besogne, M. l'Abbé !

Et quel stupéfiant docteur !

Bref, le docteur et l'abbé ne sont pas mieux doués l'un que l'autre pour la discussion. Le docteur, lui, pose, dès le début, une formidable objection. On s'attend de sa part à une défense énergique. Pas du tout ! il se laisse tranquillement déloger d'une position inexpugnable.

La tactique de l'abbé n'en est pas moins curieuse. On lui propose une sérieuse difficulté; tout bonnement il passe outre. Et le bon docteur de le laisser glisser !

Pour revenir aux réalités, l'abbé qui, manifestement ici, fait la

demande et la réponse et de telle sorte que la réponse écrase la demande, ne peut pas nier l'encombrante difficulté qui, en pareil sujet, s'interpose, dès le début d'une discussion.

Il constate la connivence entre démocrates et modernistes, en ces termes, qu'il place tout exprès dans la bouche du bon docteur : « *Voyez, que de sympathie entre les modernistes et les démocrates* » *chrétiens !* »

Mais puisqu'il s'agit d'un dialogue en règle, soumettons-nous à la forme.

Le docteur pose donc *cette formidable objection*, et il ajoute, comme pour mieux faire ressortir sa coupable complaisance :

« *Je vous en citerais cent exemples* ».

Cent exemples ! le croirait-on ? Et de la part d'un homme qui se laisse bâillonner à discrétion !

Cent exemples ! — Mais l'abbé lui demande-t-il tout au moins de préciser ? En effet, un esprit sérieux ne recule jamais devant la vérité, il veut la connaître tout entière et quelle qu'elle soit. Si vraiment le docteur peut donner d'innombrables exemples, prouvant catégoriquement que les démocrates chrétiens ont adopté les erreurs des modernistes, et qu'ils ont obéi, ce faisant, à la logique de leurs propres principes, l'abbé est obligé de capituler, et à sa question : « *à quoi se réduit la démocratie chrétienne ?* », il est obligé de répondre : « *Elle se réduit à un ensemble d'erreurs ayant pour fondement la pierre angulaire des erreurs modernistes : le dogme de l'évolutionnisme, le progrès indéfini.* »

Remarquons-le, nous sommes en 1908..., la démocratie chrétienne date de plus de 70 ans, elle a un long passé. Il ne s'agit donc pas de la définir à sa guise, cette école ! Ce n'est pas la définition qui fera que l'école soit telle, mais c'est parce que l'école est ceci ou cela, qu'elle enseigne ceci ou cela, que nous la définirons de telle ou telle façon, nous tracerons un cercle autour d'elle. C'est dans cette enceinte que nous irons la chercher et non ailleurs. Tous ceux qui ont lu mon dernier ouvrage, publié ici même, savent très bien que le cercle est tracé. Que nous veut donc cet abbé « qui date intellectuellement de l'époque où la démocratie chrétienne *a pris possession* de la pensée catholique » ?

Telle est la bonne foi de ce phraseur, et son désir de justifier ses frères et ses maîtres, qu'il repousse sans examen la difficulté *si sérieuse* que lui propose le docteur, *son compère*. Et voyez quel ton ! Il ne dit pas au docteur : « *Faites-moi grâce* de ces arguments qui me gênent,... nous y reviendrons plus tard ! » Non ! il s'exprime tout à son aise : « *Je vous fais grâce* de ces exemples qui, aussi bien, ne prouveraient pas grand'chose ! » Après avoir fait à son charmant antagoniste cette « *grâce* » délicate et si désintéressée..., il

continue : « *Laissez ces arguments-là à des polémistes qui veulent troubler leur lecteur.* »

Ici, j'arrête l'abbé : « Vous connaissez donc, cher Monsieur l'abbé, des polémistes qui ont assumé la lourde charge de démontrer la connivence entre *démocrates* de votre espèce et les *modernistes?* » On n'est pas fâché de le savoir! « Et vous avouez que cette démonstration peut *troubler* des lecteurs? » Enchantés de le noter au passage. « Allons, lâchez le nom propre et le titre du livre qui vous hantent! Vous voulez parler des « *Démocrates chrétiens et le modernisme* » de l'abbé... — allons du courage! — de l'abbé Barbier! » Eh oui! il vaut mieux appeler les choses par leurs noms, on dissipe alors les malentendus.

Mais revenons à notre docteur endormi. Eh! docteur, réveillez-vous! ne vous laissez pas engourdir par le roulement monotone du train qui vous emporte! En effet, le docteur dormait. Ses *cent exemples*, il les avait oubliés dans les douceurs de la somnolence. Du reste, pourquoi s'en serait-il soucié? l'abbé lui en avait fait grâce si gentiment!

L'assoupissement du vieux docteur aidant, l'abbé avait déroulé son pathos. Il disait, entre autres charmantes vérités, combien la philosophie des démocrates chrétiens était différente de celle des modernistes, quels fossés séparaient les opinions théologiques des uns et les autres. Et le train roulait! et le bon docteur, les yeux alourdis par le vacarme du chemin de fer et par l'ennuyeux monologue de l'abbé, soulevait de temps à autre ses paupières et balbutiait entre deux rêves des incohérences de ce genre : « De telle » sorte, Monsieur l'Abbé, que vous reprenez à votre compte le « *Jam* » *non christianus* » de Tertullien : DÈS LORS QU'UN DÉMOCRATE CHRÉ» TIEN DEVIENT « *moderniste* », IL CESSE D'ÊTRE UN DÉMOCRATE CHRÉ» TIEN. » Ayant ainsi divagué, le docteur se remettait à ronfler de plus belle.

Pendant ce temps, l'abbé, que ni son propre discours, ni le roulement devergondé de l'express, ni la malhonnête indifférence de son interlocuteur ne parvenait pas à lasser, reprit plus audacieusement encore : « *Là où vous rencontrez la démocratie chrétienne vous êtes* » *sûr que le modernisme social est écarté...* » A ce moment-là, on entendit dans un compartiment voisin un éclat de rire sonore. L'abbé interloqué s'interrompit. L'histoire ne le dit pas, mais, on l'assure, un prêtre qui avait dans ses mains « *les démocrates chrétiens et le modernisme* » de M. l'abbé Barbier, et qui suivait depuis un instant, avec quelques amis, (ameutés par cet inconvenant tapage), le discours de l'abbé démocrate, se rendit coupable de cette impertinence. Le prédicateur voudra bien l'excuser, notre ecclésiastique venait de parcourir l'ouvrage en question. Il avait encore toutes fraîches à la mémoire les fredaines doctrinales de MM. Dabry, Naudet, Sangnier,

Fonsegrive, Rifaux, et de la revue, par-dessus le marché, intitulée si justement « *La Démocratie chrétienne* ».

Le fait est que l'abbé ne pouvait plus continuer sa conférence, tant il demeurait piqué au vif par cet effet inattendu. On dit que, ne pouvant plus contenir son fou rire, le rieur changea de wagon, non sans faire des excuses à l'abbé démocrate, auquel il remit en souvenir de cette rencontre, et non sans ironie, « *Les démocrates chrétiens et le modernisme* » de M. l'abbé Barbier.

Nul doute que notre abbé n'ait feuilleté, tout au moins, cet ouvrage si solidement documenté et partant si probant. Par simple loyauté intellectuelle, cet esprit léger, devant les preuves irréfutables (et demeurées irréfutées) de M. l'abbé Barbier, a dû, depuis cette lecture, s'abstenir de juger avec tant d'aveugle bienveillance tous les démocrates chrétiens. Depuis ce jour-là, si cet abbé est sérieux, il n'a certainement jamais osé dire ce qu'il affirmait si résolument à l'ignorant docteur : « Où vous rencontrez la démocratie chrétienne, vous êtes sûr que le modernisme social est écarté. » Je vais même plus loin et je dis : « Si notre ecclésiastique est un homme loyal, il est désormais convaincu que le modernisme social a pris naissance et s'est développé chez les démocrates chrétiens. De telle sorte qu'on ne le rencontre que là, chez les catholiques. » Jusqu'à nouvelle preuve, cette affirmation restera debout et elle y restera longtemps, je vous l'assure.

II

Délivré de ce malencontreux adversaire, l'abbé rassuré reprit de plus belle : « *Je n'hésite pas à avancer qu'un catholique qui n'est » pas un moderniste est, plus ou moins consciemment, un démocrate » chrétien.* »

Voilà ce qui s'appelle raisonner, et l'on pourrait très bien à l'occasion des démocrates chrétiens redire les vers de Molière :

> « Raisonner est l'emploi de toute la maison,
> » Et le raisonnement en bannit la raison ».

« Un catholique qui n'est pas un moderniste, est, plus ou moins » consciemment un démocrate chrétien! » Je cherche à comprendre...

D'ailleurs, même en nous servant cette énorme bêtise, l'abbé n'innove rien. Je connais un prêtre du midi, qui affichait parmi ses confrères, aux beaux jours du Sillon, ses sentiments et ses idées de royaliste. Un jour, il discutait avec un prêtre sillonniste. Le prêtre sillonniste était directeur au grand séminaire. Mon abbé royaliste développait la doctrine politique de l'*Action Française* et faisait valoir contre le Sillon les idées du « Dilemme » de Ch. Maurras. « Tout ce que vous soutenez, lui répondit-on, n'est pas en contra-

diction avec notre doctrine, vous êtes tout simplement sillonniste, sans vous en rendre compte. » Il faisait partie « *de l'âme du Sillon* ».

« Un catholique qui n'est pas un moderniste, est, plus ou moins, cons» ciemment un démocrate chrétien! »

On va très loin avec des inventions de ce genre. Exemples : Le Souverain Pontife Pie X n'est pas moderniste, il est donc plus ou moins consciemment un démocrate chrétien? — M. l'abbé Barbier dont l'œuvre tout entière, y compris cette courageuse revue, est un effort permanent pour ruiner le modernisme, est, lui aussi, un démocrate chrétien?

Mais voilà que le docteur se réveille cette fois sérieusement et s'écrie : « Vous *n'avez pas le droit*, Monsieur l'abbé, de parler ainsi. » *La démocratie chrétienne, telle que le Pape l'a définie, n'a rien* » *à voir avec la démocratie*. Vous raisonnez, Monsieur l'abbé, d'après » vos idées personnelles *antérieures* à l'Encyclique « *Graves de com*» *muni* ». Et voilà justement pourquoi je maintiens que le vocable » de démocratie chrétienne *n'a pas cessé de favoriser les équivoques*. » Le Pape en a simplifié le concept; il en a réduit le sens. La » démocratie chrétienne, c'est l'action bienfaisante de l'Eglise parmi » le peuple. *La démocratie chrétienne est désormais radicalement sé*» *parée de tout concept politique*. Mais voilà!... ceux qui adoptent » cette définition *n'ont jamais accepté* dans le passé, et ne sont » pas obligés, dans le présent, d'être appelés des démocrates chré» tiens. Et, au contraire, ceux qui s'appelaient avant l'Encyclique, » démocrates chrétiens, ne peuvent plus s'appeler ainsi *qu'à la con*» *dition de vider ce mot de tout le sens qu'ils y mettaient autre*» *fois*. ».

Depuis le début de la conversation, le docteur n'avait si justement parlé :

« A quoi se réduit la démocratie chrétienne? » dit le titre même de notre article. Le docteur venait de donner la réponse. Cette réponse était grave, car il est grave d'engager l'Eglise. L'abbé n'avait plus qu'un mot à ajouter et le débat prenait fin : « Oui, telle est la doctrine romaine » ou « non, que vous forgez de toutes pièces. » L'abbé n'avait rien à dire de plus. Dans le cas où il dirait, oui, il tomberait d'accord avec le docteur. Dans le cas où il dirait non, *mais dans ce cas seulement*, il discuterait encore.

Or, il répondit, oui...

« Vous avez raison de définir la démocratie chrétienne de la même » manière que le Saint-Siège, dit-il, *je ne la définis pas autrement*. » *moi non plus* ».

Qu'est-ce à dire? Ne pas définir autrement que le Saint-Siège, la démocratie chrétienne, c'était donc reconnaître que « *la démocratie chrétienne est désormais radicalement séparée de tout concept poli-*

tique. » Mais, l'abbé poursuit : « SEULEMENT VEILLONS A BIEN COMPRENDRE LES TERMES DE LA DÉFINITION OFFICIELLE. »

Teneo lupum auribus. Nous tenons notre abbé. Il veut agrémenter *la définition officielle* d'une glose. Très bien. Mais comme d'une part il prétend admettre *cette définition,* l'essentiel est que sa glose n'aboutisse pas à l'anéantir.

III

Les considérations de notre abbé démocrate, sur la définition de la démocratie chrétienne, sont exposées par paragraphe dont chacun porte une étiquette spéciale. Ces paragraphes sont eux-mêmes groupés sous deux grands chefs. I. — Définition de la démocratie chrétienne. II. — Démocratie chrétienne et démocratie. Je résume donc :

Le docteur, aux yeux de notre abbé, n'a pas compris le sens de la définition officielle. L'abbé se propose donc de l'analyser. Et voici les étapes diverses de sa discussion :

1° « *Benefica in populum actio* ».

La traduction du docteur est, d'abord, inexacte : « Je vous prends » à témoin, cher docteur, que votre traduction : « *la démocratie chrétienne* » *est la bienfaisante action de l'Eglise parmi le peuple* », trahit com- » plètement la définition latine : « *benefica in populum actio christiana ;* » » quand vous dites en français « l'*action bienfaisante* », vous éveillez » à l'esprit la pensée *de la bienfaisance* et donc de l'assistance des » pauvres, des indigents, des naufragés de la vie... »

Pour l'abbé le mot *benefica* ne se traduit pas purement et simplement « *bienfaisante* ». — « Laissez à ces mots *la vigueur de leur étymologie* et entendez-les largement, comme l'Eglise. »

Et pour laisser au mot « *benefica actio* » toute « la vigueur » de son étymologie, l'abbé ne traduit pas « *action bienfaisante* », non, car « cette traduction trahit complètement la définition latine »; en savant philologue, l'abbé donne cette *magnifique* version : « *benefica* » « *qui fait du bien* ». Le docteur est, en effet, bien naïf de croire qu'une action *bienfaisante,* c'est une action qui « *fait du bien* ».

Je ne sais pas où cet abbé étudia le latin, mais on dut lui donner une fort mauvaise note au « baccalauréat ». La principale qualité de la version est d'être succincte. Or, « bienfaisante » étant un adjectif spécialement créé pour exprimer la périphrase « *qui fait du bien* », la version du docteur est déjà sensiblement meilleure que celle de l'abbé.

Et c'est pour cette leçon de grammaire que l'abbé développe tout ce premier paragraphe!

Malgré ses efforts et toute sa philologie, l'abbé ne parvient pas à extraire du mot « *benefica* » ce qu'il veut en extraire et il

appelle à son aide la faconde. L'essentiel est de délayer des miettes d'idées.

« La démocratie est une action populaire qui « *fait du bien* », » poursuit-il, mais qui fait du bien sur une *large échelle*, qui ne » vise pas seulement les individus, *mais qui prend une forme so-* » *ciale.* »

Donc, résultat de ce paragraphe et première mystification :

L'abbé pose une large échelle. Grâce à cette ampleur, nous pourrons, degré par degré, regagner tout ce que la netteté de la définition pontificale a fait perdre aux sympathies démocratiques de notre abbé.

Remarquons toutefois que si l'étymologie du mot *benefica* ne contient pas « la forme sociale du bien », la définition ne l'exclut pas, tout au contraire. Le tout est de s'entendre et c'est dans l'explication du mot « social » que nous attendons notre abbé.

Pour se réserver la part bonne, l'abbé fait alors dire au docteur : « Qui vous autorise à réserver ce mot *benefica* aux *formes sociales du bien?* »

Cela permet à l'abbé de développer un second point de vue en un nouveau paragraphe intitulé :

2° « La *Rerum novarum* » *en précise le programme.*

Pour le docteur *l'action bienfaisante* de l'Eglise devait s'exercer sur les indigents et les misérables de toute espèce. « Quand vous par- » liez d'action bienfaisante, vous songiez tout d'abord aux *indigents,* » aux malades à soulager *individuellement.* Quand je considère les » développements que le Pape donne à sa pensée en commentant le » mot « *benefica* », je constate qu'il s'arrête, en premier lieu, *aux* » *ouvriers valides,* aux travailleurs qui gagnent leur vie par leur sa- » laire, et qu'il va tout droit *aux moyens sociaux* d'améliorer leur » condition ».

On voit déjà très bien par quelle voie l'abbé nous achemine : vers l'organisation démocratique de la société. Pour ce faire, il était indispensable de confier au docteur un rôle d'idiot. Et cependant le docteur tient ici la place du traditionaliste qui dit avec Pie X : « On ne bâtira pas autrement la cité chrétienne que l'Eglise ne l'a bâtie ».

Le démocrate est tellement naïf qu'il croit nous ouvrir de nouveaux horizons. Le docteur devait sagement lui faire remarquer que de tout temps l'Eglise envisagea la *charité,* sous un aspect social et non pas seulement individuel; Pie X rappelait l'œuvre des « *grands évêques et des grands monarques* » qui « *ont fait la France* ». Vous entendez, « la France! » et non pas seulement les hôpitaux et les asiles de vieillards! Certes, l'Eglise plaça toujours sous sa protection ceux que les infirmités ont arrachés à la vie active, ceux qu'elles ont dispensés de toute contribution sociale. Mais, c'est lui faire

injure que de soutenir qu'elle ait attendu la poussée de la Révolution pour s'occuper de tout ce qui touchait à l'ordre social et à la prospérité publique. C'est, du reste, montrer qu'on ne connaît pas notre histoire de France.

Si Léon XIII a été obligé de rappeler l'enseignement traditionnel de l'Eglise, c'est uniquement parce que des principes de 89, sont sortis des fléaux sociaux, qui exigent aujourd'hui de la part des catholiques des initiatives très éclairées et très généreuses. Ce que Léon XIII attaque dans la plupart de ses Encycliques, c'est le *socialisme*. Le socialisme, Messieurs les démocrates chrétiens, peut revendiquer la même généalogie que le vôtre!

Et si nous lisons attentivement les Encycliques de Léon XIII, comme nous découvrons vite toutes vos erreurs!

Le grand moyen que Léon XIII préconise dans son enseignement social pour arracher l'ouvrier des mains du politicien qui l'abuse, n'est-ce pas la résurrection de ces anciens groupements (confréries et corporations) que la Révolution, au nom de ses satanés principes, a démolis de fond en comble? C'est tellement vrai que l'enseignement de Léon XIII a soutenu le mouvement des cercles ouvriers, dont les promoteurs, si je ne me trompe, abhorrent vos principes. Léon XIII voulait faire revivre de grandes traditions (voir *Humanum genus*) tandis que vous exploitez sa lumineuse doctrine au profit de théories modernes qu'il n'a lui-même cessé de dénoncer à l'animadversion des catholiques.

L'abbé de notre récit représente, en effet, ici, l'homme *avancé* qui révèle au bon docteur un ordre de choses *inconnu* et absolument nouveau.

En somme, tout le discours de cet abbé tend à démontrer qu'il ne faut pas séparer si complètement la *démocratie chrétienne* de la *démocratie* tout court. C'est cette conclusion qu'il faut voir se dégager de la deuxième partie intitulée : « *Démocratie chrétienne et Démocratie* », malgré les subtilités destinées à cacher le vrai mobile de l'article.

Les diverses étapes qui nous acheminent vers les dernières considérations destinées à emporter le morceau, ne sont qu'une série d'affirmations en apparence, sans malice, mais toutes destinées à systématiser une confusion autour du terme de démocratie.

Le mot de *démocratie* est ici détourné, la plupart du temps, au profit des tendances philanthropiques de notre société. Les démocrates chrétiens ont vraiment abusé de leur grand argument. « Voyez, nous disent-ils (malgré ses origines), quel désir de fraternité, quel besoin de secourir les classes inférieures, il règne depuis la Révolution? »

Ce qu'ils prennent pour un mouvement de progrès, ces bons mes-

sieurs, c'est tout simplement les manifestations multiples d'une réaction, d'un besoin d'ordre.

« Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais déjà trouvé ».

Dans l'ancien régime, de quelques abus que les anciens cadres sociaux se fussent alourdis, ces cadres existaient. La société était organisée. Et les organes qui concouraient à sa vie n'étaient pas purement factices. La Révolution arrive; on légifère au nom de quelques sophismes forgés par les encyclopédistes et issus, en réalité, de la théologie protestante. On sacrifie pour des mots vides de sens, des institutions, peut-être défectueuses en bien des détails, mais dont le principe avait en sa faveur plusieurs siècles d'expérience collective. Cependant, à des idées fausses, correspondent toujours, en matière sociale, des cataclysmes inévitables. On n'établit pas à son gré des organisations sociales, sur des fantaisies d'idéologues. L'ordre social a des lois rigoureuses, quand on les méprise ou qu'on les méconnaît, on ne va pas loin sans se heurter à leur inflexible nécessité. C'est ce qui s'est produit en France et ce qui se renouvelle sous nos yeux avec une précision mathématique, chez toute nation oublieuse des limites fixées par Dieu lui-même au caprice des hommes. Par contre, quand une fois, les sociétés ont perdu de vue les règles de leur stabilité, quand règne la confusion pendant une période plus ou moins prolongée, il s'élève de leur sein un effort, d'abord vague et comme inconscient, qui va s'accentuant et se définissant, à mesure que le malaise persiste. C'est ce que nous appelons tous des *réactions*, ces mouvements spontanés par lesquels la nature outragée, tend de toutes ses forces secrètes vers la Voie que lui a tracée le plan divin.

N'est-ce pas ce que nous voyons se réaliser pour notre patrie et sous nos propres yeux? Amené par la démocratie, ce besoin d'ordre et d'organisation qui se manifeste dans le monde du travail? Oui, sans doute, mais comme la fièvre engendre la soif! — Ces mouvements généreux par lesquels notre siècle aspire, presque à son insu, à se libérer des méfaits de la démocratie, qu'il s'agisse de la réaction contre le prolétariat, du mouvement régionaliste, des tendances nationalistes sorties des entrailles de la vieille France pour contrecarrer à l'improviste cet antipatriotisme de commande, tout cela, ce n'est pas la démocratie, mais son contraire, et c'est radoter que de prendre parti pour ces réactions, tout en leur donnant pour principe leur antithèse : les principes démocratiques.

Il y a ceci de très particulier, dans le cas des démocrates chrétiens : tandis que, remettant en vigueur la doctrine sociale du catholicisme traditionnel, Léon XIII réagissait contre les théories de « l'Etat moderne », autrement dit « les principes démocratiques », nos démocrates chrétiens se sont tellement mépris qu'ils se sont précisément autorisés de Léon XIII pour encourager ce que Léon XIII flétris-

sait. C'est là un symptôme de l'ignorance et de l'aberration des partisans de cette école. Il faut dire et redire, la constatation en ayant été faite cent fois, à quel point la doctrine des Souverains Pontifes a été méconnue des catholiques du XIXe siècle. On lisait tout pour s'instruire en sociologie, mais personne ne se donnait la peine de connaître la véritable pensée de l'Eglise. On pensait du reste qu'une évolution nécessaire, se faisait sans son concours. Le Sillon alla même jusqu'à dire nettement, que ces questions n'étaient pas du domaine de l'Eglise. C'est le premier reproche que Pie X a fait au Sillon.

Faut-il donc s'étonner de voir la faiblesse d'esprit critique dont on a fait preuve en France, sous le Pontificat de Léon XIII? Ce n'était cependant pas la faute du pape. Ceux qui étudiaient en esprits sérieux le problème social, avaient pourtant fort bien vu quelle était la véritable portée de son enseignement. Et, pour parler de cette Encyclique sur « la Démocratie chrétienne », qui fut, par un retour étrange, comme le signal de toutes les audaces, je n'ai nulle part trouvé une appréciation plus lumineuse que celle de Charles Maurras (*Act. Française*, 15 février 1901, reproduite dans sa *politique religieuse*). Il y a dans cette page de quoi nous fixer amplement sur la déformation que notre abbé fait subir, dans son dialogue, à l'enseignement de Léon XIII. Aussi comprendra-t-on, sans peine, que je m'en serve pour le confondre. C'est, en même temps, jeter sur notre sujet une vive lumière, et la lumière, dans le labyrinthe où nous entraîne notre rhéteur pour mieux nous mystifier, n'est certes pas à dédaigner.

« Depuis que l'Encyclique sur la « Démocratie chrétienne » était annoncée, » tout le monde s'attendait bien à ce qu'un Pape, bon humaniste et fin lettré, » peut-être le meilleur latiniste de son siècle, évitât les tristes faiblesses aux- » quelles succombent, à propos de démocratie, tant de pauvres têtes en » Europe. Mais le Saint-Père a surpassé les espérances, et ceux qui s'inté- » ressent au *sort de la civilisation* en Occident lui en garderont une pro- » fonde et respectueuse gratitude. Pour avoir consenti à la République, le » Saint-Père ne cède point à la Barbarie.

» Il traite avec le dédain qui lui est permis (à Lui seul!) la question » des mots. Après avoir exposé aux fidèles ce qu'il admet, ce qu'il or- » donne et ce qu'il défend, Léon XIII écrit : « ... *S'il faut nommer cela* » ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE OU DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE, *cela importe peu,* » *pourvu que les enseignements émanés de Nous soient observés intégralement,* » *avec une égale complaisance.* »

» Mais quels sont ces enseignements?

» Le mot de démocratie a deux sens, également courants et qui sont » mêlés à plaisir.

» 1° Au premier sens, conforme à l'étymologie, *démocratie* veut dire le » gouvernement du peuple, de la foule, du plus grand nombre. *Gouvernement* » *de tous par tous*, écrivait, l'automne dernier, un des chefs de la dé- » mocratie chrétienne en France.

» Le Pape exclut ce premier sens.

« *Qu'il soit tenu pour condamné (nefas sit) de détourner à un sens politique* » *le terme de démocratie chrétienne. Sans doute la démocratie, d'après l'étymo-* » *logie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime* » *populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer* (SIC » USURPANDA EST) *qu'en lui ôtant* TOUT SENS POLITIQUE *et en ne lui attachant* » AUCUNE *signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple...* »

» 2° Quant au second sens, invoqué volontiers par d'excellents nationa- » listes, même par de beaux royalistes, il est plus subtil. *Démocratie*, alors » désigne « l'état démocratique de la société », état de confusion et de » mélange qui supprime les classes ou qui substitue à leurs nombreux » rapports mutuels un système uniforme de nivellement et d'égalité.

» Le Pape exclut pareillement la démocratie ainsi entendue au sens » « social ».

« *La démocratie chrétienne*, dit-il, *doit maintenir la distinction des classes, qui,* » *sans contredit, est le* PROPRE D'UN ÉTAT BIEN CONSTITUÉ. (DISPARES TUA- » TUR ORDINES, SANE PROPRIOS BENE CONSTITUTAE CIVITATIS). *La démocratie* » *chrétienne*, ajoute-t-il, *doit accepter de donner à la communauté humaine une* » *forme et un caractère en harmonie avec ceux qu'a établis le Dieu créateur.* » (EAM DEMUM HUMANO CONVICTUI VELIT FORMAM ATQUE INDOLEM ESSE » QUALEM DEUS AUCTOR INDIDIT.)

» Nos amis naturalistes traduiront aisément en maxime de droit naturel » cette haute doctrine de la beauté du monde et de l'ordre de l'univers, » ici inspirée par le sentiment d'un droit divin. Nécessité de subordonner pour » coordonner et pour ordonner, il n'y a point de faribole d'orateur qui » puisse aller contre cette mathématique! »

Admirons à notre tour la sagesse catholique. Sa connaissance de l'homme en tant qu'être social lui vient précisément de sa science de l'âme humaine, laquelle à son tour lui est révélée par sa science des rapports de l'homme avec Dieu. Elle n'a jamais dit avec Rousseau : « L'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt ». Comme elle évitait par conséquent ce sophisme fondamental, on ne rencontra jamais la doctrine romaine dans les parages de la démocratie. Enseignant la chute originelle, l'Eglise admet sans difficulté les conditions sociales qui en découlent. Ne croyant pas à la vertu native de l'homme, elle ne confiera jamais l'ordre social à la garde de cette vertu, mais elle admettra naturellement que les lois de l'expérience séculaire viennent garantir nos faiblesses collectives de l'incohérence où leur propre poids les entraîne. L'Eglise qui a vu défiler devant elle tant de peuples divers, elle qui assista à l'écroulement de l'ancien monde et de ce gigantesque empire romain; elle qui vit passer sous ses yeux tous les gouvernements qui régissent les cités, n'est-elle pas, de par sa situation unique au monde, capable de juger mieux que nos modernes théoriciens, dans quelles difficultés s'engage l'homme, quand il prétend aller à l'encontre des lois sociales élémentaires? C'est pourquoi Léon XIII, comme ses prédécesseurs, n'a nullement pactisé avec les principes de l'état moderne, disons mieux, avec les principes démocratiques. Il n'admet ni le « *gouvernement de*

tous par tous », ni « *le nivellement des classes* ». Il n'y a rien de commun entre sa doctrine et la démocratie. Elle en est même exactement le contraire. Il suffit d'approfondir ces paroles de l'Encyclique citées plus haut :

« *La distinction des classes, qui, sans contredit, est le propre d'un* » *Etat bien constitué.* » Peut-on plus nettement aller à l'encontre du principe fondamental de la Révolution Française?

Par conséquent (car il s'agit de tirer des conclusions), les démocrates chrétiens de l'espèce de cet abbé, que nous avons laissé épiloguer pendant que roulait l'express, auraient bien fait de peser les Encycliques de Léon XIII à leur juste poids. L'Encyclique sur la démocratie chrétienne, n'a été écrite que pour garantir l'école qui avait pris ce nom, des excès fortement blâmables qui devaient, en fin de compte, la conduire à une sanction solennelle. On sait, d'ailleurs, quelles manœuvres furent employées pour faire adopter au Pape le terme de *démocratie chrétienne.*

Notre abbé va dire, du reste, pourquoi l'on tenait tant à cette dénomination, et par là, se trouvera ramené le véritable nœud de la question. Quelque subtilité que l'on invente (et certes l'article en question en est saturé), il faut tout de même en venir à des explications, sinon lucides, du moins translucides, sous peine de parler dans le désert. Notre abbé n'a pas parlé dans le désert : quelques réticences qu'il ait employées à dessein, il nous rendra cette justice que nous avons parfaitement compris ses sentiments les plus intimes.

IV

C'est en vain que nous essaierions de saisir une idée nette de ce que notre abbé appelle la démocratie chrétienne, dans toute la première partie. Dans le dernier paragraphe et comme pour résumer sa pensée, il donne (en italique, s'il vous plaît!) cette singulière formule, qui a la prétention d'être une définition :

« *La démocratie chrétienne est « cette action chrétienne » dont l'Église four-* » *nit la doctrine, dont elle nous communique l'esprit, et dans laquelle elle nous* » *dirige d'une façon toujours conforme aux exigences de la sphère où elle se* » *déroule (« benefica in populum actio christiana »).*

Comme on le voit, c'est *un axiome universel* (il s'agit de l'action de l'Eglise à travers les âges), et comme tel essentiellement faux. Peut-on parler, sans plaisanter, de l'action démocratique de l'Eglise aux différentes époques de l'ancien régime? Peut-on dire que l'Eglise a travaillé dans un sens démocratique, quand elle instituait la chevalerie, ou qu'elle imposait la « Trêve de Dieu »? Nous y voilà donc dans l'équivoque chère aux démocrates chrétiens. On exploite

à profit le mot de *démocratie*. Dans la pensée du Souverain Pontife, il est le synonyme de « *démophilie* »; les démocrates chrétiens ne l'ont jamais limité à ce sens bénin et d'ailleurs superflu. C'est l'un deux qui disait en parlant de Léon XIII : « Nous lui avons fait admettre le mot, nous parviendrons bien à lui faire accepter la chose. » Manœuvre d'une école qui, depuis plus de 50 ans, avant que Léon XIII parlât, avait elle-même accepté cette chose. On connaît le dada de l'école : *La démocratie est la résultante du progrès social imprimé au monde par le christianisme.* C'est « *l'avènement social du christianisme* », comme parlaient les Saint-Simoniens et à leur suite Maret, Buchez, Gratry.

Et croyez-vous donc que cet abbé, dont nous voulons saisir l'insaisissable pensée, se différencie beaucoup, à 50 ans de distance, de tous ces rhéteurs, qui s'en allaient à leurs cours, leur carton chargé des formules de Saint-Simon? Il y a de ces phrases stéréotypées qui révèlent infailliblement les références d'un auteur. Il suffit de saisir au passage les quelques mots significatifs par lesquels le docteur clôt la discussion, pour répondre en toute assurance : « Et tu ex illis es? » « Vous en êtes parfaitement du clan des Néo-Saint-Simoniens. » La discussion se termine, en effet, sur ce lieu commun de tous nos novateurs :

« Mais alors, je vous préviens que le mot de *démocratie* chrétienne » et de démocrate chrétien s'évanouira tout à fait, au fur et à mesure que les catholiques prendront davantage **conscience des » exigences sociales du christianisme** et qu'ils comprendront » plus parfaitement **les circonstances démocratiques** du temps » et du pays où ils vivent. »

Ce qui signifie, à n'en pouvoir douter, qu'il y a une relation étroite entre « *les exigences sociales du catholicisme* » et les « *circonstances démocratiques* » de notre temps. On nous fait ordinairement cette belle réponse, (pour échapper, du reste, aux condamnations formelles de certaines Encycliques). « Certainement, mais cette relation n'exprime pas une nécessité logique. Il y a harmonie évidente entre le christianisme et la démocratie, mais cette harmonie n'est pas dans le concept, elle existe purement et simplement en fait. » J'ai déjà fait remarquer, combien il était grotesque de prendre le terme de démocratie, dans le sens de développement du bien-être de la classe pauvre. C'est là, en effet, une sornette dont les historiens (Funck Brentano, en particulier) ont fait justice. Mais je veux obliger ces sophistes à mettre le nez dans leur propre prose.

Vous dites donc que cette relation entre la *démocratie* et le *christianisme* n'est pas une relation logique, qu'elle n'est qu'une relation de fait? Fort bien, mais on se demande alors pourquoi tous les démocrates chrétiens ont uniformément posé en axiome primordial, que la Révolution marquait comme la dernière étape du mou-

vement social imprimé au monde par la doctrine chrétienne. Ce qui signifie qu'il faut rattacher les principes de la Révolution à la doctrine chrétienne. On sait que cette audacieuse thèse, imaginée par Saint-Simon et ses disciples, a été le point de départ des Pères du démocratisme chrétien.

Relation logique d'où découlerait une concordance dans les faits : telle est la thèse chère à nos démocrates. Les anciens de l'école le criaient tout haut, les nouveaux le chuchotent. Tous se trahissent de quelque façon.

Pour nous qui sommes accoutumés au jargon de l'école, il nous suffira de saisir au passage les diverses insinuations de notre abbé dans sa seconde partie « *Démocratie chrétienne et démocratie* », insinuations destinées, ne l'oublions pas, à compléter la définition officielle de la Démocratie chrétienne. Alors, mais alors seulement, nous comprendrons enfin pourquoi on s'évertuait en 1908 à commenter la définition de la « Démocratie chrétienne. »

V

Au bout de la première partie, le docteur ne voit pas bien encore où veut en venir son interlocuteur et il objecte :

« Pourquoi introduire ici le mot de démocratie chrétienne? C'est du ca-
» tholicisme social, si vous voulez, et le démocrate chrétien que vous me
» décrivez, c'est tout simplement un catholique qui comprend ses devoirs
» sociaux... ».

L'abbé riposte :

« Aussi ne vous imposé-je point d'adopter ce nom si ce nom *vous ré-*
» *pugne.* Mais à votre tour, reconnaissez que vous n'avez aucune raison
» de me l'interdire (évidemment s'il signifie uniquement une *action po-*
» *pulaire bienfaisante*) ».

Attention maintenant!...

« J'ajoute que ce mot n'a pas seulement une *résonance sympathique pour*
» *le peuple* (que voilà bien le libéral!), c'est un mot bien choisi pour *ex-*
» *primer clairement* (ah!) *notre pensée* ».

Suivent un amas de fadaises qui ne valent pas la peine d'être citées tant elles sont insignifiantes.

Allons au vif du sujet.

Le docteur, pour faire avancer la question, reprend :

« Avant que le Pape n'eût parlé, vous liiez la démocratie chrétienne à
» la forme républicaine; vous l'aviez choisi, ce mot, à cause précisément
» *des résonances politiques* que vous estimiez opportun de faire retentir...

» — Et de mon côté, Monsieur l'abbé, ajouta l'Etudiant, j'évite le » mot « démocratie chrétienne » parce qu'il *ne se rattache plus* aujourd'hui » *à ce mouvement démocratique* : OR LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE *correspond* » *à mon sens, aux exigences* LES PLUS PROFONDES *de l'heure historique où nous* » *vivons...* »

Le lecteur comprendra, sans doute, ce qu'a de factice l'objection du docteur. Ce qui est plus sérieux, c'est la riposte de l'Etudiant. Le docteur peut penser ce qu'il voudra, mais ce jeune homme que la définition pontificale a détaché de la « démocratie chrétienne », l'abbé le laissera-t-il dans son erreur? Tolérera-t-il qu'un jeune se détache de la « démocratie chrétienne » parce qu'il croit ne pas y rencontrer sa chère « *démocratie* »? L'abbé rassure immédiatement ce jeune étudiant :

« Je commence par reconnaître franchement (à la bonne heure!) que » nous avons choisi le mot de démocratie chrétienne parce qu'il faisait » écho *à nos sympathies pour le mouvement démocratique* ».

Et pour que le vieux docteur ne dise pas que *ce mouvement démocratique,* dont l'abbé accuse la sympathie, lie la « démocratie chrétienne » à un ordre de choses purement politique, l'abbé spécifie bien qu'il ne s'agit point là de la « forme républicaine » :

« Quand nous parlions de « démocratie chrétienne », nous entendions par » là un *grand mouvement* (1789!) réalisateur de justice dans le monde ou- » vrier; un mouvement animé par l'esprit de charité (le P. Sertillanges, on » le sait explique mieux les rapports qu'il y a entre cette justice *nouvelle* » et « l'esprit de charité), et que nous dérivions de l'Evangile ». « Ceci » est un mouvement moral qui veut rayonner dans toutes les contingences » sociales ».

Et pour éviter l'objection qui logiquement s'interpose :

« Non, achève-t-il, ce n'est pas dans l'analyse de leurs concepts que nous » devons trouver des rapports entre la « démocratie chrétienne » et « la » démocratie »; nous devons au contraire distinguer et séparer ces deux » concepts. Ces rapports se trouvent dans l'ordre des faits ».

On le voit, c'est le seul refuge du démocrate chrétien, mais combien flottant et illusoire! Nous avons d'avance répondu à cette sornette, et la suite du discours suffit à déloger notre abbé de cette prétendue place forte.

« Quand nous parlions de « démocratie chrétienne », nous enten- » dions par là un grand mouvement réalisateur... »

Pardon! Pardon! Quand vous parliez de « démocratie chrétienne » et que vous « entendiez par là ce grand mouvement séculaire qui par des étapes successives devait aboutir à 1789, comme la tige aboutit à la fleur », vous n'innoviez rien, Messieurs les démocrates chrétiens. Avez-vous laissé ignorer que vous recueilliez ainsi toute faite

l'erreur des Gratry et des Maret? — Non, n'est-ce pas? Alors, à leur suite, vous établissiez une relation qui ne pouvait avoir sa source que dans le domaine des principes. Les faits ne sont rien que d'accidentel et d'impalpable, en cette matière; à eux seuls, ils ne suffisent pas pour fonder un parallélisme *permanent*, l'accidentel ne peut être l'universel. Il n'y a de relation que du général. Tout le reste est pur verbiage. Rien ne peut aller contre cette évidence.

Aussi vous faut-il, pour établir une relation quelconque (votre discours tend de tout son poids à en établir une à l'encontre de Léon XIII, ne vous en déplaise pas trop!) entre la « Démocratie chrétienne et la démocratie », vous êtes obligé de revenir en arrière, de poser ce « *distinguo* » qui sauve tout : « Mais, ni vous, ni per» sonne, ne pourriez faire que présentement notre démocratie chré» tienne n'ait, de fait, dans l'ordre civique avec le *fait démocratique*, » *des relations si étroites* qu'elle en est pratiquement inséparable. »

Reste à dénicher quelles sont les « relations si étroites » imaginées par notre abbé. Mais il ne faut pas que ce parachute : « le fait démocratique », nous rassure tout à fait. Attention au précipice! L'abbé proteste que, « comme démocrate chrétien », il entend bien tenir compte du fait démocratique tout entier (ceci fait l'objet d'un paragraphe). Il ne veut pas que le jeune étudiant le prenne pour un arriéré : « Il ne faut pas conclure, lui dit-il, que la démocratie chrétienne » implique une sorte d'intelligence de l'heure que nous vivons ».

Le démocrate chrétien n'ignore pas, étant de son époque, que la *démocratie* est l'état social « de l'heure présente », mais il sait que « la science positive » lui impose « cet axiome : « savoir que les » *formes politiques* suivent *les progrès* de la vie sociale comme une » résultante et une expression. »

Pour qui n'est pas un niais, cela signifie que le fait démocratique pris « *tout entier* », selon la typique expression de notre abbé, exige, comme « résultante et comme expression », la forme politique corrélative, « la Démocratie », autrement dit la « République démocratique ». Et voilà!

Notre abbé protesterait-il, je lui dirais : « Halte-là! », c'est bien là votre rêve, car vous ne différez en rien du Sillon. La preuve? — La preuve! — Reprenez votre discussion et lisez attentivement à la page 155 (1), où elle est relatée.

« Il nous semble que, plus *les citoyens deviennent instruits* et plus » ils doivent *prendre conscience de la fin de la société*, plus ils doi» vent spontanément songer à l'intérêt général, plus ils doivent se » tenir pour *responsables* de l'ordre et du *progrès social*. »

C'est dans la bouche de l'étudiant, son porte-parole, que notre abbé place cette formule. Qu'elle ne nous surprenne pas, notre étudiant ne l'a pas créée de toute pièce. Cet étudiant-là ressemble beaucoup à

1. Du n° du 8 juillet 1908 (La Démocratie chrétienne).

un sillonniste. Vous avez déjà reconnu le fameux « *maximum de conscience et de responsabilité civique* », qu'exige « *l'état démocratique de la société* », état où tout le monde détient la souveraineté. Nous sommes donc en plein ici dans la définition de Rousseau : « *la démocratie, gouvernement de tous par tous* ». Nous savons pertinemment que l'Encyclique de Léon XIII repousse cela, en termes très catégoriques.

Alors ?

Alors ! il nous faut reconnaître ici une pensée sœur du Sillon. Il n'y a qu'à reprendre la formule : « Plus les citoyens deviennent » instruits, et plus ils doivent *prendre conscience de la fin de la* » *société*, plus ils doivent *spontanément songer* à l'intérêt général. »

Marc Sangnier a pris soin de nous avertir que tout le problème *de la Démocratie consistait en cela.* C'est là l'utopie dont il poursuivait l'accomplissement par l'éducation du peuple. Et il disait :

« Ce que l'*intérêt particulier* pousse si âprement les hommes à ac- » complir, il faut que le sens de l'*intérêt général* soit capable de le leur » inspirer. Voilà tout le problème de la *Démocratie.* » (*Démocratie*, 20 août 1910).

Marc Sangnier est parfaitement d'accord avec la définition usuelle de la Démocratie et la preuve, c'est que les créateurs du mouvement révolutionnaire ont dit exactement la même chose. Condorcet écrivait en effet :

« Le perfectionnement des lois, des institutions publiques, suite des » progrès des sciences, n'a-t-il point pour effet de rapprocher, *d'iden-* » *tifier* l'intérêt commun de chaque homme avec *l'intérêt commun* » *de tous ?* » (Esquisse des progrès de l'esprit humain, p. 275, Edition de 1819).

Que nous voilà loin de Léon XIII et de la définition « *benefica in populum actio !* » Pour expliquer au docteur le sens profond de ce mot « *benefica* », notre abbé nous conduit au rêve démocratique, c'est-à-dire à ce qu'il y eut de plus « *malfaisant* », en France, depuis que, grâce à nos rois, la France existe.

Cet abbé voulait, au début, qu'on ne confondît pas la « *démocratie chrétienne* » avec le modernisme social. Mais quelle idée se faisait-il donc du *modernisme social ?* Le modernisme social, c'est tout simplement ce *droit moderne* que Léon XIII a flétri dans *Diuturnum* et notre abbé se montre un partisan résolu de celui-ci. Il aurait dû faire observer à son jeune interlocuteur ce qu'avait de faux et de captieux cette formule sillonniste du « maximum de conscience et de responsabilité civique », formule qui contenait tout le rêve de Marc Sangnier. Au lieu de cela, l'abbé approuve et légitime la formule.

« J'entends bien, dit-il, vous estimez que si la *justice sociale,* au

» jugement de Saint Thomas, doit résider principalement chez « les » princes » — qui sont chargés de promouvoir « le bien commun », » c'est-à-dire suivant *votre terminologie* (!!!), *l'intérêt général* — cette » vertu sera requise dans une démocratie, à un degré croissant, des » simples citoyens : (pourquoi ce *degré croissant?* Dans une *démocratie* qui ne dément pas son principe, il ne doit rien y avoir que *d'égal*, d'où *suffrage universel*).

Donc, on le voit, l'abbé est de l'avis du sillonniste, il ne définit pas autrement que lui « le problème de la Démocratie ».

Mais l'étudiant riposte en substance : « Si je ne suis pas un démocrate chrétien, c'est parce que la définition pontificale m'interdit d'envisager ainsi le problème ». Revenons au texte.

« Or, répond l'étudiant (savourez ce *or*) la démocratie chrétienne » *n'est pas autorisée* à **collaborer** à ce mouvement démocratique pro» fond. »

Nous touchons au but, car l'abbé développe alors son paragraphe de « *l'appréciation du fait démocratique* ». Et vous pouvez croire qu'il « l'apprécie » ce fameux « fait démocratique ». Sa seule excuse, c'est que ce fait démocratique n'a rien à voir (mais alors rien du tout!) avec *les principes* démocratiques que Léon XIII a nommés « *les théories du droit moderne* ».

« Il n'en faudrait pas conclure, répond-il anxieux à notre sillon» niste, que la démocratie chrétienne implique *une sorte d'inintelligence* » de l'heure historique que nous vivons. »

Malgré tous ses efforts, c'est bien cette sorte d'inintelligence qui infirme l'esprit de ce pauvre démocrate chrétien.

« *Benefica in populum actio christiana.* »

Et dire que c'est pour expliquer cette définition que nous voilà si loin d'elle!

Un article a toujours un but. Celui-ci était intitulé : « *A quoi se réduit la démocratie chrétienne* ». Or, d'après les explications qui nous ont été données, il s'ensuit que la « Démocratie chrétienne », en l'année 1908, se *réduisait*, somme toute, à un mouvement catholique qui n'avait d'autre but que de prendre conscience des « *exigences sociales du christianisme* », lesquelles exigences concordaient parfaitement avec le « mouvement profond de l'heure historique », avec le courant démocratique tout court.

Et voilà comment, en 1908, on commentait Léon XIII.

Jean HUGUES.

NOVISSIMUS ERROR PEJOR PRIORE

OU EN SONT LES CHEFS DES CATHOLIQUES SOCIAUX (1)

Ce n'est jamais sans regret, quoi qu'on en puisse croire, que nous controversons avec des catholiques quand leurs convictions et leurs procédés sont sincères, mais ce sentiment devient plus pénible encore lorsqu'il s'agit d'hommes que leur âge, leur caractère honoré de tous, un long passé de dévouement au bien et d'efforts très méritants ferait souhaiter d'entourer d'un respect absolu. Nous l'éprouvons surtout aujourd'hui où l'impérieux intérêt de la vérité nous oblige à dire que M. le marquis de La Tour-du-Pin a écrit dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 avril un article détestable. Ses amis le signalent comme étant « de la plus haute importance » : très important, en effet, non pour sa valeur qui est nulle, mais à cause de l'état d'esprit qu'il révèle chez le chef le plus éminent des catholiques sociaux.

En voici le début où je me permets des soulignements dont la portée s'éclairera tout à l'heure :

« *L'Ecole libérale* que l'on pouvait croire s'éliminer des chaires » catholiques d'économie sociale par voie de disparition de ses te- » nants, vient de reprendre, *par l'habileté d'un des plus qualifiés* » *d'entre eux*, un *apparent* avantage sur l'Ecole sociale. Mais cela » au prix de *singulières contradictions* et de quelques contre-sens. »

De quoi s'agit-il? — Il s'agit de l'approbation retentissante donnée par le Saint-Siège au rapport de M. Louis Durand et aux solutions qu'il exposait des questions controversées d'économie politique et sociale. Nous avions déjà entendu M. de Mun affirmer la nécessité pour l'Ecole sociale de marquer en quoi elle se sépare de M. Durand malgré cette approbation; c'est ce devoir que M. de La Tour-du-Pin s'est cru obligé d'accomplir, et avec quelle hardiesse! Il intitule son article « Contradictions et contre-sens ». Les contre-sens seraient à la charge de M. J. Rambaud pour ses articles dans le *Nouvelliste de Lyon*. Laissons à celui-ci le soin d'y répondre, s'il le juge à propos. Le reste nous concerne de plus près. Les contradictions incombent à M. Durand et à nous qui avons soutenu son orthodoxie en plusieurs circonstances, et, dans le court article en question, il y en a en outre et plus directement encore, court et bon, pour la *Critique du Libéralisme*.

Du rapport de M. Durand, M. de La Tour-du-Pin repousse les doctrines exposées sur la loi de valeur, sur celle de l'offre et de la demande, sur la liberté du travail, sur l'organisation professionnelle,

1. Cet article était déjà composé quand nous avons reçu (5 mai) de M. de La Tour-du-Pin la *lettre ouverte* qu'on lira plus loin. Nous ne changeons rien à ces pages.

bref, on le voit, il en rejette à peu près tout, et, sur chacun de ces points, il trouve le rapport de Sarlat en contradiction avec... l'encyclique *Rerum novarum !*

Quel cas fait-il donc du jugement du Saint-Siège formulé en ces termes sur ce rapport : « On y voit une synthèse complète et lumineuse *des enseignements pontificaux sur la question sociale* (sans en excepter, je pense, l'encyclique *Rerum novarum*) : chacune de ses parties s'y appuie sur de solides raisons, non moins que sur l'autorité de l'Eglise; *l'ajustement des parties dans le tout* leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief, *en même temps qu'elle leur fixe à chacune leur vraie mesure en dehors des exagérations qu'ont pu y introduire en sens divers des tendances trop unilatérales.* Le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé; car il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques. » M. de La Tour-du-Pin penserait donc tout autrement? Et il n'a donc pas compris qu'en prétendant relever ces contradictions entre le rapport et l'encyclique, il fait passer l'injure par-dessus la tête de M. Durand, pour atteindre le Saint-Siège lui-même. Oui, un tel acte, émanant de cette source, est de la plus haute importance comme manifestation des dispositions d'esprit des catholiques sociaux. Sa portée ne saurait être atténuée par les expressions dont l'auteur se sert : « Je ne saurais songer à diminuer l'autorité de ce témoignage dont j'ai été honoré moi-même en d'autres occasions ». (M. de La Tour-du-Pin a sans doute reçu de justes encouragements; mais une approbation aussi formelle, et dans un sens opposé?). « Nous ne nous permettons pas » de chercher un point de départ entre ce qui a paru digne de louange » dans le langage de M. Durand et ce que l'on nous a opposé. Il nous » suffit d'en rapprocher celui de l'encyclique aux mêmes objets, pour » que le lecteur puisse faire lui-même cette distinction. » Voilà qui est clair. Enfin, l'article se termine par cette déclaration : « Vingt- » deux ans après le couronnement des travaux de mes amis par l'en- » cyclique sur la Condition des ouvriers, je ne me sens pas mieux » disposé qu'alors pour une Ecole dont l'échec m'y apparaît à chaque » ligne. »

Or, ceci amène quelque chose qui n'est pas moins grave, ni, si l'on y fait attention, moins injurieux pour l'autorité pontificale. Cette *Ecole libérale* qui vient d'obtenir un avantage, « apparent » il est vrai, non pour la valeur de sa doctrine, mais « par l'habileté d'un des plus qualifiés » de ses membres, et dont les principes se retrouvent dans le cours de M. J. Rambaud » « *comme aussi dans le discours sur la confessionnalité des Œuvres* » (de M. Durand), M. de La Tour-du-Pin commence par la faire connaître :

« On sait que la thèse classique est celle-ci : l'objet de l'économie

» politique *ne* serait *que* la connaissance des lois naturelles qui pré-» sident à la production, à la circulation et à la distribution des ri-» chesses. Ces lois restant inéluctables, son enseignement serait donc » celui de l'art de s'en accommoder au mieux de ces objets. *Et cet* » *art n'aurait rien à voir en soi avec la morale*, non plus que l'astro-» nomie, mais seulement en ses modalités. » — Qui donc, parmi les économistes catholiques, a jamais dit cette monstruosité? Et c'est cette thèse du pur libéralisme, contenue aussi dans le rapport de M. Durand, que le Saint-Siège aurait couverte d'une approbation aussi formelle!

On l'a dit justement, c'est une honteuse équivoque verbale, indigne de gens sérieux et loyaux, qui fait confondre ces économistes avec ceux dont ils repoussent l'erreur. Il y a une école d'économistes catholiques qui peut être appelée libérale par opposition à celle qu'on désignerait sous le nom d'étatiste, mais l'une aussi bien que l'autre, mieux même que l'autre en plus d'un cas, admet et défend toutes les exigences de droit naturel et de la morale et reconnaît leur autorité chaque fois que la science économique entre en contact avec eux. L'économie politique, comme science, étudie des lois naturelles d'ordre physique et mécanique qui sont, en effet, inéluctables, et dans cette étude, la morale n'a rien à voir. Comme elle n'a ni a nier ni à empêcher qu'il fasse plus chaud en été qu'en hiver, de même elle ne peut pas empêcher, par exemple, que les marchandises dont on a un pressant besoin aient plus de valeur que celles dont personne ne veut. Mais l'homme a à vivre, à agir avec liberté et responsabilité; et là la morale est souveraine. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons exposé plus d'une fois.

« Entrant en matière, on aperçoit que tous les phénomènes écono-» miques se rattachent à une loi fondamentale autant qu'inéluctable, » celle du rapport de l'offre à la demande pris pour mesure de la » valeur, celle-ci étant à son tour *l'unique* règle des contrats. Sous » cet aspect, le travail *fourni par l'homme* est une marchandise comme » une autre, dépendant *uniquement* des fluctuations du marché. Telle » est la thèse des économistes. »

Desquels? C'est toujours la même honteuse équivoque. Où M. de La Tour-du-Pin a-t-il vu, dans le rapport de M. Durand ou ailleurs que, pour l'Ecole libérale, celle dont il parle, la valeur soit *l'unique* règle des contrats? Il confond la *valeur*, qui est ce qu'elle est, avec le *juste prix*, qui tient compte nécessairement de la valeur, mais qui fait entrer une considération morale de justice pouvant en certains cas faire intervenir des facteurs autres que la valeur. La valeur, elle, est indépendante de la morale, non le juste prix.

D'autre part, il condamne la conception du travail-marchandise, qui est vraie : le travail est non pas une marchandise, mais la seule marchandise, car il n'y a de valeur que par le travail. Mais, pour

rendre plus condamnable cette idée du *travail-marchandise*, il lui substitue à la page suivante l'idée du *travailleur-marchandise:* « La nature » de l'homme n'est pas d'être une marchandise et d'en subir la loi, » sans que la société y apporte ses tempéraments. » Tous sont d'accord sur cela. Cependant, au point de vue moral et social, il y a une différence entre vendre du pain et vendre la boulangère.

M. de La Tour-du-Pin « ne peut donc croire que ce haut encouragement du Saint-Siège s'applique à la *thèse classique* (celle qu'il vient de rappeler) dont l'auteur (M. Durand) se montre pénétré dans les passages suivants. » Ce sont ceux relatifs à la loi de valeur et à la liberté du travail. Il ne le peut croire... parce qu'il a vu dans l'encyclique *Rerum novarum* les effets décrits du libéralisme radical!

Il y trouve également la condamnation de cet enchaînement des parties dans le rapport de M. Durand dont le Saint-Siège a fait particulièrement l'éloge : « Il est donc faux de dire que sa liberté (celle du travail) est le corollaire de la loi de valeur. C'est celle-ci qui est conditionnée par celle-là. » Et il s'en explique ainsi, toujours appuyé sur l'encyclique de Léon XIII :

« Autrement dit, le gain du patron n'est légitime qu'autant qu'il a » assuré la vie de l'ouvrier, et cette condition entre nécessairement » dans le calcul de la valeur qu'il désire voir attribuée au produit. En » sorte qu'une industrie qui, ne remplissant pas ces conditions, ne » peut prospérer qu'en exploitant la misère de ses agents, doit dispa- » raître, fût-ce par une intervention légitime des pouvoirs publics. » Mais, d'abord, ce « désir du patron » importe moins que ce qui se passe en réalité. La valeur sera-t-elle toujours proportionnée à son calcul? C'est ce qu'il aurait fallu démontrer. Puis, si une industrie ne peut pas prospérer sans exploiter la misère de ses agents, elle doit disparaître. Alors?... Voilà une industrie qui ne peut vivre qu'en ne payant les ouvriers que deux francs par jour. Faisons-la disparaître. Soit. Mais que deviendront ces ouvriers? Ils trouveront du travail à quatre francs... Tant mieux! Mais s'ils le pouvaient trouver, ils auraient déjà quitté le patron à deux francs pour prendre le patron à quatre francs; et l'Etat n'aurait pas eu à intervenir pour supprimer cette industrie qui serait bien morte toute seule faute d'ouvriers. Or, l'on ne voit pas que la disparition de l'ancien employeur fasse naître de nouveaux emplois mieux payés. C'est ce qui arrivera, on peut le prévoir, si la loi sur le salaire minimum des ouvrières de l'aiguille est votée. Il y aura diminution de consommation par suite de l'augmentation du prix de revient; il y aura donc diminution de travail. Quelques ouvrières qui gagnaient trois francs en gagneront quatre, mais la foule de celles qui gagnaient deux francs ne gagnera plus rien. Et voilà les gens qui reprochent à d'autres de « ne pouvoir admettre que les enseignements de la vie puissent infirmer parfois ceux de la chaire procédant par abstraction »!

Il y a enfin la question des associations professionnelles. Là encore M. de La Tour-du-Pin trouve le rapport de Sarlat en contradiction avec les enseignements de Léon XIII, mais en se livrant à un tour de passe-passe assez élégant. M. Durand, le lecteur s'en souvient, avait dit que l'association professionnelle, très recommandée par les papes, est une association licite, naturelle, que les professionnels ont le droit de fonder, et que l'Etat ne peut leur refuser ce droit. Mais il niait, et c'était une des parties les plus importantes de son travail, que l'association professionnelle (corporation ou syndicat) fût une institution créée par le droit naturel, une institution nécessaire, à laquelle tout membre de la profession dût adhérer obligatoirement, comme la famille et la cité; en quoi il allait directement, il est vrai, contre les assertions répétées de maints catholiques sociaux auxquels M. de La Tour-du-Pin avait lui-même donné la formule en écrivant dans « Vers un ordre social chrétien » : Il y a le plan de la démocratie chrétienne « qui proclame qu'il y a trois sociétés nécessaires : la famille, la corporation professionnelle et la cité ». Le professionnel n'est pas membre malgré lui de l'association et celle-ci n'a pas sur lui une autorité issue de la loi naturelle et donc établie par Dieu. L'association professionnelle est libre pour chaque individu.

Qu'est-ce que M. de la Tour-du-Pin répond? Il cité les passages de la *Rerum novarum* où Léon XIII recommande l'association professionnelle et proclame qu'elle a droit à l'existence. Somme toute, des passages confirmant ce que M. Durand avait dit, mais, et pour cause, rien qui s'y oppose tant soit peu.

Telles sont les observations qui permettront au lecteur de faire le départ entre ce qui a paru au Saint-Siège digne de louange dans le rapport de M. Durand et ce qu'on en a opposé à M. de La Tour-du-Pin. Il termine ainsi cette partie :

« Cela même nous ne l'aurions pas fait, si les docteurs de l'école » opposée n'avaient voulu trouver notre condamnation dans l'appro- » bation du Discours de Sarlat, et n'en avaient fait le point de départ » d'une véritable campagne contre nous. L'occasion est vraiment trop » belle, puisqu'ils cherchent la rencontre, de montrer que le tra- » vailleur, tel qu'ils l'envisagent, est bien du même type abstrait que » le citoyen du *Contrat social*, c'est-à-dire l'homme inexistant parce » que détaché de toute condition sociale. — Ceci s'adresse à M. l'abbé » Barbier, malgré ses protestations. Il voit — et je suis d'accord » avec lui — bien des pailles dans mes *Aphorismes*. Mais quelle poutre » il faut avoir dans l'œil pour ne pas apercevoir le libéralisme dans » les doctrines économiques dont il s'est fait le champion par une » revue qui s'appelle *La Critique du Libéralisme!* »

M. de La Tour-du-Pin ne nous épargnera aucune surprise. C'est nous qui aurions cherché la rencontre. Il oublie la chronique sociale qu'il a écrite dans la Revue catholique et royaliste du 20 juillet 1912 que

nous avons dû relever (1), parce qu'il nous y prenait à partie à la faveur de confusions et d'équivoques qui se retrouvent ici les mêmes : « Deux autres théologiens, disposant chacun d'une revue propre, vinrent » à la rescousse... Qui donc, parmi les militants de l'individualisme, » parmi les théologiens qui en tiennent le record, s'aperçoit de la pa- » renté de cette doctrine avec celle de Jean-Jacques Rousseau et » avec l'inspiration caractéristique du modernisme?... N'est-elle pas » aussi dangereuse et plus avérée la rencontre des partisans de la liberté » du travail, des économistes, avec les physiocrates à la Jean-Jacques, » qu'il leur est plus aisé de nier qu'il ne l'est de s'en distinguer quand » on les suit? »

Je demanderai à M. de La Tour-du-Pin comment des écrivains qui, tout en professant à l'encontre de lui et de son école, mais en parfait accord avec l'enseignement le plus positif de Léon XIII, que la liberté du travail est un principe de droit naturel, mais en se gardant, avec ce Pape, de l'ériger en droit absolu, n'entrant en composition avec aucune autre; qui proclament la subordination de l'économie politique au droit naturel et à la morale partout où ils interviennent; qui défendent comme fondé sur la loi naturelle le droit de former des associations professionnelles et en encouragent l'exercice, en combattant, il est vrai, le principe de la corporation ou du syndicat obligatoire cher aux catholiques sociaux; qui soutiennent avec Léon XIII que l'Etat a une mission de justice et d'ordre à remplir dans la société, peuvent être considérés comme ne voyant dans le travailleur que le type abstrait du Contrat social, que l'homme inexistant *parce que détaché de toute condition sociale*. Et je demande à ses lecteurs s'il est sérieux, s'il est loyal de les représenter comme tenant le record de l'individualisme à la Jean-Jacques. Tout cela ne mériterait qu'un haussement d'épaules, si l'autorité de celui qui parle ainsi et la connivence de ses amis n'accréditait de pareils « contre-sens ».

Et ceci, maintenant, sera pour notre contradicteur. Le citoyen du Contrat social n'est pas du tout l'homme à l'état de nature faisant tout ce qui lui plaît. C'est au contraire l'homme ayant abdiqué tous ses droits au profit d'une société qui, par sa majorité, crée le droit et la justice en toute liberté et indépendance, sans tenir compte de la loi de Dieu. Quand M. de La Tour-du-Pin et ses amis donnent au syndicat une autorité que la loi naturelle lui refuse; quand ils autorisent un groupe de travailleurs à limiter la liberté du travailleur isolé; quand ils veulent faire prédominer la loi du nombre sur le droit que le travailleur isolé tient de la loi naturelle, ce sont eux qui tombent dans l'erreur libérale et qui, pour leur appliquer son expression, nous font des citoyens à la Jean-Jacques.

Il est naturel que, dénonçant la thèse classique du pur libéralisme économique dans le rapport de M. Durand couvert par le Saint-Siège

1. 1er septembre 1912.

d'une approbation éclatante, M. de La Tour-du-Pin nous impute les mêmes erreurs. Je ferai cependant observer, au risque de lui causer un étonnement s'il n'a pas lu mes articles, ou, je l'espère, un regret s'il a pris cette peine, qu'il lui serait difficile d'y reconnaître le libéralisme dans les doctrines économiques dont je me serais fait le champion, pour cette raison que, en matière de science économique, notre revue ne soutient aucune doctrine, pas plus celle de M. Durand ou de M. Rambaud qu'une autre. Ce n'est pas notre affaire. Elle est seulement de juger de l'accord des doctrines émises avec le droit naturel et les enseignements sociaux de l'Eglise, en rendant à chacun la justice à laquelle il a droit, quelles que soient ses opinions en matières libres. Quant à nous, nous n'en proposons aucune sur celles-ci. M. l'abbé Gaudeau m'a récemment appelé un disciple de M. Rambaud. Cette expression lui a, je suppose, échappé. Ce n'est point que je croirais ne pouvoir m'honorer de ce titre, si j'avais à prendre parti dans ces questions. Répondant aux critiques que son premier article avait soulevées et sur un désir exprimé par moi, M. Rambaud faisait observer : « Toutefois, il ne s'agit pas d'entraîner la *Critique du Libéralisme* sur un terrain qui n'est pas le sien, ni de la mêler à des discussions d'économie politique. Cet ordre de connaissances comme aussi beaucoup d'autres est en dehors du cadre qu'elle s'est tracé... » (15 octobre 1911).

Moi-même j'écrivais peu après (1er novembre 1911, pp. 188-189), en rappelant à quel propos M. Rambaud avait été amené à poser sa proposition sur l'indépendance de l'économie politique, au point de vue purement scientifique, à l'égard du droit naturel : « Tout cela nous paraît incontestable pour tout le monde. Et notre revue ne s'occupant que du libéralisme intéressant la doctrine catholique ne pouvait, elle estime encore aujourd'hui, ne pouvoir prendre parti contre une économie politique libérale parfaitement orthodoxe au regard de cette doctrine. Libérale en quoi et dans quel sens? En ceci qu'elle fait plus large qu'une autre la part de la liberté individuelle dans l'effort économique et social. Ici s'ouvre toute une série de divergences sur lesquelles la *Critique du Libéralisme* n'a point à prendre parti, parce que ces questions n'ont qu'un rapport indirect, quand il existe, avec la vérité philosophique et religieuse. » Puis, comme M. l'abbé de Pascal avait écrit dans l'*Action Française :* le Libéralisme quel qu'il soit, religieux, politique, économique, est *l'ennemi*, il faut, si l'on veut le salut, renoncer à ses pompes et à ses œuvres, et se ranger à la discipline de *l'ordre* », et, comme d'accord avec M. de La Tour-du-Pin, il s'étonnait de voir le libéralisme économique s'affirmer chez nous, je répondais par ces mots qui, on le verra tout à l'heure, n'ont rien perdu de leur actualité : « Pour nous, catholiques, libéralisme religieux, libéralisme politique et libéralisme économique ne sont pas des ennemis d'espèce identique, dangereux et con-

damnables au même titre; l'ordre auquel il faut les ranger n'est pas de même genre indistinctement pour tous, et ce qu'on donne pour exigé par l'orthodoxie économique et sociale peut demeurer, en maint cas, facultatif, même au point de vue de celle-ci. Si donc il arrive que, dans cette revue qui professe si nettement ne s'occuper que de l'autre, un collaborateur vienne à pencher occasionnellement d'un côté opposé à celui où d'autres voudraient le voir incliner, je me permets de penser, et aussi de dire, que le lien de solidarité entre organes catholiques poursuivant par des voies parallèles une action commune, en face d'adversaires implacables et peu scrupuleux au milieu de difficultés considérables, aurait dû empêcher de la mettre en cause. »

En parlant du libéralisme économique dont notre revue se serait faite le champion, M. de La Tour-du-Pin vise sans doute la proposition de M. Rambaud à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure et sur laquelle il a bâti une autre équivoque. Il n'est pas inutile de rappeler à quel propos elle fut énoncée. C'est au sujet de la loi sur les retraites ouvrières. Dans une de ces réunions où l'A. C. J. F., au lieu de parler en son seul nom, osait affirmer que « les catholiques » en étaient partisans, un assistant se vit traité de « *libéral* » pour avoir marqué ses défiances et son opposition. M. Rambaud releva le fait. Il montrait que le libéralisme économique, entendu par opposition aux doctrines étatistes, n'avait rien de commun avec le libéralisme religieux et philosophique condamné par l'Eglise, et que, dans les questions économiques, « dans celles-là du moins qui n'ont aucun contact avec des propositions philosophiques ou religieuses », les opinions sont parfaitement libres, sans que personne ait le droit de les flétrir du nom de libéralisme, d'un libéralisme condamné par l'Eglise, comme la revue de l'A. C. J. F. devait le déclarer formellement peu après. Il citait, par exemple, la question du libre-échange ou de la protection. Le projet sur les retraites ouvrières était de même genre. A l'encontre de ceux qui revendiquent pour l'Etat la mission d' « organiser la société », il lui reconnaissait seulement, mais il défendait en sa faveur une « mission générale de justice et de police », laquelle doit s'inspirer de l'utilité générale. Mais savoir comment l'utilité générale sera le mieux procurée, n'est que de science humaine. En matière de commerce international, par exemple, sera-ce par la liberté ou par les contraintes douanières ? etc... C'est alors que M. Rambaud concluait : « Bref, il y a, selon nous, une économie politique libérale, parfaitement orthodoxe (1), parce qu'elle se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à lui tracer la route. » Et il ajoutait : Vienne une question où la morale ait son mot à dire, c'est à la morale, mais non aux thèses doctrinales contre le libéralisme philosophique ou religieux, que je demanderai mon chemin. Mais, dès lors, il énonçait mainte question, même prati-

1. Au regard du catholicisme.

que, sur laquelle la morale et le droit naturel n'ont rien à prononcer (1er août 1911, pp. 567-573). Voir encore sur ce même point (1er avril 1912, pp. 41-43 ; 1er septembre 1912, pp. 724-727).

Avant M. l'abbé Gaudeau, nous nous étions appliqués à dissiper le malentendu auquel peuvent prêter les termes d'*économie politique* et d'*ordre économique*. M. de La Tour-du-Pin ayant reproché à M. Rambaud de dire que « l'*ordre économique* n'est pas du domaine de la morale, mais de celui des sciences naturelles, comme la physique et l'astronomie », nous dénoncions l'équivoque en observant que « l'*ordre économique* » embrasse l'étude scientifique des faits économiques et de leurs lois, et la conduite que l'homme doit tenir dans leur application. C'est ce que nous appelions la distinction entre la *science* et l'*art* dont l'ensemble constitue ce que notre contradicteur désignait sous le nom « d'ordre économique », pour employer son expression. Comme science expérimentale des faits et des lois, l'économie politique ne relève pas de la morale et du droit naturel, qui lui demeurent indifférents, parce que complètement étrangers. Mais, dans tout le domaine des applications et de la conduite, l'économie politique est subordonnée, comme les actes humains, à la loi naturelle, aux principes de la morale. Personne ne l'a affirmé plus hautement que nous. Elle est donc indépendante sous un aspect, dépendante sous un autre. Mais il y aurait injustice manifeste à représenter ceux qui constatent cette différence comme soutenant l'indépendance *absolue* de l'économie politique.

Toutes les explications qu'on a lues datent des 1er août, 15 octobre et 15 novembre 1911. Le 25 mars 1912, M. l'abbé Gaudeau signalait comme « peu exacte ou du moins sujette à caution » la formule employée par M. Rambaud et déjà clairement expliquée dans notre revue. Il est vrai qu'il lui donnait toute l'ampleur possible : « Ce serait énoncer des formules peu exactes ou du » moins sujettes à caution que de dire que l'économie politi- » que n'est par elle-même ni morale, ni immorale, mais, pure- » ment amorale; qu'elle n'est *nullement* subordonnée à la morale, » selon le « concept que se formèrent les philosophes scolasti- » ques »; qu'il y a entre l'une et l'autre une indépendance mutuelle » *absolue*, à tel point qu'il existerait une économie libérale parfaite- » ment orthodoxe qui se remue dans un cercle où religion et philo- » sophie se refusent à lui tracer la route, pas plus qu'elles n'en tra- » cent à la chimie et à la physique » (1). Outre les explications antérieurement données qui excluaient l'idée d'une indépendance *absolue* de l'économie politique, l'expression même de notre collabo-

1. M. l'abbé Gaudeau paraît se plaindre qu'en répondant nous l'avons cité sans le nommer. C'est le procédé dont lui-même usait le premier ce jour-là à notre égard. Nous n'y avions vu qu'un ménagement bien naturel entre revues qui mènent le même combat.

rateur et l'occasion qui le fit parler : « *Une* économie politique » indiquaient suffisamment qu'il distinguait une autre acception de ce terme, et, dans cette autre acception, il avait clairement affirmé la subordination de l'économie politique à la morale. Au surplus, il n'avait point écrit que l'économie politique n'est nullement subordonnée à la morale, qu'il y a entre elles une indépendance mutuelle absolue. Il avait même bien marqué le contraire.

En définitive, et c'est ce que nous voulons retenir, l'explication que nous avions donnée de ces deux sens du terme concorde exactement avec celle de M. l'abbé Gaudeau, et malgré la forme de ses remarques, nos contradicteurs le trouveront parfaitement d'accord avec nous, quand il dit (25 mars 1913) : « La science économique purement ex-» périmentale étudie les faits économiques et leur enchaînement en eux-» mêmes, abstraction faite de leur caractère moral et les lois qu'elle déduit, » considérées en elles-mêmes et d'une manière également abstraite, » peuvent être dites, en un sens acceptable, indépendantes de la » morale. Etant donnés tels faits économiques groupés dans de telles » conditions, les autres faits prévus et annoncés par la loi se pro-» duiront fatalement... Quand M. Rambaud écrit qu'il y a une économie » libérale parfaitement orthodoxe, etc..., quand il ajoute que l'éco-» nomie politique n'est par elle-même ni morale ni immorale..., il » est clair que M. Rambaud parle de la science économique purement » expérimentale, et au sens restreint du mot. (Si cela est clair, et c'était » clair en effet, la formule n'est donc pas sujette à caution). Mais quand » M. Rambaud reconnaît « le droit de la morale et du droit naturel d'être » écouté en économie politique toutes les fois qu'ils prennent un con-» tact avec elle » (1), il constate donc qu'il y a contact et subor-» dination, et il s'agit alors de la science économique au sens large » du mot, que j'ai décrite plus haut. »

Alors, à moins que M. l'abbé Gaudeau ne croie nous avoir arraché à contre-cœur un aveu qui avait tout le caractère de la profession de foi la plus nette avant qu'il écrivît, pourquoi demander *(ibid)* :

« Mais cet *ordre* économique, ce *domaine* économique, *en tant qu'ils* » *sont régis par la morale*, sont-ils, oui ou non, *en dehors* de l'éco-» nomie politique telle que le conçoivent M. Rambaud et M. Barbier? » Sont-ils *à côté* d'elle, ou en contact avec elle? On nous parle d'un » *art* économique, lequel serait l'application à la conduite de la vie, » aux actes humains, des lois découvertes par la science. Mais cet » art, encore une fois, est-il à côté de l'économie politique, et sans » contact avec elle? »

Les réponses ne sont ni « flottantes » ni « fuyantes », comme l'écrit M. l'abbé Gaudeau. Elles ne sont pas moins catégoriques que les siennes et les ont précédées. Et la question paraît d'autant moins

1. Phrase répétée deux fois par M. Barbier. (Note de M. Gaudeau).

justifiée, qu'incontiment, il cite notre réponse à M. de La Tour-du-Pin :

« Il y avait donc une distinction à faire entre l'*ordre économique.* » embrassant sous cette désignation générale la science et l'art, la » connaissance technique et les applications pratiques, et la science » proprement dite, bornée à la découverte et à la constatation de » ces phénomènes... *Au premier sens, l'économie politique relève évi-* » *demment de la morale et du droit naturel,* mais non dans le » second. » Je crois que M. l'abbé Gaudeau me reconnaîtra d'accord avec lui sur l'un et l'autre point.

Mon tort serait, paraît-il, d'avoir employé ces expressions de *science* et d'*art,* pour distinguer les deux acceptions du terme d'*économie politique* et déterminer la compréhension de l'*ordre économique.* Il trouve que cette distinction entre les deux sens du terme adopté par moi n'est énoncée nulle part, à sa connaissance, dans les écrits de M. Rambaud; il s'y rencontrerait même des formules qui disent le contraire; il se demande si celui-ci le ratifierait, bref, il croit donc que « le disciple force un peu la pensée et surtout les expressions du maître. » Cependant M. l'abbé Gaudeau, sans chercher plus loin, pouvait lire dans notre revue, sous la plume de M. Rambaud, en réponse à M. Le Gouvello qui objectait : « L'économie politique est l'art d'organiser la société selon la justice »: « Pardon! Que faites-vous d'abord de la *science* économique, laquelle est à la base de l'*art* économique, à peu près comme la *science* médicale est à la base de tout l'*art* des praticiens? » (15 octobre 1911, p. 40).

Le malentendu était donc tout éclairci d'avance. M. l'abbé Gaudeau estime qu'il se complique d'une question de méthode. Très légitimement préoccupé de maintenir la subordination de l'économie politique à la morale et d'empêcher qu'on n'échappe à son contrôle, et estimant, pour les raisons données, que ce terme est inadéquat et prêtant à l'équivoque, il souhaiterait qu'on l'abandonnât pour revenir à l'ancienne appellation de « Droit naturel, politique et social. » De ce point de vue, nous souscririons volontiers. A vrai dire, lui-même voit un obstacle dans l'usage invétéré et reconnaît qu'il rend le changement difficile. M. Rambaud en signale un plus sérieux. C'est qu'on ne peut plus considérer l'économie politique comme l'envisageaient les docteurs à une époque où celle-ci n'existait même pas. La science économique de nos jours, on l'a vu, étudie une multitude de problèmes économiques inconnus alors, et qui se meuvent dans un cercle où la morale s'abstient de pénétrer. Chaque solution nous paraît en effet garder quelqu'inconvénient, conséquence inévitable du double aspect que l'économie politique revêt désormais. Et, tout en reconnaissant que le retour à l'ancienne dénomination de « Droit naturel » aurait le grand avantage de mettre plus ouvertement la morale au rang qui lui convient dans la direction des

activités humaines, je me demande si la question de méthode se trouverait plus rigoureusement résolue et si l'équivoque ne serait pas plutôt déplacée que dissipée, en supprimant le nom d'économie politique et en faisant rentrer dans le « Droit naturel » une science économique à laquelle on le reconnaît étranger. Car M. l'abbé Gaudeau termine son dernier article en disant :

« On commence à voir, si je ne me trompe, pourquoi il me sem-
» blait qu'il serait, en principe et théoriquement au moins, plus nor-
» mal et plus logique d'appeler cette science morale, ainsi largement
» comprise, de son vrai nom : le droit naturel économique. La scien-
» ce économique restreinte, purement expérimentale, contenue dans
» ce droit naturel (?) — annexe, si l'on veut, de ce droit naturel —
» *n'en garderait pas moins toute l'indépendance qui lui est propre, et que nous*
» *avons expliquée.* »

Quoi qu'il en soit de cette question, ces derniers mots achèvent de montrer qu'en définitive M. l'abbé Gaudeau ne fait que ratifier ce que nous avons dit. Il écrit encore dans une note sur l'objet spécial de la science expérimentale, et en soulignant les mots (25 février 1913, p. 115) : « Je dis *réalités et faits* et non point *phénomènes*, ce dernier mot ne différant des deux premiers que par sa saveur kantienne, c'est-à-dire par l'erreur absolue qu'il insinue, et qui isole le phénomène de la réalité. » Je ne sais pour qui il fait cette remarque. Nous aurions, je le confesse, à en prendre notre part. Mais je constate aussi que lui-même ne s'interdit cependant pas d'écrire : « Elle (l'économie politique) ne peut, même dans l'étude des *phénomènes* de cet ordre, faire entièrement abstraction de l'âme de l'homme..., la fonction de l'économiste n'est pas seulement d'étudier et de classer les *phénomènes* matériels d'ordre économique; elle est surtout, je l'ai déjà dit, d'intégrer ces *phénomènes* et leurs lois dans le droit naturel... Les théoriciens dont je parle ne voient ou ne veulent voir que ceux des *phénomènes* économiques qui sont soustraits par leur nature au domaine moral... » (25 mars 1912, pp. 197, 198). Et il n'y a pas lieu, en effet, de s'en défendre comme si le terme de phénomène insinuait l'erreur kantienne, car tout le monde comprend que ce terme employé en parlant de science économique signifie simplement ce qui est objet de constatation, sans songer à établir le moindre rapport avec la théorie de la connaissance intellectuelle.

Outre son utilité particulière, cette apparente digression n'aura pas été inutile, d'abord pour affirmer l'accord de doctrine entre deux revues combattant les mêmes erreurs, mais aussi pour montrer combien il est injuste et faux, aussi faux qu'injuste, de dire, comme le fait M. de La Tour-du-Pin, que nous professons l'indépendance de l' « ordre

économique » à l'égard de la morale. C'est une équivoque ajoutée à tant d'autres, qui s'expliqueraient de la part d'un profane étranger même aux éléments de la question, mais qui sont moins pardonnables chez un sociologue vieilli dans l'étude des systèmes.

A défaut d'une soumission franche aux directions si nettement inculquées par le Saint-Siège, les chefs des catholiques sociaux auraient la ressource du silence. Comment consentir, sans protester, à l'effort tenté pour le mettre en contradiction avec lui-même, et pour ranger ceux dont il sanctionne ouvertement la doctrine parmi les tenants d'un individualisme et d'un libéralisme que ces enseignements réprouvent et qu'ils réprouvent avec lui?

Emm. BARBIER.

Lettre ouverte à M. l'Abbé Barbier, directeur de « La Critique du Libéralisme »

Monsieur l'Abbé,

Des amis politiques communs veulent bien, depuis des années, me reconnaître publiquement comme un pionnier de la voie royale, par laquelle une restauration politique acheminerait au rétablissement de la paix sociale. Cette voie, je l'ai définie par la formule « le régime représentatif sur les bases du régime corporatif ». C'est la rupture avec le régime dit de liberté du travail, aussi bien qu'avec le régime parlementaire, dit constitutionnel.

Vous restez le défenseur du premier : c'est votre droit; mais vous faites de moi un socialiste, et en cela vous l'excédez, parce que ce n'est pas à des rencontres dans le diagnostic d'un mal que l'on doit reconnaître le caractère d'un traitement, mais aux dispositions positives de celui-ci : dans l'espèce, pas aux « aphorismes », mais aux « jalons »; lorsque les uns et les autres sont du domaine public, sur les rayons d'une même librairie (1). Faute de cela, la confiance de nos amis communs me fait une obligation de maintenir mon point de vue, en mettant à nu le principe libéral de celui que vous soutenez.

Je me crois en devoir d'apporter ce que j'en dis sous vos yeux. Cela d'autant plus que vous m'avez fait l'honneur, avec la plus courtoise loyauté, de reproduire des pages entières de moi avant de les combattre. Voulez-vous me permettre, puisqu'elles n'ont pas su vous gagner ni même vous faire saisir ma pensée, de vous renvoyer à mes maîtres, dans l'œuvre que nous poursuivons chacun à notre façon, la critique du libéralisme?

Le premier, qui vous est probablement le plus familier, n'allait pas jusqu'à préconiser, comme je le fais aujourd'hui, le retour à un régime corporatif, mais il condamnait hautement en principe le point de départ du régime dit de la liberté, qui n'est qu'un chantage réciproque, accepté par M. Durand comme devant faire la loi du travail.

Vogelsang répond par avance à la seconde partie de votre argumentation, empruntée à M. Rambaud, que l'Economie sociale n'est digne du nom de science, qu'autant qu'elle considère du côté métaphysique les hommes et les peuples dont elle s'occupe, et qu'on ne saurait concevoir, comme

1. Vers un ordre social chrétien, Jalons de Route. Nouvelle Librairie Nationale, Le Play et Vogelsang.

telle, un ensemble de pratiques purement formelles, traitées uniquement et intentionnellement au point de vue matérialiste (1).

Alors vous apercevrez peut-être qu'il y a trois Ecoles, et pas deux seulement, en Economie sociale. Je ne prétends pas que votre critique en sera désarmée, parce qu'elle s'attache plus volontiers au tour de la pensée qu'au fond, et que ce tour prête toujours à critique surtout chez moi. Mais elle sera plus informée. Veuillez me permettre de vous le dire sans manquer au respect avec lequel je suis votre serviteur.

Arrancy, 30 avril 1913.

LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY.

Je ne puis que savoir gré à M. de La Tour-du-Pin de la courtoisie qui le fait apporter sous mes yeux ses observations réunies en tiré-à-part, quoique leur publication dans la Revue catholique et royaliste m'ait déjà permis d'en prendre connaissance et sans que je m'explique bien la forme de lettre ouverte.

Ce que je pense de son écrit, on l'a vu plus haut. N'y voir rien à modifier m'est un regret très sincère, car il est toujours pénible d'avoir à contredire publiquement un homme de bien, surtout quand il s'est illustré par son dévouement à la cause du relèvement de l'ordre social chrétien.

M. de La Tour-du-Pin persiste à me considérer comme défenseur du régime dit de la liberté du travail. J'écrivais, le 1er janvier 1912 (p. 429), en réponse à un article de la revue de l'A. C. J. F., dont le rédacteur n'accordait à l'ouvrier non-syndiqué refusant de se soumettre aux injonctions du syndicat en temps de grève, que l'excuse de l'extrême nécessité devant laquelle il n'y a plus de loi : « Non, de par le droit naturel le plus constant, il y a une sphère très large et tout à fait indispensable où la liberté du travail doit se mouvoir sous le seul empire de la loi morale qui s'impose à la seule conscience, sans que l'Etat ni personne n'ait rien à y voir. Cette liberté personnelle et individuelle est là dans son domaine propre, inviolable et sacré. » Ces paroles n'étaient que la traduction exacte de celles de Léon XIII dans ses encycliques : « Il est dans l'ordre, avons-nous dit, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté, aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne ». « L'homme est, d'ailleurs, le maître de ses actions; aussi sous le gouvernement universel de la Providence divine, il est en quelque sorte à lui-même sa loi et sa providence ». Et encore : « Ils (les catholiques) ne devront jamais oublier qu'il est juste et désirable de revendiquer et de sauvegarder les droits du peuple, mais toujours sans manquer à leurs

1. Vogelsang, Extrait de ses œuvres, traduit de l'allemand. V. I, p. 13, Bloud et Cie.

propres devoirs. Et ils en ont de très grands : respecter le bien d'autrui, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît. »

Mais j'ajoutais : Est-ce à dire que cette sphère n'a pas ses limites en dehors desquelles la liberté du travail se heurterait aux intérêts d'autrui qu'elle doit toujours respecter, et, si elle les viole, est-ce que l'Etat n'aura pas le droit d'intervenir? Aucun catholique ayant l'intelligence de la question ne l'a jamais prétendu... Toutes les libertés, même les plus sacrées, ont leurs limites. On perd son temps et sa peine à constater ce que tout le monde reconnaît ». Et cela, non sans avoir rappelé plus d'une fois la mission de justice et d'ordre attribuée par Léon XIII à l'Etat et les avantages de l'organisation professionnelle. Voilà comment je suis le défenseur de la liberté absolue du travail. Qu'a de commun cette doctrine avec le régime dit de la liberté du travail qui a pour base l'individualisme pur et la liberté absolue?

Il faudrait cependant sortir d'équivoques qu'on croirait intentionnellement et malignement entretenues, si la loyauté du contradicteur n'écartait ce soupçon. M. de La Tour-du-Pin confond, comme à plaisir le *principe* et le *régime* de cette liberté. La question entre lui et ses contradicteurs est de savoir si le droit naturel consacre le principe de la liberté du travail, ou si celui-ci lui est contraire. Ce principe, les catholiques sociaux de l'école de M. de La Tour-du-Pin ne veulent pas en entendre parler, parce qu'il ruine par la base leur système de l'association professionnelle obligatoire qu'ils prétendent issue du droit naturel comme la famille et la cité. Cependant, le Pape Léon XIII l'a formellement enseigné dans ses encycliques. J'ai montré l'inanité des subterfuges imaginés pour fausser l'interprétation de cet enseignement (1). M. de La Tour-du-Pin s'en tire par un sophisme épais, en identifiant l'affirmation du *principe* de droit naturel proclamé par l'autorité pontificale avec celle du *régime* de la liberté *absolue* du travail qu'elle condamne et que nous repoussons avec elle. « La » *liberté absolue du travail* (ainsi souligné) est la substitution de » la loi du bon plaisir à celle de l'équité dans le contrat de travail » passé entre le patron et l'ouvrier... La liberté du travail est un » dogme pour l'économie classique depuis Smith... Turgot... Say et » Bastiat qui en firent une religion, jusqu'à nombre de catholiques » qui ont embrassé *cette religion* et lui ont donné sa formule théolo» gique : la liberté du travail est de droit naturel ». (Aphorismes pp. 63, 64). Et c'est ce régime de la liberté absolue du travail que M. de La Tour-du-Pin voit soutenu par M. Durand.

Ce serait donc Léon XIII, en premier lieu, qui lui aurait don-

1. 1er décembre 1912, pp. 237 et suiv.

né sa formule théologique en enseignant que cette liberté est de droit naturel. Je demandais à M. de La Tour-du-Pin si les catholiques doivent, sous peine d'être tenus pour des individualistes à la Jean-Jacques, souscrire à ces propositions énoncées par lui : « Naguère on enseignait dans des chaires d'économie politique, soi-» disant orthodoxes, que la liberté du travail, la liberté de propriété » et la liberté du commerce sont des droits naturels de l'humanité, » (Aphorismes, p. 44), d'où il résulte évidemment que, pour lui, la liberté du travail, la liberté de la propriété et du commerce ne sont pas des droits naturels. Et encore : « Le paupérisme apparaît toujours par l'abus qui se produit à un moment donné de ces trois libertés, que l'école d'économie charitable tend, on ne sait pourquoi, *à ériger en dogmes:* la liberté de la propriété, celle du travail et du crédit. » (Ass. cath., 15 mars 1887), M. de La Tour-du-Pin dira qu'il faut moins s'attacher au tour de la pensée qu'au fond, et il convient avec modestie que, chez lui, ce tour prête à la critique. Je ne sais comment le fond se distingue ici du tour; mais l'on conviendra que celui-ci est extrêmement fâcheux; et je constate que si quelqu'un s'éloigne des enseignements sociaux de l'Eglise, ce n'est pas nous.

E. B.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'ESSENCE DU MODERNISME

(*Extrait de l'A. I. R.*)

A peine l'émotion produite dans le camp moderniste par l'Encyclique « Pascendi » eut-elle fait place à la réflexion, que le nouveau plan de campagne fut vite arrêté par les chefs modernistes; il a été et il est appliqué avec un esprit d'ensemble et de suite que beaucoup d'antimodernistes feraient bien de s'approprier.

Ce plan de campagne est très simple : réduire strictement le modernisme aux propositions condamnées par l'Encyclique « Pascendi » et le Décret « Lamentabili »; en déduire que tout le reste n'est pas le modernisme.

C'est ainsi que nous avons pu entendre cent fois des modernistes se récrier contre constatations : ce passage de mon livre, de mon article, de ma conférence est moderniste, dites-vous? Eh bien, veuillez me montrer la proposition condamnée par la « Pascendi » ou par le « Lamentabili » qui se trouve dans mes paroles.

On a même élargi cette tactique, en fixant ce principe : la « Pascendi » ne parle que du modernisme théologico-philosophique; donc il n'y a pas d'autre modernisme, tel que l'économico-social, le politico-social, le littéraire, etc.

Le livre de M. l'abbé Gisler, recteur du Séminaire épiscopal de Coire, a, eu fond, sa raison d'être dans cet effort de « minimiser », le modernisme c'est-à-dire de réduire au minimum l'efficacité des mesures pontificales et des polémiques catholiques contre le modernisme.

***

Voyons maintenant, en peu de mots, quelle est l'essence du modernisme.

Son nom lui-même nous l'indique clairement. La dénomination d'une hérésie vient : 1°) du nom de son fondateur ou propagateur principal : arien, nestorien, hussite; 2°) du nom de son centre principal : montanistes, bulgares (manichéens); 3°) de leur thèse hérétique ou du fait symbolique de leur lutte : patripassiens, monophysites, utraquistes, protestants.

C'est évidemment à cette dernière catégorie que le nom de « moderniste » se relie. — Le modernisme, c'est le système ou la tendance à soumettre la vie humaine au point de vue qui domine notre société d'aujourd'hui. C'est *l'abus* du *moderne* qui fait le *modernisme*, comme l'abus de la fonction sociale du capital fait le capitalisme.

Or, cet esprit moderne, cette mentalité moderne sont évidemment un point de vue général englobant toute la vie humaine. C'est la « vision du monde », la Weltanschauung des Allemands. Elle embrasse tout ce qui est intellectuel et éthique, précisément comme la Weltanschauung catholique.

Quel est donc le critérium fondamental de cette « conception du monde » dominant la société moderne? Il n'y a pas lieu à de grandes recherches : la réalité crève les yeux. C'est l'*individualisme*, l'individu centre du monde tel qu'il le conçoit.

***

La marche de cet individualisme est, elle aussi, facile à reconnaître, car elle a jalonné la route de notre société. C'est la Renaissance philosophique et esthétique, puis la Réforme protestante, puis le philosophisme de Kant et de Rousseau, enfin la Révolution dont le vrai triomphe universel ne date que d'aujourd'hui.

Parmi ces étapes de l'individualisme, il y en a quelques-unes franchement achrétiennes et antichrétiennes. Il y en a une qui prétend être chrétienne : c'est la Réforme.

Le protestantisme ne reconnaît qu'une autorité — la Bible... — interprétée par chaque fidèle pour son compte. Le « libre Evangile » signifie : j'admets l'Evangile, mais interprété et appliqué à ma façon : donc je suis chrétien, mais je suis juge de ce qui est chrétien. C'est

l'essence du protestantisme qui permet de donner ce nom aux « dénominations » les plus différentes par leurs dogmes et par leur discipline; c'est par cette essence commune que le vieux luthérien et le vieux calviniste aussi bien que les sectes « up to date » qui fourmillent aux Etats-Unis sont des « protestants ».

Aujourd'hui, un phénomène strictement analogue se vérifie non seulement chez les catholiques, mais aussi chez les protestants et les juifs, — car il y a un vrai et propre modernisme protestant et israélite. — Le vieux protestant disait : je suis un vrai chrétien sur la base de la Bible, autorité indiscutable, mais dont je suis le suprême interprète pour moi. Le moderniste dit : Je suis un vrai catholique ou protestant ou israélite sur la base du jugement suprême de ma conscience à laquelle tout est subordonné, autorité et interprétation, ou tout au moins, à laquelle toute autorité et interprétation se réfère comme à la base pour moi.

En effet, le modernisme soi-disant catholique (pour ne parler que de lui) n'est que la dernière forme de l'individualisme prétendu catholique. En se jugeant catholique, il ne fixe pas son jugement par la constatation (exacte ou inexacte) de la conformité de sa foi et de sa discipline avec le « canon » fixe de la foi et de la discipline catholique-romaine, mais il forme son jugement en fixant, d'abord, lui-même ce « canon » et en jugeant que sa foi et sa discipline lui sont conformes.

La fameuse « Lettre à un professeur d'anthropologie » de Tyrrell est la preuve éclatante de ce que nous venons de dire. Tyrrell y fixe que le catholicisme, c'est l'universalisme des bonnes gens, réunis dans leur aspiration vers le vrai et le bien. Tant pis pour le « Pape de Rome » s'il a du catholicisme le concept étroit et mesquin que vous savez.

***

En se plaçant à ce point de vue qui vise directement l'essence du modernisme, on découvre aisément le lien qui relie toutes les manifestations modernistes.

« L'immanence », la foi en Dieu, issue fondamentalement du sentiment intérieur, — l' « écorce des dogmes » — c'est-à-dire la caducité des formules dogmatiques qui ne représentent que la façon de concevoir un problème religieux de la part des catholiques du temps qui a formulé tel ou tel dogme — la révérence extérieure et la pleine liberté intérieure envers le serment antimoderniste, etc., — tout cela et tout ce qui s'y rattache, n'est que la casuistique de la Weltanschaung, du critérium, de l'essence du modernisme.

Donc, une conséquence claire comme le soleil s'impose. Il est simplement absurde de restreindre le modernisme aux propositions condamnées par la « Pascendi » et par le « Lamentabili », — tout au moins aussi absurde que de restreindre tout l'arianisme aux propositions condamnées par le Concile de Nicée, ou tout le protestantisme aux propositions condamnées par le Concile de Trente. Evidemment Nicée a condamné l'arianisme et Trente le protestantisme

en tant et comme ils apparaissaient le jour de la condamnation et selon les formules qui concrétaient alors l'Hérésie connue. Donc ces propositions-là sont condamnées pleinement et à toujours, mais cela n'empêche point qu'il y ait d'autres propositions et d'autres gestes à condamner, soit qu'ils découlent logiquement des propositions officiellement condamnées, soit que l'hérésie ait fait son évolution après la condamnation, en donnant lieu à d'autres formules, à d'autres gestes dignes de condamnation. Telles certaines formes du protestantisme post-tridentin, inconnues et même insoupçonnées aussi bien par les catholiques que par les protestants au jour de Trente.

*
* *

Mais n'est-il pas vrai, tout au moins, que le modernisme n'est que théologico-philosophique, de façon qu'il n'y a pas de modernisme économico-social, politico-social, etc?

Il suffit de rappeler ce que nous venons de dire de l'essence « globale » du modernisme pour comprendre l'inconsistance du sophisme.

Non seulement le modernisme n'est pas seulement théologico-philosophique, mais — considéré abstraitement dans son essence — il n'est pas plus théologico-philosophique qu'il n'est économico-social, politico-social, etc.

Si le modernisme est une « Weltanschauung », s'il est « l'individu centre de l'univers conçu par lui », évidemment son essence englobe indistinctement toute la vie humaine et toutes les manifestations spécifiques de l' « homo sapiens ».

Certes, le centre de la conception moderniste est théologico-philosophique parce que tel est le centre de toute conception globale de la vie, conception dont la base est donnée par le problème : D'où venons-nous? où allons-nous? — Mais le criterium essentiel du modernisme vise *in globo* la théologie, la philosophie, la sociologie politique et économique, l'esthétique (en tant qu'elle a un côté moral), etc., précisément parce que c'est de la même fenêtre qu'on regarde toute la terre.

Voici, d'ailleurs, une expérience que nous avons faite cent fois et que tout le monde peut faire. Abordez un ecclésiastique moderniste ou modernisant qui ne s'est occupé et préoccupé que des questions bibliques ou dogmatiques. Parlez-lui de sillonnisme et d'antisillonnisme, de gladbachisme et d'antigladbachisme, aussitôt il s'orientera instinctivement vers le sillonnisme et le gladbachisme. Prenez un laïc propagandiste de München-Gladbach qui ne s'est jamais occupé et préoccupé que de grèves et de salaires; parlez-lui de la théologie modernisante et de la théologie catholique intégrale, son orientation vers celle-là contre celle-ci ne sera pas moins rapide et instinctive que dans le premier cas.

C'est que minimiser le romanisme dans le camp religieux, et la religion dans le camp social, ça ne fait pas deux idées, ce n'est qu'une idée à deux coups.

D'ailleurs, Proudhon avait bien raison quand il disait qu'une question théologique gît au fond de toute question politique. On ne peut pas dire : et vice versa comme règle absolue et « enchaînée ». Ainsi, l'Eglise catholique est parfaitement neutre vis-à-vis du régime monarchique et du régime républicain en tant que tels. Mais avez-vous noté que le calvinisme-presbytérianiste amena avec lui la république à Genève, en Hollande et dans la Grande-Bretagne de Cromwell; et que les trois républiques de France ont eu toujours comme adeptes tenaces... et intéressés les huguenots en tant qu'huguenots, sauf quelque exception, bien entendu.

Avez-vous remarqué que l'émiettement politique centrifuge (anti-impérial) fut en Allemagne une des conséquences de la scission religieuse centrifuge (antipapale)? — Avez-vous remarqué par contre (ce que Goyau a si bien fixé dans son étude sur l'Allemagne religieuse) que la reprise de l'idée impérialiste allemande, en 1848, fut une idée catholique, exploitée après par un génie non catholique, aidé par des circonstances favorables?

Avez-vous aussi remarqué que l'idée catholique a fécondé la restauration de l'empire néo-romain, et a renforcé les grandes monarchies impériales (dans le sens virgilien du mot) d'Autriche, de France et d'Espagne?

Gardons-nous des généralisations, des exagérations, des formules trop simples et trop compréhensives pour être exactes. Mais ce que nous venons de constater a sa valeur réelle comme application de cette règle transcendante: la mentalité individuelle et sociale, la « Weltanschaunng » d'un homme l'oblige ou le pousse ou le fait glisser, selon le cas, à appliquer cette mentalité, cette conception du monde à toute sa propre vie et à toute la vie du monde.

La mentalité moderniste catholique constitue un exemple classique de mentalité individualiste soi-disant catholique appliquée à tous les problèmes de l'âme et de la société. Ainsi, elle a son application théologique, philosophique, sociale, esthétique, etc.

Donc le modernisme soi-disant catholique n'est pas seulement théologico-philosophique, mais aussi bien économico-social, politico-social, littéraire; et le modernisme théologico-philosophique n'est point restreint aux formules condamnées par la « Pascendi » et par le « Lamentabili ». La lettre de Pie X à M. Decurtins contre le modernisme littéraire, la censure du Sillon, etc., en sont des preuves officielles indiscutables.

LE « BULLETIN DE LA SEMAINE » CONDAMNÉ

Le *Bulletin de la Semaine* demeure muet sur la condamnation portée contre lui par S. E. le cardinal Andrieu, mais il agit. M. Imbert de la Tour, président du Conseil d'administration, a envoyé confidentiellement à tous les évêques un mémoire imprimé de 15 pages, sous forme de réponse à Mgr l'archevêque de Bordeaux. Le Bulletin de la Semaine repousse, il va sans dire, tous les motifs de sa sentence comme injustement fondés; il n'en subsisterait rien; et, avant

de passer à l'exposé de ce qu'est ou veut être le Bulletin et à la défense de sa liberté, M. Imbert de La Tour conclut cet examen en disant au cardinal :

« *Votre bonne foi a été surprise. Vous nous avez jugé sans nous entendre, vous avez instruit notre procès sans nous lire.* »

Il fallait un nouvel exemple du respect pour l'autorité ecclésiastique dont le Bulletin, dans sa réponse même, professe s'être toujours montré soucieux.

En recevant celle-ci, les dix-huit ou vingt évêques qui se sont déjà associés à la sentence du cardinal Andrieu auront pris leur part du compliment.

M. Imbert de La Tour débutait en représentant au cardinal qu'il avait enfreint les recommandations du Saint-Siège sur la manière de corriger les écrivains catholiques qui tombent dans quelqu'écart. Pour achever de lui donner raison, voici ce que le cardinal Secrétaire d'Etat écrit à Mgr l'archevêque de Bordeaux :

Dal Vaticano, 22 avril.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Eminence de sa lettre du 12 avril, ainsi que du double exemplaire du numéro de l'*Aquitaine* relatant la Déclaration que vous avez cru devoir faire contre le *Bulletin de la Semaine.*

Je n'ai pas manqué de prendre connaissance de cette Déclaration, et je ne puis qu'approuver la mesure sage et opportune que Votre Eminence vient de prendre à cet égard pour le bien du clerge et des fidèles confiés à sa sollicitude.

Le Saint-Père vous félicite de votre zèle pastoral à signaler à vos chers diocésains les dangers pour leur foi, pour l'intégrité de la saine doctrine, à les préserver de tout ce qui pourrait y porter atteinte, et affaiblir en eux l'amour et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, l'obéissance au Siège apostolique et à ses décisions.

En communiquant à Votre Eminence la Bénédiction apostolique que Sa Sainteté vous accorde de tout son cœur, je suis heureux de vous renouveler l'hommage de la vénération profonde avec laquelle j'aime à me redire,

De Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur;

R. Card. MERRY DEL VAL.

M. Imbert de La Tour veut-il nous permettre de lui dire ce que nous en pensons, quoique cet avis soit autorisé? Nous croirions volontiers que le cardinal Andrieu n'a pas agi sans consulter préalablement à Rome, si même il ne savait déjà, sans l'avoir demandé, que la mesure prise par lui y serait jugée très opportune.

Quoi qu'il en soit, la sentence dont l'autorité s'imposait déjà par elle-même et s'accroissait de celle d'adhésions épiscopales nombreuses, a désormais tout le poids... qu'on devait souhaiter.

LE CENTENAIRE D'OZANAM

Nous avons déjà noté le sans-gêne des orateurs et des organes libéraux qui, au lieu d'admirer et de célébrer dans Ozanam ce que l'Eglise nous invitait à y voir, ont rabaissé à leur niveau cette grande figure.

Voilà, par exemple, non pas un journal profane et neutre, mais une *Semaine religieuse*, celle de Rouen, où nous lisons (3 mai) dans le compte rendu de la fête en cette ville :

Le soir à 8 h. ½, grande séance littéraire en l'honneur d'Ozanam. Même auditoire aussi nombreux, aussi distingué. Mgr Baudrillart préside, présente les deux conférenciers, loue le talent poétique et l'œuvre d'éducation patriotique et chrétienne de l'un, la science et l'expérience sociales de l'autre, fait allusion aux succès de conférencier obtenus par M. le Supérieur et donne la parole à celui des élèves qui est président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de l'école. Celui-ci, modestement, mais en un français exquis, et avec un accent de conviction tout à fait communicatif fait l'histoire et raconte le fonctionnement de l'œuvre. Il est chaleureusement applaudi.

M. Edward Montier lut ensuite une ample conférence admirablement documentée, où il mit en lumière la noble et douloureuse figure d'Ozanam, « *vivant un christianisme intégral dans une âme d'artiste et de démocrate* ».

Oh! l'artiste délicat et *le démocrate convaincu* qu'est lui-même M. Edward Montier! *et qui pouvait mieux que lui comprendre et raconter Ozanam!* J'ai beaucoup aimé, dans cette conférence, *Ozanam grand-père de nos chrétiens sociaux:* mais plus encore le tableau de l'enfance d'Ozanam à Milan. Je ne connais rien de plus ravissant que la description faite ce soir-là par Edward Montier de la cathédrale aux neigeuses blancheurs!

M. Philippe de Las Cazes fut court, mais combien vivant, combien alerte, combien spirituel! « Ozanam eut confiance en la vérité chrétienne, *en la liberté, en son temps*, nous devons l'imiter ».

Sourire, rire, émotion, enthousiasme, M. Philippe de Las Cazes, par l'admirable souplesse de son talent, nous fit passer par tous ces états d'âme, et tirant les leçons pratiques de cette belle journée, mit de la force, parce que de la confiance, dans le cœur des jeunes qui l'applaudissaient.

Pour terminer la séance, Mgr Baudrillart loua Edward Montier d'avoir su si bien comprendre les *idées démocratiques* d'Ozanam, M. Philippe de Las Cazes d'avoir été digne de sa réputation d'orateur des Semaines sociales, puis montra la nécessité pour les catholiques de défendre la liberté d'enseignement à tous les degrés, et en particulier de soutenir, en lui donnant leur argent et leurs enfants, l'enseignement catholique supérieur.

Du *Bulletin de la Semaine* (17 mai) :

Sur l'initiative du Cercle catholique d'Anvers, notre éminent directeur, M. Imbart de la Tour, a fait une conférence, le 29 avril, dans cette ville, sur « la philosophie d'Ozanam ». La réunion était présidée par Mgr Claës, le doyen d'Anvers, qui représentait l'autorité diocésaine, le cardinal Mercier étant retenu à Malines.

L'orateur a montré comment Ozanam avait su concilier avec sa foi *les aspirations de son temps vers la science et le progrès*, et dans quelle mesure

le chrétien et l'apôtre avaient été, *dans le domaine intellectuel et social, un précurseur*.

Les journaux belges nous apportent un écho de cette conférence, dont le succès a été retentissant.

A son passage à Bruxelles, notre directeur a été invité à déjeuner par le ministre de la Justice, M. Carton de Wiart, et a eu une très longue audience du président du Conseil. Il a été également reçu à Malines par S. E. le cardinal Mercier, qui lui a fait le plus bienveillant accueil.

Dans la *Démocratie* du 29 avril, M. Fonsegrive montrait qu'en honorant Ozanam, on honore du même coup Montalembert — le Montalembert dont les adeptes de M. Sangnier aimeraient à se réclamer — et, sans parler des autres, Lamennais.

On n'a pas osé en France célébrer le centenaire de Montalembert. Seule, parmi les sociétés catholiques, la société de jeunes étudiants que dirige avec distinction le P. Mazenet fit une fête publique et commémora pieusement l'homme illustre dont elle porte le nom.

Or, on célèbre en ces jours le centenaire de Frédéric Ozanam, et, si quelque chose pouvait consoler des ingratitudes et des lâchetés, ceci nous consolerait de cela.

Car célébrer Ozanam, c'est célébrer exactement les mêmes choses qu'on eût célébrées en Montalembert, toutes ces choses que nous avons aimées, que nous aimons encore, dont tout ce qui est vivant parmi nous est issu.

Ozanam comme Montalembert a aimé le Christ, l'Eglise, la civilisation et la liberté.

Ozanam a été en outre un ami du peuple, et non seulement un consolateur des misérables, un bienfaiteur des pauvres, mais un défenseur du droit des faibles. Il ne fit pas seulement la charité, il voulut la justice. Il fut démocrate et n'eut pas peur de se dire tel. C'est lui qui a dit : « Passons aux Barbares ».

Par ce dernier trait, il est encore plus voisin de nous que ne fut Montalembert. En 1848, il fit confiance à la République et on a montré ici, par d'opportunes citations qu'on aurait pu faire plus nombreuses, combien son *Ere nouvelle* ressemblait à notre *Démocratie*.

. . . . . .

En sorte que l'hommage que l'on rend à Ozanam, on le rend aussi à tous ceux qui eurent, à tout ceux qui ont encore des ambitions, sinon aussi vastes, du moins analogues. Lamennais, Rohrbacher, Gerbet, Lacordaire, Montalembert, Ozanam, Gratry, pour ne citer que les morts, sont les anneaux d'une même chaîne. L'un d'eux est mort séparé de l'Eglise, d'autres ont pu commettre des fautes et tomber dans des erreurs, tous ont eu, même Lamennais en ses premiers temps, une noble et identique ambition : celle de servir l'Eglise; un même esprit de conquête et de vérité les anima tous, tout au moins dans les moments où ils furent exempts de faute et d'erreur.

Le *Nouvelliste de Lyon* juge en termes excellents ces criants abus :

Déjà au nom du Pape, le cardinal Merry del Val avait dit ce qu'il fallait voir dans Ozanam. Ce qu'il y faisait ressortir, c'était le catholique profondément imbu du sentiment de la vie surnaturelle et de la grâce. Aucune allusion n'était faite à un rôle politique ou social qu'Ozanam eût voulu

jouer. Ceci, si quelque chose s'en est reflété bien passagèrement sur des heures troublées qu'il a traversées dans toute la vitesse d'un tourbillon où tant de choses étaient emportées et où tant d'esprits se reconnaissaient à peine eux-mêmes, ceci, c'était le détail qui disparaît avec le recul des années, mais ce n'est pas l'œuvre qui reste et qui survit.

Rome, cependant, ne voulait voir que l'action simplement chrétienne, « un modèle d'œuvre catholique et sociale, disait le cardinal Merry del Val, qui, dans le soulagement des misères humaines, recherche avant tout, à l'aide de la prière et des sacrements, la perfection surnaturelle de ceux qui s'y dévouent comme de ceux à qui elle s'adresse ».

Et puisque nous abordons cet autre aspect des choses, nous ne pensons pas que la grande presse catholique de Paris ait su tirer les enseignements qui ressortent des honneurs sans précédent dont le souvenir d'Ozanam vient d'être entouré.

Le Saint-Siège, par une coutume bien connue de tous ceux qui se sont habitués à scruter sa pensée, n'enseignait-il donc point par ce qu'il ne disait pas, autant que par ce qu'il disait? De là, donc, selon nous, se dégage une leçon que la jeunesse surtout doit approfondir et méditer.

Aujourd'hui, dans un certain monde, le vent est bien plus aux congrès où l'on parle qu'aux œuvres plus modestes, mais plus efficaces, où l'on agit. Ozanam, cependant, était du côté de l'action, et les conférences de Saint-Vincent de Paul que dans sa vie pourtant si courte il a vues se multiplier partout en France et en tant d'endroits hors de France, ont le grand mérite d'être restés un apostolat par l'action, un apostolat par une action simplement chrétienne et délibérément surnaturelle.

C'est alors pourtant qu'on a tenté de nous faire un autre Ozanam. Parfois, comme un petit journal de notre région, la *Vie du Peuple*, on a profilé tout un Ozanam bien différent de celui dont le Saint-Siège a tenu à louer la mémoire. Echappé du *Sillon*, on célèbre en lui des « idées politiques et sociales en accord, nous dit-on, avec celles que l'on défend soi-même... Mêmes adversaires, ajoute-t-on, et mêmes attaques... Attaques méchantes, déclare-t-on, du reste... Il ne maudissait pas les légitimes aspirations de son époque... Il rêvait de réconcilier l'Eglise avec son siècle... Il saluait l'irrésistible courant qui emporte le monde vers des destinées nouvelles... Comme lui il faut qu'on aide de ses efforts la démocratie et le peuple pour obtenir des institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs ». Là donc où le Saint-Siège parlait de prières et de sacrements, c'est le mot d'institutions que l'on a substitué.

Et les conférences de Saint-Vincent de Paul, dira quelqu'un, qu'en faites-vous? Rien, faut-il répondre, car elles ne sont pas même nommées.

Combien loin, hélas! tout cela ne nous mène-t-il pas du sens autrement chrétien que le Saint-Siège avait tenu à rappeler! On n'a plus qu'à se demander si les « phalanges » qui rêveraient de prendre un tel Ozanam pour modèle, réaliseraient bien ce souhait que le cardinal Merry del Val formait pour elles, d'être « disciplinées dans leurs méthodes, informées des dangers de leur époque et préservées des conceptions chimériques ».

Vraiment, quand on veut ajouter ses propres éloges à ceux que le Saint-Siège a daigné faire d'un chrétien comme lui, on ne doit pas s'exposer à laisser croire qu'on n'ait ni lu, ni retenu le Syllabus et la Lettre sur le Sillon. Sinon, l'éloge devient un mensonge et quelque chose de plus encore, il devient un outrage. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'une lumière trop crue et vraiment criarde jetée sur un fugace mouvement de cette

physionomie, jointe à l'ombre toute noire répandue sur toutes les autres parties du visage, a changé le portrait en une caricature.

Mais cela n'est qu'un trait particulier de la situation générale exactement décrite par l'A. I. R, à cette occasion :

On a vu Mgr Breton, le *Bulletin de la Semaine*, la *Démocratie* et ses conférenciers, la *Libre Parole*, s'efforcer tour à tour de mettre sur le même pied qu'Ozanam, apôtre de la charité, le publiciste démocratisant de l'*Ere nouvelle*. Cela continue. Après le *Livre du centenaire* où s'inscrivent à côté de celui de Mgr Baudrillart les noms mêlés de MM. Goyau, de Lanzac de Laborie, Henri Cochin, Jordan et Duthoit; après l'étude tendancieuse de l'abbé Calippe et celle de Claude Peyroux, voici le livre de M. Henry Joly sur Ozanam universitaire et ses continuateurs Ollé-Laprune, Petit de Julleville... Et, au milieu de la décomposition générale des idées catholiques qui dissout la presse, déconcerte le public, brouille de plus en plus les notions sur les hommes et les choses qui nous entourent, comment s'étonner que les efforts les plus généreux, les plus méritoires et par eux-mêmes les plus efficaces, risquent de n'engendrer, malgré tant de bons effets incontestables, que le chaos?

— Je ne sais d'où cela vient, nous confessait ces jours-ci un catholique éminent très éloigné de prendre rang parmi nous; mais le clergé de France, en dépit de son attachement à Rome, semble être passé en masse du côté de nos libéraux démocrates modérés.

Comment cela se fait, je viens de vous le dire. Tandis qu'on piétine ou qu'on laisse piétiner à l'envi les quelques traditionnalistes attardés, — *rari nantes in gurgite vasto*, — leurs adversaires sont au pinacle, accaparent toutes les présidences, escaladent toutes les tribunes, prennent d'assaut tous les journaux, escamotent toutes les faveurs, tirent profit de toutes les circonstances et même des plus sévères avertissements que Rome leur prodigue en vain.

Vous les avez vus aux fêtes d'Ozanam, vous les verrez aux fêtes de Louis Veuillot! Ils se sont mis partout.

LA « PAPALATRIE »

C'est une trouvaille, jolie, piquante, superbe, à faire envie à M. de Narfon, qui ne nous parlait naguère que de « l'idolâtrie du Pape » : c'était vieux jeu et nous reportait à plus de quarante ans en arrière, à l'un des plus regrettables oublis de Montalembert au moment des irritantes discussions sur l'infaillibilité du Pape en 1869-70.

Mais « papalâtrie », voilà qui est moderne et... moderniste à ravir. Aussi bien devons-nous cette expression suggestive, « épatante », puisque l'académie permet de le dire et de l'écrire, à un excellent ami de M. de Narfon, à M. Léon Chaine, de son métier avoué à Lyon, mais, de par la fonction qu'il se donne depuis quelque dix ou quinze ans, grand redresseur des torts de l'Eglise de Dieu et de Sa Sainteté Pie X surtout. Il a commis deux méchants livres, *Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles devant l'opinion publique*, et *Menus propos d'un catholique libéral*; il n'est pas étranger à la

Lettre de S. E. le cardinal Louis Billot à S. E. le cardinal François-Virgile Dubillard, et peut-être a-t-il sur la conscience une collaboration plus ou moins directe au pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise,* où il dit (p. 255) du discours de son archevêque si vénéré et si aimé, le cardinal Coullié, remerciant le Pape de la béatification de Jeanne d'Arc, le 20 avril 1909 : « Le plus infime des bonzes thibétains prosterné aux pieds du grand Lama, ne doit pas l'aduler en termes bien différents. »

Donc M. Léon Chaine, grand rabroueur des cardinaux et du Pape, a donné une interview au journal humoristique lyonnais, *Le 7e jour,* du 13 avril, sur « le divin Banquet des petits enfants », ou plus clairement sur la communion privée et la communion solennelle.

« C'est, dit-il, *votre* journal frondeur (pour avoir critiqué quelques-uns de nos prédicateurs de Carême), qui ose toucher au sujet brûlant des premières communions. Vous ignorez donc, jeune homme, les termes de l'encyclique *Vehementer nos :* « La multitude n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre les pasteurs ».

Eh ! oui, M. Chaine, il y a même, un peu avant le passage que vous citez, celui-ci qui l'amène : « L'Eglise est par essence une société *inégale,* c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes, les *pasteurs* et le *troupeau,* ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie, et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que dans *le corps pastoral seul réside*nt *le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société*; quant à la multitude, etc. »

Tout cela, c'est la traduction exacte de la parole de Notre-Seigneur, non pas à « la multitude », mais à saint Pierre et, par lui, au Pape : « *Pasce oves meas, pasce agnos meos.* Pais mes brebis, pais mes agneaux. » Voilà le « troupeau docile, dont le devoir est de se laisser conduire, de suivre les pasteurs » : rien de plus naturel au monde pour des « agneaux et des brebis » obéissantes.

Mais M. Léon Chaine n'en est pas du tout, semble-t-il, et il penche vers « la doctrine pernicieuse » que flétrit l'Encyclique *Pascendi* et « qui veut faire des laïques des facteurs du progrès ».

> C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
> Au conseil de celui que prêche ton curé;
> Tout en eût été mieux,...

ou plus mal. Notre Garo, — c'est M. Chaine dont je parle, — continue ainsi :

« Néanmoins, je veux bien vous dire, confidentiellement, ce que, comme tant d'autres, je pense de ces *nouveautés* (1).

» Je ne suis pas infecté de *cette sorte de modernisme* qui a introduit dans l'Eglise catholique certaines dévotions tout à fait nouvelles et, particulièrement, « la dévotion au pape », inconnue de nos pères. Je professe pour la

1. C'est moi qui souligne les mots.

personne auguste de Pie X le plus filial attachement et, pour ses fonctions sacrées, le respect le plus profond; mais je ne m'en crois pas moins libre de vous dire que la mesure par laquelle il vient de *bouleverser nos plus chères traditions* ne me paraît pas heureuse ».

Avez-vous bien saisi toute la profondeur de ces paroles? Le « modernisme », ce n'est pas ce qu'un vain peuple pense, l'ensemble des doctrines, « rendez-vous de toutes les hérésies », que le Pape Pie X a condamnées : non, le « modernisme » ou, du moins, une sorte de modernisme », c'est « certaines dévotions tout à fait nouvelles et particulièrement la dévotion au pape, inconnue de nos pères ».

Bah! même de Jeanne d'Arc, lorsqu'elle s'écriait devant ses juges ou ses bourreaux : « Menez-moi au Pape de Rome, et je répondrai devant lui tout ce que je dois répondre. Que tous mes dits soient envoyés à Rome, devers Notre Saint Père le Pape, *auquel et à Dieu premier, je me rapporte.* »

Saint Ambroise ne disait-il pas, il y a quinze siècles : « *Ibi Petrus, ibi Ecclesia.* Là ou est Pierre, la est l'Eglise. » Et la dévotion au Pape, ainsi identifié à l'Eglise, ne date-t-elle pas de l'Evangile, qui dit formellement : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain ». Son Eminence le cardinal de Cabrières et Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, étaient dans la plus pure tradition de l'Eglise, lorsque naguère, à leur retour de Rome, ils écrivaient l'un et l'autre, une admirable Lettre pastorale sur « le Pape » et « la dévotion au Pape ».

Mais M. Léon Chaine, tout en rappelant ici un des plus mauvais chapitres du livre qu'il connaît peut-être si bien, *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, deuxième partie : « La dévotion au Pape », proteste de son plus filial attachement, de son respect le plus profond pour la personne auguste de Pie X ». Que serait-ce donc, s'il ne la « respectait » pas, s'il ne l'aimait pas, puisqu'en la respectant et en l'aimant, il l'accuse de « bouleverser nos plus chères traditions »? Et il continue ainsi :

« Cela n'empêche pas que tout catholique doit obéir au pape, comme tout soldat doit obéir à son général, quand bien même l'ordre donné ne lui paraîtrait pas le meilleur. Je n'ai pas grand goût pour les métaphores de l'ordre militaire, mais celle-là me semble de mise ici.

— N'a-t-on pas, cher monsieur, un peu transformé l'Eglise en armée du salut? Le Général des Jésuites...

— Je vous en prie, ne faites pas de « mots »... On a donc scrupuleusement obéi au décret sur les premières communions, sans que l'épiscopat français ait été consulté et ce décret a troublé profondément nos vieilles habitudes françaises ».

Outre que le Pape, dans son magistère absolu et sa juridiction pleine et entière sur chacun des évêques et chacune des églises de l'univers catholique, comme parle le Concile du Vatican, n'avait pas plus à « consulter l'épiscopat français » que l'épiscopat italien, espagnol, que l'épiscopat autrichien, allemand, polonais, belge, anglais, américain, qui ne s'est pas plaint et n'avait pas à se plaindre, M. Léon Chaine

fabrique à plaisir « chères traditions » et « vieilles habitudes françaises » : il devrait savoir que la communion tardive et solennelle n'a commencé en France que vers le milieu du XVIIIe siècle et encore seulement dans quelques collèges et quelques diocèses : ce n'est qu'après le Concordat de 1802 que s'est généralisée la communion solennelle et tardive. C'était donc une « habitude et tradition » séculaire, si l'on veut, mais contre laquelle avaient protesté la Sacrée Congrégation du Concile en 1851, Pie IX en 1866, et Léon XIII en 1887. Ce n'était pas du tout une « habitude, une tradition quatorze fois séculaire en France, dix-neuf fois séculaire dans toute l'étendue de l'Eglise catholique, comme la communion précoce et privée. Le Pape n'a point « troublé, bouleversé, nos vieilles habitudes. nos chères traditions » : il les a rétablies contre le jansénisme et la Révolution, conformément à l'esprit de l'Eglise et de notre vieille France, aussi catholique et plus catholique même, qu'avec la première communion solennelle et tardive.

Mais faites entendre raison à un modernisant comme M. Chaine, qui appelle « nouveautés » ce qui est aussi ancien que l'Eglise, la « dévotion au Pape » et l'obligation de communier, comme de se confesser, dès qu'on a atteint l'âge de raison!! M. Chaine veut à tout prix tenir la gageure paradoxale de taxer « de modernisme », « d'une sorte de modernisme », celui-là même dont la parole infaillible a condamné le modernisme théologique, philosophique, historique, exégétique et réformateur.

Vous savez, continue M. Chaine, comment notre admirable clergé a essayé d'en atténuer les fâcheux effets *en instituant*, (?) dans les paroisses des villes et des campagnes, les premières communions dites « solennelles ». Cet expédient, par lequel on a tenté de concilier le respect dû aux volontés du Saint-Siège et le souci des intérêts catholiques dans notre pays, sera-t-il suffisant? L'avenir nous le dira.

M. Chaine a sans doute voulu dire « en *maintenant* les premières communions dites solennelles », établies, « instituées » chez nous il y a un siècle et que le Pape a si peu songé à détruire en France qu'il les a inaugurées à Rome et en Italie.

Mais écoutons encore notre théologien *in partibus*.

« J'abrite prudemment ma modeste opinion sur ce sujet derrière l'opinion si autorisée qu'a exprimée, avec tant de force et de sagesse, Mgr Chapon, dans la lettre qu'il eut la noble inspiration d'adresser au regretté cardinal Coullié, le 22 août 1910, lettre que Julien de Narfon a publiée avec quelque solennité, en tête du *Figaro*, le 25 septembre de la même année.

» Dans ce document, Mgr Chapon ne craignait pas de qualifier de « désastreuse » une mesure, qui, suivant lui, avait fait sortir ce cri de bien des lèvres. C'est la fin de la religion en France! « Tout exagéré qu'il » est, ajoutait-il, ce cri n'en est pas moins l'intuition et l'expression spon» tanée d'un grand et réel péril » (1).

1. La *Critique du Libéralisme* a trop bien fait justice en octobre 1910 de cette malencontreuse lettre de Mgr l'Evêque de Nice, pour qu'il y ait lieu d'y revenir ici. L'expérience du reste, lui donne un démenti formel.

» Quant à moi, malgré mon désir louable de me maintenir toujours en parfait accord avec une autorité que je vénère, sans pour cela tomber en « PAPALATRIE », je ne puis arriver à une pareille souplesse d'opinion et, avec l'immense majorité des catholiques français, je persiste à regretter cette fête unique et mémorable de la première communion, dont ne jouiront pas mes petits-enfants ».

Comme la communion solennelle existe toujours, qui donc peut empêcher les petits enfants de M. Chaine d'en jouir comme leur grand-père, encore ému par le souvenir délicieux de ce jour unique et inoubliable où, dans la candeur virginale de son âme et l'ingénue simplicité de sa foi, il ne songeait nullement à régenter les communions solennelles et privées, les évêques et le Pape?

M. Léon Chaine, d'ailleurs, a pu trouver la leçon que mérite son modernisme grincheux et réformateur dans les sages réponses faites à l'interviewer du 7e *jour*, par un bon vicaire et par un commerçant lyonnais, qui constatent que les communions solennelles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient avant le décret de 1910.

Quant au loustic qui a fait parler M. Chaine et qui nous dit, à propos de « la liliale théorie des premiers communiants », que « l'âme de ces enfants est encore *langée* (!!) dans une innocence quasi-baptismale », il révèle son esprit anti-catholique, en écrivant que le Pape, d'après quelques-uns, « dirige la barque de Pierre à la gaffe ». C'est du mauvais Duchesne et du mauvais Léon Chaine, dont le reporter prend congé en ces termes :

Venu pour quérir une opinion autorisée sur la question des premières communions, nous quittons M. Léon C... ayant au cœur le crainte de la « PAPALATRIE », qui, peut-être, est le commencement de la sagesse religieuse.

« Peut-être » aussi n'est-ce que « le commencement » de l'irrespect envers le Vicaire de Jésus-Christ, irrespect qui porte malheur, MM. Louis Labbé, du 7e *jour* et Léon Chaine des *Menus propos d'un catholique libéral*, pour ne pas parler de *Ce qu'on a fait de l'Eglise*.

LA PROCHAINE SEMAINE SOCIALE

La prochaine Semaine Sociale doit se tenir à Versailles à la fin du mois de juillet.

Un supplément au « Social » de Lyon en indique dès maintenant le programme et donne les noms des maîtres dont on y entendra les leçons.

L'idée de responsabilité sera le thème central de tout l'enseignement cette année.

« Envisageant l'idée de responsabilité du point de vue des prin-
» cipes fournis par le catholicisme et du point de vue des faits
» fournis par l'observation, l'enseignement de la Semaine Sociale de
» Versailles comprendra des cours philosophiques, théologiques, juri-
» diques et sociaux qui permettront aux auditeurs de voir comment

» cette idée se rattache aux dogmes et à la morale et comment » elle se trouve en jeu dans l'enchaînement des relations sociales.

» D'une haute portée apologétique, ce programme sera aussi, au point » de vue social, admirablement pratique par les diverses applications » qu'il comportera. »

A la prochaine Semaine Sociale, il y aura naturellement deux grandes conférences du soir, par celui que, récemment, par deux fois, la *Semaine religieuse* de Nice appelait le « célèbre » abbé Thellier de Poncheville et par le non moins célèbre abbé Desgranges.

On sait, par les comptes rendus de la presse catholique, qu'au congrès eucharistique de Malte, le célèbre abbé Desgranges, mieux qualifié, pour cela, paraît-il, que Mgr l'Archvêque de Bourges, présent aussi, a parlé « au nom de la France ». Le célèbre abbé Thellier de Poncheville vient d'être choisi par la *Ligue patriotique des Françaises* pour ouvrir par une allocution son congrès général qui se tient à Paris le 15 mai.

Parmi les orateurs ou professeurs dont le concours est annoncé, nous voyons :

Mgr Pottier, professeur à l'Institut Léonin de Rome.

M. le Chanoine Calippe, professeur à l'Ecole de Théologie d'Amiens.

M. l'abbé Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le R. P. Rutten, secrétaire général des Unions professionnelles chrétiennes de Belgique.

M. A. Boissard, professeur à l'Institut catholique de Paris.

M. Charles Boucaud, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon.

M. A. Crétinon, rédacteur à « La Chronique sociale de France ».

M. Maurice Deslandres, professeur à Dijon.

M. Eug. Duthoit, professeur à l'Institut catholique de Lille.

M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris.

M. Henri Lorin, président de la Commission générale de la Semaine Sociale.

M. Aug. Prenat, avocat à Saint-Etienne (1).

M. Jean Terrel, rédacteur à « La Chronique sociale de France ».

M. Joseph Vialatoux, rédacteur à « La Chronique sociale de France ».

M. J. Zamanski, directeur du « Mouvement social ».

Pour ceux qui savent ou se souviennent, cette liste ne manque pas d'intérêt.

LA DÉFENSE CATHOLIQUE ET L'ACTION LIBÉRALE

On lit dans l'*Univers* :

L'Action Libérale a voulu avoir elle aussi sa « Jeunesse ». Elle s'appelle la *Fédération des Jeunesses républicaines libérales et patriotes.* Son

1. Ancien collaborateur de « *Demain* ».

siège social est dans l'immeuble même de l'Action Libérale, 7, rue Las Cases. Le Bulletin de la Ligue vient de publier l'appel de ses Jeunes ; nous le reproduisons ci-dessous.

Nous ferons remarquer que dans cette longue circulaire, très explicite sur les mots de républicains, libéraux et patriotes, le mot de catholiques n'est pas prononcé une seule fois, l'intérêt religieux pas même mentionné. C'est le droit de l'Action Libérale de concevoir ainsi sa « Jeunesse », mais quelle équivoque ce serait de battre le rappel, pour la constituer, parmi les catholiques ! Ce serait un véritable débauchage, une entreprise de laïcisation. D'autant plus coupable, que le « libéralisme », le pur et le vrai, s'étale sans détours dans cet appel : « Nous sommes libéraux parce que nous voulons pour chacun la liberté de penser comme il l'entend. » Cette absolue liberté, érigée ainsi en principe, est condamnée formellement par l'Eglise. On fausse l'esprit de la jeunesse catholique en la lui inculquant.

Sous ces réserves, voici l'appel. J. R.

Nous soumettons à votre lecture attentive cette courte note sur le but et les aspirations de la *Fédération des jeunesses républicaines libérales et patriotes.*

Le titre, à lui seul, suffirait à vous indiquer notre ligne de conduite, mais nous tenons à ce que toutes nos idées soient clairement précisées.

Nous voulons grouper les jeunes parce que nous pensons que les efforts qui pourraient être tentés par des groupes isolés resteraient souvent stériles. L'union est nécessaire pour assurer au programme dont vous trouverez ci-dessous un rapide exposé, sa pleine exécution. Nos encouragements iront continuellement trouver les initiatives individuelles qui s'affirmeront pour la défense de ce programme.

Nous sommes républicains parce que nous voulons pour chacun la liberté de penser comme il l'entend. Nous voulons que la faculté d'agir et de penser suivant ses croyances n'entraîne pas de la part des pouvoirs publics un odieux ostracisme. Nous voulons améliorer le sort des travailleurs en faisant proposer par nos élus des lois nettes et précises dont la réalisation provoque une amélioration immédiate et définitive pour les employés et ouvriers. Nous entendons nous opposer de toutes nos forces au vote par le Parlement de lois sociales mal étudiées et présentées dans un but de bluff et de surenchère électorale. Nous voulons des lois dont l'employé et l'ouvrier puissent bénéficier de façon permanente et non de ces demi-lois dont on a tôt fait de reconnaître qu'elles sont inapplicables ou néfastes.

Nous sommes patriotes parce que nous voulons une France grande et belle : nous repoussons et méprisons les pernicieuses doctrines qui préparent la conquête étrangère et la ruine du pays; et nous exaltons dans tous les cœurs l'amour fécond de la France, de ses institutions et de son armée.

Nous nous adressons à vous, sachant combien vous êtes épris de ces idées de justice, de liberté et de patriotisme; nous espérons que votre concours ne nous fera pas défaut et que vous voudrez bien vous joindre à nous pour assurer le triomphe de nos idées.

Vive la République libérale et patriote !
Vive la France !

Le comité d'honneur est composé ainsi :

MM. Jacques PIOU, député de la Lozère, président; Henri AURIOL, député de la Haute-Garonne; Henri BAZIRE, avocat à la Cour; J. DÉCHELETTE, député de la Loire; DELAVENNE, conseiller municipal de Paris; Joseph DENAIS, député de Paris; commandant DRIANT, député de Meurthe-et-Moselle; DE L'ESTOURBEILLON, député du Morbihan; FABIEN-CESBRON, sénateur de Maine-et-Loire; H. DE GAILHARD-BANCEL, député de l'Ardèche; Ch. GUILLARD, conseiller municipal de Paris; Général HUMBEL; F. DE LUDRE, député de Meurthe-et-Moselle.

Les observations dont l'*Univers* fait précéder cet appel sont d'autant plus dignes d'attention que, l'on aurait tort de s'y méprendre, tout fait présager une conjuration d'influences pour déterminer les catholiques à faire les élections, l'an prochain, sur le terrain de l'Action Libérale.

UN VOTE DE DÉPUTÉ

Nous avons mentionné récemment l'effacement de l'Opposition à la Chambre et ses votes sur l'ordre du jour de confiance au ministère Barthou, ou l'on compta, disions-nous, 6 voix de l'Action Libérale et une voix de la Droite en sa faveur et une seule voix de l'Action Libérale contre six de la Droite.

Quoique nous n'ayons nommé personne, M. le marquis de Kernier nous signale une inexactitude qui légitime sa réclamation à laquelle nous sommes heureux de faire droit. Une erreur de boule l'a fait porter comme votant pour l'ordre du jour. Ce vote fut relevé par une feuille se piquant de catholicisme papal et de pure tradition monarchique qui en prit occasion pour se livrer à ses injures coutumières. Or, M. de Kernier a rectifié son vote à la tribune et cette rectification, dont le dit journal s'est gardé de souffler mot, a paru à l'Officiel.

Après ces attaques, M. de Kernier estime justement que la reproduction par nous d'une note antérieure peut avoir pour effet de la mettre indirectement en cause aux yeux du public. Aussi nous faisons-nous un devoir de signaler sa rectification.

Il n'est pas besoin de dire que s'il est un nom qui soit, en effet, à l'abri de tout soupçon, c'est celui du vaillant catholique dont on connaît l'intrépide profession de foi.

Il nous écrit qu'il a même conscience d'avoir fait tout son devoir en cette circonstance et que, s'il n'a pas pu déterminer tous ses collègues de la Droite à voter contre le ministère, il a eu du moins la satisfaction de contribuer à amener les hésitants à s'abstenir.

M. de Kernier approuve d'ailleurs notre jugement. « L'Opposition, vous avez bien raison de le dire, est bien somnolente à la Chambre, et, ce jour-là particulièrement, la question patriotique mal comprise paraissait prendre le-dessus. » Il ajoute qu'il entendait des collègues catholiques dire : « *La tirade antireligieuse de M. Barthou n'est qu'un cliché !* » — Eh ! oui. Toutes celles que nous avons entendues depuis trente ans n'étaient aussi que des clichés. Il paraît que nous

ne sommes pas encore assez payés pour nous inquiéter autrement. Tant que le diable n'aura pas roussi ces sages catholiques en mettant le feu sous leur oreiller, ils continueront d'y dormir avec confiance. Et, ce jour-là, c'est encore à nous, pas à lui, qu'ils s'en prendront.

« LA RÉVOLUTION SYNDICALISTE CONVOYÉE PAR LES CATHOLIQUES SOCIAUX » (1)

Tel est le titre d'une nouvelle brochure de M. Gaston Desfoyère, qui fait suite au « Renversement des valeurs traditionnelles » et le complète heureusement.

C'est une réponse à la lettre du P. Desbuquois aux évêques. L'auteur n'eût pas demandé mieux que d'attendre de voir se traduire dans les faits le changement de dispositions qu'on est en droit d'attendre de l'Ecole sociale dite catholique, après le monitoire contenu dans la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun. Cependant il estime, et c'est son droit, ne pouvoir rester sous l'inculpation de mauvaise foi critique qui a été portée contre lui.

« Les loisirs de l'attente, dit-il, nous ont d'ailleurs permis d'éten-
» dre le champ de nos investigations. Nous avons trouvé, par ex-
» emple, de très étranges et très irréguliers contacts entre l'*Ecole*
» *Rémoise* et les *Semaines Sociales*, puis de troublantes collusions sur
» tous les sujets principaux qui intéressent la conversation entre
» Reims-Lorin et le groupe audacieux de Millerand.

» En sorte que nous ajoutons à la défense de notre première cri-
» tique de nouveaux aperçus qui, nous le croyons, intéresseront le
» lecteur. »

« Sur la question de principe, nous avons eu la curiosité de
» comparer ce cours complet d'économie sociale chrétienne qu'est
» le *Rapport de Sarlat*, approuvé par Rome « dans toutes ses par-
» ties », et nous constatons des divergences de principes et de fond,
» totales, absolues, radicales avec Reims, tandis qu'avec l'école de
» Mouvaux, c'est tout autre chose. »

M. Desfoyère passe en revue les différents points sur lesquels M. Desbuquois avait protesté; il montre plus à fond dans l'enseignement populaire de Reims : l'erreur du libéralisme social condamnable, du modernisme social, du sillonnisme, du démocratisme intégral.

On retrouve dans cette nouvelle brochure la même documentation sûre et la même connaissance approfondie des questions économiques que dans la première. Ceux qui s'intéressent au débat la liront avec le plus grand profit.

---

1. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr., franco : 2 fr. 25, chez Victorien, 67, rue de Sèvres, Paris.

AVIS

Nos abonnés recevront prochainement l'index alphabétique, la table des matières et la couverture du tome IX.

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 1.213-a.

LES BOY-SCOUTS OU ÉCLAIREURS

ORIGINE DU SCOUTISME — LES BOY-SCOUTS EN ANGLETERRE

Depuis bientôt deux ans, on voit passer, le dimanche, dans les rues de Paris et de quelques autres villes de France, de petites troupes d'adolescents et de jeunes hommes portant un costume qui rappelle celui sous lequel les journaux illustrés nous montraient les Boërs, pendant la guerre Sud-Africaine. Ils ont un sac sur le dos, une gourde, un sifflet, une hachette et différents autres instruments pendus à la ceinture, parfois des effets de campement et presque toujours, à la main, un long bâton qui dépasse la taille des plus jeunes d'entre eux. Ils marchent en rang, deux par deux, obéissant à un chef. Les passants s'arrêtent pour les regarder et leur vanité naissante paraît doucement excitée. Ils sont visiblement satisfaits de produire leur effet. Qu'est-ce? Des Eclaireurs; des Boy-Scouts.

Qu'éclairent-ils?

Rien.

Alors, pourquoi ce nom d'Eclaireurs?

Parce qu'il traduit à peu près exactement, paraît-il, celui de Boy-Scouts.

Soit. Mais, en ce cas, pourquoi Boy-Scouts?

Pour indiquer, nous répond-on, que cette nouvelle institution nous vient d'Angleterre. Toute habitude anglaise étant accueillie avec complaisance en France, les chefs de nos soi-disant Eclaireurs ont pensé qu'ils assureraient à ceux-ci l'accueil le plus sympathique, rien qu'en leur conservant le nom anglais dont l'équivalent dans notre langue ne correspond à rien de bien précis en l'état de notre civilisation.

C'est ainsi que nous sommes obligés, pour éclairer la question des Eclaireurs, de commencer par examiner ce que sont les Boy-Scouts en Angleterre.

Voici quelle est leur origine.

Le général Baden-Powell, défenseur de Mafeking, assiégé par les Boërs, ayant constaté certaines infériorités que la guerre du Transvaal lui parut révéler dans la formation militaire anglaise, estima qu'il serait utile, pour l'avenir de son pays, de préparer les jeunes Anglais, dès leur enfance, aux grands devoirs patriotiques.

Mais comment devait être comprise cette préparation?

L'idée dont partit le général anglais nous est exposée par lui dans un manuel qu'il publia en 1907 : *Scouting for Boys.*

« Le progrès de la civilisation, écrit Sir Baden-Powell dans ce manuel, tend à détruire l'énergie et le caractère. Les « tubes », les trams et les

taxi-autos nous efféminent; les matches de football, les cinémas, les championnats de tout genre sont en train de faire de nous un peuple de badauds... » (1).

Voilà le mal, tel qu'il apparaît à Sir Baden-Powell. Et voici comment il propose d'y remédier.

« ... Le moyen de refaire nos énergies amollies nous est enseigné dans une merveilleuse école, aux avant-postes de nos colonies : « l'Ecole de la vie sauvage ». Là on est obligé, bon gré mal gré, d'être un homme et pas un mouton, on gagne son chemin pied à pied sur la nature ennemie, et, si on veut réussir, on emporte le succès de haute lutte » (2).

Les hommes qui vivent aux avant-postes des colonies anglaises et qui sont ainsi en quelque sorte les éclaireurs de la civilisation en face de la barbarie, voilà donc les types que le général Baden-Powell, inquiet de la « détérioration de la race anglaise », proposait comme modèles à ses jeunes concitoyens. De là l'expression Boy-Scouts. (*Boy*, garçon, enfant; *scout*, éclaireur).

Ces hommes des frontières ont à lutter contre les sauvages. Il est donc nécessaire qu'ils possèdent les qualités d'endurance physique qui distinguent ceux-ci. C'est pourquoi, l'auteur du *Scouting for Boys* (3) ne craint pas de nous montrer comment s'y prennent les sauvages pour développer ces qualités d'endurance chez leurs enfants. M. Paul Vuibert, qui est un grand admirateur du général anglais, nous a donné dans la brochure que nous venons de citer, la traduction d'une page du manuel *Scouting for Boys* où est exposé le système d'éducation physique des zoulous.

« Quand un adolescent désire compter pour un homme, il ne fait pas comme les jeunes gens civilisés, qui se mettent à fumer des cigarettes : il doit faire voir ce dont il est capable. Il est déshabillé, passé au blanc sur tout le corps, muni d'un bouclier et d'une sagaie, conduit hors du village, puis invité à se tirer d'affaire par ses propres moyens jusqu'à ce que sa couche de peinture ait disparu. Ceci demande un mois ou deux. En attendant, il doit veiller à ne pas se montrer, car s'il est aperçu, il est tué; il a à se défendre des bêtes sauvages, à se procurer sa nourriture, avec sa lance ou avec des pièges, à se vêtir, à s'abriter, à faire son feu... Lorsque la peinture est partie, il peut rentrer, — s'il est encore en vie. Il est alors accueilli avec de grandes marques d'allégresse et reçu au nombre des guerriers : il a prouvé qu'il savait se suffire à lui-même » (4).

Le général Baden-Powell ajoute :

1. Traduction d'un passage du manuel anglais de Sir Baden-Powell, par M. Paul Vuibert, dans sa brochure en français : *Les Boy-Scouts*, p. 6.

2. *Ibid.*, p. 6.

3. L'idée première du scoutisme — ou du *scouting*, comme disent les Anglais — est dué, paraît-il, à un Américain. Le général Baden-Powell ne serait qu'un adaptateur.

4. *Les Boy-Scouts*, p. 7.

« J'aimerais assez une formation de ce genre pour nos jeunes gens » (1).

Malheureusement, il n'y a plus en Angleterre de ces espaces immenses, peuplés seulement de bêtes féroces, au milieu desquels on pourrait jeter les « Boys », après les avoir mis tout nus et leur avoir enduit le corps d'une couche de peinture. Le général tient du moins à ce que certaines images de la vie sauvage leur soient souvent rappelées; et c'est pourquoi, il a imaginé le « chant de guerre » des Scouts : *Een gonyâma-gonyâma. Invooboo. Yah bô! Yah bô! Invocboo* ». Ce qui veut dire : « *Il est un lion. Non, il est mieux que cela : il est un hippopotame* ». Et M. Paul Vuibert nous montre comment, pendant cette danse guerrière,

« le cercle des scouts, tantôt s'élargissant, tantôt se resserrant, marquant le pas ou tournoyant, bondissant ou accroupi, suit, aux accents de l'Eengonyâma, tous les mouvements du chef, qui, au centre, mime les phases d'un combat avec un buffle sauvage, depuis l'instant où il a trouvé sa trace jusqu'à l'instant où il le tue; et pendant ce temps le chant, d'abord bas, lent, mystérieux, devient vif, menaçant, terrible, rugissant » (2).

Se peut-il vraiment qu'il en soit en Angleterre comme nous le dit M. Paul Vuibert, — qui est, nous le répétons, un grand admirateur du général Baden-Powell, — et que ce dernier « mime les phases d'un combat » avec un buffle absent, pour le plaisir et l'éducation de ses Boys?... Un tel spectacle vaudrait la traversée de la Manche.

Quoi qu'il en soit, le général a considéré que son système d'éducation serait incomplet, s'il n'y faisait la part de la formation morale. Cette formation a pour base la « Loi Scout », vis-à-vis de laquelle les Boys s'engagent par serment.

Cette loi est formulée dans dix commandements, dont M. Paul Vuibert nous donne la traduction suivante : (3)

1. La parole d'un scout est sacrée.
2. Un scout est loyal.
3. Le devoir d'un scout est de se rendre utile et d'aider autrui.
4. Un scout est l'ami de tout le monde et le frère de tout autre scout.
5. Un scout est courtois.
6. Un scout est l'ami des animaux.
7. Un scout sait obéir.
8. Un scout sourit et siffle.
9. Un scout est économe.
10. Un scout est pur en pensées, en paroles et en actes.

Voici quelle est la formule du serment.

« Je promets sur mon honneur que je ferai tout mon possible pour rem-

1. *Ibid.*, p. 7.
2. *Les Boy-Scouts*, p. 14.
3. *Les Boy-Scouts*, p. 11.

plir mon devoir envers Dieu et envers le roi — pour aider autrui — pour obéir à la Loi Scout » (1).

M. Paul Vuibert caractérise ainsi l'enseignement contenu dans les dix commandements ci-dessus : « Religion de l'honneur »... « Code d'une chevalerie nouvelle ».

Religion de l'honneur! C'est donc autre chose que la religion toute simple; mais cela nous est tout de même donné comme une religion. C'est, dans tous les cas, un système d'éducation morale en même temps que d'éducation physique. Or, l'éducation morale étant chose réservée jusqu'ici aux religions, il va de soi que la question des Boy-Scouts ne peut pas demeurer étrangère à celles-ci.

LE SCOUTISME CHEZ LES CATHOLIQUES ANGLAIS ET DANS LES PAYS AUTRES QUE L'ANGLETERRE

A cause de cela précisément, le scoutisme ayant passé de la protestante Angleterre en beaucoup d'autres pays, il a rencontré dans ceux-ci un accueil qui variait selon les conditions de la situation religieuse particulière à chacun d'eux.

En Angleterre, dans les colonies anglaises et en Amérique, son développement fut si rapide qu'il ne saurait s'expliquer sans l'appui des autorités civiles et religieuses protestantes et sans le concours des influences dont elles disposent.

Les catholiques anglais, qui avaient des œuvres de jeunesse très prospères, eurent naturellement à prendre position. Ils hésitèrent avant de se lancer dans le mouvement. Mais les jeunes catholiques se montraient séduits. Leurs chefs crurent prudent de ne pas combattre leur engouement. Le cardinal Bourne et plusieurs évêques se déclarèrent, en conséquence, patrons du scoutisme. Mais il est à observer et à noter soigneusement qu'ils crurent devoir organiser des groupes de Boy-Scouts essentiellement catholiques, qui ont leur messe et leur *Communion Parade* et qui ne se réunissent aux troupes protestantes que pour les exercices physiques. Les choses se passèrent de même dans certaines colonies. En Amérique, les catholiques commencèrent par donner en plein dans le mouvement. Mais un grand revirement s'est produit depuis un an. En Suisse, en Hollande, dans les pays scandinaves, le scoutisme a rencontré les plus puissants appuis. En Allemagne, il a été tout aussi favorisé, mais quelque peu dénaturé, désanglicanisé. On devine pourquoi. Au lieu d'en faire un système d'éducation, nos voisins protestants d'au-delà des Vosges, qui veulent être le moins possible tributaires des Anglais, ont utilisé le scoutisme comme un simple complément d'édu-

1. *Les Boy-Scouts*, p. 12.

cation. La Russie, puissance orthodoxe, a cru devoir prendre, elle aussi, certaines précautions dans le but, non d'exclure le scoutisme, mais de le russifier. Quant au Japon qui avait été tout d'abord donné comme ayant accueilli avec grand enthousiasme le système du général Baden-Powell, il semble, au contraire, demeurer plutôt réfractaire. Ce n'est pas qu'il n'y ait des groupes de Boy-Scouts au Japon; mais, on y rencontre de tout, sauf peut-être des Japonais.

Passons maintenant aux pays catholiques. On a cherché à faire croire aux Français que le scoutisme avait reçu dans tous un accueil chaleureux. Ou bien les personnes par qui ont été fournis ces renseignements avaient l'intention d'impressionner les catholiques français, ou bien elles prenaient leurs désirs pour des réalités. Il y a bien eu quelque enthousiasme au début, en Italie, mais il n'en reste à peu près rien maintenant. L'Autriche ne se laisse pas entamer. On parle de certains succès pour le scoutisme en Espagne et dans l'Amérique du Sud; mais encore les renseignements sont-ils contradictoires.

Arrivons à la Belgique. Des groupements de Boy-Scouts y avaient été créés, dans lesquels l'influence maçonnique eut tôt fait de pénétrer. Pour arracher les jeunes catholiques à cette influence, le cardinal de Malines et plusieurs membres du gouvernement crurent bien faire en constituant des groupements de Boy-Scouts catholiques entièrement séparés des groupements neutres, soumis à l'influence directe du prêtre et pratiquant en commun les exercices religieux. Mais il semble que, là aussi, les autorités catholiques soient plutôt portées, nous ne dirons pas à combattre le mouvement, mais, du moins, à le corriger. Dans tous les cas, elles ne favorisent que les groupements essentiellement catholiques.

Donc, en résumé, pour ce qui regarde les pays autres que la France, il y a lieu, si l'on veut avoir une vue générale exacte, de les ranger en trois catégories : les nations catholiques; les nations protestantes; et celles qui ne sont ni catholiques, ni protestantes, comme la Russie et le Japon. Nous avons vu que ces dernières ne se montrent guère fanatiques du scoutisme. Le succès de celui-ci n'a, en somme, été complet que dans les pays protestants. Encore faut-il ne pas oublier que ceux de ces pays qui sont en défiance contre l'influence anglaise, s'ils ne s'opposent pas absolument à l'introduction du scoutisme, s'efforcent, tout au moins, de modifier certains de ses caractères. Quant à ce qui regarde, soit les pays catholiques, soit les milieux catholiques des pays dont le gouvernement est protestant, on y voit bien les autorités catholiques favoriser la création de troupes de Boy-Scouts; mais c'est à la condition expresse que ces troupes soient soumises directement à leur influence et qu'elles soient exclusivement catholiques.

De ce coup d'œil d'ensemble résulte un premier enseignement. Pour entraîner la France dans le mouvement scout, on lui a montré le monde entier comme conquis par lui. Il faut en rabattre. Non seulement le succès du scoutisme n'a pas été le même dans tous les pays; mais encore on peut préciser que l'accueil qui a été fait à ce système d'éducation a été déterminé par la situation religieuse particulière à chacun de ces pays. C'est donc aussi de la situation religieuse de la France que nous devons nous inspirer pour juger la question des Boy-Scouts.

LE SCOUTISME EN FRANCE

DEUX OBSERVATIONS PRÉALABLES sur des QUESTIONS DE FAIT

Car il y a bien, en France, une question des Boy-Scouts. Elle est née, non pas comme on voudrait le faire croire, de la soi-disant intransigeance de certains catholiques, mais bien des obscurités qui ont enveloppé, chez nous, l'apparition du scoutisme, et aussi des imprécisions, des variations et même des contradictions que l'on rencontre dans les explications fournies par ses introducteurs. Ces imprécisions, ces variations et ces contradictions ont éveillé les légitimes susceptibilités des catholiques français. Elles les ont amenés à une étude attentive et cette étude a écarté du mouvement scout les plus réfléchis d'entre eux.

Notons d'abord une circonstance très particulière.

Alors que le mouvement scout est d'origine protestante et alors que les catholiques qui ont cru devoir l'utiliser dans les autres pays ont été unanimes à créer des groupements qui se différencient de ceux du général Baden-Powell, en ce qu'ils sont essentiellement catholiques, les introducteurs du scoutisme en France prirent pour base le principe de neutralité et manifestèrent néanmoins l'intention formelle d'attirer les catholiques pour les embrigader sous leur bannière. Ajoutons que cette intention se trouvait correspondre au désir des pires anticatholiques. Dès le début, ceux-ci n'admirent pas qu'on créât, en France, comme on l'avait fait dans d'autres pays, des groupements de Boy-Scouts catholiques. Nous en avons pour preuve un article paru, le 27 mai 1912, dans l'*Action*, journal violemment anticatholique et maçonnique. L'auteur de cet article ayant entendu dire, à tort ou à raison, qu'il était question de pareils groupements, écrivait :

> Pour plaire au Pape romain qui voit d'un mauvais œil les catholiques, jeunes ou vieux, voisiner, dans quelque groupement que ce soit, avec des hétérodoxes ou des incroyants et qui rêve de rétablir de par le monde une société catholique exclusive et dominatrice, des papistes zélés vont créer des corps de « scouts » catholiques, sous la direction de prêtres actifs et sous l'autorité des évêques ».

Désormais, si ce projet vient à être réalisé, dans telle petite ville où n'eût existé qu'une société d'éclaireurs, il y en aura au moins deux : la société neutre, ouverte à tous, et la société catholique.

Là où une seule eût vécu, deux peuvent ne point trouver à vivre. Et, si les deux subsistent, que de rivalités et de batailles entre elles, que de querelles mesquines et regrettables!

L'auteur continuait en citant la lettre d'un catholique faisant partie d'un groupement de Boy-Scouts neutre et affirmant qu'il n'avait jamais été gêné dans l'exercice de sa religion. Et il concluait :

La preuve est donc faite qu'il n'y a, pour un jeune catholique, aucune bonne raison de ne point adhérer purement et simplement aux Sociétés d'éclaireurs déjà existantes.

Si donc il est question de créer des sociétés nouvelles, c'est tout simplement pour faire, une fois de plus, et dans un esprit de servilité à l'égard du Vatican, application des principes de lutte de castes chers à la politique papiste.

Une fois de plus le catholicisme selon Pie X se manifeste générateur de haines, de discordes, de mésentente sociale.

Dont acte

Etait-il donc si utile aux intérêts des anticatholiques que les catholiques fussent attirés dans les groupements de Boy-Scouts neutres? C'est la question qui devait naturellement se poser devant l'esprit, à la lecture d'un tel article dans un journal comme l'*Action*. Car enfin cette feuille, comme toutes ses pareilles, veut que les catholiques soient exclus de l'enseignement, de l'administration, de l'armée, de partout. Pourquoi donc est-elle, au contraire, si désireuse de les voir adhérer aux groupements de Boy-Scouts neutres? Peut-on croire que ce soit par sollicitude pour eux?

Si minime qu'il soit, l'incident eût dû prendre une signification particulièrement précise aux yeux des catholiques, s'ils avaient su que, dès cette époque, deux fédérations de Boy-Scouts neutres se faisaient déjà concurrence et qu'en outre, il existait, en France, des groupements de Boy-Scouts essentiellement protestants. Pourquoi donc les « neutres » pouvaient-ils s'isoler, se séparer les uns des autres sans que l'*Action* y trouvât à redire, et pourquoi les catholiques ne le pouvaient-ils pas? Pourquoi, d'autre part, le Protestantisme avait-il le droit de se permettre ce que le Catholicisme ne pouvait faire sans se montrer « générateur de haines, de discordes, de mésentente sociale? » Certes les Catholiques n'eussent été qu'avisés en voyant dans une telle contradiction la preuve d'un piège qui leur était tendu.

Bien qu'ils ignorassent ces particularités si significatives, les Catholiques étaient néanmoins amenés à s'étonner que leurs adversaires leur refusassent la liberté de procéder comme avaient fait les catholiques de tous les autres pays. A elle seule, cette circonstance

devait se présenter à eux comme un motif légitime de suspicion.

Nous verrons, du reste, plus tard qu'il y a lieu de croire que l'introduction des Boy-Scouts en France n'a été pour les adversaires du Catholicisme qu'un moyen fort habile de nuire aux œuvres post-scolaires catholiques. Si donc les « générateurs de haines, de discordes, de mésentente sociale » existent, et s'ils se sont manifestés dans l'affaire des Boy-Scouts, ce n'est pas du côté où l'*Action* voudrait les montrer qu'il faut les chercher.

En dehors de cette question de fait qu'il importait de signaler ici, tout d'abord, les catholiques français ne manquaient pas de raisons d'un autre ordre pour refuser leur adhésion aux associations de Boy-Scouts neutres. Les groupements neutres sont, en effet, sinon formellement condamnés par l'Eglise, du moins considérés par elle comme dangereux. La *Vérité*, de Québec, publiait dans son numéro du 3 février 1912, une Lettre des Pères du Concile plénier de cette ville, dans laquelle on pouvait lire :

« A côté des sociétés formellement condamnées par l'Eglise, il en existe d'autres sur qui ne pèse pas une pareille condamnation, mais qui doivent être tenues pour suspectes par les catholiques. Ce sont toutes les sociétés d'ordre économique ou *moral*, qui font profession de neutralité religieuse, ouvrent leurs rangs aux hommes de toute croyance, mettent toutes les religions sur un pied de complète égalité, et que, pour ces motifs, on appelle sociétés neutres. De telles sociétés ne sont pas nécessairement hostiles à l'Eglise; il peut même arriver qu'on y affecte une grande déférence pour la religion catholique, dont les fidèles fournissent les meilleures recrues et les plus gros bénéfices. Mais, ne vous y trompez pas, nos très chers frères, les sociétés neutres sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui s'y enrôlent ».

Les raisons sur lesquelles s'appuyaient les Pères du Concile plénier de Québec pour formuler le jugement qu'on vient de lire n'étaient, d'ailleurs, nullement inspirées par l'esprit d'intolérance qu'on reproche sans cesse à l'Eglise. A force, disaient ces Pères, de fréquenter les milieux où règne l'esprit de neutralité, en matière d'éducation morale, on finit par subir l'influence de l'atmosphère d'indifférence religieuse qui s'y trouve forcément créée. Et c'est là une observation absolument juste et qui n'est empreinte d'aucun esprit d'intolérance. Ils signalaient encore un autre péril. « On ne sait jamais en quelles influences sont placées ces sociétés neutres. Elles peuvent sortir un jour ou l'autre de leur prétendue neutralité, et mériter la condamnation de l'Eglise ». Et ils ajoutent : « L'expérience nous montre que ce n'est pas une supposition chimérique ». Des faits pourraient être cités comme exemple, en effet. Or, qui ne voit le danger d'entraînement résultant fatalement pour des catholiques, membres d'une société condamnée dans de telles conditions? Qui ne sent jusqu'où ces catholiques, engagés dans une position si fausse,

pourraient être poussés par leur amour-propre? Les avis des Pères du Concile plénier de Québec étaient donc marqués au coin de la sagesse. C'est par ce même esprit de sagesse qu'était guidé un Pape qui n'a jamais passé pour intolérant aux yeux de personne, celui dont les Catholiques qui se piquent de « largeur d'esprit » aiment particulièrement à invoquer l'autorité, Léon XIII, lorsqu'il écrivait dans son Encyclique « *Longinqua Oceani* » :

« Il faut fuir, non seulement les associations ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses. Bien plus, et c'est un point très important pour la sauvegarde de la foi, les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à agir autrement ».

La défiance de l'Eglise à l'égard des sociétés neutres procède si peu de l'esprit d'intolérance que le Pape Léon XIII prévoit dans cette dernière phrase les cas où la nécessité pourrait obliger les catholiques à agir autrement qu'il ne le leur recommande. N'est-ce pas là un fait suffisamment démonstratif!

Les anticatholiques n'en veulent toutefois pas démordre. L'Eglise, disent-ils, n'a aucune raison d'interdire à ses fidèles la fréquentation des sociétés neutres, même lorsqu'elles s'occupent d'éducation morale.

D'autre part, certains catholiques français, déjà engagés dans le scoutisme neutre, allèguent précisément le cas prévu par Léon XIII et mettent en avant la nécessité de recréer l'union entre les Français au profit de l'esprit chrétien et, pour cela, de faire pénétrer celui-ci dans des groupements neutres.

Il nous suffira d'examiner les conditions dans lesquelles s'est faite l'introduction du scoutisme dans notre pays, celles dans lesquelles il s'y pratique et, d'autre part, celles qui caractérisent la situation religieuse de la France pour constater que l'union dont on parle ne se réaliserait, si elle pouvait avoir lieu, qu'au détriment du Catholicisme et, qu'en outre, si l'Eglise permettait à ses fidèles d'adhérer aux groupements d'éducation morale basée sur la neutralité, ce serait exactement comme si elle leur permettait de travailler contre elle-même.

Ces deux points de fait élucidés, il sera facile aux catholiques français de discerner quel est leur devoir à l'égard des groupements de Boy-Scouts neutres. Ils se rendront compte qu'il existe des raisons péremptoires pour eux de ne pas hésiter entre les recommandations de défiance qui leur sont faites par l'autorité ecclésiastique et les sommations qui leur sont adressées en sens contraire par leurs implacables ennemis.

Les CENTRES où se PRÉPARA L'INTRODUCTION des BOY-SCOUTS EN FRANCE

C'est au début de l'année 1912 que commença de s'agiter devant le public français la question des Boy-Scouts. Jusqu'alors, il n'en avait guère été question que dans quelques articles de journaux ou dans les conciliabules. Deux tentatives d'organisation pratique avaient pourtant eu lieu, mais, pour ainsi dire, dans des maisons closes, à titre d'essai.

Pour ce qui concerne les articles de journaux, c'est M. André Chéradame qui ouvrit la marche. Le 28 juillet 1909, il faisait connaître aux lecteurs du *Petit Journal* l'œuvre à laquelle se consacrait, en Angleterre, le général Baden-Powell, et il terminait en posant cette question : « Pourquoi n'aurions-nous pas aussi en France nos jeunes éclaireurs? »

D'autre part, un certain nombre de personnes désireuses d'introduire le scoutisme en France se rencontrèrent de différents côtés. Trois centres d'élaboration se constituèrent : l'un autour de M. Pierre de Coubertin, président-fondateur de la Société des Sports Populaires; le second formé de certains amis de l'Ecole des Roches; et le troisième ayant son point de formation dans les Unions Chrétiennes (protestantes) de la rue de Trévise.

La Société des Sports populaires fut constituée, il y a un certain nombre d'années, en vue de l'utilisation des sports, non seulement pour la distraction des jeunes gens, mais surtout comme moyen de formation physique.

Tout le monde sait, d'autre part, que l'Ecole des Roches est une maison d'éducation, située à Verneuil, en Normandie, dans laquelle sont pratiquées avec une ferveur quasi-religieuse les méthodes en usage en Angleterre. La direction de l'Ecole des Roches, qui est catholique, se montre en même temps très bienveillante pour le Protestantisme.

Quant aux Unions Chrétiennes de la rue de Trévise, leur zèle pour la propagande protestante dépasse de beaucoup tout ce que le public se figure. Ceux de nos catholiques mondains qui plient sous le faix des innombrables obligations plus ou moins puériles qu'ils se sont créées, trouveraient là des exemples de dévouement à la foi religieuse dont ils n'ont pas la moindre idée. Ils considèrent comme excessif le zèle de certains de leurs coreligionnaires; qu'ils aillent donc un peu voir ce qui se fait aux Unions Chrétiennes (protestantes) de la rue de Trévise. Ils y verront pratiquer un système de propagande ardente et envahissante qui, même s'il n'admettait que des procédés parfaitement loyaux, nécessiterait des efforts contraires, — à moins que le Catholicisme français ne s'abandonne. Or, ainsi qu'on

le verra dans la suite de cette étude, l'affaire des Boy-Scouts prouve que les Unions Chrétiennes ne reculent pas toujours devant certaines façons d'agir que devraient cependant réprouver toutes les consciences « chrétiennes ». Il semble bien que la fin que se proposent les membres les plus zélés de ces Unions, ce soit la protestantisation de la France et que cette fin leur paraisse assez sainte pour « justifier les moyens ».

Dès qu'il fut question de l'introduction en France des Boy-Scouts du général Baden-Powell, dans les conciliabules qui se tinrent, d'une part, entre les amis de la Société des Sports populaires et, d'autre part, entre ceux de l'Ecole des Roches, les Unions Chrétiennes (protestantes) de la rue de Trévise, glissèrent quelques-uns des leurs dans ces deux centres. D'un ou d'autre côté, on trouve, en effet, parmi les noms des promoteurs, ceux de M. M. Williamson et le pasteur Gallienne, sans parler d'autres. Ce dernier avait, du reste, commencé l'application du système et créé tout seul, en octobre 1910, la première patrouille des Boy-Scouts français, dans son patronage de Grenelle; tandis que, de son côté, M. Georges Bertier, directeur de l'Ecole de Roches, organisait, en mars 1911, une troupe d'Eclaireurs dans son établissement. Ce sont là les deux tentatives d'organisation pratique dont nous parlions ci-dessus.

Ajoutons que le gouvernement se montrait favorable à l'introduction des Boy-Scouts en France. Le lieutenant de vaisseau Benoît avait en effet été désigné pour servir à la première section de l'Etat-Major général, du 20 avril au 20 août 1911 et *autorisé* à essayer d'organiser le scoutisme en France. Il reçut même du ministère un témoignage officiel de satisfaction pour un travail qu'il présenta sur la question. Il publia ensuite la première brochure (introuvable aujourd'hui) résumant les bases de l'institution du scoutisme. Il fut désigné, un peu plus tard, pour embarquer sur un contre-torpilleur à Bizerte. Mais il avait eu le temps d'entrer en rapports avec le groupe de l'Ecole des Roches, auquel il semble qu'il ait transmis tout à la fois le bénéfice de ses travaux, en même temps que celui de la bienveillance et de l'appui du gouvernement. Or, ce groupe de l'Ecole des Roches est celui dans lequel sont spécialement attirés les jeunes catholiques, ainsi que nous le verrons plus tard. D'où il apparaîtra que le gouvernement maçonnique, comme les journaux maçonniques et comme les Unions Chrétiennes protestantes, a intérêt à ce que les catholiques adhèrent aux groupements de Boy-Scouts neutres.

Donc, en dépit de l'obscurité dont ont été enveloppés, intentionnellement ou non, les travaux préparatoires en vue de l'introduction des Boy-Scouts en France, il est maintenant possible de discerner que quatre centres d'influences ont contribué à cette introduction : Les Unions Chrétiennes (protestantes) de la rue de Trévise; le gouverne-

ment; un groupe d'amis réunis autour du fondateur de la Société des Sports populaires; et un autre groupe lié à la direction de l'Ecole des Roches.

Nous allons maintenant voir dans quelles conditions s'est effectuée cette introduction.

PREMIÈRE GRANDE ORGANISATION DE BOY-SCOUTS NEUTRES

LA LIGUE D'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCLAIREURS FRANÇAIS OU ÉCLAIREURS DÉBROUILLARDS

Le 27 octobre 1911, avait lieu l'assemblée constitutive d'une ligue qui prenait le titre de *Ligue d'Education nationale*. Elle avait pour membres d'honneur MM. Pierre BAUDIN, Adolphe CARNOT, LIARD, LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, Baron Pierre de COUBERTIN. Son comité central était ainsi composé : Président : Général LANGLOIS. Vice-Présidents : Vice-Amiral BAYLE; Lieutenant-Colonel ROUSSET; A. MORLET. Secrétaire général : M. F. DESMOUSSEAUX de GIVRÉ. Trésoriers : CHRISTMANN et LECUY. Secrétaires : BASSET et DALBANNE. Membres : BERTIER, DUVIGNEAU de LANNEAU, Lieutenant Emile HAYEM, Capitaine HÉRY, Albert KAHN, Raphaël-Georges LÉVY, LE SOUDIER, Commandant MALO-LEFÈVRE, TESTE, WILLIAMSON, Dr G. WEISS. Dans ce groupement se rencontraient, ainsi qu'on le voit, les éléments les plus divers. Toutefois, la proportion des patriotes plus ou moins catholiques était très inférieure à celle des francs-maçons, des protestants et des juifs.

Le texte du projet, approuvé par l'Assemblée constitutive du 27 octobre 1911, portait :

> La Ligue d'Education nationale, qui est fondée en dehors de toutes tendances politiques ou religieuses, sur le simple respect des institutions établies, a pour objet :
>
> 1° De rendre à la Nation, avec le sentiment de sa force véritable, une confiance robuste et raisonnée en ses destinées et d'aider au maintien de son prestige au dehors;
>
> 2° De restaurer la notion de discipline, de l'autorité et de la hiérarchie, si nécessaire à une République démocratique, ainsi que le sens des responsabilités individuelles.
>
> La Ligue se propose d'atteindre ce double but en travaillant à l'éducation des adolescents et à la rééducation des adultes.

La Ligue fondait une *Revue mensuelle d'Education nationale*, dont le premier numéro paraissait le 15 janvier 1912. C'est dans ce numéro que nous trouvons le texte que nous venons de transcrire.

Dans ce même numéro, il était exposé que la Ligue d'Education nationale, dont le siège est, 3, rue Dante, comprend deux caté-

gories de membres : ceux qu'elle appelle les Adultes et les Eclaireurs.

Le rôle des membres adultes consiste 1° à organiser la propagande; 2° à susciter la formation des groupes d'Eclaireurs, à encourager et aider ceux déjà formés; 3° à veiller à ce que les règlements de la Ligue soient observés conformément à l'esprit de celle-ci.

Les Eclaireurs de la Ligue d'Education nationale sont dits : Eclaireurs Français, ou encore Eclaireurs-Débrouillards.

Comme les Eclaireurs du général Baden-Powell, ils ont une « Loi ». Celle-ci est contenue dans les dix commandements suivants :

1. Aime ta patrie par-dessus tout.
2. Aie le culte de la justice, de l'honneur, et le respect de la parole donnée.
3. Déteste le mensonge et la lâcheté.
4. Sois dur envers toi-même, doux, poli et serviable envers les autres.
5. Obéis joyeusement sans te plaindre ni récriminer.
6. Ne sois jamais bavard ni fanfaron, mais tenace en tes entreprises.
7. Sois toujours prêt à aider les faibles et à tenter un sauvetage même au péril de ta vie.
8. Sois toujours sobre, gai et de sang-froid, propre au physique et au moral.
9. Sois bon pour les animaux.
10. Cherche chaque jour à accomplir une bonne action ou un acte utile à tes semblables.

A la suite de ces dix commandements, la Revue de la Ligue d'Education nationale écrivait :

Chaque candidat à l'admission aux groupes de la Ligue d'Education nationale doit, avant tout, signer un engagement d'honneur d'obéir fidèlement aux dix commandements de la Loi de l'Eclaireur français.

C'est donc un « engagement d'honneur », engagement écrit, qui remplace ici le serment imposé par le général Baden-Powell. Mais les manuels de la Ligue d'Education nationale ne donnent pas la formule de cet engagement.

En réalité, l'association des Eclaireurs français ou Eclaireurs-Débrouillards de la Ligue d'Education nationale n'était qu'une transformation de la *Société des Sports populaires*, qui ne s'occupait que d'éducation physique, en une nouvelle société qui se proposait de joindre à cette éducation physique l'éducation morale. Nous en trouvons la preuve dans les lignes suivantes que nous extrayons du même numéro de la Revue de la Ligue d'Education nationale :

La beauté de l'âme! C'est le but qu'il faut atteindre, auquel il faut tout subordonner. Or, suffit-il, pour y parvenir, de laisser à l'éducation intellectuelle et à l'éducation physique, désormais unies, le soin de l'assurer, comme résultante infaillible de la beauté et de la santé du corps, la *mens sana* devant habiter forcément le *corpus sanum?*

Certains éducateurs le croient de bonne foi; d'autres, les plus nom-

breux, ont estimé qu'il y avait lieu de préciser les notions données indirectement et leur opinion a prévalu. De là est né l'enseignement de la morale dans les écoles, les lycées et les collèges.

La Société des Sports populaires a pensé que, en outre, il était nécessaire de donner aux adolescents, tout en les exerçant aux sports utilitaires, l'occasion de pratiquer quotidiennement ces grandes vertus dont leurs maîtres leur ont enseigné les principes, et elle a cherché sous quelle forme elle pourrait associer l'éducation sportive et la pratique des lois morales.

Laissant de côté les préoccupations politiques et religieuses, qui nous divisent encore, et en attendant l'heure où elles n'ouvriront plus que des champs d'activité diverse au lieu de champs de rivalité parfois haineuse, elle a voulu convier tous les hommes de bonne volonté à se réunir autour de l'autel de la Patrie pour

> Au-dessus des partis, dont la lutte est stérile,
> Accomplir dans la paix une tâche virile,

et tâcher d'y construire, conforme à son idéal, sur les bases fournies par l'Université, dont elle veut compléter et non remplacer l'œuvre féconde, le type, non plus seulement du Débrouillard (1), mais celui du citoyen français de demain : *dans un corps endurci et assoupli par les sports, un cerveau bien équilibré et un cœur pur.*

En étudiant ce qui se passe à l'étranger, son attention a été particulièrement attirée par l'organisation des Boy-Scouts d'Angleterre dont le succès a été considérable, et qui a déjà été copiée en Amérique, en Suède, en Norvège, au Danemark, en Italie, en Allemagne, en Hollande.

Ce succès n'était-il pas l'indice de la valeur des moyens d'action employés par le général Baden-Powell, et ne convenait-il pas d'en tenir un compte sérieux pour l'édification de l'œuvre nouvelle que la Société des Sports populaires se proposait de construire?

Elle l'a cru. Profitant de l'expérience de ceux qui avaient étudié sur place l'organisation anglaise, et résistant seulement au désir de l'introduire hâtivement en France dans son intégralité, elle a cherché avec calme à l'adapter le mieux possible au caractère français et aux besoins de l'heure présente, d'un seul mot à la « franciser ». Appelant à lui tous les concours, tous les dévouements, son Président a conçu et rédigé un projet d'organisation qui a été soumis à l'Assemblée constitutive du 27 octobre, et approuvé par elle.

Par ce projet, la Société des Sports populaires, tout en restant fidèle à son programme sportif, élargissait son champ d'action et le transformait en une vaste Association sportive, intellectuelle et morale.

La Ligue d'Education nationale était fondée... Son ambition est d'être, par le *lien d'aspirations communes*, une sorte de *fédération morale* entre toutes les associations déjà existantes, dont elle respectera l'économie, ne leur demandant que de témoigner, par leur adhésion, l'approbation manifeste de ses idées directrices.

Ainsi que nos lecteurs peuvent le constater, nous ne disions rien de trop. La Ligue d'Education nationale n'est qu'une transformation de la *Société des Sports populaires* qui, « francisant » le système du

1. Le diplôme de Débrouillard est celui que la Société des Sports populaires accordait à ceux de ses adhérents qui avaient acquis les connaissances et les aptitudes physique requises.

général Baden-Powell, s'est faite société d'éducation morale en même temps que physique et aspire à être « une sorte de fédération morale » entre toutes les associations de même genre qui peuvent exister.

Mais, circonstance à noter : elle remplace le serment des Boy-Scouts anglais qui exige l'accomplissement du « devoir envers Dieu » par un « engagement d'honneur » écrit, dont le texte est inconnu du public. Ce qu'on sait, c'est que la Ligue écarte « les préoccupations religieuses ». Elle est, dit-elle, « association morale »; elle prêche le culte « de la justice, de l'honneur, et le respect de la parole donnée »; mais Dieu lui est inconnu. Ce n'est pas sur la notion de Divinité qu'elle établit celles de justice et d'honneur. Donc, association d'éducation morale, si l'on veut, mais non pas à la façon de Baden-Powell dont elle prétend se réclamer : association de morale, neutre, laïque, athée. C'est un fait qu'il faut constater, puisqu'il existe. Ajoutons que le programme de la Franc-Maçonnerie française à ses débuts n'était pas moins beau, en apparence, que celui de la Ligue d'Education nationale. Il ajoutait même à ce dernier deux articles importants : la croyance au « Grand Architecte de l'Univers » et à l'immortalité de l'âme.

SECONDE GRANDE ORGANISATION DE BOY-SCOUTS NEUTRES

LES ÉCLAIREURS DE FRANCE

Six semaines après la constitution de la Ligue d'Education nationale et de ses Eclaireurs français ou Eclaireurs-Débrouillards, une autre organisation venait lui faire concurrence, tout en proclament qu'elle n'avait qu'un but : l'union. Ces choses-là se voient. Cette nouvelle ligue qui se proposait de travailler à l'union en se posant en face de la Ligue d'Education nationale, était celle des Eclaireurs de France ou Boy-Scouts français. Elle déposait ses statuts le 2 décembre 1911. Eclaireurs français d'un côté, Eclaireurs de France de l'autre : il y avait là de quoi engendrer la confusion. Aussi certaines erreurs inévitables furent-elles commises au début par ceux qui s'occupèrent de ces associations. Les différences par lesquelles on pouvait les distinguer étaient, du reste, si minimes qu'on se demandait pourquoi la seconde venait se jeter à travers la route de la première pour afficher exactement le même but d'éducation morale et physique, par les mêmes moyens, avec le même programme, en accentuant simplement le désir d'union, bien qu'il semblât en contradiction avec le fait même de la concurrence ainsi établie. On ne voyait qu'une explication à cette contradiction : c'est que l'association des Eclaireurs de France recherchât une autre clientèle, la clientèle catholique. Cela semblait, d'ailleurs, indiqué par les patronages qu'elle avait su s'ac-

quérir; par la publicité qu'elle fit immédiatement dans les journaux de droite tout spécialement; et enfin par la colère de certains journaux de gauche à la seule pensée que des associations de Boy-Scouts catholiques pussent être établies concurremment à celles qu'elle se proposait de fonder.

La nouvelle association de Boy-Scouts avait, tout comme l'autre, son « code de l'Eclaireur ». Il était contenu en douze commandements, au lieu de dix. Les voici :

1. La parole d'un Eclaireur est sacrée. Il met son honneur au-dessus de tout, même au-dessus de sa propre vie.
2. L'Eclaireur sait obéir. Il comprend que la discipline est une nécessité d'intérêt général.
3. L'Eclaireur est un homme d'initiative.
4. L'Eclaireur prend en toute circonstance la responsabilité de ses actes.
5. L'Eclaireur est courtois et loyal envers tous.
6. L'Eclaireur considère tous les autres Eclaireurs comme ses frères, sans distinction de classe sociale.
7. L'Eclaireur est généreux et vaillant, toujours prêt à se porter à l'aide des faibles, même au péril de sa vie.
8. L'Eclaireur fait chaque jour une bonne action, si modeste soit-elle.
9. L'Eclaireur aime les animaux et s'oppose à toute cruauté à leur égard.
10. L'Eclaireur est toujours gai, enthousiaste et cherche le bon côté de toute chose.
11. L'Eclaireur est économe et respectueux du bien d'autrui.
12. L'Eclaireur a le souci constant de sa dignité et du respect de soi-même.

Avec une allure plus pompeuse et un ton plus déclamatoire, le code des Eclaireurs de France se bornait, ainsi qu'on le voit, à certifier l'existence, chez « l'Eclaireur » des vertus que le code de la Ligue d'Education nationale, plus modeste, se contentait de lui recommander. Mais il contenait, en somme, un programme d'éducation morale exactement semblable à celui de son aînée. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Livre de l'Eclaireur*, manuel des Eclaireurs de France.

Le but de notre association est de faire des jeunes hommes courageux, énergiques et dévoués, afin de compenser les lacunes de l'éducation moderne qui, s'adressant presque uniquement à l'intelligence, ne développe pas assez le caractère, l'énergie et la discipline librement consentie.

Le caractère ne peut se développer en faisant appel uniquement à l'intelligence. Il lui faut un point d'appui moral. Or, de tous temps, le Français a été sensible à l'amour de la gloire, au *sentiment de l'honneur*. C'est pourquoi l'honneur et la fidélité à la parole donnée nous paraissent former la base morale la plus solide.

L'aveu est formel. L'association des Eclaireurs de France a la prétention de donner « un point d'appui moral » à ses adhérents; et l'honneur, ainsi que la fidélité à la parole donnée, paraissent à ses

fondateurs « la base morale la plus solide ». Dès lors, les dits fondateurs ne pouvaient manquer de maintenir le serment imposé par le général Baden-Powell à ses Boy-Scouts. Et, en effet, leur manuel contient les déclarations suivantes.

Nous croyons donc à la valeur éducative du serment

L'obligation pour le jeune garçon de tenir ce qu'il a promis, sous peine de ne plus être devant lui-même ou devant ses camarades un *homme d'honneur*, peut seule le pousser à agir dans toutes les circonstances conformément aux règles de conduite condensées dans le *Code de l'Eclaireur*. Cette promesse, faite publiquement devant ses camarades, devient, en effet, une suggestion qui influe sur tous ses actes.

Le serment d'ailleurs, par son caractère sérieux, viril, chevaleresque, par le sentiment des responsabilités qu'il éveille, séduit l'imagination des jeunes garçons. Il fortifie singulièrement chez eux la notion de l'honneur. L'expérience anglaise l'a prouvé avec éclat.

Voici le serment des Eclaireurs de France.

Je promets sur mon honneur :

D'agir en toute circonstance comme un homme conscient de ses devoirs, loyal et généreux;

D'aimer ma patrie et de la servir fidèlement, en paix comme en guerre;

D'obéir au Code de l'Eclaireur.

Ainsi qu'on le voit, chez les Eclaireurs de France comme chez les Eclaireurs français de la Ligue d'Education nationale, le « devoir envers Dieu », qui tient la première place dans le serment des Boy-Scouts du général Baden-Powell, se trouve supprimé.

Le Manuel des Eclaireurs de France contient pourtant la note suivante :

Le serment des Boy-Scouts anglais comporte l'engagement de fidélité à Dieu. Il est évident que cet engagement peut figurer dans la formule du serment prêté par les jeunes gens qui adhèrent à une foi religieuse. Les Eclaireurs de France, souverainement respectueux de toutes les forces morales, n'entendent édicter aucune prohibition.

Les Eclaireurs de France *n'interdisent donc pas* à leurs adhérents de croire en Dieu et de penser qu'ils ont des devoirs envers lui. Et ainsi, ils se donnent l'apparence d'être comme ils disent « respectueux de toutes les forces morales ». Nul doute qu'ils croient l'être, mais officiellement, ils sont athées, tout comme les Eclaireurs français. Nous répétons : c'est un fait qu'il faut constater, puisqu'il existe. Mais alors pourquoi cette association fait-elle des efforts si incessants, si obstinés, pour attirer les enfants des familles catholiques? Pourquoi la propagande faite tout spécialement par elle dans les journaux de droite? A quoi veut-elle donc conduire ces enfants catholiques auxquels elle n'a à offrir qu'un programme qui l'est si peu?

Ne pouvant répondre à cette question qu'en alléguant la nécessité de l'union (l'union par l'abandon, par le renoncement officiel, du côté catholique), les amis des Boy-Scouts français discutent à côté. Ils objectent que toutes les prescriptions contenues dans les dix commandements des Eclaireurs français ou Débrouillards et dans les douze commandements des Eclaireurs de France, sont de nature à élever l'esprit des adhérents de l'une ou de l'autre ligue, et cette observation leur paraît suffire à tout. Ils se trompent. L'honneur, disent les fondateurs des Eclaireurs de France, forme « la base morale la plus solide ». Mais qu'est-ce que l'honneur? Qu'est-ce que la morale? Qu'est-ce que la conscience? Qu'est-ce que le devoir? C'est ce que ne peuvent expliquer les quarante pages du Manuel du capitaine Royet qui sont consacrées à l'éducation morale des Eclaireurs de France.

Quarante pages: il n'y en a pas moins! Mais l'abondance des mots ne saurait masquer aux yeux de qui sait lire le vide des formules et l'imprécision des idées. Qu'on en juge, en ce qui concerne la définition de l'honneur, par exemple. « L'honneur, dit le Manuel des Eclaireurs de France, est comme le miroir de la conscience, comme le ressort qui fait bondir la volonté ». Qu'est-ce que cela signifie? Il faudrait montrer ce qu'il y a dans ce « miroir » et vers quoi doit « bondir » la volonté. Dans le miroir, nous répond-on, il y a précisément l'honneur. Et, d'autre part, la conscience est ce qui voit l'honneur. Et l'honneur est ce qui est vu par la conscience. Allez établir une règle de vie là-dessus! La loyauté? C'est « la monnaie d'échange » entre les hommes. Et, sans doute aussi, « la monnaie d'échange » entre les hommes, c'est la loyauté. Le scoutisme, dit sérieusement le Manuel, « ne serait pas tout à fait la *morale en action* des vieux et bons enseignements d'autrefois, mais répondrait bien plutôt à l'idée de l'*action en morale*. N'est-il pas pitoyable de se tirer de si graves questions par des jeux de mots! Au surplus, lorsque l'auteur du Manuel, le capitaine Royet, essaye une véritable explication, il en arrive à la philosopnhie de Jean-Jacques Rousseau : L'homme est né bon. Il n'a qu'à regarder en lui-même pour savoir ce qu'il doit faire. Tel est l'enseignement moral que les jeunes catholiques peuvent lire dans le Manuel, où est développé cette Loi Scout à laquelle on lui fait jurer obéissance.

« L'Eclaireur, dit, en effet, ce Manuel, doit être conscient de ses devoirs ». Mais quels sont ces devoirs? Voici comme il répond :

> A vos âges, cette conscience du devoir demeure très nette : elle n'a pu être déformée, embrumée, assoupie par les luttes, les tribulations, les vicissitudes qui accompagnent souvent l'existence des hommes mûrs. Votre âme de cristal vibre au choc des idées, des pensées, des intentions bonnes ou mauvaises, et votre jeunesse vous confère *l'heureux et* INSTINCTIF *privilège de la science du bien et du mal* (1).

1. *Le Livre de l'Eclaireur*, Manuel du Boy-Scouts français, par le capitaine Royet, p. 48.

Ainsi donc, en définitive, la base de morale des Eclaireurs de France, c'est l'instinct, c'est-à-dire, précisément, la doctrice dont se réclamaient Bonnot, Garnier, Raymond la Science et tant d'autres. Le capitaine Royet a inscrit comme exergue sur le premier feuillet de son livre les lignes suivantes : « Mères françaises, nous vous dédions ce livre. Sans vous, nous ne pouvons rien. Confiez-nous vos fils, nous vous les rendrons meilleurs, plus forts et plus aimants ». Comment les rendra-t-il meilleurs? En leur apprenant à s'en rapporter à « l'heureux et instinctif privilège de la science du bien et du mal » que « leur confère leur jeunesse ».

En fait de base morale, c'est donc trop peu dire que d'affirmer que le Manuel des Eclaireurs de France offre le vide le plus complet. Grâce à l'imprécision des termes en ce qui concerne les points les plus essentiels, les douze commandements des Eclaireurs de France, comme, d'ailleurs, les dix des Eclaireurs français, peuvent être compris et pratiqués, soit dans un sens catholique, soit dans un sens anticatholique, soit dans un sens patriotique, soit dans un sens antipatriotique; soit dans un sens social, soit dans un sens antisocial. Et, c'est pourquoi, les mères de famille catholiques qui se fieraient à une pareille loi morale, à une pareille base d'éducation, seraient ou aveugles ou terriblement imprudentes. Allez donc demander à un franc-maçon s'il comprend l'honneur à la manière catholique. Il s'en défendra comme un beau diable. Il vous dira, par exemple, que, pour lui, l'expulsion des Congrégations et la confiscation de leurs biens sont des faits conformes à la justice et à l'honneur. C'est cela qu'il verra dans « le miroir » de son âme. D'autre part, il est prescrit aux Eclaireurs d'accomplir, chaque jour, une bonne action ou un acte utile à ses semblables. Il semble qu'il n'y ait rien à redire à cela; au contraire. Et pourtant, comme les vrais principes ne sont pas posés, comme ils se trouvent remplacés par des formules imprécises, par des mots non définis, un tel conseil peut aboutir à des conséquences absolument désastreuses. Car si vous demandez à l'un de nos sectaires anticatholiques ce que c'est que « la bonne action » ou « l'acte utile à nos semblables », il vous répondra que l'action bonne entre toutes, l'action la plus utile qui se puisse accomplir, ce serait l'anéantissement de toute religion et surtout celui du Catholicisme.

Un programme d'éducation morale neutre est forcément imprécis et un programme imprécis se prête à toutes les interprétations. Entre un programme de morale à base religieuse et un programme neutre, on peut dire qu'il y a la même différence qu'il y aurait entre une plaque indicatrice fixe placée à un croisement de routes et celle qui serait appliquée sur une girouette. N'importe quel passant mal intentionné pourrait faire tourner celle-ci, sans compter le vent. C'est pourquoi, un catholique ne peut accepter un programme d'éducation

neutre, sans s'exposer à voir ce programme tourné contre sa foi religieuse. Voilà ce à quoi les moralistes des Eclaireurs de France n'ont peut-être pas songé.

Ceux qui patronnent cette association n'y ont pas réfléchi davantage. Ils se sont laissé prendre à l'apparence. Ils n'ont vu que l'annonce qui leur était faite : honneur, loyauté, fidélité, sans remarquer qu'il n'y avait rien en dessous, comme soutien. Ils ne se sont préoccupés que de la générosité de l'intention qui leur était manifestée avec ostentation : refaire une âme à la France. Ils n'ont pas pris le temps de raisonner et de se rendre compte que les formules creuses et les mots sonores qu'on leur proposait pour refaire cette âme étaient précisément ceux avec lesquels on peut tout aussi bien faire des âmes d'anarchistes et de « sans patrie », dès lors qu'ils n'ont pas une base religieuse.

Voici quels sont les noms de ces hommes. Il suffira de les transcrire pour qu'on ne puisse douter de la droiture de leurs intentions. Mais aussi quel document qu'une pareille liste pour prouver à quel point les meilleurs des Français peuvent se laisser facilement tromper, grâce à ce moyen sans cesse utilisé, depuis cent cinquante ans : l'imprécision. N'est-ce pas grâce à cette imprécision, en effet, qu'on faisait entrer en foule nobles et prêtres dans la Franc-Maçonnerie du dix-huitième siècle; cette Franc-Maçonnerie qui, avec un programme qui ne se différenciait pas beaucoup de celui des Eclaireurs, devait conduire la France aux assassinats et aux profanations religieuses de 1793!

Le Comité de patronage des Eclaireurs de France est ainsi composé :

MM. Abel BAILLIF, André BEAUMONT, Vice-Amiral BESSON, Gabriel BONVALOT, Jean CHARCOT, J. CHARLES-ROUX, Paul DESCHANEL, Henry DEUTSCH DE LA MEURTHE, Paul DOUMER, Général DODDS, Marcel DUBOIS, Vice-Amiral FOURNIER, Général GALLIENI, Gabriel HANOTAUX, Jules HARMAND, Baron HULOT, Général DE LACROIX, Comte Henry DE LA VAULX, Ernest LAVISSE, Georges LECOMTE, Général LYAUTEY, Colonel MARCHAND, Louis MARIN, Colonel MONTEIL, Edouard PERRIER, Charles PREVÉT.

Voici maintenant la composition du Comité-Directeur.

Georges AUDIGIER, Nicolas BENOIT, Georges BERTIER, Paul BUREAU, Paul CHARPENTIER, André CHÉRADAME, Félix COMTE, Augustin DUFRESNE, Léon EYROLLES, Georges GALLIENNE, A. F. KLEINE, Paul LABBÉ, H. MIMAUT, Georges RAVERAT, Georges RODRIGUEZ, Maurice RONDET-SAINT, Paul DE ROUSIERS, Albert-Emile SOREL, Auguste TERRIER, J. TONI-MATHIEU, Francis YOUNG.

Conseil judiciaire : Albert SAUCIER.

Conseil technique : Marquis d'OYLEY, Capitaine ROYET.

Bureau : Président : André CHÉRADAME.

Vice-Présidents : Georges BERTIER, Augustin DUFRESNE, J. TONI-MATHIEU.

Secrétaire général : Paul CHARPENTIER.

Trésorier : Francis YOUNG.

Encore une fois, il n'y a pas à douter de la droiture d'intention des hommes que nous venons de nommer. Un certain nombre d'entre eux sont connus comme catholiques pratiquants; d'autres ont mené des campagnes ou accompli des actions, on écrit des ouvrages qui les ont classés au premier rang des patriotes français. On doit, semble-t-il, pouvoir se fier complètement à de tels hommes.

Et, cependant, les constatations que nous venons de faire sont précises. Nous nous sommes bornés à produire des textes, à relever des contradictions. La vérification de ces textes et de ces contradictions est facile. Il en résulte avec la dernière évidence que les associations françaises de Boy-Scouts ou d'Eclaireurs sont des institutions de culture morale en même temps que de culture physique; que l'enseignement moral qu'elles donnent a pour base le principe de neutralité; que l'autorité ecclésiastique, le Pape Léon XIII en tête, signale ce principe comme dangereux; tandis q'au contraire les adversaires du Catholicisme ne cachent pas leur désir de voir les enfants catholiques adhérer aux organisations de Boy-Scouts neutres.

Peu importe aux catholiques qui font partie des Comités de direction de ces associations. Ils passent outre aux avertissements de l'autorité ecclésiastique; ils négligent les avis de leur Pape préféré et, au contraire, ils donnent satisfaction au désir des adversaires de la religion. Non seulement l'enseignement dont nous parlons est basé sur le principe de neutralité, d'indépendance confessionnelle; mais il méconnaît officiellement Dieu, à l'inverse de celui des groupements du général Baden-Powell; il est athée et il remplace la croyance à la Divinité par la croyance à l'honneur, à la loyauté, au respect de la parole donnée, proposés par lui comme dogmes à ses adhérents; à défaut de la Divinité dont il ne veut pas parler, il fait reposer ces dogmes sur ce qu'il appelle « la science du bien et du mal », qui se trouve, d'après lui, dans « l'âme de cristal » de chaque enfant. Il est évident qu'une pareille doctrine est directement opposée à celle que les jeunes catholiques trouvent dans leur catéchisme; et, néanmoins, les catholiques, membres des Comités-directeurs des associations de Boy-Scouts neutres patronnent un tel enseignement; ils ne se lassent pas d'insister près des mères catholiques pour qu'elles veuillent bien leur confier leurs enfants, afin qu'ils puissent les abreuver à une pareille source, afin qu'ils puissent leur faire jurer fidélité à la Loi Scout! Et, en faisant cela, ils s'imaginent ne pas nuire au Catholicisme!

C'est bien ainsi que la question se pose et, en conséquence, il n'est pas douteux que les catholiques, membres des Comités-directeurs des associations d'Eclaireurs se trompent et que les patriotes, pourtant qualifiés, qui collaborent avec eux se trompent aussi, *même en se plaçant au point de vue exclusivement patriotique.* Les premiers nuisent au Catholicisme en accoutumant les enfants à chercher la base morale de l'honneur et de la loyauté là où le Catholicisme leur dit qu'elle n'est pas.. Les seconds nuisent à la France, en couvrant de leur patronage une base d'enseignement qui est précisément celle des professeurs d'antipatriotisme et d'anarchie. Ils ont beau prêcher en même temps la discipline, l'esprit d'obéissance, ils ne font que jeter dans l'esprit des adolescents qui leur sont confiés une autre contradiction; par conséquent, une cause de futur désordre. Car, si, en définitive, l'enfant trouve en lui-même la science du bien et du mal, vis-à-vis de qui peut-il bien avoir le devoir de se montrer discipliné? S'il sait pousser les raisonnements jusqu'à leur fond, il devra logiquement finir par conclure qu'il ne doit obéir qu'à un seul maître : lui.

Mais alors une question vraiment angoissante se pose devant l'esprit. Comment un pareil groupe, dans lequel se trouve rassemblée une somme d'intelligence, de droiture, d'honnêteté et de culture considérable, peut-il se laisser tromper à ce point? Ses membres allèguent la nécessité de récréer l'union dans notre pays. Là encore, ils se trompent incontestablement; car il n'est pas admissible que l'union puisse résulter d'un enseignement dont la base est anticatholique et anarchique. Comment donc ces hommes se trouvent-ils ainsi entraînés?

La question n'est pas seulement angoissante; elle est vraiment d'un intérêt capital pour notre époque, en ce qu'elle se rattache directement à la guerre religieuse qui déchire la France et à la méthode, si particulière et encore si mal éclairée, à laquelle ont recours les ennemis du Catholicisme, depuis deux siècles. C'est ce qu'il nous reste à montrer.

COPIN-ALBANCELLI.

(A suivre).

JOSEPH DE MAISTRE

IV — LE CARACTÈRE

« Je n'ai jamais eu ce que je voulais, mais j'ai toujours eu ce qu'il me fallait », c'est de Maistre lui-même qui résume ainsi sa vie. Cette vie est le plus flagrant contraste que l'on puisse ima-

giner entre les goûts d'un homme et sa destinée, entre ce qu'il a souhaité et ce qu'il a obtenu. La Providence l'avait fait pour l'intimité d'un foyer et d'un cabinet d'études, l'un communiquant avec l'autre et celui-là pour le reposer de celui-ci. Au lieu de ce décor, nous allons le voir sur les routes d'exil, dans le lointain isolement d'une ambassade qui ressemble à une déportation à perpétuité. Il va vivre en proie à toutes les souffrances, à toutes les détresses, et, en même temps, séparé de ces soutiens du cœur qui font la souffrance moins amère et la détresse supportable. Qu'importe? Il a toujours eu ce qu'il lui fallait. Il faut l'en croire quand il le dit. Et l'acte de foi devient très facile quand on suit du regard cet homme que l'on pourrait appeler « l'ambassadeur-martyr ». Les amateurs de belles âmes tressaillent de joie au spectacle de celle-ci et l'on dirait que la Providence ne l'a isolée, là-bas, à Saint-Pétersbourg, dans la splendeur d'une lumière boréale, que pour la faire apparaître plus radieuse, plus attirante, plus conquérante. Il y a chez de Maistre un cœur magnifique; j'en dirai bientôt les richesses innombrables. Mais, en même temps que la tendresse, et plus visible à tous les regards, c'est la force qui éclate chez lui. Il fut un passionné de l'honneur, un héros de dévouement; il fut l'homme qui s'oublie, qui se sacrifie à l'idée qu'il représente, à la cause qu'il sert... Il serait peut-être fastidieux de raconter dans les menus détails l'histoire des années qui vont suivre. Un caractère apparaît, un cœur se dévoile au cours de cette longue et cruelle aventure. J'esquisse d'abord le caractère.

I.

Un portrait manque dans la collection que nous a laissée J. de Maistre : c'est celui du courtisan. Il en connaissait plus d'un pourtant; à la cour de Turin et à la cour de Saint-Pétersbourg, il avait côtoyé un certain nombre de ces personnages qui devaient étrangement exciter sa bile. Ne croire à rien, sourire dans un fauteuil en tournant les pouces, flatter toujours, n'avoir peur de rien autant que de dire la vérité, jouer la comédie des grands dévouements, des immolations sublimes, et ne jamais songer qu'à soi, — à soi d'abord, à soi ensuite, à soi sans cesse, — réduire le rituel du service à deux actes : l'acte d'adoration et l'acte de demande, être à genoux pour aduler et pour solliciter, pratiquer l'exercice de ce que de Maistre appelle « les politesses ventre à terre»,...; on pourrait accumuler d'autres traits encore, et l'on aurait une image du courtisan. Et cette image n'aurait rien de commun avec la figure de J. de Maistre. S'il ressemble à quelqu'un, c'est plutôt à l'Alceste de Molière, le bourru dont le cœur est plein d'amour et qui ne peut s'empêcher

de dire de grosses vérités, même à son idole, un Alceste en belle humeur, par exemple, qui gronde souvent, mais ne grogne jamais, et dont la gaieté, tout de même, fait songer aux deux vers d'Alfred de Musset :

> Cette mâle gaîté, si triste et si profonde
> Que, lorsqu'on vient d'en rire, on voudrait en pleurer.

Tel fut de Maistre : un bourru cordial, un être de franchise nette et de noble passion, le plus fier et le plus dévoué des serviteurs, c'est-à-dire l'homme qui ressemble le moins à un courtisan.

Suivons-le un moment, avant le grand exil de Russie. Trois ou quatre épisodes nous prépareront à l'admirable spectacle que doit donner au monde le chevalier errant de l'honneur et du droit royal.

Voici l'Alceste bourru. — Au mois de janvier 1797, Charles-Emmanuel IV, successeur de Victor-Amédée, rappelle de Maistre à Turin. Il lui attribue une modeste pension de 2.000 livres. Ce n'est qu'un morceau de pain, mais de Maistre sait que le roi est pauvre : il ne se plaint pas. Il arrive donc à Turin. Il trouve la ville en proie au désordre. Le roi est mis en tutelle par le Directoire; son trône n'est plus qu'une fiction caduque. La monarchie de Savoie, « noyée au milieu des républiques comme un clou de girofle dans un pâté », selon le mot du marquis Costa, est à la merci d'un mouvement populaire. Et la cour ne songe qu'à se venger : on tue au hasard pour contenir par l'épouvante les jacobins du pays. Le roi ne sait que faire dans cette tragi-comédie qui se joue autour de lui : un jour, il se livre aux emportements de la colère, un autre jour, il consulte le Directoire « pour savoir s'il doit ou non se laisser assassiner ». C'est l'abdication totale de toute autorité et de tout bon sens. Que voulez-vous que fasse de Maistre? Il entre dans la maison et, au pli de son front, à un haussement de ses larges épaules, il est facile de voir qu'il n'est pas content. Ce n'est point pour offrir des fleurs ou des magrigaux qu'il est revenu de Lausanne. Le marquis Costa lui-même s'effraie de le voir si intraitable; il écrit à sa femme : « Maistre a vu les puissants, et l'on a déjà trouvé qu'il parlait trop haut, qu'il était trop tranchant. Autant on a raison d'être toujours soi-même, autant il serait bon, pour les formes, de se plier au goût d'autrui; mais il sera toujours le même, regorgeant de bonnes qualités et de toutes sciences, et avec cela raide et dogmatique, c'est-à-dire peu fait pour réussir ici, où l'on ne sait rien, mais où en revanche les échines ont la souplesse de l'osier. Pour le moment, il vit dans un grenier, où il s'est enfermé pour travailler à je ne sais quoi; il s'épargne ainsi d'entendre bien des sottises et de dire ces belles vérités qu'il dit si crûment et qui ne réussissent pas ». Non, de Maistre n'a rien à faire au pays où l'on ne sait rien, où

les échines ont la souplesse de l'osier, où le marquis Costa lui-même le trouve trop roide et trop dogmatique. Il se tait, puisqu'on ne veut pas l'écouter; il se retire, comme Alceste, en son petit coin noir avec son noir chagrin, et, jusqu'à nouvel ordre, vous n'obtiendrez de lui que des ruades et des boutades. Il écrira plus tard au souvenir de cette triste année où les hommes lui parurent si petits dans leurs incertitudes et si grotesques dans leurs vaines complaisances : « Si j'avais eu l'honneur d'être ministre influent en 1798, je n'ai pas la fatuité de croire que j'aurais maintenu le trône (j'aurais essayé cependant); mais s'il avait dû tomber, je l'aurais fait tomber avec un tel fracas que nous aurions fourni une page brillante à l'histoire. Mais pouvez-vous douter, monsieur, que le ministre n'eût été blâmé, maudit, anathématisé par tous nos grands politiques? Doutez-vous qu'ils n'eussent dit en se soufflant les joues : « Voilà! voilà cependant où nous a mis cet écervelé. Sans lui, nous serions tranquilles; il fallait savoir ménager la chèvre et le chou, se tenir ami de tout le monde et voguer entre deux eaux... » Alceste portait le deuil de son amour brisé, méprisé, inutile...

Mais les dédains et les mépris n'empêcheront jamais Alceste d'aimer et d'aimer de tout son cœur. On l'a tenu à l'écart, il s'obstine à ne point perdre des yeux ce qu'il chérit plus que tout au monde. On a refusé l'aide de son génie; vous ne pouvez lui interdire d'offrir au moins ses larmes, et même son sang, s'il le faut. Une page émouvante s'intercale ici dans la vie de J. de Maistre. Le roi vient de quitter Turin, devant les Français qui sont maîtres de tout. Suivre le roi, ce serait se mettre à la charge d'un exilé, d'un dépouillé : de Maistre ne le veut point. Il se retirera à Venise, en attendant un appel de son seigneur et maître. Et la scène du voyage est pathétique à l'infini. De Maistre, sa femme et ses deux filles aînées, descendent sur une barque le cours du Pô. La rive gauche est occupée par les Autrichiens, la rive droite par les Français. A chaque instant, tantôt de la rive droite et tantôt de la rive gauche, la barque est appelée au contrôle. Le fleuve est encombré de glaçons, et, quand la manœuvre est trop lente, les soldats menacent de faire feu. A un moment donné, ils mettent en joue les enfants en larmes. On aborde enfin. On présente les passe-ports. Les soldats ne savent pas lire. Le sergent propose qu'on envoie les papiers au commandant; un caporal objecte : « A quoi bon? On dira que tu es une bête... » Enfin, on laisse partir la barque. Un soldat grossier s'approche de de Maistre : « Je suis fâché, dit-il, de n'avoir pas envoyé une balle dans cette voiture d'aristocrate ». — « Vous auriez fait une belle action! répond de Maistre, vous auriez blessé ou tué deux jeunes enfants et je suis sûr que cela vous aurait causé des chagrins ». — « Vous avez raison, — répond l'autre, — j'en aurais été plus fâché que la mère ». Et c'est ainsi, au milieu de ces angoisses

mortelles, que de Maistre arrive à Venise. Là, c'est la pauvreté, c'est la misère noire. « Réduit, — écrit Rodolphe de Maistre — pour tout moyen d'existence, à quelques débris d'argenterie échappés au grand naufrage, sans relation avec la cour, ni avec ses parents, sans amis, il voyait tous les jours diminuer ses dernières ressources et, au delà, plus rien! » Plus rien que sa conscience en paix, sa foi sans défaillance, son immuable dévouement à l'honneur et au devoir. Je ne sais rien de plus beau qu'Alceste en son taudis de Venise, Alceste pauvre et fier, crucifié à son unique amour. On se pâme d'admiration devant un Metternich qui promène par les cours sa cravate hautaine, ses habiletés et ses ironies fastueuses. J'aime mieux de Maistre à Venise, sans cravate et sans collier, n'ayant que sa bourse vide et son cœur intact. Je l'aime mieux même quand il se fâche et qu'un flot de bile lui vient aux lèvres. Vous ne pouvez pas cependant le condamner au perpétuel sourire. Il ne serait plus dans la sincérité de sa nature, dans la réalité de son rôle. Il est, d'ailleurs, très amusant quand il rue dans les brancards. Le roi, retiré dans l'île de Sardaigne, a fait un signe à son serviteur : de Maistre accourt aussitôt. Il est nommé régent de la chancellerie royale et chargé de remettre un peu d'ordre dans l'administration. Il accepte, mais que le pays est donc triste, grand Dieu! et que les hommes y sont peu intéressants! Ecoutez les rugissements d'Alceste : « Le Sarde est plus sauvage que le sauvage, car le sauvage ne connaît pas la lumière, et le Sarde la hait. Il est dépourvu du plus bel attribut de l'homme, la perfectibilité. Chez lui, chaque profession fait aujourd'hui ce qu'elle a fait hier, comme l'hirondelle bâtit son nid et le castor sa maison. Le Sarde regarde stupidement une pompe aspirante (je l'ai vu), et va épuiser un bassin à force de bras et de seaux emmanchés. On lui fait voir l'agriculture du Piémont, de la Savoie, de la Suisse, de Genève : il est retourné chez lui, sans savoir greffer un arbre. La faux, la herse, le râteau, lui sont inconnus comme le télescope d'Herschell. Il ignore le foin (qu'il devrait cependant manger) comme il ignore les découvertes de Newton. Enfin, je doute beaucoup qu'il soit possible d'en rien faire... » En arrivant en Sardaigne, il avait adopté comme devise : « Vous qui entrez, laissez toute espérance.... » Quand il partit, il n'en avait guère davantage. Dix ans plus tard, il disait encore de ce malheureux pays : « Tous ses vices sont des lois et toutes ses lois sont des vices ». Laissons Alceste peser à son aise; cela ne durera point. A force de souffrir, il apprendra ce secret qui ajoute une parure supplémentaire à la souffrance : le sourire, la belle humeur, ce quelque chose qui scintille sur le visage des martyrs et qui leur permet le luxe d'une âme sereine, joyeuse même, au milieu des tourments.

Il me semble que la physionomie se dessine déjà, avant de rayonner.

dans sa pleine lumière. Au fur et à mesure qu'elle sort de l'ombre, on voit apparaître un homme de haute taille, très droit, un peu roide, un peu trop même, si l'on veut. Il a les lèvres bien fendues, et c'est pour dire la vérité; il a des yeux qui regardent bien en face, et cela signifie qu'il n'a peur de rien. Et le cœur se laisse voir dans les paroles vives, dans les gestes brusques, dans le coup d'œil intrépide. Vous ne le ferez pas reculer celui-là quand il dit : « Je crois... J'aime... Je veux ». Il meurt où il s'attache, quand il est sûr de ne s'être pas trompé en s'attachant. Et, si vous voulez savoir jusqu'où il est fier, à quel point il lui est impossible de se courber trop bas et de n'avoir à la bouche que ce qu'il a dans le cœur, lisez donc ce bout de lettre. Durant la dernière année de son séjour en Sardaigne, — en août 1802, — de Maistre a lu dans les gazettes qu'une loi d'amnistie vient d'être votée en faveur des émigrés qui sont nés dans les départements réunis à la France. Aussitôt, il écrit à M. Alquier, le résident français à Naples : « Je demande justice : on la doit même à l'ennemi. Loin de vouloir me donner pour ce que je ne suis pas, je me fais, au contraire un devoir de déclarer, en commençant, que nul homme peut-être n'a haï la Révolution française et n'en a donné plus de preuves. Cette révolution alarmait les consciences, elle impatientait l'honneur; enfin, il n'était pas en mon pouvoir de la supporter. D'ailleurs, je devais tout au roi; je quittai donc ma patrie, bien résolu de suivre jusqu'au bout le sort de la maison de la Savoie. Cette résolution, qui eût été excusée, célébrée même par un ennemi généreux, fut traitée comme un crime par des hommes auxquels on reprochera éternellement d'avoir ôté à d'autres le pouvoir d'être justes... Je demande d'être rayé de la liste, comme étranger, n'ayant jamais été Français, ne l'étant pas et ne voulant pas l'être; et quand même on s'obstinerait à me regarder comme tel, ne pouvant pas empêcher le gouvernement français de vouloir ce qu'il veut, je n'en persiste pas moins à demander la radiation, sans obligation de rentrer en France comme la loi l'exige injustement, car je ne veux pas quitter le service du roi de Sardaigne... » Il osa envoyer cette lettre et, comme il est écrit que la fortune favorise parfois les audacieux, un an après, il obtint une réponse qui lui donnait gain de cause. Il en fut le premier étonné... Imagine-t-on un suppliant qui rédige ainsi ses prières? L'Alceste de Molière a un procès vers la fin de la comédie et on lui conseille d'apprivoiser ses juges par des moyens qui ne furent inédits que tout à fait à l'origine du monde. Si l'Alceste de Molière consentait à la démarche, je suis sûr qu'il l'aurait faite dans ce style, sur ce ton et sans plus de prostrations.

II

Mais Alceste est un excessif. Il y a des traits de caricature dans ce héros théâtral. Et ce serait abuser que de prolonger la comparaison outre mesure. De Maistre, à une certaine époque, par sa situation plus encore que par son attitude, prête peut-être à un demi sourire; et l'on a vraiment quelque peine à rester tout à fait sérieux quand on l'entend traiter la Sardaigne en Béotie et les Sardes en Béotiens. Il lui arrive de crier trop fort et il écume pour des riens. C'est l'excès de son âme chevaleresque, l'outrance de cette belle franchise dont il disait un jour : « Quant à mes opinions, Dieu me garde de les cacher; c'est la clef dont je me sers pour entrer partout ». Il est nécessaire, non pas qu'il retranche quelque chose dans sa nature généreuse, mais seulement qu'il adoucisse légèrement, qu'il arrondisse les angles, qu'il atténue les éclats et qu'il arrive à la mesure dans la force, à l'harmonie dans le sublime. Ce fut la grâce de son ambassade à Saint-Pétersbourg; il ne changea point le fond de son âme, mais il me paraît qu'à ce moment-là il mit sur son visage quelque chose qui n'y était point d'abord et qui va faire de lui l'exemplaire le plus achevé de l'honneur et du dévouement.

Au mois de septembre 1802, J. de Maistre reçoit un pli cacheté qui le nomme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne à la cour de Russie. C'était un honneur, et c'était surtout le plus accablant des fardeaux. On demandait à de Maistre de quitter sa famille, de se séparer de ce cher foyer où l'on souffrait à certains jours, mais où flambait le bon feu de l'amitié. On le condamnait à une sorte de bannissement. On l'envoyait dans l'inconnu, dans le mystère, vers un but qui était un défi à toute espérance humaine. Il était ambassadeur, mais de qui? D'un roi *in partibus*, qui n'avait presque plus d'Etats et dont le sceptre n'était plus qu'une fiction. Il était pauvre, et le maître ne pouvait donner à son serviteur plus qu'il n'avait lui-même. Il hésita, paraît-il, mais ce ne fut pas long. Quelques mois après, J. de Maistre est sur la route; et la première chose que je remarque, chez lui, est sa belle humeur, sa gaieté, ce sourire volontaire sans quoi le dévouement n'est plus qu'une corvée, sans grâce. Jusqu'aujourd'hui, il se fâchait et grondait contre la mauvaise fortune; il se fâchera encore, certes, mais plus tout à fait de la même manière : il sera moins amer et à la façon dont il parle de ses mésaventures, on jurerait qu'il s'en est amusé et qu'il veut nous en amuser.

Le roi lui a donné pour faire la route un carrosse qu'il a acheté trois cents piastres. Le roi s'est fait voler. De Maistre n'est pas encore à Florence que déjà la vieille patache tombe en morceaux :

« Je vous demande s'il n'y a pas de quoi sauter aux nues », écrit-il; et tout de même il ne saute pas aux nues, mais il se console presque en blaguant son véhicule : « Les glaces s'embarrassaient avec les jalousies, la chaîne du sabot s'est rompue à la deuxième ou troisième fois qu'il a fallu enrayer; le timon s'est rompu au beau milieu d'un beau chemin, sans aucun effort, et l'inspection des morceaux nous a fait voir un bois vermoulu, vernissé pour tromper l'œil. Les moulures, attachées pour la forme, tombaient d'elles-mêmes... Voilà, monsieur, la belle machine que le roi a payée trois cents piastres ». A Bologne, à Venise, à Treviso à Clagenfürth, il faut s'arrêter pour permettre à la patache de reprendre haleine, de se refaire une roue ou un essieu : « Avant-hier, mon valet de chambre vit mon coffre ouvert et sonna l'alarme, me croyant volé : tous les fers s'étaient détachés des planches pourries, par le seul mouvement de la voiture ». Dans cette berline épique, J. de Maistre dut comprendre que son ambassade comportait le vœu de pauvreté. Il ne s'en plaignit point, il ne s'en plaindra jamais. Les diplomates piémontais se reconnaissent à ce qu'on appelle la *faccia de tola* — le visage de fer-blanc —; celui-ci se reconnaît plutôt à son visage franc, ouvert et de bonne humeur.

Il arrive à Saint-Pétersbourg, et, durant quinze années, il va servir son maître, comme les moines servent leur Dieu, dans la pauvreté la plus absolue. Jamais on n'a vu un ambassadeur comme celui-là, un ambassadeur qui est logé dans l'appartement d'un dentiste et qui n'a pas même pas l'argent nécessaire pour remplacer le ruban de sa croix. Ses lettres sont pleines de confidences douloureuses et qui feraient pleurer si l'on ne s'apercevait qu'il s'égaie en les griffonnant. Il écrit à la comtesse Trissino : « Je suis certainement le seul être humain vivant en Russie qui ait passé deux hivers sans bottes et sans chapeau ». Une autre fois et à un autre : « Je viens de congédier mon valet de chambre, pour me donner un domestique plus simple et moins coûteux. Je verrai s'il y a moyen de faire d'autres économies... » A un ami : « Je ne puis sortir à pied, car je n'ai que la pelisse du carrosse ». Au chevalier de Saint-Réal : « Je prends le parti de vous envoyer tout uniment une feuille de mon livre de comptes, tel qu'il est griffonné par mon valet de chambre. Lisez cette belle pièce, vous y admirerez surtout le prix du peu de repas que je prends chez moi : il vous annonce une soupe et quelquefois un poulet maigre... Dernièrement, une couturière s'excusait auprès d'une dame de ma connaissance de n'être pas venue au jour marqué, disant que son mari avait eu besoin de la voiture, et qu'*ils n'en avaient qu'une*. Pauvres gens! L'appartement que je quitte me fut cédé par un dentiste; celui que je prends est quitté par un chanteur d'opéra. Vous voyez que je ne *chante* pas très haut ». Et cependant il chante, il fredonne, au moins, quelque

chose qui ressemble à une chanson. On se demande comment de Maistre a pu supporter une pareille vie pendant dix ans. Il eut deux secrets. Il me semble que le premier fut sa gaieté, une gaieté qui était une vertu, un sourire qui fut la pudeur des larmes. Les bons serviteurs ne sont pas grincheux ou grognons; ils s'efforcent de faire bon visage dans le service, fût-il dur et même insupportable. C'est le grand effort et le touchant succès de J. de Maistre. Il n'a point voulu qu'ont pût lire sur sa figure la pauvreté de son roi, et il se mit un masque d'homme heureux. Le tsar le rencontre quelques jours après son arrivée, et, lui trouvant si bonne mine, il lui dit : « Comment avez-vous fait pour vous acclimater si vite? » Et de Maistre de répondre : « Sire, dans les serres de Votre Majesté toutes les plantes croient être chez elles ». Il y avait de l'héroïsme dans ce mot. Et cet héroïsme ne se démentira point; il sera d'autant plus méritoire que de Maistre aura renoncé, pour se soutenir, aux illusions et à tout ce qui fait les supplices plus courts. Témoin ce bout de lettre au comte de Schullembourg (septembre 1811) : « Mon sort est décidé : l'aimable espérance n'est plus faite pour moi. Son prisme charmant ne s'interpose plus entre mon œil et les objets. Je les vois tels qu'ils sont, couleur de sang et de fumée. Il y a dix ans que ma femme est veuve; il y a dix ans que mes filles sont orphelines; et cependant je vis, — à ce qu'on dit — mais on dit tant de choses fausses. Jamais cet état ne changera pour moi... Ah! Napoléon, mon cher ami, que je te dois de bonheur! viens que je t'embrasse... » Il embrassait Napoléon comme il avait embrassé Alexandre : stoïquement, il jouait à l'impassible. Il aurait pu dire, avec notre vieux poète médiéval : « Ma bouche fait semblant que je rie quand je sens mon cœur pleurer ». Il a donc pris son parti de tout; il est décidé à faire de nécessité vertu, et à montrer à la mauvaise fortune un visage sans rides trop profondes. Il écrit à une amie : « Je suis bien, ou, si vous voulez, pas du tout mal ». A la comtesse de Goltz, il expliquait ses moyens de mettre un peu de rose là où il n'y avait que du noir : « Je tâche, avant de terminer ma journée, de retrouver un peu de cette gaieté *native* qui m'a conservé jusqu'à présent : je souffle sur ce feu, comme une vieille femme souffle, pour rallumer sa lampe, sur le tison de la veille... Puis je soupe comme un jeune housard, puis je dors comme un enfant, et puis je m'éveille comme un homme, je veux dire de grand matin; et je recommence, tournant toujours dans ce cercle, et mettant constamment le pied à la même place, comme un âne qui tourne la meule d'un battoir ». Au comte de Schullembourg il répétait à peu près la même chose et sur le même ton badin : « Je dis quelquefois que *je serais heureux si je n'étais malheureux*, et ce mauvais calembour explique assez bien ma situation. Je suis fort bien ici... Mais... mais... ah! mon cher comte, vous n'êtes pas

marié; vous avez un souverain, une patrie et des biens. J'en suis charmé et je vous en félicite. Pour moi, je suis accablé de tous les maux, excepté la maladie et le remords. Il est vrai que ces deux exceptions sont grandes, et capables seules de faire couler des flots d'ambroisie dans la coupe amère que je dois avaler jusqu'à la lie. J'espère avec ce concours ne jamais faire la grimace ». Et ce fut son effort, ce fut aussi sa victoire de ne jamais faire la grimace. L'Ecriture dit que Dieu aime ceux qui donnent avec un visage souriant; c'est toujours ainsi qu'il faut donner et se donner. J. de Maistre a été le héros du dévouement joyeux.

Il a une seconde force pour supporter la rude et longue épreuve : c'est le sentiment de l'honneur, de l'honneur de son roi et de son honneur à lui. L'honneur de son roi, comme il l'a aimé et comme il l'a servi! On peut dire qu'il n'a rien demandé au roi sinon la faveur de souffrir et de s'immoler pour lui. Il y a tel fragment de ses lettres qui donne la sensation du sublime dans le dévouement. Il écrivait un jour à Charles-Emmanuel : « Si les affaires de Votre Majesté devaient mal tourner pendant que je suis ici, j'aimerais mieux être condamné à vendre toute ma vie des fruits dans une boutique; et si je devais, au contraire, signer sa restauration complète, à la charge que mon bras tomberait sur la table d'abord, après, je signerais avec la même tranquillité que j'écris à Votre Majesté ». La pauvreté ne lui fut une souffrance, sa pelisse ne lui parut trop râpée que le jour où il lui sembla que le prestige de son roi en serait peut-être diminué. Quelqu'un lui a dit un jour : « Il faut avouer que si vous jouissez ici d'une grande considération, ce n'est pas aux frais de votre maître »; il recueille ce mot et il ajoute aussitôt : « Ah! je ne veux plus entendre de pareils discours ». Une ironie à l'adresse de son maître malheureux le blessait jusqu'au fond de l'âme. Et pourtant on ne l'aimait guère à la cour de Sardaigne. Il restait le suspect, l'incompris, le gêneur. On le mettait en tutelle : un certain comte de Front, ministre du roi à Londres, lui était imposé comme conseil et comme tuteur. Et les rapports étaient parfois tendus entre ces deux hommes. De Maistre s'en consolait aisément : « La différence entre M. le comte de Front et moi, — disait-il, — est que j'ai assez de philosophie pour ne pas condamner la sienne, et qu'il manque de cette philosophie à mon égard ». Mais qu'est-ce que cela fait qu'on lui préfère un petit maître? Est-ce que par hasard on aime et on s'immole pour l'honneur d'un premier rang? De Maistre se résigne à tout pourvu qu'on lui laisse le droit de servir. On s'explique le mot que lui disait un jour le chancelier Woronsoff : « Le roi de Sardaigne est bien heureux d'avoir ici un homme comme vous ». Il y a vraiment des minutes où la taille de cet ambassadeur se grandit jusqu'à la sublimité des martyrs. Je ne ci-

terai plus qu'un dernier trait. En 1803, la cour de Sardaigne doit à de Maistre 4.500 livres et on ne lui envoie rien. Mme de Maistre est à Turin dans une détresse épouvantable et il lui est impossible de la secourir. Alors l'idée lui vient de lui adresser 3.000 livres en acompte sur la somme due par le roi et de les prendre sur l'argent qui revient à la cour. Mais aussitôt la rougeur lui monte au front; le procédé lui semble médiocre et il demande que, si le roi ne l'approuve point, il veuille bien faire réclamer les 3.000 livres à Mme de Maistre. Ni le budget ni le cœur du roi n'étaient bien brillants à ce moment-là. Une lettre de change fut tirée sur la malheureuse et elle remboursa la somme qui lui était due, avec le surcroît des frais et de la commission. Et de Maistre se console de tout avec un mot qui dépasse tout ce qu'il y a de plus beau : « C'est le sang de ses enfants, mais ce sang est encore au roi ». Il continuera de souffrir, d'attendre, d'être déçu encore et toujours, et la conclusion ne changera pas sur les lèvres du bon et fidèle serviteur : « Souffrir par le roi, c'est souffrir pour le roi; c'est le devoir... que dire à tout cela? Ce que nous avons toujours dit : « Vive le roi! »

Il n'y a qu'une limite au dévouement de J. de Maistre, c'est son honneur à lui. Il était de la race de ces hommes qui disent avec le maréchal de Montluc : « Mon âme à Dieu, mon cœur au roi, mon honneur à moi! » Il ne pouvait disposer de son honneur : il le tenait de ses aïeux et il devait le transmettre intact à ses enfants. J. de Maistre ne transige point sur l'honneur. « Dès que le point d'honneur s'empare de l'homme, — écrit-il, un jour, — il n'est plus libre ». Et, le cas échéant, il n'hésite point à marquer les bornes au delà desquelles il ne relève plus que de sa conscience : « Sa Majesté peut m'envoyer à la mort, je suis tout prêt; mais au ridicule, non; pour cela, je suis poltron ». On riait de lui à la fin dans les salons de Saint-Pétersbourg : il était en butte aux ricaneurs. Le roi lui refusait tout, et, non seulement l'argent nécessaire, mais même ces rubans et ces décorations auxquels de Maistre ne tenait que pour le prestige du maître dont il était le représentant. Aux yeux des Russes, cet homme aux habits usés, pauvre jusqu'à la misère et qui n'avait même pas la grand'croix de son ordre, n'était qu'une sorte de pis-aller envoyé, faute de mieux. On disait de lui à la cour : « Voilà le phénix de l'humiliation..., le ministre unique pour qui son maître a créé un déshonneur tout exprès ». Il est à bout de forces, il n'y tient plus. En 1803, il rédige un *Mémoire* par lequel il offre sa démission. C'est une lettre très vive et de laquelle on doit dire ce que de Maistre a dit lui-même : « C'est la colère de l'amour qui l'a dictée, et c'est la froide raison qui l'a écrite ». Le noble comte y passe en revue toutes les humiliations

subies; il fait entendre cette rumeur d'ironie qui le suit partout où il va, ces papotages indiscrets et blessants qui l'atteignent en son honneur personnel : « J'aime mieux la mendicité, — dit-il, — j'aime mieux la mort qu'une telle humiliation... J'aime mieux descendre et me cacher. Comme homme, comme père, comme ministre, je suis poussé à bout. Il est visible que je déplais; il est visible que je suis proscrit; il n'y a plus qu'un parti à prendre. Je supplie très humblement Sa Majesté de vouloir bien me permettre de lui présenter ma démission et de chercher le repos où j'ai déjà trouvé l'estime..., l'honneur parle, il faut partir ». Et il termine par un mot qui n'était pas sous sa plume une clausule de style : « Le roi sentira que j'obéis à une force invincible et que, si j'abandonne son service, ce n'est que pour conserver son estime, le seul bien du monde que je préfère à ses faveurs ». Le roi répondit qu'il avait besoin des services du comte de Maistre et envoya la grand'croix. Alors, ce noble cœur fut honteux d'avoir paru la solliciter : « Si cela était, — écrit-il, — il faut avouer que cette grand'croix serait une grande croix. Tranquille désormais sur le plus essentiel de l'honneur, j'irai en avant et m'étourdirai sur le reste tant qu'il y aura moyen d'exister ». Non, ce n'est plus de l'Alceste de Molière qu'il faut parler quand de Maistre passe, mais bien plutôt de ces héros de Corneille qui respirent l'honneur par tous les pores, ne vivent que de lui et pour lui et pour qui rien ne compte plus dès lors que l'honneur est en jeu.

III.

Un dernier trait l'achève : l'immuable sérénité de son âme. Rien ne l'a troublée, sinon le scrupule de l'honneur. Il dit quelque part qu'il refuse de s'échauffer le sang pour les « coups fourrés de cette vieille guenon qui s'appelle *Fortune* ». La Fortune, — ou plutôt l'Infortune — devait lui apparaître sous d'autres images, plus nobles, sinon plus clémentes. C'était la France, en dernière analyse, qui l'exilait après l'avoir dépouillé. C'était la France et c'était Bonaparte dont les victoires prolongeaient ainsi une détresse qui approchait de la misère et des séparations aussi cruelles que la mort. Et il est remarquable que de Maistre garde tout son amour pour la France et qu'il sait être juste pour Bonaparte.

Il avait dit autrefois : « Il me semble que ma nature m'a créé pour la France »; il refusait de se dédire. Et tandis qu'autour de lui on maudissait l'insolente nation qui promenait ses drapeaux de capitale en capitale, de Maistre s'obstinait à l'aimer. On disait : « Elle est corrompue, elle est finie »; il répondait : « Les esprits célestes qui entendent ces exclamations rient comme des fous ». On disait

que c'en était fini de la mission de la France; il ripostait : « La mission des Français, qui a toujours été la même, est bien extraordinaire en ce moment. Je les vois qui s'avancent vers une gloire immortelle :

Quanta nec est, nec erit, nec visa prioribus annis ».

Le roi de Sardaigne cherchait en des alliances, en des amitiés les moyens d'un retour de fortune; de Maistre lui écrivait : « Ce qui trompe, c'est qu'on les cherche hors de France, tandis qu'il ne faut les chercher que dans son sein. La prépondérance de la France est inévitable, mais elle peut être changée et modifiée; et très certainement, Sire, cette prépondérance est appelée à faire beaucoup plus de bien qu'elle n'a fait de mal ». Il la défendait, il plaidait pour elle les circonstances atténuantes, il l'exaltait même, comme s'il n'avait reçu d'elle que des bienfaits. Et c'est une chose qui n'est point banale : la victime qui excuse son bourreau, le magnifie, et ne se croit quitte envers lui qu'après l'avoir idéalisé dans le prestige de quelque mission céleste.

Il ne faut pas demander à de Maistre plus qu'il ne peut donner. Il ne se résignera jamais à admirer Bonaparte, encore moins à l'aimer. La Révolution couronnée ne le séduit pas plus que la Révolution anarchique. Mais enfin il reconnaît son génie, son ascendant sur les foules. Il écrit à la comtesse Edling : « Il faut avouer que cet aimable homme ne sait pas mal son métier. Je tremble en voyant les manœuvres de cet enragé et son ascendant incroyable sur les esprits. Quand j'entends parler, dans les salons de Saint-Pétersbourg, de ses fautes et de la supériorité de nos généraux, je me sens le gosier serré par je ne sais quel rire convulsif, aimable comme la cravate d'un pendu ». Ses amis se partagent en deux camps, lorsqu'il s'agit de Bonaparte; les uns le méprisent, les autres sont disposés à s'incliner devant lui. Il n'est ni avec les uns, ni avec les autres. Il proteste contre les dédains sommaires et inintelligents : « Un usurpateur qu'on arrête aujourd'hui pour le pendre demain, — écrit-il, — ne peut être comparé à un homme extraordinaire qui possède les trois quarts de l'Europe, qui s'est fait reconnaître par tous les souverains, qui a mêlé son sang à celui de trois ou quatre maisons souveraines, et qui a pris plus de capitales en quinze ans que les plus grands capitaines n'ont pris de villes en leur vie. Un tel homme sort des rangs. C'est un grand et terrible instrument entre les mains de la Providence, qui s'en sert pour renverser ceci ou cela... J'avais l'honneur d'écrire, l'année dernière, à l'auguste frère de S. M. : « *Bonaparte vient de s'intituler* Envoyé de Dieu... Jamais on n'a rien dit de plus vrai, il est parti du ciel comme la foudre. En effet, la foudre en vient tout comme

la rosée. Si donc on trouvait quelque moyen d'adoucir cet homme, ou d'en tirer quelque parti, on ferait très mal d'en laisser échapper l'occasion ». Et, en 1808, ce patriote ardent demandera à son roi la permission de voir le « fléau de Dieu » et d'entamer avec le Corse des négociations dont il lui semblait que le salut de la Savoie pouvait sortir.

Donc une âme sereine en ses jugements et qui ne permet point à la rancune ou au dépit de s'interposer entre les hommes et elle. Et, de l'esprit, cette sérénité passe dans le cœur de J. de Maistre. Il n'avait plus rien, et cependant il était riche et le plus riche des mortels, car il lui restait ce beau domaine qu'on ne pouvait lui arracher et qu'il nomme un jour « les vastes plaines de l'espérance ». On demandait à Sieyès ce qu'il avait fait durant la Terreur; il répondit : « J'ai vécu! » C'était assez pour lui, et il bénissait les dieux propices qui avaient gardé à la France le rédacteur de tant de constitutions éphémères. Si l'on avait demandé à de Maistre : « Qu'avez-vous fait à Saint-Pétersbourg? Qu'avez-vous fait durant l'horrible tempête de fer et de feu que Bonaparte déchaînait sur l'Europe? », il aurait répondu : « Moi, j'ai cru et j'ai espéré ». Il n'a jamais douté une minute ni de la légitimité de la cause royale, ni de la victoire définitive du droit royal. C'est que, pour ce triomphe, il comptait sur la divine Providence. Il aimait ce mot de Bossuet : « Quand Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir; puis il agit ». Et, le citant en 1807 dans une lettre au comte d'Avaray, il ajoutait : « Mille fois cette pensée m'est venue en tête en songeant à vos affaires, qui sont celles du monde, sans pouvoir m'empêcher d'ajouter chaque fois, comme le fait Bossuet : *Sperabamus* ». Ainsi espéraient les disciples d'Emmaüs dans la nuit noire, alors que tout semblait anéanti et que le moindre espoir avait l'air d'une folie *Sperabamus*... De Maistre a toujours espéré. Au-dessus des armées impériales, plus haut que le vol des aigles, à travers la fumée des canons d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, il voyait un grand geste se dessiner, une grande figure apparaître : le geste et la figure de l'acteur mystérieux qu'il appelle : « Sa Majesté la Providence », qui sait ce qu'elle veut, qui a marqué son heure et qui se réserve de donner au drame gigantesque un dénouement imprévu. Au surplus, il n'était point pressé. « Il faut savoir, — disait-il, — ce que décidera le temps que j'appelle le premier ministre de la Divinité au département des souverainetés ». Il croyait, il espérait, il attendait. Cela dura dix ans, quinze ans, vingt ans; cela aurait pu durer des siècles, il n'aurait jamais cessé ni de croire, ni d'espérer, ni d'attendre.

*
* *

Il écrivait, un jour, après une victoire française qui le décon-

certait : « Il y a une fatalité incroyable attachée à la bonne cause..., cependant, j'y mourrai ». Ce sont de ces serments qui faisaient jadis sourire le poète latin : il conseillait de les écrire sur les ondes du vent et la surface des eaux rapides :

In vento et rapidâ scribere oportet aquâ.

C'est que l'antiquité ne connaissait point ce type d'hommes dont J. de Maistre est un merveilleux exemplaire. Ils ont l'esprit net, juste, clair comme une eau de roche, ils ont le cœur chaud, d'une passion qui est d'autant plus ardente qu'elle est plus calme, ils ont la conscience illuminée des clartés de la foi, et, quand ils sont à bout de leurs forces, ils savent bien qu'ils peuvent toujours compter sur l'intervention de Dieu. Ils sont fiers, d'ailleurs, indépendants : ils donnent tout, leur honneur excepté; ils se résignent à tout, sinon à ne pas voir et à ne pas dire la vérité. Qu'est-ce que cela leur fait, des échecs, des disgrâces, la pauvreté, l'exil? Est-ce que tous ces menus détails peuvent empêcher que le droit ne soit le droit et que la Providence ne soit tenue à faire triompher le droit un jour ou l'autre?... Ils disent : « J'y mourrai », et ils vivent de leur serment, pour leur serment. Et ils dressent sous le ciel l'image de cet « homme juste et tenace » qu'un autre poète latin n'avait entrevu que dans les légendes mythologiques et qu'il montrait, — dans le fracas de l'univers aboli, — intrépide, impavide au milieu de toutes les ruines.

C. LECIGNE.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LIGUE SACERDOTALE « POUR LE PAPE ET L'ÉGLISE »

Lettre du Pape Pie X à Mgr Dubillard

Récemment, Son Eminence le cardinal Dubillard, protecteur et directeur général de la Ligue « *Pro Pontifice et Ecclesia* », déléguait auprès du Souverain Pontife M. l'abbé J. Ogier, secrétaire général.

Sa Sainteté, en cette circonstance, voulut bien approuver les statuts définitifs de la Ligue et accorder à ses membres de nombreuses faveurs et indulgences. Le Saint-Père ne s'est pas contenté de ces hautes et précieuses marques de bienveillance, il a écrit à Son Eminence

une lettre apostolique dont l'importance n'échappera à personne. Cette lettre est précédée d'une autre lettre très bienveillante de S. E. le cardinal Merry del Val.

Voici la lettre de S. E. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, à S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry.

Del Vaticano, 4 mai 1913.

Eminentissime Seigneur,

Il m'est bien agréable de transmettre sous ce pli, à Votre Eminence, la lettre de félicitations et d'encouragements que Sa Sainteté a daigné vous adresser en réponse au Rapport que vous avez tenu à Lui faire parvenir naguère sur la « Ligue Sacerdotale Internationale pro Pontifice et Ecclesia », fondée et dirigée par Votre Eminence Elle-même.

Cette précieuse Lettre, qui sera l'objet d'une vive consolation et satisfaction pour Votre Eminence et pour les prêtres qui font partie de cette Ligue salutaire et opportune, contribuera, il est à souhaiter, à accroître le nombre de ses membres et des adhérents.

Avec mes félicitations et mes meilleurs vœux pour votre Ligue, je vous prie d'agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être

De votre Eminence,
le très humble et très dévoué serviteur,
Cardinal MERRY DEL VAL.

Voici maintenant le texte de la lettre de Sa Sainteté Pie X au vénéré archevêque de Chambéry :

A notre cher Fils François-Virgile Dubillard, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise Romaine, archevêque de Chambéry.

PIUS PP. X

Notre cher Fils.

Salut et bénédiction apostolique.

L'on ne peut assez louer la « Ligue Sacerdotale Internationale « Pro Pontifice et Ecclesia » que Vous avez fondée et dont vous êtes le directeur général, si l'on considère son insigne utilité et, en outre, son opportunité. En effet, ceux qui, à l'instigation du démon, poursuivent aujourd'hui encore avec ardeur l'antique dessein de faire obstacle au salut éternel que le Divin Rédempteur a apporté au genre humain au prix de tout son Sang, ceux-là n'ont généralement rien de plus à cœur que de détourner les hommes de la foi et de la vénération envers l'Eglise et le Pontife Romain. Ils savent bien que celui-là n'aime pas Jésus-Christ, qui est indifférent vis-à-vis de son Epouse ou vis-à-vis de son Vicaire. Voilà pourquoi le clergé surtout est exposé aux perfides machinations des hommes pervers : par ce motif précisément que, si le clergé s'écarte de son devoir, les fidèles facilement suivront son exemple. Et c'est pourquoi il faut travailler de toutes façons, afin que ceux qui sont dans les Saints Ordres croissent de plus en plus en dévotion envers l'Eglise et envers son Chef. Il faut que par-dessus tout ils soient embrasés d'une très sainte ardeur pour cette cause et qu'ils la communiquent aux autres.

Or, c'est précisément dans ce but qu'a été instituée la Ligue dont nous parlons. Ceux qui en font partie n'ont, en somme, pas d'autres devoirs

que les devoirs communs aux autres prêtres, mais néanmoins ils font profession d'un plus grand zèle dans leur accomplissement.

Ce qui nous est très agréable, c'est, qu'avant toutes choses, ils prennent la résolution d'obéir généreusement à tous les ordres et directions du Pontife Romain, quels qu'ils soient, et qu'ils promettent de s'employer avec zèle à les inculquer aux autres.

Il nous est très agréable aussi que, en ce qui concerne les écrits des catholiques, soit quotidiens, soit périodiques, ils s'engagent à soutenir de tout leur pouvoir ceux qui défendent ouvertement la cause de la Religion, sous la direction du Siège Apostolique.

Et de plus, à la vue de la pauvreté dans laquelle se trouve le Vicaire du Christ, ils considèrent que ce n'est pas assez de la soulager chaque année, mais ils s'y obligent par vœu. En cela, ils méritent assurément et un spécial éloge de Nous et une spéciale récompense de Dieu.

Aussi, pour témoigner à ces chers fils notre reconnaissance et rendre en même temps leur œuvre plus fructueuse, Nous leur avons accordé récemment, comme vous savez, de nombreuses indulgences puisées au trésor spirituel de l'Eglise, dont Nous avons la dispensation.

De plus, Nous vous déclarons que Nous approuvons et confirmons la composition du Conseil Directeur Central de la Ligue, tel que vous Nous l'avez proposé.

Et maintenant en priant Dieu de vouloir bien protéger une œuvre si bien commencée, comme gage des célestes faveurs et en témoignage de notre spéciale bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, Notre cher Fils, la Bénédiction apostolique, ainsi qu'à tous ceux qui font ou feront partie de cette Ligue Sacerdotale.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 28 avril 1913, dixième année de notre Pontificat.

PIUS PP. X.

Indulgences et Faveurs concédées aux membres de la Ligue par S. S. Pie X

I. — PRIVILÈGES PERSONNELS

1) Autorisation de donner la Bénédiction papale, *semel in anno*.

2) L'autel privilégié trois fois par semaine, sans l'obligation de dire la messe de *Requiem* aux jours où la rubrique le permet.

3) Privilège de dire la messe votive du Sacré-Cœur *ad modum Missæ concessæ a SS. Leone XIII* (Brevi *altero nunc* 28 junii 1899).

4) Permission d'anticiper la récitation de Matines et Laudes pour le lendemain dès 1 heure de l'après-midi.

5) Privilège de donner aux chapelets *L'Indulgence des Croisiers*.

II. — INDULGENCES

6) Indulgence plénière, *une fois par semaine*, aux pénitents des prêtres de la Ligue, quand ils offrent la sainte communion pour le Pape. Le pénitent ne peut gagner cette indulgence que *per modum applicationis*.

7) Cent jours d'indulgences, *toties quoties*, pour les prêtres de la

Ligue qui récitent *privatim* l'invocation : *Regina Sedis Apostolicæ, ora pro nobis.*

Avis

La Ligue a son Bulletin : *Acta Sodalitatis Sacerdotalis Internationalis pro Pontifice et Ecclesia.* Le demander à M. l'abbé J. Ogier, secrétaire général; 14, rue Sommeiller, à Annecy, Haute-Savoie (0,15 cent.)

ÉPILOGUE DES FÊTES D'OZANAM

I. — Le coup de la fin des démocrates

Sous ce titre, on lit dans le *Nord patriote* du 18 mai :

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les Démocrates n'ont point voulu laisser s'achever les fêtes d'Ozanam, sans y aller de leur petit couplet en faveur de la démocratie si chère à leur cœur.

Abandonner cette marotte, ainsi que Rome l'avait demandé cependant, eût été un sacrifice au-dessus de leurs forces.

Ils n'ont pu s'empêcher d'y toucher.

Notre vénéré confrère, **La Croix du Nord,** du 7 mai, rapporte en ces termes, que nous lui empruntons textuellement, la péroraison du discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville, à Roubaix, au siège de la **Fédération de la Jeunesse catholique.**

Nos lecteurs souligneront eux-mêmes les évidentes intentions qui se font jour dans ces paragraphes consacrés à l'apostolat charitable d'Ozanam.

L'apostolat charitable

L'apostolat intellectuel ne pouvait suffire à son cœur d'apôtre. Il lui fallait des actes. De Sœur Rosalie, il apprit à rendre visite aux pauvres à domicile. En 1833, sous la présidence de M. Bailly, Ozanam et sept de ses compagnons fondaient la première Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Il eut l'air d'*apprendre à son époque ce qu'était que le pauvre,* combien il était digne d'intérêt, de commisération, voire de respect.

« M. l'abbé de Poncheville expose à son auditoire l'esprit de charité » chrétienne qui inspirait Ozanam et ses compagnons dans leur souci de » soulager la misère. Il prêchait d'exemple, estimant *qu'il était temps de* » *plaider pour l'équité sociale,* de *s'occuper de ceux qui ont droit au* » *travail, à l'assistance.* Déjà il entrevoyait les bienfaits d'une meilleure » organisation sociale et traçait presque le programme *du catholicisme social.* » Il pressentait l'évolution de la classe ouvrière, et voulait qu'on s'en occu- » pât, car il jugeait la situation critique, tout en ayant foi dans l'avenir » de l'Eglise. C'est d'ailleurs dans sa piété et sa foi religieuse qu'il puisa » son ardente charité, son grand amour du prochain.

» En terminant, M. l'abbé de Poncheville forme le vœu qu'un jour l'Eglise » place sur ses autels l'homme qui, pendant sa vie, avait témoigné du » Christ par son savoir et son inépuisable charité ».

« Notre vénéré confrère aurait dû nous dire ce qu'il pense au fond des incursions de l'abbé Thellier de Poncheville sur terrain prohibé.

» Son silence serait-il un acquiescement? ce serait chose grave, à notre avis ».

En effet, faire croire que jusqu'à Ozanam l'Eglise n'avait pas pris « le temps de plaider pour l'équité sociale, de s'occuper de ceux qui ont droit au travail, à l'assistance », c'est aller à l'encontre des enseignements de Pie X, disant dans l'Encyclique sur saint Grégoire le Grand que ce pape avait été « le défenseur public de la justice sociale, *publicus justitiæ socialis adsertor* », et dans l'Encyclique sur le *Sillon* : « Eh quoi! on inspire à Votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise; on leur apprend que depuis 19 siècles elle n'a pas *encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases...*; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France n'ont pas su donner à leur peuple *la vraie justice*.

Parler du *droit* au travail, à l'assistance, « c'est soutenir l'erreur condamnée par le cardinal Merry del Val dans sa *Lettre* sur le *Rapport* de M. Durand et dans sa Lettre à M. de Mun où il flétrit ceux qui ont « élargi la justice au détriment de la charité ».

II. — Fréderic Ozanam, M. de Mun et « l'Univers »

Une *Semaine religieuse*, du 9 mai 1913, parle du récent Congrès de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et de la visite que lui a faite son Eminence le cardinal Vannutelli, légat du Pape. Elle dit :

« Dieu ne peut manquer de bénir les efforts du grand apôtre catholique M. de Mun, qui a conçu, organisé, développé cette belle Œuvre et des auxiliaires de valeur qui se sont associés à son idée et à son labeur. Rien ne lui aura manqué pour réussir, pas même *l'épreuve de la contradiction* qui lui est venue parfois de ceux-là mêmes qui avaient plutôt le devoir de le seconder. C'est, au demeurant, la pierre de touche des idées et des œuvres bénies de Dieu : telle l'admirable Société de Saint-Vincent-de-Paul, dont Ozanam écrivait en 1838 — *nous abrégeons sa lettre* — que, si *elle n'a jamais encouru le blâme de l'autorité ecclésiastique*, si même quelques prêtres vénérables l'ont encouragée, elle n'a jamais cessé d'être l'objet de vexations de beaucoup de laïques, gros bonnets de l'orthodoxie, Pères de Concile en frac et en pantalons à sous-pieds ».

L'évocation de tels souvenirs est au moins maladroite pour M. de Mun qu'on veut glorifier. « L'épreuve de la contradiction » ne lui est venue que de ses théories risquées sur le syndicalisme ouvrier qui devrait succéder au « paternalisme » : c'est du chef de ces théories, tout à fait étrangères à l'Œuvre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, que le P. Fontaine et M. l'abbé Gaudeau ont « contredites et critiquées ». M. de Mun ayant encore écrit à M. le député Lefas une lettre où il se mettait en « contradiction »

flagrante avec les directions sociales de Rome approuvant le *Rapport* de M. Durand à Sarlat et voulant qu'il fût « vulgarisé », le *Nouvelliste* de Lyon a rappelé à l'ordre M. de Mun. Enfin, le cardinal Merry del Val lui adressait, le 7 janvier 1913, des éloges, des « fleurs », mais aussi des « leçons » bien méritées, — ce qui ne fut jamais le cas de Frédéric Ozanam.

Une note de notre *Semaine religieuse*, indiquant d'où était tiré le texte cité de l'illustre apologiste, *Lettre* du 17 mai 1838, ajoutait sans rime, ni raison, ou plutôt avec l'intention très évidente d'être désagréable pour la mémoire due à Louis Veuillot :

A ses contradicteurs Ozanam se répondait pas et pas davantage à l'*Univers* qui, en 1850, *l'attaquait méchamment* : « Je suis si éloigné de tout esprit de guerre que j'ai trouvé plus chrétien de n'y pas répondre. J'en avais le droit; plusieurs me conseillaient de le faire, mais pour le bien de la paix j'y ai renoncé, bien dédommagé, d'ailleurs, par le grand nombre de personnes respectables qui m'ont exprimé leur indignation de ces attaques ». *Lettre à Dufieux*, 14 juillet 1850.

D'abord, comme il s'agit, plus haut, des critiques adressées aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, bien des lecteurs — je le sais — ont cru que l'*Univers*, lui aussi, les avait attaquées. Or, rien de plus faux. La polémique entre Louis Veuillot et Frédéric Ozanam eut pour objet, non pas l'Œuvre admirable des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, mais une question de doctrine, le pouvoir coercitif de l'Eglise et l'Inquisition que Louis Veuillot défendait avec sa coutumière énergie contre tous les libéraux.

Ecoutons Frédéric Ozanam lui-même écrivant à son ami Dufieux :

« Il est faux que j'aie pris l'initiative de cette controverse et donné le mauvais exemple d'une polémique entre chrétiens. Je n'aurais pas dit mot si l'*Univers* ne m'avait interpellé dans sa désastreuse dispute *sur l'Inquisition* ».

Voilà qui est clair et décisif. Quant aux sentiments que professait pour l'*Univers* le libéralisme de Frédéric Ozanam, rédacteur de l'*Ere nouvelle* de 1848, les voici dans toute leur sincérité :

« L'*Univers* travaille de son mieux à l'impopularité de l'Eglise, en cherchant querelle à ce qu'elle a de populaire, en attaquant, par exemple, le Père Lacordaire pour réhabiliter l'*Inquisition*. Ne trouvez-vous pas le moment bien choisi! Il y a deux écoles qui ont voulu servir Dieu par la plume. L'une prétend mettre à sa tête M. de Maistre, qu'elle exagère et qu'elle dénature... Elle présente la vérité aux hommes, non par le côté qui les attire, mais par celui qui les repousse... L'autre école était celle de Chateaubriand, de Ballanche; elle est encore celle du Père Lacordaire, de l'abbé Gerbet... J'avoue que j'aime mieux être de ce parti, et je n'oublierai jamais cette parole de saint François de Sales : « Qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre ». (Le 5 juin 1850).

Et encore, le 14 juillet 1850 :

« Je détestais ses opinions (de l'*Univers*), je savais le mal qu'il fait, combien on le désapprouvait à l'archevêché; il m'avait nommé et mis en demeure de déclarer si je pensais comme lui. Je saisis donc la première occasion de marquer que je pensais autrement, mais sans engager une discussion, sans nommer l'*Univers*, encore moins ses rédacteurs, sans rien faire qui leur donnât le droit d'injures et de personnalités. Je suis si loin de cet esprit de guerre ».

et le reste cité dans l'article de la *Semaine religieuse*, après l'omission de tout ce qui précède et qui est capital pour l'intelligence de la polémique en question.

C'est dans un article du *Correspondant* que Frédéric Ozanam avait soutenu sa thèse libérale, qui, d'ailleurs, n'était pas encore condamnée par le *Syllabus*, dans cette proposition 24 : « L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir direct ou indirect ». L'article se départait de la modération ordinaire de l'illustre et charmant professeur de la Sorbonne. Joseph de Maistre y était assez malmené, non sans quelque désinvolture, et comme dans la Letire du 5 juin 1850, le mot de saint François de Sales visait Louis Veuillot, qui n'était pas nommé, sans doute, mais que tout le monde pouvait voir à travers Joseph de Maistre et, comme ayant besoin de s'appliquer la parole du saint et doux évêque de Genève.

Le rude et brave polémiste de l'*Univers* n'était pas homme à reculer, quand on lui offrait la bataille. Il releva le gant et porta un coup droit à son adversaire.

Il reconnaissait, tout d'abord, le talent de Frédéric Ozanam, son « ardeur au travail », « sa science » et son « beau style ».

Il faisait, non sans quelque ironie, l'éloge de ce « pacifique ». « Nous l'avons, disait-il, placé sur un siège d'honneur, parmi nos sages, affligés de n'en pouvoir tirer meilleur parti ». Et cela même commençait à devenir autre chose que de l'éloge. Déjà le dard pénétrait, après avoir, à fleur de peau, cherché le côté faible, vulnérable de l'adversaire.

« Faire la leçon à M. de Maistre, de la part d'un écrivain, continuait Louis Veuillot, c'est de la présomption; d'un catholique, c'est de l'ingratitude ».

Ozanam avait parlé de thèses « contestables », « impopulaires », et qui « froissent l'esprit moderne ». On lui demandait, à ce sujet, quelques explications plus précises.

« Qu'entend-il par thèses contestables, opposées à l'esprit moderne? Y a-t-il des vérités qu'il faille s'abstenir de défendre par la raison qu'elles sont impopulaires? A-t-il jamais vu une vérité qui ne soit frappée d'impopularité? ».

Pour peu qu'il se fût étendu, le polémiste de l'*Univers* eût pu parler de « l'impopularité » de Jésus-Christ pendant sa Passion; il lui eût été facile de rappeler « l'impopularité » de la doctrine catholique aux premiers siècles, alors que l'embrasser ne voulait pas

seulement dire mener une vie exemplaire en un monde corrompu, mais encore s'exposer aux persécutions, à la morsure du feu, à la dent des bêtes, au martyre. Il y aura toujours, dans la doctrine catholique, quelque point par où elle paraîtra « impopulaire », si l'on entend bien que cette doctrine s'oppose aux passions de la foule, au scepticisme jouisseur de quelques-uns, au fonds d'ignorance et de corruption que nous portons tous en nous-mêmes.

Louis Veuillot ne prenait pas le temps de s'arrêter à ces considérations. Son style serré, nerveux, se faisait maintenant ironique.

« A-t-il oublié l'*Ere nouvelle?* Les talents n'y manquaient pas; on marchait à la lueur des flambeaux allumés par Chateaubriand et Ballanche; l'entreprise était de réconcilier la raison et la foi, de toucher les incroyants, de traiter avec douceur les esprits égarés, de fuir les thèses impopulaires. Voilà le miel, où sont les mouches? Quel profit a-t-on tiré de tant de ménagements? On a obtenu quelques faibles éloges de protestants et des phalanstériens; mais de cœurs éteints rallumés, d'esprits prévenus éclairés, de mouches prises, point... Triste fin du plus bel essai de *l'amour* ».

C'est Louis Veuillot lui-même qui souligne.

Au lendemain de la mort de son ancien adversaire, en 1853, il écrivait :

« Ozanam a été notre ami, et autant que ses occupations et son caractère le permirent, notre collaborateur. Seuls, pendant longtemps, nous prîmes souci de sa jeune renommée... Plus tard, *la révolution triomphante lui apporta des illusions que nous ne pouvions pas partager*... Enfin, il n'y eut point guerre entre nous, quoique la sympathie n'existât plus que dans les profondeurs du *Credo*. *Nous n'avons pas adopté ses tendances politiques* et nous avons cru que son attitude envers certains adversaires de l'Eglise n'était pas la seule qu'on dût prendre ».

Le P. Janvier, dans le superbe Panégyrique d'Ozanam qu'il prononçait à Notre-Dame, le 27 avril, devant le cardinal Vannutelli, légat du Pape, et les cardinaux Amette et Luçon, a donné raison à Louis Veuillot contre Frédéric Ozanam :

On dira que sa condescendance à été excessive, qu'il a trop cru à des adversaires plus habiles que sincères, qu'il *a montré trop d'indulgence pour des chimères et des principes incompatibles avec la vérité intégrale*, qu'il a penché enfin vers un *libéralisme trompeur* dont l'Eglise s'est toujours défiée à bon droit. Nul n'est tenu de penser que l'apologie d'Ozanam est de tout point indiscutable...

Nul n'est tenu de suivre toutes les opinions d'Ozanam; mais ses démonstrations sont dans leur ensemble indépendantes des systèmes politiques ou sociaux qui eurent ses préférences; et *si le publiciste* de l'*Ere Nouvelle prête à la critique*, si son ardent désir de gagner les âmes l'entraîne dans les voies d'une *indulgence exagérée pour son siècle*, il témoigne d'un attachement inébranlable aux lois de l'orthodoxie, il y tient « plus qu'à la vie même ».

Après cela, que la *Semaine religieuse* nous rappelle que Frédéric Ozanam sacrifia la réponse qu'il avait faite à l'*Univers*, rien de mieux.

« Il voulut, raconte son frère, prendre conseil de M. Cornudet, alors conseiller d'Etat. Celui-ci l'écouta, le plaignit, puis, à la fin : « Mon ami, *vous êtes chrétien, pardonnez !* Votre silence, mieux que vos paroles, portera témoignage de votre foi ». Ozanam, aussitôt, déchira son papier et le jeta au feu ».

Mais quel besoin d'ajouter : « Deux mois plus tard, en septembre 1850, l'*Univers* était condamné par l'Archevêque de Paris, Mgr Sibour ».

Cette condamnation n'eut aucun rapport avec l'affaire d'Ozanam : elle fut provoquée par les discussions se rapportant à la loi de Falloux de Parieu sur la liberté d'enseignement, que Louis Veuillot trouvait insuffisante et même dangereuse, exagération évidente.

En tous cas, voici comment Ozanam parlait de cette condamnation dans une lettre à M. Rendu écrite de Lesneven, le 7 octobre 1850. Après avoir constaté que « l'*Univers* exerça une grande autorité (sur le clergé breton) et qu'en général on y a mal reçu le mandement de Monseigneur (Sibour) », il ajoute :

« L'*Univers* m'avait trop maltraité pour que j'eusse le droit d'applaudir à sa condamnation, et votre délicatesse comprendra le sentiment qui m'avait empêché d'abord d'écrire à M. l'Archevêque. Cependant, d'après votre avis, j'ai cru qu'il serait impoli de me taire plus longtemps. J'ai écrit, mais je n'ai pas osé dire que *l'extrême véhémence des paroles par lesquelles finit cet acte de vigueur pontificale a peut-être nui à son effet*, et que moins sévèrement menacés, ces journalistes auraient trouvé moins de défenseurs. Mais plus vif est le zèle de l'*Univers*, plus il était temps *qu'un coup de vigueur vînt empêcher l'assujettissement de l'Eglise de France* (??) et replacer le pouvoir religieux aux mains où Jésus-Christ l'a mis, c'est-à-dire des évêques ».

Le libéralisme d'Ozanam devenait ici d'une intolérance peu charitable.

Pie X n'eut aucune peur de « l'assujettissement de l'Eglise de France » et fit rapporter les mesures sévères prises contre l'*Univers* par Mgr Sibour et Mgr Dupanloup.

Que nous voilà donc loin des Cercles catholiques d'ouvriers et de M. de Mun ! N'est-il pas étrange qu'à leur occasion une *Semaine religieuse* ait ressuscité de vieilles querelles, où il y eut des torts de part et d'autre ?

En tout cas, c'est une maladresse des admirateurs de M. de Mun que de nous faire comparer l'attitude de Frédéric Ozanam, déchirant sa réponse à l'*Univers*, avec l'attitude de M. de Mun, répondant au *Nouvelliste de Lyon* qu'il ne reconnaissait à personne le droit d'interpréter « une lettre de Rome », où il y avait des « leçons sous les fleurs ». Pourquoi n'a-t-il pas écrit en pareils termes aux *Etudes*, qui, supprimant les « fleurs », n'ont mis en relief que les « leçons » ?

Quant à Frédéric Ozanam, sa grande âme « d'apôtre » était trop modeste pour nous en vouloir de constater qu'il a pu commettre inconsciemment quelques erreurs sociales, quelques erreurs politiques et même doctrinales, n'en déplaise au briandiste, M. Jane, dont la poche à fiel s'est vidée bien à tort sur notre éminent directeur : s'il y a un « critique à la Zoïle », *Monsieur* Jane, c'est *moi* qui ne suis pas un « clerc gyrovague » et qui admire autant que quiconque « l'athlète de la foi, l'ange de la charité » que fut notre grand catholique français et lyonnais, Frédéric Ozanam.

Th. DELMONT.

Dans le dernier numéro, au sujet du centenaire d'Ozanam, nous avons cité un compte rendu de la *Semaine religieuse* de Rouen. Cette reproduction provoque une rectification à son adresse qui ne nous cause aucune surprise et que nous enregistrons avec grand plaisir.

Mgr Baudrillart nous prie de dire qu'il n'a nullement félicité, à Elbeuf, M. Edouard Montier de l'exposé qu'il a fait des idées *démocratiques* d'Ozanam, comme l'affirme, par suite d'un *lapsus*, la *Semaine religieuse* de Rouen, citée dans numéro du 15 mai; il ne l'a, au contraire, et très volontairement félicité que de son exposé des idées *artistiques* de Frédéric Ozanam, c'est-à-dire de la première partie de sa conférence.

Pour qui connaît la sagesse de l'éminent Recteur de l'Institut catholique de Paris et sa fidélité empressée à suivre toutes les directions du Saint-Siège, le lapsus se devinait, mais il est bon qu'il soit relevé directement.

« LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE »

Sous ce titre, la *Démocratie* du 9 mai publiait de son collaborateur distingué, M. Georges Renard, chargé de cours à la Faculté de Droit de Nancy, un article fâcheux, regrettable, mais où se reflète à merveille le *libéralisme* incorrigible de certains universitaires et de la « Jeune République », continuatrice ou succédané du *Sillon*.

M. Georges Renard débute pourtant très bien et, à propos des ministres, MM. Dumont et Pichon, à Champagnolle (Jura), il écrit avec un sens catholique avisé :

La campagne contre la liberté d'enseignement, l'instauration d'un dogmatisme irréligieux sous couleur de neutralité, demeurent à l'ordre du jour.

C'est maintenant, alors et parce que quelques-uns seraient tentés de le laisser dans l'ombre, qu'il convient de discuter le problème de l'école.

On sait ce que nous pensons des attaques sournoises que l'on prépare contre l'enseignement libre. Expliquons-nous aujourd'hui *sur la neutralité de l'enseignement public.*

Et alors M. Renard déclare fort justement qu'il n'y a pas d'enseignement tout à fait neutre :

Le maître qui s'interdirait de prendre jamais parti sur aucun des points qui sont débattus entre les philosophes et les moralistes, s'interdirait en même temps d'enseigner.

C'est donc une chimère que « l'impossible neutralité », comme l'ont appelée les Viviani et les Aulard.

***

Mais voici où M. Georges Renard est d'un optimisme inacceptable.

« Nos instituteurs, dit-il, se prononcent — et ils ont bien raison — sur le devoir patriotique : et la patrie est discutée. »

« Discutée ! » par qui ? Par beaucoup d'instituteurs, oublieux de leur devoir de Français. Est-ce que M. Renard ignore que M. Rouvier a dû déclarer, du haut de la tribune de la Chambre, qu'il y a 40 0/0 d'instituteurs antipatriotes ?

Est-ce qu'en 1904, dans un Congrès de la paix tenu à Nîmes et où assistaient bon nombre d'instituteurs, M. Ferdinand Buisson (1) ne leur fit pas voter un ordre du jour commençant par ces mots : « Le Congrès, admirant les actes de courage de ceux *qui ne veulent pas porter les armes...* » ?

Est-ce que M. Bocquillon, instituteur laïque de la Seine, n'a pas écrit un livre tristement significatif pour ses collègues : *La crise du patriotisme à l'école ?*

Dans son ouvrage, le *Patriotisme en France et à l'étranger*, M. Paul Pilaut, instituteur public à Charleville, cite une lettre du même M. Bocquillon, où on peut lire :

« M. Gabriel Séailles n'a-t-il pas récemment cité cette opinion d'un membre de l'Université : « Je ne crois pas qu'il soit exagéré d'estimer que sur *cent* instituteurs français, *quarante* parlent *contre* la patrie, *cinquante* n'en parlent *jamais* » ?...

» Laissant de côté cette question si grave de l'antipatriotisme proprement dit, je passe au pacifisme où l'armée des instituteurs est infiniment plus vaste ; sous l'influence néfaste de M. Buisson, les congrès annuels de l'enseignement primaire ont successivement voté la suppression de l'imagerie guerrière, chanté l'*Internationale*, adopté la devise : « Guerre à la Guerre ! » refusé le vote d'un hommage aux soldats français morts à Casablanca, cependant que la Ligue de l'Enseignement, qui exerce une action si puissante auprès du personnel de l'enseignement primaire, supprimait son admirable devise : « Pour la Patrie, par le Livre, par l'Epée ».

1. C'est lui qui disait jadis au Congrès de Lausanne :

« Quand on ne verra plus des milliers de badauds assister aux revues militaires ; quand, au lieu de l'admiration du titre et de l'épaulette, vous aurez habitué l'enfant à se dire : un uniforme est une livrée, toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais, alors vous aurez fait faire un pas à l'opinion. »

Voilà des faits et des chiffres suggestifs qui ne confirment que trop cette parole d'un éditeur scolaire à Mme Paul Bert, la veuve de l'ancien ministre anticlérical, dont les livres eux-mêmes sont devenus suspects : « Madame, il ne faut plus parler de patriotisme à l'école ».

Il n'y a pas encore un an qu'éclatait le scandale du Congrès de Chambéry, où les instituteurs syndicalistes envoyaient un ordre du jour de sympathie à la Confédération générale du Travail, des secours aux inscrits maritimes en grève, et adhéraient aux théories antimilitaristes du *Sou du soldat*, qu'ils ont créé et qu'ils veulent propager. Combien d'Amicales d'instituteurs n'ont-elles pas souscrit à ces déclarations révolutionnaires, si bien que le Gouvernement a dû d'abord intimer aux syndicats d'instituteurs de se dissoudre, et puis poursuivre devant les tribunaux, à Paris et à Lyon, ceux qui avaient résisté à cet ordre ministériel ?

Au moment même où M. Georges Renard affirmait le patriotisme des instituteurs, le groupement cantonal des instituteurs d'Annonay votait à l'unanimité un ordre du jour dans lequel ces tacticiens du rudiment considèrent, contrairement au projet gouvernemental, que la nécessité de prolonger la durée du service militaire n'est pas démontrée et qu'au reste la solution serait « inopérante »; puis, remontrent à l'état-major général qu'il « n'a pas encore fait rendre à la loi de deux ans tout ce qu'elle peut donner »; et, forts de ces considérations, s'élèvent à des conceptions philosophiques sur les guerres, vestiges d'une ère de barbarie, qui doivent à tout jamais disparaître, et sur l'augmentation continuelle des armements qui va à l'encontre de ce but humanitaire et moral — philosophie humanitaire, qu'ils feront sagement de répandre à Berlin. Ils concluent enfin qu'instituteurs et institutrices, déclarent « se solidariser complètement avec les autres universitaires, signataires de la protestation contre la loi *réactionnaire* de trois ans et en faveur de l'arbitrage international comme un acheminement certain vers le désarmement simultané et l'établissement des milices ». Et ainsi les maîtres et maîtresses d'école d'Annonay font à la fois la leçon à l'état-major général et au gouvernement. Il ne faut pas dire : « *Ab uno disce omnes* »; mais c'est trop, beaucoup trop d'antipatriotes parmi les éducateurs de l'enfance.

***

M. Georges Renard semble presque aussi convaincu de la bonne morale enseignée par les maîtres d'école que de leur patriotisme, si fortement entamé.

Nos instituteurs, dit-il, s'efforcent d'inculquer à leurs élèves le sentiment de la justice, le respect du bien d'autrui, la distinction du bien et du mal, l'aide mutuelle, le dévouement, la générosité, l'honneur...; je plains les maîtres qui jugeraient que toutes ces choses ne les regardent pas; ils feraient de piètres éducateurs : or, on ne peut prononcer aucun de ces mots sans trancher dans le vif des plus ardentes controverses.

M. Renard croit-il que « les piètres éducateurs », qu'il flétrit à

bon droit sont en petit nombre? Hélas! on compte 14.000 abonnés à la *Revue d'enseignement primaire et primaire supérieur*, qui, comme comme M. Talmeyr le montrait excellemment dans l'*Univers*, professent qu'il n'y a ni devoir, ni obligation, ni sanction morale. Et combien d'instituteurs qui enseignent avec Aulard et Bayet « que les choses bonnes sont les choses utiles », et qui suivent le *Nouveau Cours de pédagogie* de l'inspecteur primaire Dufrenne, où il est dit textuellement, à la page 109, à propos de la morale utilitaire :

« Avez-vous observé déjà la conduite des porcs à qui on a servi la pâture? Le plus fort — il y a toujours un porc qui est le plus fort — aurait grande envie d'écarter de l'auge ses congénères; mais la fermière est là. Il jette, de temps en temps, vers elle un coup d'œil, et, dès que la porte est fermée, des grognements criards vous avertissent que la force abuse. Rouvrez la porte, tout cesse. *Ce cochon, je l'atteste, possède la science du bien et du mal* ».

M. Georges Renard ne veut à aucun prix d'un tel enseignement, et il admet que l'instituteur doit sortir, non seulement de la neutralité morale en enseignant le devoir, mais encore de la neutralité politique :

Si nos maîtres d'école apprennent encore aux gamins et aux fillettes à aimer les institutions de leurs pays, nous estimons qu'ils n'excèdent pas non plus leur mandat, et qu'ils font tout simplement acte de bons Français, tout comme les instituteurs d'Espagne font acte de bons Espagnols en faisant aimer Alphonse XIII : or, comme Alphonse XIII a des ennemis en Espagne et comme la République a des adversaires en France, c'est là violer la neutralité politique.

***

Après cela, vous allez croire que M. Renard, qui exige qu'on enseigne à l'école le *patriotisme*, la *morale* des honnêtes gens et l'*amour des institutions* du pays, va réclamer aussi l'enseignement de la *religion*, qui ne violerait pas davantage « la neutralité scolaire » et qui, certes, importe plus que l'amour de la République, plus même que la morale et le patriotisme dont elle est le seul fondement inébranlable?

Pas du tout. Notre libéral ne range point « les croyances religieuses » parmi les « opinions controversées », *qui entrent en quelque sorte dans la constitution morale du pays et vis-à-vis desquelles il est impossible que l'Etat et l'école publique restent neutres.*

Voici, d'ailleurs, ses propres paroles :

Nous pensons qu'il n'y a pas là, à vrai dire, une question de droit, mais une *question de fait.*

Plus une nation est unie moralement, plus le cercle de l'enseignement d'Etat peut et doit être élargi.

Une époque a certainement existé où la foi catholique comptait parmi les éléments constitutifs de la nationalité française. « Une foi, une loi, un roi, disait-on, pour exprimer le contenu de « l'âme nationale ».

Repousser la foi commune, c'était s'exclure de l'âme commune, se placer soi-même dans la condition d'un étranger, accepter par conséquent cette condition inférieure que toutes les législations font à l'étranger vis-à-vis du citoyen.

Cet état de choses a depuis longtemps disparu en France. Les catholiques ne peuvent pas ne pas le regretter; les protestants, les libres-penseurs ne peuvent pas ne pas s'en réjouir. C'est sur des croyances plus générales et — pour certaines — plus vagues, qu'est basée aujourd'hui l'unité nationale

Mais la doctrine n'a pas changé : celui qui ne croit pas à la patrie, celui qui n'éprouve pas dans sa conscience le respect du bien d'autrui, celui qui rêve de bouleverser l'ordre social existant, — celui-là est toujours l'étranger qui subit la loi de la nation qui l'accueille. Son « opinion » n'est pas tenue pour un délit, soit! mais gare à lui s'il passe à la propagande et aux actes!

Ainsi donc le patriotisme, le respect du bien d'autrui et de l'ordre social sont des opinions obligatoires, « en quelque sorte officielles, dont l'enseignement s'impose à l'école publique, parce qu'elles expriment l'essence même de l'âme nationale ».

Mais Dieu et la religion ne sont-ils donc pas de cette « essence de l'âme nationale »? Ne s'imposeraient-ils pas à l'école publique, officiellement? Pourquoi les en exclure, au nom de ce « fait », comme si un fait pouvait constituer un droit et surtout prévaloir contre les droits sacrés de Dieu et de la religion, sur l'enseignement public, officiel, et sur les âmes des enfants!

C'est le libéralisme le plus cru, tel que le condamne le *Syllabus*.

Proposition 47. « La bonne constitution de la société civile demande que *les écoles populaires* qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple et, en général, que les institutions publiques, destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, *soient affranchies de toute autorité de l'Eglise*, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et *qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique*, suivant le bon plaisir des gouvernants et *le courant des opinions générales de l'époque.* »

Proposition 48. — « *Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but principal que la science des choses purement naturelles et les fins de la société terrestre.* »

Faut-il maintenant rappeler à M. Georges Renard et à la *Démocratie*, qui l'ont oubliée, la *Lettre* collective des évêques français, 24 septembre 1909? Elle condamne formellement la « neutralité scolaire »

Il y a environ trente ans que par une déplorable erreur ou par un dessein perfide, fut introduit dans nos lois scolaires le principe de la neutralité religieuse : principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences. Qu'est-ce, en effet, que cette neutralité, sinon l'exclusion systématique de tout enseignement religieux dans l'école, et, par suite, le discrédit jeté sur des vérités que tous les peuples ont regardées comme la base nécessaire de l'éducation?

A toutes les époques et pour tous les pays, les Souverains Pontifes ont dénoncé et condamné l'école neutre.

Le Pape Pie IX la réprouva, le 1er novembre 1854, dans l'allocution consistoriale prononcée à propos de la loi qui s'élaborait alors en Piémont. Et dans sa lettre à l'archevêque de Fribourg (14 juillet 1864), l'illustre Pontife, après avoir condamné la neutralité dans l'enseignement supérieur, ajoutait : « Ce détestable mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la tutelle de l'Eglise...; produira des effets plus funestes encore s'il est appliqué aux écoles populaires, car, dans ces écoles, la doctrine de l'Eglise doit tenir la première place... La jeunesse est donc exposée au plus grand péril, lorsque, dans ces écoles, l'éducation n'est pas étroitement unie à la doctrine religieuse ».

Leon XIII s'adressant à la France, a porté, à son tour, contre ce système de pédagogie la condamnation la plus catégorique et la plus fortement motivée. Il disait, en parlant de l'union nécessaire de l'enseignement avec l'éducation religieuse : « Séparer l'un de l'autre, c'est vouloir que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu, l'enfant reste neutre. Système mensonger et désastreux dans un âge si tendre, puisqu'il ouvre la porte à l'athéisme et la ferme à la religion ». (Encyc. *Nobilissima Gallorum Gens*).

Il enseignait la même doctrine aux évêques de Bavière (2 déc. 1887), et à ceux du Canada, il déclarait que « l'école neutre est contraire à la foi, aux bonnes mœurs et au bien social » (8 déc. 1897).

A ces condamnations édictées par les Papes contre l'école neutre, les évêques de France firent écho dès que le péril s'annonça, et, si le régime de la neutralité scolaire s'est établi dans notre pays, il serait injuste de prétendre que ce fait douloureux se soit produit à la faveur de leur silence.

L'école neutre a été réprouvée par l'Eglise, et cette réprobation, que certains esprits taxent d'intolérance, se justifie sans peine. N'est-il pas permis de voir dans la suppression de tout enseignement religieux à l'école l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois *la famille*, *la morale* et *le patriotisme*?

Voilà qui est clair, n'est-ce pas? Et M. Georges Renard, qui veut rendre obligatoire l'enseignement à l'école du « patriotisme et de la morale », devrait commencer par en poser les bases nécessaires et sacrées : Dieu et la religion.

C'est ce que faisait admirablement sentir ce *Billet de Junius*, du 5 mai.

« Tu es obligé », dira le manuel à l'enfant. L'enfant répétera : « Je suis obligé ». Je crois l'entendre, dès qu'il commencera de grandir et d'être tenté, répondre le mot terrible de Robespierre mourant. Toute la faillite de la Révolution — et l'école laïque n'en est qu'une étape — tient là-dedans. C'était dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Le dictateur, réfugié à l'Hôtel de Ville, avait devant lui une feuille de papier au timbre de la Commune. Un appel à l'insurrection y était déjà tout écrit. Robespierre commença de le signer. Il traça les trois premières lettres de son nom : Rob...; puis il posa la plume : « Au nom de quoi? » dit-il alors. « Mot sublime, s'écrie Michelet, et qui assure son salut dans l'histoire ». Aveu sinistre, répondrai-je. L'affreux sophiste, au dernier moment, résumait la besogne de toutes les idéologies jacobines. Il n'avait plus devant lui que le néant et que le vide.

LE DROIT DE L'ENFANT ET LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT

Quand les sectaires acharnés à la déchristianisation de la France invoquent la liberté naturelle de l'enfant pour le soustraire à l'influence de la foi et d'une éducation chrétienne, ils ne font qu'outrager la raison elle-même aussi bien que le Créateur. Mais, si épaisse est aujourd'hui l'obscurité répandue même sur les esprits catholiques par un libéralisme pernicieux, qu'ils n'osent et ne savent plus venger ni Dieu ni la raison. On en a vu récemment un exemple dans un discours de M. Lemire à la Chambre.

Nous sommes certains d'intéresser nos lecteurs en remettant sous leurs yeux un article sur « les droits de l'enfant », que Paul de Cassagnac, le brillant et intrépide champion de la cause catholique, écrivait dans l'*Autorité* du 14 novembre 1902 :

Par ce temps d'insanités, il faut pourtant accorder un rang d'insanité particulière aux résolutions prises à un congrès qui vient de tenir ses séances à Paris, sous le nom de « Congrès des jeunesses laïques ».

Cette réunion, en fait de « jeunesses », paraît avoir été présidée par des barbons quelque peu mûrs et ayant fils d'argent au menton.

Une cinquantaine de délégués, ce qui est plutôt modeste, représentaient les groupes de Paris et de la province.

La grande question à l'ordre du jour était naturellement celle du « droit de l'enfant et de la liberté de l'enseignement ».

De nombreux discours, plus bêtes les uns que les autres, ont été prononcés et l'assemblée a voté la résolution suivante, que nous avons le devoir de discuter en quelques mots, car il y a des stupidités qu'il est malsain de laisser circuler impunément, pour cette raison qu'elles finissent trop souvent, si ridicules qu'elles soient, par creuser un sillon dans la crédulité publique :

« *Les parents et la société doivent respecter dans l'enfant* les droits » de la personne humaine et lui assurer l'éducation normale et ra» tionnelle.

» La prétendue liberté d'enseigner ne saurait être assimilée à la » liberté de communiquer la pensée par la parole et par la presse.

» Ce n'est ni une liberté publique ni un droit national, *c'est une* » *fiction*, grâce à laquelle on limite ou l'on supprime la liberté nais» sante de l'enfant.

» Cette liberté de l'enfant *ne peut être respectée, sauvegardée et cul» tivée que par un enseignement exclusivement laïque.*

» De là résultent pour les Etats, l'obligation morale et la nécessité » politique d'ériger l'enseignement en service public exclusif. »

Il y a positivement, à Charenton et autres asiles d'aliénés, bien des malades qui ont donné moins de preuves de déséquilibre que ces gens-là.

Ce qu'ils appellent « *les droits de la personne humaine* » chez l'enfant, n'a jamais existé en aucune société civilisée, si d'aventure on vient à le séparer des devoirs des parents.

Et les devoirs de ceux-ci consistent à munir l'enfant, à l'armer, de pied en cap, pour les combats de la vie, physiquement et moralement.

Physiquement, en lui fournissant la nourriture du corps, qu'il est incapable de se procurer, durant de nombreuses années, et la nourriture de l'âme, qu'il n'est pas plus en état de trouver seul.

Si la théorie de ces fumistes du Congrès des jeunesses laïques est vraie pour l'enseignement religieux, elle serait vraie pour tout enseignement.

En ce cas, il faudrait attendre, avant d'habiller l'enfant, de savoir s'il n'aime pas mieux aller nu avec des anneaux dans le nez.

Car enfin, il peut, un jour ou l'autre, préférer la vie sauvage et dédaigner la vie que l'on s'accorde à trouver civilisée.

Il faudrait ne pas l'astreindre à manger du bœuf et du mouton, alors que certaines peuplades préfèrent la chair humaine.

Mais, avant tout, il devrait être interdit de l'inscrire comme citoyen français, sans le consulter, et de lui donner une éducation nationale, alors qu'il serait heureux un jour, d'être plutôt Anglais, Allemand ou Russe.

Si vous ne voulez pas qu'on le couche sur le registre du baptême, pourquoi le couchez-vous, sans son assentiment, sur le registre de l'état civil?

D'autant que la qualité de catholique malgré lui, ne saurait jamais lui causer grand dommage, puisque tant de gens, comme Waldeck, Trouillot, Combes, s'en sont débarrassés, à la façon d'une guenille qui gêne, tandis que la qualité du citoyen français lui vaudra, qu'il le veuille ou non, les multiples désagréments et charges de la loi militaire.

« *La liberté naissante* » de l'enfant doit être respectée scrupuleusement en tout ou être formellement niée.

Et cet état de neutralité expectante, durant lequel l'enfant arrive à sa majorité, au moment où il peut choisir librement, doit être « *respecté* », je le répète, dans des conditions de telle rigueur qu'il n'ait à regretter, un jour, ni un goût qu'on lui a donné, ni une éducation qu'on lui a imposée, ni une nationalité qui ne saurait lui convenir.

Il faut aller jusque-là, c'est-à-dire jusqu'à l'idiot, si l'on veut être logique.

Quant aux pères de famille, avec les principes des farceurs du Congrès des jeunesses laïques, ils perdent tous leurs titres sacrés, ils sont découronnés de leur royauté du foyer.

Défense leur est faite de réaliser le plus doux des rêves, le rêve sur lequel repose la famille entière, celui de faire de ses enfants les continuateurs d'une idée, les défenseurs d'une opinion; de leur léguer l'héritage moral, autrement précieux que l'héritage matériel;

de parachever chez l'enfant cette ressemblance intellectuelle dont le père est plus fier que de la ressemblance physique.

On pourra léguer, à l'enfant, la maison où il est né, mais on ne pourra pas lui passer, quand la main du père défaille, le drapeau pour lequel tous les aïeux ont combattu.

Et sous prétexte d'une neutralité stricte, on laissera l'enfant sans défense contre la propagande menteuse ou criminelle du premier scélérat venu qui exploitera les naïvetés, les candeurs de l'adolescent parvenu à sa majorité et tenu imprudemment, follement, en dehors de tout ce qui constitue la vie sociale.

S'il doit attendre sa majorité pour se choisir une religion, il doit également l'attendre pour choisir sa patrie, les lois qui lui plaisent, le climat, les mœurs qui lui sembleront les plus faciles.

L'enfant que l'on veut soustraire au sceau divin ne saurait, sans subir un attentat, être soumis au sceau humain.

Je ne vois guère que le jardin d'acclimatation qui pourrait convenir à ce genre d'éducation et encore, car l'acclimatation, c'est l'oubli du respect que l'on doit à la liberté des animaux.

Quant au père de famille, déchu de ses droits, affranchi de ses devoirs, il doit, ainsi que la mère, se borner au rôle de couveuse artificielle.

Je vous le demande encore, croyez-vous que les farceurs qui discutent sérieusement tout cela et en infestent l'opinion, ne seraient pas beaucoup mieux à leur place dans une maison de santé, avec la camisole qui met les fous hors d'état de nuire?

Paul DE CASSAGNAC.

Le grand publiciste chrétien se rencontrait, sans l'avoir prémédité, avec l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie, traitant la même question dans ses célèbres « Instructions synodales ». Nous citerons aussi cette page.

Je viens, Messieurs, de prononcer une grave parole : le droit du baptême à imposer une doctrine. Eh! oui, c'est précisément ce droit que le naturalisme philosophique de notre siècle ne tolère pas, surtout quand il s'agit de l'enfant qui n'a encore ni la plénitude, ni même l'usage commencé de sa raison et de sa libre volonté... Le catéchisme du saint Concile de Trente nous recommande d'expliquer souvent au peuple la doctrine chrétienne sur ce point, et il nous fournit d'excellents arguments pour établir comment, par le saint baptême, nous sommes en effet adjugés à Jésus-Christ, dont nous devenons la propriété inviolable (1). Quant à nous, il est un raisonnement tiré de l'ordre même de la nature, auquel il nous semble que le naturalisme ne pourra jamais opposer rien de sérieux.

1. Homo christianus Christi Domini vere mancipium est. In baptismo Christo devovemur. (Cath. Conc. Trid. P. 1, 19, 20).

L'enfant qui naît en ce monde n'a pas demandé la vie à ses auteurs; cependant cette vie reçue l'oblige moralement. Il est tenu de la conserver, et il ne se l'ôterait pas sans crime. De plus, il est soumis à toute sorte de devoirs envers ses parents, bien qu'il n'ait pas choisi spontanément tels parents plutôt que tels autres; et que ses intérêts sont régis par la loi du pays où il est né, quoiqu'il n'ait pas fait élection de telle ou telle patrie natale. Tant qu'il est mineur, une tutelle légale prend soin de ses affaires et préside pour lui à tous les actes qu'il devrait raisonnablement accomplir lui-même s'il avait l'âge requis.

Les choses de la vie temporelle se passent ainsi, et aucun philosophe n'en murmure, aucun n'y voit un attentat contre la raison et la liberté de l'homme. Et, si le jeune homme, parvenu à l'âge de discrétion et de majorité, allait s'aviser de dire : « Je suis blessé dans tous mes droits, violenté dans toutes mes aspirations; j'ai reçu l'être sans l'avoir demandé; le nom honorable qui m'est transmis me commande une retenue et des devoirs qui me déplaisent; la fortune considérable qui m'est remise et qui peut me procurer tant de jouissances, m'impose aussi des charges qui me contrarient; la société a outrepassé son pouvoir en jugeant ainsi mes intentions et mes volontés; il m'aurait plu, à moi, d'être obscur, d'être pauvre; pourquoi m'avoir infligé la grande tâche de porter un nom illustre et de gouverner de grandes richesses? Mais plutôt pourquoi m'avoir infligé la vie? Elle me pèse, et, à mes yeux, elle ne vaut pas le néant... « Si, dis-je, l'enfant dont la société a pris un soin tout maternel jusqu'au jour de son émancipation, allait se livrer à ces plaintes insensées, à ces récriminations impies, ces plaintes et ces récriminations trouveraient-elles écho chez un seul homme raisonnable? Le genre humain tout entier ne serait-il pas d'accord pour lui crier qu'il blasphème contre Dieu et contre la société; que la vie, que la noblesse, que la fortune, sont autant de bienfaits dont il ne tient qu'à lui de bien user; et que si désormais abandonné dans la main de son propre conseil, il fait un criminel emploi de tous ces avantages qui lui ont été soigneusement acquis ou conservés il n'aura à se plaindre que de lui-même, et il portera devant Dieu et devant les hommes la honte de sa félonie et de son crime?

Or, on comprend, tout d'abord, que s'il existe une naissance, une génération spirituelle, elle doive entraîner des conséquences analogues à celles de la naissance naturelle. Le baptême est la naissance, la génération surnaturelle de l'homme. L'enfant ne demande pas à naître ainsi divinement; mais, outre que, s'il le pouvait, il y serait rigoureusement tenu, il demeure précisément obligé, par rapport à sa naissance divine, aux mêmes devoirs que lui impose sa naissance humaine. Et, d'abord, il demeure obligé envers la vie reçue. Cette vie, c'est la grâce, dont le premier et le plus indispensable élément est la foi. Le baptisé doit conserver cette vie; s'il la perd, il se suicide, et le crime est d'autant plus grand que la vie détruite est plus précieuse. L'infidélité volontaire est plus qu'un homicide assurément; elle tient de la nature du déicide, car elle détruit une vie divine. C'est surtout de celui qui tue la foi dans son âme qu'on doit dire qu'il crucifie de nouveau Jésus-Christ en lui-même (Hebr. VI, 6). De plus, Jésus-Christ

étant son père et l'Eglise étant sa mère, le baptisé devra toujours à ses parents divins, la soumission, le respect, la reconnaissance, l'amour. Et quand ce chrétien, parvenu à la plénitude de ses facultés intellectuelles, a l'audace de dire à l'Eglise, à la société surnaturelle qui a géré ses intérêts spirituels avec tant de sollicitude et de succès : « Tout ceci me déplaît; de quel droit a-t-on présumé que je voulais de cette vie divine? Ma propre nature me suffisait, et je trouve que tout surcroît, si glorieux qu'il soit, est un outrage pour elle. Et puis, cette noblesse surnaturelle du christianisme qui tend à me placer si haut dans la hiérarchie des êtres, m'expose à une déchéance plus grave, à une forfaiture plus humiliante, si je ne sais pas me tenir à cette hauteur : cette richesse surnaturelle de la foi et de la grâce, qui peut devenir pour moi le principe d'une félicité transcendante et éternelle peut devenir aussi l'occasion d'un châtiment plus terrible, et d'une éternelle damnation; les charges m'effraient plus que les bénéfices ne me sourient; c'est un axiome humain qu'on n'impose pas la faveur à celui qui n'en veut pas : *favor non fit invito;* il me plaît de rester dans une région plus modeste et de garder le droit de faillir sans être exposé à tant de honte et de supplice... » Quand, dis-je, le chrétien adulte a l'injustice et la déraison de s'exprimer ainsi, la réponse de la religion comme du bon sens ne se fait pas attendre : « Ingrat, Dieu t'associe à sa propre nature, il te fait participer à sa propre vie, et toute ta reconnaissance est un cri de révolte et de blasphème! Il te couvre, il t'accable d'avantages et de privilèges pour la vie présente et pour la vie future, et tu t'insurges contre ses bienfaits. Mais sache donc qu'il appartient à Dieu d'appeler qui il lui plaît à la vie, à la vie surnaturelle comme à la vie naturelle; que s'il ne t'a pas consulté pour le fait et les conditions de ta naissance humaine, et s'il découle néanmoins de là des devoirs comme des avantages que tu ne peux pas méconnaître et rejeter sans crime, jamais tu ne pourras non plus revendiquer le droit de te soustraire aux faveurs qui te sont faites et aux conditions qui y sont mises par le même Dieu dans l'ordre surnaturel. Tu peux abuser de la liberté que sa providence doit te laisser durant le temps de l'épreuve; tu peux déshonorer ton nom, désavouer ta qualité de chrétien, tu peux dissiper l'héritage de la grâce et de la foi, engager et perdre dans un fol enjeu le patrimoine éternel dont les gages ont été remis entre tes mains; tu peux même, par un attentat décisif, par une apostasie formelle ou équivalente, détruire jusqu'au dernier germe de ta vie surnaturelle; mais le caractère de noblesse imprimé dans ton âme y restera ineffaçablement pour ton opprobre; mais l'éternité entière sera témoin de la juste peine infligée à ta forfaiture. Et comme tous les gens de bien, ici-bas, murmurent des paroles de dégoût et d'horreur en voyant passer au milieu d'une populace ignoble l'héritier dégénéré d'un grand nom, le coupable dissipateur d'une grande fortune; ainsi les anges et les élus, au milieu desquels ta place était marquée pour toujours, contempleront éternellement avec douleur et avec effroi le sceau de ton baptême devenu le stigmate de ta honte, le cercle brûlant de la flamme qui t'investira au lieu de

l'auréole de la félicité et de la gloire, enfin l'affreux cortège des démons et des damnés devenus ta société.

Non, mille fois non, Messieurs, on n'échappe pas licitement ni impunément à sa destinée naturelle ou surnaturelle. La philosophie naturaliste raisonne toujours comme si la créature naissait dans l'indépendance; mais ces deux idées s'excluent, ces deux mots hurlent d'être accouplés. Etre créé, c'est dépendre; qui reçoit l'être reçoit la loi; naître hors de toute loi est métaphysiquement impossible...

ALLOCUTION DE MGR CHAPON AUX CATHOLIQUES SOCIAUX

La *Semaine religieuse* de Nice (16 mai), sous ce titre : « Jeanne d'Arc et les catholiques sociaux » donne le texte d'une « Allocution prononcée par Mgr l'Evêque à la messe célébrée dans sa cathédrale à l'occasion du centenaire de Jeanne d'Arc et des journées sociales ». Après avoir développé l'exemple et le modèle que la Bienheureuse offre aux catholiques sociaux, et insisté sur l'erreur qu'il y aurait à ne pas encourager leurs efforts, en présence de ceux que nos adversaires déploient pour gagner la confiance du peuple, le prélat termine par ces réflexions :

« Devant un tel péril, j'avoue ne pas comprendre le dessein de certains critiques, journalistes et autres, qui semblent avoir pris à cœur d'intimider et de décourager les catholiques sociaux, et leurs œuvres, en les discréditant. Ils allèguent, je le sais, pour excuser leurs attaques, le souci de la doctrine; vous l'avez autant qu'eux; et vous savez bien qu'en dehors de la vérité définie ou professée par l'Eglise, loi des sociétés aussi bien que des individus, il ne saurait y avoir ni charité, ni justice véritable, ni réformes salutaires, ni progrès. Mais, pour vous guider ou vous redresser au besoin, vous avez les enseignements du Saint-Siège, vous avez les interprétations et les directions autorisées de nos Evêques. Vous avez entre autres lumineux documents, cette immortelle encyclique *Rerum novarum*, si hardie dans sa prudence et dont les critiques en question semblent parfois avoir perdu le souvenir tant ils l'atténuent et la contredisent. Vous avez les instructions plus récentes de Pie X qui loin de l'atténuer, confirment en l'expliquant, l'irrévocable enseignement de son illustre prédécesseur. Soyez-y attentifs et dociles, et, si dans les questions délicates et complexes, que votre devoir est de poser, de discuter et de résoudre, il vous arrivait, en toute bonne foi, de dépasser la mesure, corrigez-vous vous-mêmes à la lumière de cet enseignement. Mais défiez-vous de ces commentateurs sans mission et sans autorité, avides d'y trouver la justification de leurs préjugés, et parfois même le triomphe de leur parti. Des écrivains se rencontrent en effet, contre lesquels vous devez être en défiance, qui, sous prétexte de défendre l'intégralité de la doctrine, l'altèrent et parfois la dénaturent dans le sens de leurs idées personnelles.

» N'en doutez pas, l'Eglise, docile à l'esprit de son divin fondateur, vous bénira toujours de ce que vous ferez pour le soulagement des

pauvres, des travailleurs et des petits. Maternelle autant que vigilante, elle respectera votre légitime liberté, cette liberté des enfants de Dieu dont elle est jalouse de sauvegarder les droits et sans laquelle il n'y a ni spontanéités, ni initiatives généreuses, ni épanouissements féconds, ni œuvres durables, elle saura l'éclairer et la diriger sans l'étouffer ni l'entraver et ne la livrera pas à cette inquisition malveillante, étroite et soupçonneuse qui, si elle devait prévaloir, irait à décourager les meilleurs serviteurs de l'Eglise, au détriment des plus saintes causes... »

Nous ne nous permettrons pas de critiquer l'allocution de Mgr l'Evêque de Nice. Mais, sans comparer l'école dite des « catholiques sociaux » à celle du *Sillon*, malgré certains points de contact, et à n'envisager que la défense de l'une et de l'autre contre les critiques soulevées, il nous sera permis de rappeler le langage du même prélat dans l'apologie qu'il faisait du *Sillon* pour prévenir, s'il était possible, la condamnation qu'on prévoyait imminente.

Dans sa réponse à Mgr Mignot (27 février 1910), après avoir dit d'abord qu'il s'était lui-même ouvert confidentiellement à un grand nombre de ses vénérés collègues, depuis plus d'un an, sur la campagne menée contre le *Sillon*, puis, après avoir défendu celui-ci contre tous les griefs, et insisté avec toute son éloquence sur les inconvénients redoutables qu'offrirait un désaveu donné aux sillonnistes par les autorités ecclésiastiques, Mgr Chapon disait sur le point qui nous occupe :

« ... Quant au modernisme et au libéralisme doctrinal, dont plusieurs les accusent, j'avoue avoir cherché, sans les avoir découverts, une phrase, un mot qui pût l'impliquer, qui pût de près ou de loin justifier une telle accusation; et, prêt à condamner des erreurs si pernicieuses, j'attends encore qu'on me les signale sur les lèvres ou sous la plume des sillonnistes.

» Comment, dès lors, expliquer des attaques si violentes et si peu motivées, et que n'inspirent pas toujours les passions politiques quoiqu'elles s'y mêlent souvent? Je me le suis demandé. N'y aurait-il pas dans l'esprit de certains adversaires du *Sillon* une confusion? Plusieurs, tout au moins, semblent ignorer qu'en dehors des questions de foi et de morale qui ressortent directement de son magistère infaillible et des questions qui s'y rattachent, l'Eglise admet dans tous les ordres, et particulièrement dans l'ordre social et politique, un très large domaine livré à la discussion, et où les catholiques, comme tous les autres citoyens, peuvent avoir et défendre, sans l'engager, et à leurs risques et périls, mais sans encourir ni mériter aucune réprobation, telle opinion et tel système qu'ils jugent le meilleur et le plus opportun...

» Mais, s'il faut dire toute ma pensée, plusieurs tout au moins de leurs adversaires paraissent avoir oublié cet axiome de nos vieilles théologies : *in dubiis libertas*, et semblent supposer que, dans ce domaine laissé par l'Eglise elle-même à la libre discussion, les catholiques ne peuvent et ne doivent parler que sur un mot d'ordre. Ils ne remarquent pas que cette étroite manière de concevoir l'action

des catholiques étoufferait parmi eux toute initiative et tout élan, les discréditerait d'avance en face d'une opinion ombrageuse, éloignerait de nous les esprits les plus vigoureux et les caractères les plus énergiques encouragerait, par la peur, l'inertie lamentable de tant de catholiques, toujours effrayés de se compromettre, engagerait d'une façon périlleuse et inopportune la responsabilité de l'Eglise et des Evêques en des questions complexes, encore mal élucidées, à la solution desquelles il importe cependant que les catholiques donnent leur travail, leur talent, leur influence, pour ne pas la livrer à l'ennemi, mais sans y engager l'Eglise et en ne compromettant qu'eux-mêmes, au cas où ils se tromperaient et s'illusionneraient...

» Beaucoup, en France, ne le jugent (le *Sillon*) qu'à travers bien des préjugés et sur des sentences de condamnation souvent trop peu justifiées. Mais ils ne connaissent pas assez cette consciencieuse et vigilante impartialité qui, tant de fois, maintint et défendit contre d'injustes accusations les droits légitimes et nécessaires d'une vraie liberté, très conciliable avec ceux de la vérité, en sorte que des dénonciateurs passionnés et téméraires, empressés à voir et à signaler l'erreur et l'hérésie dans toute opinion contraire à leurs idées personnelles, y subirent plus d'un échec et y reçurent plus d'une leçon opportune. On en vit même y provoquer contre eux la condamnation qu'ils avaient été y solliciter contre leurs adversaires ».

Sur le *Sillon*, le Pape a prononcé. Les actes récents du Saint-Siège contiennent à l'égard des « catholiques sociaux » quelques avertissements précis qui ne sont pas précisément pour les encourager, non plus, à faire peu de cas des critiques de « commentateurs sans mission et sans autorité ».

LES « DÉBATS » ET LE « BULLETIN DE LA SEMAINE »

Les *Débats* auraient failli à leur libéralisme outrancier et à leur véhémente passion contre la prétendue « intransigeance » de Pie X et de ceux qui suivent ses directions, abhorrées par les Maurice Pernot et les Anatole Leroy-Beaulieu, s'ils n'avaient pas fait entendre, à propos de la condamnation du *Bulletin de la Semaine*, leur note aussi aigre et discordante que celle du *Temps*, qui naguère était injurieux pour S. E. le cardinal de Bordeaux, dont il refusait de reproduire une lettre rectificative de graves erreurs et omissions volontaires commises dans le résumé de sa *Déclaration*.

Ce journal a été insolent aussi pour tous les évêques français dont il dit, à propos du *Mémoire*, de « la plaidoirie de M. Imbart de la Tour » : « Un discours, dit-on, ne change jamais un vote. La défense de M. Imbart de la Tour ne modifiera guère, sans doute, l'état d'esprit des « *princes de la sainte cité* » qui, selon le mot célèbre, toujours prêts à allonger la crosse pour frapper, n'ont *ni le cœur d'un père* sous la croix pastorale, ni l'*intelligence d'un docteur* sous la mitre d'or ».

Les *Débats*, eux, dans un long article anonyme du 17 mai, *Autour du « Bulletin de la Semaine »*, affirment que .

« la presse tout entière, sans distinction de parti, commence à s'émouvoir d'un incident, qui, insignifiant en lui-même, prend un singulier relief par les dessous qu'il révèle et les conséquences qu'il peut avoir ».

Il faut que les *Débats* aient des yeux de lynx pour avoir découvert, depuis un mois et demi qu'a été condamné le *Bulletin*, une « émotion », un commencement d'émotion quelconque, dans la presse tout entière, « sans distinction de parti ». Est-ce que la presse vraiment catholique, l'*Univers*, la *Croix*, l'*Autorité*, la *Libre Parole*, l'*Action française*, la *Gazette de France*, les *Nouvellistes* de Lyon, de Bordeaux, etc., se sont « émus » d'une condamnation qui ne les a nullement surpris et qu'ils ont enregistrée purement et simplement?

« D'émotion », il n'y en a eu que dans le temple huguenot du *Temps*, dans le clan moderniste de M. de Narfon et dans les beuglants anticléricaux qui s'appellent la *Lanterne*, l'*Action*, les *Nouvelles*, etc. Pour voir là « toute la presse » française, il faut le parti pris que les *Débats* affichent dans les questions religieuses.

Et puis, si la condamnation du *Bulletin de la Semaine* est chose « insignifiante par elle-même », pourquoi s'en « émouvoir dans la presse tout entière », comme si « un incident » d'une telle « insignifiance » pouvait « prendre un singulier relief par ses dessous et ses conséquences! » Il y a là un illogisme choquant que la passion seule explique chez les lettrés des *Débats*.

Ils nous disent ensuite que « l'interdiction du *Bulletin de la Semaine* » prononcée par le cardinal Andrieu, le 11 avril, à Bordeaux, a été étendue « par *un certain nombre d'évêques* à leurs diocèses respectifs. »

Décidément, les *Débats*, qui tout à l'heure voyaient une émotion qui n'existe pas, ne voient plus maintenant ce qui existe bel et bien, c'est-à-dire deux cardinaux, le cardinal Merry del Val et le cardinal de Cabrières, qui ont chaleureusement félicité le cardinal Andrieu de son Ordonnance, et huit archevêques, près de quarante évêques qui ont étendu à leur diocèse et fait leur, la condamnation portée par le cardinal de Bordeaux (1). Depuis quand plus de la moitié

1. Voici la liste des adhésions connues à ce jour :

NN. SS. les archevêques et évêques de : Angoulême (Mgr Arlet), Arras (Mgr Lobbedey), Bayonne (Mgr Gieure), Bourges (Mgr Dubois), Coutances (Mgr Guérard), Digne (Mgr Castellan), Dijon (Mgr Monestès), Grenoble (Mgr Maurin), Langres (Mgr de Durfort), Le Mans (Mgr de la Porte), Luçon (Mgr Catteau), Lyon (Mgr Sevin), Montauban (Mgr Marty), Montpellier (S. Em. le cardinal de Cabrières), Quimper (Mgr Duparc), Rennes (Mgr Dubourg), Saint-Brieuc (Mgr Morelle), Sens (Mgr Chesnelong), Toulouse (Mgr Germain), Verdun (Mgr Chollet), Aire (Mgr de Cormont) Angers (Mgr Rumeau), Annecy (Mgr Campistron), Auch (Mgr Ricard), Avignon (Mgr Latty), Blois (Mgr Mélisson), Cahors (Mgr Cézérac), Cambrai (Mgr Delamaire), Carcassonne (Mgr Beuvain de Beauséjour), La Rochelle (Mgr Eyssautier), Laval (Mgr Grellier), Marseille (Mgr Fabre), Nantes (Mgr Rouard), Orléans (Mgr Touchet), Pamiers (Mgr Izart), Périgueux (Mgr Bougoüin), Poitiers (Mgr Humbrecht), Le

de l'épiscopat français, n'est-elle qu'un « certain nombre d'évêques »?

Les *Débats* ajoutent :

« Ce n'est là qu'un épisode, aigu cette fois — *Eh! mais, tout à l'heure, il était « insignifiant » : aurait-il changé de caractère à huit lignes d'intervalle?* — de la lutte entre le *Bulletin* et le parti intransigeant, ou plutôt les organisations de presse qui ont prétendu monopoliser à leur profit la politique religieuse ».

Où donc est-il, ce « monopole » de la « politique religieuse », que les *Débats*, le *Temps*, le *Figaro*, peuvent entamer et ne se font pas faute d'entamer avec une acrimonie qui n'a d'égale que leur incompétence?

***

Mais voici un brevet de parfaite orthodoxie catholique octroyé au *Bulletin de la Semaine* par les huguenots ou les libres-penseurs des *Débats*, à votre choix, puisque l'article n'est point signé.

« On sait que le *Bulletin de la Semaine* est un journal qui s'occupe des affaires religieuses dans une intention de pacification et d'accord ».

Voyez-vous ces excellents rédacteurs de notre journal hebdomadaire, les Imbart de la Tour, les Fonsegrive, les Lemire?

Le jour n'est pas plus pur que le fond de *leur* cœur!

Et ils sont « pacifiques, pacifiques jusqu'à traiter M. l'abbé Barbier et ses collaborateurs à la *Critique du Libéralisme*, de « cuistres gonflés, de prestolets besogneux, de moines arrogants, de don Quichotte de la vérité, de détracteurs professionnels, de chemineaux de la diffamation, d'Arsène Lupin sans mandat », etc., etc. Oh! les bonnes âmes « pétries » d'intentions « de pacification et d'accord! »

« Politiquement, il (le *Bulletin*) ne fait pas d'opposition constitutionnelle ».

Ah! certes non : il prône même la République actuelle sans se préoccuper le moins du monde qu'elle soit athée ou athéisatrice, et naguère, dans le *Bulletin*, M. Fonsegrive soutenait la thèse condamnée par Pie IX et Léon XIII, d'une République non confessionnelle.

« Il recherche, dans les conditions présentes, quelles sont les solutions qui lui paraissent les plus favorables aux intérêts des catholiques français. *Il ne s'occupe pas de questions théologiques*, et quand il a eu incidemment à les aborder « il n'a jamais soulevé de critique, au point de vue de la doctrine ».

Voilà qui est stupéfiant d'inexactitude.

Puy (Mgr Boutry), Saint-Dié (Mgr Foucault), Tours (Mgr Metreau), Tulle (Mgr Nègre), Valence (Mgr de Gibergues), Vannes (Mgr Gouraud), Auch (Mgr Ricard), Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans, Reims (Cardinal Luçon), Perpignan (Mgr de Carsalade du Pont).

Le *Bulletin* « ne s'occupe pas de théologie »! Mais il ne fait guère autre chose, avec son canoniste, l'abbé Lemire, insurgé contre toutes les décisions de son archevêque, avec ses théologiens *in partibus*, M. Imbart de la Tour, que Mgr Dadolle dut rappeler à l'ordre, en 1906, et M. Fonsegrive, condamné par Mgr Turinaz et qui se croit théologien pour avoir parlé dans des Grands Séminaires dont on n'aurait jamais dû lui ouvrir la porte.

Le *Bulletin* « ne s'occupe pas de la théologie, ne critique pas la doctrine » catholique! Mais il la « critique si injustement que, dit le cardinal Andrieu, notamment dans son numéro du 25 septembre 1912, ce recueil a présenté une sentence de la Sacrée Congrégation consistoriale — dont le Préfet est le Souverain Pontife en personne — comme inspirée non pas par l'intention d'appliquer des sentences doctrinales et disciplinaires déjà promulguées en matière biblique, mais par l'intention de ruiner un foyer d'influence française pour favoriser la politique allemande, interprétation d'autant plus contraire à la vérité matérielle des faits, que le même décret de la Sacrée Congrégation consistoriale condamnait, en même temps qu'un exégète français, deux exégètes d'Allemagne, pour le même motif d'insuffisante conformité avec les décisions de la Commission pontificale des études bibliques ».

« Le *Bulletin* ne s'occupe pas de théologie, ne critique pas la doctrine » catholique! Mais que fait-il autre chose, grand Dieu! que « d'inculquer persévéramment à ses lecteurs les tendances doctrinales du libéralisme catholique, réprouvé à maintes reprises par les Papes Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X; et, notamment, dans ses numéros des 12 juillet, 2 août et 27 décembre 1911, ce recueil a soutenu en propres termes cette doctrine, condamnée par l'Encyclique *Quanta cura*, que « la meilleure condition de société est celle où l'on ne reconnaît pas à l'autorité publique le devoir de réprimer par des pénalités légales les violateurs de la religion catholique, sauf quand la paix publique le réclame » : — de même, dans ses numéros des 26 avril 1911, 13 décembre 1911, 31 juillet 1912, contrairement à l'enseignement donné avec insistance par le magistère apostolique (1), ce recueil soutient la théorie de l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre en matière politique et sociale, sans avoir égard à la grave obligation, au moins indirecte, d'obéissance à l'Eglise, qui s'impose à toute conscience chrétienne dans les questions temporelles où sont engagés les droits de Dieu et de l'Eglise, et, en général, les principes de la doctrine et de la morale catholiques. »

La *Critique du Libéralisme* a maintes fois signalé l'esprit libéral et modernisant du *Bulletin de la Semaine*, né de feu la *Quinzaine*, en particulier, dans des articles du tome II, p. 308, 1909, du tome III, p. 94 et p. 528-542, où M. l'abbé E. Barbier, à propos de l'approbation donnée au *Bulletin* par Mgr Mignot, archevêque d'Albi, relevait les graves erreurs doctrinales et sociales commises par cette revue,

1. Principalement par Pie VI, *Auctorem fidei*, Grégoire XVI, *Mirari vos*, Pie IX, *Syllabus*, Léon XIII, *Immortale Dei*, *Libertas præstantissimum*, *Au milieu des sollicitudes*, Pie X, *Pascendi*, Lettre sur le *Sillon*.

qui, au lieu de se corriger, n'a fait qu'empirer depuis 1909, quoi qu'en dise le *Mémoire*, pardon le plaidoyer *pro domo* envoyé par M. Imbart de la Tour aux évêques et si peu « confidentiel » que le *Temps* en a eu communication et s'en est servi, comme les *Débats*, la *Revue bleue*, etc. La *Vigie* du 22 mai, par la plume de son directeur, M. Henri Merlier, a fait excellemment justice des — soyons polis — erreurs de mémoire que s'est permises M. Imbart de la Tour.

Le brevet d'orthodoxie délivré par les *Débats* au *Bulletin* est tout juste celui que lui octroyait le 14 septembre 1909 M. de Narfon, l'appelant dans le *Figaro* « l'excellent, *très catholique* et très français *Bulletin de la Semaine* »; ou celui que le même *Bulletin* recevait, le 6 avril 1911, du *Chrétien libre*, journal des prêtres apostats, qui écrivait : « *Notre excellent confrère*, le *Bulletin de la Semaine*, a convié une élite de prêtres, etc. ».

L'*Action catholique française* du 3 avril 1912 consacrait cinq de ses colonnes à relever les erreurs théologiques, politiques et sociales du *Bulletin*, de cet excellent *Bulletin*, si « pacifique aux yeux des *Débats*, et surtout si orthodoxe, quand il « aborde » incidemment les questions théologiques! »

On croit rêver, quand on lit dans un journal qui passe pour sérieux, des informations d'une si haute fantaisie. Les *Débats*, qui font encore moins de théologie que le *Bulletin*, tout en en faisant beaucoup trop, savent que « déjà en 1908, des efforts avaient été faits auprès des évêques réunis aux séances de rentrée de l'Institut catholique de Paris pour obtenir des mesures contre le *Bulletin* ».

C'est d'autant plus naturel, ajouterons-nous, que la *Justice sociale* et la *Vie catholique* ayant été supprimées par ordre de Rome, le *Bulletin*, animé du même esprit libéral et modernisant, fut servi aux abonnés des deux feuilles interdites. Ne méritait-il pas dès lors la même interdiction ?

Il y a mieux : à la même époque, *Mgr Castellan*, évêque de Digne, comme il l'a écrit au cardinal Andrieu, « avait exprimé à la rédaction de cette feuille (le *Bulletin*) ses sentiments de désapprobation à cause de ses tendances doctrinales plus que téméraires et de son attitude irrespectueuse envers l'autorité ecclésiastique. » Sa Grandeur, « pendant la retraite pastorale, avait nommément désigné le *Bulletin de la Semaine* comme une lecture dangereuse, dont les prêtres de ce diocèse devaient se méfier et s'abstenir. »

A Toulouse, disait naguère la *Semaine religieuse* de cette ville, « les tendances (du *Bulletin*) avaient inquiété NN. SS. les évêques protecteurs de l'Institut catholique et défense avait été faite par *Mgr l'archevêque de Toulouse*, à l'Institut et aux divers établissements de son diocèse de s'abonner à cette revue, de la recevoir et de la lire ».

Comment, après cela, M. Imbart de la Tour ose-t-il affirmer dans son *Mémoire* « confidentiel » aux évêques, que la mesure du cardinal Andrieu « vise des articles parus la plupart depuis deux ans et dont l'autorité ecclésiastique n'avait pas songé à s'émouvoir? » Mgr Castellan, les prélats protecteurs de l'Institut catholique de Paris

et de l'Institut catholique de Toulouse, sont bien des « autorités ecclésiastiques », je pense, aussi compétentes que nombreuses, et qui « ont songé à s'émouvoir » des articles du *Bulletin*, bien avant le cardinal Andrieu, dès 1908, 1909 et 1910, d'après les *Débats* eux-mêmes. M. Imbart de la Tour avoue lui-même, dans son *Mémoire*, que, « dans une circonstance récente, à la suite d'articles qui avaient suscité *quelque émotion*, le cardinal-archevêque de Paris voulait bien *lui* adresser des observations et des conseils ».

On voit donc combien est mal renseigné le rédacteur des *Débats*, qui attribue à Mgr Duparc et à Mgr Gieure, « inféodés à l'extrême droite (!!) », l'initiative des mesures contre le *Bulletin* :

C'est ainsi qu'en 1911 deux des évêques les plus intransigeants, celui de Quimper, ancien silloniste converti, et celui de Bayonne, dont les attaches sont connues avec le *Nouvelliste* de Bordeaux, s'opposaient déjà à la propagande du *Bulletin*. Ces mesures étaient isolées depuis 1911; le *Bulletin* n'avait pas été inquiété. Mais la faction veillait, et cette fois elle a jugé le moment opportun de livrer l'assaut.

***

Voulez-vous savoir maintenant quelles sont les causes de la condamnation portée par le cardinal Andrieu contre le *Bulletin de la Semaine?* Car cet archevêque, ce prince de l'Eglise, est pour les *Débats* une sorte d'automate, de mannequin habillé de rouge, dont les ficelles ont besoin d'être tirées par celui-ci ou celui-là.

Dans le cas présent, les tireurs de ficelle du mannequin cardinalice seraient la *Croix*, la *Chronique de la presse*, « dirigée par les Assomptionnistes », *(Horresco referens!)*, Mgr Benigni qui, jadis « aurait déversé des injures sur la France » (1), l'agence internationale Roma, la *Vigie*, la *Correspondance catholique* de Gand.

Ces organes, qui comptent également des journaux affiliés en Espagne, prétendent donner sur les affaires de France « la note romaine ». Ce sont eux qui ont, avec la *Chronique de la Presse*, monté contre le *Bulletin* la campagne dont la déclaration de Bordeaux a donné le signal.

En a-t-il fallu, tout de même, des journaux français et étrangers, des agences, des prélats, pour mettre en branle l'archevêque de Bordeaux, et avec lui le cardinal Merry del Val, plus de quarante archevêques et évêques français?

Et encore, tout cela n'expliquerait point « pourquoi le *Bulletin* a été condamné en ce moment. » Il y a fallu deux causes plus profondes qu'a saisies du coup la sagacité pénétrante du diplomate théologien des *Débats*. Et ces deux causes, — je vous les donne en cent, je vous les donne en mille : vous ne les devineriez jamais, — ces deux causes, ce sont « les affaires d'Espagne (!!) »,

1. Notez que Mgr Bénigni n'a jamais injurié la France dans la *Correspondance de Rome*; il y avait simplement reproduit un article de M. Drumont dont tout le monde connaît l'ardent nationalisme.

avec « l'influence allemande, la haine systématique de la France » et « le progrès de la politique de détente et d'union patriotique (!!) ».

Qu'est-ce que les « affaires d'Espagne » peuvent bien avoir à démêler avec l'acte d'un archevêque défendant la foi catholique, qu'il a le devoir sacré de garder intacte dans l'âme de ses diocésains : *Depositum custodi?* Ah! voici les chimères inventées par les *Débats:*

La faction n'ignore point, en effet, le rôle que le *Bulletin* a joué *(Pure illusion!)* dans le rapprochement avec la France. Déjà, en 1912, elle l'avait fait interdire par l'évêque de Santander, « qui avouait d'ailleurs lui-même ne l'avoir jamais lu » (!!!). Mais il fallait à tout prix laisser le champ libre aux « intégristes », qui représentent en Espagne, nul ne l'ignore, l'influence allemande et la haine systématique de la France. Atteindre les catholiques modérés et libéraux était du même coup ruiner l'influence française. La mesure prise à Satander fut appliquée à Barcelone et à Madrid, sans résultat d'ailleurs. Le 26 mars paraissait l'interview du comte de Romanonès. Cela était plus grave. La *Vigie* écrivait le 10 avril pour demander jusqu'à quand on laisserait le *Bulletin* « pourrir impunément la mentalité catholique ». Le 11, paraissait l'ordonnance de Mgr Andrieu. Or, il ne faut pas oublier qu'elle visait précisément des déclarations de M. Canalejas, que le premier ministre avait faites siennes dans l'interview.

Tout cela est du *bluff* impertinent. — Le cardinal Andrieu a été si peu déterminé par un article de la *Vigie* du 10 avril que presque tous les reproches qu'il adresse au *Bulletin* portent sur des articles parus avant que n'existât la *Vigie*, fondée en novembre 1912 : articles des 12 juillet, 2 août et 2 décembre 1911, des 26 avril 1911, 13 décembre 1911, 31 juillet 1912, 25 décembre 1912. — Si le cardinal Andrieu vise le *Bulletin* du 26 mars 1913, ce n'est pas du tout *pour l'interview du comte de Romanonès*, mais c'est que, dit-il formellement, « par une correspondance insérée dans le numéro du 26 mars 1913, ce recueil jette l'odieux sur l'autorité épiscopale en assignant gratuitement pour cause à la mort d'un prêtre distingué l'injuste rigueur que lui auraient témoignée deux hauts prélats, ses supérieurs hiérarchiques ».

Cela est si vrai que Mgr Izart, évêque de Pamiers, expliquant par une longue absence son « retard » à publier les « graves documents » de Bordeaux et « estimant, certes, que le *Bulletin de la Semaine* est condamnable », ajoute que, « s'il ne le condamne pas lui-même solennellement, c'est pour les deux raisons suivantes : 1° Parce qu'il est *l'un des prélats visés dans le numéro du 26 mars 1913* [du *Bulletin*] et qu'il ne veut point paraître obéir à un sentiment de vengeance ou de mauvaise humeur; 2° parce qu'il a la joie de penser que, dans son diocèse, ni clergé ni laïques ne sont abonnés à cette pernicieuse publication ».

Après de telles entorses à la vérité, que dire de la bonne foi d'un journal comme les *Débats?*

Il ne mérite aucune créance, quand il essaie de nous faire croire que

« tout l'effort du parti intégriste international (?) veut à tout prix que l'agitation religieuse continue. Il faut donc, sous l'accusation de moder-

nisme, se débarrasser des feuilles qui travaillent à la paix. Il faut maintenir le clergé sous une certaine tutelle financière et politique ».

Il ne mérite aucune créance, quand il affirme à tort que les premiers évêques qui ont adhéré à la Déclaration du cardinal Andrieu, sont « ceux de Bayonne, Montauban, Langres, prélats d'extrême droite ». Les premiers évêques adhérents, ce sont ceux de Coutances, de Digne, de Montpellier. Langres et Bayonne ne sont venus que plus tard, et, en tout cas, l'archevêque de Toulouse interdisant le *Bulletin*, il y à 4 ou 5 ans, n'était pas un « prélat d'extrême droite ».

Le journal des *Débats* ne mérite aucune créance, quand il prétend que « c'est la maladie du Pape qui a obligé à frapper vite (?) ».

Il ne mérite aucune créance, quand il ose dire que le cardinal Merry del Val, dont il est l'adversaire acharné, et qui, certes, ne lui a point fait ses confidences, « a approuvé le geste de Bordeaux, peut-être sans enthousiasme », alors que l'éminent secrétaire d'Etat de Pie X « félicite » chaleureusement le cardinal Andrieu pour son « zèle pastoral » et pour un acte auquel il est probable que la haute inspiration de Rome a été moins étrangère que « les affaires d'Espagne », la *Vigie*, le « parti intégriste international » et autres causes chimériques imaginées par les *Débats*.

Les *Débats* s'étonnent que la *Vigie* « traite couramment d'excommunié » le Président de la République. Or, il est formellement « excommunié », comme tous nos sénateurs et députés blocards, pour avoir voté les lois spoliatrices du 1er juillet 1901, du 7 juillet 1904, du 9 décembre 1905, du 2 janvier 1907, du 13 avril 1908 : « *Eripientes per se vel per alios qualibet bona cujusvis Ecclesiæ, sive secularis, sive regularis.* » Voilà le droit canon de l'Eglise, qu'ignorent Messieurs les théologiens ratés des *Débats*.

Les *Débats* disent encore : « L'*Univers*, d'ailleurs, vient de prendre comme directeur, avec l'agrément de Mgr Delamaire, un professeur de l'Institut catholique de Lille. Or, chacun sait que l'archevêque de Cambrai est un des adversaires du *Bulletin*. Le simple rapprochement suffit ».

M. le chanoine Lecigne a répondu dans l'*Univers* du 20 mai : « Il y aurait de ma part inconvenance et indiscrétion à mettre les choses au point, en ce qui me concerne. L'avocat du *Bulletin* parle de ce qu'il ignore, ici comme partout, et si cela ne l'en excuse point, cela explique au moins qu'il commette tant de bévues et qu'il publie tant de sottises.

Nous ne sommes pas tenus par les mêmes scrupules de discrétion que le nouveau directeur de l'*Univers* et nous affirmons que son choix s'est fait au dehors et par-dessus la tête de Mgr Delamaire : c'est Rome même qui a « chargé » l'éminent professeur des Facultés Catholiques de Lille de donner une vie nouvelle à l'*Univers*.

Les *Débats* terminent leur venimeuse diatribe par deux questions :

D'abord, il y a lieu de savoir si une campagne contre les catholiques libéraux et les partis modérés, campagne où les intransigeants peuvent trouver

leurs avantages particuliers, n'est pas de nature à compromettre l'effort très sincère de rapprochement avec Rome et de pacification qui se fait jour de divers côtés et que l'accueil respectueux fait au cardinal Vannutelli a souligné.

Les *Débats* savent mieux que personne que la visite du cardinal Vannutelli à la France catholique était complètement étrangère à toute négociation politique, et que, dans les sphères gouvernementales, il n'y a point « effort très sincère de rapprochement avec Rome et de pacification » religieuse.

En outre, c'est une question qui intéresse tous ceux qui écrivent de savoir si les revues, les journaux et les livres peuvent informer, autrement que sur ordre, le grand public, et *s'occuper, respectueusement mais librement, des questions touchant la politique religieuse.* Si les difficultés faites au *Bulletin* étaient les premiers effets d'une théorie consistant à soumettre à une sorte de censure tous ceux qui, avec de bonnes intentions et avec déférence, s'occupent des affaires religieuses de leur pays, on peut dire que l'affirmation officielle d'une pareille prétention, en France et ailleurs, n'irait pas sans un énorme retentissement. On ne voit pas le profit que l'épiscopat et le Saint-Siège pourraient en retirer.

Les *Débats*, huguenots et libres-penseurs, n'ont aucune qualité pour « régir l'Eglise de Dieu », ni même pour dicter leurs véritables intérêts à l'épiscopat et au Saint-Siège. Le Saint-Esprit y pourvoit depuis dix-neuf siècles, sans avoir jamais pris conseil des *Débats*.

Quant à la liberté de « s'occuper respectueusement des questions de politique religieuse », elle n'est jamais allée, elle n'ira jamais jusqu'à autoriser les audacieux mensonges que nous avons dû relever dans un article perfidement détracteur. Et puis, si les *Débats* réclament « la liberté de s'occuper respectueusement des questions religieuses », qu'ils commencent par respecter la liberté des évêques, « établis pour régir l'Eglise de Dieu », pour signaler aux fidèles, en toute indépendance, « les dangers que courent leur foi, l'intégrité de la saine doctrine, pour les préserver de tout ce qui pourrait y porter atteinte et affaiblir en eux l'amour et l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ, l'obéissance au Siège apostolique et à ses décisions », comme le dit le cardinal Merry del Val dans sa Lettre au cardinal Andrieu.

Th. D.

Erratum. — Dans notre numéro précédent, à propos du « *Bulletin de la Semaine condamné* », une erreur de composition a donné à une phrase de cet article un sens contraire à celui qu'elle devait exprimer : « M. Imbart de la Tour veut-il nous permettre de dire notre pensée, quoique cet avis soit autorisé? » Il faut lire : quoique cet avis *ne* soit *pas* autorisé (p. 227, 7e ligne (du bas).

LA MANIÈRE DE S'EN SERVIR

On excusera ce titre appliqué à la façon dont notre monde actuel de catholiques exploite contre les défenseurs les plus sincères des di-

rections religieuses et sociales de l'Eglise, et par conséquent au détriment de ces directions, les témoignages de bienveillance accordés par ses représentants à des hommes ou à des œuvres dont la bonne volonté, le zèle et les services ne sont d'ailleurs pas contestables, mais non plus leurs illusions et leurs écarts. C'est ceux-ci qu'il s'agit de faire croire sanctionnés.

On lit dans l'*Etoile de la Vendée* (18 mai), journal catholique très en faveur dans le diocèse de Luçon, cette information, reproduite, dit-elle, « d'un journal du Centre » :

« Certaine presse qui se prétend bien haut « romaine intégrale », de crainte qu'on ne la prenne pour autre chose, et qui passe tout son temps au lieu de combattre les adversaires du catholicisme dont elle fait admirablement le jeu, à tirer dans le dos des catholiques qui font besogne utile, a dirigé ses coups ces derniers temps particulièrement contre les catholiques sociaux, contre l'œuvre des cercles, contre l'A. C. J. F., la Ligue patriotique des Françaises, etc. Or il est venu à Paris un légat du Pape qui a apporté ses précieux encouragements aux principales œuvres catholiques. Et tout à fait par hasard sans doute, ce n'est ni à l'*Univers*, ni à la *Vigie*, ni à l'*Action Française* qu'il a rendu visite, mais à la *Croix*, mais à l'œuvre des Cercles, mais à l'A. C. J. F., etc., et ceux qu'il a félicités et encouragés, ce sont justement le comte de Mun, Jean Lerolle, Gerlier, Dr Michaux, Zamanski, Bazire, etc., en un mot tout ceux qu'il a trouvés parmi la foule de ceux dont le dévouement à la cause catholique sert de point de mire aux attaques « des bouledogues de l'orthodoxie », suivant le mot du P. Rutten ».

C'est un exemple entre bien d'autres.

LAMENTABLE ET BÊTE

On lit dans le *Nord Patriote* (10 mai) :

« Les malheureux libéraux, pour se persuader eux-mêmes qu'ils sont républicains, suppriment du dictionnaire les mots : Roi, Royaliste, etc.

« La *Revue de l'Ouest*, journal monarchique de Niort, publiait, il y a quelque temps, un article nécrologique sur le comte Thibault de Rohan Chabot. Une semaine plus tard, l'*Eclair de l'Ouest*, journal rallié de la même ville, copie l'article de son confrère, mais en biffant les mots que vous devinez. Jugez-en par ce tableau :

(Revue de l'Ouest) :

Samedi, ont eu lieu en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les obsèques du Comte Thibault de Rohan-Chabot, décédé à l'âge de 75 ans.

Possesseur du château de la Forêt-Montpensier, dans l'arrondissement de Bressuire, il comptait PARMI LES ROYALISTES LES PLUS DÉVOUÉS et les catholiques les plus généreux. *Il avait* FAIT PARTIE DU COMITÉ DU

(Eclair de l'Ouest) :

Samedi ont eu lieu, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les obsèques du comte Thibault de Rohan-Chabot, décédé à l'âge de 75 ans.

Possesseur du domaine de la Forêt-Montpensier, dans l'arrondissement de Bressuire, il comptait parmi les catholiques les plus généreux. IL AVAIT ÉTÉ L'UN DES AMIS LES PLUS DÉVOUÉS DU *Courrier de Bressuire*.

Conservateur Bressuirais ET DU COMITÉ ROYALISTE DES DEUX-SÈVRES. Mais depuis quelques années, il venait peu dans le pays, partageant son temps entre Paris et le Pas-de-Calais où il s'était marié avec Mlle de Franqueville.

Mais depuis quelques années, il venait peu dans le pays, partageant son temps entre Paris et le Pas-de-Calais, où il s'était marié avec Mlle de Franqueville.

« N'est-ce pas lamentable, et lamentablement bête? »

DISTRACTION DE GRAND HOMME

On lisait dans la *Libre Parole* du 9 avril, sous la plume de M. H. Bazire, écrivant sur la mort de Constans :

« Les rangs s'éclaircissent. Rouvier est mort; Constans, qui s'était » conservé vigoureux jusqu'à quatre-vingts ans passés, le suit dans la » tombe... Clémenceau devrait ménager ce qui lui reste de force, » au lieu d'user ses vieilles dents contre les talons de Poincaré et de » Briand, qui, *pour n'avoir point l'invunérabilité du talon d'Achille,* » sont cependant des morceaux résistants à cause de la jeunesse rela- » tive de leurs propriétaires. »

A quand la démarche élégante de Vulcain et les yeux d'azur de Polyphème?

ERRATUM

Dans le numéro précédent, article « *La défense catholique et l'Action Libérale* », page 237, ligne 28, au lieu de :

« Nous sommes républicains parce que nous voulons pour chacun la liberté...

Il faut :

« *Nous sommes républicains,* parce que, nés sous la République, nous entendons être des citoyens respectueux du mode de gouvernement voulu par la nation.

» *Nous sommes libéraux,* parce que nous voulons pour chacun... »

Il y a eu chute d'un paragraphe.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE — 1.270-a

NOUVELLES DOCTRINES
NOUVELLES MÉTHODES
L'ŒUVRE D'UN « BOLLANDISTE ». (1)

(Premier Article).

En 1814, le Père H. J. Coleridge publiait, en Angleterre et naturellement en anglais, une édition nouvelle des Dialogues de saint Grégoire le Grand. Dans la préface du volume, il écrivait quelques lignes qui, aujourd'hui encore, ne manquent point d'opportunité. Nous les citons parce qu'elles intéresseront plus d'un lecteur et qu'elles introduisent nos pages : « Si les Dialogues paraissaient aujourd'hui pour la première fois, signés par un auteur vivant, la presse athée de France et d'Allemagne et la presse anti-catholique d'Angleterre les accueilleraient par des tempêtes de blasphèmes et des rires inextinguibles. Que si le livre portait la signature du successeur de saint Pierre et de saint Grégoire lui-même, les publicistes déclareraient à l'envi, que l'auguste prisonnier du Roi d'Italie vient de perdre décidément la tête. L'athéisme ne change pas; il hait le surnaturel; aussi foule-t-il aux pieds, avec entrain, la raison et le sens commun; ne recule-t-il devant aucune forme de falsification dans le but de discréditer ce qu'il considère comme trop stupide pour mériter l'honneur d'une réfutation. Qu'on publie, sans fracas d'ailleurs, que la Sainte Vierge vient d'apparaître sur une montagne ou dans une grotte de France, qu'un pauvre et saint curé fait des miracles, qu'une simple jeune fille porte des stigmates, qu'elle tombe en extase tous les vendredis, que, pendant cette extase, le sang lui coule des pieds, des mains, du front, comme si elle passait par les mêmes souffrances que Notre-Seigneur dans sa passion, — qu'arrivera-t-il? Que ces gens-là se dirigeront vers la montagne, ou la grotte, ou la chaumière de la pauvre fille, pour se rendre personnellement compte de la réalité des événements? Qu'au moins ils examineront avec soin les preuves qui se multiplient et qui démontrent la vérité des faits, des phénomènes? Que vous les connaissez donc mal! Incontinent, sans pren-

1. *The legends of the Saints.* F.-H. Delahaye, S. J., Bollandist. London 1907, traduction des *Légendes Hagiographiques*, par le même. Nous nous tenons à la traduction anglaise de préférence à l'original français, d'abord parce que la traduction contient des références qui manquent dans l'original et puis, et surtout, parce qu'elle fait officiellement partie de la *Bibliothèque de Westminster, spécialement destinée à l'instruction du clergé;* et, par conséquent, que, dans la pensée des éditeurs responsables, elle devrait servir d'aliment à la foi et même à la piété des prêtres tant réguliers que séculiers et, par contre-coup, à l'instruction du public catholique et non-catholique.

dre même le temps de réfléchir, ils se répandront en tirades sur la crédulité, l'imbécillité de gens qui croient de pareilles choses; sur l'effronterie, le charlatanisme, l'âpreté au lucre, de ceux dont ils supposent, sans le moindre fondement, qu'ils en tirent des profits matériels. »

Comme nous relisions *The legends of the Saints*, œuvre du Père Delehaye « Bollandiste » et confrère du Père Coleridge, cette page nous revenait à la mémoire et nous ne pouvions et ne pouvons davantage nous défaire de l'idée que la plupart des sévérités de celui-ci atteignent celui-là. L'ironie, le persiflage abondent en effet dans le livre du Père Delehaye; ils forment comme un perpétuel accompagnement en sourdine, sur lequel se détache le même leitmotiv, nous voulons dire « les tirades sur la crédulité, l'imbécillité de gens qui croient » tout ce qu'ils lisent au sujet des saints, même ce qu'ils lisent dans les œuvres des Pères et des Docteurs de l'Eglise et des saints, même dans le Bréviaire, même dans le Missel. Bien d'autres traits encore touchent l'ouvrage et l'auteur; nous nous proposons, pour l'édification de nos lecteurs, de les relever; non point tous, certes! une pareille entreprise demanderait un volume et une patience qui nous manque. Nous savons que nous répondons aux désirs de plusieurs que ce livre afflige, trouble, déconcerte, scandalise, surtout, exclusivement même, parce que l'auteur peut se dire prêtre, religieux, jésuite, bollandiste. S'il signait uniquement de son nom, nul catholique ne s'en inquiéterait; on penserait que ce nom, insignifiant comme des millions d'autres, abrite la personnalité d'un protestant, d'un moderniste, d'un homme qui ne croit pas à grand' chose et on mettrait le livre là où l'on met d'ordinaire les imprimés sans valeur; là où Lord Acton (1) jetait un travail du Père de Buck, un autre Bollandiste, travail qui le scandalisait; qui scandalisait Lord Acton!!!

Nous traiterons l'ouvrage et l'auteur avec tout le respect, toute la considération, tout le sérieux qu'il manifeste lui-même pour des ouvrages meilleurs que les siens (2), pour des auteurs qui le dépassent de toutes manières. Nous ne lui devons pas davantage, nous ne lui devons pas tant et nous entendons bien ne lui donner que ce que nous lui devons.

Nous laissons de côté, à peu près complètement, le théologien et nous contentons d'étudier l'historien, l'hagiographe; en d'autres termes : ses doctrines et ses méthodes, ceci encore plus que cela.

Ailleurs, le même Père Coleridge écrivait au sujet d'un de ses

1. *La Critique du Libéralisme*, 1er mars 1913, p. 678.

2. Et il le fait de propos délibéré, comme on peut le voir dans sa Préface XI-XII. Il prend, avec tous les écrivains catholiques, des libertés que nous jugeons excessives, il ne saurait trouver déplacé que nous l'imitions avec lui, c'est-à-dire contre lui.

confrères d'autrefois : « Tursellini me semble posséder beaucoup de ce charme qui s'attache à des livres comme les Vies des Saints par Ribadéneyra — cette onction d'un caractère antique, médiéval, si l'on veut; ce simple sens catholique dégagé de l'esprit de critique, non point dans le sens qu'on croit n'importe quoi et sans examen, mais dans le sens qu'on ne manifeste ou éprouve ni crainte, ni hésitation, à s'arrêter sur le côté religieux et surnaturel des sujets dont on traite ou à supposer, dans l'âme des lecteurs, la même tendre piété, la même ferveur de dévotion qui enflamment les écrivains eux-mêmes » (1). Le Père Delehaye s'étonnerait fort si, par le fait d'une distraction de typographe ou de correcteur, il lisait son nom, au lieu et place de Tursellini, dans ce passage. Il croirait, sans doute, ou à une malice ou à de la malveillance; plutôt ceci que cela : se tromperait-il? nos lecteurs jugeront.

I

Le Rév. Père divise son travail en chapitres, les chapitres en sections, les sections en paragraphes ou en alinéas avec subdivisions que distinguent tantôt des numéros, tantôt même des numéros, avec renfort de lettres; le lecteur se croit, dès l'abord, en présence d'un travail bien ordonné, méticuleusement même, clair, où il suivra sans peine le fil de la pensée. Il s'aperçoit bientôt qu'il faut en rabattre, que ce beau dehors recouvre surtout une confusion presque inextricable. A peine commence-t-il à tourner les pages qu'il se trouve désorienté; à la lettre, il ne sait plus où il en est.

Pour commencer par le premier mot du titre, qu'entend l'auteur par le mot « légende? ». Il délimite strictement le champ où il affirme qu'il entend se maintenir : « un vieil usage, écrit-il, nous permettrait de considérer comme légendes, tous récits hagiographiques, même les récits établis sur document sérieux. Néanmoins, pour éviter toute confusion dans les pages qui vont suivre, nous nous abstiendrons complètement de le faire et nous appellerons légendes exclusivement les récits ou incidents dénués de base historique (2) ». Voilà le programme, excellent comme tous les programmes. Comment l'auteur l'exécute-t-il? Il ne l'exécute pas, tout simplement; ou bien il donne, au préalable, le nom de légendes aux documents les plus sérieux et pour en arriver là, il disqualifie, de son mieux, les auteurs dont nous tenons ces documents, des hommes comme saint Jérôme, saint Basile, le Pape saint Damase, Prudence, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Tours, saint Grégoire le Grand et d'autres. Saint

1. Vie et lettres de saint François Xavier, par le Père H.-J. Coleridge. London. Burns and Oates, I. préface. XI.

2. *Op. cit.*; p. 11.

Grégoire le Grand surtout, ne lui inspire aucune confiance; il le juge décidément naïf. Il ne cèle point qu'il tient Ruinart (1) et Dom Guéranger (2) en médiocre estime et il ne déguise guère qu'il les considère comme des hagiographes de qualité plutôt inférieure.

De plus, volontairement ou non, — on ne sait jamais avec cet homme! — il mélange et confond si bien les récits sérieux avec les autres que le ridicule de ceux-ci tombe sur ceux-là et ainsi induit-il ses lecteurs à rejeter en bloc, sans examen, avec les contes les plus invraisemblables, les pages d'histoire les plus authentiques, les plus dignes de respect. Donnons immédiatement un exemple pris entre beaucoup d'autres; on verra que nous n'exagérons pas.

« Certaines gens vous affirment qu'ils ont vu « la pierre angulaire que les constructeurs ont rejetée », d'autres, qu'ils demandèrent des reliques « du bois des trois tentes », vous savez, des trois tentes que, dans son extase, saint Pierre proposait de dresser sur la montagne de la transfiguration!

« D'autre part, on rattache des noms de saints avec des monuments, avec certains lieux remarquables qui frappent l'imagination populaire. On vous raconte, à Rome, qu'on enferma saint Pierre dans la prison Mamertine; on vous montre l'endroit précis où tomba Simon le Magicien (3) ».

Voilà le procédé, procédé qui n'exige pas un fatigant effort d'intelligence et qui se poursuit tout le long du volume : il consiste essentiellement à juxtaposer des contes ridicules auprès de traditions sérieuses, d'où se dégage logiquement la conclusion que celles-ci ne valent pas mieux que ceux-là. Elle s'en dégage à ce point fatalement que des prêtres estimables, pieux même, trouvent tout simple de parler des leçons sanctorales du Bréviaire comme de « contes bons pour les enfants », ainsi que s'exprimait, devant nous, un religieux, Supérieur considérable, dans l'Ordre même auquel appartient le Père Delehaye. Devant nous encore, un prêtre distingué disait tout haut, l'année dernière, dans une réunion sacerdotale, qu'il n'arrivait pas à comprendre qu'on obligeât des ecclésiastiques présumés sérieux, à lire « une telle collection de contes bleus! ». Nous adoucissons les termes!

Nous connaissons nombre d'appréciations semblables, nous en citerons plus bas quelques autres, qui servent à démontrer, nous disons démontrer, l'existence de la confusion dans l'œuvre du R. Père, confusion entre ce qu'il appelle légende en théorie et ce qu'il considère comme légende en pratique. Comme nous l'écrivons plus haut, il annonce, en termes clairs, qu'il va faire une chose et justement cette chose, il se garde bien de la faire. Pour dire franchement, à

1. P. 116.

2. P. 221.

3. P. 42.

son exemple, ce que nous pensons : il ne paraît se rendre compte ni du sens, ni de la portée de ce qu'il écrit. Démontrons-le, une fois de plus, par le fait suivant :

Voici comment il termine son premier chapitre; le chapitre qu'il intitule : Définitions préliminaires : « Nous nous proposons de nous restreindre, à peu près exclusivement, à la littérature pieuse du moyen-âge (1) ». Croyez-vous, lecteurs, qu'il fera ce qu'il annonce avec cette précision approximative? Lisez son livre et vous ne tarderez pas à revenir de votre illusion, — à moins qu'il entende, par moyen-âge, toute la période chronologique qui commence au premier siècle de l'ère chrétienne, et même plus tôt, et s'arrête au dix-neuvième et même au vingtième.

Concluons donc que si l'auteur explique ou définit ce qu'il entend par « une légende », cette définition demeure vaine, oiseuse, et ne l'empêche point de comprendre, sous cette étiquette, exactement tout ce qu'il veut. Un tel désordre dans ce qu'on appelle aujourd'hui l'écriture, ne décèle-t-il pas un défaut de jour, de singulières lacunes dans son équipement scientifique et mental?

II

Venons à la seconde partie du titre de notre volume. Qu'entend le R. Père par les « Saints »? Si, d'un côté, il nous présente ses « légendes » à travers des nuages imperméables à la lumière, d'un autre côté, il se fait autrement plus inintelligible encore, quand il en vient aux saints et à la sainteté; plus inintelligible, disons-nous, parce qu'au moins il donnait du mot légende, une définition compréhensible, au lieu qu'il se montre impuissant non pas seulement à définir la sainteté, mais même à la décrire d'une manière satisfaisante. Nous reproduisons le seul passage de son livre où nous trouvons quelque chose qui ressemble non pas à une définition certes, le R. Père renonce à définir, en quoi il agit sagement, mais à une ébauche de description : « Chez les gens du peuple, les sens dominent l'intelligence; la léthargie de leur cerveau les empêche de s'élever jusqu'à l'idée; ils s'arrêtent à la matière, à l'image, au son. Rien que cette débilité mentale explique l'aveugle attrait de la populace pour le miraculeux, pour le surnaturel qui tombe sous les sens. La pensée de la Providence, de sa conduite invisible ne lui suffit pas; le travail intérieur de la grâce ne présente rien de tangible et les mystérieux colloques de l'âme avec Dieu qui ne se traduisent pas en résultats palpables ne produisent aucune impression sur l'intelligence populaire. Pour éveiller son attention, le surnaturel doit s'allier au merveilleux. Voilà pourquoi toute légende populaire se remplit de

1. P. 11

merveilles jusqu'à déborder. Il faut absolument des visions, des prophéties, des miracles dans les vies des saints (1) ».

Ces lignes mettent en présence et en opposition, deux conceptions de la sainteté : la conception que le R. Père appellerait scientifique, la sienne, dont le miracle ne constitue un élément ni essentiel, ni nécessaire, ni même ordinaire, et la conception qu'il qualifierait de populaire, la nôtre, parce qu'elle renferme le miracle comme élément séparable, à la rigueur, mais en fait, rarement, et pratiquement jamais, séparé. Examinons ces deux conceptions et voyons de quel côté se trouvent la raison et la vérité. D'après les termes du R. Père, trois traits, trois conditions décrivent adéquatement la sainteté : 1° — la « conduite invisible de la Providence », 2° — « le travail intérieur de la grâce », et 3° — « les colloques mystérieux de l'âme avec Dieu. » Nos lecteurs constatent ici déjà cette absence de clarté dans les idées que nous signalons plus haut. De plus, ils se rendent compte qu'un rien, moins qu'un rien, suffit à satisfaire ce « critique ». En effet, les trois conditions indiquées se vérifient non seulement dans les saints, mais aussi dans les autres : dans toute personne en état de grâce, dans tout pécheur repentant. En tant qu'elles relèvent du témoignage humain, et par conséquent de l'hagiographie, elles se vérifient même dans le premier venu : catholique, chrétien ou non. On peut, en effet, imaginer qu'un mormon, qu'un musulman, qu'un païen affirme que son âme entretient « de mystérieux colloques avec Dieu »; comme, d'autre part, nul catholique n'ignore que « la Providence guide intérieurement cette âme », qu'en elle, « la grâce travaille invisiblement », il ne nous reste plus, d'après les principes du R. Père, qu'à. reconnaître, en chacun d'eux, les caractères distinctifs et donc la présence de la sainteté. Cette conception « scientifique » jette quelque lumière sur le fait, déplaisant, à première vue, dans un livre écrit par un Religieux, de rencontrer, juxtaposés dans une même phrase : « Adam et Abraham, Moïse et Bouddha (2). »

La « populace », elle, n'aime pas l'obscurité; elle préfère la lumière, la pleine clarté; elle ne la trouve pas dans des idées aussi imprévues, amorphes; mais elle la trouve dans la conception traditionnelle de la sainteté, des saints, telle que l'expose, par exemple, Bergier, avec tous les maîtres catholiques : « On appelle saint un homme qui est non seulement très attaché au culte du vrai Dieu, mais qui est exempt de tout vice considérable et qui pratique les vertus chrétiennes dans un degré héroïque et nous entendons souvent par les saints tous ceux qui jouissent du bonheur éternel. Lorsque l'Eglise est convaincue qu'un homme a mené cette vie sainte et pure; lorsque Dieu a daigné l'attester aussi par des miracles, elle le

1. P. 49-50.
2. P. 43

place au nombre des saints (1) ». L'Eglise, en effet, ne canonise pas individuellement tous les saints que Dieu couronne dans le ciel; elle ne les canonise point tous, précisément faute de preuves tangibles, palpables, de leur sainteté; autant dire parce qu'elle ne les connaît pas; parce qu'elle les connaît généralement par des faits perceptibles, ceux précisément qui relèvent de l'histoire et de l'hagiographie, c'est-à-dire surtout les miracles. Suivant la pensée et presque les termes de saint Grégoire, si les miracles ne constituent point la sainteté, du moins ils servent grandement à la mettre en lumière (2). Si, pour identifier les saints, il fallait s'en tenir aux caractères invisibles que signale notre auteur, caractères qui, par leur nature même, échappent à tout contrôle humain, nous nous demandons, avec curiosité, comment s'y prendraient les juges de la sainteté, juges sérieux mais, après tout, humains, pour décider avec certitude entre le Curé d'Ars, Ozanam, le Général Booth, Gladstone, Swedenborg et Madame Eddy, la fondatrice américaine des Chrétiens Scientistes!

D'ailleurs, le R. Père néglige un point de vue, le plus important ici, le seul qui explique adéquatement l'intérêt de la « populace », disons simplement des catholiques, dans les miracles ; ils en bénéficient. Nous honorons tous les saints sans exception, mais nous éprouvons et manifestons une explicable et humaine partialité pour ceux qui nous accordent ou dont nous espérons des faveurs. Pourquoi les pèlerins affluent-ils à La Louvesc, Ars, Lourdes? Ils ne vont point là seulement pour offrir leurs hommages à saint François Regis, au Bienheureux Curé d'Ars, ou à la sainte Vierge; ils pourraient le faire tout aussi bien, sans sortir de chez eux; ils y vont pour les faveurs qu'ils souhaitent de recevoir et, en fait, qu'ils reçoivent là plus facilement et plus sûrement qu'ailleurs. Les multitudes du vingtième siècle ressemblent aux multitudes du premier, dont saint Jean écrivait : « Une grande multitude de peuple Le suivait parce qu'ils voyaient les miracles qu'Il faisait sur les malades (3) ».

Quant à ce que le R. Père ajoute que « les légendes populaires se remplissent de merveilles jusqu'à déborder », lui-même voudra bien reconnaître qu'en affectionnant « ces légendes pleines de merveilles à déborder », les catholiques peuvent se réclamer de l'exemple et du patronage de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand et de combien d'autres! « Si je voulais, écrivait saint Grégoire, raconter seulement tout ce que je connais, sur le témoignage de personnes vertueuses et dignes de foi, ou que je connais personnellement, touchant la vie et les miracles d'hommes excellents et saints, je crois que le jour finirait avant que j'épuise mon sujet. » Nous extrayons ceci des Dialogues de saint Grégoire, un livre de ce naïf dont le

1. Diction. de Théol. avec préf. du cardinal Gousset. Paris 1854, VII, 7.
2. Dialog., I, 12.
3. S. Jean, VI, 2.

R. Père ne garantirait certainement pas la valeur historique; en quoi il diffère d'à peu près tous les catholiques sérieux et pieux, lesquels signeraient, sans hésiter, tout livre, toute page de saint Grégoire, tandis qu'ils y regarderaient, à plusieurs fois, avant de signer une seule page du R. Père. Ils croient saint Grégoire sur sa parole; ils ne croient jamais le R. Père qu'après une vérification aussi méticuleuse que prolongée; nous croyons, expérience faite, qu'ils agissent prudemment.

Peut-on se fier à lui, du moins, comme science technique, connaissance des premiers éléments de sa profession, nous allions ajouter : de son métier d'hagiographe? Décidez vous-mêmes, lecteurs. Lisez d'abord ces quelques lignes qui se rapportent, non plus à l'idée de sainteté, mais seulement au sens du vocable : saint, *sanctus*. « Nos prédécesseurs, écrit-il, avec la modestie qui caractérise partout sa manière, faisaient preuve d'une épaisse ignorance en épigraphie... Si dans l'épigraphe d'un évêque, ils rencontraient le mot *sanctus* qui, alors, équivalait simplement à un titre d'honneur, à quelque chose comme les titres : Votre Sainteté, Votre Grandeur, il ne se trouvait personne pour leur expliquer à propos, qu'à l'époque où l'on gravait ces inscriptions, le mot ne signifiait point ce qu'on lui faisait signifier, ce qu'il ne signifia que plus tard. Des erreurs de ce genre valurent les honneurs de la canonisation à plus d'un personnage inconnu (1) ».

On accumulerait malaisément plus d'inexactitudes en moins de lignes. Quiconque parcourt, même superficiellement, la Sainte Ecriture, ne tarde pas à se rendre compte que le mot *sanctus*, dans le livre inspiré, ne signifie jamais quelque chose d'équivalent aux titres : Votre Sainteté, Votre Grandeur; et, qu'au fond, il signifiait déjà, pour les écrivains sacrés, ce qu'il signifie pour nous : première inexactitude et de dimension! Mais laissons de côté une question qui nous entraînerait trop loin, contentons-nous d'examiner si le mot *sanctus* des épitaphes chrétiennes prit si tard que cela, le sens que lui attribuaient « les ignorants prédécesseurs » de notre Bollandiste.

Qu'entend-il par plus tard? Il s'exprime souvent avec une telle imprécision qu'on ne sait jamais si on le comprend bien. Veut-il parler du sixième siècle? Du cinquième siècle? Nous tombons d'accord avec lui : le mot *sanctus* signifie alors ce qu'affirment les « ignorants prédécesseurs ». Veut-il parler même du quatrième siècle? Le mot s'emploie, même au quatrième siècle, dans le même sens!

Il affirme bien que le mot, à une certaine époque qu'à son ordinaire, il se garde bien de déterminer, signifiait : « Un titre d'honneur, quelque chose comme Votre Sainteté, Votre Grandeur »; oui, mais

1. P 83

en faveur de son interprétation, il produit surtout une grande autorité — la sienne.

Transcrivons une partie des renseignements que nous fournit Martigny, sur cette question, après tout, élémentaire : « Le premier calendrier où cette qualification (de *sanctus*) se rencontre constamment est celui de Pamélius qui date de 449... On remarque, il est vrai, la qualification de *Sanctus, Sanctissimus,* sur des marbres funéraires certainement antiques... Mais elle n'a pas d'autre signification que celle de *chère, très chère*... Nous devons dire cependant qu'un vers de Prudence (*Péristeph.*, IV, 35) porte : *Sancte Genesi*, c'est Saint Genès d'Arles (1) ».

Voici donc que nous prenons le R. Père en flagrant délit d'inexactitude sur la signification du mot *saint;* comme, d'autre part, il manque de notions claires en ce qui touche au concept de sainteté, nous voilà contraints, dès le début, d'élever des doutes sur sa compétence technique ou hagiographique. La suite ne fera d'ailleurs que transformer notre doute initial en quasi-certitude!

III

Arrivons maintenant au livre lui-même et, d'abord, aux documents mis en œuvre. Au chapitre IV, le R. Père se livre au petit jeu de ce qu'il nomme « Classification des textes hagiographiques », classification qui visiblement ne lui inspire pas une médiocre satisfaction et complaisance. Au bas d'une page, en effet, — la page 115 — avec une joie qui fait peine ou pitié, cela dépend des tempéraments, il informe ses lecteurs que cette même classification lui valut un jour l'honneur inespéré que M. A. Harnack, — oui, M. A. Harnack lui-même, ainsi vous voyez! — condescendit à l'approuver; fait remarquable qui ne saurait manquer de rehausser le mérite intrinsèque du livre, puisque même ce protestant, illustré surtout par la posture agenouillée qu'affecte devant lui toute l'école hypercritique, — école point fière pour un sou, comme chacun sait, — en parcourut au moins quelques pages, de ses propres yeux et que ses lèvres murmurèrent quelques mots de satisfaction qu'on ne nous fait malheureusement pas connaître.

Quoi qu'il en soit, existe-t-il un lien quelconque entre cette « classification des textes hagiographiques (2) » et le livre lui-même? Non, pas le moindre. Le R. Père va-t-il du moins, pour « l'instruction des prêtres » et autres lecteurs possibles, utiliser, pour suivre sa longue nomenclature : 1° — les procès-verbaux officiels? 2° — les

1. Dict. des Ant. Chrét.

2. Ch. IV.

dépositions des témoins oculaires? 3° — les actes qui reposent sur des documents sérieux? 4° — les romans historiques, c'est-à-dire tout le légendaire romain, le *legendarium* pour employer le terme « savant »? 5° — les romans d'imagination? 6° — les actes fabriqués? 7° — etc., etc., sans doute? — Les utiliser dans son livre? Vous ne voudriez pas; il n'en fait rien du tout, sauf un peu de bluff; ou plutôt il en fait quelque chose d'infiniment regrettable. De tous ces documents, il compose un tel mélange que le lecteur, ahuri, écœuré, ne sait bientôt plus à quoi s'en tenir et que pris d'un dégoût général, il finit par mettre tout dans le même sac et conclure que toutes les vies de saints se valent et que le mieux qu'on puisse faire, c'est de les considérer toutes comme « des collections de contes bleus. » Que voilà donc un beau résultat! Le R. Père le prévoyait-il? En éprouve-t-il quelque fierté?

Nous lui soumettons une autre classification de « ses textes hagiographiques » qui l'emporte sur la sienne, au moins parce qu'elle embrasse tout le contenu de son livre. Nous y comprenons :

1° — Les documents dont l'Eglise fait usage dans ses livres liturgiques : Bréviaire, Missel, Martyrologe romains. Sans étendre, le moins du monde, à ces livres, le privilège de l'infaillibilité, nous croyons que les trois réunis contiennent moins d'erreurs que n'importe quel volume connu d'histoire ou d'hagiographie, celui du R. Père compris. Des erreurs peuvent exister dans les documents; des documents elles peuvent glisser dans les livres liturgiques, mais voici ce que nous savons bien : l'Eglise, toujours vigilante, ne manquera point, le temps venu, et le cas d'erreur certaine échéant, de nous avertir et nous attendons l'avertissement avec une confiance sans limites qu'aucune, aucune assemblée simplement scientifique ne nous inspire, ne nous inspirera jamais; non, non pas même celle des Bollandistes.

2° — Les documents au sujet desquels, dans son Histoire des Antiquités de l'Eglise Anglo-Saxonne, le Docteur Lingard nous donne les renseignements qui suivent : « Les gens d'alors vivaient dans un isolement relatif. Pour tout ce qui arrivait autour d'eux, ils ne savaient tout juste que ce que leur en apprenaient des voyageurs de passage. Les ressources que la presse, en multipliant les livres, offre aujourd'hui aux oisifs, n'existaient pas. Et voilà pourquoi, pour donner quelque intérêt à la conversation, ils recherchaient et puis répétaient avec empressement, tous les récits qui arrivaient jusqu'à eux. Plus les anecdotes excitaient l'imagination et la sensibilité, plus elles charmaient les auditeurs. Ainsi naissait le goût pour le merveilleux. On transmettait par écrit, tout ensemble de vieilles traditions et des histoires d'origine récente; on présentait ce mélange comme des faits réels, des faits qu'on eût considérés comme des inventions pures ou tout au moins des exagérations, si seulement on avait su douter.

examiner (1) ». Qu'ainsi « naquit le goût pour le merveilleux » constitue, pensons-nous, une de ces affirmations qui ne tiennent pas devant l'examen, attendu que nous l'apportons, ce goût, au monde en venant à la vie, pour la bonne raison que Dieu nous fit pour lui-même et donc pour le merveilleux. Nous acceptons plus volontiers la théorie de Lingard sur l'origine de certains récits où les merveilles abondent. Comme tous les hommes se ressemblent, la théorie de Lingard pourrait se généraliser sans inconvénient perceptible (2). Cependant il faut noter, contrairement aux idées du R. Père, que les écrivains ne tiraient point tout de leur imagination ni de l'imagination des autres et que « les histoires nouvelles faisaient corps avec les vieilles traditions. »

3° Les documents, enfin, dont, dans son livre *De Rhetorica christiana*, le Cardinal Augustin Valerio nous donne l'intéressante description que nous empruntons à Bergier : « On avait coutume, dans les monastères, d'exercer les jeunes religieux, par des amplifications qu'on leur donnait à composer sur le martyre d'un saint. Le travail leur laissait la liberté de faire agir et parler les tyrans et les saints persécutés, dans le goût et la manière qui leur paraissait vraisemblable et leur donnait lieu de composer, sur ce sujet, une espèce d'histoire remplie d'ornements de pure invention.

Quoique ces sortes de pièces ne fussent pas d'un grand mérite, celles qui paraissaient les plus ingénieuses et les mieux faites furent mises à part. Longtemps après, elles se sont trouvées dans les bibliothèques des monastères, et comme il était difficile de distinguer ces jeux d'esprit d'avec de véritables histoires, on les a pris pour des actes authentiques dignes de la croyance des fidèles. Cette source d'erreur, dans son origine, a été très innocente » (3).

En sorte qu'il se pourrait, après tout, que certains hypercritiques, voire d'éminents bollandistes, prennent, eux aussi, le Pirée pour un homme, fait qui affaiblit singulièrement l'à-propos des envolées oratoires contre « l'ambition sans limites et l'impudence du peuple » (4). Si « les multiples saints qui accrochaient leurs manteaux à des rayons de soleil... » (5) devaient prendre définitivement place à côté du crocodile virtuose qui jouait du piano, imaginé par un hagiographe qui, comme valeur technique, allait de pair, ou peu s'en faut, avec les jeunes religieux ci-dessus; et signait Léo Taxil, le Rév. Père devrait tout de même déchanter! Quelle mésaventure et quelle déconvenue pourtant, si le Cardinal Valério dit vrai! Ce nouvel aspect de la question transformerait le Rév. Père en un « naïf » à son tour, mais

1. Hist. and Antiq. of the Anglo-Saxon Church. II, 93.
2. P. 224.
3. Dict. de Théol., IV, 28.
4. P. 56-57.
5. P. 50-51.

naïf authentique cette fois, à qui de jeunes humanistes en gaieté en font, à leur insu et bien innocemment, avaler, comme on dit quelquefois, de toutes les couleurs (1).

Nous regrettons que lorsqu'il régale ses lecteurs d'histoires, de temps en temps pharamineuses, il suive le fâcheux exemple de Léo Taxil et, par conséquent, ne nous avertisse pas ou que lui-même se gausse de nous ou plus vraisemblablement qu'il puise « ces documents hagiographiques » aux pires endroits. Le chien savant qui cause familièrement avec saint Pierre et que cet apôtre charge d'une commission verbale pour Simon le Magicien (2), rendrait des points au crocodile pianiste. Evidemment, quand il en raconte de cette force, le R. Père se propose de donner de l'air à son livre, un peu de légèreté, seulement il fait la mesure, en vérité, trop généreuse. Qu'il médite la communication du Cardinal Valério; nous la citons, en partie, à son intention. Avant d'achever ce paragraphe, nous nous permettons de lui signaler « un document » qui ne déparera point sa collection déjà si remarquable pourtant. Il s'agit de Mahomet dont notre document affirme qu'il était « un cardinal vindicatif qui n'ayant pu se faire élire pape, inventa une religion nouvelle, afin de contrarier ses collègues » (3). Le R. Père trouvera « ce document » dans les Etudes d'histoire religieuse d'E. Renan : un ouvrage et un écrivain qu'il ne récusera pas plus, pour cause d'incompétence technique, qu'il n'en récuse d'autres qui ne valent certainement pas mieux. Nous ferions rentrer ce « texte » dans notre troisième division; où le classera le R. Père? Qu'il le classe donc tout simplement entre son chien savant et le crocodile de Léo Taxil. Ne terminons point ce paragraphe sans attirer l'attention des collectionneurs de calembredaines, sur le thaumaturge Vintras que M. Maurice Barrès fait opportunément revivre dans sa *Colline inspirée*. Ils trouveront là une mine de « documents hagiographiques » encore peu explorée!

IV

La « classification des textes hagiographiques » une fois terminée à son évidente satisfaction, classification qui d'ailleurs ne lui sert à rien, pour son travail, examinons comment le Rév. Père s'y prend pour opérer un choix dans les textes en question; quels principes le guident, quand il admet ou n'admet pas les « faits hagiographi-

1. Que ne prend-il du moins la précaution de nous avertir, au besoin, par une note dans le genre de celle-ci : « Des récits pareils ne sont ni authentiques, ni historiques, mais sont un de ces exercices de rhétorique dont se montraient particulièrement friands les premiers siècles du moyen âge ». *La Civiltà cattolicà*, 5 avril 1913, p. 26, note.

2. P. 52.

3. *La Revue Hebdomadaire*, 7 décembre 1912, p. 110.

ques ». De cette observation, nous déduirons s'il convient d'attacher ou de n'attacher point quelque importance à son œuvre.

Nous remarquerons d'abord qu'il écarte ou accepte certains faits selon que ces faits lui plaisent ou ne lui plaisent pas : principe singulier dans un historien, n'est-ce pas, lecteurs? Le libre Examen qui guide les protestants dans leur tri parmi les vérités dogmatiques, le guide, lui, dans son tri parmi les faits historiques ou hagiographiques. Il n'agit pas ainsi toujours, toujours, mais il le fait souvent, très souvent. Cette tendance particulièrement remarquable dans des hommes qui exercent la profession d'historiens, se manifestait probablement dès les premières générations de bollandistes, si nous osons ainsi nous exprimer. Bolland, en effet, ne devait pas viser exclusivement des étrangers, quand il écrivait ces lignes que tout hagiographe devrait savoir presque par cœur : « On ne doit point rejeter, sans examen, des récits de ce genre, quelque incroyables qu'ils nous paraissent. Recevons-les avec respect parce qu'après tout, il pourrait se faire qu'ils viennent de cette source de bonté d'où découle toute merveille. Admettons que les choses dont il s'agit ne sont point arrivées; de plus grandes auraient pu arriver et, en fait, sont arrivées. Abstenez-vous donc, avec prudence, de nier leur réalité, pour le motif qu'elles ne peuvent ou ne doivent pas être arrivées. » Excellents avis, dont tout hagiographe catholique digne de ce nom devrait faire son profit.

Nous ne portons point contre le Rév. Père une accusation sans fondement. Il suffit de lire quelques-unes de ses pages pour s'apercevoir qu'il écarte certains faits, certains miracles, sans donner, nous ne disons pas une raison satisfaisante, mais sans donner aucune raison, ce qui s'appelle aucune. Ils « lui paraissent incroyables », voilà tout. Il n'ira point perdre son temps, écrit-il lui-même, à rechercher les bases historiques des faits qu'il met de côté : « Le crucifix qui apparaît miraculeusement dans la ramure d'un cerf n'appartient pas exclusivement à ce saint. Nous le trouvons également dans la légende de saint Meinulf et dans celle de saint Eustache; dans d'autres aussi, mais avec des différences de détails qui les rendent moins reconnaissables. On a dressé des listes de saints qui vainquirent des dragons mais il faudrait les allonger beaucoup si on voulait épuiser le sujet. Pour moi, je ne vois pas à qui cela peut servir. On perd à peu près toujours son temps, quand on cherche à découvrir le fait historique responsable de l'introduction dans la vie d'un saint, de pareils incidents épiques. On pourrait tout aussi bien, chercher à savoir pourquoi une graine emportée par le vent tombe ici plutôt que là » (1). Le Rév. Père confirme personnellement notre appréciation mais une dangereuse disposition d'esprit se cache sous ce verbiage soi-disant scientifique : quiconque lit, avec quelque attention, ce passage et tant d'autres du même livre, arrive forcément à cette conclusion, qu'en dépit

1. P. 28.

de toute affirmation contraire, l'auteur « n'aime pas les récits de miracles »; de tels récits lui paraissent, de prime abord, suspects, et il n'en faut généralement pas davantage pour qu'il mette un document hagiographique au rancart. Peut-être — plaidons les circonstances atténuantes — s'imagine-t-il que cette tactique minimiste lui permettrait de rester en contact avec des gens qui vivent en dehors de l'Eglise et même de toute religion révélée et par là qui sait? peut-être même de les conduire à la lumière. Lamartine ne disait-il pas aussi aux catholiques : « J'aime tout ce que vous aimez; mais il faut entrer en composition avec le siècle. S'opposer au torrent serait folie; comptez sur moi pour le canaliser » (1). Lamartine se trompait et le Rév. Père se trompe avec moins d'excuse, parce qu'il fait partie de ceux qui doivent non seulement suivre mais aussi conduire et qu'il l'admette ou non, en fait, il sacrifie une solide position et des vérités qui attirent les plus nobles esprits. En termes élevés, sans exagération, sans défaillance non plus, Alban Butler signale cette tactique et la condamne. « Certains critiques de notre siècle, écrit-il, comme ils s'appellent eux-mêmes, n'aiment pas les récits de miracles. Ils ne réfléchissent point que ces merveilles sont, d'une manière spéciale, l'œuvre de Dieu, par lesquelles Il se propose d'élever notre attention sur sa divine Providence, d'exciter nos âmes à louer sa puissance et sa bonté et même de prouver son intervention dans nos affaires » (2), ou, ainsi que l'écrit saint Grégoire : « Comme les mouvements du corps manifestent la présence de l'âme dans ce corps, de même le fait des miracles démontre que l'âme survit à la mort du corps » (3). Newman s'exprime d'autre façon, mais l'idée reste la même : « Nous affirmons que Dieu fait toujours des miracles... les protestants le nient. Pourquoi l'affirmons-nous? Pourquoi le nient-ils? Nous l'affirmons en vertu d'un premier principe; ils le nient en vertu d'un premier principe; chaque côté tranche la question en vertu de ce premier principe... Et eux et nous reconnaissons la vérité des miracles opérés par les Apôtres et aussitôt leur premier principe entre en opération contre nous. Ils disent : ce que Dieu fit une fois, il ne le fera vraisemblablement plus. En vertu de notre premier principe... nous répondons au contraire : ce que Dieu fit une fois, Il le fera vraisemblablement encore. Ils disent : on ne peut supposer qu'Il fera beaucoup de miracles; nous disons : on ne peut supposer qu'Il en fera peu. Les adversaires, comme vous voyez, partent de principes contradictoires, irréductibles et ils déterminent la réalité des miracles en discussion d'après leurs principes respectifs. Ils ne font aucune attention aux témoignages. Ils ne disent pas : Saint François ou saint Antoine, ou saint Philippe de Néri n'ont point fait de miracles; ou les preuves qu'on en donne ne

1. *Le Correspondant*, 10 mars 1913, p. 907.
2. Discours préliminaire.
3. Dialog., IV, 6.

prouvent rien ou ce qui paraissait être un miracle n'en est pas un; non, mais ils disent : il est impossible qu'ils aient fait des miracles » (1).

Nous affirmons non point l'identité absolue mais la presque-identité de principe et de raisonnement entre les Protestants et le Rév. Père. Là où les Protestants disent : il ne se fait plus de miracles; lui se contente d'écrire équivalemment : il se produit peut-être des miracles; mais il ne s'en produit point qui me paraissent invraisemblables, inacceptables. Les deux principes se touchent de près, au point de presque se superposer. Le suprême arbitre auquel, en dernière analyse, les deux partis se réfèrent de concert s'appelle : moi. Ils font leur raison subjective juge, en dernier ressort, de la réalité des faits. Ne parlons plus ici de libre Examen; les deux partis s'accordent à supprimer l'examen.

Un principe pareil peut mener loin, nous croyons qu'en fait et logiquement il mène loin. Montrons-le aussi brièvement que nous pourrons et par un exemple. Le Rév. Père écarte, sans cérémonie, la Passion des saints Clément d'Ancyre et Agathange. La seule raison qu'il donne en faveur de cette expéditive procédure, se réduit, somme toute, à énumérer les détails, à son avis invraisemblables, de ce double martyre et de cette invraisemblance à conclure à l'inauthenticité des Actes — tout simplement. Reproduisons ces détails : « On prend Clément; on lui déchire la chair avec des tenailles; on lui met les joues en lambeau avec des pierres; on l'attache à la roue; on le frappe avec des bâtons; on le mutile affreusement avec des couteaux; on lui déchiquette la figure avec des poignards; on lui brise les mâchoires; on lui arrache les dents; on lui écrase les pieds avec des ceps. On fouette les deux martyrs réunis, avec des nerfs de bœuf; on les pend à une poutre; on leur brûle le corps avec des torches allumées; on les jette aux bêtes sauvages; on leur met des aiguilles rougies au feu dans les doigts, sous les ongles; on les brûle dans la chaux où on les laisse deux jours entiers; puis, on leur arrache la peau en lanières; on les bat derechef avec des verges; on les étend dans des lits de fer chauffés au rouge; on les jette dans une fournaise où ils restent un jour et une nuit. Après cela, on les frappe encore avec des crochets de fer; on les jette contre une herse hérissée de pointes de fer... » (2). On finit par leur couper la tête. Nous ne discutons point ici les faits de la cause, nous étudions la jurisprudence du juge. Il ne base pas son arrêt sur des témoignages, il le base sur son impression personnelle.

Mais si le Rév. Père écarte une Passion pour ce motif, que trouvera-t-il à répondre si, à son exemple, pour le même motif identiquement, quelqu'un rejette un autre récit certainement authentique, celui-là, dans tous ses détails. Voici les faits de cet autre récit : un homme

1. The present position of Catholics.

2. P. 96.

raconte que les juifs lui donnèrent, à cinq reprises, le maximum de coups de fouet autorisé par la loi; que les gentils le battirent de verges à trois reprises; les gentils, eux, ne comptaient pas le nombre des coups; qu'on le lapida une fois; qu'il fit naufrage trois fois; qu'il passa un jour et une nuit au fond de la mer et autres détails (1); on finit aussi par le décapiter; dénouement trop simple au goût du Rév. Père. L'invraisemblance de la seconde histoire le cède à peine à l'invraisemblance de la première. Encore une fois, que trouvera-t-il à répondre à quiconque refusera d'accepter ce deuxième récit, récit de saint Paul, pour les motifs qu'il met en avant pour rejeter, comme dénuée de toute valeur historique, la Passion des saints Clément d'Ancyre et Agathange? Et si on se conforme, en tout, à la règle subjective du Rév. Père, que restera-t-il bientôt, non seulement des miracles des vies des saints, mais des miracles tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dont quelques-uns égalent, si même ils ne surpassent, en invraisemblance et en singularité, les faits allégués par lui et qu'il ridiculise avec tant d'imprudence? Ne travaille-t-il point, inconsciemment, espérons-le, mais tout de même efficacement, à favoriser le scepticisme et non pas uniquement le scepticisme historique mais aussi le naturalisme, à diminuer la piété et aussi la foi? Il assume, de gaieté de cœur, une grave responsabilité.

Et puis, autre chose : le Rév. Père oublie-t-il ou bien ne comprend-il pas, deux choses que savent et comprennent les plus humbles catholiques : d'abord que les tourments infligés aux martyrs avaient pour but principal et ordinairement avoué, de provoquer des apostasies et puis, que la grâce divine peut rendre même un frêle corps de femme, de jeune fille, d'enfant, capable d'endurer des douleurs invraisemblables, à la lettre incroyables? Que les tourments aient souvent dépassé toutes limites, nous nous reconnaissons le droit de le conclure d'un grand nombre de documents très authentiques et entre autres du Panégyrique de tous les Martyrs, œuvre du diacre Constantin, archiviste de l'église de Constantinople, panégyrique retrouvé tout entier par le Cardinal Maï et dont on lut un fragment considérable, en 787, devant le dernier Concile de Nicée : « On avait imaginé une variété innombrable et infinie d'instruments de torture, de toutes les formes, de toute matière, de toute fabrication, ingénieux et raffinés, et capables, par leur seul aspect, de jeter l'horreur et la crainte dans les âmes, même avant le supplice. C'étaient des tenailles, des grils, des chaudières, des épées, des crocs, des chaînes, des lanières de fouets, des ceps, des machines à tension; c'étaient des pointes aiguës, des ongles de fer, des grattoirs, des barres, des roues, des chevalets, et autres inventions des impies, imaginées pour épouvanter les regards. On avait pris aussi des troupeaux de sangliers et de panthères pour épouvanter

1. II Cor., XI, 23 seqq.

les regards. Tout servait aux supplices : et les entrailles creusées de la terre, et l'épaisseur des ténèbres, et la rigueur du froid, et la profondeur des mers et, de plus, le feu nourri de poix, de naphte, d'étoupes, de bois sec, et s'élevant en immenses flammes » (1). Invraisemblables, tant qu'on voudra, ces histoires de martyres, mais vraies tout de même souvent, grâce à Dieu!

Puis, le Rév. Père oublie que les catholiques d'Angleterre, que les missionnaires du Canada et du Japon jadis, que les missionnaires et les chrétiens de Corée, du Tonkin, de Chine, de l'Océanie de nos jours, en plein dix-neuvième siècle, passèrent par des tortures qu'il qualifierait d'incroyables, qu'il écarterait sans doute, pour ce motif, de ses « documents hagiographiques »; ni sa parole, ni ses écrits ne sauraient toutefois leur enlever leur certitude strictement historique. Comme le Général André, de grotesque mémoire, le Rév. Père se fie à son flair, mais le flair le sert aussi mal qu'il servait le Général. En le suivant, il égare non seulement lui-même mais malheureusement aussi d'autres avec lui.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire quelques observations de Rohrbacher qui viennent ici à point : « Les critiques ont révoqué en doute les Actes de plusieurs autres martyrs parce qu'ils leur ont paru ou trop longs ou remplis soit de trop de discours, soit de tourments extraordinaires, soit de trop de miracles, soit de paroles trop dures envers les juges. Or, les Actes de ces trois saints (saints Taraque, Probus et Andronic) réunissent, à la fois, tous ces caractères : ils sont très longs, renferment beaucoup de discours, des tourments inouïs, plusieurs miracles, avec des mots bien durs envers le gouverneur; de plus, les dates y sont fautives. Et cependant personne ne doute de leur authenticité : cela montre que les règles imaginées par les critiques ou du moins les applications qu'ils en ont faites, présentent beaucoup d'arbitraire » (2).

Ce qui revient à dire que les critiques admettent ou rejettent souvent les faits au gré de leur fantaisie; nous ne prétendons pas autre chose.

V

Voilà donc comment le Rév. Père trie ses documents : il retient celui-ci, il écarte celui-là, suivant que l'un lui agrée et que l'autre produit sur lui l'effet opposé. On dit de ceux qui emploient cette méthode qu'ils jugent les pièces sur leurs caractères intrinsèques, expression

1. Le diacre Constantin s'exprime, après tout, comme Sénèque, sur le même sujet (*Epist.*, LXXXV) et Lactance (*Div. Inst.*, L. V, c. II).

2. Histoire universelle de l'Eglise, III, Liv. XXX.

savante et, de plus, parfaitement inexacte, parce que le jugement dépend moins de la valeur intrinsèque des pièces elles-mêmes que des dispositions psychologiques ou pathologiques du juge. A cette règle à peu près complètement subjective, s'en joint une seconde plus objective. Elle consiste à juger les documents hagiographiques sur ce qu'en pensent d'autres critiques. Les théologiens emploient efficacement ce moyen de démonstration qu'ils nomment la preuve d'autorité. Les hypercritiques usent couramment de cette méthode mais ils en usent autrement et en quelque sorte, à rebours. Quand il s'agit de décider un point de doctrine catholique, ils font continuellement appel à l'autorité, mais à l'autorité de qui? Des Pères de l'Eglise? Des Docteurs de l'Eglise? Au moins d'écrivains catholiques? Vous n'y êtes pas, il s'en faut même de beaucoup. Cela se faisait au moyen âge, mais cela ne se fait plus, c'est vieux jeu tout à fait. Les méthodes prétendues scientifiques ressemblent aux remèdes et aux chapeaux des dames : elles suivent la mode du jour. De même que les remèdes, paraît-il, ne jouissent pas toujours de la même efficacité, que ceux qui guérissaient jadis ne guérissent plus aujourd'hui; les preuves qui prouvaient autrefois ne prouvent plus aujourd'hui. Qu'on fît jadis appel à des autorités catholiques pour démontrer des vérités catholiques, nul n'y trouve à redire, mais qu'on le fasse encore aujourd'hui! Y pensez-vous? Quiconque le fait se rend immédiatement ridicule! Aujourd'hui la mode exige qu'on interroge les protestants, les juifs, les incrédules; on leur demande ce qu'en matière de doctrine catholique, doivent penser des catholiques. Quiconque agit autrement risque de passer pour son propre arrière-grand-père!

Le Rév. Père appartient à cette école et la méthode à la mode lui plaît tellement qu'il en use depuis la première page de son livre jusqu'à la dernière, ou peu s'en faut. Les références qu'il accumule au bas de ses pages nous fixent incontinent là-dessus. Lisez les noms qui suivent; nous les transcrivons, en nous limitant au premier chapitre : J. F. L. George; J. Fiske; H. Steinthal; E. Bernheim; E. Sieke; E. Bethe; S. J. Warren; E. von Dobschütz; H. U. Meyboom; S. Reinach; Emmanuel Cosquin; S. Reinach, pour la seconde fois; R. Köhler; M. J. de Goeje; H. Suchier. Nous croyons qu'en examinant la liste de près, on comptera, sans la moindre peine, les noms qui rendent un son, même approximativement, orthodoxe. En revanche, comptez les juifs, les hétérodoxes de toute dénomination; le contraste est aussi instructif que déplaisant. Cette liste, d'ailleurs, ne constitue qu'une escouade du régiment d'autorités de même ordre ou pire que le Rév. Père aligne au bas de ses pages, quand il s'agit de questions qui touchent aux saints et par conséquent à la vie surnaturelle de l'Eglise. Ne croyez pas à une gageure. L'éminent Bollandiste obéit à un penchant acquis, raisonné; il le fait avec conviction; il suit le courant, la mode contemporaine. Il appartient au vingtième siècle et non

pas au dix-septième ou au treizième. En vérité, Bolland ne se reconnaîtrait plus dans ce successeur!

Voulez-vous, lecteurs, un spécimen de la manière, de la méthode? En voici un, entre nombre d'autres : « Quant à ceux que révolte l'idée d'une interdépendance entre les miracles chrétiens et les rapports officiels des cures merveilleuses obtenues par l'invocation d'Esculape, nous devons leur remettre devant les yeux un certain nombre d'exemples parfaitement authentiques, de miracles identiques dans les deux cas, qui ne peuvent dériver que d'une seule et même source. Le miracle du gobelet cassé que Grégoire de Tours attribue à saint Laurent, se retrouve, en termes à peu près identiques, sur l'une des stèles d'Epidaure. L'histoire merveilleuse de la tête coupée, relatée sur les mêmes stèles, n'est qu'une adaptation d'un récit encore plus ancien. Des chroniqueurs chrétiens s'en sont emparés, en dépit de son caractère évidemment grotesque » (1). Et voilà! Que conclure logiquement de cette coïncidence de saint Grégoire de Tours et de la stèle d'Epidaure, sinon que saint Grégoire copia la stèle. D'ailleurs, Collis-Betchel l'affirme et qui donc contesterait l'autorité ou la compétence de Collis-Betchel? Pour les autres rapprochements, le Rév. Père nous renvoie à O. Crasius et à P. Perdrizel. Et voilà bien ce qu'il fallait démontrer!

Peut-être nous saurait-il gré de lui fournir un document supplémentaire; il pourrait l'utiliser dans une nouvelle édition de son livre; le voici : « Toutes les religions invoquent, à leur profit, les mêmes miracles, avec une égale conviction. Les ex-voto recueillis dans les ruines du temple de Tanit à Carthage, semblent les frères de ceux qui couvrent les murs de la triple basilique *(sic)* de Lourdes. Les actions de grâces qui s'adressent à nos saints sauveurs ou guérisseurs ne sont pas d'autre style que celles qu'adressaient jadis à Neptune ou à Esculape, les Romains qui croyaient leur devoir salut et santé » (2). L'auteur de ces lignes s'appelle Guignebert. Qui résisterait à Collis-Betchel et à Guignebert combinés, quand un Bollandiste se met de la partie et joue le même jeu?

Sans doute, ce M. Guignebert écrit dans le même article : « Toutes les discussions préjudicielles sur la réalité et la possibilité du miracle paraissent superflues à un esprit impartial, car, si le miracle existe, nous n'avons, dans l'état actuel de nos connaissances, aucun moyen de le discerner avec certitude; c'est donc comme s'il n'existait pas. Ainsi que l'expérience religieuse dont il est, en définitive, une des formes les plus grossières, il ne se produit et n'acquiert une valeur que dans la conscience religieuse des hommes; il ne saurait donc être ni objet de démonstration, ni élément d'argumentation apologétique pour ré-

1. P. 154.

2. Grande Revue, 10 mai 1910.

duire les incrédules, encore moins matière à discussion scientifique. » Reconnaissons-le : On ne saurait déraisonner avec beaucoup plus de mémoire et de solennité.

Nous n'extrayons point ce couplet comme on dit, du livre que nous critiquons, mais d'un article de M. Guignebert, protestant. Nous nous faisons un devoir d'avertir le lecteur, qui autrement s'y tromperait. Cette réflexion ne doit certainement ni offenser, ni même froisser le Rév. Père qui, à plusieurs reprises dans le cours de son livre, en appelle à l'autorité d'Harnack. Or, si A. Harnack s'exprime, comme de juste, avec moins de clarté que M. Guignebert, il raisonne avec la même logique, autrement dit, il divague avec une assurance toute protestante et germanique. « Tout ce qui arrive dans le temps, écrit ce grand homme des hypercritiques, est soumis aux lois générales du mouvement et... aussi, dans ce sens, c'est-à-dire en tant que rupture des lois de la nature, il ne peut y avoir de miracle » (1). Et voilà pourquoi votre fille est muette, conclurait, avec infiniment plus de logique, l'illustre Sganarelle.

Et maintenant, pour mettre nos lecteurs en mesure de jauger eux-mêmes la valeur et la probité intellectuelles de cet Adolf Harnack, nous reproduisons les lignes suivantes tirées de l'une de ses dernières productions : « L'Eglise Romaine est très soupçonneuse et exigeante dans son attitude à l'égard de toute traduction de la Bible en langue vulgaire; en même temps, elle met *une* traduction latine (celle de Jérôme) sur le même niveau que le texte authentique. Elle croit cette condition indispensable pour préserver son homogénéité hiérarchique et assurer l'exercice de son influence et de son gouvernement. Elle n'éprouve pas la moindre gêne de se mettre, par là, en contradiction avec les faits historiques; elle a l'habitude de cette situation. Et naturellement elle décrète que cette contradiction n'existe pas » (2). Nous croyons que peu d'étudiants oseraient signer de pareilles — disons le mot — inepties. Voilà pourtant le genre de littérature qui crée, au grand homme des hypercritiques, des titres sérieux à l'admiration de tous ceux qui haïssent l'Eglise Catholique et, à un degré moindre, de ceux qui ne l'aiment qu'à-demi.

La méthode qu'affectionne particulièrement le Rév. Père possède, sur toute autre, cet avantage qu'elle permet de démontrer absolument n'importe quoi, par exemple l'inintelligence du Cardinal Newman. Il suffit d'appuyer cette appréciation plutôt fantaisiste sur l'autorité de Carlyle, mais oui de Carlyle, qui disait de l'illustre écrivain « qu'il ne possédait même pas l'intelligence d'un lapin. » Nous ne pouvons douter de la réalité historique du propos, puisque nous le tenons du

1. Essence du Christianisme, p. 29.

2. Bible Reading in the Early Church. Adolf Harnack. London 1913, p. 4, note.

biographe officiel du Cardinal lui-même, c'est-à-dire M. W. Ward. Quand une méthode produit des résultats aussi remarquables, on voit quels effets en peuvent tirer, le cas échéant, des hypercritiques entreprenants.

Tout ceci justifie pleinement le P. Honoré de Sainte-Marie quand il leur reprochait : 1° de préférer ordinairement le sentiment d'un hérétique qui n'a d'autre mérite que beaucoup de témérité, à celui des écrivains catholiques les plus respectables, 2° ....., 3° de se livrer trop à des conjectures, de chicaner sur toutes les circonstances d'un fait, de ne travailler qu'à faire naître des doutes, de mieux réussir à embrouiller qu'à éclaircir les événements importants de l'histoire ecclésiastique » (1). On ne saurait mieux dire. A bon entendeur, salut!

A propos d'un groupe de jeunes hommes, animés des meilleures intentions, qui, à l'égard des adversaires de l'Eglise, adoptaient, à cette époque, l'attitude présente du Rév. Père, Louis Veuillot écrivait : « L'entreprise était de réconcilier la raison et la foi, de toucher les incroyants, de traiter avec douceur les esprits égarés, de fuir les thèses impopulaires. Voilà le miel, où sont les mouches? Quel profit a-t-on tiré de tant de ménagements? On a obtenu quelques faibles éloges de protestants et des phalanstériens, mais de cœurs éteints rallumés, d'esprits prévenus éclairés, de retours, de conversions, de mouches prises, point » (2). Le passage nous intéresse d'autant plus que celui qui les écrivit, méritait, à notre avis, l'éloge que saint Jérôme adressait à saint Augustin : « Tous les catholiques vous aiment et, ce qui est encore plus glorieux, tous les hérétiques vous détestent. » Nous pensons que pour appliquer cet éloge au Rév. Père, il faudrait peut-être adoucir les verbes, mais il faudrait certainement les intervertir. Au demeurant, qu'il prenne ceci pour un compliment, si le cœur lui en dit.

J. CHAPLAIN.

(A suivre).

1. Réflexions sur les Règles et l'usage de la critique... Cf. Bergier, Dict. de Théol., II, 152.

2. *La Croix*, 15 avril 1913, p. 3.

LES BOY-SCOUTS OU ÉCLAIREURS (1)

IL Y A IDENTITÉ D'ORIGINE, DE BUT ET DE MÉTHODE ENTRE LA FRANC-MAÇONNERIE FRANÇAISE ET LES GROUPES FRANÇAIS DE BOY-SCOUTS

Lorsque les chefs des Boy-Scouts français entendent dire qu'il existe des rapports entre leurs associations et la Franc-Maçonnerie, ils s'indignent. Pourtant, rien n'est plus vrai; mais il faut préciser quels genres de rapports.

Entre les groupements maçonniques français et les groupements de Boy-Scouts français, il y a :

1° Identité d'origine : (anglo-protestante).

2° Identité de but : (destruction lente du Catholicisme).

3° Identité de méthode : (création de groupes dans lesquels les catholiques sont attirés par de très beaux programmes et où ils sont peu à peu décatholicisés. Ce travail pouvant, d'ailleurs, s'opérer en dehors de toute espèce de mauvaise intention de la part des chefs des groupes, par le jeu naturel d'un certain mécanisme et par les effets de certaines doctrines).

Au début de cette étude, nous avons parlé des Unions Chrétiennes (protestantes) de la rue de Trévise. Nous avons dit que M. Gallienne, pasteur appartenant à ces Unions Chrétiennes, avait créé le premier groupe de Boy-Scouts français dans son patronage protestant de Grenelle. Nous avons ajouté que ces mêmes Unions Chrétiennes avaient glissé des représentants, entre autres MM. Gallienne et Williamson, dans les deux groupes dont l'un donna naissance à la Ligue d'Education nationale et l'autre à l'association des Eclaireurs de France. Enfin, nous avons noté que l'organisation protestante des Unions Chrétiennes de la rue de Trévise faisait preuve d'un zèle de propagande dont on ne se doutait pas.

Ce dont on ne se doute pas non plus, c'est la puissance de cette organisation.

Nous tirons d'un de ses manuels les indications suivantes sur son but.

L'Union Chrétienne est une association de jeunes gens qui, ayant trouvé dans l'Evangile de Jésus-Christ la source de leur vie morale, et convaincus que cet Evangile est la seule force véritablement efficace pour la régénération de l'individu et la transformation de la Société, cherchent à faire partager à leurs camarades les certitudes qu'ils sont heureux de posséder.

1. Voir le numéro du 1er juin 1913.

Protestante par ses origines et par son inspiration, l'Union Chrétienne est essentiellement laïque et indépendante de toute Eglise. Elle s'interdit toute préoccupation politique.

Ses promoteurs n'entendent pas imposer leurs convictions chrétiennes, mais les proposer (1).

Voici maintenant un bref renseignement, tiré du même Manuel, sur l'organisation des Unions Chrétiennes dans le monde.

Il y a actuellement dans le monde entier 8.500 Unions Chrétiennes formant une Fédération Universelle comptant un million de membres; plus de 4.000 secrétaires généraux sont employés spécialement au service des Unions Chrétiennes.

En France, les Unions Chrétiennes se développent dans un milieu souvent défavorable. Elles sont cependant au nombre de 150 avec 6.000 membres environ et 20 secrétaires généraux. Un Comité National relie toutes les Unions Chrétiennes et tous les groupes régionaux entre eux.

A côté des Unions Chrétiennes, les Etudiants et Lycéens Chrétiens ont constitué une Fédération Universelle qui, fondée en 1897, compte actuellement 180.000 membres et 2.500 associations. La Fédération poursuit dans son domaine propre un but analogue à celui des Unions Chrétiennes.

Naturellement, cette organisation protestante mondiale ne devait pas rester indifférente au mouvement créé par le général Baden-Powell. Aussi pouvons-nous lire dans le Manuel de l'Eclaireur Unioniste les lignes suivantes :

Dans tous les pays qui possèdent des Unions Chrétiennes, celles-ci ont été les premières à organiser des Eclaireurs et elles en assurent dans plusieurs Etats la direction générale.

Cet aveu nous aide à comprendre les facilités qui se sont trouvées offertes dans presque tous les pays aux promoteurs des associations de Boy-Scouts. Ils rencontraient dans ces pays l'appui protestant des Unions Chrétiennes.

Non seulement les Unions Chrétiennes ont fait en France comme elles avaient fait dans les autres pays, mais elles ont adopté, chez nous, un double plan : elles ont créé des troupes d'Eclaireurs Unionistes, c'est-à-dire protestants et elles ont, en même temps, favorisé la création de troupes d'Eclaireurs neutres à l'usage des non-protestants; troupes dans lesquelles les jeunes catholiques sont particulièrement sollicités d'entrer.

Un grand nombre d'Unions Chrétiennes, dit le Manuel de l'Eclaireur Unioniste, ont formé des Sections Cadettes ouvertes aux jeunes gens de 12 à 16 ans et dont le programme, parallèle à celui des Unions, est adapté à l'âge des garçons. C'est dans le sein de nos Sections Cadettes, que se sont créées la plupart de nos troupes d'Eclaireurs.

... Nos troupes d'Eclaireurs, comme les Unions Chrétiennes, sont des

1. Manuel de l'Eclaireur Unioniste, p. 17. Ce Manuel est publié au Comité National, 14, rue de Trévise, Paris.

associations laïques, organisées par des jeunes gens *protestants* (c'est le Manuel qui souligne) membres actifs des Unions, mais elles sont ouvertes à tout jeune garçon, quelles que soient sa religion et sa situation sociale.

... Les Eclaireurs Unionistes organisés les premiers par les Unions Chrétiennes de jeunes gens entretiennent d'excellents rapports avec les autres groupements français, mais se plaçant sur une base nettement religieuse ont dû garder à cet égard une entière autonomie.

Prenons enfin ce dernier extrait dans le Manuel de l'Eclaireur Unioniste.

Une Fédération française des différentes ligues d'Eclaireurs est à l'étude, et nous espérons que sa création permettra, tout en respectant les caractères propres à chaque association, de réunir tous les jeunes Français autour du Drapeau, dans un même idéal national, dans un amour commun de la Patrie.

Nous prions le lecteur de vouloir bien retenir ces trois derniers paragraphes et les indications qu'ils nous donnent sur les points suivants : 1° constitution de groupes d'Eclaireurs Unionistes nettement protestants, alors que le Catholicisme est officiellement inconnu dans les groupes neutres; 2° accès de ces groupes protestants ouvert aux jeunes catholiques; et enfin 3° projet d'une future Fédération entre les groupes où le Catholicisme se trouve neutralisé et ceux où le Protestantisme fait, au contraire, entendre sa prédication. Nous avons là les éléments d'une stratégie protestante que nous allons, dans un instant, découvrir dans son ensemble et dont l'ampleur mérite vraiment d'être étudiée.

En même temps que les Unions Chrétiennes créaient ces troupes d'Eclaireurs protestants, elles glissaient, avons-nous dit, certains de leurs membres dans les centres où devaient naître les deux grandes associations d'Eclaireurs neutres : la Ligue d'Education nationale et les Eclaireurs de France. Le lecteur va se rendre compte que nous n'avons exagéré en rien. Sur ce point comme sur tous les autres, nous avons les aveux des Unionistes.

Les Unions Chrétiennes ont une revue, l'*Espérance*. Voici ce que contenait le supplément du numéro de l'*Espérance* du mois de juin 1912 :

On se rappelle peut-être que le premier essai de démonstration d'adaptation du mouvement des Eclaireurs en France eut lieu l'année dernière à notre journée des Cadets de Trivaux.

Premier essai timide, 4 patrouilles en organisation, la première celle de Grenelle, de M. le pasteur Gallienne, et celles de Paris-Centrale, Paris-Saint-Maur et Boulogne-sur-Seine...

... Depuis l'idée a fait du chemin non seulement dans nos Unions, mais dans d'autres milieux et nous avons vu se constituer la Ligue d'Education Nationale; *plusieurs d'entre nous avons été appelés à participer à la première séance constitutive. Williamson fut nommé membre du Comité.*

Ailleurs les « Eclaireurs de France » se constituèrent et *M. le pasteur Gallienne fut choisi comme membre du Comité.*

Depuis, ici et là, *qui a fourni des indications pratiques à ces ligues, qui leur a présenté un mouvement organisé, qui a aidé à former d'autres chefs Éclaireurs pour la Ligue d'Education Nationale ? Ce sont des nôtres, ce sont nos Unions.*

... De même qu'en Angleterre et en Amérique, *ce sont les Unions Chrétiennes qui, en France, auront été les premières à lancer et à organiser le mouvement.*

C'en est plus qu'il n'en faut pour prouver la vérité de notre première assertion : entre la Franc-Maçonnerie française et les groupements de Boy-Scouts français, il y a identité d'origine anglo-protestante.

La Franc-Maçonnerie se présentait, il est vrai, sous forme de société secrète à compartiments superposés et de plus en plus secrets à mesure qu'ils sont plus élevés, tandis que nous n'apercevons pas ce caractère dans les associations de Boy-Scouts. Mais cette différence tient tout simplement à ce que dans ces dernières associations le secret n'est nullement nécessaire. Le monde catholique français a été assez ébranlé depuis deux cents ans, en effet, pour qu'on y puisse prêcher ouvertement l'idée de neutralité dans les œuvres d'éducation morale, surtout si l'on a soin de la présenter comme pouvant servir au rétablissement de l'union sur le terrain patriotique. Alors pourquoi s'embarrasser du secret, surtout à une époque où l'attention catholique a été enfin portée sur cette méthode de l'action secrète qui a causé tant de ravages? Et puis, il s'agit d'embrigader des enfants, c'est-à-dire des êtres incapables de garder un secret. Enfin, suprême avantage! A ceux qui viendraient à discerner les rapports existant entre l'œuvre maçonnique et le résultat fatal du scoutisme mi-neutre, mi-protestant, on pourra répondre — ainsi qu'on l'a fait — que la Franc-Maçonnerie est une société secrète, que les associations de Boy-Scouts ne sont, au contraire, nullement secrètes et qu'en conséquence aucun rapport n'est possible entre celle-ci et celles-là.

Un tel raisonnement peut illusionner les inexpérimentés. Il n'en reste pas moins que la Franc-Maçonnerie, telle que nous la voyons, a été installée en France par le protestantisme anglais. Que la pensée juive ait été ou non la grande initiatrice à la pratique de la Société secrète dans le monde chrétien, qu'elle ait, ou non, suggestionné la pensée protestante. Une chose est maintenant de notoriété publique : c'est que l'agent d'exécution et d'introduction de la Franc-Maçonnerie au sein du monde catholique a été la pensée protestante et que ce sont des Anglais qui ont été les créateurs de la Franc-Maçonnerie française. Or, si l'on nous dit que le premier essai de groupement de Boy-Scouts est dû à l'Américain Thomson Seton qui fut directeur des Forêts au Canada, il n'en reste pas moins que ce

fut le général anglais Baden-Powell qui organisa et lança le mouvement et que ce sont les Unions Chrétiennes de la rue de Trévise, organisation protestante nationale faisant corps avec une organisation protestante mondiale, qui ont introduit, d'après leurs propres aveux, relatés ci-dessus, les associations de Boy-Scouts en France.

Donc, identité d'origine pour les deux, ainsi que nous l'avons affirmé.

LA STRATÉGIE PROTESTANTE ET GOUVERNEMENTALE

Cette identité d'origine de la Franc-Maçonnerie française et des associations de Boy-Scouts français étant constatée, passons à l'identité de but et à celle de la méthode. La démonstration de l'une se lie étroitement à celle de l'autre.

On ignore ce qu'est vraiment la Franc-Maçonnerie, tant qu'on ne comprend pas que ses fondateurs ont eu pour objet principal, en l'organisant, de créer un ensemble d'associations disposées de telle manière qu'il leur fût possible d'y attirer des catholiques, puis de les y transformer peu à peu en anticatholiques ou, tout au moins, de les rendre plus ou moins inaptes à la défense du Catholicisme. Lorsqu'au contraire, on s'est rendu compte de cette particularité si importante, on s'explique que la Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle ait été peuplée de nobles et de prêtres, elle qui devait aboutir, en 1793, à la suppression du culte catholique et à la destruction de la royauté.

La Franc-Maçonnerie du XVIIIe siècle fut peuplée de nobles et de prêtres, parce que ses fondateurs voulurent qu'il en fût ainsi. Ils attirèrent ces nobles et ces prêtres par un programme combiné tout exprès pour cela. Une fois qu'ils les eurent dans leurs Loges, ils travaillèrent à les détacher lentement du Catholicisme, en transformant peu à peu leur esprit. Ils procédèrent par modifications successives de ce programme initial qui avait été proposé aux adeptes à leur entrée dans la Maçonnerie et qui avait été conçu de manière à ce que leur catholicisme ne s'en trouvât pas heurté. Pour que de pareilles transformations pussent être opérées sans danger de révolte, dans une époque où les croyances étaient encore vigoureuses, deux choses étaient indispensables : l'utilisation du principe du groupement secret; et, en second lieu, une certaine application de ce principe du secret, en vertu de laquelle un certain nombre de sociétés devaient être superposées les unes aux autres, et de plus en plus secrètes à mesure qu'elles s'élevaient et qu'on y dévoilait davantage le vrai but qu'on avait commencé par cacher aux adeptes.

Cette tactique fut sans cesse renouvelée depuis 1793; et c'est ce qui explique que la Franc-Maçonnerie impériale qui était composée

des officiers de Napoléon ait pu travailler dans les dernières années de l'Empire à la chute de celui-ci. De même la Restauration fut renversée par une Franc-Maçonnerie qui avait commencé par s'agenouiller devant Louis XVIII et Charles X, eux-mêmes francs-maçons. Ainsi en fut-il du régime de 1830 et du second Empire. Et toujours depuis cette époque, le même procédé a été renouvelé par les héritiers des fondateurs de la Franc-Maçonnerie. Toujours ils ont attiré dans leurs groupements maçonniques, les partisans, les soutiens de ce qu'ils voulaient détruire, et toujours, à l'abri du secret des sociétés superposées, ils ont travaillé à diminuer peu à peu la ferveur de leurs convictions, à les persuader de la suprême beauté du programme maçonnique, à leur prêcher un nouvel idéal imaginé tout exprès pour créer en eux la haine ou l'oubli de l'ancien, à leur inculquer l'esprit d'obéissance, de vénération envers la Maçonnerie, à les introduire alors avec toute la prudence nécessaire dans ceux des groupes maçonniques où la vraie pensée des chefs se trouve peu à peu dévoilée, bref, à les détacher insensiblement de ce pourquoi ils auraient, tout d'abord, fait volontiers le sacrifice de leur vie.

C'est de ce travail de lente transformation qu'il faut se rendre compte pour comprendre la méthode de guerre si particulièrement perverse qui est faite au Catholicisme, depuis deux siècles, et pour pouvoir s'y opposer avec succès.

Appliquons maintenant ces observations à l'ensemble des manœuvres opérées dans les différents corps de Boy-Scouts et nous allons comprendre la stratégie protestante en cette affaire; stratégie évidemment favorisée par le gouvernement, mais dont les combinaisons ne sauraient être réalisées sans l'aveuglement des catholiques et des patriotes qui s'efforçent d'attirer les jeunes catholiques dans les associations de Boy-Scouts neutres.

Il existait en France, au moment où l'on s'est mis en tête d'y introduire le scoutisme, et il y existe toujours des patronages catholiques dans lesquels ont été constituées des sections de gymnastique qui furent fédérées par un catholique de grand dévouement, le docteur Michaux. La Fédération ainsi organisée comprend cent vingt-cinq mille enfants qui, tout en pratiquant les sports, reçoivent une culture catholique. Le gouvernement maçonnique, qui ne veut plus de Catholicisme en France, prend grand souci de ces œuvres postscolaires catholiques. Et, en effet, leur influence est considérable. D'autre part, les Unions Chrétiennes, dont le zèle pour la foi protestante est toujours en éveil, étaient d'autant plus préoccupées, elles aussi, de l'énorme succès dont le docteur Michaux voyait son œuvre couronnée, que ces Unions s'adonnent avec plus de passion à l'œuvre de conversion des jeunes gens au Protestantisme. Cette œuvre prend le pas sur toutes les autres dans leur organisation. Nous en

avons pour preuve ce passage de l'*Espérance*, numéro de Noël, janvier 1913.

Aujourd'hui on se dispute la jeunesse. C'est à qui l'aura dans son camp et pourra, la façonnant autant que possible à son gré, disposer de ses énergies et, par elle, mettre la main sur l'avenir. Il y a là pour elle un premier danger moral évident. Regardez — je ne peux pas être contredit par les historiens en affirmant qu'il y a là un fait vraiment nouveau, un fait de ce siècle, — regardez : de toutes parts se forment des groupes de jeunesse ayant des liens plus ou moins étroits, les uns avec nos Eglises évangéliques, les autres avec l'Eglise catholique. Et voici les incrédules qui veulent suivre le mouvement. — car, quoi qu'ils prétendent, ils suivent, les chrétiens ont toujours été à l'avant-garde — ils projettent des « cercles civiques » où se formera une jeunesse athée. Voilà donc la réalité d'aujourd'hui : de toutes parts les jeunes sont invités, sollicités. Le cléricalisme les enrégimente, la libre-pensée les appelle et, âprement, va vouloir les enrégimenter aussi. Puissance de réaction et d'immobilisme d'un côté, puissance d'anarchie et de dissolution morale de l'autre.

La question dès lors est très simple : devons-nous laisser la jeunesse qui nous est chère, qui est nôtre par le sang et par l'âme, en être réduite à devoir choisir entre ces deux Unions qui lui ouvrent leurs portes?

En face de ces deux foyers qui demain trouveront mille voix pour convier la jeunesse de France, ne devons-nous pas en maintenir, largement ouvert et aussi attrayant que possible, un troisième où notre jeunesse, qui n'est faite ni pour la réaction et l'obscurantisme, ni pour l'anarchie morale, mais pour « la liberté glorieuse des enfants de Dieu », trouve l'atmosphère qu'il lui faut pour s'affermir dans la pureté, et pour grandir dans la foi et dans la liberté?

Vous le voyez, en face de ce premier danger : on se dispute la jeunesse, cette conclusion s'impose : si les Unions Chrétiennes n'existaient pas, il faudrait d'urgence les créer.

Nous trouvons dans ces lignes signées par le pasteur L. Russier, la vraie pensée des Unions Chrétiennes qui, du reste, ne l'oublions pas, s'appellent les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens de France. Nous y trouvons aussi la pensée du gouvernement maçonnique, pensée qui fut exprimée dans le fameux discours de Toulouse par lequel Waldeck-Rousseau prépara l'opinion à la loi contre les Congrégations. Cette double pensée, c'est la lutte pour ravir au Catholicisme toute part dans la direction de la jeunesse.

— Lutte légitime, objectent les adversaires du Catholicisme. Celui-ci ne combat-il pas, lui aussi, pour le même objet? Ne prétend-il pas qu'il en a le devoir? Ce devoir, nous l'avons comme lui. Il faut qu'il le trouve bon...

Ce à quoi les catholiques qui raisonnent doivent répondre :

— Mais alors, si vous vous faites un devoir d'une telle lutte, que venez-vous nous parler d'union? Votre invitation à la neutralité n'est qu'une manœuvre. En nous adressant, vous nous proposez de nous laisser lier les mains, afin de pouvoir mieux nous frapper.

Dans ces conditions, il est bien évident que l'introduction des

Boy-Scouts en France, et surtout celle des associations de Boy-Scouts neutres est tout simplement un épisode de la guerre entreprise contre le Catholicisme par la méthode de lente déformation dont nous parlions tout à l'heure. Cette introduction fait si bien à la fois les affaires du gouvernement maçonnique et celles des Unions Chrétiennes!

L'œuvre du général Baden-Powell présente, en effet, certains aspects par lesquels sont séduits les adolescents. En l'introduisant en France, on avait donc chance de s'emparer de la jeunesse, y compris la jeunesse catholique, à condition toutefois que les groupements de Boy-Scouts ne fussent pas nettement protestants.

Il y avait chance que les familles catholiques consentissent à laisser leurs enfants s'enrôler sous la bannière de la neutralité, surtout si celle-ci était tenue par des hommes honorables mais abusés, par des catholiques et des patriotes convaincus qu'il ne s'agissait que de rétablir « l'union » pour le plus grand bien de la France. Ces mêmes familles ne se seraient, au contraire, probablement pas décidées à envoyer leurs enfants dans une entreprise dont le caractère protestant eût été affirmé. En proclamant l'idée de neutralité, le gouvernement et les Unions Chrétiennes pouvaient même espérer désagréger à la longue cette œuvre de la Fédération des Sociétés de gymnastique catholiques qui est si florissante et à laquelle vont un assez grand nombre d'élèves des écoles laïques.

Toutefois, pour les Unions Chrétiennes, ce n'était pas assez. Il fallait que le Protestantisme bénéficiât directement du mouvement scoutiste dont il était partout le premier promoteur. Pour cela, il suffisait de juxtaposer aux associations de Boy-Scouts neutres, des associations de Boy-Scouts protestants, et de préparer pour l'avenir une Fédération des unes et des autres. Le jour où cette Fédération se trouverait réalisée, qu'arriverait-il? Que les Boy-Scouts catholiques seraient réunis aux Boy-Scouts protestants, dans les conditions suivantes : l'âme catholique se trouverait « neutralisée », accoutumée à se taire dans les groupements neutres, contaminée par l'acceptation, comme base de morale, du principe de la connaissance du bien et du mal innée chez l'enfant; asservie par le serment d'obéissance à la « Loi Scout » — la loi qui proclame un tel principe! — tandis qu'au contraire, l'âme religieuse protestante se trouverait exaltée dans les groupements de Boy-Scouts protestants... Il est facile de se rendre compte du résultat d'un contact établi dans de pareilles conditions. C'est l'âme protestante qui deviendrait l'âme de la Fédération. Autrement dit, ce serait la protestantisation de la jeunesse française, c'est-à-dire l'obtention du but rêvé par les Unions Chrétiennes, ainsi que nous le révélait tout à l'heure le dernier document que nous avons cité.

Quant au gouvernement maçonnique, il est naturel qu'il travaille

à la réussiste d'une opération de ce genre; d'une part, à cause des origines protestantes de la Franc-Maçonnerie; et, d'autre part, en raison de ce que les hommes les plus intelligents du Bloc commencent à comprendre qu'une nation ne saurait vivre sans religion, mais qu'en leur qualité de libres-penseurs, ils sont, en dehors de l'origine que nous venons de rappeler, bien plus portés vers le Protestantisme que vers le Catholicisme.

Est-il excessif de penser que les chefs des Unions Chrétiennes aient pu imaginer un pareil plan? Ne leur supposons-nous pas un esprit beaucoup plus machiavélique qu'ils n'ont?

Ce sont les documents ayant trait à cette question qui vont répondre pour nous.

Notons d'abord le caractère religieux du serment exigé de l'Eclaireur Unioniste.

> Servir Dieu et la Patrie.
> Rendre service à tout moment.
> Obéir à la loi de l'Eclaireur.

En opposition au Manuel des Eclaireurs de France, qui enseigne à l'enfant qu'il a en lui la science du bien et du mal, le Manuel de l'Eclaireur Unioniste dit à cet enfant:

> Nous mettrons la loi de l'Eclaireur au chevet de notre lit. Le matin, avant de quitter notre chambre, nous la lirons en promettant devant Dieu de la mieux observer que la veille... Le soir avant de nous coucher, nous ferons sans faiblesse notre examen de conscience de la journée, en notant les progrès à faire encore et en demandant à Dieu de nous aider... La plus grande force qui soit au monde après le Christ est la prière de celui qui croit fermement en lui.

Dieu, le Christ et son enseignement, voilà donc ce qui est sans cesse proposé aux méditations de l'Eclaireur protestant. D'autre part, la revue des Unions Chrétiennes, l'*Espérance* de mai 1912, nous apprend ce qui suit :

> Avant chaque exercice, au local, nous commençons par le chant d'un cantique, la lecture d'un passage de la Bible et par la prière; les sujets qui ont fait l'objet de ces entretiens étaient fournis par la loi de l'Eclaireur. Exemples :
>
> 1. *La parole donnée qui doit être tenue* (parabole des fils allant travailler dans la vigne; l'un dit : « J'y vais » et n'y va pas, l'autre dit :« Je n'y vais pas » et il va tout de même).
> 2. Parabole du Bon Samaritain.
> 3. Moïse (exemple de « pionnier » dans l'Ancien Testament).
> 4. L'Epargne.
> 5. Parabole de l'intendant infidèle...
>
> Nous avons fait réciter le « Notre Père » par un Eclaireur dans notre dernière séance et continuerons à le faire à l'avenir.

Ce n'est pas précisément comme aux séances des Eclaireurs de France. Les chefs des Unions Chrétiennes savent d'ailleurs à quel résultat cela doit aboutir.

Dans l'*Espérance* de juin 1912, nous lisons, en effet, cette phrase qui indique clairement que l'avenir sur lequel comptent les promoteurs des groupes d'Eclaireurs protestants est bien celui que nous avons exposé plus haut.

Dans l'émulation prochaine entre Éclaireurs en France, notre seule supériorité sera l'action profonde que nous pouvons exercer sur l'âme des garçons.

Dans le numéro d'avril 1912, nous lisons :

Si nos Unions ne peuvent pas avoir le nombre, elles devront, sous peine de ne pas avoir de raison d'être, être celles qui exercent l'action la plus profonde sur le caractère du jeune garçon qui en fait partie, et c'est à cet égard surtout que *nous voudrions leur recommander, dès le début, de se servir du mouvement des Éclaireurs pour faire une œuvre vraiment religieuse et chrétienne.*

Voilà la pensée profonde. Et la voici maintenant développée :

... Le mouvement des Eclaireurs n'a pas avant tout pour base tel ou tel exercice, tel ou tel uniforme, telle organisation, mais le fait qu'on n'est Eclaireur que si l'on a pris l'engagement d'honneur « de servir *Dieu* et la Patrie, de rendre service à tout moment, d'obéir à la loi de l'Eclaireur ». La base de tout, c'est un engagement moral et *religieux* librement consenti et qui doit être maintenu devant la conscience de chaque Eclaireur, *sous peine de voir le mouvement dégénérer*, perdre son caractère propre et *bientôt son existence même*. (*L'Espérance*, mai 1912).

Et l'*Espérance* conclut que si le mouvement n'est pas ainsi compris, « il vaut beaucoup mieux ne pas essayer de tenter une œuvre décapitée à l'avance ».

De tels documents ne doivent nous laisser aucun doute. Les chefs des Unions Chrétiennes savent ce qu'ils font. Ils se rendent compte que les groupements de Boy-Scouts constitués sur le principe de neutralité, sans base religieuse, sont des groupements « décapités à l'avance » et qu'au contraire, ceux-là deviendront la tête et l'âme des autres, qui auront assis leur enseignement sur une base religieuse. Le scoutisme n'est donc dans leur pensée qu'une entreprise tendant à l'effacement progressif du Catholicisme et à la protestantisation de la jeunesse française, c'est-à-dire de la France de demain.

— Eh bien, diront certains, c'est de bonne guerre. Vous avez dit que pareille entreprise ne pouvait réussir sans la collaboration d'un certain nombre de catholiques qui consentiraient à tenir le drapeau de la neutralité et à attirer les autres sous ses plis. S'il se rencontre des catholiques assez niais pour accomplir cette besogne, ce n'est pas aux protestants à les déniaiser.

C'est ce qu'on pourrait admettre, s'il n'y avait un petit fait à la charge des Unions Chrétiennes, qui interdit qu'on juge leur rôle dans l'affaire des Boy-Scouts neutres avec une telle bienveillance.

Nous avons vu, en effet, par certains des documents cités plus haut, que les membres les plus qualifiés de ces Unions Chrétiennes ont prêté la main à la constitution des associations des Boy-Scouts neutres. Ils ont collaboré, en cette circonstance, avec les catholiques qui ont entrepris cette mauvaise besogne; et, cependant, ils l'avaient condamnée en leur cœur et ils affirmaient entre eux qu'il vaudrait beaucoup mieux « ne pas essayer de tenter une œuvre décapitée à l'avance ».

Le numéro de l'*Espérance* d'avril 1912 contient ce paragraphe :

> De tous côtés des organisations d'Eclaireurs se sont fondées. Deux sociétés organisent le mouvement en France, *naturellement sans base religieuse*. M. Williamson fait partie du Comité d'une de ces sociétés, la Ligue d'éducation nationale, nos Unions ayant le devoir d'apporter leur collaboration à ce qui se fait pour le bien général.

Nous savons, d'autre part, que le pasteur Gallienne fait partie du Comité directeur des Eclaireurs de France et qu'il collabore avec les catholiques qui y figurent. Quel rôle étrange pour ces deux personnages! Et que signifie ce « naturellement, sans base religieuse? » Pourquoi ce mot : « Naturellement »? Est-ce une pitié railleuse qui l'a écrit? Ou bien est-il là simplement pour expliquer aux lecteurs protestants de l'*Espérance* que, si ces deux ardents propagandistes consentent à collaborer avec des catholiques, c'est parce que ceux-ci ont bien voulu laisser chloroformer leur catholicisme à l'entrée des groupes neutres? Quoi qu'il en soit, ces groupes neutres sont réprouvés par les Unions Chrétiennes; le principe de neutralité qu'ils ont adopté est considéré par celles-ci, comme destiné à faire « dégénérer le mouvement ». Et MM. Williamson et Gallienne aident les catholiques à s'enlizer! Les trompent-ils? Les trahissent-ils? Est-ce tout exprès pour les perdre qu'ils leur prêtent leur concours?... Non pas, répond l'*Espérance;* mais « nos Unions ont le devoir d'apporter leur collaboration à ce qui se fait pour le bien général ». Comment l'*Espérance* peut-elle invoquer un tel prétexte après qu'elle a écrit qu'il « valait beaucoup mieux ne pas essayer de tenter une œuvre décapitée à l'avance? » Aider un honnête voyageur égaré dans la nuit à s'engager dans un chemin qu'on sait devoir le conduire à un précipice, ce serait abominable. Mais alléguer ensuite, qu'en commettant un pareil acte, on a agi « pour le bien général », ce serait par trop cynique. Il semble pourtant que MM. Williamson et Gallienne aient fait quelque chose comme cela. Et c'est pourquoi on est logiquement conduit à penser que les chefs des Unions Chrétiennes ont prémédité le plan que nous avons exposé.

N'en serait-il pas ainsi? Alors, il y aurait vraiment lieu d'admirer l'étonnante, la prodigieuse malice du sort, par l'effet de laquelle il arriverait que les associations de Boy-Scouts ayant la même origine anglo-protestante que la Franc-Maçonnerie française, les deux institutions aboutissent, en outre, au même résultat : la destruction lente du Catholicisme en France; et cela, par l'emploi des mêmes moyens qui se résument dans la formule suivante : constitution de groupements, secrets ou non secrets, superposés ou simplement juxtaposés, mais dont, en tout cas, le fonctionnement produit naturellement l'oubli, la désaffection du Catholicisme dans les intelligences et les consciences, et son remplacement par un autre idéal. En résumé, d'un côté comme de l'autre, il s'agit, en effet, de l'anéantissement de la foi catholique par substitution. Avant 1793, c'était la philosophie de Jean-Jacques, alliée au scepticisme de Voltaire et de l'école encyclopédique qu'on installait dans les âmes pour y tout ravager. Maintenant, c'est encore la philosophie du même Jean-Jacques qui achève les destructions demeurées incomplètes et qui fait ainsi place nette; mais au profit de quoi?... Au profit du patriotisme, pensent quelques-uns, sans se rendre compte que si le patriotisme est une sorte de religion, c'est une religion purement humaine, qui ne saurait se perpétuer qu'à condition de s'appuyer sur une autre qui ait sa racine dans le divin. Et, c'est pourquoi, à la place du Catholicisme « neutralisé », dans la Ligue d'Education nationale et dans l'association des Eclaireurs de France, on voit apparaître le Protestantisme des Eclaireurs Unionistes; le Protestantisme, c'est-à-dire précisément la religion de ceux qui ont introduit en France et le scoutisme et la Franc-Maçonnerie.

Voilà des rapprochements qui, certes, ne manquent pas de valeur démonstrative. Et, pour qu'ils parlent mieux encore à notre raison, il se trouve qu'il existe un dernier caractère commun au scoutisme et à la Franc-Maçonnerie. D'un côté comme de l'autre, en effet, ce sont des hommes de bonne foi, d'imagination, de belle ardeur, et même de grand dévouement, qui se font démolisseurs inconscients; et ces démolisseurs détruisent quoi? Ce à quoi ils sont eux-mêmes attachés. Une volonté mystérieuse obscurcit leur raison en exaltant leur imagination. Elle les pousse vers un but qui leur paraît utile, qui correspond à la générosité de leur nature, mais derrière lequel il y en a un autre qui leur est soigneusement caché. Elle les place dans une voie tracée d'avance et préalablement bordée de telle manière qu'ils ne peuvent que marcher droit devant eux, vers le faux but dont la lueur les attire et les éblouit. Le moment venu où toutes les opérations préparatoires sont terminées, cette volonté donne le signal : « Qu'ils aillent! » Et ils vont, de toute leur bonne foi, de toute leur ardeur, de tout leur dévouement. J'ai été de ces hommes, lorsque je passai, voici vingt-cinq ans, par la Franc-Maçonnerie, comme

y passèrent les nobles et les prêtres du XVIIIe siècle, et comme passent maintenant par le scoutisme les patriotes et les catholiques égarés dans les Comités directeurs des Boy-Scouts neutres. Je n'ai qu'à regarder au fond de moi-même, dans mes souvenirs, pour savoir comment le plus ardent enthousiasme se trouvant ainsi mis au service de la plus décevante des causes, on peut être aveuglément et irrésistiblement emporté.

La volonté mystérieuse dont nous venons de parler, c'est, dans l'affaire des Boy-Scouts, ou le hasard, ou le Protestantisme. Aux catholiques de décider, s'il est raisonnable d'attribuer au premier tant de logique. Le hasard est un personnage qui n'a, du reste, aucun intérêt dans la question. Il n'en est pas de même du Protestantisme, si formellement accusé par les documents que nous avons produits. Celui-ci n'entend pas laisser éteindre sa vieille querelle. La guerre qu'il commença par soutenir sur les champs de bataille, il l'a continuée par les infâmes procédés maçonniques, les procédés des sociétés secrètes. Il espère l'achever en s'emparant de la jeunesse par les associations de Boy-Scouts, comme il s'est emparé des hommes, faits par la Franc-Maçonnerie ou par les associations qui sont alliées à celle-ci. Ici comme là, il emploie certains moyens de fourberie qui ne sont pas à son honneur. C'est ainsi qu'après avoir contribué à la création de la Ligue d'Education nationale pour y attirer les enfants des patriotes de gauche, il a aidé à la constitution des Eclaireurs de France, destinés à se recruter chez les patriotes de droite, ainsi que dans les familles catholiques. Il s'est appuyé, pour cela, sur certains catholiques qu'il connaissait, avec lesquels il entretenait commerce d'amitié. Il les a aidés à se mettre sur les yeux le même bandeau qu'il appliquait, cent cinquante ans plus tôt, sur ceux des nobles et des prêtres admis à l'initiation maçonnique. Il les a poussés, en leur parlant d'union et de patriotisme, dans la voie où leur religion trouverait sa perte, si les choses pouvaient se terminer comme il le désire,... sans songer que de tels moyens, qui sont à sa honte, suffiraient aussi à sa condamnation. Car une religion vraiment divine a-t-elle besoin d'emprunter à l'Esprit du mal les procédés qui sont incontestablement les siens?... Lui qui propose inlassablement le Christ comme exemple à ses Eclaireurs Unionistes, — nous venons d'en avoir la preuve, — croit-il que le Christ, même pour se sauver, même pour faire triompher sa doctrine, eût agi ainsi?... Il y a des façons de se défendre auxquelles la Vérité ne se résout jamais.

Ce que le Protestantisme a apporté de duplicité dans cette affaire diminue la responsabilité des catholiques qu'il a contribué à aveugler et qu'il a réussi, grâce à des « influences individuelles, soigneusement couvertes », à placer à la tête des associations de Boy-Scouts neutres. Cette responsabilité n'en serait pas moins fort lourde si les catholiques dont nous parlons persistaient. Ils contribueraient, en

effet, par leur obstination, au remplacement du Catholicisme par le Protestantisme en France. Sont-ils pour ce dernier? Est-ce en connaissance de cause qu'ils travaillent pour lui? Alors qu'ils le disent. Dans le cas contraire, qu'ils essayent donc, vis-à-vis d'eux-mêmes et devant leur conscience, de s'expliquer l'illogisme de leur situation. Qu'ils invoquent donc une bonne raison pour se mettre, comme ils le font, en opposition directe avec les instructions de son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris et de plus de la moitié de l'Episcopat français interdisant aux jeunes gens des patronages catholiques d'adhérer aux associations de Boy-Scouts neutres.

Quant aux patriotes chez lesquels la foi religieuse est plus ou moins morte et qui ont accordé leur patronage aux associations de Boy-Scouts neutres, parce qu'ils ont espéré qu'elles contribueraient au rétablissement de l'union entre les Français et, par suite, au maintien de la grandeur de la France, voici les questions qu'ils devraient se poser :

Croient-ils qu'une entreprise dirigée par le Protestantisme contre le Catholicisme qui a fait la France et qui est encore servi par tant de dévouements, soit susceptible de produire l'union entre les Français?

Admettent-ils qu'un enseignement moral qui repose sur le principe de la connaissance du bien et du mal innée chez l'enfant, puisse engendrer les vertus sociales sans lesquelles aucune nation ne peut vivre?

Se figurent-ils qu'une propagande tendant à la protestantisation de la jeunesse française et inspirée par une organisation protestante mondiale, soit de nature à assurer la liberté et la grandeur de la France menacée par la rivalité protestante anglaise et par l'hostilité protestante allemande? Une telle propagande ne doit-elle pas plutôt avoir pour aboutissement logique la subordination de notre pays ainsi « déraciné »?

Enfin, leur loyauté n'a-t-elle pas lieu de s'inquiéter en constatant les procédés que nous avons signalés?

Il est impossible que leur conscience n'hésite pas devant la réponse à ces questions.

CONCLUSION

RAPPORT EXISTANT ENTRE LE PROTESTANTISME, LA FRANC-MAÇONNERIE et les ASSOCIATIONS DE BOY-SCOUTS

Sous son apparence patriotique, la question du scoutisme doit être considérée, pour ce qui concerne la France, comme un épisode de la guerre qui est faite au Christianisme depuis sa naissance.

Pour nous en rendre pleinement compte, nous devons constater certaines particularités qui précisent les conditions de la lutte.

1° C'est à la doctrine elle-même qu'a été déclarée, de tout temps, la guerre dont nous parlons; et elle a toujours tendu directement à la disparition de cette doctrine, soit par anéantissement, soit par corruption ou altération.

2° Il y a dans l'Eglise un point contre lequel ses adversaires tournent tous leurs efforts : c'est le principe de discipline qui est à la base de sa constitution et grâce auquel l'intégrité du principe doctrinal se trouve maintenu.

3° Trois systèmes d'attaque ont été utilisés contre l'Eglise : la persécution, la guerre sur les champs de bataille et la lutte par la fourberie. Cette dernière a trouvé sa systématisation dans l'emploi de la Société secrète et elle n'a guère cessé d'être pratiquée depuis la naissance du Christianisme. En effet, dès les premiers siècles de notre ère, on voit certaines sociétés secrètes s'introduire dans le monde chrétien pour y déposer sournoisement des doctrines directement opposées à celle de l'Eglise, ou tout au moins susceptibles d'altérer celle-ci. On peut dire que les promoteurs de ces sociétés secrètes agissaient à la manière de malfaiteurs qui pratiqueraient nuitamment des trous de mine sous les fondations d'un monument dans le but d'y introduire la dynamite destinée à le faire sauter.

4° Toutes ces sociétés secrètes antichrétiennes présentent des caractères communs. Elles sont généralement constituées, comme la Franc Maçonnerie, par compartiments superposés ou, si l'on veut, par cercles de plus en plus étroits et de plus en plus secrets à mesure qu'on pénètre plus avant. En outre, toutes ont une doctrine se rattachant à la kabbale juive. Enfin, à la naissance de presque toutes, on peut apercevoir un intellectuel juif, plus ou moins bien dissimulé, rôdant dans leurs entours et fraternisant avec ceux qui creusèrent ces « trous de mine » dans lesquels était enfoncée la dynamite kabbaliste.

5° L'élément national et religieux juif, qui est l'ennemi naturel du Christianisme, est en même temps le seul, parmi ceux existant actuellement, qui existât aussi à la naissance du Christianisme; le seul qui ait persisté depuis, sans interruption; le seul qui se soit toujours trouvé représenté dans toutes les parties du monde chrétien où ont été introduites les sociétés secrètes antichrétiennes.

Qu'on le remarque bien : ce ne sont pas là des suppositions; ce sont des faits positifs, des réalités certaines.

Si, maintenant, au lieu de considérer ces réalités d'un regard inerte, nous en étudions les rapports possibles, nous aboutissons à cette conclusion : Que l'élément national et religieux juif a, seul, pu promouvoir le système de lutte par la fourberie qui a donné naissance aux sociétés secrètes antichrétiennes, parce que, en raison des constatations que nous venons de faire, il est le seul qui se soit trouvé en état d'assurer la continuité des efforts qui furent faits dans

tout le cours de l'histoire de l'Eglise, toujours dans le même sens, toujours avec une même base doctrinale, toujours par les mêmes moyens occultes, tortueux, pervers qui, à eux seuls, suffiraient presque à dénoncer la même main.

Il en fut ainsi jusqu'au seizième siècle. Mais alors, l'établissement politique et religieux du Protestantisme changea les conditions de la bataille. Le libre examen, clef de voûte de l'édifice protestant, est, en effet, juste le contraire de ce principe de discipline tant détesté de l'ennemi; précisément parce qu'il est le gardien incorruptible du principe doctrinal catholique. Les adversaires du Christianisme furent donc grandement intéressés au succès du Protestantisme. En conséquence, il était naturel qu'ils initiassent un certain nombre de protestants à la connaissance pratique de la Société secrète et qu'ils leur fissent comprendre comment ils pourraient introduire ces torpilles, inoffensives en apparence, au sein des états catholiques et jusqu'au cœur même de la catholicité.

Or, si nous examinons les faits, voici ce que nous constatons.

1° Le Protestantisme s'adonna à la pratique de la Société secrète, dont le chancelier François Bacon exposa dans sa *Nouvelle Atlantide* les avantages politiques possibles pour l'Angleterre. Il prit l'initiative de la création des Loges maçonniques.

2° C'est la protestante Angleterre qui introduisit ces loges maçonniques dans les nations catholiques.

3° L'enseignement donné dans ces Loges était conforme à celui du Protestantisme. Il était basé sur le libre examen. De plus, tandis qu'il demeura déiste et spiritualiste dans les pays protestants, il se transforma, au contraire, dans les pays catholiques, pour devenir matérialiste, athée, destructeur, et pour aboutir à une guerre implacable faite au Catholicisme.

Si, de nouveau, nous appliquons la méthode du raisonnement à ces faits positifs, nous sommes amenés à induire que le Protestantisme doit être, comme l'élément juif, pour quelque chose dans la direction de l'enseignement maçonnique.

Mais encore, objectera-t-on, faudrait-il qu'existât la possibilité de son intervention.

Cette possibilité existe, pour lui comme pour la puissance juive, comme aussi pour la puissance politique anglaise ou allemande, grâce aux superpositions et aux enchevêtrements qui ont été habilement ménagés dans le monde des sociétés secrètes. Elle existe même de telle manière que la Franc-Maçonnerie protestante, anglaise ou allemande, peut jeter avec la plus grande facilité les suggestions matérialistes dans les Loges françaises, tout en affectant de condamner publiquement, si elle le juge utile à ses intérêts, le matérialisme qui règne dans ces Loges.

Actuellement, la situation en France est celle-ci :

Grâce à ces dispositions et à ces manœuvres, une besogne de destruction sociale à été accomplie au détriment du Catholicisme. Mais en se plaçant au point de vue protestant, on se rend compte qu'il reste une seconde tâche à remplir : celle qui tend à opérer au profit du Protestantisme les reconstructions sociales nécessaires. C'est en vue de celle-là que les associations de Boy-Scouts ont été introduites en France dans les conditions que nous avons constatées.

Au point de vue doctrinal, la Franc-Maçonnerie a imposé l'enseignement matérialiste et athée dans ses Loges. Au point de vue politique, elle s'est emparée du pouvoir et elle a pu faire déborder cet enseignement matérialiste et athée dans les écoles publiques, dans les journaux, dans les livres, au théâtre, partout. Cet enseignement a porté ses fruits. Nous sommes arrivés à l'extrême limite. Il nous faut faire machine en arrière et revenir à un enseignement moral et religieux, ou bien la France est perdue. On le sent, jusque dans le monde matérialiste. On ne se contente pas de le sentir; on le dit, on l'écrit. Si le Protestantisme sait utiliser ce besoin à son profit, son triomphe peut lui apparaître comme assuré.

Que faut-il pour cela? Que le silence soit imposé au Catholicisme afin que le Protestantisme soit seul à parler, à enseigner. L'instinctif besoin national de conservation se tournera alors vers lui, puisqu'il n'y aura plus que lui qu'on verra et entendra.

Or, l'enseignement catholique est déjà interdit dans les écoles. Que reste-t-il donc à faire? Tuer les œuvres post-scolaires catholiques, les patronages, la Fédération gymnastique et sportive du Dr Michaux, par la concurrence ou autrement. Proposer en même temps l'enseignement protestant; mais le proposer de manière à ne pas éveiller les susceptibilités de la nation; le glisser sournoisement dans les esprits d'une façon insensible.

N'est-ce pas un excellent moyen, pour y réussir, que de créer un nouveau type d'associations post-scolaires offrant à l'imagination des enfants quelque chose de plus attrayant que ce qui leur est donné dans les œuvres catholiques? On aura ainsi chance de désagréger peu à peu celles-ci. On attirera les jeunes catholiques, on les soustraira, dans une certaine mesure, à l'influence de l'enseignement qu'ils recevraient dans les associations confessionnelles. Au besoin, on pourrait déclarer qu'on ne veut faire aucune concurrence à celles-ci. Qu'importe une pareille déclaration, alors que la concurrence se fera d'elle-même, par la force des choses? On neutralisera l'éducation que ces mêmes jeunes catholiques pourraient recevoir dans leur famille..., tout en faisant profession de respecter infiniment celle-ci. Là encore, l'opération se réalisera d'elle-même, en dépit de toutes les affirmations, pour ainsi dire mécaniquement. On s'appliquera du reste à séduire les parents par la largeur, la bienveillance même du programme de neutralité auquel on se déclarera se rallier dans

le seul but de recréer l'union dans la nation. On étayera sur ce principe de neutralité un enseignement moral sans solidité, parce qu'il sera sans base; mais, en même temps, on donnera, dans certains compartiments des mêmes associations, un enseignement moral adéquat au premier, mais basé, lui, sur un principe religieux, le principe protestant qui se trouvera ainsi destiné à bénéficier, au nom de la logique et par la force des choses, des suggestions jetées, en guise de préparation, dans les compartiments neutres. Qui ne voit que ce serait vraiment un miracle si, grâce à une pareille manœuvre, le Protestantisme ne se trouvait substitué, dans l'âme de la jeunesse, c'est-à-dire dans l'âme de la nation française de demain, au Catholicisme effacé? Or, c'est précisément cette manœuvre qui est effectuée en France depuis que le mouvement scout est lancé et depuis que les associations de Boy-Scouts neutres sont patronnées par certains catholiques aussi inconscients que ceux qui entraient dans les Loges au XVIIIe siècle. Nous pouvons donc conclure que, sans que ces catholiques s'en doutent, leurs associations de Boy-Scouts ne sont que les antichambres du Protestantisme. Ils ont beau essayer de justifier leur conduite par la nécessité de l'union. On voit au profit de qui une telle union serait réalisée.

Nous ne terminerons pas sans rappeler l'attention sur le caractère de duplicité qui déshonore la guerre ainsi faite au Catholicisme par le Protestantisme. Ce n'est plus la lutte au grand jour, à coups d'arquebuse; c'est l'assassinat, exécuté par mensonge et trahison. MM. Williamson et le pasteur Gallienne incitent en effet les catholiques avec lesquels ils collaborent aux Eclaireurs de France et à la Ligue d'Education nationale à proclamer le principe de neutralité, alors que ce principe, ils le savent, est destiné à l'étranglement du Catholicisme. Comment qualifier un tel procédé, si on ne l'appelle pas trahison?

Qu'une cause soit attaquée par de pareils procédés, c'est un grand signe en sa faveur. Que dire, au contraire, de celle qui a assez peu de confiance en elle-même pour sentir le besoin de les employer?

La réponse nous paraît simple :

Il est impossible que la vérité soit du côté où le mensonge est pratiqué.

COPIN-ALBANCELLI.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

POUR LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT (1)

L'ABBÉ JULES MOREL

... Ceux qui connaissent les *Mélanges* se rappellent avoir lu son nom dans un très bel article des derniers volumes, où quelques divergences de tactique ne laissent pas de mettre en relief une pleine estime et un accord foncier. C'est au sujet de la *Somme contre le libéralisme*, et nous y reviendrons. M. l'abbé Jules Morel, chanoine honoraire d'Angers, consulteur de la Sacrée Congrégation de l'Index, avait rassemblé là, vers 1877, la plupart de ses articles contre les erreurs contemporaines, en deux gros in-octavo. On y a toute sa physionomie, son *exegi monumentum*.

Cependant, depuis vingt-cinq ans déjà, il menait à l'*Univers* le bon combat pour la doctrine. Aux tournants dangereux, il s'était trouvé près de Louis Veuillot, en avant-garde. Sa biographie complète ainsi celle du maître. Et le sujet surtout nous contient et nous tente. La plume à la main, l'abbé Morel, dès ce temps-là, s'était résolument établi « surveillant » des déviations et des infiltrations antidoctrinales parmi la presse catholique. Avant même que le Pape Pie IX eût changé cette appellation dérisoire en un titre plus sérieux, on l'a traité d'« inquisiteur ». Il est ainsi l'un des ancêtres les plus authentiques, les plus décidés, les plus considérables de ce bataillon d'honnêtes gens baptisés aujourd'hui « flaireurs d'hérésie, hussards et gabelous de l'orthodoxie, mouchards de Rome, bouledogues, etc... Voyons donc d'où lui était venue cette vocation périlleuse, et comment il l'avait suivie? C'est en somme une histoire curieuse et même, comme on dit, piquante.

I

DE L'ÉCOLE MENNAISIENNE A L' « UNIVERS »

L'abbé Morel, comme plusieurs intransigeants du meilleur aloi, a passé d'abord ingénûment par le libéralisme. Cela peut être une excellente école. Le souvenir qu'on en garde incline à l'humilité et à toutes les indulgences compatibles avec la défense des principes.

1. Autour du monument élevé ici à la mémoire de Louis Veuillot pour le centenaire de l'illustre écrivain catholique, il serait juste de faire place, en guise de bas-relief, sur le piédestal à quelques figures : profils de collaborateurs trop oubliés, épisodes laissés à l'écart, grandes physionomies méconnues de nos contemporains. — Ceci n'est qu'un rapide croquis d'une série plus étendue de souvenirs. *(N. D. L. R.)*.

Il allait achever ses études ecclésiastiques au Grand Séminaire de Saint-Sulpice, où, dit-il, « on nous parlait très peu de ce qui froissait l'esprit du siècle », quand cela n'intéressait point l'exercice du ministère. La gloire de Lamennais battait son plein. L'école de la Chesnaie recrutait partout des élèves. Une invitation parvint à l'abbé Morel durant les vacances. Il accourut.

Pour tout dire, il sentait bien quelques difficultés contre la doctrine du maître. Il les exposa naïvement au débotté. La principale touchait à une certaine antinomie qu'il croyait déjà découvrir entre l'enthousiasme de la nouvelle école pour la liberté et l'ancienne institution ecclésiastique de l'Inquisition. Lamennais écarta le spectre d'un geste. Il fallait laisser cela aux ténèbres du moyen âge. Inquisiteurs et simoniaques étaient deux tares de la vieille Mère Eglise, à couvrir du manteau de Noé. Gerbet courut même à la bibliothèque; il invoqua Bossuet et Fénelon, voire les Pères. Le jeune séminariste se rendit. « L'admiration et l'ignorance avaient fait de moi, dit-il, un catholique libéral, imberbe et fougueux ».

Ce fut au reste de courte durée.

On s'imaginait volontiers, dans l'entourage de l'illustre solitaire, qu'à la mort de Pie VIII un Pape plus moderne ferait de Lamennais un cardinal et « lui confierait l'organisation du catholicisme libéral au sein du monde ecclésiastique ». Ce fut Grégoire XVI qui monta sur la Chaire de Saint-Pierre, et ce fut l'Encyclique *Mirari vos* qui éclata. L'école de la Chesnaie fut dissoute. L'abbé Morel signa peu après l'acte de franche soumission que lui imposa son évêque. L'apostasie de Lamennais acheva de dessiller ses yeux. Le silence se fit.

Le jeune prêtre en profita, durant vingt ans, pour reviser peu à peu ses idées. Il revint aux grandes traditions théologiques. Il apprit l'histoire :

J'en connais de plus misérables.

II

COMMENT LACORDAIRE ET DE FALLOUX SUSCITÈRENT PAR MÉGARDE UN APOLOGISTE DE L'INQUISITION

Les plus étranges évolutions s'étaient produites dans l'intervalle parmi les anciens familiers de l'école mennaisienne.

Une ère magnifique avait resserré en un seul faisceau toutes les énergies militantes. La renaissance des Ordres religieux, la conquête de la liberté d'enseignement groupait autour Montalembert, jeune, éloquent et intrépide, les talents et les bonnes volontés. M. Bailly, véritable homme de Dieu, avait fondé les Conférences de Saint-Vincent-de Paul et recueilli des mains de l'abbé Migne l'*Univers*, ces

grandes œuvres de doctrine et de charité, qui devaient être les deux ailes de l'espérance. Ozanam commençait de donner son nom à l'une, Veuillot le sien à l'autre.

La révolution de Février 48 vient malheureusement jeter la fièvre au camp. Une rechute de libéralisme s'ensuivit. Lacordaire fonda l'*Ere nouvelle* et pensa ressusciter l'*Avenir*, que jadis il avait tué. Montalembert oscillait entre les suggestions de son tempérament et de sa foi, ses amitiés et le souvenir de ses origines incohérentes. L'originalité de l'*Univers* se dessina. Louis Veuillot était décidément hors de pair. Longtemps contraint par ses humbles admirations ou entraîné par ses ardeurs de néophyte, il était devenu un chef à son tour. Admirablement servi par le sens catholique personnel qui devait orienter toute sa vie, soutenu par cette admirable conscience doctrinale qui portait le beau nom de comte Melchior Du Lac de Montvert, il dressait le drapeau de l'intransigeance catholique contre la défection libérale.

Et c'est alors qu'intervint notre « inquisiteur ».

En attendant que la grande coalition anti-ultramontaine eût tout à fait rassemblé et lié par un pacte visible sous son oriflamme les éléments les plus disparates, — depuis les sentimentaux comme Perreyve, les universitaires comme Gratry, les gallicans comme Mgr Maret, les diplomates comme Mgr Dupanloup, jusqu'aux aristocrates comme Montalembert, — une seconde génération se levait, prête à suivre les vétérans sans s'inquiéter de leurs étranges diversités d'origine. Parmi ces recrues, brillait un jeune écrivain, de sérieux avenir, le comte de Falloux, légitimiste de naissance, mais impatient de paraître, et de qui les traditions catholiques et mondaines continuaient de faire ensemble bon ménage. Bientôt député de Segré, puis ministre, il devait attacher son nom à la loi scolaire qui nous régit encore. Il venait de donner une estimable *Histoire de Louis XVI;* il était devenu avec l'éloquent conférencier de Notre-Dame de Paris l'ornement du salon de Mme Swetchine : il désirait écrire, afin de mieux marquer son évolution, une vie de Saint illustre, mêlé aux événements d'une grande époque. Le P. Lacordaire, à l'étourdie, indiqua Saint Pie V. Il ignorait l'histoire; Michel Ghislieri n'était pour lui qu'une des illustrations de son Ordre et le vainqueur de Lépante : il ne vit que le thème oratoire et romantique.

Mais à mesure que son disciple avançait dans l'étude des monuments originaux, le désenchantement, puis l'épouvante les saisit tous deux. Le dominicain alla jusqu'à conseiller d'abandonner les fouilles, par horreur du gisement. Par bonheur, le jeune homme tenait à n'avoir pas entièrement perdu son temps. On s'arrêta à un moyen terme. La *Vie* de M. de Falloux gaza. Elle sut mettre au premier plan les événements de ce glorieux Pontificat qui risquaient moins de choquer l'opinion commune; elle laissa les autres dans l'om-

bre. C'est que l'on appelle l'histoire, quand l'historien est libéral! Pour elle « les faits moraux sont aussi maniables que les chiffres des statistiques »; les jeux de la perspective, des ombres et de la lumière changent la valeur de l'accessoire et du principal. On eut le Saint Pie V édulcoré que méritait l'époque.

Cependant, dit l'abbé Morel, « le premier coup du pionnier était donné dans ce vieux sol des plus riches alluvions, et à la vue des médailles qu'il fit reluire, il était impossible de fermer la tranchée aux nouveaux arrivants ». M. de Falloux lui avait fait amicalement cadeau du livre; il fut frappé, en le lisant, de la grandeur de cette effigie même mutilée et de sa correspondance avec ses aspirations secrètes. A partir de 1845, Saint Pie V le préoccupa.

Ce dernier des Papes que l'Eglise a canonisés lui apparaissait de plus en plus comme le Pontife providentiel, destiné de Dieu pour arrêter le premier élan d'invasion de la Réforme et combattre le germe des bouleversements futurs. La plupart des Papes qui ont eu maille à partir avec la Révolution, anarchique ou organisée, ont porté depuis son nom. Il est le patron de l'antilibéralisme. L'abbé Morel se prit à l'étudier pour son compte avec ferveur et marcha sans pusillanimité de découverte en découverte. Il en vint à se dire que si le saint religieux revenait sur la terre, il ne reconnaîtrait « ni Lacordaire pour un fils de saint Dominique ni nos théories libérales pour des filles de l'Evangile ». Il confia ces pensées à Dom Guéranger qui les bénit, à l'abbé Pie, alors vicaire général de Chartres, qui les partageait, à Du Lac, tout à fait dégoûté du démocratisme par l'*Ere nouvelle* et par l'émeute, à Lacordaire enfin qui en frémit.

L'abbé Morel avait été à Saint-Sulpice le condisciple de l'illustre orateur, et celui-ci, à qui Mgr Sibour venait d'offrir un asile aux Carmes, n'eût pas été faché sans doute d'être censé l'héritier de l'immense renommée du Pape de Lépante; mais, plutôt que de renoncer à ses vues personnelles sur les besoins de l'Eglise, il eût tout aussi volontiers renié le plus authentique et le plus considérable de ses ancêtres monastiques. Il se piqua des observations de son obscur contradicteur. « Il sentit qu'il allait surgir une école qui abattrait tout ce qu'il avait élevé, lui et la noble phalange dont Montalembert était le gonfalonier, qui licencierait leur armée formée à grand'peine et les laisserait à l'abandon comme les généraux de la seconde section de l'état-major ». Il devait donner une conférence au cercle catholique de la rue de Grenelle-Saint-Germain, devenu le Cercle du Luxembourg; il choisit pour thème l'Inquisition, et lui opposa les douceurs du droit moderne. Sans même prononcer le nom de saint Pie V, il se lança à travers l'histoire, « dont il parlait avec plus de verve que de discernement ». Il fut ému, sarcastique, plein de feu, enleva les applaudissements de cette jeunesse enflam-

mée déjà par son nom, l'enivra de son regard, de son geste, du vin de sa parole. Dans un coin, l'abbé Morel écoutait, conscient que ce discours s'adressait d'abord à lui. L'*Univers* du 15 avril 1850, inséra sa réponse à cette « pantalonnade ».

Une furieuse bataille s'engagea là-dessus. M. Pelletan faisait rage dans la *Presse;* les libéraux se voilèrent la face. Entre eux et le journal de Louis Veuillot une inexpiable guerre était dorénavant déclarée.

III

COMMENT ON AFFAME UN INTRANSIGEANT

Ces faits publics sont assez connus; tenons-nous-en à l'abbé Morel, au lendemain de son équipée.

Le malheureux ne s'était pas douté lui-même de toute son audace : c'est une mésaventure commune à plus d'un publiciste indépendant. Son premier article faillit bien être le dernier. A peine était-il publié que l'auteur était mandé par l'archevêque de Paris *ad audiendum verbum.*

L'archevêque était Mgr Sibour, prélat « doux et bon de caractère », que pour son malheur, son frère l'abbé-député avait tiré de Digne, en le représentant comme le seul archevêque de Paris républicain qui se puisse trouver. Les difficultés trop lourdes pour ses épaules ne manquaient pas. Il était souvent agacé et nerveux. Il blâma fort la doctrine du malencontreux article, et, gêné par la défense, se rabattit sur l'inopportunité, pour conclure à la défense expresse de traiter à nouveau le sujet. « Alors, à moins qu'on ne puisse plus attaquer, objecta l'abbé Morel. — Cela me regarde », tel fut son dernier mot.

L'archevêque, au surplus, « s'était réservé le for gracieux ». Restait l'officialité, dont M. Bautain était promoteur. Celui-ci invita bel et bien l'abbé Morel à déguerpir et à regagner son diocèse, attendu qu'on était à Paris très décidé à le réduire par la famine.

Il y avait par bonheur en ce temps-là un nonce en France, « l'excellent Fornari, le généreux appui des Romains ». Il apprit l'aventure; l'abbé Morel le rassura sur ses moyens d'existence; et, tout heureux, le cher prélat ne cessait de répéter, les jours qui suivirent, avec le plus joli accent italien : « Enfin, ils ne le prendront pas par la faim; il a une bonne tante ».

Il en fut quitte pour une forte semonce de la comtesse Swetchine, quelques plaisanteries du jeune clergé parisien « aux repas de corps entre la poire et le fromage », la froideur du futur Mgr Darboy, second aumônier du lycée Napoléon, et une nouvelle avanie de

Mgr Maret, qui lui annonça enfin que l'archevêché daignait ne pas le prendre au sérieux.

Il continua.

IV

SAINT PIE V ET L'INQUISITION ESPAGNOLE

Nous ne le suivrons pas, du reste, à travers toutes les péripéties de sa collaboration la plus active, ni les épisodes les plus savoureux de sa carrière ecclésiastique. Ce premier échantillon des aventures auxquelles se vouent les militants nous suffit.

Mais de même que la défense de l'Inquisition l'avait conduit dans l'arène, il faut noter que telle resta l'idée inspiratrice de toute sa carrière.

Ses études sur cette grande institution devenaient peu à peu un monument, que ne feront oublier ni Mgr Breton, ni le *Bulletin de la Semaine;* son expérience des nouvelles procédures ecclésiastiques ne pouvait que l'attacher tout à fait aux garanties de l'ancienne législation : il ne cessa plus de la défendre.

Le docteur Hefelé, professeur de Tubingue, plus tard évêque de Rottenbourg, avait écrit par exemple une *Vie du cardinal Ximénès,* où l'Inquisition espagnole était assez maltraitée; Charles Sainte-Foi donna de l'ouvrage une traduction française; et Louis Veuillot lui-même, mal impressionné par cette lecture, crut nécessaire de séparer nettement la cause du Saint-Office romain d'avec l'institution de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, dans de très beaux articles qui sont restés aux *Mélanges.* L'abbé Morel entreprit de le faire changer d'avis, et il y réussit facilement par une série de lettres, évidemment très inférieures par le style, mais nourries de faits et de pensées.

La charte définitive du Saint-Office de l'Inquisition romaine et universelle, observait-il, date de Sixte-Quint, après maintes transformations : et cette Sacrée Congrégation obtient alors la première place parmi les Offices de la Cour de Rome; le Pape en personne s'en déclare le préfet; sa juridiction s'étend à toute la terre et à toutes les causes, sans immunités de personnes, charges ou dignités princières ou cardinalices. Or il y a pourtant une exception, et c'est en faveur de l'Inquisition d'Espagne. Dira-t-on que Rome ne la connaissait pas? Elle datait déjà de 1480. Elle avait ordonné l'exécution des Marranos, les poursuites contre les Morisques, le procès d'un primat, archevêque de Tolède. Les grands Inquisiteurs Torquemada, Deza, Valdès avaient fait leurs preuves. Et la Constitution sixtine parle dans les termes les plus formels de « cet office de la Sainte Inquisition, telle qu'elle a été instituée autrefois par l'autorité du Siège apostolique, dans les royaumes et domaines des Espagnes, *à cause de la fertilité de ses fruits, tels que nous les voyons mûrir de jour en jour dans le champ du Seigneur* ».

La preuve est-elle assez péremptoire? Cependant l'abbé Morel l'appuie encore de toute la série d'expériences préparatoires que lui offrait le pontificat de Saint Pie V, avec la double garantie du génie et de la sainteté; et il nous faut résumer au moins cette page essentielle de son œuvre.

Saint Pie V, en effet, avant son élévation au Pontificat, avait été lui-même un inquisiteur intrépide; et à Côme, à Milan, on en garde encore le souvenir. Sans doute, dans sa *Vie*, M. de Falloux glisse là-dessus; mais le Bréviaire n'y glisse pas, et, en fait de sainteté, on nous accordera bien que le Bréviaire jouit d'une compétence que les délicatesses libérales effarouchées n'ont pas encore détruite. « *Inquisitoris officium inviolabili fortitudine diù sustinuit, multasque civitates non sine vitæ discrimine ab hæresi tunc grassante immunes servavit* ». Les Bréviaires français, avant le retour à l'unité de liturgie, s'étaient empressés d'ailleurs, en acceptant l'office, de faire sauter cette phrase de la légende. Non qu'on la crût apocryphe. Au contraire. On croyait trop à sa véracité. Mais il paraît que la France, pour son salut, devait fermer les yeux à la lumière de « cette colonne de feu placée par la Providence à l'entrée des temps modernes ». Et si Michel Ghislieri se montrait ainsi fidèle à la règle et aux exemples d'un autre martyr de son Ordre, en Lombardie, le « plus grand capitaine de toutes les inquisitions du monde », saint Pierre de Vérone, il n'est pas douteux davantage que Lacordaire, en reprenant l'habit de saint Dominique, a réussi à instaurer une autre tradition, et que quelques-uns même de ses frères sont enclins, encore aujourd'hui, à oublier le chien et la torche de leur antique blason...

Inquisition lombarde, inquisition romaine, lorsque saint Pie V eut ceint la tiare, il se montra du reste mal satisfait encore. Il rêva aux frontières de l'Italie, à ce carrefour des routes de France, de Suisse et d'Allemagne, « une douane plus serrée vis-à-vis d'une contrebande plus subtile », « un cordon sanitaire plus infranchissable », une barrière plus haute que les Alpes, contre l'hérésie. Il écrivit à Philippe II pour le conjurer d'accorder au duché de Milan le privilège de l'Inquisition espagnole. Le projet échoua. Le Pape tente alors de le reprendre à son compte pour Venise. Il impose du moins à la mollesse du Sénat et aux hésitations du Doge un code inquisitorial plus sévère. Il charge de l'appliquer le cardinal de Montalte, son second successeur. La Bulle de 1559 étend partout, et même en Espagne, les droits du Saint-Office, arme sa procédure. Lui-même évoque à sa barre le procès Carranza. Carnesecchi et de Paleario sont exécutés à Rome. Il établit une « Inquisition de la mer » jusque sur les vaisseaux de l'expédition de Lépante.

Ah! nos modernes historiens voudraient bien nous donner à croire que le Pape, favorisé des visions d'En-Haut, n'a sauvé la chré-

tienté que du Turc par le fer et le feu! Mais saint Pie V n'a pas mieux traité le protestantisme, le rationalisme, le naturalisme et toutes nos idoles naissantes. Sous tous les masques, il a combattu partout le même mal par les mêmes moyens. C'est alors la grande Rome héroïque, qui ne traite pas encore avec les Barbares. Et saint Pie V confie à Don Juan d'Autriche le commandement de ses armes; mais cette guerre sainte, cette suprême croisade n'exige-t-elle pas elle-même « un commandement des âmes? » L'hérésie, le blasphème, les mauvaises mœurs n'attireraient-elles pas la malédiction de Dieu? Les anciennes ruées de l'Occident sur les Lieux-Saints n'ont-elles pas échoué, faute de cette « grande mesure de police catholique », de cette « épuration permanente des soldats enrôlés sous l'étendard de la Croix? » L'armée vient des Espagnes, de Venise et de Rome; l'amiral romain Marc-Antoine Colonna a arboré sur la flotte son pavillon et la bannière du Saint-Siège : et cependant ce n'est pas même au Saint-Office romain que saint Pie V confie, par un bref célèbre, l'exécution d'un projet cher à son cœur. C'est au cardinal Diégo d'Espinosa, Inquisiteur général d'Espagne.

Objectera-t-on maintenant l'autorité d'autres Papes? On compte, certes, parmi eux, des princes non moins illustres, des Pontifes non moins grands et plus doux; l'Eglise pourtant n'en a mis aucun autre sur ses autels. Au surplus, l'abbé Morel montre, en deux cents pages, qu'ils ne différèrent point d'avis. Et plus d'un de nos contemporains croira sans doute encore à une gageure si nous l'imprimons ici; mais il faut se rendre au témoignage solennel, infaillible de l'Eglise : si elle a glorifié entre toutes cette haute figure de Pape moderne, qu'illumine la lueur des bûchers dressés aux bandes de Valdès, c'est qu'elle n'a pas craint d'y reconnaître, non pas même la terrible face de sa justice, mais l'exacte physionomie de sa sagesse et d'une héroïque « modération chrétienne ». Saint Louis faisait percer de même la langue des blasphémateurs; et l'on ne gouverne, ni avec sa sensibilité ni avec ses nerfs, mais par le sceptre et par le glaive, pour la sauvegarde de l'immense troupeau contre les loups ravissants.

M. de Falloux ne pouvait le comprendre. Son médaillon trop habile accuse à peine le profil de son héros. « C'était déjà quelque chose », dit l'abbé Morel avec une indulgence, où il entre de la gratitude pour le service à lui rendu. Mais le collaborateur de l'*Univers* espérait bien en même temps que la « statue en pied » viendrait un jour, et elle n'est pas encore venue.

V

LA SOMME CONTRE LE LIBÉRALISME

Quant à la *Somme contre le libéralisme*, — pour ne nous attarder ni aux Sermons ni à un autre volume sur le prêt à intérêt, —

cet écho de toutes les grandes campagnes de l'abbé Morel est loin, sans doute, d'être un chef-d'œuvre impérissable. Les polémiques du moment y prennent trop le pas, pour un travail de ce genre, sur l'exposé, l'analyse et la réfutation méthodiques de l'erreur; la forme n'en vaut pas l'incontestable solidité critique. Néanmoins, au prix de tant d'œuvres que prône si haut l'école adverse, quelle valeur et, à la lire, quel profit!

Des préfaces générales résument et systématisent les observations éparses dans ces douze cents pages, compactes sans lourdeur. C'est là qu'on trouve cette définition, un peu étroite peut-être et cependant si juste du libéralisme, que lui a suggérée justement la controverse centrale que nous nous sommes efforcé de mettre en lumière : « *Le catholique libéral est celui qui, pour la sauvegarde de l'Eglise, préfère le droit commun au droit canon* ». En effet, le pouvoir coercitif de l'Eglise, sous ses formes les plus authentiques, telle est est la pierre d'achoppement par excellence de la mentalité libérale. Cherchez bien. Des esprits qui, sans broncher ont surmonté d'autres prétendus « scandales », se buttent finalement à cette objection. Elle est au fond de toutes les injures dont on nous couvre.

Développez d'ailleurs la formule, et vous aurez toutes les nuances de libéralisants et de modernisants, qui nous infestent encore de nos jours. Ce sont tous ceux qui, pour la défense ou la propagation de la foi, préfèrent la « charité » à la vérité, la philosophie de Kant ou de Bergson à la théologie de saint Thomas, la « raison » ou la « science » au miracle, le ministérialisme politique aux directions du Saint-Siège, la diffusion de la presse neutre aux rudesses de la presse intégrale, etc...

C'est à cette lumière que l'abbé Jules Morel a jugé les hommes et les choses, et elle ne l'a point égaré.

Son premier volume porte en tête une lettre de Mgr Nocella, écrite au nom de Pie IX. Il contient un substantiel commentaire du Syllabus et de l'Encyclique *Quanta cura*, suivi de notes pleines de verve sur les commentateurs plus ou moins fidèles d'alors : Mgr Lecourtier, Mgr Desprez, Mgr Ginouilhac, Mgr Darboy, Mgr Dupanloup. Vient ensuite sa brochure : *Les catholiques libéraux*. Ces libéraux, ce sont : Mgr de Ketteler, à propos de son livre fameux : *Liberté, Autorité, Eglise*, en 1862; M. l'abbé Godart et son ouvrage sur *Les principes de 89 et la doctrine catholique*, publié en 1861; M. de Falloux, et son histoire du *Parti catholique*, de 1857; le vicomte de la Guéronnière et sa brochure *Napoléon III et l'Italie*, de 1859. Le second volume s'ouvre par les retentissantes *Lettres sur l'Inquisition*, dont nous avons analysé la première, et par une étude parallèle sur *Ximénès et le Correspondant*. Il passe ensuite en revue d'autres *Incartades libérales* et leurs auteurs : le P. Lacordaire et l'abbé Perreyve, le P. Gratry, l'abbé Bouix, le P. Mati-

gnon. Comme ils ont peu changé! C'est enfin *La suite de l'inscription de la Roche-en-Brenil*, à laquelle les *Mélanges* ont fait écho, avec un appendice sur le pouvoir direct et indirect du Pape.

A travers cette œuvre considérable, à peine relève-t-on un défaut de clairvoyance, d'ailleurs assez excusable chez ces vieux champions du bon combat, heureux d'avoir enfin fourni leur course et tendant la main vers la couronne. M. l'abbé Morel avait assisté à toutes les crises, à toutes les feintes, à tous les retours du libéralisme catholique sous Pie IX; il l'a cru à bout : « Après le *Syllabus*, écrit-il, après le Concile, après la multiplication des Brefs, après l'épuration rigoureuse de l'Université de Paris, nous ne voyons pas où ni comment le catholicisme libéral, poursuivi et traqué sans relâche, pourrait subsister plus longtemps. J'ai dit, en commençant, que je l'avais vu naître, et je finis en disant que, quoique devenu septuagénaire, je le verrai mourir ». Ce n'est point ce qui est advenu. L'abbé Jules Morel est mort, bien d'autres choses aussi ont passé, et le libéralisme vit toujours. Il est inexterminable autant que le péché originel et que l'antique serpent qui se tord et s'enroule au pied de la Vierge, exterminatrice des hérésies, cherchant à mordre sa race au talon. Nous l'avons vu renaître, subir de nouveaux coups, redresser encore en sifflant la tête.

Roger DUGUET.

LA CRISE RELIGIEUSE EN FRANCE ET SES CAUSES

M. l'abbé E. Lomont, du diocèse de Langres, a publié dans les « *Petrus-Blätter* » de Trèves (18, 25, 31 avril 1913), l'étude suivante d'un grand intérêt pour l'histoire et la cure de la crise religieuse en France et, pour un point ou pour l'autre, d'ailleurs aussi.

« Je ne puis comprendre, me disait un jour un chanoine de Paderborn, comment un pays aussi entièrement catholique que la France a pu, du jour au lendemain, tomber au degré le plus bas de l'impiété! » — Ce chanoine n'est pas la seule personne qui m'ait tenu un tel langage.

Je voudrais essayer de faire comprendre l'incompréhensible, et le mieux est d'utiliser mon expérience personnelle. Les journaux allemands ont beaucoup discuté et disputé sur ce sujet. Mais les lacunes que j'y ai constatées me sont une raison de plus pour exposer aux lecteurs allemands ce que j'ai vécu ou appris de témoins dignes de foi.

Nous parlerons d'abord de l'impiété en France, et ensuite de ses causes.

A. — *L'impiété en France.*

Le bon Dieu n'est vraiment plus si bien en France que le dit un proverbe allemand et je ne souhaite à aucun de mes lecteurs ce qui arrive maintenant au bon Dieu en France.

Exemples : Mon diocèse d'origine (Langres) où pendant douze ou treize ans j'ai eu charge d'âmes, était encore, il y a 30 à 35 ans, non pas un des meilleurs, mais certainement l'un des *bons* diocèses de France. Le dimanche, toutes les églises s'emplissaient deux fois : le matin à la grand'messe, l'après-midi aux vêpres. J'étais alors encore un petit garçon. Dans mon village natal, non seulement le dimanche, mais tous les jours de la semaine pendant le carême (1), l'église était tellement bondée, que nous, enfants de la première communion, étions entassés derrière l'autel et dans la sacristie.

Et maintenant! Maintenant, il y a tout juste 8 hommes, le tiers des femmes qui assistent régulièrement à la messe du dimanche : le curé célèbre héroïquement les vêpres devant deux douzaines de vieilles femmes et une demi-douzaine de jeunes filles qui forment son association de chanteuses. Les prières du carême ont cessé d'elles-mêmes parce que les assistants faisaient presque complètement défaut.

J'ai constaté la même chose dans la petite paroisse où j'avais été envoyé comme curé en 1897. La paroisse comptait environ 240 âmes, toutes catholiques — dans tout le diocèse on ne connaît les protestants que de nom. — Là tout le monde était vigneron. Vingt ans avant mon arrivée, tous les soirs du carême, tous ces vignerons, hommes et femmes, venaient encore à l'église, directement en rentrant de la vigne, posaient leurs hottes autour de l'église, dans le cimetière, et ne rentraient chez eux qu'après avoir assisté à la prière du carême. Mais, de mon temps, ce pieux usage était disparu; on ne voyait plus une seule hotte dans le cimetière et pas un seul homme au sermon du carême. A la fréquentation des prières du carême répondait celle du service divin le dimanche. La seule chose par laquelle tous savaient montrer leur « catholicisme » était les deux seaux de vin qui, de chaque maison, après les vendanges, passaient dans la cave du curé. A cette vieille coutume appelée « vin de la Passion » (2). la plupart tenaient encore; elle tenait lieu de tout : foi, prière, fréquentation de l'église et réception des sacrements!

Là encore, pourtant, on voulait généralement avoir un prêtre; au moins à son lit de mort.

Quelques années après, je fus envoyé dans une paroisse plus importante, avec une magnifique église du pur style flamboyant; le dimanche, pas un dixième d'une population évaluée en moyenne à 700 personnes, ne s'y présentait; l'accès du prêtre au lit de mort y était beaucoup plus rarement obtenu.

Ceci a besoin d'être exposé plus en détail, parce que justement ce côté de l'impiété dans les campagnes de France n'est pas toujours connu sous son vrai jour.

1. C'est en effet, ou du moins c'était la coutume, dans nos diocèses de l'Est, d'avoir chaque soir, pendant le carême, une prière avec prédication et salut du T. S. Sacrement.

2. Dans une partie de la France existe cet usage : Le curé lit chaque jour à l'autel, de mai à septembre, immédiatement avant la sainte messe, la Passion de N.-S. J.-C. selon saint Jean, comme prière pour obtenir une bonne moisson, en échange, les paroissiens offrent au curé, après la récolte, des gerbes de blé, ou du vin.

La situation religieuse en France offre absolument la contrepartie de ce qu'elle est en Allemagne. Ici, cela va d'ordinaire, plus mal pour la religion dans les villes qu'à la campagne; en France, c'est tout le contraire! Les villes y comptent proportionnellement un nombre beaucoup plus grand de catholiques fidèles vivant d'après les préceptes de la Sainte Eglise et pareillement un nombre proportionnellement plus grand de retours au lit de mort. A la campagne, il est vrai, la société secrète, dont les adhérents nommés « Solidaires », s'engagent par écrit à mourir sans l'assistance d'un prêtre, est encore à peu près inconnue, et il n'y a guère de francs-maçons pour monter la garde devant le lit de mort des compagnons, afin d'empêcher le prêtre d'exercer son ministère de réconciliation; mais les membres incrédules de la famille s'en chargent scrupuleusement. Je pourrais citer quelques traits de ce que j'ai constaté dans la paroisse dont je parlais et qui n'était pas plus mauvaise que beaucoup d'autres.

Le premier dimanche du carême 1905, j'appris par hasard, après la grand'messe, qu'un jeune homme de 19 ans était atteint d'une angine, et, au dire du médecin, sans espoir de guérison. C'était bien un jeune homme rangé, tranquille; mais depuis l'année de sa première communion, il ne s'était pas approché des sacrements, et était à peine venu de loin en loin à l'église. J'y allai une première fois avant midi, pour sonder le terrain, et revins deux fois encore dans l'après-midi; je voulais le confesser et il se serait confessé volontiers à ce qu'il me paraît. Mais à chaque fois, le père et la mère vinrent à ma rencontre à la porte de la maison et me déclarèrent que je ne devais « parler de rien » au jeune homme; ils me suivirent pas à pas dans la chambre du malade et ne voulurent absolument pas me laisser seul avec lui; encore une autre fois, je dus quitter la chambre sans avoir rien fait. En partant, je dis au malade : « Paul, je reviendrai encore dans une demi-heure, et alors, n'est-il pas vrai? nous pourrons tout arranger avec le bon Dieu! » Il répondit clairement : « Oui » avec un faible sourire. Je voulus alors, bien décidé, revenir une quatrième fois; mais par suite de l'entêtement du père, je n'en pus venir à bout. Cependant la fin du jeune homme approchait à pas rapides, et il m'attendait certainement. Lorsqu'il fut près de mourir suffoqué, il cherchait à exprimer de sa gorge râlante, ce qu'il avait au cœur. Evidemment, il demandait quelque chose ou quelqu'un; le père lui proposa successivement, toutes les personnes, toutes les choses qui durant sa vie avaient fait sa joie. Mais rien ne put le satisfaire, « et il mourut — me dit le lendemain la mère — sans que nous ayons su ce qu'il voulait de nous ».

« Ce qu'il voulait, malheureuse femme, m'écriai-je indigné, il voulait uniquement et seulement le prêtre pour libérer son âme de ses fautes et c'est justement cela que vous avez, vous et votre mari, refusé à votre enfant! Ah! quelle responsabilité pour vous, parents! »

Un an auparavant, un riche paysan était déjà mort dans de semblables circonstances sans l'assistance d'un prêtre. Il était encore un de ceux qui s'estimaient « cléricaux » parce qu'ils avaient gardé l'habitude de paraître à l'église 4 ou 5 fois l'an, aux plus grandes

fêtes. Le pauvre homme mourut sans que j'aie rien su auparavant de sa maladie. Alors, le fils aîné vint me trouver pour l'organisation de l'enterrement et me dit : « Le vieux voulait vous faire appeler, Monsieur le curé, mais nous avons réfléchi, nous n'avons pas voulu vous déranger! »

D'ordinaire à la vérité, j'étais appelé au lit de mort de mes paroissiens par leur parenté, mais neuf fois sur dix — je puis l'écrire en toute tranquillité — quand le malade n'avait déjà plus aucune connaissance ou même était déjà presque un cadavre. Et en ce qui est des malades que le prêtre visite sans être appelé, en tant que prêtre, le cas suivant n'est pas du tout rare :

A l'automne 1903, mourut d'hydropisie le trésorier de fabrique lui-même. Pendant des mois il avait gardé la chambre, et même le lit; je lui avais fait déjà beaucoup de visites lorsqu'un jour j'eus l'idée de le visiter, non plus seulement « en ami », mais aussi « en prêtre »; c'est dire que je cherchai à lui rappeler doucement et suavement, l'éternité. Mais alors, dans son lit, il se tourna vers la muraille, sans plus m'adresser une parole. De ce jour jusqu'à sa mort, pour parler exactement, jusqu'après sa mort, l'entrée dans sa chambre ne me fut plus possible.

Ainsi l'on vit et l'on meurt aujourd'hui, dans les campagnes de France, dans un diocèse qui comptait il y a trente ans parmi les bons, et dans une paroisse qui, à la vérité, est rangée parmi les moyennes, mais de longtemps encore, ne sera pas comptée parmi les plus mauvaises; dans un diocèse et une paroisse où à part quelques exceptions inaperçues, tout le monde reçoit le baptême catholique, fait sa première communion, se marie à l'église et veut avoir l'honneur d'être enterré avec les cérémonies religieuses.

Que doit-ce être dans les diocèses qui déjà longtemps auparavant, avant 1870, étaient tombés dans une impiété générale?

J'ai à peine besoin de remarquer que l'immoralité et la licence ont marché du même pas que l'irréligion. Dans beaucoup de villages, on danse toute la nuit presque chaque dimanche, jeunes gens et jeunes filles se promènent ensemble la nuit, il n'est ni trace ni question de la moindre surveillance des parents. Une mère qui chercherait à garder sa fille à la maison le dimanche soir serait tout simplement profondément blâmée; des ménages aveugles, par un criminel calcul, réduisent à deux le nombre de leurs enfants et il semble que cela soit le cas pour maintes familles, même à la campagne : pour leur punition, leur fils à 15 ans, leur fille à 16, se moquent de leurs parents, rougiraient de parler de leur « père » ou de leur « mère » qu'ils appellent plutôt « le vieux », « la vieille ». Et ce n'est pas seulement dans ma paroisse, mais aussi chez mes propres parents que j'ai pu, combien souvent! faire ces tristes constatations.

Et maintenant, comment se fait-il donc qu'en si peu de temps de bonnes paroisses et de bons diocèses, comme les miens, pour ne parler que d'eux, soient tombés dans une telle déchéance?

B. — *Ses causes. — Gallicans et jansénistes.*

C'est avec raison qu'en Allemagne on a donné le gallicanisme comme la principale cause de l'état actuel d'impiété en France. Mais on ne paraît pas s'être clairement rendu compte en quelle manière et par quelle marche l'athéisme actuel du peuple français a été engendré par le gallicanisme théologique. La chose est d'ailleurs d'autant plus difficile à éclaircir que le gallicanisme théologique reposait déjà dans la tombe depuis deux générations quand il eut pour suite la chute générale dépeinte plus haut. Là aussi je veux simplement raconter ce que j'ai appris par expérience et ce sera, je crois, très important pour faciliter la solution du problème.

Le gallicanisme pourrait se résumer en ce principe : « L'Eglise catholique, dans son ensemble, est au-dessus du Pape, et l'Eglise gallicane est au-dessus de l'Eglise catholique »; il s'associa bientôt avec le jansénisme qui enseignait, entre autres choses, qu'on devait par crainte respectueuse du Dieu caché de nos autels ne s'approcher que rarement de la Table du Seigneur et sous condition d'une rare sainteté de vie et d'une foi parfaite. Une conséquence de cette erreur fut celle-ci : de 1815 à 1848 environ, les ecclésiastiques de France furent extrêmement sévères pour donner l'absolution et permettre la Sainte Communion.

Un de mes oncles était prêtre et fut nommé vicaire chez un vieux curé qui l'accueillit avec ces paroles : « Si vous voulez, l'Abbé, que nous fassions toujours bon ménage ensemble, faites-moi le plaisir de n'ouvrir que quatre fois par an la porte du Tabernacle; et ce sera d'ailleurs encore trois fois de trop! »

Ce vieux curé avait reçu au Séminaire sa formation sacerdotale d'un supérieur qui était d'une piété remarquable et avait été l'auteur d'un livre « Entretiens ecclésiastiques » qui, aujourd'hui encore, (amendé, il est vrai), est beaucoup lu et très estimé. Mais il était d'un jansénisme étroit pour la réception de la Sainte Communion, il ne connaissait qu'un principe : « *Non sanctum canibus* »; et pour lui, un chien, un indigne, était celui qui n'était pas encore parvenu à une entière sainteté. Un jour, il avait lu à ses séminaristes, une lettre où le curé d'une petite ville de plus de 1000 âmes déclarait n'avoir admis que 15 personnes à la communion pascale; et, sur cette lettre, il avait fait cette remarque : « C'est un prêtre selon le cœur de Dieu et je le considère comme un bon pasteur ».

En vain Rome éleva la voix et mit en garde contre un tel rigorisme; elle condamna ces folles menées jansénistes et déclara que la Sainte Communion n'était pas une récompense pour les parfaits, mais un moyen nécessaire et fortifiant pour se sanctifier et vivre chrétiennement. Mais non, de Rome on ne voulait rien entendre et l'on continua à refuser à de pauvres gens la Sainte Communion, et même la sainte absolution du Sacrement de Pénitence, sans autre motif que par manie janséniste.

En ce qui concerne l'absolution, le trait suivant servira d'exemple : « L'année où j'épousai ton grand-père (me racontait un jour ma

grand'mère) j'avais de ma propre autorité mis à mon bonnet blanc de jeune fille, un petit ruban bleu. Je dus pour cela aller dix-neuf fois à confesse avant de recevoir l'absolution. » Cela pouvait parfois convenir aux femmes, mais pas aux hommes; ils restaient tout simplement éloignés de la confession.

Pour rester conséquents avec eux-mêmes, ces tyrans jansénistes, dans leurs rapports avec le peuple, se présentaient comme des demi-dieux olympiques. De tout ce qu'en des lieux très divers j'ai appris de la bouche de bonnes vieilles gens, je puis tirer sûrement et exprimer ici cette conclusion : « Les curés des époques précédentes ont vraiment exercé une réelle domination par la crainte. Et si aujourd'hui encore, nos gens ont une telle horreur du *gouvernement des curés*, et par crainte de le voir revenir, se sont aveuglément jetés dans les bras d'une république maçonnique, nous le devons en grande partie au jansénisme. »

Et ainsi, le gallicanisme-jansénisme a puissamment contribué, d'une double manière, à l'irréligion générale actuelle : 1) en fermant au peuple la source de la vie chrétienne, il a fait du peuple français un peuple qui ne confesse plus et ne communie plus; 2) en rendant le clergé haïssable au peuple, il a creusé entre eux deux un effroyable abîme.

Les gens sont, partie par conviction, partie par habitude, partie par crainte, encore venus à l'église tant que le clergé a eu pour lui la puissance publique. Mais la rupture entre le régime et la religion survint en 1880 et les gens remarquèrent que le régime voulait d'abord entrer réellement en lutte contre le *cléricalisme:* alors, les églises se vidèrent comme d'un coup de baguette magique.

Aux élections de 1881 pour la chambre des députés, il ne s'était trouvé dans mon village natal que cinq électeurs pour donner leurs voix à des candidats « républicains », et le curé n'avait pas hésité à déplorer en chaire l'acte de ces cinq misérables! Aux élections suivantes (1885), les cinq s'étaient augmentés de presque la moitié des électeurs, en 1889, des deux tiers, et tout ce qui votait « mal » était, en règle générale, perdu pour l'église.

Je vais encore exposer la circonstance suivante, non comme une cause, mais au moins comme un excitant de la déchristianisation des campagnes; je veux parler de la très grande condescendance avec laquelle des gens qui, pendant leur vie, n'ont pour ainsi dire, donné aucun signe de religion, et même sur leur lit de mort, ne se sont pas, au moins apparemment, réconciliés avec Dieu, sont toujours et sans distinction enterrés avec les honneurs de l'Eglise. — Cela aussi a causé un grand trouble aux membres des associations catholiques restés plus ou moins croyants : « Y a-t-il encore quelque chose qui se tienne debout? se demandaient les bonnes gens. Y a-t-il encore réellement une église ayant ses préceptes et ses enseignemnts? » La réponse pratique à cette question se laisse facilement deviner : c'était chez beaucoup une tiédeur croissante, et finalement la chute.

Ceci est, je crois, en grande partie, et même pour la plus grande partie, l'œuvre du gallicanisme; c'est la terrible punition pour le peuple et le clergé français de la désobéissance à Rome, de la con-

fiance mise en son obscure sagesse personnelle au lieu de l'infaillible vérité qui parle par la bouche de Pierre.

C. — *Ses causes. — La presse.*

Une deuxième cause de l'irréligion en France est le manque d'une bonne presse puissamment organisée et unie entre elle. Si dans ces huit dernières années, la République maçonnique envahissante, s'était heurtée à une telle presse catholique, elle n'aurait pas fait de progrès si rapides et peut-être eût-on pu lui arracher à temps les campagnes. Mais ce n'était malheureusement pas le cas. Car le Gallicanisme s'était survécu dans le libéralisme qui devait achever l'œuvre de destruction commencée. Là aussi je ne puiserai que dans les choses dont j'ai été témoin.

Le curé chez lequel j'avais appris les éléments du latin (1880-1882) était abonné à un grand journal catholique « *La Défense* », dont le rédacteur en chef était un certain chanoine Ulysse Maynard; — maintes fois, alors que je faisais mes devoirs d'écolier au presbytère, j'entendis mon curé discuter vivement avec des curés voisins et mépriser l' « *Univers* » ultramontain et la « *Croix* » récemment fondée. Naturellement, dans le domaine religieux-politique, seul, son journal donnait le vrai point de vue; et en dernier lieu, il en arrivait à dire qu'un rapprochement entre la Révolution et l'Eglise n'était pas du tout impossible, qu'il fallait se montrer tolérant et conciliant avec les adversaires, tenir compte des idées de son temps et savoir faire certaines concessions qui ne touchent pas directement au dogme, etc.

Ce qui se passait dans un petit cercle de 4 ou 5 curés était en petit l'image de la division intérieure de la presse et du parti catholique dans toute la France. La question de la forme du régime fut aussi cause de la division des esprits; les uns en tenaient pour la République; les autres voulaient un roi; et parmi les royalistes, les uns étaient partisans du comte de Paris, c'étaient les orléanistes, les autres du comte de Chambord, c'étaient les légitimistes. La division sur cette question de pure politique n'était pourtant d'aussi grande importance et n'avait pas l'acuité de la question religieuse-politique : Peut-on, comme catholique, admettre les principes de 1789? ou doit-on plutôt les rejeter et se présenter au peuple avec le programme d'un catholicisme intégral? — Là-dessus, on n'a pas su s'entendre. Sur la question purement politique, on était parvenu, dès le commencement de 1873, à une pleine réconciliation entre légitimistes et orléanistes et de ce côté, la paix et l'union étaient revenues dans le camp catholique; il y avait alors très peu de républicains dans le parti catholique et on n'en entendait presque rien. Mais malheureusement, la plupart des catholiques ne voulaient rien comprendre au catholicisme intégral; ils rêvaient plutôt d'une réconciliation entre l'Eglise et la Révolution et attendaient ce miracle d'une large tolérance; ils avaient des paroles dures pour reprocher aux autres catholiques, les ultramontains, leur manque de compréhension, leur manque de connaissance des besoins du temps. Et ainsi la presse catholique s'épuisait dans des dissentiments intérieurs.

Beaucoup d'évêques aussi, dans une noble illusion de leur cœur, faisaient des avances aux ennemis de la religion avec l'espoir de les ramener et selon cette tendance énoncée plus haut, ils accordaient leur faveur à la bonne feuille d'inspiration libérale.

J'ai moi-même constaté ce qui suit. — En 1879, avait été fondé à Paris, par les Pères de l'Assomption, un journal foncièrement catholique, universellement connu depuis, la « *Croix de Paris* », avec des filiales, les « *Croix départementales* » dans chaque diocèse de France. C'était une création géniale, une initiative réellement grandiose; une telle presse puissamment organisée et unie eût enfin fait beaucoup de bien, eût pu même peut-être sauver le pays, si elle avait été soutenue et favorisée par ceux qui le devaient faire, et cela d'autant plus facilement qu'alors la presse maçonnique populaire existait à peine. Mais dans maints endroits, l'appui resta nul; dans plusieurs diocèses, il suffisait à un ecclésiastique de répandre parmi ses fidèles la « *Croix* », soit celle de Paris, soit l'édition départementale, pour tomber en disgrâce. Dans mon diocèse d'origine, par exemple, les « communiqués » de l'Ordinaire n'allaient pas à la « *Croix* » départementale que l'on ignorait, mais à un journal « catholique » dont le rédacteur en chef était un duelliste.

Une première conséquence de cela fut une moindre diffusion de la presse populaire vraiment bonne. Une deuxième, non moins malsaine, est le trouble qui fut jeté dans les rangs du peuple par cette attitude de personnages occupant des situations éminentes qui se tenaient à l'écart de la presse purement catholique. Le peuple voyant que la presse purement catholique était moins bien vue de certaines autorités que la presse à l'eau de rose, en vint à comprendre que la mauvaise presse leur touchait de plus près que la « *Croix* ». Les gens ne sachant plus enfin quelle était la bonne ou la mauvaise presse s'abonnaient à des journaux hostiles à l'Eglise sans s'en faire scrupules. Si le curé ou le vicaire voulaient objecter quelque chose, on leur répondait plus d'une fois — je le sais par ma propre expérience : « Ce journal est-il un mauvais journal? on dit pourtant que c'est le journal de votre évêque... »

Bref, aujourd'hui encore, la « *Croix départementale* » est dans tout le diocèse la seule feuille purement catholique. Mais sur 85,000 à 90,000 électeurs que compte le diocèse, combien sont abonnés à la « *Croix* »? 2,400. Et pourtant, aujourd'hui, chaque maison, chaque famille a son journal. On peut par là se faire une idée de la terrible exactitude de cette parole : « La France n'a pas de presse catholique ».

D. — *Ses causes. — L'école.*

Enfin, la troisième et dernière cause principale de l'effroyable irréligion qui règne dans la pauvre France, est l'enseignement à vrai dire, diabolique, qui est donné depuis 20 ans dans les écoles de notre république maçonnique.

En 1880, le ministre de l'enseignement public, le franc-maçon Jules Ferry, présenta une loi d'après laquelle les écoles populaires devaient

désormais être neutres, c'est-à-dire qu'aucun enseignement religieux ne devait avoir lieu à l'école, mais qu'aussi pas la moindre parole n'y devait être dite contre la religion. Si un maître se permettait jamais d'attaquer la religion à l'école, les pouvoirs publics devaient intervenir sévèrement.

Il en fut ainsi du moins sur le papier, conformément aux solennelles promesses du ministre Ferry. Pendant environ 10 années, on s'y conforma. Les vieux instituteurs croyants n'étaient nullement inclinés à se laisser aller à la moindre faute contre la religion. Mais ils furent peu à peu remplacés par de « bons maîtres » qui, dans les écoles normales avaient été fondées selon la nouvelle manière. Alors commença, dans les salles d'école, un beau ramage sur les mensonges des prêtres, la prière, les cérémonies de la sainte Eglise, la sainte Communion, le « soi-disant » Dieu. L'image du Crucifié, accrochée au mur de l'école, avait énervé nos jeunes pédagogues. Les crucifix furent sans plus tarder relégués au grenier quand ils ne furent pas mis en pièces et jetés aux latrines. Quand a-t-on sévi contré ces maîtres qui violaient si ouvertement la loi et la neutralité qui avait été si solennellement promise? Pas une seule fois. Pourtant, il y a 5 ans, un maître, un certain Morizot, fut condamné par un tribunal sur la plainte de pères de famille. Mais aussitôt, le ministère de l'instruction publique, le président du conseil Briand, le prit sous sa protection le fit avancer à un poste plus élevé et proposa au Parlement une loi pour préserver les maîtres des plaintes et des poursuites des pères de famille.

Le maître doit nécessairement dans une paroisse, qu'il le veuille ou non, jouer le rôle d'adversaire du curé; il ne met jamais le pied à l'église, y eût-il par exception le plus grand plaisir. Il n'a pas la liberté de laisser hors d'usage les manuels d'histoire condamnés par les évêques, il doit avoir ces livres, les imposer aux élèves, ou il est l'objet des moqueries et des persécutions de ses collègues et court le danger d'être destitué par ses chefs.

En ce qui concerne les livres d'école, il n'est pas exagéré de dire et d'écrire que le nom de Dieu est rayé des livres à l'usage des enfants du peuple. Je m'en suis personnellement assuré de mes yeux il y a un an. J'étais chez mon frère qui a cinq enfants, dont quatre vont à l'école. J'ai en vain cherché attentivement le nom de Dieu dans tous les livres, même dans les endroits où il se place nécessaire, comme par exemple dans la « morale civique », dans les extraits de nos auteurs de fables. Je dois constater avec des larmes amères que je n'ai pu le trouver!

*
* *

Et ainsi, la France catholique « où jadis il faisait si bon pour le bon Dieu », a été misérablement conduite à l'abîme! Je n'ai signalé que les causes principales. Mais cela pourra suffire pour inspirer aux lecteurs allemands une profonde et sainte horreur de ces trois maux, de ces trois cancers de la foi et de la vie chrétienne dans le sein d'un peuple :

1° La présomptueuse désobéissance au guide que Dieu a donné à son Eglise en la personne du Pape romain; — 2° une presse qui combat la vérité ou qui a peur de la vérité; — 3° la soi-disant école neutre qui, dans l'esprit de ses inventeurs, ne doit pas rester neutre, mais devenir peu à peu une école d'incrédulité et d'irréligion.

Puisse le malheur de la pauvre France servir de leçon et d'avertissement à tous les peuples catholiques!

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

LES DÉRAILLEMENTS

Quand on parle des affaires politico-religieuses ou religieuses-sociales d'Allemagne, à Rome, on prononce déjà communément le mot de « schisme » et ce n'est pas sans raison, car on y connaît exactement où mènent les tendances libérales, dans un pays et chez des gens qui ont derrière eux tout un passé long et dangereux, et portent comme le poids de tout un schismatique héritage. Mais, en attendant que le schisme soit formel, il y a tout au moins des déraillements douloureux; c'est peu de dire qu'il y en a, il continue de s'en produire, chaque jour, et chaque fois l'ornière se creuse plus profondément dont il devient de plus en plus difficile et aléatoire de sortir.

Il y en a dans les paroles, et l'on se demande jusqu'à quel point certains catholiques, vieux politiciens déjà dans le Centre allemand, perdront de vue les paroles et les actes des fondateurs de celui-ci, Windthorst, Mallinckrodt et Ketteler. Ainsi, par exemple, le Dr Porsch, président de la fraction prussienne du Centre, disait récemment à Glatz, dans une assemblée électorale publique, le 13 mai dernier : « Si les fondateurs du Centre avaient dit : nous voulons régler les » affaires uniquement d'après les points de vue de l'Eglise catho» lique, on les en aurait alors remerciés ». Le député Dr Porsch aurait-il oublié ce que Windthorst disait au congrès catholique d'Aix-la-Chapelle, en 1879, quand il bénissait la Providence de ce qu'elle avait placé sur la tribune du Parlement des hommes du Centre, afin qu'ils fissent connaître ce que les prêtres ne pouvaient plus faire connaître dans les églises, par suite des lois de mai qui leur fermaient la bouche? Et Windthorst le répétait d'une façon plus catégorique encore, au congrès catholique de Münster en 1885, quand il disait que le Centre devait toujours avoir cette question présente à l'esprit : « Sommes-nous aussi en pleine et entière entente avec » la doctrine de l'Eglise et avec l'autorité ecclésiastique? »

Mallinckrodt le disait ouvertement au Landtag prussien; l'évêque Ketteler ajoutait : « Ce point de vue superficiel est faux, que la » politique, la vie publique n'aient rien à faire avec la religion ». Bien plus, le Dr Porsch lui-même contredit à ses propres paroles en 1870 et après, il appelait le Centre, un parti catholique; il a toujours agi pratiquement, en harmonie avec la mentalité catholique,

et dans le dernier, le plus récent appel électoral, c'était encore le point de vue catholique qui était sa principale pensée, surtout en ce qui concerne les populations polonaises pour qui il réclamait; et voici qu'au 13 mai, il vient maintenant mettre en doute que les fondateurs du Centre aient eu cette pensée à l'heure de la fondation! C'est un déraillement, et il serait vraiment pénible de le mettre au compte de l'infidélité à la pensée de Windthorst, ou même seulement de l'irréflexion ou de l'inconscience.

Il y a des déraillements plus graves, quoique moins publics que le précédent. Je veux dire des déraillements dans l'ordre de l'ecclésiastique loyauté et probité. Les ennemis des défenseurs de la thèse intégrale ne se contentent, hélas! pas seulement de les appeler des « harceleurs », « des fous » même, ô ironie!, des « modernistes ». Quelques-uns vont fouiller la vie privée et, à défaut de manquements vrais, ils en inventent; c'est ainsi que j'apprends qu'une victime des libéraux vient de faire justement condamner pour grave diffamation morale à son égard, un prêtre d'Augsbourg, par l'officialité diocésaine dont il relève. Et, en cela, la victime appliquait le « *Motu proprio* » du Pape sur le for ecclésiastique, alors qu'à la rigueur, puisque le Pape l'a permis, elle eût pu, tout simplement, le déférer aux tribunaux civils pour atteinte grave faite à son honneur sacerdotal.

Il y a des déraillements dans la délicatesse. C'est ainsi que respectant peu la maladie de l'auguste pontife Pie X, les conversations de quelques ecclésiastiques ou de quelques laïques catholiques célèbrent déjà le futur avènement d'un Léon XIV ou plutôt d'un Paul VI, escomptant mal, à l'heure où la Providence semble se moquer d'eux, en donnant un heureux renouveau de vie et un regain de forces au saint gardien des principes inébranlables. Ce n'étaient, d'ailleurs, là, que braiements fanfarons, et l'âne rentre dans l'ombre quand se redresse lentement le lion.

Il y a des déraillements dans l'ordre des mœurs, et alors ils doivent s'appeler plutôt des défections et apostasies; et ces défections et ces apostasies ont évidemment une connexion très étroite avec les doctrines libérales. Le cas du Dr Kirsch, ancien rédacteur à la « Gazette populaire de Cologne », n'est pas un cas isolé et son mariage, s'il a fait plus de bruit en raison de sa situation et des circonstances actuelles de la lutte libérale, dont il était un des défenseurs les plus autorisés, n'est pas le seul qu'il faudrait signaler.

Le P. Dom Besse a pu, il y a quelques jours, dans un article très documenté dans « l'*Univers* » montrer que les apostats français sont nombreux, organisés, et qu'ils trouvent dans les rangs du protestantisme de naturels secours, des encouragements, des places, en un mot, un débouché naturel pour leur marchandise théologique d'orviétan. En Allemagne, l'apostasie s'est aussi organisée, mais elle a pris publiquement une attitude d'hostilité plus marquée encore vis-à-vis de Rome. Elle a été la base de « l'*Association anti-ultramontaine* » dont font partie, avec des prélats comme Schnitzer, des professeurs d'Université, comme Koch, et ensuite tout le résidu échappé, par une

voie ou par l'autre, des ordres religieux et ayant jeté le froc aux orties. Un autre débouché naturel en Allemagne, c'est le Vieux-Catholicisme; celui-ci répond mieux encore que le protestantisme aux vues libéralo-modernistes, en conservant extérieurement une surface catholique qui apparaît tout comme un ritualisme anglican. D'ailleurs, les échappés du sacerdoce et de la vie religieuse trouvent aussi comme une agence de placement dans les bureaux du « *Nouveau Siècle* » qui leur procurent des places, surtout des places d'instituteurs; et s'ils ont des lettres ou quelque talent, ils ont des organes où, comme dit l'expression allemande, ils peuvent aller déposer leurs œufs de coucou. Il n'y a pas que les adhérents du *Bulletin de la Semaine* qui choisissent pour leur manifeste un journal protestant comme le *Temps*. A Berlin, les catholiques libéraux choisissent pour exprimer leurs pensées libérales le *Courrier de l'Empire* (Reichshote), organe sectaire, ou la *Gazette de la Croix*, organe conservateur protestant orthodoxe, qui, l'alliée du Centre aux heures d'élection, est tout heureuse de jouer de temps en temps ce bon tour à ses amis occasionnels.

On a reproché, il est vrai, quelquefois à certains catholiques intégraux d'avoir publié quelque chose dans des organes nationaux-libéraux C'est rare, mais c'est vrai. Il a fallu déplorer que certaine plume livre son travail une ou deux fois à la *Gazette de Cologne*, organe radical. Mais c'était par la faute d'une presse soi-disant catholique, qui refuse obstinément aux catholiques intégraux de s'expliquer dans ses colonnes, et même de se défendre, quand ils ont été attaqués. C'est là le déraillement de la presse catholique en Allemagne. Il n'est à peu près plus à cette heure une seule feuille du Centre qui ait le courage de dire ce que plusieurs de ses rédacteurs pensent tout bas. Le mot d'ordre a été donné par ceux qui tirent secrètement les ficelles dans la triste comédie. Et même certains organes qui voudraient garder la note exacte du catholicisme, sont obligés de se taire ou de n'oser que quelquefois timidement élever la voix, ou même d'atténuer ce qu'ils ont osé une fois dire, en insérant le lendemain une note presque adverse, parce que ces journaux prétendus catholiques, et qui ne sont que politiques, sont à la merci d'actionnaires que l'on a trompés, aveuglés, bâillonnés, ou de politiciens que l'on a menaçés et terrorisés, et pour qui, tous, les directions pontificales sont obnubilées, dénaturées, tronquées.

Il y a de nouveaux déraillements dans la politique. On raconta, il y a deux ou trois ans, l'histoire de brigands que voici : des députés, chefs du Centre, s'étaient donné rendez-vous avec des députés directeurs du mouvement socialiste, sous prétexte d'une visite artistique, dans la nef et les sous-sols de la cathédrale de Spire, pour y méditer d'un arrangement électoral entre les partis qu'ils représentaient. C'était là du mélodrame qui ressemblait fort à la scène d'Hernani : les conjurés près du tombeau du grand empereur. Le Centre envisage le socialisme matérialiste et athée comme le plus grand de ses ennemis et le plus grand de l'empire germanique.

Mais il y a un autre grand ennemi du catholicisme en Allemagne,

c'est le national-libéralisme, représenté par des organes tous libres-penseurs, quoique bien des catholiques y écrivent ou y soient employés. Or, c'est vers ce national-libéralisme que, après le protestantisme orthodoxe, se retourne maintenant le Centre. Voici ce qu'on écrivait, le 7 mai, à la *Correspondance de Cologne*, venant de milieux parlementaires : « Il y a dans le Centre des choses singulières. Le » Centre qui s'est efforcé avec tant de zèle à gagner la faveur des » protestants conservateurs et qui fait tant pour la conserver, bri» gue maintenant l'amitié des libéraux. Des lecteurs attentifs de la » presse du Centre de la direction de Cologne ont pu, depuis long» temps observer combien on ménage maintenant ces méchants li» béraux qui, auparavant, étaient pour lui la fédération complète de » toutes les méchancetés. On relève avec louange le travail positif » des hommes libéraux dans les corps parlementaires, on parle d'une » aile droite dans le libéralisme qui serait déjà la plus forte et do» minerait bientôt tout le parti. Nos ennemis les plus acharnés dans » le camp libéral ne seraient que quelques gens criant beaucoup » et seraient résolument désavoués par les éléments réfléchis, et si » les groupes libéraux de gauche ne veulent pas encore ouverte» ment tenir pour la mentalité chrétienne, déjà cependant ils seraient » des compagnons de très grande valeur dans la lutte contre la » révolution..., etc. ».

Et l'on mentionne ensuite les divers rapprochements secrets que les grands manitous de l'interconfessionnalisme politique et social ont fait avec les nationaux-libéraux, d'abord timidement et comme s'ils n'osaient, tant la chose pouvait paraître forte à faire avaler au peuple catholique, par deux conférences en l'automne dernier, par les soins de l'Augustinus-Verein, par les réunions préparatoires des votes récents au Landtag, où l'on a remarqué, en effet, que les libéraux, s'ils n'ont pas voté pour le Centre, n'ont du moins pas donné, surtout dans la région de Cologne, leur appui et leurs voix aux candidats socialistes et ont préféré s'abstenir.

La *Correspondace de Cologne* ajoute et, je l'aurais moi-même remarqué d'ailleurs, que le *Journal du dimanche catholique d'Autriche* (Oesterreichs katholisches Sonntagsblatt) a écrit sur le même sujet un article, qui montrerait que le mot d'ordre valant pour les chrétiens sociaux d'Autriche, comme pour le Centre d'Allemagne, il y aurait peut-être là une action internationale partie du même point ou dirigée par les mêmes gens.

Le Dr Karl Bachem est revenu, le 14 mai, dans une assemblée électorale, sur cette triple entente qu'on appelle bloc « noir-blanc-bleu », et a préconisé aux électeurs de Cologne qu'il fallait « s'entendre », « se supporter », « trouver une ligne moyenne possible » et enfin « travailler d'accord ensemble le mieux possible à la condition de se faire réciproquement des concessions ». On est évidemment très curieux de savoir quelles sortes de concessions on va encore faire du côté Centre et sur quel terrain, religieux, politique ou social.

Se rappellera-t-on encore le mot prophétique de Windthorst, à Münster, en Westphalie? « Au moment où nous nous écarterons de cela

(enseignement de l'Eglise et autorité ecclésiastique) seulement d'une ligne, nous serons irrévocablement perdus ».

Les déraillements historiques et théologiques sont encore pires, parce qu'ils sont, en général, faits par des hommes chargés d'enseigner l'histoire ou la théologie dans les Universités catholiques à ceux qui seront le clergé de demain. Ehrhard, Schnitzer, Koch, Wieland, et *tutti quanti* étaient des professeurs ou des directeurs de séminaire et ce qu'ils ont fait de mieux, pour ainsi dire, c'est d'avouer publiquement leur modernisme et de débarrasser le plancher. Mais il y en a d'autres qui jouissent d'une très grande autorité en Allemagne, en Suisse, ou en Autriche, et dont les erreurs, les réticences ou les aveux ne sont pas moins dangereux. Le rapprochement que faisait dans son nº 33 le journal, *Petrus Blätter*, de Trèves, est très instructif pour ce qui est de la théorie de M. le professeur Martin Spahn, par exemple. Pie IX a condamné la dix-huitième proposition du Syllabus ainsi conçue : « Le Protestantisme n'est pas autre chose » qu'une forme différente de la même vraie religion chrétienne ». Le professeur Martin Spahn écrivait dans le nº 145 du journal, le *Fackel* : « L'élément catholique comme l'élément protestant de la » vie religieuse germano-européenne-du-centre sont également justi- » fiés et également pleins de valeur pour notre culture »... « (ce » sont) deux convictions religieuses qui se complètent et tout au plus » ne représentent que deux côtés divers de la vie chrétienne ».

Je n'ai pas encore lu le grand ouvrage de M. l'abbé Gisler, de Coire, en Suisse, sur le modernisme en Allemagne, mais je ne puis m'empêcher de constater avec douleur que le prêtre-apostat romain E. Rutili a écrit dans sa revue *Bilychnis* : « Gisler n'est » pas libre du bacille moderniste. Cela s'est déjà montré dans son » discours au congrès catholique de Mayence en 1911, où il a dé- » fendu dans le fond la restriction mentale lors de la prestation du » serment anti-moderniste. Gisler est, hélas! trop franc; on ne doit » pas dire tout ce que l'on pense ». Ce n'est point là une recommandation, certes.

Enfin le professeur Mausbach, de l'Université de Münster, a écrit dans son livre : « La *Morale catholique et ses adversaires* » des lignes qui ressemblent fort à la proposition de Spahn, à savoir que « l'Eglise catholique est la forme la plus ancienne et la plus admirable du christianisme ». J'ai sous les yeux la réfutation allemande de son ouvrage, le relevé sérieux de ses erreurs et la traduction française encore inédite de cette réfutation; peut-être sera-t-il donné prochainement à la *Critique du Libéralisme* ou à moi-même, l'occasion de revenir sur ces erreurs capitales, qu'on ne veut bien mettre, jusqu'ici, que sur le compte d'un périlleux oubli.

Giuseppe VERDAD.

JOURNAUX CONDAMNÉS

On connaît la compétence du R. P. Chiaudano, S. J., en matière de presse. Sa brochure *Il giornalismo cattolico*, dont la librairie Le-

thielleux a donné une traduction française, fut louée et recommandée par le Saint-Siège; il a soutenu, depuis, plusieurs polémiques sur le même sujet, contre les plus illustres tenants de la tactique libérale. Sa dernière étude, dans la revue italienne *Religione e Civiltà*, est un commentaire de l'*Avvertenza* adressée par les *Acta apostolicæ Sedis* aux journaux de la Société Editrice Romaine; elle a obtenu partout la même attention et mérité les mêmes applaudissements.

Le R. P. Chiaudano s'attache à y dégager la portée générale, la valeur permanente des récentes directions de Rome en matière de presse : et cette partie de son travail n'est ni la moins intéressante ni la moins solide. Mais les journaux catholiques en ont donné de larges extraits; et, d'autre part, les applications qu'en on peut faire aux organes du *trust* libéral italien ne concernent point directement le public français. Cependant plusieurs de ses « conclusions pratiques » ont une étendue universelle. Elles peuvent offrir même une actualité imprévue. Car, de même qu'autrefois la Lettre *Notre charge apostolique* atteignit la *Démocratie*, une récente Déclaration de S. E. le cardinal Andrieu vient de condamner parmi nous le *Bulletin de la Semaine* et un Décret de l'Index les *Annales de philosophie chrétienne*. Quelle est donc la conduite à tenir désormais à l'égard de ces *publications?* Quelles que soient les contestations, les attitudes et les promesses, quel strict devoir à leur égard s'impose à tous les catholiques? On nous accuserait peut-être d'apporter à la réponse un esprit échauffé par le combat. Qu'on écoute cette voix d'outre-monts!

L'éminent jésuite de Chiéri est un religieux pondéré et grave, à l'écart de nos dissensions; il a tracé une règle théologique, avant même que fussent connues les mesures présentes : on ne le soupçonnera point d'avoir exagéré, vis-à-vis de personnes qu'il ne savait pas en cause, les rigueurs du bon sens, de la loi, des conseils autorisés. Il n'est guère vraisemblable, au surplus, que cet écrivain honoré d'une approbation officielle, pourvu de supérieurs et d'amis éminents, ait énoncé ces avis catégoriques sans lumières et sans efficace. Si MM. Sangnier, Imbart de la Tour et Laberthonnière voulaient par conséquent y réfléchir avec sincérité, ils trouveraient là, et les fidèles y trouveront, même en dépit d'eux, un guide serein et sûr.

Il ne s'agit même point de savoir si ces Messieurs se sont soumis oui ou non, parfaitement ou en apparence, au jugement qui les a condamnés. La question est plus pressante et plus haute. En dehors de toute querelle de fait, nonobstant les résistances ou les protestations de docilité, convient-il, — puisque ce sont les cas qui se posent aujourd'hui — que les catholiques continuent de lire sans discernement la *Démocratie*, le *Bulletin de la Semaine*, les *Annales de philosophie chrétienne*, comme si les réprobations exprimées ne s'appliquaient qu'au passé et pouvaient servir de garanties pour l'avenir, de même qu'un orage purifie quelquefois l'atmosphère où il éclate? Le R. P. Chiaudano dit : non. Il montre longuement comment les actes fulminés constituaient non pas tant une peine portée contre les coupables qu'une instruction au peuple chrétien, un *criterium* fixe

de discernement et de conduite, de telle sorte qu'un périodique ainsi dénoncé ne saurait plus guère continuer à être lu et à paraître qu'à des conditions évidentes et avec les diverses précautions élémentaires :

I. — Devoir des rédacteurs

Je demande la permission de citer désormais presque sans commentaire : les personnes informées verront à leur aise passer à travers les lignes les noms, les ombres et les figures :

Plusieurs de ces conséquences pratiques concernent les directeurs et les rédacteurs des journaux blâmés. La première, c'est qu'ils doivent reconnaître sincèrement qu'ils se sont trompés. Sans quoi aucune amélioration ni profit salutaire ne sont possibles. Il faudrait conclure, faute de cet aveu, ou qu'ils se refusent à suivre les directions pontificales en matière de journalisme ou qu'ils ne croient pas s'en être éloignés. Dans un cas comme dans l'autre, il ne resterait plus aucun espoir. En second lieu, il faut une volonté sérieuse et efficace de mettre à exécution les désirs du Souverain Pontife, en se conformant pleinement aux règles et aux directions pontificales, même dans les questions qui ne sont pas immédiatement liées au dogme et à la morale, j'entends même les questions sociales.

Nous avons dit une volonté sérieuse et efficace, car il ne suffit pas d'un bon propos quelconque, tant qu'on en n'arrive pas aux moyens nécessaires pour réaliser les désirs du Saint-Père. Mais quels doivent être ces moyens? Ce n'est pas à nous de les déterminer en détail. Nous observerons seulement que les effets restent intacts aussi longtemps qu'on n'en change pas les causes. Si la cause des erreurs commises fut d'avoir laissé le journal à la merci de rédacteurs insuffisamment versés dans les choses de la religion, ayant des idées un peu troubles et infectées de libéralisme; si ce fut de l'avoir confié à la direction de personnes, douées peut-être des qualités remarquables pour d'autres fonctions et des intentions les plus droites, mais incapables d'imprimer au journal une direction entièrement saine et forte; si ce fut d'écrire sous l'influence d'un milieu mondain, léger, peu soucieux des intérêts de l'Eglise et du Pape; s'il s'agissait de compromis avec les partis politiques ou d'accords contractés avec les hommes du Gouvernement : comment donc obtenir que le journal se conforme aux règles tracées par le Saint-Siège sans éloigner ses causes elles-mêmes? Qu'on recoure au besoin à des rédacteurs mieux versés dans les questions religieuses, qu'on confie le gouvernail à des personnalités aptes à diriger dans un sens entièrement sain, vigoureusement catholique, qu'on fasse tout pour le soustraire à l'ambiance mondaine et indifférente, qu'on l'entoure de toutes les garanties convenables, qu'on rompe tous les liens et toutes les complicités avec les politiciens et le pouvoir qui restreindraient la sainte liberté de défendre, comme il convient, par la parole et par la plume, les droits de l'Eglise et du cathplicisme!

MM. Laberthonnière, Imbart de la Tour, Marc Sangnier, avez-vous entendu?

II. — Les belles promesses

Laissons le P. Chiaudano continuer, en théoricien impartial qu'il nous suffit d'écouter d'une oreille encombrée d'échos :

On dira peut-être que ces feuilles peuvent, après avis, avoir changé ou changer bientôt de ligne de conduite, de façon à se conformer pleinement aux directions du Saint-Siège?

A quoi nous répondrons qu'il n'est pas douteux qu'elles aient pu changer ou changent peut-être d'attitude. Mais cela suffit-il pour qu'elles aient droit dès maintenant à notre confiance? Il faudrait qu'elles aient au surplus donné un juste gage de leur conversion salutaire, non seulement en parole par leurs déclarations, mais en fait et à l'expérience.

C'est l'évidence même. Si quelqu'un est reconnu coupable d'une habitude pernicieuse, il ne suffira pas certainement qu'il promette de se corriger, ni même qu'il s'abstienne quelques jours d'une rechute, pour qu'on l'estime tout de suite réintégré dans l'estime commune.

Et pour donner un exemple où il ne soit question d'aucune culpabilité, si quelqu'un a été reconnu comme peu apte à occuper une chaire professorale, à distribuer un enseignement, à exercer un art, il ne suffira pas évidemment qu'il se propose d'acquérir la capacité qui lui manque, pour que les autres puissent faire fonds sur sa valeur. Il convient qu'une opportune et suffisante expérience démontre et la constance de ses résolutions et l'heureux résultat de ses efforts. Il en est de même dans le cas présent. Une longue expérience nous a trop appris que ces journaux manquent de certaines qualités, absolument requises par Rome pour qu'ils soient à la hauteur de leur mission. La prudence nous fait donc un devoir, avant de nous en reposer sur eux, d'attendre l'épreuve du temps et de ne pas nous fier à leurs promesses, fussent-elles sincères et l'expression d'une véritable bonne volonté.

Nous n'avons jamais rien proféré de plus rigoureux que ces charitables paroles.

III. — Insuffisance des Comités de Vigilance

Ici, nous avons besoin de nous abriter absolument derrière l'autorité de notre auteur; mais on ne nous reprochera pas du moins de le faire parler :

Quelqu'un demandera peut-être : « Partout où l'autorité compétente a établi un Comité de vigilance pour la presse, les catholiques ne peuvent-ils s'en reposer pleinement sur ses avis? » — Certes, personne ne peut douter que la création de ce Comité ne soit un indice manifeste du vif désir que nourrit l'autorité ecclésiastique d'imprimer une saine direction à la presse; à son amélioration, elle applique ses soins, sa sagesse et sa sollicitude; et la direction du journal se propose non moins sincèrement sans doute de se conformer aux règles tracées par le Siège Apostolique. J'ajouterai même que ces mesures, en tant qu'elles se conforment effectivement aux intentions de l'Eglise et qu'elles ne sont pas rendues vaines par la légèreté et l'incurie des hommes (défauts malheureusement trop à craindre), peuvent être une garantie suffisante d'une juste direction.

Mais j'ai dit, à condition que l'exécution soit conforme aux désirs de

l'autorité ecclésiastique; car, si les membres du Comité, ou par manque d'aptitude, ou par défaut d'énergie, ne remplissaient pas bien la mission qui leur incombe dans cette grave affaire, il est clair que la garantie serait nulle ou même ressemblerait à une dérision. Les fonctions du Comité se réduisent à deux chefs : le devoir de veiller comme il faut et de tenir à l'œil la ligne du journal, et celui d'aviser à temps, avec fidélité et exactitude, l'autorité ecclésiastique du véritable état des choses et des manquements notables qui se commettent. J'ai dit encore : à condition que la légèreté ou l'incurie des hommes ne rendent pas vaines ces précautions, voulant marquer par là que, même en admettant un choix excellent des membres et de leur part un zèle éclairé, si ceux qui doivent rédiger le journal ne savent et ne veulent pas en profiter, tout sera inutile. Et en ce cas il en résulterait que seraient maintenues les causes même pour lesquelles le journal laissait à désirer. Tout l'effort du Comité de vigilance, même irréprochable, ressemblerait au supplice de Sisyphe. En effet, *manente causa, manet effectus*. Et par conséquent, si la cause, par manière d'exemple, était un personnel de rédacteurs incapable de mettre sur pied un journal purement catholique, ce serait folie d'espérer qu'en gardant le même personnel on arrivera à améliorer le journal, quelle que soit la vigilance de n'importe quel Comité.

Penser que des écrivains, si brillants et hommes de talent qu'ils soient, qui ont laissé jusqu'à aujourd'hui grandement à désirer en raison de leurs idées au moins inexactes, pour ne pas dire erronées et fausses, pourront devenir d'un seul coup ou même en peu de temps des écrivains catholiques de valeur, tels que les exige le journalisme, c'est une véritable et bien déplorable illusion métamorphiste.

L'équipement d'un journaliste catholique n'est pas un harnais qu'on endosse et dépose à son gré; c'est une acquisition déjà assurée de doctrines dogmatiques et morales, dont n'a pas le droit de manquer celui qui prétend éclairer autrui.

IV. — Journalistes gyrovagues

Le R. P. Chiaudano continue, à bon escient, sans doute, d'énoncer, sous une forme générale, des choses terribles :

Que dans les rédactions de journaux libéraux on se plie à certaines nécessités, et que celui qui s'était montré d'abord comme l'un des leaders d'une de leurs directions politiques ou d'une école particulière consente ensuite à défendre un autre parti, à combattre pour une autre cause, ce n'est pas merveille : un parti vaut l'autre, là où ne règne pas la vérité, et qui ne combat pas pour elle n'a guère le droit de se montrer intransigeant. Mais telle ne saurait être la condition des journaux vraiment et étroitement catholiques, qui soutiennent toute et seule la vérité, au-dessus et en-dehors des opinions contigentes.

Et l'on ne saurait objecter qu'un écrivain qui aurait professé, naguère des opinions libérales, peut l'avoir fait en toute bonne foi et que du moment qu'il reconnaît son erreur, il n'y a aucune raison de craindre qu'il ne soit pas apte à servir la bonne cause, comme il a déjà servi l'autre. Car, quand même sa bonne foi passée serait incontestable, il ne s'ensuivrait pas qu'il faille faire fonds sur sa rectitude de volonté et la sincérité de ses bonnes résolutions. Il faut tenir compte encore de la compétence, qu'il ne saurait avoir acquise simplement en changeant d'avis,

mais en étudiant avec assiduité et persévérance la cause qu'il veut désormais défendre.

L'éminent écrivain de *Religione e Civiltà* se défend en terminant de vouloir faire aucune allusion personnelle, et, certes, il est loisible à chacun de faire de ces principes l'application que lui suggère le spectacle de la presse contemporaine. Mais, pour respecter une aussi prudente réserve, oublions même les noms que nous avons mis en cause en commençant. Il n'en restera pas moins cette conséquence à laquelle nous souscrivons : « Catholiques, vraiment fidèles ou soumis, ayez donc confiance d'abord en ceux qui mènent ouvertement le bon combat et qui manifestement ont fait leurs preuves. Laissez ces suspects, ces douteux, ces obstinés plus ou moins fuyants devant les rappels de la hiérarchie. Sinon, il demeure acquis que vous préférez plus ou moins franchement le poison au pain de la doctrine ».

Et qui ne se rendra désormais à cette évidence?

COMMENT ON FAIT L'OPINION CATHOLIQUE

Nous trouvons reproduite dans un journal du Sud-Ouest une « chronique sociale », émanant du « Service du Secrétariat social du Midi » et qui a pour titre : « L'action sociale des catholiques allemands ».

Le chroniqueur, puisque chronique il y a, ne s'est évidemment pas proposé de retenir l'attention du lecteur uniquement sur ce qui se passait il y a trente ou cinquante ans, et, s'il l'invite à jeter ce regard en arrière, ce ne peut être que pour lui faire observer la continuité ou la différence de la situation antérieure et de la situation présente.

Du présent, que dit-il? Rien que ce qu'il dit du passé, rien du tout même, pas même une allusion à la décadence présente du Centre, à l'opposition de tendances entre les syndicats chrétiens et l'influence de München-Gladbach ou direction de Cologne et la direction franchement catholique de Berlin, sur la résistance aux directions du Saint-Siège et les agissements scandaleux; de tout cela, pas un mot. Mais il s'y prend de telle sorte que le lecteur, s'il n'est averti par ailleurs, sera persuadé qu'il y a complète identité entre les « beaux temps » du Centre de Windthorst et du Volksverein avec leur attitude présente et que celle-ci mérite la même admiration que celle-là.

Voilà comment et par quels procédés on forme et travaille l'opinion des catholiques de France.

Après cela, les lecteurs du Secrétariat social ne pourront que conclure à l'exemple qu'il leur faut prendre sur les catholiques sociaux d'Outre-Rhin et à l'injustice passionnée de leurs « détracteurs ».

On ne manque naturellement pas d'insinuer d'abord la leçon du fait accompli qu'il faut savoir accepter de bonne grâce. Après un court exposé des conditions malheureuses desquelles surgirent la constitution du Centre et l'organisation d'une action sociale : « Mais ayant pris courageusement leur parti de ces conditions défavorables, ils ont

délaissé les lamentations pour l'action méthodique et de grands succès ont couronné leurs efforts ». Le Centre de Windthorst délaissait, en effet, les lamentations, mais ce fut pour se dresser en face de Bismarck et lui opposer une résistance d'acier. La seule pensée de prendre *courageusement* leur parti, *courageusement* à la manière du Centre, des conditions défavorables qui nous sont faites, ne paraît-elle pas un délire à nos prêcheurs d' « action méthodique? »

Tout l'article n'est qu'un exposé, à bon droit très louangeur, de la formation du Centre catholique, de celle du Volksverein et de München-Gladbach, de la vaste et puissante organisation de leur action sociale. Le pompeux éloge qu'il fait de cette action au point de vue catholique aurait dû le faire intituler : chronique d'un temps passé; mais c'est justement sous cet aspect qu'on cherche à la faire prendre pour celle du temps présent.

Ce genre de manœuvres mérite d'être signalé pour lui-même. Le nom apposé au bas de cet article n'est pas pour en diminuer la signification et l'intérêt. Il est connu de nos lecteurs depuis l'affaire Duchesne. Cette chronique est signée : « Ferdinand Cavallera, — (S. J.) — professeur à l'Institut catholique de Toulouse ».

ERRATA

Dans la *Critique du Libéralisme*, du 1er juin, article : *Epilogue des fêtes d'Ozanam*, lire :

P. 280, à l'avant-dernière ligne, « que le P. Fontaine et M. l'abbé Gaudeau *l'ont contredit et critiqué* ».

P. 281, ligne 10, « la mémoire *de* Louis Veuillot, au lieu de *due* à Louis Veuillot ».

P. 285, ligne 10, du bas, (article *Neutralité scolaire*), « à propos *des discours* des ministres ».

P. 286, ligne 24, lire *Fillon* au lieu de *Pilaut*.

P. 288, ligne 1, *30.000* au lieu de 14.000.

P. 289, ligne 22, « au nom de ce fait *qu'il y a des incroyants* ».

P. 302, ligne 9, « Le brevet d'orthodoxie... *vaut*, au lieu de *est* ».

P. 305, ligne 7, du bas, *en* dehors, au lieu de *au* dehors.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 1.324-a

LOYAL DÉFI

I.

J'ai récemment appris de source sûre et par témoignage direct qu'on colporte en ce moment dans les milieux de l'Association Catholique de la Jeunesse Française et des catholiques sociaux les importantes déclarations que voici.

Le Président de cette Association et son Aumônier-Général, mandés même à cette fin, raconte-t-on, auraient reçu de S. E. le cardinal Merry del Val, l'assurance que ses doctrines sociales sont parfaitement conformes à celles que le Saint-Siège désire voir professées par les catholiques. — Cependant, auraient-ils observé, on nous critique et nous attaque de divers côtés à leur sujet. — A quoi le Secrétaire d'Etat aurait répondu : « Négligez les critiques qu'on vous adresse, et, si elles vous gênent, prévenez-nous, Nous interviendrons. »

Il est facile de comprendre quelle puissante confirmation de leurs théories économiques et sociales les intéressés trouvent dans ces paroles et la triomphante réponse a priori qu'elles leur permettraient d'opposer à toute contradiction.

Il est clair, en effet, qu'à leurs yeux et à ceux de beaucoup d'autres, ce très haut témoignage ne devrait pas s'entendre simplement de la conformité générale de leurs doctrines avec les enseignements du Saint-Siège, telle qu'elle se rencontre chez tous les vrais catholiques, même en désaccord avec l'Ecole qui se dénomme « catholique sociale » et qui concerne le zèle chrétien pour l'amélioration du sort des classes inférieures, la justice et l'équité dans les contrats de salaire, les œuvres sociales destinées à procurer aux déshérités des biens terrestres appui moral et aide matérielle, les organisations professionnelles, le droit et le devoir de l'Etat d'intervenir, dans une juste mesure, pour favoriser et au besoin susciter ces institutions et pour empêcher l'oppression du faible par le plus fort, etc... Non. Mais cette approbation formelle et cette promesse éventuelle d'intervention sont prises et données comme une sanction des théories particulières à l'Ecole dont l'A. C. J. F. se réclame sur la manière dont ces directions générales, admises par tous, doivent être appliquées. Elles seraient le désaveu, indirect mais positif, des critiques qu'on leur objecte, et on aime à y montrer, à l'adresse de ceux qui se les permettent, un avertissement, sinon une menace.

C'est sur cela que, pour aider à la manifestation de la vérité devenue de jour en jour plus nécessaire au milieu des incertitudes de l'opinion, j'ose, à mes risques et périls, porter à l'A. C. J. F. un défi loyal. Certes, si les assurances attribuées au cardinal Secrétaire d'Etat

avaient authentiquement le sens et la portée qu'on leur fait prendre, le devoir serait de s'incliner, et nous serions les premiers à le remplir. Mais fermement persuadés du contraire pour les motifs qu'on verra tout à l'heure, et vu l'absence de toute raison contraignante, la liberté nous reste d'aller au-devant de la menace, d'expliquer pourquoi nous n'y croyons point, et comment, selon nous, l'avertissement doit même être retourné.

Ce sera du moins un témoignage de la sincérité de nos convictions.

Ceux pour qui la passion de servir et de faire éclater la vérité ne saurait expliquer qu'on se compromette seront seuls à voir un parti pris dans notre persistance et à vouloir lui découvrir d'autres causes. Aucun sentiment d'animosité ne nous inspire. Avec une sincérité qui ne le cède à aucune autre, nous rendons justice aux généreuses initiatives de l'A. C. J. F., à l'heureux résultat de ses efforts pour réchauffer la foi et exciter le zèle de la jeunesse, aux services qu'elle rend presque partout aux évêques et au clergé en leur offrant le concours d'une élite empressée. S. S. Pie X a dit à ses membres qu'ils sont les fils d'une sainte espérance. Qui oserait s'inscrire contre la parole du Chef de l'Eglise?

Mais, d'autre part, qui prétendrait sérieusement que cet éloge ou d'autres semblables sont une ratification de tout ce que font ou disent ceux qui en sont honorés? Nous sommes habitués de longue date, au milieu des divergences de tendances, d'opinions et de doctrines, qui règnent parmi les catholiques, à voir les tenants des moins sûres faire appel avec plus ou moins de bonheur et de succès à l'argument d'autorité, comme dans le cas actuel. Le plus souvent, ils transformaient en sanction explicite de leur conduite ce qui était simplement bénédiction répondant à leurs protestations d'absolue fidélité, encouragement de forme générale à leurs louables efforts, approbation des programmes parfaits qu'ils exposaient. Mais de savoir si les faits concordent exactement avec les intentions et les promesses, c'est ce qu'on demeure libre de discuter, tant que cet accord n'est pas garanti par un jugement authentique et formel de la même autorité. Or, d'un tel jugement, le Saint-Siège n'est pas prodigue. Le divin fondateur de l'Eglise communique à son Vicaire cette sagesse qui lui faisait discerner la fragilité humaine sous les plus chauds enthousiasmes : *ipse enim sciebat quid esset in homine* (Jo. II. 25). On en verra tout à l'heure la trace à l'égard de l'A. C. J. F. elle-même. Personne ne niera aujourd'hui qu'à l'époque même où, sur les rapports très élogieux qui lui venaient de toutes parts, le Saint-Siège témoignait au *Sillon* sa faveur, M. Marc Sangnier professait déjà plusieurs des erreurs qui, depuis, ont été censurées. Cherchera-t-on une contradiction dans les gestes du Souverain Pontife? Ce qui s'est produit peut se renouveler. Je n'entends d'ailleurs pas faire entre l'A. C. J. F. et le Sillon, ni au point de vue des écarts, ni à celui de la soumission sincère, un

rapprochement injuste et offensant. Il y a cependant un point de comparaison exact qui détermine la mesure et l'opportunité des critiques à l'égard de l'une comme de l'autre. Il y avait dans le *Sillon* et il y a dans l'A. C. J. F. nombre de groupes locaux qui, heureusement pour leurs membres, vivaient et vivent uniquement de l'esprit premier de ces groupements, et ne ressentaient ou ne ressentent que de loin et à la longue l'influence des erreurs où tombe la direction. J'appliquerais aujourd'hui à celle de l'A. C. J. F. ce que j'écrivais, il y a huit ans, en tête des « Idées du Sillon » :

« Loin de nous la pensée de mettre en cause l'universalité des grou-
» pements rattachés au Sillon. Nombre d'entre eux restent étrangers
» aux spéculations périlleuses et sont composés de jeunes gens don-
» nant l'exemple d'une activité, d'un dévouement et d'un zèle pour
» la défense religieuse et sociale qui méritent vraiment des éloges
» sans restriction.

» Mais il n'en est pas de même partout. En serait-il de même long-
» temps? Ce sont les idées qui mènent le monde. M. Marc Sangnier
» remue trop puissamment le *Sillon* dans lequel il jette les siennes,
» pour que cette moisson ne germe pas. »

Des deux parts l'expérience a justifié de plus en plus cette dernière réflexion. Le même souci des intérêts de la vérité et des âmes qui me faisait alors prendre la plume a seul inspiré les critiques qu'il m'est arrivé de diriger plus tard contre d'autres. C'est encore lui qui me porte à contester une fois de plus, sous la forme adoptée ici, la valeur de l'approbation invoquée en faveur des doctrines économiques et sociales propagées par les dirigeants de l'A. C. J. F.

II.

Ce n'est pas la première fois, qu'à l'exemple de plusieurs autres, ils se prétendent ainsi couverts. Vers la fin de 1908, M. Jean Lerolle, président général de l'A. C. J. F., ayant été reçu par le Saint-Père, avec les délégués de l'association, racontait les impressions de ce voyage dans la *Vie Nouvelle* (8 novembre), sous ce titre : *Après Rome!* Il écrivait : « Il me suffira de dire à nos amis — et ils me comprendront — que nous n'avons rien à changer, rien à regretter ou à rétracter, ni dans notre action religieuse, ni dans notre action sociale, ni dans notre attitude dans la vie publique. Pas une critique n'a été formulée. » L'année précédente, il avait déjà écrit dans les *Annales* de la Jeunesse catholique (1er juin 1907) : « A Bordeaux, je vous disais : « Nous sommes dans la bonne voie, continuons notre route sans nous laisser divertir par rien ni par personne... Plus je vais, plus je me persuade que nous devons nous tenir fermement dans la voie que nous nous sommes tracée... »

Nous avons été accueillis par le Saint-Père avec bonté et faveur, sans recevoir de reproches : donc, tout ce que nous faisons est approuvé. C'est l'argument dont vingt autres ont tant abusé. Le Pape multiplie les enseignements publics. Il doit se croire compris et obéi par les bons catholiques. Leurs défaillances peuvent lui échapper. Même quand il ne les ignore point, le Père commun des fidèles les tait souvent, pour remplir son rôle de consolateur compatissant, quand on vient déposer à ses pieds un sincère hommage d'amour et de fidélité. Il bénit le zèle, les bons services; il encourage, il s'attache les cœurs. Sa parole a déjà pourvu au reste autant qu'elle le pouvait; elle y pourvoira encore.

Mais le genre de justification qu'invoquait en ces termes le président de l'A. C. J. F., tous ceux qui méritaient les mêmes critiques qu'elle, pouvaient également y recourir, et l'on sait qu'ils ne se sont pas privés de le faire. M. Piou l'a fait, M. Feron-Vrau l'a fait, M. F. Veuillot l'a fait. Quelque temps après le discours de S. S. Pie X pour la béatification de Jeanne d'Arc, M. Piou, retour de Rome, lançait à Lyon un discours retentissant pour affirmer que sa politique avait toujours la faveur du Saint-Siège. A peu près à la même époque, le directeur de l'*Univers*, même après plus d'un voyage au Vatican, déclarait conserver toute sa faveur à l'*Action Libérale*. La *Croix* leur faisait complètement écho, et l'on répandait à profusion la brochure écrite par l'un de ses principaux rédacteurs, pour démontrer que « rien n'est changé ». Cependant ces partisans à outrance de la politique du ralliement, inspiratrice du concessionnisme universel, ont dû déchanter et renoncer à se couvrir de la faveur pontificale.

Plus récemment, en 1911, à la veille d'un grand congrès de l'A. C. J. F., la *Vie Nouvelle*, journal officiel de l'Association, donnait un compte-rendu de l'audience du Saint-Père, que ses délégués, accompagnés de l'aumônier général, venaient d'avoir à cette occasion (7 mai). On y lisait :

NOUS AVONS BIEN DES ADVERSAIRES QUI NOUS ATTAQUENT, ajoute le P. Tournade ; MAIS NOUS NE VOULONS PAS NOUS ÉGARER DANS DES POLÉMIQUES. — « *C'est cela ! Dites bien à droite et à gauche que Nous sommes* » *content, très content de votre travail, qui est le principal à l'heure ac-* » *tuelle, et de la ligne suivie par votre Association, qui ne laisse rien à re-* » *prendre. Vous avez Notre confiance entière, cela doit vous suffire.* »

Sans mettre en doute la bonne foi des narrateurs, on peut présumer qu'un récit en quatre lignes ne rend pas complètement les nuances de l'entretien. Condensé sous cette forme brève, il prend peut-être une signification forcée. Le Président de l'Association lui-même, M. Gerlier, a donné, dans une conversation relatée ici, par un de ses membres (1) des détails qui déjà en modifient l'aspect. L'aumônier général se serait exprimé en ce sens : On attaque notre ligne de conduite, on

1. 1er juillet 1911, p. 407.

essaye de nous entraîner dans la politique et pour cela d'entrer dans nos rangs. Mais nous ne voulons pas accepter ceux qui risquent de compromettre l'association. La réponse du Saint-Père s'appliquerait à ce supposé. Enfin, ce n'est pas dans des récits dont l'intérêt personnel de ceux qui nous les apportent diminue nécessairement le poids, que nous avons à chercher le jugement authentique du Saint-Père, surtout quand il en donne l'expression publique.

Or, peu de jours après le voyage des délégués de l'A. C. J. F. à Rome, S. S. Pie X adressait une lettre officielle, autographe, à son président, à l'occasion du congrès qui s'annonçait. Les journaux catholiques l'ont reproduite. Qu'on y cherche cette approbation sans réserve, absolue, de « la ligne de conduite suivie par l'A. C. J. F., qui ne laisse rien à reprendre ». Elle n'y est pas. Des bénédictions, des éloges, des encouragements très précieux et fort honorables; rien de plus. Il est facile d'observer, qu'autant le Saint-Père honore les sentiments généreux, les louables intentions, autant il met de réserve dans le jugement de fait. On pourrait même voir dans ses paroles quelque avis discret.

La Lettre pontificale loue « la piété filiale », « les fruits excellents », elle exprime l'espoir que « la sage initiative de l'A. C. J. F. s'attestera dans l'avenir par une bonne volonté non moins généreuse ». Elle approuve le but du congrès qui est « d'approfondir et de célébrer les directions doctrinales majeures, au moyen desquelles le Siège apostolique a pris soin de donner un idéal et une règle aux œuvres sociales catholiques. » Et elle dit :

« *Si tous vos Associés embrassent ces doctrines d'une âme vaillante*, on ne saurait aucunement douter qu'elles ne produisent en eux un zèle ardent, *d'autant plus fécond qu'il s'éloignera davantage des doctrines sociales que nous avons ailleurs (et de nouveau récemment) réprouvées.*

» Devant ce zèle, s'ouvrira assurément une voie plus libre, *si comme vous en faites profession*, vous vous abstenez de prendre une part active aux luttes des *partis politiques*. De telles luttes, en effet, ne font que trop obstacle à cette union si désirée des âmes, sans laquelle on ne peut rien espérer qui vaille des groupements catholiques pour les utilités poursuivies (1) ».

On voit que sur ce double point de fait, les doctrines sociales émises et l'attitude politique, l'approbation prend une forme conditionnelle marquée. Les professions de foi sont louées et bénies; il reste à en vérifier l'application. Ici se retrouve donc le droit de l'examiner.

1. Il est clair que le Pape ne réprouve pas l'action politique elle-même, mais vise uniquement la conduite propre aux groupements catholiques qui doivent écarter l'immixtion de ces luttes dans leur sein, parce qu'elles sont étrangères et préjudiciables aux utilités spéciales qu'ils poursuivent. Mais je ne garantis pas que le même faux esprit ne chercherait pas à conclure de ces paroles que « l'Eglise nous commande de ne pas nous occuper du régime établi » et condamne chez les catholiques toute action qui n'est pas strictement religieuse et sociale.

III.

L'A. C. J. F. opposait alors les paroles du Saint-Père rapportées par la *Vie nouvelle* aux réclamations contre son attitude politique, comme elle oppose aujourd'hui celles du Secrétaire d'Etat à la critique de ses doctrines sociales. Le présent article n'a pour objet de faire porter l'examen que sur celles-ci. Mais, puisque la lettre pontificale citée touchait les deux questions, et parce que la condition mal vérifiée dans un cas doit faire admettre qu'elle peut ne l'être pas mieux dans l'autre, je rappellerai brièvement, sans m'attarder, sous forme de références à nombre d'articles précédents, les preuves qui me paraissent établir un indiscutable désaccord entre l'abstention politique très hautement, journellement professée par cette Association et sa conduite.

L'A. C. J. F. dément son principe d'indifférence et d'abstention à l'égard de la politique par la conduite de ses dirigeants qui, eux-mêmes, et comme tels, font explicitement profession de foi républicaine (T. II, pp. 16, 20 à 22; T. IX, pp. 340, 341), et tandis qu'ils font ouvertement cette politique républicaine, ils interdisent officiellement à tous leurs adhérents toute participation à une politique différente, non pas seulement comme membres de l'association, mais à titre personnel et hors de son sein. Celle-ci la leur interdit d'abord en principe (T. II, pp. 18, 19, 27, 28; T. VI, pp. 399, 405 à 411); et aussi en fait, comme le prouvent vingt exemples : à Angers (T. II, 22 à 23); à Saint-Gaudens (T. II, pp. 23 à 27); à Villefranche de Rouergue (T. II, pp. 132 à 134); dans le Tarn (T. II, pp. 174 à 176, 552 à 556); dans l'Aveyron (T. V, p. 737); dans la Gironde (T. V, pp. 738 à 440; 813 à 817); dans la Meuse (T. VI, p. 455), etc... Or, il ne s'agit nullement en tout ceci d'entraîner l'A. C. J. F, dans la politique, puisque son interdiction vise ce qui se passe en dehors d'elle; et si le péril justifiait la mesure il en résulterait que les jeunes catholiques, tous conviés à se rallier à l'Association, seraient mis en demeure de renoncer à toute action politique s'ils veulent travailler avec elle à la restauration religieuse et sociale. L'Eglise a-t-elle jamais enseigné cette incompatibilité? (T. VI, pp. 413 à 415). Elle nous rejetterait par cette voie dans la séparation de la religion ou de l'action catholique sociale d'avec la politique, qui est l'erreur foncière du libéralisme (T. V, pp. 731 à 740).

Sur ce point comme sur celui que nous avons à traiter, on peut affirmer avec confiance, j'en ai la conviction, qu'il serait également difficile à l'A. C. J. F. de faire sanctionner sa conduite par le Saint-Siège.

IV.

Il est un point intermédiaire entre la question politique et les doctrines proprement sociales auquel notre défi peut également s'ap-

pliquer et qui touche de plus près à notre sujet. Je veux parler du culte de l'A. C. J. F, pour la *démocratie,* et je n'entends pas ici la « démocratie chrétienne », mais la démocratie sociale et politique. C'est aux deux présidents les plus distingués de l'Association et à leurs gestes des grands jours que j'en emprunterai d'abord l'exemple. M. Bazire, président général, parlant au nom de ses camarades, s'écriait dans un congrès, après une tirade sur le fameux « fait démocratique » dont certaine école a toujours la bouche pleine et qui lui semble un argument sans réplique :

« Je puis bien dire qu'ils sont nombreux parmi nous ceux qui ont » donné à ce fait l'adhésion intime d'une préférence et d'une conviction » raisonnée (n'oublions pas l'impassible indifférence de l'association) » *et qui voient dans l'idéal démocratique un effet du travail interne* » *du ferment évangélique dans l'âme humaine.* Complément de l'Evan- » gile, la démocratie? Non pas, mais si elle est bien comprise, *épa-* » *nouissement de certains de ces principes dans l'ordre civil et politique.* » La parole réfléchie du studieux Ozanam nous a frappés : « Ce » que je sais de l'histoire me donne à croire que *la démocratie est* » *le terme naturel du progrès et que Dieu y mène le monde.* »

Lorsque M. Jean Lerolle prit la place de M. Bazire comme président général, il débuta par un article manifeste qui, sous le titre trompeur : « *Un programme d'action sociale* », était un hymne à la démocratie. Après avoir rappelé une parole connue de Chateaubriand sur le rôle fini des royautés et la vocation naissante des peuples, il écrivait :

« ... La démocratie est, elle vit et pousse chaque jour dans le pays » des racines plus profondes... La tâche de la génération qui monte » sera de donner à la société nouvelle cette organisation qui lui est » nécessaire pour subsister; ce sera, *non pas de relever les ruines* » *d'un passé mort,* mais d'édifier sur notre sol, guidée par l'inspira- » tion chrétienne, la *cité nouvelle,* l'édifice ordonné où la jeune dé- » mocratie trouvera enfin un avenir stable... »

La lettre de S. S. Pie X sur le Sillon nous est une garantie de ce qu'il aurait réservé à de telles déclarations. Quoi d'étonnant, quand les chefs tenaient officiellement pareil langage, que tout le corps se soit livré à une véritable surenchère démocratique avec le Sillon? (T. II, pp. 7 à 13; T. III, pp. 243 à 247). Et ce passé laisse encore des traces. Votre zèle, écrivait Pie X aux membres de l'A. C. J. F, « sera d'autant plus fécond qu'il s'éloignera davantage des doctrines sociales que nous avons ailleurs (et de nouveau tout récemment) condamnées. » Déjà, en effet, l'encyclique de Léon XIII sur la Démocratie chrétienne, l'instruction de la Commission des affaires ecclésiastiques en 1902, le *Motu proprio* de Pie X en 1903, devaient suffisamment prémunir des hommes qui font profession si spéciale d'observer tous les enseignements pontificaux.

V.

Les doctrines sociales de l'A. C. J. F. y sont-elles si exactement conformes qu'elle puisse à bon droit invoquer le jugement du Saint-Siège en leur faveur et faire craindre son intervention à ceux qui contestent ce complet accord?

Il importe avant tout de bien établir quelles sont ces doctrines. Ce serait facile à la lumière des faits. Les déclarations officielles nous ouvrent une voie plus rapide. M. J. Duval, directeur de la *Jeune Bretagne*, organe de l'Union de la Jeunesse Catholique Bretonne, et auteur de la brochure très répandue : *La Jeunesse catholique: idées et doctrines*, a marqué ces doctrines avec une précision dont il faut le louer, dans un article de la *Jeune Bretagne* (mai 1907). Peu de temps après (août 1907), celle-ci publiait une lettre de M. Jean Lerolle, président général de l'A. C. J. F., à l'auteur, qui le félicitait hautement de son œuvre. Nous sommes donc en présence d'un témoignage très authentique.

Il offre cet intérêt de confirmer une fois de plus l'exclusion donnée par l'A. C. J. F. à certaines opinions politiques et de donner la même exclusion à certaines opinions économiques. Nous faisions observer que cet ensemble de doctrines particularistes aussi fermement accentuées s'accordait mal avec la dénomination générale, universelle, d'Association catholique de la Jeunesse française. Ce titre devient une usurpation. Non seulement, nombre de jeunes catholiques français se trouvent écartés de l'Association par leurs opinions politiques, mais, abstraction faite de ce point, elle ne s'ouvre même pas indistinctement à tous ceux qui désirent se consacrer à l'action catholique sociale, laquelle n'est point liée à un programme particulier. Retenons du moins que l'A. C. J. F., ainsi comprise, devient un groupement mettant toutes ses forces au service de ce programme.

Quel est-il? M. Duval écrivait d'abord : « Je suis heureux qu'on ait si bien saisi une pensée quand j'affirme qu'il y a *incompatibilité absolue*, entre le fait de professer certaines opinions *politiques* ou *économiques*, et le fait d'être membre de l'A. C. J. F. » Il disait plus loin :

« Si l'A. C. J. F. poursuit un but religieux avec un règlement reli-
» gieux bien précis, elle poursuit aussi un but social bien déterminé,
» et *son programme social, elle l'impose à tous ses membres.* Comme
» dans le domaine religieux elle professe la religion catholique, dans
» le domaine social elle suit les principes de l'*Ecole catholique so-*
» *ciale* ». (Que penser de l'assimilation?).

» Vous voyez, mon cher ami, que nous précisons déjà beaucoup
» notre caractère. Unis sur la question religieuse, nous sommes en-
» core unis sur la question sociale. A celui qui rejetterait les principes

» de l'*Ecole catholique sociale,* nous dirions : « Vous êtes libre de » vous classer dans telle école qu'il vous plaira. Vous croyez mieux » servir notre pays en y adhérant, c'est votre droit; mais, nous, à » l'A. C. J. F., nous sommes persuadés que les bases sur lesquelles » repose l'Ecole catholique sociale sont plus solides, plus sérieuses; » nous ne pouvons admettre en vertu de l'ordre, de la discipline, de » l'unité d'efforts qui doit régner dans nos rangs et qui sont partout » des éléments de succès, nous ne pouvons, dis-je, vous conserver dans » nos rangs. » On partirait bons amis comme par le passé, résolus de » travailler l'un et l'autre pour la gloire de Dieu et le salut de la » patrie. »

En 1894, la revue « La Démocratie chrétienne » publia et répandit de tous côtés une brochure qui avait pour titre : « De quel côté vont les encouragements du Pape? » Il s'agissait des questions sociales. Ils vont, disait cette brochure, à notre Ecole, dont les chefs s'appellent Léon Harmel, l'abbé Naudet, l'abbé Pottier... On voit d'ici se dérouler la liste où les Lemire et les Dabry, ou autres abbés sociaux, avec Paul Lapeyre, etc... devaient tenir leur place. « Nous n'avons qu'un but, ajoutait-elle : démontrer que le Pape a des sympathies et des préférences pour les chefs, les doctrines et les œuvres de cette Ecole que nous pourrions appeler désormais l'*Ecole pontificale.* Aujourd'hui, cette prétention fait naître un sourire attristé. Nous la voyons reparaître en ce moment. Les déclarations présumées de S. E. le cardinal Merry del Val équivaudraient à conférer à l'Ecole catholique sociale ce même titre d'Ecole pontificale.

Cette Ecole catholique sociale ou des catholiques sociaux dont l'A. C. J. F, adopte le programme qu'elle impose à ses adhérents, a pour principaux représentants et organes le marquis de la Tour-du-Pin et le comte Albert de Mun; la « Chronique sociale de France » (ancienne « Chronique du Sud-Est »), dirigée par M. Marius Gonin; les « Semaines sociales » issues de l'initiative de celle-ci, avec ses orateurs ou professeurs : M. Lorin, MM. Duthoit, Boissard, Zamanski, Deslandres, R. Jay, etc..., les abbés Calippe, Thellier de Poncheville, Desgranges; l' « Action Populaire de Reims » et sa revue « Le Mouvement social » continuant l' « Association catholique » de MM. de Mun et la Tour-du-Pin; les publications de l'A. C. J. F. et divers journaux comme la « Libre Parole » de M. Bazire; le « Social » de Lyon, etc., etc...

Tels sont les hommes et les doctrines dont l'Association s'honore d'accepter la solidarité et qui se trouveraient couverts avec elle par le haut témoignage invoqué. Solidarité réelle, car on parcourrait la collection de la « Vie Nouvelle » et des « Annales » de l'A. C. J. F. sans y trouver la moindre réserve sur les opinions professées, soit individuellement par ces chefs et membres de l'Ecole, soit, par

exemple, dans les « Semaines sociales » dont ses comptes rendus sont purement élogieux.

Or, cela suffit déjà pour constituer fortement la présomption que le cardinal Secrétaire d'Etat n'a pas voulu donner à ses paroles la portée qu'elles prennent aux yeux du public. Le Saint-Siège a l'habitude d'user de grands ménagements à l'égard des personnes, surtout quand elles se recommandent par de grands services. Mais ce qui ne lui arrive pas, c'est de souffler le chaud et le froid quant aux doctrines. En attendant que notre présomption fournisse à l'A. C. J. F. l'occasion de faire triompher officiellement les doctrines auxquelles elle est le plus attachée, il reste acquis que le Saint-Siège a officiellement approuvé dans la forme la plus complète le rapport de M. Louis Durand qui les contredit. Sans parler d'autres actes et pour ne rappeler que les plus récents, libre sans doute aux catholiques sociaux de ne voir rien pour eux dans ce que le cardinal Merry del Val écrivait récemment à M. de Mun, quoiqu'ils seraient embarrassés de dire à quels autres, parmi les catholiques, ces avis pourraient s'adresser; mais aussi, libre à nous de considérer comme évident que plus d'un d'entre eux est touché et sur plus d'un point, lorsque Son Eminence écrit :

« *Ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi plus que de mesure, au détriment de la charité ; le droit de propriété surbordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice ; au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté (1) ? Ne voit-on pas, enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soit-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ?* »

Les écarts signalés dans cette lettre, ce sont justement ceux que des controversistes éminents, comme MM. Fontaine et Gaudeau, sans en nommer de plus humbles, ont imputés à des membres très en vue de l'Ecole catholique sociale. Ils ont reçu de chaudes félicitations du Saint-Siège pour leurs écrits. Croira-t-on qu'aujourd'hui ils tombent sous ses menaces et qu'il soit prêt à ratifier, quant au fond, la virulente sortie de M. Bazire contre ces auteurs dénonçant dans son école des affinités avec le modernisme social? Tout récemment, le cardinal Merry del Val adressait à M. l'abbé Gaudeau une lettre extrêmement élogieuse, où, après l'avoir loué de sa réfutation du modernisme et de son lumineux commentaire de la lettre sur le

1. On ne peut songer à faire ici les applications, mais je me permets de recommander la méditation de cette formule si nettement frappée aux partisans résolus de la corporation obligatoire et de la souveraineté syndicale, parmi lesquels les membres de l'A. C. J. F. tiennent un rang distingué. Elle sera bonne également pour eux et pour les autres catholiques sociaux en ce qui concerne la liberté du travail où ils sont tout près de dénoncer une hérésie.

Sillon, il le félicitait de sa persévérance à revendiquer les principes immuables du droit naturel, à base rationnelle et religieuse, « principes effacés dans beaucoup d'esprits, nécessaires pourtant dans la lutte contre les désastreuses maximes du socialisme, du collectivisme et d'un syndicalisme négateur de la religion et destructeur des droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité. « Si nos lecteurs n'ont pas oublié l'article récemment consacré ici à l' « Action populaire » de Reims, ils y auront vu une nouvelle application de cet avertissement.

VI.

Cependant ce n'est pas assez d'avoir montré les attaches doctrinales de l'A. C. J. F, Venons à quelque chose de plus précis encore, à ses propres assertions. Ce sont autant de points sur lesquels nous demeurons convaincus qu'elle ne saurait faire désavouer nos critiques.

Tout pourrait se rattacher à une excessive et fausse conception de la justice sociale, selon la lettre citée plus haut, et à un faux système sur la manière de l'établir. Naturellement, c'est dans l'encyclique *Rerum novarum* que l'on prétend trouver cette conception. Le 21 janvier 1912, M. V. Bucaille, président de la réunion des étudiants, donnait dans la « Vie nouvelle », un article sur la « Justice dans le travail », où on lit à la fin : « Ce caractère de justice, nous le retrouvons à chaque instant dans cette lumineuse encyclique. Le Pape proclame l'efficacité de l'aumône et l'efficacité de la résignation. *Mais il met au premier rang l'idée de justice.* En débutant, il signale les maux innombrables de la classe ouvrière, mais il ne les considère point comme misères fatales, conséquence du texte évangélique : Il y aura toujours des pauvres parmi vous. Il ne demande pas que ces maux soient atténués ou adoucis, *il exige qu'ils soient supprimés...* » L'encyclique, ce n'est pas contestable, a pour but de rappeler les devoirs de justice et de les rappeler aux ouvriers aussi bien qu'aux patrons. Néanmoins, ce que Léon XIII met au premier plan lui-même le dit : « *Le premier principe à mettre en avant est que l'homme doit prendre en patience sa position.* »

C'est donc contredire la pensée fondamentale de l'encyclique de s'exprimer comme on le fait ici, c'est lui faire oublier un enseignement capital de l'Eglise et de l'Evangile, quand on y voit l'exigence de *supprimer*, non pas seulement d'atténuer et d'adoucir les maux de la classe ouvrière. Il n'y aura plus de pauvres parmi vous ! C'est le langage des abbés démocrates les plus avancés, de l'abbé Naudet, par exemple, quand il déclarait : « Citoyens, citoyennes, le Paradis, je veux vous le donner tout de suite, en attendant l'autre. » La « Vie nouvelle » se rencontre aussi avec M. l'abbé Klein, qui, en 1894, disait de l'encycli-

que : « *Il y est moins question de paradis que de salaire, de la propriété et des syndicats ; moins question de patience au milieu des épreuves que justice sociale* ».

M. H. Bazire, alors président général de l'A. C. J, F,, exposait en 1905, dans un grand congrès, le programme social de l'association. Il réclamait la réglementation collective du contrat du travail, le salaire minimum ou vital, les assurances ouvrières obligatoires, l'impôt sur le revenu... et déclarait que les jeunes sociaux ont conscience d'être fidèles à l'impulsion de l'Eglise en prenant ces positions.

L'intervention de l'Etat est pour eux le moyen indispensable, unique même d'assurer les réformes désirables. Sur ce point ils rejoignent les théories les plus avancées des Semaines sociales. M. Zamanski, aujourd'hui directeur du « Mouvement social » de Reims, est ancien vice-président général de l'A. C. J. F., il fut sur les rangs pour en devenir président. Déjà, au congrès de Châlons, en 1903, il présentait un rapport sur le contrat collectif de travail obligatoire. A la Semaine sociale de Saint-Etienne, en 1911, il traita de la manière de réaliser la justice dans les contrats. Il posait la nécessité de l'intervention de l'Etat, justifiait son droit et son devoir en cela, mais il disait, par exemple :

« Si nous appelons le concours de la société à cette œuvre de justice, ce n'est pas afin qu'elle exerce cette fonction d'ordre tout négatif, qui consisterait à redresser, par la voie de répression et un à un, les abus au fur et à mesure qu'elle les pourrait constater. Beaucoup peut-être la voudraient réduire à ce rôle, selon la conception de Kant, inspirée elle-même de Montesquieu et de Rousseau... » L'encyclique *Rerum novarum* disait : « Dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois, c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers. »

L'orateur établit qu'il appartient à l'Etat de sanctionner cette forme nouvelle des contrats et de l'imposer à tous : « Nul autre pouvoir que la société civile n'est apte à poser ces principes nouveaux », puis, appuyé sur l'autorité de saint Thomas, il s'élevait à ces considérations :

« La cité, l'Etat, le pouvoir civil, est placé au-dessus de toutes les » sociétés humaines... A cette subordination il faut une raison, et la » raison est qu'entre tous les groupements humains existe une di- » versité de points de vue, d'intentions, de jugements, qui se nom- » ment rivalités de familles, de communes, de provinces, jalousie de » métier, esprit de corps, de coterie ou de classe. Et, jamais, ces » groupements qui ont besoin pour vivre, d'être associés, ne consti- » tueraient une société viable, s'ils ne soumettaient leur jugement à

» un jugement unique; ce jugement unique, cette intelligence ordon-
» natrice, cette pensée directrice, c'est le pouvoir civil... Dans les ques-
» tions du travail qui intéressent tout le monde de la cité, tout le
» corps social, toute la collectivité présente et à venir, c'est donc
» vers une certaine unité qu'il faut conduire les jugements et les actes
» des individus et des groupes. Nous sommes amenés à reconnaître à
» l'Etat le droit et même à réclamer de lui le bienfait, non seulement
» d'édicter les réformes que nous avons vues, mais d'établir entre
» elles cet accord sans lequel l'ordre et la paix ne sauraient subsister...
» En thèse, c'est à l'Etat qu'il incombe de coordonner le progrès
» professionnel, d'en maintenir la direction une, d'y faire en un mot
» régner cette harmonie qui met au bien sa dernière perfection. »

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de commenter. Poussons plus avant. La mission de l'Etat, nous dit-on encore, ne s'arrête pas à la forme des contrats; le fond importe aussi grandement, c'est-à-dire la fixation du salaire. Et ici l'on va retrouver, chez le leader de l'A. C. J. F., la même conception que celle de M. la Tour-du-Pin et de l' « Action populaire » de Reims. « La société (l'Etat) sera dans son
» rôle en exigeant que le contrat assure, soit directement, soit par les
» procédés qu'elle indiquera, un salaire vital; c'est à elle de poser
» législativement le principe d'un salaire minimum. Elle doit veiller
» et elle a intérêt à ce que la famille conservatrice et productrice des
» vies, se perpétue et s'entretienne elle-même : elle fera rentrer cet
» entretien dans les prévisions de son minimum. — Elle a intérêt et
» elle doit veiller à ce que ces vies se conservent au milieu des dan-
» gers qui les guettent; elle prévoira dans ce minimum les risques
» inhérents à la nature de l'homme et aux conditions de son travail.
» — Elle doit veiller et elle a spécialement intérêt à ce que le travail-
» leur, après une vie tout entière donnée au travail, ne tombe pas à
» sa charge (1), situation contraire à la fois à la dignité de l'hom-
» me (??) et au bon ordre social : elle comprendra donc dans ces
» risques la vieillesse et elle posera le principe des retraites... — Un
» accident dû au travail peut briser la vie du travailleur; la société,
» pour les mêmes causes y pourvoira; elle posera le principe et les
» obligations du risque professionnel. »

Voilà donc pour le *minimum* du salaire. Quand la société aura ainsi rempli son rôle de providence à l'égard des classes ouvrières, il lui restera, nous semble-t-il, à s'en acquitter vis-à-vis des classes patronales avec la même équité et à prendre aussi les mesures nécessaires pour que les patrons eux-mêmes ne tombent pas finalement à sa charge.

1. Telle serait en effet la conséquence du rôle de providence particulière que l'on fait à l'Etat. Mais on voit assez tout ce qui se trouve oublié dans le rôle de la famille et de la charité. Il est vrai qu'il ne suffirait pas pour la *suppression* des maux exigée par Léon XIII.

Léon XIII disait à propos des salaires : « Mais, de peur que dans ces cas et d'autres analogues, comme ce qui concerne la journée du travail et les soins de la santé dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent inopportunément, vu surtout la variété des circonstances et des lieux, il sera préférable qu'en principe, la solution en soit réservée aux syndicats ou corporations; ou que l'on recoure à quelque autre moyen de sauvegarder les intérêts des ouvriers, même si la chose le demande, avec le secours de l'Etat. » On pèsera aisément la différence entre l'encyclique et la théorie de M. Zamanski. Quant à lui, appliquant son principe de réglementation universelle par l'Etat, sans se laisser arrêter par la variété des circonstances et des lieux, et sur le point cité en exemple par Léon XIII de la journée de travail, il gourmandait vivement dans le « Mouvement social » du 15 mars 1912, les députés, même de ses amis, qui venaient de voter contre la loi de dix heures applicable universellement. A l'entendre, on devait croire que dans cette discussion les idées chrétiennes sur le travail avaient été défendues à la Chambre seulement par M. Bourgeois, M. Justin Godard et M. Viviani, par les radicaux et les socialistes, tandis que les catholiques les combattaient.

Que deviendrait la liberté individuelle du travail sous ce régime de réglementation universelle appliqué par l'Etat, on ne nous en fait point mystère. Les « annales » de l'A. C. J. F. donnaient le 16 novembre 1911 un article sur cette question où on lit par exemple :

« Pas de liberté du travail qui tienne devant les justes lois d'Etat, » et le droit d'intervention que Léon XIII reconnaît à l'Etat dans » les questions économiques ne pourra s'exercer que par la limitation » de la liberté du travail.

» De même il n'y aura pas de liberté du travail qui tiendra devant » les décisions de la profession organisée, lorsque nous serons sortis » de l'individualisme révolutionnaire par l'institution des autorités » professionnelles. »

L'extrême nécessité, devant laquelle il n'y a plus de loi, dispensera seule l'ouvrier de se soumettre aux injonctions du syndicat décrétant la grève, mais, en soi, son refus ne saurait être légitimé ». C'est tout ce qu'on accorde aux « renards » assommés par les syndicalistes.

« *Le devoir de cesser le travail pour coopérer à un effort collectif* » *de justice* peut disparaître devant le devoir plus grave de sau- » vegarder sa vie et la vie de sa famille. Le *cas d'extrême nécessité* » crée un droit nouveau de travailler *comme il crée un droit nouveau* » *en ce qui concerne le bien d'autrui.*

» Dans ces circonstances le régime de la liberté du travail peut » s'imposer pour éviter la tyrannie de quelques hommes sans mission » qui prétendraient indûment déterminer la justice professionnelle, » ou encore pour éviter des misères excessives. Mais un état social » où la justice n'est pas sagement déterminée et efficacement protégée

» n'est pas un état social normal, et dès lors la liberté du travail, » comme les libertés des cultes et de l'enseignement, s'imposent, *non* » *en vertu d'un droit sacré et intangible, mais simplement en vertu* » *d'une nécessité actuelle.* Mais plus un état social s'améliore, plus » il s'organise en vue de déterminer sagement et de protéger efficacement la justice, plus diminue la liberté, non pas la vraie liberté, » celle qui s'exerce dans les limites de la justice, mais la liberté entendue comme pouvoir de faire ce qu'on veut.

» Ne cherchons donc pas, en temps de grève, à légitimer l'acte du » renard qui se refuse de faire grève, *par le faux principe de la liberté* » *du travail.* Sans doute le plus souvent cet acte peut être légitimé » par l'état d'anarchie professionnelle où nous vivons, mais on ne doit » pas invoquer ici un principe faux qui pourrait désorienter les consciences ouvrières *en leur laissant entendre qu'en matière de travail* » *il y a liberté absolue, qu'on peut travailler où, quand et comme on* » *veut.* »

Ces derniers mots sont la contradictoire de l'enseignement de Léon XIII dans la lettre *Longinqua Oceani.* On y retrouve le perpétuel sophisme des catholiques sociaux qui refusent de voir un moyen terme entre la liberté absolue du travail et sa complète suppression. Léon XIII ne parle pas de liberté absolue; mais il enseigne que c'est un grand devoir de laisser à chacun « la liberté de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît. » J'ai montré précédemment l'inanité des efforts tentés par les catholiques sociaux pour empêcher de voir dans ce passage le rappel d'un principe général de droit naturel. Constatons que, dans les « Annales » du 15 mars 1912, M. A. Souriac, alors vice-président, aujourd'hui président général de l'A. C. J. F., s'associait à eux sur ce point en défendant l'article que nous venons de citer, toujours à l'ombre de la même équivoque.

C'est même cette interprétation parfaitement juste et certaine de l'enseignement pontifical sur la liberté du travail qui a servi d'occasion à l'A. C. J. F. pour accuser ceux qui la soutiennent de libéralisme économique, d'un libéralisme condamnable au même titre que le libéralisme politique, et dans lequel par conséquent Léon XIII aurait versé le premier. Cet article du 16 novembre 1911 concluait ainsi :

« On ne doit pas faire au libéralisme sa part. Partout où il y a, » d'un côté la liberté, et de l'autre la justice, il faut faire passer la » justice d'abord, parce que la liberté nous est donnée pour pratiquer » la justice. Le Libéralisme économique n'est pas d'une autre nature » que le Libéralisme politique. L'un mène inévitablement à l'autre et » l'un a été condamné par la « Rerum novarum », comme l'autre a été » condamné par le « Syllabus ».

Passons à l'organisation professionnelle. On se souvient de la netteté avec laquelle M. Louis Durand, dans son rapport approuvé par

le Saint-Siège dans toutes ses parties, s'élevait contre la conception de l'association professionnelle (corporation ou syndicat) société nécessaire et obligatoire pour tous au même titre que la famille et la cité. M. Bazire, alors président général de l'A. C. J, F, disait dans un grand discours de 1905 déjà cité :

« Le catholicisme est une religion; cette religion enseigne une morale individuelle et sociale; et cette morale renferme une conception organique (il soulignait ce mot) de la société. Laquelle? La société n'est point une fin à elle-même... mais elle est le moyen voulu par Dieu et donné à l'homme d'atteindre sa fin naturelle et surnaturelle. Dieu l'a créé dans le triple milieu de la famille, de la profession et de la cité; et c'est parce que ces trois sociétés nécessaires ont été détruites ou désorganisées que l'homme de notre temps... » L'association professionnelle serait donc au même titre que la famille et la cité le moyen voulu par Dieu pour que l'homme atteigne sa fin naturelle et surnaturelle.

Dans les discussions auxquelles ce passage du rapport de M. Durand a récemment donné lieu, M. L. Dubois, ancien président régional de l'A. C. J. F. en Bretagne, s'associant sur ce point aux critiques de M. Lefas que M. de Mun devait faire siennes, dénonçait là une hérésie sociale de M. Durand, et il concluait : « Il est donc impossible — si, comme M. Durand, on reconnaît la famille et la cité comme groupements naturels » — de ne pas voir aussi dans la profession un groupement naturel. » Formule équivoque, susceptible d'une bonne interprétation, mais qui prend ici nécessairement un mauvais sens, celui d'une assimilation formelle.

Inutile d'ajouter que les catholiques sociaux de l'A. C. J. F. réclament avec leurs chefs et amis l'association professionnelle (corporation ou syndicat) obligatoire; et c'est alors, comme ils disent, que la liberté du travail verra beau jeu.

Pour l'heure, ils s'en tiennent à ce qu'on lisait encore récemment dans les « Annales » et sur quoi les socialistes ne sauraient renchérir : « Dans notre régime actuel, où la profession n'est pas organisée et où les caisses syndicales ne sont pas assez riches pour faire vivre tout le monde (en attendant donc ce paradis), *on peut encore tolérer momentanément ce travail individuel, à la condition toutefois qu'il ait pour excuse la misère de la femme et des enfants.* Mais cette organisation s'impose, cette excuse doit disparaître, *et avec elle doit aussi disparaître la liberté individuelle du travail que le progrès social emportera.*»

Partisans, l'on serait tenté de dire effrénés, de la législation sociale, même sous l'Etat actuel, et sans paraître s'apercevoir que celui-ci confisque à son profit tous les services assurant un maniement d'argent et encore plus d'influence; que, tandis qu'ils veulent faire de l'assistance sociale, il fera de l'assistance politique et que toutes

ces lois sociales tourneront au profit du socialisme d'Etat, les jeunes de l'A. C. J. F. se lancent à corps perdu par exemple dans la loi des retraites ouvrières. Ils ont même la prétention d'agir en cela au nom des catholiques; et ceux qui refusent de les suivre sont encore de ce chef traités de libéraux.

En même temps, avec M. de Mun, leur premier guide, ils répudient le « paternalisme » dans les œuvres ouvrières et y veulent désormais l'autonomie démocratique.

La liste pourrait s'allonger encore. Elle devient déjà fatigante. Concluons donc.

Telles sont les doctrines économiques et sociales de l'A. C. J. F. que l'on prête à S. E. le cardinal Merry del Val d'avoir déclarées très conformes aux vues du Saint-Siège, au point qu'en les critiquant on s'exposerait à se voir redressé par lui. Cependant nous croyons pouvoir y dénoncer sans crainte des exagérations de ses doctrines qui les défigurent et même vont à l'encontre. L'Association demeure libre de relever le défi. Pour dire tout notre sentiment, nous craignons pour elle qu'il n'ait une autre issue. Depuis un certain temps déjà nous pressentons un événement dont les récentes lettres du Secrétaire d'Etat nous ont paru l'avant-coureur et dont la *Presse nouvelle* annonçait ces jours derniers la prochaine réalisation. Ce serait un nouveau document pontifical reprenant le thème de l'encyclique *Rerum novarum* et prononçant sur plusieurs points controversés de ses applications. S'il se produit, les catholiques sociaux de l'A. C. J. F, et les autres y trouveront peut-être autre chose qu'un triomphe et les avertissements qu'ils nous font passer pourraient bien y rencontrer une application différente. Nous sauront-ils alors bon gré de nos efforts persistants pour leur faire éviter cette mésaventure? Nous aurons du moins la satisfaction intime de n'avoir cherché que la vérité; et si elle venait à s'affirmer à nos dépens, nous saurions encore nous en réjouir pour elle.

Emm. BARBIER.

JOSEPH DE MAISTRE

V. — LE CŒUR

Il est arrivé à de Maistre de se définir un jour, sans la moindre fatuité d'ailleurs : « Une tête saine qui surmonte un cœur droit». Il est tout entier dans cette formule. Mais, quand on parle de lui, on en oublie souvent la moitié : on voit la tête, on néglige le

cœur. Et je crois bien qu'il est un peu responsable de cette mutilation. S'il ne restait de lui que ses grandes œuvres, ses polémiques contre Locke et Bacon, ses traités de philosophie ou de théologie, ses dithyrambes à la guerre et au bourreau, on aurait peut-être le droit de douter de son cœur. Il ne le prodigue point, il le laisse à peine deviner çà et là en une demi-phrase, en un bref frisson de sensibilité. Il s'est appliqué certainement à contredire le XVIIIe siècle, même en cela. Les philosophes avaient toujours le cœur sur la main et c'est sans doute cela qui explique qu'on en sente si peu dans leur poitrine. « Tendres, sensibles et vertueux », ils furent tout cela avec une persévérance et un étalage qui les rend ridicules. J. de Maistre n'étale rien; on dirait plutôt qu'il s'efforce de dissimuler. Mais il a dit lui-même : « En mettant la main sur l'issue d'une fontaine, on ne réussit qu'à la faire jaillir plus loin un instant après ». Le cœur de de Maistre jaillit dans sa correspondance intime, et c'est là qu'il faut aller le chercher. La découverte est à la fois facile et pleine de charmes : il est si bon de découvrir un homme et un homme de cœur là où l'on ne voyait qu'un raisonneur à froid, un satirique au sarcasme sonore, éclatant, écrasant. « Aimer et connaître, c'est la véritable destinée de l'homme », a-t-il écrit; je voudrais dire comment il a aimé.

I.

Son portrait est connu : une belle figure large, rayonnante d'esprit; un vaste front illuminé de génie. Les yeux vous regardent bien en face et vous taraudent comme des vrilles. Des lèvres fines, mais narquoises, railleuses même. Le buste se cambre, la tête se redresse; on voit que cet homme a toisé et même défié les autres hommes. L'ensemble manque un peu de douceur cordiale. On se dit, en regardant de Maistre, qu'il devait intimider au premier abord et qu'il n'était point de la congrégation du perpétuel sourire. Il n'en était pas à coup sûr. Il eut de bonne heure la manie de bâiller et même de s'endormir devant ceux qui l'ennuyaient. Quand il ne bâillait pas, il avait — c'est lui-même qui l'avoue — « un certain rire mécanique » qui signifiait à peu près ceci : Prenez garde! vous dites une bêtise... Il avait d'ailleurs le parti pris de la franchise brutale. Il se confesse impénitent sur ce point dans une lettre à la baronne de Pont qui l'a excité à la prudence : « Je fais consister *la* prudence ou *ma* prudence bien moins dans l'art de cacher ses pensées que dans celui de nettoyer son cœur, de manière à n'y laisser aucun sentiment qui puisse perdre à se montrer. Si vous veniez à toucher ma poche par hasard, je n'en serais nullement in-

quiet; car vous ne sentiriez que mon mouchoir, ma lorgnette et mon portefeuille : si je portais un poignard ou un pistolet de poche il en serait autrement. Je tiens donc mes poches nettes, mais je les tourne volontiers... Je continuerai toujours à dire ce qui me paraît bon et juste, sans me gêner le moins du monde. C'est par là que je vaux si je vaux quelque chose ». Il est donc inutile d'insister : on n'obtiendra pas de J. de Maistre qu'il mette sur ses lèvres un *oui* ou un *non* qui ne seraient pas de stricte sincérité.

Il est donc franc; il est entier, comme on dit, entier dans ses idées, dans ses passions, dans les convictions et les sentiments qui constituent le fond de son âme. Mais, on l'a souvent remarqué, le libéralisme de l'esprit ne coïncide pas toujours avec les libéralités du cœur. Les cœurs larges sont plutôt voisins des esprits intransigeants. Et cela fut vrai de J. de Maistre : il est sans pitié pour l'erreur, il est pitoyable aux égarés. Et c'est le premier trait que je veux relever dans l'histoire de son cœur. Oui, ce géant fut un homme bon, et presque un bonhomme par instants. Parmi ses amis, je découvre des protestants, des schismatiques, des gallicans, toute une collection d'individus qui furent les intimes de son cœur et qui sont tout à fait étrangers à son esprit. A Lausanne, par exemple, il s'est lié d'amitié avec une vieille calviniste de Genève, Mme Huber. Il a beaucoup discuté avec elle; c'est peut-être par elle qu'il a connu Necker et Mme de Staël. Un jour, après une de ces passes d'armes où il déployait toute sa verve cruelle, elle lui a dit : « Cher comte, promettez-moi qu'avec votre plume si acérée vous n'écrirez jamais contre M. Necker personnellement ». Il promit. Longtemps après, en 1809, une brochure anonyme parut où Necker était maltraité et dont le ton rappelait assez bien celui de J. de Maistre. On croit qu'elle est de lui; on dit à Mme Huber : « Eh bien! votre cher comte, il a bien tenu parole ». Et Mme Huber de répondre : « Je n'ai pas lu le livre, ni ne le lirai, mais si M. Necker y est attaqué, il n'est pas du comte de Maistre, car en tout il n'a que sa parole ». Elle le connaissait bien... Et c'est un des épisodes les plus touchants de la vie de de Maistre que sa fidèle amitié pour cette vieille hérétique. Il lui écrivait une fois de Saint-Pétersbourg : « Jamais je ne me vois en grande parure, au milieu de toute la pompe asiatique, sans songer à mes bas gris de Lausanne et à cette lanterne avec laquelle j'allais vous voir à *Cour*. Délicieux salon de *Cour!* C'est cela qui me manque ici. Après que j'ai bien fatigué mes chevaux le long de ces belles rues, si je pouvais trouver l'amitié en pantoufle et raisonner pantoufle avec elle, il ne me manquerait rien. Quand vous avez la bonté de dire avec le digne ami : *Quels souvenirs! quels regrets!* prêtez l'oreille, vous entendrez l'écho de la Néva qui répète : *Quels souvenirs! quels regrets!* » Mme Huber meurt; J. de Maistre s'attriste, se plaint à cette nouvelle, et la lettre qu'il

écrit au comte Golovkin est aussi triste que s'il pleurait sur le cercueil de ses grands amis catholiques, Blacas ou Bonald : « Vous ne sauriez croire à quel point cette pauvre femme m'est présente, — dit-il ; — je la vois sans cesse avec sa grande figure droite, son léger apprêt genevois, sa raison calme, sa finesse naturelle et son badinage grave... Je ne passerai pas de meilleures soirées que celles que j'ai passées chez elle, les pieds sur les chenets, le coude sur la table, pensant tout haut, excitant sa pensée et rasant mille sujets à tire d'aile... Elle est partie et jamais je ne la remplacerai ! Quand on a passé le milieu de la vie, les pertes sont irréparables... Séparé sans retour de tout ce qui m'est cher, j'apprends la mort de mes vieux amis, un jour, les jeunes apprendront la mienne. Dans le vrai, je suis mort en 1798, les funérailles seules sont retardées ». Voilà qu'il commence déjà d'apparaître. Non, J. de Maistre n'est pas un intraitable dans la vie, s'il est un intransigeant dans la doctrine. Il a, comme dit Sainte-Beuve, « la chaleur sans l'aigreur », et il consent à toucher terre par ces condescendances, ces indulgences et ces contrats d'amitié. Il écrivait, vers la fin de sa vie, à un ami qui connaissait son humeur vive et ses colères d'idées : « Si j'avais le plaisir de vivre avec vous sous le même toit, vous ne seriez pas peu surpris de reconnaître en moi le roi des paresseux, ennemi de toute affaire, ami du cabinet, de la chaise longue et *doux même jusqu'à la faiblesse inclusivement* ». Il se calomniait peut-être, ce jour-là ; je n'ai point trouvé de faiblesse dans l'analyse de son cœur, mais seulement ce qu'on appelle le point faible. Et, ce point faible c'est tout simplement l'endroit où il est vulnérable ; c'est son cœur tendre, bon, dévoué, accessible à tous les sentiments qui permettent à l'homme de quitter les cimes éthérées pour vivre avec les autres hommes.

Il me serait facile d'en multiplier les preuves. En ce moment, je ne veux que déblayer l'avenue qui mène au sanctuaire, au magnifique cœur de J. de Maistre. Avant d'y entrer, il faut qu'on sache qu'il existait, qu'il était ouvert, — non pas certes comme le moulin où tout le monde a accès, — mais comme la maison dont la porte s'ouvre pourvu qu'on en ait la clé et dont le foyer éclaire et réchauffe. Mme Schwetchine, je le dirai bientôt, n'en douta jamais, même au temps où elle s'obstinait dans son schisme russe. Et l'amiral Tchitchagoff, moins que personne encore. Entre de Maistre et celui-ci, ce n'est pas seulement la religion qui creusait un fossé : Tchitchagoff est une âme sombre qui ne pardonne pas à la vie de l'avoir rudoyé. On devine chez lui une sorte de pessimisme amer qui se satisfait dans le rêve noir et les longs silences farouches. Et de Maistre est doux à ce solitaire morose. Il lui parle de celle qu'il pleure, de cette femme aimée qu'il a perdue après quelques mois à peine de bonheur commun. « Il n'y a rien que

je conçoive mieux, — lui écrit-il, — que le *charme du désespoir*. C'est ce qui vous retient en Angleterre; mille souvenirs tendres et déchirants vous attachent à cette terre où votre bonheur naquit pour durer si peu. Moi qui ne suis qu'un ami, je suis cependant visité souvent par l'ombre de votre chère Elisabeth. Elle m'apparaît toujours entre vous et moi; je crois la voir, l'entendre, et lui tenir quelques-uns de ces discours dont elle avait la bonté d'écrire de temps en temps quelques mots dans ce journal que vous feuilletez le jour et qui vous garde la nuit. Combien ce souvenir doit être horriblement doux pour l'époux qui l'a perdue, qui se promène sur cette même terre où son cœur rencontra le sien, où il entendit pour la première fois ce *oui* sérieux, dont le suivant n'est qu'une répétition légalisée, et que l'homme le plus heureux n'entend qu'une fois dans sa vie! Je voudrais que les objets qui vous environnent, et qui ne vous parlent que de votre perte, vous apprissent à pleurer : vous auriez fait un grand pas vers la consolation, je veux dire vers la douleur sage. Dieu vous a frappé, mon cher ami, très justement comme juge, et très amoureusement comme père; il vous a dit : *C'est moi!* Répondez-lui : *Je vous connais*, et venez pleurer avec nous, quand vous aurez assez pleuré ailleurs ». Et il terminait en sollicitant quelques nouvelles de sa santé et de son état d'âme : « Ne m'envoyez point du vinaigre, je veux une lettre toute à l'huile d'olive ». Vint-elle jamais? Je n'en sais rien. L'huile d'olive coule rarement de ces âmes que le romantisme slave claquemure dans le désespoir sans issue. Longtemps après, de Maistre était encore auprès de ce sombre ami ; il lui disait : « Ne vous permettez pas de m'oublier; ce serait un crime qui crierait vengeance. Pour moi, je vous retrouve toujours peint en première ligne sur cette *toile légère*... qu'on appelle *mémoire*. Je pourrais vivre mille ans sans rencontrer jamais rien qui vaille nos soupers. La foudre les a frappés. Ils n'en restent pas moins gravés au rang de ces souvenirs adorables qui nous déchirent et qu'on chérit ».

Tel il fut dans le monde, dans la vie, roide et souple à la fois, roide comme une idée et souple comme une tendresse. Et c'est charmant déjà, parce que c'est très rare : n'avoir rien abdiqué de ses idées, n'avoir rien refusé de son âme. Entrons plus avant; essayons de surprendre de Maistre dans le commerce des vraies et profondes amitiés.

II.

En 1816, il écrivait au marquis Costa : « J'ai eu deux amis dans ma vie (c'est un nombre prodigieux) le bon Salteur et vous ». Ce jour-là, il comptait mal : il a eu quelques intimes seulement, mais beaucoup d'amis. Il tenait à l'amitié. Il y tenait pour elle-même, pour le

charme d'aimer, et sa voix presque toujours un peu rude s'attendrit quand il parle de l'amitié : qu'on lise plutôt ce bout d'élégie : « L'homme n'a que des rêves, il n'est lui-même qu'un rêve. Exceptons cependant, pour nous consoler, l'amitié, la reconnaissance, tous les bons sentiments, tous ceux surtout qui sont faits pour unir les hommes estimables ». Ne vous y trompez point : quand il affirme qu'il est heureux à Saint-Pétersbourg, il n'est pas tout à fait sincère, car il ajoute une autre fois : « Il y a deux choses dont le souvenir s'efface difficilement : le *soleil et les amis* », et l'idée qu'il ne reverra plus le ciel d'Italie l'oppresse étrangement : « Le *jamais* ne plaît *jamais* à l'homme; mais qu'il est terrible lorsqu'il tombe sur la *patrie*, les *amis* et le *printemps !* Les souvenirs dans certaines positions sont épouvantables : je ne vois au delà que les remords ». Il tient à l'amitié surtout parce qu'elle lui permet de sortir de lui-même. A certaines heures, il est tenté de bâiller devant la couleur sombre de ses pensées et devant tout ce qu'il y a de secret orgueil dans l'isolement intérieur. Alors il écrit à sa fille Constance : « Je n'aime pas *moi*, je ne crois pas *moi*, je me moque de *moi*. Il n'y a de vie, de jouissance que dans *toi*. Il y a longtemps que j'ai écrit dans mon livre de maximes : *L'unique antidote contre l'égoïsme, c'est le tuïsme.* C'est toi surtout, ma chère Constance, qui me verse cet antidote à rasades; j'en boirai donc de ta main et de celle d'un petit nombre d'autres *tois*, jusqu'à ce que je m'endorme sans avoir pleinement vécu ». Il serait mort d'ennui, s'il n'avait pas trouvé le moyen de sortir de lui-même et de la cellule close où il n'avait d'autres compagnes que sa pensée et sa nostalgie.

Les amitiés intellectuelles de de Maistre sont d'autant plus intéressantes que le cœur s'en mêle aussitôt et qu'il lui est impossible de ne s'attacher qu'avec son esprit. Il faut choisir dans le tas et j'aurais bien envie d'esquisser rapidement l'histoire de ses rapports avec de Bonald. Ils ne se sont jamais vus et ils se sont beaucoup aimés. Il y a entre ces deux esprits une sorte d'harmonie préétablie : ils jugent les hommes et les choses d'après les mêmes principes, à la lumière des mêmes vérités éternelles. De Maistre peut écrire un jour du philosophe qui semble son frère jumeau : « Est-il possible, Monsieur, que la nature se soit amusée à tendre deux cordes aussi parfaitement d'accord que votre esprit et le mien ! c'est l'unisson le plus rigoureux, c'est un phénomène unique ». Ils se touchaient par toutes les pensées : même jugement sur la Révolution française, mêmes vues sur le rôle historique et la mission providentielle de la France, mêmes certitudes sur l'avenir de l'Eglise, mêmes espérances et mêmes angoisses au milieu des mêmes tourmentes sociales et religieuses. Ils s'écrivaient et leurs lettres se répondaient en écho fraternel. Pas toujours cependant, car il leur

arrivait de se perdre en route, et de Maistre s'en amusait : « Les lettres, — écrivait-il, — sont comme les dames : quand elles sont extrêmement aimables, on leur pardonne volontiers d'arriver un peu en retard ». Il se consolait avec les ouvrages de de Bonald; il lui disait : « Vos ouvrages sont faits pour les lecteurs de mon espèce. On les ouvre où l'on veut; on les lit, on pense, on vous aime. Arrive un suppliant avec ses papiers, il faut bien écouter, mais il s'en va enfin. Où en étais-je donc? ma foi, je n'en sais rien. Ouvrons ailleurs : on lit, on pense et on vous aime. Vous êtes bien aimable, Monsieur le vicomte, de vouloir être *tout entier* dans mon cabinet; vous y êtes placé avec toute sorte de révérence et d'attachement ». Ils ont vécu ainsi, séparés toujours, unis malgré tout, répétant au-dessus des cataclysmes et des ruines la même élégie et les mêmes prophéties. La voix de ces deux hommes domine tout, quand on prête une oreille attentive à autre chose qu'au bruit du canon et aux entretiens des diplomates. Ils observent avec le même œil et jugent avec le même esprit. L'un et l'autre sont plus occupés de l'avenir que du présent et ils le restaurent sur des assises semblables. Le 4 décembre 1820, de Maistre avouait à l'invisible ami : « Souvent en vous lisant, il m'arrive d'éclater de rire en retrouvant les mêmes pensées et jusqu'aux mêmes mots qui reposent dans mes portefeuilles. Cette conformité est bien flatteuse pour moi. Il n'y a rien de si consolant qu'un tel accord. Il faudrait que cet accord fût général, car le malheur du bon parti est l'isolement. Les loups savent se réunir; mais le chien de garde est toujours seul ». Le mot est à retenir : de Maistre et de Bonald sont les deux « chiens de garde » de la vérité, en un temps où tout le monde l'offense ou l'attaque. Ils veillent chacun de son côté, tous deux dans la même consigne, l'œil au guet et l'oreille au vent. Et le cri d'alarme qu'ils jettent dans la nuit exprime la même haine des pillards, le même amour de l'Eglise et de la société, la même passion du salut commun dans l'ordre éternel.

Mais avec de Bonald nous ne sommes encore que dans le vestibule du cœur de J. de Maistre. De Blacas va nous conduire plus loin; après cela, il n'y aura plus que le sanctuaire. De Blacas est, lui aussi, une victime de la Révolution. Il a quitté la France en 1789, pour rester fidèle à son Dieu et à son roi. Il a rencontré de Maistre à Florence et il l'a séduit dès le premier contact. C'est une figure fine, douce, exquise de grâce et de bonté. J'ai vu son portrait; il est charmant. Des lèvres minces, un regard clair, un grand air de distinction aristocratique. Les cheveux sont ébouriffés : au premier abord, on prendrait de Blacas pour un frère de René ou d'Obermann, pour un de ces jeunes rêveurs qui encombraient la route de Chateaubriand et qui laissaient flotter sur leur front toute la mélancolie des déserts et des océans. Mais de Blacas

vaut mieux que cela; il est le descendant de ce Blacas d'Aulps dont un troubadour provençal disait : « Si vous voulez avoir du courage, venez manger du cœur de Blacas ». Il était fait pour comprendre de Maistre et pour être compris de lui. Ils s'étaient donc rencontrés à Florence, ils se retrouvèrent à Saint-Pétersbourg. Ils se regardèrent un moment; ni l'un ni l'autre ne ressemblait au Philinte de Molière, au banal accroche-cœurs qui embrasse tous les passants avant même de savoir leur nom : « Dans le monde, — écrit de Maistre, — je le salue froidement sans lui parler ». Mais l'heure était proche où la glace serait brisée. L'âme commune et les destinées communes allaient faire deux amis de ces deux proscrits qui représentaient l'un et l'autre un roi *in partibus*. Une des premières lettres de de Maistre à de Blacas se termine par cette clausule qui est presque un serment : « Tout à vous, Monsieur le comte, dans les siècles des siècles ». Elle est de juin 1807; ils se sont reconnus et le pacte est conclu maintenant : c'est à la vie et à la mort. Blacas s'en va; il se voue à la fortune de son maître, celui qui doit être un jour Louis XVIII. Sa vie est un voyage circulaire à travers l'Europe inhospitalière, les cours défiantes et inclémentes. Et les lettres de J. de Maistre le suivent sur la route, tendres, chaudes d'affection; elles s'oublient même parfois en un couplet de romance sentimentale : « Je suis toujours pendu à votre cou », écrit de Maistre. Et c'était à peine une exagération. Blacas était mélancolique à certains jours; un nuage noir passait sur sa figure délicate et il adressait à de Maistre d'élégiaques adieux. Et celui-ci souriait, se moquait, protestait : « Mon cœur vous ordonne de vous bien porter, — répondait-il. — J'ai regret à cette formule latine que je trouve tout à fait française quand je vous écris!... Laissez-moi partir le premier! Rien n'est plus juste... Je ne sais comment vous dire ce que je sens ». Quelquefois une discussion s'élevait entre eux. De Maistre était ultramontain, Blacas gallican. Ils s'envoyaient par-dessus les frontières des bordées d'arguments sans réplique. Certaines de leurs lettres évoquent à l'esprit l'image de ces théologiens d'autrefois qui faisaient voler à travers l'espace leurs syllogismes barbelés et qui s'assommaient réciproquement de majeures et de mineures écrasantes. De Blacas citait Bossuet; de Maistre répondait par Bellarmin, et après s'être insultés comme on s'insulte toujours quand il s'agit de politique, ils s'embrassaient et se réconciliaient. De Blacas opposait à son ami la Déclaration de 1682 et les Pères du Concile de Paris, et de Maistre répondait : « Ils sont de jolis papas, vos Pères français ». De Blacas argumentait avec son esprit fin et ses subtilités enveloppantes; il disait à son adversaire : « Je suis de votre avis sur plusieurs des torts que vous reprochez aux Français...; mais avouez, mon cher comte, que votre esprit en passant les Alpes ne vous a pas entièrement sauvé

du péché originel ». Et de Maistre se fâchait, criait très fort, traitait l'Assemblée de 1682 de *tripot*, de *club*, et les évêques d'alors de *courtisans en camail*. Ah! s'il avait tenu de Blacas à bout portant, il lui aurait fait passer un bien mauvais quart d'heure. Heureusement, ils étaient séparés; heureusement aussi, de Blacas avait bon caractère et chaque duel se terminait par une réconciliation sur le terrain.

Il ne pouvait en être autrement. Les âmes étaient pareilles et semblables les destinées. De Blacas, comme de Maistre, était à Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur fantôme d'un roi fantôme. De temps à autre, dans une antichambre de la cour, dans la coulisse mystérieuse, on voyait se profiler une ombre élégante et triste : c'était de Blacas. Il avait l'air d'un souvenir qui passe, d'un revenant qui surgit à l'improviste du fond des sépulcres, comme pour empêcher la prescription de se faire et pour rappeler au tsar, aux ambassadeurs, qu'il y avait quelque part, même au lendemain d'Austerlitz et d'Iéna, un prince oublié... qui ne s'oubliait pas. Les ministres ne le recevaient plus qu'à titre privé; on l'avait même obligé de cacher dans sa poche la croix de Saint-Louis. On le fuyait comme la peste. Louis XVIII lui avait dit, en lui précisant les difficultés de son rôle : « C'est marcher sur des charbons », et il le sentait bien, et il souffrait, et il s'obstinait dans l'immuable fidélité. Après la paix de Tilsitt, de Maistre lui écrivait : « Mon cher comte, tout est perdu, fors l'honneur. Voici le moment prédit par l'immortelle chanson de 1775 :

> Les rois se croyant des abus
> Ne voudront plus l'être.

De Maistre riait; de Blacas était plus grave, il répondait : « Peut-être faut-il tout cela pour nous ramener au seul ordre de choses qui puisse rendre le calme et le bonheur au monde, car ce n'est pas seulement pour le bonheur de la France qu'il faut lui rendre son légitime souverain; c'est pour assurer celui de tous les peuples et pour raffermir tous les trônes ». De Maistre était un voyant, de Blacas un croyant; ils avaient l'un et l'autre la foi qui fait les martyrs.

Ils s'en iront ainsi, inséparables, quoique souvent séparés, infrangibles dans leurs convictions et dans leurs espoirs. Ils seront un jour à la victoire, ils ne seront ni l'un ni l'autre à la curée. L'âge venait; de Blacas se plaignait de ses yeux, de Maistre disait : « Je suis blanc comme un cygne et radoteur en proportion ». Leurs lettres se bordaient de noir; ils s'agenouillaient tour à tour sur des tombes chères. De Maistre était de plus en plus pauvre et un jour, voici qu'il rêve d'acheter, comme il dit « un jardin avec une maison au milieu ». Discrètement, un ami lui fait passer l'argent né-

cessaire : c'est de Blacas. Et le geste est si délicat que le fier Savoyard n'a pas le moyen de se sentir humilié. Il écrit à de Blacas : « Lorsque au milieu de la triste indifférence, de l'égoïsme glacé et de quelque chose de pire encore, on vient à rencontrer une âme comme la vôtre, on respire, on se console; on est comme le voyageur qui traverse les déserts de l'Arabie et qui trouve tout à coup un bosquet et une fontaine : il s'assied à l'ombre et il boit». Le dernier mot de de Maistre à de Blacas fut celui-ci : « Je ne cesserai de vous aimer qu'en cessant de vivre ». Quand il écrivait cela, il avait de la terre jusqu'aux genoux; le front et le cœur émergeaient toujours, le front avec l'idée qu'il avait maintenue, le cœur avec l'amitié qui l'avait soutenu. Ici et là, le nom de Blacas restait gravé.

Hi sunt duo fratres... Ce sont deux frères, et non seulement par l'esprit, mais par le cœur. A écouter le dialogue qu'ils échangent, on se fait une très haute idée de l'âme de J. de Maistre. L'amitié est pour lui autre chose qu'un commerce agréable: elle est la mise en commun de toutes les pensées, de toutes les joies, de toutes les souffrances. Elle confère le droit de dire la vérité, les devoirs de l'entendre. Elle est un soutien et elle fait songer au mot des Ecritures : « Le frère qui est aidé par son frère est pareil à une forteresse inébranlable ».

III.

Il serait facile de prolonger la liste des amis de J. de Maistre. Mme Schwetchine aurait droit à un chapitre; elle aura un paragraphe plus loin. J'ai hâte de pénétrer plus avant dans les secrets de ce grand cœur et d'en révéler enfin les vraies et profondes tendresses.

Il fut un fils admirable, vous le savez, et l'on n'a pas oublié les larmes qu'il versa sur la tombe de sa mère, avec quel désespoir il disait à la chère ombre : « Ma mère, tu ne m'attendras pas longtemps! »

Il fut un frère pieux, délicat, attentif à tout et spécialement à ne pas laisser pousser l'herbe sur la place du foyer familial. Et ce serait très long si je me résignais à choisir, à sacrifier... Il ne faut pas lui en vouloir d'avoir aimé son frère Xavier plus que tous les autres. « *Ban* vous me l'avez donné... *Ban* je vous le ramène », disait une fois Mme Xavier de Maistre aux frères et sœurs de son mari. Pour Joseph, Xavier fut toujours le *ban* qu'il avait aimé aux jours de sa jeunesse, *ban* à la façon de La Fontaine, c'est-à-dire un distrait, un bonhomme perdu dans les songes, un enfant par l'esprit et par le cœur. Quelques mois avant de mourir, Xavier

de Maistre écrivait au comte de Gabriac : « Mon frère et moi, nous étions comme les deux aiguilles d'une même montre; il était la grande, je n'étais que la petite, mais nous marquions la même heure, quoique d'une manière différente ». La comparaison est plus que charmante, elle est vraie. Joseph marquait surtout l'heure où l'on pense, Xavier l'heure où l'on rêve; mais c'était sur le même cadran. Car les deux frères furent inséparables. Xavier vient rejoindre son frère à Saint-Pétersbourg, et Joseph, pour la seule fois de sa vie, finasse et intrigue afin de faire quelque chose de celui que l'on regardait généralement comme bon à rien. Et il réusit au delà de ses espérances : Xavier est colonel dans l'armée russe, membre honoraire du département de l'Amirauté, directeur du Musée. Il a tant de titres qu'il ne sait plus s'y reconnaître; il distingue seulement qu'il doit tout à son frère. Il lui doit même une partie de sa gloire littéraire : c'est J. de Maistre qui lui donna le goût d'écrire et de publier. Et celui-ci en est plus fier que de sa propre renommée; en 1817 il écrit de Turin à un ami : « Un certain clerc de paroisse disait avec une belle emphase, à propos d'un sermon qu'il entendait porter aux nues : *C'est bien moi qui l'ai sonné!* J'aurais quelque droit de m'approprier un mérite a peu près de ce genre, au sujet du *Lépreux*, car c'est bien *moi* qui l'exhumai, il y a cinq ou six ans, du portefeuille où le plus insouciant des hommes le tenait enseveli, et qui le jetait dans le monde à Saint-Pétersbourg, malgré l'auteur, qui disait très sérieusement : *Peut-être que cela ne vaut rien!...* » Il sonna aussi pour Xavier l'heure où l'on se souvient du devoir et où on l'accomplit. *Ban* avait la mémoire courte et, au cours de sa vie nomade, il avait oublié les pratiques chrétiennes. Le jour où son frère arriva à Saint-Pétersbourg, Joseph s'aperçut qu'il était fort peu dévot, si peu même qu'il ne l'était plus du tout et qu'il était particulièrement brouillé avec le confessionnal. Aussitôt il résolut de rapprendre au cher distrait les chemins négligés. Xavier ne résista point, mais il fut bien angoissé à l'idée qu'il devrait faire le compte de ses fautes, après avoir omis depuis si longtemps d'en faire le détail. Dans sa naïve inquiétude, il alla trouver M. de la Saussaye, un ministre protestant, son ami. Et la scène est délirante. Xavier tient à la main une espèce de note, très longue; il est pâle et plus triste que le Lépreux de la cité d'Aoste. Il confie ses soucis, ses effrois; il agite la feuille, il implore un conseil. Le ministre protestant lui parle en sage, il l'excite à suivre les avis de son frère. « Que tenez-vous donc là à la main? » demande-t-il. Et Xavier de balbutier que c'est la liste de tous ses péchés, qu'il a dû fouiller sa mémoire et rédiger cette note pour ne rien oublier. M. de la Saussaye sourit, regarde. — « Mais la note est bien courte, ce sera vite fait ». — « C'est ce qui vous trompe, répond Xavier, en brandissant ses feuilles, il n'y a que quelques mots sur ce pa-

pier, c'est vrai, mais ce sont des têtes de colonne!... des têtes de colonne!... » Et il s'enfuit en répétant : Des têtes de colonne! des têtes de colonne!... Enfin tout s'arrangea. Et ce fut certainement une des plus grandes joies de J. de Maistre d'avoir ramené le cher *ban* à toutes les croyances et à toutes les piétés.

Quel bon frère il fut! Il est de moitié dans toutes les joies et dans tous les deuils fraternels, et je n'en finirais point d'accumuler les traits et les traits. Un peu d'orgueil parfois se mêle à son affection et par exemple il est très fier des succès oratoires de son frère l'abbé, le futur évêque d'Aoste, qui prêche à Genève. Mme de Staël est allée l'écouter; elle a dit au prédicateur : « J'ai entendu votre sermon sur l'enfer, vous m'en avez entièrement dégoûtée ». J. de Maistre est content et je suis sûr que pour une fois, « la science en jupons » lui semble une personne de bon sens et de bon goût. Son frère meurt; il sanglote devant le cercueil, il écrit à un ami : « Jouissez de ce que vous vous possédez, et ne soyez jamais écrasé comme je viens de l'être. Jamais je ne me consolerai de cette perte : tout ce que le temps peut sur une telle douleur, c'est de la changer en mélancolie ». Mais avant de pleurer sur les tombes, il avait tressailli de joie devant les nouveaux foyers et les berceaux neufs. Et c'est une surprise charmante de voir un de Maistre en gaieté, un de Maistre qui s'amuse à parler le langage de tous les jours et à badiner comme au temps de son enfance délurée. Sa sœur Thérèse vient de se marier, il lui écrit : « Eh bien, ma chère Thérézine, te voilà donc *cheu* toi! Oh! le grand mot et qu'il est agréable à prononcer! Dis-moi donc, mon cœur, combien tu as fait de tours dans ta campagne, combien as-tu de chambres et de cabinets?... combien as-tu de *journaux* de terre, de bœufs, de vaches, de moutons, de poules et de coqs! J'espère bien qu'on ne dira pas de toi comme de Perrette : « Adieu, veaux, vaches, cochons, couvée! » Et, après avoir plaisanté avec sa sœur, il plaisante avec son beau-frère : « Tout est commun entre époux, mon cher ami, — lui dit-il; — ainsi je *vous fais la présente* sur la même feuille pour vous dire que, pour les femmes comme pour les montres, on a six mois d'essai; ainsi, mon très cher, si tu n'es pas content de la tienne (femme), si elle ne marche pas exactement, si elle a des quintes, si la répétition t'ennuie, tu peux me la renvoyer. Si, au contraire, tu es content,... il faut aussi m'en faire part, afin que je puisse te témoigner ma satisfaction de voir que tu aies trouvé une bonne pièce dans mon magasin ». Le jeune marié, lisant cela, devait s'applaudir d'avoir épousé la sœur, rien que pour le plaisir de recevoir des lettres du frère.

J'aurai l'occasion plus loin de parler de l'époux. Il n'y a rien dans

la littérature épistolaire de plus tendre, de plus ému et de plus émouvant que les lettres du père. La séparation, l'espace, l'exil ont approfondi ce cœur, si profond déjà; trente ou quarante lettres de J. de Maistre sont absolument ce qu'il y a de plus beau dans les archives de l'âme paternelle.

Il était bien triste, là-bas, à certaines heures. Il écrivait en 1806, et c'était vrai dès 1803 : « Ma vie s'écoule tristement. Je regarde les minutes qui tombent l'une après l'autre dans l'éternité, je les compte, je les assemble, j'en fais des heures et des jours sans n'éprouver jamais qu'amertume. A mon âge, toutes les illusions sont finies : il ne reste que la famille et c'est ce qui me manque ». Il ajoutait dans la même lettre à sa fille Adèle : « Le bonheur est comme l'*oiseau vert* qui se laisse approcher, et puis fait un petit saut : je croirai cependant le tenir si vous arrivez ». Il n'avait qu'une ressource, en attendant que l'oiseau vert se laissât prendre : rêver qu'il était pris et se consoler avec cette illusion. Qu'elles sont donc jolies les lettres de ce père qui joue avec l'oiseau vert! Et cela a commencé dès la première séparation. Adèle, sa fille aînée, est encore toute jeune; elle a besoin de leçons de grammaire et de toutes sortes de leçons, et le bon papa lui en donne qu'elle n'oubliera jamais : « Je veux te donner, — lui écrit-il, — un petit échantillon de conjugaison, mais je m'en tiendrai à l'indicatif; c'est bien assez pour une fois. Je *te chéris*, ma chère Adèle; tu *me chéris* et maman *te chérit;* nous vous *chérissons* également, Rodolphe et toi, parce que vous êtes tous les deux nos enfants, et que vous nous *chérissez* également l'un et l'autre; mais c'est précisément parce que vos parents vous *chérissent* tant qu'il faut tâcher de le mériter chaque jour davantage. Je te *chérissais*, mon enfant, lorsque tu ne me *chérissais* point encore, et ta mère te *chérissait* peut-être encore plus, parce que tu lui as coûté davantage. Nous vous *chérissions* tous les deux lorsque vous ne *chérissiez* encore que le lait de votre nourrice, et que ceux qui vous *chérissaient* n'avaient point encore le plaisir du retour. Si je *t'ai chérie* depuis le berceau, et si tu m'*as chéri* depuis que tu as pu dire : Mon papa m'*a* toujours *chérie;* si nous vous *avons chéris* également et si vous nous *avez chéris* de même, je crois fermement que ceux qui *ont* tant *chéri* ne changeront point de cœur. Je te *chérirai* et tu me *chériras* toujours, et il ne sera pas aisé de deviner lequel des deux *chérira* le plus l'autre. Nous ne *chérirons* cependant nos enfants, ni moi ni votre maman, que dans le cas où vous *chérirez* vos devoirs. Mais je ne veux point avoir de soucis sur ce point, et je me tiens pour sûr que votre papa et votre maman vous *chériront* toujours ». Il me paraît difficile après cela qu'Adèle oublie jamais le verbe *chérir*. Il s'en va maintenant à Saint-Pétersbourg et, avant de partir, il dit à sa chère Adèle : « Adieu, je t'emporte dans mon cœur,

afin que tu m'échauffes sous le soixante et unième degré de latitude ». Puis, le lendemain, recommencent des enfantillages charmants : « Quand ta mère devrait en être jalouse, c'est par toi que je veux commencer, ma bien-aimée Adèle... Je sais bien que tu es *sotte*, que tu ne sais ni *parler*, ni *caresser;* que tu es *cruelle, barbare, traîtresse,* etc.; n'importe, l'amour est aveugle...; enfin je t'épouserais, si je n'étais pas marié ». Il y a, parmi ces lettres, des leçons, des conseils; de Maistre a dit un jour à sa fille : « Je serai toujours un bon confesseur pour toi »; il est aussi un excellent directeur, et je le dirai plus loin. Mais avant tout il est un bon père qui est heureux d'aimer, d'être aimé, de le dire, de se l'entendre dire et à qui on ne le dira jamais assez : « Tu dis donc, ma chère Adèle, que tu aimes extrêmement mes lettres? Tant pis pour toi, ma chère enfant; car, lorsqu'une petite fille aime les lettres d'un homme, c'est marque presque infaillible qu'elle aime aussi l'homme. Ainsi te voilà à peu près convaincue d'une bonne inclination pour un vieux radoteur de cinquante ans, ce qui est bien, sauf respect, l'excès du ridicule. Au demeurant, tout le monde a ses faibles; que ceci demeure entre nous ». On voudrait tout citer, mais ce serait trop long, et Adèle n'est pas seule à recueillir ce badinage adorable. Il est temps de passer à Constance.

Elle était née la dernière, et il n'avait pu que l'entrevoir au berceau, avant son émigration. L'image de cette enfant le suivait partout; il s'était fabriqué dans la tête une petite figure espiègle et fine qui lui semblait être la figure de sa Constance. Il la regardait, il lui parlait. Mais l'original lui manquait toujours. De Cagliari, il écrivait au mois de janvier 1802 : « Mon très cher enfant, il faut absolument que j'aie le plaisir de t'écrire, puisque Dieu ne veut pas me donner celui de te voir. Peut-être tu ne sauras pas me lire couramment, mais tu ne manqueras pas de gens qui t'aideront à déchiffrer l'écriture de ton vieux papa. Ma chère petite Constance, comment donc est-il possible que je ne te connaisse point encore, que tes jolis petits bras ne se soient point jetés autour de mon cou, que les miens ne t'aient point mise sur mes genoux pour t'embrasser à mon aise? Je ne puis me consoler d'être si loin de toi; mais prends garde, mon cher enfant, d'aimer ton papa comme s'il était à côté de toi : quand même tu ne me connais pas, je ne suis pas moins dans ce monde et je ne t'aime pas moins que si tu ne m'avais jamais quitté. Tu dois me traiter de même, ma chère petite, afin que tu sois tout accoutumée à m'aimer quand je te verrai, et que ce soit comme si nous ne nous étions jamais perdus de vue... » Et tout cela se termine par ce mot, je puis dire par ce cri : « Adieu, mon cœur; adieu, ma Constance. Mon Dieu, quand donc pourrai-je te voir? » Il y a, dans la première lettre datée de Saint-Pétersbourg, un couplet pour la chère petite inconnue. On dit à

de Maistre qu'elle vient de rentrer au foyer et qu'elle aime beaucoup sa vraie maman. Et il est heureux; il dit : « C'est un bon augure pour moi; je mourais de peur que tu n'aimasses pas assez ton vieux papa, quand tu le verrais ». Il promet d'envoyer son portrait, il a soin d'ajouter qu'il est plus joli garçon que sur cette abominable image; et il termine par ces lignes délicieuses : « Adieu, mon petit cœur, je t'embrasse amoureusement. Parle souvent de moi avec ta maman, ton frère et ta sœur, et quand vous êtes à table ensemble, ne manquez jamais de boire le premier coup à ma santé ». Je crois bien qu'il eut au fond du cœur une secrète préférence pour elle. Il la devinait, à travers les lettres, toute semblable à lui, vive, pétillante, sémillante, pleine d'idées et toujours en mal d'un bon mot. Il la contredisait bien, il l'appelait « follette » et « petit singe », mais comme il était fier d'elle! « Mille fois j'ai parlé à ta mère du plaisir que j'aurais de former ton esprit, de t'occuper pour ton profit et pour le mien, car tu pourrais m'être fort utile *col senno et col mano*. Je n'ai pas de rêve plus charmant; et quoique je ne sépare point ta sœur de toi dans les châteaux en Espagne que je bâtis sans cesse, cependant il y a toujours quelque chose de particulier pour toi, par la raison que tu dis : parce que je ne te connais pas. Tu crois peut-être, chère enfant, que je prends mon parti sur cette abominable séparation! Jamais, jamais, jamais!... Tu peux te fier sur ma tendresse, et je puis aussi t'assurer que l'idée de partir de ce monde sans te connaître est une des plus épouvantables qui puisse se présenter à mon imagination. Je ne te connais pas, mais je t'aime comme si je te connaissais. Il y a même, je t'assure, je ne sais quel charme secret qui naît de cette dure nécessité qui m'a toujours séparé de toi : c'est la tendresse multipliée par la compassion ». Néanmoins, J. de Maistre se résignait au provisoire, à la séparation, à toutes les échéances qu'il entrevoyait pour l'avenir. Il ne connaissait pas sa petite fille, et elle grandissait, et, sans doute, pour le taquiner, elle lui parlait déjà de son mariage. Il répondait : « Les figuiers sont faits pour porter des figues; cependant j'accepte avec beaucoup de plaisir les choses aimables que tu me dis sur notre *inséparabilité!* Je suis transporté de l'idée de te voir, de te connaître et de jouir de tes soins tant que je me promènerai sur cette petite *boule*. Cependant je ne suis point égoïste, et si quelque honnête homme, tourné comme je l'imagine, vient te demander à moi, en parlant bien poliment, je suis prêt à te céder, à condition que tu viendras de temps en temps cultiver ta nouvelle connaissance ». Je ne prends, pour cette fois, que la fleur de toutes les lettres; elles contiennent autre chose et J. de Maistre n'est pas homme à oublier que son enfant est une plante à cultiver, à redresser, à tailler. Mais il y a cela d'abord dans cette correspondance : la fleur et le parfum de l'amour paternel, je ne sais quoi dont le

charme ne s'analyse point et qui me semble aussi beau que tout ce qu'il y a de plus beau chez Mme de Sévigné.

Enfin, voici Rodolphe, le fils unique, le « fils inique », comme il dit, en riant. A lui aussi, il parle la même langue du cœur paternel, avec quelque chose de plus robuste, de plus grave et de plus fier. Le badinage lui-même s'y rehausse d'une note moins abandonnée. De Maistre parle à un homme et l'on voit tout de suite qu'il veut en faire un chef de famille. Il lui écrit de Saint-Pétersbourg, dès l'arrivée, en lui parlant de son rôle auprès de Madame de Maistre : « Il faut que tu sois son mari pendant que je n'y suis pas et que tu me la rendes gaie et bien portante... Ton âme est un papier blanc sur lequel nous n'avons point permis au diable de barbouiller, de façon que les anges ont toute liberté d'écrire tout ce qu'ils voudront, pourvu que tu les laisses faire ». Il lui recommande le travail: il lui dit en une magnifique image : « Dans le naufrage universel, tu ne peux aborder que sur une feuille de papier; c'est ton arche, prends-y garde ». Rodolphe ira le rejoindre en Russie, en en 1805, comme gentilhomme de légation; mais le roi de Sardaigne oublie de donner un grade au jeune homme, et le grade est nécessaire à la cour. Joseph de Maistre s'afflige de cette nouvelle distraction: « C'est à peu près, — dit-il, — comme si on m'ordonnait de le présenter en chemise un jour de gala». Le pauvre père en est réduit à le faire entrer au service du tsar. Rodolphe est bientôt officier aux chevaliers-gardes. Tout va bien; il ne paraît que dans les revues, les parades et les services de cour. Mais, en 1807, ce petit soldat de 17 ans demande, à l'insu de son père, qu'on l'envoie à la guerre. De Maistre n'en peut plus d'inquiétude; il écrit au comte Déodati : « Il est parti, il s'en va, faisant sept à huit lieues par jour, rencontrer... Ah! mon cher comte, je n'ai point d'expressions pour dire cela... Il a fallu avaler ce breuvage amer et tenir le calice d'une main ferme... Dites, dites-moi, je vous en prie, si vous pouvez vous représenter ce Rodophe de Lausanne, criant l'épée à la main: *Mort et carnage!* Il a le diable au corps, et c'est un de ces diables froids, les plus diables de tous... Je ne vis pas. Nul ne sait ce que c'est que la guerre, s'il n'y a son fils». Ah! quelles journées et quelles nuits il passe. Il écrit à Rodolphe : « Souvenez-vous que vous êtes toujours devant mes yeux comme mes paupières ». Le lendemain de Friedland, il a cru son fils mort sur le champ de bataille; il avoue à sa sœur de mortelles angoisses : « Seul, du moins sans autre compagnie qu'un fidèle valet de chambre qui pleurait devant moi, me jetant comme un fou tantôt d'un sopha sur mon lit, tantôt de mon lit sur un sopha, pensant à la mère, à toi, à tous, à je ne sais qui enfin! A neuf heures du matin, mon frère vint m'apprendre que les chevaliers-gardes n'avaient pas donné...

Enfin, mon cœur, je me rappellerai cette nuit ». De Maistre n'est qu'un homme et un père. « Permis, — écrit-il encore, — aux dames lacédémoniennes de regarder d'un œil sec le corps de leurs fils qu'on rapportait sur leurs boucliers. Pour moi, je ne suis pas si sublime. Plutôt la mort sans doute et mille fois la mort, je ne dis pas que la plus petite lâcheté, mais que la plus petite grimace anti-militaire. Mais aussi plutôt la vie que la mort, même la plus honorable! Ce n'est pas l'avis de mon fils, et c'est dans l'ordre, mais c'est le mien, et c'est aussi dans l'ordre... » Rodolphe fera la campagne de 1812 : « J'ai été blessé moi-même à Borodino », écrira un jour de Maistre, en parlant de la blessure de son fils. Il tremblait, et pourtant il savait parler à son cher soldat le langage de l'honneur. Il lui disait, à la veille de quelque bataille : « Il est inutile de vous communiquer des *pensées molles*, celles qui naissent involontairement dans le cœur d'un père. Allez bravement votre chemin, mon cher Rodolphe! Vive la conscience et l'honneur! *Cetera diis permittenda. Avec cela ou sur cela,* disait cette mère de Sparte. Elle avait raison. Jamais vous ne trouverez dans mes lettres ni craintes ni lamentations, c'est un mauvais ton à l'égard d'un soldat. Tout cela sans préjudice de ce qui se passe dans mon cœur, et dont vous vous doutez sans doute un peu ». C'est ainsi que de Maistre savait aimer. Le rôle de père est difficile à bien tenir à certaines heures tragiques. Il l'a tenu noblement, héroïquement. Ce père n'essaie point de se hausser vers un stoïcisme faux, surhumain, inhumain. Il est inquiet, il pleure même; mais il se ressaisit aussitôt et l'on surprend sous sa plume des mots qui font songer au vieil Horace de Corneille :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

***

Il n'osait plus espérer la réunion de sa famille dispersée. Depuis 1811, il en avait fait son deuil; il disait : « L'espérance n'est plus faite pour moi... La tristesse monte sur ma gaîté, comme l'huile sur l'eau ». Cependant, au mois d'avril 1814, l'avenir lui apparaît moins sombre: il songe à faire venir sa femme et ses enfants et il distribue à l'avance les rôles et les places dans le futur gouvernement domestique. Il écrit à Constance : « Françoise est ministre de l'intérieur et trésorier général; Rodolphe, ministre au département des affaires étrangères et payeur en chef; Adèle, secrétaire en chef pour la politique, et toi pour la philosophie et la littérature avec appointements égaux et communauté de fonctions pour le besoin. Moi, je serai le souverain avec l'obligation de ne rien faire et la permission de radoter ». Quelques mois après, en octobre 1814, le petit royaume était reconstitué à Saint-Pétersbourg, et J. de Maistre,

surpris de se trouver si heureux après avoir longtemps souffert, écrivait à Mme de Bonar : « Heureusement, il y a en nous quelque chose qui ne vieillit point ». Ce quelque chose qui ne vieillit point chez de Maistre, c'est son cœur. Il reste par le cœur incurablement jeune. Treize ans de solitude ont accumulé chez lui des trésors incommensurables. Il n'a pas été avare; seulement il a dû faire des économies forcées. Il va achever sa vie dans la mélancolique sérénité des rentiers qui ont beaucoup thésaurisé pour leurs vieux jours. Le visage s'est ridé un peu, les cheveux ont blanchi; l'heureux père a peur qu'on ne le prenne pour le prophète Elie qui revient au monde. Mais ce n'est que l'extérieur : l'âme est aussi neuve, aussi fraîche, aussi tendre que le jour où elle s'ouvrit à la douceur d'aimer. Ce philosophe, ce grand penseur que ses ennemis appellent parfois « l'ogre théocratique » fut tout simplement le plus humain des hommes. Ceux-là seuls en doutaient qui n'ont pas lu ses lettres. Ils n'auront plus maintenant l'excuse de l'ignorance.

C. LECIGNE.

AUTOUR DU « MODERNISME SOCIAL »

LA JUSTICE SOCIALE

Les discussions qui s'agitent depuis quelque temps entre catholiques autour du modernisme social nous font juger opportun de reproduire pour nos lecteurs une solide étude publiée par M. l'abbé Michel, professeur de théologie à l'Université catholique de Lille, dans les « *Questions ecclésiastiques* » (avril et septembre 1912) sur la question de la justice sociale qui est au fond de toutes les controverses.

C'est le « Modernisme social » du P. Fontaine qui lui en a donné occasion. Après avoir apprécié la question de forme dans les critiques auxquelles cet ouvrage pouvait avoir donné lieu, le très distingué professeur aborde ainsi le fond.

Nous la résumerions volontiers en deux points : 1° un procès de *tendance*. et c'est celui qui a surtout été remarqué et discuté; 2° un procès de *doctrine*. Le premier vaut ce que valent les procès de tendance: le second — nous en donnerons plus loin le motif — nous paraît absolument justifié.

I

Le procès de tendance, intenté par M. Fontaine à certains catholiques sociaux, concerne les efforts accomplis par eux en vue de

l'avènement d'un syndicalisme, qui conduirait facilement au véritable socialisme. L'auteur nous en avertit expressément dans sa préface : « Le fait qui domine tout, quoique non encore réalisé, c'est le *socialisme*... Son procédé de réalisation est tout trouvé : c'est le *syndicalisme*, tel qu'il est compris et aux trois quarts pratiqué en France. Je ne dis pas le syndicat, ni même les syndicats, mais le syndicalisme, et il faut entendre par là l'*ensemble* des syndicats ouvriers, formés et unis *contre* le patronat, en guerre perpétuelle et nécessaire avec le capital, ce qui est la négation de la doctrine de Léon XIII. Ces syndicats, reliés entre eux, dans des unions ou fédérations, non de syndicats similaires ou connexes, mais très divers, très différents, de tous métiers, ayant sous leur main un autre organe de concentration, *les bourses du travail*, et enfin gouvernés aujourd'hui par le comité confédéral de Paris, contiennent et portent dans leur sein le socialisme plein et parfait qui en sortira un jour ou l'autre. De plus, cette confédération avec les « unions de syndicats » et les « bourses du travail » est en train de s'approprier, par des moyens légaux,... la direction et le gouvernement de tous les travailleurs vivant et agissant sur le sol français... A notre humble avis, tout homme qui, en France, favorise d'une façon quelconque cette main-mise du comité confédéral ou de tout organe similaire, quelque nom qu'on lui donne, union de syndicats ou autre, sur les masses ouvrières, surtout par des moyens légaux et judiciaires, travaille à l'avènement prochain du socialisme dans notre pays. Il est impossible qu'il ne sorte pas de cette concentration, ainsi légalisée, des forces ouvrières » (1).

Que certains catholiques sociaux favorisent le mouvement syndicaliste dans le sens indiqué par M. Fontaine, rien n'est plus certain. Les textes cités dans le *Modernisme social*, ceux plus expressifs encore rappelés par M. Gaudeau dans la *Foi catholique* (2) sont suffisamment concluants à cet égard. Il y a sans doute des nuances, mais ce sont nuances de détail : en principe, les catholiques sociaux incriminés entendent bien se séparer nettement des socialistes mais, en fait, leurs déclarations ont dépassé parfois celles de ces derniers; leur intention est certainement d'amener la pacification sociale entre la classe des employeurs et celle des employés, mais, M. Fontaine a bien le droit aussi de leur demander si l'indépendance, pratiquement omnipotente, et sanctionnée par l'Etat, qu'ils

1. *Le Modernisme social*, préface, pp. VI-VII. Le procès de tendances reposerait sur une confusion regrettable, s'il prétendait s'adresser à ceux des catholiques sociaux qui se contentent de parler du mouvement syndicaliste actuel comme d'un fait, sur lequel d'ailleurs ils réservent leur appréciation. Encore ces derniers devraient-ils cependant, pour aider à dissiper la confusion, exprimer clairement leur opinion à ce sujet, et, ce qui serait mieux encore, exposer les moyens qui leur semblent les plus propres à prévenir les dangers, *tous* les dangers de ce syndicalisme.

2. *La Foi catholique*, 15 février 1912.

réclament pour les syndicats, n'aboutira pas précisément au résultat opposé.

Il s'agit donc ici, ne l'oublions pas, surtout d'une tendance : la bonne foi, la loyauté, le désintéressement de ceux qui la favorisent, sont hors de cause. Mais, en regard de la doctrine catholique, que doit-on penser d'une telle tendance? Telle est la question qui se pose, en dehors, je le répète, de toutes considérations de personnes.

L'action sociale ne peut être d'accord avec la doctrine catholique qu'à la condition de respecter le droit naturel et de se développer conformément aux prescriptions de la justice et de la charité chrétiennes. La doctrine de l'Eglise, en matière sociale, a donc avant tout pour but de maintenir, d'exiger de tous le respect du droit, la pratique des vertus sociales, justice et charité, et, par voie de réciprocité, de réprimer les péchés sociaux opposés à l'exercice de ces vertus (1).

Il est difficile de porter un jugement précis sur une simple tendance. Il ne s'agit pas de condamner *a priori* tout syndicalisme, mais on a le droit de se demander si l'observation exacte et complète des lois de la justice et de la charité *peut facilement* (je ne dis pas : *doit nécessairement*) recevoir des accrocs, subir des diminutions dans le mouvement syndicaliste signalé plus haut. Ce mouvement n'aboutirait-il pas rapidement à une immixtion de l'Etat dans le gouvernement intérieur des associations du monde du travail, alors que l'Etat doit simplement les protéger, et ne point toucher aux ressorts intimes qui leur donnent la vie? (2) N'entraînerait-il pas facilement la suppression de la complète liberté d'initiative que doivent conserver les citoyens et pour donner leurs noms aux dites associations, et pour donner aux associations elles-mêmes les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but, avant tout moral et religieux, qu'ils poursuivent? (3) Resterait-il toujours capable de respecter la liberté individuelle du travail qui est sacrée, puisqu'il faut « laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires et n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît? » (4). Voilà pour le droit naturel et

1. Et c'est là, soit dit en passant, le seul sens admissible de la formule : *sociaux, parce que catholiques.*

2. « Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit : que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie ». Enc. *Rerum Novarum*, tr. fr. officielle, Paris, Poussielgue, 1891, pp. 53-55.

3. « Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent... Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux... » *Id.*, p. 55.

4. Encyclique *Longinqua oceani*, du 6 janvier 1895 aux évêques des Etats-

la justice, en supposant d'ailleurs que droit naturel et justice soient respectés dans les relations des syndicats ouvriers vis-à-vis des patrons. — En ce qui concerne les rapports de charité qui doivent unir tous les membres de la société humaine, pourrait-on affirmer, en toute sincérité, que ce mouvement syndicaliste contribuera certainement au rapprochement des classes, de ces patrons et de ces prolétaires, de ces riches et de ces pauvres, qui doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral? (1) Fera-t-il suffisamment « appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation de fortune et leur culture intellectuelle et morale assurent dans la société une autorité plus grande? » (2).

Voilà des questions qu'il est *permis* de poser. Personne, pas même ceux qui inclinent à répondre en faveur du mouvement syndicaliste, ne peut dénier à qui que ce soit le droit de les poser légitimement. Si vraiment il n'y a aucun péril dans ce mouvement que M. Fontaine dénonce comme dangereux, qu'on le montre donc clairement en exposant la parfaite concordance de ce syndicalisme avec les principes de morale sociale posés par Léon XIII et Pie X. En attendant que cette démonstration soit faite, qui oserait blâmer M. Fontaine de crier : *casse-cou,* encore qu'il le crie un peu fort, s'il se croit vraiment en face d'un péril? Lui, du moins, a exposé les motifs de ses craintes.

II

Mais, laissons de côté le procès de tendance, et arrivons au procès de doctrine. Ce dernier a été beaucoup moins remarqué : est-ce que personne, ne se croyant visé, ne s'est cru atteint? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'on n'a lu qu'incomplètement ou superficielle-

---

Unis. *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII;* édition de la Bonne Presse, t. IV, p. 175.

1. « Dans la société humaine, selon l'ordre établi par Dieu, il se rencontre... des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres,... qui, intimement unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral ». Art. III du *Motu proprio* de Pie X, 18 décembre 1903. Cet article reproduit un passage de l'encyclique *Quod apostolici muneris* de Léon XIII. — L'art. XI invite « les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes... à rapprocher et à unir les deux classes entre elles ».

2. « Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation, et leur fortune, et leur culture intellectuelle et morale, assurent dans la société une autorité plus grande. Si leur concours fait défaut, à peine pourra-t-on faire quelque chose qui ait vraiment pour le peuple l'efficacité voulue ». Enc. *Graves de communi,* publiée dans *les Enseignements du Pape Léon XIII sur les erreurs et les tendances funestes de l'heure présente,* par Mgr E. Hautcœur, Lille, 1902; p. 111.

ment l'ouvrage de M. Fontaine? Et pourtant, à notre avis, c'est là le point précis sur lequel la controverse eût pu s'engager avec le plus de profit pour tous.

Il s'agit de la confusion perpétuelle que certains catholiques sociaux font entre les *devoirs de charité* et les *devoirs de justice.* Ici, la doctrine de l'Eglise est nette, précise, formelle; il n'y a aucun moyen de l'éluder, de l'expliquer, de l'interpréter.

Pie X, suivant mot à mot les enseignements de son prédécesseur Léon XIII, l'a rappelée en des termes qui ne laissent place à aucune équivoque; les voici :

Extraits du « Motu proprio » du 18 décembre 1903 (1).

VI. — *Pour apaiser tout conflit entre le riche et le prolétaire, il est nécessaire de distinguer la* JUSTICE *de la* CHARITÉ. *Il n'y a droit à revendication que lorsque la justice est lésée.* (*Enc.* Rerum Novarum.)

VII. — *Les obligations de justice, pour le prolétaire et l'ouvrier, sont celles-ci : fournir intégralement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon la justice; ne pas léser les patrons, ni dans leurs biens ni dans leur personne; dans la défense même de leurs propres droits, s'abstenir des actes de violence et ne jamais transformer leurs revendications en émeutes.* (*Enc* Rerum Novarum.)

VIII. — *Les obligations de justice, pour les capitalistes et les patrons, sont les suivantes: payer le juste salaire* (2) *aux ouvriers; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence, ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux; ne pas les exposer à des séductions corruptrices et à des dangers de scandales; ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leurs forces ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe.* (*Enc.* Rerum Novarum.)

1. Nous empruntons, pour ce document de Pie X, la traduction donnée dans les *Questions actuelles. Actes de S. S. Pie X*, éd. des Questions actuelles, t. I, p. 109-110.

2. Rome a répondu authentiquement au cardinal Goossens au sujet de la justice en matière de salaire : « Le patron qui paie un salaire vital suffisant pour l'ouvrier, insuffisant pour la famille, pèche-t-il contre la *justice?* » On a répondu : « NON; mais il pourra pécher contre la charité et même contre l'honnêteté naturelle ».

Dubium II. — An peccabit herus qui solvit quidem mercedem opificis sustentationi sufficientem, sed imparem ipsius familiae alendae, sive haec constet uxore et numerosa prole, sive haec non ita numerosa sit? Si affirmative, contra quamnam virtutem?

Ad dubium II. — Non peccabit contra justitiam, poterit tamen quandoque peccare vel contra charitatem, vel contra naturalem honestatem.

Voir, sur l'authenticité de cette réponse et sa portée exacte, Mgr d'HULST, *Conférences de N.-D.*, t. VI, p. 399 sq. (note 18), Paris, Poussielgue, 1896.

IX. — *C'est une obligation de charité pour les riches et ceux qui possèdent, de secourir les pauvres et les indigents, selon le précepte de l'Evangile. Ce précepte oblige si gravement que au jour du jugement, il sera spécialement demandé compte de son accomplissement, selon que l'a dit le Christ lui-même* (Matth., XXV). (*Enc.* Rerum Novarum.)

X. — *Les pauvres, de leur côté, ne doivent pas rougir de leur indigence, ni dédaigner la charité des riches, surtout en pensant à Jésus Rédempteur, qui, pouvant naître parmi les richesses, se fit pauvre afin d'ennoblir l'indigence et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel.* (*Enc.* Rerum Novarum.)

Ces principes forment le centre et comme le corps du livre de M. Fontaine : on s'exposerait donc, en critiquant trop vivement celui-ci, et peut-être sans l'avoir lu complètement, à critiquer les enseignements pontificaux les plus authentiques. Tant que M. Fontaine ne fait qu'un procès de tendance, on peut concéder à ses adversaires la faculté de demander, d'exiger une rectification à laquelle ils croient sincèrement avoir droit. Mais dès qu'il s'agit de l'exposé de la doctrine catholique et de la réfutation de la doctrine contraire, qu'on ne doit pas hésiter à qualifier d'*erronée* en matière de morale, M. Fontaine doit rallier à lui tous les catholiques sans exception.

Cette doctrine erronée qui tend à s'infiltrer de plus en plus parmi nous, et qu'il importe de démasquer, c'est la doctrine qui se cache sous le mot magique et trompeur de « JUSTICE SOCIALE ». Le mot importerait peu, si la chose qu'il recouvre était conforme à la vérité. Mais ni le mot, ni la chose ne sont acceptables.

Par lui-même, le mot est déjà plein d'équivoques et de surprises. La justice est, par définition, « la vertu, qui consiste à rendre à chacun ce qui lui est *dû* ». Et, tous les auteurs sont d'accord sur ce point, il s'agit d'un *dû* strict, auquel correspond, chez le prochain, un droit d'autorité ou de propriété, d'après lequel il lui est loisible de revendiquer, même par la force, ce qui lui est dû. Or, remarque, à bon droit, M. Fontaine, « la justice *sociale* ne se contente pas de si peu : elle tend à établir entre tous une sorte d'égalisation de richesse ou d'équivalence fraternelle qui comblera peu à peu toute distance entre le patron et l'ouvrier » (1). J'ajoute qu'elle

1. *Le Modernisme social*, p. 321. — On veut fonder la justice sociale sur l'égalité des hommes entre eux. Or « l'égalité des divers membres de la société *consiste seulement en ceci* que tous les hommes tirent les origines de Dieu, leur Créateur, qu'ils furent rachetés par Jésus, et qu'ils doivent, suivant une appréciation exacte de leurs mérites ou de leurs démérites, être, par Lui, jugés, récompensés ou punis » (*Motu proprio*, a. II; Enc. *Quod apostolici muneris*). D'où l'on peut légitimement conclure que tous les hommes devraient faire un usage également parfait des biens que Dieu leur accorde, mais non pas que Dieu doive leur accorder une

tend surtout à confondre les devoirs de charité avec ceux de stricte justice. Est-ce que, s'appliquant aux rapports sociaux des individus, le mot de justice prendrait une signification nouvelle? On le croirait, à voir les confusions introduites dans les choses sous le couvert de la justice sociale. C'est au nom de la justice sociale qu'on accorde aux prolétaires un droit de revendication vis-à-vis de ce qu'ils n'ont pas le droit de revendiquer, parce qu'il ne s'agit, de la part de ceux qui possèdent, que de devoir de charité et non de justice. C'est au nom de la justice sociale qu'on mine le droit de propriété privée, en réduisant celle-ci à n'être qu'une fonction sociale, alors qu'avant de comporter un devoir à l'égard du pauvre, elle consiste essentiellement en un droit inviolable. C'est au nom de la justice sociale qu'on exagère le droit de l'ouvrier au salaire dit familial, alors que le patron n'a qu'une obligation de charité, ou d'honnêteté naturelle (obligation grave, sans contredit, mais non exigible par la force de la loi) de l'accorder (1). C'est au nom de la justice sociale qu'on institue, en face des patrons, sinon contre les patrons, les œuvres d'organisation sociale qui doivent assurer le succès de *toutes* les revendications jugées nécessaires par l'ouvrier lui-même, pour se donner, à lui et à sa famille, le bien-être temporel auquel il pense *avoir droit en justice*, alors qu'en réalité ce bien-être temporel, qu'il soit le résultat d'œuvres de bienfaisance ou d'œuvres d'organisation sociale, — et si souhaitable qu'il soit

---

part égale dans l'usage de ces biens : d'ailleurs, Dieu distribue à chacun, dans la mesure qu'il Lui plaît, les dons de l'ordre naturel et surnaturel; le degré de grâce et de gloire varie suivant les individus : c'est le problème de la prédestination, qui suppose essentiellement l'inégalité respective des hommes.

1. « Conformément aux enseignements de l'Encyclique, le Congrès (de Gênes en 1892) réprouvant le système économique qui fait consister la justice du salaire dans le paiement de ce qui a été librement consenti par le patron et l'ouvrier *(ce en quoi le Congrès a parfaitement raison)*, affirme que le patron ou l'entrepreneur, ordinairement parlant et indépendamment du contrat, est tenu *en stricte justice*, c'est-à-dire, *en justice commutative*, à payer un salaire suffisant à l'entretien d'un ouvrier sobre et honnête ». *(C'est parfait)*.

« Le Congrès estime que par ouvrier sobre et honnête, il faut entendre l'ouvrier tel qu'il se présente d'une façon concrète, c'est-à-dire avec toutes les obligations naturelles de la condition commune, qui est d'avoir une famille.

» Par *salaire familial*, le Congrès entend le salaire suffisant à la vie ordinaire d'une famille ouvrière, etc... » (Cité par le R. P. A. BELLIOT, O. F. M., *Manuel de sociologie catholique*, Paris, s. d. (1912), (Lethielleux, page 266). — D'où il semblerait qu'on doive conclure qu'en *stricte justice*, le salaire suffisant à nourrir la famille composée de 4 à 7 personnes suivant les pays, est obligatoire. Voilà le sophisme, que Rome a dénoncé dans la réponse au cardinal Goossens. Il ne peut s'agir ici, pour le patron, que d'une obligation de charité — obligation grave, répétons-le — mais qui ne crée pas à l'employé un droit strict de revendication. Les œuvres d'assistance et d'organisation sociale doivent fournir les moyens de solutionner la difficulté. Voir *Modernisme social*, p. 225.

d'ailleurs, — ne doit être, en la plupart des cas, que le fruit de la *charité*.

Je pourrais continuer, mais le peu que je viens de dire est suffisant pour dénoncer l'équivoque (1). On part du principe, absolument faux, qu'à *tout* devoir à l'égard du prochain, correspond, chez celui-ci, un droit; ce qui n'est vrai que des devoirs de justice. Pourquoi donc ne pas s'en tenir à la division si nettement formulée par les papes Léon XIII et Pie X : devoirs de justice, qu'ils ont pris la peine d'énumérer, et devoirs de charité, qu'ils recommandent instamment de ne pas confondre avec les premiers (2). Aucun document pontifical, — on ne l'a pas assez fait remarquer, — ne parle de la « justice sociale ». Ce mot est à rejeter, car une fois rejeté, il fera disparaître avec lui la confusion regrettable créée entre les devoirs de justice, qui seuls supposent un droit correspondant de revendication légitime, et les devoirs de charité qui ne relèvent que de la conscience et de Dieu. Ceux d'entre les catholiques que préoccupe plus vivement le problème de l'organisation sociale n'auront qu'à y gagner, parce que, rentrés dans les limites de la vérité, ils attireront à leur œuvre les sympathies qu'ils se sont déjà personnellement acquises par leur zèle et leur désintéressement. M. Fontaine n'eût-il fait, dans son livre, qu'éveiller l'attention sur ce point, on devrait lui en témoigner, même et surtout du côté des « catholiques sociaux », une grande reconnaissance.

Dans un précédent article, reproduit de divers côtés avec une sympathie non déguisée, j'ai cru pouvoir désigner la prétendue justice sociale comme une erreur fondamentale chez certains catholiques démocrates. On a fait appel de cette « condamnation sommaire », que l'on estime contraire à la doctrine de l'Eglise et à la théologie traditionnelle.

---

1. On retrouve cette regrettable équivoque dans une page qui dépare l'utile recueil récemment publié par M. Frédéric DUVAL, ancien élève de l'Ecole des Chartes, sous le titre : *Les livres qui s'imposent*, et auquel plus d'un journal catholique a donné, sans restriction, des éloges. L'auteur a raison (p. 389 et suivantes) de montrer, dans un parallèle frappant, la différence qui sépare les œuvres de *bienfaisance* des œuvres d'*organisation sociale*. Mais il a tort de faire procéder les unes de la charité, les autres de la justice sociale : il y a là une confusion : « Celles-ci et celles-là, dit expressément Léon XIII, sont poussées par le même souffle de religion et de charité et n'ont RIEN qui les oppose l'une à l'autre ». Enc. *Graves de communi*, ed. cit., p. 113. Nous reviendrons plus tard sur la question, dans le compte rendu du livre de M. Frédéric Duval.

2. « Que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. *Qu'ils ne parlent pas de* REVENDICATION *ni de* JUSTICE, *lorsqu'il s'agit de pure charité*, comme il a été expliqué plus haut... » Art. XIX du *Motu proprio*, de Pie X, 18 décembre 1903.

Il faut donc revenir sur le sujet, et, s'il se peut, démasquer entièrement l'erreur. Très brièvement, en me tenant uniquement sur le terrain des principes, je rappellerai aujourd'hui : 1° que la doctrine de la justice sociale n'a jamais été enseignée par Léon XIII; 2° qu'elle est inconnue des théologiens scolastiques; 3° qu'elle constitue une nouveauté d'autant plus dangereuse qu'elle comporte des confusions regrettables et entraîne des conséquences désastreuses.

I.

Aucun document pontifical ne parle de justice sociale. Je l'ai rappelé au mois d'avril dernier, et l'on n'a pas encore esquissé la moindre explication de ce silence. Dans le *Motu proprio* du 13 décembre 1903, posant les règles à suivre dans la solution des conflits sociaux, il est question des devoirs de justice, que Pie X, après Léon XIII, énumère un à un, et des devoirs de charité, qu'il faut se garder de confondre avec les premiers. Il s'agit, en l'espèce, de devoirs de justice commutative, et le Pape ne laisse pas soupçonner que, pour régler les conflits entre patrons et ouvriers, il y ait une justice sociale intermédiaire entre la justice commutative et la charité.

Le mot de justice sociale, à tout le moins, fait donc défaut. On a prétendu toutefois trouver la chose dans l'Encyclique *Rerum novarum :* « La justice sociale, dit-on, n'est que le nom moderne de la justice légale des scolastiques. Celle-ci ordonne par des *lois,* d'où son nom de *légale,* les actes des membres de la société au bien commun ou au *bien social,* d'où son nom de *sociale,* si on la considère dans sa *fin* et non plus dans ses *moyens* qui sont les lois. »

Or, nous dit-on encore, qu'enseigne Léon XIII? « *Sane sociale bonum cum debeat esse ejusmodi,* dit le Souverain Pontife, *ut homines ejus fiant adeptione meliores, est profecto in virtute praecipue collocandum. Nihilominus ad bene constitutam civitatem suppeditatio quoque pertinet bonorum corporis atque externorum, quorum usus est necessarius ad actum virtutis.* » Et l'on traduit cette dernière phrase de la façon suivante : « il appartient à une société bien organisée de procurer à tous le bien-être temporel nécessaire à l'exercice de la vertu. » Nos lecteurs voient d'ici la conséquence : c'est le bien commun lui-même qui réclame pour *tous* les membres de la société et pour chacun d'entre eux la somme de biens nécessaires à l'exercice de la vertu; or, ce bien commun est la fin de la justice sociale; donc la justice sociale, d'après Léon XIII lui-même, donne à tous et à chacun le droit de posséder le minimum de bien-être nécessaire à la pratique de la vertu; et il est faux d'affirmer que « le

bien-être temporel auquel l'ouvrier pense avoir droit *en justice* ne doit être, en la plupart des cas, que le fruit de la *charité* ». Sans doute, continuent les démocrates, il ne faut pas nier la nécessité de la charité, mais « la charité ne peut jamais être qu'un palliatif et le droit à la vie doit être normalement assuré, non par l'aumône, mais par le travail ».

Tout ce beau raisonnement manque de base et repose en partie sur une traduction fautive du texte de l'Encyclique. Voici, en effet, la traduction officielle (1) : « Dans une société bien constituée, il doit se trouver encore une certaine abondance de biens extérieurs dont l'usage est requis à l'exercice de la vertu. » Encore qu'il soit vrai de dire qu'un minimum de bien-être est requis pour chaque individu pris séparément, le Pape exprime ici simplement la nécessité où se trouve la société vis-à-vis d'elle-même, si elle veut donner à tous ses membres la possibilité d'atteindre leur fin, de leur constituer, *à tous pris collectivement*, la suffisance de biens nécessaires à la vertu. Il n'est nullement question d'une distribution faite à chacun des citoyens au nom d'une justice ayant en vue le bien commun. On verra plus loin la confusion et la contradiction que renferme une pareille doctrine. Ce qu'il est vrai d'affirmer, c'est que certains citoyens, ne possédant pas en propre les biens qui leur seraient nécessaires, les acquerront par leur travail, — voie de la justice; — d'autres, déshérités de la nature ou victimes des circonstances, les obtiendront de la générosité des riches, — voie de la charité. — Ainsi, justice et charité iront de pair et s'uniront pour la bonne marche de la société. Telle est la doctrine de Léon XIII lui-même, dans l'Encyclique *Graves de communi*, laquelle n'est qu'une précision doctrinale et disciplinaire de l'Encyclique *Rerum novarum:* « Loin d'être déshonorante pour l'homme, [l'aumône] favorise l'établissement des rapports sociaux et des devoirs nécessaires entre semblables. Il n'est pas d'homme si riche qui n'ait besoin d'un autre; il n'est pas d'homme si pauvre qui ne puisse être utile à son voisin. C'est une chose innée que les hommes se demandent et se prêtent mutuellement leur assistance. *Ainsi, la justice et la charité, étroitement liées entre elles* PAR UN DROIT ÉGAL *qui vient du Christ. unissent merveilleusement la société humaine et* FONT TENDRE CHAQUE MEMBRE AU BIEN COMMUN. »

II

J'entends une objection : « L'organisation de la société dépend, non de la charité, mais de la justice *légale* (terme des anciens scolastiques) ou *sociale* (terme des démocrates actuels) ».

1. Edition Poussielgue, Paris, 1891, p. 35.

Je réponds : Les mots « organisation de la société » prêtent à confusion. Revenons aux principes pour éclairer les difficultés. Une société est un tout, et, dans un tout, on distingue trois sortes de rapports : rapport de parties à parties, rapport du tout aux parties et rapport des parties au tout; donc, *trois sortes d'organisations différentes* trouveront place dans la société, selon ces différents rapports. En l'espèce, le premier rapport est réglé par la justice *commutative*, qui sauvegarde, entre les personnes, la stricte égalité des choses données et reçues; c'est la justice commutative qui veille à ce que le salaire équivale strictement au labeur qu'il rétribue. Le second rapport est réglé par la justice *distributive*, dont l'objet est la répartition des choses communes (honneurs, droits, devoirs, charges, etc...) *proportionnellement* à la condition, à la fortune ou au mérite de chacun : c'est la justice distributive qui préside à la juste répartition des impôts. Le troisième rapport est réglé par la justice *légale* ou *générale*, dont nous approfondirons tout à l'heure la notion (1). Telle est la doctrine de S. Thomas, clairement résumée par le grand commentateur de la *Somme*, Cajétan, *in IIam-IIae*, q. LXI, a. 1 : « *Juxta triplicem ordinem inventum in aliquo toto, triplex species justitiae invenitur. Invenitur siquidem ordo partium inter se et ordo totius ad partes, et ordo partium ad totum. Et similiter justitia triplex : legalis, distributiva et commutativa. Legalis enim dirigit partes ad totum; distributiva vero totum ad partes: commutativa demum partes inter se; sed hae duae vocantur justitiae particulares, illa generalis.* »

Illa generalis. Elle est appelée *générale*, parce que, ayant pour objet le bien commun, elle ordonne à cette fin toutes les vertus, comme la charité surnaturelle est appelée aussi vertu générale, parce qu'elle ordonne vers le souverain bien les actes de toutes les autres vertus. Elle est encore appelée *légale*, parce que, par elle, l'homme se conforme à la loi qui dirige les actes (non pas cependant *tous* les actes) de toutes les vertus vers le bien commun (2). En soi,

---

1. Saint THOMAS, *Sum. theol.*, IIa-IIae, q. LXI, a. 1 : Justitia particularis ordinatur ad aliquam privatam personam, quæ comparatur ad communitatem sicut pars ad totum. Potest autem ad aliquam partem duplex ordo attendi : unus quidem *partis ad partem :* cui similis est ordo unius privatae personae ad aliam; et hunc ordinem dirigit justitia commutativa, quae consistit in his quæ mutuo fiunt inter duas personas ad invicem. Alius ordo attenditur *totius ad partes*, et huic ordini assimilatur ordo ejus quod est commune ad singulas personas : quem quidem ordinem dirigit justitia distributiva, quae est distributiva communium secundum proportionalitatem.

2. Justitia legalis dicitur esse *virtus generalis*, inquantum scilicet ordinat actus aliarum virtutum ad suum finem...; sicut enim charitas potest dici virtus generalis inquantum ordinet actus omnium virtutum ad bonum divinum, ita etiam justitia legalis, inquantum ordinat actus omnium virtutum ad bonum commune. *Sum. theol.*, IIa-IIae, q. LVIII, a. 6. — Dicitur *justitia legalis*, quia scilicet per eam homo concordat legi ordinandi actus omnium virtutum in bonum commune; *ib.*, a. 5. — Lex ordinatur ad bonum

la justice générale ou légale a donc pour but le bien commun, et parce que le bien commun, dans la société, est l'apanage de tous, la justice générale est la vertu du souverain comme des sujets. Toutefois, chez le souverain, en raison même de la qualité de celui-ci, elle aura un tout autre rôle que chez les sujets : tandis qu'elle dispose le détenteur de l'autorité à *faire les lois* en vue du bien commun, elle engage, en vue du même bien, les sujets à *obéir aux lois*. Telle est, d'après les meilleurs commentateurs, l'explication du QUASI *architectonice*, QUASI *administrative* de saint Thomas (voir Billuart, *Cursus theologiae*, *De justitia et jure*, diss. V, a. 2).

La justice générale, avons-nous dit, ordonne les autres vertus vers le bien commun, et c'est ainsi, pour signaler l'application qui nous préoccupe présentement, que des actes de pure charité (1), qui, de leur nature, ne sont pas exigibles par voie de contrainte, pourront devenir accidentellement, en temps de crise ou de nécessité urgente, des actes commandés par la justice légale. Personne ne peut me contraindre à faire l'aumône à tel ou tel pauvre; cependant, à supposer que tous les riches se refusent obstinément et universellement à secourir les malheureux, la perturbation sera telle dans la société que le bien général imposera à l'Etat l'obligation d'intervenir et de contraindre, sous une forme ou sous une autre, les riches à accomplir leur devoir de charité. L'aumône, accordée en de pareilles conditions, restera toujours un acte de charité; mais, parce que commandé par l'autorité légitime, cet acte deviendra également acte d'obéissance et, partant, de justice légale (2). Il sera toujours acte *élicite* de charité, mais deviendra *commandé* par la justice générale, selon la distinction si fréquemment employée pour exprimer ce double aspect psychologique de nos actes vertueux (3). C'est en ce sens que le P. Liberatore autorise l'Etat, dans une société où le paupérisme sévit à l'état endémique, à imposer aux riches le devoir légal, *debitum legale*, de la charité. L'Etat serait de même autorisé à inter-

commune, et ideo nulla virtus est de cujus actibus lex praecipere non possit; non tamen de omnibus actibus omnium virtutum lex humana praecipit, sed solum de illis quae ordinabiles sunt ad bonum commune... *ib.*, Ia-IIae, q. XCVI, a. 3; Cf. *ib.*, ad Ium; IIa-IIae, q. CIV, a. 2, ad Ium.

1. Il s'agit ici de l'acte charitable considéré par opposition avec l'acte de justice dans nos rapports, d'ordre même simplement naturel, avec le prochain.

2. Nihil prohibet duas speciales rationes, ad quas duae speciales virtutes respiciunt, in uno et eodem materiali objecto concurrere... Sic ratio praecepti quam attendit obedientia concurrit cum actibus omnium virtutum, non tamen cum omnibus virtutum actibus. *Sum. theol.*, IIa-IIae, q. CIV, a. 2, ad. Ium.

3. Hoc enim interest inter elicere actum et imperare, quod habitus vel potentia *elicit* illum actum quem producit circa objectum, nullo mediante : sed *imperat* actum qui producitur mediante potentia vel habitu inferiori circa objectum illius potentiae. *In IV lib. Sent.*, l. III, d. XXVII, q. II, a. 4, qu. 3.

venir, au nom du bien commun, dans le cas où, le salaire dû en justice commutative étant insuffisant pour assurer la vie des ouvriers et de leurs familles, les autres membres de la société, les patrons surtout, se refuseraient obstinément à compléter, par voie de charité, le minimum de bien-être nécessaire que la justice ne parviendrait pas à donner. On suppose, en effet, dans ce cas exceptionnel, que le refus des riches mettrait vraiment en péril la paix, la tranquillité et l'ordre public par suite de l'extrême misère où tomberaient les pauvres; ce serait l'équivalent du paupérisme envisagé par le P. Liberatore. Mais, supposé que le besoin des ouvriers soit purement factice, ou encore que les riches ne se refusent pas à remplir leurs devoirs de charité, la loi n'a plus à intervenir; le bien commun n'étant plus en péril, la justice générale n'aurait plus d'objet (1).

Cette justice générale ou légale qui ordonne ainsi les actes des vertus de tous les citoyens vers le bien commun, est-elle la justice sociale des modernes?

Si la justice sociale ne prétendait pas dépasser les limites des lois d'ordre général, visant *directement* au bien commun, lois d'administration, de répartition d'impôts, de défense et de prospérité nationales, on pourrait conclure à son identification avec la justice légale des anciens. Mais c'est surtout dans la solution des conflits sociaux entre patrons et ouvriers qu'intervient, au nom du bien commun *indirectement* menacé, la justice sociale des modernes. Dans ce rôle qu'elle prétend s'attribuer, est-elle encore la justice générale des scolastiques?

Ecartons l'hypothèse des temps de crise, où la charité ne remplissant pas son rôle et le bien commun étant par là mis réellement en péril, l'Etat est obligé, *per accidens*, d'intervenir et de contraindre les riches à l'accomplissement de leur devoir. Si, en effet, la justice sociale, s'interposant dans les conflits du monde du travail, ne prétendait pas à une autre fonction, il faudrait concéder qu'elle ressemble, ici encore, à la justice légale. Mais il faudrait dire aussi que son intervention ne peut se produire qu'accidentellement et que, en temps normal, elle n'a pas de raison d'exister (2).

La justice sociale des modernes a bien d'autres prétentions, en ce qui concerne la solution des conflits sociaux. C'est au nom de

1. Et c'est pourquoi les lois édictées pour remédier aux crises de ce genre doivent être essentiellement temporaires. Lorsque l'ordre est rétabli et la sécurité revenue, elles deviendraient bien abusives et formellement injustes.

2. Il ne faut pas confondre la justice *vindicative*, qui réside dans le supérieur, avec la justice générale. Chaque fois que la justice commutative et, en général, le droit strict sont lésés, il y a toujours un recours juste et légitime à la justice vindicative.

la justice sociale qu'on veut réglementer les salaires, organiser les œuvres d'assistance et de prévoyance, établir, en un mot, *la marche normale de la société, en assurant, autant que possible, tout le bien-être nécessaire à chacun des membres de la communauté.* Bien plus, pour aboutir à ce résultat magnifique, la justice sociale doit pouvoir agir par elle-même indépendamment de l'intervention de l'Etat, intervention de sa nature *transitoire*, et nécessairement discrète.

Chez les scolastiques, la justice générale ne se concevait pratiquement réalisée que par la loi de l'Etat; de là, son nom de justice légale; elle avait un objet bien déterminé, le bien commun, vers lequel, si besoin en était, la loi dirigeait les vertus de tous les citoyens. La justice sociale a compliqué tout cela. Essayons du moins de montrer le point précis où elle a engendré la confusion et par où elle se sépare radicalement de la justice légale ou générale.

Tout d'abord, une réflexion préalable : le *nom* de justice sociale ne correspond pas à l'idée précise de la justice générale ou légale. Cette justice, avons-nous dit, est appelée générale parce qu'elle a pour objet le bien commun auquel elle ordonne toutes les autres vertus; la fin de la justice légale est donc exactement caractérisée par le mot « général ». Le mot « social », au contraire, n'indique pas nécessairement que le bien commun est la fin poursuivie. Social = qui concerne la société (*Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 725); or, la société est constituée par les rapports des hommes entre eux. Mais précisément toute justice, quelle qu'elle soit, distributive, commutative ou légale, règle les rapports des hommes entre eux (Ex sua ratione justitia habet quod sit *ad alterum*, dit S. Thomas, *Sum. theol.*, Ia-IIae, q. LVIII, a. 2); toute justice est donc sociale, absolument comme tout cercle est rond. Voilà pour le mot.

Quant à la *chose*, il ne suffit pas de dire vaguement que le bien commun étant en jeu, au moins médiatement, dans les questions sociales, c'est à la justice générale ou légale d'intervenir pour solutionner d'avance tous les conflits en perspective et organiser la société de manière à procurer au plus grand nombre possible de ses membres le bien-être qui leur est nécessaire. Parler ainsi, c'est introduire la confusion dans l'ordre des rapports qui régissent la société. De deux choses l'une : ou bien il s'agit, dans la solution des conflits sociaux, d'ordonner les efforts des citoyens vers un bien formellement commun à toute la société, tel que la paix, la tranquillité, l'ordre public, la prospérité des finances nationales, etc...; ou bien il s'agit — *ce qui est très différent* — de donner à chacun des membres de la société sa part effective et personnelle du bien commun. Sans doute, plus le partage sera réglé proportionnellement aux

mérites et aux réels besoins de chacun, et mieux la marche de la société en sera assurée et, par là, le bien commun atteint. Mais cet heureux effet n'est pas l'objet immédiat du partage, c'est un effet tout entier dû à une répercussion indirecte du bien particulier sur le bien général. Il est, d'ailleurs, clair que la justice qui a pour objet immédiat et direct cette « distribution » équitable du bien-être commun entre tous les membres de la communauté n'est autre que la justice *distributive,* justice *particulière* et non justice générale.

Or, on nous répète, sous mille formes différentes, que « l'organisation économique de la société doit être telle qu'*elle procure en fait le bien-être au plus grand nombre de ses membres* », que « *c'est là une question de justice sociale* ». — Pardon, en admettant que cette organisation dépende uniquement de la justice, ce serait, en ce cas, une question de justice distributive. Voici donc le point précis où les démocrates actuels introduisent la confusion : dans la justice générale des anciens et dans la justice sociale des modernes, il s'agit du bien commun; mais, tandis que la justice générale ordonne les vertus des particuliers au bien commun, *ordo partium ad totum,* la justice dite sociale règle la distribution du bien commun aux particuliers, *ordo totius ad partes.* Loin d'être la justice générale, la justice sociale en serait donc plutôt l'opposé et semblerait s'identifier avec la justice distributive.

La confusion, d'ailleurs, ne date pas d'aujourd'hui. S. Thomas, à l'autorité duquel on a fait appel contre notre thèse, la signale et la réfute expressément. Il faut croire que, dès le XIIIe siècle, de pseudo-théologiens opinaient comme les défenseurs de la justice sociale du XXe. Voici, en effet, l'objection que se pose le Docteur Angélique (1) : « La justice distributive concerne les biens communs; or, les biens communs relèvent de la justice légale; donc la justice distributive n'est pas une espèce de la justice particulière, mais une partie de la justice légale (ou générale) ». Et voici la réponse : « Le mouvement est spécifié par le terme *vers lequel* il est dirigé (et non par le terme d'où il part); donc à la justice légale il appartient d'ordonner ce qui concerne les personnes privées *vers le bien commun;* mais ordonner le bien commun par mode de distribution *aux personnes privées,* c'est faire acte de justice *particulière* ». L'heureuse répercussion qu'une équitable distribution du bien-être commun entre les membres de la communauté, aura indirectement sur la marche générale de la communauté ne fait pas que cette distribution soit acte de justice légale, pas plus que les heureux effets, dans la société, de la pratique des autres vertus ne transforme les actes de ces vertus en actes de justice légale.

1. *Sum. theol.,* II^a^-II^ae^, q. LXI, a. 1, ad 4.

Elle indique simplement, conformément à la doctrine énoncée plus haut, que ces actes *peuvent*, le cas échéant, devenir *aussi actes de justice légale*. C'est, nous l'avons vu, lorsque la mauvaise volonté du grand nombre mettant en péril le bien commun, il faudrait recourir transitoirement à la loi pour rétablir l'ordre et la marche normale dans la société.

Mais, avant d'en arriver là, il faut faire la preuve que cette marche normale, par le jeu des vertus qui règlent les différents rapports existant dans la société, est impossible à réaliser. Et nous allons constater que les conflits entre patrons et ouvriers, entre riches et pauvres, étant des conflits de *parties à parties*, doivent avant tout être réglés par la justice commutative et la charité. Sur ce terrain, les droits de l'initiative privée sont intangibles, et le principe même de la justice légale, qui est dans le législateur comme dans le moyen normal de coordonner les efforts de tous vers le bien *commun (architectonice)*, doit faire au chef de l'Etat une inviolable règle d'intervenir le moins possible dans les différends des *particuliers*, le bien commun devant résulter non de l'oppression, mais de la bonne direction des initiatives privées.

III.

Nous venons d'insinuer que, seules, la justice commutative et la charité doivent régler les conflits sociaux qui surgissent entre patrons et ouvriers, principalement à propos du salaire. En prouvant maintenant cette assertion, nous aurons montré combien à tort les démocrates font intervenir ici la justice sociale, qu'on l'entende au sens de justice générale ou même au sens de justice distributive.

La preuve est facile. Qui est intéressé directement à la solution des conflits qui surgissent à propos du salaire? Personne ne niera qu'il s'agisse ici des patrons et des ouvriers, de la classe des employeurs et de celle des employés. Or, ces deux classes ne sont pas la communauté, pas plus que leurs intérêts, même réunis, ne s'identifient avec l'intérêt général ou le bien commun.. Ces deux classes contribuent à former la société, comme des parties contribuent à former le tout, mais conjointement avec d'autres parties. Leur bien-être contribue au bien-être général, mais au simple titre de bien-être de parties et non de bien-être du tout. D'où il résulte que les relations entre patrons et ouvriers ne sont, dans la communauté, que *des rapports de parties à parties*.

Or, c'est la *justice commutative* qui, de l'avis de S. Thomas et de tous les théologiens, doit régler ces rapports en égalisant ce qui est donné et ce qui est reçu. Sans doute, la justice commutative ne peut pas tout arranger dans les rapports des hommes

entre eux. Mais il est une autre vertu, fondée sur la communauté d'origine et de destinée des hommes, et aussi sur l'obligation de faire servir la propriété à la commune utilité de tous. (Encycl. *Rerum novarum*), qui interviendra là où la justice commutative ne peut plus être invoquée : j'ai nommé la *charité*. L'exercice de la charité, accompagnant la justice commutative, exercice antérieur à l'exercice de la justice légale et supposé par la justice légale, voilà l'élément dont il faut absolument tenir compte dans l'édifice de la cité chrétienne, sous peine de faire fausse route. Cette vérité résulte à la fois des faits interprétés par la raison et de la révélation elle-même. Tout d'abord des *faits*, parce que ceux-ci nous démontrent que, quels que soient les efforts accomplis pour procurer à chacun en toute justice le bien-être auquel il a droit, il surviendra toujours des accidents imprévus, des catastrophes, des charges excessives de famille, qui briseront l'équilibre péniblement établi. Ensuite, de la *révélation*, car, par un dessein exprès de Dieu, il y aura toujours des pauvres, à qui Jésus-Christ veut que les riches paient fidèlement le tribut qu'ils Lui doivent, et entre les mains desquels Il entend que soit consigné tout l'argent qui doit entrer dans ses coffres à Lui. Ce qui fait dire à Bossuet que Dieu a établi les pauvres ses « trésoriers » et ses « receveurs-généraux » (1).

Aussi Léon XIII ne fait-il que reproduire la doctrine catholique, conforme d'ailleurs à la raison et à l'expérience, en affirmant que « *la justice et la charité étroitement liées entre elles* PAR UN LIEN ÉGAL QUI VIENT DU CHRIST, *unissent merveilleusement la société humaine et font tendre chaque membre au bien commun* ». Unies par un droit égal! dit le Pape, et, dans la charité, Léon XIII comprend expressément l'aumône elle-même. Nos démocrates ne veulent pas exclure tout à fait la charité de l'ordre social, mais ils affirment hautement que « l'aumône dans une société bien organisée ne peut jamais être qu'un palliatif », que « la bonne organisation de la société dépend, non de la charité, mais de la justice sociale ».

Et au nom de quoi la justice « sociale » interviendrait-elle pour accorder aux ouvriers, à des particuliers, le bien-être que la justice commutative est souvent incapable de leur procurer? Au nom de quoi leur accordera-t-elle le *droit* au salaire familial, le *droit* à la retraite pour la vieillesse, le *droit* à l'assistance en cas de maladie, de chômage ou d'accident? Certes, il est à souhaiter que le salaire, dû en justice commutative, puisse être suffisant pour assurer à l'ouvrier *tout* ce bien-être et *toute* cette sécurité. Et, dans ce cas, l'Etat est dans son rôle en *favorisant*, — imposer serait peut-être trop dire — les œuvres destinées à faire fructifier *la part de salaire* mise en réserve pour les jours mauvais. Mais, une fois

1. *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres; Panégyrique de S. François d'Assise*, 1er point.

que le patron a payé tout le salaire dû, il est quitte en justice. Ce salaire, dites-vous, est insuffisant pour donner à l'ouvrier et à sa famille le bien-être nécessaire à l'exercice de la vertu. Soit; mais il y aurait confusion et contradiction à faire intervenir ici la justice légale, dont l'objet est le bien *général*, pour compléter ce qui manque à ce bien-être *particulier* de l'ouvrier. En s'interposant immédiatement, entre la justice commutative, insuffisante, et la charité, à qui elle ne laisse pas le temps d'agir, la justice légale devient une injustice : elle *contraint* les patrons, et, quand l'Etat apporte sa quote-part financière, tous les contribuables, dans la poche desquels l'Etat remplit ses caisses, à donner ce qu'ils ne sont pas obligés en justice de donner, à le donner à qui peut-être ils ne voudraient pas le donner, et à le donner dans une mesure qui souvent excède la proportion de la justice distributive. En un mot, elle consacre officiellement l'erreur de morale que j'ai précédemment dénoncée, et qui consiste à *transformer les devoirs de charité en devoirs de justice.*

J'ajoute que cette théorie est pleine de dangers. Si, en effet, le motif du bien commun peut être normalement invoqué pour légitimer l'intervention de la justice légale en matière de conflits sociaux particuliers, comment résister efficacement au socialisme d'Etat? Un gouvernement qui voudra faire triompher la doctrine de l'étatisme n'aura qu'à invoquer le principe de la justice sociale. La répercussion que les actes de la vie extérieure des citoyens ont nécessairement sur la bonne marche de la société autorisera, au nom du bien commun, l'Etat à intervenir en tout et partout. Quel principe opposera-t-on à l'Etat socialiste désireux d'organiser la propriété privée en vue de ce qu'il croit être le bien commun? Cette organisation n'est-elle pas légitimée par l'influence incontestable qu'une meilleure distribution aura sur la prospérité nationale? Quelle objection valable fera-t-on à l'Etat-athée qui, trouvant que les richesses de l'Eglise sont un obstacle réel au bien-être de la société, s'en emparera, au nom du bien commun, et en fera des *biens nationaux?*

En vérité, voilà où aboutit la théorie des démocrates actuels, si on la pousse à ses extrêmes conséquences logiques. Il est donc faux d'affirmer qu'il y a, normalement, entre la justice commutative et la charité, ce « quelque chose » de vague qu'on décore du nom pompeux de « justice sociale ».

Pour pouvoir résister efficacement au socialisme et rester d'accord avec l'Eglise, il faut, dans la solution des conflits sociaux, laisser la charité — et par charité, nous entendons la bienfaisance sous toutes ses formes — à la place normale qu'elle doit occuper. Ce que la justice commutative est incapable de réaliser, la charité doit le faire, et ce n'est qu'à défaut de l'exercice de ces deux vertus, et encore dans le seul cas où ce défaut d'exercice mettrait en

péril le bien général de la société, que la justice légale a le droit d'intervenir. D'où il suit qu'il est d'un gouvernement prévoyant et sage d'organiser la société, non seulement en fonction de la justice, mais encore en fonction de la charité. Il ne s'agit pas, évidemment, d'imposer des barrières à la charité ou de restreindre, par des lois hypocrites, la liberté qui est son apanage. Mais l'Etat a tant de moyens de seconder les initiatives privées et d'aider à la prospérité des œuvres d'organisation ou de prévoyance sociales, où la charité vient heureusement prêter main-forte à la justice! Il est inutile d'insister sur ce point, que nos lecteurs comprendront immédiatement.

Au lieu donc que la justice générale doive être un intermédiaire entre la justice commutative et la charité, c'est la charité qui est l'intermédiaire *naturel* entre la justice commutative et la justice générale. Je souligne l'épithète de *naturelles* appliquée aux œuvres de charité, car il s'agit ici avant tout de la simple bienfaisance qui doit relier le riche au pauvre, le favorisé de la fortune à celui qu'accable la misère, en dehors même de l'hypothèse d'une élévation de l'homme à un ordre surnaturel. Que dirions-nous, s'il fallait envisager l'ordre *surnaturel*, où la charité proprement dite est venue perfectionner la bienfaisance! La charité, la première des vertus chrétiennes, la vertu dont le rôle est précisément de diriger toutes les autres vertus, a amélioré l'ordre social et par là rendu moins nécessaire encore l'intervention de la justice générale. En appliquant notre doctrine à l'Etat chrétien, il faudra donc conclure que celui-ci, parce que chrétien, devra travailler avant tout au développement de la charité, s'il veut rester dans le plan de l'ordre actuel voulu par la Providence.

***

A Dieu ne plaise que je veuille nier la nécessité de l'action sociale ou que, de parti pris, je cherche à contrecarrer l'œuvre de tant de bons et zélés catholiques parmi les catholiques sociaux. Un grand nombre de ceux-ci ont déjà évolué insensiblement vers les idées saines, et c'est en s'expliquant clairement et sans passion qu'on réalisera définitivement l'union qui se prépare. Qu'on fasse donc des œuvres sociales; qu'on en fasse beaucoup; mais qu'on les fasse selon les principes de la doctrine catholique, et qu'on ne cherche pas à construire pour l'avenir une cité de cocagne, où la justice seule aurait à intervenir entre les citoyens. Ne nourrissons pas notre esprit de chimères, et revenons-en purement et simplement aux règles tracées par Pie X dans son *Motu proprio* du 13 décembre 1903. Le Pape n'y parle pas de justice sociale : il rappelle aux patrons comme aux ouvriers leurs devoirs de justice (art. VII et

VIII); aux riches, leurs obligations de charité (art. IX et X). Ces règles sont *imposées* aux catholiques; il est donc tout au moins inutile de chercher à les remplacer par d'autres.

A. MICHEL.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE DRAPEAU PONTIFICAL ET LA SOUVERAINETÉ DU PAPE

Les documents que nous publions aujourd'hui sont d'un intérêt capital sur cette question.

Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, et trente catholiques de la ville, arbitrairement choisis parmi d'autres, s'étaient vu dresser procès-verbal pour avoir arboré le drapeau pontifical le jour de la fête de Jeanne d'Arc, en mai dernier. La citation se fit attendre. Les inculpés avaient même de bonnes raisons de croire que les poursuites étaient abandonnées, lorsque par suite d'une pression exercée sur le ministère à la Chambre, ils furent appelés à comparaître dans un délai de trois jours devant le tribunal de simple police.

Mgr l'Evêque de Poitiers s'y présenta le 13 juin, entouré de ses Vicaires Généraux, des prêtres et notables catholiques honorés de partager le sort de leur pasteur. Dans la belle protestation que tous les catholiques liront avec un sentiment de fierté et de reconnaissance émue, Mgr Humbrecht a précisé l'outrage, la pensée de guerre, le calcul maçonnique affirmés par l'interdiction d'arborer le drapeau pontifical. Sa Grandeur a donné au procès qui se déroulait devant le tribunal de simple police et sa signification et son importance. Elle a placé à sa hauteur, comme l'avocat des catholiques le dit ensuite, la grande cause qu'il venait défendre comme Evêque et comme Français.

Voici cette déclaration.

MONSIEUR LE JUGE,

Je laisse à ceux de mes coprévenus qui ont l'expérience du droit le soin de discuter les questions purement juridiques; mais voici quelle réponse m'inspire, à moi, Evêque, la poursuite dont je suis l'objet.

Je ne viens point, ici, apporter par mes paroles une atténuation à l'acte que l'on me reproche et qui me vaut de comparaître aujourd'hui dans cette enceinte.

Catholique et patriote, Evêque et Français, j'ai associé dans une même manifestation ces deux sentiments, et dans une occasion qui me les imposait; car, en unissant le drapeau du Souverain Pontife à celui de la France et à celui de Jeanne d'Arc, j'ai dit bien haut ce

que l'histoire proclame plus haut encore : que Jeanne d'Arc, providentiellement envoyée de Dieu pour arracher notre patrie au joug de l'étranger, a puisé dans sa foi le principe et la cause des merveilles qu'a réalisées son patriotisme; que les Papes, après avoir reconnu son innocence, et l'avoir vengée des accusations *fausses et injurieuses* dont elle avait été l'objet, l'ont ensuite glorifiée, autant que créature humaine peut l'être, en la plaçant sur les autels.

Et comme la mission de Jeanne d'Arc a été tout au profit de la France et que les Papes en ont proclamé la grandeur de la manière la plus solennelle et la plus triomphante qui puisse être ici-bas, il est légitime que le drapeau du Pape et celui de la France mêlent leurs plis et flottent l'un auprès de l'autre dans la fête de Jeanne d'Arc.

Plus d'une fois, dans sa longue histoire, notre noble patrie a entouré des plis de son drapeau l'étendard des Pontifes romains, et bien des faits attestent que l'honneur de notre grande nation *n'en a pas été diminué.*

Il est un autre côté de l'acte du 4 mai dernier qui lui donne sa mesure exacte et sa vraie signification. En bannissant le drapeau pontifical, on veut enlever à Celui dont il rappelle le souvenir et son titre et ses honneurs de souverain; on continue d'exécuter le plan dont la réalisation se poursuit depuis bientôt quarante ans en notre pays de France pour en faire un pays félon à son Dieu et à sa foi. Contre ce plan nous protesterons jusqu'à la prison, *jusqu'au sang*, s'il le faut.

On ne veut plus du Pape souverain. Mais alors voudrait-on en faire un sujet? Le Pape sujet d'un monarque quelconque, ce peut être un rêve désiré par les puissances occultes qui mènent le monde à cette heure; ce ne sera jamais une réalité.

Le Pape n'est le sujet de personne. Le Pape ne paie le tribut à personne, et même les Chefs d'Etat sont soumis à son pouvoir spirituel. Mais si le Pape n'est le sujet de personne, s'il ne paie le tribut à personne, par le fait même il est souverain. Une négation de sujétion devient une affirmation de souveraineté, et celle-ci, la plus ancienne de toutes, *a droit* aux honneurs que l'on rend aux autres.

Oui, le Chef vénéré et aimé de plus de trois cents millions de catholiques a droit à des honneurs qu'un simple arrêté préfectoral ne saurait lui ravir. Par la grandeur de sa mission morale à laquelle, en France, il faudra bien, *quoi qu'on dise et qu'on fasse*, recourir quelque jour, le Pape tient sa souveraineté de Dieu, et dix-neuf siècles d'une histoire suffisamment traversée d'épreuves disent assez que ce ne sont pas des souverainetés éphémères qui viendront à bout de cette faiblesse toujours victorieuse de la force.

Quand il a plu à Jésus-Christ de faire de saint Pierre son Vicaire sur la terre, le premier Pape devint souverain de droit, en attendant que ses successeurs le devinssent de fait.

Qu'on le veuille ou non, la souveraineté temporelle des Papes est un fait historique : — reléguée, dira-t-on, dans le passé — oui, la Franc-Maçonnerie a pu réaliser enfin ce but depuis si longtemps pour-

suivi; mais que sont quelques années contre des siècles, et puis de quoi demain sera-t-il fait?

Est-ce que toutes les puissances, sauf, hélas! la nôtre, ne sont pas représentées près de ce souverain sans Etats?

Sans doute il n'est pas indispensable que l'Eglise ait un pouvoir temporel pour exercer son pouvoir spirituel. Grégoire VII exerçait son pouvoir spirituel à Salerne, Pie VII à Savone et à Fontainebleau et Pie IX à Gaète. Mais, dit le cardinal Manning, voici l'unique alternative : « *Les catacombes ou le Datican ; le martyre ou la souveraineté de fait : la guerre et la persécution ou la souveraineté civile et les relations qu'elle comporte avec les monarchies chrétiennes et l'Europe chrétienne. Choisissez entre ces deux termes ; il n'y en a pas trois.* »

Et nous ne nous en apercevons que trop, par la persécution hypocrite, raffinée, tenace qui, cette fois, de propos bien délibéré de la Franc-Maçonnerie, a remplacé, « en l'attendant sans doute », la persécution sanglante comme plus apte à atteindre sûrement le but.

L'interdiction d'arborer le drapeau du Pape est un épisode de ce drame, un pas en avant, assez timide encore, dans cette marche continue vers l'entière confiscation de toutes nos libertés catholiques. Et c'est pourquoi j'ai tenu à protester et je proteste par mes actes comme par mes paroles.

Le seul fait d'invoquer contre nous un arrêté préfectoral de 1894, pris alors dans toute la France contre les exhibitions d'emblèmes anarchistes et révolutionnaires, est une injure que nous ne pourrions, sans faiblesse et sans lâcheté, nous abstenir de relever. Il y a là une assimilation qui est un outrage contre lequel, moi Evêque, je proteste au nom de l'Eglise catholique que je représente. Nous ne sommes pas des hommes de désordre, et trop de pages sanglantes de notre histoire l'attestent.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'était pas venu à l'esprit de nos gouvernants que semblable arrêté pût s'appliquer au drapeau des *souverains*. Deux ministres, au moins, donnèrent en ce sens des décisions conformes à l'équité et au droit.

Inutile d'invoquer la loi des garanties par laquelle le pouvoir qui a dépouillé le Pape de ses Etats lui reconnaît, cependant, le titre et les honneurs de souverain dans tout le royaume d'Italie.

En rappelant les droits du Pape au titre et aux honneurs de la souveraineté, j'ai dit les motifs qui ont dicté un acte *réfléchi et voulu*.

Il est utile qu'il y ait, parfois, une protestation contre l'abus de la force et l'oubli du droit.

Je pourrais ajouter encore que le Pape Pie X, moins que tout autre souverain, mérite l'outrage dont on veut le couvrir parce que, malgré les ingratitudes de toutes sortes, son attachement à la France demeure inaltérable et l'intérêt qu'il porte à la nation est connu de tout le monde, *surtout de ceux qui nous gouvernent;* d'autre part, nous ne saurions jamais oublier l'instant émouvant où le noble Vieillard du Vatican embrassait notre chère patrie en serrant tendrement contre ses augustes lèvres le drapeau de la France.

†LOUIS,

Poitiers, le 12 juin 1913. *Evêque de Poitiers.*

La parole est ensuite donnée à M. Barbier, défenseur des prévenus et lui-même inculpé (1). Le *Journal de l'Ouest*, organe libéral, commence ainsi son compte-rendu (1er juin).

L'éminent avocat prononça une magistrale plaidoirie, au cours de laquelle il traita la question de droit avec sa maîtrise habituelle, servie par l'éloquence qui a rendu célèbre notre très distingué ancien bâtonnier, bien au delà du ressort du barreau poitevin.

Ce serait non seulement une tâche difficile, mais une présomption grande, que de vouloir analyser de façon complète un plaidoyer d'une argumentation si précise, si serrée, si documentée. Et comment rendre l'éclat, l'élégance, du style du maître!

Aussi nous excusons-nous de la pâleur des lignes qui suivent; elles ne seront, hélas, qu'un bien faible reflet de la merveilleuse plaidoirie que l'assistance salua de ses chaleureux applaudissements, alors que Mgr Humbrecht, cédant à son caractère si généreux et si bon, donnait l'accolade à Me Barbier.

Après avoir rendu hommage aux pieuses et nobles paroles que Mgr Humbrecht venait de prononcer, Me Barbier déclara que tous les catholiques y adhéraient et que, de même qu'au jour de la fête de la glorieuse Lorraine, ils marcheraient derrière leur Evêque.

Trop modestement, il ajouta ne devoir qu'au bénéfice de l'âge, l'honneur de fournir des explications sur un terrain aussi difficile qu'étendu...

D'autre part, le *Courrier de la Vienne* (14 juin), a eu l'heureuse pensée de reproduire les conclusions du défenseur. On n'y retrouvera rien de l'éclat de la plaidoirie, mais, comme le dit ce journal, ces conclusions demeureront comme un monument de la plus haute importance. On y trouvera la solution juridique la plus complète et la plus convaincante du point de droit posé, et, spécialement, une admirable défense de la souveraineté pontificale. C'est à ce titre que nous les reproduisons.

L'importance de la question posée par l'interdiction préfectorale, ajoute le *Courrier*, Me Barbier, après Monseigneur, l'a mise en pleine lumière. Sa plaidoirie est une merveille de science, de logique, de clarté.

Elle proclame, elle prouve que le Pape est un souverain, et le premier de tous, le plus indiscutable, le plus intangible, et que son drapeau a droit, partout, au respect.

Elle réduit à néant l'arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, qui a prétendu dépouiller le Souverain Pontife de sa souveraineté.

Elle est un magnifique hommage au chef vénéré de l'Eglise et une éclatante revendication de la conscience catholique française.

La meilleure et la plus complète analyse qui s'en puisse donner est assurément le texte même des conclusions si éloquemment développées par l'éminent avocat. Nous le publions, *in extenso*, ci-dessous. Il sera, pour les défenseurs de la cause religieuse, de la Papauté, le plus précieux des documents.

---

1. M. Edouard Barbier, ancien bâtonnier, est le frère du Directeur de la *Critique du libéralisme*.

Conclusions

Pour

1. Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers. 2. M. Baillergeau. 3. M. Barbier. 4. M. le chanoine Barbot. 5. M. Bernier. 6. M. Cartier. 7. M. le chanoine Chapron. 8. M. Hilaire de Curzon. 9. M. René de Curzon. 10. M. l'abbé Dardaine. 11. M. Decharme. 12. M. l'abbé Desnoues. 13. M. le chanoine Gaborit. 14. M. le chanoine Le Guichaoua. 15. M. de La Grange. 16. M. Gourcerol. 17. M. le chanoine Ayrault. 18. M. Lacote. 19. M. de Lagenets. 20. M. de Laulanié de Sainte-Croix. 21. M. l'abbé de Lestang. 22. M. Marchand. 23. M. Marque. 24. M. de Nettancourt. 25. M. d'Ouince. 26. M. le Vicaire général Périvier. 27. M. Petit. 28. M. Pouliot. 29. M. l'abbé Rollin. 30. M. de Roux. 31. M. le Vicaire général de Vareilles-Sommières; tous inculpés de la même contravention, suivant procès-verbal du 4 mai 1913.

Contre

Le Ministère public.

Plaise à Monsieur le juge de paix,

Attendu que le Ministère public invoque contre les concluants un arrêté de M. le Préfet de la Vienne du 16 février 1894, ainsi conçu :

« Art. I. — Sont interdits dans le département de la Vienne l'exposition et le port de drapeaux, soit sur la place publique, soit dans les édifices, emplacements et locaux librement ouverts au public.

» Art. 2. — Ne sont exceptés de cette mesure que les drapeaux aux couleurs nationales, françaises ou étrangères, et ceux servant d'insignes aux sociétés autorisées ou approuvées ».

Qu'il est certain que cet arrêté a été pris à la même époque et dans les mêmes termes par les Préfets de tous les départements sur invitation du Ministre de l'Intérieur;

Attendu que pour justifier l'application dudit arrêté aux concluants, qui ont en effet exposé le 4 mai dernier, sur les façades de leurs demeures, le drapeau blanc et jaune du Souverain Pontife, le Ministère public se borne à s'approprier un bref motif de l'arrêt de la Chambre criminelle du 5 mai 1911, cassant une sentence du tribunal de simple police du Mans, lequel est ainsi conçu :

« Attendu que le drapeau pontifical aux couleurs blanche et jaune n'est plus un drapeau aux couleurs nationales étrangères; qu'en effet, la *souveraineté* dont il était autrefois le symbole a *cessé* d'exister par suite de la réunion des Etats pontificaux au royaume d'Italie ».

Qu'il y a lieu d'observer que le juge auquel cet arrêt avait renvoyé l'affaire, reconnaissant un vice de forme dans l'arrêté du Préfet de la Sarthe, a, sans examiner autrement la cause, acquitté de nouveau les prévenus qui s'affirmaient décidés à porter leur procès devant les chambres réunies de la Cour de Cassation.

L'ARRÊTÉ DE 1894

Attendu que la thèse précitée de la Chambre criminelle est contraire à l'opinion de la grande majorité des auteurs et à celle adoptée jusqu'à ce jour par le gouvernement lui-même (voir notamment les observations dont la *Gazette des Tribunaux* a aussitôt accompagné la publication de cet arrêt. Rec. de la Gaz. des Trib. 1911, 1re sem., 1re Partie, page 205 et la note dont M. Dalloz avait déjà fait suivre antérieurement le jugement du tribunal de simple police de Dijon du 22 octobre 1901-D. 1901. 2.480 avec les autres autorités citées par les deux arrêtistes);

Attendu que pour interpréter l'arrêté ci-dessus *pris exactement dans les mêmes termes et à la même date par tous les Préfets*, il est essentiel de se rappeler quelles circonstances l'ont provoqué et d'en éclairer le sens par le but que ses auteurs voulaient atteindre;

Attendu que cet arrêté fut pris dans des circonstances tragiques non encore oubliées;

Que le pouvoir était alors aux mains des modérés et le pays sous l'effroi des gestes de M. Jaurès, sous la terreur des bombes anarchistes, et sous la constante menace de démonstrations violentes des pires révolutionnaires irrités par la répression des récents attentats (1);

Que, dans ces conditions, le Gouvernement voulut armer les Parquets d'un texte qui leur permît de poursuivre l'exhibition du drapeau rouge, signe de ralliement et d'excitation des séditieux;

Que ce but exclusif, et déjà indiscutable d'après les faits contemporains, s'accusait sans doute explicitement dans la circulaire de la fin de 1893 dont M. le ministre Klotz vient de parler à la Chambre

---

1. Le drapeau rouge avait eu son apologie à la Chambre.

Un anarchiste marseillais, Leauthier, venait d'assassiner à Marseille le ministre de Roumanie.

Le 9 décembre 1893, Vaillant avait lancé sa bombe à la Chambre des députés.

Le 11, le Préfet du Rhône avait pris un arrêté d'expulsion contre divers anarchistes étrangers, notamment contre l'espagnol Py.

D'où effervescence.

Peu de jours avant M. Casimir Périer, président du Conseil, avait déposé sur le bureau de la Chambre quatre projets de loi contre les anarchistes:

1° Projet de loi punissant la provocation au vol, au meurtre, au pillage, etc... à certains crimes ou délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, à la provocation des militaires à la désobéissance ou à la désertion, et à plus de rapidité dans la poursuite et l'instruction de ces infractions (loi votée en grande hâte et promulguée dès le 12 du même mois).

2° Projet de loi contre les associations de malfaiteurs (loi votée en grande hâte et promulguée dès le 18 du même mois).

3° Projet de loi sur la fabrication et la détention des explosifs (loi promulguée dès le même jour).

4° Projets de loi ouvrant un large crédit au Gouvernement pour augmenter les forces de police, et projet de loi étendant la juridiction des commissaires spéciaux de police (loi promulguée le 23 du même mois).

Le 16 décembre, Conseil des Ministres dans lequel on arrête les termes d'une circulaire aux Préfets et aux Procureurs généraux sur la surveillance et la répression des menées révolutionnaires.

Le 19 décembre, conseil des ministres où on continue l'examen des

des députés, et dans celle qui évidemment l'a suivie vers le milieu de février 1894 pour inviter les Préfets à prendre à la même date et dans les mêmes termes l'arrêté dont s'agit (circulaires non publiées, mais dont le magistrat du ministère public pourrait produire le texte); dence que l'intention d'empêcher l'exhibition du drapeau révolutionnaire;

Que le rédacteur dè ce projet général d'arrêté n'a eu de toute évi-

Qu'il n'a certainement entendu atteindre aucun drapeau étranger, son but indiscutable ne comportant aucune prohibition de semblables emblèmes;

Attendu qu'une légère impropriété d'un terme, ou même quelque ambiguïté dans une expression envisagée isolément de toute circonstance susceptible de l'éclairer, cessent d'autoriser le doute quand les faits contemporains et le but du rédacteur font aussi clairement qu'en l'espèce apparaître sa véritable pensée;

Attendu qu'il n'est pas douteux que les drapeaux personnels des souverains étrangers ne soient, comme les drapeaux des nations étrangères, au nombre de ceux que le gouvernement et les Préfets n'ont pas entendu prohiber par l'arrêté de février 1894;

Qu'on s'explique aisément qu'alors qu'ils songeaient exclusivement à proscrire les emblèmes des révolutionnaires français et alors qu'on peut dire à peu près pour tous les souverains que leur drapeau personnel est aussi dans une assez large mesure un emblème national pour leurs sujets, ils n'aient pas aperçu le prétexte que le mot de

---

mesures à prendre contre les mêmes et notamment contre l'auteur du « catéchisme du soldat ».

Le 20, circulaire mandant aux Préfets de signaler les déplacements des anarchistes.

Le 22, le Ministre de l'Intérieur convoque les Préfets pour leur donner des instructions verbales sur l'application des lois qui viennent d'être promulguées, et pour se renseigner près d'eux.

Le 23, circulaire du Garde des sceaux aux Procureurs généraux sur le même objet.

Le 31, perquisitions simultanées chez les meneurs à Paris et dans les départements.

Dans les premiers jours de janvier 1894, des bombes sont lancées et font des victimes au Chambon-Fougerolles et à Bordeaux. Des conférences anarchistes sont données à Brest.

Le 8 janvier 1894, les Préfets sont mandés de nouveau à Paris.

A la Chambre, dans les réunions publiques et dans la rue, les éléments exaltés sont en extrême fermentation. Le vote et le commencement d'application des lois de répression, et plus encore le procès de Vaillant qui se déroule aux assises, sa condamnation à mort et la probabilité de son exécution sont les principaux facteurs de l'effervescence.

Le 27 janvier le député Thivrier crie « Vive la Commune! » au Palais-Bourbon. Il est expulsé de la Chambre.

Le 1er février, grand meeting anarchiste à Londres où on jure de venger Vaillant s'il est exécuté.

Le 5 février, exécution de Vaillant.

Le 13 février, Henry lance sa bombe à l'hôtel Terminus, et fait de nouvelles victimes. Son procès commence et sera suivi de son exécution.

Le même jour le Conseil des ministres délibère de nouvelles mesures et décide d'empêcher toute manifestation sur la tombe de Vaillant.

Le 16, tous les Préfets prennent, par ordre évidemment, l'arrêté dont s'agit.

On peut suivre tous ces incidents dans les journaux de l'époque.

« couleurs nationales étrangères » pourrait dans un seul cas fournir à une contestation sans fondement;

Qu'autrement ils auraient perpétré une grave et inutile offense à des souverains dont la France reçoit et près desquels elle entretient des ambassadeurs et parmi lesquels elle compte tel allié fidèle et précieux;

Qu'une protestation universelle s'élèverait contre l'idée qu'ils ont prévue et voulu en 1894 interdire, par exemple, le drapeau aux aigles noirs sur fond jaune qui est le drapeau personnel de Sa Majesté l'Empereur de Russie, défendre sa présence sur le portail de l'ambassade et son exhibition sur les édifices publics ou privés au passage de cet illustre ami de la France;

Qu'il n'est pas moins inadmissible que les auteurs de l'arrêté aient eu vis-à-vis de quelque chef étranger que ce soit, fût-ce le chef de l'Eglise s'il a conservé le rang de souverain, l'intention de proscrire l'apparition de son étendard personnel sur le territoire de la République;

Qu'aussi nul auteur sérieux, nulle décision de justice ne paraît avoir contesté que l'exhibition de l'étendard personnel d'un souverain ne continue d'être licite depuis 1894 comme auparavant à l'égal de l'exhibition du drapeau d'une nation;

Que, par exemple, Dalloz n'hésite pas à écrire dans ses observations sur la sentence du 22 octobre 1901, par laquelle le juge de paix de Dijon avait refusé d'appliquer la prohibition au drapeau du Pape : « Que faut-il entendre par un drapeau aux couleurs *nationales étran-* » *gères?* Il est *bien certain* qu'on doit considérer comme tel non seu- » lement le drapeau d'un Etat étranger, mais encore celui d'un *sou-* » *verain* étranger, si celui-ci possède un drapeau distinct de celui du » pays qu'il gouverne »;

Que cette vérité avait été, d'ailleurs, formellement affirmée, comme on le verra bientôt, à l'occasion de cette même affaire, par le garde des sceaux et par le ministre des affaires étrangères, que le procureur général avait consultés.

LA SOUVERAINETÉ DU PAPE

Attendu que ces principes admis, l'unique question à résoudre est celle de savoir si le Pape a *cessé* d'être un souverain depuis l'unification italienne de 1870;

Que c'est ce qui résulte sans contestation possible de l'arrêt précité de la Chambre criminelle invoqué par le Ministère public qui déclare illégale l'exhibition du « drapeau *pontifical* (1), aux couleurs *blanche*

1. Ces mots sont soulignés pour faire ressortir que la Cour, qui, sauf pour ce détail, n'a fait qu'adopter en la résumant d'un mot toute la thèse soutenue devant elle par Monsieur le Procureur général Baudoin, a cependant rejeté une invraisemblable proposition, que celui-ci avait risquée en s'étendant sur des questions qui ne s'imposaient pas.

S'attachant à un passé un peu obscur plus qu'à un présent moins incertain, ce magistrat avait avancé que le drapeau blanc et jaune était le drapeau de la *nation* vivant dans les anciens Etats du Saint-Siège, tandis que

» *et jaune* », par ce seul motif que « la souveraineté dont il était » autrefois le symbole a *cessé* d'exister par suite de la réunion des » Etats pontificaux au royaume d'Italie »;

Attendu qu'en s'exprimant ainsi, la Cour admet, d'une part, comme indiscutable qu'au moins jusqu'au rapt violent de ses Etats exécuté en 1870, le Pape était un véritable *souverain*, et qu'elle écarte complètement l'idée qu'on pourrait tirer de la loi de séparation de 1905 l'abolition de cette souveraineté;

Que comme l'a déjà observé à ce dernier point de vue un auteur éminent, la souveraineté du Pape est un *fait* international qu'on ne peut empêcher d'exister en prétendant l'ignorer; pas plus que notre gouvernement ne pourrait, en rappelant par exemple notre ambassadeur à Berlin et en dénonçant le traité de Francfort, supprimer la souveraineté de l'empereur allemand;

Attendu que, loin qu'il soit prouvé que l'unification italienne a enlevé au Pape son caractère et sa qualité de souverain, — et un simple doute sur ce point suffirait pour entraîner le relaxe des concluants — il apparaît nettement que même après les événements de 1870, le Pape est encore un *souverain*.

Que cela résulte principalement :

1° De ce que sa souveraineté *(que nul ne conteste, comme nous l'avons observé pour les temps antérieurs à 1870)* découlait au moins principalemennt de sa fonction spirituelle que les événements de 1870 n'ont pu détruire ni diminuer;

2° De la définition même de la « souveraineté » et de la situation faite ou reconnue désormais au pontife par le gouvernement italien lui-même;

3° Des actes et des déclarations du Gouvernement français, et aussi des autres puissances depuis ce dernier événement.

I. — Attendu que le caractère et l'importance du rôle politique et social de la Papauté au moyen âge est un fait historique sur lequel tout le monde est aujourd'hui d'accord;

Que, comme Guizot l'expose dans son « Histoire de la civilisation en Europe », au début de cette ère le pouvoir temporel était la force pure, le brigandage même, et que l'Eglise étant infiniment supérieure à un tel gouvernement, le cri des peuples venait continuellement

---

le drapeau du Souverain-Pontife aurait été blanc avec addition des armes de Sa Sainteté.

Mais il n'est pas douteux qu'en 1894, et depuis un temps assez long, pour avoir consacré cet usage, les Papes, les cardinaux, les évêques et les prélats, même les simples prêtres et fidèles, ne connaissaient et n'arboraient comme drapeau du Souverain-Pontife que le drapeau blanc et jaune.

Pour la Cour, comme pour eux, ce dernier drapeau est bien le drapeau *pontifical*, c'est-à-dire celui du Pape, et non pas le drapeau d'une ancienne nation autrefois gouvernée par les pontifes romains.

Au surplus la citation sur laquelle les concluants comparaissent en justice, à raison de l'exhibition par eux du drapeau blanc et jaune porte qu'ils sont poursuivis « pour avoir arboré le drapeau du Pape ».

la presser de s'y substituer; que la liberté manquant aux hommes la religion vint à leur appel la remplacer;

Que, durant le long enfantement des sociétés modernes, le droit des canons et les décisions des Papes furent les seules autorités en matière de relations internationales, les peuples n'ayant encore guère conscience de leurs devoirs réciproques et la communauté des croyances religieuses étant entre eux le lien unique; que le Saint-Siège se trouvait donc alors le seul pouvoir supérieur qui pût être obéi par les rois, les princes et les peuples de la chrétienté;

Que les Papes devinrent ainsi *la première autorité internationale* sur une grande partie du continent européen formant la *res christiana;*

Qu'ils se firent reconnaître, non sans lutte parfois, et qu'ils exercèrent le droit de vérifier les pouvoirs des autres souverains et d'en apprécier la légitimité, de déposer les princes coupables ou oppresseurs en déliant leurs sujets du serment de fidélité, de promulguer certaines règles pour tous les Etats catholiques et d'y établir les juridictions pour leur application, d'adjuger même des territoires en réglant, par exemple, à titre de vicaires de Dieu le partage entre l'Espagne et le Portugal des terres découvertes par Christophe Colomb;

Qu'avant même les donations carlovingiennes qui leur constituèrent un royaume temporel, les Papes étaient donc, à raison de leur puissance spirituelle et du rôle d'arbitres suprêmes qui en découlait pour eux dans toute la chrétienté, non seulement un souverain, mais en quelque sorte le souverain des souverains;

Que toutefois le pouvoir civil s'organisant bientôt avec plus de conscience de son rôle et de sa force, la politique des princes tendit à confiner les Papes dans un domaine plus exclusivement religieux, à traiter même avec eux sur le pied d'une certaine égalité concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ce qui ouvrit l'ère des concordats;

Que l'Europe chrétienne continua pendant les siècles suivants et jusqu'à la Révolution, même au delà, de reconnaître aux Papes la souveraineté et même la prééminence sur les autres souverains, le droit de conclure avec ceux-ci des traités négociés de puissance à puissance, de recevoir d'eux des envoyés diplomatiques et d'avoir près d'eux des représentants ordinairement accueillis avec une pompe et entourés d'un respect inusités;

Que c'était sans conteste au Pontife disposant de la puissance religieuse et non au chef temporel du petit Etat pontifical que cette souveraineté, la plus haute de toutes, était reconnue;

Que cette souveraineté des Papes était si bien indépendante de leur pouvoir temporel qu'à l'époque où Pie VII était entièrement dépouillé de ses Etats par Napoléon Ier, où Rome avait été solennellement proclamée par le grand conquérant seconde capitale de l'Emprie, ce dernier reconnaissait encore dans le Pape un souverain en signant avec lui le concordat de Fontainebleau;

Attendu que ce n'est pas non plus au prince régnant alors sur un minime territoire, mais au chef de l'Eglise, que les autres chefs d'Etat continuèrent après la Révolution de reconnaître une condition égale sinon supérieure à celle des premiers d'entre eux, notamment en

accréditant près de lui des envoyés d'un rang inusité à l'égard des nations d'importance secondaire et en recevant de lui des ambassadeurs auxquels la qualité de doyen du corps diplomatique appartenait encore de plein droit, au moins dans les Etats n'ayant pas ouvertement renié la religion catholique;

Que puisque la souveraineté reconnue aux Pontifes romains procédait d'une autre cause que de leur royauté sur un certain territoire la perte de ce principat temporel n'a pas pu la détruire;

Attendu que douze ans après l'unification italienne, dans la séance de la Chambre des députés du 20 novembre 1882, le ministre français des affaires étrangères rappelait en termes vigoureux cette vérité;

Répondant à ceux qui demandaient la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican, M. Duclerc leur disait :

« Avant les événements qui ont mis fin au pouvoir temporel, le Pape était souverain de deux ou trois millions d'hommes. Croyez-vous que ce fut à ce souverain que les puissances envoyaient des ambassadeurs ? Jamais la France n'a envoyé d'ambassadeurs à un souverain tel que l'était le Pape, comme prince temporel. C'est au Souverain-Pontife représentant d'une grande puissance politique (puissance découlant évidemment dans la pensée de l'orateur de la suprême fonction spirituelle) que des ambassadeurs étaient envoyés. Or je vous demande si vous croyez que la puissance politique du Pape ait été diminuée par la suppression du pouvoir temporel... C'est donc au Pape, à l'homme investi d'une grande puissance politique que d'autres grandes puissances envoyaient des ambassadeurs. C'est pour cela qu'après la perte du pouvoir temporel elles ont continué à lui en envoyer ».

II. — Attendu que la souveraineté ne peut se définir que par l'opposition des deux termes de « souverain » et de « sujet »;

Que celui qui dans l'ordre temporel n'a pas d'autorité au-dessus de lui, qui n'est pas soumis à la juridiction d'un prince ou d'une autorité suprême, est par là même souverain;

Que le Pape n'est certainement pas sujet du roi d'Italie;

Qu'il reste donc un souverain avec les prérogatives de cette qualité;

Attendu qu'en effet, au lendemain de l'occupation italienne, le ministre des affaires étrangères Visconti-Venosta adressait à toutes les puissances européennes une circulaire solennelle dans laquelle on lit notamment :

« Le monde catholique ne sera pas menacé dans ses croyances par l'accomplissement de l'unité italienne... La grande situation qui appartient personnellement au Saint-Père *ne sera en aucune façon diminuée et* SON CARACTÈRE DE SOUVERAIN, *sa prééminence sur les autres princes catholiques*, les immunités et la liste civile qui lui appartiennent *en cette qualité* lui seront *amplement* garantis ».

Attendu que, de son côté, M. Lanza, président du conseil des ministres d'Italie, caractérisait la nouvelle situation en disant dans la séance du 2 février 1871 :

« Le ministère considère le Pape comme une personne à laquelle *en aucune façon aucune disposition de notre droit interne ne peut être appliquée*, comme un être *international, indépendant de tout Etat et de toute juridiction*, donc nécessairement souverain »;

Attendu que la loi italienne du 13 mai 1871 dite « loi des garanties » a eu pour but de réaliser ce programme;

Qu'aux termes de l'art. premier, la personne du Souverain Pontife est *sacrée* et *inviolable;* disposition qui, fortifiée par les art. 7 et 11 ci-après, soustrait manifestement le Pape à toute juridiction et le laisse dès lors incontestablement souverain;

Que l'art. 2 assimile absolument l'attentat contre la personne du Pape et la provocation à le commettre aux mêmes crimes contre la personne du roi;

Que l'art. 3 assure au Pape les honneurs souverains et la *prééminence* d'honneur qui lui est reconnue par les souverains catholiques;

Que l'art. 7 interdit à tout officier ou à tout agent de s'introduire dans la résidence du Souverain Pontife sans son autorisation; et que jamais depuis 1870 aucun représentant de l'autorité italienne n'a pénétré au Vatican;

Qu'en vertu de l'art. 11 les envoyés des Gouvernements étrangers auprès de Sa Sainteté jouissent dans le royaume de toutes les prérogatives et immunités du droit international, les offenses qui leur seraient adressées tombant sous le coup des mêmes pénalités que celles commises contre les envoyés des puissances étrangères auprès du gouvernement italien;

Que l'art. 12 reconnaît au Pape le droit d'avoir et d'organiser en toute indépendance un bureau de poste et télégraphe dans son Palais, et garantit contre tout contrôle la liberté de ses correspondances.

III. — Attendu que les événements de 1870 n'ont apporté aucune modification dans les rapports du Saint-Siège avec les puissances et notamment avec la France, tels qu'ils existaient dans les années précédentes;

Qu'il devait en être ainsi, puisque l'élément essentiel qui servait de support à l'état de choses antérieur continuait à subsister;

Que c'est ce que mettait excellemment en relief en 1882 le ministre des affaires étrangères de France dans le discours plus haut cité;

Que les rapports de pouvoir souverain à pouvoir souverain maintenus entre le Saint-Siège et tous les pays (sauf la malheureuse exception à faire pour le nôtre depuis quelques années) se sont même développés avec plusieurs grandes nations, l'Angleterre et la Russie;

Que le Pape a reçu en souverain de nombreuses visites impériales et royales, dont quelques-unes entourées, même par des monarques protestants, d'un éclat particulier;

Que des ambassadeurs ou autres représentants officiels des Etats sont restés accrédités auprès du Vatican et que, sauf la récente exception que les meilleurs esprits déplorent pour notre pays, les ambassadeurs ou nonces du Saint-Père ont été reçus et conservés dans tous

les Etats; ce qui est la plus caractéristique des marques de la souveraineté, puisqu'il est impossible de signaler dans le monde une personne non souveraine à laquelle cette prérogative soit concédée;

Que, bien mieux, les nonces accrédités près des chefs d'Etat catholiques n'ont jamais cessé d'y avoir dans le corps diplomatique le pas sur les ambassadeurs des plus grandes puissances;

Qu'en France notamment, après 1870 comme auparavant, c'était le nonce qui, dans les grandes cérémonies officielles, adressait la parole au Président de la République au nom de tous les ambassadeurs, à raison de son titre de doyen de droit du corps diplomatique;

Que, bien mieux, le Chef de l'Etat ne manquait pas dans sa réplique de le qualifier comme ses collègues de représentant d'un *souverain*;

Que, par exemple, M. Casimir-Périer, récemment élu successeur du Président Carnot, répondait le 2 janvier 1895 aux vœux exprimés au nom de tous par Mgr le nonce Ferrata : « Les vœux que vous formez pour » la France et pour le Président de la République répondent à ceux » que nous adressons aux *souverains*, aux *Chefs d'Etat*, aux *nations* » que vous représentez »; formule qui offre au procès actuel un particulier intérêt, étant tombée des lèvres de celui qui avait été quelques mois auparavant, comme Président du Conseil, le principal auteur des arrêtés du 16 février 1894;

Qu'à la même date de l'année suivante et des années ultérieures, le Président Félix Faure et ses premiers successeurs répondirent au même orateur en termes identiques ou équivalents;

Attendu qu'en ajoutant à cela l'inviolabilité de la personne, l'exterritorialité et l'indépendance à l'égard de toute juridiction, admises par l'Italie elle-même, on ne peut plus douter que le Pape reste un souverain, parce qu'il a toujours le plus grand nombre des principales prérogatives de la souveraineté, parce qu'il a conservé intacte la grande fonction à raison de laquelle elle lui fut universellement reconnue jusqu'au fait qui fournit le prétexte de la lui contester aujourd'hui;

Que, sans doute, si le Pape n'a plus d'Etats il lui manque un des avantages dont jouissent les souverains en général; mais où prend-on que la souveraineté ne peut exister que dans des conditions toujours identiques sur tous les points?

Qu'avec un pareil système les personnes, les conventions et les choses ne pourraient jamais être réunies en classes, groupes, ou espèces, sous une dénomination commune;

Qu'alors que nul ne méconnaît que les Papes aient été des souverains jusqu'en 1870, il est aisé de trouver dans leur histoire un souverain reconnu tel, quoique sans Etats :

« Qu'étaient-ce que les Papes au VIe, au VIIe, au VIIIe siècle avant » les donations carlovingiennes? Des évêques? oui, mais aussi des » souverains, qui avaient des ambassadeurs, qui envoyaient des nonces » et auprès desquels existait une représentation diplomatique analogue » à la représentation diplomatique actuelle. Ils étaient sortis pau» vres des catacombes, et ils s'étaient élevés peu à peu par l'ascendant » moral, par la force divine des choses, par les services rendus au

» milieu du bouleversement et en quelque sorte de la fusion de l'an-
» cien monde romain, par la protection qu'ils avaient donnée à la ci-
» vilisation renaissante contre toutes ces hordes barbares qui mena-
» çaient de plonger la terre dans le chaos. Ils avaient sauvé l'Italie
» et la chrétienté, grâce à leur seul titre d'évêques de Rome, et alors
» l'Italie et la chrétienté en avaient fait des souverains, avant que
» Charlemagne et Pépin-le-Bref leur donnassent des Etats ». (M. Sa-
batier, plaidoirie dans l'affaire du testament de la marquise du Ples-
sis-Bellière);

Qu'ainsi qu'on l'a rappelé plus haut, à l'autre extrémité des temps, Napoléon Ier reconnaissait encore un souverain dans Pie VII dépouillé par lui de tous ses Etats.

LE JUGEMENT DE DIJON

Attendu qu'une dernière et décisive reconnaissance des vérités qui précèdent s'est officiellement produite à l'occasion même de l'arrêté que la prévention a pour but d'appliquer aux concluants ;

Qu'en 1901, le zèle de quelques fonctionnaires fervents pour les tendances qui s'accentuaient alors amena devant le Juge de paix de Dijon une poursuite en simple police ayant pour objet, par un étrange retour des choses, l'application au drapeau du Pape de la mesure édictée en février 1894 contre le drapeau rouge;

Que le Procureur général ayant trouvé la question trop grave consulta le Garde des sceaux qui lui répondit :

« Paris, le 4 septembre 1901.

» Monsieur le Procureur Général,

» En réponse à votre lettre du 23 juillet dernier, relative aux pour-
» suites exercées contre M. Poisot, avocat, pour avoir arboré un drapeau
» aux couleurs blanche et jaune, et contrevenu à un arrêté préfectoral
» interdisant l'exhibition des drapeaux autres que les drapeaux aux cou-
» leurs nationales ou étrangères, je vous informe que, d'après une com-
» munication de M. le ministre des affaires étrangères, le drapeau pon-
» tifical aux couleurs blanche et jaune est celui *d'un Souverain*, s'il n'est
» pas celui d'un Etat. Mon collègue émet l'avis que le prévenu ne sau-
» rait être poursuivi pour avoir pavoisé avec le drapeau pontifical.

» Je vous prie de vouloir bien me tenir informé des suites de cette
» affaire.

» Vous voudrez bien porter ces renseignements à la connaissance de
» M. le commissaire de police, officier du ministère public près le tribunal
» de simple police, et me faire parvenir une expédition du jugement qui
» interviendra ».

» Signé : MONIS ».

Qu'ainsi le Garde des sceaux et le Ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire les deux membres du Gouvernement à qui leurs fonctions donnaient plus qu'à tous autres compétence sur ce point, affirmaient catégoriquement vingt ans après la chute du pouvoir temporel : 1° que le Pape est un *souverain;* 2° que son drapeau est

celui d'un *souverain*, s'il n'est pas celui d'un *Etat*, et *qu'il rentre ainsi dans l'exception de l'arrêté préfectoral de 1894 en tant que couleurs étrangères ;(1).*

Qu'il est superflu d'ajouter que le juge de Dijon prononça un acquittement contre lequel le Ministère public n'éleva aucun recours (D. 1901. 2.480);

Attendu qu'après cette démonstration étendue les concluants se bornent à énoncer que, pour entrer en condamnation contre eux, il faudrait encore résoudre par l'affirmative deux questions sur lesquelles ils se bornent à formuler ici d'expresses réserves :

1° La question de savoir si le Pape a perdu son droit de souverain temporel sur le Vatican et ses vastes dépendances et sur la cité Léonine;

2° Celle de savoir si l'arrêté de 1894 a bien cette portée d'interdire l'exhibition d'un drapeau qui aurait été récemment celui d'un souverain ou d'un Etat ayant perdu depuis son indépendance.

LA PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ

Attendu qu'en fin d'audience le magistrat du Ministère public, interpellé sur ce point, n'a pu fournir la preuve que l'arrêté invoqué contre les concluants ait reçu la publication nécessaire pour le rendre obligatoire;

Qu'il convient même d'observer : 1° que l'absence dans cet arrêté de toute disposition finale en prescrivant la publication rend vraisemblable que cette formalité essentielle n'a pas été remplie; 2° que le fait que M. le magistrat du Ministère public s'est trouvé réduit à ne pouvoir produire qu'une lettre *confidentielle* dans laquelle le Préfet aurait marqué à son prédécesseur l'intention de faire publier cet arrêté est décisif à l'appui de cette vérité qu'il lui est impossible de prouver une publication effective;

Attendu que la raison et l'équité exigent impérieusement qu'aucune prescription de police ne soit sanctionnée par une peine avant d'avoir été portée à la connaisance des citoyens dans sa teneur complète et officielle assortie de la signature publiquement reproduite du magistrat qui a le droit de l'édicter;

Qu'il est de doctrine et de jurisprudence constantes en ce qui concerne les règlements de police préfectoraux;

1° Que la publication, *dans chaque commune*, par les soins *du maire* est absolument nécessaire;

2° Qu'*aucun équivalent ne saurait être admis pour en dispenser;*

1. Chose singulière, ce document si décisif, quoique publié depuis dix ans dans le Dalloz, n'est même pas mentionné dans les conclusions cependant si étendues que M. le Procureur général Baudoin donna devant la Chambre criminelle dans l'affaire sur laquelle est intervenu l'arrêt du 5 mai 1911.

Il confirme avec force cette vérité plus haut affirmée que le drapeau *personnel* d'un souverain est comme celui d'une nation excepté de la prohibition prononcée par l'arrêté.

3° Qu'hors peut-être le cas où l'arrêté porte une disposition finale prescrivant cette publication (disposition qui n'existe pas dans l'espèce), il incombe au Ministère public de prouver que la publication a eu lieu;

(Chambre criminelle, 12 avril 1861, D. 61, 5. 111; — Chambre criminelle, 8 février 1877, D. 79. 1. 139; — Conseil d'Etat, 20 décembre 1889, D. 91. 3. 58; S. 92, 2, 33; — Chambre criminelle, 21 décembre 1901, D. 1903. 1.588. Gaz. Pal. 1902, 1, 206 *et la note;* — Chambre criminelle, 25 mars 1904, D. 1905, 1. 294; S. 1905. 1, 155; — Chambre criminelle, 8 février 1908, Gaz. Pal. 1908. 1. 280; — Chambre criminelle, 18 mars 1910, Gaz. Pal. 1910. 2. 292; — Chambre criminelle, 13 mai 1910, Revue d'organisation et de défense religieuse, N° des 6-20 août 1911, page 401);

Attendu qu'il y a lieu de prononcer la jonction des poursuites intentées contre tous les concluants; pour un acte identique accompli le même jour au même lieu, et que les mêmes raisons de fait et de droit doivent faire juger de la même manière;

Par ces motifs et tous autres;

Joindre les poursuites intentées contre tous les concluants pour y être statué par un seul et même jugement;

Dire et juger que l'arrêté de M. le Préfet de la Vienne du 16 février 1894 n'ayant pas été régulièrement publié ni affiché, sa prétendue violation ne saurait donner lieu à aucune condamnation;

Dire et juger, dans tous les cas, que les concluants n'ont pas violé le dit arrêté sainement interprété en arborant le drapeau jaune et blanc du Souverain Pontife le 4 mai dernier;

En conséquence, relaxer tous les concluants sans dépens.

Signé : BARBIER,
Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier.

Au moment même où Mgr Humbrecht revendiquait pour les catholiques de France le droit d'arborer le drapeau du Pape, la Chambre criminelle de la Cour de Cassation rendait un nouvel arrêt sur la question. Elle rejetait le pourvoi formé par Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, contre le jugement du tribunal correctionnel de Sens qui avait confirmé le jugement du tribunal de simple police condamnant le prélat pour avoir, à l'occasion d'une fête religieuse, orné la porte de l'Evêché de drapeaux aux couleurs du Pape.

Cet arrêt n'a aucune portée.

La Chambre criminelle, — cette fameuse Chambre qui fut dessaisie par une loi de l'enquête Dreyfus — vient d'exprimer une seconde fois l'opinion qu'elle avait émise le 5 mai 1911.

Composée aujourd'hui comme elle l'était il y a deux ans, elle a jugé de la même manière.

Mais, au-dessus d'elle, il y a la juridiction des Chambres réunies de la Cour de Cassation, qui seule rend des décisions de droit obligatoires pour le juge du fait.

Or, l'objectif des catholiques poitevins est d'arriver à faire statuer

ce tribunal suprême, qui serait saisi en cas de nouveau pourvoi dans la même affaire.

Comme l'a rappelé Me Barbier dans sa plaidoirie, il n'y a pas deux mois que, par un arrêt rendu sur la question de savoir si les syndicats de producteurs peuvent prendre, comme parties civiles, l'initiative de poursuivre correctionnellement les fraudeurs de leurs produits, les Chambres réunies ont repoussé de fond en comble la thèse admise, dans la même affaire, par la Chambre criminelle.

Et l'on pourrait citer d'autres exemples analogues.

Donc, l'arrêt du 12 juin 1913 n'augmente pas l'autorité de celui du 5 mai 1911.

Il provoque toutefois une réflexion qui a son importance.

La puissance occulte, dont le cabinet actuel est, comme ses prédécesseurs, le prisonnier et l'instrument, n'aurait-elle pas voulu substituer à la commission-fantôme — qui devait, d'après la déclaration formelle du Ministre Klotz à la séance du 3 juin, étudier la question jusqu'à la fin du mois, — quelque autre épouvantail pour influencer, si c'est possible, les modestes magistrats cantonaux, juges en premier ressort?

L'affaire qui vient d'être jugée sommeillait depuis de longs mois à la chambre criminelle.

A la séance du 3 juin, le ministre ne songea pas à alléguer qu'on allait avoir un nouvel arrêt. Il déclara qu'il attendait la décision d'une commission, dont personne n'a encore connu l'existence ni la composition.

Mais, le lendemain, quelque habile homme aura signalé qu'on avait l'occasion de se procurer mieux que l'avis d'une commission inexistante. Et on a relancé la chambre criminelle pour avoir d'elle une solution, que l'on prévoyait conforme au précédent de 1911 et que l'on ferait sonner aux oreilles des juges de simple police appelés à se prononcer, aujourd'hui à Poitiers, demain ailleurs.

LES RECTIFICATIONS DU P. CAVALLERA

En réponse à un filet contenu dans notre dernier numéro : « Comment on fait l'opinion catholique », le P. Cavallera nous demande l'insertion des passages suivants de l'article visé.

On a dit avec raison que la législation sociale allemande est la plus audacieusement bienfaisante qui existe. Nul n'a contribué plus que les catholiques à sa création et elle n'est qu'une des formes de leur intense activité sociale, dont le spectacle est fort instructif. Il montre comment une minorité fortement unie peut, en dépit des obstacles accumulés, parvenir à jouer un rôle prépondérant et à réaliser son programme.

Pendant les trois quarts de siècle qui viennent de s'écouler, l'Allemagne s'est transformée au point de vue économique : d'agricole elle est devenue industrielle; au point de vue politique et religieux : la révolution de 1848, les guerres de 1866 et de 1870 ont effacé les derniers vestiges de l'ancienne organisation et assuré la prépondérance à la Prusse et aux éléments protestants, au détriment de l'Autriche catholique. Actuellement encore

les catholiques, qui forment le tiers des habitants de l'empire allemand, sont, au point de vue social et intellectuel, dans un état d'infériorité qu'ils avouent et dont ils cherchent à se relever. Leur situation religieuse est instable, toutes les lois de mai n'ont pas été encore abrogées. Mais, ayant pris courageusement leur parti de ces circonstances défavorables, ils ont délaissé les lamentations pour l'action méthodique et de grands succès ont couronné leurs efforts. Ils restent la grande force organisée, seule capable de tenir tête au socialisme menaçant. C'est qu'ils ont eu l'avantage d'avoir une doctrine sociale autorisée, une organisation politique forte pour la faire prévaloir au parlement, de multiples associations pour la soutenir et l'appliquer dans le pays, de puissants moyens pour activer les manifestations variées de cette riche vitalité.

. . . . . .

Dans ce magnifique épanouissement de la puissance sociale du catholicisme, la part capitale revient au prêtre qui a su comprendre pleinement sa mission et s'y adonner avec persévérance. Certes, l'action des laïques a été puissante, mais elle a tiré la plénitude de son efficacité de son union avec le clergé et de la direction éclairée de celui-ci. Il a généreusement travaillé avec un dévouement désintéressé, une clairvoyance, une continuité et une sagesse dans l'effort qui lui ont conquis la confiance inaltérable du peuple chrétien. Il a écrit dans les journaux, il a organisé les associations les plus diverses, il est le plus souvent l'homme de confiance du Volksverein, dont une large part de la direction lui est assurée. Aussi a-t-il la joie de voir ses églises remplies d'hommes et de pouvoir, malgré la persécution toujours menaçante, compter pour le catholicisme sur un avenir prospère et fécond.

Voilà qui est fait, mais cela n'explique ni ne change rien. Ces passages donnent le sens général de l'article; ils ne prouvent point que notre appréciation fût inexacte; ce que nous n'y voyons point et ce qu'il aurait fallu montrer, c'est que l'auteur ne s'en était point tenu à un panégyrique des « beaux temps » du Centre et du Volksverein, en gardant le silence sur leur évolution. On verra plus loin dans « Les affaires catholiques d'Allemagne » qu'il est vrai que les « syndicats chrétiens » restent la grande force capable de tenir tête au socialisme menaçant. Les extraits que nous avions lus ne se trouvent ici qu'en partie. Le reste est élégamment remplacé par une ligne de points, selon le procédé dont la lettre ci-dessous du P. Cavallera semble supposer que nous sommes seuls capables.

Toulouse, 19 juin 1913.
31, rue de la Fonderie.

Monsieur l'Abbé,

Je vous prie de vouloir bien mettre intégralement sous les yeux de vos lecteurs, avec cette lettre, les trois paragraphes ci-joints de mon article sur *l'action sociale des catholiques allemands*. Leur lecture montrera d'elle-même à quel point est sans fondement l'accusation formulée dans la *Critique du Libéralisme*, le 15 juin 1913. Il n'y a dans mon article, ni intention cachée, ni « genre de manœuvres », ayant pour objet de tromper l'opinion. Je n'ai point l'habitude, Monsieur, de dissimuler ma pensée. Il y a seulement, comme je l'ai écrit en toutes lettres, le désir de montrer par un exemple particulièrement réconfortant « comment une minorité fortement unie peut parvenir à jouer un rôle prépondérant et à réaliser son programme ». Cette leçon n'est sans doute pas tout à fait superflue. Le caractère unique-

ment historique de cet article, s'explique d'ailleurs assez naturellement : c'est le simple résumé de l'un des quatre cours professés à Toulouse cet hiver sur l'action sociale des catholiques pendant le XIXe siècle, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en France, cours dont le programme détaillé était connu de mes lecteurs.

Il vous plaît en terminant, Monsieur l'Abbé, de rappeler insidieusement l'affaire Duchesne. Je m'en étonne, car elle a mis et me paraît mettre encore en fâcheuse posture votre bonne foi. Rappelons les faits, si vous le voulez bien. Le 15 novembre 1910, vous avez consacré vingt-deux pages de la *Critique du Libéralisme* à une note de six pages, publiée par moi le 20 octobre précédent, sur les premières attaques de l'*Unità Cattolica*, reproduites par l'*Univers*, contre l'Histoire de Mgr Duchesne. Cette note parut à un moment où le Saint-Siège n'avait pas encore manifesté sa désapprobation. Le Souverain Pontife avait même daigné recevoir en audience et encourager l'auteur, à l'apparition de chaque volume de cette Histoire. De plus un nouvel examen spécialement confié à un homme d'une orthodoxie au-dessus de tout soupçon, avait amené le Maître du Sacré Palais à donner une seconde fois l'*imprimatur*. C'était *dix mois* avant la lettre de la Consistoriale (août 1911), *un an et trois mois* avant la mise à l'index (janvier 1912). D'ailleurs, vous l'avez dit vous-même, l'article n'avait pas pour objet de défendre directement Mgr Duchesne; je signalais avec preuves *écrasantes* à l'appui quelques procédés déloyaux mis en œuvre pour le combattre. A cette démonstration, qui était l'essentiel de ma note, on n'a rien pu opposer; aujourd'hui encore elle reste absolument inattaquable et le critique anonyme l'a reconnu lui-même en modifiant prudemment ses positions. Mais vous, Monsieur l'Abbé, dans votre souci d'informer exactement le lecteur, vous avez tout cité de ma note, tout, sauf les quatre pages et plus de cette démonstration, élégamment remplacées par deux lignes de points (p. 181). J'ai vainement espéré vous voir quelque jour réparer cette omission ainsi que l'exigeait la justice. La prose de M. Houtin ou de M. de Bonnefon était à vos yeux, beaucoup plus importante, car eux du moins avaient quelque titre professionnel, pour guider votre incompétence historique, humblement avouée.

A mon tour, en terminant, Monsieur l'abbé, vous me permettrez de vous avouer que je n'arrive pas à découvrir quel principe peut bien vous autoriser à violer si persévéramment les sévères prescriptions du droit canonique et de la théologie morale sur le respect dû à la réputation du prochain. Je découvre encore moins pourquoi vous avez tenu, d'une façon si déplaisante, à mêler au débat, une Compagnie pour laquelle vous et moi, Monsieur l'Abbé, ne devions avoir que les sentiments de la plus haute estime et de la plus entière reconnaissance.

Je reste, Monsieur l'Abbé, votre serviteur en Jésus-Christ.

Ferdinand CAVALLERA;
professeur à l'Institut Catholique de Toulouse.

Le P. Cavallera trouve insidieux notre rappel de son intervention dans la défense de Mgr Duchesne. Nous pensions l'avoir fait clair et net. Revenons un peu sur cette affaire avec lui.

En premier lieu, il abuse le lecteur quand il écrit que la « Critique » lui a consacré un article de vingt-deux pages. L'article avait bien vingt-deux pages à peu près comptées, mais le P. Cavallera en occupe très exactement *deux* (du bas de la page 180 au bas de la page 182),

pas une ligne de plus, si ce n'est un simple mot de rappel en terminant. Dans tout le reste il n'est pas question de lui. Nous passions la parole à d'autres appréciateurs. Dirons-nous que cette allégation du R. P., comme l'une ou l'autre de sa lettre, met en fâcheuse posture sa bonne foi? Le fait n'a pas assez d'importance, et, d'ailleurs, on sait bien que les écrivains de notre espèce sont seuls à faire bon marché des prescriptions sévères de droit canonique, sans oublier celles du droit naturel.

En outre, l'objet de notre critique n'était point de contester la valeur des siennes à l'égard des premiers articles de l' « Unità cattolica », dont nous admettions même le bien-fondé (p. 182), mais la forme regrettable et l'application généralisée qu'il leur donnait. La justice n'exigeait donc point que nous citions en détail ses critiques, mais que nous justifiions la nôtre.

« Son apologie — car c'en est une quoiqu'il s'en défende (1), — » écrivions-nous, dépasse notablement les besoins de la cause de » son client et ne rend pas bon service à celle de l'Eglise dans les » circonstances présentes, parce que, outre cette défense de Mgr Du- » chesne, légitime peut-être sur certains points particuliers, mais où » l'on chercherait vainement les réserves nécessaires sur la valeur de » l'ouvrage, l'avocat a profité de l'occasion pour se livrer à des gé- » néralisations qu'il est permis de trouver pour le moins inopportunes. »

Voilà ce que nous devions montrer. Y sommes-nous parvenus? On en jugera par les citations de son article, telles que nous les donnions alors. Le P. Cavallera ne verra pas d'inconvénient à cette reproduction, car les hommes de sa valeur ne parlent point à la légère et ne sont pas exposés à renier les jugements qu'ils ont une fois émis.

L'article de l'*Unità cattolica*, ainsi porté récemment à la connaissance du public français, mérite de retenir l'attention. Il ne s'agit pas ici d'écrire une apologie de Mgr Duchesne. *Nous n'avons aucune raison de lui faire cette injure. Ceux qui l'ont lu savent à quoi s'en tenir;* les autres, informés que l'ouvrage est revêtu du double *imprimatur* romain, préféreront sans doute à l'avis d'un journaliste le témoignage du maître du sacré Palais, théologien officiel du Saint-Siège. Ce *factum est uniquement considéré comme spécimen caractérisé d'un genre de littérature auquel on accorde souvent trop d'estime et qui, sous le couvert du zèle pour le bien de l'Eglise, se met facilement à l'aise avec la vérité et avec la justice. Malgré sa brièveté, il utilise presque tous les procédés fâcheux, grâce auquels il est aisé de transformer un écrivain qui a le souci de satisfaire aux exigences de la foi et de la science en adversaire du catholicisme pire que ses ennemis déclarés. La preuve en est aisée à fournir.*

. . . . . .

Le lecteur est peut-être fatigué de ces remarques et suffisamment édifié sur les procédés employés. Il reste pourtant encore un morceau de résistance et, comme dit l'auteur, « nous arrivons à quelque chose de plus grave ». *Ici, il faudrait tout citer : c'est le triomphe de cette critique frelatée jouant tour à tour des insinuations malveillantes, des rapprochements ou des isolements de textes perfides, des citations tronquées qui arrivent à donner totalement le change sur la pensée de l'écrivain.*

. . . . . .

Certes, si quelqu'un a le droit de ne point être suspecté sur ce sujet,

c'est bien l'écrivain qui a le plus fait pour tirer au clair l'histoire des papes pendant les dix premiers siècles. Notre journaliste ne connaît sans doute ni la monumentale édition du *Liber pontificalis*, ni les *Premiers Temps de l'Etat pontifical*, ni cet autre petit volume sur les *Autonomies ecclésiastiques* qui reste l'une des meilleures apologies de la primauté romaine contre les attaques du schisme et de l'hérésie.

On trouvera peut-être que c'est s'attarder beaucoup sur un *factum* à ce point dénué de valeur. Nous ne le pensons pas. La personnalité de Mgr Duchesne, si éminente qu'elle soit, n'est point seule en cause ici. C'est la légitimité même et la possibilité de la science catholique positive qui est mise en question. Avec un pareil système de critique et une publicité aussi intempestive donnée à ces élucubrations, il n'est pas un ouvrage sérieux qui puisse résister, pas une réputation d'orthodoxie solidement établie qui soit assurée du lendemain. *La lutte contre le modernisme ne justifie ni la calomnie ni l'incompétence.* Que l'opinion catholique, dont la susceptibilité devient chaque jour plus impressionnable, se laisse égarer par des guides aussi peu qualifiés et la tâche modeste, mais absolument nécessaire, des savants catholiques, paraîtra difficile au point de décourager les meilleures volontés. Aux savants catholiques à réagir vigoureusement contre ces regrettables tentatives. Dociles aux décisions et aux avis de l'autorité hiérarchique, qu'ils revendiquent sans se lasser leur indépendance à l'égard des publicistes incompétents. A eux de faire eux-mêmes, avec la clairvoyance, la fermeté et la modération requises, la police de leur propre corporation, d'en exclure les indignes ou les incapables, mais à eux aussi de faire respecter leur dignité et les légitimes exigences de leur état. Qu'ils ne laissent passer sans réfutation aucune de ces attaques injustifiées qui alarment périodiquement les âmes chrétiennes, *en jetant la suspicion sur d'excellents travailleurs, uniquement soucieux de servir l'Eglise par une science de bon aloi comme d'autres la servent par la prière ou par la prédication.* Ainsi chacun restera à sa place, et sous le contrôle de l'Eglise, sûre de ses fils, l'œuvre intellectuelle, légitime et urgente, se poursuivra dans ses conditions normales d'ordre et de sérénité.

Même à supposer, comme nous le faisions, que la critique de l' « Unità cattolica » ait eu au premier moment quelque « défaillance », nous avons cru être en droit de nous étonner de la virulence du P. Cavallera contre un journal qui est notoirement l'un des plus dévoués au Saint-Siège et honoré publiquement de sa faveur, et de cette « sortie générale » qu'on aurait pu croire échappée à la plume de quelque modernisant.

Nous sommes encore plus surpris de sa lettre.

Il nous fait remarquer que tout ceci était antérieur à la condamnation. Mais à quoi sert donc la science des théologiens émérites et qu'est-ce qui les distingue du simple vulgaire, s'ils sont aussi excusables que lui de ne pas découvrir les erreurs d'ouvrages comme celui de Mgr Duchesne et de n'en pas apercevoir les dangers tant qu'ils n'ont pas un jugement authentique du Saint-Siège pour les fixer?

Le simple fidèle sait, du moins, s'il a lu l'encyclique *Pascendi*, que l'imprimatur, pour les diverses raisons qu'elle énumère, n'est pas une garantie d'orthodoxie tellement absolue qu'elle interdise, surtout aux docteurs, d'avoir l'œil ouvert sur ces dangers.

Le P. Cavallera en est encore aujourd'hui à chercher un argument

en faveur de Mgr Duchesne dans les approbations que le Saint-Père lui aurait données. Que sa critique est donc vieillotte!

A tout ce qu'on a déjà répondu publiquement sur ce point, je puis ajouter que je tiens personnellement de la bouche de S. E. le cardinal Merry del Val lui-même que S. S. Pie X n'avait pas lu l'ouvrage de Mgr Duchesne avant que son avant-dernière maladie lui en ait laissé le loisir. Je ne suis pas chargé de dire comment il le jugea. Mais je pourrais ajouter encore, quoique d'une autre source, que les premières campagnes contre l' « Histoire ancienne de l'Eglise » furent commencées avec l'agrément du Vatican.

La question n'était donc pas pour nous de savoir si les critiques du P. Cavallera étaient fondées. Volontiers je conviendrais une fois de plus que la compétence pouvait me faire défaut pour en juger à fond, comme il prend la peine de me le rappeler. Eh oui! Je n'ai pas vieilli dans l'étude des sciences sacrées et personne n'était moins préparé que moi à devenir controversiste, après une vie très exclusivement consacrée à l'éducation dans les collèges jusque après cinquante ans. L'aveu ne me coûte pas. Voyez pourtant ce que peut produire un fond honnête de connaissances théologiques au service d'un jugement que Dieu a fait à peu près droit et sûr, d'un sens catholique qui est aussi une de ses grâces, affiné par une éducation profondément chrétienne, et d'un vif amour pour le triomphe de la vérité. Depuis que j'ai commencé à écrire, il n'est pas une mesure du Saint-Siège que je n'aie pressentie et défendue par avance, tandis que d'autres... Il est vrai que les grands esprits scientifiques planent au-dessus de ces contingences que nous perdons notre temps à discuter. Encore, si dans les questions où leur haute compétence semblerait nous commander de les laisser parler seuls, ils parlaient bien! Mais l'auteur de l' « Histoire ancienne de l'Eglise », celui que M. Houtin, qui connaît bien l'Ecole, appelle « le père du modernisme » : un de ces « excellents travailleurs uniquement soucieux de servir l'Eglise par une science de bon aloi, comme d'autres la servent par la prière et la prédication! » Rougissez, « publicistes incompétents »; que ne laissez-vous aux « savants catholiques » « le soin de faire eux-mêmes, avec la *clairvoyance*, la *fermeté* et la *modération* nécessaires (oh! surtout la modération), la police de leur propre corporation »? Et qui vous donne l'audace de vous en mêler tant que l'on n'a pas prononcé sur vous le « dignus es intrare... »? Malgré cela, à défaut d'un examen sérieux par le P. Cavallera, c'est à cette remarquable série d'articles « Appunti sereni » publiée peu après par la même « Unità cattolica » qu'il faudra s'en rapporter pour avoir un jugement sûr et fortement motivé sur le danger de l' « Histoire ancienne de l'Eglise ».

Le P. Cavallera fait certainement honneur à la Compagnie de Jésus, — car il ne faut pas en juger par ce seul trait; — mais ni lui ni tel ou tel autre ne l'incarnent. Heureusement pour elle, en certains cas, elle a d'autres représentants. La reconnaissance très sincère et très profonde que je dois et que je conserve à l'Ordre ne prime pourtant pas tout autre devoir et tout autre droit. *Amicus Plato*... Je sais d'ailleurs que d'aucuns, même dans son sein, et non des plus

effacés, estiment que relever le ton des critiques du P. Cavallera et sa défense de Mgr Duchesne, ou les appréciations de tel de ses confrères qui, tout en faisant, lui, d'importantes réserves, écrivait que « l'Histoire ancienne de l'Eglise demeurera parmi les monuments les plus durables de la sience ecclésiastique », était rendre service à la Compagnie, au risque d'un déplaisir.

E. B.

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

Le professeur Schnitzer qui se fait çà et là le porte-parole ambulant du modernisme, disait, il n'y a pas longtemps, à Lucerne, sa façon de penser sur les résultats de l'encyclique « *Singulari quadam* ». On ne peut pas nier, disait-il en substance, que tout cela s'est terminé par un triomphe complet de la « direction de Cologne, » et du modernisme politique qu'elle représente; triomphe qui, en l'espèce, n'est qu'une défaite de Rome et du Pape, une déroute de la direction intégrale de Berlin.

Et, basant sur cet exemple ses propres espérances comme celles du cercle moderniste auquel il appartient, il terminait en disant : « C'est là seulement le commencement de la fin. » Schnitzer se trompe. La défaite de Rome et de Berlin n'est point telle qu'il la croit. Je n'en donne pour preuve que cette peur des gens du Centre, de Cologne et des syndicats chrétiens, qui se manifeste, çà et là, en des entrefilets cachés de journaux où ils essayent de tâter l'opinion. C'est ainsi, par exemple, que dans le « Courrier de la Bourse » (Börsenkurier) sous le titre : « Rome, Cologne et Berlin » on avait l'air de se demander, il y a quelques jours, si le Saint-Père vraiment prépare une nouvelle encyclique, cette fois plus tranchante et plus décisive. Les modernisants chrétiens sentent si bien qu'ils ont détourné le sens et la portée de l'encyclique, ils sentent si bien qu'ils ont abusé de la condescendance épiscopale, ils sentent si bien que le silence de Rome prélude à la condamnation, que leur conscience n'est pas à l'aise; et alors voici la manœuvre.

Par ces entrefilets çà et là jetés comme des ballons d'essai, l'état-major du modernisme politique ou social voudrait faire arracher au nonce de Munich ou à quelqu'un des évêques allemands, une déclaration par laquelle ils feraient constater que toute lutte est finie, que Rome ne songe pas à autre chose et se contente de la façon plus que fausse dont on l'a interprétée. Et alors, si telle déclaration émane de quelque autorité religieuse qui se laissera prendre aux manigances, on en abusera à son tour; elle fera le tour de la presse, à la rescousse de celui qui la mène comme par une ficelle, et la comédie sera jouée. Mais Rome veille plus que jamais; les matériaux s'accumulent; on les classe, on les étudie; ils sont d'une gravité exceptionnelle, bien de nature à faire réfléchir, et il ne serait point étonnant que sous une forme de Syllabus, tel point, comme la grève, ou tel autre, reçut bientôt théologique, morale, sociale et absolue fixation.

En attendant, les faits s'ajoutent aux faits pour montrer la profonde

impression qui règne à l'heure présente. Et tandis qu'au congrès syndical chrétien d'Essen, on avait dit qu'on en restait aux conclusions de celui de Dresde, et qu'au lendemain de celui d'Essen, on proclamait partout que la querelle syndicale était terminée dans le camp catholique, cette querelle syndicale est comme le feu qui couve sous la cendre; de temps en temps, un étourdi donnant en passant un coup de pied maladroit dans celle-ci, on s'aperçoit aux étincelles que le feu est loin d'être mort. Ces étourdis ont divers noms. Ce sont des revues qui ne devraient rien avoir à faire avec pareille dispute, et qui y entrent de plain-pied sottement. L' « *Ouvrière* » de Munich, organe des femmes et jeunes filles ouvrières, dirigé par le prélat Mgr Walterbach; la « *Jeune fille chrétienne* », organe semblable, moins social, dirigé par un religieux capucin; la « *Wacht* » (la Garde), organe des associations de jeunesse; çà et là quelques organes de compagnons catholiques, non seulement font de la réclame pour les syndicats chrétiens, mais s'en font les pourvoyeurs. Chose curieuse! ils s'appuient, pour cela même, sur l'encyclique, et bientôt l'on croira partout que le Pape a recommandé d'entrer dans les syndicats chrétiens et non pas « toléré » sous des conditions strictes à remplir. La chose la plus fâcheuse dans toute cette affaire, c'est que ces organes et les autres en réfèrent à des discours publics des archevêques de Munich et de Bamberg. On exploite même certaines distinctions, données pour d'autres mérites que la réclame pour les syndicats chrétiens, telle la prélature récente de Mgr Walterbach, pour faire accroire qu'elles sont les récompenses de cette réclame même. C'est certainement là le plus mauvais service qu'on puisse rendre aux hommes de la fausse direction pour les distinctions possibles dans l'avenir.

D'autant que les personnes qui lisent les brochures, les revues ou les journaux, qui entendent les conférences publiques, non seulement boivent à gorgées la mauvaise opinion, mais l'exagèrent, l'étendent à leur tour et la portent sur des terrains inconnus jusque-là, sur des terrains glissants, scabreux, sur des questions qui peuvent avoir dans leur réponse le retentissement le plus douloureux pour l'Eglise en Allemagne et pour l'Allemagne elle-même.

Je vous disais dans un article récent, que la masse des ouvriers demeurant encore bonne, toutefois, çà et là se montraient des marques non-équivoques d'irrespect et de moquerie contre le clergé. J'en ai d'autres preuves que j'avais oublié de communiquer précédemment. Quoique vieilles de trois à quatre mois, elles sont de toute actualité, car elles se répètent tous les jours.

Qu'il suffise de quelques exemples, écrit la *Gazette populaire de Sarrebrück*, du 29 janvier; reproduisant une lettre d'un curé du district minier de la Saar. « Le curé de L. est un vulgaire et insolent polisson ». Le vicaire de B. est une « impudente fouine », un « jeune bec-fin », que l'on devrait descendre de la chaire. (Il avait lu la lettre du révérendissime Seigneur évêque de Trèves). La prêtraille et les sacs à argent sont la cause de notre misère. Si l'évêque avait à creuser des charbons, il la ferait aussi, la grève. Juif, évêque et ministre sont actionnaires des mines. « Il

nous faut *secouer le joug*, disait un chrétien catholique à son moniteur protestant ». « Quel joug »? dit celui-ci. « Le joug *des prêtres*, il ne faut plus qu'ils nous mènent par le bout du nez », que ce « joug » s'étendait aussi à la morale de l'Eglise catholique, on en a la preuve dans ce qui se passa dans une réunion que tint quelque part le secrétaire d'ouvriers Hans, avec son collègue Mischke. Le curé de l'endroit avait été invité aussi et il était venu. Au cours de la discussion on vint à parler de l'article connu d'Essert dans la « Poste de La Sarre » (Saar-Post) où il avait été reproché à l'administration minière d'employer 12.000 à 15.000 hommes de trop. Le porte-parole des chrétiens montra alors du doigt l'ecclésiastique présent et dit littéralement : « De cela vous en êtes la cause! » « Comment donc? » déclara celui-ci, « je ne vous comprends pas, parlez plus clairement ». Il commença à bégayer quelque chose, jusqu'à ce qu'un des assistants dit : « Il veut dire que les curés pressent de garder sacré le mariage et sont contre une limitation de la bénédiction qu'est la paternité ». « Avez-vous voulu dire cela »? dit l'ecclésiastique au premier. « Oui, c'est ce que je veux dire », répondit-il. Là-dessus ricanement des uns et emportement des autres. Ce fut d'ailleurs là un des thèmes favoris traités au temps de l'agitation gréviste dans les réunions d'ouvriers et dans les lieux de travail.

Les prêtres veulent nous tenir dans la pauvreté, ils sont aussi des fonctionnaires de l'Etat, il faut qu'ils aillent aussi à la mine. S'il leur venait un nouveau Kulturkampf qui leur tienne haut le panier à pain, ce serait bien autre chose. Le mieux est de séparer l'Eglise de l'Etat, comme c'est en Amérique et en France.

Ce n'est point encore assez dire. Nous connaissons un cas, où le président de l'assemblée chrétienne interpella le chargé d'âmes à cause du sermon et demanda une explication. Quel était le contenu du sermon? S'était-il prononcé pour ou contre la grève? Non, il avait osé dire que ce n'est point suffisant de s'appeler catholique, mais qu'il faut encore vivre en catholique. Et, « catholiquement », disait-on une fois dans une réunion à Bildstock dans les rangs chrétiens, « *catholiquement, j'en ai plein le dos* ».

Cette conduite des syndicats chrétiens favorise largement le socialisme contre lequel ils prétendent être le plus fort boulevard en Allemagne. La « Gazette socialiste des mineurs » jubile du succès obtenu par la fédération socialiste des mineurs dans les contrées où elle n'avait point d'accès : Elle dit dans son n° 3 de cette année :

« Ce que nous ne pûmes obtenir dans le district de la Sarre par un travail long et pénible de plusieurs années, ils s'en sont chargés pour nous en trois semaines, les « généraux de génie, éprouvés au feu, habitués à la lutte et à la victoire » du syndicat des mineurs chrétiens toléré par le Pape; et cela, d'une façon si brillante, qu'ils n'auraient véritablement mieux pu le faire, s'ils avaient été payés par nous. Les organisateurs chrétiens de la grève qui considèrent comme leur devoir vital, de nous combattre et qu'ils avaient réussi, avec l'aide du terrorisme, à nous tenir pour longtemps éloignés de nombreuses localités de la Sarre, ont maintenant précisément obtenu le contraire de ce qu'ils voulaient et de ce pourquoi ils avaient reçu l'agrément ministériel. Dans les localités les plus noires, dans lesquelles, il y a quelques semaines, nous n'avions encore aucun membre, et où il nous paraissait presque impossible d'entrer, nous avons aujourd'hui des réunions locales, tandis que les « chrétiens » ont en beaucoup d'endroits disparu ou bien en sont tombés piteusement au manque complet d'importance ».

Et ce ne sont point là des propos que tiennent seuls les organes socialistes; on pourrait accuser ceux-ci d'exagération et de vantardise. Les organes des syndicats chrétiens eux-mêmes avouent qu'ils ne peuvent arriver à rien et qu'ils sont obligés pour obtenir quelque chose de tendre la main aux socialistes. Cette impuissance économique, le « *Bergknappe* », organe des ouvriers mineurs chrétiens, l'avoue, forcé par les circonstances et ouvertement, dans son nº 21 du 24 mai 1913, dans un article intitulé « *L'union des mineurs* ». On y attire l'attention sur les conjonctures favorables du moment dans l'industrie minière allemande, puis on ajoute :

Les propriétaires des mines sont bien et fortement organisés, ils sont unis. Voilà pourquoi ils peuvent réaliser de gros gains. Et les ouvriers! La pensée et la conscience que l'union fait la force vivent dans tous les cœurs. Malgré ce, il n'y a pas d'union. Ce fait regrettable, on le sent maintenant très douloureusement. A travers la classe ouvrière des mineurs, il y a une plaie béante qui s'élargit davantage de jour en jour.

Les mineurs ont diverses organisations. Elles sont là. Mais il est inutile aujourd'hui de se demander encore une fois, pourquoi il n'y a pas, parmi les mineurs, une organisation unique. Le syndicat des mineurs chrétiens n'a pas besoin de craindre la discussion de cette question. Les organisations sont là; on doit compter avec cette réalité. *Les diverses associations ont* déjà souvent *travaillé ensemble et unies.* Rappelons seulement l'action commune en maintes luttes pour la réforme des choses minières, la grève de 1905 dans la Ruhr, le mouvement gréviste qui vient de finir en Haute-Silésie, où l'association professionnelle polonaise proclama la grève et le syndicat chrétien la fit avec elle. L'union socialiste et le syndicat Hirsch-Duncker ont adhéré et collaboré au mouvement. *C'était là l'union.*

Voilà où conduit le libéralisme social : au socialisme. D'ailleurs cette union honteuse c'est à la conclusion de chaque contrat de tarif qu'ils la font; là, chrétiens et socialistes s'entendent toujours pour écarter les syndicats catholiques purs, obligés de traiter seuls avec les patrons qui, même protestants, leur sont favorables. J'ajoute aussi que cette union ne leur sert guère : dans la Ruhr, dans la Sarre, dans la Silésie, les résultats de la grève furent toujours néant.

***

Pour bien tenir au courant les lecteurs de la « Critique du Libéralisme », j'ajoute en terminant quelques faits et informations se rattachant au mouvement libéralisant et moderniste.

Les « *Petrus-Blaetter* » du 30 mai donnent tout au long connaissance de la fin de leur procès avec le Dr Froberger, rédacteur ecclésiastique de la « *Gazette populaire de Cologne* ». Condamnée à 100 marks d'amende et à l'insertion d'une déclaration favorable à ce dernier par l'Ordinaire de Trèves, la rédaction des « *Petrus-Blaetter* » fit appel à la Rote romaine. Celle-ci a prononcé en dernière instance et obligé le Dr Froberger à rétracter ce qu'il avait dit contre cette revue catholique et à publier ses rétractations dans six journaux allemands principaux : Germania, Gazette populaire de Cologne, Gazette de la

Poste d'Augsbourg, Gazette populaire de Silésie, Dernières nouvelles de Zurich, Revue universelle.

Les cinq dernières, état-major libéralisant, ne sont pas aises d'une pareille insertion.

— Le comte d'Oppersdorff, calomnié par la *Gazette populaire de Silésie*, vient de gagner son procès. La Gazette est condamnée à 150 marks d'amende ou 20 jours de prison et à l'insertion du jugement dans cinq feuilles diverses.

— Cette *Gazette populaire de Silésie* n'en continue pas moins ses erreurs. La condamnation du « Bulletin de la Semaine » en France lui tient au cœur. Elle écrit que Rome fut mal informée autant que le cardinal Andrieu et les 52 évêques français. Cela s'appelle du toupet. Il est vrai que cette condamnation est chose importante et que la Gazette sent que sa doctrine est aussi frappée avec elle. La « Correspondance de Cologne » a montré dans un remarquable faire-part du 26 mai les attaches intimes qui existent entre les erreurs du « Bulletin de la Semaine » et celles de la direction de Cologne.

— A Paderborn existait une association ouvrière catholique agrégée à Munchen-Gladbach; après la publication de l'encyclique, un certain nombre d'ouvriers se refusèrent à être les amis et à se faire les pourvoyeurs des syndicats chrétiens. Ils réclamèrent l'application scrupuleuse de l'encyclique; ne l'ayant pas obtenue, ils se formèrent en association catholique agrégée à la fédération de Berlin. Celle-ci demande qu'il y ait à la tête un ecclésiastique président et conseiller. Jusqu'à maintenant il a été impossible à la nouvelle association catholique d'obtenir cet ecclésiastique pour l'aider à appliquer l'encyclique papale. C'est tout au moins bizarre, sinon très significatif.

— Je signale en terminant un article fort intéressant, scrupuleusement théologique et mettant tout à fait les choses d'Allemagne au point, publié par la « Revue apologétique » du 1er juin, paraissant à Francfort. L'article est intitulé : « Christianisme général », il est signé du Dr C. von Boetzelaer. Les organisations catholiques comme telles doivent-elles s'en tenir à une mentalité? y a-t-il une mentalité chrétienne comme aux confessions? qu'est-ce que cette « base chrétienne commune »? sur quelle mentalité se fonde le Centre actuel? Telles sont les questions graves et tout actuelles qui reçoivent dans cet article la réponse catholique intégrale. La lecture en est à recommander à ceux qui connaissent la langue allemande.

Giuseppe VERDAD.

CRITIQUES COMPLAISANTES

Croiriez-vous que la *Revue des Deux-Mondes* ait été plus sévère pour le « grand prix de littérature » décerné par l'Académie française à M. Romain Rolland, que ne l'est la *Semaine littéraire* de la Bonne Presse, 15 juin 1913?

Ce n'est pas, certes, que la *Semaine littéraire* ait oublié les réserves à faire au point de vue religieux et catholique sur les dix volumes de *Jean Christophe:* I. L'*Aube*, 1904, le *Matin*, 1904, l'*Adolescent*, 1905,

la *Révolte*, 1906-1907; II. « Jean Christophe à Paris : « *La foire sur la place*, 1908, *Antoinette*, 1908, *Dans la maison*, 1909 ; III. « La fin du voyage » : Les *Ruines*, 1910; le *Buisson ardent*, 1911, et la *Nouvelle journée*, 1912. La *Semaine littéraire* dit bien que cette œuvre de si longue haleine et les maximes et réflexions qu'on en a tirées sous le titre l'*Humble vie héroïque* « retiennent inconsciemment beaucoup de christianisme. Mais ce n'est que le parfum d'un vase vide, car Romain Rolland n'a pas la foi. Dans le temple désaffecté de son âme, il a remplacé Dieu par la Vie (avec un grand V), et c'est à celle-ci qu'il rend un culte aussi ardent que vain.

» Cependant son état d'âme n'est pas du tout d'un sectaire et l'on ne saurait suspecter sa bonne foi. »

Et après avoir cité une lettre de M. Romain Rolland au directeur d'un journal : « Il ne dépend pas de nous de croire ce que nous croyons. Pardonnez à ceux qui n'ont pas tout à fait votre foi. Peut-être l'auront-ils un jour... Vous tous, regardez-moi comme un homme de bonne volonté »; la *Semaine littéraire* dit fort justement qu'elle aurait aimé que M. Romain Rolland, dans le dernier volume de son *Jean Christophe*, postérieur à cette lettre, s'interdît certaines moqueries contre l'Eglise et sa doctrine par respect pour cette foi qu'il « aura peut-être un jour », et dont il ne doit pas se rendre indigne.

Très bien; mais n'y avait-il pas, même à ce point de vue, des critiques plus vives à formuler contre un auteur « dangereux », que la droite nationaliste de l'Académie française, conduite par MM. Barrès, Rostand et Hervieu, qu'on ne peut soupçonner de cléricalisme, a combattu avec acharnement jusqu'au cinquième tour de scrutin?

Sans doute, la *Semaine littéraire* reproche à M. Romain Rolland, « qui est d'aventure un excellent écrivain », d'être « d'ordinaire un écrivain négligé, et de l'être délibérément par horreur « du mensonge de la forme » et par amour de la « sincérité ». Elle lui reproche surtout d'avoir entamé dans le cadre romanesque de son *Jean Christophe*, jusqu'à le distendre démesurément, toutes les idées sur le temps présent et les questions du jour. « ... Cette partie doctrinaire de *Jean Christophe*... est de valeur médiocre, et, littérairement, elle nuit gravement à l'œuvre dont elle écrase la partie romanesque. »

Mais alors pourquoi écrire : « Et cependant, si fâcheux que soient ces défauts, il n'est que justice de reconnaître l'originale beauté de *Jean Christophe, qui a des parties de chef-d'œuvre et forme un « monument »* (!!) qui en impose parmi les œuvres fragmentaires de nos écrivains d'aujourd'hui. »

Un « chef-d'œuvre », un « monument », dans cette œuvre difforme et immorale d'un disciple de Tolstoï, qu'on admire à l'étranger plus qu'en France, où il n'a jamais été populaire et, grâce à Dieu, ne le sera jamais!

Et puis, c'est précisément la « partie doctrinaire » qui fait le fond de tout l'œuvre de M. Romain Rolland. « *Jean Christophe*, dit-il, est la tragédie d'une génération qui va disparaître », la génération de ceux qui étaient enfants à l'époque de la guerre de 1870. Aussi, M. André Beaunier, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1912,

le *Testament d'une époque française*, écrivait-il avec son sens critique :

« Les velléités, les espérances, les déconvenues, les folies de ces jeunes hommes, leur rêve, leurs vertus et leurs vices, leur prodigieux émoi, tel est le tableau que M. Romain Rolland décida de peindre. Et il a dressé le bilan d'un quart de siècle.

« L'idée de l'œuvre, la voilà. »

Or, pour cela, quel héros a-t-il choisi? Un Allemand, un musicien de génie, Jean Christophe. « A ces deux titres, dit excellemment M. André Beaunier, est-il bien le personnage qu'il fallait? Pour évoquer le martyre intellectuel et moral d'une génération française, un jeune Français moins extraordinaire ne valait-il pas mieux? »

Voilà la principale raison de l'opposition qu'a rencontrée *Jean Christophe* chez 13-14 membres de « la droite nationaliste » de l'Académie. La *Semaine littéraire* n'en tient aucun compte, quand elle dit :

« *Jean Christophe*, qui est l'œuvre maîtresse de Romain Rolland et celle qui lui a valu le suffrage de l'Académie, est la biographie psychologique d'un musicien de génie, né sur le bord du Rhin, dont nous suivons la destinée douloureuse depuis « l'aube » jusqu'à « la dernière journée ». Neuve par son sujet comme par son cadre, cette étude convenait excellemment à l'auteur de *Beethoven*, et il y a manifesté de rares dons de poète et de subtil psychologue.

Oui; mais le moraliste, que faut-il en penser? La *Semaine littéraire* ne parle que de l'épisode d'*Antoinette*, qui est « en marge du sujet et occupe un volume entier. Or, M. André Beaunier avait dit : « Les amours de Christophe sont assez nombreux : ne le sont-ils pas un peu trop?

Il y a Sabine, petite veuve en noir, avec laquelle Jean Christophe fait une escapade, sauf ensuite à la laisser mourir sans un « au revoir ». Il y a Mina von Keerich, son élève, et Rosa, qui « dépense à n'être pas aimée, plus d'amour que de jalousie ». Il y a encore Ada, « belle fille pour les parties de campagne et les folies au bord de l'eau ». Il y a Antoinette, une petite provinciale de France, qui ne livre qu'en mourant le secret de son amour. Il y a aussi Anna, dont « le cœur est un feu qui couve, puis s'élève et flambe; et dans sa passion adultère, elle trompe astucieusement mari et servante qui l'épient. Il y a enfin Grazia, grâce d'Italie, qui, sans être jeune, va à notre héros du Nord. « Autant d'amours, autant de morts... Autant d'amitiés, autant de morts », sans parler des scènes de violence, de l'émeute du 1er mai, où Christophe se mêle on ne sait pourquoi... L'unité funèbre du livre est consacrée par la mort du héros en pleine maturité.

Tout cela n'est-il pas immoral au premier chef? La *Semaine littéraire* devait le dire, ce nous semble, pour empêcher la lecture d'une œuvre malsaine. Elle ne cesse pas de l'être parce que M. Raymond Poincaré lui a donné sa voix, tout comme M. Lavisse, M. Marcel Prévost, l'étrange directeur de conscience de « Françoise », et parce que M. d'Haussonville a insisté, dit le *Temps*, pour un cinquième tour

de scrutin, d'où M. Romain Rolland est sorti vainqueur avec 15 voix sur 29.

Le libéralisme de plus en plus accentué de ce gentilhomme n'excuse point la majorité de l'Académie qui avait à couronner une œuvre « *d'une inspiration élevée* », d'avoir choisi celle où il y a, avec *la foire sur la place,* que critique fort M. André Beaunier, un pessimisme irréligieux et immoral dont ne voulaient à aucun prix MM. Paul Bourget, Emile Faguet, Edmond Rostand, Hervieu, Maurice Donnay, Maurice Barrès.

LE BULLETIN DE LA SEMAINE ET LES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

On a justement fait observer que le *Bulletin de la Semaine* s'obstine à ne pas annoncer à ses lecteurs la mise à l'index de la « Sainte Chantal » de M. l'abbé Brémond ni celle des « Annales de Philosophie Chrétienne ». Il n'a pas cité davantage le décret de la Congrégation Consistoriale sur les candidatures ecclésiastiques. Tout cela, sans doute, pour justifier la protestation de M. Imbart de La Tour, dans son Mémoire : où trouverait-on un meilleur choix d'informations religieuses que dans notre Bulletin? Il est vrai, d'abord, qu'il ne faut pas, dit le proverbe, parler de corde dans la maison d'un pendu, et aussi que M. Brémond, M. Laberthonnière et M. Lemire appartiennent au Bulletin; ce qui n'embellit pas sa position actuelle. Il a gardé le même silence sur le procès de M. Humbrecht, dont toute la presse, même anticléricale, s'est occupée. Question inopportune, que celle de la souveraineté pontificale. Ce sont autant de traits que le Bulletin pourrait mettre en avant pour se défendre des « silences calculés » dont le Mémoire le disculpe si... hardiment. Cependant nous croyons qu'on y verra plutôt la preuve de sa persistance dans l'attitude condamnée.

Il y a quelque chose de plus grave. Le *Bulletin de la Semaine* n'a pas encore soufflé mot, depuis plus d'un mois, de la mesure qui l'a frappé. Comment des écrivains catholiques, qui prétendent ne pas laisser mettre en doute la sincérité de leur obéissance, peuvent-ils traiter par ce mépris du silence une censure ecclésiastique à laquelle ont adhéré cinquante-trois évêques? Il est temps de le dire aujourd'hui, c'est la pire des insolences et cela constitue le Bulletin dans un état de révolte tacitement avoué. Comment d'ailleurs une revue catholique réprouvée par la majorité de l'épiscopat peut-elle continuer de paraître, sans faire aucune amende honorable et sans promettre un changement de conduite, bien plus, en persistant, comme on vient de le voir, dans son attitude réprouvée?

Le Mémoire de M. Imbart de La Tour aura du moins eu un bon résultat. Il dévoile à tous les yeux la tactique du catholicisme libéral international. C'est parce qu'il en exprime le programme qu'il a pris une telle importance et trouvé tant de défenseurs même dans la presse étrangère.

Les Annales de philosophie chrétienne n'ont pas suivi la même voie. Leur numéro de mai-juin contient une déclaration de soumission. On n'en doit certes pas suspecter la sincérité, mais que ses formules sont donc peu claires! Et l'on peut dire insuffisantes.

« Nous craindrions de manquer à la sincérité si nous dissimulions » la douloureuse surprise que nous avons éprouvée, si nous taisions » le travail d'âme qui nous a fait surmonter aussitôt les apparences » pénibles. C'est en effet au moment où, toujours soucieux de main- » tenir l'intégrité et la continuité de la tradition, nous croyions cer- » tains malentendus définitivement écartés que notre respect pour la » discipline de l'Eglise nous oblige à de nouveaux examens de con- » science. »

Ce n'est pas seulement la discipline de l'Eglise, mais son autorité doctrinale qui s'impose ici, et, bien acceptée, elle simplifierait peut-être les examens de conscience. M. Laberthonnière croirait-il que, dans la précédente mise à l'index de deux de ses ouvrages à laquelle un mot semble faire ici allusion, il n'y eût qu'un « malentendu »? En serait-ce simplement un autre qui ressort des « apparences » actuelles? Les Annales n'ont pas voulu mettre une protestation en témoignant de leur souci de maintenir l'intégrité et la continuité de la transition. mais, en présence de la censure qui vise directement la manière dont elles s'y prenaient, n'eût-il pas été sage et meilleur de ne pas glisser cet essai de défense? On ne saurait faire un crime à M. Laberthonnière de sa surprise, mais elle témoigne d'une confiance que le passé aurait dû ébranler. La mise à l'index de « *Sur le chemin du catholicisme* » et du « *Témoignage des Martyrs* » survenant après celle de sa revue, doit achever de lui faire comprendre que son souci l'a mal inspiré et qu'il ferait bien de s'en décharger.

La déclaration dit encore : « Catholiques sans réserves, philosophes » toujours persuadés du caractère imparfait de nos pensées et de » l'insuffisance d'une apologétique toujours réformable, nous avons » témoigné à l'autorité que nous nous inclinions respectueusement. » « L'autorité » répond-elle ici à la « discipline »? Un autre nom eût mieux sonné. Quoi qu'il en soit, serait-ce seulement « le caractère imparfait des pensées », « l'insuffisance de l'effort apologétique » qui a motivé cette mesure d'une gravité très exceptionnelle frappant en bloc une revue pour une période de huit années, celle qui correspond à la direction de M. Laberthonnière?

« Veillant avec plus de soin à ne heurter aucune susceptibilité » légitime, apportant plus de sérénité dans la discussion, surtout dé- » sireux de faire œuvre positive, nous chercherons à nous affranchir » davantage des particularités ou des impatiences du sens propre pour » nous mettre à même de servir le Christ et l'Eglise comme ils veu- » lent être servis. » Le dessein n'en est que louable, mais, pour le bien remplir, en vérité, il y aura plus à faire. M. Laberthonnière pense-t il que de simples susceptibilités, même les plus légitimes, qu'un défaut de sérénité ou les particularités du sens propre et les impatiences chez les Annales, soient tout bonnement ce qui les a fait condamner? Non, tout cela ne vaut pas et ne remplace pas un simple :

nous reconnaissons que nous avons fait fausse route, et, avec la grâce de Dieu, nous changerons de voie.

LE PAS DÉCISIF POUR M. L'ABBÉ LEMIRE

La S. Congrégation Consistoriale a rendu un décret en date du 9 mai déclarant que les mesures prises par S. S. Pie X en 1906 et prohibant aux prêtres français de présenter leur candidature aux élections législatives sans l'assentiment préalable de leur Ordinaire, et aussi de l'Ordinaire du lieu où ils se présentent, sont toujours en vigueur, et que, désormais, elles atteignent, pour de nouvelles élections, les prêtres qui, actuellement, sont en possession d'un mandat.

Le journal *Paris-Midi* rend ainsi compte d'une interview qu'il a demandée aussitôt à M. l'abbé Lemire.

Nous sommes allé ce matin demander à l'abbé Lemire, ce qu'il pensait de ce décret papal.

L'abbé Lemire quittait son domicile pour se rendre à l'enterrement du fils de M. d'Estournelles de Constant.

— Je suis bien peiné, nous dit le sympathique député du Nord, il n'y a pas de doute, ce décret me vise seul et personnellement. Déjà, en 1906, une note du Vatican obligeait les candidats ecclésiastiques aux élections à demander la permission à leur évêque. N'oubliez pas qu'il y avait au Parlement avec moi, l'abbé Gayraud, qui était resté l'ami des conservateurs et à qui le pape ne voulait pas déplaire.

Je suis seul maintenant; alors le pape modifie le décret de 1906 pour m'obliger à demander la permission à mon évêque.

Je n'admets pas qu'une autorité se manifeste par des caprices. Voilà ce que je puis vous dire aujourd'hui.

De son côté, le *Temps* lui prête ces paroles :

— Je n'ai pas pour l'heure à prendre de résolution et je n'ai rien à dire qui engage l'avenir. Qu'il me soit permis toutefois d'exprimer ma surprise. Lorsqu'en 1906 ordonnance semblable a été prise, une exception a été faite en faveur de l'abbé Gayraud et de moi-même; il fut entendu que, l'ordonnance ne s'appliquait pas à nous, non par considération pour nos personnes, mais à cause des droits acquis. Ces droits acquis par moi n'ont pas disparu. Il m'est pénible de constater que je pourrais être privé du bénéfice d'une situation qui a pour elle vingt ans de durée. *Cela me paraît tellement contraire aux règles ordinaires de la justice que je ne puis y croire.* C'est tout ce que j'ai à dire sur une décision que je ne connais pas dans son texte complet et sur laquelle je fais toutes réserves.

M. Lemire a fait cette déclaration au correspondant hazebrouckois du *Progrès du Nord:* « La note du *Temps* que vous avez reproduite reflète exactement ma pensée. »

Lorsque M. l'abbé Lemire aura pris connaissance du texte complet, il pourra voir que le décret ne s'adresse point à lui seul. Il vise tous les candidats aux assemblées locales, conseils communaux, d'arrondissement et de département, aussi bien qu'aux assemblées politiques, Sénat et Chambre des Députés. Il y a en France des communes où des prêtres sont conseillers municipaux et même maires. Le présent

décret ne fait que confirmer celui de 1906, dont la portée était tout aussi générale. Le Saint-Siège en modéra alors l'application à MM. Gayraud et Lemire, non par justice, mais par ménagement. On pouvait s'attendre à ce qu'il en exigeât plus tard l'application. M. Lemire paraît estimer que les services rendus par lui à l'Eglise et à la cause catholique comme député exigeaient une nouvelle exception en sa faveur. D'autres penseront que ses écarts à la tribune et ailleurs étaient au contraire une raison de ne pas le soustraire à cette mesure de discipline générale. Et quelle est donc cette justice invoquée par lui? Ses déclarations présentes sont malheureusement d'accord avec le langage qu'il a tenu en plus d'une circonstance. Celle-ci devient grave. Elle pourrait marquer pour M. Lemire un pas décisif. Espérons qu'il ne le franchira pas et prions Dieu de lui faire cette grâce.

LA SURVIVANCE DE L'ESPRIT SILLONISTE

Mgr Duparc, évêque de Quimper, a récemment adressé aux prêtres et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale où, en termes pleins de mesure et de charité, mais très nets, il constate cette attristante survivance et ses effets déplorables. Ils venaient de se faire sentir particulièrement dans l'élection de M. Simon, qui, appuyé par toutes les forces sillonnistes, avait opposé sa candidature à celle de M. l'Hôpital, choisi par le comité général des catholiques. Cette élection du chef de la Fédération des Républicains démocrates du Finistère, en marquant une rentrée en scène de l'ancien *Sillon* reconnaissable sous ce nom et ces procédés, a renouvelé les excès qui avaient accompagné d'autres élections dans cette partie de la Bretagne, autrefois si fortement serrée autour du drapeau catholique, et aujourd'hui empoisonnée de démocratisme. Mais en combien d'autres diocèses, sous des formes et dans des circonstances différentes, se constate la plaie que découvre la lettre de Mgr Duparc!

Après avoir établi la nécessité de l'Union catholique et tracé quel doit être son rôle dans les élections. Sa Grandeur ajoute :

Il faut bien que je le dise maintenant, les divisions dont nous avons souffert sont nées de l'erreur. Je les attribue en grande partie à la persistance des idées sillonnistes dans l'âme d'un certain nombre de catholiques. Le Sillon a disparu comme groupe. Il a survécu inconsciemment, je le crois, comme état d'esprit. D'abord insaisissable, il a fini par prendre corps dans un jeune parti politique, *la Fédération des Républicains démocrates*, qui aura beaucoup à faire pour s'en délivrer.

Le parti qui s'engage à défendre l'Eglise, mais prétend la défendre autrement qu'elle ne veut être défendue; qui croit toujours, même après la Lettre du Pape, que la démocratie seule peut procurer le règne de la parfaite justice: qui rêve pour la société de l'avenir des transformations utopiques, au lieu de suivre franchement l'Eglise dans la restauration de la cité chrétienne, sur ses fondements naturels et divins, d'après ses principes et ses traditions; qui prône la fraternité et aboutit à la guerre de classes; qui se glorifie de travailler mieux que d'autres au bien commun, et répugne trop souvent à y travailler avec les autres; qui veut les œuvres, mais accepte volontiers que ces œuvres soient neutres, même dans

un pays tout catholique; qui affiche l'indépendance à l'égard des évêques et du Pape, quand le Pape a demandé si clairement la docilité à ses conseils comme l'obéissance à ses ordres, je suis bien obligé de dire que ce parti est encore plein des idées du Sillon et attaché à toutes ses tendances.

Je supplie les anciens Sillonnistes, qui se croient en règle avec l'Eglise, parce qu'ils ont renoncé sincèrement à leur erreur, de se rappeler que l'Eglise ne rejette pas seulement les erreurs nettement caractérisées, mais encore les demi-erreurs et les tendances fâcheuses qu'elles entrétiennent. Ils parlent beaucoup de la conscience individuelle, et du gouvernement qu'elle doit exercer dans la vie. C'est juste. Mais il convient d'ajouter que la conscience a constamment besoin d'une direction, et doctrinale, et pratique. Ne sentent-ils pas que leur souci de se diriger eux-mêmes et l'ardeur un peu fébrile qu'ils apportent à leur action politique et sociale les empêchent souvent d'entendre et de comprendre la voix de l'autorité catholique?

Je les invite à relire et à s'appliquer ce passage de la Lettre adressée, au nom du Pape, par S. Em. le cardinal Merry del Val, à Mgr l'archevêque de Lyon, à l'occasion du centenaire d'Ozanam : « Le Saint-Père fait des vœux afin qu'il se lève de plus en plus, au milieu de vous, une génération de jeunes gens et d'hommes résolus à marcher sur les traces d'Ozanam et de ses compagnons. Il demande à Dieu que ces valeureuses phalanges soient pleines d'enthousiasme dans leurs convictions, disciplinées pourtant dans leurs méthodes, informées des dangers de leur époque, préservées des conceptions chimériques, entièrement disposées, dans la pleine possession des traditions de l'apostolat chrétien, à faire rayonner autour d'elles une action sainte et salutaire pour l'éveil de la foi et les victoires de la charité » (1)...

ŒUVRES NEUTRES ET « SEMAINES RELIGIEUSES »

Naguère, l'excellent « organe catholique romain intégral », la *Vigie*, pouvait écrire que, non seulement, le *Courrier du Centre*, recommandant à ses lecteurs une vente de charité organisée en faveur des Jardins ouvriers de Limoges, prenait soin de souligner le caractère strictement neutre de l'association, mais encore qu'un « curé, présentant au seuil de l'église, à l'évêque du diocèse, les représentants d'une association ouvrière, commençait ainsi son discours : « *Cette association n'est pas confessionnelle.* A tous ceux qui viennent, nous n'imposons d'autres conditions que celle d'être des gens honnêtes et moraux. »

Et cela figure tout au long dans la *Semaine religieuse* du lieu, qui a certainement inséré la protestation de Pie X contre « la vile neutralité » des écoles et des œuvres.

Voici, d'autre part, ce qu'on lit dans une *Semaine religieuse* du 13 juin :

En principe, en droit, en « thèse », comme on dit en théologie, les catholiques ne devraient coopérer qu'à des œuvres franchement catholiques, ne s'agréger qu'à des associations exclusivement catholiques, qui soumettent au magistère de l'Eglise la solution des problèmes moraux que soulèvent les questions économiques et sociales.

1. *Acta Apostolicæ Sedis*, numéro du 16 mai 1913, p. 229.

C'est parfait. Mais tournez la page et voici le « libéralisme » qui s'étale sous le couvert de la distinction classique et inévitable entre la *thèse* et l'*hypothèse :*

En pratique, en fait, dans « l'hypothèse » où il n'y a pas le choix, *où il n'existe que des œuvres et des associations neutres* (1), les catholiques, plutôt que de se condamner à l'isolement et à l'infériorité qui en résulterait, peuvent y coopérer, s'y agréger, moyennant certaines conditions et garanties que l'Eglise a spécifiées à propos des écoles laïques et des syndicats interconfessionnels d'Allemagne. Il faut d'abord que ces œuvres et associations soient nécessaires ou utiles à l'exercice et au développement de leur activité, à la protection et à la défense de leurs intérêts économiques et professionnels. Il faut ensuite que ces œuvres et associations ne soient pas hostiles à la religion, qu'elles soient réellement neutres, en théorie et en pratique, dans la lettre de leur constitution et dans leur esprit. Il faut enfin que le contact des catholiques avec les dissidents ne fasse courir aucun danger prochain à leurs convictions et à leurs mœurs catholiques, ne les entraîne inconsciemment à aucune compromission, à l'indifférence, au scepticisme, au libertinage. Pour cela, l'Eglise demande *que les catholiques faisant partie d'une association neutre à but économique, fassent en même temps partie d'une association à but catholique*, où leur soit donnée une formation religieuse et morale qui les prémunisse contre les périls auxquels les expose la promiscuité avec des hétérodoxes, des libres-penseurs et des libres viveurs.

On aura remarqué la contradiction entre les deux passages soulignés de cet exposé, de cette *hypothèse*. D'un côté, « il n'existe que des œuvres et des associations neutres. » D'un autre côté, « l'Eglise demande que les catholiques faisant partie d'une association neutre à but économique, fassent aussi partie d'une association à but catholique. « Mais il n'en existe pas »; l'Eglise ne peut donc pas tolérer « la participation des catholiques aux œuvres et associations neutres, comme un pis-aller », puisque « les réserves de droit » qu'elle impose ne sont ni réalisées, ni réalisables.

Le rédacteur de la *Semaine religieuse* en question n'a point vu que ce qu'il dit des « syndicats interconfessionnels d'Allemagne », existant à côté de syndicats confessionnels, ne s'applique pas à la France, pays catholique, où il n'y a pas mélange de syndicats protestants et de syndicats catholiques.

Léon XIII, dans l'Encyclique *Graves de communi* 1901, dit catégoriquement que l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne avec ses œuvres nombreuses et variées... doit être entendue dans le sens déjà fixé par l'autorité, lequel, très éloigné de celui de la Démocratie sociale *a pour base les principes de la foi et de la morale catholique*... En exhortant les catholiques à entrer dans *les associations ayant pour but d'améliorer le sort du peuple*, Nous n'avons jamais poussé à des institutions semblables, *sans avertir, en même temps, qu'elles devaient être placées sous les auspices de la religion, avec son appui et sa collaboration*...

C'est la condamnation formelle et sans réserve aucune de la neutralité aconfessionnelle que la *Semaine religieuse* citée croit accep-

1. C'est nous qui soulignons.

table « moyennant certaines conditions », dont Léon XIII ne dit pas un mot.

Pie X, dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, donnait pour « constitution fondamentale » à l'action sociale chrétienne » le devoir *de défendre et de soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et ceux non moins sacrés de l'Église.*

Donc, point de neutralité acceptable« moyennant certaines conditions. »

Le 9 mars 1904, Pie X écrivait au comte Medolago Albani, président du deuxième groupe de l'Œuvre des Cercles catholiques italiens : « Nous sommes persuadé que le deuxième groupe emploiera tous ses efforts pour éloigner ses adhérents, non seulement des sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, *mais encore de ces institutions neutres qui, sous couleur de protéger les ouvriers,* poursuivent une autre fin que le véritable avantage moral et économique des particuliers et des familles ».

Voilà encore clairement condamnées les œuvres « neutres ».

En mars 1907, Sa Sainteté Pie X disait, dans une *Lettre* aux directeurs de l'Union économique italienne, que « *pour réorganiser la société désorganisée, rien n'est plus urgent que de remettre en honneur les principes religieux* « et que, dès lors, » *pour répondre à notre attente, vous avez à cœur de marquer de plus en plus de l'empreinte chrétienne tout le mouvement que vous dirigez.* »

« *C'est en vain qu'on prétendrait restaurer la société,* écrivait Pie X à M. Louis Durand, 27 avril 1910, et améliorer réellement le sort des peuples, en évitant de mettre à *la base de l'action sociale les principes catholiques.* »

« Il n'est ni loyal, ni digne de simuler, en couvrant d'une barrière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. » (*Lettre* de Pie X au comte Medolago Albani, 22 novembre 1909).

Le 16 avril 1910, Sa Sainteté disait aux pèlerins français : « N'abandonnons pas la société des nôtres, et *ne mettons pas le pied dans le camp adverse.* »

L'Encyclique contre le Sillon condamne « la promiscuité » des catholiques avec les libres-penseurs et les justes, tant dans les œuvres économiques, politiques et sociales.

Pie X a été jusqu'à dire « qu'il aime mieux que les œuvres ne se forment pas que de les voir faire en dehors de l'esprit catholique. »

Quant aux « syndicats interconfessionnels d'Allemagne », ils ne sont que « tolérés » dans les pays mi-partie catholiques mi-partie protestantes et encore avec des réserves qu'il dépend des évêques de faire observer rigoureusement. Les désirs de Pie X ne sont pas douteux.

« Le premier devoir des catholiques, dit-il aux évêques allemands, dans la vie sociale et publique comme dans la vie privée, est de garder fermement et de *professer hautement les principes de la vérité chrétienne,* sans excepter ceux qu'a exposés si sagement Léon XIII dans son Encyclique *Rerum novarum...* »

« Il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'Associations confessionnelles catholiques, comme

on les appelle, *dans les contrées catholiques* certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés.

» S'agit-il d'Associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et les bonnes mœurs, *ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon dans les pays susmentionnés (c'est-à-dire catholiques), que de vouloir favoriser et propager des Associations mixtes,* c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques. En effet, pour ne toucher que ce point, c'est incontestablement à de graves périls que les Associations de cette nature exposent ou peuvent certainement exposer l'intégrité de la foi de nos catholiques et la fidèle observance des lois et préceptes de l'Eglise catholique. »

Le langage de l'Encyclique *Singulari quadam* est aussi clair que possible. Pourquoi faut-il qu'on ait à rappeler les principes lumineux de ces directions sociales, de l'Eglise à une *Semaine religieuse,* qui a précisément pour mission de les apprendre, de les inculquer aux prêtres et aux fidèles, comme le faisait si bien le P. Janvier disant dans la Retraite pascale de 1912, à propos des relations entre croyants et incroyants », où il mettait en relief les directions de Léon XIII et celles de Pie X :

« Il a formulé des préceptes analogues à ceux donnés aux prêtres *qu'il ne veut pas entendre parler de nouvelles orientations* de la vie chrétienne, pour les simples fidèles, *en leur défendant d'entrer dans les institutions neutres* qui ont un but principal autre que celui de procurer aux individus et aux familles le vrai bien moral et économique. »

Hier encore, Mgr Duparc, évêque de Quimper, se plaignait de la survivance du sillonnisme, « qui veut les œuvres, dit-il, *mais accepte volontiers* que *ces œuvres soient neutres, même dans un pays tout catholique* ».

Mgr Gouraud, évêque de Vannes, écrit dans son beau livre *Pour l'Action catholique :*

« L'Action catholique sera surnaturelle ou elle ne sera pas. Soldats et chefs de l'armée catholique n'ont de raison d'être qu'en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Tout ce qui n'est pas fait en son nom ou sous sa direction ne sert pas à la cause. « Si quelqu'un n'a pas l'esprit de Jésus-Christ, il n'est pas de Jésus-Christ : *Si quis spiritum Christi non habet, hic non est ejus.* »

« Nous ne devons pas être de ces minimistes qui semblent avoir peur de mettre trop en avant le nom de Jésus-Christ, même quand il s'agit d'œuvres catholiques, sous prétexte que ce nom peut effaroucher ceux qui ne sont pas encore venus à nous. La politique peut avoir sa diplomatie et ses habiletés humaines. L'Action catholique n'a besoin que de lumière et de vérité. Elle doit avancer, bannières déployées. Car, ne craignons pas de le redire, encore, nous n'avons de raison d'être et d'agir qu'en Jésus-Christ. »

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.413a

NOUVELLES DOCTRINES
NOUVELLES MÉTHODES
L'ŒUVRE D'UN « BOLLANDISTE »

(Deuxième Article).

VI.

Les lecteurs s'aperçoivent déjà que les principes de critique du Rév. Père lui permettent d'écarter des textes hagiographiques pour deux motifs : premièrement et surtout, parce que, pour une raison ou pour une autre, d'ailleurs surtout subjectives, certains de ces textes ne lui agréent point; deuxièmement parce que les mêmes textes et d'autres encore n'agréent pas à ses informateurs favoris qu'il choisit généralement en dehors de l'Eglise catholique, et un bon nombre d'entre eux parmi les ennemis les plus décidés de l'Eglise catholique. A ces deux motifs déjà exposés, il en joint un troisième tout aussi singulier que nous désignons, d'une expression extrêmement inadéquate, le motif de ressemblance ou d'identité. Quelques exemples mettront en évidence tout à la fois l'existence et le sens précis de ce principe et procédé :

Et d'abord celui-ci : « Les conteurs chrétiens ne sauraient prétendre au mérite de l'invention quand ils imaginent une image ou une lettre qui tombe du ciel, ou l'image, œuvre d'une autre main qu'une main purement humaine. Le Palladium de Troie, la statue de Pallas-Athénée et beaucoup d'autres tombent aussi du ciel et démontrent que les anciens connaissaient tout cela. Comme nous, ils parlaient d'images qui versaient des larmes; de statues qui se couvraient de sueur en temps de calamité; de voix qui sortaient de lèvres de marbre.

» L'histoire d'un objet qu'on jette à la mer et qui se retrouve dans le ventre d'un poisson se rencontre dans les vies de saint Ambroise de Cahors; de saint Maurille; de saint Magloire; de saint Kentigern; simple réminiscence de l'anneau de Polycrate dont parle Hérodote. L'essaim d'abeilles qui se pose sur le berceau de saint Ambroise et qui visita saint Isidore avait déjà déposé son miel dans la bouche de Pindare et dans celle de Platon... » (1). Le lecteur voit déjà le mécanisme et la marche du système.

Encore un autre exemple : « Le lecteur se souvient, en quels termes colorés, saint Jérôme, dans la première partie de sa Vie de saint Paul, résume les horreurs des persécutions de Dèce et de Valérien : un

1. P. 33-34.

martyr d'abord enduit de miel, exposé ensuite aux aiguillons des insectes; un autre, pour se défendre contre les allèchements des désirs sensuels, crache sa langue à la figure de sa tentatrice. La magie du style de saint Jérôme, la couleur, le relief des peintures leur communique une apparence d'originalité qui ne leur appartient pas. Le martyre par les insectes, qui, si nous en croyons Sozomène, se renouvelle sous Julien, n'est qu'une réminiscence classique. Apulée, par exemple, en fait déjà mention. Quant à l'épisode de la langue, les auteurs anciens le connaissent et le racontent plusieurs fois : ils l'attribuent tantôt à Timicha, le pythagoricien ou la pythagoricienne, tantôt à la courtisane Léœna, et tantôt même au philosophe Zénon d'Elée. Saint Jérôme enregistre simplement cette adaptation chrétienne d'une vieille légende, mais il ne réussit pas même à s'en assurer le monopole; plus tard, on la met au compte du martyr Nicétas et Nicéphore-Calliste la reprend, mais, cette fois, au bénéfice d'un ascète qui vivait sous le règne de Dioclétien » (1).

Le Rév. Père laisse à ses lecteurs le soin de tirer eux-mêmes leurs conclusions; il les y aide toutefois, en laissant clairement voir que de pareils faits contredisent tous les principes de critique dont il assume au moins la responsabilité sinon la paternité : premièrement, ils ne lui plaisent pas, il ne les trouve pas à son goût; deuxièmement, l'abbé Houtin, R. Köhler, d'autres encore, joignent leur autorité à la sienne pour les déclarer irrecevables. Puis le principe nouveau ou plutôt les principes nouveaux font leur apparition et combinent leur force démonstrative avec celle des deux principes déjà exposés.

Ces principes nouveaux peuvent se formuler ainsi : premièrement, un fait historique, surtout un miracle, ne se répète jamais; toute répétition d'un fait nous donne le droit d'en mettre en doute l'existence historique. Ainsi raisonnent des hypercritiques d'Allemagne quand ils nient, par exemple, la double multiplication miraculeuse des pains, dans les Evangiles. Ils ne se contentent d'ailleurs point de nier la seconde multiplication, ils nient la première, avec le même sans-gêne et pour des motifs scientifiques de la même valeur : deuxièmement, quand un fait miraculeux se rencontre dans un écrivain chrétien et aussi dans un écrivain païen antérieur, la coïncidence démontre péremptoirement que le chrétien copie simplement le païen ou disons, si l'on préfère, s'en inspire, ce qui revient pratiquement au même (2).

1. P. 35.

2. Au fond, le R. Père, lui aussi, manque d'originalité; l'idée de juxtaposer les miracles du paganisme avec les miracles du christianisme remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne, comme nous le constatons par les écrits des Pères de l'Eglise de ces temps reculés. Quand on lit quelques pages de la Vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate, on se trouve immédiatement en pays connu, au pays des *Légendes Hagiographiques* ou des *Legends of the saints*, seulement le R. Père paraît fade auprès de Philostrate. Au sujet des miracles païens, Rohrbacher se fait l'écho de saint Augustin, de Tertullien, de Minutius Félix, d'Origène *e tutti*

Le lecteur croit-il sincèrement que de pareils principes historiques méritent l'honneur d'une réfutation?

Le Rév. Père fait de l'histoire, comme le Monsieur Jourdain de Molière faisait des armes avec sa servante Nicole « par raison démonstrative »; il le fait d'ailleurs avec le même genre de succès. A ses yeux, le témoignage oral ou écrit ne constitue pas essentiellement le moyen d'information de l'historien. Il se laisse guider d'abord par son goût individuel et seulement en second lieu, — et encore! — par les témoignages ou les textes. *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas:* voilà une devise ou l'on reconnaît la manière. Sans doute il nous laisse entendre, dans son Introduction (1), qu'il « manie les documents et déchiffre les inscriptions »; pur bluff; en réalité, son flair lui tient lieu de tout. L'abbé Vertot mit jadis en vogue cette méthode historique, aussi les documents le gênaient-ils plus qu'ils ne lui servaient. Le Rév. Père s'en embarrasse, de même, le moins qu'il peut. D'un mot, il congédie des témoins de tout premier ordre, pour peu qu'ils le gênent, par exemple saint Jérôme (2), saint Basile (3), saint Damase (4), Prudence (5), saint Jean Chrysostome (6), saint Grégoire le Grand (7) et les autres. Le premier écrit bien, — nous traduisons la pensée sinon les mots — trop bien, on doit s'en méfier; ce littérateur prend aisément des... petits ballons pour des lanternes; le second est un orateur et naturellement il exagère; une inscription du troisième reproduit à peu près littéralement une autre inscription; quelle confiance peut-on lui accorder? le quatrième est un poète, on ne prend pas un poète au sérieux; le cinquième possède un magnifique tempérament oratoire, mais on ne peut tout de même accepter ses affirmations les yeux fermés; quant à l'autre, c'est un naïf. Le Rév. Père marche sur les traces de ces écrivains dont, il y a plus d'un siècle, Alban Butler écrivait : « Une oreille chrétienne s'habitue difficilement à l'idée qu'il faut considérer les plus saints et les plus savants Docteurs de l'Eglise comme des drôles ou des menteurs qui ne méritent, par conséquent, aucune confiance et le reste de l'Eglise comme

---

quanti quand il écrit : « De tous ces prétendus prodiges racontés sur ouï-dire par Tite-Live, Tacite, Philostrate, il n'en est pas un seul dont le sens commun ait constaté la réalité ». Hist. univ. de l'Eglise, I, 205. Cf. sur le même sujet, Hurter I. « Mais, suivant une pensée de Pascal, les incrédules les plus crédules : ils ne croient pas aux miracles de Moïse, mais ils croient à ceux de Vespasien ». Rendu plus radical, le lecteur du R. Père ne croirait ni aux uns, ni aux autres.

1. P. VII.
2. P. 35.
3. P. 93, note 1.
4. P. 104.
5. P. 116.
6. p. 116.
7. P. 186, note 2.

une collection d'imbéciles » (1). Le Rév. Père réserve ou paraît réserver sa confiance pour les écrivains généralement hétérodoxes et même anti-catholiques dont nous n'énumérons plus haut qu'un petit nombre.

Voilà qui explique pourquoi il porte sur Ruinart ce jugement singulier : « On ne remarque pas assez que le savant Bénédictin se guide sur des principes un peu bien vagues quand il procède à la classification des pièces hagiographiques. Il ne nous donne aucune direction pour opérer la sélection des textes et sa règle unique paraît consister à choisir, en ce qui concerne chaque martyr, le document le plus ancien et le plus respectable qu'il puisse trouver » (2). Le Rév. Père s'étonne sans doute que Ruinart prenne cette peine superflue; avec ses principes à lui, « sa règle unique aussi », la besogne se simplifie extraordinairement; reste à savoir ce qu'elle vaut. Plus d'un lecteur estimera, croyons-nous, qu'il faudrait parfois plus d'un Bollandiste pour obtenir l'équivalent d'un Ruinart, d'un Guéranger, ou seulement d'un Butler.

VII.

Le Rév. Père ne se lasse pas de railler; il ne lasse que ses lecteurs mais il le fait sans mesure. Tout lui sert de matière à exercer sa verve, si l'on ose s'exprimer ainsi. S'il ne raille pas souvent ce qui le mérite, en revanche, il raille à propos et hors de propos, ce qu'il devrait respecter, en tout cas, ce que nous entendons respecter. Il le fait par instinct, croirait-on, mais il le fait aussi par habitude; il éprouve un plaisir qu'il ne dissimule pas, à trouver ridicule tout ce qui ne s'ajuste pas à ses idées personnelles ou aux idées de ses amis hétérodoxes. Le point de vue catholique lui échappe; s'il l'entrevoit, il l'écarte, il ne veut pas le voir.

Parmi les raisons qui inclinent, vers un saint individuel, la piété générale qui se porte généralement vers tous les saints, il s'en trouve de substantielles, pour ainsi dire, et aussi d'accidentelles et celles-ci, beaucoup moins que celles-là, influencent la conduite des catholiques pieux; un sourire les fait quelquefois naître, comme un sourire accompagne les explications qu'elles provoquent. La gaieté fait partie de la nature catholique, gaieté parfois exubérante, ordinairement salubre, qui se traduisait jadis en motifs grotesques ou satiriques jusque sur les murs de nos cathédrales; qui se manifeste, de temps en temps, même dans le culte et l'amour des saints. Le Rév. Père se donne le tort de prendre une boutade pour une raison déterminante. Les saints ne se montrent pas aussi exigeants, et ceci importe surtout. Il fronce

1. Lives of the Saints August. 3e note sur les miracles opérés par saint Etienne.

2. P. 117.

le sourcil là où riaient sans doute les gens du moyen âge, où sourient un bon nombre de contemporains (1).

« On connaît, écrit-il, le rôle que le son joue sur les idées que le peuple se fait de certains saints et nous n'ignorons point que quelque chose qui ressemble à un jeu de mots, décide parfois du choix d'un protecteur céleste. En France, par exemple, les gens qui souffrent des yeux invoquent sainte Claire parce qu'elle fait voir clair; saint Ouen (de ouïr) guérit la surdité puisqu'il fait ouïr; saint Cloud guérit les clous. Dans certaines parties de l'Allemagne, on croit que saint Augustin guérit tantôt les maux d'yeux (Auge) tantôt les maux de gorge (Husten). Des écrivains ont dressé des listes de traits pareils. Ils ne sortent pas tous de l'imagination populaire et des gens cultivés s'amusent à les multiplier. L'un d'eux, de date comparativement récente, jouit d'une surprenante et regrettable popularité; nous voulons dire saint Expédit, proclamé, grâce à son nom, patron des causes urgentes » (2).

Et pourquoi pas? Qu'importent les jeux de mots qui choquent le goût exceptionnellement délicat de notre auteur? Sainte Claire fait-elle voir clair? Saint Ouen fait-il ouïr? Saint Cloud guérit-il les clous? Saint Augustin soulage-t-il ici les yeux, ailleurs la gorge? Saint Expedit vient-il au secours des causes urgentes? Voilà, nous semble-t-il, la seule question qui vaille qu'on l'examine à fond. Si les saints guérissent leurs clients, que nous fait le reste? S'ils ne les guérissent point, qu'il se tienne donc l'esprit en repos; les gens ne s'intéresseront pas longtemps aux jeux de mots qui le taquinent à ce point!

Pour prendre la question de plus haut, les saints peuvent-ils s'entremettre et, de fait, s'entremettent-ils auprès de Dieu en faveur de nos nécessités, de toutes nos nécessités? pourquoi ne s'entremettraient-ils pas, même dans le cas de nécessités que de simples coïncidences phoniques unissent à leurs noms? qui peut le plus, peut le moins, suivant un vieil axiome toujours vrai. Donnons, contre nous, des armes au Rév. Père et ajoutons un détail à sa collection, comment dirait-il? — d'excentricités.

Dans un département de l'ouest, en France, se trouve une paroisse de campagne où l'on vénère saint Aignan. Au curé de cette paroisse, — nous pourrions nommer la paroisse et le curé, — le facteur apporte souvent des lettres venues parfois de loin. Ceux qui les écrivent demandent uniformément, pour eux-mêmes ou pour d'autres, au bon saint Aignan la guérison de la... teigne: saint Aignan. Un illettré, peut-être un lettré, d'une piété qu'une telle rencontre faisait toutefois sourire, déplaça le *t* et ce simple déplacement phonique conféra au bon saint cette spécialité de guérisons et par là créa une dévotion nouvelle; seulement, lecteurs, attendez la suite : moins dédaigneux

1. *La Semaine littéraire*, 20 avril 1913, p. 376-377.
2. P. 48.

que le Rév. Père, saint Aignan guérit la teigne. Voilà le fait authentique, incontestable. Et pourquoi saint Aignan ne guérirait-il pas ses clients de la teigne? il guérirait — et peut-être guérit-il — aussi les gens d'autres maladies, s'il lui plaisait et surtout s'il plaisait à Dieu! Quoi qu'il en soit, les plus mauvaises plaisanteries du monde n'ébranleront point ce fait, nous disons ce fait, que saint Aignan guérit la teigne. Et d'ailleurs, qui donc nous démontrera qu'il faut attribuer au seul hasard la coïncidence phonétique ou graphique des noms de maladies et des noms de saints? Quelles bonnes raisons le Rév. Père opposerait-il à cette pensée de Bossuet : « Il n'y a point de hasard : tout est gouverné par une sagesse dont l'infinie capacité embrasse jusqu'aux moindres circonstances » (1). Que pense-t-il d'une coïncidence plus singulière, plus inexplicable, que toutes celles qu'il énumère et dont il s'amuse plus que de raison? Dans son Dictionnaire des antiquités chrétiennes, Martigny la signale et l'accompagne de détails intéressants. Il s'agit d'un mot grec qui signifie poisson, par lequel les chrétiens des premiers siècles désignaient et comprenaient Jésus-Christ. « Soit hasard, écrit-il, soit disposition providentielle, il se trouve que le mot grec... qui signifie poisson, fournit les initiales des cinq mots... Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur. Comment et par qui cette énigme fut-elle découverte? C'est ce qu'il serait difficile de dire; on suppose qu'elle put venir d'Alexandrie où quelques chrétiens ayant cherché, de bonne heure, à substituer un nouvel acrostiche à ceux qui, au témoignage de Cicéron, formaient les sutures des vers attribués aux sibylles, en auront surpris les éléments dans ce mot mystérieux. »

Libre à l'éminent Bollandiste de s'amuser de ces chrétiens inconnus et de leur naïveté; saint Clément d'Alexandrie et saint Augustin ne manifestent aucun goût pour ce genre de gaieté et dans leurs écrits, à plusieurs reprises, ils expriment leur préférence pour l'autre côté, nous ne voulons pas dire son côté.

VIII.

Nous venons d'énumérer nos griefs généraux contre le livre du Rév. Père, il nous resterait à examiner les multitudes d'affirmations aventurées, de négations sans fondement, d'erreurs et pis encore, qui pullulent dans ces pages. Nous n'examinerons point tout, certes non! nous ne voulons pousser à bout ni la patience de nos lecteurs ni la nôtre; nous en dirons assez toutefois pour démontrer, aux lecteurs de ses pages et des nôtres, qu'ils ne doivent accepter, de confiance, aucune, absolument aucune, assertion du R. Père. Voici d'abord un passage où il met en pleine lumière, tout à la fois la qualité de son érudition, les distractions de son extraordinaire dialectique et sa con-

1. Elév. sur les Mystères, XVIIIe sem., VIIe Elév.

fiance, une confiance en vérité sans limites, en sa propre autorité : « Sur la foi d'un texte qu'on apprécie aujourd'hui à sa juste valeur, divers savants affirmaient qu'au temps des persécutions, il existait, dans l'Eglise romaine, un corps de greffiers ou clercs chargés de recueillir les actes des martyrs et l'existence problématique de ce corps sert à donner aux récits du Légendaire romain une autorité historique auquel il n'a aucun droit. Il est certain qu'au quatrième siècle, lorsque Damase plaçait des inscriptions devenues fameuses, sur les tombes des martyrs, le peuple de Rome ne savait rien de l'histoire du plus grand nombre d'entre eux. Quand on éprouva le besoin de fournir des rapports détaillés, les hagiographes durent forcément se dispenser d'en appeler à la tradition écrite, laquelle n'existait pas » (1). Et voilà! Le Rév. Père affirme, affirme éperdument. Il le fait avec un sang-froid, un aplomb imperturbables, mais il ne prouve jamais. A quoi bon? pense-t-il sans doute, ne doit-on pas le croire sur parole? Il ne demanderait pas mieux que de prouver, au moins de temps en temps et pour sauver les principes, mais voilà! il ne peut pas, tellement les faits déposent contre lui! Il joue des coudes à travers les rangs pressés des témoignages contraires, il va, il va; il affirme, il nie à l'aventure, et il ne fatigue véritablement que ses lecteurs. Qu'on lise seulement ce qu'écrit, sur ce même sujet, un de ces « divers savants » dont il parle avec son détachement superbe : Martigny; on verra tout de suite la différence qui sépare un homme qui écrit sérieusement, d'un homme qui tout le temps improvise : Le Pape Clément ne créa point la corporation des greffiers ou notaires civils, elle existait avant lui; il créa seulement la section des greffiers ecclésiastiques, qu'on appelait quelquefois *exceptores*, mot qui signifie tantôt secrétaire, tantôt sténographe et souvent les deux ensemble. Le martyr Cassien en faisait partie; il enseignait et formait des jeunes gens qui se destinaient à cette carrière, tant la carrière civile que l'autre. Quelques-uns de ses élèves le tuèrent avec l'outil même de leur profession comme Prudence le relate. (Peristeph. IX. 21 seqq.). « Le plus important de leur office consistait à recueillir les actes des martyrs. Leur mode d'écriture si expéditif, les mettait à même de relever avec la plus complète exactitude et aussi sans crainte d'indiscrétion, les interrogatoires des martyrs et leurs réponses, les arrêts de condamnation prononcés contre eux, leurs dernières paroles et jusqu'aux plus minutieuses particularités de leurs supplices. C'est par ce moyen que nous sont parvenus les Actes que nous possédons et dont plusieurs remontent au commencement du deuxième siècle, entre autres ceux de saint Ignace et de saint Polycarpe. Boldetti reproduit un stylet à écrire, trouvé par lui dans un *loculus* chrétien et dont le manche est en forme de dauphin. On peut très plausiblement supposer que le tombeau était celui d'un notaire apostolique et que le dauphin dont

1. P. 73-74.

on connaît l'extrême vélocité est ici l'emblème de la rapidité de la main de cet écrivain ecclésiastique...

» La première institution des notaires apostoliques est attribuée à saint Clément qui, ainsi que nous l'apprend le livre pontifical (Ap. Anast. Biblio. In Clem. I, n, 5), partagea les diverses régions de Rome entre de fidèles notaires de l'Eglise qui, chacun dans son quartier, devaient rechercher avec le plus grand soin, les gestes des martyrs. Saint Fabien, qui souffrit le martyre sous Trajan-Dèce, paraît avoir réorganisé cette institution; il établit sept diacres à la tête des sept régions de Rome et plaça les sept notaires sous la surveillance d'autant de sous-diacres. (Anast. in Fabian. n. 5)... Saint Genès, martyr d'Arles était aussi greffier, *exceptor*. (Ruinart II. p. 473)... Nous avons dans le recueil de Muratori (1869. 10) l'épitaphe d'un *exceptor* du nom de Faustus qui s'était, lui aussi, converti au christianisme. »

Qu' « au quatrième siècle... le peuple de Rome ne sut rien de l'histoire du plus grand nombre des martyrs », si par « le peuple de Rome », le Rév. Père entend les ignorants, nous voulons dire les gens qui ne savent rien de leur religion, alors l'affirmation ne nous étonne pas démesurément; nous croyons que le peuple de Bruxelles, en entendant le mot peuple dans le sens indiqué, ne sait pas grand'chose non plus, des *Acta Sanctorum*, bien qu'il connaisse généralement l'existence sinon des Bollandistes individuellement, — il ne faut pas tant exiger, — au moins de la maison où ils font officiellement leur résidence.

Mais si par « le peuple de Rome » il entend tous les éléments qui le composent : le pape, les prélats, les clercs de toute sorte et que du peuple de Rome ainsi entendu, il maintienne qu' « il ne savait rien du plus grand nombre des martyrs » le voilà confronté par un problème qu'il ne résoudra jamais. En effet, comment expliquera-t-il le fait que « le Pape Damase place des inscriptions devenues fameuses sur les tombes des martyrs? » Où le Pape Damase puisa-t-il ces renseignements? Dans la tradition orale? mais « le peuple de Rome ne savait rien de l'histoire du plus grand nombre des martyrs. » Dans la tradition écrite? mais « elle n'existait pas ». Le Pape Damase forge-t-il les documents? Le Rév. Père doit se réfugier dans cette hypothèse, la seule ressource qui lui reste. Il faut qu'il fasse de ce Pape « un drôle ou un imposteur » suivant l'expression aussi brutale qu'exacte qu'Alban Butler suggère au Rév. Père et à ceux qui lui ressemblent.

A nous, il reste une dernière hypothèse, la seule qui explique tout adéquatement : le Rév. Père ne se rend exactement compte ni du sens ni de la portée de ce qu'il écrit. Nous ne pouvons faire autrement que de l'adopter, et vous, lecteurs?

IX.

La question précédente se lie visiblement à une autre qu'exposent contradictoirement Dom Guéranger et le Père Delehaye. Voici en quels termes chacun des adversaires présente son opinion; nous traduisons d'après le texte du Rév. Père : « On nous dit : Ignorez-vous ce qui se passait dans les églises du Ve et du VIe siècles et que pour répondre à l'avidité des fidèles désireux d'entendre la lecture des actes des martyrs dans les assemblées religieuses, on réunissait de tous côtés les vieux et vénérables récits des siècles antérieurs, récits qu'on se contentait de mettre sous une forme mieux ordonnée et plus élégante? Les rédacteurs nouveaux travaillaient sous les yeux mêmes des évêques et ils s'abstenaient certainement d'introduire dans leur travail n'importe quel détail important que le public ne connaissait pas.

» Cette manière de poser le problème ne correspond pas du tout avec les faits.

» On tient pour admis ce qu'il faut démontrer dans chaque cas individuel, c'est-à-dire que les Passions d'une époque de décadence provenaient précisément « des vieux et vénérables récits des siècles antérieurs ». Or, nous savons que cette hypothèse se vérifiait rarement.

» On tient encore pour admis qu'on lisait généralement tout haut les actes des martyrs pendant les Offices liturgiques. Or, nous savons que les choses ne se passaient pas ainsi dans la très grande majorité des églises et par conséquent nous ne pouvons compter ni sur la vigilance des évêques ni sur les oreilles exigeantes des fidèles pour la conservation des traditions historiques en ce qui concerne les martyrs » (1).

Le Rév. Père nous dispense, et pour cause, de reproduire les arguments dont il étaie ses négations; il n'argumente pas; il ne raisonne pas; il se contente, dans les deux cas, de s'inscrire en faux contre les propositions de Dom Guéranger. Il nous donne sa parole que son contradicteur se trompe; il nous la donne souvent, sa parole; nous craignons que tant de répétitions n'en augmentent point la valeur. Il abuse du procédé; il en abuse tant que nous n'y prenons plus garde et les thèses qu'il combat ne s'en portent pas plus mal; elles s'en portent plutôt mieux, et surtout mieux que s'il les défendait. Il crée contre lui-même et contre ses opinions, un préjugé véritablement irrésistible.

Quelles autorités pourrait mettre en avant son adversaire, s'il vivait encore! En voici quelques-unes, outre Ruinart dans sa préface aux actes des martyrs et nous croyons que Ruinart constitue, à lui tout seul, un argument d'autorité presque décisif.

1° Pour l'Eglise romaine, le Pape Adrien dans sa lettre à Charle-

1. P. 221.

magne (Labbe. Concil. VII); Jean Diacre dans sa préface à la Vie de saint Grégoire le Grand; saint Grégoire le Grand lui-même dans une lettre où il écrit : « Nous avons les noms de presque tous les martyrs réunis dans un seul livre où leurs Passions sont distribuées à chaque jour ». (Epist. Lib. VII, ép. 19).

2° Pour l'Eglise de France : S. Césaire d'Arles (Serm. CCC. in append. opp. sancti August.); et la Liturgie Gallicane éditée par Mabillon.

3° Pour l'Eglise d'Espagne : Braulion dans la préface à la vie de saint Emilien et les Contestations ou préfaces des anciennes liturgies gallicane et mozarabe. Ces liturgies avaient une préface particulière pour la messe de chaque martyr ou confesseur, laquelle renfermait un précis de l'histoire du saint dont on célébrait la fête.

4° Pour l'Eglise d'Afrique : Saint Augustin qui écrit : « Si je voulais seulement raconter toutes les guérisons opérées à Calame et à Hippone par le glorieux saint Etienne, elles rempliraient plusieurs volumes, encore ne serait-ce que celles dont on a dressé des relations pour les lire au peuple; car nous avons ordonné qu'on les recueillît quand nous avons vu, de notre temps, des miracles semblables à ceux d'autrefois, persuadé que nous étions qu'il ne fallait pas en perdre la mémoire. (De Civ. Dei L. XXII).

Encore ne faut-il point perdre de vue le renseignement que nous transmet Prudence : la persécution de Dioclétien s'exerça sur les livres comme sur les personnes et fit disparaître une foule de noms et d'actes de martyrs ainsi que beaucoup d'autres sources précieuses pour l'histoire ecclésiastique. (Péristeph. I. 74 seqq.).

Nous n'irons pas jusqu'à comparer l'histoire et le Rév. Père à deux lignes divergentes, nous nous contentons de les comparer à deux lignes parallèles qu'on peut prolonger tant qu'on voudra; elles ne se rencontrent jamais.

X.

Le lecteur imagine sans peine, avec quelle désinvolture le Rév. Père doit traiter et, en fait, traite les traditions qui attribuent à certaines églises de France une origine quasi-apostolique et même apostolique. Nous nous en voudrions de ne pas reproduire ce qu'il écrit à ce sujet : « Les traditions d'après lesquelles plusieurs églises de France revendiquent une origine apostolique datent du jour où on accepta les légendes qui servent de base à ces traditions. On peut, dans la plupart des cas, déterminer la date avec la plus grande précision. On fait un cercle vicieux quand on prouve la légende par une tradition qui découle de cette même légende » (1). Evidemment, mais qui le fait?

1. P. 220-221.

Ailleurs, il exprime la même pensée et manifeste, bien entendu, son habituel dédain pour toute sorte d'explication : « Le moine de Glastonbury qui remanie la légende de saint Joseph d'Arimathie et les premiers auteurs des légendes apostoliques de France peuvent difficilement plaider la bonne foi devant le tribunal de l'histoire. On ne peut que se détourner avec mépris et s'émerveiller devant la naïveté de leurs dupes » (1).

Le système qu'adopte ainsi le Rév. Père, dans tout son ouvrage, offre au moins un avantage évident : il ne fatigue pas le cerveau de celui qui en use, puisqu'il dispense de chercher et d'apporter des preuves; il pourrait même dispenser de raisonner, mais voilà; en dispense-t-il? Un bon nombre de lecteurs ne le croient point et ils estiment que pour résoudre un problème aussi intéressant, il faudrait quelque chose de plus qu'une moue de dédain et une pirouette. En lisant le Rév. Père, quels lecteurs se douteraient que ces traditions apostoliques, traitées avec tant de sans-gêne, reposent sur les témoignages les plus respectables? témoignages si respectables même et si nombreux, qu'ils donnent à la thèse ainsi malmenée la plus grande probabilité, pour ne pas dire la certitude. Examinons-en un certain nombre :

1° Qui écrit : « Personne autre n'a établi des églises en Gaule, en Espagne, en Afrique, sinon des hommes qui avaient été ordonnés évêques par saint Pierre ou par ses successeurs? » — Le pape Innocent Ier. (Epist, ad Vict. Conc., II, 1245).

2° Qui écrit de saint Trophime : « De la source de sa prédication, toutes les Gaules reçurent les fleuves de la foi », même Lyon, où Irénée parut dans la seconde moitié du deuxième siècle, mais dont il ne fonda point l'Eglise? — Le pape saint Zozime. (Epist. ad Episc. Gall,- Baronius a. 417.)

3° Qui écrit à sainte Radegonde au VIe siècle : « Que la foi fut plantée en Gaule, à la naissance même du christianisme et progressa lentement jusqu'au jour où la divine miséricorde y envoya saint Martin? » — Saint Germain de Paris et sept autres évêques français comme on peut le lire dans Grégoire de Tours. (L. IX. ch, XXXIX).

4° Qui écrit que saint Luc prêcha l'Evangile en Dalmatie; en Italie mais principalement en Gaule? — Saint Epiphane. (Hær. 51).

5° Qui écrit que Crescent, disciple de saint Paul, vint prêcher en Gaule et qu'on se trompe si on applique à la Galatie et non à la Gaule ce qu'écrit saint Paul dans une de ses lettres à Timothée? (II. Tim. IV. 10). — Encore saint Epiphane. D'où Adon fait de Crescent le fondateur de l'église de Vienne en Dauphiné.

6° Qui écrit que les auteurs profanes usaient en effet du mot Galatie pour désigner la Gaule? — Théodoret, Eusèbe et d'autres encore.

1. P. 106.

7° Qui écrit que l'apôtre saint Philippe prêcha l'Evangile en Gaule? — Saint Isidore de Séville. (De vit. et m. sanct. ch. 74),

8° Qui écrit que, par leur ancienneté, les Eglises des Gaules constituaient, au deuxième siècle, des témoins de la tradition apostolique? — Saint Irénée. (L. I. ch. 3).,

9° Qui écrit la même chose que saint Irénée? — Tertullien. (Ad Jud. ch. 7).

10° N'existe-t-il pas des documents plus explicites encore? — Nous pouvons tout au moins citer, d'après l'excellent ouvrage de M. Faillon sur ce sujet, ou d'après Rohrbacher qui reproduit M. Faillon « un ancien manuscrit, autrefois à l'Eglise d'Arles, dans lequel on recueillit successivement les lettres des Papes aux Archevêques de cette métropole, depuis le Pape Zozime jusqu'à Grégoire le Grand. Or, immédiatement après la lettre du Pape Pelage à Sapaudus qui mourut en 586, et avant celles de saint Grégoire à Virgile, on lit d'abord ce titre peint en vermillon : « Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les Gaules pour y prêcher la foi », et, à la suite, les lignes suivantes : « Sous l'empereur Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules, pour y prêcher la foi de la Trinité, aux gentils, quelques disciples auxquels il assigna des villes particulières; ce furent : Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et Valère, enfin plusieurs autres que le bienheureux Apôtre leur avait désignés pour compagnons. »

Rhaban ou Raban Maur, dans sa Vie de Marie-Madeleine, parle également de Trophime d'Arles, de Paul de Narbonne, de Martial de Limoges, de Gatien de Tours, de Saturnin de Toulouse, de Valère de Trèves comme envoyés par les Apôtres.

Relevons ce détail, à notre avis, savoureux qu'à propos de Launoy et de son école, nous transmet Rohrbacher « que se faisant écho les uns aux autres, ils avancèrent et soutinrent que cette ancienne tradition, sur la première introduction du christianisme dans les Gaules, était fausse et inventée depuis le dixième siècle » (1).

Le Rév. Père n'emprunte-t-il pas à l'école de Launoy, tout simplement, cette assurance qui lui fait écrire : « Qu'on peut... déterminer cette date avec la plus grande précision! » Nous le croyons; beaucoup de lecteurs le croiront comme nous; qu'il nous détrompe, s'il le peut; qu'il nous donne les dates précises; qu'il nous indique les sources de sa précieuse documentation; nous n'en demandons pas davantage; jusque-là nous persistons à soutenir qu'il plagie Launoy.

Dom Guéranger expose et résume substantiellement, à son ordinaire, la théorie que combat le Rév. Père, et il la supplémente d'autres renseignements pleins d'intérêt. Nous les reproduisons au profit de nos lecteurs : « Ayant ainsi pourvu au service du troupeau, Pierre commença son apostolat dans nos régions. Plusieurs villes de l'Italie

1. Rohrbacher, Histoire de l'Eglise, II, pp. 293, 373, 662 et sq.

entendirent d'abord sa parole; puis il franchit les Alpes et pénétra dans les Gaules. Le Vénérable Bède, un biographique du huitième siècle reproduit par les Bollandistes, un auteur syriaque du sixième publié par le Cardinal Maï, nous montrent l'Apôtre évangélisant jusqu'à la Grande-Bretagne, qui, depuis l'expédition de Plautius était devenue d'un accès facile, comme toute autre province de l'Empire. L'Espagne le vit aussi et il est probable qu'avant de rentrer à Rome, il visita la côte d'Afrique, en sorte que tout ce qui devait former le patriarcat d'Occident aurait été parcouru et sanctifié par les pas de celui qui, comme dit Eusèbe, au deuxième livre de son Histoire « étant le vaillant chef de la milice divine, couvert de l'armure céleste, était venu apporter de l'Orient à ceux qui habitaient vers le couchant, la lumière précieuse des intelligences » (1).

Et plus loin : « Les traditions très respectables de plusieurs églises, particulièrement dans les Gaules, attestent qu'il donna lui-même, de Rome, la mission à plusieurs des prédicateurs de l'Evangile, qu'elles honorent comme leurs fondateurs » (2). Et encore : « La critique la plus assurée rattache à saint Clément le mission de saint Denys à Paris. Il nous serait impossible de discuter ici les titres des autres églises de France qui font remonter à notre saint Pape la mission de leur premier évêque; mais il est permis de remarquer que le *Liber Pontificalis* attribue à Clément l'ordination de quinze évêques *destinés à divers lieux*. On a droit de penser, avec toute vraisemblance, que ces évêques auront été partagés entre les provinces occidentales où le besoin d'apôtres se faisait le plus sentir. Les successeurs de Pierre ne durent avoir rien de plus à cœur que de protéger la foi dans l'héritage qui leur avait été transmis et l'occupation de la Gaule, avant le troisième siècle est désormais un fait incontestable » (3).

Avec plaisir et sans la moindre crainte, nous prendrions à notre compte, la thèse « du moine de Glastonbury », une thèse plus solide et donc plus résistante que la plupart des thèses du Rév. Père. Peut-être y reviendrons-nous. En attendant, signalons qu'un historien, prédécesseur de Bède, considère comme acquis à l'histoire, un fait que notre Bollandiste doit forcément nier comme trop évidemment à l'actif des traditions qu'il combat : « Gildas, écrit Mgr Brownlow, le plus ancien historien de la Grande-Bretagne, affirme sans hésitation que la foi fut implantée, chez nos ancêtres, par les Apôtres ou par leurs disciples, encore qu'il déclare ne savoir, au sujet des commencements de l'Eglise dans ce pays, que ce qu'il a trouvé dans les écrivains étrangers et cela pour la raison que toutes les archives nationales disparurent dans les troubles de l'invasion saxonne » (4). A tout cela

1. Dom Guéranger, Sainte Cécile et la Société Romaine, huitième édition, I, 97.

2. *Ib.*; p. 114.

3. P. 210-211.

4. Brownlow, évêque de Clifton, History of the English Church, p. 1-2; London 1895.

qu'oppose le Rév. Père? Sa parole toute nue et la parole d'un autre écrivain, parole tout aussi court-vêtue. Nous croyons qu'il perd décidément la bataille et même qu'il la perd sans la moindre gloire. Nous ne voyons personnellement aucun inconvénient à ce qu'il croie le contraire.

XI.

Grâce aux renseignements qu'il nous fournit spontanément dans le chapitre V, intitulé « Le dossier d'un saint », nous pouvons suivre le Rév. Père à l'œuvre, le saisir au moment d'abord où il examine et choisit ses textes, puis où, de ces textes, il tire les conclusions d'où dépend ce qu'il appellerait, d'un nom bien grand pour une si petite chose, son hagiographie. Voici le procédé entièrement dénué de toute complication : il examine quatre ou cinq textes ou documents et il jette son dévolu sur l'un d'eux qui, à son jugement, réalise — il omet, bien entendu, de nous expliquer pourquoi — une sorte d'idéale vie, disons de saint Procope. Ce document, il le tire d'Eusèbe. Puis cette page et demie d'Eusèbe devient — toujours le *sic volo, sic jubeo* — le modèle sur lequel il juge tous les autres récits, toutes les autres légendes. Il biffe simplement, d'un trait de plume, tout ce qui ne s'accorde pas avec ce modèle, il le déclare controuvé. Avec une bienveillance toute paternelle, il appelle son travail « une dissection de légendes » (1). Cette manière de traiter les documents ressemble véritablement à une gageure, un perpétuel défi au bon sens de ses lecteurs.

Pour en bien saisir l'énormité ou la gaieté, il suffit d'appliquer la même méthode à d'autres œuvres et à d'autres vies. Dans son Histoire universelle de l'Eglise en 16 volumes in-4°, Rohrbacher réduit à quelques courtes pages, la vie de saint François-Xavier; le P. Coleridge reprend le même thème biographique et il en tire deux forts volumes. Mettons en action la méthode du Rév. Père et raisonnons comme lui : le P. Coleridge extrait de son imagination tout ce qui dépasse « le noble et sobre récit » (2) de Rohrbacher. Sans doute celui-ci écrit l'Histoire universelle de l'Eglise et celui-là uniquement la biographie d'un seul saint, un épisode après tout, dans l'immense récit, mais n'importe, il faut mettre résolument de côté, comme « des légendes et des fabrications », tout ce que le Père Coleridge ajoute à Rohrbacher.

Nous autres, bonnes gens, considérons que les deux travaux peuvent se concilier, en disant que Coleridge donne, avec détails et additions d'ailleurs très authentiques, ce que Rohrbacher se contente

1. P. 146.
2. P. 128.

de résumer. Ce point de vue s'adapte à notre sens commun mais non à la mentalité scientifique du Rév. Père.

Croit-on que nous exagérons, qu'un homme sérieux n'oserait, devant des lecteurs qu'il respecte au moins en principe, tenir des propos aussi extravagants? Qu'on lise, nous traduisons :

« Le fond historique se réduit à ceci : un chrétien nommé Procope, natif de Jérusalem, souffre le martyre sous Dioclétien, par l'ordre du juge Flavien et il meurt par l'épée. Par bonheur, une pure chance, nous sommes en mesure de contrôler ces détails et de nous convaincre de leur exactitude, grâce à l'unique source historique où nous puisons nos renseignements sur la personnalité de Procope et qu'un accident providentiel nous a conservée. D'un autre côté, la comparaison de notre légende avec le récit d'Eusèbe démontre, sans nous laisser une ombre de doute, que tous les autres détails sont d'invention pure.

» Par exemple, les noms des parents du saint, son état de vie, ses qualités, sa vie et ses aventures, les tortures qu'il subit, son emprisonnement, les conversions qu'il fait, ses miracles, les visions dont il est favorisé, tout cela est purement et simplement fabriqué... Et cependant les légendes que nous disséquons procèdent toutes d'un ouvrage historique de premier ordre » (1).

Prenons quelques notes sur cette extraordinaire théorie :

1° Quels motifs décident le Rév. Père à déclarer que le récit d'Eusèbe constitue « l'unique source historique » relativement à M. Procope? — Il nous déclare le fait sans plus et nous invite implicitement à nous contenter de cette information, faut-il dire un peu maigre?

2° Sur quelles raisons se base le Rév. Père, pour nous assurer que toutes les légendes procèdent de ce récit d'Eusèbe et que les auteurs se bornent à l'agrémenter selon le caprice de leur fantaisie? — Il nous en donne une seule, perpétuellement la même, celle qui lui sert toujours — sa parole.

3° Il compare ces légendes avec la page et demie d'Eusèbe puis il écrit tranquillement que tout ce qui ne se trouve pas dans Eusèbe « est de l'invention pure ». Et pourquoi? — Il ne se donne pas la peine de nous dire pourquoi. Il affirme la chose et que souhaitez-vous de plus, chers lecteurs? Cette garantie ne vous suffirait-elle point, par hasard?

4° « Par exemple, les noms des parents du saint,... tout cela est purement et simplement fabriqué de toutes pièces ». — Le Rév. Père vous le dit, lecteurs, vous n'allez, tout de même, point pousser la présomption, l'impertinence, jusqu'à demander des explications? pourquoi pas tout de suite des preuves?

Ailleurs, il écrit : « L'auteur de la première légende avait en mains

1. P. 145-146

non seulement le simple résumé d'Eusèbe contenu dans l'Histoire ecclésiastique mais encore le texte développé. C'est là qu'il apprit que Procope était natif d'Elia, qu'il menait une vie sainte, qu'il remplissait des fonctions ecclésiastiques... Tout ce qu'il ajoute, il l'invente, comme par exemple l'épisode d'Archelaüs frappé miraculeusement de mort, au moment où il s'apprête à décapiter le saint, la vision du martyr dans sa prison, la guérison instantanée de ses blessures et finalement la scène de l'encens qu'il emprunte de la vie de saint Barlaam » (1).

Voilà toute une série d'affirmations pures mais affirmations évidemment d'un grand poids, puisqu'elles viennent du Rév. Père.

Et considérez à quel point le Rév. Père mérite que nous le croyions sur parole : « Il n'est pas facile, nous dit-il quelque part, sous ce plumage d'emprunt, de retrouver le saint loué par Eusèbe, le chrétien, simple d'esprit, nourri d'Ecriture Sainte, entièrement étranger aux règles de la rhétorique et aux subtilités de la dialectique » (2).

En vérité? mais « ce chrétien, ce simple d'esprit... entièrement étranger aux règles de la rhétorique... », il cite Homère toutefois, comme ferait un bon rhétoricien et il cite même un vers que bien des rhétoriciens d'abord ne se rappelleraient pas et puis ne citeraient point avec plus, ni peut-être avec autant d'à propos ».

« Ce chrétien, ce simple d'esprit... entièrement étranger... aux subtilités de la dialectique, il proclame à haute voix qu'il n'y a pas plusieurs dieux mais un seul, créateur de toutes choses... réponse qui fait sur le groupe une profonde impression. » (3). D'où, nous, bonnes gens, nous concluons que Procope ne dut pas se borner à dire ces quelques mots, d'une belle banalité après tout, parce qu'une réponse aussi laconique n'expliquerait pas l'impression produite sur le juge; aussi croyons-nous qu'Eusèbe résume tout simplement la réponse du martyr.

Mais remarquez bien, lecteurs, que le récit d'Eusèbe ne contient pas un seul miracle; ce fait expliquerait-il, par hasard, l'appréciation du Rév. Père qui le qualifie de « noble et sobre? » Les miracles ne constitueraient-ils pas la principale, pour ne pas dire l'unique, raison qui le porte à préférer n'importe lequel des deux récits d'Eusèbe à tous les autres, pour lesquels seuls il réserve l'épithète péjorative de « légende »? Le lecteur se sent porté à le croire, irrésistiblement. « Les miracles n'existent pas », écrivait plus brutalement Tyrrell, un excellent traducteur quand il voulait et qui comprenait, à merveille, le P. Delehaye; on le verra plus loin.

Notons encore ce passage : « La seconde légende est très ancienne. Tout le monde la connaissait au huitième siècle et elle inspirait tant

1. P. 133.
2. P. 133-134.
3. P. 127.

de confiance qu'on la produisit au deuxième concile de Nicée. On mit en avant l'épisode de la croix miraculeuse comme preuve, en faveur de la vénération des images, ainsi qu'on peut le lire dans les Actes du Concile » (1). Et le Rév. Père nous renvoie, pour toute référence, à la collection d'Hardouin.

A lire ces lignes, on croirait vraiment que saint Procope et la seconde légende en question occasionnèrent au moins un commencement de sensation dans le Concile et que, faute de l'épisode de la croix miraculeuse, les Pères de Nicée se seraient trouvés à court de preuves, en faveur de la vénération des images ou même qu'un document apocrypho ne peut, dans certains cas, comme celui-ci, constituer un argument et même un argument solide. — Si vous croyez quelque chose de tout cela, lecteurs, vous vous trompez.

Malgré notre bonne volonté, nous ne pouvons mettre la main sur la collection Hardouin et, par conséquent, vérifier l'assertion du Rév. Père, mais nous constatons que Baronius, que le Dictionnaire des Conciles de Migne gardent, sur Procope et ses légendes, un silence qui doit affliger le Rév. Père lui-même et quant à Mansi, il contient à la vérité, au sujet de saint Procope, quelque vingt à trente lignes mais nous n'y lisons rien ou à peu près, qui nous rappelle ni Eusèbe ni aucune des légendes procopiennes.

L'éminent Bollandiste fait le plus grand cas d'Eusèbe, si grand cas même qu'il le transforme en une sorte de mesure légale, officielle, sur laquelle il juge de la valeur d'un document, de la réalité d'un fait. Il admet un document ou un fait, selon que fait ou document trouvent une confirmation dans les œuvres de cette autorité en quelque sorte infaillible.

D'autre part, il ne croit guère à la tradition, en matière d'hagiographie; il estime qu'elle ne vaut pas grand'chose si elle se trouve en opposition avec ce qu'il appelle avec grandiloquence, « les solides conclusions des recherches scientifiques ». « Nous venons maintenant, écrit-il, à une troisième erreur, qui consiste à soutenir la tradition d'une Eglise où on vénère spécialement un saint, contre les solides conclusions des recherches scientifiques » (2). Inutile d'ajouter qu'il met ses conclusions à lui, au nombre de celles qui ne redoutent aucune tradition, ni contradiction. Et pourtant, chose curieuse! il lui arrive de supplémenter Eusèbe, précisément au moyen de la tradition.

« Tout le monde, écrit-il, connaît la légende de la grande sainte Catherine. Ses biographes rattachent sa naissance et son martyre à la ville d'Alexandrie. N'empêche que les Cypriotes, grâce à une série d'artifices aussi ingénieux que déloyaux, s'annexent une sainte dont le culte et la légende jouissent d'une grande popularité aussi bien dans

1. P. 137-138.

2. P. 219.

l'Eglise latine que dans l'Eglise grecque » (1). Et il part de là pour donner un démenti à Etienne de Lusignan. Pourquoi? tout simplement parce que ce gentilhomme affirme qu'il trouva dans Famagouste une biographie de sainte Catherine et que cette biographie fait naître la sainte dans l'Ile de Chypre et d'un roi de cette île.

Et maintenant nous disons au Rév. Père : ou il faut que vous admettiez la valeur de la tradition en matière d'hagiographie ou il faut que vous cessiez de vous inscrire en faux contre l'affirmation d'Etienne de Lusignan. Pourquoi? Parce que le texte d'Eusèbe, votre oracle, autorise toutes les hypothèses, même les plus extravagantes. Voici ce texte : « Alors vivait une chrétienne, la plus riche et la plus noble des dames d'Alexandrie. Les autres dames se soumirent aux caprices du tyran (Maximin II) mais elle ne le fit pas et finit par triompher de cette passion effrénée et plus que bestiale. Cette dame était illustre par sa naissance, par sa grande fortune, sa grande érudition, mais elle fit passer sa vertu et sa chasteté avant tous les avantages du monde. Le tyran, après avoir vainement tenté, à plusieurs reprises, de venir à bout de ses résistances, ne voulut point la décapiter, la voyant disposée à mourir, mais il la dépouilla de ses propriétés, de tous ses biens et il l'exila » (2). Est-ce tout? C'est tout et d'après le savant Joseph Assemani nous ne possédons, en fait de document écrit, digne de foi, que celui-là (3). Or, qu'on le remarque : Eusèbe ne nous apprend à peu près rien de précis sur la grande sainte, pas même son nom. Naquit-elle à Chypre ou à Alexandrie? Mourut-elle à Chypre? Alexandrie? Bruxelles? Mourut-elle martyre seulement? Il faut se résigner à en passer par la tradition ou à laisser toutes ces questions sans réponse. Sur quels documents sérieux s'appuie donc le Rév. Père pour l'appeler Catherine, et pour maintenir les quelques détails qu'il admet dans son propre texte? Non point sur Eusèbe, où ils ne se trouvent point, mais alors il faut qu'il recoure à la tradition, tout juste comme la « plèbe » catholique, comme nous tous!

Pour en revenir au Deuxième Concile de Nicée, les ouvrages d'Eusèbe n'y rencontrèrent point un accueil chaleureux; il s'en faut même de beaucoup. Si nous pouvons — et nous pouvons — en croire le Dictionnaire des Conciles de Migne : « Ce que l'on cita d'Eusèbe de Césarée servit plus à flétrir sa mémoire, qu'à établir le culte des images. »

Décidément, le Deuxième Concile de Nicée ne partageait point, mais point du tout, l'enthousiasme du Rév. Père pour Eusèbe de Césarée.

(A suivre). J. CHAPLAIN.

1. P. 53.
2. Hist., L. VIII, c. 14.
3. In Calend. Univ. ad Nov., 24, t. 5, p. 375.

JOSEPH DE MAISTRE

VI. — L'ESPRIT

Il y a tout un livre écrit sur l'*Esprit de J. de Maistre* (1), et ce n'est qu'un recueil de ses pensées et de ses plus beaux fragments. Il ne s'agit point de le rééditer.

Je voudrais tout simplement analyser le génie du comte de Maistre, démonter pièce à pièce l'arme puissante qu'il avait entre les mains. Il a exposé certains points de la vérité catholique avec une éloquence qui rappelle celle de Bossuet; il attaque l'erreur philosophique, politique et sociale avec une vigueur et de mordantes ironies qui font songer à un Pascal de bonne santé et en belle humeur. Il enseigne, il défend, il attaque, il polémique; c'est un théologien, c'est un philosophe, c'est un satirique, c'est un prophète. On distingue chez lui une plénitude de dons variés, qui s'harmonisent admirablement dans un équilibre parfait et dans une totale consécration à la même idée, à la même cause. De Maistre est un homme presque unique; je ne vois dans notre histoire littéraire que Bossuet à lui comparer pour la force et la souplesse du génie, pour la solidité des principes et le robuste éclat de la langue. On définissait l'esprit au XVIIe siècle : le bon sens qui brille. Bossuet et de Maistre représentent le bon sens élevé jusqu'au sublime.

Il est plus difficile d'entrer dans le détail de cette nature opulente : elle apparaît comme une masse imposante où tout se tient et se complète. Essayons tout de même. Les anatomistes font des coupes minutieuses dans l'être qu'ils observent et qu'ils veulent décrire. La méthode est bonne et même il n'y en a pas d'autre. Nous allons l'appliquer à de Maistre.

I.

Rappelons les origines d'abord; elles ont ici leur importance. C'est un savoyard, et même, comme disait une femme d'esprit, un savoyard qui a « le cachet authentique ». La plupart de ses compatriotes qui ont laissé leur nom dans les lettres françaises ont passé par Paris; ce ne sont pas de purs « Allobroges »; ils ont quelque chose en plus ou quelque chose en moins. Saint François de Sales lui-même garde dans son caractère et son style, sinon dans son imagination, un je ne sais quoi qui sent le voyage et le séjour à Paris. De Maistre est l'enfant de la montagne alpestre : un génie âpre, sourcilleux, escarpé. Des fleurs en bas et à mi-côte, mais rien que là : les sommets

1. *L'Esprit du comte Joseph de Maistre*, par Charles Barthélemy (Paris, Gaume, 1859).

sont simples, farouches même, si près du ciel qu'ils donnent parfois le vertige. Le philosophe Saint-Martin rencontra de Maistre encore jeune et il eut l'impression d'une nature riche, mais un peu inculte : « C'est une excellente terre, disait-il, mais qui n'a pas reçu le premier coup de bêche. » Et, rappelant ce mot, en 1816, au comte de Vallaise, de Maistre ajoutait : « Je ne sache pas que dès lors personne m'ait labouré. » Non, il s'est labouré lui-même, ensemencé lui-même. Il n'a mis le pied à Paris qu'une seule fois, et vers la fin de sa vie. C'est un authentique, un autochtone, si l'on veut, un de ces Savoyards que nulle culture artificielle n'a atteints, et qui ont dans l'esprit quelque chose de l'essor et de la solidité de leurs montagnes.

Ajoutons tout de suite que, parmi ce que de Maistre appelle les « atomes massifs » du sang de Savoie, circulent quelques gouttes du sang de France. Les de Maistre sont d'origine languedocienne; dès le XVe siècle, le nom figure sur la liste des capitouls de Toulouse. Ils ne s'en viennent vers Chambéry que par de lentes étapes : au XVIIe siècle, ils sont installés à Nice, et c'est encore à Nice que débutera le président de Maistre. On dirait qu'ils ne s'éloignent de France qu'à petites journées et comme à contre-cœur. Ils prennent le temps d'emporter de chez nous tout ce qu'ils peuvent : ils auront dans leurs veines « le soufre de Provence », comme dit de Maistre, quelque chose qui s'enflamme facilement; ils auront aussi l'amour de la clarté, l'instinct de l'ordre en toutes choses, la passion de la lumière. A regarder cette famille qui émigre lentement vers Chambéry, on se dit que la France et la Savoie échangent déjà les présents de fiançailles et que le mariage est prochain. Quand de Maistre rentrera à Turin, après son long séjour en Russie, on l'appellera à la cour *il francese*. Il est Français, non seulement par les affections de son cœur, mais par les secrètes affinités de son esprit. Sa fille Constance aura le droit de dire un jour : « L'illustre père que je pleure était tout gaulois par le cœur et par l'esprit. Tout le précipitait vers elle (la France) et ce n'était que par un effort continuel de sagesse et d'honneur qu'il résistait à la pente. » J'ai dit tout à l'heure qu'il est un savoyard autochtone; le mot n'est vrai que si nous prenons le savoyard à ce point de maturité après lequel il doit tomber pour se mêler tout de bon dans la race française.

C'est le fond premier, tout cela, et la substance primitive du génie. Les études furent excellentes; à cinq ans J. de Maistre a un précepteur, il a surtout un grand-père, le sénateur de Motz, qui est un érudit et un fin lettré et qui écrira dans son testament : « Je lègue à mon très cher fils et filleul, Joseph-Marie de Maistre, tous les livres de ma bibliothèque, tant de droit que d'autres, en quoi qu'ils consistent... » A quinze ans, Joseph de Maistre avait entre les mains de riches instruments de travail, et il n'était pas homme à les laisser

se rouiller. Il a terminé ses études chez les Jésuites de Chambéry et il a laissé parmi ses camarades la renommée d'un écolier extraordinaire. Un jour — c'est le comte Eugène Costa qui racontait ceci — un jour on l'a défié de pouvoir, dès le lendemain, réciter devant tout le collège assemblé un chant entier de l'*Enéide*. Il relève le gant et gagne le pari. En 1818, un vieux prêtre rappelait à de Maistre cet exploit de jeunesse : « Eh bien! curé, lui répondit-il, croiriez-vous que je serais homme à vous réciter sur l'heure ce même livre de l'*Enéide* aussi couramment qu'alors? » Sa mémoire était prodigieuse : elle s'ouvrait à tout et ne perdait rien. Un jour, il comparera son cerveau à un vaste casier plein de tiroirs étiquetés où il était toujours sûr de trouver le souvenir d'histoire, de poésie, de philologie ou de science dont il avait besoin. Ce casier, il l'a emporté du collège de Chambéry; il n'a fait toute sa vie que l'enrichir en y maintenant toujours un ordre souverain.

Enfin, dès l'adolescence, sa puissance de travail est étonnante. Hiver comme été, il est debout dès quatre heures du matin, il s'enferme dans la chère bibliothèque dont il a compté les volumes un à un. Et il passe là de longues heures, dans la société des philosophes, des orateurs, des poètes de tous les pays et de tous les âges. Il sait déjà cinq ou six langues. Il travaille quinze heures chaque jour, se reposant de l'étude de la jurisprudence par celle du grec ou de l'algèbre, de la lecture d'Aristote ou de Platon par celle de la sainte Bible. Sa fenêtre donne sur la place de Lans, et quand les fermières de Savoie commencent de jargonner en face devant leurs légumes étalés, J. de Maistre en est déjà à sa seconde heure de lecture et de travail. Il s'exerce au labeur de la composition, comme ferait un écolier volontaire qui songerait à sa mission dans l'avenir. Il prend une idée, une idée difficile et complexe, il s'astreint à la développer, à la parer de lumière et d'éloquence. C'est ainsi qu'il se fait la main. Et la solitude est profonde autour de lui; il n'en sort que rarement. Rien ou presque rien ne sort de ce sanctuaire où il médite. Il se réserve pour l'heure toute proche de la maturité.

E voluntate ingenium, disaient les Anciens. Il y a de l'effort et de la longue patience dans le génie de J. de Maistre. Ce prophète a débuté dans la cellule d'un moine. Mais il y apportait cependant une rare intelligence, un magnifique esprit, une de ces têtes que Dieu ne fait sans doute qu'après avoir pris la mesure de tout ce qui doit y entrer et de tout ce qui doit en sortir.

II.

Entrons maintenant dans ce cerveau. Les années ont passé. C'en est fini, — non pas des études certes, car de Maistre sera un écolier

toute sa vie, — mais des exercices préparatoires. De Maistre pense, de Maistre écrit. Il est intéressant d'assister à l'incubation et à l'éclosion de sa pensée..

Le cerveau d'où elle sort est d'abord admirablement meublé. — Il y a dans le *Journal intime* une petite note qui a son prix. Elle est de 1791. De Maistre fait le dénombrement de sa bibliothèque. Il signale les legs de livres qui lui furent faits, leur format, leur valeur vénale même. Il termine l'inventaire par cette ligne : « Aujourd'hui, 24 septembre 1791, ma bibliothèque, composée de 2534 volumes, vaut 8880 livres. » Voilà les amis, les amis intimes, avec lesquels il a vécu et dont il ne s'est jamais séparé. Il s'embarque avec eux; tout le long de la traversée, il en augmentera le nombre avec « ses petits écus » et, grâce à eux, elle sera à peu près supportable.

L'étude ne fut pas pour lui une simple consolation, mais plutôt une passion qui aboutissait à une sorte d'ivresse. « Elle est pour moi — écrit-il un jour, — ce que l'opium est pour les Orientaux : elle m'étourdit avec autant d'effet et moins de danger. » Il étudie partout et toujours : à Lausanne dans son réduit, à Turin dans son « grenier », à Venise, dans son entre-sol. Le jour où il arrive à Cagliari, il découvre un Dominicain, très versé dans les langues orientales, le Père Hintz, et tout de suite l'amitié s'établit entre ces deux hommes qui ont les mêmes goûts. Et chaque jour, le dîner à peine achevé, on voit le Père Hintz arriver chez de Maistre, les bras chargés de gros in-folio, et ce sont des après-midi de discussions et de dissertations sans fin sur le grec, l'hébreu et le copte. A Saint-Pétersbourg, le décor change et le Père Hintz n'est plus là, mais la scène est à peu près la même, avec cette différence qu'il n'y a plus d'interruption dans l'étude. De Maistre ne quitte plus pour ainsi dire sa table de travail. Il a un fauteuil tournant. Toute la matinée il est resté courbé sur des livres; le valet de chambre apporte la « soupe » et quelquefois le « poulet maigre ». Un demi-tour au fauteuil : de Maistre ne lâche point le livre, et, pendant qu'il démembre la volaille étique, il continue de dévorer la pâture intellectuelle. Il n'y a que quelques minutes entre le *Benedicite* et les grâces. Un nouveau demi-tour au fauteuil et la séance continue. Et c'est de cet homme que Lamartine a écrit : « Il ne savait rien que par les livres et il en avait lu très peu. » Entendant cela, Mme Schwetchine se fâche presque; elle répond : « Où donc M. de Lamartine a-t-il pu prendre cela? J'ai connu M. de Maistre avant lui; je l'ai vu pendant de longues années donner habituellement à l'étude douze ou quinze heures, dont la lecture prenait sa bonne part. Il lisait immensément : les livres encombraient sa table et s'y succédaient. » Ce diplomate vivait en bénédictin; lui qui n'avait presque rien à se mettre sous la dent, il s'accordait des ripailles de science. On songe, en le voyant en son cabinet de travail, qui est aussi sa salle à manger, à ces humanistes

de la Renaissance que nul savoir ne rassasiait et qui désiraient toujours plus. Il écrivait en 1805 à la baronne de Pont : « Je me sens brûlé plus que jamais par la fièvre de savoir. C'est un redoublement que je ne puis vous décrire. Les livres les plus curieux me poursuivent et viennent d'eux-mêmes se placer sous ma main. Dès que l'ineffable diplomatie me laisse respirer un moment, je me précipite, malgré tous les avertissements de la politesse, sur cette pâture chérie, sur cette espèce d'ambroisie dont l'esprit n'est jamais rassasié. » Ah! ses livres, ses chers livres, comme il les aimait! Que de joies il leur devait et quelle force aussi! Il disait un jour : « Le plus grand esprit ne sait que ce qu'il a appris »; la science de J. de Maistre est étonnante parce que son labeur fut presque surhumain.

Il faut ajouter que ses goûts sont universels. De Maistre s'intéresse à tout et l'on ne voit pas en vérité la science qui ne l'a pas au moins tenté. La théologie, la philosophie, l'histoire, les mathématiques, la philologie, les lettres, et toutes les lettres, les lettres anciennes et les lettres modernes, il a des clartés de tout, et non seulement des clartés, mais des notions précises, quelquefois une connaissance profonde. Et sa correspondance est infiniment curieuse à ce point de vue. Telle de ces lettres n'est pour ainsi dire qu'un long mémoire d'érudition où l'on voit apparaître d'innombrables témoignages de ses innombrables lectures. En 1807, le comte de Varges lui a envoyé quelques objections contre le déluge biblique, et de Maistre lui répond par une espèce de dissertation qui groupe, en rangs compacts, autour de Moïse, des avocats venus de tous les points du monde. Voici les modernes : le docteur Lardner, Addison, Grotius, le Père Colonia; voici les anciens : Ovide, Lucien. Il est au courant de tout : des traditions recueillies parmi les sauvages de l'Amérique, dans les livres sacrés des Chinois et des Indiens, des découvertes géologiques, des hiéroglyphes même que l'on commence de lire sur les murailles des temples égyptiens. Une certaine fierté le prend à la fin de se voir si bien armé en face de son contradicteur. Il me semble qu'il a aux lèvres un petit sourire d'orgueil quand il écrit ces phrases : « C'est de quoi je m'assure que vous ne douterez pas, si vous prenez seulement la peine de lire les mémoires de l'Académie de Calcutta et l'Histoire de l'Indostan de Maurice. Il ne s'agit pas moins de dix ou douze mortels volumes in-4°. Je les ai lus patiemment, la plume à la main... C'est le diable. On a commencé à traduire le premier volume en français; mais le traducteur me paraît découragé : ces livres graves, solides, fondamentaux ne se lisent pas en France. » Il conclut par ce mot : « Vous verrez de quelle école je suis ». Je la vois bien son école : c'est l'école des dévoreurs de livres, des « pantophiles », des hommes qui lisent tout et qui se spécialisent étroitement dans le domaine de tout ce qui

fut pensé, écrit, publié. Le savant universel n'existe point; J. de Maistre en est au moins une ébauche. Il sait tant de choses et si variées, que je songe malgré moi à ce petit bonhomme énorme par la tête, et qui montre son vaste front bombé avec ce mot superbe : *Je sais tout!*

Une telle science suppose plus qu'un immense labeur; elle nécessite une excellente méthode. Car le miracle n'est pas de tout lire, mais de tout retenir. Et J. de Maistre retenait tout et ne perdait rien. Son secret était bien simple. Il lisait la plume à la main : « Il écrivait, — dit le comte Rodolphe, — dans un volume relié, posé à côté de lui, les passages qui lui paraissaient remarquables et les courtes réflexions que ces passages faisaient naître; lorsque ce volume était à sa fin, il le terminait par une table des matières par ordre alphabétique, et il en commençait un autre. » Il avait donc sa mémoire extérieure : ces gros registres in-folio où il déposait au jour le jour son butin de ravageur. L'histoire a gardé le souvenir d'un certain abbé Trublet qui « compilait, compilait, compilait... »; de Maistre ne compile pas. Il accumule une immense collection de documents qui seront entre ses mains un arsenal de faits et de textes. Il y puisera sans cesse; ils seront son répertoire et ce que Balzac appelait son « garde-manger ». Il y a de tout là-dedans et tout viendra au premier appel, comme une réserve avec quoi on termine les batailles Dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, quand le sénateur demande : « Eh bien! M. le Comte, êtes-vous prêt sur cette question dont vous nous parliez hier? » De Maistre étend la main vers sa table et les registres, et voilà qu'il s'émeut en évoquant tous les souvenirs que lui rappellent ces compagnons de sa vie errante : « C'est là que depuis plus de trente ans j'écris tout ce que mes lectures me présentent de plus frappant. Quelquefois je me borne à de simples indications; d'autres fois je transcris mot à mot des morceaux essentiels; souvent je les accompagne de quelques notes, et souvent aussi j'y place ces pensées du moment, ces *illuminations soudaines* qui s'éteignent sans bruit si l'éclair n'est fixé par l'écriture. Porté par le tourbillon révolutionnaire en diverses contrées de l'Europe, jamais ces recueils ne m'ont abandonné; et maintenant vous ne sauriez croire avec quel plaisir je parcours cette immense collection. Chaque passage réveille dans moi une foule d'idées intéressantes et de souvenirs mélancoliques mille fois plus doux que tout ce qu'on est convenu d'appeler plaisirs. Je vois des pages datées de Genève, de Rome, de Venise, de Lausanne. Je ne puis rencontrer les noms de ces villes sans me rappeler ceux des excellents amis que j'y ai laissés, et qui jadis consolèrent mon exil. Quelques-uns n'existent plus, mais leur mémoire m'est sacrée. Souvent je tombe sur des feuilles écrites sous ma dictée par un enfant bien-aimé que la tempête a séparé de

moi. Seul dans ce cabinet solitaire, je lui tends les bras, et je crois l'entendre qui m'appelle à son tour. Une certaine date me rappelle ce moment où, sur les bords d'un fleuve, étonné de se voir pris par les glaces, je mangeai avec un évêque français un dîner que nous avions préparé nous-mêmes. Ce jour-là, j'étais gai, j'avais la force de rire doucement avec l'excellent homme qui m'attend aujourd'hui dans un meilleur monde; mais, la nuit précédente, je l'avais passée à l'ancre sur une barque découverte, au milieu d'une nuit profonde, sans feu ni lumière, assis sur des coffres avec toute ma famille, sans pouvoir nous coucher, ni même nous appuyer un instant, n'entendant que les cris sinistres de quelques bateliers qui ne cessaient de nous menacer, et ne pouvant étendre sur des têtes chéries qu'une misérable natte pour les préserver d'une neige fondante qui tombait sans relâche... Mais bon Dieu! qu'est-ce donc que je dis? Monsieur le Chevalier, vous êtes plus près; voulez-vous prendre le volume B de mes recueils! » Ainsi de Maistre s'attendrissait en face de ses registres de notes. Ils représentaient pour lui quelque chose dans l'histoire de son cœur. Ils étaient aussi, et surtout, un mémorial pour son esprit. « Voulez-vous prendre le volume B?... » Que de fois il a lui-même fait ce geste et saisit sur son bureau le volume nécessaire!... C'était son journal de bord, son carnet de route; c'était son carquois aussi, et mille flèches en sortaient dont le bois n'était pas toujours de ses domaines propres, mais dont il avait aiguisé la pointe et bien marqué le but.

III.

Le savant se double chez de Maistre d'un observateur ou, si l'on veut, d'un contemplateur. On a dit de lui qu' « il ne lui est jamais arrivé d'aller à la promenade. » Le mot n'est vrai que dans un certain sens. De Maistre ne fut jamais le promeneur oisif qui déplace son ennui et qui n'a d'autre but que de tuer le temps. Je dirais volontiers qu'il lisait encore et qu'il travaillait toujours, même en ses promenades. Il lisait dans le grand livre du monde qui s'entr'ouvrait devant lui; il lisait sur les figures, à travers les gestes, parmi les paroles et même entre les mots. Il faisait comme Molière, duquel on a dit qu'il n'était jamais sans ses yeux, comme les voleurs ne sont jamais sans leurs mains.

De Maistre observe donc. Il est admirablement placé pour tout voir et ne rien perdre; sa vie errante le sert à souhait, s'il a le goût de regarder, car tous les spécimens d'humanité défilent devant lui. Et justement il a ce goût avec tous les autres. Il bâille en vous regardant; à certaines minutes, on croit même qu'il dort, mais ne vous y fiez pas : de Maistre écoute, de Maistre ne vous perd pas de l'œil, et le petit croquis qui illustrera demain sa correspondance ou son

journal est d'un homme qui a bon œil et main vive. Voici un crayon du cardinal Maury; de Maistre l'a rencontré à Venise en 1799, il a causé avec lui et la vision du grand homme n'a rien de précisément sublime : « A la première visite que je lui fis, il me parla avec intérêt de ma position embarrassante, et toujours avec le ton d'un homme qui pouvait la faire cesser. En vain je lui témoignai beaucoup d'incrédulité sur le bonheur dont il me flattait : *Nous arrangerons cela*, me dit-il.

« Peu de jours après, je le vis chez la baronne de Juliana, Française émigrée qui avait une assemblée chez elle. Il me tira à part dans une embrasure de fenêtre; je crus qu'il voulait me communiquer quelque chose qu'il avait imaginé pour me tirer de l'abîme où je suis tombé. — Il sortit de sa poche trois pommes, qu'on venait de lui donner, et dont il me fit présent pour mes enfants.

» Après avoir vu une fois ma femme et mes enfants, il en fit des éloges si excessifs qu'il m'embarrassa. « Je n'estime jamais à demi », me dit-il un jour, en me parlant de moi. Je ne comprends pas cependant pourquoi l'estime ne serait pas graduée comme le mérite... »

Et de Maistre nous donne enfin une esquisse de la conversation de Maury. C'est un flux de paroles, un torrent de mots, un laisser-aller dans les jugements et les formules qui peint l'homme tel qu'il fut. Maury blague, prononce et juge au hasard. Il éreinte les académies, la France, l'Angleterre, le Vatican, les cardinaux, le roi, le Pape, avec les lourdes ironies dont il est familier. De Maistre rapporte sans commentaire, et il est difficile d'imaginer une miniature plus vraie, plus saisissante que cet instantané.

La correspondance est remplie de ces tableautins lestement enlevés en un coup de crayon, comme ils furent saisis en un coup d'œil. De Maistre est à la cour, il va dans le monde, il est dans un salon, il assiste à un bal ou à un banquet; il est bien rare qu'il revienne les mains vides. Il sort par exemple de l'ambassade d'Autriche et il écrit : « Chez le comte de Stadion, c'est la morgue autrichienne dans toute sa pompe. La comtesse surtout est parfaite. Elle a fait un grand travail intérieur pour savoir de combien elle doit s'incliner sur sa chaise lorsque le ministre de Sardaigne entre. L'angle me paraît de deux degrés et demi, plus ou moins. Si jamais il se fixe, j'avertirai. » Une autre fois, c'est au sortir de l'ambassade française qu'il prend son crayon d'humoriste; il a été frappé de tout ce qu'il y a de vulgaire sous ces habits chamarrés d'or et que les ministres de Bonaparte ne sont pas plus distingués que lui : « Le spectacle qui m'a continuellement frappé depuis le commencement de la Révolution, — écrit-il, — c'est la médiocrité des personnes pour qui de si grandes choses s'exécutent. Dès que ces fameux personnages sont isolés, je vous assure que personne n'est humilié. Dans ce

moment, il y a un homme véritablement extraordinaire qui mène tout, mais s'il disparaissait vous verriez crouler l'édifice en un clin d'œil. Je m'amuse beaucoup à considérer le général Caulaincourt. Il est bien né et il s'embargue; il représente un homme qui fait trembler le monde. Il a 6 ou 700.000 francs de rente; il est le premier partout, *etc.* Je vous assure cependant qu'il a l'air fort commun sous sa broderie; qu'il est roide en bonne compagnie comme s'il avait du fil d'archal dans les jointures, et qu'au jugement de tout le monde il a l'air de Ninette à la cour. Ce phénomène de la puissance balbutiant devant la véritable dignité m'a frappé mille fois durant l'ouverture de la grande tragédie. »

Je suppose que tous ces traits et ces portraits, s'ils ne pèchent pas par un excès d'indulgence, ne sont pas cependant de cruelles injustices. Il y en a des milliers dans cette correspondance; elle nous révèle un de Maistre imprévu, un homme qui est toujours aux aguets, recueille les mots, note les attitudes, moissonne les anecdotes et se réjouit devant le butin qu'il ramasse, à peu près comme un collectionneur devant les bibelots qu'il accumule.

Mais la comparaison ne vaut pas. Le collectionneur est un dilettante, de la menuaille, de Maistre n'accumule les détails que pour se donner une vue d'ensemble du monde qu'il traverse, du peuple auquel il est mêlé. L'homme qui pose devant lui est un spécimen d'humanité, l'exemplaire détaché d'une collection plus intéressante que lui. Il précède ou il suit une centaine d'individus qui représentent tour à tour un aspect d'une nation et de Maistre, de ces visions successives et fragmentaires, en arrive à des vues générales de psychologie ou de moralité. Il assiste par exemple à un dîner chez le duc de Serra-Capriola. « La table est... dévorante; tous les vins, tous les fruits des pays étrangers sont sur toutes les tables. J'ai mangé un melon de six roubles, un pâté de France de trente, des huîtres d'Angleterre, à douze roubles le cent. L'autre jour, dans un souper en petit comité, on but une bouteille de champagne : « Combien vous coûte-t-il, princesse? » demande quelqu'un. — « A peu près dix francs de France. » J'avais la bouche ouverte pour dire : « *C'est boire assez chèrement* », lorsqu'une dame s'écria à côté de moi : « Mais c'est pour rien! » Je vis que j'avais été sur le point de faire le Savoyard; je me tus. Au reste voici le résultat : « *Parmi les fortunes énormes, tout le monde est ruiné, personne ne paye ses dettes, et il n'y a point de justice.* » De Maistre ne se contente pas de faire bonne mine au champagne qui mousse : il juge la conscience de ceux qui le boivent. Il va par delà les apparences et rien ne l'éblouit : il voit clair et il parle clair. Vous lui vantez les popes russes; il a vu ce clergé-là de trop près pour l'avoir en très haute estime et il vous répond : « Entre un pope et un tuyau d'orgue, je ne vois pas trop de différence. Tous les deux chantent et voilà tout. » Vous croyez qu'il s'est laissé

séduire par la Russie et qu'il va entonner, cent ans à l'avance, le dithyrambe de M. de Vogüé à la louange du peuple slave? vous vous trompez. De Maistre ne monte pas sur le trépied romantique; il dit avec justice des choses qui sont justes et il les dit même au prince Kolowski, dût celui-ci s'en offenser.: « Je ne crois pas qu'il y ait dans ce moment, pour un bon observateur, un plus grand et plus beau champ que votre pays, mon cher prince. Ce que vous avez de bon est évident. Vous êtes bons, humains, hospitaliers, spirituels, intrépides, entreprenants, heureux imitateurs, nullement pédants, ennemis de toute gêne, préférant une bataille rangée à un exercice, *etc.*, *etc.* A ce beau corps sont attachés deux fistules qui l'appauvrissent : l'instabilité et l'infidélité. Tout change chez vous, mon prince : les lois comme les rubans, les opinions comme les gilets, les systèmes de tout genre comme les modes; on vend sa maison comme son cheval : rien n'est constant que l'inconstance, et rien n'est respecté parce que rien n'est ancien : voilà le premier mal. Le second n'est pas moins grave. Je ne sais quel esprit de mauvaise foi et de tromperie circule dans toutes les veines de l'Etat. Le vol de brigandage est plus rare chez vous qu'ailleurs, parce que vous n'êtes pas moins doux que vaillant; mais le vol d'infidélité est en permanence. Achetez un diamant, il y a une paille; achetez une allumette, le soufre y manque. » Vous croyez qu'il supporte la Prusse, parce qu'il déteste l'Autriche et qu'à tout prendre il préfère Frédéric II à Joseph II? c'est une erreur : « Il n'y a rien de si corrompu que cette Prusse. J'en sais plusieurs anecdotes; en voulez-vous une? la voici. Un professeur de l'Université d'Iéna s'avisa de composer un livre où il niait ouvertement l'existence de Dieu. Le sage électeur le chassa et fit supprimer le livre, mais comme la chose était fort inutile si le livre pouvait être imprimé et vendu à Berlin, le digne prince fit passer un office à Berlin pour que cet abominable livre fût défendu. La note fut communiquée au Synode, lequel fut d'avis unanime qu'il n'y avait pas lieu à répression. Un monsieur Zollner, chef du Consistoire, ministre du Saint Evangile, à qui on demanda si c'était vrai, répondit : « Oui, sans doute, j'ai été de cet avis. Pour moi, je ne sais ce que c'est qu'un Dieu qu'on ne peut attaquer. Il faut, au contraire, qu'on puisse dire tout ce qu'on veut contre lui. S'il existe, qu'est-ce que cela lui fait? pas plus que de cracher à terre. » — Et il cracha noblement. N'est-ce pas qu'il doit y avoir une belle moralité dans un pays où les ecclésiastiques pensent ainsi? J'en sais bien d'autres. » Il en sait bien d'autres. Sa mémoire regorge de ces traits cueillis au hasard des rencontres et des conversations. C'est qu'il avait feuilleté les hommes, comme il feuilletait les livres, avec la même attention et la même passion studieuse. Il écrivait une fois : « On ne sait bien que ce qu'on a appris »; il connaissait admirablement le monde et les hommes parce qu'il les avait longuement et patiemment observés.

IV.

Le contemplateur achève l'observateur. Un jour, — c'est Sainte-Beuve qui raconte l'anecdote, — quelques amis l'invitaient à venir avec eux jouir d'un soleil de printemps, et de Maistre répondit en riant : « Le soleil! je puis m'en faire un dans ma chambre avec un châssis huilé et une chandelle par derrière. » Il voulait dire que la solitude lui était plus chère que le soleil et qu'à toute la joie de la lumière du jour il préférait la douce clarté des idées pures. Il faut distinguer : il y a les rêveurs et il y a les contemplateurs. Il y a le paresseux romantique qui s'enferme dans le vide de son moi pour y vivre de ses songes, de ses ennuis et des larves de sa pensée. Il y a le contemplateur, l'homme de la réflexion têtue qui se passionne sur une idée ou sur un fait, sur les causes et sur les effets, et que les moindres choses jettent en des méditations sans fin. Dans le monde, le contemplateur se reconnaît à ses silences, à ses distractions, à son air vaguement lointain. Il est celui que le poète a défini : « Un étranger pensif dont l'esprit est ailleurs. » De Maistre est un contemplateur. Il a sa légende derrière lui, partout où il passe et où il s'arrête. Tout le monde parle de ces « coups de sommeil » qui le saisissent au beau milieu d'une conversation et qui l'emportent dans la région des nues, de son chapeau qu'il égare sans cesse, de toutes ces éclipses passagères qui ressemblent à des absences et dont il n'est pas le maître. Lui-même se distrait à nous raconter ses distractions. Ceci se passe chez le duc de Serra-Capriola : « Un soir que j'étais absorbé dans mes méditations au point de ne savoir pas même où j'étais, une dame vint me demander brusquement : « *Qu'avez-vous?* » Je lui répondis : « *Je suis amoureux* »; et, en effet, je ne mentais pas, car je brûle réellement d'amour pour la rivière de Gênes. » La même scène s'est répétée des centaines de fois. De Maistre n'était pas réellement là où on le voyait. Devant lui, autour de lui, on causait, on papotait, on riait; au loin, les armées s'entre-choquaient, les diplomates causaient, l'histoire se faisait. Ici, c'était la comédie du monde; là-bas, c'était le grand drame. De Maistre contemplait le drame; il suivait passionnément le jeu d'un grand acteur auquel personne ne songeait et qu'il appelle « Sa Majesté, la Providence ». Et le présent ne l'absorbait pas tout entier, il plongeait dans l'avenir, et, sachant bien les lois divines qui gouvernent le monde, il se donnait la vision de jours lointains, des victoires décisives du droit et de la vérité. Un de ses axiomes était celui-ci, qu'il formulait à de Bonald : « Le monde physique n'est qu'une image, ou, si vous voulez, une répétition du monde spirituel; et l'on peut étudier l'un dans l'autre. » Il croyait donc à la permanence des lois qui gouvernent le monde moral, comme le monde

physique; et, de même que l'astronome prédit les phénomènes célestes, ce contemplateur prédisait les phénomènes terrestres. Je sais bien qu'il s'est trompé plus d'une fois : il est presque aussi difficile de connaître l'avenir que le passé et c'est prudence de douter des prophètes comme on doute des historiens. Oui, « le prophète allobroge » s'est parfois trompé, pas toujours cependant. Il dit au lendemain du 21 janvier 1793 : « Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France; quatre millions de Français peut-être paieront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide. » Les hécatombes prochaines lui ont donné raison. — Il dit de Napoléon en 1811, alors que rien encore ne fait prévoir la débâcle : « Pour moi, si le grand Napoléon doit établir une dynastie légitime et durable, je renonce de tout mon cœur à ma qualité d'être raisonnable. » Trois ans après il était justifié. — Bonaparte revient de l'île d'Elbe; de Maistre écrit le 11 avril 1815 : « Nous verrons encore de grands malheurs. La France sera baignée dans le sang et le mérite bien. L'armée qui a replacé Bonaparte sur le trône sera détruite. Il peut se faire qu'il fasse quelque conquête, qu'on sera même obligé de ratifier, mais à la fin, il tombera, et la famille royale reprendra sa place ». Il ajouta même : « Ce sera un beau spectacle que Wellington aux prises avec Bonaparte... Les voilà en présence. » Et il attend. Trois mois après Waterloo réalisait sa prophétie. — Le 3 mars 1819, il regarde à l'œuvre les libéraux et les parlementaires de France : tout ne va pas à son gré; Louis XVIII lui semble assis, non pas sur le trône de ses ancêtres, mais sur le trône de Bonaparte; il écrit donc : « La Révolution est debout, sans doute, et non seulement elle est debout, mais elle marche, elle court, elle rue. — Rangez-vous, messieurs et mesdames. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du grand Robespierre, est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent. J'ai peine à croire que l'état actuel ne finisse pas de quelque manière extraordinaire et peut-être sanglante. » Onze plus tard, la Révolution de 1830 éclatait.

Et que de choses il a dites et prédites qui se sont réalisées tantôt à la lettre, tantôt partiellement, à travers lesquelles on aperçoit au moins de ces éclairs qui déchirent les nuages de l'avenir et que nous gardons comme un motif d'espoir au milieu des angoisses contemporaines! En 1805, il écrit à la baronne de Pont : « Souvenez-vous de ma prophétie chérie : cette grande et terrible révolution fut commencée avec une fureur qui n'a pas d'exemple, *contre le catholicisme*. Le résultat sera *pour le catholicisme* ». Le 3 mars 1819, il esquisse à l'avance un tableau du mouvement religieux au XIXe siècle, dans une lettre au chevalier d'Olry : « Il est infiniment probable que ces Français nous donneront encore une tragédie, mais que ce

spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain, mon cher chevalier, l'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France, fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature *de tous les fluides élastiques*. Il soulèvera des montagnes, il fera des miracles. Le Souverain Pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et, dans cet embrassement sacré, ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une nouvelle ère et reconstruira la France, — et la France prêchera la religion à l'Europe, — et jamais on n'aura rien vu d'égal à cette propagande; — et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle en Europe français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, mon cher auditeur, il n'y a rien que vous ne puissiez attendre. — Et, si l'on vous disait que, dans le courant du siècle, on dira la messe à Saint-Pierre de Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudrait dire : Pourquoi pas?

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas ».

Quelques membres de cette longue phrase prophétique sont déjà entrés dans l'histoire. Attendons pour le reste et ne soyons pas plus pressés que de Maistre. Croyons toujours, comme il disait, que « si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire* », et dans le pêle-mêle des idées contradictoires, des efforts cahotiques, des illusions qui s'en vont et des espérances qui renaissent, souvenons-nous de la promesse qu'il faisait, au mois de janvier 1815, au comte de Bray : « Pour nettoyer la place il fallait des furieux, vous allez maintenant voir arriver l'architecte. »

Ainsi le contemplateur soulevait d'une main furtive les voiles d'ombre ou de sang qui l'encerclaient de toutes parts. A la table de la cour, au foyer de la famille, dans le salon de Mme Swetchine, on le croyait « absent »; il était absent de fait, il était loin, très loin, de dix ans, de vingt ans, de cent ans en avance sur cette aiguille de la pendule qui lui semblait si lente. Il était au milieu de nous, il nous contemplait de son regard fixe et profond et il inscrivait pour nous les formules prophétiques avec quoi les espoirs sont moins impatients, les courages plus calmes et les efforts plus continus.

V.

La foi catholique achève l'intelligence de J. de Maistre. Ici non plus, il ne faut pas jouer sur les mots. Il y a le sentiment religieux et il y a l'esprit catholique. Le sentiment religieux domine tout le XIXe siècle, l'esprit catholique y est plutôt rare. Dans son livre, *La Colline inspirée*, M. Barrès dramatise la rencontre et le conflit de

ces deux forces. Il suppose un dialogue entre la prairie et la chapelle : « Je suis, dit la prairie, l'esprit de la terre et des ancêtres les plus lointains, la liberté, l'inspiration. » Et la chapelle répond : « Je suis la règle, l'autorité, le lien; je suis un corps de pensées fixes et la cité ordonnée des âmes. » La prairie promet d'agiter les âmes et de les inspirer, de les arracher à la terre et de les mettre en communication avec l'infini. La chapelle répond : « Visiteurs de la prairie, apportez-moi vos rêves pour que je les épure, vos élans pour que je les oriente. » Elle annonce l'ordre harmonieux, la solide discipline, la contrainte salutaire. La prairie est le lieu des enthousiasmes qui durent ou ne durent pas, se liquéfient en flots de larmes et se volatilisent en nuages ou en soupirs. La chapelle est la salle du trône : là commande le chef, là s'impose la règle, de là rayonne l'autorité romaine qui maintient la vérité des croyances et l'unité des esprits. Chateaubriand, Lamennais, Lamartine, — et combien d'autres dont j'hésite à écrire le nom! — sont les visiteurs de la prairie romantique. J. de Maistre, comme L. Veuillot, est le serviteur de la chapelle catholique et romaine.

Il fut l'homme de la vérité et l'homme de l'autorité. En son esprit, les deux choses sont inséparables. Sa doctrine vient de là, ses jugements aussi. Il a pensé, il a écrit, il a jugé à la lumière de la vérité et pour mettre très haut, au-dessus de toute atteinte, le magistère spirituel de l'Eglise.

La fantaisie religieuse n'a aucune prise sur de Maistre. Elle se démène furieusement autour de lui. Voici la fantaisie *sentimentale:* c'est le mal de Rousseau, « un fou du grand genre », comme il dit avec sa franchise ordinaire. Elle proclame la bonté naturelle de l'homme et, par conséquent, l'inutilité de la rédemption. Elle fonde la religion des tendresses, la liturgie des larmes, des rêves, des clairs de lune et des levers de soleil. Elle se plaît dans les nuages et rien n'est plus contraire à son rituel que le flambeau droit et vif de la vérité catholique. Le Dieu qu'elle adore est un père, et même un grand-père : il a des cheveux blancs, des lèvres qui sourient, une main qui absout, et rien ne l'offenserait comme de le prendre pour un juge qui puisse condamner et punir. De Maistre n'est point de cette église de Jean-Jacques. Ne venez point lui parler de la bonté native de l'homme; il vous répondra : « L'homme est mauvais, horriblement mauvais », et, avec une éloquence qui rappelle celle de Pascal, il vous montrera les mystérieuses dégradations de l'être humain : « Dans l'état où il est réduit, il n'a même pas le triste bonheur de s'ignorer : il faut qu'il se contemple sans cesse, et il ne peut se contempler sans rougir; sa grandeur même l'humilie, puisque ses lumières qui l'élèvent jusqu'à l'ange ne servent qu'à lui montrer dans lui des penchants abominables qui le dégradent jusqu'à la brute. Il cherche dans le fond de son être quelque partie saine sans pouvoir la trouver :

le mal a tout souillé et *l'homme entier n'est que maladie.* Assemblage inconcevable de deux puissances différentes et incompatibles, centaure monstrueux, il sent qu'il est le résultat de quelque forfait inconnu, de quelque mélange détestable qui a vicié l'homme jusque dans son essence la plus intime. » Ah! il l'a vu, lui, l'homme abandonné à sa belle nature; il l'a vu l'homme imaginé par Rousseau, dans la naïveté de ses instincts libres de toute contrainte, et ce fut un beau spectacle : « En un clin d'œil, les mœurs des Iroquois et des Algonquins; les saintes lois de l'humanité foulées aux pieds; le sang innocent couvrant les échafauds qui couvraient la France; des hommes frisant et poudrant des têtes sanglantes, et la bouche même des femmes souillée de sang humain. » Et là-dessus, sur cette base fondamentale de la faute originelle évidente, constatée dans l'histoire du monde et de l'homme, il asseoit son majestueux édifice : dogme de la rédemption, dogme de la Providence, dogme de la prière, dogme de l'expiation. Tout y est. Ici je me contente d'une vue générale. Telle et telle idée de J. de Maistre sont sujettes à caution; telle opinion effraie par l'outrance de la pensée et l'audace de la formule. Ce que je veux retenir pour maintenant, c'est que la fantaisie sentimentale, la religiosité romantique n'a rien de commun avec la théologie de J. de Maistre.

Voici la fantaisie *rationaliste.* Elle a sévi à travers tout le siècle que de Maistre termine; elle a opposé la science au dogme, tantôt avec des airs de pédant gourmé, tantôt avec des ricanements indécents. De Maistre n'a le fanatisme ni de la science ni des savants. La science moderne lui apparaît sous des images qui excitent sa verve de parodie; il la voit « sous l'habit étriqué du Nord, la tête perdue dans les volutes d'une chevelure menteuse, les bras chargés de livres et d'instruments de toute espèce, pâle et vieille de travaux, elle se traîne souillée d'encre et toute pantelante sur la route de la vérité, baissant toujours vers la terre son front sillonné d'algèbre. » Et il insulte sans merci la prétention des savants à vouloir être les guides de l'esprit humain : « Aujourd'hui, on ne voit que savants : c'est un métier, c'est une foule, c'est un peuple; et parmi eux l'exception, déjà si triste, est devenue la règle. De toutes parts, ils ont usurpé une influence sans bornes; et cependant, s'il y a une chose sûre dans le monde, c'est, à mon avis, que ce n'est point à la science de conduire les hommes. Rien de ce qui est nécessaire ne lui est confié : il faudrait avoir perdu l'esprit pour croire que Dieu ait chargé les académies de nous apprendre ce qu'il est et ce que nous lui devons. » Et il a fait un beau massacre des Voltaire, des Locke, des Condillac, des Bacon, de tous ceux qui ont fait servir la raison humaine à la guerre contre Dieu. Mais d'un excès il ne tombera pas dans un autre; il ne sera ni le disciple de Kant, ni le précurseur

de Lamennais, ni l'avant-garde des immanentistes et des pragmatistes contemporains qui se défient de la raison et qui construisent sur ses ruines une vague théologie, malhabile et téméraire. De Maistre a le respect de la raison humaine : elle est faible, sans doute, et elle est courte, elle est incapable d'être pour l'homme un guide unique et sûr, mais elle est et elle demeure, car « dès que vous séparez la raison de la foi, la révélation, ne pouvant plus être prouvée, ne prouve plus rien; aussi il faudra toujours en revenir à l'axiome si connu de saint Paul : « *Que la loi est justifiée par la raison.* » Mais de cette raison, que les philosophes ont enrôlée dans la lutte contre Dieu, de Maistre fait une alliée et la servante de Dieu. Elle est à ses yeux le précurseur évangélique, la voix qui crie dans la solitude et qui prépare les routes à Celui qui doit venir. Et, par une méthode d'apologétique originale, il ramasse à travers les siècles tout ce qu'elle a trouvé, toutes ses conquêtes dispersées, toutes ses lumières fragmentaires. Ce sont les traditions de l'humanité, les vestiges des hautes et profondes vérités qui constituèrent la révélation primitive. Elles sont déformées, sans doute, et plus ou moins oblitérées, elles subsistent cependant. Et la raison universelle apporte ainsi à la révélation divine un témoignage qui contredit les arguments et les sarcasmes de la raison individuelle. Ainsi la fantaisie rationaliste est vaincue par ses propres armes : la raison se rebiffe contre Voltaire et tous les autres. On a eu raison de le dire, et c'est déjà vrai en ce sens: de Maistre est un Voltaire retourné.

Voici enfin la *fantaisie libérale*. Elle est issue de la Révolution; elle empoisonne les esprits depuis 1789. Elle n'est même au fond qu'une infiltration protestante dans l'âme catholique, et J. de Maistre est peut-être le premier qui ait signalé les affinités de la Réforme et de la Révolution. Il écrivait en 1817, au comte de Valaise : « Toute la théorie de la Révolution française est contenue dans les protestations des conseils de 1782. Les instruments les plus actifs de cette révolution, depuis Necker jusqu'à Marat, naquirent dans les murs de Genève... Genève est la métropole du système qui soutient la souveraineté du peuple et son droit de juger les rois... J'ai trop étudié la révolution, ses apôtres, ses livres, *etc.*, pour que ses secrets ne me soient connus. » Le libéralisme révolutionnaire est de plus l'aboutissant des doctrines gallicanes : il discute l'autorité du Pape, la mesure, la limite arbitrairement. Il a peur de la couronne, du sceptre, et à la magnifique monarchie instituée par le divin Maître il substituerait volontiers une façon de régime parlementaire, de république où tout le monde obéirait à la condition que tout le monde commandât. Le libéralisme est l'hérésie moderne par excellence : il sape par la base l'œuvre de Jésus-Christ, car il compromet l'unité, il menace la vérité, en diminuant la souveraineté. De Maistre va porter au libéralisme

de terribles coups. Il sera temps de le montrer bientôt : la théologie du Pape est tout entière dans son esprit avant que l'Eglise ne l'eût formulée par ses décisions solennelles. Il suffit pour maintenant de constater l'absolue pureté de son catholicisme : l'illusion libérale n'a jamais obnubilé la conscience de cet homme qui écrivait, en 1815, à l'archevêque de Raguse : « Depuis que je médite sur la religion, j'ai toujours eu en vue ce passage de Bellarmin, non moins avoué par la raison que par la religion : *Savez-vous de quoi il s'agit lorsqu'on dispute sur le Saint-Siège? Il s'agit du christianisme.* Rien n'est plus vrai, et je crois qu'en ce moment les hommes sensés de tous les pays (et les protestants même) doivent diriger leurs efforts, chacun dans leur sphère particulière, vers le rétablissement du Saint-Siège dans tous ses droits légitimes. Je me croirais même en état de faire comprendre à une société d'athées qu'ils ont, sur ce point, le même intérêt que nous; car, puisqu'il est assez bien prouvé par l'histoire qu'il faut une religion aux peuples, et que le sermon sur la montagne sera toujours regardé comme un code de morale passable, il importe de maintenir la religion qui a publié ce code. Si ses dogmes sont des fables, il faut au moins qu'il y ait unité de fables, ce qui n'aura jamais lieu sans l'unité de doctrines et d'autorité, laquelle à son tour devient impossible sans la suprématie du Souverain Pontife. Si j'étais athée et souverain, Monseigneur, je déclarerais le Pape infaillible par édit public, pour l'établissement et la sûreté de la paix dans mes états. » Sa simple raison le mettait donc à l'abri de la fantaisie libérale. Avant de faire de la souveraineté du Pape une question de foi, il en faisait une question d'ordre politique et de paix sociale. Il était romain par tout son esprit, toute sa science, toute son expérience.

Le catholicisme de de Maistre est le catholicisme intégral. Il apparaît tel, à quiconque en a seulement exploré les dehors. Et c'est à la lumière de la philosophie catholique qu'il examinera toutes choses. Il n'en cédera ni un iota ni une virgule. A tous les paradoxes du siècle, il opposera la rude vigueur d'une âme non entamée. « Je suis blanc comme un cygne », dira-t-il un jour en montrant ses tempes argentées. Il est plus blanc encore à l'intérieur; rien n'a maculé la virginale blancheur de son esprit. Il est blanc comme la vérité toute simple... *Incorrupta fides nudaque veritas.*

***

Si l'on se souvient maintenant que de Maistre est un logicien implacable, on aura une idée complète de son esprit. Sa logique est la force qui lie tous ces dons divers; elle en fait un bloc massif et d'une infrangible cohésion. Elle achève le génie en l'unifiant, en le subjuguant au service d'une idée. De Maistre a la logique de sa foi; elle le fait apôtre, elle l'oblige à enseigner, à défendre, à combattre. Il s'ex-

cuse dans le Discours préliminaire du Pape, qu'un homme du monde ose traiter de questions théologiques : « Je ne vois pas, dit-il, pourquoi les gens du monde, que leur inclination a portés vers les études sérieuses, ne viendraient pas se ranger parmi les défenseurs de la plus sainte des causes. Quand ils ne serviraient qu'à remplir les vides de l'armée du Seigneur, on ne pourrait au moins leur refuser équitablement le mérites de ces femmes courageuses, qu'on a vues quelquefois monter sur les remparts d'une ville assiégée, pour effrayer au moins l'œil de l'ennemi. » Il s'excuse et il est bien bon. Je crois que le silence eût été impossible à de Maistre. Sa tête fermentait, son cœur souffrait; il lui était aussi nécessaire d'écrire que de respirer. Il disait une fois : « Il y a des jours où l'esprit s'éveille au matin, l'épée hors du fourreau, et voudrait tout saccager. » J'imagine que cela devait lui arriver souvent. L'erreur s'obstinait dans le monde, la Révolution ne voulait pas finir, l'impiété devenait chaque jour plus insolente et plus malfaisante. Et il se sentait armé contre les forces perverses, armé jusqu'aux dents, armé d'une incroyable érudition, d'une expérience de quarante années, d'une raison vigoureuse, d'une foi solide, d'une plume éloquente, ironique et volontiers agressive. Rester oisif sous la tente, dans le placide bonheur de ceux qui, ayant tout, n'ont rien à désirer : J. de Maistre était incapable de cet héroïsme dans l'égoïsme. Son œuvre n'est pas seulement un hommage, et, comme il dit, « une espèce de *dîme* à Celui dont elle procède »; elle lui fut d'abord un moyen de libérer son âme d'apôtre, ses convictions et ses indignations de catholique intransigeant.

C. LECIGNE.

LES UNIONS DIOCÉSAINES

Les Unions diocésaines sont le moyen de réaliser pratiquement, dans chaque diocèse, les directions politico-religieuses de Pie X, lesquelles, comme on sait, ne sont plus celles de Léon XIII, à cause de l'échec du ralliement.

Que le ralliement avait échoué, cela était évident du vivant même de Léon XIII, à plus forte raison en 1903, quand Pie X est monté sur le trône pontifical. Je le dis sans aucune arrière-satisfaction personnelle. Républicain d'origine, j'avais applaudi au toast d'Alger (12 novembre 1890). N'ayant guère réfléchi jusque-là à ces sortes de questions, je fus tout surpris que la réconciliation entre l'Eglise et la Ré-

publique ne résultât pas naturellement des avances faites au nom de Léon XIII par le cardinal Lavigerie.

Aujourd'hui je pense différemment. Léon XIII avait été mal renseigné. On était parti d'une triple erreur d'observation : que les monarchistes étaient moins attachés qu'ils ne sont à leur foi politique, que les républicains modérés représentaient une force plus grande qu'ils n'étaient réellement, que les principes maçonniques faisaient moins corps avec le régime actuel. C'est cette triple méprise qui a causé l'échec du ralliement.

Il était difficile à Léon XIII de faire autre chose que gémir de son œuvre manquée, mais Pie X devait à l'Eglise et à la France de prendre des dispositions nouvelles. Il n'y a pas de dogmes en politique pratique, il n'y a que des opportunités.

Il est remarquable que Pie X, à peine couronné, parla presque tout de suite aux catholiques français de la nécessité absolue pour eux de l'union. Ce n'était qu'un mot, entendu aussi de Léon XIII, mais ce mot, employé tout seul, sans plus être accompagné de celui de constitutionnel, était déjà un programme. Sa nouveauté était cet isolement. Après le voyage de M. Loubet à Rome et la loi de Séparation, il se précisa, par la substitution formelle, et désormais immuable, dans la manière de faire cette union, du terrain religieux au terrain constitutionnel :

« Instruisons-nous, disait l'Encyclique *Vehementer* (11 février 1906), » par l'exemple de nos adversaires : divisés sur bien des points, ils » sont unis et font bloc contre nous. Divisés, nous aussi, peut-être, » sur bien des questions philosophiques, politiques, sociales, économiques, soyons unis pour la défense du plus sacré de nos intérêts. » Il est un terrain commun à tous, en tant que catholiques, c'est » notre sainte foi chrétienne, c'est la religion de nos pères. *Faisons* » *l'union sur ce terrain.* »

A partir de cette époque, le Saint-Siège ne cessa plus de mettre en avant l'union sur le terrain religieux. La *Correspondance de Rome* publia note sur note, appelant ce qui restait en France de catholiques à s'organiser comme tels, de manière à résister plus efficacement à un pouvoir qui ne respecte que les forts.

Surviennent les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc (avril 1909). En présence d'un représentant du duc d'Orléans, le duc d'Alençon, et de M. Piou, placés à côté l'un de l'autre, le Pape prononce le fameux discours où, après avoir proclamé que le respect des catholiques était dû à tous les gouvernements légitimes, mais dans les limites où ceux-ci n'attaquent pas les bases de la société, dont la principale est la loi de Dieu, il ajoutait qu'il recommandait aux catholiques français de tous les partis de s'unir pour la défense de la religion et de la société. Le changement d'orientation, par rapport à Léon XIII, apparut si manifeste, qu'un attaché de notre ambassade au Quirinal en fit

immédiatement la remarque aux prélats français descendus à la procure de Saint-Sulpice, en y mêlant habilement des appréhensions pour les biens ecclésiastiques situés à Rome et que le gouvernement, malgré la Séparation, avait jusqu'alors ménagés.

J'ai raconté dans un ouvrage récent (1) comment M. Piou et son associé politique, M. Feron-Vrau, en dépit de ce discours, en dépit des informations supplémentaires qu'ils avaient recueillies un peu partout à Rome, étaient rentrés en France sans avoir voulu comprendre les nouvelles directions de Pie X. L'amour-propre et l'intérêt personnel les rendaient sourds et aveugles. Deux mois ne s'étaient pas écoulés, M. Piou affirmait publiquement à Lyon que « rien n'était changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays ». Ce qui lui valait, douze jours après, sous la forme d'une lettre au colonel Keller, un démenti du Cardinal-Secrétaire d'Etat. Le colonel ayant parlé dans un rapport au Cardinal de la nécessité pour tous les catholiques de s'unir sur le terrain religieux, celui-ci lui répondait :

« Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux » désirs du Souverain Pontife, qui est heureux de leur donner sa » pleine et entière approbation. Rien ne lui paraît plus opportun et » plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le » terrain catholique et religieux, conformément aux directions pontifi- » cales.

» Ce programme d'action si clair et si fécond... le Saint-Père sou- » haite qu'il soit adopté par tous les bons Français. » (19 juin 1909).

Je voulais être de ces bons Français, qui prennent le Pape au sérieux, ne se bornant pas à lui obéir en matière de foi et de doctrine, mais se faisant un devoir de déférer à tous ses conseils et à tous ses désirs. Je me séparai donc de l'Action Libérale, puisqu'elle refusait d'abandonner le terrain constitutionnel, et je me mis, comme beaucoup d'autres, à la recherche de la manière la plus pratique de réaliser le mot d'ordre de Pie X. A ce moment, j'eus connaissance de ce que j'ai appelé le Pacte de Toulouse et le Projet de Nancy.

Avant d'aller plus loin, soyons bien d'accord sur l'objet et le but de l'union qui était demandée par Pie X. Il ne lui a pas fixé explicitement de limites, et par conséquent on peut l'entendre de l'union dans l'action catholique en général (œuvres de piété, foi, propagande, etc.), mais il est non moins évident pour tout esprit non prévenu, que le Saint-Père pensait principalement à l'action sur le terrain politique et électoral, l'union n'ayant jamais manqué ailleurs, comme en font foi tant d'œuvres où collaborent depuis toujours des catholiques appartenant à tous les partis. Qu'on veuille bien se reporter aux paroles pontificales citées plus haut, on conviendra qu'elles se réfèrent toutes à l'action politique, à la défense en commun de l'intérêt re-

1. *Autour des directions de Pie X*, chez Victorion, rue de Seine, Paris. 1 vol., 3 fr. 50.

ligieux contre la secte au pouvoir (1). Quelle raison, sans cela, aurait eu M. Piou de s'en émouvoir?

Par conséquent, le moyen à trouver pour appliquer le programme de Pie X, c'était celui, si l'on veut, de resserrer l'union entre catholiques dans les domaines où elle existait déjà, mais surtout de la faire dans celui où, manifestement, on n'avait pas encore réussi, le domaine politique et électoral. Le terrain religieux, nous nous y sommes réunis de tout temps pour la prière, la charité, la propagande : la nouveauté, l'utilité, la nécessité, c'était de nous concentrer aussi sur celui-là pour nos revendications publiques et pour nos votes. Le terrain religieux succédait pour cela au terrain constitutionnel, lequel avait, à son heure, remplacé le terrain monarchique.

A l'heure des premiers essais, le Projet de Nancy et le Pacte de Toulouse vinrent donc à ma connaissance. Il me sauta aux yeux que des deux celui qui répondait le mieux aux désirs du Vatican, c'était le second. Tandis que le premier appelait les catholiques à fusionner avec les libéraux et les modérés pour former ensemble un grand parti dit des « Honnêtes gens », le second organisait les catholiques comme tels, sur le terrain religieux, avec un comité composé de catholiques de tous les partis, sous la présidence de l'archevêque. Il n'y avait pas contradiction entre les deux, puisque rien n'empêchait les catholiques, après s'être unis par le Pacte de Toulouse, d'entrer ensuite dans des coalitions électorales du genre de celle de Nancy : le système toulousain n'en devait pas moins passer le premier, si on voulait écouter la voix de Pie X, et, il faut bien le dire aussi, du simple bon sens.

J'expliquai tout cela, le 5 novembre 1909, dans un article de l'*Univers*. La tempête qui s'ensuivit n'est pas encore sortie des mémoires. Sa violence annonçait la vive résistance que devaient opposer aux directions nouvelles du Saint-Siège et à toutes les réalisations qui en seraient tentées, les représentants et les bénéficiaires du ralliement périmé. De Lyon, où il présidait, le 14 novembre 1909, un congrès, M. Piou envoya son adhésion enthousiaste au projet de Nancy, dont rien ne prouve que l'auteur ait eu l'intention de travailler pour M. Piou.

***

Insistons sur le Pacte de Toulouse, puisque aussi bien la plupart des Diocésaines créées ultérieurement lui ressemblent peu ou prou. C'était une organisation, je le répète, exclusivement composée de ca-

1. Pie X n'a jamais pensé que l'Eglise n'eût pas à faire, dans certains cas, de la politique : « Nous ne cachons pas, disait-il dans son allocution consistoriale du 9 novembre 1903, que nous choquerons quelques personnes en disant que nous nous occuperons nécessairement de la politique. Mais quiconque veut juger équitablement voit bien que le Souverain Pontife, investi par Dieu d'un magistère suprême, n'a pas le droit de s'arracher des affaires politique du domaine de la foi et des mœurs ».

tholiques royalistes, bonapartistes, républicains libéraux, placée nettement sur le terrain catholique, avec l'archevêque pour président. Son but était la défense publique des libertés religieuses, vis-à-vis de l'Etat hostile, ou tout au moins séparé; défense morale et matérielle, par la presse, le pétitionnement, les tribunaux, et enfin par l'élection. Elle n'était composée que de laïques, parce qu'on répugnait à compromettre le caractère du prêtre dans des luttes de partis; mais, pour bien montrer qu'elle entendait exercer son action en parfait accord avec l'autorité religieuse, l'archevêque de Toulouse était placé de droit à la présidence.

Du premier jour, les fondateurs du Pacte de Toulouse résumèrent toutes leurs revendications de politique religieuse en une seule, double il est vrai, qu'ils formulaient ainsi :

« Nous demandons et nous demanderons sans cesse à notre pays » le rétablissement de la paix religieuse : 1° par une entente directe » avec le Souverain Pontife, ou, à défaut de cette entente, par une » législation nouvelle assurant à l'Eglise sa pleine liberté et acceptée » par le Saint-Siège; 2° par la restitution complète de la liberté » d'enseignement. »

En temps d'élections, le comité ne se proposait pas de choisir les candidats, il devait seulement ramasser le plus grand nombre de voix possible à celui ou à ceux qui accepteraient publiquement la double revendication essentielle, et, s'il y avait ballottage, on concentrerait les ressources et les voix sur le candidat qui aurait obtenu le plus de suffrages au premier tour, quelle que fût la couleur politique de ce candidat.

Depuis le Pacte de Toulouse, 20 Unions diocésaines (ou portant ce nom) ont été fondées. Ce sont, par ordre de date : en 1909, Auch; en 1910, Montauban, Rodez, Chambéry, Rennes, Pamiers, Annecy, Aire, La Rochelle, Soissons, Le Puy, Lille; en 1911, Orléans, Reims; en 1912, Châlons, Vannes, Poitiers, Angoulême, Bourges, Tours.

Je ne cite que pour mémoire, et parce qu'elles ont pris ce nom, les Unions diocésaines d'Aire, La Rochelle, Soissons, Lille et Angoulême. La politique en étant formellement exclue ou à peu près, je ne dis pas qu'elles ne rendent pas de grands services, mais elles ne rentrent pas directement dans le sujet de cet article, où je m'occupe surtout de politique. On peut dire, néanmoins, qu'en faisant de bons catholiques, ces Unions préparent, indirectement, et de loin, de bons électeurs.

Les autres, au contraire, sont toutes entrées à fond dans ce qui était proprement la pensée pontificale, elles se sont attaquées franchement au grand problème de l'heure présente, qui est de rapprocher, dans et pour une action publique commune, des coreligionnaires séparés jusqu'ici par leurs opinions politiques, les catholiques roya-

listes, bonapartistes et républicains (1). Elles ont donné, avec décision, le coup de barre hors du ralliement, Ce qui ne veut pas dire qu'elles soient copiées exactement l'une sur l'autre, ou toutes ensemble sur le prototype toulousain.

Je ne connais que Le Puy et Tours qui se rapprochent sensiblement de Toulouse. C'est, dans l'un et l'autre diocèse, un système très nettement caractérisé, une organisation tout à fait à part, indépendante des autres œuvres diocésaines, et menée par des laïques. Ces laïques, bien entendu, sont des catholiques de foi et de pratique, ce sont, chacun dans sa paroisse, des hommes d'œuvres; mais ce qu'ils se sont proposé en fondant leur Union, c'est moins la pratique religieuse dans l'église et hors de l'église que la défense, dans la vie publique, de la religion, de ses libertés et de ses droits, en plaçant d'ailleurs cette défense, pour éviter toute déviation, sous la présidence de droit, comme à Toulouse, sous le haut patronage, comme au Puy et à Tours, de leur évêque. Et encore, il y a cette différence entre Le Puy

1. Je sais que le Pacte de Toulouse a reçu l'approbation du Saint-Siège. Celle qu'a reçue également la Diocésaine de Poitiers ayant été rendue publique, je la reproduis ici :

Du Vatican, 8 juin 1912.

Monseigneur,

Le Saint-Père a pris connaissance avec un vif intérêt de la lettre pastorale par laquelle vous avez établi et annoncé à vos ouailles l'Union des catholiques du diocèse de Poitiers.

Dans cette lettre et dans l'ordonnance qui l'accompagne, le Souverain Pontife a constaté avec une grande satisfaction la plus complète conformité aux directions du Saint-Siège et aux principes que Sa Sainteté rappelait tout récemment encore dans son allocution du 27 mai aux pèlerins français.

C'est pourquoi le Saint-Père souhaite le meilleur succès à une entreprise si opportune, et vous accorde, Monseigneur, ainsi qu'à tous vos diocésains et notamment à ceux qui feront partie de cette Union, une bénédiction toute spéciale.

Avec mes vœux et mes félicitations, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. cardinal MERRY DEL VAL.

Transcrivons aussi la déclaration faite à son clergé par Mgr Duparc, évêque de Quimper, à son retour de Rome, novembre 1912. Rome ne peut pas faire savoir plus clairement que les Diocésaines doivent être composées d'hommes de tous les partis et qu'elles doivent, à l'occasion, s'occuper de politique :

Le Saint-Père insiste pour que l'union se constitue sur le terrain nettement religieux; *que les hommes de tous les partis politiques sans exception y soient loyalement appelés;* qu'ils s'unissent pleinement pour la défense de l'Eglise et le service des œuvres; et que, une fois groupés, ils ne laissent, sous aucun prétexte, les divisions extérieures pénétrer dans leurs rangs et les disloquer.

Il ne peut comprendre que, à l'heure actuelle, les catholiques *mettent tant de lenteur à s'éveiller et à s'organiser.*

Il comprend encore moins que les catholiques conscients, agissants, militants, hésitent parfois à entrer dans cette sorte de Ligue religieuse, dont l'unique chef réel doit être Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comment ne pas s'étonner que, dans les temps présents, les divisions anciennes puissent paralyser encore les forces catholiques, quand un mouvement d'union suffirait pour assurer, *à ceux qui veulent reconquérir les libertés de l'Eglise,* des victoires notables sur leurs adversaires, qui sont les adversaires de Dieu et des âmes?

d'une part, Toulouse et Tours de l'autre, que l'Union du Puy s'est annexé les œuvres sociales laissées par les autres à l'activité du clergé : patronages, cercles, syndicats, mutualités urbaines ou rurales, tout ce qui réunit des catholiques et s'inspire de l'esprit religieux.

A l'exception de ces trois Unions, toutes les autres, toutes celles, encore une fois, qui abordent l'action politique, sont des fédérations d'œuvres comprenant tous les ordres d'activité catholique — piété, propagande, œuvres scolaires et sociales, etc., — mais avec une section nouvelle, spécialement fondée en vue de la politique et des élections. Ce sont des unions diocésaines dans toute l'étendue de l'expression, tandis que celles de Toulouse, du Puy et de Tours, étant des organismes particuliers, isolés du reste de l'activité diocésaine, ont été amenées à prendre des désignations spéciales : celle de Toulouse, que j'ai appelée le Pacte de Toulouse, a pour titre officiel « l'Alliance civique des catholiques de la Haute-Garonne »; Le Puy s'appelle « l'Union catholique de la Haute-Loire », et Tours « la Fédération catholique de Touraine ».

A ce que l'organisme politique fasse partie intégrante de l'Union diocésaine, en soit une section ni plus ni moins, je vois un avantage et un inconvénient. L'avantage n'est pas qu'il préserve du péril laïque — ce péril est suffisamment conjuré à Toulouse, au Puy et à Tours, par la présidence de l'évêque — mais la présidence du clergé à la tête de cette section comme de toutes les autres, et à la tête aussi des comités locaux issus de cette section, représente peut-être une garantie de plus de vitalité et de zèle. Les laïques ont leurs affaires, les relations sociales les rendent souvent timides, tandis que les membres du clergé, stimulés par leur évêque, peuvent être des agents de plus de loisir et d'autorité.

L'inconvénient, c'est qu'on se donne les apparences d'être le « parti des curés », contre lequel le préjugé, en France, est très fort, même parmi les catholiques. C'est un tort : les prêtres sont des citoyens comme les autres, ils jouissent des mêmes droits civils et politiques, on ne voit pas pourquoi, logiquement, ils seraient tenus à l'écart de la préparation des élections auxquelles ils prennent part au même titre que nous. Quand il s'agit de politique religieuse, leur place semblerait devoir être, au contraire, prépondérante. Pas du tout, les catholiques français les voient de mauvais œil descendre dans l'arène. C'est l'exagération d'un sentiment très délicat de la dignité du prêtre, qui ne doit pas se commettre dans certaines mêlées, et aussi de son devoir, qui est d'être tout à tous, aux adversaires comme aux amis.

Donc, à Auch, Montauban, Rodez, Chambéry, Rennes, Pamiers, Annecy, Orléans, Reims, Châlons, Vannes, Poitiers et Bourges, c'est le Comité diocésain qui s'occupe lui-même de la politique religieuse, tout comme des œuvres sociales ou des patronages, ce sont des

membres du clergé qui en sont chargés au siège du Comité comme ils en chargent, dans chaque paroisse, les curés ou leurs délégués. Toutefois, il y a des degrés. C'est l'Union de Montauban qui revêt, je crois, le caractère confessionnel le plus accentué. Non seulement c'est l'évêque qui est le président unique et effectif de cette Union, mais il a nommé un directeur général ecclésiastique, et le Conseil d'administration se compose en partie des curés de la ville de Montauban. Ce sont les curés qui dirigent également les comités paroissiaux et les comités cantonaux. Dans les autres Unions du même type, il arrive assez fréquemment, à Reims, par exemple, que les curés, dans la section politique, s'effacent derrière des délégués laïques et se tiennent satisfaits du rôle de conseillers.

Depuis que ces diverses Unions ont été fondées, quels résultats ont-elles obtenus? La plupart étant sorties d'une initiative épiscopale, il a fallu qu'elles aient le temps de se recruter, de s'implanter, de s'entraîner, ce qui ne se fait pas en un mois. Ne seraient-elles que depuis peu en plein fonctionnement, ce serait justice de les tenir quittes. Mais il y en a déjà plusieurs auxquelles des élections, parlementaires ou autres, ont donné occasion de se montrer.

Rennes a fait élire à la Chambre M. le colonel Hugot-Derville; Poitiers, M. Taudière; Vannes, au Sénat, M. Guilloteaux. L'Union de Montauban a eu une part prépondérante dans l'élection de M. Constans.

Le Puy a gagné six sièges au Conseil général et plus de trente municipalités dont cinq villes. Sans le sectionnement, Orléans enlevait la majorité municipale au franc-maçon Rabier. Montauban a conquis un certain nombre de municipalités, même dans d'importantes communes.

Les listes des candidats, dans les élections municipales, ne s'étant pas réclamées, pour la plupart, des Diocésaines, il est bien difficile de déterminer d'une manière parfaitement exacte le rôle de celles-ci; aussi, loyalement, j'aime autant ne pas insister; mais ce ne sera pas sans avoir affirmé, parce que j'ai des raisons de le faire, que les gains enregistrés aux dernières élections municipales de 1912, dans les départements pourvus d'une Diocésaine active, ont été dus en grande partie au travail profond de ces organisations. C'est encore par discrétion que je ne compterai pas à l'actif purement catholique les succès, s'il y en a eu, du Nord et de l'Aveyron: je ne distingue pas assez bien jusqu'à quel point les Unions diocésaines ne sont pas, dans ces départements, asservies à l'Action Libérale.

Il ne faut pas non plus compter pour rien tant de belles réunions données par les Diocésaines, congrès scolaires, sociaux, eucharistiques, grandes assemblées d'hommes dans des manèges et dans des cirques. Des réunions de partis, plus nombreuses encore, ne sauraient leur être comparées. Dans celles-ci, c'est le parti, libéral ou autre, qui bénéficie de ces vastes démonstrations; là, au contraire, c'est l'idée catholique

pure, la solidarité catholique, le sentiment du devoir catholique, sans mélange d'aucun autre intérêt. Et je ne parle pas de manifestations qui sont de véritables appels aux armes, comme à Montauban et à Bourges, cette année, pour la Fête-Dieu. Même arrêtées par la force, ces mobilisations, calmes et fortes, sont essentiellement toniques et stimulantes, elles créent à ceux qui en font partie le besoin invincible de la revanche. Surtout elles préservent le bon peuple catholique de cette triste mentalité servile à l'égard de l'Etat que les bourgeois tendent à lui inculquer. Elles sauvent quelquefois les bourgeois d'eux-mêmes.

***

J'ai promis, en commençant cette revue rapide, de faire œuvre de bonne foi. Je déteste trop le bluff chez les autres pour me le permettre à moi-même. Je n'ai d'ailleurs en jeu, dans cette affaire, ni amour-propre, ni intérêt personnel : ma raison s'étant accordée avec les directions de Pie X pour me faire trouver bonnes et opportunes ces sortes d'organisations, dites Diocésaines, je les ai préconisées du mieux que j'ai pu, avec suite et persévérance, voilà mon rôle, et il n'a pas été seulement le mien (1). De là à me figurer que notre campagne a obtenu, jusqu'ici, tout le succès qu'elle méritait, il y a loin. Quinze Unions diocésaines proprement dites, fondées en quatre ans, sur 84 diocèses, l'audace serait grande à triompher! Cherchons plutôt les raisons d'un résultat aussi mince.

En France, on est furieusement de son parti. Et d'autre part, on se fait difficilement à l'idée que le parti catholique en soit un. On s'enrégimente volontiers dans un parti politique, on est docile à ses mots d'ordre, on consent pour lui des sacrifices souvent considérables, mais la religion est considérée, ou bien comme une affaire privée, dont on est quitte en la pratiquant, ou bien comme un service public, dont l'administration générale regarde l'Etat. Dans les deux cas, on se dérobe. Il faudra de longues années de Séparation pour réformer cette mentalité-là.

Les Unions diocésaines se sont heurtées, dans l'ensemble du pays, à ces vieilles habitudes concordataires, à cette fâcheuse incompréhension des besoins présents. Mais on en serait venu à bout à peu près partout, comme on l'a fait dans quelques diocèses, s'il ne s'était trouvé des situations et des personnes ayant intérêt à ce que rien ne fût changé. Je veux parler de l'ancien ralliement, de ses cadres et de son état-major.

On a beaucoup regretté que la majorité des royalistes n'aient pas écouté Léon XIII en 1890, et qu'ils ne se soient pas laissés « consti-

1. Citons, par exemple, l'*Action catholique française*,, et cette revue elle-même, la *Critique du Libéralisme*, dont le directeur a fait campagne dès la première heure pour les directions de Pie X.

tutionnaliser ». Soit. Mais ce n'est pas seulement un regret que méritent les ralliés, aujourd'hui, à ne pas se laisser « déconstitutionnaliser », c'est un blâme. Car ils se sont toujours représentés comme des catholiques avant tout, ralliés à la République pour obéir aux directions du Pape, leur chef. M. de Mun s'est même paré de son obéissance comme d'un sacrifice méritoire. Le Pape, aujourd'hui, parce que la première expérience n'a pas réussi, leur demande de changer de terrain, pourquoi lui désobéissent-ils? Ne sont-ils plus autant des catholiques? Encore, si Pie X leur ordonnait de changer de parti, ils auraient peut-être, à bouder, les mêmes excuses qu'avant eux les monarchistes, mais ce qu'il leur demande, à ces catholiques de profession, c'est de n'être plus rien que catholiques, de se grouper sur le terrain exclusivement catholique, autour de revendications d'ordre exclusivement religieux. Ce n'est pas aux ralliés, à une organisation issue d'un désir du Pape, de résister ainsi à un autre désir du Pape, quand, les circonstances ayant changé, ses directions sont obligées de changer aussi.

Je renvoie à mon livre récent « Autour des directions de Pie X », les personnes qui auraient besoin d'être renseignées sur la résistance opposée dès le début par l'Action Libérale, la propre association de M. Piou et de M. de Mun, aux directions du pontificat actuel. Depuis seize mois qu'il est publié, la résistance continue, plus tenace encore et plus ardente, fouettée par la concurrence des Diocésaines, enhardie aussi par la discrétion de ce pontificat, qui n'intervient pas, pour l'application de ses directions politiques, avec la même force et la même insistance que le précédent. A Paris et en province, en province surtout, partout où il y a des comités et sous-comités de l'Action Libérale, c'est une campagne acharnée de dénigrements, de défiances, de calomnies, contre le nouveau mode d'organisation. Mes correspondants sont unanimes sur ce point. Ils entendent dire les mêmes choses aux quatre coins de la France : que ce n'est pas vrai qu'il y ait quelque chose de changé à Rome, que l'idée des Diocésaines n'a pas le sens commun, que c'est une manœuvre des royalistes contre les constitutionnels, que, s'il s'en formait, ce serait l'échec assuré aux élections de 1914, parce que les progressistes nous abandonneraient, etc., etc. J'ai relevé, au fur et à mesure, dans l'*Univers*, les faits et les paroles de ce genre un peu importants, ceux, bien entendu, qui tombent dans le domaine public — les autres sont légion, — ce sont autant de révélations involontaires de la campagne dont je parle.

Par exemple, il y a eu, très récemment, deux incidents qui ont été significatifs. La Diocésaine du Puy réussit admirablement, elle a remporté les succès électoraux que j'ai énumérés plus haut. Ce que voyant, au mois de février dernier, un candidat sénatorial, catholique d'ailleurs, s'était réclamé de son patronage. Grand émoi

dans le département voisin du Puy-de-Dôme, où l'Action Libérale a des comités et un journal. Le candidat du Puy ayant eu le malheur d'échouer pour quelques voix, par la faute d'un canton qui échappe encore à l'Union, l'*Avenir du Puy-de-Dôme* est parti en guerre immédiatement contre la Diocésaine, a imputé l'échec à son patronage, ajoutant qu'un parti catholique était d'ailleurs une idée absurde, et que c'était « à gauche » que notre « devoir » était de chercher des voix. Agression retentissante, mais qui n'a été, après tout, qu'une explosion publique des critiques que M. Piou répète à l'oreille de qui veut l'entendre.

Lui-même, n'a-t-il pas recommencé l'autre jour (8 juin), dans un banquet progressiste à Caen, d'appeler toute l'opposition, c'est-à-dire les catholiques comme les libéraux et les modérés, dans « un grand parti national », ce même grand parti des « honnêtes gens » qu'il préconisait à Lyon en novembre 1909, à l'instant précis où Rome venait d'exprimer hautement ses préférences pour une concentration catholique? « L'union ne suffit pas, il faut l'unité, s'est-il écrié. Quand nous aurons formé un grand parti national qui se donnera pour tâche d'améliorer et non pas de renverser ce qui existe, nous pourrons attendre les événements avec confiance. » Les événements de la frontière, peut-être; ceux de l'intérieur, je veux dire les méfaits des Loges maçonniques contre l'Eglise, n'en croyons rien. Les modérés et les libéraux continueront à nous abandonner comme ils l'ont toujours fait. Seule une forte organisation catholique serait capable d'obtenir de ces Saxons, aussi bien que de nos ennemis avérés, en échange de notre concours, les droits et les libertés que le Centre allemand n'arrache pas autrement à la Prusse protestante. Mais que penser de ce chef du ralliement pour lequel, encore aujourd'hui, le Chef de l'Eglise semble n'avoir rien dit, et qui persiste, malgré tant d'appels pontificaux sur le terrain religieux, à disperser et à enlizer lui et ses troupes dans l'immense foule disparate de tous les Français de bonne volonté?

Je ne fais pas l'Action Libérale plus puissante qu'elle n'est, mais nous savons tous qu'il est plus facile de paralyser les autres que de faire quelque chose soi-même. La force de l'Action Libérale réside dans les collaborations plus ou moins discrètes, mais certaines, étendues, intimes, qui lui sont restées dévouées. L'argent lui vient du Nord, mais si elle n'avait que de l'argent! Elle a pour elle tous ceux des catholiques qui, sans être républicains, détestent les royalistes, surtout d'Action française; tous ceux, dans le haut clergé, qui ont gardé la nostalgie des honneurs et de la tranquillité concordataires; tous ceux, et ils sont légion, qui n'aiment pas se faire des affaires avec le gouvernement, soit pusillanimité, soit besoin de lui; elle a, enfin, la Compagnie de Jésus.

Nul plus que moi n'estime la science, la discipline, et les vertus

de la célèbre Compagnie; mais ce n'est pas la méconnaître de constater qu'elle est autant, aujourd'hui, contre les directions politiques de Pie X, qu'elle était, en 1890, contre celles de Léon XIII, et pour les mêmes raisons. Ses chefs (1) répugnent à se retirer d'un mouvement où ils ont à grand'peine installé leur influence, pour un autre qui ne leur paraît pas devoir infailliblement réussir, ou qu'ils devinent, s'il réussissait, plus difficile à capter, à cause de sa décentralisation. Or, la Compagnie de Jésus, c'est d'abord la Jeunesse Catholique et la Ligue Patriotique des Françaises, deux immenses laboratoires de constitutionnalisme automatique, deux contreforts et deux réservoirs de l'Action Libérale, avec leurs comités répandus dans tous les diocèses, plutôt deux qu'un, et souvent beaucoup plus; c'est aussi l'Action populaire de Reims et les Cercles ouvriers, qui, plutôt que de renoncer à prendre de l'influence sur le monde du travail, se sont risqués à prôner des réformes sociales inquiétant l'orthodoxie.

Contre les directions de Pie X, l'Action Libérale est encore assurée du concours de son extrême gauche, les catholiques du *Bulletin de la Semaine* et de l'ancien *Sillon*, les seuls vrais républicains que je connaisse parmi les catholiques français, partant assez dédaigneux du conservatisme bourgeois de M. Piou, mais ramenés à lui par une solidarité naturelle, aussitôt qu'ils le sentent aux prises avec une poussée confessionnaliste trop forte.

Si vous songez, enfin, que l'Action Libérale a pour elle la *Croix* de Paris, les *Croix* et la Presse régionale de province, celles-ci plus hardiment républicaines que la première, et toute la gamme des journaux libéraux depuis l'*Echo de Paris* et l'*Eclair* jusqu'à la *Presse* et la *Démocratie*, vous vous rendrez compte du formidable obstacle qu'elle représente pour les directions de Pie X et par conséquent pour les Diocésaines qui en sont issues. Avec toutes ces collaborations, on ne construit rien à soi, on ne démolit rien de l'ennemi commun, mais on a beau jeu pour empêcher les coreligionnaires qui voudraient tenter autre chose.

Cependant, comme il a fallu prévoir que, malgré tout, l'institution des Diocésaines se généralisât, voici ce qu'ont inventé les libéraux, en dernière ressource, pour les neutraliser. Dans la pensée du Pape et des évêques, ces Unions, disent-ils, sont de simples fédérations des œuv. diocésaines, une réorganisation plus active de la vie proprement religieuse, des œuvres qui concernent la foi, la piété et la propagande, mais elles ne sont pas destinées à se mêler de politique, encore moins d'élections. La politique des Unions diocésaines,

1. Car c'est de la direction surtout que je parle, et de la direction à Rome plutôt qu'en France; le nombre des Pères qui sont avec nous est plus considérable qu'on le croit, et ce ne sont pas les moindres pour la science et la sainteté. A Rome, l'assistant-général pour les affaires de France s'appelle le Père Fine.

c'est l'Action Libérale qui la fera, en dehors des Unions, trop grandes dames pour s'y compromettre, mais d'accord avec elles.

Admirable manœuvre, trop ingénieuse stratégie, par laquelle, en cas de succès, l'Action Libérale ne serait pas seulement consacrée à nouveau, elle s'annexerait des sources nouvelles et abondantes de recrutement. Il n'y a qu'un malheur à cela, c'est que pour Pie X en 1909, comme pour Léon XIII en 1890, quand ces deux Papes ont parlé d'union à faire entre les catholiques, ce n'était pas, encore un coup, d'une union d'études ou de pratiques religieuses qu'il s'agissait, mais d'une union politique, en vue d'une défense religieuse plus compacte et plus efficace. Or, l'Action Libérale ne peut pas être l'organe d'un dessein qui l'exclut et qui la nie au même titre que toute autre Ligue bonapartiste ou royaliste. Il y a place, en France, pour un parti de catholiques républicains : que l'Action Libérale l'occupe, si elle veut (1) et si elle peut, mais le catholicisme français, ce n'est plus elle qui le représente.

Est-ce que nous rêvons donc d'un parti catholique, comme on nous l'attribue quelquefois? Nous ne sommes ni si chimériques ni si ambitieux. Il s'agit d'unifier le plus possible l'action publique catholique. Le groupement diocésain, autonome comme à Toulouse, ou partie intégrante d'une Union plus vaste comme ailleurs, nous ayant paru le moyen le plus pratique, je suis de ceux qui l'ont dit à haute voix, nous recommandons qu'on en généralise le plus possible la formation, voilà tout. De cette manière, il pourrait y avoir, à la Chambre, des députés de toutes les opinions, royalistes, bonapartistes, républicains, socialistes, et même libres penseurs, redevables de leur élection à ces groupements, parce qu'ils auraient souscrit publiquement à leurs revendications communes, et tout prêts par conséquent à coaliser leurs votes en faveur de ces revendications, quand elles viendront à faire l'objet d'un projet de loi.

Ce n'est pas tout. A ce nombre plus ou moins grand de députés politiquement dispersés, il faut une sonnerie d'appel, un centre de convergence, une conscience commune pour les engagements communs, et c'est pourquoi j'appelle de mes vœux la constitution d'un noyau, si petit qu'il soit, de députés franchement catholiques, élus comme tels, de députés confessionnels, dont émaneront le plus souvent les initiatives spécifiquement catholiques. Il y en a 4 ou 5 dans l'Action Libérale qui sont tout désignés pour en faire partie. Le péché originel

1. Et elle le veut, et elle le dit, c'est ce qu'il faut bien savoir et bien noter. Ce n'est pas seulement des lieutenants de M. Piou que le *Bulletin* de l'A. L. P., rapporte à chaque instant des déclarations républicaines, mais de M. Piou lui-même. Dans une allocution prononcée à la fin d'un banquet au mois de juin de l'année dernière, le président de l'association a dit textuellement en parlant de la campagne électorale prochaine : C'est « sur le terrain *constitutionnel* et *républicain* » que nous nous placerons ouvertement. (*Bull.* du 15 juin). C'est le droit de l'Action Libérale de se placer sur ce terrain, mais alors quelle audace de prétendre représenter la politique de Pie X!

de leur groupe, son libéralisme foncier, les tient actuellement paralysés : élus des Diocésaines, ils auraient les coudées plus franches, n'est-ce pas, M. Groussau? Le reste du groupe irait à ses affinités naturelles, à droite ou à gauche, sans qu'ils fussent inévitablement perdus pour les revendications confessionnelles. Rien ne les empêcherait de s'inscrire aussi au groupe catholique.

Est-ce chimère de penser que le Nord, la Bretagne, le Plateau Central, sans compter quelque autre circonscription isolée, si on y faisait un effort sérieux et méthodique dans ce sens, un effort réellement d'ensemble, pourraient nous donner une douzaine de députés de ce genre? Si on les choisissait intelligents, dévoués, désintéressés, et, dans le bon sens du mot, un peu modernes, je ne donnerais pas longtemps avant que la défense religieuse prît à la Chambre, et par suite dans le pays, une unité, une cohésion, une allure, et partant une efficacité, qu'on chercherait en vain aujourd'hui. Remontez aux origines du groupe socialiste! Voyez les Cinq sous le second Empire!

Il est trop tard, aujourd'hui, pour que la France ait le temps de se couvrir de Diocésaines avant les élections de 1914. Mais rien n'empêcherait, faute de mieux, nos évêques de s'entendre, en vue de cette échéance, sur un minimum de revendications communes : ne se trouvent-elles pas, d'ailleurs, inscrites au programme des Unions déjà fondées? Chacun, dans son diocèse, tâcherait de les faire adopter du plus grand nombre de candidats. Si, avec cela, on pouvait aussi amorcer, de quelques individualités marquantes, l'indispensable noyau confessionnel dont j'ai parlé, il n'y aurait pas lieu de trop se lamenter sur le temps perdu. En ferait partie, d'office, tout député élu spécialement comme catholique, sans considération prépondérante de parti, élu comme tel par des catholiques de toutes les opinions, et avec l'agrément de son évêque : tout député, enfin, du genre de M. Hugot-Derville et de M. Taudière, pour ne pas parler de M. le sénateur Guilloteaux.

Jacques ROCAFORT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA TRADUCTION DE LA VULGATE EN LANGUE VULGAIRE D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

Le R. P. Mortara, le petit juif baptisé de Pie IX, nous transmet les observations qu'on va lire sur l'ouvrage de M. l'abbé Crampon.

De tout temps, au sein de l'Eglise, l'étude des langues originales

dans lesquelles a été rédigé le texte sacré, a occupé une des places les plus saillantes dans l'Exégèse biblique. L'impulsion puissante que le grand Docteur et prince des Exégètes avait donné à ces recherches, sous les auspices du Saint Pontife Damase, continuant en cela les traditions glorieuses de l'Eglise Romaine, ne subit aucune intermittence et donna l'essor à une pléiade d'interprètes, prenant pour objectif de tous leurs efforts de fixer le sens du texte primitif, d'après les règles de la philologie, pour arriver plus facilement à l'interprétation de la parole révélée.

De nos jours, la philologie et, en général, l'étude des langues anciennes ayant réalisé de si grands progrès, l'Exégèse sacrée devait naturellement en bénéficier.

De l'Allemagne qu'on peut, à juste titre, regarder comme le foyer des études philologiques, le courant se répandit en France. Et la France a toujours eu la mission de donner aux investigations littéraires et scientifiques, cette publicité qui trouve souvent un obstacle infranchissable dans les idiomes très difficiles et peu accessibles du Nord.

C'est ainsi que nous avons vu paraître, il y a quelques années, l'ouvrage très remarquable de M. l'abbé Crampon, chanoine de la Cathédrale d'Amiens, ayant pour titre : La Sainte Bible, traduction d'après les textes originaux (1). C'est une œuvre magistrale à laquelle ont collaboré les RR. PP. Jésuites et les Professeurs de Saint-Sulpice.

C'est, tout d'abord, une réponse catégorique *ad hominem*, aux Exégètes protestants rationalistes reprochant à l'Eglise de Rome de ne pas étudier assez le texte original sacré et de le soustraire aux regards des profanes.

« L'ouvrage, remarque-t-on dans l'avant-propos du *Compendium*, est destiné non seulement aux Séminaristes et aux prêtres, mais aussi aux laïcs désireux d'entrer en contact avec la littérature sacrée ».

En parcourant les sept volumes de cet ouvrage, on ne saurait admirer assez la vaste et profonde érudition dont fait preuve son auteur, et on peut lui appliquer, à juste titre, le mot du poète lyrique : « Exegit monumentum aere perennius ». Il a aussi, entre autres, le charme de la nouveauté. On n'avait pas encore une traduction vulgaire des textes originaux de la Bible, surtout de l'hébreu.

De plus, il s'adapte, à merveille, au milieu de critique intense et progressive créée par l'orientation récente de l'Exégèse sacrée.

Tout cela lui assurerait, d'avance, les sympathies du public cultivé aussi bien ecclésiastique que laïque et l'entrée dans les Séminaires et les Etablissements lévitiques. Même parmi les tenants de l'Exégèse conservatrice et traditionnelle, on n'a pu s'empêcher de rendre hommage à cet esprit de vues assez larges dont se montre animé le savant orientaliste, donnant satisfaction aux exigences d'une critique parfois excessive, mais allant quelquefois, du moins en apparence,

1. La sainte Bible, traduite en français, etc. 7 vol. in-8° 1894-1904. Il en a été publié un *Compendium*.

jusqu'aux frontières de l'hypercritique libérale et rationaliste. — Je dis : *en apparence*, et en jugeant du texte, *prout jacet :* car je suis bien loin et je n'ai garde de jeter l'ombre d'un soupçon sur les intentions très droites et orthodoxes de l'éminent exégète et de ses illustres collaborateurs, les PP. Jésuites.

Comme l'ouvrage abrégé ou Compendium est destiné à la jeunesse des Séminaires et aux laïcs, on ne peut se défendre d'un certain sentiment d'inquiétude au sujet des *apparences* que je viens de signaler et sur lesquelles j'ai cru opportun de m'arrêter, les montrant du doigt à nos jeunes Lévites et aux lecteurs assidus du Livre des livres, de peur qu'ils ne prennent le change et ne soient inconsciemment emportés par les courants modernistes qui menacent toujours de saper par leur base, la seule, vraie et légitime critique, celle qui s'inspire des règles et des enseignements de l'Eglise et des Papes Léon XIII et Pie X.

Je présente donc quelques remarques qui, bien loin d'affecter des prétentions tendancieuses, ne doivent avoir d'autre valeur que celle de simples questions, demandant des éclaircissements et motivant peut-être, fût-ce à longue échéance, une nouvelle orientation d'un ouvrage si important en soi, mais pouvant devenir un glaive à deux tranchants.

D'abord, il aurait été souhaitable d'y rencontrer sinon des éloges, du moins, plus qu'un simple *permis d'impression* délivré par Mgr l'Evêque de Tournai. L'ouvrage du Compendium apparaît comme ignoré par l'autorité suprême. Le *laisser passer* de l'Evêque de Tournai est bien le minimum, mais rien que cela.

Et maintenant, entrant dans le cœur de l'ouvrage, voici ce que je remarque :

1° La traduction française est donnée non pas d'après la Vulgate, nous l'avons dit, mais d'après les textes originaux, *sans signaler ceux que l'on a utilisés*. On devine bien que, pour l'Ancien Testament, on s'en tient au texte Massorétique. Pour le Nouveau, on s'attendait à être fixé un peu plus sur les Codex et sur les manuscrits dont l'auteur s'est servi. On n'est pas renseigné sur ce point.

2° Dans les notes qui accompagnent la traduction, au bas des pages, on remarque une tendance un peu éclectique, par rapport à l'éclaircissement du sens littéral, des codex et des variantes dont on fait mention. En outre, (et c'est ce qui frappe le plus, c'est du reste le but avoué de l'auteur), de ces notes, il résulte que la Vulgate est très souvent non seulement, en divergence, mais, même en flagrante opposition avec la traduction, et par suite, avec le texte original, sans que, pour cela, on se mette en peine de justifier la leçon latine et de la concilier, si possible, avec l'original. Je me borne à citer, comme exemple, les textes messianiques par excellence de la Genèse ch. III, de la prophétie de Jacob se rapportant au *Schilo*, et le verset du Psaume 109e, ayant trait à la génération éternelle du Messie.

Dans le texte, Gen. III, v. 15, on n'hésite pas à s'écarter franchement de la Vulgate et de traduire le texte comme il suit : « *Elle* (la Femme) *le meurtrira à la tête, et toi tu la meurtriras au talon.* »

Quelle raison donne-t-on de cette innovation? Aucune. Je ne ferai pas une thèse, et je me bornerai à dire : Pour la femme, *meurtrir* c'est trop peu, et pour le serpent, c'est trop. Cela n'est pas en harmonie avec le contexte et le caractère stratégique de la prophétie messianique la plus insigne, nous présentant la Femme absolument supérieure au génie du mal (le serpent), dans le geste si caractéristique de l'écrasement de la tête : ce qui, certes, est bien plus qu'une simple meurtrissure. En effet, quelle sera la portée de cette *meurtrissure* à la tête du serpent, dans le sens dogmatique que l'Eglise a toujours donné à ce texte appliqué à la lettre, quoique indirectement à la Femme, type écrasant le génie du mal, dans sa conception immaculée? Est-ce que la *meurtrissure* équivaut à l'*écrasement?* La Femme ne vaincra donc pas le serpent. — Elle ne serait donc pas tout à fait exempte du mal du péché originel. — Il me semble qu'il y a là une innovation n'ayant pas en sa faveur la Tradition et qui n'est pas à l'avantage du sens dogmatique d'un des plus importants passages messianiques.

La traduction de la prophétie du *Schilo* (Gen. 49-10) nous montre une autre innovation défavorable à la Vulgate. Nous y lisons : « Le sceptre ne s'éloignera pas (ce n'est pas l'*egredietur* qui se traduit : sortira) de Juda, jusqu'à ce que vienne le *Pacifique.* » Dans la note, après avoir indiqué les différentes explications du mot hébraïque = *Schilo* ou *scillo (silo),* on ajoute : « La Vulgate traduit : « Donec veniat qui *mittendus est* » suppose la leçon « *schalouach* » qui n'a en sa faveur aucune autorité. » — Nous remarquons que le mot hébraïque lu sans voyelles, est susceptible de plusieurs formes et aussi de celle que la traduction rejette comme non autorisée. En effet, en éliminant les voyelles, nous avons : שלח que l'on peut lire, en intercalant les voyelles שָׁלַח = Schelloak; ou bien שָׁלוּחַ = Schaluah, qui est la traduction littérale du participe passé de la forme Ical = Schalluak = *missus* ou *mittendus,* car le passage est prophétique. On ne voit pas comment on pourrait justifier la traduction : *Pacifique.* En hébreu, *Shalom* signifie *paix.* Les consonnes *schin, lamed* et *mem* sont essentielles. Comment ce *mem* aurait-il disparu dans la leçon qu'adopte la traduction : car dans le texte hébreu on n'a que les consonnes : *schin, lamed* et chek?

Encore plus saillante et plus brusque est la divergence qu'on fait ressortir au sujet du 3e verset du psaume 109, messianique par excellence dans la Vulgate; puisque Celui qui en est le Protagoniste se l'applique directement : « *Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum, ex utero ante luciferum genui Te.* » Notre éminent exégète rend de la sorte d'après le texte hébreu : « Ton peuple accourt à toi, au jour où *tu rassembles* (ces mots manquent dans le texte des Massorètes) *ton armée avec des ornements sacrés; du sein de l'aurore vient à toi la rosée de tes jeunes guerriers.* » Tout commentaire est ici superflu. Je me borne à rappeler au traducteur que même les Exégètes très indulgents par rapport aux inexactitudes et aux interpolations s'accusant dans le texte massorétique, ne peuvent s'empêcher de constater ici une véritable corruption. N'est-il

pas inconcevable que notre auteur donne cette traduction du texte massorétique sans prévenir le lecteur qu'elle est pour le moins douteuse et contestée? Le Divin Rédempteur, dans son interpellation aux Pharisiens se refusant à le reconnaître, non seulement pour le vrai Messie, mais encore pour le Fils de Dieu, les met en demeure d'expliquer alors comment David, dont le Messie, de leur aveu, est aussi le fils, peut l'appeler son Seigneur (en hébreu ce n'est pas Elohim qu'on lit ici, mais Jehovah, le nom propre de Dieu, au moins la première fois. Nehum Jehova (Adonai) *ladoni, scheb lemini*). Or, retranchez le sens se rapportant au Messie, comme vrai Fils de Dieu, *ex utero genui Te*, d'après le style hébraïque, quoique anthropomorphique, *véritable génération*, et alors l'argument *ad hominem* du Sauveur n'est pas concluant. Voici, vous Pharisiens, vous avouez que le Messie est fils de David; mais alors comment est-il son Seigneur? *(Adonai-Jehova)*. La réponse vient de soi, si on s'en tient au texte de la Vulgate : *ex utero genui Te*. Le Messie est le fils de David, *secundum carnem*, et aussi Fils de Dieu, *ante luciferum genui Te, ab æterno*, et partant, Dieu de David, et son Suprême Seigneur. Tout cela n'a plus de base en s'en tenant à la traduction textuelle des Massorètes telle que la donne M. l'abbé Crampon.

Par rapport au Nouveau Testament, nous constatons la même ligne de conduite. Le texte original grec y prend la place de l'hébreu; mais on ne signale pas, ainsi que nous l'avons dit, les éditions et les manuscrits dont on s'est servi. La Vulgate demeure toujours au second rang. On fait ressortir ses divergences, ses écarts, même son opposition au texte grec qu'on adopte. Je me borne à quelques exemples.

Au chap. Ier de l'Evangile de saint Luc, dans les paroles de l'Ange « *quod nascetur ex Te Sanctum*, on place entre guillemets les mots « *de Vous* » et on remarque en note : « Ces mots manquent dans un grand nombre de Manuscrits grecs et dans quelques-uns de la Vulgate. » Et au verset 45e, on fait dire à sainte Elisabeth, à la 3e personne : « *Heureuse celle qui a cru* », et en note, on en appelle à quelques manuscrits latins et au texte grec. Est-il logique d'intercaler, *ex abrupto*, la troisième personne dans une apostrophe dirigée par Elisabeth à sa sainte Cousine?

Au chap. XIX de saint Matthieu, versets 16 et 17, sur le texte : « *Bon Maître, quel bien dois-je faire pour entrer dans la vie éternelle?* » On remarque en note que les Manuscrits grecs omettent le mot « *Bon* » qui a passé dans la Vulgate. Or, cette leçon ne paraît pas être véritable; et on ajoute que la version contraire sauvegarde mieux la sainteté infinie de l'Homme-Dieu. Voilà les égards envers le texte déclaré par l'Eglise authentique et officiel.

Il est temps de condenser mes remarques en quelques mots.

En parcourant cette traduction, d'un mérite d'ailleurs incontestable, on a sous les yeux, presque à chaque pas, des divergences, des écarts et même des antagonismes entre la Vulgate et le prétendu texte original. Comment, après cela, pourrait-on regarder la Vulgate comme authentique et trouver équitable qu'elle ait été acceptée com-

me le seul texte officiel, d'autant plus que ces divergences apparaissent même dans des passages se rapportant directement au dogme? On pourra essayer d'épiloguer. Je maintiens qu'en fait, dans cette traduction, la Vulgate est rabaissée et que, pour le moins, elle n'occupe pas la place d'honneur que le Concile de Trente lui a décernée. Le Souverain Pontife Léon XIII, en traçant la ligne que doit suivre l'Exégèse catholique, prescrit de s'en tenir de préférence au texte de la Vulgate. Si le sens est parfois obscur, on pourra l'éclaircir, en se servant du texte original. C'est donc à la Vulgate qu'il faut d'abord s'en rapporter. Le texte original doit seulement servir d'auxiliaire. Ce n'est pas ce qui a lieu dans la traduction de M. l'abbé Crampon.

Voudrait-on se justifier en disant que, pour l'Ancien Testament du moins, le texte massorétique que nous possédons, est le texte primitif qu'avaient sous les yeux les Septante et saint Jérôme? Mais qui ne sait que ce texte a subi plusieurs variantes, altérations et (un grand nombre d'exégètes et des Pères de l'Eglise le soutiennent) des interpolations? Qu'on veuille bien consulter le savant ouvrage du P. Cornély. Qu'on se souvienne du jugement porté sur la Vulgate par le célèbre Père Salmeron. Non. Le texte hébreu que nous possédons aujourd'hui, n'est pas, tant s'en faut, le texte authentique et primitif.

D'autre part, la Vulgate a été rédigée par saint Jérôme sur le texte primitif, original hébreu qui a disparu. Pourquoi donc et de quel droit lui donner le second rang? Ce serait bien plus avantageux de donner la traduction française des Septante, car alors nous aurions plus sûrement, quoique de seconde main, l'équivalent du texte primitif et inspiré. Ce serait le seul moyen de fixer le sens véritable de la Vulgate, en s'aidant aussi du texte massorétique. Il est regrettable, à mon avis, que même les Septante n'aient pas leur vraie place dans la traduction française que nous examinons.

D'ailleurs, Notre Très Saint-Père le Pape Pie X a ordonné une révision complète de la Vulgate. Attendons donc tranquillement le jugement de l'Autorité compétente.

Pour résumer en peu de mots mes observations sur cet ouvrage, du reste remarquable, voici ce que je veux faire ressortir. En soi, cette traduction ne paraît pas bien justifiée, ni motivée puisqu'elle s'appuie sur une base qui n'est pas très solide. — Ensuite, elle n'est pas faite pour favoriser l'*autorité* et l'*authenticité* que le Concile de Trente a reconnues et proclamées hautement en approuvant le texte de la Vulgate — Au contraire, la traduction française de M. l'abbé Crampon semble justifier par plus d'un côté, les tendances de l'exégèse protestante et rationaliste et lui livrer carte blanche sur bien des points, même lorsqu'il s'agit de la portée dogmatique de quelques textes.

Enfin, cette traduction destinée aux laïcs et aux jeunes Lévites n'est pas opportune. Que voulez-vous qu'ils pensent de ce texte de la Bible déclaré *authentique et officiel* par l'autorité souveraine? Et que deviendra alors le respect dû à cette Autorité? Puis il est à craindre (je l'ai déjà dit), qu'ils ne prennent le change, et ne soient

dupés, se laissant aller sur la pente bien dangereuse de l'exégèse moderniste formellement condamnée par Pie X.

Encore une fois, nous n'avons garde de jeter le plus léger soupçon sur les intentions très droites de l'éminent Auteur et de ses révérends et illustres Collaborateurs, appartenant à *cette vaillante armée toujours rangée en bataille pour les droits de Dieu et de son Église.* Pour eux et pour les théologiens aguerris et possédant la science théologique, ils savent à quoi s'en tenir pour ne pas dépasser les justes limites d'une critique saine et éclairée, s'inspirant des règles tracées par la Tradition, les Pères et les Docteurs sacrés. Mais la jeunesse des Séminaires et les laïcs ne possédant pas le sens pratique nécessaire et une culture exégétique assez vaste, se trouvent exposés au grave danger de se méprendre et d'être emportés trop loin de la ligne tracée pour tous les croyants *in rebus fidei et morum.* C'est pour eux que je pousse cet avertissement! *Caveas et cautus esto!*

Verrès, Prévôté de Saint-Gilles.

P. Pio Ma Mortara,
C. R. L. Miss. Ap.

L'AGENCE A. I. R.

L'*Agence internationale romaine* est une agence d'informations qui met ses abonnés au courant des nouvelles religieuses du monde entier. Elle les renseigne merveilleusement et l'on ne peut assez admirer son fonctionnement. Mais l'A. I. R. a un tort impardonnable. Elle est sans ménagement pour le libéralisme qui, lui, en a tant et qui a tant de sympathies pour les manœuvres fausses. Aussi est-elle haïe de la presse libérale, comme l'était la *Correspondance de Rome.* Nous ne prétendons d'ailleurs pas revendiquer pour elle le privilège, qu'elle-même ne s'attribue point, d'inerrance dans les faits ou d'impeccabilité constante dans la forme. Mais ce serait le cas de répondre aux journaux qui le veulent lapider : que celui d'entre vous qui est innocent lui jette la première pierre...

En France, c'est la *Libre Parole* qui s'est jetée et maintenue au premier rang d'entre eux. Elle avait, on le sait, meilleure grâce que personne pour crier au scandale. Nos lecteurs n'ont point oublié ses violentes attaques contre la *Correspondance de Rome* et ses diffamations contre son directeur, accusé de frayer avec les Francs-Maçons et de mettre dans sa poche les bénéfices (?) de la feuille.

La *Libre Parole* n'a pas désarmé. Un journal libéral de Bruxelles avait publié contre l'A. I. R. un de ces démentis sans portée que la presse modernisante réédite toutes les cinq semaines. Elle s'en empara, mais avec son talent de corser les choses. Ce ne sont pourtant encore que des redites de perfides insinuations, destinées à fausser l'opinion publique (1). Ne pas admirer ou critiquer la *Libre Parole*, c'est haïr la France. Mais donner aux choses cette couleur,

1. La *Libre Parole* est un de ces journaux que la Ligue Patriotique des Françaises répand avec prédilection.

c'est chausser sans gloire les pantoufles des Narfon ou autres, qui, à l'époque de la Séparation, usaient du même vilain sophisme à l'égard du cardinal Merry del Val dont l'aversion pour notre pays devait expliquer la conduite.

On lit dans la *Libre Parole* du 28 juin :

L'AGENCE A. I. R. — A plusieurs reprises nous avons été attaqués, soit directement soit indirectement, par une officine qui se donne le nom d'agence pour abriter ses menées antifrançaises sous le voile d'un anonymat plus sûr. Cette agence, qui signe A. I. R., abréviation des mots *Agence internationale Roma*, n'est pas fille de l'*Air* comme son nom semblerait l'indiquer, mais fille de l'ancienne *Correspondenza Romana* dont on n'a point oublié le scandale et qui a dû cesser sa publication. Nous aurions là-dessus de curieuses précisions à apporter : mêmes hommes plus ou moins masqués, même domicile apparent ou secret...

Avant-hier encore, le seul journal français qui reproduise les informations de cette prétendue agence, comme pour le plaisir d'associer deux discrédits, dont l'un est trop lamentable pour que nous insistions, publiait sous forme de correspondance romaine une attaque aussi ridicule que déloyale contre *La Libre Parole*. C'était évidemment encore un produit de l'officine gallophobe (1).

Nous n'avons pas jugé à propos de nous baisser pour relever ces propos.

Mais notre correspondant de Bruxelles nous communique la note suivante publiée par le grand journal catholique belge, le *Patriote*. Nous nous bornons à la reproduire pour montrer le cas qu'il faut faire de ses entreprises :

« Certains journaux catholiques de Belgique se sont préoccupés des appré» ciations qu'avait émises sur leur compte une agence de presse s'intitulant » *Roma*. Son Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat désire que l'on sache en » Belgique que cette agence, loin d'être reconnue par le Vatican, ne jouit » ici d'aucune considération et n'a, par conséquent, aucune autorité pour » apprécier l'orthodoxie des journaux catholiques. (*Le Patriote*) ».

A cette note du « grand journal catholique belge », l'A. I. R. avait répondu le 17 juin :

Après le *Bien Public*, de Gand, voici le *Patriote*, de Bruxelles. Toute la famille donne! Le correspondant romain du *Patriote* déclare que S. Em. le cardinal Merry del Val déclare que l'*A. I. R.* n'a aucune relation avec le Vatican, etc.

Voilà un dérangement qu'on aurait pu éviter à Son Eminence, en venant plutôt chez nous, nous faire la demande. On aurait obtenu la même réponse.

Le jeu n'a même pas le mérite de la nouveauté. On ne fait qu'un plagiat, cette fois aussi, de Cologne, le génie dirigeant de la grande famille de l'Equivoque.

C'est Cologne, en effet, qui a mis en vogue le système d'envoyer des émissaires chez des Nonces ou des Cardinaux, pour leur demander, d'un air candide et contrit, s'il était vrai que, par exemple, la *Correspondance de Rome* était la feuille officieuse du Vatican. — Réponse aussi naturelle que prévue : non. — Le lendemain, une note sèche et impertinente faisait le tour de la presse bachémiste. « Nous sommes autorisés par N. N. à déclarer que la *Correspondance de Rome* n'est ni officielle, ni officieuse, qu'elle ne jouit d'aucune considération, etc., etc. — bref, la note actuelle du *Patriote!*

1. L'Agence A. I. R. l'a catégoriquement démenti.

Mais il y a un mais. Cette... politique n'a pas de prise sur l'*A. I. R. Née non seulement en dehors de tout milieu officiel ou officieux, mais aussi bien de toute accointance avec tout milieu officiel ou officieux* (qu'on veuille peser bien ces mots), l'*A. I. R.* est l'agence libre par excellence. Internationale dans son programme comme dans ses collaborateurs, dans ses amis et dans ses abonnés, l'*A. I. R.* ne veut servir que la Cause catholique romaine selon les directions pontificales. Elles sont claires, précises, pratiques. Pour les comprendre, il faut seulement vouloir les comprendre : pour les mettre en action, il faut non seulement le vouloir abstraitement, mais avoir aussi le courage persévérant de les appliquer malgré ses adversaires ouverts ou cachés, conscients ou inconscients. C'est une affaire moins simple qu'on ne le suppose, et surtout elle rend furieux plus de gens qu'on ne le pense. Tant pis : nous ne servons que la Cause catholique romaine dans toute l'intégralité de ses applications. En même temps nous sommes convaincus (comme nous l'avons dit déjà) que la Cause catholique romaine doit être aussi servie, dans son vrai intérêt, par une presse et par une action catholique aussi fidèles et dévouées, que libres, dans leur activité pratique, de toute officiosité.

Si nous nous trompons à tel ou tel propos, qu'on nous le démontre loyalement; avec la même loyauté, nous reconnaîtrons que nous nous sommes trompés à tel ou tel propos... Mais les comédies du bachémisme international ne produisent en nous et en nos amis qu'une douce gaîté.

Qu'on se le dise!

A. I. R.

L'A. I. R. a raison de rire, quant à elle, de cette comédie. Mais, si celle-ci prête à rire par un côté, elle suggère d'autre part de tristes réflexions.

L'ESPERANTO DANS LES OFFICES RELIGIEUX

On lit dans la *Semaine religieuse* de Nice (27 juin) :

Le groupe esperanto-catholique de Nice organise pour le dimanche 29 juin, à 3 heures précises, en l'église Notre-Dame, une nouvelle cérémonie esperanto-religieuse avec cantiques et sermon en esperanto.

Constatons, en passant, le bon travail accompli pour la propagation de la langue internationale par le groupe esperanto-catholique depuis sa récente fondation, quelques mois à peine, et votons-lui félicitations et succès encore plus grands pour l'hiver prochain, ce qui n'est pas douteux.

Il n'y a pas qu'à Nice où l'Eglise a introduit l'esperanto dans ses offices. Voici les dernières nouvelles reçues d'Angleterre. Au récent Congrès britannique esperantiste, les offices religieux de la charmante cité d'Eastbou e eurent lieu en esperanto. La cérémonie du dimanche à Holy Trinity Church fut particulièrement remarquable, et le sermon en esperanto du R. H. Boud fut très écouté. Le duc de Connaught patronnait officiellement le Congrès, et l'évêque de Chichester avait accordé sa bienveillante autorisation pour l'emploi de l'esperanto au cours des offices.

Nous espérons que l'hiver prochain, les esperantistes anglais hivernant à Nice pourront assister à de semblables manifestations.

En attendant, rendez-vous est pris pour dimanche 29 juin, en l'église Notre-Dame, à 3 heures.

Les cours élémentaire et supérieur de langue esperanto, organisé par le

groupe esperanto-catholique, auront lieu tout l'été. Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Cauvin, secrétaire du groupe esperanto-catholique, 1, rue Alphonse-Karr.

On compte d'excellents catholiques, prélats, prêtres et laïcs parmi les promoteurs de l'Esperanto. Ils sont persuadés que la formation d'une langue internationale serait un instrument inappréciable de communication entre les catholiques de toutes les parties du monde. Cette langue internationale serait une « langue auxiliaire de l'Eglise. » C'est sous ce nom qu'elle est présentée, par exemple, par le P. Odon de Ribemont, O. M. C., dans un article des *Études franciscaines* (avril-mai 1910). Ce n'est pas pour l'*Esperanto* qu'il plaide, mais pour l'*Ido*, qui en est une réforme. J'extrais ces lignes des considérations qu'il fait valoir.

Cette langue auxiliaire normale, dérivée du latin par l'internationalité, ne devient-elle pas l'instrument d'intercompréhension qui, dans le domaine religieux, serait un lien précieux d'unité pour les enfants de l'Eglise et pour leurs œuvres?

. . . . . .

Avec ce premier bienfait d'union, la pratique universalisée de la langue seconde doit en garantir un autre de la plus haute gravité : la fructueuse unité de la vie catholique internationale, l'unité des enfants de l'Eglise dans la défense de leurs droits, comme dans l'action progressive de leur zèle.

. . . . . .

Tandis que les humanitaires à courte vue demanderont à la meilleure langue l'impossible réalisation de leurs rêves, les enfants de l'Eglise en feront l'instrument d'un bien réel. Unissant, sous la direction sacerdotale, des efforts fécondés par l'entente d'un commun langage, ils pourront mieux s'opposer aux progrès du mal et faire surgir de l'admirable diversité des patries les plus harmonieuses éclosions de leur vitalité chrétienne : œuvres sociales, unions de presse, revues d'apologétique et d'enseignement, associations religieuses, grands pèlerinages, congrès eucharistiques et autres, toutes ces manifestations internationales d'une même foi et d'une même force feront par leur cohésion passer mieux que jamais sur le monde le souffle vibrant de l'évangélique fraternité.

Dans les *Études* (5 décembre 1910), le P. Condamin terminait ainsi le compte-rendu très élogieux du livre de M. G. Gautherot, l'un des plus intelligents promoteurs de l'Esperanto « La question de la langue auxiliaire internationale ».:

Me sera-t-il permis d'ajouter que les prêtres catholiques ont une raison de plus d'apprendre cette langue et d'en souhaiter la diffusion? Elle peut, en effet, les mettre en relation facile avec des fidèles dans le monde entier, faciliter, en certains cas, leurs ministère et leur permettre d'étendre à de nouveaux auditeurs le bienfait des paroles de la vie éternelle.

Sed contra. La *Franc-Maçonnerie* appuie l'Esperanto de toutes ses forces. La Revue Antimaçonnique Internationale a publié sur ce sujet, avec un grand luxe de pièces, les renseignements les plus suggestifs. Cette ennemie acharnée de l'Eglise et de la religion serait-elle cette

fois mal conseillée par sa haine? Ou ce projet d'une langue internationale servirait-il ses desseins et les partisans de celui-ci favoriseraient-ils, à leur insu, tout d'abord en prêchant pour cette langue, des infiltrations d'un nouveau genre?

Nous sommes de ceux qui le craignent.

UNE PIÈCE A L'APPUI

A l'appui de ce que nous avons dit dans le numéro précédent sur les doctrines économiques et sociales de l'A. C. J. F., nous citerons aujourd'hui un article paru dans son organe officiel, la *Vie nouvelle*, le 7 janvier 1912.

Il est relatif à l'ouvrage du P. Fontaine « *Le modernisme social* » et contemporain des violentes attaques de M. Bazire, dans un discours à l'Œuvre des Cercles catholiques et dans la *Libre Parole*, contre l'auteur et contre ceux qui partagent ses doctrines.

Le titre seul de cet article est déjà significatif, le fond l'est davantage.

A LA RECHERCHE DES HÉRÉTIQUES...

Il vient de paraître, sous le titre « *Le Modernisme social* », un livre qui va susciter de vifs regrets chez les catholiques sociaux — dont nous sommes — parce qu'il tend, tout simplement, à faire de la doctrine qu'ils professent, une hérésie.

Cette tentative malheureuse a provoqué, dans beaucoup de milieux, une véritable stupeur. Si M. l'abbé Fontaine, en jetant le discrédit sur ceux qui se sont faits les propagateurs de cette doctrine et particulièrement sur ces hommes éminents qui, pour mieux reléguer la politique au second plan, ont cru devoir pratiquer le loyalisme républicain (???); si M. l'abbé Fontaine, en faisant cela, s'est attiré de vives sympathies dans le parti royaliste, il a, du même coup, atteint un des chefs les plus justement écoutés et vénérés de ce parti : M. de la Tour du Pin, dont la doctrine sociale, on le sait, est la même que celle de M. de Mun. Aussi l'*Action Française* s'est-elle grandement honorée en publiant — malgré les ennuis qui pouvaient en résulter pour quelques-uns de ses amis, — la noble protestation que M. de la Tour du Pin a cru de son devoir d'adresser à ce journal :

(Ici la citation de cette lettre).

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur ce livre, mais l'intervention de M. de la Tour du Pin est assez éloquente par elle-même pour que nous jugions inutile de l'affaiblir par des considérations d'un autre ordre.

Le « *Modernisme Social* » est surtout consacré à combattre les erreurs sociales et économiques professées principalement dans les « Semaines sociales », tout d'abord ce que le P. Fontaine appelle « les faux dogmes du catholicisme social » préconisés surtout par M. M. H. Lorin : l'égalité stricte de la nature humaine, l'égalité de dignité entre les personnes, l'équivalence fraternelle des agents humains, l'équation des droits; ce nouveau droit naturel « soi-disant catholique », qui, comme l'écrivait le cardinal Merry del Val à M. de Mun, « cherche à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au

fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire »; les outrances du syndicalisme et un étatisme qui, sous le couvert d'appliquer une prétendue justice sociale, conduiraient facilement au socialisme; la triple émancipation intellectuelle, économique et politique du Sillon, etc... M. de La Tour-du-Pin ne se trouvait guère mis directement en cause, et avec égards, que sur la question du prêt à intérêt; et il tient si peu de place dans l'ouvrage que son nom ne figure pas dans l'index des noms cités.

Mais M. de La Tour-du-Pin, comme M. de Mun, a cru de son devoir de se solidariser hautement avec M. H. Lorin et les Semaines sociales. L'A. C. J. F, n'a pas voulu manquer l'occasion de le faire avec les chefs de l'Ecole à laquelle elle se fait gloire d'appartenir.

Avec quel bonheur elle s'en est acquittée, et quelle disposition d'esprit elle y a apportée, on en peut juger. Il n'est tels que les gens complètement indifférents à la politique — on vient de le voir encore — pour la mêler même à ce qui lui est le plus étranger.

Fermement convaincus que la doctrine du P. Fontaine est strictement conforme à celle de l'Eglise et aux enseignements pontificaux, nous demeurons également convaincus que ceux qui s'inscrivent avec cet éclat parmi ses contradicteurs ne pourraient que faussement se croire et se dire approuvés en cela par le Saint-Siège.

LES RECTIFICATIONS DU P. CAVALLERA (*suite*)

Le P. Cavallera nous adresse une seconde lettre.

Toulouse, 31, rue de la Fonderie, 4 juillet 1913.

Monsieur l'abbé.

La manière dont vous mettez en cause ma loyauté professionnelle dans votre réplique du 1er juillet m'oblige à vous envoyer encore quelques lignes de rectification.

1° Si je vous ai demandé la publication de trois paragraphes seulement de mon article, remplaçant le reste par une ligne de point, c'est uniquement par discrétion, pour ne point abuser du droit de réponse. J'ai choisi les passages directement incriminés ou « donnant le sens général de l'article ». *Vous ne saurez me rendre meilleur service que de publier l'article tout entier.*

2° Je « n'abuse par le lecteur » quand j'écris que la *Critique* « m'a consacré un article de vingt-deux pages ». Je dis l'exacte vérité. Il ressort de vos propres déclarations que votre article du 15 novembre 1910, *avait pour but de réfuter celui que j'avais écrit le 20 octobre précédent.* Non seulement mon nom apparaît dès le milieu (et non au bas) de la page 180 mais dès la première ligne je suis visé. Votre article débute ainsi :

« Deux événements ont ramené en ces derniers temps, l'attention sur Mgr Duchesne : son élection à l'Académie française, et les nouvelles critiques soulevées contre son œuvre d'histoire ecclésiastique. Le second surtout doit nous occuper. Il se réduit à vrai dire à un incident de polémique, mais

aujourd'hui le débat se trouve assez élargi pour demander quelques précisions ». Vous racontez alors comment, à propos de l'intervention de l'*Unità* et de l'*Univers*, j'ai publié, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, un article « où le rédacteur de l'*Unità cattolica* est à son tour fort malmené ». Je suis ainsi pris à parti directement jusqu'au bas de la page 182. Mais vous indiquez alors vous-même que le reste de votre article a pour but de me réfuter. « Il y a une question plus intéressante et plus haute. C'est de savoir si ces erreurs justifient les sévérités de M. Cavallera, si lui-même donne de l'historien et de son œuvre une idée conforme à leur vraie valeur et si sa propre critique ne dégénère pas en injuste et dangereux procès général de tendances... L'autorité du « Bulletin de Littérature ecclésiastique » est trop grande pour qu'il n'y ait pas un sérieux intérêt à ce que le lecteur soit mis à même de juger si la science de Mgr Duchesne est vraiment de bon aloi... Les témoignages auxquels nous en appellerons sont puisés à des sources par M. Cavallera et ceux de son école ne pourront être suspectés ni de parti pris, ni d'étroitesse d'esprit, ni d'inintelligence des droits et des devoirs de la critique historique ». Aussi ayant passé « la parole à d'autres appréciateurs » *pour me réfuter*, écrivez-vous en terminant non pas « un simple mot de rappel », mais comme *conclusion* : « *C'est pourquoi* M. Cavallera nous paraît lui accorder beaucoup trop d'honneur en le présentant comme un homme uniquement occupé de servir l'Eglise par sa science de bon aloi ».

Puisque vous avez cru opportun, Monsieur l'abbé, de reproduire de mon article les pages que vous en aviez déjà citées, je ne puis que regretter une fois de plus votre obstination à supprimer ce qui en était l'essentiel, ce qui justifiait les graves paroles employées pour caractériser les procédés du critique de l'*Unità*. Plus la sentence est sévère, plus s'impose l'obligation de ne point supprimer les considérants.

Je reste, Monsieur l'abbé, votre serviteur en Jésus-Christ,

Ferdinand CAVALLERA,
professeur à l'Institut catholique de Toulouse.

P.-S. — J'ai l'honneur de vous envoyer le texte complet des deux articles visés dans cette réponse.

La réponse sera simple.

I. — Nous déférons au désir du P. Cavallera en reproduisant toute la partie de son article sur l'Allemagne catholique qui a trait à la discussion, en laissant seulement de côté la première partie que lui-même a déjà résumée ici et la conclusion déjà citée. Il nous reste à le remercier du soin qu'il prend de justifier lui-même nos appréciations avec tant de complaisance. Car de la sorte il sera bien établi qu'il a décrit l'état actuel de l'Allemagne catholique, au point de vue économique et social, sans faire même une allusion à la déclericalisation, à l'évolution du Centre, à celle de München-Gladbach, aux écarts religieux et sociaux des syndicats chrétiens, en un mot, au véritable état de crise qui règne Outre-Rhin.

Et cependant l'Allemagne catholique peut être plus fière encore des innombrables associations dont le Centre et son activité au parlement ne sont pour ainsi dire que l'émanation la plus haute et la manifestation la plus distinguée.

Ketteler n'avait point encore tracé son programme qu'un ancien cordonnier devenu prêtre, Kolping, fondait en faveur des gens de métier, les *Gesellen*, l'*Association des Compagnons* qui allait couvrir l'Allemagne de ses maisons de famille où, dans une fraternité de prière, de délassements et de secours mutuels, sous la paternelle direction du prêtre, chaque soir et tout au long des dimanches, compagnons et bientôt aussi apprentis isolés trouvent le réconfort moral et social indispensable pour rester fidèles à leur devoir de chrétiens. C'est par centaines de mille que se comptent aujourd'hui les compagnons groupés sous la bannière de Kolping. Puis vint le tour des paysans: un grand seigneur, en Westphalie, Schoslemer-Alst, un prêtre sur les bords du Rhin, Dasbach de Trèves, les groupèrent en puissantes associations, les arrachèrent à l'usine vorace, leur apprirent à s'entr'aider par l'établissement des caisses Raiffeisen, l'organisation des assurances, l'agitation pour l'amélioration de la législation, la diffusion des méthodes progressives. Après le congrès catholique de 1884, l'abbé Hitze se fit le promoteur des organisations ouvrières : d'une part, les cercles catholiques sous la direction du prêtre assurant au travailleur de la fabrique ou de la mine la facilité de compléter son instruction religieuse et de se maintenir fidèle à la pratique de la piété chrétienne, d'autre part, les organisations professionnelles, les syndicats bornés à la défense et à l'étude des intérêts de la profession et qui, soit entre catholiques, soit entre ouvriers acceptant comme doctrine essentielle le Décalogue chrétien, luttent avec efficacité contre l'envahissement des masses par le socialisme. Combien d'autres associations de commerçants, d'étudiants, combien de groupements destinés à assurer aux ouvriers et aux femmes en général la formation ménagère et la protection des lois sociales seraient encore à énumérer! Presque chaque année en voit éclore, et ils vivent, ils prospèrent parce qu'ils ne sont pas des improvisations nées dans l'enthousiasme des réunions trop souvent éphémères, mais des créations longuement préparées, parfaitement adaptées aux circonstances et qui, d'ailleurs, répondent au tempérament particulier de ce peuple plus épris de discipline et d'organisation hiérarchique que d'individualisme et de spontanéité.

C'est que, si la vie circule intense dans ce grand corps social, de puissants moteurs l'activent incessamment : la *presse*, admirablement organisée pour des campagnes destinées à créer une opinion, recevant chaque semaine le mot d'ordre sur les questions religieuses ou sociales; plus de cinq cents journaux portent ainsi à plus de deux millions d'abonnés la bonne parole des chefs et des maîtres de l'action catholique; les *congrès catholiques annuels*, où les différentes associations s'unissent pour la revue des forces catholiques; on examine l'année écoulée, précise l'œuvre à faire pour l'avenir le plus prochain; une section y est toujours consacrée aux œuvres sociales et c'est de ces journées que sont sorties les créations les plus vivantes en matière d'associations et d'institutions sociales; enfin et surtout la grande *association populaire*, le *Volksverein*, dernier legs de Windsthorst mourant aux catholiques de son pays; association merveilleusement puissante par la simplicité de son organisation et l'efficacité de son action : à la tête un comité directeur, aujourd'hui à Munchen-Gladbach, entouré de spécialistes des questions apologétiques et sociales; dans chaque diocèse ou district, l'agent du Volksverein, dans chaque localité l'*homme de confiance* intermédiaire entre l'agent et les adhérents, qui donnent un mark (1 fr. 25) de cotisation par an. Ceux-ci sont aujourd'hui plus de 730.000. Des adhérents au comité directeur, par l'intermédiaire de l'homme de confiance et des agents, c'est une circulation ininterrompue. Le comité multiplie les feuilles et brochures d'actualité, en plus

du bulletin trimestriel; il essaime ses orateurs qui donnent plus de cinq mille conférences par an dans tout l'empire; il envoie régulièrement aux centaines de journaux affiliés la correspondance hebdomadaire sociale ou apologétique. Les plus intelligents des ouvriers sont convoqués chaque année à Munchen-Gladbach pour y recevoir pendant deux mois une formation apologétique, sociale, économique sérieuse qui en fait des secrétaires de syndicats ou d'associations catholiques aussi compétents que dévoués; aux classes plus intellectuelles, un cours d'économie politique donne pendant plusieurs jours, chaque année, l'enseignement analogue à celui de nos *Semaines*. Enfin, une bibliothèque très riche en publications apologétiques et sociales est constamment à la disposition des associés. On devine la puissance d'une organisation aussi perfectionnée et l'on comprend que le Centre lui doit d'avoir pu résister à tous les assauts et d'avoir maintenu sa place prépondérante dans la vie nationale.

Cette énumération, fatigante peut-être pour le lecteur et cependant fort incomplète, le serait davantage encore si je ne signalais en terminant un trait mis en relief par tous ceux qui ont écrit sur cette question.

Dans ce magnifique épanouissement de la puissance sociale du catholicisme la part capitale revient au prêtre qui a su comprendre pleinement sa mission et s'y adonner avec persévérance, etc...

La prétérition ne pouvait donc être plus complète. Pour le lecteur ou l'auditeur — car n'oublions pas que cet article est le résumé de plusieurs leçons données cet hiver — l'état actuel de l'Allemagne est un magnifique exemple. Pour nous, la manière du P. Cavallera en est un du « Comment on fait l'opinion catholique ».

II. — Quant à l'affaire Duchesne, nous ne pouvons que regretter une fois de plus, à notre tour, l'obstination du P. Cavallera à déplacer la question, et à porter sa défense en un point qui lui était concédé d'avance. Puisque nous admettions le bien-fondé de ses critiques sur les premiers articles de l'*Unità cattolica*, nous n'avions point à étaler celles-ci. La loyauté et la justice restent parfaitement sauves. Mais nous disions, et je crois que ce point reste bien acquis pour le lecteur, que, même en admettant la justesse de ses critiques, il avait gravement manqué à l'égard de ce journal, méritant entre tous, à cet esprit de justice, de modération et de convenance dont lui et ses pareils nous donnent de si hautaines leçons, et que sa violence laissait percer un état d'esprit curieux à signaler, surtout, ajouterai-je, chez un membre de son Ordre. Les considérants, quelle qu'en pût être la valeur, ne sauraient l'excuser. Aujourd'hui il la ramène à des sévérités contre l'*Unità*, c'est oublier trop facilement que l'intempérance de son langage avait une portée beaucoup plus générale et qu'il profitait de l'occasion pour en viser gratuitement bien d'autres.

Un proverbe trivial dit qu'il ne faut pas confondre autour avec alentour. Le P. Cavallera confond l'occasion avec le sujet de notre article du 15 novembre 1910. Son nom ne figurait point dans le titre de celui-ci qui en indiquait bien le sujet. Il était intitulé « *Monseigneur Duchesne* ». Celui du P. Cavallera, qu'il a l'obligeance de remettre sous nos yeux, sans doute pour nous faire constater une fois de plus que, dans ses six pages de texte serré, l'auteur, en bon « savant catholique », n'a pas émis une seule réserve, même la plus légère, sur

l'Histoire ancienne de l'Eglise — il est vrai que c'était avant la condamnation — celui du P. Cavallera, dis-je, nous a servi d'occasion pour réunir les jugements portés sur Mgr Duchesne par les hommes les moins suspects d'outrance dans l'orthodoxie. C'était là notre but. Sans doute, ces jugements contrastaient avec l'apologie féroce du P. Cavallera, et nous l'avons fait naturellement ressortir. Nous n'attirions l'attention sur lui qu'en passant, et en laissant le fond, pour nous attacher à la forme que le fond ne pouvait rendre excusable. Sa personne et son article n'occupaient dans cette étude que la place que nous avons dite. Il eût été préférable pour lui de n'y point avoir celle-là, et aussi de ne point nous amener à d'autres réflexions auxquelles nous constaterons qu'il s'est abstenu de répondre.

E. B.

POUR ET CONTRE L'IMMANENCE

Le P. de Tonquédec, S. J., qui avait excellemment discuté l'erreur fondamentale du pragmatisme et de l'immanence, il y a quelques années, dans sa brochure « *La notion de vérité* », a récemment donné une magistrale étude « *Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel* » (Beauchesne, 1913). Celle-ci a soulevé une polémique qui a eu du retentissement. M. Blondel a d'ailleurs la bonne fortune de trouver des défenseurs, même parmi les professeurs de nos Instituts catholiques. M. l'abbé Albert Valensin, appartenant à celui de Lyon, se range parmi eux et met une remarquable virtuosité à exécuter le P. de Tonquédec.

C'est dénaturer manifestement la pensée de l'éminent philosophe, (?) que de prétendre trouver chez lui une opposition radicale entre la connaissance et l'action. *M. de Tonquédec s'y est mépris,* dans les articles de la *Revue Pratique d'Apologétique,* qui ont provoqué les *Explications nécessaires* de M. Blondel. — et plus encore dans son petit ouvrage intitulé : *Immanence, Essai critique sur la Doctrine de M. Maurice Blondel,* Beauchesne, 1913. Nous avons trop de raisons personnelles de croire à la sincérité de M. de Tonquédec pour la mettre en doute un seul instant. Mais non moins sincèrement, nous estimons que « *l'ensemble* » qu'il prétend « *amener au jour* », « *l'enchaînement* » qu'il « *découvre* », reposent sur une exégèse dont le point *de départ est faux.* M. de Tonquédec a *voulu construire un système.* Il cède ainsi à une *séduction esthétique.* Il ne satisfait plus les exigences de la critique *impartiale.* Il se montre ingénieux. *Il n'est pas objectif.* Et « *les affirmations religieuses* » dont il nous dit qu'elles « *prennent un sens très net dès qu'on les met en contact avec certains principes* (l. c., p. IV) » n'ont pas souvent dans le texte de M. Blondel le sens qu'il leur donne. Nous ne voulons point dire par là, que le livre de M. de Tonquédec soit dénué de toute valeur philosophique. Si M. Blondel a raison, croyons-nous, de déclarer « *que son interprétation d'ensemble est erronée* », il n'en est pas moins vrai, que sur plusieurs points de détail, M. de Tonquédec formule de justes observations. Et quand il expose ses propres idées, il est original, parfois profond. Nous serait-il permis, sans être désobligeant pour personne, de regretter

le ton que, de part et d'autre, a pris une controverse, à laquelle manque, semble-t-il, cette mutuelle sympathie intellectuelle, qui, seule, rend deux adversaires capables de se comprendre.

Ces dernières remarques sont tout à fait à leur place dans la bouche d'un membre de la Compagnie de Jésus qui vient de reprocher à l'un de ses confrères — contrairement aux usages de l'Ordre — « méprise, fausseté, construction systématique, séduction esthétique, partialité, manque d'objectivité » et qui, surtout, oublie de dire que le P. de Tonquédec a répondu victorieusement aux « *Explications nécessaires* » de M. Blondel en publiant « *A propos d'une brochure récente de M. Blondel* » (Beauchesne, 1913, 15 p.).

L'intervention du P. Albert Valensin en faveur de M. Blondel mérite d'autant plus d'être signalée qu'il est l'auteur, pour la partie critique de l'article très étendu sur l'Immanence dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, publié sous la direction du P. d'Alès. La partie exposition de cet article est de son frère, le P. Auguste Valensin. Le P. de Tonquédec saura répondre pour lui-même, s'il le juge à propos. Qui sait si la tentation ne lui viendra pas d'examiner la critique du P. Albert, d'en vérifier la fidélité et la valeur?

Le même penchant a inspiré au P. Albert Valensin, dans « *L'Université catholique* », du 15 juin, un compte rendu de la brochure du P. Laberthonnière « *Sur le chemin du catholicisme* », où il faut signaler le même genre de prétérition que chez son confrère le P. Cavallera. Compte rendu complètement laudatif, sans une critique ni une réserve. Décidément nos « savants catholiques », quelques-uns du moins, et ceux dont on l'aurait plus difficilement cru, ont des œillères. Le premier mot du P. Valensin est le plus heureux : « Le P. Laberthonnière, dans une *opportune* brochure, etc... ».

Combien opportune, c'est sur quoi l'Index devait nous fixer peu après.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET CIE

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.451a

PIE X (1903-1913)

Il y aura dix ans, le 4 août prochain, que Dieu a fait à son Eglise l'inestimable grâce de lui donner pour chef Pie X. Le moment paraît venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le pontificat de notre bien-aimé Père et de nous demander jusqu'à quel point les promesses que les débuts faisaient concevoir ont été tenues.

Dans sa première encyclique *E supremi apostolatus cathedra*, le pape commençait par décrire le lamentable état du monde à l'heure où il assumait la responsabilité de le ramener à Dieu.

« Ce qui caractérise notre malheureuse époque, dit-il, c'est l'aban-» don de Dieu. Partout, *les nations frémissent et méditent des projets* » *insensés;* leur cri de guerre n'est autre que ce blasphème : *Recede a* » *nobis;* dans les habitudes de la vie privée, comme dans les actes de » la vie publique, se remarque un rejet total de tout respect de Dieu; » aucun compte n'est tenu de sa souveraineté. »

Cette perversion des esprits en est venue au point que le pape craint d'y voir le commencement des maux annoncés pour la fin des temps : « L'homme a si bien pris la place de Dieu, si grande est » la rage de ceux qui se ruent à l'assaut de la religion catholique, » qu'il est permis de se demander si l'Antechrist n'a pas déjà fait » son apparition sur la terre. »

Ces paroles du pontife jetées au monde dans un document solennel glacent d'épouvante; peut-être n'y a-t-on pas suffisamment pris garde. L'indication méritait d'être retenue. En tout cas, elle n'était pas faite pour décourager celui que Dieu venait de préposer au gouvernement de son Eglise.

***

Pie X, qui expose ce qu'il trouve, fait connaître ce qu'il médite : son encyclique est un programme de gouvernement; or, chez les hommes de sa trempe, promettre c'est tenir.

Il a conscience de sa faiblesse; mais, puisque le Ciel a parlé, avec son aide, il portera courageusement le fardeau imposé à ses épaules et il s'efforcera de réaliser la devise qu'il s'est choisie : *Instaurare omnia in Christo*, « restaurer toutes choses dans le Christ! »

Parole lumineuse s'il en fut; j'allais dire : parole inspirée. N'est-ce pas le Christ, en effet, qui manque avant tout à notre société visiblement désemparée? Depuis que la Révolution a mis fin au règne social du Sauveur, l'instabilité est partout et l'humanité marche dans les ténèbres. Est-ce que beaucoup, même parmi les catholiques, ne cherchent pas le secret de notre relèvement social et national en

dehors de Celui qui est « le centre auquel tout se rattache, autour duquel tout se meut et gravite, la source éminente d'où découle sur la création toute grâce et toute gloire, c'est-à-dire ce à quoi toute la nature est ordonnée et ce pourquoi elle est faite; le principe enfin de toute consistance, de toute harmonie et de toute paix? » (1).

Que notre grand pape a donc vu juste et dans quel rayonnement il place dès le premier jour son pontificat! « *Tout restaurer dans le Christ!* » l'expression est de saint Paul, qui présente le Verbe Incarné comme « l'appui qui porte tout, le fondement sur lequel il a plu à Dieu de tout établir et de tout édifier » (2).

***

Or, cela ne se peut que par l'Eglise, seule voie qui donne accès auprès du Rédempteur; d'où la nécessité, pour les ministres de cette Eglise, de former tout d'abord le Christ en eux-mêmes.

Cette formation doit être prise à pied d'œuvre. « Vénérables Frères, le meilleur et le principal de votre zèle doit se porter sur vos séminaires » (3).

Les évêques sont invités ensuite à veiller « à ce que les membres du clergé ne se laissent point prendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle, qui se pare des apparences de la vérité et où on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme » (4).

Toute l'encyclique *Pascendi* se trouve en germe dans ces lignes. Le pape en arrive à déplorer le zèle exagéré qui porte un certain nombre de prêtres « à dépenser leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle... (alors que) le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux » (5).

Les membres du clergé devront faire appel au concours des laïques, en les groupant par associations; mais Pie X entend que « ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui

1. Mgr Gay, *Elévations sur la Vie et la Doctrine de N.-S. J.-C.*, I, p. 12.
2. Col., I, 16.
3. *E supremi Apostolatus cathedra.*
4. *Ibid.*
5. Aussi bien l'encyclique *Acerbo nimis* du 15 avril 1905 fera-t-elle une obligation rigoureuse aux évêques de faire donner par les prêtres des paroisses l'enseignement catéchistique non seulement aux enfants, mais encore au peuple chrétien tout entier. « Quand Nous disons le peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement les personnes du peuple, mais Nous parlons surtout de ceux qui, ne manquant ni d'intelligence ni de culture, brillent dans l'érudition profane et cependant, en ce qui concerne la religion, ont une conduite pleine de témérité et d'imprudence ».

s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne »

Voilà qui fait pressentir la condamnation des associations et des syndicats interconfessionnels et des chimères rêvées par le *Sillon*

Mais il est temps d'exposer par le détail les différents paragraphes de notre synthèse.

La Doctrine.

On comprend que le cardinal Sarto ait versé des larmes au moment de son élection et qu'il ait dit de toute son âme : *Transeat a me calix iste.* Ce qui trouble sa grande âme à cette heure solennelle, c'est une vision très nette d'apostasie; non pas d'apostasie signifiée et brutale, telle qu'on la pratiquait jusqu'alors, quand un Luther, par exemple, ou bien un Lamennais, sortaient de l'Eglise, en faisant claquer les portes; mais d'apostasie sournoise qui affirme sa volonté et son droit de demeurer dans l'Eglise, tout en rejetant ce qui constitue foncièrement la mentalité catholique.

Depuis longtemps ce travail s'opérait au fond des consciences, fermentation sourde des principes de liberté et d'égalité mis en honneur par la Révolution, se mélangeant avec la conviction que le monde est régi par une loi fatale de progrès qui entraîne l'Eglise avec tout le reste.

L'utopie démocratique nivelant les hiérarchies et tendant à remplacer la soumission d'inférieur à supérieur par une formation nouvelle de la conscience, se renforçait du délire de la philosophie kantiste, en gésine d'agnosticisme; si bien que le principe d'autorité se trouvait sapé par la base; le magistère d'enseignement de l'Eglise, sans prestige comme sans objet; le concept traditionnel du dogme, totalement modifié. La théologie demandait à être remaniée de fond en comble, disait-on. Arrière la conception moyenageuse, emprisonnant le dogme dans une formule intangible, le présentant comme une sorte de théorème sacré, casque hiératique, démodé et rigide, posé sur l'intelligence humaine et qui l'obture, poids de révélations qui l'écrase. Loin de là : le dogme est un germe vivant jeté dans la conscience de l'humanité et qui progresse; il s'assimile à la fois et il rejette. A première vue, cela paraissait assez conforme à la théologie du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins; mais aujourd'hui que le modernisme a démasqué ses batteries, il est facile de voir à quel point cette théorie pouvait servir de munitions à son artillerie de campagne.

***

Ce n'est pas que le danger fût célé à tous les regards. Dès 1898, dans son livre *Le Père Hecker est-il un saint?* l'abbé Maignen par-

lait « des ecclésiastiques qui sont à l'avant-garde du clergé français et qui voient dans la théologie la simple traduction de l'expérience religieuse dans le langage scientifique et métaphysique de l'humanité, estimant que, sur certains points, les temps sont venus pour l'Eglise de parler un langage mieux approprié aux âmes d'aujourd'hui... » (1).

Quatre ans plus tard, le même auteur faisait paraître son « *Nouveau catholicisme et nouveau clergé* ». On y lisait : « Sur tous les points à la fois, la doctrine traditionnelle de l'Eglise est ébranlée; de toutes parts, la pensée chrétienne est circonvenue, le sens catholique fausse. Dogme, morale, discipline, Ecriture Sainte, tradition, philosophie, droit naturel, rien n'échappe à cette influence dont l'action délétère s'insinue partout.

» La foi est en péril; la divine constitution de l'Eglise est menacée; et cependant beaucoup s'obstinent à ne pas voir le danger... Il y a sous toutes ces formes diverses de l'esprit de nouveauté, une pensée commune d'où les autres procèdent, une idée maîtresse qui donne à l'ensemble force et cohésion... c'est l'évolutionnisme. L'invasion de cette théorie dans le domaine théologique est aujourd'hui le plus grand danger qui menace la foi » (2).

Vers le même temps (3), l'abbé Fontaine jetait dans le public ses *Infiltrations protestantes dans le clergé français* et ses *Infiltrations kantiennes et protestantes dans le clergé français*, où il poussait le même cri d'alarme.

Ce cri parvint-il jusqu'au palais patriarcal de Venise, où l'ancien curé de Salzano se préparait dans la prière et l'accomplissement de son devoir pastoral aux hautes destinées que lui ménageait la Providence? Je ne sais; mais ce lecteur assidu des œuvres doctrinales de Mgr Pie, cet ancien directeur de grand séminaire, cet élève en théologie *nemini secundus*, cet évêque qui avait le sens inné de tout ce qui est vrai, juste, mesuré, orthodoxe, se rendit compte très vite du danger dont nous parlons.

*
* *

Dès le 16 décembre 1903, un décret du Saint-Office condamnait cinq ouvrages de l'abbé Loisy (4); en même temps le pape faisait mettre à l'étude le projet d'une encyclique sur les erreurs contemporaines et réunissait les éléments d'un nouveau *Syllabus*.

Vers le milieu de l'année 1907, l'œuvre était prête. Le 3 juillet, la

1. Page 301.
2. Page 285.
3. 1901 et 1902.
4. *Etudes évangéliques. — L'évangile et l'Eglise. — Le quatrième évangile. — Autour d'un petit livre. — La religion d'Israël.*

Congrégation du *Saint-Office* promulguait le décret *Lamentabili*, et le 8 septembre suivant paraissait l'encyclique *Pascendi*.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cet exposé, de la clairvoyance à saisir et à fixer les formes les plus subtiles de l'erreur ou de la précision avec laquelle le mal est analysé, signalé, démasqué. La vigueur et l'autorité se révèlent dans les termes qui condamnent le modernisme; la pénétration à en rechercher les causes ne le cède qu'à l'efficacité des moyens indiqués pour le réprimer et le confondre.

Pour le moderniste théologien, dogme et sacrements ne sont que purs symboles; ces derniers n'ont pas été immédiatement institués par Jésus-Christ; le dogme est né du besoin éprouvé par le croyant de travailler sa pensée religieuse en pénétrant et en expliquant la formule primitive. L'Eglise, à son tour, est née de la tendance des fidèles à communiquer leur foi; elle est le fait de la conscience collective et c'est dans cette même conscience qu'il faut chercher l'origine et la raison d'être du magistère d'enseignement; enfin, dogme, Eglise, culte et foi, tout est soumis à la loi de l'évolution.

Evidemment, les modernistes ne vont pas tous jusqu'aux conséquences ultimes du système : une sorte de pudeur, un instinct secret, à la fois naturel et surnaturel, les retiennent; mais pour légèrement dosé qu'il soit, le venin moderniste ne se trouve pas moins dans leurs idées et dans leurs écrits.

***

Après un avertissement pareil, il semblait que les égarés de bonne foi n'eussent plus eu qu'à amener leur pavillon. Ils se seraient grandement honorés en agissant de la sorte. Or, qu'avons-nous vu? A part les quelques auteurs nommément frappés, tous les autres se défendent d'être visés; ce serait donc pour repousser les atteintes d'une demi-douzaine de suspects que le pape aurait employé un langage aussi solennel!

Tel n'est pas le sens de l'encyclique :

« Les artisans d'erreurs... se cachent... dans le sein même et au cœur de l'Eglise... Nous parlons d'un GRAND NOMBRE DE CATHOLIQUES LAÏQUES et, ce qui est encore plus à déplorer, d'un GRAND NOMBRE DE PRÊTRES (1), qui, sous couleur d'amour de l'Eglise, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, *imprégnés, au contraire, jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique*, se posent comme rénovateurs de l'Eglise; qui, EN PHALANGES SERRÉES, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne, qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité. Avec cela, et chose très propre à donner

1. ... *De multis e catholicorum laïcorum numero, quin, quod longe miserabilius est, ex ipso sacerdotum cœtu...*

le change, une vie toute d'activité, une assiduité et une ardeur singulière à tous les genres d'études, des mœurs recommandables d'ordinaire pour leur sévérité. Enfin, *et ceci paraît ôter tout espoir de remède*, leurs doctrines leur ont tellement perverti l'âme qu'ils en sont devenus contempteurs de toute autorité, impatients de tout frein; *prenant assiette sur une conscience faussée*, ils font tout pour qu'on attribue au pur zèle de la vérité ce qui est œuvre unique d'opiniâtreté et d'orgueil... »

Eh bien! de deux choses l'une : ou ces paroles ne signifient rien du tout ou ceux qu'on appelle — en termes élégants — chasseurs d'hérésies sont dans le vrai en ne cessant d'attirer l'attention sur cette *phalange* de laïques et de prêtres, dont les doctrines sont manifestement opposées aux enseignements de Pie X.

***

Mais le pape ne crut pas sa conscience libérée pour avoir signalé le danger; il veilla à ce que son encyclique atteignît le but proposé.

Avant qu'elle parût, il avait écrit personnellement au cardinal Ferrari, pour blâmer une thèse plus qu'audacieuse de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, sur les rapports entre l'Eglise et les Etats et à Mgr Commer, pour réprouver les erreurs du professeur Schell. Bientôt, il excommunie nommément l'abbé Loisy; puis il fait mettre successivement à l'*Index* ou condamner certains écrits de MM. Bureau, Le Roy, Naudet, Viollet, Dabry, Saintyves, Turmel, Laberthonnière, Humbert et Batiffol.

Le 16 décembre 1907, dans une Allocution consistoriale, il s'exprimait en ces termes : « Un certain esprit avide de nouveautés se répand de plus en plus; impatient de toute discipline et de toute autorité, il met en discussion les doctrines de l'Eglise et même la vérité révélée de Dieu et s'efforce d'ébranler jusque dans ses fondements notre très sainte religion. C'est de cet esprit que sont animés — *plût à Dieu qu'ils fussent moins nombreux!* — ceux qui embrassent avec une sorte d'impétuosité aveugle les aspirations les plus audacieuses de ce qu'ils exaltent sans cesse sous le nom de science, critique, progrès, civilisation. Au mépris de l'autorité tant du Pontife romain que des évêques, ils jettent un doute méthodique plein d'impiété jusque sur les fondements mêmes de la foi; *spécialement ceux d'entre eux qui appartiennent au clergé*, dédaignant l'étude de la théologie catholique, puisent à des sources empoisonnées leur philosophie, leur sociologie et leur littérature... »

La fréquentation des Universités de l'Etat par les ecclésiastiques fut subordonnée à des conditions très sévères (Instruction *Perspectum* du 21 juillet 1907, lettre à Mgr Baudrillart du 2 octobre 1907 et à Mgr Pasquier du 5 novembre 1907).

Le 18 novembre de cette même année 1907, Pie X, par son *Motu proprio* « *Præstantia* », frappe d'excommunication quiconque aurait la témérité de défendre n'importe laquelle des propositions, des opinions et des doctrines réprouvées dans l'encyclique *Pascendi* et dans le décret *Lamentabili*. Il ajoute : « Nous recommandons de nouveau avec les plus vives instances aux Ordinaires des diocèses et aux supérieurs des Congrégations religieuses d'exercer la plus grande vigilance à l'égard des professeurs, *surtout dans les séminaires*. Que s'ils en trouvent qui soient imbus des erreurs modernistes, avides de nouveautés malsaines ou peu dociles aux prescriptions du Siège apostolique, qu'ils leur interdisent tout enseignement... »

La lettre du 25 août 1910 réprouve les *doctrines* du « Sillon », que six évêques venaient de proclamer inoffensives, et le 1er septembre 1910 paraissait le *Motu proprio* : « *Sacrorum Antistitum* », qui attirait à nouveau l'attention des évêques sur le modernisme, le choix des professeurs et la surveillance des écrits; un Conseil diocésain de *Vigilance* était institué, un censeur donné à chaque Revue et un serment imposé aux professeurs, prédicateurs, confesseurs, bénéficiers et aux supérieurs d'Ordres religieux.

***

Aux questions de doctrine se rattachent la philosophie, l'Apologétique et l'Histoire de l'Eglise.

Pratiquement, on tenait fort peu de compte des prescriptions de Pie IX et de Léon XIII touchant la philosophie scolastique. Dans un certain nombre de séminaires, dans tous les collèges ecclésiastiques, la nécessité de se conformer aux programmes du baccalauréat primait ces prescriptions. Or, Kant, sous le nom de ses principaux disciples, occupait toujours les chaires de philosophie de l'Université. Le fond de son système est la négation de l'objectivité de nos perceptions; toute sa psychologie se réduit à admettre un *moi phénoménal*, qui ne se rend un compte exact que de ses propres conceptions.

Dans l'encyclique *Pascendi*, le pape montre que de ce faux principe dérive une double erreur : Dieu ne saurait être l'objet direct de la science; — Dieu n'est pas un personnage historique.

Par le serment antimoderniste, imposé spécialement aux professeurs, le pape prend de nouvelles garanties. A l'encontre des théories de MM. James, Bergson et Le Roy, il force à confesser que la raison est capable de se faire de Dieu une conception qui contient implicitement ou virtuellement, comme un principe contient ses conséquences, les attributs caractéristiques du vrai Dieu et la fausseté des conceptions contraires.

Cette connaissance *est le résultat d'une évidence naturelle*, qui n'a

rien de commun avec l'expérience religieuse imaginée par les modernistes.

Cela, c'était l'enseignement bien connu du concile du Vatican; mais Pie X explique ensuite le sens de quelques termes de la Constitution *Dei Filius*. Les expressions : *per ea quæ facta sunt* ou *e rebus creatis* pouvaient, à la rigueur, être traduits par ces mots : « *A l'occasion* des choses créées, *en vertu des exigences de l'ordre moral.* » C'était l'échappatoire laissée aux immanentistes; le serment la leur supprime; il leur fait dire : *tanquam causam per effectus.*

De même, le concile s'était contenté de déclarer : *Deum certo cognosci posse.* S'inspirant des documents conciliaires eux-mêmes, le vigilant pontife ajoute dans la formule du serment : IDEOQUE DEMONSTRARI ETIAM POSSE.

Et cette thèse, il faudra l'admettre sous peine de faire naufrage dans la foi : *Profiteor, firma pariter fide credo.*

C'est sur cette absurde philosophie kantienne que nombre de catholiques de formation universitaire avaient imaginé de bâtir une apologétique nouvelle. « Puisque nos adversaires n'admettent plus que le *moi phénoménal*, essayons de la *Méthode d'immanence.* » Dans beaucoup d'articles de Revues; dans nombre de livres et de conférences, on utilisait le procédé. L'encyclique vint culbuter ce fragile château de cartes.

D'une façon générale, nos auteurs invitaient les ennemis de l'Eglise *à faire l'expérience de la vérité religieuse* et cette expérience devait être le vrai fondement de la foi. On préconisait une double voie.

L'une tendait à faire envisager la vraie religion, comme un germe jeté dans le monde et doué d'une vitalité si prodigieuse qu'elle ne s'explique que par son caractère surnaturel.

Par l'autre on s'efforçait « de persuader au non-croyant que dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie se cachent l'exigence et le désir d'une religion, non point d'une religion quelconque, mais du catholicisme. Elle est absolument postulée par le plein épanouissement de la vie. »

Eh bien! toutes ces tentatives — franches ou édulcorées — sont expressément condamnées.

Ainsi se trouvent frappés le *volontarisme* de MM. Fonsegrive et Ollé-Laprune, l'immanentisme de MM. Blondel et Laberthonnière, le dogmatisme rigide de MM. Brunetière et Balfour. Et ce même serment rappellera aux apologistes que « les miracles demeurent les signes très certains de la révélation divine, accommodés aux intelligences contemporaines, comme aux intelligences de tous les temps. »

***

Aux yeux de l'historien moderniste aussi, le monde se trouvait

à un tournant décisif, qui devait fermer pour toujours à l'érudit les anciennes perspectives, pour l'introduire dans une région insoupçonnée jusque-là. Le vieux matériel utilisé par Baronius n'était plus bon qu'à être remisé au Musée des Antiques. Les Bénédictins — Dom Pitra ainsi que Mabillon — retardaient. L'Histoire de l'Eglise ne gagnerait-elle pas à être élaguée de tous les faits surnaturels ou soi-disant tels, qui heurtaient la délicatesse des rationalistes et qui étaient peut-être « des créations spontanées d'une foi enfantine? » Ne vaudrait-il pas mieux, en les sacrifiant, concentrer les efforts d'une critique plus sévère à établir quatre ou cinq faits réputés plus importants?

L'« Histoire ancienne de l'Eglise » de Mgr Duchesne était un spécimen très réussi de ce genre de littérature. Les travaux antérieurs du directeur de l'Ecole française, sa haute situation, le crédit dont il jouissait parmi les savants devaient évidemment lui assurer l'impunité qui s'attacha jadis au grand nom de Bossuet. Voilà ce dont chacun se montrait persuadé. L'ouvrage n'était-il pas revêtu, d'ailleurs, de l'*Imprimatur* du Maître du Sacré Palais?

C'était mal connaître Pie X. La foi est menacée, il n'en faut pas davantage. Une lettre de la Consistoriale attire l'attention des évêques d'Italie sur le venin caché dans ces pages. Quelques mois plus tard, elles étaient officiellement frappées par un décret de l'*Index*.

Et puisque je viens de prononcer le mot de littérature, je ne terminerai pas ce paragraphe sans rappeler que Pie X a, de sa propre initiative, déféré certain roman à l'Index, en sollicitant sa condamnation immédiate et sans signaler sa lettre à M. Descurtins sur le modernisme littéraire.

***

Ce sont les séminaristes qu'il importe surtout de prémunir contre l'hérésie courante, tout en les formant avec soin aux vertus sacerdotales. Sur ce point, la sollicitude du pape demeure constamment en éveil.

Dès le mois de mai 1904 paraissait une lettre au cardinal Respighi sur la « discipline des clercs ».

Le 24 décembre de cette même année, dans une allocution aux évêques, Pie X fait entendre ces graves paroles : « Je ne vous fais, Vénérables Frères, qu'une seule recommandation : veillez sur vos séminaires et sur les aspirants au sacerdoce. Vous le savez : il passe trop sur le monde un souffle d'indépendance mortel pour les âmes, *et cette indépendance s'est introduite aussi dans le sanctuaire:* indépendance, non seulement envers l'autorité, mais aussi *à l'égard de la doctrine.* Il en résulte que quelques-uns de nos jeunes clercs, animés de cet esprit de critique sans frein qui domine aujourd'hui, en viennent à perdre tout respect pour la science dérivée de nos grands

maîtres, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, interprètes de la doctrine révélée. Si jamais vous aviez dans vos séminaires un de ces savants nouveau genre, débarrassez-vous-en bien vite, et à aucun prix ne lui imposez les mains. Vous vous repentirez toujours d'en avoir ordonné, n'en serait-ce qu'un seul; jamais, de l'avoir exclu. »

Dans une lettre datée du 5 mai 1905 aux évêques de Portugal, mais surtout dans sa lettre *Pieni l'animo*, Pie X insiste sur cette vigilance avec une vigueur sans pareille.

Qu'on écarte du séminaire les jeunes clercs et surtout les professeurs qui « suivraient certaines nouveautés ».

La fréquentation des Universités publiques par les séminaristes sera soumise à une réglementation sévère; ils ne liront ni journaux ni revues; ils se tiendront soigneusement à l'écart des agitations extérieures; leur formation sera confiée à un directeur spirituel, expérimenté et prudent.

La philosophie de saint Thomas sera « mise à la base des sciences sacrées » (1) et des prescriptions très détaillées (2) fixeront le programme du cours d'Ecriture Sainte et indiqueront aux élèves l'utilité pratique qu'ils doivent tirer de cette étude.

Enfin, le 1er janvier 1908, le pape fait publier par la Congrégation des Evêques et Réguliers pour les séminaires d'Italie, un règlement-type qui groupe sous trois titres ce qui concerne la direction de la maison, l'admission des élèves et le coutumier. Tout ce qui intéresse la piété, les études, et l'hygiène s'y trouve minutieusement indiqué.

Ecriture Sainte.

La critique biblique doit aux travaux des rationalistes le vaste essor qu'elle a pris dans ces vingt dernières années.

Précisément, parce que les savants d'Outre-Manche et d'Outre-Rhin ont eu sur ce point une initiative qu'ils ont poussée avec une sorte de frénésie, les catholiques se trouvaient exposés à un double péril : accepter sans contrôle suffisant les conclusions de ces messieurs et abandonner les règles traditionnelles de l'exégèse.

Léon XIII avait très heureusement dans l'encyclique *Providentisimus* posé les règles suivantes : 1° la science critique doit être guidée par la foi; 2° l'autorité des Pères comme exégètes doit être maintenue; or, le caractère de leur exégèse est l'affirmation du divin.

Mais l'avertissement du pontife n'avait pas été pris très au sérieux. L'abbé Loisy et son école n'admirent pas la haute juridiction de l'E-

1. *Sacrorum Antistitum.*

2. Lettre apostolique du 25 mars 1906.

glise sur les travaux scientifiques des exégètes : « Opposer à l'exercice de la critique textuelle les décrets du concile de Trente touchant la canonicité des Ecritures et l'authenticité de la Vulgate, serait vouer ces définitions à la risée des savants non catholiques et condamner les exégètes catholiques à une besogne impossible... Le travail critique a en lui-même sa raison d'être, sa méthode et il ne peut tenir que de lui-même les conclusions qui conviennent à sa nature propre » (1).

La coutume s'était, d'ailleurs, établie chez certains commentateurs de laisser totalement de côté le sentiment des Pères et des interprètes qui s'inspiraient d'eux, pour expliquer la Bible d'après la méthode et conformément aux leçons de Harnack, Jülicher, Holtzmann, Ritschl, Weiss, Wellhausen et Cie. Certains articles de Revues jouissant d'un notable crédit auprès des catholiques, manifestaient une tendance regrettable à minimiser le surnaturel.

Léon XIII, pour parer au danger, avait créé une Commission biblique chargée de suivre de près les travaux des ennemis de la Foi, de passer au crible leurs allégations, de diriger les travaux des savants catholiques et de solutionner leurs difficultés.

***

Pie X tint la main à ce que l'œuvre de son prédécesseur donnât des résultats vraiment utiles. Le 23 février 1904, il autorisa la commission biblique à faire passer des examens solennels et à conférer les grades académiques de licencié et de docteur. Par le *Motu proprio* « *Præstantia* », il déclara et ordonna expressément que tous, fidèles et prêtres, sans exception, *seraient tenus en conscience d'obéir aux décisions doctrinales de la Commission biblique pontificale*, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront; que tous ceux qui, en paroles ou par écrits, attaqueraient ces décisions, ne pourraient éviter la note de désobéissance ou de témérité et se chargeraient la conscience d'une faute grave, sans parler du scandale qu'ils pourraient causer et des autres responsabilités qu'ils encourraient devant Dieu par les critiques téméraires et erronées, dont s'accompagnent le plus souvent des résistances de cette espèce. »

Le 2 mai 1909, le pape mit le couronnement à son édifice par la fondation d'un *Institut biblique*, dans lequel sera donné l'enseignement supérieur sur toutes les matières qui intéressent l'Ecriture Sainte. Trois moyens sont indiqués : les leçons orales, une bibliothèque où seront réunis tous les ouvrages anciens ou modernes nécessaires aux études et la publication de livres ou d'articles, aptes à promouvoir la science biblique orthodoxe ou à la venger des attaques de ses adversaires. Au bref d'érection est annexé un règlement dont

1. *Autour d'un petit livre.* Lettre II.

voici les titres : des Etudes; de la Direction; des Maîtres; des Auditeurs; de la Bibliothèque.

***

La première condition pour obtenir un résultat utile ne serait-elle pas de fixer le véritable texte biblique?

La version officielle de l'Eglise jouit, sans doute, d'une autorité exceptionnelle. Elle fait loi pour les catholiques depuis près de quinze siècles, et le concile de Trente l'a solennellement déclarée authentique, en ce sens qu'elle ne renferme rien de contraire au véritable texte inspiré.

Mais la Vulgate actuelle est-elle bien telle qu'elle sortit des mains du traducteur? De son temps déjà, saint Jérôme s'était vu dans la nécessité de protester contre de grossières erreurs de copistes qui avaient défiguré son travail.

Cassiodore et Alcuin avaient entrepris une révision du texte. Les libraires de l'Université de Paris le corrompirent de nouveau au XIIIe siècle; Sixte-Quint et Urbain VIII en prescrivirent une nouvelle révision. Mais on était loin, de leur temps, de pouvoir collationner tous les manuscrits utiles, comme il est possible de le faire aujourd'hui.

Fallait-il aller plus loin cependant? N'était-il pas opportun de remanier le texte hiéronymien lui-même dans les passages où il s'écarte manifestement des textes primitifs?

La question était d'un intérêt considérable. Pie X l'a tranchée résolument.

La compétence de saint Jérôme ne vaut-elle pas celle de nos hébraïsants et de nos hellénistes modernes? D'ailleurs, qui peut répondre du texte primitif? « Personne ne peut dire, écrit le P. Lagrange, quel est sur tous les points le texte original. S'assurer que la Vulgate était conforme à l'hébreu ou conforme au grec, ce ne serait pas garantir sa conformité avec le texte inspiré dans tel cas où il n'est peut-être plus ni dans l'hébreu ni dans le grec » (1).

Dans sa lettre *Delatum* à Dom Gasquet, le pape trace le programme dont l'exécution est confiée à l'Ordre bénédictin : « Vous avez à accomplir une œuvre laborieuse et ardue, à laquelle des hommes célèbres par leur érudition et, parmi eux, quelques Pontifes même, ont travaillé sans voir leur labeur couronné d'un plein succès. Si, après eux, vous appliquez l'activité de votre esprit à ce glorieux travail, *vous atteindrez*, sans aucun doute, *le but que vous avez la charge de poursuivre*, à savoir *de restituer dans sa teneur primitive le texte de la version hiéronymienne de la Bible*, souvent vicié dans la suite des siècles. »

Rappelons, enfin, pour compléter ce qui concerne l'Ecriture Sainte,

1. *Revue biblique*, 1908, p. 104.

la lettre *Jucunda sane* du 22 mars 1911 sur les examens annuels à passer devant le jury de l'Institut biblique et le programme net et détaillé, publié le 24 mai suivant et auquel il faudra se soumettre, pour l'obtention des grades académiques.

Œuvres sociales.

L'année 1903 ne s'était pas écoulée que Pie X faisait paraître un *Motu proprio* portant un règlement fondamental de l'Action populaire chrétienne, où se trouvent condensés en quelques phrases limpides tous les principes qui commandent ce délicat sujet : l'inégalité providentielle, le droit naturel de propriété, la distinction essentielle entre la justice et la charité. Le pape a soin de maintenir le concept de la Démocratie chrétienne absolument séparé de l'idée de Démocratie sociale ou politique.

Des conseils très sages sur les mêmes sujets sont donnés aux évêques d'Italie dans l'encyclique *Pieni l'animo*. Il faut citer encore différents brefs aux directeurs ou présidents d'œuvres sociales, tels que le comte Medolago Albani, le comte Grosoli, Paul Pericoli, etc.

L'encyclique *Il fermo proposito* du 11 juin 1905 réglemente l'Action catholique en Italie; par la lettre *Quâ tu prudentiâ* du 27 mai 1907, le pape donne à l'archevêque de Québec des conseils sur ces mêmes points. Il s'intéresse au congrès des catholiques allemands (Lettre = *Legimus læto* du 2 août 1906), à celui des catholiques autrichiens à Vienne (Lettre du 8 octobre 1907), aux assises de la première Semaine sociale italienne (Lettre au cardinal Maffi, archevêque de Pise, 24 septembre 1907). Il donne aux directeurs de l' « Union économique sociale pour les catholiques italiens » les leçons de sa haute expérience (20 janvier 1907), et précise le devoir des catholiques espagnols dans la question des élections (Lettre à l'évêque de Madrid du 20 février 1906).

La presse lui inspire de non moins vives sollicitudes. Parmi tant de documents qu'il faudrait citer, n'y a-t-il pas lieu de rappeler que, le 17 décembre 1907, Pie X écrivit de sa main à Monsignor Bufalini pour lui dire que « l'épiscopat toscan estime que sa collaboration est le seul moyen de conserver la vie à l'*Unità cattolica* » et pour l'engager à se rendre à l'invitation qui lui est faite?

Le 1er juillet 1911, les lettres apostoliques *Ista quanti* adressées à l'épiscopat lombard reviennent sur la grande utilité que l'Eglise peut tirer d'une organisation intelligente et surtout orthodoxe de l'apostolat par la revue et le journal.

Je ne parle qu'en passant de la retentissante condamnation des utopies *sociales* du « Sillon » et j'en viens à quelques points, très discutés jusqu'alors : la confessionnalité des œuvres et certaines théo-

ries économiques aiguillant les catholiques vers le syndicalisme révolutionnaire et le socialisme d'Etat. Sur ces trois sujets la lumière a été faite par l'auguste pontife, pour tous ceux, du moins, qui savent ce que parler veut dire et qui ne prennent pas la précaution de se boucher les yeux.

***

Une lettre du 22 novembre 1909 au comte Medolago Albani renferme cet avertissement : « *Il n'est ni loyal ni digne de dissimuler, en la couvrant d'un drapeau équivoque, sa qualité de catholique,* comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande. » Le pape déplorait ensuite à nouveau l'extension « large et dangereuse » que l'on donnait à l'idée de justice chrétienne.

Le 25 janvier 1910, le cardinal secrétaire d'Etat écrivait : « Sa Sainteté ne doute pas que les critères directifs dont s'inspirera votre présidence ne soient de nature à assurer à la Fédération nouvelle *ce caractère ouvertement et nettement catholique* qui doit constituer l'apanage glorieux de toute institution qui naît et grandit à l'ombre de l'Eglise. »

Et le 15 mars suivant, Mgr Merry del Val disait encore : « Que le mot de saint Paul : « Je ne rougis pas de l'Evangile » soit imprimé en caractères ineffaçables sur le drapeau de toutes les institutions catholiques et *qu'une profession chrétienne ouverte et franche* forme leur devise glorieuse et la synthèse lumineuse du caractère qui les informe et les distingue... » Sa Sainteté recommande indistinctement à toutes les associations qui militent dans le camp catholique *d'être et de se montrer catholiques à toute épreuve,* non seulement dans l'ombre de leurs propres réunions, mais aussi *à la lumière des grandes manifestations sociales;* non seulement dans le silence de la vie privée, mais aussi au milieu du bruit de la vie publique, de façon que chacun puisse s'appliquer à lui-même et se dire avec joie : *In ipso vivimus, movemur et sumus.*

J'avoue ne pas avoir lu sans une certaine surprise dans une grande revue catholique ce commentaire inattendu : « Il est des œuvres non confessionnelles qui ne sont en rivalité avec aucune organisation catholique vraiment sérieuse, consacrée au même objet; des œuvres non confessionnelles qui, sans aucune tendance contraire au catholicisme, se dévouent à une tâche excellente et nécessaire. Par exemple, telle *organisation purement professionnelle,* telle association de secours aux blessés, *telle ligue contre la pornographie* ou contre la licence des rues. *A de pareilles œuvres non confessionnelles on ne saurait trop souhaiter de voir les catholiques prendre une part active* et, s'il se peut, prépondérante. En figurant de la sorte parmi les plus généreux à faire le bien, parmi les plus énergiques à résister

au mal, les catholiques n'auraient pas médiocrement servi l'Eglise » (1).

***

Comment expliquer cette aberration chez des théologiens? Pauvre pape! Quelle tâche que la sienne et quel courage il lui faut pour remettre sans cesse sur la route les chefs catholiques qui s'égarent, pour répéter sans cesse un enseignement qu'on persiste à ne pas comprendre!

De ce courage il ne cesse de donner des preuves. Le 24 septembre dernier il publiait l'encyclique destinée à mettre fin aux controverses sur les syndicats chrétiens. Cette fois, sa parole est plus lumineuse encore que de coutume. Eclairera-t-elle?

Elle signale le péril qu'il y aurait pour les catholiques à en venir « à adhérer peu à peu et presque sans s'en apercevoir à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, alors que, manifestement, *il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ.*

Même dans la vie sociale et publique, le devoir des enfants de l'Eglise est « de professer sans timidité les principes de la vérité chrétienne enseignés par le Magistère de l'Eglise catholique. *Toutes leurs actions morales tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise.* »

S'agit-il d'associations qui touchent directement ou indirectement aux *bonnes mœurs*, « ce serait faire *œuvre qui ne pouvait être approuvée d'aucune façon...* que de vouloir favoriser et propager des associations mixtes. »

Quant aux *associations ouvrières*, « bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, *celles-là... doivent être regardées comme le plus réellement et efficacement utiles* à leurs membres, qui s'appuient avant tout sur le fondement de la religion catholique et suivent ouvertement les décisions de l'Eglise. »

***

La *Critique du Libéralisme* n'a pas omis d'attirer l'attention de ses lecteurs sur certaines fausses théories professées dans les *Semaines sociales* et ailleurs. Depuis un an plusieurs documents pon-

1. La même Revue disait aussi : « Ces instructions (aux catholiques italiens sur la confessionnalité des œuvres) ne sont formelles et impératives que pour l'Italie; pour les autres pays, ces mêmes paroles ont une valeur de conseil et d'indication, de recommandation et de direction ».

Or, dans le temps même où elle publiait ces lignes paraissait une lettre du cardinal secrétaire d'Etat à M. Louis Durand, 17 avril 1910, le félicitant de se conformer aux INSTRUCTIONS du Saint-Siège en matière sociale en imprimant un caractère ouvertement catholique à l'Union des caisses rurales.

tificaux sont venus fixer les points en litige. Ici encore l'évidence crève les yeux.

L'auteur du *Discours de Sarlat* avait affirmé :

Que l'Etat n'a ni le devoir ni le droit de faire la charité;

que la propriété privée est une base nécessaire de la société humaine;

que la liberté du travail est le corollaire nécessaire de la loi de la valeur;

que la profession n'est pas une institution de droit naturel, possédant une autorité voulue de Dieu

et que le droit à la grève ne peut être exercé que sous de très grandes, très nécessaires et très formelles réserves.

Or, le cardinal secrétaire d'Etat, a donné à ce discours une approbation sans réticences; il a écrit à Mgr l'évêque de Périgueux « que le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué, car il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques. »

Le même cardinal écrit à M. le chanoine Gaudeau à la date du 11 mars 1913 :

« Le Saint-Père vous adresse de particulières félicitations pour votre persévérance à revendiquer les principes immuables du droit naturel, à base religieuse et rationnelle, principes... nécessaires dans la lutte contre... un syndicalisme destructeur des droits de l'individu, de la famille, de tout l'ordre de la justice et de la charité. »

Les leçons renfermées dans la lettre au comte de Mun achèvent de mettre dans son plein jour la thèse catholique.

« Ne voit-on pas :

» le domaine de la justice élargi plus que de mesure au détriment de la charité;

» le droit de propriété subordonné à son usage;

» cet usage devenu une fonction de la justice;

» des droits et des devoirs créés là où la loi naturelle consacre la liberté, et cela au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales;

» la charité volatilisée en une vague fraternité... où l'on rêve de fondre toutes les inégalités sociales;

» et ce qui est pire, un droit naturel soi-disant catholique chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire? »

On admire avec raison les encycliques de Léon XIII sur les multiples aspects de la question qui nous occupe : *Graves de communi, Permoti nos, Longinqua Oceani, Rerum novarum, Humanum genus, Quod apostolici muneris, Libertas præstantissimum, Immortale Dei.* N'est-il pas juste de reconnaître que, dans un style moins pompeux et sous une forme moins solennelle, mais en un langage précis et d'une

façon nette et pratique, Pie X a éminemment commenté et continué l'œuvre de son prédécesseur?

DISCIPLINE.

La réforme entreprise de ce chef est tellement vaste, tellement grandiose qu'elle suffirait à elle seule à illustrer un pontificat. A peine a-t-il pris possession de sa charge que Pie X — avant tout évêque de Rome — prescrit par la lettre *Quum arcano* du 11 février 1904 la visite apostolique dans toutes les églises et dans tous les sanctuaires de la Ville Eternelle : « Il faut commencer par le clergé et le peuple de Rome cette restauration de toutes choses dans le Christ que nous nous sommes proposée, de telle sorte que, par une rénovation de leur esprit chrétien, tous les ecclésiastiques et les laïques de cette ville s'engagent plus allégrement dans les sentiers de la sainteté et de la justice. » Le bref *Quæ nostra* du 3 mars suivant porte publication d'un règlement très détaillé relatif à cette visite pastorale, en même temps qu'il énumère les pouvoirs concédés aux visiteurs.

Déjà, les formes à suivre pour l'élection des évêques avait fait l'objet du *Motu proprio* « *Romanis pontificibus* » du 17 décembre 1903.

Le 7 février 1905 paraissait le Bref *Multum ad excitandos* sur les Ordres équestres pontificaux, suivi à court intervalle du *Motu proprio* « *Inter multiplices curas* » concernant les protonotaires apostoliques, les prélats urbains et autres prélats jouissant de privilèges similaires.

Un peu plus tard, l'attention du pontife se portera sur les diocèses suburbicaires : la Constitution *Apostolicæ Romanorum* du 15 avril 1910 en réglera l'administration.

Mais la grande réforme que nul avant Pie X n'avait osé affronter, réforme dont l'urgence, d'ailleurs, était reconnue de tous, lui n'hésite pas à l'entreprendre. «. Des lois nombreuses ont été portées dans le cours des siècles, écrit-il; un grand nombre de volumes les ont contenues. Plusieurs d'entre elles, autrefois en rapport avec les besoins de leur époque, ou ont été abrogées ou sont tombées en désuétude. Plusieurs aussi, à cause de la diversité des temps et des circonstances, sont devenues d'une exécution difficile ou sont, à l'heure actuelle, moins utiles au bien des âmes. »

En conséquence, le *Motu proprio* « *Arduum sane* » du 19 mars 1904 ordonne la refonte du vieux droit canonique.

Ceux qui connaissent la proverbiale lenteur de travail des commissions romaines sont stupéfaits de voir avec quelle rapidité les différentes parties de ce gigantesque labeur se succèdent. C'est que Pie X stimule personnellement l'activité des commissaires.

Il y a, d'ailleurs, des modifications pressantes qu'il serait imprudent de différer et le pape a estimé qu'avant de faire du définitif, il serait utile de mettre en pratique certains articles du nouveau Code, pour que l'expérience en signalât le côté obscur ou défectueux.

Jusqu'ici, la promulgation des Constitutions et des lois pontificales se faisait sous forme d'affichage, spécialement aux portes des basiliques du Latran et du Vatican. Le pape décide la création d'un Bulletin officiel des « Actes du Saint-Siège », devant paraître périodiquement à partir de l'année 1909 (Constitution *Promulgandi* du 29 septembre 1908).

***

Le 26 mai 1906, un *Motu proprio* avait déclaré abolies les deux Congrégations de la *Discipline régulière* et de l'*Etat des Réguliers*. Le pape préludait par là à une réforme bien autrement considérable : celle de la Curie romaine tout entière.

La Constitution *Sapienti consilio* du 29 juin 1908 fit connaître à l'Univers catholique de quelle façon Pie X entendait réorganiser les anciens dicastères, considérablement vieillis, puisque leur origine était même antérieure à la lettre *Immensa* de Sixte-Quint.

Deux motifs lui dictaient cette mesure : délimiter avec une plus grande exactitude la compétence des différents organismes et procurer une répartition plus équitable des affaires qui sont du ressort de la Curie.

Le principe qui domine toute la Constitution, c'est la séparation entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire.

L'administration de la justice est exclusivement réservée aux *Tribunaux*, c'est-à-dire à la *Rote romaine* et à la *Signature apostolique*, dont les attributions sont réglées par une loi spéciale. Entre autres prescriptions, cette loi oblige ces deux tribunaux à exprimer, sous peine de nullité, les motifs de leurs décisions, ce qui est contraire à la pratique courante des Congrégations.

Les Congrégations elles-mêmes, à part le *Saint-Office*, ne sont plus chargées que de l'exécution des lois, de leur interprétation et de leur dispense; elles peuvent toutefois recevoir le recours contre tout acte administratif des Ordinaires qui ne revêt pas les caractères d'une sentence portée sous forme judiciaire.

Les *Offices* sont ramenés à la destination de simples services : service d'*expédition*, comme la *Chancellerie* et la *Daterie*, ou service de *gestion*, comme la *Chambre apostolique*.

***

Des abus sérieux s'étaient introduits dans la façon d'acquitter les intentions de messes et dans la transmission de leurs honoraires. Le décret *Ut debita* du 11 mai 1904 y mettra ordre.

S'agit-il des sacrements? Le décret du 25 avril 1906 approuve une formule abrégée pour l'administration de l'Extrême-Onction dans un cas de pressante nécessité.

Mais c'est à propos de l'auguste sacrement de l'Eucharistie qu'on verra Pie X justifier sa belle devise : *Ignis ardens*. Un décret du 20 décembre 1905 tranche dans le sens le plus miséricordieux la controverse qui divisait les théologiens à propos des dispositions requises pour la communion très fréquente et surtout quotidienne, et le pape enrichit d'indulgences une prière qui a pour objet de demander la généralisation de cette pratique.

Un autre décret daté du 14 février 1906 dispense de la confession hebdomadaire les habitués de la communion très fréquente, désireux de gagner les indulgences qui requièrent la réception du sacrement de Pénitence.

Le 15 septembre de la même année, la Congrégation du Concile publiait par ordre du Saint-Père un nouveau décret approuvant la communion presque quotidienne des jeunes collégiens ou des jeunes séminaristes ayant fait leur première communion. L'année ne s'achevait pas sans qu'un quatrième décret vînt autoriser les malades alités depuis un mois sans l'espoir assuré d'une prompte guérison, à communier sans être à jeun une ou deux fois par semaine, s'ils habitent une maison pieuse favorisée de la sainte Réserve; une ou deux fois par mois, s'il s'agit de tous les autres.

Puis vient le célèbre décret *Singulari*, rappelant la tradition ecclésiastique et l'enseignement théologique, en ce qui concerne l'âge où les enfants peuvent et doivent être admis à la première communion.

On sait à quelles difficultés pratiques venait se heurter le décret *Tametsi* visant la clandestinité des mariages. De ce fait, les mariages mixtes et les mariages des hérétiques entre eux devaient être considérés comme nuls, si le consentement des parties avait été donné en dehors de la présence du curé légitime.

Or, un premier décret — *Provida* du 18 janvier 1906 — déclarait valides désormais ces mariages dans toute l'étendue de l'Empire allemand.

Le 2 août 1907, le décret *Ne temere* venait modifier profondément l'ancienne législation touchant les fiançailles et le mariage. Les fiançailles, pour être valides, seront soumises à une certaine solennité; quant au mariage lui-même, le principe de la présence nécessaire du curé est maintenu; mais, au point de vue de la validité, le curé qui aura qualité pour recevoir le consentement des futurs ne sera plus désormais celui du domicile de l'un d'eux, mais celui du lieu où le mariage se célèbre.

Peu après, le Pontife s'occupe de porter remède à l'abus résultant de la multiplicité des Indulgences et des concessions de pouvoirs. Le

Motu proprio « *Cum per apostolicas* » du 7 avril 1910 prescrit, à peine de nullité, de soumettre au visa du *Saint-Office* toutes les indulgences et tous les pouvoirs d'indulgencier obtenus par une autre voie que cette Congrégation. Il ordonne, en outre, de présenter au visa, dans le délai de six mois, toutes les concessions antérieurement obtenues.

***

Mais voici un point de plus haute importance. L'inamovibilité des curés a toujours paru nécessaire pour soutenir le zèle de celui qui a charge d'âmes et pour assurer la durée des œuvres que ce zèle lui suggère; d'autre part, il est évident que cette inamovibilité doit être subordonnée au bien général. Jusqu'ici, il n'existait aucune autre voie pour priver un curé de son bénéfice, que la voie toujours longue et laborieuse de la procédure judiciaire; or, en bien des cas, une solution rapide s'impose. Et puis un jugement privatif de bénéfice suppose toujours une faute grave; or, sans avoir commis aucune faute caractérisée, un curé peut voir son ministère compromis. On comprend que cette situation ait attiré l'attention du pape auquel, décidément, rien n'échappe. Le décret *Maxima cura* du 20 août 1910 laissant toujours possible l'action devant l'Officialité, pourvoit au déplacement par mesure administrative. La sagesse de ce tempérament apparaîtra aux regards de quiconque prendra la peine d'étudier le décret.

Le 18 novembre suivant, un autre décret *(Docente apostolo)*, tout en encourageant les clercs à promouvoir les œuvres économiques, leur défendait, sauf permission expresse du Saint-Siège, d'exercer dans ces œuvres des fonctions qui leur feraient assumer des soucis, des devoirs et des responsabilités incompatibles avec leur caractère : jamais des clercs ne doivent être des administrateurs effectifs et responsables.

Rapprochons de ces décisions intéressant les ecclésiastiques le *Motu proprio* « *Quantavis diligentia* » du 9 octobre 1911, dirimant la controverse soulevée entre théologiens, à propos du mot *cogentes*, lorsqu'il s'agit d'un clerc déféré aux tribunaux séculiers. Le pape veut que l'expression s'applique à n'importe quelle personne privée, homme ou femme, ecclésiastique ou laïque.

« En ce temps d'iniquité, dit-il, où l'on ne tient plus aucun compte de l'immunité dont l'Eglise couvre ses clercs, on voit des évêques et des cardinaux eux-mêmes traînés devant les tribunaux civils par des hommes que n'arrête pas la considération de ce criminel scandale et de ce sacrilège. Nous déclarons soumis à l'excommunication réservée au Souverain Pontife quiconque aurait la témérité de se livrer à cette tentative. »

***

Au cours de cette même année, le *Motu proprio* « *Supremi disci-*

plinæ » (1) a ramené à huit le nombre des fêtes d'obligation dans les pays soumis au droit commun de l'Eglise; il précise du même coup les modifications qui devront être apportées aux rubriques générales, en ce qui concerne la célébration de l'office des fêtes en question.

La Constitution *Divino afflatu* du 1er novembre 1911 a une portée plus considérable : elle s'occupe de la réforme du Bréviaire romain. N'était-il pas d'une imprudence souveraine de toucher au livre qui fournit au clergé le texte de l'office quotidien? Déjà au temps de Benoît XIV, tout le monde convenait qu'il fallait apporter d'importantes modifications à l'œuvre de saint Pie V, complétée par Clément VIII et Urbain VIII; mais, malgré la science liturgique hors pair du pontife et malgré d'innombrables séances de la Congrégation nommée par lui et qui tint ses assises de l'année 1741 à l'année 1748, le projet n'aboutit pas.

Pie X ne se laissa pas arrêter par les difficultés que les maîtres liturgistes estimaient énormes : il leur traça le plan à suivre et leur fixa un délai. Ici comme partout, il avait des vues très nettes : il s'agissait de concilier les exigences de l'office férial avec le maintien du calendrier des fêtes; or, la solution adoptée est si simple et si sage qu'il faut l'admirer sans réserve.

Par cette utile réforme, le pape couronnait l'œuvre inaugurée dès les débuts de son pontificat par le *Motu proprio* sur la musique sacrée, publiée le 11 novembre 1903 : « Parmi les sollicitudes de la charge pastorale, une des principales est de maintenir la dignité qui convient à la maison de Dieu... Notre attention se porte aujourd'hui sur un des abus les plus difficiles à déraciner et qu'il y a lieu de déplorer parfois là même où tout le reste mérite les plus grands éloges,... c'est l'abus dans tout ce qui se réfère au chant et à la musique sacrée... Nous estimons que notre premier devoir est d'élever la voix pour réprouver et condamner tout ce qui, dans les fonctions du culte, s'écarte de la droite règle. »

L'instruction pontificale développe en huit titres ou chapitres les prescriptions qui doivent présider à la bonne exécution du chant dans les églises. Ce règlement empreint de foi, de bon sens et d'un sentiment artistique incontestable était désiré par tous ceux qui gémissaient de voir nos temples chrétiens profanés de l'odieuse façon contre laquelle protestait Mgr Isoard dans son livre vengeur : *Le système du moins possible et Demain*. Il est bon de remarquer, à cet égard, que les règles tracées par Pie X ont une valeur strictement préceptive : « Notre présente instruction sera le *Code juridique de la musique sacrée;* et, en vertu de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous voulons qu'il lui soit donné force de loi et Nous en

1. Il est du 2 juillet 1911 et il a été amendé par le décret *Urbis et Orbis* du 24 juillet suivant.

imposons à tous, par le présent acte, la plus scrupuleuse observation. »

Il conviendrait de donner comme corollaires de ce *Motu proprio.* toute la série de décrets qui se rapportent aux travaux de la Commission chargée de publier l'édition vaticane du Graduel et de l'Antiphonaire grégoriens. Je me borne à relater que, par la lettre *Expleverunt* du 4 novembre 1911, Pie X loue et confirme de son autorité apostolique le Conservatoire de musique sacrée, fondé à Rome par la Société Sainte-Cécile, sous les auspices du cardinal Rampolla.

Etat religieux. — Piété.

Il était bien impossible que les Ordres religieux demeurassent en dehors de la perspective de Pie X : là aussi il fallait tout restaurer ou, du moins, tout raffermir dans le Christ.

Il convient, sans doute, de laisser au cardinal Vivès, préfet de la Congrégation des Religieux la part d'initiative qui lui revient — et elle est considérable; — mais l'intervention personnelle du pape ne saurait être contestée.

Laissons ce qui regarde l'approbation de nouveaux Instituts et mille points de détail. Le *Motu proprio* « *Dei providentis* » du 16 juillet 1906 défend de fonder de nouvelles Congrégations sans la permission écrite du Saint-Siège : la vie religieuse doit être une germination et non un pullulement. « Les associations pieuses se sont multipliées à ce point qu'elles semblent n'avoir laissé de côté aucune des manières d'exercer la charité chrétienne. Cependant, la faiblesse de la nature humaine est telle que la multiplicité même de semblables associations engendrerait inévitablement un jour quelque trouble dans la discipline sacrée et quelque confusion, si aucune réglementation n'intervenait. »

A la même date paraît le décret *In approbandis* publiant en 98 paragraphes un questionnaire auquel devront désormais répondre les supérieurs d'Instituts à vœux simples dans leur rapport triennal au Saint-Siège. « Il est évident que ce rapport ne présentera qu'une utilité médiocre ou nulle si, comme il est arrivé souvent, il s'attarde dans l'exposé de certaines questions secondaires et effleure à peine ou passe sous silence ce qu'il importe essentiellement de connaître. On a donc pensé qu'un moyen très pratique d'atteindre plus facilement et plus sûrement le but souhaité était d'imposer à tous les intéressés par une loi commune, la façon méthodique de rédiger ce rapport. »

***

La question du noviciat requiert Pie X d'une façon toute spéciale. A différentes reprises (17 septembre 1909 et 27 août 1910) il fait éclaircir par la Sacrée Congrégation des Religieux différents doutes relatifs aux études imposées aux novices par le décret *Auctis ad-*

modum; il veut qu'on déroge à l'article des *Normæ* qui interdit toute étude durant la première année du noviciat.

Mais c'est surtout dans la belle lettre au P. Cormier que la pensée du Pontife se révèle : « D'excellents sujets, franchement désireux d'embrasser la perfection évangélique, viendront frapper à votre porte d'autant plus facilement que, après vous avoir observés, ils seront certains de trouver chez vous ce qu'ils cherchent. Dans vos couvents, en effet, ils verront s'épanouir une pieuse et fidèle observancce des traditions de votre saint fondateur, une paternelle et prévoyante assistance de la part des supérieurs, une joyeuse, charitable et édifiante fraternité entre tous les religieux : en un mot tous les secours qui peuvent leur assurer la réalisation de leur noble idéal et une large compensation au généreux sacrifice du monde, de la famille, du bien-être et des honneurs du siècle.

« La sage direction qu'ils recevront au noviciat développera ces excellentes dispositions. Tous les jours, ils avanceront dans la pratique des vertus aujourd'hui les plus délaissées et les plus combattues : l'humilité, la pauvreté, la mortification et surtout l'obéissance.

» Cette soigneuse formation du cœur sera, en même temps, inutile de le dire, une excellente formation de l'esprit. Elle le disposera à s'appliquer, l'heure venue, à l'étude des sciences sacrées. Nous disons *sciences sacrées*, parce que, dans leur esprit si bien formé, même les études qui ont pour objet direct les sciences humaines et secondaires, seront toujours ordonnées à l'acquisition de la science de Dieu qui est la théologie.

» Le culte de cette science souveraine fut, dans tous les siècles, l'apanage et l'honneur de votre Ordre, auquel appartient celui qui mérita d'être appelé *præclarum christiani orbis decus et Ecclesiæ lumen*, saint Thomas d'Aquin... Cette gloire, toute spéciale à votre Ordre, vous la garderez avec un soin jaloux, Nous n'en doutons pas, et vous ne vous écarterez en rien de la source pure et limpide de l'Angélique Docteur. Sous la direction de cet incomparable maître, dont la méthode fait toujours de la raison l'auxiliaire de la Foi, vous vous efforcerez d'appuyer l'exposition du dogme, d'une part, sur la philosophie rationnelle, dont aujourd'hui on ne tend que trop à discréditer et à anéantir l'influence; d'autre part, sur la tradition de l'Eglise et la doctrine des Saints Pères, à qui les modernes voudraient préférer, jusque dans les études bibliques, une critique intempérante, pleine d'elle-même, impatiente du joug, poussant la témérité jusqu'à scruter témérairement les divins mystères, *corruptrice* par conséquent de l'esprit de foi, bien qu'elle s'abstienne habilement d'en attaquer de front les divins oracles. »

***

Le pape vient de magnifier l'Ordre de saint Dominique. Il eût

été bien surprenant qu'il laissât dans l'ombre la famille de saint François.

La Bulle *Septimo jam* du 4 octobre 1909 affirmait le droit des trois familles franciscaines (FF. de l'Union léonienne; FF.-Mineurs Capucins et FF.-Mineurs Conventuels) à revendiquer aussi bien la descendance légitime du Séraphin d'Assise que la participation véritable à son esprit, et elle sanctionnait l'égalité de leurs privilèges au point de vue canonique.

Le 1er novembre suivant, la Constitution *Paucis ante diebus* réprouvait un mémoire publié en faveur des Mineurs de l'Union, à l'encontre des décisions de la Bulle et le 15 août 1910 la Constitution *Seraphici patriarchæ* réglait les questions de préséance. Comme gage d'une particulière bienveillance envers l'Ordre, le Pontife lui donnait, le 8 septembre de la même année, la permission d'ajouter aux litanies laurétanes l'invocation suivante : *Regina Ordinis Minorum, ora pro nobis.*

Le 9 novembre, Pie X recevait en audience commune les trois Révérendissimes Ministres Généraux et adressait à l'assistance une éloquente allocution *(Conspectus vester)*, pour rappeler les titres de la grande famille franciscaine à l'affection du Saint-Siège et à la reconnaissance de tout le peuple chrétien. L'année suivante, il élevait le général sortant, le R. P. Schuler, à la dignité archiépiscopale « à titre d'honneur pour ses mérites et de spéciale illustration pour tout l'Ordre si cher au Saint-Père. »

On sait que, depuis, un honneur semblable fut fait au R. P. Pie de Langogne.

J'ai parlé des FF. de l'Union léonienne. Le génie centralisateur de Léon XIII avait rêvé de fusionner, au point de les identifier, les FF. de la Stricte Observance, les Réformés, les Récollets et les Alcantarins. En 1897, la Constitution *Felicitate quadam* décrétait cette fusion. Les inconvénients ne tardèrent pas à se faire sentir. L'identité d'esprit et d'origine n'arrive pas toujours à prévaloir contre un héritage de traditions et d'observances différentes et plusieurs fois séculaires.

Le *Motu proprio* « *Quo magis incolumis* » du 23 novembre 1911 décréta un régime mixte qui, tout en maintenant l'unité des Constitutions et du gouvernement, rétablissait l'autonomie respective des anciennes provinces et même leur distinction territoriale.

***

On se rappelle l'état de désarroi où fut jetée l'Eglise de France au lendemain de la dispersion des Congrégations religieuses.

Quelques évêques poussaient instamment les supérieurs dans la

voie de la sécularisation : « Sauvez nos œuvres! Allez au plus pressé! Maintenez nos écoles! » Et beaucoup leur donnaient raison.

La question était grave; l'épiscopat se trouvait divisé, incertain tout au moins. Pie X intervint, d'une façon nette et surtout surnaturelle. Il ne voulut choisir aucun intermédiaire pour faire connaître ses décisions. C'est de sa propre main qu'il écrivit au F. Gabriel-Marie, Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, pour lui dire :

« Nous apprenons qu'une opinion se répand d'après laquelle vous devriez mettre au premier rang l'éducation des enfants, et la profession religieuse seulement au second; ainsi l'exigeraient l'esprit et les besoins de ce temps. Nous ne voulons absolument pas que cette opinion trouve tant soit peu de crédit auprès de vous et des autres Instituts religieux qui, comme le vôtre, ont pour but l'éducation de la jeunesse. Sans doute, il faut, autant qu'on peut, apporter remède aux maux si graves dont souffre la société et, par suite, céder en beaucoup de choses aux exigences des temps; mais sans descendre toutefois jusqu'à porter atteinte à de très saintes institutions, ce qui serait du même coup porter atteinte au patrimoine sacré de la doctrine elle-même.

» Qu'il soit donc bien établi, en ce qui vous concerne, que la vie religieuse l'emporte de beaucoup sur la vie commune, et que si vous êtes gravement obligés à l'égard du prochain par le devoir d'enseigner, bien plus graves encore sont les obligations qui vous lient envers Dieu. D'ailleurs il va de soi que si vous avez été jusqu'à ce jour des maîtres et des éducateurs remarquables de la jeunesse, à ce point qu'on vous a décerné même publiquement de magnifiques éloges, *c'est grâce à la formation que vous devez à la règle de votre Ordre.* »

Ceux qui ont essayé de sauver leurs écoles avec les débris des Congrégations religieuses n'ont-ils pas eu souvent l'occasion de constater l'étonnante justesse de cette dernière observation de Pie X?

***

L'Eglise a toujours été pleine de sollicitude pour la liberté de conscience des religieuses. Le bon ordre exige évidemment que le choix du confesseur ne soit pas laissé à l'arbitraire de chacune d'elles. C'est à l'Ordinaire qu'il appartient de désigner le prêtre qui, par ses qualités, lui paraîtra suffisamment apte à remplir cette délicate mission. Mais quel que soit le mérite du confesseur choisi, il peut arriver qu'une religieuse se trouve mal à l'aise avec lui; soit timidité, soit crainte de se singulariser, elle n'osera peut-être pas réclamer le ministère d'un prêtre étranger auquel elle ouvrirait plus volontiers son âme.

Sans doute, des facilités, qui semblaient suffisantes, avaient été accordées sous ce rapport; mais Pie X a estimé que ses prédéces-

seurs n'étaient pas allés assez loin. Sans se laisser arrêter par le reproche éventuel — il a été fait — de bouleverser les communautés, il a pensé avec infiniment de raison que le respect des consciences et la crainte du sacrilège étaient des considérations d'une primordiale importance

Aussi bien, a-t-il fait insérer dans le décret *Cum de sacramentalibus* du 3 février 1913 les articles suivants :

« Si quelque religieuse demande un confesseur extraordinaire, aucune supérieure n'a le droit d'en rechercher le motif ni par elle-même ni par d'autres, ni directement, ni indirectement; elle ne peut s'opposer, ni de vive voix ni de fait à cette demande, ni témoigner d'aucune manière qu'elle la supporte avec peine. Si elle se comportait de la sorte, que son propre Ordinaire lui donne un avertissement et si elle retombait dans la même faute, qu'il la dépose, toutefois après avoir pris l'avis de la *Sacrée Congrégation des Religieux*.

» S'il arrive, pour n'importe quelle raison, que des Sœurs se trouvent hors de leur propre maison, il leur est permis de se confesser dans toute église ou oratoire, même semi-public, à tout confesseur approuvé pour l'un et l'autre sexe. La Supérieure ne peut ni le défendre ni faire sur ce point une enquête quelconque même indirecte; les religieuses ne sont pas tenues de lui en rien rapporter.

» On avertit, du reste, toutes les religieuses, de n'user de la faculté qui leur est donnée que pour leur bien spirituel et un progrès plus accentué dans les vertus religieuses, tout motif humain étant soigneusement écarté. »

***

Si maintenant nous abordons le terrain de la piété proprement dite, nous trouverons des fleurs si touffues, si odorantes, si splendides que nous en serons émerveillés : il faut renoncer à les placer toutes dans notre bouquet. Laissons tant de prières, de pratiques, de sanctuaires et de médailles enrichies d'indulgences nouvelles; ne parlons que pour mémoire de l'heureuse *invention* des médailles-scapulaires; omettons toutes ces lettres particulières, encouragements à la vie parfaite, dont chacun de nous peut tirer profit; n'accordons qu'une mention sommaire aux archiconfréries de Sainte-Barbe et de l'Heure-Sainte, à celle qui intéresse la conversion de l'Angleterre, au Tiers-Ordre du Sacré-Cœur. Admirons comment Pie X complète ses décrets sur la communion par l'érection de la Société enfantine du Saint-Sacrement, de l'Archiconfrérie de la Bienheureuse Imelda « pour obtenir une bonne Première Communion et la grâce de la persévérance » et par la réorganisation de la Confrérie de la Messe réparatrice.

Tout devient pour son zèle ardent une occasion de promouvoir la ferveur : le cinquantenaire de Notre-Dame de Lourdes, comme le

huitième centenaire de la Portioncule. D'autres centenaires — ceux de saint Grégoire le Grand, de saint Charles Borromée, du B. Canisius et du cardinal Bona — nous valent des encycliques qui sont à la fois une leçon historique, un exposé de doctrine et une exhortation émouvante à conformer notre vie à ces glorieux modèles.

Pouvons-nous oublier que Pie X est le pape de la canonisation du curé d'Ars, de la béatification de Jeanne d'Arc et de celle des Carmélites de Compiègne? Il est admirable dans les décrets qui auréolent nos deux grandes gloires nationales; plus admirable encore, s'il est possible, dans les allocutions qu'il prononce à leur sujet.

***

La sanctification du peuple chrétien est vraiment la grande passion de son âme. S'il recommande instamment les missions diocésaines, il se dit que le meilleur moyen de procurer des conversions durables est encore de donner aux fidèles des chefs d'une vertu consommée. Aussi bien, le voyons-nous encourager la Société des prêtres du Sacré-Cœur et l'*Union apostolique*, dont il fit jadis partie lui-même; il recommande les retraites ecclésiastiques à Rome, la retraite mensuelle et l'Association de réparation sacerdotale.

Mais ce qui domine tout en cette matière, c'est sa magnifique « Lettre au Clergé » du 4 août 1908, écrite à l'occasion de son jubilé sacerdotal : « La sainteté seule, dit-il, nous rend tels que l'exige notre vocation divine. »

Le pape y insiste longuement sur la nécessité de l'oraison : « Un point d'une grande importance, c'est que, chaque jour, un temps déterminé soit réservé à la méditation des vérités éternelles. Aucun prêtre ne peut s'en dispenser, sans encourir un grave reproche de négligence et un dommage pour son âme.

» Le prêtre doit être sans cesse sous l'inspiration et la direction de la Foi.

» On objecte : je me suis jeté sans réserve dans le tourbillon du ministère pour rendre de multiples services au prochain. Erreur lamentable! N'ayant pas l'habitude de converser avec Dieu, lorsqu'ils parlent de lui aux hommes ou leur donnent des conseils pour la pratique de la vie chrétienne, les prêtres sans oraison manquent totalement du souffle divin, en sorte que la parole évangélique demeure presque morte en eux.

» Leur voix si vantée qu'elle soit pour son habileté et son éloquence, ne rend nullement le son de la voix du bon Pasteur que les brebis écoutent avec profit. Elle résonne et se répand dans le vide, ce qui est parfois d'un fâcheux exemple, déshonore la religion et scandalise les bons.

» O funeste aveuglement! Plût à Dieu que, s'examinant conscien-

cieusement, ils reconnussent enfin à quoi aboutissent cette négligence et ce mépris de la prière. Quelle en est, en effet, la conséquence? Un orgueil opiniâtre dont naissent des fruits trop amers que Notre cœur paternel se refuse à rappeler et désire absolument supprimer! »

N'est-ce pas toujours l'*Ignis ardens*, dont nous avons déjà tant de fois perçu les effluves?

GOUVERNENENT EXTÉRIEUR.

En écrivant ce titre, je me reporte tout naturellement à ce passage du chapitre XIe de la seconde épître aux Corinthiens : « *In labore et ærumnâ, in vigiliis multis... in jejuniis multis, præter ea quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana,* SOLLICITUDO OMNIUM ECCLESIARUM. *Quis infirmatur et ego non infirmor? Quis scandalizatur et ego non uror?* »

N'est-ce pas le résumé très exact de la vie de Pie X?

De la frontière orientale de l'Europe jusqu'aux Républiques de l'Amérique du Sud, rien n'échappe à son regard; il parle à chaque peuple le langage qui lui convient, parce qu'il est admirablement renseigné sur les besoins de chacun d'eux.

Quoi de plus touchant que la lettre *Poloniæ populum*, adressée le 3 décembre 1905 aux évêques de la Pologne russe, pour essayer de rétablir la concorde au sein de cette nation toujours intéressante, mais toujours divisée?

Le 5 avril 1906, le pape, dans l'encyclique *Tribus circiter* s'efforce de mettre un terme au schisme des Mariavites et, comme il se heurte de leur part à une obstination irréductible, le 5 décembre suivant, il fulmine contre leurs chefs l'excommunication nominative. La même année, il règle la question de la langue russe dans les cérémonies liturgiques, au moment même où paraissait un décret visant l'utilisation de la langue slave dans les fonctions sacrées, aux diocèses de Zara, Zagret et Goritz.

Le 9 juillet 1907 voyait se conclure un accord entre la Russie et le Saint-Siège, au sujet de l'étude et des examens concernant la langue, l'histoire et la littérature russes dans les séminaires catholiques de Pologne. Un mois auparavant, avait paru la Constitution *Ea semper fuit*, donnant un statut légal à l'Eglise grecque-ruthène, formée des immigrants installés dans les États-Unis et au Canada.

***

L'année 1910 se signale par l'encyclique aux évêques d'Orient sur l'union des Eglises. Ce que tant de ses prédécesseurs ont essayé sans succès, il le désire à son tour, et si le vœu de réussir dans cette

œuvre difficile ne lui semble pas prochainement réalisable, il le formule toutefois et demande à Dieu de toute son âme de l'agréer.

Mais voici à l'autre bout de l'Univers les chrétientés de l'Amérique méridionale.

Le 27 mars 1905, Pie X, dans l'allocution consistoriale : *Amplissimum cœtum*, s'exprime en ces termes : « Tant et de si grands fléaux accablent partout le genre humain, que pas n'est besoin du fracas des armes et du choc des batailles pour le troubler encore.

» Ce qu'il fallait de toute manière accorder au désir de la paix, ils l'ont bien compris naguère, ceux qui gouvernent le Brésil, le Pérou et la Bolivie. Des contestations s'étant élevées au sujet de la délimitation des frontières entre les Etats-Unis du Brésil, d'une part, et les nations péruvienne et bolivienne d'autre part, l'ancienne concorde semblait menacée.

» Mais les chefs de ces Etats, dans une sage et très salutaire pensée, ont décidé de soumettre le litige à la décision d'un arbitre. Et jugeant qu'en pareille matière, la mission de pacificateur était pour ainsi dire innée dans le Souverain Pontife, ils ont d'un commun accord donné au Nonce apostolique la présidence du tribunal chargé de régler le différend. »

Le 24 septembre de la même année, le pape écrit aux évêques du Pérou pour les exhorter à tenir très exactement leurs assemblées triennales; puis il exprime au cardinal Gibbons sa joie de voir le délégué apostolique à Washington occuper enfin une demeure digne de la majesté de celui qu'il représente.

Dans sa lettre *Quod hierarchia* du 6 juin 1911, Pie X, en se félicitant de l'accroissement de la hiérarchie catholique au Brésil, engage les évêques de cette région à étudier un nouveau démembrement des diocèses trop étendus, à s'occuper attentivement de leurs séminaires, à évangéliser avec soin les immigrants aussi bien que les indigènes, à détourner les fidèles de la mauvaise presse et à établir des associations de piété concurremment avec des œuvres sociales.

Le 27 octobre 1911, la Constitution *Si qua est* réorganise la hiérarchie catholique en Angleterre : au lieu d'une seule province, l'Angleterre désormais en comptera trois : Westminster, Birmingham et Liverpool, avec le titulaire du premier de ces sièges pour primat.

Les vicariats apostoliques du Zanguebar septentrional et de la Corée du nord sont dédoublés à leur tour et, tout récemment, la triste condition des Indiens de l'Amérique du Sud arrache au Pontife des gémissements et des larmes; l'encyclique *Lacrimabili statu* est un émouvant appel en leur faveur.

Pie X est vigilant; il est ferme : les puissances ne tarderont pas à s'en convaincre. Sous Léon XIII, la papauté avait développé son merveilleux prestige. L'Espagne et l'Allemagne avaient pris le Saint-Siège pour arbitre dans l'affaire des Carolines; les potentats protestants

s'étaient soumis au cérémonial à l'acceptation duquel le Pontife avait subordonné sa concession d'audience; toutes les Cours de l'Univers s'étaient associées au jubilé de l'auguste vieillard.

Qu'on ne craigne pas de voir le cardinal Sarto compromettre l'œuvre de l'héritier des comtes Pecci.

Et d'abord il faut en finir une bonne fois avec le droit d'exclusion que s'étaient attribué la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal. Deux fois, au cours du siècle précédent, ce prétendu droit avait été exercé : au conclave de 1823, le cardinal Albani donna l'exclusion au cardinal Severoli au nom de l'Autriche; en 1831, le même geste fut renouvelé par l'Espagne contre le cardinal Giustiniani. Tout en protestant contre cette prétention abusive, Rome jusqu'ici, par prudence, avait subi le fait. Pie X, très catégoriquement, déclare que le droit d'exclusion a vécu et il défend qu'on en tienne compte à l'avenir.

Dès le mois de mars 1905, il proteste publiquement contre la persécution déchaînée contre l'Eglise par le Gouvernement de l'Equateur; l'année suivante, il déplore et réprouve dans une lettre officielle les mesures « injustes et sacrilèges » prises par l'Etat de Bolivie contre la religion catholique. L'Espagne de Canalejas se heurtera à son tour à l'intrépide fermeté du pontife; le président Roosevelt se verra refuser l'audience qu'il sollicitait et le 24 mai 1911, l'encyclique *Jamdudum Lusitania* qualifie de monstrueuse la loi de Séparation votée par le Parlement portugais.

***

Mais ce sont les affaires de France qui vont surtout préoccuper Pie X.

Le 27 septembre 1903, M. Combes, brisant avec toutes les traditions, nommait à l'évêché d'Ajaccio sans aucune entente préalable avec le nonce et réclamait pour son candidat l'institution canonique. Le 5 janvier, il pourvoyait par le même procédé à la vacance des évêchés de Nevers et de Vannes. Le pape proteste; mais, par un motif de conciliation, il accepte l'un des trois candidats, en repoussant formellement les deux autres. « Tous ou personne » réplique Combes; mais le pape ne cède pas.

La loi de séparation vient de jeter quantité de religieux en exil; des milliers d'écoles ont été fermées. Dans un discours prononcé le 18 mars 1904, en réponse aux souhaits du Sacré Collège, Pie X s'exprime ainsi : « Nous déplorons et Nous réprouvons hautement de telles rigueurs, essentiellement contraires à l'idée de liberté bien entendue, aux lois fondamentales du pays, aux droits essentiels de l'Eglise catholique et aux règles de la civilisation elle-même, qui défend de frapper des citoyens pacifiques, lesquels, en se consacrant sous la garantie de la loi aux œuvres d'éducation chrétienne, n'ont jamais

négligé aucun des devoirs, aucune des charges imposés aux autres citoyens. »

Le 24 avril 1904, M. Loubet rendait sa visite au roi d'Italie; quatre jours plus tard, la protestation du Saint-Siège arrivait à Paris, en même temps qu'une note diplomatique était déposée, dans les chancelleries des puissances catholiques.

Survient la question des évêques de Dijon et de Laval. Malgré les réclamations comminatoires du Gouvernement, le pape maintient son droit de mander à Rome pour les juger, les évêques dont la conduite donnerait prise à des imputations graves.

Aussitôt, l'ambassadeur de France est rappelé, en attendant que la loi de Séparation vienne briser les derniers liens officiels qui rattachaient notre pays au Saint-Siège.

Mais avant que ce crime national s'accomplisse, Pie X tient à préciser les responsabilités, et il le fait dans l'allocution consistoriale *Duplicem nostis* de la façon la plus lumineuse et la plus catégorique : « L'audace du mal en est venue (en France) au point de chasser publiquement, des écoles et des tribunaux, l'image de Celui qui est le seul Maître et le Juge éternel des hommes. » Et le pape signale les entraves apportées à la création des évêques. Vainement voudrait-on s'appuyer sur les *Articles organiques*. « Ces articles ont la prétention de statuer sur la doctrine et la discipline de l'Eglise; ils sont en contradiction sur beaucoup de points avec le Concordat, abrogeant une partie des avantages reconnus par cette convention et revendiquant pour le pouvoir civil des droits purement spirituels... Par cette convention, la République déclare étrangère à sa charge et à ses fonctions tout ce qui concerne la juridiction spirituelle; elle ne demande en cette matière que l'adoption et la ratification des décrets de police ou de sécurité publique... Tout ce qui touche à la vie surnaturelle de l'Eglise dépasse de beaucoup les bornes de l'autorité civile. Il reste donc que, de l'aveu et du consentement même de la République, tout ce qui touche à la foi et aux mœurs est du domaine et du ressort de l'Eglise. C'est à elle que revient le soin d'instituer et, une fois institué, de protéger tout ce qui conserve et favorise la pureté de la foi et des mœurs chez les catholiques; à elle donc, *à elle seule* appartient le pouvoir de donner au peuple des chefs qui ont la charge de garder et de promouvoir les principes et les institutions de la vie chrétienne. »

Si, par esprit de concorde, l'Eglise a donné à la République la faculté de nommer aux évêchés, il ne s'agit là que d'un droit de présentation que ne suit pas nécessairement l'institution canonique.

Voilà l'outrecuidance et l'ignorance de Combes signalées à tout l'Univers.

***

La loi de Séparation est votée; aussitôt le pape élève la voix. L'en-

cyclique *Vehementer nos*, après avoir rappelé et stigmatisé tous les attentats perpétrés depuis trente ans contre l'Eglise par notre République jacobine, proteste contre le principe même de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, livre à l'indignation de toute conscience honnête la rupture violente d'un contrat solennel et de la foi officiellement jurée, met en vigoureux relief toutes les iniquités contenues dans cette loi abominable et repousse ses prétentions schismatiques. « C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France, comme profondément injurieuse envers Dieu qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique dus aux traités, comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège apostolique, pour Notre personne, pour l'Episcopat, pour le Clergé et pour tous les catholiques français.

» En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles de l'Eglise pour les infirmer. »

Ces graves déclarations, Pie X juge nécessaire de les rappeler dix jours plus tard en séance consistoriale : « L'offense infligée naguère à l'Eglise et à Nous est si grave et si violente que Nous ne pouvons la passer sous silence sans manquer à Notre devoir. » Et son indignation et sa douleur s'exhalent en termes véhéments.

Mais n'y aurait-il pas un moyen quelconque d'aménager cette loi maudite? Bon nombre d'évêques voyaient dans la constitution de cultuelles dites *canonico-légales* la seule planche de salut offerte aux catholiques désemparés par la tempête.

C'est ici qu'apparaît le bienfait de l'institution de la primauté : « *Petre, doce nos; confirma fratres tuos.* »

Le 10 août 1906, la parole libératrice retentit. Illusion! dit le pape; « la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'associations tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement dans les dites associations, en

pleine sécurité; vouloir le contraire, Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de Notre charge, *sans amener la perte de l'Eglise de France.* »

Le 6 janvier suivant, une lettre aux catholiques de France répondait aux tentatives faites pour rejeter sur le pape l'odieux de la spoliation et, enfin, le 17 mai 1908, une nouvelle lettre, adressée, celle-ci, aux cardinaux, blâme les *mutualités* dites *approuvées.* C'était le pain des prêtres âgés et infirmes que le pape sacrifiait: mais en le sacrifiant, il faisait avorter une tentative schismatique. L'honneur de l'Eglise avant tout : *Quærite primum regnum Dei;* le reste, Dieu se chargera de le fournir.

***

J'arrêterai là mon étude.

On a parlé avec enthousiasme du génie de Léon XIII; on a célébré avec raison le rayonnement de cette grande lumière dont la splendeur nous reste, alors même que le flambeau s'est éteint. « Dans ce faisceau, tout était lumière, flamme et harmonie »

Les Annales de l'Eglise garderont avec le même respect et la même admiration le souvenir du pontificat de Pie X. Il a sa physionomie propre, son caractère très personnel, une mission providentielle spéciale, à laquelle sa grande âme était préparée et qu'il remplit toujours avec une étonnante maîtrise.

Son nom ne sera pas éclipsé par l'éclat de celui de son prédécesseur; le voisinage des immortelles encycliques de Léon XIII ne nuira pas aux actes du pape actuel. Son *Regestum* est un monument élevé pour les siècles; il constitue la preuve manifeste que Dieu ne cesse de veiller sur son Eglise et qu'il lui donne, au jour des crises laborieuses, le guide qui lui convient.

Un souffle puissant de vie passe à travers l'œuvre magnifique que j'ai pauvrement esquissée, affirmant que l'Eglise vit en dépit des conjurations sans cesse renouvelées contre elle, et qu'elle continue la mission du Christ : faisant resplendir la vérité, fixant le droit, condamnant l'injustice, se renouvelant dans la partie mobile de ses institutions, préoccupée des besoins de l'âme moderne à laquelle elle offre des remèdes appropriés à ses maux.

Et cela, non pas en vertu d'une pression venue du dehors ou par crainte de se voir dépassée; mais en vertu d'une vitalité qui lui est innée, sous l'influx de l'Esprit-Saint qui l'éclaire, la dirige, l'assiste et la protège contre toute séduction.

En dix ans, que de restaurations faites dans le Christ! Oui, en vérité, nous avons le droit d'être fiers de notre chef.

D'où vient cependant que le malaise persiste? D'où vient surtout que les catholiques n'enregistrent pas autre chose que des défaites?

La raison en est très simple : c'est que l'on n'obéit pas au pape. « Rien n'avance. Tout est contrecarré, arrêté et presque anéanti par un faisceau d'influences tenaces, inavouées, insaisissables. Ceux mêmes qui font montre avec le plus d'éclat de leur obéissance ne comprennent pas ou n'obéissent pas. Toute contradiction se tait, et pourtant une force mystérieuse d'inertie semble paralyser de toutes parts l'incontestable bonne volonté qui anime tant de fidèles, bien disposés ou même enthousiastes. Les meilleurs restent impuissants; les frondeurs ne cachent point leur audace, le corps en son ensemble ne s'améliore pas » (1).

***

Pie X n'ignore pas ce travail d'obstruction, cette opposition d'inertie. Le 18 novembre dernier, il s'en ouvrait aux membres de l'*Union apostolique :*

« Quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance et à marquer la limite de cette obligation. Quand on aime le Pape, on n'objecte pas qu'il n'a point parlé assez clairement; on ne met pas en doute ses ordres, sous le facile prétexte qu'ils n'émament pas de lui, mais de son entourage. On ne limite pas le champ où il peut et doit exercer sa volonté; on n'oppose pas à l'autorité du Pape celle d'autres personnes, si doctes soient-elles, qui diffèrent d'avis avec le Pape. D'ailleurs, quelle que soit leur science, la sainteté leur fait défaut, car *il ne saurait y avoir de sainteté là où il y a dissentiment avec le Pape.*

» Et cela, je le dis d'un cœur attristé, et c'est avec une profonde amertume que je le constate, non pour vous, mais avec vous, pour déplorer la conduite de tant de prêtres qui, non seulement se permettent de discuter et de juger les volontés du Pape, mais ne rougissent pas d'aller jusqu'aux désobéissances impudentes et effrontées, avec un si grand scandale pour les bons chrétiens et une telle ruine pour les âmes. »

Qui oserait prétendre que le Pape exagère?

N'avons-nous pas entendu des catholiques, des prêtres même, se servir d'expressions comme celles-ci : « Pie X est un tunnel qu'il faut traverser ». « Il n'a rien compris à l'idéal du Sillon ». « Ce n'est pas la mise à l'Index, d'ailleurs injustifiée, de Mgr Duchesne, qui ôtera à l'éminent historien son érudition! »

N'entendons-nous pas toujours l'odieuse voix de cantatrices retentir au cours de nos cérémonies saintes, à l'encontre des prescriptions du *Motu proprio* imposées par le Pape, en vertu de son autorité apostolique?

1. *A. I. R.*, 7 mai 1913.

Que devient dans certaines associations le mot d'ordre si expressif : *Uniantur sub vexillo crucis... Politica nostra crux est?*

Quelles discussions interminables, à propos du serment antimoderniste et du caractère strictement confessionnel des associations?

Faut-il rappeler toutes les tergiversations auxquelles ont donné lieu l'approbation du discours de Sarlat et les enseignements sociaux du Saint-Siège?

A-t-on franchement exclu de nos séminaires la philosophie de Kant, qui est la mort de la raison humaine et, par le fait même, de la Foi et de la théologie? Tous nos libéraux ne sont-ils pas toujours partisans de la liberté absolue des consciences, de la liberté des cultes et du droit commun?

C'est tout cela qui motive les plaintes de Pie X.

Forte de son approbation, assurée d'être dans la voie où il la veut, notre Revue continuera son œuvre salutaire, en dépit des attaques passionnées ou des insinuations malveillantes et perfides. Elle se fera toujours un pieux devoir d'aimer le Pape comme il le demande : *opere et veritate.*

Chanoine MARCHAND.

ENQUÊTE SUR « L'ENQUÊTE »

Sa Grandeur Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, a publié dans sa *Semaine religieuse*, le 6 juillet, un Avertissement au clergé de son diocèse à propos d'une publication intitulée *L'Enquête*. Ce document énumère, avec citations à l'appui, les tendances dangereuses de cette feuille qui déterminent Sa Grandeur à mettre en garde son clergé contre elle, et il finit par cette conclusion :

Il nous paraît que l'*Enquête* est mal venue de parler de scandale : elle le cultive et l'exploite trop largement pour son compte. D'ailleurs, et d'une manière générale, il suffit de lire un peu cette feuille pour être frappé de son acharnement suspect à dénigrer, à déchirer même des dignitaires ecclésiastiques ou des écrivains, militants du catholicisme intégral, dont l'orthodoxie et le généreux dévouement méritent au moins le respect. Nous prions donc le clergé poitevin, connu pour son attachement au Saint-Siège et à l'orthodoxie, de nous aider à y mettre fin, en refusant de lire une feuille qui met en défiance contre les *Unions diocésaines* et les directions du Saint-Siège, qui combat la prépondérance de saint Thomas dans l'enseignement théologique, qui s'efforce de gagner la sympathie de ses lecteurs pour les ouvrages et les publications répréhensibles.

Aucun de ceux à qui Mgr Humbrecht rend ici témoignage n'avait cru pouvoir honorer de la moindre réponse le publiciste qui est le véritable et l'unique inspirateur de *L'Enquête*, car ils sentaient l'impossibilité de la discussion avec un homme chez qui la passion, tournant à la frénésie, obscurcit le sens moral et tient lieu de tout argument. A ne considérer que ses inventions et la valeur de ses attaques, le tout ne méritait, malgré la virulence et l'acharnement de celles-ci, que le silence du mépris. Aujourd'hui que la reproduction de l'Avertissement par les journaux religieux a saisi l'opinion (1), il devient nécessaire d'achever de l'éclairer. Mais nous ne remplissons ce devoir qu'avec la ferme intention de nous renfermer après cela de nouveau dans l'attitude que commandent la dignité et le respect de soi-même.

I

L'Enquête est l'œuvre de M. Edouard Bernaërt. Cette feuille hebdomadaire, fondée en janvier 1913, continue la besogne que le même homme faisait dans une revue qui ne dura pas deux ans, *La Monarchie française*, morte à la fin de 1911. L'une donnera la clef de l'autre. Destinée à être l'organe des Blancs d'Espagne, la *Monarchie française* ne tarda pas, sous l'impulsion de M. Bernaërt, à devenir un instrument de guerre inavouable contre les meilleurs soutiens des directions pontificales et de la doctrine catholique, sous le prétexte de servir la vraie politique religieuse, mais en réalité, pour l'assouvissement des rancunes et haines personnelles du rédacteur.

Expulsé de la rédaction de l'*Univers*, qu'on lui avait ouverte par compassion, puis de celle de l'*Action française* dont on lui avait ménagé l'entrée, il n'eut plus d'autre pensée que la vengeance, et c'est le cas de le dire, « par tous les moyens ».

Il trouva facilement son cheval de bataille. D'une part, l'*Action française*, ralliée au Duc d'Orléans, serait combattue au point de vue dynastique pour le compte des Blancs d'Espagne; de l'autre, la philosophie et la politique théoriquement areligieuse de M. Maurras et de quelques autres offraient un terrain merveilleusement propice aux animosités de M. Bernaërt, devenu grand promoteur de l' « Instaurare omnia in Christo », pour accabler ses adversaires du lendemain, dont, la veille, il était l'instrument également passionné.

D'autres allaient être en butte à ses coups. Ce n'étaient pas seulement ses anciens confrères de l'*Univers* et son directeur, M. F. Veuillot, mais tous ceux qui s'étaient refusés à frayer avec lui, tel le directeur

1. L'abstention de la *Croix* est d'autant plus surprenante que ce journal est toujours à l'affût des moindres gestes épiscopaux et en remplit ses colonnes.

de la *Critique du Libéralisme*, qui, avant la création de la *Monarchie française*, l'avait éconduit quand il lui demanda de collaborer à une autre publication projetée.

Ces mêmes hommes n'étaient pas sans sympathie pour l'*Action française*, sympathie mêlée de réserve, et, d'ailleurs, pas tous, car M. François Veuillot, par exemple, n'abondait pas dans ce sens-là : n'importe, M. Bernaërt les mettra tous dans un même sac avec l' « athée » Maurras, et, de la sorte, il croira saper l'*Action française* dans tous ses appuis en même temps qu'il satisfera ses vilaines rancunes.

Le système de M. Bernaërt, dans la *Monarchie française*, repris et poursuivi dans l'*Enquête*, était fort simple : 1° Les catholiques ne sauraient faire partie de l'*Action française* sans trahir leur religion; 2° Les écrivains religieux, prêtres ou laïcs, même coupables seulement d'encourager son positivisme politico-social et de défendre la liberté des catholiques qui s'associent à l'*Action française*, sont convaincus par le fait même de patronner le positivisme philosophique et religieux, et de s'en faire les complices; 3° Ces écrivains et les périodiques qu'ils dirigent ou les organisations catholiques dont ils s'occupent, ont beau se tenir en dehors de la politique et ne considérer que l'intérêt religieux, sans se prononcer sur rien au premier de ces points de vue, sans se préoccuper d'aucune compétition dynastique, ni même d'un intérêt monarchique, le seul fait de ne pas partager la violente animosité de M. Bernaërt contre l'*Action française* lui suffit pour les déclarer « vendus à l'orléanisme », et pour dénoncer leur zèle contre le modernisme et le libéralisme comme servant de masque à un compromis, pourquoi ne dit-il pas à un complot politique?

Puisque tel est le pivot de toutes ses campagnes, on me permettra de répéter ici comment j'expliquais le seul point sérieux du débat, le jour où il fallut finir par exécuter la *Monarchie française*. Cette page conserve son actualité au milieu de poursuites qui se continuent de toutes parts avec plus de *furia* que jamais.

« Il y a, en ce qui nous occupe, deux formes de positivisme : un » positivisme *religieux* et un positivisme *politique*.

» Partis de principes très distincts, sous l'apparence d'une mé» thode unique qui se pique d'être strictement expérimentale, et appli» qués dans des ordres différents, l'un spéculatif, l'autre pratique, ils » aboutissent, chacun dans leur ordre, à des conclusions qui paraî» traient contradictoires si elles se déroulaient dans le même plan.

» L'un et l'autre se réclament également du nom de positivisme, » comme caractéristique de cette méthode. Mais la possession, que » l'usage a consacrée, en appartient proprement au premier. C'est » plutôt par analogie que l'autre, en la forme dont il s'agit, entre en » partage, encore qu'il applique beaucoup plus exactement cette mé-

» thode et quoiqu'il ait eu également Aug. Comte pour maître. Il » est seulement regrettable pour lui qu'il ait montré un souci excessif » et imprudent de se faire donner un nom mal porté. Mais ainsi le » voulait son origine, car les initiateurs du positivisme politique » d'*Action française* étaient d'abord et demeurent malheureusement » positivistes en religion.

» Le positivisme religieux subordonne la méthode expérimentale à » un système de philosophie qui en infirme *à priori* les conclusions » d'ordre supérieur et condamne l'esprit humain à un complet aveu- » glement en présence des faits suprasensibles, du surnaturel et de » Dieu.

» Il aboutit, non pas à une profession positive d'athéisme, c'est-à- » dire à une négation formelle de Dieu et de la religion, mais, s'il » est permis de dire, à un athéisme négatif, plus exactement, à l'a- » gnosticisme. Le fondateur du positivisme, A. Comte, eut l'aberra- » tion de croire que le catholicisme était destiné à disparaître et » serait remplacé par une religion nouvelle, celle de l'Humanité. » Cependant il pressait ceux qui croient en Dieu de se rallier au » catholicisme et appelait les autres à lui. Sans aucun doute, l'agnos- » ticisme est implicitement et pratiquement, au regard de la foi, » l'athéisme. Mais, dans le langage français, le mot athée s'entend » couramment pour désigner celui qui nie Dieu formellement et est » ennemi de la religion. Les adversaires de Maurras le savent bien. » Et c'est pourquoi, en le qualifiant d'athée avec un acharnement » qui n'a rien de chrétien, vu les motifs qui les font agir, ils commet- » tent intentionnellement une injustice et une diffamation.

» Dans le positivisme politico-social, la méthode expérimentale est » adéquate à son objet tel qu'il la délimite, car l'étude de l'organisa- » tion sociale exigée par la condition particulière d'une nation est » proprement matière d'expérience. La métaphysique n'y intervient » pas. Ainsi, le positiviste en religion lui-même, s'il a la courageuse » sincérité de ne pas opposer sa philosophie comme une infranchis- » sable barrière et une fin de non-recevoir aux conclusions que l'ex- » périence lui démontre, pourra arriver à reconnaître la nécessité » sociale de l'Eglise, de ses droits et de sa liberté, quoique son intel- » ligence ne s'incline pas devant la divinité de son institution et de » sa mission.

» Tel est le cas du chef d'école de l'*Action française* et de quelques- » uns de ses amis.

» Ils arrivent, par une expérience laborieuse et fort méritoire, à » confesser ce que le catholique tient d'abord par la foi. Ils ne recon- » naissent pas le fondement divin du grand fait qu'ils proclament, mais » ils en affirment l'objectivité réelle (1). Ils n'atteignent pas la pos-

1. La faiblesse et le vice de cette méthode, en tant qu'elle s'arrête à la

» session de la vérité — encore qu'ils soient sensiblement en marche » vers elle — mais leur effort concorde avec ses droits.

» Dès lors, qui peut empêcher les catholiques qui partagent leur » doctrine politique et sociale de s'associer avec eux? Ne sont-ils » pas libres d'adhérer aux conclusions de ce positivisme politique » par des motifs de foi auxquels le positivisme philosophique ne » peut s'élever? Maurras leur demande-t-il de n'admettre Dieu et » l'Eglise qu'à titre de rouage social? Les positivistes religieux de » l'*Action française* reconnaissent en fait à l'Eglise l'indépendance » et la liberté que les catholiques considèrent avant tout comme un » droit. N'y a-t-il pas là matière à un accord licite sur le terrain de » l'action politico-sociale? On citerait vingt passages de l'*Action fran-* » *çaise* tels que ces lignes de Charles Maurras : « Le problème n'est » soluble que **par l'autonomie complète du catholicisme.** » En dehors de cette solution en effet, l'on se heurte à la guerre » à l'Eglise, *et les membres de l'Action française qui n'ont pas la foi* » *catholique sont les premiers à reconnaître qu'on ne peut rien entre-* » *prendre contre l'Eglise qui ne se retourne aussitôt contre la nation,* » *et généralement contre la société, plus généralement contre le genre* » *humain* ».

» Etrange contradiction! Depuis vingt années, avec le consente- » ment et souvent avec l'appui ouvert des représentants de l'Eglise, » on a fait aux catholiques un impérieux devoir, au nom des néces- » sités sociales, de s'unir à tous les partisans sincères « de l'ordre et » de la liberté », quelles que fussent leurs convictions personnelles, » religieuses et philosophiques, aussi bien que politiques. Et avec » qui, pratiquement, cet accord? Avec les partisans déclarés du laï- » cisme d'Etat, avec les Rouvier, les Spuller, les Charles Dupuy, les » Ribot, les Méline, en un mot avec les soutiens de l'Etat « athée ». » Ceux-ci posaient nettement, insolemment, comme condition préala- » ble, l'acceptation par les catholiques des lois scélérates de séculari- » sation. On ne trouvait pas ce que fût un obstacle à un accord » politico-social de même genre et même à une entente sur la condi- » tion de l'Eglise. Et aujourd'hui que surgit un parti social assurant » aux catholiques la plénitude de leurs droits, on leur fait un cas de » conscience de marcher avec lui, parce qu'un petit groupe de ses

---

constatation du fait politique et social, est son impuissance à établir la société sur une base indispensable qui est la dépendance envers Dieu, avec les obligations religieuses qui en découlent. Ses conclusions demeurent muettes sur ce point capital. L'Etat demeurera-t-il sans Dieu, quoiqu'il respecte l'entière indépendance de l'Eglise? Ce serait l'œuvre d'une saine philosophie de les compléter. Mais ne doit-on pas admirer la loyauté et le courage de ces hommes qui font assez sincèrement abstraction de la leur dans le champ de l'expérience politique pour ne pas se dérober à des conséquences qui la déconcertent, et pour réclamer ouvertement en faveur de l'Eglise, eux incroyants, la complète autonomie que tant de catholiques rougissent de soutenir?

» membres, ses chefs, si l'on veut, ont personnellement une philoso-
» phie areligieuse!

» Contradiction en apparence inexplicable, car ce sont ceux-là mêmes
» dont l'intervention fut la plus pressante, la plus bruyante, en faveur
» du premier accord, qui condamnent plus hautement l'autre, tou-
» jours au nom des intérêts catholiques : tous les ralliés, les démocra-
» tes, les libéraux.

» Est-ce que l'accord qui était obligatoire selon eux en faveur de la
» démocratie et de la République deviendrait illicite avec un système
» d'autorité et avec l'opinion monarchique? Oui, tout est là.

» M. J. Hugues, a excellemment démontré, dans le précédent numéro
» de cette revue, que le prétexte religieux ici invoqué par eux n'est
» qu'un masque pour cacher le dépit et le désarroi où les jette une
» réconciliation sociale qui s'opère en dehors de la démocratie libé-
» rale, au-dessus d'elle, contre elle, alors qu'ils croyaient avoir fait
» de celle-ci la base indispensable de cette réconciliation.

» L'intérêt religieux une fois mis hors de cause, il reste une ques-
» tion politique que chacun est libre d'apprécier.

» Pour nous, qui nous sommes toujours défendu d'y entrer, nous
» n'avons pu voir sans une légitime indignation qu'une école aussi
» suspecte, aussi coupable de compromissions dont il n'y a plus trace
» dans le cas présent, osât flétrir, au nom de la foi, les catholiques
» qui constituent aujourd'hui la très grande majorité de l'*Action fran-*
» *çaise;* qu'elle leur refusât sous ce faux prétexte le droit, aujour-
» d'hui indiscutable, de s'associer à sa compagne politico-sociale et
» monarchique, et qu'elle travestît avec une incroyable audace les
» intentions de ses chefs en recourant à une odieuse manipulation
» de leurs écrits, au point de formuler en thèse des calomnies qui
» outragent le bon sens autant que la vérité. M. l'abbé Pierre, par
» exemple, n'a-t-il pas écrit tout un livre pour démontrer que les
» chefs de l'*Action française* « l'ont fondée dans le but déterminé de
» ruiner la religion dans les âmes, et qu'ils n'ont changé ni d'idées ni
» de programme »? (Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 décembre
» 1911, pages 371 et ss.). Nous avons donc considéré comme un devoir
» de justice et comme un devoir envers la cause nationale et reli-
» gieuse de défendre en faveur des catholiques une liberté dont l'usage
» lui est si clairement favorable. Là se borne notre rôle, mais nous
» le soutiendrons. »

A cette page qui délimitait notre position vis-à-vis de l'*Action française*, nous n'avons rien à retrancher aujourd'hui, rien à ajouter, non plus, si ce n'est, pour supplément de clarté, que le directeur de la *Critique du Libéralisme* n'a jamais été adhérent de l'*Action française*, qu'il ne lui a jamais fourni la moindre cotisation, qu'il n'assiste

point à ses réunions, et que ses rapports avec l'un ou l'autre de ses membres sont tout occasionnels. Les autres « vendus à l'orléanisme » que M. Bernaërt poursuivait sont coupables au même point.

***

Au risque de provoquer l'écœurement du lecteur, il faut maintenant tirer de la *Monarchie française* quelques échantillons des insanités qu'il retrouvera dans l'*Enquête.* Dans celle-ci, M. Bernaërt s'efforcera, il est vrai, d'en corriger un peu la forme, mais : chassez le naturel..., et, quant au fond, il demeurera aussi malpropre. Ouvrons donc un instant cette revue.

Que devaient penser ses lecteurs de Mgr Benigni et de la *Correspondance de Rome*, le plus redoutable adversaire du modernisme religieux, social et littéraire, et du libéralisme politique? Mgr Benigni, membre de la Secrétairerie d'Etat, est « un prélat romain vendu au néo-monarchisme athée » (numéro XI, page 352). C'est « sous la conduite évidente de la *Correspondance de Rome* que les feuilles religieuses « ont organisé et maintenu la conspiration du silence » (contre la *Monarchie française*), (VIII, 32, note). La *Correspondance de Rome* a francisé son nom « comme pour mieux marquer son parti pris de ne s'occuper que des affaires de France » (XI, 345). Mais « de même que, catholique, Louis Veuillot n'eût pas souffert de la part d'un prélat romain, ni officiel ni officieux, l'insupportable prétention de morigéner nos pasteurs; de même il n'aurait pas, Français, supporté un seul jour l'ingérence dans nos affaires, sous quelque couleur que ce fût, d'un politicien étranger » (XI, 348). C'est le langage des feuilles modernistes et libérales, d'accord sur ce sujet avec *Le Matin*, *Le Temps* et *Les Débats*.

L'*Univers*? — « Et si l'on vous disait que les gens de l'Orléanisme ont avec eux, pour eux, à leur dévotion, à leur solde, le plus répandu de nos grands journaux religieux, sinon le plus influent... J'affirme, je précise et je prouve aussitôt... c'est l'*Univers* » (X, 280). « L'*Univers... trahit*, en même temps que le grand nom dont il se couvre, l'*Eglise et la Patrie* auxquelles il dit appartenir » (XI, 352). La preuve, c'est la présence parmi ses collaborateurs, de M. l'abbé Gaudeau, prédécesseur de Dom Besse dans la chaire dite du « Syllabus », à l'Institut d'*Action française;* de M. l'abbé Delfour, de M. Gautherot, etc... (X, 283). C'est surtout celle de M. l'abbé Boulin (Roger Duguet) et de M. Rocafort (XI, 342 et ss.).

Les *Unions diocésains*? — Il suffit que M. Rocafort se soit particulièrement intéressé à leur formation. « Les fameuses associations diocésaines voulues par M. Rocafort n'ont pas d'autre destination, dans les conseils de celui-ci, que seulement de servir de base plus ferme

à l'*Action*... décentralisée du néo-monarchisme athée » (XI, 349). Les voilà également suspectes.

Et la *Critique du Libéralisme!* — C'est là qu'il faut voir comment M. Bernaërt veut être entendu quand il professe, plus que personne, envers son directeur, « les sentiments d'estime, voire d'admiration qui conviennent ». Elle est « inféodée au néo-monarchisme athée » (VII, 15), « organe de pénétration du rationalisme intégral » (IV, 214, 279, etc...). On pourrait demander comment le néo-monarchisme athée adopte pour organe la revue française la plus déclarée contre les erreurs religieuses et libérales. Mais M. Bernaërt a réponse à tout : « Barbier, Jehan, Duguet, ce ne sont, on finira bien par le savoir et par le voir, que *des masques d'antimodernisme derrière lesquels grimace à l'aise la figure de l'athée Maurras*. Il y en a d'autres encore, et qui ne sont pas tous français... » (ceci à l'adresse de Mgr Benigni) (VIII, 94). « Si résolu dans l'offensive que soit M. l'abbé Barbier, si peu de vergogne qu'il montre de mentir persévéramment au programme annoncé par le titre de sa revue, si décidé que soit son sectarisme politique à l'emploi de « tous les moyens » y compris le faux et l'injure, au service du parti du « coup »... (VII, 15). Et ailleurs : « Si c'est ainsi, depuis trois ans, que, tous les quinze jours, dans sa revue, M. l'abbé Barbier traite tous les auteurs plus ou moins « libéraux » qu'il s'est donné mission de poursuivre de sa critique, on comprend surabondamment que les divisions entre catholiques, au lieu de s'être atténuées et raréfiées, soient devenues, sur tous les points, plus profondes et plus nombreuses » (IV, 233). Dans chaque numéro, ou à peu près, il n'est question que des « audacieuses falsifications », des « faux » de « l'ex-R. P. Barbier », de « ses altérations impudentes », de ses « impudents mensonges », des « articles fielleux où il falsifie ses confrères », prenant « comme un apache » le soin d'étouffer la discussion, etc... (tome Ier, pages 213, 220, 222, 230, 231, 239, 243, 308; tome II, pages 13, 15, 101, 295). M. Bernaërt lui opposait un prêtre « connu et réputé universellement pour sa science et non impliqué, lui, *dans des tripotages temporels* »! (IV, 241). Un journal, qui a aussi ses motifs de rancune contre le directeur de la *Critique du Libéralisme*, avait lancé à l'adresse de M. Barbier, une diffamation colomnieuse dont il a été fait publiquement justice. La *Monarchie française* ne rougit pas de ramasser cette arme empoisonnée et d'avouer ainsi la plus simple mauvaise foi : « L'ex-R. P. Barbier, dont la Compagnie de Jésus, — dans des conditions qui doivent être « à son honneur » — a jugé bon de se défaire » (VII, 51).

Il y a encore d'autres noms à ajouter à la liste des écrivains ou des périodiques engagés dans le compromis orléaniste : « Je veux qu'ils (l'abbé Barbier, l'abbé de Pascal, Dom Besse, le P. Exupère

de Prats de Mello, capucin) (1), soient aidés encore, tantôt dans les *Etudes* des PP. de la Compagnie de Jésus par une étude du style de celle de ce R. P. Descops, qui les soutient de toutes ses forces, tantôt dans la *Foi catholique* par l'ex-R. P. Gaudeau, tantôt dans l'*Université catholique* par l'éminent abbé Delfour, tantôt dans la *Revue de Lille* par l'éminent abbé Lecigne, tantôt ailleurs, comme dans la *Revue Augustinienne* ou dans la *Plume littéraire*, par divers autres. Ajoutez même au compte de nos périodiques catholiques où, plus ou moins ouvertement, on leur marque de la faveur, la *Semaine religieuse* de Cambrai, de ce pourfendeur de « modernistes politiques » qu'est leur Mgr Delassus... Et puis, après?... » (X, 279).

Ce sont là les « *malfaiteurs publics* » (!!) dont quelques-uns ont déjà expérimenté « l'imperturbable décision » de caractère du « militant catholique » qu'est M. Bernaërt (VIII, 93).

Par un contre-coup naturel, on vit l'organe du légitimisme pur défendre contre ces « orléanistes » les démocrates et les libéraux, même modernistes.

Enfin, ce qu'il importe de noter, c'est que, grâce à des concours inconnus, ces insanités, on peut bien répéter le mot, étaient portées à la connaissance de tout le clergé. La *Monarchie française* se vantait de faire le service aux quatre mille curés-doyens (IV, 243).

II

L'*Enquête*, elle aussi, est un instrument de pénétration dans le clergé. Afin de le mieux allécher et gagner, elle a remplacé les discussions de politique dynastique par des articles intéressant le prêtre et se donne en apparence un objet plus élevé, plus pur, que celui de la *Monarchie française*. Elle ne fait point mystère de ses calculs.

Notre première propagande, étant donné que notre but en politique est l'union des catholiques sur le terrain religieux, devait d'abord aller tou-

1. L. P. Exupère, dont la vie s'est consumée dans les travaux de missionnaire, auteur d'excellents ouvrages ascétiques et exégétiques, a pris part à une récente controverse sur la vocation sacerdotale, tranchée depuis, dans le sens où il parlait, par une décision romaine. M. Bernaërt, qui n'est point embarrassé de prendre position dans l'arène de la théologie, écrit : « L'admission de (sa) théorie aurait pour effet, par exemple, de légitimer les abus qui, dans tels diocèses où le P. Exupère a suffisamment d'influence, font qu'on tient à l'écart, ou qu'ayant admis on rejette, sans autre forme de procès, *comme n'étant point appelés*, les aspirants au sacerdoce suspects de « modernisme politique »... *c'est-à-dire, plus clairement, hostiles à l'Orléanisme.* (Ainsi souligné). Et plus bas : Tandis qu'ils (L'Action Française) décatholicisent, par l'administration quotidienne, à doses savantes, de leur poison positiviste, — une partie de notre jeunesse, leurs alliés du type Exupère travaillent sourdement, silencieusement, dans l'ombre, à nous recruter un clergé favorable au « coup » qu'on médite ». (VIII, 125, 126).

cher ceux par qui avant tout cette union peut être faite, savoir : les membres du clergé. Nous les avons touchés et leurs réponses dépassent nos espérances (N° II, p. 13).

Dans le numéro suivant, à propos du rôle réformateur du prêtre :

Nous le comprenons bien ainsi, nous qui, à l'Enquête, avons d'abord voulu nous adresser aux prêtres, pour agir, par les prêtres, sur tout le reste du troupeau (III, 21).

Afin de leur inspirer une plus grande confiance, on leur persuadera que l'*Enquête* est fondée exactement dans le même but de dévouement au Saint-Siège et à toutes ses directions que la Ligue sacerdotale internationale *Pro Pontifice et Ecclesia* et qu'elles ont un programme identique :

Nous ne croyons pas douteux que tous les prêtres abonnés à notre journal n'aient à honneur de s'enrôler, s'ils n'en font déjà pas partie, dans cette excellente milice... La constitution de la Ligue et la fondation de l'Enquête sont animées d'un même esprit. Ni la Ligue ni ce journal ne visent à toucher, du moins directement, la masse; celui-ci, comme celle-là n'aspire qu'à toucher une élite. Cette élite touchée, l'action sera rendue facile. Quelle action? Cette action qui, nécessairement, peut-on dire, devra appliquer les principes sur lesquels est fondée la Ligue et que professe le journal... Aussi, n'est-ce pas un salut de pure et simple courtoisie que nous adressons à la Ligue. Nous nous reconnaissons en elle, et nous la reconnaissons en nous. Ce qu'elle veut, nous le voulons aussi. Ce qu'elle tend à procurer, nous sommes voués à le vouloir comme elle, en vertu des mêmes raisons, et en plaçant notre espérance dans les mêmes secours d'en haut... (III, 21).

Or, comment l'*Enquête* poursuivra-t-elle ce but commun à la Ligue et au journal? Ce sera naturellement en s'attaquant aux adversaires des enseignements et directions du Saint-Siège, principalement sur la politique religieuse. Ces adversaires, ce sont tous ceux qu'il lui plaît de ranger parmi les suppôts conscients de la philosophie personnelle à M. Maurras et à deux ou trois de ses amis. En fait, il se trouvera que ceux qu'elle s'acharne à discréditer par les moyens dont on jugera, victimes parfaitement innocentes du crime que leur impute la rancune passionnée de M. Bernaërt contre l'*Action française*, sont les défenseurs les plus fidèles et les plus courageux des directions du Saint-Siège sur tous les terrains, presque les seuls qui osent dénoncer les errements et les manœuvres du modernisme, du libéralisme sous toutes ses formes; et l'on verra M. Bernaërt, par rage contre eux, innocenter de leurs reproches les écrivains les plus suspects. Voilà comment il réalisera son magnifique programme.

Qui sont ceux qu'il prend à partie? Pourquoi? Par quels moyens? A quelles occasions?

TABLES GÉNÉRALES

DE LA

CRITIQUE DU LIBÉRALISME

TOMES I A X

15 octobre 1908 — 1er octobre 1913 [1]

I. — TABLE ANALYTIQUE

I. — DOCTRINE RELIGIEUSE

I. — ENSEIGNEMENTS ET CONDUITE DU SAINT-SIÈGE.

II. — ENCOURAGEMENTS ET APPROBATIONS AUX DÉFENSEURS DE LA VÉRITÉ.

III. — ERREURS DU LIBÉRALISME RELIGIEUX ET DU MODERNISME EN FRANCE.

IV. — REVUES, ÉCRIVAINS ET ORATEURS MODERNISANTS OU MODERNISTES (de fond ou accidentellement).

Les Annales de philosophie chrétienne. — Le Bulletin de la semaine et la Quinzaine. — La Revue du clergé français. — Demain. — La Revue pratique d'apologétique. — L'*Univers* (sous Eugène et François Veuillot).

Le docteur Alta. — M. l'abbé Birot. — M. M. Blondel. — M. l'abbé Brémond. — M. P. Bureau. — M. l'abbé Calippe. — Mgr Duchesne. — M. l'abbé Ermoni. — Fogazzaro. — M. G. Fonsegrive. — M. l'abbé Klein. — M. l'abbé Laberthonnière. — M. l'abbé Labourt. — M. E. Le Roy. — M. l'abbé Lesêtre. — M. l'abbé Lissorgues. — M. l'abbé Mugnier. — M. J. de Narfon. — M. l'abbé Naudet. — M. l'abbé Sertillanges. — M. l'abbé Sifflet. — M. l'abbé Turmel. — M. l'abbé Vacandard. — M. l'abbé J. Viollet.

V. — CHRISTIANISME LIBÉRAL.

VI. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

1. Cette table des Tables générales de la revue indique les divisions, les subdivisions et les noms de publications ou de personnes sous lesquels les tables générales classent les documents, les faits et les développements d'idées.

VII. — LES INFILTRATIONS MAÇONNIQUES PARMI LES CATHOLIQUES.

VIII. — LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

IX. — L'AGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION.

X. — LE MODERNISME A L'ÉTRANGER.

II. — LA QUESTION POLITICO-RELIGIEUSE

I. — ENSEIGNEMENTS ET DIRECTIONS DU SAINT-SIÈGE.

I. Pie VI et Pie IX.
II. Les Directions de Léon XIII.
III. Introduction générale aux Directions de Pie X.
IV. Les Directions nouvelles de Pie X.
V. Résistance à ces directions.

II. — LES PARTIS, LIGUES OU GROUPEMENTS.

I. **L'Action libérale populaire.** — *a*) Avant les nouvelles directions. — *b*) La « Presse régionale ». — *c*) Après les nouvelles directions. — *d*) L'Action libérale et le gouvernement.
II. **L'Association Catholique de la Jeunesse Française.**
III. **La Ligue Patriotique des Françaises.**
IV. **La Ligue des Femmes Françaises.**
V. **La Ligue de résistance des Catholiques Français.**
VI. **L'Entente Catholique.**
VII. **L'Action Française.**
VIII. **Le Sillon.** — *a*) Avant la condamnation. — *b*) La condamnation. — *c*) Depuis la condamnation.
IX. **Les Unions Diocésaines.**

III. — LIBÉRALISME POLITIQUE.

IV. — LIBÉRALISME DANS LA PRESSE CATHOLIQUE.

La Croix de Paris. — Les Croix de province. — L'Univers (sous Eugène et François Veuillot). — Le Bulletin de la semaine. — L'Echo de Paris. — Le Peuple français. — La Libre Parole. — Le Peuple du dimanche. — L'Ouest-Eclair (Rennes). — Le Télégramme (Toulouse). — La Liberté du Sud-Ouest. — L'Etoile de la Vendée. — Le Semeur (du Tarn). — Le Semeur (de Versailles). — Le Travailleur (de Gien).
(Aux antipodes) : La Correspondance de Rome et l'Agence A. I. R.

V. — LITTÉRATURE RÉPUBLICAINE ET LIBÉRALE DE SEMAINES RELIGIEUSES ET DE BULLETINS PAROISSIAUX.

Semaines religieuses d'Arras, — Autun, — Nice, — La Rochelle, — Rouen, — Saint-Flour, — Autres semaines religieuses.
Bulletins d'Aurillac, — de Saint-Aignan, — de Sainte-Cécile, — de Saint-Julien, — de Tournus, etc...

VI. — ÉCRIVAINS, ORATEURS DÉMOCRATES ET LIBÉRAUX.

Orateurs de Congrès catholiques : M. H. Bazire; MM. les abbés Desgranges,

Thellier de Poncheville et Beaupin. — M. l'abbé Garnier. — M. l'abbé Gayraud. — M. l'abbé Lemire. — M. J. de Narfon.

VII. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

VIII. — DÉMOCRATIE.

IX. — LE CENTRE CATHOLIQUE ALLEMAND.

III. — QUESTIONS ÉCONOMIOUES ET SOCIALES

I. — ENSEIGNEMENTS DU SAINT-SIÈGE.

L'Eglise a-t-elle des doctrines économiques? — Enseignements du Pape Léon XIII, — de S. S. Pie X.

II. — L'INTERCONFESSIONNALISME.

III. — LE CLERGÉ ET LES ŒUVRES SOCIALES.

IV. — LES SEMAINES SOCIALES.

V. — LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE.

VI. — LE ROLE DE L'ÉTAT

VII. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE.

VIII. — LA PROPRIÉTÉ.

IX. — LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.

X. — LE SALAIRE.

XI. — LE MODERNISME SOCIAL.

XII. — AUTRES ERREURS.

La Maison sociale. — L'Action populaire de Reims. — L'individualisme. — Le prêt à intérêt.

XIII. — LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN ALLEMAGNE.

IV. — LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT — MORALE

I. — LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE.

I. Les Principes.
II. Les faits.

II. — L'ÉPISCOPAT ET LA NEUTRALITÉ.

III. — LES CATHOLIQUES AVOCATS DE LA NEUTRALITÉ.

IV. — FAIBLE ATTITUDE DES CATHOLIQUES.

V. — L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉTAT.

I. Enseignement primaire.
II. Enseignement secondaire.
III. Enseignement supérieur.

VI. — UTOPIES MODERNISANTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION.

VII. — QUESTIONS DE MORALE.

V. — BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

VI. — HISTOIRE DE " LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME "

I. — HISTORIQUE DE SA FONDATION ET DE SA VIE.

II. — LA CONTROVERSE CATHOLIQUE.

III. — CRITIQUES CONTRE LA REVUE ; ATTAQUES DIVERSES.

IV. — POLÉMIQUES.

II. — INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

III. — SOMMAIRE DES FASCICULES

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 1.484-a.

III

Le directeur de la *Critique du Libéralisme* est peut-être le principal point de mire de l'*Enquête*. Mais c'est un honneur qu'il partage avec l'*Univers* et ses rédacteurs anciens et actuels, avec la *Vigie*, avec la *Correspondance de Rome* et l'*A. I. R.*, avec la *Chronique de la presse* et son directeur, M. l'abbé Ricard, avec l'*Indicateur de la Savoie* qui, lui aussi, fait la guerre au libéralisme, avec Mgr Fichaux, le vénérable conseiller des Patrons chrétiens du Nord et avec M. l'abbé Michel, le distingué professeur de l'Université catholique de Lille, coupables, eux aussi, de critiquer le modernisme doctrinal ou social. Tels sont les adversaires sur lesquels l'*Enquête* concentre exclusivement tous ses coups.

Pourquoi et sous quel prétexte? Le pourquoi intime de cette implacable animosité et ses causes à l'égard de chacun, nous les avons suffisamment indiqués. Bornons-nous à constater ce qu'on met en avant.

C'est d'abord l'inféodation de tous ces ennemis des directions pontificales, non pas seulement à l'*Action française* comme parti, sur quoi la simple affirmation de M. Bernaërt tient avantageusement lieu de tout essai de preuve et le dispense de donner l'apparence d'une autre, mais encore, ce qui est pire, à un système de politique areligieux, à l' « athéocratie ».

Inféodé à l'*Action française*, cela va sans dire, le directeur de la *Critique du Libéralisme*, cet « utilisé du nationalisme intégral » (XXI, 168). Inféodé, l'*Indicateur de la Savoie*, qui « attend pour répondre le mot d'ordre, non pas de Rome, mais de Paris (XVIIe, rue Caumartin » (X, 80). Inféodée, la *Vigie*, « payée par les politiciens » (d'*Action française*) (XVIII, 146), et qui ne s'en prend que sur commande d'eux aux erreurs des catholiques sociaux (XI, 89). Inféodé, l'*Univers*, dont l'*Enquête* relève avec le plus grand luxe de pièces les embarras récents, d'où, conclut-il : « Il ressort très évidemment que l'*Univers* n'est plus un journal dirigé par un directeur politique indépendant, ni dirigé par des catholiques autonomes s'inspirant des directions du Saint-Siège plus ou moins bien interprétées : c'est une feuille subalterne, dirigée par un conseil de politiciens affiliés à l'*Action française* » (XIV, 112). Dans la transformation du journal dont il s'agit, on ne peut plus que relever les signes de la mort : « Ce mal, nous le nommons, c'est l'hypocrisie politique, dont M. J. Rocafort a été l'inoculateur » et qui « prend là son masque le plus hideux » (XIII, 103). Inféodé, le *Nouvelliste de Lyon*, bien connu pour son abstention marquée à l'égard du mouvement de l'*Action française*, mais, néanmoins, « journal inféodé à l'école athéocratique » (IV, 35). Inféodé, le directeur de l'excellente *Chronique de la presse*, « instrument de

l'*Action française* », « notoirement inféodé au parti néo-royaliste » (XXII, 176), et dont la revue est « l'un des instruments les plus zélés, les plus cyniques du nationalisme intégral » (XX, 168).

Mais là où le scandale éclate dans son horreur, c'est que ces hommes, ces revues ou ces journaux, ne sont pas seulement les instruments de l'*Action française*, parti dont la masse professe et défend la politique catholique, ce sont, en outre, comme nous l'avons dit, les partisans et les appuis d'un système athéocratique.

« Nous avons dit plus haut pourquoi nous ne critiquons pas M. Sangnier, dont les erreurs sont condamnées, quand nous critiquons au contraire, M. Maurras, dont les erreurs, non condamnées, sont l'objet d'une propagande et d'une apologie constante parmi la masse des croyants » (XI, 88). « ... Il se trouve ainsi, bonnement, que les mêmes théologiens qui ont condamné comme on sait l' « Histoire ancienne de l'Eglise » de Mgr Duchesne, marchent à fond avec des gens dont la politique se fonde exactement sur les erreurs que l'on reproche, et à bon droit, aux ouvrages de cet auteur. Se tire de là qui pourra » (XVIII, 147). « Déjà on les voyait condamnés à défendre la religion par l'athéisme et la vérité par le faux, à donner pour appui le positivisme à l'Eglise, la turcophilie au papisme... » (XX, 159). « L'un et l'autre (MM. Merlier et Boulin, de la Vigie) sont des amis mal déguisés, sinon tout à fait déclarés du parti athéocratique » (III, 27).

Les incroyants, chefs de ce parti et les simples qui se laissent égarer par eux ont une excuse dans leur erreur ou leur bonne foi, mais nous autres!

Tel ne peut pas être le cas de ces théologiens qui, non contents de sophistiquer la doctrine, vont jusqu'à recourir aux procédés honteux que nous leur voyons employer. Ceux-ci n'ont d'autre excuse que la passion misérable qui les entraîne à ces excès (XXI, 167).

Mais, objecteront les naïfs, nous voyons cependant qu'ils reçoivent les encouragements et les approbations du Saint-Siège. Il importe donc de leur enlever cette auréole.

Le Saint-Père a envoyé une lettre autographe d'approbation à l'*Indicateur de la Savoie* (15 janvier 1913; voir la *Critique*, 15 février 1913, p. 648). « L'*Indicateur* abuse d'une bénédiction du Pape en la faisant passer pour un jugement porté sur ses écrits, ses campagnes et ses polémiques » (X, 80). L'*Univers* nouveau, sous la direction de M. l'abbé Lecigne, a été honoré d'une bénédiction envoyée par le Cardinal Merry del Val, au nom de Saint-Père, en retour des vœux offerts, mentionne sa dépêche, « au nom du Conseil d'administration, de la Rédaction et des lecteurs de l'*Univers* ». M. Bernaërt explique que « la réponse du cardinal Merry del Val ne porte aucune approbation de la ligne de politique religieuse, ou dite telle, dans laquelle s'est engagé, à la suite de l'*Action française*, l'*Univers* de M. Lecigne », et même, « rien ne montre que le Saint-Père ait été informé du

changement de personnel après la démission collective de tous les rédacteurs, moins un... » (XX, 164). La *Vigie* a également reçu la bénédiction pontificale. Si mesurés que soient toujours de tels actes, ils n'en ont pas moins par eux-mêmes une signification évidente. l'*Enquête* se doute bien qu'elle s'en apercevrait par un refus si elle osait solliciter cet honneur. Il lui est plus facile de contester celui fait aux autres. La *Vigie* ayant dit avec raison qu'elle y voyait un encouragement « à continuer le bon combat pour le Pape et pour l'Eglise », M. Bernaërt tire ceci : « Et voilà comment, bonnes gens, encouragé par la bénédiction du Pape, M. l'abbé Duguet-Boulin continuera... à saboter, pour le compte de l'*Action française*, aux frais de Mlle d'Héricault et compagnie, les catholiques sociaux que l'*Action française* ne peut pas saboter elle-même » (XII, 96).

Il y a cependant beaucoup mieux. Le directeur de la « Critique du Libéralisme » a reçu l'an dernier un témoignage particulièrement éclatant de l'approbation du Saint-Père, et, de sa propre main : *Dilecto filio sacerdoti Emm. Barbier, de re catholica optime merito gratulantes ex animo et fausta quæque ac salutaria in retributionem a Deo adprecantes, benevolentiæ nostræ testem, apostolicam benedictionem peramenter impertimus.* Un correspondant réel ou supposé a objecté ce témoignage à M. Bernaërt.

Aux faits articulés par nous, reprend-il, (sophistications de textes, aigres querelles de personnes, parti pris passionné pour une coterie politique, organisation flagrante d'une cabale contre les prélats immédiats), l'apologiste du R. P. n'opposait, il est vrai, qu'une objection désespérée : la bénédiction du Pape au directeur de la Critique.

Il va alors chercher un article de M. l'abbé Tourmentin, qui raconte que Léo Taxil parvint à extorquer, par l'intermédiaire du cardinal Parocchi, une bénédiction de Léon XIII pour Diana Vaughan qu'il avait inventée; et, se piquant de délicatesse en se défendant « d'assimiler la prétendue luciférienne au critique antilibéral », il déduit avec sa froide logique :

Nous croyons que l'on peut tirer de la bénédiction papale, obtenue par Diana Vaughan un argument irréfutable contre la valeur apologétique de la bénédiction papale obtenue par le R. P. Barbier. On sait bien, du reste, qu'en droit, les approbations courtoises et bénédictions personnelles ne garantissent rien du tout (XV, 124).

M. Bernaërt revient au même « argument » à propos de la bénédiction à l' « Univers » :

Il reste une bénédiction obtenue « par tous les moyens » et tombant sur de faux prétextes. Léo Taxil aussi, en son temps, a obtenu ce qu'il lui fallait pour duper plus facilement les catholiques. Il n'y a pas de quoi s'enorgueillir beaucoup ni fonder des espoirs sublimes. C'est une manœuvre de plus à ajouter, etc... (XX, 164).

Il y a en tout ceci, d'atteint par ces commentaires, quelqu'un plus haut placé que les destinataires de ces faveurs, On en verra d'autres exemples.

Voici maintenant le chapitre des inventions. Elles appuieront le reste. Le directeur de la « Critique du Libéralisme » est un des principaux correspondants de l'A. I. R. en France (XIII, 101; XXIV, 191). La vérité est que celui-ci n'a jamais fait passer une ligne d'information ni à la *Correspondance de Rome*, ni à l'A. I. R. La « campagne récemment faite contre une brochure de M. Laberthonnière a été organisée par lui » (XIII, 104). La vérité est qu'il ne s'est entretenu ni n'a correspondu avec aucun autre écrivain sur ce sujet. Toujours au compte du même :

Quant aux moyens d'information qu'il pratique, et dont il se vante, pourquoi donc reculer devant les mots? Et quand on a une police, pourquoi s'en défendre? Nous ne connaissons pas encore à l'Enquête les noms des informateurs étrangers auxquels la Critique a recours pour diffamer les femmes de France (lisez la L. P. D. F.), mais nous connaissons, en revanche, le nom du policier d'Action Française qui l'a informé de ce qui s'est passé autour du Congrès eucharistique de Vienne, c'est le R. P. Salvien (M. l'abbé Ricard), l'unilatéral directeur de la « Chronique de la presse » (XVI, 128).

Après quoi il est bien simple d'ajouter plus tard :

N'avons-nous pas vu que le R. P., Barbier... se sert d'une police étrangère pour surveiller les femmes françaises? (XXI, 168).

Et encore :

Nous avons dit que (M. l'abbé Ricard) était allé servir, à Vienne, lors du Congrès eucharistique, de policier au R. P. Barbier, dans le temps même où celui-ci organisait, pour surveiller les femmes françaises, un service d'agents étrangers (XXIV, 192).

La vérité est que M. Barbier ignorait même la personne et l'existence de M. l'abbé Ricard jusqu'à ce qu'on eût parlé de lui après ce congrès. Inutile de répondre au reste.

Passons à d'autres. M. l'abbé Boulin (Roger Duguet) est l'auteur d'articles politico-religieux, justes pour le fond, mais virulents dans leur forme populaire, parus dans le « Qui-vive », sous la signature de Rusticus (VIII, 62). Un correspondant signale à M. Bernaërt son erreur et nomme le véritable rédacteur de cette courageuse petite revue. Il maintient son affirmation (IX, 75). Elle reçoit un démenti doublement autorisé dans une feuille religieuse de Troyes. M. Bernaërt le cite, mais il refuse d'en démordre (XVIII, 143), et plus tard il persiste à accoler le nom de Rusticus à celui de M. Boulin (XXIII, 182; XXIII, 188). M. Merlier, directeur de la « Vigie », n'est pas l'auteur de la remarquable étude critique sur le mémoire de M. Imbart

de La Tour, paru sous sa signature dans son journal. C'est M. l'abbé Ricard (XXII, 179); et quant à la déclaration du cardinal Andrieu condamnant le « Bulletin de la Semaine », elle n'est pas davantage l'œuvre du vénérable prélat, c'est encore l'abbé Ricard qui, lui-même se vante (sans doute comme M. Barbier se vante d'avoir une police), d'avoir apporté à Bordeaux le document tout préparé (XXIII, 186; XXIV, 192). « Nous trouvons, dit M. Bernaërt, qu'il est déplorable qu'on joue avec cette impudence de l'autorité inhérente à la pourpre cardinalice. Est-ce là manquer de respect à ceux que revêt cette pourpre? » D'autres penseront qu'il y a en effet quelqu'un qui leur manque impudemment de respect.

IV

M. Bernaërt exerce cette faculté d'invention dans un champ plus sérieux où elle met dans son plein jour la parfaite identité d'esprit et de but entre l' « Enquête » et la Ligue « Pro Pontifice et Ecclesia ». Ces hommes, ces revues et ces journaux dont il veut à tout prix ruiner l'honneur et l'influence par ses flétrissures sont les opposants les plus marqués au mouvement moderniste et libéral. L' « Enquête » se chargera d'expliquer que cette opposition est le masque hypocrite de leurs passions politiques. Le bénéfice de cette explication sera naturellement pour les victimes de leurs critiques.

La « Sainte-Chantal » de M. l'abbé Brémond et « Le chemin du catholicisme », par M. l'abbé Laberthonnière y avaient surtout donné sujet en ces derniers mois. L' « Enquête » ne voit dans ces critiques qu'un « prétexte antimoderniste » (IX, 74; XII, 95; XIII, 99). Le « Chemin du catholicisme » a principalement fait du bruit, et comme son auteur est un ennemi bien connu de l' « Action française », c'est principalement à sa défense, à la démolition de ses contradicteurs, que M. Bernaërt s'acharnera.

Il montrera « pièces en mains », « combien évidemment perce l'oreille politique du directeur de la « Critique », dans la citation qu'il fait d'un article théologique » (XII, 96). Cette preuve consistera à justifier la violente sortie de M. Laberthonnière contre ceux qu'on appelle aujourd'hui flaireurs d'hérésies ou bouledogues de l'orthodoxie, en accusant MM. Michel et Barbier de lui avoir attribué un sens qu'elle n'a pas (XIII, 107). Au reste, les critiques soulevées contre lui de divers côtés sont l'effet d'une campagne organisée par celui-ci.

L'article de M. Michel ayant servi de point de départ doctrinal à la campagne organisée par le R. P. Barbier, il devrait, pensons-nous, suffire, pour dénoncer cette campagne à l'indignation générale, de montrer la mauvaise foi, ou la légèreté vraiment inconcevable, qu'on trouve à son point de départ... C'est

en connaissance de cause, sachant qu'il reproduit un jugement portant sur des citations tronquées, que le R. P. Barbier a organisé cette campagne. Si énorme que soit le fait, c'est un fait, et nous l'affirmons. Notre raison de l'affirmer, c'est qu'il importe de montrer sous leur vrai jour les zélateurs d'orthodoxie par la connivence desquels les énormités de l'école athéocratique s'infiltrent chez les catholiques (XIII, 104).

M. Barbier a donc écrit à l'A. I. R., et l'A. I. R. ayant envoyé sa note aux journaux, ceux-ci n'ont plus eu qu'à marcher (XIII, 104). Si la « Croix » a fait une courte critique de la brochure de M. Laberthonnière, « cette note n'est rien de plus qu'une réponse de l'école athéocratique à l'insertion dans ce journal des articles de M. F. Veuillot », sur Maurras et Sangnier (XII, 96); la « Croix » ne reproduit pas seulement la note de l'A. I. R., on lui impose un communiqué plus complet, qui inaugure la campagne, et qui, discrètement, sert de publicité au numéro de la « Critique du Libéralisme », où la campagne est amorcée (XII, 97).

M. Bernaërt prévoit qu'il pourrait se rendre lui-même suspect avec ses clients, et il répond :

C'est justement parce que nous savons qu'on le dira, que, sans prendre parti pour le P. Laberthonnière, sans défendre M. Brémond, nous nous insurgeons fermement contre les organisateurs de ce régime des suspects qu'on a supporté depuis trop longtemps. Dût-on nous suspecter nous-même, nous dirons et nous montrerons qu'il est indigne de chrétiens de se prêter à ces abus. En nous dénonçant comme suspects, nous aussi, après beaucoup d'autres, les terroristes doctrinaires qui font le jeu de l'ennemi ne nous intimideront pas; ils nous donneront seulement un argument de plus contre eux, en affirmant à leur façon l'urgence de notre campagne... Aux politiciens travestis qui font de la théologie un instrument de polémique (il faut sans doute lire : de politique), aux zélateurs de l'ordre qui trament des cabales contre leurs pasteurs immédiats, aux vengeurs de l'orthodoxie qui dansent la danse du scalp autour des écrivains « suspects », nous disons : ce n'est pas en organisant des tumultes de camelots qu'on lutte pour l'orthodoxie; ni en ourdissant des intrigues contre les prélats légitimes, qu'on restaure l'autorité. Au clergé dérouté, tiraillé de tous les côtés, ne sachant à qui entendre, nous disons : jugez de sang-froid. Assez d'arguments de personnes qui ne sont pas des arguments. Assez de boniments, de cris, d'insultes, de surenchères. Voici des faits et des raisons. C'est par vous-mêmes, et non pas en vous en rapportant aux jugements intéressés d'un petit nombre, qu'il faut juger choses et gens. Pour agir il faut savoir, et c'est parce que l'on a peur de votre action que l'on vous cache tout ce qu'il faudrait savoir. Notre utilité, la voilà : nous disons ce qu'il faut qu'on sache pour pouvoir agir comme on doit (XIII, 101).

Qui douterait en effet de la grande utilité de l' « Enquête » pour mettre le clergé au point de ces questions? M. Bernaërt achève ainsi de l'instruire :

Un dernier mot pour expliquer l'invraisemblable acharnement de ces attaques concertées auxquelles vont faire chorus toutes les feuilles à la « Presse

catholique romaine intégrale internationale... turcophile, athéocratique ». Ce qu'on attaque, explique-t-il, « sous couleur d'antimodernisme », c'est l'auteur de « Positivisme et catholicisme », dirigé contre l'Action française. « Après avoir en vain tenté de répondre au réquisitoire dressé contre eux dans cet ouvrage, il était naturel, étant donné leurs mœurs et leurs méthodes en polémique, que l'Action française et les théologiens qui s'en constituent les champions tentassent « par tous les moyens », y compris l'antimodernisme, de discréditer l'auteur et de châtier l'éditeur (XII, 97).

Pour le rédacteur de l' « Enquête », il s'agissait donc avant tout de sauver l'auteur de « Positivisme et catholicisme ». Mais survinnent les condamnations de l'Index! Ne croyez pas que M. Bernaërt se trouble. Mais pesez avec attention ce qu'il trouve à en dire, pour la plus grande utilité du clergé et selon le pur esprit de la Ligue « Pro Pontifice et Ecclesia ».

Nous n'avons rien à retrancher, nous n'avons rien à corriger, depuis le décret de l'Index, à ce que nous avons écrit avant le décret de l'Index. Nous aurions au contraire à ajouter ceci : c'est que le décret de l'Index accuse singulièrement et l'opportunité et l'utilité des protestations que, seule de toute la presse catholique, l'Enquête à élevées contre les procédés, les méthodes et les tendances des « vengeurs de l'orthodoxie », auxquels nous avons résisté.

Et en voici la raison :

Puisque les auteurs traqués étaient, ainsi qu'on nous l'écrit, « promis aux censures », il fallait éviter pour l'honneur de l'autorité qui prononcerait ces censures, que celles-ci pussent paraître, non pas seulement obtenues, mais motivées par des falsifications évidentes. En dénonçant les faux commis par les dénonciateurs, nous avons, il nous semble, fait tout ce que l'on pouvait pour empêcher un tel scandale. S'il nous faut expier cela par les accusations qu'on nous prédit, réjouissons-nous d'avance. Ce nous sera un grand honneur d'être accusés injustement pour avoir fait notre devoir (XVIII, 143).

M. Bernaërt est-il parvenu à sauver l'honneur de l'Index et du Saint-Siège? Un article postérieur va nous dire ce qu'il en est. Le titre seul est assez suggestif et assez clair, si on le rapproche du sujet : « Où apparaît le vrai motif de la campagne organisée, sous prétexte d'orthodoxie, contre le P. Laberthonnière ».

Les brochures prohibées par le récent décret ont été d'abord publiées par leur auteur dans les « Annales de philosophie chrétienne ». C'est un fait sur lequel il faut attirer l'attention. *L'insistance que met l'Index à frapper et à refrapper le R. P. Laberthonnière est un effet qui a ses causes.* Expliquons-en d'occasionnelles, qui d'ailleurs n'engagent pas l'Index. Ceux qui ont dénoncé à la Congrégation le R. P. Laberthonnière, ont visé, en le dénonçant, un double but de politique religieuse : 1° Discréditer, dans la personne du P. Laberthonnière, un adversaire de l'Action française; 2° Mettre le cardinal Amette, lui aussi adversaire de l'Action française, aux prises avec la Congrégation de l'Index. Le premier but était atteint, au moins

autant qu'il pouvait l'être, par la prohibition du décret frappant le périodique dont le P. Laberthonnière est secrétaire de rédaction. Le décret plus récent, qui condamne « Le chemin du catholicisme » et « Le témoignage des martyrs », *tend visiblement à atteindre le deuxième objectif visé* (XXIII, 191).

Laissons à M. Bernaërt la responsabilité de l'explication qu'il ajoute. Le cardinal Amette, invité préalablement à retirer l'imprimatur accordé aux deux brochures s'y serait refusé.

Il ne pouvait lui convenir de céder à la fantaisie de quelques censeurs déloyaux (dont le cardinal de Laï, nommé ici, aurait donc été l'instrument), notoirement inféodés à une faction politique, et de découvrir, du même coup, derrière son imprimatur, le censeur officiel qui avait agi en son nom. Les dénonciateurs prévoyaient cette résistance, sur laquelle ils avaient compté. Et le récent décret vient de réaliser leurs vœux (XXIII, 191).

Il est superflu désormais et il serait fastidieux de relever en détail les efforts de M. Bernaërt pour faire croire, comme on l'a déjà vu l'insinuer plus d'une fois, à une conspiration contre les pasteurs immédiats, soit qu'il s'agisse de Mgr l'archevêque de Paris, dans le cas présent (XIII, 104; XVI, 131), ou à propos de l'affaire plus ancienne de la « Maison sociale » où tous ceux qui ont critiqué cette œuvre, M. Barbier et M. Rocafort nommément, n'avaient pour but que de faire refuser la pourpre à Mgr Amette et même d'obtenir son déplacement (XIII, 191); soit contre le cardinal Mercier, à propos des catholiques sociaux (XIX, 152; XX, 159, etc...). Tenons-nous-en à sa manière, quelque peu connue déjà, de pratiquer et d'inculquer au clergé le respect envers le Saint-Siège, sans jamais, d'ailleurs, oublier celui de la vérité. Il sera dit que tout y passe, quand il s'agit pour lui d'atteindre son but.

Nous aurions préféré ne pas toucher à ce point et nous ne dirons que l'essentiel. Vers la fin de mai, M. Barbier ayant reçu citation à comparaître devant l'Officialité de Paris, sur la requête de M. Bazire et en exécution des poursuites annoncées cet hiver par celui-ci, a fait connaître qu'il élevait un recours au Saint-Siège pour récuser ce tribunal. C'est le droit de tout inculpé. La question reste de savoir s'il en use avec raison; mais l'acte, en lui-même, admis dans toute procédure civile ou ecclésiastique, n'implique aucun mépris de l'autorité légitime ni aucun refus de soumission à son égard. Il faut croire que les motifs juridiques invoqués par M. Barbier ne manquaient pas de valeur, puisque le recours présenté par lui au Saint-Siège a été agréé. Voici comment M Bernaërt en parle une première fois, à propos d'une phrase de M. Maurras, qui aurait prononcé le mot de joug épiscopal :

Vous reconnaîtrez à ce signe les auxiliaires exceptionnels de la régénération positiviste, qu'ils apparaissent tous remarquablement « délivrés du joug

épiscopal ». Exemple : le R. P. Barbier qui, récemment cité devant l'officialité de Paris, s'est refusé à comparaître, sans exciper, d'ailleurs, d'aucune exception, même de forme (hormis le recours notifié!). Ce mépris des évêques se traduit de plusieurs manières : on le colore uniformément et toujours de soumission au Saint-Siège, comme si l'on pouvait être soumis au Pape en méprisant les évêques (XXII, 176).

L' « Enquête » y revient sur le même ton un peu plus tard.

Pendant qu'on bat ainsi en brèche, derrière son imprimatur, le cardinal archevêque de Paris, un des partisans principaux de la cabale organisée, le R. P. Barbier, laisse éclater, soudain, avec un aplomb peu commun, le peu de cas qu'il fait, au point de vue juridiction, de l'autorité des évêques... Comme en matière de doctrine, en matière de droit canon, il convient au R. P. de tenir pour non existant l'Ordinaire du lieu où il réside, où il fonctionne... Un parallèle intéressant s'imposera (et même s'impose déjà, quoi qu'il soit décidé à Rome), entre l'attitude observée par M. l'abbé Lemire envers l'Officialité de Cambrai, au cours de son récent procès, et l'attitude prise par le R. P. Barbier à l'égard de l'Officialité parisienne.

Tout ceci n'est encore que pour M. Barbier, mais voici maintenant pour le Saint-Siège :

Ce parallèle deviendra intéressant au plus haut point selon ce que décidera soit la Consistoriale, soit le Tribunal de la Rote. A ne considérer, en effet, l'affaire en question que sous ses aspects généraux, il sera curieux de voir si, en retenant le procès, la Consistoriale ou la Rote supprimera en fait la juridiction ordinaire et se déclarera compétente pour juger en première instance un procès en diffamation. S'il faut que tous ceux que salissent les militants de l' « intégrisme » aillent à Rome pour plaider, il se pourrait, avant longtemps, que les dicastères romains eussent vraiment beaucoup d'ouvrage. Ce serait après tout un excellent moyen pour que la vérité, sur bien des points, fût officiellement connue par ceux qui ont à la connaître (XXIV. 192).

A ce même point de vue du respect que l' « Enquête » inspire au clergé pour le Saint-Siège et pour ses tribunaux, qu'on lise encore ce filet sur la demande en annulation de son mariage présentée par M. Boni de Castellane. On y verra que si la sentence favorable était accordée, il se pourrait très bien que le jugement ait été rendu sur un faux exposé et que le Saint-Siège se soit laissé tromper, tout comme en accordant les bénédictions précitées, ce qu'il importait de confirmer par ce nouvel exemple.

On nous écrit : « Que dites-vous de ce Castellane! Quel scandale universel si les cardinaux lui accordent son annulation! J'espère bien que... votre journal va être contre toutes ces manigances-là, car elles font beaucoup de tort à l'Eglise. M. de C. m'en parlait hier encore assez longuement et on souhaite dans les classes bien pensantes que les cardinaux « s'éclairent » et n'accordent rien. Ce serait un jugement inique... ». — Nous ne connaissons pas, et nous n'avons pas à connaître ce qu'il en est réellement des assertions de M. Boni de Castellane touchant la nullité de son mariage avec Mlle Anna

Gould aujourd'hui réputée duchesse de Talleyrand. Si la juridiction compétente rendait un jugement de nullité, nous n'y verrions, en fait, aucun scandale. « Ce jugement n'aurait pas pour effet, d'ailleurs, d'annuler un ma» riage valide : il certifierait seulement la nullité du mariage soumis à » l'examen des juges ». Supposez que les assertions de M. de Castellane soient fausses, le mariage déclaré nul ne serait pas le sien, mais le mariage fictif qu'il aurait, en l'assimilant abusivement au sien, proposé à l'examen des juges. Il en est tout à fait de même de certaines bénédictions que d'aucuns extorquent au Pape, ou à un chapelain du Pape, par des protestations de « fidélité absolue aux directions » pontificales, dont ils font, en pratique, au bénéfice d'un parti, un simple *instrumentum regni*. Les bénédictions obtenues ainsi ne sauraient tomber sur la fraude ni sur le mensonge employé à les obtenir, mais bien et seulement sur la fidélité prétendue, — nulle dans l'espèce. Autrement dit, ces bénédictions, faute de l'objet proposé, ne s'appliquent à rien du tout (XII, 100).

Une autre manière pour M. Bernaërt de soutenir les directions pontificales et l'autorité des évêques qui les appliquent, est de mettre le clergé en garde contre les Unions diocésaines tant approuvées par le Saint-Siège. Il suffit à l' « Enquête », pour aller à l'encontre, que nous les favorisions. M. Bernaërt juge même à propos de rééditer dans l' « Enquête » l'article de la « Monarchie française », où il expliquait que dans la pensée des « vengeurs de l'orthodoxie », les Unions diocésaines sont destinées à servir de centre à l'action du « néomonarchisme athée » (XIV, 113-115).

Elle qui se défend de critiquer l'ancien chef du Sillon, parce que ces erreurs n'offrent plus de danger, ne fait pas de difficultés d'insérer deux correspondances en faveur de l'élection législative de M. Simon, ancien sillonniste, dans le Finistère, laquelle a provoqué, comme on sait, la lettre pastorale de Mgr Duparc sur la persistance de l'esprit sillonniste. Les derniers mots que nous citons sont pleins de révérence.

L'autre (communication) apporte des précisions qui, nous a-t-il semblé, en disent long sur les dessous de la bataille électorale dont nos lecteurs n'ont su jusqu'ici que les résultats, et qui sont de nature à éclairer sur les dangers de l' « utilisation », au bénéfice d'un parti, du groupement des catholiques dans les *unions diocésaines*... Il est vrai que Mgr Duparc a parlé en chaire, dans les paroisses où il confirmait, de l'obéissance à l'évêque qui a « béni un candidat », pour indiquer que tous les catholiques devaient voter pour ce candidat. — Résultat : Dans ces paroisses, M. Simon, après le passage de l'évêque, a gagné 730 voix... (XVI, 129-130).

V

Il n'y aurait pas moins à dire sur la façon dont l' « Enquête » intervient dans les discussions avec les catholiques sociaux, dont la passion pour le système athéocratique donne toujours la clef. Mais

il faut désormais abréger. M. Bernaërt sera toujours du côté opposé aux appuis du néo-monarchisme athée. Pour le ramener du bon côté, en fait de doctrine, ceux-ci n'auraient qu'à passer de l'autre.

Sait-on ce qu'il tire des avertissements si clairs contenus dans la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun? Une leçon directe du Saint-Siège pour nous, partisans d'une politique a-religieuse; mais pas autre chose (II, 16). Voilà qui sera encore précieux pour inculquer au clergé les directions sociales du Saint-Siège. L'approbation si complète, si formelle, donnée par lui au rapport de M. Durand, L' « Enquête » s'indigne qu'on s'appuie sur elle. Elle n'a rien de plus à en dire. D'ailleurs n'y a-t-il pas deux textes de ce rapport? (Non, deux textes d'un même passage, et le second, définitif, celui présenté au Saint-Siège n'infirme pas le premier, il l'aggrave au contraire). M. Bernaërt, à ce propos, accuse M. Barbier de n'avoir frauduleusement cité que le premier; il invite ses lecteurs à chercher l'autre dans la « Critique ». (XX, 160). Lui-même, cependant, qui épluche si attentivement cette revue, avait dû l'y lire (15 octobre 1912, 59-61). Mgr Fichaux, pour son commentaire de l'Encyclique sur les Syndicats chrétiens, M. l'abbé Michel, pour son étude si remarquable sur la justice sociale, sont longuement pris à partie, accusés de falsifier le texte pontifical et l'Evangile (XIX, 152, 153; XXI, 167, etc.).

Même exploitation de nos discussions avec M. de La Tour-du-Pin (XIX, 153; XX, 158, 159, etc.). Il faudrait à ce sujet relever la mauvaise foi avec laquelle l' « Enquête » s'empare de démentis sans valeur, qu'il reproduit en faisant la réplique, ou en la défigurant s'il daigne en parler (XIV, 116; XV, 120; XIX, 156). La dignité personnelle s'y refuse.

Le dégoût empêche également de relever les personnalités grossières de M. Bernaërt envers M. l'abbé Ricard (XXI, 168; XXII, 176; XXIV, 192), auxquelles il mêle des irrévérences à l'égard du cardinal Merry del Val, que Mgr l'évêque de Poitiers a citées dans son Avertissement. Mais ce grave document articule un grief d'un autre genre qui ne peut être ici passé sous silence.

VI

Parmi les questions et enquêtes religieuses que soulève l' « Enquête », dans le dessein d'amorcer le clergé (Vocations sacerdotales, recrutement du clergé, etc.), il y a celle sur l'avenir de l'enseignement libre. Elle donne l'occasion à un collaborateur d'exprimer ses vues sur la part à faire à la philosophie scolastique. Nous touchons donc ici à une question doctrinale. On sait avec quelle autorité Léon XIII et Pie X ont demandé qu'on s'attache à la doctrine de

saint Thomas. Sous leur forme contournée et fuyante, les articles de l' « Enquête » sont une charge contre lui, au profit de Duns Scot, et, à ce trait, on serait tenté de croire que l'auxiliaire de M. Bernaërt est le directeur d'une revue scotiste, mais aussi démocratique et anti-Action française, à l'envi de M. Bernaërt, ce qui expliquerait sa collaboration à l' « Enquête ». Sa revue dut disparaître quelque temps après la critique qui en fut faite ici. Quoi qu'il en soit, on va voir comment l' « Enquête » apprend au clergé la fidélité empressée et absolue à toutes les directions du Saint-Siège, même et surtout doctrinales.

Sous l'autorité nécessaire et reconnue de l'Eglise, nous estimons donc que, pour prospérer pleinement, l'enseignement théologique de ces Instituts doit se faire dans la liberté de discussion la plus complète.

Qu'est-ce en effet qu'*enseigner*, sinon transmettre sa pensée à la masse? Et, cette masse (l'élite des étudiants ecclésiastiques d'abord et, derrière eux, l'élite intellectuelle, peu ou point croyante, sur laquelle ces étudiants, pendant ou après leurs études, doivent agir), cette masse initiée à la critique kantienne, au Bergsonnisme, aux théories de William James, à l'histoire de la pensée humaine, comment lui faire admettre qu'un système philosophique, la pensée d'*un* homme, (fût-ce un Docteur, fût-ce un Père et un Saint, fût-ce le plus grand des Docteurs et des Pères, saint Augustin lui-même!), une pensée depuis plusieurs siècles figée dans un texte et interprétée à la lettre, est *la* Philosophie unique et *la* Vérité sans ombre, la condensation réalisée et à jamais immuable de tout ce que peut découvrir la Raison humaine illuminée par la Foi?

Quel est ce système? dira-t-on. Le système d'un homme. En quoi donc cet homme était-il qualifié pour élaborer *ne varietur* un système de spéculations types, et tel que le plus bel effort des générations futures consistât à l'assimiler purement et simplement pour le transmettre tel quel à d'autres qui rééditeront la manœuvre? Pour se faire inscrire à l'Institut Catholique, faudrait-il faire un acte de foi philosophique — si l'on peut ainsi parler — en la doctrine purement humaine d'un homme? Mais alors, le Catholicisme, pour peu qu'on l'approfondisse, ce serait le suicide de la Raison et la négation de la Philosophie!

A cela, on ne pourrait certes qu'injurieusement répondre que l'Eglise aurait fait sien ledit système et l'aurait promu, ou peu s'en faut, à la dignité d'article de foi. Car la chose ne serait pas seulement erronée, elle serait impossible. *Terram tradidit disputationibus*...

En raison pure, l'Eglise n'a pas qualité pour légiférer. Gardienne inspirée du dogme, elle juge les philosophies en fonction de ce dogme, les admet ou les rejette, intégralement ou partiellement, selon qu'elles se concilient ou peuvent se concilier avec le dogme. Elle défend ses positions vis-à-vis de la Raison, maintient hors d'atteintes les principes d'identité et de causalité sans lesquels les âmes, ses sujettes, demeureraient fermées à sa lumière divine.

Mais l'Eglise imposer une doctrine philosophique! Formuler une telle assertion, n'est-ce pas la réfuter? Quoi! Les vérités se partagent en naturelles et surnaturelles. Des surnaturelles, toutes ne sont pas connues parce que toutes ne sont pas révélées; et des révélées, toutes ne sont pas définies. Des naturelles, très peu sont évidentes, beaucoup sont de déduction, d'innombrables sont à découvrir. Qui pourrait donc supposer l'Eglise affirmant

que tout, au moins dans ce dernier ordre, est trouvé, et trouvé par un seul homme dont l'Œuvre définitive ne souffrira ni correction ni adjonction d'un *iota*? Le R. P. de Régnon, S. J., dans ses belles études de théologie positive sur la Trinité affirme que, touchant ce mystère, les spéculations des théologiens n'engagent que leurs auteurs. Et les opinions d'un seul Docteur, sur des sujets naturels et libres, engageraient l'Eglise!

Non! pour limiter jusqu'à l'anéantir l'avenir de l'enseignement supérieur catholique, on ne saurait imaginer rien de plus efficace que de l'identifier, cet enseignement, à celui d'un seul penseur. Les Instituts Catholiques de France gagneront, selon nous, à enseigner, comme à Louvain, les doctrines des divers Docteurs, et non *ad litteram* (ce qui n'exclut pas « fidèlement ») mais avec largeur, tolérance et souplesse, en les présentant aux élèves comme de précieux auxiliaires pour l'intelligence du dogme révélé, mais jamais comme participant, une ou plusieurs, à la dignité de la Révélation.

Telles sont les observations que nous suggère votre enquête sur l'avenir de l'enseignement libre supérieur (IV, 33, 34).

Plus loin (XV, 122; XVII, 137), le même rédacteur s'empare de citations du P. Harent, dans les « Etudes », du P. Huby, dans le « Christus », du P. Rousselot, dans la « Recherche de science religieuse », où ces auteurs montrent que l'enseignement de l'Eglise n'est pas figé dans l'immobilité, pour en tirer confirmation de ce qu'il a écrit. A propos de l'une d'elles, d'où il résulterait que le scotisme aurait pénétré dans le thomisme, il dit encore :

Voilà jusqu'où peut mener l'esprit d'Ecole que je dénonce. Bon gré mal gré, la doctrine d'un Maître, cette doctrine qu'on s'imaginait absolue et cristallisée, assimile des éléments étrangers et se transforme à devenir méconnaissable. Mais, — donnant l'illusion de l'immutabilité, subsiste l'étiquette primitive; et sous son couvert, de fins connaisseurs acceptent de confiance une marchandise qu'à son défaut, ils eussent sans doute repoussée avec horreur. Comme on éviterait de pareilles méprises, en se souvenant que la lettre tue et que l'esprit vivifie; en s'attachant moins à l'apparence des choses qu'à leur fond, moins à l'étiquette ou à l'auteur d'une doctrine qu'à la solidité de cette doctrine elle-même, préludant ainsi à ce que fera l'Eglise au jour où elle croira devoir trancher la question controversée, en se souvenant que, d'après saint Thomas, l'argument d'autorité fondé sur la raison humaine est le plus faible de tous (XVII, 138).

***

Si longue que soit devenue cette enquête, elle laisse encore de côté beaucoup de choses. On en aura vu assez pour juger M. Bernaërt à l'œuvre.

Il faut cependant y ajouter un trait. Croirait-on qu'il s'est trouvé une *Croix* de province, égarée elle aussi par la passion anti-Action française, pour recommander chaudement l' « Enquête » au clergé? On lisait, le 13 avril, en première page de la *Croix d'Avignon* :

Nous avons salué, dès son apparition, ce petit journal hebdomadaire qui porte en exergue la parole du Maître : « Vous connaîtrez la vérité et la

vérité vous délivrera ». Nous avions, en même temps, cité les principaux et significatifs passages de sa Déclaration. Son douzième numéro va paraître; il a donc déjà trois mois de vie, assez pour permettre de voir s'il tient ce qu'il promettait, en même temps que pour juger l'esprit qui l'anime et les services qu'il peut rendre.

Cette expérience faite, nous la conseillons très vivement à quiconque considère tout du point de vue catholique et croit que la Providence dirige les événements et les peuples, selon cette parole de Notre-Seigneur : « Cherchez avant tout le règne de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroît ».

Nous estimons surtout que sa lecture sera éminemment utile au clergé, à ceux qui étant *duces populi*, ont besoin de voir clair dans le chemin et jusque dans les terrains qui l'avoisinent; à ceux qui, ayant reçu de Dieu même la houlette du pastorat, doivent, pour remplir leur mission, être documentés sur les tendances et les mouvements qui agitent l'âme populaire contemporaine. *Tout prêtre, pensons-nous, devrait être abonné à « l'Enquête ».*

Quant à nous — ce sera notre dernier mot — nous ne nous sentons pas le goût de dénoncer la feuille de M. Bernaërt à l'Index, ni l'autorité suffisante pour cela. Mais si ceux à qui appartient le soin de veiller à l'esprit du clergé et d'empêcher l'opinion catholique de se corrompre appelaient une sentence sur l' « Enquête », peu d'interdictions, nous croyons pouvoir le dire, seraient mieux méritées que celle de cette publication abjecte.

Emm. BARBIER.

EPILOGUE. — L'*Enquête* du 12 juillet a paru avec plusieurs jours de retard. Elle mettait sur pied sa défense contre l'Avertissement. Tout en constatant qu'il a paru dans la partie officielle de la Semaine religieuse, l'enquête n'y veut voir, malgré son titre « quasi-canonique » (?) qu'un « factum anonyme ». Une N minuscule, commençant le mot nous, lui paraît décisif. « Ce n'est donc pas l'évêque de Poitiers qui parle, mais un rédacteur anonyme et probablement étranger (lisez l'abbé Ricard) qui se place sous le couvert de Sa Grandeur ». Oui, comme ça, dans la partie officielle et avec ce titre : Avertissement au clergé.

S'établissant dans cette habile position, commode plus que sûre, l'*Enquête* se trouve à l'aise pour mettre l'acte de Mgr l'Evêque de Poitiers, au compte de la faction athéocratique et pour le discuter avec une entière liberté, comme un éclat qui se produit « par des moyens déshonorants, tortueusement mis en œuvre sous le patronage apparent de l'autorité légitime » (p. 199).

« Au service du positivisme, » — « Tous les moyens » contre l'*Enquête* », tel est le titre qu'elle inscrit en tête des douze colonnes qu'elle consacre à l'examen de cet avertissement épiscopal, sans parler de neuf autres pour une juxtaposition de textes. Au-dessous de ce titre, une épigraphe empruntée à saint Augustin, consolant les défenseurs de la vérité par cette pensée que les mensonges inventés contre eux témoignent de leur puissance.

Naturellement l'auteur de l'Avertissement a truqué les textes de l'*Enquête*, faussé l'Encyclique *Pascendi*, etc... Et si l'on reproche à M. Bernaërt d'avoir dit que Pie X est mal renseigné, « il n'y a qu'à voir, par exemple, comment l'évêque de Poitiers, sous le couvert de qui on nous diffame à coups de falsifications, est renseigné sur ce qu'on lit dans la partie officielle de sa Semaine religieuse » (p. 200).

Bref, « ni Mgr Humbrecht, ni aucun évêque français ne mettrait, croyons-nous, sa signature épiscopale au bas d'un tel entassement de faussetés et de sottises » (p. 202).

Dans le premier article de ce numéro, l'*Enquête* affirme, plus haut que jamais, son thème et fait ainsi la synthèse de ses positions :

Qu'il s'agisse de Jeanne d'Arc ou du pèlerinage de Lourdes, du journal l'*Univers* ou des *Unions diocésaines*, des directions du Saint-Siège ou du monopole thomiste, de la guerre aux Sociaux ou de la chasse aux hérétiques, du *Bulletin de la Semaine*, de l'A. I. R. ou de l'*Index*, sur le terrain électoral et sur le terrain religieux, en matière d'enseignement, en matière de discipline, à propos de tout et de rien, pour peu qu'on ne s'arrête pas à l'apparence extérieure, on se heurte partout au même achoppement final; on découvre partout, dans l'ombre, quelque « auxiliaire exceptionnel » de la même secte intrigante conduite par des incroyants à qui la trahison nous livre.

Scientifiquement, les faits sont tels qu'on peut, qu'on doit les résumer dans les termes clairs que voici :

« Tout se passe comme si l'organisation catholique, au mépris du surnaturel, était occultement livrée, en vue d'un triomphe extérieur promis en échange à l'Eglise, à un parti de réaction païenne, autoritaire, athée, lequel, se targuant de pouvoir mettre en question, *ad nutum*, la continuité du culte, voit, en fait, son crédit et son influence grandir, au scandale des âmes droites » (p. 117).

On entend bien que sont visés ici « les Barbier, les Duguet, les Besse, les Lecigne... que l'Action française fait vivre de sa sportule » (p. 200); de « l'Univers, la Vigie, la Critique du Libéralisme, qui émargent aux caisses royalistes » (p. 207). L'*Enquête* y revient à la fin de sa réponse à l'Avertissement.

Ce que nous dénonçons sous des espèces différentes dans tout ce que nous dénonçons, c'est l'effort convergent, en exécution d'une consigne, au bénéfice d'un parti, dans les ordres les plus divers, d'une minorité de politiciens déguisés, à qui les Unions diocésaines, les directions du Saint-Siège, l'organisation unitaire de l'enseignement théologique et les décrets disciplinaires des Congrégations romaines servent de moyen de chantage et d'intimidation publique (p. 262).

Et l'*Enquête* ajoute comme réponse aux derniers paragraphes de l'Avertissement :

On serait étonné de voir un représentant qualifié de l'autorité spirituelle prendre officiellement, canoniquement, position pour défendre ces intrigants, favoriser cette intrigue.

L'*Enquête* du 19 juillet va plus loin encore. Voici ce qu'on lit en tête de ce numéro. C'est le comble.

En date du 16 juillet, nous avons adressé à Sa Grandeur Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, la lettre dont voici copie.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur d'adresser à Votre Grandeur un exemplaire de l'*Enquête* (n° du 12 juillet) où il est répondu au factum inséré dans la *Semaine religieuse* de Poitiers du 6 juillet, partie officielle, sous le titre étonnant d'*Avertissement au Clergé*.

Votre Grandeur, s'il lui convient de parcourir notre réponse, se rendra facilement compte de l'iniquité des moyens que l'auteur du factum s'est vu réduit à employer pour combattre, au nom prétendu de l'autorité légitime, un journal catholique, intégralement catholique, auquel on ne peut reprocher que de n'appartenir à quelque parti que ce soit.

L'intention de nuire, évidente, les insinuations perfides, les accusations non fondées, les dénaturations de textes, que nous avons fait ressortir dans notre réponse au factum, ne manqueront pas, pensons-nous, d'inspirer à Votre Grandeur la même indignation que nous en ont marquée déjà un bon nombre de nos amis.

Etant donné surtout l'usage ignoble qu'on s'est autorisé à faire, à l'appui d'une campagne ancienne de diffamations personnelles, de ce recueil de faussetés lancé dans la circulation sous le nom de Votre Grandeur, nous espérons que Votre Grandeur voudra bien donner les ordres nécessaires pour que la *Semaine religieuse*, en réparation du tort grave qu'elle a contribué, pour la part la plus importante, à nous causer, insère, en partie officielle, dans son plus prochain numéro, la rectification sommaire que nous lui faisons parvenir.

Inviolablement attachés d'esprit et de cœur à l'orthodoxie catholique, soumis de même aux directions du Saint-Siège interprétées par nos pasteurs, et n'entendant d'ailleurs, en tout ce que nous publions, que servir, dans la Vérité, Dieu, le Christ, et la Sainte Eglise, nous nous disons, nos collaborateurs et nous,

de Votre Grandeur,

Monseigneur,

les très humbles et très obéissants serviteurs,

Edouard BERNAERT,
Secrétaire général.

Francis GUIGNIER,
Secrétaire de la Rédaction. (1)

Ce n'est pas tout. Plusieurs archevêques ou évêques ont fait insérer « sans examen » dans leur *Semaine religieuse* une note conforme

1. Il manque à l'*Enquête*, qui s'évertue à faire croire que les critiques adressées aux ouvrages modernistes sont principalement dirigées contre les censeurs officiels dont ceux-ci ont obtenu l'imprimatur et contre l'autorité ecclésiastique dont les censeurs sont mandataires, de crier aussi haut qu'on poursuit à son propre sujet la même manœuvre. Mais, en fait, cette revue éminemment soumise aux prescriptions pontificales à raison des matières qu'elle traite, est-elle pourvue d'un censeur?

à l'Avertissement de Mgr Humbrecht. L'*Enquête* a réponse à tout et pour tous.

Il n'y a pas à s'étonner de voir l'Archevêque de Chambéry se prononcer *avec autant de précipitation* contre l'*Enquête*. N'eussions-nous d'autres torts, aux yeux du cardinal Dubillard, que d'avoir publié les documents de la « Transformation de l'*Univers* », que c'en serait assez, sans doute (Voir *Enquête*, n° 20, p. 160, *Positions prises*, et n° 22, p. 176, *Cardinaux contre Cardinaux*). Il est trop clair qu'après s'être laissé « utiliser » par l'*Univers* dernier système, au service de l'*Action française*, contre le Cardinal-Archevêque de Paris, S. E. le Cardinal-Archevêque de Chambéry ne pouvait nous encourager, nous qui avions marqué le coup. — Nous voulons croire qu'à Saint-Dié, le directeur de la *Semaine religieuse*, pour reproduire contre nous la note parue dans l'*Univers*, s'est abstenu de prendre au préalable l'avis de Mgr Foucault... — A Moulins, dont le grand Séminaire porte le nom d'*Institut Dreux-Brézé* (n'est-ce pas tout dire?), l'évêque était absent, on a donc dû présumer son autorisation pour insérer dans la *Semaine religieuse*. D'ailleurs, l'évêque actuel de Moulins — un de Ceux que l'*Action française* se vante d'avoir fait nommer — n'est-il pas Mgr Penon, le maître de M. Maurras, le « parfait humaniste » à qui, reconnaissant d'avoir été par lui « introduit... aux Lettres profanes », M. Charles Maurras dédiait, en 1906, le *Dilemme de Marc Sangnier...?* — A Troyes, comme à Moulins, nous sommes en pays de connaissance...

Et l'*Enquête* invite ses abonnés à lui faire connaître les *Semaines religieuses* « qui reproduiraient, en tout ou en partie, le factum de la *Semaine religieuse* de Poitiers, ou qui, en quoi que ce soit, s'occupèrent de l'Enquête » (1).

Quos vult Jupiter perdere dementat priùs.

E. B.

---

1. On lit dans ce même numéro, sous le titre « *Une prélature manquée* » :

On dit : Mgr Benigni, Mgr Delassus, Mgr Fichaux, Mgr Delmont (Théodore). Dira-t-on quelque jour, de même, Mgr Barbier? Il ne faut pas jurer que non. Mais on ne le dit pas encore. Soyons francs : il s'en faut de peu.

La chose, l'an dernier, n'a tenu qu'à un fil. Le R. P. Barbier, qui s'en était allé à Rome, croyant s'en revenir Monsignor quinze jours plus tard, est resté là-bas deux longs mois. Il n'avait jamais, jusqu'alors, trouvé la Ville si éternelle... La vérité est qu'il s'était un peu trop hâté de se réjouir de l'issue que *devait* avoir, sans manquer, son pèlerinage.

— Combien je suis contente pour ce pauvre R. P. disait, le jour de son départ, à un Jésuite resté tel, une protectrice attitrée qui donne l'argent sans compter au Critique des « libéraux »...

— Ah! vraiment? interrogea l'autre...

— Cette fois, oui, nous sommes sûrs : dans quinze jours il reviendra ceinturé de soie violette. Avouez que c'est bien son tour...

Le Jésuite demeuré tel avoua, — ou n'avoua pas, — mais fit jouer le thélégraphe, et voilà ce qui fait que le pauvre R. P. est toujours ceinturé de noir... Mais il est tenace, on le sait. Et, comme il a de l'entregent, il ne faut pas jurer qu'il n'arrive un jour à ses fins.

S'il ne faut que cela pour le rendre heureux, tous nos vœux.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

« AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL »

La mort récente de Mme Lucie-Félix Faure-Goyau a donné un regain d'actualité aux Œuvres de M. Georges Goyau, son mari. Le bagage littéraire de M. Goyau est considérable, toujours sur la même donnée : *Le catholicisme libéral.*

J'ai sous la main son livre écrit avec un caractère de discussion honnête : « *Autour du Catholicisme social*, 2e série, (chez Perrin, 3e édition) ». Il résume tous les autres.

Ce livre représente assez pertinemment la synthèse des *idées libérales.* Les noms qui reviennent à chaque page suffiraient à le démontrer : Fonsegrive, l'abbé Gayraud, Naudet, Léon XIII et Lamennais. Nous avons le regret de ne pouvoir accepter ses conclusions qui d'ailleurs, dans leur teneur, sont plutôt un souhait. Nous disons : conclusions qui ressortent logiquement de l'ouvrage.

Nous laissons passer ce terme « Catholicisme social », dont on a beaucoup abusé, et malgré les efforts de l'auteur, toujours mal défini. Si *Catholicisme social* veut dire : Société gouvernée par le catholicisme, rien de mieux : en dehors de là, nous ne comprenons pas. La définition : « Le catholicisme social n'est ni plus ni moins qu'un indissoluble fragment du christianisme intégral », ne nous éclaire pas. Mais passons.

Nous dressons l'oreille à cette affirmation : Entre les tendances de Lamennais et celles des « Chrétiens sociaux » actuels, il y a peu de différence, et peut-être n'y en a-t-il point » (p. 13). Remarquez qu'il s'agit de tendances; or, toute tendance aboutit. On a l'impression que cet homme présente des bâtons pour se faire battre.

Nous regrettons franchement celle-ci : « Sous le Pontificat de Léon XIII, les idées chrétiennes sociales, qu'exposait ou qu'insinuait l'*Avenir*, ont retrouvé leur patrie... Elles ont cessé de se sentir hardies, elles se sont senties vraies... Elles sont fièrement rentrées dans les esprits, demandant non plus d'être tolérées, mais de régner » (p. 14). C'est bien ce que nous pensions, mais on comprendra que cet appoint nous soit pénible.

Le dualisme qui s'éveille nécessairement entre le règne de Léon XIII et les deux pontificats précédents, est ainsi formulé par M. Goyau : « La *thèse*, c'est que la vérité absolue a des droits, l'*hypothèse*, c'est que la situation *de fait* où se trouve actuellement notre société ne permet pas aux gouvernements de prêter une sanction pratique aux droits de la vérité absolue. De là résulte la reconnaissance de la liberté des cultes, de la liberté de conscience » (p. 14).

On aperçoit la bizarrerie d'un pareil concept. Ce n'est pas *hypothèse* qu'il faudrait dire, mais *antithèse.* En effet, la thèse, c'est que la vérité absolue a des droits, et dans l'hypothèse, elle les perd.

En réalité, le dualisme n'existe pas : jamais Léon XIII n'a en-

tendu accorder, et jamais personne n'accordera que l'Etat soit dispensé de reconnaître et de professer *pratiquement* la vérité absolue, tout au moins en ce qui regarde Dieu et « la religion naturelle ». Les droits de la vérité ainsi conçue sont immuables, et aucune *tolérance de fait* ne saurait y porter atteinte.

Ce serait, dans le domaine de la conscience, l'acceptation des « faits accomplis », théorie nettement condamnée par le *Syllabus* de Pie IX. Selon cette manière de voir, l'hypothèse devient *thèse* avant d'avoir fait ses preuves, ou plutôt quoique les preuves militent contre elle. Qu'est-ce en effet que l'hypothèse? — C'est une *supposition*, une sorte de postulat, qui sert de base à l'expérimentation ou au raisonnement, mais dont la valeur est subordonnée aux résultats futurs de l'expérience; or, expérience faite, le *Syllabus* conclut : La liberté de conscience engendre l'indifférence en matière de religion.

La nouvelle *thèse* n'en a pas moins servi de pivot ou de point central, autour duquel se sont donné et se donnent encore carrière d'interminables discussions.

Enregistrons d'ailleurs un aveu précieux qui pourrait nous dispenser d'aller plus loin : « Le temps est passé où l'on s'efforçait de concilier le catholicisme et la démocratie; cette demi-apologétique, qui ne se pouvait donner quelques illusions de succès qu'en estompant les exigences du catholicisme ou celles de la démocratie, paraît aujourd'hui démodée » (p. 16). Si la démocratie est déclarée inconciliable avec le catholicisme, il semble bien *a priori* que la cause soit jugée pour les catholiques. Mais suivons notre auteur sur ce nouveau terrain.

« Le catholicisme et la démocratie sont deux faits : deux faits ne se concilient pas, ils se constatent. Bon gré, mal gré, ils entrent en ligne de compte dans la vie sociale, et la démocratie ne peut pas plus expulser le catholicisme que le catholicisme ne peut expulser la démocratie ». Mais, encore un coup, s'ils ne peuvent vivre ensemble? Nous voilà bien lotis! C'est la guerre civile en permanence. Hélas! oui, c'est la guerre civile en permanence. Et les explications du livre de M. Bodin auquel se refère M. Goyau, ne démoliront pas cette conclusion que 40 ans d'expérience ne font que corroborer pour tout esprit sincère. Aussi ces Messieurs escomptent-ils l'avenir. « La démocratie substituera, sur tous les terrains, la période des *autonomies responsables*. Et le double apprentissage du catholicisme et de la démocratie imprimera aux citoyens français un merveilleux élan ». C'est ce qu'on appelle proprement une nuée.

Pour appuyer la *thèse* déjà si fortement ébranlée, l'auteur invoque l'autorité de Léon XIII. On sait que Léon XIII, peu flatté, sinon fort mortifié et passablement inquiet de l'usage que nos démocrates Français avaient fait de ses précédentes Encycliques, crut devoir préciser sa pensée, et lança l'Encyclique *Graves de Communi*, sur la « démocratie chrétienne », « longtemps attendue, longtemps désirée », dit M. Goyau (Janvier 1901). Rendons-lui cette justice qu'il fait tout ce qu'il peut pour donner à ce document le plus imposant caractère,

l'envergure d'un acte majeur entre tous : « *Duc in altum* », fait-il dire au pontife : « Il plaît à un souverain plus que nonagénaire de jeter en pleine mer cette barque de Pierre que volontiers certains laisseraient à l'ancre ». Le souffle du morceau est, ou du moins veut être ardent et vigoureux; au courant des périodes la métaphore change, ce qui était bateau devient armée : « Toute parole du chef est un lien parce qu'elle est un ordre, et l'Encyclique *Graves de Communi* doit précisément apparaître comme un lien, lien définitif, espérons-le — entre une avant-garde confiante et une arrière-garde soupçonneuse » (pp. 22-23). Oui, mais l'ordre, pour l'avant-garde, était de se replier.

Ce mot d'*ordre* nous fait souvenir qu'au temps du ralliement, Messieurs les libéraux nous rendaient la vie fort dure, nous traitant en parias avec cette brutalité d'allures qui les distingue, et ne se gênaient pas pour nous excommunier, eux qui en prenaient si fort à leur aise avec le *Syllabus* de Pie IX autrement précis et doctrinal; les directions de Léon XIII n'ont jamais été un *ordre*, mais un conseil.

Mais prenons dans sa plus rigoureuse teneur l'Encyclique *Graves de Communi*, telle qu'on nous la présente :

Elle était spécialement destinée à l'Italie, au moment où « l'abstention électorale ordonnée par le Saint-Siège, ne pouvait avoir aucune répercussion immédiate sur les agissements des pouvoirs politiques » ; il fallait ne pas laisser s'immobiliser « les énergies civiques ». Le Pontife, dit M. Goyau, « chargea M. Toniolo, professeur à l'Université de Pise, de soumettre à de subtiles analyses le concept chrétien de la démocratie »; puis il l'encouragea et la bénit sous cette formule : « Ordonnance de la société civile dans laquelle les forces sociales coopèrent proportionnellement au bien commun en aboutissant à un surcroît d'avantages pour les classes inférieures ». Sur quoi, le Cardinal Agliardi, Evêque d'Albano, recommandait à son clergé d'avoir un soin spécial du peuple, et de vanter les sociétés ouvrières, mutualités, sociétés d'assurances, corporations professionnelles, c'est-à-dire les multiples institutions par lesquelles la démocratie chrétienne s'efforce de servir le peuple. Non, Monsieur : ce n'est pas la démocratie chrétienne qui sert le peuple par ces multiples institutions, c'est tout le moyen âge; et le premier soin de la Révolution, dont la *démocratie* s'inspire beaucoup trop, a été de les supprimer. Du reste, voici qui ne laisse place à aucune fausse interprétation : « Sans doute, dit le Pape, la démocratie, d'après l'étymologie du mot, indique le régime populaire, mais il ne le faut employer qu'en lui ôtant tout sens politique, et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action chrétienne parmi le peuple » (p. 25) (1).

Cette action bienfaisante parmi le peuple est toute l'histoire de la charité catholique, avec ses admirables communautés religieuses, dont

1. Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous voyons accolé au nom de M. Toniolo « confident des intentions pontificales »; le nom de l'abbé Murri, dont on connaît l'odyssée.

les Filles de la Charité sont le type, et que notre démocratie, digne fille de la Révolution, a chassées du sol français, s'en déclarant elle-même indigne.

Dans ces conditions-là, nous n'acceptons pas du tout le corollaire que M. Goyau tire de l'Encyclique *Graves de Communi :* « Issue historiquement de l'abdication effective de la noblesse et de la royauté, la démocratie représente en France le régime établi... Elle ne cessera jamais de faire prévaloir comme principe fondamental, que le dépôt et la disposition de la puissance publique appartiennent au peuple » (p. 43). Ni l'autorité de M. Fonsegrive de nouveau invoquée ici, ni celle de l'abbé Gayraud, d'ailleurs suspectes, ne suffisent à donner à ce « principe fondamental » le caractère omnipotent et absolu qu'on lui suppose, ni même la note de vulgaire équité. La noblesse et la royauté ont eu la tête tranchée; il faut avoir un certain courage pour représenter cela sous la rubrique « abdication effective » ! Et toujours ainsi, dans cette Ecole, les notions les plus élémentaires sont faussées, les faits dénaturés, la vérité remplacée par une sentimentalité factice, une phraséologie boursouflée. Il n'est pas surprenant qu'une certaine fluctuation règne dans ces esprits qui voudraient être honnêtes. « Je voudrais, écrit l'abbé Gayraud, dégager le devoir de l'action sociale de toute suspicion de républicanisme et de démocratie ». Et encore : « La politique est très secondaire aux yeux des démocrates chrétiens. Cependant, si des groupements (se forment) et se placent sur le terrain politique, ils doivent se déclarer nettement républicains démocrates » (cité par M. Goyau, pp. 44-45). « Et la raison déterminante c'est que la démocratie est un *fait social* issu des faits antérieurs qui forment la trame de l'histoire » (p. 43).

Eh bien! non! Tirer de pareilles conclusions de l'Encyclique *Graves de Communi*, n'est pas seulement un accroc au B A ba de la logique, c'est une injure à la sagesse du Pontife qui ne dit rien de pareil. Quoi qu'en disent ces Messieurs, ni le nom, ni la chose n'y sont contenus avec le sens qu'il leur plaît de leur donner. Un ouvrage, des ouvrages construits sur cette donnée, sont donc nuls et non avenus, comme un traité de mathématiques basé sur 2 et 2 font 5.

Les noms de Suarez, de Bellarmin, et par d'autres de saint Thomas, cités à l'appui de la *thèse*, ou de l'hypothèse, ne peuvent se rapporter qu'à l'origine des sociétés. Ne regardons pas trois siècles, ni 15 siècles en arrière, regardons à nos pieds : le *fait* de la démocratie, *ut sic*, du parlementarisme issu du suffrage universel, du pouvoir enfin exercé par le nombre est nettement condamné par le *Syllabus*.

« Un fait, dit M. Goyau lui-même à la fin de son livre (p. 317) ne crée point une obligation morale ». Et il déclare les « immortels principes, incompatibles avec l'idée même du gouvernement » (p. 318). « Le siècle qui se flattait, dit-il, d'incarner ces principes dut subir en son enfance les ricanements de Joseph de Maistre, et s'incliner dans sa vieillesse, devant les constatations d'Hippolyte Taine, l'âpreté de l'historien positiviste ratifiait et justifiait l'âpreté du prophète ultramontain (id.). Et il n'est point prouvé que lui-même ne se moque pas du suffrage universel quand il écrit : « Parle; si tu as le nombre,

tu auras la force. Tous les quatre ans on tenait ce propos au « peuple souverain », mais il semblait qu'on en voulût accentuer l'ironie, en disant aux membres souffrants de cette collectivité qualifiée de *souveraine :* taisez-vous, car la force est ailleurs. D'une part une omnipotence plus théorique qu'effective; d'autre part une impuissance absolue, cruellement réelle, avec le droit de s'y résigner » (p. 318). « Qu'on se rassure : il s'agit des injustices économiques ». *Ailleurs*, c'est le juif, pour qui, certes! la démocratie n'est pas un ennemi.

Malheureusement, voici les nuées qui reparaissent : « Des voix s'élevèrent, réclamant pour le travailleur des moyens légaux et un droit légal... de substituer à l'anarchie économique un régime d'harmonie et d'organisation professionnelle. L'Eglise, cette antagoniste classique de la souveraineté populaire *(sic)*, ouvrait des terrains nouveaux à l'influence effective des humbles; elle aménageait, pour leurs souhaits ou pour leurs plaintes, des tribunes nouvelles. » Tout cela, encore un coup, c'est le moyen âge. Nuée, avons-nous dit, mais nuée, comme la nuée antique, lumineuse du côté de l'Eglise, qui, elle, en effet, ne change pas, obscure du côté de la démocratie, qu'on veut, à tout prix, lui faire endosser.

X.

L'OBSTINATION D'UN PRÊTRE RALLIÉ

La *Semaine religieuse* de Dijon (12 juillet) publie une lettre de Mgr Monestès à un prêtre de son diocèse, M. l'abbé Belorgey, sur une question d'imprimatur refusé.

M. Belorgey, directeur du *Bien du Peuple* de Dijon, est un rallié et démocrate obstiné, comme on le verra par la lettre de son évêque. Pour mieux mettre le lecteur au point, nous ferons précéder celle-ci de deux lettres de M. Belorgey, adressées, l'une à M. l'abbé Barbier, l'autre à un publiciste de la Côte-d'Or, avec qui il était en discussion.

Dijon, le 11 juillet 1905.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu ce matin par la poste, expédiée par M. Lethielleux, votre opuscule : « *Les Idées du Sillon* ». Je viens de lire les chapitres qui me paraissent plus spécialement contenir une critique.

Voici mon appréciation : Votre travail est une œuvre de mauvaise foi, ou il dénote une grande ignorance des questions élucidées par les encycliques de Léon XIII.

Si vous désirez engager une polémique loyale et sincère sur les questions qui vous scandalisent, dites-le. Je suis prêt à vous répondre.

Il y aurait, M. l'abbé, mieux à faire, dans les circonstances actuelles, que de déchaîner les passions de parti, contre les admirables jeunes gens du Sillon. Vous avez voulu être agréable à ces prétendus catholiques qui n'ont pas cessé de résister aux instructions et aux directions de Léon XIII, tant au point de vue politique qu'au point de vue sociale *(sic)*. Vous aurez peut-

être réussi, si j'en juge par un entrefilet du journal réfractaire, le *Nouvelliste* de Lyon. Mais que vous le vouliez ou non, vous avez fait une mauvaise action.

Recevez, M. l'abbé, l'assurance de mes sentiments respectueux.

J. BELORGEY,
Directeur du *Bien du peuple*.

Dijon, le 24 mai 1907.

Cher Monsieur,

... Pour les questions politiques qui nous divisent, je vous conseille de lire l'encyclique sur l'acceptation de la République. Le Pape y distingue deux choses : La constitution et la législation. Sur la constitution chacun peut avoir THÉORIQUEMENT l'opinion qu'il juge préférable. Mais quand on vient à la PRATIQUE, c'est un devoir d'accepter le régime établi, pourvu que ce régime, en soi, ne soit pas opposé ni au droit divin, ni au droit naturel. OR, PAREILLE OPPOSITION, DIT LE CHEF DE L'ÉGLISE, NE SE RENCONTRE PAS DANS LE RÉGIME RÉPUBLICAIN ÉTABLI EN FRANCE (ainsi souligné (1)). Donc, c'est pour les catholiques français, un devoir d'accepter loyalement et sincèrement, le régime établi.

Je résume; mais je vous garantis que c'est bien le sens du langage de Léon XIII. Du reste ce langage est confirmé par deux lettres célèbres qui sont également à lire : l'une à l'évêque de Grenoble, l'autre à l'archevêque de Bordeaux.

Pour la législation, le Pape recommande aux catholiques de s'unir pour obtenir la modification des lois sectaires, et pour élever au pouvoir, des hommes justes et respectueux de nos libertés.

Pour la citation que vous faites de l'encyclique LIBERTAS (1), il est encore manifeste tant par le contexte que par le texte original, qu'*il s'agit d'une modification autre qu'un changement de constitution* « fas est aliam quærere *temperationem* republicæ ». *Temperationem doit s'entendre, soit de la législation; soit simplement de l'action gouvernementale.*

Il reste donc évident que travailler sous une république à instaurer la monarchie, ou, sous une monarchie, travailler à l'avènement de la république *est aller contre les doctrines de l'Eglise.*

La parole de Notre-Seigneur, pour reconnaître le gouvernement politique auquel il faut se soumettre, est des plus simples et très claire : « Apportez-moi une pièce de monnaie. De qui est la frappe? — De César. — Donc, rendez à César, ce qui est à César; à Dieu, ce qui est à Dieu ».

De qui est la frappe de la monnaie de nos jours? De la République. Donc... *Vous voyez qu'au point de vue des principes, à moins d'une entorse aux textes, il faut loyalement se placer sur le terrain constitutionnel.*

Je dirai une fois de plus combien je regrette que des hommes tels que vous se tiennent en dehors du courant où ils exerceraient une action féconde. Nous assistons pour le moment à un véritable réveil des consciences (???) Que c'est dommage de perdre son temps à batailler à côté, ou à pleurer sur des tombeaux!

Bien à vous.

J. BELORGEY.

---

1. C'est le texte bien connu dont le sens est celui-ci : Quand on est sous le coup d'une domination tyrannique, contraire au droit divin et naturel, il est permis de chercher une autre forme de pouvoir.

Voici maintenant la lettre de Monseigneur l'évêque de Dijon. Elle se réfère à des événements tout récents.

Monsieur l'abbé,

Il y a un an, vous remettiez directement vous-même à M. le chanoine Poinselin, membre du Conseil de censure, une étude que vous aviez composée. Le procédé était contraire à l'ordre établi qui laisse à l'évêque la désignation de l'examinateur. Mais aucune remarque ne vous fut adressée. La liberté du choix apparaissait par là incontestable. Du reste, je n'aurais pas indiqué moi-même de censeur plus compétent.

Le vénérable doyen du Chapitre ne put conclure au *Nihil obstat*. C'est le 11 août 1912 que vous m'adressâtes directement le texte du travail, en m'informant que, l'*Imprimatur* vous ayant été refusé, vous alliez « vous pourvoir devant Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon ».

Votre étude, comprenant trente pages in-4°, traitait du terrain d'action catholique. Vous établissiez qu'il fallait se tenir plus que jamais sur un terrain politique déterminé. Aux affirmations contraires venues du Saint-Siège, par l'intermédiaire de la plupart des évêques français, vous opposiez vos vues particulières sur la question et vos déductions personnelles. Vous vous refusiez à voir là pensée de Rome dans les déclarations de ceux qui en arrivaient. Vous citiez certaines paroles d'évêques désignés par leur nom, notamment S. E. le cardinal Luçon et Mgr Gouraud, évêque de Vannes, qui n'avaient pas, en effet, grande signification telles quelles, mais dont les capitales et très importantes indications dans le contexte vous avaient échappé.

Citant d'autres « paroles épiscopales plus embarrassantes que les précédentes, sans désignation d'auteurs », vous affirmiez que « ces déclarations n'engagent que leurs auteurs », ajoutant : « Ce sont des déductions. Rien de plus ».

Appréciant un document de S. E. le cardinal Merry del Val, vous remarquiez « qu'il s'agit d'une lettre d'un inférieur au Pape, à un particulier. Le secrétaire d'Etat, tout respectable qu'il soit, n'est pas le Pape; et M. Keller n'est pas l'Eglise de France ».

Bien des fois, moi-même, chef du diocèse, j'avais fait des déclarations identiques et donné les mêmes instructions. Devant le vénérable Chapitre et le clergé de la ville, à l'occasion du jour de l'an; aux prêtres réunis pour les deux retraites pastorales; en des discours publics, j'avais nettement exposé le programme. Etre au-dessus des partis pour avoir la liberté d'attirer toutes les âmes à l'Evangile. N'attacher aucun drapeau à la Croix qui doit être notre signe de ralliement. Appeler tous les hommes de bonne volonté sur le terrain religieux pour y travailler ensemble à la défense de nos droits de catholiques et à la conquête de nos libertés. Et cela, sans préconiser l'indifférentisme politique, sans condamner aucun régime établi ou contingent. En dehors de nos œuvres, exclusivement confessionnelles sauf coalitions utiles et prévues, chacun est libre d'adhérer au parti qui lui convient, en sauvegardant les principes de la morale et de l'ordre social.

Ce n'était pas votre sentiment à vous. Votre thèse allait contre la direction officielle de l'autorité hiérarchique, très spécialement contre la mienne. Dans l'espèce, vous expliquiez à votre façon le symbolisme de la Croix. Et cependant, en conclusion de votre brochure, croyant utile, disiez-vous, « de rappeler une parole de Pie X, condamnant les erreurs et les exagérations du *Sillon* », vous invoquiez cette même parole : « Ce que nous voulons affirmer encore une fois, après notre prédécesseur, c'est qu'il y a

erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement ».

Je fis alors examiner à nouveau votre brochure. L'examinateur délégué résuma ainsi ses observations. 1° Travail inutile en ce qu'il a de juste dans son exposé. Il n'est pas question de donner aux fidèles une direction différente de celle des Papes sur le point particulier de l'adhésion aux pouvoirs constitués. Le Pape peut grouper les fidèles pour l'action sur un autre terrain que l'adhésion à la constitution du pays, sans faire de celle-ci une condition *sine qua non* d'action.

2° Travail contradictoire en ce qu'il prétend discuter. L'auteur qui reconnaît qu' « il y a assurément changement d'attitude », ajoute immédiatement : « Mais les mêmes instructions demeurent ». C'est la contradiction dans les termes.

3° Travail nuisible dans cette deuxième partie. *a*) Il prétend rééditer toutes les discussions et divisions de la question du ralliement. *b*) En contradiction flagrante avec les directions actuelles des cardinaux et évêques français, et de Rome même; et sans respect suffisant dans un jugement cavalièrement formulé pour les évêques. *c*) Nuisible enfin, parce qu'il va à fausser l'opinion au moment de l'organisation des Unions diocésaines, tendant à modifier l'esprit lui-même dans lequel les Unions doivent être organisées en demandant l'insertion dans les statuts de l'adhésion à la République.

Je refusai l'*Imprimatur*. S. E. le cardinal Coullié, de sainte mémoire, vous fit répondre que sa santé ne lui permettait pas l'examen du travail et qu'Elle ne pensait pas que l'Officialité métropolitaine dût s'en occuper. Un autre prélat refusa également son intervention.

Ce fut alors que, nonobstant les observations du doyen du Chapitre de Saint-Bénigne, le refus de votre Ordinaire et la récusation d'un autre évêque, nonobstant l'attitude du Métropolitain, vous voulûtes porter directement l'affaire au Pape lui-même. Vous le fîtes. C'était votre droit, et si je regrettai fort que ce recours fût tant divulgué à travers le diocèse, où les commentaires eussent pu créer de l'agitation; si le clergé eût eu l'esprit moins droit et le cœur moins docile, personne ne songea à vous le contester.

Vous vouliez une intervention authentique du Pape. Vous aviez écrit : « Une seule condition est requise pour que les instructions ainsi données soient obligatoires pour tous, c'est que la volonté du Pape soit manifestée d'une manière certaine et authentique... Une certaine promulgation officielle est donc indispensable ».

Un an s'étant écoulé, je croyais cette affaire finie. Je n'y songeais plus. Dans votre désir bien légitime d'être éclairé, avez-vous renouvelé votre instance, ou bien la réponse à votre plainte vint-elle dans son ordre normal? Toujours est-il qu'elle est arrivée lundi matin, au moment où j'allais partir pour la cathédrale, et que je suis chargé de vous la notifier.

Vous vouliez une réponse émanant du Souverain Pontife lui-même. Vous l'avez personnellement provoquée. La voici.

Par lettre, datée du 24 juin 1913, Son Eminence Révérendissime le cardinal de Lai, évêque de Sabine, secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale dont le Pape lui-même est le Préfet, m'écrit que vous avez très récemment constitué un procureur à Rome auprès de la dite Congrégation, en raison de mon refus d'approuver l'impression et la diffusion de votre opuscule, et qu'après un mûr examen de la question, *re mature considerata*, la Consistoriale estime que je vous ai refusé cette autorisation pour de très justes motifs, *justissimis causis hanc licentiam denegavisse*, et que ma sentence doit demeurer invariable et définitive : *et sententiam tuam ratam firmamque*

manere debere. La Sacrée Congrégation Consistoriale me charge encore de vous signifier son jugement et de vous avertir en outre que vous devez vous soumettre pleinement. *Et de hac re certiorem faciendum memoratum sacerdotem; eum insuper monendo ut prorsus acquiescat.*

Voilà mon mandat rempli. Puisse cette sentence, provoquée par vous-même, qui ne condamne aucun parti politique, mais sanctionne la tactique que nous recommandons, vous éclairer! Le clergé diocésain ne manquera pas, j'en ai la certitude, d'être satisfait par la solution d'une question qui l'a, à juste titre, préoccupé.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

† JACQUES-LOUIS.
Ev. de Dijon.

Dijon, le 3 juillet 1913.

— Bien qu'il ne me soit pas prescrit de vous communiquer le document même de la Consistoriale, et comme il me semble très naturel et légitime que vous souhaitiez en prendre connaissance par vous-même, je recommande à la Chancellerie de vous en faciliter la lecture, si tel était votre désir.

La *Semaine religieuse* ajoute :

M. l'abbé Belorgey a acquiescé, de grand cœur, à la sentence de la Sacrée Congrégation Consistoriale, dès qu'elle lui a été notifiée.

A quoi nous disons de grand cœur : *Amen!*

Cette réponse de Rome est un nouvel échec non moins significatif que les précédents.

Or, en ce même moment, voici ce qu'on lit dans l'*Univers* du 23 juillet, sous ce titre : « Vive le Ralliement quand même! »

Nous lisons dans la *Jeune République*, organe de M. Marc Sangnier pour les cantons de Sceaux, Vanves et Villejuif, numéro du 20 juillet 1913, et sous la signature de M. Marc Sangnier, les déclarations suivantes :

« Bien des événements récents, la Séparation des Eglises et de l'Etat, le » triomphe des radicaux les plus hostiles, tout au moins dans leur langage, à » l'Eglise, l'écrasement définitif des vieux partis d'opposition, les violentes » réclamations des syndicalistes qui signalent l'anticléricalisme comme une » manœuvre déloyale et maintenant déjouée du capitalisme apeuré, *tout* » ***n'est-il pas comme providentiellement disposé pour que le noble et courageux*** » ***dessein de Léon XIII puisse aujourd'hui, et bien des années après l'échec du*** » ***Ralliement, se réaliser enfin, si seulement les catholiques de France avaient*** » ***encore l'intelligence et la bonne volonté de le vouloir?***

» Ils n'en sont peut-être pas, d'ailleurs, aussi éloignés qu'on pourrait être » tenté de le supposer si on ne prêtait attention qu'aux criailleries tapageuses » d'une infime minorité de turbulents sans communication véritable avec l'en- » semble de ce pays.

» Le premier effort du Ralliement ne pouvait qu'échouer, une politique » d'obéissance et de résignation n'étant guère capable, surtout en France, » de conquérir et d'entraîner. Mais ce que la volonté de Léon XIII pouvait » faire, c'était sans doute briser des barrières et ouvrir des voies pour l'avenir:

» *Nous sommes justement de cette génération dont la mission est de s'y engager* » — Marc SANGNIER. »

La Ligue de la Jeune République de M. Marc Sangnier n'est pas autre chose que l'ancien Sillon reconstitué, et, j'en conviens, mal à son aise. C'est une organisation catholique, menée par un catholique, quoique avec plus d'une porte ouverte du côté des protestants et des libres penseurs. Dans ces conditions, on jugera comme moi, par cette citation, du cas que ces catholiques font des directions de Pie X. Trouver dans les malheurs que n'a pu empêcher le Ralliement des raisons de reprendre le Ralliement, c'est un tour de force de logique qui relève de l'inconscience ou de la sophistique. Mais venir dire ainsi publiquement, quand on est un catholique parlant à des catholiques, qu'on est la génération appelée à réaliser le Ralliement, que c'est une mission quasi providentielle, qu'on va s'y mettre de toutes ses forces, venir le publier ainsi en réponse aux directions si souvent répétées du Pape régnant, lequel a substitué le terrain religieux au terrain constitutionnel, le lendemain du jour où la Consistoriale a donné tort à ce prêtre de Dijon qui avançait les mêmes erreurs, c'est une audace, un cynisme, un mépris de la parole pontificale tout à fait invraisemblables, et pourtant vrais.

La citation vérifie également ce que j'ai toujours dit, que l'ancien Sillon n'est pas autre chose que l'extrême-gauche de l'Action Libérale. Ils disent tout haut ce qu'on dit à l'oreille là-bas, rue Las-Cases et dans toutes les œuvres conjurées. Avec cette différence, qu'à l'ancien Sillon presque tout le monde croit ce qu'il dit, parce que presque tout le monde est sincèrement républicain; tandis que chez les républicains d'occasion et de résignation, pour la plupart, de l'Action Libérale, le Ralliement que l'on continue à promouvoir contre la volonté de Pie X n'est plus qu'un intérêt électoral ou un fauteuil présidentiel. Les meilleurs ne veulent pas s'être trompés.

UN DÉPUTÉ CATHOLIQUE LIBÉRAL

POINCARISTE ET BRIANDISTE

C'est un beau spécimen à ajouter à plusieurs autres, et qui même les efface par son éclat.

M. Delachenal est député de la Savoie. C'est, paraît-il, un catholique sincère, mais notoirement libéral et démocrate, soutenu par tous les abbés démocrates et sillonnistes de la région, et dont l'élection, comme celle d'un de ses pareils en Haute-Savoie, a désorganisé les forces catholiques du département, dont l'action a fort contrarié la Fédération catholique organisée par le pasteur du diocèse.

Ce qu'est cette action, on en jugera par deux manifestations de M. Delachenal dans son journal *La Vie du Peuple* (5 juillet).

La première est un discours prononcé dans un banquet à la fête *patronale* de Saint-Pierre d'Albigny. Après des considérations d'intérêt local, l'orateur s'écrie en terminant :

A la tête du progrès agricole en Savoie, vous pouvez encore avoir la légitime fierté d'être restés toujours inébranlablement attachés aux principes de justice et de liberté, que nos pères, en 1875, considéraient comme devant constituer le principe essentiel et la base même de la République (Applaudissements enthousiastes).

Aussi, est-ce *avec une joie sans mélange* que vous avez accueilli en janvier dernier, la nouvelle de l'élection de M. Poincaré, qui malgré la campagne inouïe dirigée contre lui par la majorité des députés radicaux sortit triomphant des urnes au congrès de Versailles (cris répétés de Vive Poincaré !)

Je me félicite d'avoir été en Savoie le seul député à voter, au premier tour de scrutin, pour ce vrai républicain, cet ami sincère de la paix, qui honore la France, la grandit aux yeux de l'étranger et qui est bien décidé, à l'intérieur de notre pays, *à rendre justice à tous* et à faire enfin disparaître ce système infâme des fiches et de la délation, que la franc-maçonnerie au pouvoir avait institué dans notre pays (Vifs applaudissements).

Il était souvent d'usage autrefois, quand des citoyens se réunissaient dans un banquet de ce genre, d'envoyer à M. Fallières une dépêche de félicitation. Je suis sûr de répondre à votre désir unanime en vous proposant, à notre tour, d'adresser aujourd'hui à M. Poincaré le télégramme suivant :

« Municipalité, société contre les sinistres, musique « La Gaieté », membres de mutuelle incendie, mutuelle-bétail, syndicat agricole, et caisse de crédit agricole de Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), réunis en banquet fraternel pour fête patronale, sous présidence Delachenal, député, envoient à M. Poincaré, l'hommage de leur respectueux dévouement et de leur fidélité inébranlable à la République et à son éminent président (Acclamations frénétiques).»

En terminant, je lève mon verre en l'honneur de M. Poincaré, *en l'honneur de cette république nouvelle, qui vient enfin d'apparaître à l'horizon et dans laquelle l'odieux régime de tyrannie, d'oppression, de favoritisme* que nous subissons depuis si longtemps, *n'existera plus qu'à titre de lugubre et lointain souvenir, et où tous les Français réconciliés, étroitement unis sous un régime républicain digne de ce nom,* travailleront ensemble pour assurer le maintien de la paix, la suppression des gaspillages dans nos finances et la prospérité de l'agriculture. (Ovation prolongée. Applaudissements vifs et répétés).

La musique « La Gaieté » joue ensuite la *Marseillaise.*

Est-ce que, sans parler du reste, la loi qui va achever d'étrangler l'enseignement libre catholique et envoyer nos évêques en prison s'ils résistent à cette déchristianisation finale; est-ce que les nouvelles fermetures d'écoles feraient parti, pour M. Delachenal, de ce régime de paix, de justice pour tous que le nouveau Président de la République est censé inaugurer avec résolution; et est-ce que tout cela serait la République nouvelle (mais toujours ancienne cependant), le régime républicain enfin digne de ce nom?

Voilà donc pour M. Poincaré, et voici pour M. Briand. Dans le même numéro, M. Delachenal répond aux critiques dont il a été l'objet, « à propos des lois laïques », de la part du *Patriote,* journal radical, et du *Réveil Savoyard,* journal royaliste. A celui-ci, il réplique :

Quant aux attaques du journal royaliste, elles ne m'émeuvent pas plus que celles du *Patriote;* le *Réveil Savoyard* considère que c'est une honte d'avoir voté pour Briand; *je m'en glorifie au contraire et, si comme j'en ai le ferme espoir, M. Briand revient un jour au pouvoir, et nous apporte le programme qu'il apportait alors, je suis prêt à me couvrir à nouveau de cette honte dont M. de Mun, d'ailleurs, n'a pas hésité à se charger tout comme M. Aynard et moi.*

Certes, si je ne partage pas toutes les idées de M. Briand, et, en ce qui concerne l'école laïque, en particulier, contrairement à M. Briand, je suis partisan de la répartition proportionnelle scolaire; *mais M. Briand a eu le rare mérite de préconiser pour la première fois en 1910 le retour à une politique d'apaisement, il a ainsi fait preuve d'un réel courage et il mérite notre estime : d'autre part, dans cette déclaration ministérielle que j'ai approuvée en janvier, M. Briand se déclarait nettement partisan du respect absolu de la neutralité scolaire,* si impunément violée sous les précédents ministères et, à ce titre encore, il était digne de notre confiance.

D'ailleurs, les amis du *Réveil Savoyard* n'hésitent pas aujourd'hui à voter pour le ministère Barthou, et cependant M. Barthou est ministre de l'Instruction publique et les idées qu'il a exposées à ce sujet sont plus avancées encore au point de vue laïc que ne l'étaient celles de M. Briand.

Quels que soient les coups que je reçois des royalistes et des radicaux, *je resterai inébranlablement fidèle aux mêmes doctrines, aux mêmes idées que j'ai toujours professées, maintien de la République, mais aussi respect de la liberté.*

M. Delachenal en tient donc encore pour les promesses d'apaisement du discours de Périgueux. C'est la foi tenace. Il tient à proclamer son estime pour M. Briand. C'est son affaire. M. Briand ne donne-t-il pas d'ailleurs aux catholiques la sécurité et la liberté qu'ils peuvent désirer en se montrant, comme on l'a vu, partisan résolu (pour cela, oui) du respect absolu de la neutralité scolaire? Ce n'est pas d'ailleurs que M. Delachenal partage toutes les idées de celui-ci en ce qui concerne l'école laïque, puisqu'il est déjà partisan de la R. P. S. Qui ne se contenterait de cette opposition audacieuse aux idées scolaires de M. Briand et qui aurait l'indiscrétion de demander à M. Delachenal de la pousser un peu plus loin? Les catholiques appuient bien M. Barthou pour la défense nationale, quoiqu'il soit plus avancé que M. Briand dans la défense de l'école laïque, n'est-il pas logique que M. Delachenal se rallie avec M. Briand sur cet autre terrain? Au surplus, rien n'ébranlera sa fidélité aux idées qu'il a toujours professées, mais dont il en donne ici qu'un trop pâle échantillon comme député catholique, trop pâle d'un côté, mais combien clair de l'autre, et : Vive la République toujours et quand même!

Et penser qu'aux prochaines élections, c'est pour des hommes comme M. Delachenal, que l'*Action Libérale*, appuyée par une grande partie du haut et du bas clergé, fera voter les catholiques!

E. B.

L'UNION CATHOLIQUE

« AU-DESSUS DES PARTIS POLITIQUES »

Tel est le titre d'un article paru dans la *Croix* du 10 juillet, sous la signature de M. F. de Grandmaison de Bruno. Le sujet est si connu, et le thème, en soi, devenu si banal, que les publicistes catholiques ne sont plus excusables de l'aborder sans apporter des précisions claires et utiles, soit sur le principe de cette union, soit sur

les applications justes ou fausses qui en sont faites. Mais que sera-ce si, non contents de ne donner aucune satisfaction sur ce point, ils ne traitent la question que pour l'envelopper de nuées dont un seul rayon s'échappe, celui d'un doute et d'une récrimination injustifiés et injustes sur l'attitude de nombreux catholiques? Une analyse de cet article aura donc son opportunité, surtout à cause de l'importance du journal religieux à grand tirage qui l'a accueilli.

M. de Grandmaison part de ce point que, selon le désir bien connu du Souverain Pontife : « Les catholiques doivent s'unir sur le terrain exclusivement religieux, en se plaçant au-dessus des partis politiques. » Et il écrit tout d'abord :

> Malgré les appels venus de Rome, beaucoup de Français catholiques demeurent hésitants, s'attachent d'abord à leurs préférences politiques, louvoient et cèdent sur certains points de doctrine sans se rendre compte, ou du moins, sans vouloir se rendre compte qu'ils fournissent des armes à leurs pires ennemis, toujours prêts à combattre la « faction romaine ».

L'affirmation est grave autant que nette. « Beaucoup de Français catholiques » résistent à ces instructions. Ils cèdent même sur la doctrine, ce qui n'est pas moins sérieux, et l'auteur donne à entendre que c'est avec la conscience du préjudice causé à la religion. Quels sont ces catholiques? On ne le dit point. Peut-être ne serait-il pas difficile de deviner ceux qui sont visés. Mais respectons la réserve de M. de Grandmaison. En quoi et par quels faits se manifeste cette opposition très commune, il ne juge pas davantage à propos de le faire voir. Les faits, croyons-nous, dans leur très grande généralité, protestent contre ce jugement. Mais peut-être dépend-il d'une manière spéciale de concevoir l'union catholique et le sens des instructions pontificales. C'est sur quoi la conclusion de l'article pourra apporter quelque lumière.

Il poursuit en ces termes :

> L'erreur de ces catholiques est l'erreur commune à presque tous les Français; ils ne conçoivent pas que la religion soit séparée de la politique.

Cette formule a pour le moins le tort d'être obscure et de prêter à une équivoque très dangereuse. Autre chose est que la politique doive respecter la liberté religieuse, et autre chose qu'elle demeure étrangère à la religion. L'auteur, devons-nous supposer, l'entend dans le premier sens qui est bon, car il entre dans un développement historique pour montrer que, successivement, la Révolution, le premier Empire, la monarchie de juillet, le second Empire et la troisième République, sous le prétexte de défendre la liberté, ont plus ou moins fait violence aux consciences catholiques. Cela prouverait très bien la vérité de cette parole de Pie X, que ce n'est pas l'Eglise qui s'ingère dans la politique, mais la politique qui oblige l'Eglise à s'occuper d'elle. L'argument est moins à sa place quand il s'agit de faire comprendre aux catholiques qu'ils ne doivent pas s'occuper de politique. Mais surtout, quel rapport y a-t-il entre « l'erreur commune à pres-

que tous les Français », qui explique la conduite de nombreux catholiques, et celle de ces gouvernements? Il n'existerait qu'en prenant la séparation nécessaire dans le second sens indiqué, qui ne peut pas être admis par un écrivain catholique. Mais alors, pour appeler les choses par leur nom, c'est un formidable coq-à-l'âne. On nous en fera voir d'autres.

« Religion et politique, conclut l'article, sur cet exposé, sont pourtant deux choses essentiellement distinctes. » C'est plus juste que de les dire séparées. Mais où veut-on en venir?

On nous explique ou nous rappelle, en termes vagues et incomplets, que le domaine religieux est spirituel, le domaine politique, temporel, avec beaucoup de questions mixtes, dans lesquelles le premier a son mot à dire. C'est très bien.

Ici, après la définition de ces deux sociétés, celle des partis politiques que je cite comme un modèle du genre.

Les partis politiques sont des agglomérations d'hommes, dont le devoir est de rechercher la plus grande gloire et le plus grand bien du pays auquel ils appartiennent.

Quelle différence y a-t-il alors entre les partis politiques au sein de la société et la société elle-même en général? Et est-ce là toute l'idée qu'on donne aux lecteurs de la *Croix* du rôle et des devoirs de ces partis? Mais passons.

M. de Grandmaison entre alors dans l'exposé des divergences que suscite l'application de ce rôle. Il énumère et dénombre les partis politiques existant actuellement en France, parmi lesquels il fait une place, on ne sait pourquoi, au parti socialiste qui ne se distingue point de l'un ou de l'autre sous le rapport politique. Il résume leurs principes et, en passant, rend un hommage sincère aux catholiques de l'Action française, encore qu'il ne sache pas choisir les preuves les plus marquantes des exemples de fidélité à marcher dans le sens des instructions pontificales qu'ils ont donnés.

Cela fait, il arrive enfin à ses conclusions qu'il faut citer et sur lesquelles nos observations porteront principalement.

De ce coup d'œil rapidement jeté sur l'état des partis politiques en France, que peut-on conclure au point de vue d'une union catholique possible se faisant en dehors de la politique? Cette union peut se faire sur le *terrain exclusivement religieux*, le terrain que nous indique le Souverain Pontife.

Conservateurs, républicains modérés, impérialistes en général, monarchistes ont le droit d'exiger de l'Etat le respect de leurs convictions religieuses, d'autant plus qu'ils n'hésitent pas à soutenir le gouvernement quand il s'agit de la défense nationale; on peut les voir à l'œuvre dans le vote de la loi de trois ans.

Tout en conservant leurs préférences politiques, et je suis de ceux qui n'abdiqueront pas les leurs, les catholiques, d'où qu'ils viennent, ont un terrain d'entente très solide, celui des *libertés religieuses*.

En premier lieu, si l'on rapporte ces conclusions aux considérations dont l'auteur prétend les faire découler, c'est le cas de s'écrier : Et

voilà pourquoi votre fille est muette! La force du raisonnement et sa clarté n'auraient rien perdu, nous semble-t-il, rien absolument, si l'auteur s'était borné à donner la première phrase et la « conclusion » de son article. Le reste n'est propre qu'à dérouter. Nous ne savons même pas en quoi consiste l'erreur de beaucoup de catholiques. En second lieu, en troisième, et ainsi de suite, ces conclusions nous paraissent aussi incomplètes et obscures que le reste. Cacheraient-elles même un piège? Car :

1° Les catholiques ne sont pas seulement en droit d'exiger le respect de leurs convictions religieuses ou de la liberté de leurs consciences. Ils ont le droit et ils ont le devoir impérieux d'exiger que l'Etat reconnaisse, professe tout au moins l'existence de Dieu, son droit sur les sociétés comme sur les individus et les fasse enseigner, avec la morale qui en découle. Là est le sens précis des instructions du Saint-Siège. On serait coupable de le mutiler.

2° Bien pauvre vraiment, bien superflue et anémique au dernier point, la raison tirée du concours donné par les catholiques aux lois de défense nationale pour toucher le Gouvernement en leur faveur. Les ralliés — pardon! j'ai peut-être tort de placer ici ce nom — n'ont donc rien appris depuis trente ans? Ils n'ont aucun souvenir des insolentes rebuffades qui ont répondu à tant de marques de leur loyalisme moins opportunes que celle-là.

3° Mais surtout, c'est ici que l'œuvre « desinit in piscem », avec « in cauda venenum », car l'obscurité devient inquiétante. Est-ce que « le terrain des libertés religieuses » répond vraiment aux instructions pontificales, à ce « parti de Dieu » que Pie X n'a cessé de préconiser depuis le début de son pontificat, et dont le programme s'est de plus en plus affirmé? Et, pour être plus clair que M. de Grandmaison, est-ce que l'*Action Libérale*, par exemple, ne prétend pas représenter le parti des « libertés religieuses »? A ce compte, on devrait donc considérer ce parti libéral, parti politique de plus en plus nettement affirmé, et dont le programme fait abstraction, pour ne pas dire plus, des droits de l'Eglise et de son enseignement, comme réalisant les instructions de Pie X sur l'union catholique, sans oublier « à l'exclusion des partis politiques ».

Telle serait la conclusion logique de cet article, et, telle est bien, nous le craignons, celle que l'auteur insinue. Ce serait une gageure insoutenable.

Il m'a semblé que, vu son allure doctrinale, son article valait la peine d'être pesé, et qu'un journal comme la *Croix* devrait à son immense clientèle quelque chose de plus sérieux et de plus exact.

E. B.

BULLETINS PAROISSIAUX

Le vaillant *Nord-Patriote* ayant émis quelques observations sur un nouveau Bulletin paroissial, *Le Petit Echo de Lezennes*, j'ai eu la curiosité de me procurer cette feuille. C'est son premier numéro

(1er juillet). Il me suggère quelques réflexions qui doivent s'ajouter à celles que notre revue a déjà faites plusieurs fois sur ce genre de littérature ecclésiastique et pastorale.

Je relève d'abord les titres des divers articles contenus dans ce bulletin « paraissant tous les mois pour être distribué gratuitement à toutes les familles ». Ce sont : L'Eglise et la forme des gouvernement. — Ozanam et la question politique. — Une calomnie (celle de dire que le Bulletin et les œuvres paroissiales font de la politique. Nous y reviendrons). — Ozanam et les organisations professionnelles. — Apologétique sociale. — Le concours de Merville (autre protestation contre la calomnie).

Cette énumération montre d'abord clairement que ce Bulletin paroissial, comme d'autres déjà cités, n'omet qu'un genre d'articles, ceux qui auraient pour but l'instruction religieuse des paroissiens, le rappel des principes de la foi, sans mélange de politique. Est-ce là le ministère des curés, et quel profit réel pour les âmes dans ce genre de publication? Il semble que le ministère sacerdotal devrait appeler leurs auteurs à d'autres soins.

« L'Eglise et la forme des Gouvernements » est un choix de textes commodes empruntés à Balmès et à Bossuet pour en faire les prôneurs du Ralliement. Le premier filet sur Ozanam a le même objet. De l' « Apologétique sociale », voici ce qui est dit :

Plusieurs ont souhaité que notre petit *Echo* paroissial fît de l'apologétique; or, il ne fait que cela : il continuera.

L'apologétique part du point de vue admis par la masse (??), pour amener ceux à qui elle s'adresse à la pleine lumière de la vérité.

Or, la question sociale préoccupe à notre époque toutes les classes de la société.

On fait de l'apologétique en montrant que le christianisme catholique donne une base et une règle non seulement à la vie individuelle, mais encore à la vie sociale; qu'elle n'est pas seulement la source du salut et du bonheur éternel, mais procure encore, par voie de conséquence, tant et de si grands avantages de l'ordre purement humain et naturel, que les plus égarés soient portés à réfléchir et à revenir de leur aveuglement.

Ozanam disait en 1831 : Grâce à l'apologétique sociale, « le catholicisme plein de jeunesse et de force, s'élèverait tout à coup sur le monde, il se mettrait à la tête du siècle renaissant pour le conduire à la civilisation, au bonheur ».

Dans notre modeste sphère, nous voulons contribuer au renouveau que constatent nos adversaires et qui est dû, déjà en partie, à la diffusion de l'apologétique sociale dans d'autres milieux.

Le ministère d'évangélisation conçu par les curés directeurs de tels bullelins paroissiaux, s'accomplira donc en convaincant les paysans du loyalisme républicain du clergé et en leur faisant connaître les beautés du catholicisme social. Méthode lente, peut-être, mais sûre, paraît-il, et qui laisse loin derrière elle les anciennes. Après cela, mais après seulement, ou selon que la méthode aura pris, les bulletins paroissiaux se risqueront à parler des commandements de Dieu et de l'Eglise, de vie chrétienne et de piété.

Quant au concours de Merville, le *Nord-Patriote* en cite le trait principal qu'il accompagne de réflexions fort justes.

Ce même *Petit Echo* s'empare d'une phrase d'Ozanam, dont on pourrait tirer des conclusions assez malencontreuses. Ozanam, préconisant l'indifférence politique, disait : « Qu'importe la forme de l'autel pourvu qu'on n'y dépose que du feu sacré et qu'on n'y brûle qu'un encens pur! » La formule conduirait tout aussi bien à l'indifférence religieuse. Telle n'était point la pensée d'Ozanam, assurément; et telle n'est pas non plus celle du *Petit Echo*, puisqu'il nous avise que « les associations catholiques établies à Lezennes » ont pour but de « conserver et fortifier la foi des jeunes gens ». Nous applaudissons, en nous demandant s'il était bien nécessaire alors de baptiser l'une de ces associations : « *La Jeune Garde Républicaine* ». Le *Petit Echo* nous raconte les exploits de cette Jeune Garde, qui est un groupement de gymnastes, et nous en sommes ravis, mais le plus beau de l'affaire réside dans le passage suivant du compte rendu :

« Et qu'on ne vienne pas dire que nous travaillons à former des électeurs contre la république : c'est faux.

» Nous ne nous occupons PAS DE POLITIQUE de parti, ni au Cercle d'études, ni à la *Jeune Garde Républicaine*.

» Et tous de pousser le cri de *Vive la République* et d'entonner la *Marseillaise*... »

On pourrait croire que nous inventons... Car le sophisme des gens qui disent : Pas de politique, ne s'était jamais étalé avec une si incomparable naïveté.

Pas de politique!... mais notre groupement s'intitule la Jeune Garde Républicaine!... Pas de politique!... mais nous crions : Vive la République, et nous entonnons la *Marseillaise!*...

Si un malheureux ligueur d'Action française avait crié : Vive le Roi et chanté le refrain des Camelots, on l'aurait jeté à la porte sans autre forme de procès, on aurait flétri ces éternels fauteurs de division qui introduisent partout la politique, etc., etc. Mais il paraît que chanter l'hymne révolutionnaire et acclamer la République, ce n'est pas faire de politique...

Maintes ligues, maints journaux ont longtemps vécu de cette équivoque. A tout prix il faut la détruire : C'est pourquoi nous avons répété cent fois que l'Action libérale était un mouvement politique tout comme l'Action française et que les organes de la Bonne Presse faisaient de la politique ni plus ni moins que le *Nord Patriote*. C'est pourquoi le *Petit Echo de Lezennes*, simple bulletin paroissial, nous paraît verser dans la politique, lorsqu'il exhorte ses lecteurs au ralliement, et la Jeune Garde Républicaine est une association politique, ni plus ni moins que les Camelots du Roi, d'abord parce qu'elle se nomme républicaine, ensuite parce que ses membres crient : Vive la République et entonnent la *Marseillaise*.

... Sans doute on prétend parfois que seuls font de la politique ceux qui combattent les institutions établies. Thèse absurde, en vertu de laquelle ni le Président Poincaré, ni les ministres, ni les sénateurs et députés (sauf MM. Le Breton, Dominique et Jules Delahaye et quelques autres), ni les innombrables candidats, ni les préfets, ni la plupart des journalistes ne seraient des hommes politiques! Non, non, plus d'équivoque! On n'échappe guère à la politique. C'est une personne d'humeur si contradictoire, qu'elle soumet immédiatement à son joug ceux qui prétendent l'ignorer : « Ah! tu me

dédaignes! ah! tu me méprises! Eh bien! je ne te lâcherai pas, et à peine auras-tu déclaré : Pas de politique, que tu te renieras toi-même, criant : Vive la République, avec *Marseillaise* à l'orchestre ». Le proverbe nous apprend, d'ailleurs, qu'il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.

***

D'un bulletin paroissial passons à l'autre. Nous avons parlé plus d'une fois de la « Voix de Saint-Julien », au diocèse de Soissons. Il est devenu « *Les Semailles* », mais en changeant de nom, il n'a pas changé de fond. Non moins que ce nouveau titre et la gravure du frontispice, le contenu évoque le souvenir du *Sillon*. *Les Semailles* traitent longuement des devoirs réciproques des pauvres et des riches, je veux dire longuement du devoir de ceux-ci et il étale sous les yeux d'une population rurale, incapable du discernement nécessaire, tous les textes les plus rigoureux des Saints Pères et des docteurs sur la matière. De quoi susciter ou attirer toutes les convoitises et les haines, dans un endroit ou seules quelques familles nobles donnent l'exemple de la pratique religieuse.

Dans le numéro du 1er février, sous ce titre « Catholicisme et socialisme », *Les Semailles* groupent trois faits qui donneront sa note exacte. Le premier est très infidèlement rapporté.

1° A Rome. — Son Eminence, le cardinal Cassetta possède des propriétés très étendues dans la campagne romaine. *Récemment, il distribuait des lots de terre à ses paysans, en leur fournissant les matériaux pour y construire de petites maisonnettes. La propriété de ces terrains restera collective* et sera administrée par les communes de l'endroit. Cette générosité du cardinal lui a valu la colère des gros propriétaires; ils ont fait parvenir leurs plaintes au Pape, en accusant le cardinal d'encourager les théories socialistes. Le Pape appela le cardinal; il entendit ses explications et quand il eut fini, il lui dit : « Eminence, vos théories sont celles du Christ; je bénis tout ce que vous faites pour les travailleurs de la terre. »

2° En France. — M. Fourment, député, socialiste et maire de Draguignan, s'est fait un devoir d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'une religieuse qui, pendant de longues années, s'était vouée au service des malades de l'hôpital. *Ce geste de large tolérance* a produit une bonne impression parmi la population dracénoise.

3° En Belgique. — On connaît le mouvement syndical catholique, en Belgique : il y est plus puissant que le mouvement syndical socialiste. Voici d'ailleurs quelques chiffres significatifs. En 1904, les syndicats catholiques belges groupaient 10.000 ouvriers à peu près; en 1908, ils en comptaient 39.517, en 1911, 71.235. L'an dernier, ils en avaient 82.761.

Ces *syndicats catholiques sont absolument indépendants de toute influence patronale;* ils revendiquent avec grande énergie les légitimes intérêts ouvriers et ne craignent pas, dans les causes justes, de *s'allier avec les socialistes et de pousser jusqu'à la grève.*

Les Semailles, elles, se gardent de se taire sur l'obéissance aux lois de l'Eglise. Mais elles le font selon la méthode d'apologétique nouvelle. Mais, comme *fas est et ab hoste doceri*, je me permettrai de

rapprocher les instructions des *Semailles* de ce qu'on lisait à la même époque dans un journal d' « athées », sur le même sujet. L'*Action française* disait :

A la *Gazette de France*, Charles Vincent montre l'idée d'où procèdent l'abstinence et le jeûne chrétiens :

« L'abstinence de viande, — diront quelques personnes, — ne constitue » point une bien redoutable mortification, puisque l'on rencontre des gens » qui, sans aucun motif religieux, par des considérations de raison ou de » sensibilité, ou, simplement par goût, s'affirment « végétariens ». Il est » facile de répondre que ces préférences sont rares et que le plus grand nom- » bre souffrent réellement de la privation d'aliments gras. Mais il serait plus » judicieux de faire remarquer que le principe du jeûne et de l'abstinence » est bien plus dans l'idée d'expiation et de propitiation que dans tel ou » tel renoncement déterminé. Il s'agit, en effet, pour l'homme pieux, de châ- » tier son corps, afin de purifier son âme et de s'offrir à Dieu en de meil- » leures dispositions pour en solliciter le pardon. Ce principe supprimé, » l'abstinence n'est plus qu'une affaire de goût ou d'habitude, une mesure » de régime hygiénique, le jeûne une sorte d'entraînement ou de gageure, » au sens que lui donnèrent, il n'y a pas longtemps, Tanner et Succi ».

L'Eglise, profondément maternelle, procure à ses enfants l'occasion d'acquérir des mérites tout en prenant des précautions éminemment conformes aux lois de la nature. Henri Gerbaut publiait récemment, au *Figaro*, un dessin fort spirituel là-dessus. Deux mondaines sont réunies à l'heure du thé. L'une offre des bonbons :

— Je n'en prendrai pas.

— Serait-ce par esprit de mortification, en ce temps de carême?

— Oh! je suis bien débarrassée de ces préjugés. Mais mon médecin m'a vivement conseillé de m'abstenir de toute gourmandise, pendant un mois, à chaque printemps. Une vraie trouvaille hygiénique, ma chère!...

Cette excellente dame serait-elle une abonnée des *Semailles*? Voici l'instruction quadragésimale de celles-ci, l'instruction d'un curé à ses ouailles qui croyaient que le carême est un temps de pénitence religieuse.

A RELIRE PENDANT LE CAREME

« Quelques individus résistent, pendant leur jeunesse, aux effets de l'alimentation à base de chair. Il en est même qui parcourent toute la virilité sans en souffrir. Mais c'est à l'âge du retour, aux environs de cinquante ans, que les attendent les infirmités ».

(Dr BROUSSAIS, *Traité de Physiologie*).

« Au printemps, il convient, pour maintenir un juste équilibre d'action dans le système organique, et prévenir les maladies dépendantes de l'excès de sang, de diminuer la nourriture animale et d'user de végétaux ».

(TOURTELLE, *Eléments d'hygiène*).

« Il est important, aux approches du printemps, de diminuer la quantité et la qualité de la nourriture que l'on avait accoutumé de prendre... et je dois dire que si le Carême n'était pas d'institution de religion, *il devrait être d'institution de médecine*. Le jeûne du Carême, qui est une sage diète,

l'abstinence qui est un changement de nourriture, préparent à merveille le corps au renouvellement que procure à toute la nature le soleil en se rapprochant de notre hémisphère ».

(PLANQUE, *Bibliothèque choisie de médecine*).

« Il est manifeste que le mouvement vital, modéré et réglé par l'abstinence d'aliments doit beaucoup allonger la vie. On ne doit pas être surpris de l'extrême longévité des anachorètes ».

(Dictionnaire des sciences médicales).

« Nous devrions jeûner. La paix de nos estomacs, d'où dépend la bonne ou la mauvaise santé, nous le commande. Il faut stoïquement pratiquer le jeûne complet qui supprime tout, sauf l'eau.

» Le jeûne fut aussi un moyen d'améliorer les mœurs dans les sociétés barbares. Le jeûne prolongé, au premier printemps, lorsqu'il fut observé avec rigueur par tous, a dû avoir une influence morale appréciable. Pas de pureté sans jeûne ».

(D'un journal anticlérical de Bruxelles).

Quatre-Temps, vigiles, jeûneras
Et le Carême entièrement.
Vendredi, chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

Dans le numéro du 1er mai, toujours pour l'apaisement des antipathies de classes, cet article sillonniste d'un des principaux lieutenants de M. Sangnier :

Dans la rue, deux ouvrières, se hâtant, me dépassèrent. De leur conversation, je saisis ce lambeau de phrase :

« Elle voulait toujours bien boire, bien manger, jamais avoir froid. Alors, tu comprends... »

De qui parlaient-elles? D'une compagne tombée, éblouie par la débauche qui nourrit et qui tient chaud? Je ne sais. Mais je n'oublierai pas de quel ton cette voix disait : « bien boire, bien manger, jamais avoir froid... » comme si c'eussent été là des désirs inouïs, des ambitions folles, presque monstrueuses, tant elles étaient démesurées...

Quelle pitié!... Et penser qu'ils sont des millions sur cette terre, dans ce pays, auprès de nous, mêlés à nous, qui sont toujours affamés, assoiffés, transis, et qui le seront toujours... Cette voix, l'accent de cette voix, il y avait là de quoi bouleverser une âme, y faire germer toutes les semences de révoltes...

Et puis, j'ai pensé à ceux qui vivaient à l'abri de ces misères, aux bourgeois, aux riches... Et je les ai contemplés en esprit. Et j'ai vu qu'ils n'étaient pas meilleurs que les autres, ni plus grands, ni plus heureux. Et je me suis posé cette question :

« Un révolutionnaire, s'il réalisait son rêve, s'il faisait que l'immense troupeau des hommes, pourvu du bien-être matériel, fût semblable à ces bourgeois, que penserait-il, au soir de sa vie? »

Et je me suis dit qu'il serait désespéré.

Ce qui est douloureux et scandaleux, dans la société, ce n'est pas qu'il y ait de la misère, mais que cette misère croupisse à côté de l'opulence, et que l'opulence soit indifférente à la misère. Alors cette famille, puisque

c'en est une, cette famille d'indifférents où les uns, la bouche pleine, regardent les autres mourir de faim, cette famille-là fait horreur. Tant qu'il y aura, de par le monde, un seul être misérable, tous ses frères, s'ils sont dignes du nom d'hommes, devront se dépenser avec passion pour le secourir.

Et si les fossés profonds creusés entre le riche et le pauvre sont enfin comblés par l'amour — et l'amour ingénieux se sert des lois aussi bien que des aumônes, — alors, oui, il y aura quelque chose de changé. Mais s'ils le sont par l'artifice et par la haine, les hommes continueront de vivre dans cette atmosphère d'égoïsme et de méchanceté qui empoisonne les âmes et les tue.

Et quand les âmes sont mortes, qu'importe la vie du corps?

Henry DU ROURE.

Ne vaudrait-il pas cent fois mieux que de telles publications, dirigées par le clergé paroissial, n'existent pas, et que, là où elles existent, on les supprime?

***

Pour terminer, une excursion sur le terrain voisin. Sans indiquer d'abord la source, je livre aux réflexions du lecteur l'article suivant.

A LA RECHERCHE DU BONHEUR

Le bonheur! mot magique qui fait briller les regards et palpiter les cœurs! Dans le sourire ingénu de l'enfant comme sur le front lassé du vieillard, c'est le même désir d'être heureux, le même appel mystérieux, profond, inné vers le bonheur. Lui, le bambin rose, il l'attend de la vie qui s'ouvre toute grande devant ses rêves et l'autre, le vieillard blanc, il l'espère de la mort dont il sent déjà le frisson glacé courir dans ses veines.

Et pourtant, il en est qui ne croient pas au bonheur ou qui n'y croient plus. Un moment, ils ont espéré, ils ont tenu, cru tenir... et le papillon s'est envolé courant vers d'autres chimères.

Le bonheur serait-il donc un leurre et trompeur le désir d'être heureux? Non; le bonheur est chose réelle, bien vivante, seulement nous allons le chercher bien loin et il est là tout près et nous ne le savons pas. Il habite un pays mystérieux, que la plupart ignorent; et ce pays, c'est notre âme, où sommeille un rayon d'infini.

Le bonheur, il est en nous-mêmes et il nous semble toujours qu'il est au dehors, dans tout ce qui n'est pas nous. Et pourtant, c'est une chose divine, d'une sublime égalité, que le germe du bonheur ait été déposé dans tout cœur humain et qu'il n'ait besoin pour fleurir ni de la naissance, ni de la fortune, ni des succès. Il semble, au contraire, qu'il ne veuille donner son parfum que dans le recueillement, rossignol béni dont la voix monte plus pure dans le calme lunaire d'une nuit d'été.

Ainsi, mes chers amis de la Jeunesse, qui que vous soyez, le bonheur est à votre portée, vous n'avez qu'à tendre la main; vous pouvez être heureux demain, ce soir, quand vous voudrez; il suffit de regarder votre vie en face, de cueillir comme une gerbe vos énergies dispersées pour entrer vaillamment dans la lutte et marcher vers un idéal.

Chaque lendemain peut être meilleur et plus heureux que la veille, car le bonheur se cultive comme un parterre; mais c'est au jardinier qui veut avoir

des fleurs de veiller avec un soin jaloux, d'arroser, de tailler et d'arracher les herbes. S'il néglige ses plantes, elles flétrissent, se dessèchent et meurent. Et cela aussi est une chose divine que nous soyons pour une large part les artisans de notre propre bonheur; les autres n'y peuvent rien, ou si peu!...

Il est des sourires amers et des larmes très douces et personne ne peut dire : celui-ci est riche, puissant, intelligent; il est heureux!

Celui-là est vraiment heureux qui sait que le bonheur naît au plus profond du cœur, qui a fait de son âme un sanctuaire où luit comme une lampe jamais éteinte, un idéal de justice, de zèle et de charité. Celui-là surtout est vraiment heureux qui a compris « qu'on peut être heureux au sein du malheur même », parce que le bonheur, c'est la paix inaltérable de l'âme qui trouve toujours dans le froid et la mort de la nuit, un rayon qui la conduit à l'espérance, à la vérité, à Dieu.

Loïs.

Si le rédacteur n'avait cru devoir amener tant bien que mal le nom de Dieu en terminant, cet article, avec sa morale enveloppée de nuées, n'aurait-il pas pu se lire, sinon dans quelque revue franc-maçonne, du moins dans le *Matin*, dans le *Petit Parisien* ou dans quelqu'autre journal areligieux?

Il est extrait du *Semeur du Tarn* (6 juillet) « organe de la Jeunesse Catholique Tarnaise », et encadré du programme d'un pèlerinage de l'A. C. J. F. à Rome. Pas besoin d'aller une fois de plus si loin et si haut, pour n'en rapporter que des inspirations d'un pareil ordre, et sur un sujet qui en suggérait si naturellement d'autres à une plume catholique, même ne fût-elle que du vulgaire.

E. B.

L'AFFAIRE ROCAFORT-BAZIRE

On lit dans l'*Univers* du 12 juillet.

« Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite de la longue et violente campagne d'outrages menée au mois de juillet 1912 par M. Henri Bazire dans la *Libre Parole*, et continuée ensuite par lui en brochure de propagande, contre notre collaborateur M. Jacques Rocafort, celui-ci avait envoyé par huissier, et conformément à la loi, au gérant de ce journal, sa réponse documentée pour y être publiée.

» M. Henri Bazire s'y étant refusé, M. Rocafort saisit alors la justice pour avoir réparation, et la neuvième chambre, par jugement rendu le 26 février 1913, condamna pour refus d'insertion la *Libre Parole* à une amende, à des dommages-intérêts, et aux dépens, en précisant dans ses attendus que la réponse de M. Rocafort ne contenait rien qui fût de nature à légitimer un refus d'insertion.

» En rapportant ce jugement, nous exprimions l'espoir que ce qu'un simple esprit de justice aurait dû décider notre confrère à faire tout de suite, ce premier recours au juge suffirait pour l'y résoudre immédiatement.

» Nous nous étions trompés, M. Henri Bazire n'inséra pas davan-

tage et fit appel. Il faut croire que la réponse de M. Rocafort était bien gênante pour son agresseur.

» L'appel est venu avant-hier, mercredi, 9 juillet. Me Joseph Denais, député et codirecteur de la *Libre Parole*, a plaidé de nouveau pour M. Henri Bazire, mais à peine Me Magnier, l'éminent avocat de M. Rocafort, eut-il prononcé quelques mots de réponse, que la Cour confirma purement et simplement le jugement de la neuvième chambre condamnant la *Libre Parole*.

» Nous verrons si M. Henri Bazire se résignera enfin à publier la réponse qu'il s'est attirée par son inqualifiable agression. D'un anticlérical ou d'un franc-maçon, un pareil déni de justice mériterait déjà le nom de déloyauté, il suffirait à discréditer dans la presse sérieuse celui qui s'en serait rendu coupable. On reste confondu quand on songe que le responsable est ici un coreligionnaire, qui se donne pour un chrétien d'élite, qui est un ancien président de la Jeunesse Catholique et l'orateur attitré des Congrès diocésains. »

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

Nova et vetera

L'évêque et le diocèse de Trèves sont de nouveau le point de mire où se porte l'attention et des catholiques et des libéraux. Ceux-ci ne sont point contents. Partageant l'opinion de celui qui écrivit récemment dans la *Gazette de Cologne*, un article contre la prétendue tyrannie du régime intégraliste et romain de l'évêque, ils tombent à bras raccourcis sur une circulaire épiscopale d'administration catholique, s'y ruant comme des chiens à la curée. Or, qu'est en réalité cette circulaire, d'abord confidentielle au mois de mai, aujourd'hui passée à la publicité, comme tout ce qui est... confidentiel, et faisant le tour de toute la presse?

Elle n'est qu'une réponse pratique et obéissante à l'encyclique « *Singulari quadam* ». La traduire, c'est mieux que de l'affaiblir par un résumé ou un commentaire plus ou moins juste :

Prière de prendre connaissance : La lettre n'est point destinée à la publication par la presse.

Trèves, mai 1913.

Révérend abbé,

Je vous fais part, par la présente lettre, d'une conférence tenue par sa Grâce épiscopale à Sarrebrück, le 7 avril dernier, conférence à laquelle les curés, vicaires paroissiaux et autres directeurs d'associations ouvrières catholiques des doyennés de Saint-Wendel, Lebach, Ottweiler, Sarrebrück et Sarrelouis avaient été invités. Après avoir fait remarquer qu'il s'adressait à ses prêtres, et non à des ouvriers, le révérendissime Seigneur expliqua l'Encyclique *Singulari quadam* et déclara que *c'était désormais le devoir des ecclésiastiques de ne mettre leur zèle qu'à l'organisation professionnelle catholique.*

Si, sous les conditions apportées dans l'Encyclique, il est toléré que les ouvriers catholiques fassent partie comme membres des syndicats mixtes (chrétiens), toutefois *les ecclésiastiques ne doivent point patronner ces syn-*

dicats ni faire pour eux des recrues. Des syndicats nouveaux de cette sorte ne doivent pas être créés; en aucun cas les ecclésiastiques ne pourraient coopérer à l'essai de telles nouvelles créations.

Aux ouvriers catholiques qui sont membres des syndicats chrétiens doit être, selon les prescriptions de l'Encyclique, donnée l'occasion d'appartenir aux associations ouvrières catholiques afin qu'ils répondent aux conditions que l'Encyclique leur pose. Pour la réception de ces ouvriers dans les associations et pour les efforts faits dans les associations ouvrières de la fédération diocésaine ont été données les lignes de conduite suivantes, sur lesquelles on s'est unanimement entendu dans une conférence préalable sous la présidence de Sa Grâce épiscopale :

Lignes de conduite pour les directeurs d'associations catholiques ouvrières qui s'affilient à la fédération diocésaine.

1. Toutes les associations ouvrières catholiques du diocèse de Trèves s'affilient à la fédération diocésaine.
2. La fédération diocésaine, en tant que telle, veille à l'activité religieuse et morale des associations.
3. Dans le comité présidentiel de la fédération diocésaine, les représentants des associations non affiliées à Berlin auront aussi place et voix au prorata.
4. Les ouvriers organisés chrétiennement qui s'affilient à une association ouvrière catholique sont seulement tenus à une cotisation locale. Ils n'ont pas besoin d'avoir l'organe de la fédération de Berlin, mais aussi ils n'ont aucun droit de vote dans les affaires de la fédération de Berlin.
5. Dans les associations de la fédération diocésaine il ne pourra être reçu associationnellement aucun journal qui dédaigne ou combatte les conditions posées par le Saint-Père dans son Encyclique « *Singulari quadam* ».
6. Les difficultés qui s'élèveront seront réglées par les directeurs de la fédération diocésaine sous la présidence de l'évêque ou de son représentant.

Evidemment le diocèse, les ecclésiastiques en grande partie, la presse catholique, l'évêque, le grand séminaire, le parti Centre, les associations ouvrières catholiques du diocèse de Trèves forment un ensemble dangereux pour les ennemis du romanisme et de l'intégralisme catholique. Ce romanisme et cet intégralisme se manifestent par de consolantes marques qu'il est bon de constater ici. Trèves, en grande partie, demeure romaine comme au temps de Constantin et de sainte Hélène qui en furent les chefs et les hôtes. La *Gazette locale de Trèves*, journal du Centre, ainsi que la *Gazette populaire de Sarrebrück*, les *Feuilles de Pierre* (Petrus Blaetter), le *Gral*, le *Staende-Ordnung*, de Coblenz, défendent la bonne direction, ainsi que l'*Arbeiter* de Berlin, largement répandu dans cette contrée ouvrière. Les *Petrus Blaetter* surtout sont actuellement une norme de l'attachement des catholiques à Rome; leur tirage augmente tous les jours davantage et l'espèce de « referendum » qu'ils publient actuellement de leurs lecteurs montre qu'en Allemagne le romanisme et l'intégralisme font des progrès et que quelques libéraux, autrefois ennemis parce qu'ils étaient aveugles, deviennent des convertis et des amis, maintenant qu'ils commencent à ouvrir les yeux.

On sait qu'une des tendances libérales, et certes pas la moins dangereuse, est d'écarter antant que possible le clergé de la vie sociale, politique, publique; dans son numéro 23, la revue *Klarheit und Wahrheit*, sous le titre : *Une réunion caractéristique du Centre*, avait encore fait remarquer combien il pesait à certains politiciens, ce statut du parti Centre dans l'arrondissement électoral de Sarre-louis-Merzig-Sarrebourg : « Le curé catholique est membre-né du comité local de la paroisse », ainsi que celui-ci : « Tous les curés catholiques de l'arrondissement sont membres-nés du comité d'arrondissement ». Malgré l'applaudissement de l'assemblée à la proposition de ces statuts, l'influence de la commission les fit repousser. Dans le numéro 36 des *Petrus Blaetter*, le curé-doyen Hansen, d'Illingen, a mis en lumière cette tendance et protesté contre elle comme il se doit. A sa manière, le président du parti Centre, M. *Jordans*, docteur en médecine, vient de protester publiquement à la fin de la réunion annuelle de la Fédération Windthorst à Sarrebrück; faisant l'éloge des mérites du clergé dans les choses politiques et nationales de l'Allemagne et faisant allusion à ce que je viens de rapporter, il a dit. « Je ne veux pas avoir compris que l'on veuille » déposer peu à peu Messieurs les ecclésiastiques, puis ils me comprendraient faussement ». Son discours n'a pas plu à la presse libéralisante; elle l'a rapporté à sa manière, supprimant le meilleur de ce qui avait été dit.

Du 6 au 9 juillet a eu lieu à Aix-la-Chapelle la quatorzième assemblée générale des Syndicats chrétiens des mineurs. On y a protesté contre ce que les socialistes leur avaient, bien à tort, reproché, à savoir : qu'ils recevaient leur mot d'ordre de Rome ou de toute autre administration ecclésiastique. On sait du reste qu'ils n'en veulent pas; mais considérant que c'est là une injure qu'on leur jette à la face, désormais le syndicat des mineurs chrétiens répondra à cette injure devant les tribunaux seulement.

En même temps que se tenait ce Congrès, on publiait l'exercice annuel des syndicats chrétiens pour 1912. Doit-on voir dans la stagnation de certains chiffres une preuve d'amélioration catholique ou au contraire de passage à l'ennemi socialiste? Quoi qu'il en soit, les métallurgistes chrétiens n'accusent aucune recrue nouvelle; les mineurs chrétiens auraient perdu plus de 6.500 membres et après toute la peine et l'agitation qu'ils se donnent, ces syndicats n'accuseraient cette année qu'une plus-value totale de 356 hommes. C'est peu, mais c'est encore trop. Et cependant ils travaillent à leur recrutement partout, principalement dans les associations de jeunesse et les associations Kolping de compagnons catholiques, point du tout faites pour le but syndicaliste; et cela, malheureusement, sous l'influence néfaste de leurs présidents ecclésiastiques.

Y a-t-il eu ou non, de la part des chefs des syndicats chrétiens, des démarches faites pour calmer l'autorité ecclésiastique, et comme un double jeu joué au Congrès d'Essen? Les revues *Wartbourg* et *Janus*, protestantes toutes les deux, l'une de Leipzig, l'autre de Munich, en avaient fait le reproche sanglant à MM. Giesberts,

Imbusch et Stegerwald, grands chefs des syndicats chrétiens. Ils viennent de protester contre cette allégation dans la *Gazette populaire de Cologne*. La *Germania*, pince-sans-rire à certaines heures, citant le précédant journal, ajoute que dans ce cas, après que la Gazette socialiste des mineurs a répété les mêmes affirmations, il est juste que l'on établisse la vérité devant les tribunaux. Ce ne serait pas banal que de voir discuter si vraiment des démarches ont été faites, mais surtout si on a su cela par un faire-part venu « directement du secrétariat d'Etat du cardinal Merry del Val, et par le chef du Bureau de publicité, Mgr Eugenio Pacelli. »

Si ces Messieurs, d'ailleurs, n'ont pas failli à la direction antiromaine et s'ils en sont demeurés à Dresde et à Essen selon le mot d'ordre chrétien, cela ne veut pas dire que tout le monde, même dans le parti et la presse Centre obéisse au doigt et à l'œil. Quelques-uns ne veulent point être de « Cologne ». Ce qui le prouve, c'est le retentissant procès qui vient de se terminer à Bonn. La *Gazette de l'Empire* (Reichszeitung), n'a pas voulu être vendue à la direction du parti ni en épouser les lignes de conduite; elle voulait être neutre et non de Cologne, au risque de voir s'effondrer la candidature d'un député au Landtag, frère de l'éditeur de la Gazette. Les choses s'envenimèrent. On plaida. La Gazette a gagné contre le bachémisme. La série des procès est décidément favorable à la cause berlinoise; qu'on s'en rapporte à mes précédentes communications du 1er juillet.

***

Les vieilles taches lavées reparaissent. Nouveau cas *Schnitzer*. Nouveau cas *Koch*. C'est ainsi que les mentionne la presse. Au fond, il n'y a rien de neuf. Schnitzer, l'ex-professeur de théologie dogmatique, rentre dans la retraite sur sa demande. Par là est terminé un douloureux conflit qui faisait qu'un moderniste et apostat était encore en titre professeur de théologie à la faculté catholique de Munich. Mais pourquoi, se demande-t-on de toutes parts, est-il officiellement nommé professeur honoraire à la faculté de philosophie, alors que sa qualification pour cela fut mise en doute et qu'on s'en tint à l'expectative dans une séance de la chambre bavaroise, le 18 mai 1910? Il paraît qu'il s'est philosophiquement beaucoup occupé de Savonarole. Cela légitimerait la sorte de compromis feint par le gouvernement bavarois en cette circonstance. D'ailleurs, que de bruit pour une omelette, puisqu'en réalité il n'est plus chargé d'aucun enseignement qui le rende dangereux!

Le nouveau cas *Koch* est aussi vieux que le nouveau cas *Schnitzer*. L'ancien supérieur du grand-séminaire, Monseigneur Rieg, à Rottembourg, ayant suivi de très près l'enseignement théologique du professeur de Tubingue, Guillaume Koch attira sur lui l'attention de l'ordinaire. Il protesta de sa pureté de doctrine. Aujourd'hui, une brochure manuscrite, répandue à plusieurs exemplaires, a fait le tour des autorités compétentes. Il ressort des citations extraites du cahier de cours du professeur que les accusations du supérieur de grand-séminaire, Rieg, n'étaient pas sans fondement. Guillaume Koch

l'attaque pour droits d'auteur. Cela ne le lavera pas de l'accusation de modernisme. Attendons la suite que le procès engagé comportera.

Je signale enfin rapidement, car des journaux français l'ont déjà donné, le cas de l'annonce publiée dans l'*Allgemeine Rundschau*, revue catholique de Munich qui dit textuellement : « Un *éditeur catholique* désire publier un roman où, sous forme de récit, on représente typiquement et caractéristiquement la *Weltanschauung* (mentalité) catholique et protestante. L'auteur doit être un connaisseur compétent des deux mentalités et *se mettre au-dessus des confessions;* en tous cas, il n'est pas nécessaire qu'il soit catholique. Renseignements sont donnés sur demande. S'adresser à... *Cologne.* »
Sans commentaire.

Giuseppe VERDAD.

L'ESPERANTO DANS LES OFFICES RELIGIEUX

On a lu dans notre dernier numéro une note de la *Semaine religieuse* de Nice à ce sujet. Elle citait comme exemple de l'introduction par l'Eglise de l'espéranto dans ses offices une cérémonie qui eut lieu, en Angleterre, à Holly Trinity Church, avec la bienveillante autorisation de l'évêque de Chichester, pour l'emploi de l'esperanto au cours des offices et dans le sermon du R. H. Boud.

Un de nos abonnés bien informé signale que l'évêque de Chichester est un évêque anglican, qu'Holy Trinity Church est une église anglicane, et que le R. H. Boud est donc probablement anglican.

Sont-ce là des modèles à donner aux catholiques pour leur persuader que l'Eglise introduit l'esperanto dans ses offices?

« L'ENQUÊTE » INTERDITE

Une ordonnance de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, en date du 25 juillet, interdit la lecture de l'*Enquête* aux prêtres et aux fidèles de son diocèse. C'était l'issue inévitable.

S. G. ajoute aux autres motifs que cette feuille vient de dénoncer comme « une œuvre de parti » la Ligue *pro Pontifice et Ecclesia*. L'*Enquête* s'est en effet tournée contre elle, parce qu'elle se trouve d'accord avec les soutiens de l'athéocratisme.

La *Croix*, qui n'a pas davantage soufflé mot de la lettre précitée de Mgr Monestès, s'est décidée, après trois semaines, à insérer ces lignes dont elle n'a pas senti le sens irrespectueux.

« Une dizaine d'évêques ont mis leurs prêtres en garde contre une revue » portant ce titre et qui, par son esprit de dénigrement et ses tendances » doctrinales, leur apparaît plus que suspecte.

» Il est de notre devoir de donner cette information. La revue est du » reste si peu répandue, et ses procédés sont tels que nous avons adopté jus- » qu'ici comme principe de l'ignorer. »

Le Gérant : G. STOFFEL

Imprimé par Desclée, De Brouwer & Cie, 41, rue du Metz, Lille. — 1.530-a.

LE SENS SOCIAL

A l'heure qu'il est, le mot « social » a presque toute la vogue dont le mot « sensible » a joui sur la fin du XVIIIe siècle. Beaucoup de gens voudraient remplacer « économie politique » par « économie sociale » dans le vocabulaire de la philosophie comme dans celui de l'usage; on n'est pas un bon catholique si l'on n'est pas un « catholique social », si bien que « social » et « catholique » sont apparus comme de vrais synonymes et que nous entendons répéter à chaque instant l'adage « catholique parce que social, et social parce que catholique »; pour en finir, tout appartient maintenant aux œuvres sociales et aux lois sociales, non moins que, dans un certain monde, aux Semaines sociales et aux Chroniques sociales.

« Social » était déjà de mode au XVIIIe siècle, mais il avait alors un sens bien différent de celui d'aujourd'hui. C'était tout simplement l'adjectif de « société ». Le *Contrat social* de Rousseau, de 1762, n'est autre chose que l'hypothèse d'un contrat primitif d'où serait résultée la société des hommes entre eux; l'*Ordre social* de Le Trosne, de 1777, est un exposé de la pure doctrine physiocratique en matière de propriété, de liberté, de productivité foncière et le reste; et son *Intérêt social*, de la même année, porte un sous-titre qui en fait tout simplement un ouvrage quelconque d'économie politique : *De l'intérêt social par rapport à la valeur, à la circulation, à l'industrie et au commerce intérieur et extérieur.*

Puis, peu à peu, on a distingué l'économie sociale de l'économie politique, au dernier quart surtout du XIXe siècle. En 1834, de Villeneuve-Bargemon essaye un vrai traité d'économie sociale comme on dirait aujourd'hui, mais il se borne à l'intituler : *Economie politique chrétienne ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir.* Le Play ouvre la voie avec sa *Réforme sociale*, qu'il public en 1864, pour exposer, d'après la méthode inductive qui fut toujours la sienne, les conditions générales auxquelles un peuple peut garder ou reconquérir la prospérité. C'est pour ainsi dire la période de transition. « Réforme sociale » n'est encore que synonyme de « réforme de la société »; mais on sent une évolution qui commence et l'on voit les esprits s'orienter déjà davantage du côté des mœurs, en donnant désormais une attention moins exclusive à la seule question des richesses, de leur quantité et de leurs modes de production ou d'échange.

Finalement, la différence entre l'économie politique et l'économie sociale se dessine avec beaucoup de netteté. Insistons-y quelque peu,

parce qu'elle est mal comprise dans les milieux purement catholiques et parce qu'on nous demande trop souvent de remplacer l'un des deux termes par l'autre.

En réalité, « économie sociale » est un mot beaucoup moins compréhensif. Il laisse de côté tout ce qui touche la définition de la valeur et les lois naturelles de ses variations sous un régime de libres conventions; il laisse de côté la définition comme la genèse du capital, le rendement plus ou moins proportionnel des additions de capital et de travail et le problème du rendement de la terre considéré comme indépendant d'un rendement de capital incorporé; il n'embrasse ni le commerce extérieur, ni la théorie de la valeur internationale, ni le crédit, ni les banques, ni les lois économiques du salaire (ou influence naturelle des mouvements de capital et de population sur le taux moyen des salaires), ni les impôts et les conditions qu'ils doivent remplir, et pas davantage non plus les emprunts d'Etats, les conversions et les amortissements. Qu'est-ce donc qu'apporte l'économie sociale? Elle apporte la recherche des institutions qui facilitent ou améliorent l'existence des classes les plus nombreuses de la population, et à ce titre c'est d'elle que relèvent les Caisses d'épargne, les sociétés d'habitations à bon marché, les assurances ouvrières et bien d'autres choses encore. Puis les conditions de l'harmonie entre les diverses classes de la société, tout aussi bien que les conséquences morales et domestiques de tel ou tel régime de succession, sont spécialement de son domaine. Le Play, donc, a fait de l'économie sociale : mais l'on ne saurait dire qu'il ait fait jamais de l'économie politique.

On le voit : remplacer, après le substantif « économie », le qualificatif « politique » par le qualificatif « sociale », ce ne serait pas ajouter beaucoup, et ce serait par contre infiniment retrancher, à moins que, sans motifs, on ne voulût révolutionner le dictionnaire. Mais à quoi bon? Et pourrait-on, sans motifs assurément, triompher de l'usage?

Par ailleurs, si dans les problèmes d'économie sociale proprement dite vous exceptez ce qui est des rapports de justice, de bienveillance et de moralité au sens strict de ce dernier mot, si vous exceptez encore ce qui découle des trois termes favoris de Le Play, « le respect de Dieu, du père et de la femme », ces problèmes-là ne sont pas même indépendants des données, ni des lois de l'économie politique. Par exemple, parce que vous voulez servir les intérêts des travailleurs manuels, vous relevez directement les salaires et vous réduisez le temps de travail : dépend-il alors de vous que la pièce de monnaie gagnée par l'ouvrier conserve son même pouvoir d'achat? Dépend-il de vous que le prix des marchandises ne hausse point? Vous n'en savez rien, et l'économiste proprement dit pourra seul vous répondre. Seulement, le grand tort des catholiques qui veulent faire de l'économie

sociale en imaginant une société nouvelle, est d'ignorer tout ensemble et de mépriser l'économie politique.

***

C'est de là que peu à peu l'on s'est élevé à un « sens social ». Le *Guide social* de l'Action populaire de Reims donne à cet égard certaines « précisions » fort intéressantes, « toutes les précisions nécessaires, dit-il lui-même, concernant les idées et les faits » (1). Nous allons le suivre en un bref résumé.

D'abord, deux acceptions du mot « social » : l'une embrasse les questions quelconques, « religieuses, politiques, économiques, juridiques, etc., qui concernent les groupements appelés sociétés »; l'autre, « celle du présent livre », a « pour caractéristique de se rattacher de près ou de loin à l'ordre économique et à l'ordre économique *moderne*. » Pourquoi *moderne?* Parce qu'il s'agit des « maux dont souffre la société actuelle — principalement dans l'organisation du travail, les relations du capital et du travail — et des moyens propres à les guérir ou à les adoucir;... maux engendrés ou du moins avivés par l'évolution économique du siècle dernier;... fruit amer de l'industrialisme. » Donc « la *modernité* est une des notes propres des questions sociales » (2). Mais comme le *Guide social* avoue une « compénétration des sphères économiques, sociales et morales », il croit indispensable de « tracer des lignes de démarcation » (3). Alors c'est par voie de citations et d'exemples qu'il va procéder.

Suivons-le sur ce terrain. La question scolaire, dit-il, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le duel ne sont pas du tout des questions sociales; au contraire, les syndicats, le contrat collectif la coopération, la mutualité, le féminisme, etc., en sont au premier chef et comme par essence; la dépopulation, la tuberculose, la criminalité juvénile, le protectionnisme ou le libre-échange, voire même le militarisme et le pacifisme, n'en sont qu'accidentellement et pour partie, c'est-à-dire dans la mesure où l'état économique présent a fait apparaître ces maux ou soulevé ces questions.

Par exemple, le R. P. Desbuquois (qu'il me pardonne de le nommer, puisque par son mémoire aux évêques, en réponse à M. Gaston Defoyère, il s'est fait le défenseur attitré et le patron responsable de toute l'œuvre anonyme de Reims), le R. P. Desbuquois, dis-je, laisse déjà voir qu'il ne connaît rien du passé social de la France, puisqu'il attribue sa dépopulation actuelle à son état économique présent et à la misère ouvrière qui en serait résultée. Sur les conditions de la vie dans les campagnes et même dans les villes aux temps où la

1. *Guide social*, 1912 (neuvième année), p. 3.
2. *Op. cit.*, p. 17.
3. *Op. cit.*, p. 18.

France avait une natalité de 40 % (contre moins de 19 % maintenant), je l'engage à étudier de plus près l'histoire... ou bien à concourir, s'il le préfère, pour un brevet d'ignorance.

***

Suit la définition du « sens social ». Le *Guide social* de Reims le définit « une disposition de l'âme — tantôt spontanée, tantôt acquise — à sentir, à voir quelles répercussions, mêmes lointaines, auront sur le travail, la santé, la moralité des autres et sur le bien public les actions même les plus communes de la vie. »

Je reproche déjà deux choses à cette définition. L'influence sur autrui ne paraît y être envisagée que sous certains aspects plutôt moraux que pleinement sociaux; de plus, il n'est pas marqué si ces répercussions y sont examinées à des points de vue privés ou bien seulement à des points de vue généraux.

Puis l'application de la formule en révèle ou en accroît les défauts. Ce sont les exemples de la maîtresse de maison qui sert du pain rassis pour éviter le travail de nuit des boulangeries, qui évite les réceptions du dimanche pour faciliter le repos dominical de ses domestiques et qui loge ses bonnes dans son appartement, mais non pas au sixième, pour éviter le danger des contacts incertains; ce sont les exemples du propriétaire qui fait bon accueil aux ménages chargés de famille; de l'industriel qui met la paye au vendredi au lieu du samedi; du malade qui évite de cracher dans les rues et les lieux publics pour ne pas propager son mal; de l'individu quelconque, enfin, qui « voit derrière la locomotive le mécanicien et le chauffeur, derrière l'arbre le bûcheron, dans la vigne le vigneron », etc. (1).

Eh bien! demanderai-je, pourquoi est-ce là du sens social? Et pourquoi n'y en a-t-il que là, à en juger par les exemples ci-dessus, puisque j'ai épuisé ainsi la liste que le *Guide* en donnait?

Quant à moi, je répondrai que c'est tout simplement du souci charitable pour la moralité ou l'utilité d'autrui; je dirai que ce sont certaines inspirations de la bienveillance, de la sollicitude, de la délicatesse pour autrui, en un mot, encore et toujours certains cas de la charité (parce que jamais personne n'a prétendu que la charité fût contenue tout entière dans l'aumône); mais je dirai surtout que le sens social, dans la vérité étymologique du mot, est quelque chose de tout différent et quelque chose dont les catholiques sociaux et l'Action populaire sont radicalement dépourvus. Je le démontrerai plus tard.

Le sens social, dirai-je maintenant, c'est bien une aptitude à discerner promptement et justement les répercussions que les actes et les situations des uns doivent avoir sur les actes et les situations des

1. *Op. cit.*; p. 20.

autres, pris d'une façon collective. Il y a un sens musical qui consiste à percevoir les nuances ou l'harmonie des sons; il y a uh sens esthétique qui consiste à saisir et à admirer la beauté dans la nature ou dans l'art; il y a un sens moral. qui n'est autre chose qu'une conscience exercée à distinguer judicieusement le bien d'avec le mal : et le sens social, s'il existe, doit être une facilité analogue pour apprécier sainement et justement les influences que les situations et les actes des uns vont exercer sur les situations et les actes des autres, envisagés d'une façon impersonnelle et générale. Mais, partant de là, je crois que Bastiat possédait le sens social infiniment mieux que le P. Desbuquois. Son célèbre apologue du menuisier en est une preuve devant laquelle pâlissent tous les exemples très spéciaux présentés par le *Guide* de Reims. Or, les catholiques sociaux possèdent peu ce vrai sens social; car ils s'en sont eux-mêmes privés lorsqu'ils se sont interdit toute connaissance et toute étude des faits économiques, branche cependant si importante des faits sociaux.

Je reviens aux exemples que le *Guide* de Reims donnait « pour illustrer, disait-il, cet essai de définition ». Hélas! ils ne correspondent pas à toute la définition et ils correspondent aussi à autre chose que la définition. En effet, si je cherche à soustraire mes domestiques au danger des mauvaises fréquentations, en quoi y montré-je plus de « sens social » que lorsque je choisis pour mon fils une bonne maison d'éducation au lieu d'une mauvaise? Dans un cas comme dans l'autre, c'est de répercussions individuelles qu'il s'agit et non pas de répercussions diffuses ou collectives, sociales en un mot. De plus, si « j'ai le sens social quand je vois... le mécanicien et le chauffeur derrière la locomotive » (ou plutôt dessus), en quoi la théorie des répercussions y est-elle intéressée? Autre difficulté que je soulève : si de la part du voyageur il y a du sens social à voir le mécanicien derrière la locomotive, est-ce que de la part du mécanicien il ne devrait pas y en avoir aussi à voir le voyageur dans le wagon? Car, remarquez-le bien : le *Guide* de Reims ne conçoit de sens social possible que du côté des patrons ou des riches; il ne se demande pas si les actes des ouvriers ou des employés ont une répercussion sur les conditions patronales; il ne recherche pas même si le travailleur qui fait du sabotage manque ou ne manque pas de sens social. La définition était boiteuse, avons-nous dit : les applications qui en sont faites en sont franchement vicieuses. Toute cette page du *Guide* de Reims, pompeusement intitulée « de l'éducation du sens social », n'est donc faite que de sophismes ou de puérilités.

Dans ce qui suit, le *Guide* de Reims met trop visiblement une antithèse entre la charité et le sens social, tout en appelant celui-ci « l'épanouissement d'une charité très éclairée, très perspicace, très réfléchie. » Le sens social sera donc au delà de la charité. Et pourtant,

quand il y a une charité toute nue qui fait éclore des Vincent de Paul, des Jeanne Jugan et ces milliers de femmes enrôlées dans leurs congrégations, je me demande malgré moi si, poussée alors jusqu'au don de soi-même — ce qui est la plus grande preuve d'amour, disait le Christ dans le discours après la Cène — la charité pourrait bien admettre un épanouissement plus complet que serait enfin le sens social. Car Vincent de Paul et Jeanne Jugan, si grands par la charité, paraîtraient de nos jours bien petits par le sens social, ce degré supérieur auquel la charité chez eux ne se serait point épanouie. C'est que les panégyristes du sens social veulent surtout des syndicats et des réformes législatives. L'aumône, à laquelle ils affectent de croire que la charité se réduise, est dénigrée volontiers.

Ils aiment à dire que « l'on fait peu de chose avec l'argent tout seul et que l'on fait plus avec le sentiment de l'ordre et de la justice » (1). Mais pourquoi ne pas faire ici une place à l'amour du pauvre ou de l'ouvrier, une place à un amour qui serait l'essence et l'excellence de la charité? Et pourquoi réclamer si vite « l'ordre et la justice », en faisant songer d'avance aux revendications, haineuses parfois, que l'on va développer dans le corps du volume?

***

Au XVIIIe siècle, la philosophie anglaise avait exalté, sinon même inventé le sens moral, pour battre en brèche, grâce à lui, la vieille morale — métaphysique, religieuse, et traditionnelle tout ensemble — qui est le commandement d'un suprême législateur. Je ne sais si au seuil du XXe siècle commençant les catholiques sociaux n'ont point, je ne dis pas inventé, mais exalté tout ensemble et faussé le sens social pour pouvoir, grâce à lui, affaiblir la notion même du droit. Le reproche est grave, je tâcherai d'en établir le bien-fondé.

Tout le monde connaît l'école écossaise et sa théorie d'un sens moral qu'il faut éduquer par l'exercice, comme le sens de la musique ou de la peinture peut se développer par l'étude. Shaltesbury fut un des premiers représentants de cette école. Francis Hutcheson, mort en 1747 et professeur de philosophie morale à Glasgow avant Adam Smith, marcha dans la même voie. Son sens moral n'est plus une force qui nous pousse à l'action et qui rétablisse l'équilibre entre les impulsions égoïstes et les impulsions altruistes; elle est bien davantage, comme l'est aussi le sens de la beauté, une faculté d'examiner et de juger, de juger comment l'égoïsme et la recherche de l'intérêt commun s'uniront en nous pour nous procurer la plus grande jouissance. Adam Smith arrive avec sa *Théorie des sentiments moraux*, trop connue pour que je m'attarde à l'exposer : je me bornerai à dire que, si fausse qu'elle soit, on n'a pas à la reprocher à Smith

1. *Op. cit.*, p. 21.

quand on envisage celui-ci comme économiste, puisqu'elle n'a rien inspiré de son œuvre économique, pas même les lacunes, ni le désordre qui s'y rencontrent.

Quoi qu'il en soit, la théorie du sens moral était imaginée ou favorisée pour ruiner la morale elle-même, la morale considérée comme l'expression d'un droit naturel supérieur à l'homme et pour ainsi dire antérieur à lui. En attendant, ce sens moral se substituait au code même de la morale. Sentiment et jugement, il devenait aussi volonté et acte.

Eh bien! le sens social de Reims est aussi tout cela à la fois ou bien subit aussi toutes ces métamorphoses. En haut de la page 21, il est une « disposition de l'âme à sentir, à voir... » Au bas de la page, il « ne va pas sans mortification de la volonté... il est l'épanouissement d'une charité... » Quoi! « voir ne va pas sans une mortification de la volonté »? Quel chemin parcouru en vingt lignes, sans autres étapes intermédiaires que des exemples mal adaptés à la définition! Et combien donc n'avais-je pas raison de signaler ici les défaillances de la logique!

Puis, si vous voulez voir comment ce sens social duquel a jailli le *Guide* de Reims, étouffe ou fausse le sens juridique, passez à la page 230 du volume. Je la transcris en entier.

C'est de la grève qu'il s'agit et de ses relations avec le droit.

Le phénomène de grève, dit le *Guide*, déconcerte les juristes. Qu'y a-t-il au fond de cette réalité mystérieuse de la grève? Il faut, pense M. Paul Bureau, demander l'explication aux droits primordiaux de la société tout entière. Dans toute grève juste, les grévistes seraient les porte-parole de l'ordre social : la preuve en serait que l'opinion publique ou la conscience collective les soutient souvent. Derrière le conflit qui divise employeurs et employés, chacun apercevrait la lésion soufferte par la société elle-même quand le salaire est réellement insuffisant ou quand la durée du travail est trop longue : l'ordre social est alors en jeu et les grévistes sont devenus pour un jour ses défenseurs. Dès là qu'apparaît une violation patente du droit imprescriptible qu'a tout homme de vivre honnêtement en travaillant — bien entendu les moyens de conciliation une fois épuisés — la grève est licite, et aucun contrat passé entre employeurs et employés ne peut l'empêcher, parce que l'ordre public et les bonnes mœurs (art. 6 du Code civil) sont en cause : le respect des droits primordiaux d'un certain nombre d'ouvriers intéresse la société tout entière (*La grève et les droits de la vie collective. Bulletin de la semaine*, n° du 28 décembre 1910).

Cette ingénieuse conception sera-t-elle agréée de nos jurisconsultes classiques? Nous en doutons : ils n'ont pas coutume d'aller chercher si loin et si haut. Pour eux, l'arrêt concerté du travail est un fait quelconque sans signification sociale ou morale plus profonde que d'autres. Certains, cherchant à voir un peu au delà de la façade des choses, disent que la grève en général ne rompt pas le contrat de travail, mais le suspend seulement ou même ne l'affecte d'aucune manière : d'autres — et la jurisprudence de la Cour de cassation les suit — affirment que la grève rompt toujours le

contrat. Mais en dehors des tribunaux, personne ne croit plus guère à cette théorie : les ouvriers la repoussent et les patrons agissent le plus souvent comme s'ils ne l'admettaient pas. La jurisprudence tient bon : en cette matière comme en d'autres, *le juridique retarde sur le social* (c'est nous qui soulignons). Un droit nouveau s'élabore, qui n'a rien de commun avec notre législation individualiste, et déconcerte les vieux interprètes du Code.

C'est tout. Là s'arrête le chapitre ou du moins la partie théorique et doctrinale du chapitre.

On l'a vu : la citation que nous venons de faire comprend deux parties :

1° Une analyse ou résumé de la thèse de M. Bureau. Eh bien! cet auteur n'est point à coup sûr une autorité pour des catholiques consciencieux; quant à l'organe d'où ce texte a été tiré — le *Bulletin de la Semaine* — il n'en a jamais été une et il en serait une moins encore maintenant, après la condamnation du cardinal Andrieu, qui a recueilli les adhésions de la majorité de l'épiscopat français, reçu les félicitations du Cardinal Secrétaire d'Etat et mérité enfin les éloges de la Congrégation Consistoriale.

Or, cette citation de M. Bureau n'est pas un document quelconque visé par manière de renvoi. Aucune réserve n'est faite. Le R. P, Desbuquois fait donc siennes les théories qui s'y trouvent.

Ces théories sont particulièrement dangereuses.

D'abord, si la grève est juste, les grévistes sont « les porte-paroles de l'ordre social tout entier ». Pourquoi tout entier? Si moi, si plusieurs membres de ma famille, si tous les membres d'une association ou d'un groupement nous sommes victimes d'une lésion de droit, admettra-t-on que l'Etat, en nous faisant rendre justice, intervienne pour venger ou défendre la société tout entière? Non, et nous tous les premiers nous n'en demandons pas autant. Nous ne prétendons qu'à garder ou qu'à nous faire rendre ou qu'à nous faire payer ce qui est à nous, ce qui nous a été pris ou ce qui nous est dû. Mais nous n'élevons pas le procès au niveau d'un conflit social. Et pourquoi ici en serait-il autrement? Ce sera, dit M. Bureau, parce que l'opinion prend le parti des grévistes. Cela suffit : la cause alors est entendue. La vieille leçon que la Bible donnait au juge, *Non acquiesces plurimorum sententiæ*, n'est plus de mode chez les gens qui ont reçu du ciel le sens social et qui l'ont développé par l'étude du *Guide* de Reims. Nous en sommes à la lutte des classes : par conséquent le droit et le Code n'ont plus qu'à se taire.

Le Code!... pourtant M. Bureau sait bien s'en souvenir et citer son article 6 pour en tirer le principe de la nullité des conventions contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Aucun contrat ne tiendra plus entre employeurs et employés... Alors, demanderai-je, pourquoi la campagne entreprise par les sociaux en faveur du con-

trat collectif, si, dénué comme il l'est de toute efficacité pratique et de toute sanction effective, maintenant vous le déclarez dénué en outre de toute force même simplement morale? Les grévistes et l'opinion jugeront. Le sens social aura pourvu à tout. Mais j'estime aussi que l'anarchie régnera dans la société.

Cette page du *Guide* de Reims, que nous avons transcrite plus haut renfermait encore :

2° Des formules propres et originales, dans lesquelles Reims parlait de soi-même et tirait tout de son propre fonds. Ici, c'est la théorie de la grève considérée comme suspendant le contrat de travail, mais ne le rompant pas; c'est le dédain systématique de la science du droit et de ses principes; c'est l'aurore d'une grande révolution, annoncée par ces simples mots : *Le juridique retarde sur le social.*

Je n'insiste pas sur le reproche fait aux patrons d'agir le plus souvent comme s'ils tenaient le contrat de travail pour seulement suspendu.

Eh oui! ils reprennent les grévistes à l'atelier ou à la mine: mais qui donc — ou serait-ce vous le premier — qui donc leur reprocherait de ne pas se prévaloir de la rigidité d'un principe et de faire montre ensuite d'humanité et de bienveillance?

***

Le sens social, comme nous venons de le voir, fait fi du sens juridique et j'ose dire aussi qu'il fait fi volontiers du droit lui-même, dont le sens juridique n'est que la juste et claire vision. M. Villey, doyen de la Faculté de Droit de Caen, vient précisément de publier dans la *Revue d'Economie politique* (n° de mai-juin 1913), sous ce titre *le Droit dans l'Economie sociale,* un très remarquable article que nous demandons à résumer ici (1). Qu'on veuille bien nous le permettre, puisque les lecteurs habituels de la *Critique du Libéralisme* ne se rencontrent point parmi les familiers de la *Revue d'Economie politique.*

M. Villey débute par cet énoncé de principes.

Je voudrais montrer très brièvement l'importance du droit dans le domaine de l'économie sociale; il me semble que cette notion essentielle s'obscurcit.

Quand je parle de droit, j'entends un droit naturel, émanation d'une justice absolue, antérieur et supérieur au législateur et à la loi positive, laquelle n'en est que l'expression plus ou moins exacte. Cette thèse est aujourd'hui fort contestée...

S'il y a une justice absolue, elle s'impose dans les rapports sociaux et elle y donne naissance à un droit naturel...

On dira : « Mais le législateur n'est-il pas, dans tous les cas, chargé de dire soit ce qui est *juste,* soit ce qui est *utile?* Et par suite, sa volonté ne s'imposera-t-elle pas dans tous les cas avec une égale force?

La différence pourtant est grande! La *justice* a, d'une manière plus ou

1. *Revue d'Economie politique,* 27e année, p. 290 et s.

moins distincte, son reflet dans la conscience humaine, et quand elle est perçue par elle, elle s'impose avec un caractère impératif. L'*utilité* ne peut être perçue que par l'intelligence, souvent après un laborieux effort, et elle ne s'impose jamais d'une manière aussi impérative, parce que d'une part elle est variable et que, d'autre part, les phénomènes sociaux sont d'une extrême complexité... Certes, la conscience humaine, dominée par la passion, a souvent erré : mais conclure de là que le droit varie, c'est confondre le droit et la notion du droit...

Suit une longue discussion des formules de M. Duguit et de M. Bourgeois : M. Duguit, pour qui « la solidarité sociale est à la fois le fondement du droit et du pouvoir social »; M. Bourgeois, qui plagiant en 1896 la *Propriété sociale et la démocratie* de M. Fouillée, parue en 1883, a cru édifier le premier, dans sa *Solidarité*, une théorie du quasi-contrat social en parallèle ou en opposition avec la théorie du contrat social de Rousseau, et qui alors, des services rendus à chacun de nous par les générations disparues et les générations actuelles, a conclu sans plus à une dette proprement dite, à forme civilement obligatoire, dont chacun maintenant serait tenu à l'égard de tous. A cela M. Villey répond très justement :

La solidarité est un pur fait, et un fait ne peut pas être générateur de droits; il ne peut être que l'occasion à propos de laquelle se manifestent des droits : mais ces droits naissent d'une cause supérieure (1).

Nous ne suivrons pas plus loin M. Villey sur ce terrain : car ce sont là des erreurs dont les catholiques sociaux se sont gardés, quelles que soient les autres où par ailleurs ils se soient laissé entraîner.

Mais il y a lieu de méditer ce qui vient ensuite.

Cela posé, dit M. Villey, je voudrais montrer deux choses : 1° que le sens du droit, le sens juridique a une importance capitale pour le maintien de l'ordre social; 2° que le droit est un élément considérable dans la plupart des problèmes économiques. Je me bornerai à quelques considérations générales...

De même que le sens artistique ou esthétique est la compréhension et l'amour de ce qui est harmonieux, le sens juridique est la compréhension et l'amour de ce qui est *droit, quod rectum est*, disaient les Romains. Je dis la compréhension et l'amour; ces deux choses sont inséparables et c'est ce qui fait l'importance sociale du sens juridique. Celui qui comprend le beau et l'art, l'aime par cela même; celui qui comprend l'harmonie se passionne pour elle; celui qui comprend le droit, le respecte : le sens du droit évoque immédiatement et impose la notion du devoir. Qu'on ne s'y trompe pas : l'obscurcissement de la notion du droit est un des traits les plus alarmants de notre société contemporaine, dominée de plus en plus par l'intérêt. On en pourrait citer des preuves à l'infini.

Je livre ce qui suit à l'attention de M. Bureau et de tous ses admirateurs ou disciples.

1. *Loc. cit.*, p. 249.

Quand naguère nombre des agents des postes se sont, sous un prétexte d'ailleurs des plus futiles, subitement mis en grève, arrêtant toutes les correspondances et les relations sociales sur presque toute l'étendue du territoire; quand, plus récemment, les travailleurs des chemins de fer se sont entendus pour arrêter les transports sur toutes nos voies ferrées, c'est-à-dire pour paralyser toute la vie nationale, aucun d'eux ne s'est dit : « Je n'ai pas le droit de faire cela! Je n'ai pas le droit, pour mon intérêt particulier, d'infliger à tous ces industriels, à tous ces commerçants, à tous ces hommes d'affaires, qui n'en peuvent mais, des pertes énormes, peut-être la ruine! Je n'ai pas le droit de priver ce père, cette mère, des nouvelles de leur enfant, mourant là-bas loin d'eux! Je n'ai pas le droit, après m'être chargé d'un service public qui ne saurait admettre d'interruption, de l'arrêter net et de paralyser la vie nationale! » C'est le sens du droit qui a manqué à tous ces hommes, de braves gens pour la plupart, et le sens du droit a été étouffé chez eux par l'intérêt personnel.

Que d'exemples semblables on pourrait citer!

C'est un symptôme bien inquiétant, que beaucoup paraissent s'imaginer que l'intérêt crée le droit. Et c'est ce qui ne laisse pas d'alarmer ceux même qui ont vu avec sympathie naître le mouvement syndicaliste moderne, devenu si puissant : mouvement excellent en tant qu'il limite son objet à la défense des droits des syndiqués, mais qui deviendrait un danger public s'il prétendait créer et imposer un droit spécial aux syndiqués, au détriment des autres...

On ne saurait exagérer l'importance du sens juridique, au double point de vue de la paix sociale et du progrès des individus. Aussi est-ce un grand mal social quand l'Etat, qui devrait être le gardien du droit, viole lui-même le droit ou fausse la notion du droit; et il ne serait pas nécessaire de remonter bien haut pour en trouver de regrettables exemples (1).

M. Villey, hélas! n'a que trop raison! Et nous autres catholiques, pouvons-nous ignorer ou oublier que les lois scélérates de 1901 et 1904 contre les congrégations, de 1905 contre l'Eglise, ne se fussent jamais faites si le sens juridique n'avait pas été oblitéré dans l'esprit de nos législateurs? Expulsions par voie administrative, dessaisissement des tribunaux civils, prescriptions réduites de trente ans à six mois avec des points de départ arbitraires, violation de toutes les règles sur l'exécution des charges imposées aux donations, confiscations brutales, ironie des versements à la Caisse des dépôts et consignations, revendications imposées à des propriétaires possédant, et ce, à peine de perdre tous leurs droits, tout cela et mille autres choses encore;... que d'hérésies proférées par de soi-disant juristes, mais des juristes qui avaient perdu le sens juridique et l'idée même du droit!

Toutefois, M. Villey ne s'occupe que du droit dans l'économie sociale, comme nous-même aussi nous ne parlons que de sens social. C'est donc là qu'il va prendre encore ses exemples.

1. *Loc. cit.*, p. 298-299.

Qu'il s'agisse du travail ou du commerce, de l'émigration ou de la colonisation, de l'impôt, de la prévoyance ou de l'assistance, du rôle de l'Etat ou de celui des associations, partout et toujours se pose une question de droit, trop souvent mise en oubli, parce que les questions d'intérêt semblent primer tout...

On parle à chaque instant de mettre plus de justice dans l'impôt et c'est pour cela que l'on marche à grands pas dans la voie de la progressivité, substituée à la proportionnalité. Cependant, pour mettre plus de justice dans l'impôt, la première chose à se demander est de savoir dans quelle mesure chaque citoyen doit contribuer aux dépenses de l'état social : c'est par cette règle de droit et non par des considérations sentimentales et vagues que la question doit être résolue...

Et je ne craindrai pas de redire, malgré le courant d'opinion qui a emporté la presque unanimité du Parlement, que cette loi récente des retraites ouvrières et paysannes obligatoires — que la grande majorité des intéressés a nettement condamnée — fut un abus de pouvoir et une violation du droit... J'estime que le mal venant de cette violation du droit individuel est très supérieur au bien, assez problématique, qu'on attend de cette loi (1).

Je ne sais si M. Villey avait lu ou retenu quelque chose de la lettre si féconde en enseignements et en leçons que le cardinal Merry del Val écrivit il y a quelques mois à M. de Mun. « Ce qui était le pire » pour le Cardinal Secrétaire d'Etat, c'était de « voir un droit naturel, soi-disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la conscience, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ». Je ne sais, dis-je, si l'honorable doyen de la Faculté de Droit de Caen a connu cette formule : mais ce que je sais, c'est qu'il se l'est appropriée dans un sens tout pareil, quand il a dit qu'il « est de mode de définir le droit comme un ensemble de règles contingentes, convenant à un moment donné à un état social déterminé et changeant avec lui » (2).

Eh bien! l'Action populaire de M. Desbuquois a une formule analogue, mais elle l'a pour s'indigner des résistances que la fixité du droit persiste à opposer aux contingences et aux revendications. « En cette matière, comme en d'autres, dit Reims, *le juridique retarde sur le social* » (3).

Le cardinal Merry del Val trouvait qu'on allait trop vite ou plutôt qu'on avait tort d'aller vers les contingences de l'historisme; le *Guide*, au contraire, se désole qu'on y aille trop lentement.

***

« Le juridique retarde sur le social ».

1. *Loc. cit.*, p. 300-301.
2. *Ibid.*, p. 290.
3. *Guide social*, 1902, p. 231.

Qu'est-ce donc que le « social » au sens de Reims? C'est l'émancipation économique, par la puissance des syndicats ouvriers, et avec elle marchera d'un pas égal l'émancipation politique des travailleurs. J'emploie à dessein ici ces termes mêmes d'émancipation économique et politique : ce sont ceux dont Pie X, dans sa Lettre sur le Sillon, se servait pour y réprouver précisément ce qu'il y décrivait : mais qu'on me pardonne de les appliquer ici puisque nul autre ne représente mieux les choses et puisque le *Guide* de Reims ne peut pas non plus contester qu'il ait préconisé cette double émancipation.

« L'avenir, dit-il, sera ce que le syndicalisme le fera... La puissance syndicaliste semble arriver maintenant à ce point de son évolution où, sans cesser d'être elle-même, elle va devenir force politique et gouvernante... » Où en est-il déjà? « Il évince du premier plan la politique et les combinaisons des groupes, pour imposer à l'attention du monde les *revendications de la vie sociale* ». Vous avez bien lu : *revendications* ; or, comme je ne soupçonne point les Pères de Reims d'ignorer le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, qui prescrit de n'employer le mot « revendications » que pour exprimer des réclamations de *justice*, je comprends qu'ils tiennent ici pour juste ce qui est demandé. Quoi? même les revendications de la C. G. T.? Oui, répond Reims : « Toute l'explication du succès de la C. G. T. est là : elle arbore le drapeau des *droits méconnus* » (1).

J'ai beau tourner la page, je ne vois nul regret, ni nul blâme de ces faits, de ces tendances ou de ces aspirations. Au contraire, le blâme — et sous une forme sévère — est pour « la presse bourgeoise qui, de parti-pris ou plus souvent par ignorance, travestit l'histoire quotidienne et fausse de la sorte le jugement du lecteur »; il est pour les prédicateurs ou les éducateurs de la jeunesse qui « ne proposent qu'un catholicisme expurgé de sa doctrine sociale... un catholicisme *ad usum Delphini*... un catholicisme incomplet ». Et toute cette tirade finit par une élogieuse citation de ce même M. Duguit que tout à l'heure nous avons vu blâmé par M. Villey parce qu'il « fondait tout le droit sur la solidarité sociale » (2). Vraiment, si M. Villey est un libéral en économie politique, (ce que je ne lui conteste point et ce dont je le félicite), il nous a montré, en matière de droit naturel et de philosophie sociale, des principes que Reims pourrait lui envier. Je le félicite, tout particulièrement, d'être plus sévère et plus perspicace que Reims dans le choix de ses autorités ou de ses amitiés.

Avec Reims, le sens social qu'on nous avait défini tendait tout entier à cette fondation de la « cité nouvelle » que le Sillon a demandée. C'était la « cité nouvelle » que réclamait aussi M. Lerolle

1. *Guide social*, p. 200.

2. *Guide social* de Reims, 1912, p. 145-148. *Revue d'Economie politique*, 1913, p. 291.

lorsque, succédant à M. Bazire comme président général de l'Association catholique de la Jeunesse française, il donnait en un article manifeste le « Programme d'action sociale » que la *Critique du Libéralisme* a rappelé si opportunément dans son numéro du 1er juillet (1).

Le sens social, défini alors comme une « disposition de l'âme à sentir et à voir des répercussions », est devenu bien davantage une aspiration et une tendance; il a passé insensiblement de la tête au cœur et voilà pourquoi, en l'espace de vingt lignes, il s'est résolu en une volonté et un amour de « l'ordre et de la justice ».

Mais précisément, dans cette évolution, il oubliait d'être ce que l'on nous avait dit qu'il était. Il oubliait de sentir et de voir. Il ne résidait plus dans l'esprit; il n'avait point cette netteté de jugements et de conceptions qui naît de la pénétration de l'intelligence; il s'absorbait en un sentiment aussi flou que généreux, véritable dilettantisme d'artiste ou d'orateur, trop souvent aussi procédé de candidat briguant les sympathies et les compliments de la démocratie, sinon encore ses suffrages.

Le sens social, nous disait-on, saisit les « répercussions » de nos actes « sur le travail, la santé, la moralité des autres et sur le bien public ». Alors, s'il s'agit spécialement du travail, de la santé, et de la moralité, pourquoi y ajouter en général le bien public qui déjà les embrasse? Ou n'est-ce pas plutôt une manière de dire que travail, santé et moralité sont les seuls éléments de bien public dont le sens social ait à s'occuper? Si c'est cela, c'est vraiment trop peu.

Je me souviens maintenant de ma promesse de démontrer que les « sociaux » manquent du sens social beaucoup plus que les économistes tout court. Parfaitement oui, je l'ai dit et je le répète. Ils en manquent, parce qu'ils limitent leurs observations ou leurs perceptions à un seul ordre de recherches et qu'ils laissent ainsi de côté, très systématiquement, une foule de répercussions sociales qui portent d'abord d'une façon directe sur des éléments de bien public autres que le travail, la santé et la moralité, mais qui ensuite, d'une façon indirecte et pourtant avec une force irrésistible, portent bien même sur ces trois éléments.

La grande préoccupation des hommes qui affectent de posséder le sens social, c'est la hausse des salaires, à laquelle s'ajouterait parallèlement la réduction des temps de travail. Si l'on réclame avec tant d'instance la maîtrise de la corporation ou la mainmise du syndicat sur le métier, ce n'est que pour pouvoir supprimer en lui la concurrence intérieure du travail; ce n'est que pour permettre aux ouvriers de relever leur condition par la hausse des prix de la main-d'œuvre. Eh bien! supposez que ces « revendications » triomphent d'une manière générale : quel en sera le résultat? Toutes cho-

1. *Loc. cit.*, p. 383.

ses égales d'ailleurs (on ne nous dit point que dans l'intervalle ces « autres choses » aient changé), voilà la hausse forcée des prix de revient (ou coûts de production) : voilà, par conséquent, une hausse parallèle des prix de vente, au moins dans toute la mesure où des profits patronaux n'auront pas pu être réduits, par le motif qu'ils étaient déjà assez exigus ou assez incertains. Alors la hausse des prix de vente entraînera la cherté de la vie : donc, l'ouvrier mieux payé ne sera pas plus à l'aise parce que la pièce d'un franc plus aisément gagnée sera dépensée plus nécessairement qu'autrefois. — Je le demande : qu'est-ce que le « sens social » de Reims a pénétré de ces inévitables répercussions ? Rien assurément, puisqu'il n'en a rien dit.

Continuons si vous voulez. En fait, depuis un siècle, un demi-siècle, on a noté une hausse des salaires réels plus que supérieure à celle des salaires nominaux : autrement dit, quand le salaire du temps a monté de 100 %, de 50 %, de 25 %, le prix des choses nécessaires de consommation courante n'a monté que de 50%, de 25 %, de 15 % peut-être. Qu'est-ce encore que le « sens social » vous en dit ? Rien et toujours rien. Il ne perçoit pas le phénomène ; moins encore par conséquent l'expliquerait-il, comme fait l'économie politique, par la productivité d'un travail qu'une nature mieux domptée est maintenant en état de mieux servir.

En tout cela, le fameux sens social s'abstrait trop dédaigneusement loin des problèmes de l'ordre économique proprement dit ; il se tient trop systématiquement étranger, par exemple, à la question des changements du pouvoir de la monnaie. Celle-ci achète moins et les choses sont plus chères quand elle est plus abondante ; mais, comme Claudio-Janet l'a bien fait ressortir, le même phénomène de cherté se constate aussi quand des marchandises moins abondantes, produites par un travail moins actif, s'offrent en échange d'une monnaie qui ne l'est ni plus ni moins.

Le récent opuscule de Marguerite Gemähling (Madame ou Mademoiselle, je l'ignore) sur le *Salaire féminin* passe à pieds-joints sur toutes ces questions, sans même les soupçonner. Il faut, dit Marguerite Gemähling, que les salaires des femmes soient égaux à ceux des hommes ; quand ils le seront, le patronat n'aura plus intérêt à solliciter ou à accepter le travail des femmes, et les ateliers qui exigent une dextérité de doigts toute féminine seront seuls à en occuper encore. Puis alors les hommes, n'étant plus concurrencés par les femmes, feront hausser de nouveau leurs propres salaires, de telle sorte que le gain nouveau qu'ils y trouveront leur permettra de tenir leurs femmes dans leurs ménages sans qu'elles aient à fréquenter plus longtemps les usines. Voilà le thème en sa naïve simplicité.

Sur le papier, c'est très beau. Pourtant, à défaut d'un sens social auquel je ne prétends pas dans l'acception de l'école de Reims, mon

sens économique me met en défiance. Car de deux choses l'une : ou bien cette évolution généralisée produira, toutes choses égales d'ailleurs, l'enchérissement général que j'examinais il y a un instant; ou bien, restreinte à l'industrie manufacturière et non étendue à l'agriculture, cette évolution n'affectera pas le prix des denrées alimentaires, mais par le renchérissement des produits manufacturés et par l'affaiblissement général du pouvoir de la monnaie elle déprimera d'autant la situation des travailleurs agricoles, que déjà le simple parallèle des salaires urbains et des salaires ruraux, des agréments plus ou moins malsains de la ville et des rudes nécessités de la campagne, rend partout introuvables.

Je pourrais longtemps continuer ainsi et multiplier les arguments ou les exemples. A quoi bon? Le sens social, me dirait-on, supplée à tout; il est à lui seul une intuition; il est une révélation de l'immanence d'une vérité que nous portons en nous-mêmes et que nous avons seulement à y regarder. Je n'arriverais ni à convaincre mes contradicteurs que le monde social est infiniment plus complexe qu'ils ne veulent le voir, ni à leur faire reconnaître que l'on résout mal les problèmes d'économie sociale quand on veut les isoler des questions d'économie politique que la Providence y a faites connexes. J'en arrive à me demander s'ils n'ont pas imaginé le sens social pour mieux pouvoir avec lui s'affranchir des entraves que la tradition, le droit et la raison mettraient aux belles envolées de leurs utopies. Raison de plus par conséquent de me défier.

J. RAMBAUD.

SIXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DU PROGRÈS RELIGIEUX

(CHRÉTIENS PROGRESSISTES ET LIBRES CROYANTS)

Les meilleures plaisanteries, dit-on, sont les plus courtes. Tel n'est pas le cas du sixième Congrès international du « progrès religieux » qui, après Londres, Amsterdam, Genève, Boston et Berlin, s'est tenu à Paris du 16 au 21 juillet dernier. Ce Congrès, dont le but apparent est « de grouper autour d'une même et grande espérance et d'une action commune tous les hommes de bonne

volonté qui unissent à de vivantes aspirations religieuses un besoin profond de progrès de la liberté » n'est en réalité qu'une conspiration hypocrite contre le catholicisme. Il était temps de mettre fin à cette plaisanterie macabre et de percer à jour le cynisme d'une conjuration moderniste qui réunit pasteurs, rabbins, apostats, catholiques dévoyés ou fourvoyés. Aussi bien est-ce le but que nous nous proposons ici. La revue n'aurait pas à s'occuper de ce Congrès huguenot, n'était justement le prétexte menteur dont il se couvre. Les protestants, comme les juifs, les mahométans, les boudhistes ont toute liberté de faire telle réunion qu'il leur plaît; mais ce que nous ne saurions tolérer, c'est qu'au nom de la liberté et du progrès religieux, des sectaires embrigadés dans le modernisme viennent déverser l'injure et le sarcasme sur le catholicisme qu'ils sont censés respecter. « Le Congrès, lit-on dans le manifeste, aspire à réunir tous ceux que les questions religieuses intéressent, tous les représentants des diverses Eglises ou groupements religieux, tous les lutteurs individuels qui sont désireux de travailler de toutes leurs forces au progrès religieux.

» Le Congrès n'impose ou n'exclut aucun *Credo*. Il aspire seulement à grouper pour une action plus efficace, tous ceux qui, au milieu de la diversité des formules religieuses, éprouvent un même ardent besoin de rénovation spirituelle, une même faim et soif de justice et d'amour, de fraternité humaine et de mutuel respect ».

Nous ne tarderons pas à voir comment on y entend la fraternité humaine et le respect des croyances religieuses.

Les premiers congrès des religions, pour justifier leur raison d'être, affectaient l'impartialité envers le catholicisme. La situation est bien changée. Celui-ci a un caractère nettement protestant et moderniste, à telles enseignes qu'aucun orateur catholique n'y a pris la parole, car nous ne pouvons prendre pour tel ni M. Boutroux, président, ni M. Julien de Narfon. Et encore leur libéralisme complaisant a dû s'offusquer des attaques violentes dont le catholicisme a été l'objet. Mais aussi qu'allaient-ils faire dans cette galère? Ils ont payé cher le plaisir de plastronner au milieu de tous ces ennemis de notre foi, contre laquelle le protestantisme avait lancé toutes les forces du modernisme. C'est contre l'Eglise, ses dogmes, sa morale, sa discipline, son culte, sa liturgie que toutes les attaques sont dirigées. Il était bon qu'apparût dans tout son cynisme cette conjuration judéo-protestante, pour que fût dévoilé le but réel de ce Congrès. Il est vrai que personne ne pouvait s'y tromper. La composition même du bureau indiquait dans quel sens les travaux seraient orientés, en dépit de la présidence de M. Boutroux. On y voit les noms des Bonet-Maury, Théodore Reinach, Jules Siegfried, Paul Stapper, Charles Wagner, le rév. Ch. Wendte, John Viénot, M. Reyss, etc. Quant aux membres du Comité français et aux présidents d'hon-

neur, ce ne sont que pasteurs allemands, anglais, américains, genevois, hollandais. Dieu merci, on n'y rencontre aucun nom de catholique français. Ce Congrès, on le voit, ressemble fort à une Babel du modernisme international. Les journaux et revues qui le patronnent y ont intéressé toutes les complicités audacieuses des sectes.

Dès la séance d'ouverture, nous aurons dans le petit discours du pasteur Wagner, qui la préside, et dans les autres allocutions la note dominante, c'est-à-dire la note moderniste.

« Je salue, dit-il, *au nom de la France, (!!!)* les congressistes accourus des quatre coins du monde. Ils ont recueilli le patrimoine intellectuel constitué par leurs ancêtres, mais ils savent « *qu'un patrimoine se perd par un esprit de conservation étroit* ». Chaque génération adapte les croyances de la génération précédente à ses besoins nouveaux. « On ne peut vivre de la foi de ses pères, on ne vit que de la sienne propre ». « Cette largeur d'esprit qui réunit toutes les confessions dans un même congrès n'est, dit-on, qu'une forme de l'indifférence et de l'incrédulité. Admettons-le un instant. Si le protestant, le catholique, le musulman, le boudhiste n'apportent chacun ici qu'une religion amputée de ses dogmes reconnus faux par la raison éclairée, ils sont comme les convives d'un repas qui plaît, non par l'abondance des mets, mais par la fraternité qui y préside. Mais, en vérité, nous sommes tous les croyants d'une religion « *dont le fond est éternel et la forme transitoire* ».

Même note à peu près avec le pasteur Roberty, de l'oratoire de Paris, qui déclare, en son nom et au nom de ses collègues, les pasteurs John Viénot et Wilfred Monod; qu'il représente un protestantisme à la fois très conservateur, parce qu'il se rattache à l'enseignement du Christ, et très libéral parce qu'il adopte les résultats derniers de la science dans l'étude des textes sacrés. « Nous sommes extrêmement protestants, mais nous arrivons à comprendre que le monde ne le soit pas ». Ah! le brave homme!

A citer, toujours dans le sens d'une même orientation, ce que dit le Professeur Montet, de Genève. Il définit le progrès religieux « le progrès dans la recherche de la vérité religieuse ». L'Evangélisme suisse est obligé de le subir. Une propagande intense par l'enseignement et les conférences religieuses aboutit à ces résultats « heureux », preuve certaine d'un progrès religieux incontestable : 1° On ne parle plus du dogme trinitaire. Beaucoup de pasteurs l'ont abjuré et l'humanité de Jésus gagne ce que perd l'idée de sa divinité; 2° Les pasteurs sont partagés au sujet des sanctions futures, contre la doctrine du « Salut universel » et le « Conditionnalisme »; 3° La foi dans les miracles disparaît, la science ayant démontré que beaucoup d'entre eux n'en étaient pas, que les lois naturelles pouvaient en expliquer un certain nombre, *que l'explication des autres n'était retardée que par notre ignorance* ».

Pour bien accentuer la note moderniste, le pasteur Fischer, de Berlin, se plaint que l'orthodoxie protestante allemande ait employé à l'égard des protestants libéraux « d'odieuses coutumes catholiques », et ait essayé d'instituer une inquisition faisant appel au bras séculier. L'orthodoxie protestante prédomine, mais nos progrès, ajoute-t-il, sont constants, grâce à la publication d'une œuvre de science profonde, « l'Encyclopédie théologique moderne ».

Comme on le voit, c'est la note moderniste qui va dominer dans ce congrès, et qui expliquera cette sorte de fureur contre le catholicisme intégral, dont tant d'orateurs donneront le spectacle.

Nous allons en avoir tout de suite une nouvelle preuve dans une série de communications sur la « contribution française à la liberté religieuse ». Les Albigeois, les Vaudois, les Cathares, Calvin, Castellion, Jurieu, Voltaire, Rousseau, Edgard Quinet, Renouvier, Vinet, nous seront successivement présentés, à des titres divers, comme les héros de l'esprit de tolérance, pour avoir combattu l'omnipotence de l'Eglise catholique. C'est le trait commun qui les unit.

Un juif, Samuel Eliot, de Boston, vient exalter les Albigeois, les Vaudois, les Cathares et tous les hérétiques qui ont cherché à détruire l'unité française, comme les héros de la liberté religieuse. Ce sera pour lui l'occasion de stigmatiser l'intolérance catholique au compte de laquelle il mettra tous les forfaits qui ont marqué les guerres de religion. Inutile de dire avec quelle impudeur les rôles seront intervertis. Ce réquisitoire contre le catholicisme, souligné par l'attention et le sourire bienveillant des membres du bureau, est accueilli par les applaudissements enthousiastes de la salle. Le spectacle est pénible; mais nous ne sommes pas au bout de notre épreuve : il nous faudra subir jusqu'au bout ce déluge d'invectives.

Avec le pasteur J. E. Roberty, de l'oratoire de Paris, nous aurons une étude sur Calvin, dont il fera un apôtre de la liberté religieuse. Cette thèse, dit-il, peut paraître paradoxale, car Calvin fut intolérant et on a pu l'appeler le « Robespierre protestant ». Cependant les descendants du calvinisme français ont formé les Eglises presbytérienne, puritaine, baptiste, méthodiste, unitaire, c'est-à-dire celles qui sont les plus pénétrées d'*individualisme libertaire*. Et pourtant ceux-là qui affirment en toute circonstance leur gratitude envers Calvin, ont élevé un monument expiatoire à la mémoire de Servet. Comment expliquer ces contradictions?

D'abord, en fait sinon en théorie, Calvin en se révoltant contre l'Eglise a proclamé « le droit à l'existence de diverses théologies. » Ensuite les deux idées maîtresses de l'*Institution chrétienne* suffisent à expliquer comment les disciples de Calvin, plus logiques que le maître, ont pu proclamer une liberté de conscience illimitée. 1° Si la foi sauve seule, et non l'Eglise, ni les sacrements, ni le prêtre, alors l'autorité de l'Eglise perd toute valeur. 2° Dieu parle au cœur

même de l'homme : c'est le « témoignage intérieur du Saint-Esprit ». Sans doute, Calvin proclame en même temps que Dieu parle dans les Ecritures et que la voix de la conscience y trouve une confirmation. Mais dans les âges suivants les protestants trouvèrent dans les textes sacrés non pas une, mais plusieurs doctrines capables de satisfaire aux besoins spirituels de tous les « hérétiques », de tous ceux qui résistent à la domination des Eglises officielles. L'esprit arriva à juger l'Ecriture. Cela implique la liberté religieuse, non la liberté du philosophe qui n'accepte d'autre autorité que celle de la raison, mais la liberté du chrétien pour qui la seule autorité est « le témoignage intérieur du Saint-Esprit », c'est-à-dire « l'esprit du Christ ».

Enfin Calvin a dépassé Luther en supprimant tout intermédiaire entre Dieu et l'homme. De sorte qu'il a délivré l'homme de toute oppression cléricale et que désormais « plus on est croyant, plus on est émancipé ». On peut dire qu'il a été le grand libérateur des consciences. D'autres sont venus après lui, mais à lui revient l'honneur d'avoir secoué le joug sacerdotal. Jamais l'activité de la pensée n'a fait œuvre plus durable qu'en s'appuyant sur l'*expérience religieuse*. On connaît les textes célèbres où Calvin fait intervenir le témoignage intérieur de l'Esprit de Dieu, et où il fonde la certitude religieuse sur la maîtrise de l'Esprit, si bien que le témoignage de l'Esprit équivaut au témoignage de la conscience chrétienne.

Bref, c'est à Calvin que nous sommes redevables de la libération religieuse.

Nous nous excusons de la longueur de cette citation, mais elle rend tellement au vrai l'esprit de ce congrès, que nous aurions eu mauvaise grâce à la passer sous silence. Comme on le voit, de l'expérience religieuse, donnée par l'Ecole moderniste comme le critérium de la certitude, Calvin en faisait le fondement de la foi. A ce titre il est bien le libérateur de la conscience religieuse, et il méritait d'avoir une place de choix dans le congrès du progrès religieux.

Mais il paraît qu'il y a mieux que cela encore, en fait d'apôtre de la libération religieuse : c'est Sébastien Castellion, de Genève.

M. le professeur John Viénot commence par faire un sinistre tableau des horreurs de l'inquisition que l'Eglise essaya de justifier par cette idée fausse que « l'*hérésie n'est pas une erreur*, mais une faute morale ». Cette idée fausse fut partagée par Calvin et de Bèze. Toutefois l'orateur proteste contre l'opinion de Littré, déclarant qu'on ne saurait trouver trace de l'idée de tolérance dans le XVIe siècle, et contre le jugement de Voltaire renvoyant dos à dos catholiques et protestants.

Le véritable initiateur de l'émancipation religieuse, le premier apôtre de la tolérance fut Castellion qui protesta contre le supplice

de Michel Servet dans son *traité des hérétiques*. C'est dans ce traité qu'on peut lire ces paroles : « Il me faut être sauvé par ma propre foi et non par celle d'autrui ». Voilà toute la pensée moderne. C'est aussi celle qui sera l'âme de ce congrès.

Sur le même sujet on entend un certain M. Giran d'Amsterdam qui vient supplier l'assemblée de faire quelque chose à l'occasion du quatrième centenaire de Castellion, le père spirituel des Remonstrants, de Hollande, des pragmatistes (!!) et des libres croyants, le réformateur général de la conscience, le chef du grand mouvement d'émancipation religieuse. Que l'on fasse n'importe quoi, mais que l'on fasse quelque chose pour lui, car nous vivons de la pensée de ce génie *(sic)*. Tout ceci est d'un comique achevé et tourne au mélodrame. Rien d'ailleurs n'est amusant comme de voir cette surenchère parmi tous ces fanatiques.

C'est maintenant au tour de M. Frank-Puaux de célébrer en Jurieu le théoricien et le défenseur inflexible de la liberté religieuse et de la souveraineté du peuple, et à partir en guerre contre la révocation de l'Edit de Nantes, qui porta à la monarchie un coup dont elle ne se relèvera plus. L'édit de Nantes était le principe fondamental de la liberté religieuse. Mais un siècle durant, le clergé en poursuivit la révocation, et Louis XIV céda à la poussée cléricale. Mais de quoi peut bien se plaindre M. Frank-Puaux, puisque la révocation de l'édit de Nantes nous valut Jurieu qui combattit la politique cléricale, s'attaqua au droit divin de la monarchie, et proclama la souveraineté du peuple! C'est le peuple qui détient, comme dans sa source, toute souveraineté; c'est le peuple qui fait les rois, et c'est un devoir pour lui de leur désobéir, quand ils veulent violenter les consciences. Enfin, ajoute l'orateur, la Révocation de l'Edit de Nantes et la Révolution d'Angleterre firent adopter les doctrines démocratiques. « La revanche des protestants exilés fut la Révolution française ». Sur ce dernier point nous ne chicanerons pas trop M. Frank-Puaux. Nous savons par les travaux historiques les mieux documentés, que la Révolution fut l'œuvre de la franc-maçonnerie, et il n'est que trop facile d'y retrouver la coalition judéo-maçonnico-protestante. A ce point de vue il pourrait avoir plus raison qu'il ne le pense. Quant à la Révocation de l'Edit de Nantes, sur laquelle on a tant écrit, les protestants n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes des abominables excès qui la rendirent nécessaire.

Tous ces discours de ton et de style différents se ressemblent par la pensée qui les inspire : la haine du catholicisme.

Voltaire manquait à la collection des ennemis de la religion. Il a trouvé un panégyriste exalté en M. Bonet-Maury, correspondant de l'Institut. Selon lui Voltaire a été injustement calomnié en matière de religion. C'est lui qui a contribué à faire le départ entre le vrai christianisme et sa caricature. Le patriarche de Genève s'en-

tend à corriger le valet, mais il respecte le maître. (C'est pourtant du maître que ce misérable a écrit : écrasons l'infâme). Voltaire a cru en Dieu et en l'immortalité de l'âme; mais il a montré qu'on pouvait aimer Dieu en mangeant gras le vendredi. Voltaire a été l'apôtre de la tolérance, il a combattu pour la liberté religieuse, il a contribué au progrès religieux par des arguments vigoureux. A ce titre il méritait de prendre place dans ce Congrès. Et M. Bonet-Maury termine son indécent plaidoyer par ce défi à la pudeur publique et à la conscience chrétienne : *Voltaire a bien mérité de l'humanité.*

Aucune insulte, comme on le voit, n'a été épargnée au catholicisme. Cette réhabilitation impudente de l'insulteur du Christ et de son Eglise, accueillie par les applaudissements de l'assemblée, donne, plus que tout ce que nous pourrions dire, la mesure de l'esprit sectaire qui préside à ce congrès. Si le protestant Bonet-Maury, docteur en théologie et docteur ès lettres, membre du comité français du congrès, avait tenu ce langage dans un autre milieu, ce ne sont pas des applaudissements, mais des pommes cuites qu'il eût reçues. Armons-nous de courage, néanmoins, car nous n'en avons pas fini avec ce triste défilé des grands hommes de la libre-pensée et de la libre croyance. Voici maintenant J.-J. Rousseau. Le Professeur Paul Seippel de Zurich, dont M. Viénot lit la communication, montre en lui le rénovateur du sentiment religieux, le précurseur des libres croyants. Placé entre la froide raison et le cœur qui adore, Rousseau a choisi le sentiment intérieur comme la source de la réforme religieuse. L'homme qui a fait cela méritait de prendre rang parmi ceux qui ont travaillé à l'émancipation religieuse. Il a secoué le joug dogmatique de toutes les philosophies pour se convertir à la religion libre. L'originalité religieuse de J.-J. Rousseau ressort de l'ensemble de ses doctrines, qui le font apparaître comme l'instaurateur de la libre-pensée chrétienne. Pour lui la liberté religieuse ne se discute pas. L'amour de Dieu est l'essentiel. On peut dire à ce titre qu'il a contribué à séparer la religion des religions.

Le lecteur n'attend pas de nous que nous réfutions, au fur et à mesure qu'elles se produisent, ces différentes élucubrations sectaires : notre dessein est simplement, par ces quelques extraits, de faire toucher du doigt le but que poursuit le congrès : l'exaltation du protestantisme moderniste, dans un but de conquête et d'extension. Ce congrès du progrès religieux n'est pas autre chose. Encore est-il qu'il fallait le dire et le prouver.

Le Professeur Valès continue la série des apologies par celle d'Edgard Quinet, en qui il exaltera le libre-penseur, l'homme du libre examen. C'est à ce titre, dit-il, qu'il nous appartient. Pour Quinet le christianisme, avec ses dogmes, est l'œuvre de la politique. La

religion est esprit, c'est Dieu dans l'homme. C'est la réforme qui a apporté le principe de la liberté, et il est faux de dire que toutes les religions se valent. Le protestantisme est l'idéal de la religion : c'est le Dieu intime de l'Evangile. Mais la doctrine de Calvin et de Luther ne lui paraît pas le dernier mot du progrès. Il faut faire pénétrer plus avant la doctrine du libre croyant.

Nous verrons bientôt que la doctrine du libre croyant n'est autre que la destruction de toutes les doctrines.

Le Pasteur Fargues trouve le nom du philosophe Renouvier, dont il fera l'éloge, bien à sa place dans ce congrès. C'est lui qui a propagé les idées religieuses rationnelles et libérales, car, fait-il remarquer, rationabilité et libéralisme manquent dans les théories religieuses. Or, la logique l'a mené du moralisme à l'esprit du protestantisme libéral, à l'Evangile du Christ qui dépasse la raison. Renouvier n'a pas trouvé la formule définitive qui reste à compléter. Mais en philosophie il a combattu pour la religion. Il a affirmé l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, non pas du Dieu des théologiens, mais du Dieu de la religion agissant dans chaque âme, *de sorte que l'on ne peut dire s'il est un ou multiple (!!)* Nous laissons de côté l'étude de la philosophie religieuse de Renouvier, pour ne retenir que ce *leit motive :* il a contribué au progrès religieux en luttant contre l'intolérance en faveur du libéralisme religieux qui lui doit une grande reconnaissance.

Enfin le professeur Chavan de Lausanne montre en Vinet et sa pensée religieuse progressiste, l'incarnation du libéralisme chrétien, rompant *avec le dogmatisme officiel* de l'Eglise, comme l'indiquent les propositions suivantes : on ne naît pas chrétien, il faut le devenir par un travail de conviction individuelle. Mais qui doit devenir chrétien? L'individu, et non la famille, ni l'Etat, ni la société... Qui protège la religion dégrade sa puissance. La liberté lui suffit pour se défendre. Sa foi l'a fait écrivain, et comme tel il a rejeté *en dehors du dogme* le principe chrétien : la religion, ce n'est pas le christianisme, c'est le Christ... c'est Dieu dans le cœur. Et M. Chavan a l'audace d'ajouter : on croirait entendre saint Paul. Vinet enfin ne cesse de réclamer la réforme de la réforme, c'est-à-dire la pleine liberté religieuse. Mais la pleine liberté religieuse, mon pauvre Monsieur, c'est de n'avoir aucune religion, et j'ai bien peur que votre congrès de prétendu progrès religieux n'aboutisse, en réalité, à la suppression de toute religion.

Autre genre de surprise : c'est un Allemand, le professeur Bornhaussen, de Marbourg, qui veut bien nous faire connaître la pensée religieuse dans la littérature française du XIXe siècle. Ces gens-là ont toutes les audaces. On devine avec quelle légèreté, quelle compétence et quelle impartialité ce travail sera conduit. La religion, dit-il, fait partie intégrante de l'âme humaine. Les réformateurs

sérieux ont eu l'idée de la seule réformation qui s'impose et qui éclate dans la littérature : échapper au dogmatisme philosophique et théologique. Aussi c'est dans la littérature qu'il faut chercher l'image de la religion. C'est Chateaubriand, le chantre de l'idéalisme religieux, qui secoue le joug du dogmatisme. C'est le romantisme qui cherche à substituer la liberté à l'autorité. Enfin le modernisme entre en scène. Une nouvelle école se fonde pour concilier la science et la religion. Puis se produit un revirement dans la littérature qui pénètre les masses, et qui tend à concilier le sentiment religieux et la pensée libre. Dans cet ordre d'idées, l'Allemagne fait un effort pour communier avec la France, etc., etc. Heureusement que tout cela se passe entre pasteurs, rabbins et autres francs-maçons. Ce lourd professeur allemand qui se flatte de connaître la littérature religieuse de la France, en tant qu'elle profite à sa thèse, a fait preuve d'autant d'ignorance que de sectarisme. Mais il connaissait bien son milieu et était assuré du succès, quoi qu'il dise.

Le moment est venu pour le président Boutroux de prendre la parole. Seul représentant du catholicisme, il va sans doute avoir à honneur de le venger des attaques dont il a été objet. Non, il se borne à un petit discours qui a pour titre.: *les raisons du cœur selon Pascal.* Comment le cœur et la raison s'unissent-ils dans la pensée de Pascal? Ces deux puissances étrangères l'une à l'autre paraissent s'exclure et se contredire, et cette divergence s'exprime dans la célèbre pensée : *le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.* Et cependant Pascal n'a pas voulu séparer l'un de l'autre. Il a au contraire uni à la pensée rationnelle la pensée du Cœur. Comment résoudre cette apparente antinomie? M. Boutroux en trouve le secret dans cette autre pensée : qu' « une belle raison corrompue a tout corrompu ». Or, le cœur n'a rien de commun avec cette raison dans le sens du texte, c'est-à-dire avec la raison corrompue. Cette raison-là n'est pas la vraie. Si le sentiment et la raison se combattent, c'est que l'homme a laissé dégénérer sa raison qui, à l'origine, dans son état de pureté, s'unissait spontanément au sentiment pour la découverte de la vérité. La conciliation des contraires ne peut venir que d'en haut. Ce n'est que par la piété que l'homme déchu peut purifier sa raison et en faire l'auxiliaire du cœur. La philosophie de Pascal se résumerait donc en ceci : « S'ouvrir par les humiliations aux inspirations d'en haut ».

A première vue ce petit discours paraît un hors-d'œuvre; mais à y regarder de plus près, on voit qu'il rentre dans le plan général du Congrès qui est, en apparence, de concilier les contraires dans une vérité supérieure. Mais après les diatribes dont le catholicisme avait été l'objet, ce petit morceau paraissait un air de flûte. Comme on eût aimé à ce moment entendre une voix vengeresse proclamer la divinité de la religion catholique, et imposer silence à ses détrac-

teurs! Il est vrai que plus tard, dans un autre discours, M. Boutroux réclamera pour elle le respect. Mais n'est-ce pas la condamnation même de ce congrès que l'attitude humiliée du représentant du catholicisme obligé de faire valoir ses droits au respect?

Il est dit que rien ne manquera à ce Congrès qui semble un défi à la conscience catholique. Voici le tour des catholiques libéraux, parmi lesquels on rangera indistinctement Lamennais, Montalembert et le Père Hyacinthe Loyson. De Lamennais on entendra la glorification par M. Gaston Renou, de Paris, qui ne retiendra de sa vie que l'heure héroïque où il accepta la solitude. Il avait appris à l'école de Rousseau l'amour de l'humanité. Humanité et catholicisme: c'est tout Lamennais. Il mettra toute son âme au service de ces deux grandes passions jusqu'au jour où, contraint de choisir entre le Pape et l'humanité, il choisira l'humanité. Tel est le thème qu'il va développer, et dont nous ne détacherons que les quelques lignes suivantes qui montrent pourquoi Lamennais est bien l'homme qui résume la pensée du Congrès. « Le catholicisme, écrit-il, dans une lettre du 24 mars 1834, le catholicisme devra subir un développement nouveau, analogue et proportionné à celui qui s'accomplit dans la société sous son influence, mais ce développement est incompatible avec l'Eglise catholique actuelle ». On veut bien du catholicisme, mais à condition qu'il ne soit plus catholique.

M. Julien de Narfon, que rien n'effraie, avait assumé la tâche difficile d'accommoder Montalembert à la sauce du Congrès. Mais peut-être sa thèse a-t-elle encore paru trop cléricale, car au moment où il allait parler de l'attitude de Montalemebrt dans la question de la proclamation du dogme de l'infaillibilité, le Président lui fit remarque que les 15 minutes accordées à chaque orateur étaient écoulées. M. de Narfon déconcerté, rougit, s'arrêta court, ramassa ses papiers, quitta la tribune et bientôt après la salle. L'orateur avait montré dans Montalembert le défenseur de la liberté de l'Eglise et de la liberté dans l'Eglise et, à ce double titre, le champion du progrès religieux.

L'homme cher aux catholiques libéraux, fidèle à ses convictions libérales, revendiquera la liberté d'enseignement, condition de la liberté de l'Eglise, et repoussera avec une égale énergie le monopole de l'Eglise et le monopole de l'Etat. Il s'écartera de la thèse traditionnelle de l'union de l'Eglise et de l'Etat, mais verra, dans la séparation, la condition de la liberté de l'administration ecclésiastique. Montalembert a voulu que l'Eglise s'appuyât sur le peuple, et avait pressenti le Concordat de l'Eglise et du peuple, dont parlera Mgr de Cabrières, au lendemain de la Séparation. Il acceptait la démocratie avec toutes ses conséquences. Il accepta donc les libertés modernes; il en voyait, du reste, les origines dans l'Evan-

gile. Il ne les aurait pas acceptées s'il ne les avait crues conformes à l'esprit chrétien.

Evidemment M. de Narfon nous présente un Montalembert tel qu'il aurait voulu qu'il fût, et tel que le congrès le demandait; mais ni son libéralisme, ni son prétendu démocratisme ne suffisent à faire passer son catholicisme. Le théologien du *Figaro* n'a pas su se mettre au diapason.

Nous arrivons à Montalembert champion de la liberté dans l'Eglise. La liberté dans l'Eglise est nécessaire au progrès catholique. Le catholicisme est essentiellement une religion d'autorité, mais la liberté y a ses droits. Il existe une école qui prétend restreindre cette liberté au profit du pouvoir centralisateur de l'Eglise, une école qu'on pourrait appeler « l'école moderniste » (!!!) ultramontaine. Montalembert ne cesse de protester contre ces prétentions.

Mais si l'autorité a ses limites, il faut que la liberté ait les siennes. La difficulté était de concilier les légitimes exigences de l'une et de l'autre. Chez Montalembert cette conciliation nécessaire est exclusive de la révolte. C'est dans cet esprit qu'il se soumit à l'Encyclique *Mirari vos* et au *Syllabus*. Il écrit à ses amis : « Si nos idées sont fausses, remercions Dieu qu'elles se trouvent arrêtées. Si elles sont vraies et divines, quelle plus éclatante bénédiction pouvait-il nous arriver qu'une telle épreuve! » Ou encore : « Je me tairai, j'attendrai des jours meilleurs... » Après le *Syllabus*, pressé de désobéir, il refuse ayant le souci du « salut de son âme et du salut de son honneur », ce qui ne l'empêche pas de dire, ajoute avec une pointe de malice M. de Narfon, qu'il reste « plus fidèle que jamais à la liberté et à la nécessité de la liberté ».

Mais alors cette soumission conditionnelle, exprimée par ces formules équivoques, ces restrictions, cette attente « d'un avenir meilleur », est-elle pour M. de Narfon, l'acte d'obéissance tel que le réclame l'Eglise? Evidemment, puisque cela lui suffit.

Il est regrettable que le petit incident dont nous avons parlé nous ait privé d'entendre la fin du discours. M. de Narfon n'est pas encore assez libéral pour se faire entendre dans un congrès de ce genre

Avec M. Giran, d'Amsterdam, qui va nous parler du Père Hyacinthe Loyson, nous atteindrons tout de suite au paroxysme du fanatisme. Il nous fait assister aux luttes de cette âme travaillée par des doutes profonds et que se disputent les trois forces de *conservation*, de *destruction* et de *création*. Ce sont ces deux dernières qui triomphent. Et il a le cynisme d'ajouter : Dieu était là. Ce langage blasphématoire est accueilli par des applaudissements.

Voilà surtout ce qu'apprécie ce prétendu congrès de progrès religieux.

D'une étude du pasteur Fayot, de Nîmes, sur les protestants libé-

raux de langue française, où il glorifie l'œuvre des Sabatier, Réville, Coquerel comme ayant contribué à l'expansion du protestantisme libéral, en faisant proclamer le principe de la foi libre, nous ne retiendrons que la conclusion : « Nous ne sommes pas unitaires; nous voulons l'union des cœurs et des volontés dans la liberté des croyances; nous combattons le caractère obligatoire des professions de foi ». En voilà au moins un qui paraît avoir l'humeur plus accommodante.

Mais au fait pourquoi s'embarrasser d'une religion sur laquelle personne ne peut se mettre d'accord? Il serait plus simple d'adopter quelques principes éthiques, vrais de tout temps et pour tous les hommes. C'est à quoi incline le pasteur Piepenbrig, de Strasbourg, en manière de conclusion d'une étude sur Félix Pécaut, en qui il salue un précurseur du congrès du progrès religieux.

Avec M. Canderlier, de Bruxelles, traitant de la crise du catholicisme au XXe siècle, monte le diapason anticlérical. Les portes de l'enfer, dit-il, avec ironie, ne prévaudront pas contre l'Eglise, mais il n'en est pas de même de la science qui est plus redoutable. En effet elle n'a rien laissé subsister du dogme. Elle a eu raison des légendes de la Bible. L'Evangile n'a pu résister aux investigations de la critique. L'Eglise impuissante contre la science a fait banqueroute. C'est en vain que la Papauté a condamné ceux qui, comme Mgr Batiffol, M. Blondel, le P. Laberthonnière, ont essayé de réconcilier l'Eglise et le monde moderne. La tentative de Mgr d'Hulst en 1890 n'avait pas eu plus de succès que celle de l'abbé Loisy. Mais heureusement l'Eglise évolue lentement. Le Cardinal Newmann a modernisé la dogmatique. Le modernisme frappé d'anathème reprend vigueur et secoue le joug de la théocratie. L'occasion est bonne pour cet énergumène de Bruxelles de s'élever contre le despotisme intellectuel de Pie X et sa mainmise sur la chrétienté, et de persifler les Encycliques que le Pape a beau jeu de dire inspirées de Dieu, attendu que Dieu n'est jamais venu protester.

Et ce sont de telles insanités et de tels blasphèmes qu'applaudit l'auditoire.

Puis c'est M. Van Veen, de la Haye, qui vient faire, à sa manière, l'historique du modernisme catholique et protestant en Hollande, et termine par cette déclaration : « Le modernisme est à l'état latent; s'il est vain d'espérer une rupture, je sais plus d'un prêtre qui, dans l'intimité de sa conscience, a tenu ce serment : A ma patrie je dois la vie, elle me devra la liberté.

Pauvre M. Boutroux! il ne paraît pas s'apercevoir dans quel antre il est tombé. Son vague et modernisant discours philosophique indiquerait plutôt qu'il n'a rien compris aux attaques passionnées dont le catholicisme n'a cessé d'être l'objet depuis l'ouverture du congrès. Il conclura au respect des convictions sincères, attendu

que nul ne peut se flatter de posséder, seul et complètement, la vérité.

La caractéristique de notre temps est la communication universelle dans l'ordre intellectuel et moral. Il n'est plus possible de vivre pour soi. D'où la nécessité de la conciliation de nos aspirations religieuses avec le monde et avec la vie. Mais nous sommes dans le siècle de la science. Elle se croit capable de résoudre tous les problèmes. Elle a envahi le domaine subjectif. La religion va-t-elle fuir la science qui la poursuit? Que vaudrait une foi individuelle? elle ne vaudrait qu'autant que l'individu. Est-ce assez? La certitude subjective se retrouve chez tous. Il faut donc mettre la religion en contact avec la vérité. Mais la religion n'est pas seulement un concept philosophique, elle est avant tout une vie. Or, à ce point de vue les résultats de la science sont insuffisants. La religion est avant tout dans l'idée de Dieu et dans les rapports avec Dieu. Mais Dieu est un pur esprit, infini, qui contient toutes les perfections. C'est donc dans l'esprit qui nous affranchit que sera le lien d'union. La religion est comme la réalisation de Dieu connue par la raison. Elle nous commande de nous rapprocher les uns des autres et de nous aimer le plus possible. La tolérance est un minimum insuffisant : on tolère l'erreur. Nous devons le respect à nos semblables. Il faut que les hommes s'entr'aident et il faut qu'ils s'unissent. Et l'union ne peut se faire que dans l'Esprit, car l'union ne repose pas sur l'identité mais sur l'unité. La religion est un effort commun pour réaliser l'esprit. Il faut donc chercher Dieu en union avec les autres consciences et, suivant l'Evangile, nous aimer les uns les autres.

En réponse aux attaques violentes et aux sarcasmes dont le catholicisme avait été poursuivi depuis l'ouverture du congrès, M. Boutroux avait mieux à faire qu'une dissertation philosophique où le faux se mêle indistinctement au vrai; il avait à revendiquer pour la religion catholique les caractères de la certitude et de la vérité absolues, alors que toutes les autres ne sont que des déformations ou des caricatures de la seule vraie religion, sans fondements et sans autorité. Il devait non prêcher l'union dans l'erreur, mais le retour à la vérité. Mais pour cela il eût fallu un catholique, et seul un libéral pouvait accepter un fauteuil de Président dans cette tour de Babel moderniste.

S'il était encore possible de conserver le moindre doute sur le but de ce congrès, le rapport du secrétaire international, le Rév. C. W. Wendte, docteur en théologie, nous édifierait à ce sujet. Il a visité pendant les années 1911 et 1912 l'Europe, la Palestine et la Syrie, entrant en relations avec les chefs de la religion libérale et les conviant à participer au congrès international. Il lui reste de ces voyages une impression d'espoir et d'encouragement à la fois pour le succès des congrès, et pour la cause de la liberté et du

progrès religieux. Dans chaque région il a constaté que cette cause gagnait du terrain et que le long règne de la superstition, de l'intolérance, de la puissance cléricale allait prendre fin. Partout de grandes sociétés secrètes se constituent dans le but de combattre le cléricalisme (lisez catholicisme) qui commence à s'affirmer. L'admission des dissidents dans les universités, le développement de l'Eglise théiste de Londres, la prospérité de la synagogue juive réformée, dirigée par M. Montefrou, sont le signe du progrès des idées en Angleterre.

Il semble que la preuve est faite désormais de la conspiration judéo-maçonnico-protestante.

Sur la question de la possibilité d'une religion universelle, seul M. Goblet d'Alviella (de Bruxelles), prend la parole. Est-il possible de ramener toutes les religions à leur idée fondamentale? Certes une certaine unité religieuse serait désirable, mais l'entreprise ne lui paraît pas réalisable.

En supposant le christianisme, religion universelle, dit-il, il restera tous les sectateurs de cette même religion, que l'on ne pourra accorder. Quant à l'hypothèse d'une religion nouvelle, il faut l'écarter tout comme la fusion de toutes en une seule. Il affirme d'ailleurs l'équivalence de toutes les religions au point de vue du salut. La solution pratique du problème est l'union de tous dans le Christ. La réunion du Parlement des religions à Chicago lui fait espérer qu'une union est possible, non par la proclamation d'une orthodoxie nouvelle, mais par l'accord sur les quatre principes suivants: que le devoir envers l'humanité soit le devoir religieux; que le devoir religieux soit le devoir par excellence; qu'il suffise de l'accomplir pour assurer son salut; enfin que chacun soit libre d'y ajouter toutes croyances ou pratiques religieuses qu'il lui convient. Le développement de l'unitarisme en Amérique, la formation de l'union évangélique, les déclarations de quelques prélats comme l'Archevêque de la Nouvelle-Zélande et de Mgr Gibbons dénotent des tendances dans ce sens. En un sens contraire, il signale l'attitude de Léon XIII condamnant l'américanisme et surtout celle de son successeur. Sous Pie X, l'Eglise tend à devenir une société parfaite, extrêmement réduite et fermée, sans échange avec le monde extérieur (!!!) Soulignons en passant cette sorte d'effroi qu'inspire à tous ces sectaires la puissance morale de la Papauté, et que dissimulent mal leurs dédains.

Le terrain doctrinal, continue le conférencier, n'est pas le véritable fondement de la religion, pas plus que le terrain moral. L'avenir de la religion universelle, c'est le royaume de Dieu réalisé par cet emprunt aux religions les plus belles : une âme, un esprit. Puis il pose, sous sept chefs principaux, les principes de la réconciliation de la religion avec la science, autant de réformes que la conscience

réclame. 1° Réaction contre le dogmatisme, car en matière religieuse nul ne peut définir la vérité absolue; 2° réformation de la conscience individuelle, en ce sens que la religion est venue de l'esprit; 3° restauration de la méthode scientifique au bénéfice de la méthode expérimentale; 4° réforme de la notion pratique de la vérité. On ne doit croire que ce qui est certain, par conséquent rejeter tout assujétissement aux dogmes. La seule hérésie est de pécher contre la charité; 5° réforme de la morale chrétienne. Le christianisme s'est trop occupé de l'intérieur. Il exalte l'attitude extatique, quand il devrait honorer les mains calleuses et non les mains blanches *(sic);* 6° Reconstruction des croyances. Tout est à reprendre dans le dogmatisme — voilà au moins qui est radical; — 7° instauration d'une Eglise à constitution libérale, à base démocratique, et non pas fondée sur l'autorité du droit divin. Bref, une Eglise qui n'en soit pas une.

Avec un pareil plan de réformes, les congrès futurs ont du pain sur la planche, et le catholicisme n'a qu'à bien se tenir. Volontiers nous aurions passé sous silence la plupart de ces communications, dont la monotonie fastidieuse risque de fatiguer le lecteur. Mais il était bon de montrer, en l'appuyant de preuves à l'appui, que ces attaques audacieuses contre l'Eglise et la Papauté n'étaient pas le fait de quelques exaltés, mais bien les manifestations diverses d'un plan commun et d'une action concertée. Là gît l'intérêt de ce congrès révélateur d'une mentalité unanimement hostile au catholicisme, et au Pape qui en est le chef. Nous aurions pu aussi réfuter, une à une, les propositions qui ont été émises dans ce congrès; mais la plupart, par leur audace ou leur cynisme, ne relèvent plus de la critique. Les produire au grand jour était le seul moyen que nous avions de les flétrir.

Nous sommes loin d'avoir épuisé la série des communications, mais il faut se borner. Toutefois nous ajouterons quelques mots sur les études suivantes qui achèveront notre démonstration. Le pasteur Fernand Ménigoz (de Strasbourg), vient traiter du christianisme progressif et des théories monistes de Hæckel et d'Oswald. Il convient, dit-il, de rejeter la méthode du monisme qui prétend que la science expérimentale atteint toute réalité, alors qu'en vérité elle ne peut étudier que les réalités sensibles. Le monisme est un matérialisme raffiné. Mais comment expliquer le mystère de la vie et de la conscience? C'est pour cela que nous restons dualiste. « A l'inobservation scientifique nous joignons l'introspection Il convient également de rejeter la terminologie des monistes qu'ils affirment adéquate à la réalité. On ne peut exprimer l'unité suprême que par des symboles, des notions inadéquates. Enfin il faut rejeter leurs conclusions. Ils considèrent la religion comme hostile au progrès. *Ceci est vrai des religions dogmatiques*

(toujours!) *qui enchaînent l'esprit et prêchent la résignation; non du christianisme libéral qui accuelllit les forces vives du passé, ayant résisté à l'esprit d'examen, pour travailler à un avenir meilleur.* »

C'est toujours le même son qu'on entend, et les mêmes attaques contre la religion dogmatique. Tous ces orateurs se sont donné le mot.

Le Professeur E. de Faye, de Paris, profite de son étude sur le gnosticisme, dont il attribue la disparition à une décadence intellectuelle profonde, pour nous donner cet avertissement : « Que ceci serve de leçon : la théologie qui professe la faillite de la science et la vanité de la critique court à sa perte ». Bien merci du charitable avis.

Le plus drôle de l'affaire, c'est que le patriarche de l'Eglise gnostique de Paris, M. des Essarts (en sa religion Synésius) est venu protester contre le mot « disparition » employé par le professeur de Faye, à propos du gnosticisme, attendu que celui-ci s'est maintenu à travers les persécutions et n'a nulle envie de mourir. Cet intermède comique est venu égayer un peu la salle et rompre la triste monotonie des palabres modernistes. Les femmes, en majorité dans l'auditoire, applaudissent lorsque le patriarche fait remarquer que le gnosticisme est la seule religion qui admette les femmes aux fonctions sacerdotales.

Sur la question : Quel est l'idéal social du Christianisme progressiste? MM. Bakker, pasteur hollandais, et Rhonda Williams, pasteur anglais, adjurent les protestants libéraux de se mettre à la tête du mouvement socialiste et d'aller au peuple à qui *l'Eglise prêche la résignation.* M. Bakker se montre particulièrement violent : qu'y a-t-il d'étonnant que le prolétariat s'éloigne de l'Eglise, de ses temples, de la morale qu'elle professe, puisqu'elle favorise et maintient les pires iniquités sociales, et qu'elle se refuse à écouter les justes doléances et revendications de la classe ouvrière?

Nous ne prendrons pas la peine de rappeler à ce pasteur hollandais tout ce que le peuple, en particulier, doit à l'Eglise; la mauvaise foi et le parti pris sont trop manifestes ici, pour lui faire l'honneur d'une réfutation.

Il allait de soi que le protestantisme devait, dans cette question, se donner le beau rôle; aussi M. Gide, de Paris, va-t-il retracer avec complaisance l'historique des efforts de l'association protestante pour l'étude des questions sociales, fondée en 1887. Il saisit cette occasion pour inviter ses auditeurs à assister au prochain congrès des chrétiens sociaux de Bâle. Ces Anglais s'entendent vraiment à la réclame. Que voulez-vous? Les affaires sont les affaires. C'est ainsi que M. Lods, dans une courte communication, parle de la publication d'une traduction nouvelle de la Bible, faite sous les auspices de la société biblique.

Mais quel besoin M. Monod avait-il, à propos des rapports des croyants libéraux avec les croyants traditionnels, de nous dire qu'il ne peut y avoir de contact entre les protestants libéraux et les catholiques? Qu'est-ce qu'il fait donc de la fameuse union que doit consacrer le congrès? Il suspecte la sincérité des prêtres de l'Eglise romaine et estime que la guerre doit être déclarée aux machiavels de la religion. Décidément le protestantisme laisse trop percer le bout de l'oreille moderniste. D'ailleurs l'orateur va nous livrer toute sa pensée qui résumera celle du congrès. Il s'agit de gagner surtout à la cause libérale (lisez moderniste) les protestants orthodoxes qui s'attachent aux formes traditionnelles de la religion, par amour de l'Evangile, par goût de la sécurité intellectuelle, et surtout par ignorance. Il faut les instruire sans précipitation, capter leur confiance en ne parlant de leurs convictions qu'avec respect et en craignant de les heurter par des négations brutales. (Le procédé ne manque pas d'habileté pour un homme qui dénonce les machiavels de la religion!) Toutefois, s'il n'a pas, comme il le dit, l'outrecuidance de refuser le respect aux penseurs qui pensent, il veut qu'on soit sans pitié pour les docteurs qui craignent d'enseigner les vérités qu'ils reconnaissent en leur for intérieur. Dénonçons « la fallace d'une orthodoxie de façade ».

De ce qui précède on pourrait facilement conclure à une tentative audacieuse de sauver le protestantisme orthodoxe d'une prochaine faillite par une fusion avec des modernistes de toutes les confessions, voire même des modernistes à étiquette catholique. L'ostracisme dont a été frappé le catholicisme intégral et, d'autre part, la faveur accordée aux modernistes de toutes ces religions autorisent cette conjecture. Elle est d'ailleurs renforcée par cette invite adressée par M. Paul-Hyacinthe Loyson aux protestants libéraux d'abandonner définitivement une religion surannée et les formes désuètes d'un culte dont se détournent les hommes de notre époque. Eux seuls (les protestants libéraux) peuvent jouer un rôle considérable dans les destinées du monde. « Nous pouvons, dit-il, sceller la pierre du modernisme ». Le Pape en démasquant le modernisme l'a détruit. Mais M. Paul-Hyacinthe Loyson ne peut s'en plaindre, puisqu'à cette crise du catholicisme, son parti y a gagné de précieuses recrues : Loisy, le Père Tyrrel et Romolo Murri.

Enfin M. Loyson demande au modernisme protestant d'être sincère, et de ne pas donner l'écorce pour le fruit. En défendant la libre pensée, il défend la conscience religieuse. Et il s'écrie : « Aux libres-penseurs, je dis plus haut, et aux protestants libéraux, plus loin ».

Si le modernisme catholique est mort, comme le reconnaît avec raison M. Paul-Hyacinthe Loyson, le modernisme libéral ne l'est pas, et c'est à celui-là qu'il dit : plus loin. Nous ne sommes donc

que trop fondé à voir une orientation nouvelle du protestantisme absorbant à son profit le modernisme de toutes les religions, dont il deviendrait comme le foyer. Là est le secret du congrès.

Il nous tardait d'entendre le prêtre apostat, Romolo Murri, traiter la question : la liberté religieuse et l'Eglise. Le voilà qui apparaît, en tenue négligée, salué par d'enthousiastes applaudissements. L'accueil fait à ce transfuge du sacerdoce, avant même qu'il ait pris la parole, en dit long sur l'esprit d'hostilité qui anime cette assemblée à l'égard de l'Eglise catholique.

Grande fut notre déception en entendant le malheureux Murri parler italien, ne saisissant, à travers ce fatras de paroles et cette gesticulation abondante, que quelques bribes de son discours. Mais plus grand encore fut notre étonnement, quand ce discours terminé, toute la salle, comme enthousiasmée, fit presque une ovation à l'apostat. Or, il y avait, dans l'assistance, tout au plus quatre ou cinq personnes capables d'entendre l'italien. Qu'applaudissait-on? la révolte contre l'Eglise, contre le Pape, personnifiée par ce mauvais prêtre.

Voici d'ailleurs l'analyse de cette diatribe, telle qu'il l'a dictée lui-même pour la presse. « L'unité religieuse est-elle possible? Pas, si on l'entend dans la manière de Rome : liberté de servitude! Nous disons, nous : toute la liberté pour l'unité. L'homme s'est conquis toutes les libertés dans tous les domaines. Il a détruit et reconstruit successivement toutes les institutions à la mesure des temps nouveaux. Pourquoi ne ferait-il pas de même en religion? Il ne s'agit pas de fondre en une seule toutes les Eglises existantes. Chacune est pour nous une mère qui a bercé notre âme, et l'humanité compte des milliers de mères. Non, l'unité que nous poursuivons, c'est le Dieu intérieur qui nous la donnera, non plus le Dieu qui était accaparé par l'Eglise, cette église qui s'interpose entre le fidèle et l'Evêque, et l'Evêque entre le prêtre et le Pape. Mais le Dieu de tous, le Dieu des hommes créatures eux-mêmes de Dieu! Ah! Messieurs, vous ne savez pas ce qu'il en coûte à nous Italiens, pour nous affranchir! Nous laissons des lambeaux de notre conscience dans nos chaînes brisées, et nous saignons encore de notre libération!

« Rome, laissez-moi terminer en évoquant sa double majesté, sa double tyrannie. Sous les Césars, elle asservit les peuples, puis ces peuples affranchis reçurent de sa domination leur droit, le droit romain. Puisse aussi la seconde Rome, l'Eglise Papale, après avoir opprimé les âmes, leur léguer le don de la liberté! »

Rien ne fait peine comme d'entendre ces évadés du sacerdoce se plaindre de la tyrannie papale, sous prétexte qu'elle se refuse à approuver leurs désordres et à sanctionner leur doctrine anarchiste. Grand Dieu! où en serions-nous aujourd'hui, avec cette marée mon-

tante du modernisme religieux, moral et social, s'il n'y avait à Rome le gardien vigilant et infaillible qui veille, avec un soin jaloux, sur le dépôt sacré et intangible dont il a la garde, et oppose une sainte intransigeance à ceux qui veulent dilapider le patrimoine de l'Eglise. Pour nous, catholiques, fiers des vérités de notre foi, assurés de posséder l'unique et intégrale vérité, saluons de nos respects et de notre admiration le Pilote de la barque de Pierre, qui, à travers les siècles, la conduit d'une main sûre et ferme vers les rivages éternels. Compensons, par un accroissement d'amour, et par un redoublement de fidélité envers le Souverain Pontife de Rome, les outrages qu'il reçoit chaque jour de tant de fils ingrats et dévoyés.

Stanislas DE HOLLAND.

P. S. — Ce congrès de prétendu progrès religieux ne pouvait mieux se terminer que par l'exaltation d'un prêtre apostat, et en y associant sa compagne, c'était régal complet. Les membres du congrès s'étaient en effet donné rendez-vous, au cimetière du Père-Lachaise, pour inaugurer le monument élevé « à la mémoire d'Hyacinthe Loyson et d'Emilie Hyacinthe Loyson, la compagne de sa vie et de son apostolat ». Et c'est un prêtre apostat qui était convié à présider cette manifestation. Sur la tombe de son triste compère, le renégat a célébré l'amour « qui embrasse toutes les pures idéalités humaines ». Il a déclaré que le Père Hyacinthe avait sauvé la liberté, et terminé par une insulte au Pape. Un tel congrès ne pouvait se clôturer autrement.

JOSEPH DE MAISTRE

DEUXIÈME PARTIE

LA PENSÉE

On connaît l'homme désormais. Je n'ai raconté de sa vie que ce qu'il faut en savoir pour bien comprendre son âme. De Maistre est un homme de haute raison, de noble caractère, de cœur tendre et bon. Les meilleurs guides de l'esprit et de la conscience sont ceux qu'on estime et qu'on aime. J'ai voulu faire aimer J. de Maistre avant de le faire parler.

Le gain serait grand déjà d'avoir imposé à l'admiration ce héros de bon sens, de courage et de fidélité cordiale. Un artiste se contenterait de ce résultat. Mais de Maistre n'a-t-il point écrit : « L'homme par lui-même n'est rien : c'est un ballon qui n'est par lui-même qu'un vaste chiffon, dont la grandeur, la beauté et la puissance dépendent uniquement du *gaz* qui le remplit. » L'image serait vulgaire, si on la prolongeait. Je n'insiste pas. L'enveloppe est admirable chez de Maistre; ce qu'elle contient l'est plus encore, car elle contient de la lumière, de la vérité et de la vie.

I. — LA DOCTRINE RELIGIEUSE

De Maistre estimait que Dieu l'avait fait pour penser et non pas pour agir. Nul pourtant, parmi les philosophes catholiques du XIXe siècle, n'a exercé une plus profonde influence que lui. Lamartine lui écrivait, le 17 mars 1820 : « M. de Bonald et vous, Monsieur le Comte,... vous avez fondé une école impérissable de haute philosophie et de politique chrétiennes : elle portera ses fruits et ils sont jugés d'avance. » Mais l'action d'un de Maistre n'éclate point comme celle d'un Chateaubriand. Il n'enchante pas, il n'éblouit point; son rôle n'est point d'allumer des feux de paille qui jetteront un éclair dans la nuit et ne laisseront après eux qu'un peu de cendre refroidie. De Maistre ne travaille que pour les lointaines échéances; il est de ces laboureurs qui sont condamnés à ne point voir la moisson, de ces semeurs que la Bible nous représente, tristes et les yeux remplis de larmes sur le sillon qu'ils ont creusé, y jetant sans trêve la graine féconde pour l'avenir.

Quand il quitta Saint-Pétersbourg, le 27 mai 1817, il n'avait encore presque rien publié : les *Considérations sur la France* (1796) ne sont qu'une poignée de vérités dispersées sous le ciel morne, au beau milieu de la tourmente. De Maistre n'est point pressé; il attend son heure pour faire son œuvre. A quoi lui servirait-il d'élever la voix pendant que le canon tonne ou que les *Te Deum* des victoires impériales ébranlent la voûte des églises? Le monde distrait ne l'écouterait pas, l'entendrait à peine. Alors il se tait. Dans la solitude et le recueillement de son ambassade, il travaille, il médite, il écrit. Le jour où il s'embarque pour regagner enfin sa patrie, il emporte avec lui des manuscrits nombreux : *les Soirées de Saint-Pétersbourg* sont inachevées,. le livre du *Pape* est prêt à voir le jour. Ses idées essentielles sont formulées : faites-lui crédit de quelques jours de calme et il offrira au monde le fruit de son immense labeur.

La pensée de J. de Maistre se présente sous un double aspect : elle est à la fois religieuse et politique. A vrai dire, il n'a pas séparé les deux domaines. Il n'y a point chez lui une doctrine religieuse d'abord et une doctrine politique ensuite. « Partout où vous verrez

un autel, là se trouve la civilisation », a-t-il écrit. Il ne distingue pas ce que Dieu a uni. Il juge les choses de la terre à la lumière d'en haut et son apologétique religieuse est presque toujours à base d'expérience terrestre. Il faut bien pourtant, sans briser l'admirable unité de cette doctrine, l'envisager tour à tour sous ses deux faces. Je commence par la pensée religieuse.

I.

On demandait un jour à Taine pourquoi il avait omis de Maistre et de Bonald dans sa galerie des philosophes du XIXe siècle; il répondit : « Ce ne sont pas des philosophes. » Taine réservait ce nom aux penseurs émancipés qui marchent à travers tout sans se soucier de rien et qui sont libres de toute attache avec une vérité déjà admise ou préconçue. A ce compte, Taine supprimait une bonne moitié de l'espèce philosophique et ceux qui demeurent sont si rares que ce n'est plus la peine d'en parler.

Les théologiens non plus ne reconnaissent point de Maistre comme un des leurs. Ils lui inspiraient une vénération absolument religieuse; il saluait en eux les pères de toute science et de toute civilisation. « Le sceptre de la science, — dit-il dans *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, — n'appartient à l'Europe que parce qu'elle est chrétienne. Elle n'est parvenue à ce haut point de civilisation et de connaissances que parce qu'elle a commencé par la théologie; parce que les Universités ne furent d'abord que des écoles de théologie, et parce que toutes les sciences, greffées sur ce sujet divin, ont manifesté la sève divine par une immense végétation. » Et, dans l'*Examen de la Philosophie de Bacon*, il insiste sur les progrès que la science doit aux études théologiques : « Toutes les nations commencent par la théologie et sont fondées par la théologie... Partout les prêtres sont les fondateurs, les gardiens et les dispensateurs de la science, dont le foyer est dans les temples. Plus la théologie est parfaite dans un pays, plus il est fécond en véritable science... Plus la théologie sera cultivée, honorée, dominante, et plus, toutes choses égales d'ailleurs, la science humaine sera parfaite, c'est-à-dire plus elle aura de force et d'étendue, et plus elle sera dégagée de tout alliage dangereux ou funeste. » Le XVIIIe siècle avait rejeté en bloc toute la scolastique et toute théologie, comme incompatibles avec la science et la raison; de Maistre fait le geste contraire et réintègre la métaphysique religieuse au suprême sommet des connaissances humaines.

Mais, pour si peu, il n'est pas lui-même un théologien au sens propre du mot. Il écrit en français d'abord. Il est homme du monde et il s'adresse à des hommes du monde. Une image fera, sans doute, saisir la différence qui sépare de Maistre d'avec un théologien. Ce-

lui-ci est à la fois l'architecte et le défenseur du temple. Il veille sur les remparts élevés par lui, avec ses gros in-folio latins qui font songer à quelque lourde artillerie de forteresse. De Maistre, lui, ne s'enferme pas entre les murailles menacées, il fait une sortie et une randonnée dans le camp ennemi. C'est un voltigeur à l'allure française, aux armes maniables et mobiles. Et, tandis que le théologien oppose simplement à l'insulte des adversaires le bloc des vérités et des traditions infrangibles, de Maistre ajoute à la riposte l'impertinence de son verbe, de sa verve et de tout son esprit.

Au surplus, la tactique diffère autant que les armes et l'uniforme. Le théologien n'envisage la doctrine que par ses côtés divins; il remonte aux sources qui sont la révélation éternelle et la tradition sacrée. Il ne dédaigne pas l'argument de raison, mais il ne l'apporte qu'en dernier lieu et comme un surcroît pour confirmer ses thèses. Le surcroît chez de Maistre devient la partie principale. Il écrit dans la préface de la seconde édition du *Pape*, répondant à ceux qui lui reprochaient d'avoir humanisé le dogme de l'infaillibilité pontificale, en ne l'appuyant que sur des considérations philosophiques : « Dans plus d'un écrit, il (l'auteur) a trouvé l'occasion d'observer que les dogmes et même les maximes de haute discipline catholique ne sont, en grande partie, que des *lois du monde* divinisées, et, quelquefois aussi, des notions innées ou des traditions vénérables sanctionnées par la révélation. » De Maistre est le chef de file de ces apologistes de l'extérieur qui s'appellent Balzac, Le Play ou P. Bourget et qui se contentent de confronter la vérité divine avec les nécessités de l'ordre social. Balzac disait : « J'écris à la lueur de deux vérités éternelles : la religion et la monarchie, deux nécessités que les événements contemporains proclament, et vers lesquelles tout écrivain de bon sens doit essayer de ramener notre pays. » Le Play ne parlait pas autrement : « L'étude méthodique des sociétés européennes m'a appris que le bonheur et la prospérité publics y sont en proportion de l'énergie et de la pureté des convictions religieuses ». Les uns et les autres font de l'apologétique expérimentale : ils constatent une sorte d'harmonie préétablie entre la doctrine et la morale catholiques d'une part et les lois sociales d'autre part, et ils concluent à la divinité de celles-là par la nécessité de celles-ci. C'est un procédé analogue qui dirige J. de Maistre, avec cette différence pourtant qu'il ne cherche rien pour lui-même, que ses convictions sont préalables à son enquête et que sa méthode est tout simplement une variété dans les précautions oratoires, une adaptation des moyens au but qu'il poursuit.

La stratégie est légitime. Elle est dangereuse aussi. Ceux qui reprochaient à de Maistre d'*humaniser* le dogme sans y prendre garde n'avaient pas absolument tort. Il écrivait, par exemple, dans le livre du *Pape* : « Quand nous disons que l'Eglise est infaillible, nous ne

demandons pour elle, il est bien essentiel de l'observer, aucun privilège particulier; nous demandons seulement qu'elle jouisse du droit commun à toutes les souverainetés possibles, qui toutes agissent nécessairement comme infaillibles... Dans l'ordre judiciaire, qui n'est qu'une pièce du gouvernement, ne voit-on pas qu'il faut absolument en venir à une puissance qui juge et n'est pas jugée, précisément parce qu'elle prononce au nom de la puissance suprême? Qu'on s'y prenne comme on voudra, qu'on donne à ce haut pouvoir judiciaire le nom qu'on voudra, toujours il faudra qu'il y en ait un à qui l'on ne puisse dire : *Vous avez erré.* » De Maistre abusait de l'analogie; il assimilait des choses qui n'ont que des rapports superficiels. Il confondait l'infaillibilité *supposée* et l'infaillibilité *réelle*. La justice humaine peut se tromper, et, si je me soumets à ses décisions dont l'arbitraire saute aux yeux, il me reste toujours le droit de penser et même dire qu'elle a commis une erreur. Au contraire, lorsque l'Eglise définit et condamne, il est absolument certain qu'elle ne se trompe pas. Ses décisions et ses verdicts sont indiscutables, et non seulement en vertu de l'autorité dont elle dispose, mais de la vérité dont elle a le dépôt. Il ne s'agit point ici d'opinion respectable ou de vertueuse résignation à la chose jugée. Toute la croyance est engagée en un seul acte de foi. On voit donc la confusion qui se produit dans l'esprit de J. de Maistre : le Saint-Siège est plus qu'une juridiction en dernier ressort et qui peut toujours être faillible; il est le foyer d'où rayonne l'irréfragable certitude.

De Maistre le savait bien d'ailleurs. Il a pris soin de marquer lui-même la différence qui sépare la souveraineté d'avec l'infaillibilité : « L'Eglise, — écrit-il, — ne demande rien de plus que les autres souverainetés, quoiqu'elle ait au-dessus d'elles une immense supériorité, puisque l'infaillibilité est d'un côté *humainement supposée* et de l'autre *divinement promise.* » Sa foi n'a donc point failli, mais sa méthode est en défaut. Il force les analogies, il exagère les similitudes apparentes. Là est sa faute et là seulement. Elle suffit peut-être à bien montrer qu'il n'est pas un vrai théologien. Son point de départ et sa dialectique sont de l'ordre profane.

De Maistre est tout simplement un philosophe catholique. Homme de foi et de raison en même temps, il ne demande à ses études que des preuves nouvelles pour appuyer sa croyance. Il a fait à la vérité l'holocauste de son génie. « Nous touchons, — écrit-il, — à la plus grande des époques religieuses, où tout homme est tenu d'apporter, s'il en a la force, une pierre pour l'édifice auguste dont les plans sont visiblement arrêtés. La médiocrité des talents ne doit effrayer personne; du moins elle ne m'a pas fait trembler. L'indigent qui ne sème dans son étroit jardin que la *menthe*, l'*aneth* et le *cumin*, peut élever avec confiance la première tige vers le ciel, sûr d'être agréé autant que l'homme opulent qui, du milieu de ses vastes cam-

pagnes, verse à flots, dans les parvis du temple, la puissance du froment et le sang de la vigne. » Il n'est pas un prêtre, il n'est pas un théologien, un interprète autorisé de la parole éternelle; il est simplement « quelqu'un du peuple chrétien », comme disait L. Veuillot, et qui consacre à la défense de la religion toutes les forces de science et de raison qui furent, durant un siècle, un quasi monopole aux mains de l'impiété.

II.

La méthode de Joseph de Maistre est donc, en somme, une adaptation humaine et, je dirais volontiers, une adaptation mondaine de la théologie. Il connaissait l'homme du monde, « cet oiseau sauvage et ombrageux »; il savait, pour l'avoir beaucoup fréquenté dans les cours et dans les salons, « qu'il est incomparablement plus difficile de l'approcher que de le saisir ». C'était un rêve impossible d'aller vers l'homme du monde avec l'appareil austère et un peu anguleux de la scolastique. Il fallait au moins parler sa langue, entrer dans ses habitudes d'esprit et de discussion. Chateaubriand a poétisé le mystère, de Maistre se contentera d'en vulgariser la langue. Il résumera et réfutera en mots clairs et décisifs les arguments hostiles de l'impiété; il condensera en des ouvrages lumineux les témoignages de l'histoire et de la tradition qui établissent la perpétuité de la doctrine. Il sera un apologiste dans le monde au service des gens du monde.

Le second caractère de cette apologétique est son *actualité*. De Maistre ne s'est point placé devant l'homme universel, de tous les temps et de tous les lieux, mais devant l'homme de son époque, devant celui qu'il avait rencontré et dont il savait par cœur les besoins et les souffrances. Or, au moment où il prend la plume, le dogme de la Providence est plus que jamais en péril. Voltaire l'a blasphémé naguère à propos du désastre de Lisbonne et ses questions indiscrètes sont encore dans tous les esprits :

> Pourquoi donc souffrons-nous sous un maître équitable!
> Voilà le nœud fatal qu'il fallait délier...
> Disiez-vous en voyant cet amas de victimes :
> Dieu s'est vengé; leur mort est le prix de leurs crimes?
> Quel crime, quelle faute ont commis ces enfants
> Sur le sein maternel écrasés et sanglants?...

La réponse fut faible qu'on adressa à Voltaire. Je ne parle pas de celle de Rousseau; j'ai toujours peine à saluer un défenseur de la Providence chez le fataliste qui écrit dans la huitième *Promenade:* « L'homme sage et supérieur à tous les revers est celui qui ne voit dans tous ses malheurs que les coups de l'aveugle nécessité. » Herder,

l'évêque de Weimar, ne raisonne pas mieux que Jean-Jacques : « Vous osez, — lui écrit-il, — vous plaindre à la Providence de la destruction de cette ville : vous n'y pensez pas! C'est un blasphème formel contre l'éternelle sagesse. Ne savez-vous pas que l'homme, ainsi que ses poutres et ses tuiles, est tributaire du néant, et que tout ce qui existe doit payer sa dette? Les éléments s'assemblent, les éléments se désunissent; c'est une loi nécessaire de la nature : qu'y a-t-il donc là d'étonnant ou qui puisse motiver une plainte? » De tels plaidoyers font sauter aux yeux le désarroi intellectuel de cette génération. Elle n'a trouvé que cela à opposer aux ironies de Voltaire.

Les crimes et les folies de la Révolution, tant de massacres impunis, la brutalité triomphante, une sorte de fatalité mauvaise attachée à la bonne cause n'ont pas dû rétablir dans les âmes une croyance plus qu'à-demi ébranlée. On se souvient de la visite du marquis Costa aux ruines de Beauregard. Costa est un robuste chrétien, mais tant de revers et de deuils ont obnubilé son esprit. C'est lui en demander trop que de saluer un dessein providentiel dans la catastrophe dont il est la victime. De Maistre parle; il dit à son ami : « Vous ne voulez pas comprendre qu'il n'y a en ce monde que des usufruits et que la propriété est à Dieu. Vous ne savez pas vous confier dans cette parole que le Seigneur dicta à son prophète. » Costa branle la tête, son sourire est amer, et sa réponse est d'une douloureuse ironie : « Devant ces ruines, vous avez raison de vous faire l'avocat de la Providence. » Il y a dans les âmes comme une lassitude d'espoir, une impuissance à distinguer à travers les péripéties du drame la main d'un Dieu qui se venge lui-même et qui d'ailleurs n'abat que pour purifier et relever. Il est facile d'imaginer le doute crucifiant qui assaillait les âmes les plus sereines devant l'échafaud insatiable, devant les cimetières remplis, les ruines accumulées et l'éternel échec de toutes les espérances et de tous les efforts. Elles devaient raisonner à peu près comme le Chevalier, dans le premier entretien des *Soirées:* « Vous croyez que les méchants ne sont pas heureux? Je voudrais le croire aussi, cependant j'entends dire chaque jour que tout leur réussit. S'il en était ainsi réellement, je serais un peu fâché que la Providence eût réservé entièrement pour un autre monde, la punition des méchants et la récompense des justes; il me semble qu'un petit acompte de part et d'autre dès cette vie même n'aurait rien gâté... Je vous avoue que je ne suis pas trop informé de quelle manière il plaît à Dieu d'exercer sa justice, quoique, à vous dire vrai, il me semble, en réfléchissant sur ce qui se passe dans le monde, que s'il punit dès cette vie, au moins il ne se presse pas. » De Maistre entend murmurer autour de lui toutes ces plaintes, toutes ces impatiences, tous ces sophismes du cœur et de l'esprit. Jamais ces difficultés n'ont fait la moindre impression sur sa raison. Le sujet du gouvernement temporel de la Providence est un de

ceux qu'il a le plus souvent médité. Il est prêt à le traiter. Et, lorsque devant le Sénateur et le Chevalier, autour de la table à thé, il prend la parole sur cette grave question, il me semble que le cercle s'élargit étrangement et que J. de Maistre s'adresse à tout un monde, à toute une génération.

Et j'ai regret vraiment de devoir réduire à une sèche analyse ces entretiens si graves et si charmants à la fois qui évoquent, sans que la comparaison les écrase, le souvenir des dialogues de Platon. Les interlocuteurs ne sont point de simples lettres majuscules, des fantômes « myrteux » à peine évadés du pays des ombres, plus flous que les abstractions qu'ils remuent. Ils vivent, ils ont chacun leur façon de parler, de badiner, de sourire, de s'indigner. Le Comte n'est autre que de Maistre lui-même et on le connaît assez pour que je n'aie plus à le présenter. Le Sénateur est un mystique slave que l'invisible attire; il a de vifs élans vers les régions supérieures, vers les horizons inaccessibles. Un peu d'illuminisme, le goût des idées aventureuses, un platonicien qui aurait vécu sur les bords de la Néva et dont l'âme serait faite d'un rayon de lumière grecque se mêlant aux brumes qui pèsent sur le steppe russe. Le Chevalier enfin est un vrai... chevalier : de la grâce, de l'esprit, de l'enjouement, un grain de scepticisme et de frivolité, une ardeur généreuse à la lutte des idées. Il est pour l'extrême franchise en toutes choses : « Ce qu'on croit vrai, il faut le dire et le dire hardiment; je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose, découvrir une vérité faite pour choquer le genre humain, je la lui dirais à brûle-pourpoint. » Et je comprends qu'on lui réponde en souriant : « Si vous êtes jamais enrôlé dans une armée que la Providence lève en ce moment en Europe, vous serez placé parmi les grenadiers. » Ces trois personnages s'harmonisent entre eux; du choc de leurs esprits et de leurs idées, naît une espèce de drame philosophique qui est passionnant d'un bout à l'autre. Un quatrième convive se mêle à cette symposie. « Nous avons une Minerve bien meilleure que celle des Anciens; invitons-la à prendre le thé avec nous; elle est aimable et n'aime pas le bruit : j'espère qu'elle viendra. » Minerve vient, la Sagesse chrétienne, et c'est elle qui préside à ces entretiens sur le gouvernement de la Providence.

Et le Comte, avec son esprit net et clair, tient tout de suite à déblayer le terrain où il veut élever son édifice. Il y a là des ronces de sophismes, une broussaille d'objections mal venues. Il faut défricher et défoncer. Le Chevalier vient de dire que tout réussit aux méchants, que la Providence réserve pour l'autre monde le châtiment et la récompense. Le Comte n'accepte point ce contraste imaginaire : la prospérité des méchants, la misère des bons : « Avez-vous jamais entendu un militaire se plaindre qu'à la guerre les coups ne tombent que sur les honnêtes gens, et qu'il suffit d'être un scélérat

pour être invulnérable? Je suis sûr que non, parce qu'en effet chacun sait que les balles ne choisissent personne... Il faudrait donc changer la question et demander pourquoi, dans l'ordre temporel, le juste n'est pas exempt des maux qui peuvent affliger le coupable, et pourquoi le méchant n'est pas privé des biens dont le juste peut jouir. » Alors, comment donc expliquer ce partage des biens et des maux entre tous les hommes sans différence? Par les lois générales qui régissent le monde matériel et qu'un miracle seul peut suspendre. Et le Comte tire sa première fusée d'esprit, en remarques pétillantes, en comparaisons pittoresques : « Le monde n'étant gouverné que par des lois générales, vous n'avez pas, je crois, la prétention que, si les fondements de la terrasse où nous parlons étaient mis subitement en l'air par quelque éboulement souterrain, Dieu fut obligé de suspendre en notre faveur les lois de la gravité, parce que cette terrasse porte en ce moment trois hommes qui n'ont jamais tué ni volé; nous tomberions certainement et nous serions écrasés. Il en serait de même si nous avions été membres de la loge des Illuminés de Bavière, ou du comité de salut public. Voudriez-vous, lorsqu'il grêle, que le champ du juste fût épargné? voilà donc un miracle. Mais si, par hasard, ce juste venait à commettre un crime après la récolte, il faudrait encore qu'elle pourrît dans ses greniers : voilà un autre miracle. De sorte que, chaque instant exigeant un miracle, le miracle deviendrait l'état ordinaire du monde; c'est-à-dire qu'il ne pourrait plus y avoir de miracle, que l'exception serait la règle et le désordre l'ordre. Exposer de pareilles idées, c'est les réfuter suffisamment. » Ne dites donc plus que, dans la répartition des biens et des maux, le privilège est aux méchants, la disgrâce aux bons : les uns et les autres sont soumis aux lois générales dont dépend l'univers.

Au surplus, les parts sont-elles vraiment égales et n'y a-t-il aucune différence, dans la distribution du bonheur, entre l'innocent et le criminel? Et le Comte taille à nouveau dans le fourré d'objections. Il fait éclater l'art divin de la Providence, non pas dans le salaire individuel, mais dans le tableau général du monde moral : « Supposez que chaque action vertueuse soit *payée*, pour ainsi dire, par quelque avantage temporel; l'acte, n'ayant plus rien de surnaturel, ne pourrait plus mériter une récompense de ce genre. Supposez, d'un autre côté, qu'en vertu d'une loi divine la main d'un voleur doive tomber au moment où il commet son vol, on s'abstiendra de voler comme on s'abstiendrait de porter la main sur la hache d'un boucher; l'ordre moral disparaîtrait entièrement. Pour accorder donc cet ordre avec les lois de la justice, il fallait que la vertu fût récompensée et le vice puni, même temporellement, mais non toujours, ni sur-le-champ; il fallait que le lot incomparablement plus grand de bonheur temporel fût attribué à la vertu, et le lot proportionnel de malheur dévolu au vice, mais que l'individu ne fût jamais sûr de

rien, et c'est ce qui est établi... Si quelquefois la vertu paraît avoir moins de talent que le vice pour obtenir les richesses et les emplois, si elle est gauche pour toute espèce d'intrigues, c'est tant mieux pour elle, même temporellement; il n'y a pas d'erreur plus commune que de prendre une bénédiction pour une disgrâce : n'envions rien au crime, laissons-lui ses tristes succès. La vertu en a d'autres, elle a tous ceux qu'il lui est permis de désirer, et, quand elle en aurait moins, rien ne manquerait encore à l'homme juste, puisqu'il lui resterait la paix. »

Tout ce travail préalable et cette sorte d'appropriation du terrain au monument qu'il doit porter est vraiment d'un homme qui sait bâtir, non seulement en solidité, mais en élégance. L'œuvre de vérité ne perdra rien à être une œuvre d'art, à s'élever dans une perspective de belle lumière et de clair horizon. De Maistre veut offrir à l'image de la Providence autre chose qu'un tas de moellons en guise de piédestal : il rêve d'un temple magnifique, d'un sanctuaire aux lignes pures et harmonieuses. Et, dans cette lente et minutieuse préparation, on devine que l'ouvrier de bon vouloir se double chez lui d'un architecte de génie.

Le profit serait mince de réduire à un schéma rigide cette construction grandiose. Un ordre suprême préside au développement des idées, mais c'est un ordre secret, infiniment simple, comme il est convenable en un entretien. Une certaine fantaisie domine le plan de J. de Maistre : il s'attarde ici à une digression, là à un portrait, plus loin à un aperçu ingénieux. Son idée générale est, pour me servir d'un de ses mots, « une chaîne souple qui le retient sans l'asservir. » Le plus simple est de s'arrêter avec lui là où il s'arrête lui-même, d'isoler quelques pensées et quelques fragments qui attirent l'attention dans ce magnifique ensemble.

J'ai souligné tout à l'heure l'actualité du livre. De Maistre n'écrit point l'ouvrage du jour, lequel est souvent l'ouvrage d'un jour; mais on sent bien qu'il avait à l'esprit une société décimée par la Révolution et que c'est devant ces débris d'un monde qu'il veut justifier la Providence.

On disait : « Des innocents ont souffert; des innocents sont morts. » De Maistre n'en est pas bien sûr. Il écrivait une fois : « Je ne sais ce qu'est la vie d'un coquin, je ne l'ai jamais été; mais celle d'un honnête homme est abominable. » Maintenant il considère l'innombrable jonchée de victimes et il est tenté de croire que l'innocence n'existe pas : « Où donc est l'innocence, je vous en prie? où est le juste? est-il ici; autour de cette table? Souvent je songe à cet endroit de la Bible où il est dit : *Je visiterai Jérusalem avec des lampes.* Ayons nous-mêmes le courage de visiter nos cœurs avec des lampes, et nous n'oserons plus prononcer qu'en rougissant les mots de *vertu*, de *justice* et d'*innocence*. Commençons par examiner le

mal qui est en nous, et pâlissons en plongeant un regard courageux au fond de cet abîme; car il est impossible de connaître le nombre de nos transgressions, et il ne l'est pas moins de savoir jusqu'à quel point tel ou tel acte coupable a blessé l'ordre général et contrarié les plans du législateur éternel. Songeons ensuite à cette épouvantable communication de crimes qui existe entre les hommes, *complicité, conseil, exemple, approbation,* mots terribles qu'il faudrait méditer sans cesse! Rarement l'homme se rend coupable seul; rarement un crime n'en produit un autre. Où sont les bornes de la responsabilité? De là ce trait lumineux qui étincelle entre mille autres dans les psaumes : *Quel homme peut connaître toute l'étendue de ses prévarications? O Dieu, purifiez-moi de celles que j'ignore, et pardonnez-moi celles d'autrui...* Je ne crains pas de vous le confesser, jamais je ne médite cet épouvantable sujet sans être tenté de me jeter à terre comme un coupable qui demande grâce, sans accepter d'avance tous les maux qui pourraient tomber sur ma tête comme une légère compensation de la dette immense que j'ai contractée envers l'éternelle justice. Cependant, vous ne sauriez croire combien de gens, dans ma vie, m'ont dit que j'étais un fort honnête homme. » De Maistre cite volontiers les psaumes de David; à certaines minutes, sa pensée se développe elle-même dans une note lyrique et c'est un psaume, un hymne de foi, de pénitence ou d'amour qu'il chante à la divine Providence.

Et l'idée s'élève dans une gradation continue. La Providence n'est pas seulement une justice qui frappe, elle est un artiste qui achève un chef-d'œuvre. Victimes de la Révolution, cœurs broyés, grandeurs abolies, fortunes spoliées, quelque chose compense, et au delà, toutes ces disgrâces : vous vous êtes purifiés, vous avez pris dans le malheur une beauté qui vous était inconnue : « Les souffrances sont pour l'homme vertueux ce que les combats sont pour le militaire : elles le perfectionnent et accumulent ses mérites. » Et, à la belle formule du Chevalier, le Comte ajoute un trait qui met en lumière le bienfait moral de la souffrance providentielle. C'est l'histoire d'une jeune fille de Saint-Pétersbourg : « Elle a dix-huit ans; il y en a cinq qu'elle est tourmentée par un affreux cancer qui lui ronge la tête. Déjà le nez, les yeux ont disparu, et le mal s'avance sur ces chairs virginales comme un incendie qui dévore un palais. En proie aux souffrances les plus aiguës, une piété tendre et presque céleste la détache entièrement de la terre et semble la rendre impassible ou indifférente à la douleur. Jamais il n'est sorti de sa bouche que des paroles d'amour, de soumission et de reconnaissance; et comme dans les premiers siècles du Christianisme, on se rendait au cirque par simple curiosité pour y voir Blandine, Agathe, Perpétue livrées aux lions ou aux taureaux sauvages et que plus d'un spectateur s'en retourna tout surpris d'être chrétien, des curieux viennent aussi dans notre

bruyante cité contempler la jeune fille *livrée au cancer*. Comme elle a perdu la vue, ils peuvent s'approcher d'elle sans la troubler, et plusieurs en ont rapporté de meilleures pensées. Un jour qu'on lui témoignait une compassion particulière sur ses longues et cruelles insomnies : « *Je ne suis pas*, dit-elle, *aussi malheureuse que vous croyez; Dieu me fait la grâce de ne penser qu'à lui.* Et lorsqu'un homme de bien que vous connaissez, Monsieur le Sénateur, lui dit un jour : *Quelle est la première grâce que vous demanderez à Dieu, ma chère enfant, lorsque vous serez devant lui?*, elle répondit avec une naïveté angélique : *Je lui demanderai pour mes bienfaiteurs la grâce de l'aimer autant que je l'aime* ». De Maistre n'avait d'abord demandé que le respect pour la Providence, c'est l'admiration qu'il réclame maintenant : elle sculpte les âmes avec le ciseau de la douleur; elle les fait si pures, si belles, si radieuses que le monde en est ébloui et que ses victimes sont encore ses chefs-d'œuvre les plus achevés.

Elle est un juge, elle est un artiste, elle est une mère aussi. Car ses lois générales, ses lois par lesquelles elle régit l'univers, ne sont pas inflexibles. Les souffrances endurées composent une sorte d'immense patrimoine, réversible sur d'autres âmes; elles peuvent devenir le prix d'un salut, la rançon d'un peuple entier, le triomphe de quelque sainte cause. « Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, ou dans celui de Mme Elisabeth, sa céleste sœur, tel mouvement, telle acceptation capables de sauver la France. » A l'humanité souffrante, elle a donné le pouvoir de lutter contre le mal et de le diminuer. Elle lui a donné l'intelligence qui prévoit et remédie. Elle lui a donné surtout l'arme de la prière, la prière qui n'est pas seulement un désir, mais un acte de foi et de volonté : « Toute prière légitime, lors même qu'elle ne doit pas être exaucée, ne s'élève pas moins jusque dans les régions supérieures, d'où elle retombe sur nous, après avoir subi certaines préparations, comme une rosée bienfaisante qui nous prépare pour une autre patrie. » La prière fait des miracles : elle arrête la main du Dieu vengeur. La prière décide même de l'issue des guerres et des batailles. Il ne faut point maudire la guerre. L'image de la guerre est partout dans le monde, à l'heure où de Maistre écrit : le sol de l'Europe tremble sous le piétinement des légions en marche, et le roulement des canons. Elle angoisse, elle fait douter parfois de la bonté de Dieu. La guerre n'est pas la hideuse chose que l'on croit, le fait de l'orgueil des princes et de leur ambition. La guerre est divine. Il y a dans le succès des batailles quelque chose de mystérieux et d'inexplicable. Qu'est-ce qu'une bataille perdue? C'est une bataille qu'*on croit* avoir perdu. Dieu fait des déroutes avec des triomphes, des triomphes avec des déroutes; il est le maître de la peur et le maître des enthousiasmes d'où dépend l'issue des batailles. Il faut donc invoquer le Dieu des armées, car le sort de la guerre est entre ses mains. — Et, avec la prière, il y a

enfin le sacrifice pour disposer en notre faveur la Providence de Dieu. Depuis le drame du Calvaire, les holocaustes sanglants ont été remplacés par le sacrifice de l'autel. Mais le principe reste. Le juste qui souffre volontairement, celui qui offre à Dieu ses douleurs, paye pour les coupables. Par là s'achève l'harmonie du gouvernement providentiel : Dieu permet la souffrance, mais il met dans le mal le remède au mal. Ainsi le monde moral s'éclaire en ses ultimes profondeurs. Des mystères persistent, mais l'ordre général apparaît. Le royaume de Dieu est pareil à un cercle infini où, du centre à la circonférence, il n'est pas un être qui ne soit solidaire des autres êtres, pas un homme en qui ne retentissent les fautes de tous, pour le désoler, et les mérites de chacun, pour le consoler. Une sorte de circulation permanente s'établit dans la société des âmes : aucune ne vit pour elle seule, toutes sont unies et fraternelles. Et le Dieu qui préside à l'immense famille est à la fois un maître qui maintient la loi, un juge qui l'applique et un père aux exquises pitiés qui est toujours prêt à l'adoucir.

Cette apologie de la Providence n'est pas également agréable à tous les esprits. Il va de soi que les jeunes et les vieux romantiques lui préfèrent les variations pratiques et sentimentales de Chateaubriand sur le « Génie du Christianisme ». Les âmes molles et anémiées sont rebutées par cette doctrine austère où il n'y a presque rien pour le rêve, par cette religion dont les rites ne se célèbrent point au clair de lune, entre les eaux du lac d'argent et les étoiles du ciel. « Le Dieu de Joseph de Maistre, — écrit quelqu'un, — n'est pas un Dieu qu'on puisse aimer. C'est le Jaloux d'Israël; ce n'est pas le doux Nazaréen, penché sur la misère humaine. Il attire le blasphème... La religion de Bossuet est austère, celle de Joseph de Maistre est terrible. » Elle semble terrible aux yeux qui ne peuvent plus supporter la réalité et que blesse l'exacte vision des choses. Une épidémie de tendre religiosité sévit depuis plus d'un siècle parmi les hommes : ne dites point que le Dieu de bonté est encore un Dieu de justice, n'ajoutez point que la loi d'amour ne supprime pas la loi de l'ordre et que la crainte de Dieu est un des dons de l'Esprit-Saint, toutes ces vérités vous donnent aussitôt un air archaïque, et déchaînent contre vous la répulsion d'un monde dont la fantaisie romantique a corrompu l'esprit.

Au surplus, il ne m'en coûte pas d'avouer que J. de Maistre insiste plutôt sur les attributs du Justicier que sur le sourire du Père qui est dans les cieux. « Il n'existe pas de grand caractère, — a-t-il écrit, — qui ne tende à quelque exagération. » Il a été victime, le premier, de la grandeur de son caractère. Les idées fortes le frappent; les contrastes violents le saisissent; il s'abandonne facilement à la fougue de son pinceau. Il ne dédaigne pas non plus de rompre en visière, avec des mots effrontés, aux paradoxes qui règnent autour de lui.

Et tout cela fait que son apologie de la Providence prend parfois l'aspect d'un véritable défi jeté au genre humain. Mais ce n'est qu'apparence et l'impression s'atténue pour qu'on entre en familiarité avec le fond même de sa pensée. Pour bien comprendre de Maistre, il faut le lire d'abord. Ses détracteurs ne l'ont pas tous lu. Son portrait du bourreau lui a fait une réputation de boucher sanguinaire. Or, il se trouve que personne n'a parlé du bourreau et de sa fonction avec un tel frisson d'épouvante. Il en fait un monstre, un être d'horreur; l'existence et la permanence du bourreau dans le monde correspond pour lui à des nécessités mystérieuses, inexplicables humainement. L'exécuteur n'est supportable que si Dieu règne sur une société, car Dieu seul a le droit de vie et de mort et cet homme est l'agent visible de son droit terrible. Et je crois bien que J. de Maistre, vivant dans un état qui se proclame athée, hésiterait à voter le maintien de la peine de mort. Si le pouvoir social ne s'exerce pas en vertu d'une délégation divine, son droit de châtier n'est plus qu'un droit de défense. L'assassin est un ennemi comme un autre; on peut le frapper sur le champ de bataille; mais, dès lors qu'il est désarmé et enchaîné, il est à peu près dans la condition de l'ennemi vaincu et prisonnier. Le massacre des captifs est une loi païenne. De Maistre crierait à nos maîtres du jour : « Vous ne voulez plus de Dieu, alors supprimez le bourreau. L'échafaud n'a le droit de se dresser que là où l'on respecte les temples... »

Les idéalistes d'aujourd'hui, les théosophes, les occultistes se sentent pris pour J. de Maistre d'un amour imprévu (1). Tout le monde sait que les *Soirées de Saint-Pétersbourg* sont un livre inachevé. *Cætera desiderantur...* Le mot est à la dernière page du onzième entretien. Or, ce onzième entretien est en grande partie consacré aux théories des Illuminés, et le Sénateur prend contre de Maistre la défense de ces novateurs. Il expose la situation religieuse du monde issu de la Réforme et de la Révolution : il lui semble que cet état ne peut se prolonger, et soudain il monte sur le trépied pour annoncer une extraordinaire transformation du monde : « Tout annonce, — dit-il, — et vos propres observations même le démontrent, je ne sais quelle grande unité vers laquelle nous marchons à grands pas. » Un peu plus loin, il revient à son rêve de palingénésie; il refait un tableau du monde religieux divisé et comme anémié : « Vous n'avez plus de héros. Vous n'osez plus rien; et l'on ose tout contre vous. Contemplez ce lugubre tableau; joignez-y l'attente des hommes choisis, et vous verrez si les Illuminés ont tort d'envisager comme plus ou moins prochaine une troisième explosion de la Bonté toute-puissante en faveur du genre humain. »

La prophétie est claire, mais qui donc la fait? Est-ce le Comte ou

1. La revue théosophique de Bruxelles, le *Catholique*, a publié le portrait de J. de Maistre au frontispice du numéro II, novembre 1910.

le Sénateur?... C'est celui-ci, c'est le Russe schismatique dont la pensée est fortement teintée des doctrines vagues, chères aux illuminés. De Maistre les a combattues toute sa vie et c'est une étrange distraction que de lui attribuer des tendances et des idées qui sont à l'antipode de sa conscience. Il répond au Sénateur : « L'illuminisme n'est pas moins mortel sous l'empire de notre Eglise et de la vôtre même, en ce qu'il anéantit fondamentalement l'autorité qui est cependant la base de notre système. » Cette simple phrase suffirait à dégager J. de Maistre de ces confusions paradoxales.

L'entretien est interrompu. Le Comte vient de dire : « Vous attendez un grand événement : vous savez que, sur ce point, je suis totalement de votre avis. » *Sur ce point...* oui; il attendait un grand événement. Mais il n'était point le Joachim de Flore, lequel comptait sur une troisième révélation, sur un dogme progressif conduisant à une religion nouvelle. Il dit souvent : « Le monde est dans l'état d'enfantement. » Il écrit dans les *Considérations:* « Il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses : ou qu'il va se former une religion nouvelle, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. » La situation du monde lui apparaissait sous les images d'un effroyable désordre; il lui était impossible de croire que cette agonie pût se prolonger. Et il entrevoyait un *rajeunissement* du catholicisme, mais un rajeunissement normal, dans le sens de l'unité et de l'autorité. Fils soumis de la sainte Eglise romaine, il se serait fait un scrupule de la concevoir sous une forme qui ne fût point celle de sa tradition et de ses divines origines. Il attendait un grand événement... Il a fait mieux que l'attendre, il l'a préparé. Le livre du *Pape* est sa part de collaboration à ce rajeunissement dont l'espoir le faisait tressaillir. J'imagine de Maistre au lendemain du concile du Vatican : son front est radieux, tous les nuages sont dissipés, ses prophéties sont réalisées. Et le regard qu'il jette vers l'avenir est désormais aussi confiant que, la veille encore, il était trouble et inquiet.

(A suivre.) C. LECIGNE.

NOUVELLES DOCTRINES NOUVELLES MÉTHODES L'ŒUVRE D'UN « BOLLANDISTE »

(Troisième et dernier article)

XII.

Que le Rév. Père n'éprouve, en tout cas, ne manifeste qu'un goût modéré, très modéré, pour les miracles des saints, la plupart de ses

lecteurs le penseront comme nous. Le prétexte le plus frivole, l'autorité de n'importe quel écrivain connu ou inconnu, lui suffisent pour les discréditer. Nous allons le démontrer à propos d'un fait qui appartient à l'histoire moderne. Il ne l'emprunte point, bien entendu, à « cette littérature pieuse du moyen âge », à laquelle il s'engageait « à se tenir à peu près exclusivement » (1).

Voici d'abord, en quels termes, il la présente au public : « L'historiette du crucifix que saint François-Xavier laisse tomber dans la mer et qu'un crabe lui rapporte, les auteurs l'empruntent à la mythologie du Japon » (2). Le Rév. Père ne doute pas un moment de son affaire; il tient son « document hagiographique » d'une obligeante communication de M. E. Cosquin, lequel le découvrit dans un livre de M. Mitford, lequel... ici la chaîne se brise; mais lecteurs, procurez-vous le livre de M. Mitford et vous verrez; ou renseignez-vous auprès de M. E. Cosquin. Personne, croyons-nous, n'accusera jamais le Rév. Père d'abuser ici — ni d'ailleurs nulle part — de documents de première main.

Et maintenant, lecteurs, voici, pour changer, que nous allons traduire une page respectueuse, écrite par un homme sérieux, le Père Coleridge : « Un peu au nord d'Amboyna, se trouve la petite île de Céram qui, si nous prenons pour base de nos conjectures les noms de quelques villes du pays, s'identifie avec l'île Baranura que visita saint François Xavier et qui fut la scène d'une de ces aimables merveilles comme nous en rencontrons, de temps en temps, dans les vies des saints et même dans l'Ecriture. L'anecdote se trouve dans la *Relatio* (tirée du procès de canonisation) dans les termes à la fois simples et concrets employés par le témoin oculaire, Fausto Rodriguez, vieillard âgé de 80 ans à l'époque où il vint déposer dans la capitale des Philippines. Donc, ils naviguaient vers Baranura, quand soudain éclate une tempête. Pour la calmer, François Xavier tire de son cou un crucifix (long d'un doigt, dit Rodriguez, par conséquent le petit crucifix que le saint portait sur la poitrine et sous ses vêtements), et le plonge dans l'eau, en se penchant sur le bord du bateau. Le crucifix lui échappe et disparaît. Inconsolable, Xavier manifeste une très vive douleur. Le lendemain, on atteignit Baranura, où se trouve la ville de Tamalo (Tamilan) but du voyage. On tire le bateau sur le sable; Xavier débarque et, avec son unique compagnon (Rodriguez le témoin) se dirige à pied vers Tamalo, en suivant la grève. Ils marchent à peu près la distance d'un demi-mille et se trouvent alors à bien des milles du point où le crucifix avait disparu. Soudain, un crabe sort rapidement de la mer et se dirige rapidement vers nos voyageurs; il tient, entre ses pinces, le petit crucifix perdu. Il s'arrête devant Xavier qui, aussitôt, se précipite à genoux; le crabe attend jusqu'à ce que le

1. P. 11.

2. P. 29-30.

missionnaire ait repris possession de son trésor, puis il retourne, à toute vitesse, vers la mer d'où il venait. Xavier baise, embrasse son crucifix et croisant ses bras sur sa poitrine, il se prosterne sur le sol et reste ainsi, en prière, pendant une demi-heure. Son compagnon, à ses côtés, l'imite et tous les deux remercient Notre-Seigneur Jésus-Christ pour un miracle aussi extraordinaire » (1).

Cette *Relatio* n'est autre que la *Relatio super sanctitate et miraculis Francisci Xaverii* rédigée, avant la canonisation du saint, par trois théologiens distingués, auditeurs de rote, au temps de Paul V, hommes de la plus parfaite honorabilité. Ils avaient examiné les dépositions en qualité de juges officiels et ils rédigèrent, de concert, ce rapport ou *Relatio* qui servit de base à la Bulle de canonisation. Ce document contient les détails les plus minutieux du procès; chaque déposition contient le nom du témoin qui l'a faite et donne toutes les précisions désirables, notant si le témoin vit les faits lui-même ou s'il les tenait d'un témoin oculaire (2).

Nous craignons fort que le Père Coleridge n'endommage irréparablement la théorie du Rév. Père, soutenu de M. A. B. Mitford et de M. E. Cosquin.

Il se pourrait d'ailleurs que « la mythologie du Japon » prenne à son compte le fait certainement historique, mais en le démarquant et le plaçant dans un cadre japonais. Les littératures indienne ou japonaise exposent à de curieuses méprises!

A qui accordez-vous votre confiance, lecteurs, au récit authentique d'un témoin oculaire ou aux fantaisies de nous ne savons quels soi-disant folk-loristes?

Il faut décidément peu de chose, moins que rien, pour conquérir la confiance, à la lettre, aveugle du Rév. Père. On se demande, avec curiosité, ce qu'il écrirait, si M. E. Cosquin lui faisait des communications aussi singulières, au sujet des grands miracles opérés par l'apôtre des Indes, comme des résurrections de morts?

En janvier dernier, comme nous lisions quelques lignes de M. Henry Bordeaux, nous ne pouvions nous empêcher de penser au Rév. Père et à ses méthodes hagiographiques. Voici ces lignes : « Haroun-al-Raschid... voit un pêcheur retirer une caisse singulière de ses filets jetés dans le Tigre. On ouvre la caisse et l'on y découvre une femme coupée en morceaux. Déjà! Décidément nous n'avons rien inventé et la malle de Gouffé est antédiluvienne! » (3). M. Bordeaux s'amuse, le Rév. Père ne s'amuse pas, lui; ah! mais non! Attendons-nous à le voir recueillir ce « document » à l'aide duquel il démontrera, quel-

1. Life and letters of. Fr. Xavier by Henry James. Coleridge, S. J. London 1866, I, p. 394.

2. *Ibid.*; Préface, p. XII.

3. *Revue Hebdomadaire*, 18 janvier 1913, p. 372.

que jour, comment la Gazette des Tribunaux imagina la légende Gouffé et sa malle, alors que ce prétendu Gouffé et cette malle appartiennent tout simplement au cycle Haroun-al-Raschid.

Le Rév. Père ne se fera jamais une idée de notre crédulité à nous autres qui faisons partie de cette populace qu'il dédaigne si fort. Nous croyons des choses à le faire frémir! Qu'il lise seulement cette page écrite par l'un de nous et qu'il se convainque bien que cette page exprime les sentiments de toute la plèbe catholique : « Des crucifix ont incliné la tête vers des suppliants agenouillés, des Madones ont tourné les yeux vers des foules assemblées. Le sang de saint Janvier se liquéfie périodiquement à Naples et le puits de sainte Winifred voit s'opérer des merveilles jusque dans notre incroyante patrie. Des femmes sont marquées des stigmates, le sang coule de leurs cinq plaies, les vendredis, et leur tête se couronne d'un cercle sanglant. On met toujours les reliques en contact avec des malades, des infirmes, des blessés, quelquefois sans résultats appréciables, d'autres fois avec une palpable efficacité, qu'on ne saurait nier raisonnablement. Qui n'a pas entendu parler des multiples faveurs que procure l'intercession de la Sainte Vierge et des merveilleux résultats que produit la dévotion à saint Antoine de Padoue? On signale de temps en temps des phénomènes de ce genre dus aux saints pendant leur vie, aussi bien qu'après leur mort, particulièrement quand ces saints furent des évangélistes et des martyrs. Les bêtes féroces se couchent inoffensives aux pieds de leurs victimes dans l'amphithéâtre de Rome; le bourreau ne parvient pas à séparer la tête de Cécile de son corps; saint Pierre fait jaillir une source dans la prison Mamertine, afin de baptiser son geôlier; saint François Xavier change de l'eau de mer en eau douce et désaltère cinq cents compagnons de voyage; saint Raymond traverse la mer sur son manteau; pendant l'obscurité de la nuit, saint André resplendit d'une lumière éblouissante; par ses prières, sainte Scholastique obtient qu'il tombe une pluie torrentielle; des corbeaux nourrissent saint Paul; sainte Françoise Romaine voit son ange gardien; je ne crois pas nécessaire de prolonger ce catalogue. En pareille matière, ce que les uns contestent, les autres le croient; ils se rencontrent tous autour d'un fait qui les divise irréductiblement et ce fait c'est que l'Eglise catholique manifeste la prétention de posséder toujours le charisme des miracles; c'est ce dont les protestants l'accusent et c'est ce dont elle se glorifie » (1).

Voilà comme s'exprime le Cardinal Newman. Il défend non point, à proprement parler, la foi, mais la piété de la populace catholique; disons ce que nous pensons et que nous regrettons de penser : le Rév. Père se fait l'avocat retors de la partie adverse, retors mais, au fond, point habile, il va trop vite et trop loin.

1. Newman, The present position of Catholics.

XIII.

Il écrit beaucoup, il lit peut-être davantage; aussi comprenons-nous que le temps lui manque pour lire avec attention et surtout pour se tenir, quand il écrit, dans les limites parfois étroites de l'exactitude et de la vérité. Nous n'affirmons point que l'excuse vaille grand'chose, parce qu'après tout rien ne l'oblige à écrire, tout au moins à tant écrire. Quoi qu'il en soit, il lit beaucoup, en conséquence il lit vite; s'il lit vite, qui ne comprend qu'il risque de lire mal? en fait, il lit mal. Démontrons par quelques exemples la justesse de notre critique. Donnons son texte que nous accompagnerons de commentaires aussi brefs que possible et aussi de corrections.

1° « Nous savons, à n'en point douter, que certains auteurs de légendes s'inspiraient directement des fresques ou des mosaïques qu'ils avaient devant les yeux, par exemple Prudence quand il décrit le martyre de saint Hippolyte... Plus d'une légende, nous le constaterons, doit son origine à la fantaisie d'un artiste ou à une erreur d'interprétation d'un détail iconographique » (1).

Le Rév. Père nous fait entendre que Prudence se borne à reproduire en vers, une représentation graphique du martyre de saint Hippolyte, représentation dont il tirerait la totalité de sa documentation. Seulement, le Rév. Père lit trop vite et par conséquent il lit mal, puisque la description en question n'occupe qu'une place, dans tous les sens du mot, secondaire, dans le poème de Prudence (2), et que rien, dans le contexte, ne l'autorise à s'avancer au delà.

2° « Même quand il écrit assez longuement au sujet des saints Emétérius et Chélidoine, Prudence nous avertit que les documents indispensables lui font défaut » (3).

Ce qui revient à dire que Prudence tire de son imagination ce qu'il écrit « au sujet des saints Emétérius et Chélidoine » mais le fait-il? Voilà toute la question. Il ne le fait pas et voici de nouveau le Rév. Père surpris à écrire, comme on dit, de chic. Il invente. Tout ce que Prudence écrit de plus ressemblant à cette fausse allégation, se réduit à regretter de ne connaître point les détails du martyre, *ordinem, tempus, modumque passionis* (4), aussi ne les donne-t-il point.

3° « D'après la commune tradition, le Pape Sixte mourut sur la croix et tout le monde connaît les vers de Prudence sur saint Laurent :

Fore hoc sacerdos dixerat
Jam Xystus affixus cruci (5).

1. P. 75.
2. Peristeph., XI, 50.
3. P. 91.
4. Peristeph., I, 77.
5. Peristeph., II, 21-22.

« Déjà attaché à la croix, le prêtre Sixte le lui avait prédit ». Cependant, nous savons par une lettre de saint Cyprien, non seulement un contemporain, mais un contemporain très averti, qu'en fait il mourut par l'épée (1) ».

La « commune tradition » ne se réduirait-elle pas à ces deux vers de Prudence, non pas un contemporain, si l'on veut, mais un homme, lui aussi, très averti, qui vécut longtemps à Rome et connaissait bien l'histoire de l'Eglise Romaine. Nous pensons, d'ailleurs, qu'une affirmation contenue dans une lettre, même une lettre de saint Cyprien, ferait difficilement contrepoids à une « commune tradition », si la commune tradition existait, en effet. Mais le R. Père se tient-il pour assuré qu'il faille même entendre les deux vers de Prudence dans le sens propre plutôt que dans le sens figuré? Le seul commentateur de Prudence que nous connaissions s'en tient au sens figuré. Quand un chrétien parle de croix, il n'entend point toujours parler de deux traverses de bois. Prudence écrivait et pensait en chrétien et rien ne prouve qu'il ne fait pas ici écho à la parole connue : « Si quelqu'un veut marcher sur mes pas..., qu'il prenne sa croix et qu'il me suive » (2). En raisonnant sur l'Evangile, comme il raisonne sur Prudence, le R. Père obligerait-il tout bon chrétien à vivre perpétuellement avec deux traverses de bois sur le dos? S'il ne songe pas à le faire, que signifie l'accusation d'ignorance qu'il porte, à l'aventure, après tout, une fois de plus, contre un homme de l'exceptionnelle valeur de Prudence?

4° « Quelqu'un prendrait-il au sérieux l'histoire de Galla, une histoire que raconte saint Grégoire et qui est tout ce qu'il y a de plus vulgaire? Pour obtenir qu'elle se remarie, des médecins l'assurent que si elle ne se remarie pas, il lui poussera de la barbe et, en effet, la barbe lui poussa » (3).

Libre au R. Père de considérer l'histoire, telle que la raconte le grand Pape, « comme tout ce qu'il y a de vulgaire ». En matière de goût, il peut, comme nous, user de sa pleine liberté; il convient toutefois de noter que l'Eglise adopte « cette histoire si vulgaire » pour l'office de sainte Galla (5 octobre); quoi qu'il en soit, nous trouvons, nous, l'histoire charmante, mais il s'agit ici non pas d'une question de goût, mais d'une question de fait. Le Pape saint Grégoire écrit-il que « la barbe lui poussa » (4) ou ne l'écrit-il pas? Eh bien, il ne l'écrit pas. Le R. Père supplémente saint Grégoire, tout simplement, avec, nous ne disons pas précisément le but mais l'effet de jeter le ridicule, le discrédit sur le grand Docteur. Quant

1. P. 220.
2. Matth., XVI, 24.
3. P. 204.
4. Dial., IV, 13.

aux médecins, ils traitent évidemment sainte Galla comme une enfant, ce qui démontre son extrême jeunesse et rien de plus.

5° « Le chapitre XXXVI du livre IV des *Dialogues* porte le titre singulier : *De ceux qui meurent, en quelque sorte, par erreur.* Un des incidents de ce chapitre relatés par saint Grégoire met ce titre en pleine évidence. Le saint recueillit l'histoire des lèvres d'un certain Etienne qui la donnait comme une aventure personnelle. Etienne meurt et il voit son âme conduite en enfer. On le mène devant le juge qui préside en ce lieu et qui refuse de l'admettre. Ce n'est pas l'homme que j'attends, dit-il, j'attends Etienne le forgeron. A l'instant, l'âme du défunt rentre dans son corps et aussitôt meurt le forgeron, son voisin et homonyme. On ne peut s'y tromper. L'ami de saint Grégoire se vante; il ne fut jamais le héros de son histoire qu'il avait lue dans quelque livre. Pour ne parler point de saint Augustin, il avait pu la lire dans Plutarque ou mieux encore dans le Philopseudès de Lucien... » (1).

Du récit ainsi présenté, le lecteur conclura forcément, en premier lieu, qu'au jugement de saint Grégoire, il peut arriver qu'un homme meure par erreur! par erreur de qui? de Dieu évidemment : doctrine singulière à mettre au compte d'un Pape et d'un grand Pape. Dans son commentaire, le R. Père néglige simplement l'expression « en quelque sorte », expression qui modifie singulièrement le titre, mais il pense qu'une modification de plus ou moins dans les textes qu'il analyse ne fait pas grand'chose à l'affaire.

Le lecteur conclura logiquement, en second lieu, que saint Grégoire présente l'incident comme un fait certainement objectif, ce que le grand Pape ne fait point, puisqu'il le présente avec la courte introduction suivante : « Mais le cœur de l'homme s'obstine, s'endurcit; aussi arrive-t-il que d'autres aient une vision semblable, qu'ils aperçoivent les mêmes scènes de douleurs et qu'ils n'en recueillent pourtant point le même bénéfice » (2). Ce qui signifie, sauf erreur de notre part, que saint Grégoire penche plutôt à croire qu'il s'agit d'une vision. Le R. Père n'hésite tout de même pas à qualifier le grand Pape, d'homme « délicieusement candide », plus nettement de « naïf »; nous doutons que beaucoup de lecteurs le suivent tout de même jusque-là. Si saint Grégoire ne se prononce pas avec la même assurance que notre Bollandiste, qu'on ne rejette point la responsabilité sur son « aimable candeur », mais sur sa mémoire. Il se souvenait, en effet, d'un homme à qui arriva certainement une aventure aussi singulière, aussi incroyable : « Je sais qu'un homme fut ravi, il y a quatorze ans, jusqu'au troisième ciel, (si ce fut avec le corps ou sans le corps, c'est ce que je ne sais pas, Dieu le sait). Je sais même que cet homme-là (si ce fut avec le corps ou sans le corps,

1. P. 186, note 2.
2. Dial., IV, 36.

c'est ce que je ne sais pas, Dieu le sait) a été en paradis.... (1)» En fait « d'aimable candeur », ne trouvez-vous point, lecteurs, quelque lointaine ressemblance entre l'auteur de cette lettre aux Corinthiens et l'auteur des Dialogues? mais ce point de vue n'importe guère et nous retenons seulement le fait que le R. Père ne se gêne pas autrement pour modifier, au besoin, le sens et même le texte de saint Grégoire, fait qu'explique, sans doute, dans une certaine mesure, mais n'excuse tout de même point, la force de l'habitude.

6° « Une traduction fautive d'une inscription de saint Damase donna naissance à la légende, d'après laquelle des Orientaux vinrent à Rome dans le but de s'emparer des reliques des saints Pierre et Paul. *Discipulos Oriens misit,* « l'Orient envoya des disciples », écrivait Damase, qui voulait seulement dire que des disciples de Jésus-Christ vinrent de l'Est porter l'Evangile à Rome » (2). La hardiesse du R. Père n'éprouve pas la moindre défaillance quand il s'agit d'entreprendre des besognes impossibles, comme celle de nous faire croire que saint Grégoire le Grand ne comprit pas exactement ces trois mots de son illustre prédécesseur; trois mots, toutefois, que comprendrait, sans aucune peine, le plus aliboron des latinistes; peut-être tient-il, de nouveau, quelque gageure folle!

Contentons-nous de reproduire, pour toute réponse, une page de Dom Guéranger qui résume, sur ce point, l'opinion commune, nous ne disons point universelle, par simple courtoisie : « Ces deux tombes (de saint Pierre et de saint Paul), scellées avec tant de respect et d'amour, étaient cependant au moment d'être violées : une conjuration s'était ourdie contre elle. Un parti d'Orientaux chrétiens veillait et se préparait à enlever la dépouille des deux Apôtres, afin de la rendre à l'Orient dont ils regardaient Pierre et Paul comme les transfuges. Le lecteur doit y voir un nouveau trait de cette opposition à la gentilité que nous avons si souvent rencontrée chez une partie des chrétiens juifs et de cette jalousie qu'inspirait à d'autres encore, la préférence donnée à l'Occident. Cependant, tout était consommé; c'était à Rome, et non ailleurs, que la succession de Pierre était ouverte; ses ossements sacrés en étaient le titre visible; mais le droit reposait sur quelque chose de plus solide encore : sur le fait de la mort de Pierre à Rome. A la faveur des ombres, les ravisseurs s'emparent simultanément des corps saints et, chargés de ce dépôt, ils se mettent en marche vers la voie Appienne, espérant gagner promptement un des ports de l'Italie méridionale et partir de là pour l'Orient. Ils s'arrêtent après le deuxième mille et déposent leur riche capture au lieu appelé, dans la suite, *Ad Catacumbas,* où s'éleva, plus tard, la basilique de Saint-Sébastien.

1. II Corinth., XII, 2 seqq.
2. P. 84.

« ... Sur ces entrefaites, des chrétiens de Rome, renseignés par ces indiscrétions qui compromettent souvent le succès des complots les mieux ourdis, parviennent à éclairer la marche des ravisseurs. Ils accourent et remportent bientôt leur auguste patrimoine, sous les yeux des conjurés qui n'osent leur résister. Saint Grégoire le Grand à qui nous empruntons ce récit (Epist. ad Constant. Aug.), donne à penser que le nombre des complices était considérable et c'est ce qui explique comment le secret ne put être gardé. Rome chrétienne recouvra donc le titre immortel de sa puissance et, deux siècles avant saint Grégoire, le pontife qui eut pour mission de célébrer les grandeurs de Rome souterraine, saint Damase, décora, de ses vers élégants, le lieu où avaient, un moment, reposé les corps des deux Apôtres et où ils revinrent, au troisième siècle, chercher, durant trente années, une sécurité que leurs tombes ne leur garantissaient plus. L'inscription Damasienne, posée au quatrième siècle, s'exprimait ainsi :

« O toi, qu'attirent, en ces lieux, les noms de Pierre et de Paul, sache qu'ici fut leur premier séjour. C'est l'Orient, nous en convenons, qui nous avait enyoyé ces disciples du Christ. Ayant versé leur sang pour lui, ils ont mérité de le suivre jusque dans les cieux; à travers les airs, ils sont montés au royaume des saints, mais Rome aussi avait le droit de défendre, comme sa propriété, ceux qui étaient devenus ses citoyens. Astres nouveaux, c'est Damase qui vous adresse ici ses louanges ».

« Après la reprise du sacré dépôt, on dut recommencer les funérailles des deux Apôtres et, comme s'exprime saint Grégoire, « leurs corps furent, dès lors, établis dans les lieux où ils reposent aujourd'hui » (1).

Où voyez-vous, lecteurs, la « traduction fautive d'une inscription de saint Damase...? » Nulle part, bien entendu; parions que vous vous y attendiez; mais répétons-le à la décharge de l'éminent Bollandiste : il écrit tant et si vite, il lit tant et si vite, que le temps lui manque pour mener de front tant de choses; conséquence : il lit mal et il écrit de même. « Avant donc que d'écrire, apprenez à penser », écrivait jadis un sage!

Nous ne pouvions nous décider à continuer plus longtemps sur ce thème; il faudrait allonger, à peu près indéfiniment, la liste des distractions, involontaires ou autres; nous en disons assez toutefois pour qu'on saisisse l'humour de quelques lignes consacrées par M. H. Omont, à l'éloge du travail qui nous occupe. Voici comment s'exprimait M. Omont, le 8 novembre 1912, devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « Une œuvre du P. Delehaye, qui a obtenu le plus légitime succès, les Légendes Hagiographiques, a jeté une lumière nouvelle, particulièrement au point de vue littéraire, sur les

1. Sainte Cécile et la Société Romaine, I, 176-179.

origines du culte des saints dans le monde antique, en Orient et en Occident ». Le « particulièrement au point de vue littéraire » ne manque pas de saveur, quand il s'agit de louer un travail technique, scientifique, hagiographique, etc., etc. Très heureusement choisie, l'expression réduit l'éloge au strict minimum que permette la courtoisie française et académique. Nous nous rallions, pour ce même motif, à ce « particulièrement au point de vue littéraire ». Le livre mérite peut-être ce compliment de petite taille, nous ne voulons pas y regarder de trop près; à coup sûr, il ne mérite pas davantage.

XIV.

Le R. Père demeure constamment fidèle à sa méthode, celle que nous décrivons depuis notre première page et qui consiste essentiellement moins à lire qu'à parcourir, à lire en diagonale, pour ainsi dire, à écrire à l'avenant, à formuler ses jugements d'après les opinions les plus frivoles, disons parfois les plus saugrenues. De cette méthode, il use dans les questions variées qu'il rencontre sur son chemin : macédoine d'hagiographie, d'histoire, de liturgie, etc., etc. Il se détourne même de son chemin, si le cœur lui en dit, pour les rencontrer. Ainsi seulement s'explique l'apparition inattendue de paragraphes comme celui-ci : « Quand il s'agit uniquement d'établir un parallèle entre une solennité chrétienne et une fête du calendrier romain, rien ne complique le problème et on arrive sans peine à des conclusions précises. Ainsi peut-on admettre, sans discussion, que les Grandes Litanies de saint Marc continuent simplement, en la christianisant, la fête des *Robigalia* qui se célébraient le 25 avril. La date et, avec la date, la similarité des cérémonies, l'identité d'objet de la fête, tout enfin s'unit pour faire sur ce point l'absolue certitude » (1).

Comprenez-vous, lecteurs? « Les Grandes Litanies de saint Marc continuent, en la christianisant, la fête des *Robigalia*, qui se célébrait le 25 avril ». Tout le démontre au R. Père : la date : le 25 avril; la similarité des cérémonies; l'identité de l'objet de la fête.

Reprenons ces assertions; examinons-les une à une :

1° Et d'abord, la date. Vous croyez peut-être que les Grandes Litanies se célébraient, dès l'origine, le 25 avril? Si vous le croyez, lecteurs, vous vous trompez, juste comme se trompe le R. Père. En fait, les Grandes Litanies ne se célébraient point à la date fixe du 25 avril et cet état de choses dura longtemps (2). Pour parler avec plus de précision, elles ne se célèbrent le 25 avril qu'à partir et par une ordonnance de saint Grégoire le Grand. Une question préalable se pose, en effet : où commencèrent les Lita-

1. P. 180.

2. Martigny, Dict. des ant. chrét.

nies majeures ou mineures? En Orient? En Occident? *Sub judice lis est.* Saint Basile en parle comme d'une pratique orientale. (Epist. 63 ad Néoc.). Voilà qui met déjà mal en point la thèse des *Robigalia* que le R. Père nous offre avec une confiance qui n'admet ni doute, ni, par conséquent, de contradiction. Ce résultat ne vous surprend pas outre mesure, n'est-ce pas, lecteurs? Comme on comprend qu'il n'aime pas la discussion (1), et qu'il préfère le monologue ininterrompu!

2° La similarité des cérémonies. Vous croyez peut-être que le R. Père possède, par devers lui, au sujet des dites cérémonies, des documents rares, inconnus au reste de l'humanité? Si vous le croyez, lecteurs, vous vous trompez derechef; il n'en sait point, là-dessus, plus que vous ni nous. Un spécialiste, Basile Kennett, nous donne, sur le sujet, les renseignements suivants : « La fête des *Robigalia* se célébrait le 25 avril ou 7 des Kalendes de mai, en l'honneur de la déesse Robigo ou du dieu Robigus » (2). Et maintenant vous en savez juste autant que Basile Kennett et le R. Père, sur le cérémonial ou le rituel en question. Kennett nous renvoie aux Fastes d'Ovide où nous constatons la même pénurie de détails.

3° L'identité d'objet de la fête. A ce sujet, voici le renseignement supplémentaire que nous fournit Kennett : « On leur demandait (à la déesse Robigo ou au dieu Robigus, les données précises manquent sur le sexe des personnages), de protéger les céréales contre le mildiou et autres maladies similaires » (3).

Dom Guéranger écrit, sur le même sujet, une page intéressante dont, sinon le R. Père, parce que le R. Père sait tout et même un peu plus, au moins quelques lecteurs, qui en tireront peut-être quelque profit. Nous la traduisons de notre mieux :

« Une question se pose naturellement ici : Pourquoi saint Grégoire choisit-il le 25 avril pour une procession et station où tout nous parle de repentir et de mortification et qui tranche sur la joie du Temps Pascal? Le chanoine Moretti, le premier, un savant liturgiste du siècle dernier, répondit à la question d'une manière satisfaisante. Dans une dissertation fort érudite, il démontra qu'au Ve et probablement au IVe siècle, le 25 avril s'observait à Rome comme un jour de grande solennité. Ce jour-là, les fidèles se rendaient à la basilique de Saint-Pierre pour célébrer l'anniversaire du jour où le Prince des Apôtres entra dans Rome pour la première fois, conférant ainsi, à cette ville, l'inaliénable privilège de capitale de la chrétienté. C'est à partir de ce jour que courent les 25 ans, deux mois et quelques jours, du règne de saint Pierre comme évê-

1. P. XI-XII.

2. Rom. Antiq., London, 1784, p. 95.

3. *Ibid.*

que de Rome. Le Sacramentaire de saint Léon contient la messe de cette solennité qui cessa plus tard. Saint Grégoire à qui, principalement, nous devons l'arrangement de la liturgie romaine, tenait à perpétuer le souvenir d'un jour qui fournit à Rome son plus grand titre de gloire. En conséquence, il décida que l'église de Saint-Pierre serait la Station de la Grande Litanie qui se célébrait ce jour-là. Le 25 avril tombe si souvent pendant l'octave de Pâques qu'il ne pourrait se célébrer, à proprement parler, comme une fête en l'honneur de l'entrée de saint Pierre à Rome; aussi saint Grégoire adopta-t-il le seul moyen possible de commémorer ce grand événement » (1).

Ainsi donc le rapprochement entre la Grande Litanie et les *Robigalia* ne repose sur aucun, pas le plus léger fondement. Tout porte même à croire que, sur ce point particulier, au lieu de donner l'exemple, Rome le suivit.

Venons maintenant à un autre paragraphe, à une autre théorie que le R. Père n'accepte, on le sent, qu'à son corps défendant; il lui en coûte évidemment de renoncer à un rapprochement qui plaît davantage à son esprit généralement curieux d'aperçus aussi dénués de raison que de fondements historiques. Reconnaissons toutefois, comme il convient, qu'il abandonne presque son idée pour en adopter une autre, basée non point sur des documents positifs, mais plutôt sur des calculs, des jeux d'esprit plus ingénieux que convaincants. Voici le paragraphe ou la théorie :

« En d'autres cas, on n'arrive pas aussi aisément à une solution. Etant donné le nombre de fêtes païennes, les chances de coïncidences purement fortuites se multiplient d'autant et nous croyons probable que le *natalis invicti*, célébré le 25 décembre, n'exerça aucune influence sur le choix de cette date, comme fête de la nativité de Notre-Seigneur. Le choix de cette date résulterait plutôt d'un calcul établi sur la base du 25 mars, jour présumé de la mort du Christ. Cette dernière théorie fait de Pâques, la fête certainement la plus ancienne de toutes, le point de départ des fêtes de l'enfance de Notre-Seigneur. Elle offre plus de probabilité que l'autre qui repose seulement sur une ingénieuse coïncidence de dates » (2). Convenons que, pour trouver la date de la naissance d'un homme, quand on ne connaît, pour toute donnée, que la date de sa mort, il faut une ingéniosité peu commune, une virtuosité qui tient de la prestidigitation. Quoi qu'il en soit, notre auteur reconnaît la probabilité de ces calculs un peu fantastiques, sans reconnaître explicitement l'improbabilité de sa théorie personnelle. La première probabilité l'emporte sur la seconde : voilà ce qu'il admet.

A beaucoup d'entre nous, l'opinion classique de Benoît XIV, sur

1. The liturgical year. Paschal time, II, pp. 393-394. Dublin 1893.
2. P. 180-181.

ce point de la date de Noël, plaît infiniment plus que la sienne et celle de ses deux amis dont il cite les noms au bas de la page, en guise de références; nous mettons, sans hésiter, la science du célèbre Pontife au-dessus de celle des trois écrivains ensemble. Bref, nous engageons nos lecteurs à relire attentivement la discussion contenue dans le livre de Benoît XIV, elle en vaut la peine (1). Nous en reproduisons le fragment le plus important. Le savant Pontife prend à son compte l'opinion de plusieurs auteurs qu'il nomme et aussi la note théologique dont l'un d'eux accompagne cette opinion : « non seulement vraisemblable, mais vraie » :

« Tant les Latins que les Grecs considèrent unanimement le 25 décembre comme le jour de la naissance de Jésus-Christ. Cette opinion se fonde sur les registres censuels dont saint Jean Chrysostome affirme qu'ils existaient encore de son temps. Le registre qui contenait le nom de notre Sauveur contenait aussi son âge et, par conséquent, le jour de sa naissance. Des sénateurs romains, ou déjà chrétiens ou devenus chrétiens dans la suite, en prirent connaissance, leur dignité leur donnant droit d'accès aux registres censuels. Ce sont eux qui firent connaître la véritable date de la naissance du Christ, Notre-Seigneur, et qui transmirent l'information à Constantinople, au temps de saint Jean Chrysostome et firent savoir en même temps que cette solennité se célébrait à Rome le 25 décembre ».

Les calculs basés sur la date présumée de la mort du Christ et surtout la théorie du *natalis invicti* font une figure tout de même un peu mince et falote, auprès des renseignements que nous transmet ainsi Benoît XIV, en y joignant le poids, tout de même considérable, de son adhésion personnelle. Nous n'ignorons point que de semblables raisonnements courent le risque de passer pour un peu bien vieux-jeu auprès d'une certaine école, mais, en pareille compagnie, la majorité des catholiques acceptent, pensons-nous, sans autrement rechigner, de passer aussi pour vieux-jeu.

(A suivre). J. CHAPLAIN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

SOUVENIRS DU « SILLON »

En l'an..., Marc Sangnier et ses troupes fidèles eurent l'inspiration bien naturelle de célébrer à Versailles, par un grand banquet, l'anniversaire du 4 août 1789, à Versailles, comme l'écrivait

1. De fest., I, ch. XVII, n. 45.

à cette occasion M. Hoog, « dont la splendeur marque l'apogée de l'ancienne monarchie — Versailles qui fut aussi comme le berceau de la Révolution — pour y revivre par la pensée quelques-uns des grands événements d'où est sortie la France moderne ».

En lisant avec un peu d'attention les extraits du compte rendu de la fête, que nous empruntons au journal de Marc Sangnier, le lecteur n'aura pas de peine à discerner à quelle époque de la vie du *Sillon* ces faits se passaient.

Après une promenade dans le Parc, tandis que, sous un ciel d'une pureté absolue où flamboyait un soleil étincelant, les grandes eaux jouaient en un spectacle grandiose, nos amis se retrouvèrent dans la grande salle de l'Hôtel de la Chasse : de nombreux amis qui n'avaient pu se joindre à la promenade les y attendaient déjà pour le banquet... *Parmi eux, nous avions la joie de voir un certain nombre de prêtres.*

Le repas fut animé de la plus réconfortante bonne humeur. Et c'est avec une simplicité touchante, un abandon complet que plusieurs des convives, à l'heure des toasts, nous livrèrent leurs impressions, nous dirent leurs espérances et leur confiance.

Georges Hoog parla le premier. Il remercia les convives d'être venus si nombreux à ce banquet, *et particulièrement les prêtres.* Puis, évoquant le souvenir des événements que nous nous étions remémorés dans l'après-midi, *il dit à quel point l'œuvre démocratique avait besoin des forces mêmes du christianisme.*

. . . . . .

Notre ami Labenne-Rougier insista fort opportunément en ce Versailles, cité royale par excellence, sur le côté traditionnaliste de nos doctrines. Il revendiqua pour nous, républicains et démocrates, l'œuvre des rois. Ils ont fait la France belle. Travaillons pour qu'elle soit plus belle encore!

Quelques-uns des prêtres qui se trouvaient mêlés à nous, nous dirent leur confiance et quel renouveau moral et chrétien ils attendaient pour la France de notre œuvre démocratique.

. . . . . .

Edward Montier parla au nom des *Philippins* et des Jeunes-Républicains de Rouen. Lui aussi, il montra quelle force nous devions puiser, nous autres démocrates, dans le spectacle même des magnificences de Versailles... Il parla en poète.

Enfin, Marc Sangnier se leva. Il fut accueilli tout de suite par une chaleureuse ovation.

Il dit comment nous ne saurions garder nos espérances démocratiques si nous ne sentions, vivace dans notre cœur, la vieille foi chrétienne.

— Catholiques avant tout, nous sommes résolus à accepter joyeusement tous les sacrifices que Dieu nous imposera pour demeurer catholiques. Mais nous savons aussi que l'Eglise est véridique dans ses paroles, et que lorsque son divin Fondateur a dit : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », et encore : « Mon Royaume n'est pas de ce monde »; — lorsque le Pape Pie X affirme que les catholiques ont le droit d'être monarchistes ou républicains puisque leur liberté politique est « intacte » et « illimitée », nous croyons que toutes ces paroles sont vraies. Et nous agissons loyalement, avec cette conviction qu'elles sont vraies.

Marc Sangnier parle alors de l'incroyable scandale donné par certains roya-

listes qui n'aiment le catholicisme que pour son ossature humaine, qui ne l'aiment — est-il un amour plus injurieux? —que parce qu'ils croient y découvrir comme une diminution du christianisme, *et qui nous font volontiers dès lors un grief, à nous, d'aimer dans le catholicisme le Christ d'abord.*

Mais si notre idéal a rencontré de violents adversaires à droite, il en a aussi rencontré à gauche. C'est notre destinée d'être attaqués à droite comme à gauche. Aussi que de malentendus sous lesquels on essaie de nous écraser! La mission de certains sera peut-être, hélas! de voir leurs personnes succomber sous le poids de ces malentendus, mais — affirme Marc Sangnier avec force, aux acclamations de tous les convives — il serait impossible alors que tant d'efforts et tant d'humiliations fussent stériles : ils porteraient les fruits les plus abondants que d'autres récolteraient. Mais qu'importent la main qui sème et celle qui récolte, si la récolte est belle et agréable à Dieu!

Et Marc Sangnier d'insister encore auprès de nos amis pour leur bien montrer qu'ils n'auront fait la démonstration à laquelle tend tout leur effort que si, en étant résolument chrétiens, ils ne cessent jamais d'être, sur tous les points, en conformité religieuse absolue avec l'Eglise tout entière. Ces deux fidélités ne s'excluent pas. Et de quoi nous servirait-il d'avoir fait accepter notre sincérité politique en certains milieux si nous devions, du même coup, permettre que l'on doute de notre sincérité catholique?... Au reste, comment les anticléricaux pourraient-ils nous accorder leur confiance, alors qu'ils nous auraient vus capables de renoncer si peu que ce soit à ce que nous leur avions toujours dit être l'expression même de la vérité?...

En terminant, l'orateur, que d'enthousiastes applaudissements interrompent sans cesse, jette un rapide coup d'œil sur le champ politique actuel...

— Dans la bataille, s'écrie-t-il, on meurt avec moins de gaieté quand le drapeau n'est pas là.

Gardez-le donc, ce drapeau, et arborez-le bien haut. Et l'Eglise qui a toujours accueilli, à travers l'histoire, les régimes politiques les plus divers, dès lors qu'ils ne répugnaient ni à l'honneur ni à la justice, bénira avec joie notre victoire!

Une double salve d'applaudissements accueille les dernières paroles de notre ami. De toutes parts, des mains se tendent vers lui... il a été compris.

Il n'y a point à s'y tromper, dira le lecteur, la présence de ces prêtres venus pour affirmer publiquement leur attachement à Marc Sangnier et l'espoir qu'ils fondent sur son œuvre démocratique pour le salut de la France, les clichés sur la foi démocratique qui ne se comprend pas sans la foi religieuse, les récriminations calomnieuses de M. Sangnier, tout, en un mot, porte la marque d'une époque heureusement passée, et ce n'est pas aujourd'hui qu'on nous donnerait ce spectacle. Pourquoi rappeler des souvenirs pénibles, mais, grâce à Dieu, à peu près effacés?

Détrompez-vous, ami lecteur, ceci se passait le 4 août 1913, et cela se lit dans la *Démocratie* du même jour.

Au même moment se tenait la Semaine sociale de Versailles. Ce n'était pas pure coïncidence. Les sillonnistes ont toujours fourni un notable contingent à ce genre d' « assises ». On devait retrouver là des amis, et, en premier lieu, ces prêtres dont on se plaît à mentionner la présence. Que les temps sont changés, n'est-ce pas?

NOUVELLE MESURE CONTRE LE P. LABERTHONNIÈRE

Le *Matin* du 30 juillet a reçu d'un correspondant romain la nouvelle suivante, que nous reproduisons sous réserve, ne l'ayant pas vu confirmée par d'autres.

La Congrégation de l'Index a condamné récemment la revue *Les Annales de philosophie chrétienne* du P. Laberthonnière, qui se publient à Paris, ou du moins les fascicules de cette revue compris entre les années 1905 et 1913; et, quelques jours plus tard, un opuscule de ce même religieux, *Sur le chemin du catholicisme.*

Après la première de ces condamnations, le P. Laberthonnière annonça qu'il suspendait jusqu'au mois d'octobre la publication des *Annales*, pour se donner le temps de se recueillir et pour, autant qu'il le pourra, de se reformer.

Après la seconde, il se fit un devoir d'adresser au cardinal préfet de l'Index l'hommage de son entière soumission.

Or le cardinal préfet de l'Index vient de lui faire savoir que cette soumission a été jugée insuffisante de la part d'un prêtre aussi « perfidement » obstiné dans les erreurs du modernisme, et qu'en conséquence il lui est désormais interdit de publier quoi que ce soit, sous son nom ou anonymement, sous peine d'encourir *ipso facto* la suspense *a divinis*.

Des commentaires dont le correspondant du *Matin* accompagne cette information, nous ne retiendrons que le début :

Au Vatican on ne doute pas de la parfaite obéissance de l'éminent directeur des *Annales*, qui est universellement connu pour sa piété, et que M. Loisy appelait un jour « la brebis la plus docile du troupeau de l'Eglise ».

Nous ne doutons point de la soumission du P. Laberthonnière. Mais il faut être du *Matin* pour avoir la plume aussi heureuse, et donner le jugement de M. Loisy pour garant de la confiance que témoignerait la mesure indiquée.

M. IMBART DE LA TOUR PARLE ET FAIT PARLER

M. Imbart de la Tour présidait récemment la distribution des prix à l'*Ecole Lacordaire*, à Paris, fondée, on le sait, par le P. Didon, dominicain. Son discours a suggéré à la *Semaine religieuse d'Evreux* (26 juillet) les réflexions que voici :

M. Imbart de la Tour, membre de l'Institut, vient de présider la distribution des prix à l'*Ecole Lacordaire*.

A cette occasion il a prononcé un discours qui prête à forte critique, pour les choses qu'il a dites... et celles qu'il a passées sous silence.

Parlons tout de suite de ces dernières. M. Imbart de la Tour a parlé devant un auditoire chrétien. *Or, pourquoi n'a-t-il pas dit un mot de Dieu?* Pas une allusion aux croyances catholiques, encore moins une affirmation de ce « *Credo* » qui, dans le désarroi de la pensée contemporaine, se présente de plus en plus comme le point d'attache à quiconque veut vivre de

vérité et de certitude. Avouons que cette lacune est au moins fâcheuse et se ressent étrangement de ce libéralisme outrancier et déplaisant qui méconnaît les droits les plus sacrés sous prétexte de se montrer tolérant.

Mais voici qui est plus grave encore.

M. Imbart de la Tour, après avoir constaté, sinon la *faillite* de la science (il recule devant une crudité de langage qui ne faisait pas peur à Brunetière) du moins sa *faillibilité*, et en définitive la somme assez mince de ses résultats, se tourne vers les idées, le monde moral, les réalités intérieures, l'âme, la conscience, le devoir, toutes choses qui se résolvent en la croyance, morale ou religieuse, et dont il fait un objet d'*intuition*.

Cette manière de dire est terriblement vague et il pourrait bien se faire, à tout prendre, qu'un moderniste n'entendît pas ce langage sans trop de déplaisir. Est-il téméraire d'y saisir les traces de cette prétendue antinomie chère aux Kantistes, qui oppose la science à la foi, la certitude à la croyance?

Nous ne disons rien des risettes adressées par l'orateur à la démocratie. Il la prend comme un fait acquis, alors qu'elle est tout au moins discutable, et en conclut que nous sommes tous souverains... Nous savons là-dessus à quoi nous en tenir.

Bref, nous aurions voulu pour la jeunesse de l'*Ecole Lacordaire* autre chose que ce *flou* très regrettable de pensée et de paroles. Si l'on se rappelle que M. Imbart de la Tour dirige le *Bulletin de la Semaine*, on comprendra pourquoi l'Episcopat a jugé nécessaire de mettre les catholiques en garde contre l'esprit qui inspire cette publication.

CE QU'ON DIT ET CE QU'ON TAIT

Nous n'avons aucun parti-pris contre la *Croix*, pas plus, moins encore, s'il est possible, qu'envers d'autres. Mais il est impossible de ne pas relever un nouveau trait de cette complaisance qui fait louer sans restriction des œuvres sur lesquelles il y a de fortes réserves à faire, porter cet éloge jusqu'à l'hyperbole en cachant au public ce qu'il aurait besoin de connaître pour ne pas s'égarer. Plus l'influence d'un journal est étendue, plus ces silences sont regrettables.

« Cyr », directeur de la *Croix du Nord* et collaborateur de la *Croix de Paris*, écrit dans celle-ci, le 7 août, un long article pour présenter le Guide ou Manuel d'action religieuse, édité par l'*Action populaire de Reims*, et je veux bien que cette œuvre mérite tout le bien qu'il en dit, sans présenter de lacunes fâcheuses. Je ne l'ai pas lue.

Mais, après avoir longuement parlé de la nécessité de l'action catholique et de sa renaissance, « Cyr » écrit :

C'est ce double sentiment que nous avons éprouvé, hier soir, en feuilletant un gros volume de 800 pages in-octavo, le dernier-né de cette mère féconde — *Alma parens — de cette Université des œuvres catholiques françaises* qu'est l'*Action populaire* de Reims.

On convient généralement qu'après Dieu, source première de tout bien ; après le Pape qui dirige, qui corrige, qui inspire et encourage ; après les évêques, grands chefs des équipes apostoliques, l'A. P. de Reims est un des instruments les plus puissants et les plus efficaces de ce relèvement chrétien qu'on est unanime à saluer en France.

De sa source intarissable, des milliers et des milliers de volumes, de brochures de toutes les couleurs, de tracts populaires coulent en flot ininterrompu et bienfaisant, et aussi des consultations, des conseils, des encouragements, des initiatives et des impulsions partent par centaines de mille chaque année pour aller susciter et entretenir *l'action populaire chrétienne* sur tous les points de la France et par delà toutes nos frontières.

Quelque rang qu'on veuille attribuer à l'*Action populaire de Reims*, après Dieu et après le Pape, dans l'œuvre du relèvement social chrétien, elle ne le peut tenir que si elle conforme ses principes et son action aux enseignements sociaux de l'Eglise. Or, l'*Action populaire de Reims*, élevée par Cyr au titre d'*Alma Mater*, et d'Université des œuvres catholiques françaises, avec l'habituel talent qu'on a, dans certains milieux, de représenter comme inexistant ce qui se tient en dehors d'eux, n'a-t-elle pas un sérieux examen de conscience à faire sur cette conformité? Ne le demandez pas à Cyr et n'en cherchez pas l'indication dans la *Croix*.

CHIENS ET CHIENS

La *Liberté du Cantal*, journal catholique, mais non moins libéral, a trouvé moyen de rajeunir un thème qu'on croyait bien usé. Son numéro du 4 août contenait quelques réflexions sur la *Semaine sociale de Versailles* où se lisent d'abord celles-ci, aussi anodines que sages :

« Le christianisme est la seule religion où il soit nettement affirmé et prouvé que le science et la doctrine ne sont rien sans la charité.

C'est sur quoi Mgr Gibier a insisté en rappelant aux prêtres qu'ils doivent être avant tout apostoliques et bons. L'homme s'incline devant le talent, il ne s'agenouille que devant la bonté. Et puis, a ajouté l'évêque avec beaucoup de bonhomie et une psychologie très avisée : « Il importe non seulement d'avoir raison, mais de se faire pardonner d'avoir raison ».

Et cela nous rappelle une autre parole épiscopale : « La bonté, disait un jour, à Montmartre, Mgr Touchet, c'est la ligne de partage des âmes ».

Mais la *Liberté du Cantal* ne le rappelle que pour ajouter ce qui suit :

Souhaitons que ces conseils autorisés soient entendus. A l'heure présente ils valent un avertissement. Certains qui se croient qualifiés, on ne sait pourquoi, pour diriger, censurer et accuser leurs frères, semblent avoir pris à tâche de hérisser la religion, de la rendre dure, hargneuse, de lui donner l'aspect méchant. Tandis que le Bon Pasteur se représente lui-même allant au milieu des ronces et des épines à la recherche de la brebis égarée, eux n'ont qu'une pensée : aboyer et mordre.

Se croient-ils les chiens du troupeau ?

L'an dernier, à Saint-Augustin, le R. P. Rutten, l'un des orateurs applaudis de la Semaine sociale, *les a qualifiés plus justement de « bouledogues de l'orthodoxie. »*

Le bouledogue est un vilain animal, qui se rend partout insupportable ; mais à

l'église sa présence est un scandale et il finit très vite par provoquer le coup de pied du suisse.

Il n'a que ce qu'il mérite, passant son temps à endommager les chausses et à troubler la prière.

Hé Hé! honnête « *Liberté!* » Si la bonté est la ligne de partage des âmes, de quel côté de la ligne croyez-vous prendre place?

Je comprends très bien, vu ce que vous êtes, que vous ayez été mise en liesse par la sortie du P. Rutten, désormais encore plus célèbre, et que sa qualité de Belge désignait pour faire chez nous le procès violent de catholiques français, comme sa robe et la chaire où il parlait appelaient le langage qu'il a tenu.

Mais vous parlez des chiens sans en connaître les espèces.

Le bouledogue, savez-vous (nous sommes presque entre Belges), a l'avantage d'être un chien de race. Il a du croc, c'est vrai, mais cet animal n'échappe pas au sort fait à beaucoup de chrétiens. On dit trop de mal de lui. La nature ne l'a pas fait gracieux, et, à jouer le chien de salon, il ressemblerait à l'âne caressant de la fable. Mais le bouledogue est un chien fidèle, un bon gardien de son maître C'est quand il s'agit de le défendre qu'il ne plaisante plus et qu'il est bon de s'en garder. On ne lui fait pas facilement lâcher prise. Hors de là, cependant, c'est une bête souvent débonnaire, quoiqu'on la devine en éveil; elle n'est même pas insensible à d'amicales caresses. Mais n'essayez pas de lui jouer des tours, il y a des plaisanteries qu'elle ne comprend pas.

Le bouledogue est un chien brave et un brave chien. Ne me parlez pas de ces autres, à peine dignes du nom, fruits de je ne sais quels croisements sans nombre, qu'on rencontre à chaque coin de rue; roquets ou barbets de tout poil, quelquefois sans poil, qui assourdissent les passants de leur tapage et les choquent de leurs incongruités; aboyant à peu près à tout venant, hurlant de loin et sans savoir pourquoi dès qu'il entendent un autre chien en querelle, et qui vont fourrer leur nez, promener leurs pattes crottées, même dans les églises, quand ce n'est pas jusqu'aux sacristies, en quête de n'importe quoi.

Ce sont là les vilains animaux, insupportables à tous, pas même capables d'endommager les chausses d'un bon chrétien, mais habitués aux coups de pied qu'on ne ménage pas à leur impertinence Ils sont tous, par instinct, ennemis du bouledogue, mais ennemis prudents.

Quant au bouledogue de l'orthodoxie, il regarde de son gros œil rond cette espèce criarde, et il écoute avec plus d'attention la parole de saint Augustin : « Les chiens aboient pour leur maître, et nous, prêtres, nous ne saurions pas aboyer pour l'Eglise, nôtre mère, et pour Dieu, notre Père? »

La *Liberté du Cantal*, qui est un journal catholique, ne voudrait sans doute pas qu'on lui reprochât d'être un chien muet dans la garde de l'Eglise, qui n'aboie jamais contre les égarés du trou-

peau. Mais voudrait-elle nous dire à quelles dates elle a fait connaître à ses lecteurs les documents suivants :

1° *Lettre* du cardinal Merry del Val à Mgr de Périgueux sur le *Rapport* de M. Durand à « vulgariser et répandre »;

2° *Lettre* du même Secrétaire d'Etat à M. de Mun sur les questions sociales;

3° *Lettre* du même cardinal à Mgr l'archevêque de Bordeaux sur la condamnation du *Bulletin de la Semaine;*

4° *Lettre* du cardinal de Laï au même cardinal Andrieu sur le *Bulletin de la Semaine;*

5° *Lettre* du cardinal Merry del Val au chanoine Gaudeau sur le modernisme doctrinal et social.

On préférera toujours le bouledogue aux races bâtardes.

P.-S. — *Cuique suum. La Liberté du Cantal* n'avait pas trouvé cela toute seule. On nous avertit qu'elle l'a emprunté au journal de M. H. Bazire. Nous aurions dû nous en douter. Il n'y a que la *Libre Parole* pour trouver de tels à-propos et parler avec cette grâce.

Poussée trop loin, la comparaison canine deviendrait choquante. Nous ne dirons donc point que c'est une voix de roquet qui vient faire concert avec les autres. Mais voici ce qu'on lit, pour l'instruction des ruraux, dans les *Semailles* (ancienne *Voix de Saint-Julien*) (15 juillet) dont nous parlions récemment :

Les *journaux catholiques belges*, ayant été attaqués par une « Agence religieuse » qui, pour mieux tromper son monde, s'intitule *Roma*, le *Patriote* de Bruxelles publie cette note officieuse :

« Certains journaux catholiques de Belgique se sont préoccupés des appréciations qu'avait émises sur leur compte une agence de presse s'intitulant *Roma*. Son Eminence le Cardinal-Secrétaire d'Etat désire que l'on sache en Belgique que cette agence, *loin d'être reconnue par le Vatican, ne jouit ici d'aucune considération et n'a par conséquent aucune autorité* pour apprécier l'orthodoxie des journaux catholiques ».

Il est bon qu'on le sache aussi en France; car, chez nous, cette agence *Roma*, comme autrefois, feu la *Correspondance de Rome*, inspire quelques *organes religieux, journaux ou revues, dont l'esprit sectairement intransigeant est loin d'être conforme à la pensée de l'Église.* Ces organes, *qui sont en réalité au service d'un parti politique, ont fait beaucoup de mal, en France, aux catholiques qu'ils égarent et au catholicisme qu'ils déconsidèrent dans l'opinion publique.*

Heureusement il y a des curés qui veillent à entretenir parmi leurs ouailles un esprit plus conforme à la pensée de l'Eglise et qui font contrepoids de leur petit mieux à la détestable influence exercée par ces journaux et revues.

Eux, au moins, ne s'égarent pas dans la politique, ils reconnaissent l'esprit chrétien où qu'il se trouve et n'hésitent pas à pénétrer leurs fidèles du sens religieux de la grande Révolution. Témoin cet article des mêmes *Semailles* (1er juillet) :

Le 14 juillet

Sans vouloir m'égarer dans les sentiers de la politique, je signalerai ici, en fidèle narrateur, quelques détails historiques qui soulignent singulièrement l'événement du 14 juillet, la « Prise de la Bastille ».

J'ai puisé ces détails dans « l'histoire de la Démocratie catholique », (A. Rastoul, Bloud, 1913), et surtout dans une conférence donnée au « Foyer », le 11 janvier 1913, par M. Roulleaux-Dugage.

*
* *

Le peuple qui se porta, le 14 juillet 1789, contre la célèbre prison, *n'était animé d'aucune haine anticléricale. Les prêtres* furent généralement favorables à ce mouvement et même les électeurs de Paris réunis sans distinction de classe choisirent, ce jour-là, *un prêtre* pour les présider.

Le lendemain 15 juillet, les députés, *ceux du clergé tout comme les autres*, mêlés au peuple des faubourgs et ayant à leur tête Bailly, maire de Paris, et La Fayette, colonel général de la « milice nationale », se rendirent à Notre-Dame, pour y chanter le « *Te Deum* » en actions de grâces de l'événement.

Le jour suivant, 16 juillet, le roi, venu à Paris pour prendre part à la joie populaire, est reçu par les Dames de la Halle toutes en robes blanches, par la garde de la ville et par une foule énorme, pendant que les fanfares exécutent comme marche le quatuor de Grétry : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? » C'est cette fête qui inspira à Gossec le *chant du 14 juillet* : « Dieu du peuple et des rois, des cités, des campagnes », qui est un véritable hymne religieux.

Le 22 et le 23 juillet, Messieurs de l'Académie royale de musique chantent la messe de *Requiem* de Gossec « pour le repos des citoyens morts à la défense de la cause commune ».

*
* *

Mais c'est surtout à l'anniversaire de l'événement, le 14 juillet 1790, *que la fête parut toute religieuse.*

La veille une grande cérémonie eut lieu à Notre-Dame. On y exécuta un « Drame sacré », tiré des Livres saints, paroles et musique de Marc-Antoine Désaugiers. Il était intitulé « la prise de la Bastille ». Un des choristes s'y adressait au peuple dès le début en chantant : *Vos enim ad libertatem vocati estis.* « Vous avez été appelés à la liberté... » Et le chœur répondait par le cantique biblique de Judith la libératrice : *Expulsi sunt inimici...* « Nos ennemis sont fugitifs, ils n'ont pu résister et ils seront en opprobre parmi les nations. Peuple, louez Dieu, *populi, laudate, Deum* ».

Le jour de la fête, au Champ de Mars, la messe fut célébrée solennellement, sur l'autel de la Patrie, et elle se termina, par un *Te Deum*, écrit, pour la circonstance, par Gossec, en plain-chant harmonisé. « Ce *Te Deum*, plein d'ampleur, d'une inspiration à la fois religieuse et populaire » était soutenu par 450 instruments, par les tambours et même par des décharges d'artillerie.

Je livre ces faits aux réflexions de tous. N'est-il pas bon qu'ils soient connus... à gauche comme à droite?

Oui, mais plus à droite qu'à gauche.

ALLOCUTION DE S. E. LE CARDINAL AMETTE

A LA « SEMAINE SOCIALE DE VERSAILLES »

Voici, d'après la *Croix* du 2 août, les paroles que S. E. le cardinal Amette a prononcées, dans sa visite à la Semaine Sociale de Versailles, en réponse aux compliments de Mgr Gibier.

Vous avez, Monseigneur l'évêque de Versailles, magnifiquement glorifié tout à l'heure la Semaine Sociale de 1913 sans vous douter qu'en faisant son panégyrique vous faisiez le vôtre. Pendant que vous parliez, — et je ne retire rien des louanges que vous avez formulées, — tout le monde ici pensait que, si ces assises ont eu tant de succès, tant d'éclat, si elles promettent d'être si bienfaisantes, le mérite en revient, pour la plus large part, à Votre Grandeur. En vérité, Messieurs, vous ne pouviez choisir un évêque plus qualifié pour diriger vos travaux. S'il est en France un évêque social dans la plus belle acception de ce terme, c'est celui de Versailles. En lui la France catholique et l'Eglise tout entière saluent l'évêque apôtre par excellence.

Votre métropolitain, Monseigneur, est heureux d'apporter à la Semaine Sociale le témoignage de son absolue sympathie. Vous avez dit que je suis venu étendre le reflet de ma pourpre sur cette institution. Ma pourpre n'est pas la première à la couvrir. Celle du saint archevêque de Lyon, Mgr Coullié, abrita son berceau. A la suite et à l'exemple de ce vénéré cardinal, l'archevêque de Paris est heureux de garantir la Semaine Sociale devant l'Eglise et devant le Saint-Siège.

Comme vous le disiez justement tout à l'heure, les hommes de la Semaine Sociale n'ont pas la prétention d'être autre chose que des fils de l'Eglise, mais ils ont la prétention justifiée d'être des fils dociles et des fils dévoués. Ce n'est pas seulement dans leurs paroles, c'est en vérité qu'ils protestent de leur fidélité. Sans doute n'ont-ils pas l'outrecuidance de se croire toujours infaillibles. Ils sont prêts, le jour où ceux qui ont qualité pour le faire le leur diront, à reconnaître qu'ils ont pu errer et on les trouvera soumis. Mais ils prétendent que ceux qui ont à affirmer l'orthodoxie, ce sont ceux que Dieu a constitués dans son Eglise les juges de la foi. De juges de la foi, il n'en est pas d'autres que le Pape et les évêques. Vous êtes le juge de la foi ici, Monseigneur. Vous venez de me dire que l'orthodoxie de la Semaine Sociale a été parfaite. Je m'en tiens à votre témoignage, qui corrobore d'ailleurs celui que donnait l'année dernière Monseigneur l'archevêque de Bourges, ceux que donnaient naguère S. Em. le cardinal archevêque de Lyon, S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux et d'autres éminents prélats. Messieurs de la Semaine Sociale, demeurez en confiance et en paix dans votre docilité filiale aux enseignements de l'Eglise.

Vous êtes des fils dévoués; vous vous réunissez, non pas pour entendre de vaines paroles, mais pour préparer des actes. « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer ». Les connaissances que vous êtes venus chercher ici ne seront pas stériles. Vous voulez que l'étude tourne à l'action. En cela, vous êtes de vrais fils de l'Eglise. Soyez-en remerciés et bénis.

UNE LETTRE DE M. LÉON CHAINE

M. Léon Chaîne nous adresse la lettre suivante que nous ne faisons point difficulté d'insérer. S'il s'est glissé quelque erreur de fait dans l'article sur sa trouvaille de la « papalâtrie », ce nouveau document atteste assez l'esprit de l'auteur pour nous dispenser de rien ajouter. Constatons seulement qu'au goût de M. L. Chaîne, le misérable et méprisable factum moderniste adressé aux cardinaux Dubillard et Billot est une « spirituelle plaisanterie », et que lui-même est de ceux qu'on a fait collaborer dans une bonne mesure à l'odieux pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, œuvre, selon lui, d'hommes de la plus haute valeur intellectuelle.

Lyon, le 5 août 1913.

Monsieur le Directeur,

Je lis seulement aujourd'hui l'article que vous me consacrez dans votre numéro du quinze mai.

Mon intention n'est pas d'en profiter pour imposer une ennuyeuse polémique à vos lecteurs et pour leur exposer des idées qui me sont bien chères et que sûrement ils ont en horreur, mais je tiens à rectifier tout de suite et de façon catégorique quelques assertions absolument inexactes.

Vous dites parlant de moi :

« Il a commis deux méchants livres, *Les Catholiques Français et leurs difficultés actuelles*, et *Menus propos d'un Catholique libéral;* il n'est pas étranger à la *Lettre de S. E. le cardinal Louis Billot à S. E. le cardinal François-Virgile Dubillard*, et peut-être a-t-il sur la conscience une collaboration plus ou moins directe au pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, où il dit (p. 255) du discours de son archevêque si vénéré et si aimé, le cardinal Coullié remerciant le Pape de la béatification de Jeanne d'Arc, le 20 avril 1909 : « Le plus infime des bonzes thibétains prosterné aux pieds du grand lama, ne doit pas l'aduler en termes bien différents ».

Autant d'affirmations ou suppositions, autant d'erreurs.

Je vous avoue avoir goûté comme beaucoup d'autres, un malin plaisir à la lecture du plaisant pastiche, *Lettre de S. E. le cardinal Louis Billot à S. E. le cardinal François-Virgile Dubillard*, pastiche si bien réussi que quelques-uns s'y sont laissés prendre, et que dans leur empressement à approuver tout ce qui est daté de Rome, plusieurs lecteurs trop pressés ont envoyé au cardinal Billot des lettres d'adhésion que n'attendait pas Son Eminence; mais je ne puis me vanter d'être l'auteur de cette peu respectueuse mais bien spirituelle plaisanterie.

Vous semblez dire que je suis un des auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise.* Votre supposition est absolument invraisemblable. Je ne suis ni historien, ni exégète, ni théologien et personne parmi ceux qui me connaissent n'a pu penser que j'ai collaboré à cet ouvrage fameux que l'on attribue d'ordinaire à des hommes de la plus haute valeur intellectuelle.

Je suis absolument incapable de produire une œuvre pareille ou seulement d'y collaborer et vous pouvez enregistrer sans crainte cet aveu d'incompétence que je vous livre sans fausse modestie et en toute simplicité.

Je ne me risquerais pas à faire dans vos colonnes l'éloge de ce livre,

je n'en approuve pas d'ailleurs complètement toutes les parties et quant au fond et quant à la forme.

Vous avez pu lire dans son avant-propos :

« Au cours de cet ouvrage, nous avons inséré, plus ou moins textuellement, » des pages ou des fragments de pages empruntées à différents auteurs. Sou- » vent, nous avons indiqué l'origine de ces extraits, quelquefois nous avons » omis volontairement de le faire. Il suffit que notre œuvre ne soit point » signée pour écarter toute idée de plagiat; mais nous tenons cependant à » nous expliquer ».

C'est ce qui explique qu'au cours de certains chapitres de cet ouvrage j'ai retrouvé quelques phrases et même de longs paragraphes tirés de *Les Catholiques Français et leurs difficultés actuelles* et de *Menus propos d'un Catholique libéral*, les deux « méchants » livres que j'ai commis.

Je viens de me reporter à la page que vous indiquez et je vois que effectivement vous avez fort bien pu vous tromper et croire que ma phrase sur le Grand Lama visait le discours en question du cardinal Coullié.

Les deux lignes que vous reproduisez et qui ont été bien malheureusement placées par les auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise* sont tirées de mes *Menus propos* qui datent, remarquez-le bien, de l'année 1908.

Permettez-moi de rétablir intégralement le texte de ce passage et vous vous rendrez compte que les lignes en question n'ont pas été écrites et ne pouvaient l'être au sujet du feu cardinal et à l'occasion de l'adresse lue par lui au Pape le 20 avril 1909, puisqu'elles l'avaient été un an auparavant et dans des circonstances tout autres.

Voici ce passage tel que vous pourrez le lire, pages 126, 127 de mon petite livre imprimé, je vous le répète, en 1908 et dont je vous envoie un exemplaire :

« Une première adresse, en termes plus qu'ampoulés, a d'abord été pu- » bliée; d'autres du même style ont aussitôt suivi, et cela de si « mou- » tonnière » façon, que ceux même qui sont le plus attachés à l'*unus pastor* » ont trouvé qu'elles faisaient trop penser à l'*unum ovile*.

» Si ces tendances fâcheuses s'accentuaient encore, les adresses au Père » commun des fidèles tomberaient bientôt dans une terminologie que l'on » pourrait qualifier de thibétaine, car le plus infime des bonzes prosterné » aux pieds du grand Lama, ne doit pas l'aduler en des termes bien dif- » férents de ceux dont plusieurs dignitaires de l'Eglise ont cru qu'ils pou- » vaient se servir, sans manquer à leur dignité d'homme, à leur honneur de » chrétien.

» Le Pape, même depuis le dernier Concile du Vatican, n'est pas un » Vice-Dieu, il demeure le vicaire de Jésus-Christ et certainement il ne » peut aimer que ses frères dans l'épiscopat ou que ses fils, les simples fi- » dèles, se croient obligés de lui tenir un pareil langage.

» La soumission la plus complète à l'autorité légitime, le respect le plus » religieux des fonctions sacrées dont est revêtu le Pape sont des sentiments » d'homme libre, il ne faut pas les exprimer avec une âme et des paroles » d'esclaves » — !!!

Me voici donc absolument lavé du grave reproche d'avoir manqué de respect au vénéré et si regretté cardinal Coullié.

Quoi qu'il puisse vous coûter de rendre justice à un catholique libéral vous voudrez bien reconnaître que votre bonne foi a été surprise. D'ailleurs vous devez bien avoir d'assez nombreux griefs contre moi pour que vous puissiez abandonner celui-là sans mauvaise humeur et au contraire de fort bonne grâce.

Il est disgracieux de trop se citer soi-même, mais laissez-moi reproduire

quelques lignes que je trouve dans mes *Catholiques Français*, page 363, 8e mille :

« Non seulement, nous diront quelques-uns, vous avez essayé de convertir le clergé au « dreyfusisme », mais vous vous êtes permis, comme Gros-Jean, « d'en remontrer à votre curé » par cette série de vœux formulés d'une façon qui, quelque respectueuse qu'elle soit, sent un peu trop sa remontrance.

» Il est possible, en effet, que nous ayons quelque peu pris les allures de Gros-Jean. A ceux-là toutefois, nous répondrons, par le dicton populaire, qu'« un chien regarde bien un évêque ». Le mot, quoique vulgaire, est d'autant plus de circonstance que c'est à tous les membres de l'épiscopat français que fut adressé le numéro de la *Justice Sociale* contenant notre lettre sur l'affaire Dreyfus.

» Il est cependant un évêque à l'égard duquel, ainsi que nous l'avons écrit au début de ce livre, il nous parut convenable et discret de nous abstenir d'un envoi d'où s'exhalait, en somme, comme une plainte, c'est au vénérable cardinal sous la juridiction religieuse duquel nous nous trouvons placé et pour lequel nous ne devons avoir d'autre sentiment qu'un filial respect.

» Nous n'avons donc pas cru devoir faire parvenir un exemplaire de cette lettre ouverte au cardinal Coullié qui fut si longtemps l'auxiliaire de Mgr Dupanloup et qui a apporté sur le siège du Primat des Gaules quelque chose de la flamme qui embrasait le cœur du grand évêque d'Orléans et comme des parcelles vivantes de sa belle âme ».

Vous le voyez, j'ai toujours éprouvé pour mon archevêque des sentiments du plus religieux respect.

Que de choses j'aurais encore à vous dire pour bien vous prouver que tout en ne voulant pas tomber en *papalâtrie*, un catholique libéral reste orthodoxe et n'en demeure que plus attaché à l'Eglise de tout son cœur, de toute son âme! mais je tiens à être discret et à ne rien ajouter qui puisse vous donner des motifs de ne pas insérer la présente rectification.

Donc pour me résumer :

Je ne suis pas l'auteur de la pseudo-lettre du cardinal Billot.

Je ne suis pas l'un des auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise.*

Je n'ai pas dit du discours du cardinal Couillé ce que vous avez cru que j'en avais dit.

Laissez-moi ajouter que si je comprends parfaitement les raisons qui ont déterminé les auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, à ne pas se faire connaître, je n'ai jamais quant à moi écrit quoi que ce fût sans le revêtir de ma signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien respectueux

Léon CHAINE.

« L'ENQUÊTE » INTERDITE

Ordonnance de S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry concernant le journal « L'Enquête »

Nous avons déjà précédemment fait Nôtre l'*Avertissement* de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, signalant les dangers du journal « *L'Enquête* ».

Aux graves et justes motifs donnés par le vaillant et vigilant Evèque pour éloigner prêtres et fidèles de la lecture de ce journal, vient de s'en ajouter un autre d'une portée plus considérable, et qui nous fait un devoir d'intervenir.

Attendu que, dans le numéro du 19 juillet, « *L'Enquête* » appelle « une œuvre de parti » la Ligue *pro Pontifice et Ecclesiâ*, formellement approuvée et encouragée par S. S. Pie X, dans un Bref publié par les *Acta Apostolicæ Sedis* du 16 mai 1913, Ligue dont, *sur le désir du Saint-Père*, Nous avons accepté la Présidence;

Attendu que cette manière perfide et injurieuse de jeter la suspicion sur une Association que le Saint-Père bénit et approuve, et que Nous avons le devoir de promouvoir et de diriger, est propre à diminuer la confiance et l'obéissance des Prêtres et des Fidèles envers Celui que Dieu a établi Chef de l'Eglise et Pasteur des âmes;

Pour ces motifs, Nous condamnons le journal « *L'Enquête* », et en interdisons la lecture aux Prêtres et aux Fidèles de Notre Diocèse.

Chambéry, le 1er août 1913.

† FRANÇOIS-VIRGILE, Cardinal DUBILLARD,
Archevêque de Chambéry,
et Directeur Général de la Ligue
« pro Pontifice et Ecclesiâ ».

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET CIE

41 RUE DU METZ, LILLE — 1.558a

REVUE DU MODERNISME

OU EN SONT LE MODERNISME ET LES MODERNISTES ?

« Ils en sont aux confessions », répondait naguère l'éminent théologien qu'est M. le chanoine Gaudeau (1). Ces « confessions » à la Jean-Jacques dont il s'agit sont, d'une part, l'*Autobiographie et la Vie de George Tyrrell* (2), écrites par son admiratrice Miss D. Petre (3), patronnées (4) par « le gentilhomme autrichien anglicisé qui s'est fait le chef (et à peu près l'unique adepte) du modernisme anglo-saxon, le baron Friedrich von Hugel », et si justement analysées, exécutées par M. Chaplain dans la *Critique du Libéralisme* du 13 décembre 1912; d'autre part, l'*Histoire du modernisme*, par l'excommunié Schnitzer, de Munich, et l'*Histoire du modernisme catholique* (un vol. in-12 de VII-458 pages), par l'ex-abbé Albert Houtin, renié par ses frères ingrats, excommunié par « le pape des modernistes », M. Paul Sabatier, et ayant abjuré, par une évolution logique de son modernisme, toute croyance positive en une religion révélée (5) : chute lamentable d'une âme sacerdotale, mais qui rend à l'historien une certaine liberté vis-à-vis d'anciens complices et permet à ce transfuge de parler, sinon du catholicisme intégral, du moins du modernisme et des

1. *La Foi catholique* du 25 décembre 1912.

2. Deux volumes, Londres.

3. Miss Petre, à qui l'évêque de Southwark avait demandé, dès 1909, de souscrire aux condamnations portées par le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi*, et, en 1910, de prêter le serment antimoderniste, miss Petre avait répondu d'une manière si anticatholique que l'évêque donna l'ordre à son clergé de lui refuser les sacrements dans son diocèse. — *L'Osservatore Romano* du 25 juin annonçait la mise à l'*Index* de la *Vie de G. Tyrrell*, par Miss D. Petre.

4. Dans une *Lettre* au *Tablet*, 30 novembre 1912.

5. M. Houtin, p. VI, a l'air de me reprocher de l'avoir déclaré, dans *Modernisme et Modernistes*, p. 469, « moderniste à fond ». Hélas! il ne me donne que trop raison, puisque, p. VII, il avoue que « ses études le conduisaient — lentement, il est vrai — à la certitude qu'il n'existe pas et qu'il n'y a *jamais eu de religion spécialement révélée* ». Or, c'est bien là, d'après l'Encyclique *Pascendi*, l'un des traits essentiels du modernisme.

M. Houtin, p. 75, parle avec raison du « sottisier que j'ai extrait de la *Justice sociale* », dans les *Erreurs des démocrates* (abbé Dalbin) : en effet, j'ai dû relever les injures grossières de ce journal à l'adresse des cardinaux, archevêques, évêques, prélats, prêtres les plus respectables. Ce n'est donc pas moi dont « ces polémiques n'honorent pas la cause » : ce sont ceux qui m'ont traité de « chien enragé, d'imbécile ou de canaille, etc. ». M. Houtin est mal venu à me reprocher « exagération et perfidie » (!), alors que je n'ai fait que citer si exactement ceux que je combattais, qu'on n'a pu relever aucune inexactitude précise dans mes livres, et que lui-même ne peut se plaindre que de ce fait insignifiant, p. 427-428, qu'avec le *Momento* de Turin et la *Croix* de Paris, je lui ai fait dire à Londres ce qu'en réalité il a dit à Boston.

modernistes en parfaite connaissance de cause : *Habemus confitentem reum.*

Tyrrell et von Hugel, Loisy, Hébert et Mgr Duchesne, Maurice Blondel et Laberthonnière, Fonsegrive et Edouard Le Roy, Julien de Narfon et Joseph Wilbois, Fogazzaro et Paul Sabatier, sont portraicturés, les uns sans aucune bienveillance,les autres avec une complaisance, qui, « même en les flattant, les trahit », tous sans véritable injustice, quoique « la gamme des épithètes élogieuses distribuées charitablement par M. Houtin à ses amis les modernistes, oscille de l'un à l'autre de ces deux pôles: la naïveté et l'insincérité, l'ingénuité et la roublardise » (1). Plus d'un masque est écarté et chiffonné d'une main indiscrète. Les divers incidents que conte M. Houtin sont appuyés de force références. Si les calomnies rééditées contre Mgr Benigni rappellent trop de longs ressentiments et des procédés répandus dans toute la presse internationale, les aveux involontaires de M. Houtin apportent à la vigoureuse action antimoderniste de Pie X un témoignage d'opportunité et de modération peu suspect. De ce livre, mauvais assurément, mais tout autrement fort que le factum presque vide de l'ex-abbé Dabry (2), *Mon Expérience religieuse* (octobre 1911), que le lourd pamphlet de M. Maurice Pernot, la *Politique de Pie X*, 1911, et que les mêmes déformations de l'histoire contenues dans le *Bilan de la Séparation*, de M. de Narfon, de ce livre il se dégage, d'après M. le chanoine Gaudeau, trois choses que l'auteur n'a point voulu y mettre : cet aveu que le modernisme a échoué devant la vérité catholique pleinement victorieuse; cette leçon que l'aboutissement logique et inévitable du modernisme, c'est l'incrédulité radicale d'un Loisy et d'un Houtin; cet avertissement enfin que survivent, au sein de l'Eglise et chez un certain nombre de ses membres, des tendances dangereuses nées du modernisme et le continuant avec plus ou moins de fidélité.

***

Aux confessions de Tyrrell, de Schnitzer et de Houtin viennent de s'ajouter celles de Loisy, dans *Choses passées*, que M. Elie-Joseph Bois présentait dans cinq colonnes du *Temps* du 26 avril 1913, comme « un drame de conscience (?) » : c'est tout simplement, hélas! l'histoire froide et hautaine d'une « crise d'orgueil » qui dure encore. Qu'on en juge par cette déclaration du début :

« Le présent écrit n'a rien d'une apologie. L'auteur ne se juge pas lui-même, et il est bien *tenté de ne reconnaître à personne le droit de le*

1. M. le chanoine Gaudeau, *La Foi catholique*, 25 décembre 1912, p. 440.

2. Il est marié et directeur d'un journal blocard, le *Pays de Montbéliard*.

juger (1). *Il ne croit pas avoir besoin de se défendre* (?). Aux moments les plus critiques de son existence, il ne s'est point décidé par de bas motifs. L'enthousiasme d'une foi naïve l'avait entraîné vers la carrière ecclésiastique. L'évolution ultérieure de sa pensée, par l'effet naturel d'études poursuivies avec désintéressement et loyauté, des publications qui n'étaient point destinées à provoquer dans le catholicisme une hérésie ni un schisme, mais à fixer l'état réel de certaines questions historiques, théologiques, ecclésiastiques, des actes officiels de la hiérarchie condamnant ces publications, le retranchant lui-même très solennellement et même bruyamment de la communion romaine, l'ont rendu étranger à l'Eglise. Il n'y a là aucun mystère d'iniquité, nul délit pour lequel on ait lieu de s'excuser. On donne des explications qui peuvent être utiles. *On ne songe nullement à une justification qui est superflue* ».

Le *Temps* lui-même souligne le « ton de cette déclaration âpre et fière », où l'on reconnaît celui que Mgr d'Hulst désespéra de « brider », l'exégète qui, au lendemain d'une première condamnation publique, relevait la tête en disant, placide et ironique : « On ne tue pas les idées avec des coups de bâton. »

M. Loisy voit le passé à travers le présent, lorsqu'il se peint lui-même, fils chétif de cultivateurs d'Ambrières (2), triomphant des hésitations de son père et de sa mère pour entrer au séminaire, se vouer à Dieu « avec ardeur, en toute simplicité », et souffrant déjà des premiers troubles intérieurs qui lui viennent des doutes que l'enseignement théologique éveille en son esprit : « *Les spéculations de saint Thomas sur la sainte Trinité, le mystère d'un Dieu unique en nature et triple en personnalité, conçues, tout exprès, arbitrairement, pour s'adapter au dogme traditionnel* », lui font « *l'effet d'une vaste logomachie* »; mais il refoule ces « doutes involontaires comme une de ces épreuves dont parlent les auteurs mystiques », et il retrouve momentanément la paix de l'intelligence dans des études plus positives, celle de la langue hébraïque et celle de l'Ecriture Sainte.

M. Elie-Joseph Bois, qui dit aux lecteurs du *Temps* que, dans les *Choses passées*, M. Loisy a eu raison de suivre « l'évolution de sa pensée », après des études poursuivies avec « désintéressement et loyauté », oublie que « l'hérétique est celui qui a une opinion ». Saint Athanase, saint Augustin, saint Léon, saint Thomas, les Pères et les Docteurs de l'Eglise ne doivent donc plus compter, du moment qu'il prend fantaisie à un « éxégète » de notre temps d'affirmer que l'on s'est trompé depuis vingt siècles et que c'est lui, avec ses études « désintéressées et loyales », qui tient la vraie pensée du Christ et saisit jusque dans son fond l'organisme du royaume de Dieu tel que le Sauveur l'a prévu et réalisé. Cette conclusion, pour énorme qu'elle paraisse, n'en est pas moins celle de M. Bois, quand il lui plaît de raisonner.

1. C'est moi qui souligne tout.
2. C'est le curé d'Ambrières qui lui donna des leçons particulières.

Envoyé comme étudiant à l'Institut catholique de Paris, Loisy, lévite maladif, mélancolique, peu communicatif, mais acharné au travail, saute vite du banc de l'élève à la chaire du chargé de cours, ou plutôt il est à la fois élève et professeur. Couché sur le livre de sa foi, il passe ses jours et ses nuits à en déchiffrer le sens et la vérité; l'enseignement d'un Vigouroux qui veut réfuter les rationalistes l'éclaire au contraire sur les « défauts de la position catholique »; la théologie lui a déjà coûté « *quatre années de torture intellectuelle et morale* (1); l'Écriture Sainte se dévoile à son esprit avec une figure toute différente de celle que prétendent authentiquer les apologistes orthodoxes : à cette découverte, il prend « l'ardeur d'enthousiasme » qui l'avait soutenu jusqu'alors; il se sent « en dehors du courant de la pensée catholique », tout en demeurant attaché à l'Eglise par le « fond de son âme ». Il essayera donc de « sauver la barque ». Il dira ce qu'il voit, ce qu'il comprend, ce qu'il sait. Ainsi ne servira-t-il pas mieux l'Eglise, puisqu'il servira la vérité?

Comme on sent dans ces aveux la superbe d'un homme qui, du coup, se croit plus de lumières que dix-neuf siècles de christianisme et que tous les plus beaux génies de l'Eglise catholique, depuis saint Irénée, Origène et saint Augustin jusqu'à saint Thomas, Pascal et Bossuet.

M. Loisy, disciple et longtemps ami de Mgr Duchesne, à l'Institut catholique de Paris, articule contre l'auteur de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* au moins quatre griefs sur le bien-fondé desquels nous aurions un intérêt majeur à être fixés : 1° Mgr Duchesne traitait les sujets de patrologie ou d'hagiographie sur un ton qui ressemblait trop à celui de Voltaire (page 93); 2° il enseignait excellemment à ses élèves l'arrivisme ecclésiastico-universitaire (page 98); 3° après quoi il les trahissait (page 99); 4° il a une façon originale d'être antimoderniste : « Il professe que les dogmes de l'Eglise sont intangibles et immuables; il n'a jamais écrit une seule ligne pour les attaquer ni pour les défendre, ni pour les atténuer, corriger ou modifier par voie d'interprétation. »

Mais voici que M. l'abbé Loisy, en novembre 1893, est destitué de sa chaire d'Ecriture Sainte par les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris : Mgr d'Hulst lui fait part de cette décision, le matin du 17 novembre.

« Il me sembla, écrit M. Loisy, partagé entre deux sentiments : d'une part, il comprenait fort bien que mon expulsion, dans les conditions où on l'opérait, n'avait rien de glorieux pour l'établissement qu'il dirigeait, et il ne pouvait pas se dissimuler que, *si ma vie était maintenant brisée, il y était pour quelque chose* (2). D'autre part, il éprouvait un soulagement très sensible à être

1. Pourquoi donc les a-t-il subies sans protester, au lieu de « s'évader », quand il en était encore temps?

2. M. Loisy n'a qu'à s'accuser lui-même de son sort et Mgr d'Hulst n'avait eu que trop de bonté pour un indigne.

entièrement dégagé de cette fâcheuse question biblique où il avait failli se perdre à cause de moi. Il se borna donc à me dire ce que les évêques avaient résolu; il ajouta que le cardinal Richard s'était engagé à me procurer un service d'aumônerie, et que Son Eminence me recevrait le lendemain. Des années écoulées, du labeur que j'avais fourni, du dévouement dont j'avais fait preuve, et qu'il n'ignorait pas tout à fait, il *n'avait en cet instant aucun souvenir* (1). Nous nous quittâmes froidement.

Après cette exécution posthume de Mgr d'Hulst, voici celle du cardinal Richard, archevêque de Paris, avec lequel M. Loisy avait eu plusieurs entrevues, « véritable torture » où il ne pouvait « contenir tous les mouvements d'impatience ou de résignation » qu'il éprouvait.

C'était un homme d'un autre âge : la langue qu'il parlait ne me disait rien, et il n'entendait pas celle dont j'avais appris à me servir. Son esprit n'était pas très cultivé; mais il était loin d'être aussi borné que parfois on le disait tout bas dans son clergé. Il avait apporté de sa Bretagne une foi de granit que nul doute n'avait jamais dû effleurer. Il voulait être juste; il était bon; j'ai entendu dire par des personnes de son intimité qu'il était très charitable. Mais il était fort mal préparé à entendre la question biblique et l'on peut dire toutes les questions contemporaines. Il croyait fermement à la théologie, à la tradition de l'Eglise, et il y conformait docilement son esprit, où ne logeait aucune idée personnelle; que d'autres, surtout des prêtres, trouvassent quelque difficulté à cette soumission absolue de l'intelligence, c'était pour lui une sorte de mystère qui cachait une perversité de l'âme. Nourrir une pensée propre, qui ne s'accordait pas avec la pensée de l'Eglise, était le fait d'un esprit orgueilleux, livré à Satan. Et la pensée de l'Eglise, le vénérable cardinal n'avait guère le temps de la chercher dans les livres, dans une étude personnelle des documents ecclésiastiques anciens et nouveaux. Des théologiens très sûrs, appartenant à des ordres religieux, l'aidaient à la discerner.

Le cardinal Richard, le 12 mars 1904 (1), donna lecture à M. Loisy de la réponse de Pie X à une lettre du condamné qui s'inclinait comme prêtre, mais non pas comme savant.

« Pie X déclarait que cette lettre adressée à son cœur ne partait pas du cœur, puisqu'elle ne renfermait pas l'acte d'obéissance qui m'avait été prescrit »...; il concluait en disant : « Certes, on ne lui demande pas de ne plus écrire, mais d'écrire pour défendre la tradition, conformément à la parole de saint Remi à Clovis : « Adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré ».

Les sentiments les plus divers m'agitaient pendant cette stupéfiante lecture. J'aurais bien voulu voir le texte, pour le méditer à loisir, et je demandai au cardinal de m'en laisser prendre copie. Il fit semblant de ne pas entendre et me relut les passages les plus importants.

Quelque chose en moi s'était brisé dès les premiers mots que j'avais entendus. Le chef de cette Eglise à laquelle j'avais donné ma vie, pour laquelle j'avais tant peiné depuis trente ans, que j'avais aimée, que je ne pouvais m'empêcher d'aimer encore, en dehors de laquelle je n'avais rien souhaité, rien ambitionné, ne trouvait pas, lorsque je répondais à des exi-

1. Après la condamnation, par le Saint-Office, de cinq ouvrages de M. Loisy. 16 décembre 1903.

gences absurdes par un suprême sacrifice, autre chose à me dire que la dure parole : « Cette lettre, adressée à mon cœur ne partait pas du cœur! » Eh bien, si, elle en venait. C'était la *dernière émotion de mon âme catholique* devant le trouble dont souffrait l'Eglise, un peu par mon fait, non par ma faute. Et, parce que je demandais la permission de mourir en paix dans cette Eglise de mon baptême sans que l'on me contraignît à mentir pour y être supporté, on semblait se moquer de moi comme d'un faux martyr, d'un individu assez follement orgueilleux pour vouloir poser en victime (c'était bien l'idée de Pie X), affecter un renoncement dont on n'avait nulle envie, quand on n'exigeait rien de lui, ou si peu de chose : défendre comme vrai ce qu'il avait trouvé faux, et réciproquement, combattre comme faux ce qu'il avait trouvé vrai! Il fallut encore d'autres expériences pour me faire souhaiter de n'être plus catholique; mais celle-là fut décisive entre toutes. Quand, en août 1910, le pape a condamné le *Sillon*, j'ai dit à mes amis : « L'Eglise romaine n'a pas de cœur ». Je m'en doutais bien un peu dès le 12 mars 1904. Le cardinal Richard aurait pu, ce jour-là, brandir sur moi l'excommunication qui dormait dans un de ses tiroirs : il ne m'aurait pas fait de peine, et certes, il m'aurait rendu un grand service.

Notre conversation, la plus longue peut-être, et la dernière que nous ayons eue, fut aussi la plus mouvementée. Mon indignation ne pouvait se contenir, et le cardinal n'y comprenant rien, s'irritait. Il me reprochait « l'orgueil de la science ». « Il y a aussi, lui répliquai-je, l'orgueil de l'ignorance » ; Et je fus obligé de lui dire que tous ceux qui me connaissaient savaient bien que j'étais l'homme du monde le moins entiché de son savoir, et le moins préoccupé de ses opinions personnelles. Il insistait, il prenait un air tragique, — et comique, parce qu'il était voulu, — pour me répéter : « Au fond de votre cas, il y a l'orgueil ».

C'était si vrai que M. Loisy ajoute que, comme le bon cardinal lui objectait le grand nombre et l'autorité des personnes qui l'avaient combattu : « Eminence, lui dis-je, en posant familièrement ma main sur son bras, ceux qui me réfutent avec le plus d'ardeur sont des gens qui, en eux-mêmes, savent que j'ai raison. »

Dès 1902, M. Loisy, auquel le prince de Monaco avait offert l'évêché de sa ville, s'abouchait avec M. Dumay pour une promotion en France, et écrivait au cardinal Mathieu, le 27 octobre « qu'il préférait de beaucoup l'évêché français ». On frémit en pensant à ce qui en serait résulté.

Ce qu'il y a de plus douloureux dans les hautaines confidences de M. Loisy, ce ne sont pas ses duretés pour le cardinal Richard, pour Mgr d'Hulst qu'il s'excuse, p. 160, d'avoir « jugé trop sévèrement », ni ses traits amers contre le Pape, « inventant le modernisme de l'Encyclique, contre Mgr Duchesne » jugeant vénielles ses propres hardiesses et trouvant naturelles et légitimes les condamnations qui ont atteint Loisy, p. 97, contre le système de l'*imprimatur* et la crainte de l'*Index* aboutissant à une sorte de conjuration permanente à l'encontre de la Vérité », contre les Jésuites qui ne voulaient pas transiger avec le siècle, mais le dominer, « si possible », contre les Sulpiciens, « pieu-

sement agenouillés devant la tradition, insoucieux de la science profane et du monde qui passe », contre les Dominicains, « moins désireux de vaincre le monde et plus disposés à s'entendre avec lui », contre « les prêtres de paroisse », dont « quelques-uns ne pensaient à rien », pas même dans leurs conférences bâclées, « comme si le temps (y) eût été perdu »: non, c'est l'aveu suivant que fait M. Loisy, p. 181 : « Tous les chapitres d'un livre apologétique qu'il avait écrit chez les Dominicains de Neuilly, dont il était aumônier, *la Religion d'Israël, Jésus-Christ, l'Evangile et l'Eglise, l'Evangile et le dogme chrétien, « l'Evangile et le culte catholique »*, « tous ces chapitres, sauf le dernier, avaient été enseignés sous une forme plus simple dans les conférences catéchétiques au couvent des Dominicaines ». — Si les enfants et les dames qui les ont entendues ont quand même la foi, elles peuvent en remercier chaleureusement la Providence, meilleure pour elles que M. Loisy, leur exposant ses théories contre les « prétentions de la théologie que ne justifient ni sa nature ni son histoire », contre les « formules dogmatiques » qui ne sont en rapport qu'avec « la science du temps qui les voit naître ». Comment et pourquoi un homme si étranger à la foi, aux mystères de l'Eglise catholique, pouvait-il, en conscience, leur prêter son ministère de prêtre? Voilà, non pas « le drame de conscience », mais le cas de conscience que pose au *Temps* et à M. Loisy l'honnêteté la plus vulgaire.

De quoi, d'ailleurs, se plaindrait M. Loisy? Il avoue, dans l'interview accordée au rédacteur du *Temps*, que « l'effondrement de sa foi théologique date de 1885-1886 »; pourquoi, après cet « effondrement de sa foi », restait-il donc dans l'Eglise et surtout dans un Institut catholique? Hélas! c'était pour y faire des adeptes de sa doctrine, et il n'y a que trop réussi, grâce à l'autorité qu'il devait à sa situation.

— Il n'est pas douteux que l'excommunication m'a procuré une tranquillité intérieure que j'avais perdue depuis trente ans. J'étais vraiment heureux d'être rendu à moi-même, et je le suis encore...

Aveu effrayant! Cette paix est celle des ruines, et ce bonheur celui d'un « cadavre » spirituel, spectacle douloureux!

« Le Collège de France est devenu mon sûr asile, mon suprême honneur, et ma dernière affection ».

Eh bien, pourquoi ces récriminations contre Pie X enregistrées par le *Temps?*

— Je crois que l'intérêt de l'Eglise était de faire le moins de bruit possible avec cette affaire de modernisme. Ce n'est pas le fracas d'extermination qui a enrayé le mouvement. Pie X aurait pu rappeler avec plus d'autorité qu'il n'a fait dans l'encyclique *Pascendi* les principes de l'orthodoxie,

tout en disant moins d'injures aux prétendus modernistes. Et l'on m'aurait signifié l'excommunication sans la proclamer *urbi et orbi*, sans le *vitandus*, que je n'en aurais fait ni plus ni moins. C'était toujours mon congé, et je l'aurais accepté. Je n'ai jamais eu l'intention de réformer l'Eglise malgré elle. La mort de Tyrrell a été celle du moderniste militant. Il se peut que les actes bruyants de Pie X aient semé le germe d'une nouvelle crise à échéance plus ou moins rapprochée. Je souhaite à l'Eglise que les meneurs en soient d'aussi bonne composition que moi. A mon avis, Pie X s'est totalement mépris sur les véritables origines du modernisme doctrinal, et il a méconnu la haute valeur morale du modernisme social; je parle des affaires du *Sillon* et Lemire.

Autre contradiction de M. Loisy. « Je donne la paix, dit-il, et je désire qu'on me la donne. »

Eh quoi! il « donne la paix », en appelant « l'orthodoxie, p. 308, la chimère de gens qui n'ont jamais pensé », *Psittacorum genus*, en consacrant tout un volume à décrier la théologie catholique, l'exégèse catholique, l'Eglise catholique, Pie X et le cardinal Richard! Il y ajoute une insolente interview du *Temps*, et il réclame « la paix » en faisant à l'Eglise une guerre acharnée!

« *Choses passées* » est un titre fort inexact pour les 400 et quelques pages d'un livre où, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, s'étale « le moi haïssable », le « moi » dans l'*Avant-propos*, le « moi » dans *Jusqu'au sacerdoce*, la plus grande erreur de Loisy, le « moi » *A l'Institut catholique de Paris*, le « moi » *Au couvent de Neuilly*, le « moi » *à l'Ecole pratique des Hautes Etudes*, le « moi » *En marge de l'Eglise*, le « moi » dans « *Vitandus* », le « moi » dans l'histoire et l'analyse de tous les travaux, de tous les livres parus et inédits de M. Loisy : il ne croit ni à l'infaillibilité de l'Eglise, ni à celle du Pape, assisté par l'Esprit-Saint; mais il parle et il écrit comme s'il était infaillible, lui et « sa critique historique », lui et sa « science » d'historien et d'exégète, inspiré non par la tradition, mais par un orgueil souvent contenu, mais souvent aussi poussé jusqu'à l'insolence contre l'Eglise et ses représentants, auxquels il reproche « l'orgueil de l'ignorance »!

***

Pendant que les Tyrrell, les Houtin, les Loisy, livraient ainsi au public leurs confidences, disparaissait leur principal organe, la *Revue Moderniste internationale*, que publiait à Genève un prêtre sicilien, Antonio di Stefano, docteur ès lettres et professeur libre à l'Université de cette ville.

Mais il y a encore des modernistes cachés au sein du clergé catholique. Combien sont-ils? Quarante mille, disait Tyrrell mourant. — Quinze mille, dit l'auteur d'*Orpheus*, M. Salomon Reinach : — Pas

quinze cents, répliquait M. Loisy (1). — Quinze mille, affirme M. Houtin, non pas « modernistes », mais « progressistes », ce terme englobant des opinions disparates, qui vont « du radicalisme extrême... jusqu'à l'anodin réformisme des admirateurs de M. Paul Thureau-Dangin » et embrassant toutes les aspirations scientifiques, soit qu'elles restent certainement dans les limites de l'orthodoxie, soit qu'elles abandonnent les croyances traditionnelles les plus essentielles. »

On discutait sur le différend élevé entre M. Loisy et M. Reinach, s'inspirant de M. Houtin, lorsque M. Gaston Riou, un jeune journaliste protestant, publia dans la *Revue* du 15 juillet 1910, « le bilan » du modernisme, dont voici la conclusion :

« On nous a dit que le modernisme était la sève printanière de la terre et qu'elle allait transformer l'Eglise et le monde. Or, qu'avons-nous constaté? que ceux de la majorité soumise, des avocats, avaient renoncé à ce qui n'était pour eux qu'un procédé nouveau d'apologie, non une ferme vérité; et qu'ils ne sauraient avoir désormais, sous peine de déloyauté, la moindre influence rénovatrice dans l'Eglise...

» Qu'avons-nous constaté en outre? Que ceux de la minorité récalcitrante n'avaient fait que rééditer à leur manière et avec un moindre succès, dans une Eglise devenue parfaitement hiérarchique et césarienne, l'histoire de Lamennais et du P. Hyacinthe; et qu'ils avaient toutefois apporté en plus la nouveauté de la critique, nouveauté vieille dans le monde...

» Qu'a-t-il manqué aux modernistes pour réussir?

» Il leur a manqué, à notre sens, d'être des chevaliers, immolés par avance, d'un idéal impératif...

» En somme, le modernisme n'aura été qu'une bonne volonté de gens savants et distingués, mais incapables d'être parfaitement vrais avec eux-mêmes, vrais jusqu'à l'apostolat. Ne nous en prenons pas à la dureté du siècle, s'il a échoué. Il a échoué, au contraire, malgré le vœu du siècle. »

Cité avec complaisance par les feuilles catholiques, l'article de

1. C'est dans la *Revue historique* de novembre-décembre 1909, pp. 307-308, que M. Loisy disait :

« M. Salomon Reinach écrit dans l'*Orpheus*, p. 581 : « Le *modernisme*, suivant une estimation digne de foi, compte au moins 15.000 adhérents dans le clergé français ».

» Je n'en donnerais pas 1.500. Et quand on voit ce qui se passe actuellement dans le catholicisme romain, on n'a pas du tout l'impression d'un « mouvement irrésistible, parce qu'il se fonde sur la religion catholique ». A-t-on jamais fondé sur la science un mouvement religieux?

» Tout ce à quoi les modernistes pouvaient prétendre, c'est que l'Eglise les supportât et que l'orthodoxie voulût bien se départir de son intransigeance en leur faveur. On sait ce que l'Eglise a répondu.

» N'étant ni prophète ni fils de prophète, je me garderai de préjuger ce que deviendra le *modernisme;* ce que je crois voir pour le moment, c'est qu'il est en pleine déroute et ne me semble même pas difficile à anéantir. Depuis que Tyrrell est mort, il n'y a plus personne dans le clergé qui se prétende catholique en refusant obéissance au Pape ».

M. Riou fut vivement attaqué par le *Cœnobium*, août 1910, les *Annales de Philosophie chrétienne*, septembre 1910, la *Vie nouvelle*, de Montauban.

La *Correspondance de Rome*, elle, ne se laissa impressionner ni par les articles d'adversaires avouant la « faillite » du modernisme, ni par « les cris furieux de certains soi-disant catholiques qui accusent Rome et ses fidèles de voir « partout » des modernistes, de soupçonner d'excellentes personnes à cause de leurs opinions un peu *(sic)* hardies... Plus que jamais il faut lutter contre l'ennemi qui se masque, qui se cache, qui tâche de mener sous main une œuvre de démolition » (1).

Au Congrès du Progrès religieux, qui s'est tenu à Paris du 16 au 21 juillet, M. Paul-Hyacinthe Loyson a bien affirmé que « nous pouvons sceller la pierre du tombeau du modernisme. Le Pape, en démasquant le modernisme, l'a détruit. » Mais il n'y a là, d'après la *Vigie*, 24 juillet, qu'une ruse de guerre pour endormir la vigilance des militants du catholicisme intégral. Cela est d'autant plus vrai qu'à y regarder de près, le Congrès du Progrès religieux, organisé par les protestants libéraux des deux mondes, français, anglais, allemands, américains, flanqués des représentants du béhaïsme perse, du sikkisme, du bouddhisme, du brahmanisme, du mahométisme, du sinthoïsme, et des excommuniés Murri, miss Petre, Schnitzer, et d'autres prêtres apostats, n'a eu d'autre but que de sauver le protestantisme libéral (2) de la banqueroute qui le menace par une fusion avec les modernistes de toutes les confessions, en commençant par les modernistes à étiquette catholique, comme de Narfon, et en continuant par les Hyacinthe Loyson, les Miss Petre, les Wagner, les Roberty, les Montet et tant d'autres, partisans de l'agnosticisme, de l'évolutionnisme religieux, du symbolisme, d'une vague religiosité sentimentale, qui est la négation même du Dieu réel et vivant et de la religion divine et révélée.

---

1. M. Houtin affirme, dans l'*Histoire du Modernisme catholique*, p. 271, note, que l'auteur d'une *Enquête du « Progrès »*, *L'Action cléricale*, octobre 1907, à laquelle me fit répondre le vénéré cardinal Coullié, *Réponse à l'Enquête du « Progrès »* (3e mille), est un « moderniste, pragmatiste, etc., encore dans le ministère ecclésiastique, en situation parfaitement régulière ».

2. Parmi les discours prononcés à cette occasion, nous trouvons dans la communication du pasteur Fayot, de Nîmes, sur les protestants libéraux de langue française, cette intéressante constatation : « Le protestantisme libéral n'est aujourd'hui encore que la minorité d'une petite minorité religieuse. Par surcroît, le vent n'est pas en France au libéralisme religieux ni même au protestantisme; il est tout entier au catholicisme. Le besoin de solidarité, de discipline et d'ordre, l'éternel besoin d'autorité dont toutes les âmes faibles ou paresseuses sentent la nécessité, poussent de préférence les âmes à confier leur sort, pour la traversée de la vie, au navire massif et confortable des orthodoxies. En même temps, certaines tendances philosophiques ou religieuses en faveur aujourd'hui, pragmatisme, symbolisme, sous l'indifférence doctrinale à laquelle ont concouru ces tendances, permettent de s'accommoder de la discipline du catholicisme ou de l'orthodoxie protestante ».

Dans le *Motu proprio* du 1er septembre 1910, Pie X affirmait que les modernistes « n'ont pas cessé de rechercher et de grouper en une association secrète de nouveaux adeptes », et dans la *Lettre sur le Sillon*, il « ne connaît que trop les sombres officines où s'élaborent ces doctrines délétères ». Il y a donc du vrai dans ce que raconte Aventino, *le Gouvernement de Pie X*, p. 434, sur une maçonnerie, une *Carbonaria* moderniste, sinon en France, du moins en d'autres pays catholiques, pour placer des créatures du modernisme et des espions dans les Séminaires, Universités, Instituts, Facultés catholiques.

Le *Saint* de Fogazzaro conseillait une « association d'un genre large », et il ajoutait : « Ne publiez jamais d'écrits sur les questions religieuses difficiles pour les vendre, mais distribuez-les avec prudence et n'y mettez pas votre nom. » — Tel, Tyrrell écrivant sous les pseudonymes d'Engels et de Bourdon; tel Murri, en Italie, Brugerette (Jehan de Bonnefoy), Sifflet (Sainte-Foy), en France, etc.

Quoi qu'il en soit, M. Decurtins disait en 1910, *Lettres à un jeune ami sur le modernime littéraire :* « Bien loin que nous en soyons aux dernières passes d'armes avec le modernisme, la bataille ne fait que commencer. Le modernisme a pour but comme son devancier (le rationalisme du XVIIIe siècle) de saper par la base tous les principes de la vie et de la civilisation catholiques. »

La *Correspondance de Rome*, mai 1910, constatait encore

« l'extrême versatilité du modernisme. Cette versatilité est, d'abord, intrinsèque et objective; elle permet de faire du modernisme sous les formes les plus différentes, sur des terrains les plus variés, par degrés les plus nuancés. On est moderniste « intellectuel » ou « pratique »; la « critique » des Loisy et des Tyrrell donne la main aux libéraux du latitudinarisme aconfessionnel et des « combinaisons » neutralistes.

» Cette versatilité objective est largement exploitée par la ruse des chefs et des autres propagandistes modernistes, désormais fameux par leurs jeux de mots, par leurs faux-fuyants, par les insinuations perfides de leurs erreurs aussi bien que par leurs protestations mélodramatiques contre toute interprétation... logique de leurs amphigourismes. — Ils ont tant crié cela, que les catholiques sincères devraient désormais être désabusés à l'égard de cette ruse de pick-pockets surpris la main dans la poche et qui jurent qu'ils voulaient y remettre le mouchoir tombé à Monsieur ».

Le 30 mars 1913, les *Cahiers romains* affirmaient que « le plan de campagne (des modernistes) est très simple : réduire strictement le modernisme aux propositions condamnées par l'Encyclique *Pascendi* et le Décret *Lamentabili;* en déduire que tout le reste n'est pas le modernisme.

« C'est ainsi que nous avons pu entendre cent fois des modernistes se récrier contre ces constatations : « Ce passage de mon livre, de mon article, de ma conférence, est moderniste, dites-vous? Eh bien! veuillez me montrer la proposition condamnée par la *Pascendi* ou par la *Lamentabili*, qui se trouve dans mes paroles! »

« On a même élargi cette tactique, en fixant ce principe : la *Pascendi* ne parle que du modernisme théologico-philosophique; donc il n'y a pas d'autre modernisme, ni modernisme économico-social, ni modernisme politico-social, ni modernisme littéraire, etc. »

Mais comme « l'essence du modernisme », c'est « une vision du monde intellectuel et moral », c'est « l'individualisme, l'individu centre du monde tel qu'il le conçoit », le modernisme

n'est pas seulement théologico-philosophique, mais — considéré abstraitement dans son essence — il n'est pas plus théologico-philosophique qu'il n'est économico-social, politico-social, etc...

ainsi que le disaient les *Cahiers romains*, cités par la *Critique du Libéralisme*, 15 mai 1914.

Rien donc de plus « ondoyant et divers », de plus fuyant, de plus insaisissable que les modernistes, d'après l'Encyclique *Pascendi*.

Il semble qu'on pourrait et devrait les appeler tous, non pas des « progressistes », mais des « modernisants », comme le disait Mgr Dubourg, archevêque de Rennes.

Ce sont ces « modernisants » et cette survivance aux éclatantes condamnations de Pie X des diverses formes plus ou moins avouées du modernisme, — modernisme dogmatique, modernisme historique et critique, modernisme ascétique (1), modernisme réformateur, modernisme littéraire, modernisme politique et modernisme social, — que l'on voudrait étudier dans une revue rapide de ses dernières manifestations en *Italie*, en *Allemagne* et *Autriche*, en *Angleterre*, en *Belgique* et en *France*, « sans colère et sans passion », *sine ira et studio*, comme dit Tacite, sans autre souci que celui de la vérité intégrale et des admirables directions de Pie X.

(A suivre). Th. DELMONT.

« DOGMATIQUEMENT »

L'effort législatif imposé par le souci de la sécurité nationale n'aura-t-il été qu'un hors-d'œuvre dans le développement de la politique officielle? On a sujet de le craindre. Car, à peine cet effort accompli, l'homme présentement responsable de cette politique a promptement

1. Voir l'étude pénétrante de Mgr Chollet, évêque de Verdun, si ferme et si clairvoyante : *L'ascétique moderniste* (1913, Lethielleux). Une édition italienne en a été faite.

songé à revenir à la préoccupation qui la domine souverainement, c'est-à-dire à la préoccupation philosophique et religieuse, et pratiquement à la préoccupation scolaire. Oui, avant même de prendre les vacances légitimées par l'âpre lutte que, trois mois durant, il a dû soutenir contre les adversaires de sa loi militaire, M. Barthou a publié un décret et une circulaire sur les livres de classe. Et l'intérêt de cette double publication réside moins encore dans les nouvelles mesures instituées, que dans l'aveu qu'elle implique de l'impression vive qu'a laissée, en l'esprit du président du conseil, le souvenir de la grave discussion des 11 et 18 juin dernier, quand, à propos des projets scolaires dits de « défense laïque », M. Groussau, avec une ténacité vraiment admirable, s'attachait à lui arracher de décisives déclarations sur le fond de la « neutralité » qui régit l'école primaire officielle.

Il y a là un aveu, disons-nous, et cet aveu lui-même équivaut presque à un remords. D'avoir fini par déclarer, en réponse aux sommations de M. Groussau, qu'il ne donnerait pas aux instituteurs « le conseil d'enseigner les devoirs envers Dieu », M. Barthou est peut-être demeuré plus troublé qu'il ne le voudrait paraître; sans doute a-t-il compris qu'il y avait là, pour la masse des familles encore chrétiennes, mais réduites à l'adoption exclusive de l'école primaire publique, un motif d'inquiétude désormais précis et catégorique; et il a voulu, dans la mesure qui lui est laissée par les lois existantes et par ses propres liens avec son parti, essayer d'apaiser cette inquiétude.

Déjà, dans la revision au *Journal officiel* du texte de ses déclarations à la tribune, M. Barthou avait imaginé l'addition d'un adverbe qui en restreignait apparemment la gravité; nous y reviendrons tout à l'heure. Ce que nous relevons maintenant, c'est la persistance, chez le président du conseil, de ce trouble, sincère ou au moins intéressé, que lui laisse le congé officiellement donné par lui aux « devoirs envers Dieu » dans l'enseignement primaire public. Le décret et la circulaire sur les livres de classe sont, en effet, postérieurs, de près de deux mois, à la retentissante proscription des « devoirs envers Dieu » : deux mois pendant lesquels l'esprit du ministre a pu se représenter la gravité de cette proscription, et l'urgence de la compenser en quelque manière.

Hâtons-nous de dire que la compensation ne vaut guère, et que, si vraiment M. Barthou a voulu offrir aux familles les garanties qu'elles continuent d'attendre, il n'y réussit que très médiocrement. Qu'on en juge par cet extrait du *Temps*, qui résume l'économie du décret et de la circulaire sur les livres de classe :

Les instituteurs conservent leur droit de propositions; les assemblées cantonales et les commissions départementales gardent leurs prérogatives. Ce-

pendant l'Etat, sans vouloir imposer une doctrine, un système de morale, un dogme historique ni une méthode scientifique, ne peut abdiquer son devoir envers les enfants, les familles et les maîtres eux-mêmes. Lorsque le catalogue des livres scolaires, dressé d'abord par l'instituteur, revisé par l'assemblée cantonale, ensuite par la commission départementale, arrive chez le recteur, ce fonctionnaire ne doit pas se borner à le revêtir de son visa. Il ne s'agit pas là, remarque le ministre, d'une simple formalité administrative. A ce moment commence le rôle de l'Etat : « Vous devez songer, écrit M. Louis Barthou, que vous êtes auprès des familles le répondant de la valeur éducatrice et morale des ouvrages qui sont mis entre les mains des enfants, et, au regard de l'Etat, l'arbitre en la sagesse et la prudence de qui il se repose de l'un des devoirs les plus importants de sa fonction ». Et le ministre définit le rôle qui s'impose alors à ses subordonnés : « Vous devez, leur dit-il, vous inspirer de l'esprit de large libéralisme et de tolérance traditionnel de l'Université ». Qu'est-ce à dire? sinon que doivent être proscrits tous les ouvrages contraires à la morale, aux lois, à la Constitution et ceux qui empruntent à la polémique ses armes de violence et d'agression : « L'école publique, écrit encore M. Louis Barthou, qui s'ouvre à tous les enfants, sans distinction d'origine, de religion ou de parti, doit être un asile de concorde et de paix, au seuil duquel se taisent les querelles qui nous divisent ».

... Il convient de savoir gré à l'Etat d'avoir ouvert, par le récent décret, un droit d'appel aux pères de famille, qui peuvent adresser leurs réclamations au recteur et au ministre. L'enseignement public ne devrait choquer personne, et cela serait facile si les instituteurs s'inspiraient toujours des conseils que leur donnait Jules Ferry. Ces conseils, M. Louis Barthou, digne continuateur de ce grand républicain, les rappelle, sous une autre forme, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

... Ce rôle de tuteurs de l'enfance et de surveillants de l'école publique appartient évidemment aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, et M. Louis Barthou a eu raison de leur rappeler leur devoir. Il suffit, pour l'accomplir, d'avoir une conscience dégagée des compromissions politiques et un œil vigilant. Nous ne doutons pas que les recteurs et les inspecteurs d'académie ne possèdent cette double qualité. Le grand-maître de l'Université leur fait savoir qu'ils peuvent compter sur son appui; ils n'auraient donc pas d'excuse si, désormais, ils manquaient d'attention.

Que l'optimisme assidûment ministériel du *Temps* s'accommode, comme d'un progrès véritable, des velléités de réforme annoncées par les deux documents qu'il commente en ces termes, c'est son affaire. Mais les catholiques se feraient de grandes illusions s'ils consentaient à trouver en ces documents les garanties si hautement réclamées par les évêques de France dans leur Lettre collective du 14 septembre 1909.

Un certain *veto* va s'ajouter au *visa* dont la réglementation de 1882 avait déjà investi les recteurs d'académie : mais est-ce là une caution sérieuse? Les instituteurs, tout les premiers, ne connaissent pas les recteurs; nommés par les préfets, déplacés par les préfets, surveillés par les préfets, les instituteurs ne voient dans les recteurs que des fonctionnaires en quelque sorte théoriques, ou préposés seulement aux services de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Non, en vérité, les écoles primaires ne relèvent pas du

recteur. Même si elles relevaient de lui, c'est en vain que M. Barthou ferait du recteur « le répondant de la valeur éducatrice et morale des ouvrages qui sont mis entre les mains des enfants », et « l'arbitre en la sagesse et la prudence de qui l'Etat se repose ». Où puiserait-il la compétence, l'autorité, la sérénité que requiert un tel rôle ?

Il s'inspirera, suggère M. Barthou, de « l'esprit de large libéralisme et de tolérance traditionnelle de l'Université » : le bon billet ! Et combien ministre et journal étalent naïvement, dans l'occurrence, leur parti-pris de se payer de mots, et de payer de même sorte les catholiques et l'épiscopat lui-même, quand ils prétendent les rassurer en leur alléguant le « libéralisme » et la « tolérance » de « l'Université » ! Après tout ce qui a été dit, écrit, démontré, à la charge de l'*Alma mater*, réserve faite de quelques exceptions rarissimes, après le livre de M. Pierre Lasserre, notamment, sur la *Doctrine officielle de l'Université*, ce serait vouloir se leurrer que de mettre sa confiance dans l'impartialité philosophique et dans la rectitude morale de ces messieurs de la Sorbonne, en qui précisément la récente discussion de la loi militaire a montré des contempteurs conscients de l'idée de patrie, *a fortiori* des négateurs déclarés ou sournois du christianisme et même de tout spiritualisme. Sont-ce là des conditions idoines pour être promus « tuteurs de l'enfance » et « surveillants de l'école publique », étant donné qu'à cette école publique on veut attraire l'enfance chrétienne autant que l'autre ? Peut-on bonnement, de ces « Sorbonnards » désormais classés, attendre « une conscience dégagée des compromissions politiques » et surtout « un œil vigilant » ?

Parmi les recteurs eux-mêmes, on en connaît qui ont précisément rédigé l'un ou l'autre des manuels scolaires frappés d'une légitime réprobation : qui croira que, par l'effet de l'extension donnée à la compétence de ces fonctionnaires dans le contrôle des livres de classe, l'école publique va devenir, d'emblée, un « asile de concorde et de paix », comme l'entrevoit l'idyllique imagination du *Temps* ? En fin de compte, le droit d'appel ouvert aux familles, habilitées désormais à présenter leurs réclamations au recteur et au ministre, apparaît comme parfaitement illusoire : il va de soi, en effet, que le mal sera fait quand s'achemineront les réclamations, qu'elles se heurteront, de la part de leurs destinataires, à des fins de non-recevoir inspirées par l'amour-propre et motivées par l'inconciliabilité des points de vue, et qu'enfin elles continueront d'être dénoncées, par la presse officieuse, comme des manifestations systématiquement malveillantes dirigées contre l' « école laïque », cette « grande pensée du règne ». Et il semble bien que le *Temps* veuille faire de l'ironie aux dépens des familles intéressées, quand il prévient les recteurs qu'ils « peuvent compter sur l'appui » du « grand-maître de l'Uni-

versité » dans la nouvelle tâche qui leur est dévolue : que peut valoir, pour la solidité d'une entreprise quelconque, l' « appui » d'un ministre exposé lui-même aux assauts quotidiens des politiciens qui combattent sa politique ou qui convoitent sa place?

Une fois de plus, on le voit, les efforts tentés par la prudence intéressée des gouvernants seront stériles, et l'on n'aura finalement abouti qu'à la mise en train, d'ailleurs éphémère, d'un palliatif impuissant, qui laissera subsister la malice foncière d'un régime scolaire où l'Etat se trouve conduit, bien qu'il s'en défende, à « vouloir imposer une doctrine » et « un système de morale ». La multiplicité de ces tâtonnements et leur invariable échec sont, après tout, le châtiment de la faute initiale qui fut commise dès les premiers projets scolaires de la « vraie République ». Dix-huit mois à peine avaient passé sur la victoire électorale du parti après la tentative contraire du Seize-Mai, quand, le 15 mars 1879, Jules Ferry déposa les deux projets qui devaient orienter pour tout de bon l'enseignement officiel vers la « laïcisation intégrale » : or, tandis que l'un de ces deux projets interdisait l'enseignement aux congrégations non autorisées, ce qui fut le principe des décrets du 29 mars 1880, l'autre, qui passa plus inaperçu et qui fut aussi plus aisément voté, avait pour objet de réformer la composition des conseils de l'instruction publique; il excluait notamment du Conseil supérieur toutes les autorités sociales qui s'y trouvaient représentées depuis 1850, et surtout les évêques.

Promulgué le 18 mars 1880, ce texte inaugura, on peut le dire, la séparation de l'école publique et de l'Eglise : il proclama que, pour le contrôle de l'enseignement public à tous les degrés, la République répudiait désormais toute intervention de l'Eglise catholique; comment s'étonner du conflit qui se perpétue, depuis lors, entre les familles chrétiennes qui n'ont pas le choix de l'école, et un enseignement officiel soustrait à toute immixtion de l'autorité religieuse? Là gît l'origine de cette grave querelle; et, de même que la Lettre des évêques du 14 septembre 1909 n'est que la constatation affligée des conséquences déplorables d'une rupture déjà presque trentenaire, de même le décret et la circulaire tout fraîchement imaginés par M. Barthou ne sont qu'une nouvelle manifestation de cette courte thérapeutique politique qui prétend remédier aux effets d'un mal sans l'attaquer dans ses causes.

***

Tout cela dit, l'on doit retenir comme un intéressant symptôme ce souci ministériel de paraître donner des garanties aux familles. Il va sans dire que, de ce souci, nous n'affirmons nullement la sincérité : personne, au gouvernement, ne songe à rassurer réellement les consciences inquiètes des parents chrétiens. Mais le seul fait qu'on veuille s'en donner l'apparence prouve qu'on tient à s'épargner des protestations trop vives, des heurts violents, des contestations jus-

tifiées par des excès flagrants. Et cette préoccupation gouvernementale devrait suggérer aux familles, et à ceux qui les conseillent, une conscience plus précise de leur force, et leur inspirer, avec une résistance plus énergique aux excès de la perversion scolaire, des initiatives à la fois plus hardies et plus adroites pour préparer la séparation si désirable de l'école et de l'Etat.

Aussi bien, n'est-ce pas cette même préoccupation d'opportunisme qui avait, comme nous l'indiquions en commençant, poussé M. Barthou, le 11 juin dernier, à modifier, dans le compte rendu *in extenso* du *Journal officiel*, la déclaration qu'il avait produite à la tribune sur les devoirs envers Dieu? Rappelons les faits, qui ne sauraient demeurer trop présents à la mémoire des catholiques :

La Chambre discutait le projet scolaire qui prétend assurer plus efficacement la fréquentation de l'école publique, fréquentation qu'on reconnaît défectueuse trente-trois ans après le jour (28 mars 1882) où elle fut déclarée légalement obligatoire; à quoi M. Groussau répondait que le gouvernement n'était en droit d'exiger la fréquentation de ses écoles publiques par les enfants des familles chrétiennes que s'il tenait lui-même les promesses faites en 1882 à ces familles en vue de les rassurer sur l'enseignement qu'y recevraient leurs enfants; précisant son argumentation, le sagace député catholique du Nord rappelait qu'en effet, si la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire est muette en ce qui concerne les devoirs envers Dieu, en dépit des efforts de Jules Simon pour les y faire inscrire, du moins le règlement du 27 juillet suivant, qui fixait les conditions d'application de cette loi, et qui a paru au *Journal officiel* du 2 août, déclarait que, si l'instituteur n'est pas chargé de faire à ses élèves un cours *ex professo* sur « la nature et les attributs de Dieu », il doit enseigner « à tous indistinctement » leurs devoirs envers lui, qui sont de deux sortes : 1° « un sentiment de respect et de vénération », 2° « l'obéissance à ses lois, telles que les révèlent la conscience et la raison »; le même règlement continuait en distinguant le devoir et l'intérêt, la loi écrite et la loi morale, et en affirmant l'obligation de « se conformer à la loi morale et à Dieu »; la question était donc, pour M. Groussau, de savoir si l'école qu'on voulait rendre plus strictement obligatoire comporterait ce minimum d'enseignement philosophique et moral, ou si l'on y ferait litière de ces textes de 1882.

Dix fois, M. Barthou, ministre de l'instruction publique en même temps que président du conseil, éluda la question si nettement posée par M. Groussau; dix fois, M. Groussau revint à la charge; finalement, M. Barthou, acculé dans ses derniers retranchements, prononça : « Je ne donnerai pas aux instituteurs le conseil d'enseigner les devoirs envers Dieu. » Et toute la Chambre entendit cette déclaration dans ces termes et rien que dans ces termes. Même MM.

Groussau et Piou soulignèrent le langage ministériel en indiquant qu'ils n'avaient jamais rien entendu d'aussi « grave ». Usant toutefois du droit qu'ont les orateurs parlementaires de corriger au *Journal officiel* le texte de leurs propres discours, M. Barthou fit imprimer, au lieu de ce qu'il avait dit, ce qui suit : « Je ne donnerai pas aux instituteurs le conseil d'enseigner *dogmatiquement* aux élèves *ce que vous appelez* les devoirs envers Dieu ».

Et assurément, l'intention qui a dicté cette retouche n'a rien de glorieux ni de fier : les mots « ce que vous appelez » ajoutent à la profession d'athéisme une ironie de surcroît dont le goût n'est que douteux; quant au mot « dogmatiquement », son adjonction vise, à première vue, à spécifier que l'instituteur pourra, s'il y tient, parler des devoirs envers Dieu, mais fera bien de ne parler de Dieu que comme d'une hypothèse discutable. Il va sans dire aussi qu'en fait, l'enseignement primaire officiel gardera, même après l'artificieuse interpolation du ministre, l'orientation positivement matérialiste et athée qu'il eût continué de suivre sans cette interpolation. Et enfin, l'on ne peut que prendre en pitié l'auteur de ce remaniement hypocrite, quand on observe que son texte initial avait été suivi de l'air de bravoure que voici, produit en réponse aux exclamations émues de MM. Groussau et Piou : « J'aime à croire qu'au silence de mes prédécesseurs vous préférerez la loyauté et la franchise très nette de mes déclarations ». Loyauté, franchise, netteté, tout cela ne devait pas survivre à la revision des épreuves typographiques du *Journal officiel*...

Cependant, l'insertion, dans la déclaration désormais fameuse de M. Barthou, de cet adventice et subreptice « dogmatiquement », peut être considérée comme ayant, même en dehors de la volonté de l'auteur, une portée appréciable. Ainsi modifiée, en effet, la réponse du président du conseil peut vouloir dire que la mention de Dieu et des devoirs envers Dieu, si elle se produit à l'école, ne sera contraire aux intentions du ministre que si elle est énoncée comme une doctrine d'Etat, comme une thèse officiellement admise. Il s'ensuit que l'instituteur, sous sa responsabilité personnelle, pourra faire état de l'existence de Dieu et des devoirs qui nous obligent envers lui, mais sans engager pour autant le sentiment des chefs dont il relève et du gouvernement au nom duquel il enseigne. A ce titre, la déclaration du ministère entre-bâille légèrement la porte de l'école à la bonne volonté discrète de tel ou tel instituteur demeuré spiritualiste, mais elle constitue quand même l'authentique reniement du programme scolaire de 1882, puisque ce programme déclarait que l'instituteur « doit » enseigner « à tous indistinctement » les devoirs envers Dieu.

Veut-on pousser plus loin la dissection de ce « dogmatiquement », qui, destiné par M. Barthou à prévenir certaines équivoques, en a

aussitôt créé certaines autres, à ce point que toute la séance du 18 juin fut remplie par une nouvelle discussion métaphysique et théologique, où M. Ferdinand Buisson mit tout en œuvre pour repêcher ce programme scolaire de 1882, dont il est partiellement l'auteur, et dont il demeure en tout cas l'exégète le plus qualifié? A scruter la déclaration du ministre et la version qu'en a donnée le *Journal officiel*, on aperçoit qu'elle peut signifier encore ceci : l'enseignement des devoirs envers Dieu reste licite à l'école publique, à la condition qu'ils ne prennent jamais l'aspect d'un dogme religieux, confessionnel, révélé. Rationalisme, déisme, naturalisme, protestantisme, panthéisme, kantisme, M. Barthou (et avec lui la République dont il est l'organe) accepte tout cela : mais catholicisme, jamais! Cette interprétation, au surplus, ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà, sur le but véritable qu'ont poursuivi dès l'origine les artisans de la laïcisation scolaire : protestantiser la jeunesse française, dans des vues qui ne sont d'ailleurs pas exclusivement d'ordre religieux, et qui impliquent, bel et bien, une expropriation antinationale au profit d'une hégémonie exotique quelconque.

***

Ce n'est pas tout encore. M. Barthou, en déclarant exclure l'hypothèse d'un enseignement « dogmatique » des devoirs envers Dieu, peut avoir voulu refuser à l'instituteur le rôle quasi-sacerdotal de « définiteur » ou seulement de commentateur de thèses qui sont d'ordre métaphysique ou même religieux. Et un tel refus n'est pas, en ce sens, absolument indéfendable. Personne, en effet, n'admettra que, parlant des devoirs envers Dieu, l'instituteur tire de lui-même la substance de son enseignement. Il ne sera jamais que le traducteur des philosophes, ou l'interprète du sentiment présumé des familles, ou le délégué de l'Etat, ou enfin le fidéi-commis de l'Eglise. Dans les deux premières de ces hypothèses, son enseignement ne sera qu'officieux; dans la troisième, il sera officiel; dans la quatrième seulement, il pourra devenir en quelque façon « dogmatique ». M. Barthou, en ne voulant pas que cette dernière hypothèse se vérifie, n'innove pas, puisque l'Eglise, depuis 1880, comme nous le rappelons plus haut, a cessé d'être en France une autorité scolaire, et qu'ainsi l'instituteur public ne saurait plus apparaître comme le fidéi-commis de l'Eglise.

Et non seulement M. Barthou n'innove pas, mais, vraisemblablement à son insu, il fait sienne l'attitude que l'épiscopat belge avait prise en 1879, au lendemain de la loi scolaire du ministre libéral van Humbeeck, cette loi que les catholiques belges appelèrent « loi de malheur », comme les catholiques militants de France appelèrent

« loi scélérate » la loi du 28 mars 1882. La loi belge du 1er juillet 1879 avait pour objet de soustraire les écoles communales du royaume à l'autorité du clergé catholique, évêques et curés, sans, pour autant, proscrire de l'enseignement les choses religieuses, ni même le catéchisme pour les élèves qui le demanderaient : que fit l'épiscopat? il fit défense aux instituteurs et aux institutrices qui continueraient à diriger des écoles officielles d'y donner l'enseignement du catéchisme. Et la raison en est que nul laïc n'est admis à distribuer pareil enseignement sans une délégation, au moins implicite de l'Eglise, spécifiquement de son curé, lui-même en communion avec l'Ordinaire du lieu.

Ainsi l'épiscopat belge devançait en quelque manière M. Barthou en s'opposant à l'enseignement dogmatique des devoirs envers Dieu. C'était, nous l'entendons bien, pour des motifs tout différents, et dans des vues diamétralement opposées. Mais encore est-il intéressant de rappeler qu'au moment où la guerre scolaire s'alluma en France, trois ans plus tard, nombre de bons esprits s'accordèrent à suggérer une défense pareillement portée sur un terrain doctrinal. C'était, par exemple, le Père Marquigny, de la Compagnie de Jésus, qui eût souhaité voir l'épiscopat jeter l'interdit sur l'Université de France, et qui en exprima formellement le vœu dans la commission d'enseignement au Congrès catholique de Lille; c'étaient bien d'autres, qui eussent aimé voir les Congrégations, dont les membres dirigeaient tant d'écoles communales, retirer en masse de ces écoles le personnel masculin et féminin qu'elles leur prêtaient; de fait, comment expliquer la présence des Frères et des Sœurs dans des écoles désormais soustraites à l'autorité religieuse, et d'où l'on proscrivait légalement le catéchisme, administrativement le crucifix et les images pieuses, pratiquement enfin les prières elles-mêmes? On a préféré se laisser successivement chasser d'une école, puis d'une autre, jusqu'au jour où la loi du 7 juillet 1904 prononça l'interdiction universelle, applicable en dix années, de l'enseignement congréganiste dans les écoles publiques de tout le territoire. Si cette dernière méthode fut préférée, c'est, disait-on, parce qu'on craignait que l'autre ne fût pas comprise; c'est aussi parce qu'on doutait que la générosité des catholiques aisés pût ou voulût recueillir dans un nombre assez grand d'écoles libres tout le personnel congréganiste qui fût du jour au lendemain demeuré sans emploi; c'est, en d'autres termes, parce qu'on n'était pas assuré de trouver, soit dans les familles des enfants à élever, soit même chez les riches capables de fonder des écoles libres, une foi suffisamment vive et active; c'est, il ne saurait être défendu de l'ajouter, parce que la France ne possédait pas un épiscopat indépendant et uni à l'égal de celui de la Belgique.

Quoi qu'il en soit, le précédent de la résistance de l'épiscopat

belge a été, le lendemain de la déclaration de M. Barthou, du 11 juin dernier, rappelé, dans l'*Action française*, par Charles Maurras, à qui son agnosticisme n'enlève ni la sagacité ni la mémoire, et qui écrivait :

Nous nous sommes laissé dire qu'en Belgique, sous le gouvernement « libéral » d'il y a trente ans, l'épiscopat dut lutter contre la prétention des instituteurs à donner eux-mêmes, et sous leur seule responsabilité, un enseignement religieux. Qui sait si les évêques de France n'auraient pas dû, au bout de quelques saisons d'un essai loyal de ce régime, soumettre l'enseignement des « devoirs envers Dieu » dans les écoles primaires à la même censure que l'enseignement de l'histoire de France et de l'histoire de l'Eglise en France en vigueur aujourd'hui dans les mêmes écoles!

Il est vrai que, le lendemain, le brillant et consciencieux publiciste croyait devoir atténuer ses premiers dires par le correctif que voici :

Ce qui s'est passé en Belgique, il y a trente ans, est différent de ce que je disais hier. Lors de l'avènement des libéraux anticléricaux, l'enseignement religieux était donné à l'école primaire par le clergé, mais, en raison des équivoques préparées par des lois nouvelles, l'épiscopat avait interdit cet enseignement, comme il avait prescrit aux instituteurs catholiques de donner leur démission. C'est en exécution de cet ordre, obéi avec un ensemble saisissant, que les catholiques allaient enlever dans les écoles les emblèmes religieux que des mains hypocrites s'obstinaient à y suspendre officiellement afin de tromper la confiance publique.

Nos souvenirs nous permettent de dire que Charles Maurras est, dans la première comme dans la seconde de ces citations, demeuré fidèle à l'exactitude historique. Soit lorsqu'il interdisait aux instituteurs d'enseigner désormais le catéchisme en des écoles soustraites à l'autorité religieuse, soit lorsqu'il leur prescrivait de déserter ces mêmes écoles, l'épiscopat belge revendiquait le principe que les enfants baptisés ont le droit d'être élevés chrétiennement par des maîtres chrétiens, mais que le moyen vraiment efficace de leur assurer un tel enseignement et de tels maîtres, est de laisser à l'autorité religieuse un contrôle direct sur la partie au moins dogmatique du programme scolaire.

En France, et nous le disons sans la moindre intention critique, la résistance a revêtu un autre caractère. Jules Simon, opposant sa « religion naturelle » au mutisme systématique et implicitement négateur du projet sur l'enseignement laïque et obligatoire, demandait qu'on y inscrivît hautement l'enseignement des « devoirs envers Dieu et envers la patrie ». Jules Simon échoua, et M. le chanoine Gaudeau, entre autres, n'a jamais manqué de reprocher à la droite parlementaire de n'avoir que mollement soutenu la thèse du sénateur-philosophe, laquelle avait au moins le mérite de retenir la loi française sur la pente qui nous a sensiblement conduits à cette extrémité monstrueuse, si exactement analysée par M. Eugène Tavernier, dans le *Correspondant* du 25 juin dernier, d'être « un peuple athée ».

Mais ce que Jules Simon n'a pu faire dire à la loi du 28 mars 1882, Jules Ferry, secondé par Ferdinand Buisson, fut bien forcé de l'écrire dans le programme scolaire rédigé pour l'application de cette loi. Et c'est là, c'est dans le programme du 27 juillet 1882, publié au *Journal officiel* du 2 août suivant, que M. Jacques Rocafort est allé chercher, c'est là qu'il a aisément trouvé les éléments irrésistibles du questionnaire à l'aide duquel M. Groussau a si puissamment embarrassé M. Barthou. L'histoire dira que c'est sous la présidence de M. Poincaré, au cours d'une tentative de rajeunissement « national » de la République, qu'un président du conseil, non sans tenter de se reprendre aussitôt, a déserté la dernière ligne de retraite du spiritualisme théiste dans l'enseignement primaire officiel de France.

Il ne nous appartient pas d'indiquer les résolutions immédiates qu'appellerait ce « fait nouveau » et incontestablement grave, qui nous montre l'école officielle sous les traits, désormais avoués, de l' « école sans Dieu ». Mais le droit nous reste d'ouvrir ici des vues d'avenir, et, sans rien abandonner de la thèse que le R. P. Pie Mothon a soutenue, dans l'*Univers* et dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, sur les devoirs de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise en matière scolaire, il nous plaît, pour conclure, de prôner les solutions presque simultanément proposées, au lendemain de l'incident Barthou, par Junius, dans l'*Echo de Paris*, par M. Jean Didier, dans la *Croix*, et par Charles Maurras encore :

Cette délicate et épineuse question philosophique et religieuse, écrivait le *leader* de l'*Action française*, ne comporte au fond que deux solutions pratiques.

Dans la première, en conservant cette calamité sociale et ce paradoxe historique : l'école d'Etat, l'infime minorité des élèves protestants (1/80 du peuple scolaire) bénéficierait, comme il convient, de toutes les dispenses de droit, mais, pour tous les autres élèves, il faudrait aller jusqu'à l'enseignement du catéchisme romain pur et simple. Il n'est pas d'incroyant, s'il a l'esprit positif, qui, à la réflexion, ne prenne ce parti.

Dans la seconde solution, l'école d'Etat disparaît, on opère la séparation de l'école et de l'Etat, et l'école est remise au contrôle de ses contrôleurs naturels, les pères de famille, l'Eglise, les groupes professionnels, les autorités sociales; l'Etat cesse d'usurper, la société reprend l'ascendant qui lui appartient, et les Français arrêtent de se tyranniser et de s'opprimer les uns les autres à propos de profondes difficultés spirituelles, que le temps pourra aplanir, mais que nulle violence ni contrainte ne saurait se flatter de résoudre, en bloc ni d'un seul coup. Les obstacles à l'unité morale de la patrie ne peuvent disparaître que par discussions et controverses méthodiques, conduites dans une atmosphère de paix, où la liberté et l'autorité du bien seront fermement garanties.

Et M. Jean Didier, dans la *Croix*, parlait exactement de même :

Nous conclurons, disait-il, comme M. Maurras. Deux solutions sont logiques.

Ou bien que l'Etat enseignant — puisque la très grande majorité des Français est catholique — fasse apprendre le catéchisme.

Ou bien que l'Etat cesse d'enseigner, et laisse cette fonction à ses organes naturels : les familles et les sociétés religieuses. Et ainsi, que les juifs instruisent les juifs; que les protestants instruisent les protestants. Que les catholiques, enfin, soient maîtres chez eux.

Voilà, nous le répétons, les solutions de l'avenir. Ou c'en est fini de la France, et rien ne nous fera jamais admettre cette conclusion désespérée, ou l'on en reviendra là. Les bonnes gens qui, d'une voix souvent plus fervente que réfléchie, chantent en toute occasion : « Nous voulons Dieu! » feraient œuvre salutaire en prenant les moyens de hâter ces indispensables restaurations.

Paul TAILLIEZ.

MODERNISME LITTÉRAIRE

LE GRAND PRIX DE LITTÉRATURE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Le modernisme proprement littéraire n'est pas un produit français. On rencontrerait difficilement, dans nos grands quotidiens, une petite annonce du genre de cette Offre, parue dans l'*Allgemeine Rundschau* de Munich : « UN ÉDITEUR CATHOLIQUE *désire publier un roman où sous forme de récit, on représente d'une façon typique et caractéristique la* Weltanschauung *catholique et la* Weltanschauung *protestante. L'auteur doit être également compétent pour les deux points de vue et se placer au-dessus des confessions. Il n'est pas nécessaire qu'il soit catholique. S'adresser,* etc... » Nos écrivains ont de pires trouvailles, ils ne tiennent point cet article.

Une traduction d'*Il Santo* de Fogazzaro a paru jadis dans la *Revue des Deux-Mondes,* et nos libéraux lui ont fait un succès éphémère. Elle n'a pas eu d'imitateur. Les ouvrages de Mlle de Handel-Mazzetti — *Jesse und Maria, Die arme Margareth, Stephana Schwertner,* — n'ont éveillé aucun écho sérieux de ce côté-ci du Rhin. Même les temps sont passés où les *Lettres* démocratico-romanesques d'Yves le Querdec conquéraient la vogue presque sans coup férir; au compte de M. Fonsegrive. Marc Sangnier n'oserait plus défendre *Par la Mort* ni *La Vie profonde.* Le retentissement, à Paris, du *Maître de la terre* de Benson semble avoir été une maladresse plus qu'une manœu-

vre. *Ames juives* enfin a paru, sans doute, l'illusion d'un prédicateur dont personne ne suspecte les intentions.

Nos réformistes de profession préfèrent l'arme directe de l'enseignement philosophique, de la polémique religieuse, des études psychologiques et de l'histoire. Loisy, les *Annales de philosophie chrétienne*, le *Bulletin de la Semaine*, Brémond, Duchesne, les cours de l'abbé Naudet, le manuel de M. l'abbé Labourt, voilà leur fait.

Ils peuvent se contenter, par ailleurs, de la sympathie que leur témoigne la critique universitaire et mondaine, des infiltrations perpétuelles qui pénètrent, à leur compte nos journaux, nos grandes Revues et la librairie courante. N'est-ce pas le meilleur appoint pour eux que celui de cette immense production littéraire, tout imprégnée des tendances, des idées, de la phraséologie modernes, qui nous submerge aujourd'hui et bon gré mal gré sature autour de nous les esprits, les cœurs, l'air que nous respirons? Ne relèverait-on pas mille traces encore plus nettes de leur influence, jusque dans les productions excentriques du boulevard ou parmi les écoles qui se partagent la faveur des cénacles et du public? Ne voyons-nous pas l'Académie de plus en plus envahie par les chefs autorisés du mouvement? M. Boutroux, grand prophète de la secte à travers le monde, vient d'arriver au fauteuil grâce à l'appui de catholiques éminents. L'ancien secrétaire perpétuel, M. Thureau-Dangin, catholique libéral, a été remplacé par M. Lamy, autre libéral catholique. Aux Vogüé, aux d'Haussonville, font suite des figures d'une religion plus large encore. Le sourire sardonique du directeur de l'Ecole française à Rome les enveloppe. Et il serait curieux de suivre cette prépondérance jusque parmi les innombrables attributions de prix annuels dont la presse religieuse triomphe un peu à l'étourdie.

Mais il faut se borner, et, pour nous en tenir au hasard de l'actualité, prenons les concurrents du Grand Prix de littérature, que l'Institut décernera solennellement cet hiver. Un phénomène d'apparence assez contraire aux tendances modernistes les plus caractérisées s'y manifesterait, dit-on.

C'est à voir.

Les rivaux étaient trois : un débutant, M. Emile Clermont, dont MM. Barrès, Rostand et Faguet vantaient le joli talent plein de promesses; un officier, M. Ernest Psichari, petit-fils de Renan, que MM. Bourget, Bazin, de Mun, patronnaient pour sa fougueuse conception de la vie militaire; enfin, M. Romain Rolland, un esthète, chargé d'une longue série de volumes et poussé par MM. Paul Hervieu, Marcel Prévost, Ernest Lavisse etc... Le débat fut rude. Le cruel M. Doumic proposa même de ne point attribuer le prix cette année, et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Mais enfin, M. Psichari, vite distancé, et M. Clermont, après une très belle défense, durent céder

la palme à l'heureux vainqueur. Le lauréat a triomphé de quelques voix.

Ouvrons ces trois brochures, mises en vedette par d'illustres suffrages.

I.

« *Laure* ».

On comprend que Barrès ait fort goûté *Laure* de M. Clermont : c'est un écho très réussi de sa manière.

D'une plume habile, le jeune auteur nous rend à merveille l'élan intérieur et la profondeur de sentiment du style barésien. Il ne lui manque à la longue qu'une note un peu plus variée et moins uniformément haute, l'allure plus primesautière, et la merveilleuse diversité d'idées que le maître sait tirer du trésor de sa sensibilité frémissante. Cette unique corde toujours tendue, cette exagération perpétuelle de l'émoi, sur un même thème, finissent par émousser l'admiration.

Le sujet paraît mince, malgré l'ampleur des harmonies qu'il éveille. Imaginez une âme profonde, un cœur secret, qui, par delà ce monde sensible, a la seconde vue permanente d'un univers passionné. Laure, à travers la médiocrité des occupations quotidiennes, poursuit une destinée tragique et rare. Elle revêt tour à tour d'une exaltation magnifique, d'un désir d'unique perfection, de formes religieuses ardentes, son rêve intérieur. Après avoir sacrifié un amour trop vulgaire au bonheur de sa sœur Louise et au vœu de salut éternel qu'elle forme pour son père, elle fuit vers le cloître, retombe dans le monde, revient un moment au foyer que son sacrifice a fondé, pour le détruire et le refaire au gré de son ascendant douloureux. Episodes un peu troubles, que ne sauve pas la noblesse incontestable de l'inspiration.

La critique catholique surtout ne peut qu'hésiter devant cette figure ambiguë, qui reste obscure bien qu'étalée avec complaisance. *Elle a trop de vertu pour n'être pas chrétienne;* mais elle apparaît en même temps trop dénuée d'appuis vraiment divins pour sembler vraie. Quelle est donc cette femme étrange, ni faible ni sainte, jamais vaincue ni constante? D'où vient-elle? Où va-t-elle? Est-elle seulement bonne et d'esprit sain?

Non pas que je reste insensible à l'effort de spiritualité sincère et pathétique qui anime tout l'ouvrage. Plusieurs trouveront à s'y récréer, parmi les plus riches images; et notre langue religieuse elle-même se retrempe parfois avec fruit à ces sources abondantes de sensibilité, que s'ingénie à lui ouvrir le talent. De même, si l'on veut, que le style desséché du XVIIIe siècle s'est renouvelé, enrichi des chaudes couleurs et des sèves ardentes du romantisme; ainsi, pour quelques-uns, dans l'effusion de leur piété, ces formes récentes réin-

tègrent un monde d'émois lentement accumulés par l'expérience des siècles, la perception d'une nature élargie et les trouvailles de l'esprit parmi les trésors subconscients de la race. Immense apport, mêlé et périlleux, que la plus stricte orthodoxie ne rejette cependant pas tout à fait. Car ce n'est pas la façon de sentir et de poser l'éternel problème de la vie, de la mort et de l'infini, c'est sa solution qui pour nous demeure fixe et assurée.

Malheureusement Laure ne semble pas même avoir accès à la pensée de l'Eglise. Cette nature, si haute et qu'on nous dit croyante, on nous la peint en réalité étrangère. Il lui manque, en dépit du décor, à peu près tout sentiment du surnaturel. La foi, la pratique efficace des sacrements, la véritable vie mystique lui échappent, même lorsqu'elle en accomplit les rites. Ses aspirations sont indépendantes du dogme aussi bien que du sacrifice proprement religieux. La méditation lamartinienne a plus d'onction. On la sent pénétrée d'un Dieu, vague et défiguré, mais encore présent. D'ici, Dieu est absent tout à fait, même lorsqu'il est appelé par son nom. Il ne reste guère à sa place que l'attrait de l'insondable mystère. La chimère panthéistique tourne à l'Inconnaissable. Les formules traditionnelles qui reviennent par intervalle aux lèvres de l'héroïne ne sont que des mots, qui disent l'immensité du vide et du désir. Laure n'est pas chrétienne.

La vraisemblance fait par là défaut à l'histoire de cette extraordinaire vocation, dont l'appel part des profondeurs tourmentées du cœur, au lieu de venir d'En-Haut. Après une expérience de sept années de cloître, toute discipline exacte manque à cette âme. Son attitude au lit de mort de son père et les regrets qu'elle conçoit ensuite de la cruauté de sa victoire paraissent également mal venus. Ce n'est pas ainsi qu'on entre au Carmel, ce n'est pas ainsi qu'on en sort. L'oraison des saints est d'une autre essence. Et malgré les soins que M. Clermont prend de la peindre de plus en plus réfléchie, sereine et grave, on ne sait pas beaucoup plus à la fin qu'au commencement de son histoire ce que valait cette violente, faite pour ravir le royaume des cieux, ni ce qu'elle est destinée pour devenir. Hors cadre et hors règle, incapable d'un sort normal. Je voudrais pouvoir écrire, sans que le mot parût trop bas, que l'écrivain a manqué et la figure et l'aventure.

Il ne s'était jamais trouvé en elle, écrit-il lorsqu'elle quitte son couvent, cet état de bien-être intérieur, d'équilibre et de paix qui l'aurait soutenue et qui lui aurait rendu les privations plus faciles : non sans motif, ceux qui la dirigeaient estimèrent que la discipline des ordres contemplatifs ne convenait pas à sa nature. Elle-même s'apercevait, en dépit de son choix et de ses préférences premières, que la tension d'âme et l'incessante méditation qui sont exigées là avaient sur elle un effet trop violent et presque dangereux, — cependant sans qu'elle rencontrât personne qui parût entendre au juste pourquoi (p. 254).

Pas même l'auteur; et s'il fallait, par delà son insuffisante analyse, trouver le sens de cette destinée, sans doute est-ce un effort pareil à ceux que nous rencontrerons à nouveau tout à l'heure. Cette jeune fille, naturellement pieuse, mais frappée d'une singulière impuissance, reste sourde à l'enseignement commun de l'Eglise. Par la faute de son orgueil ou d'une sorte de fatale routine, elle n'entend plus au vif, même élevée sur ses genoux et après s'être volontairement réfugiée dans ses bras, la langue de cette Mère vénérable. Et elle entreprend de tracer elle-même son âpre chemin solitaire au milieu de la société supérieure des âmes. Ainsi, au désert, Agar, l'esclave indocile des tentes d'Abraham, aperçut l'Ange du Seigneur, en passant, par derrière. Incapable des séculaires certitudes, bannie des puissantes disciplines, Laure renouvelle la vaine expérience. Elle se plaît à recommencer les origines. Elle refait pour son compte, en plein christianisme, la découverte raffinée et barbare de la vie spirituelle, — et elle échoue comme toute impuissance individuelle, privée du seul secours qui vaille, en face de l'infini.

II.

« *L'Appel des armes.* »

Spectacle non moins étrange que celui de ce jeune colonial, descendant direct du grand sceptique, qui entreprend à son tour de refaire la découverte de la loi des armes dans l'ordre du monde, au moment où la génération usée par le doute de Renan achève de sombrer dans le chaos.

M. Psichari écrit mal, objecte-t-on. C'est possible. Il n'a pas la maîtrise presque trop unie de M. Clermont; son livre est plein d'inexpériences, de gaucheries, de laisser-aller, qui ne sont pas même le sans-gêne soldatesque. Le grain de sa prose est souvent assez pauvre, parfois pire. Il pastiche assez volontiers, lui aussi, les paysages passionnés de Barrès, les paradoxes et la désinvolture de France, non pas avec le même succès. Pourtant il touche au je ne sais quoi. Sa verve est assez spontanée pour mûrir. Il a dédié son œuvre à Charles Péguy; mais on y trouve peu de ces balbutiements dont le maître s'est fait un genre. Ses idées sembleraient empruntées plutôt à la méthode de M. Maurras, et cette filiation a contribué sans doute pour affermir sa plume.

Sa matière romanesque est courte. C'est en somme une pure recherche des conditions d'esprit nécessaires d'une indispensable armée de métier. Le capitaine Timothée Nangès éprouve en lui cette mentalité par l'expérience quotidienne de la vie de quartier et des exercices militaires; il l'éclaire par les conversations et les discussions de ses

camarades; il l'expérimente au contact d'un jeune homme, qu'il tire d'un milieu mal préparé pour le pousser à la caserne et en faire un soldat. L'intérêt tient tout entier à l'effort de l'auteur et de ses héros pour se rattacher ainsi aux idées ordonnées du passé. Un peu de jeunesse, des naïvetés d' « apprentif », une sorte d'émerveillement devant des trouvailles d'idées élémentaires ne gâtent point le plaisir qu'on y trouve. Au contraire. Cet air de sincérité est tout à fait reposant. Et qu'importe que Nangès cite souvent Pascal de travers? A l'école de la vie, ce disciple inattendu épelle du moins comme il faut de Maistre et Bonald. Le tour incomplet et violent d'une idée juste, cette physionomie mêlée de primitif et de doctrinaire, suffisent à lui faire une originalité du meilleur aloi; et cette piste le mènera loin, si peu que son courage soit au niveau de son esprit.

Déjà, M. Ernest Psichari a deviné quelque chose de l'aboutissement de sa belle chevauchée au désert, où il s'accommode assez de la table rase de toute culture pédante. Il a quitté la route qui égara loin de l'Eglise, jusqu'à l'impiété, la grâce nonchalante de son aïeul. Il se laisse réinstruire par les besoins essentiels de l'action. Et il ne détourne pas la tête en constatant que sa droite voie est parallèle, sinon convergente, au catholicisme autrefois renié.

Nangès voit que l'armée est une des grandes forces du passé, « la seule avec l'Eglise », qui restent debout. Il sent qu'elles vivent toutes deux moins de progrès que de tradition, qu'elles ont besoin d'intransigeance, non de « modernisme ». Il devine que le génie de la race est religieux et guerrier, que la vocation de la France est catholique; que les destinées glorieuses du pays sont liées d'abord à l'honneur et à la foi, par delà les compétitions utilitaires et les recherches scientifiques. Il bafoue les primaires odieux qui renient aujourd'hui la longue alliance de l'épée et de la croix, de la sainteté et de la force. Il a besoin d'une croyance et d'une discipline. L'alliance du « sabre et du goupillon » lui paraît de droit historique; car la France comptera toujours, parmi ses plus nobles enfants, des prêtres et des soldats; c'est un instinct national. Il a honte, en face de la ferveur arabe, en Mauritanie, de n'avoir ni ses prières ni son Dieu. Aussi, en France, suit-il les offices, avec une pointe de bravade contre les maîtres du jour; il aime nos cérémonies, la voix des cloches, la douce parure que font nos églises à la terre maternelle. Il « pratique », autant qu'il peut, une foi qu'il n'a pas encore. Et comment ne saluerait-on pas avec joie ce revirement d'opinion, cette volte-face vers la vérité, ces indices d'une renaissance française, dont M. Psichari en personne n'est pas le moins étonnant symptôme?

Seulement il faut constater aussi l'insuffisance de l'étape et signaler l'illusion de ceux qui croiraient déjà ces recrues aguerries. Trop de catholiques ont des tendances à cette quasi-abdication. Rien n'est plus sujet à faire avorter un travail magnifique des âmes. A vrai

dire, le cas du capitaine Nangès n'est encore, en un sens, que le pendant de celui de Laure. Celle-ci, qu'on suppose mystique, vit d'une vie intérieure assez mal définie, mais enflammée; elle paraît n'attacher presque aucune importance aux formes les plus hautes de la dogmatique et du sacramentaire catholiques dont elle use seulement comme d'un langage de convention; elle est l' « inspiration », au sens de la *Colline Inspirée*, quasi toute nue et indépendante de la règle. Nangès, au contraire, ne s'attache guère qu'aux formes. Le fonds lui échappe et l'extérieur liturgique excite ses sympathies seulement par voisinage, similitude ou parallélisme. Il ne nourrit son attitude catholique que d'un sentiment militaire. Et cette incompréhension est déjà fort déplaisante. Quelques pages, brutales et déplacées en dépit de l'indulgence de certains critiques, achèvent de la rendre odieuse. Ramassant la plus mauvaise plume de Péguy, l'auteur écrit du capitaine, à propos de son jeune ami Maurice Vincent, fils d'un instituteur anticlérical :

> Il se demandait si Maurice avait regagné la foi, du même coup qu'il remontait à la source de ses instincts, si le vieil homme avait reparu en lui jusqu'à ce point. Il n'en aurait eu nul dépit. Lui, sans doute, n'était pas un dévot. Mais il n'en tirait aucune gloire. Il n'en était pas plus fier pour cela. Il ne se croyait pas très fort, très scientifique et très habile. Il ne faisait pas du tout le malin. Il ne se croyait pas plus raisonnable qu'un autre. Et que cet adolescent eût retrouvé la foi de ses pères, en même temps que leurs vertus, cela n'eût pas été pour lui une pierre de scandale [1] (p. 108).

Non, au contraire! Mais que ne donne-t-il le premier le bon exemple, au lieu du décevant spectacle d'une sorte de catholicisme décapité de son Chef par excellence, Jésus-Christ, sauveur et roi du monde?

III.

« *Jean Christophe.* »

Si l'*Appel des armes* est moins savant et plus direct que *Laure*, plus dogmatique et moins psychologique, de moins d'art et davantage de pensée, plus original et moins expert, très inférieur enfin d'exécution, M. Psichari a peut-être un plus grand avenir. Les deux œuvres sont au reste très françaises. M. Romain Rolland, l'heureux lauréat du Grand Prix, nous fait entendre un autre son.

Son héros est allemand; il réside souvent en Suisse; il aime une italienne, et, dans le Paris cosmopolite, il passe pour le légataire déjà dédaigné du wagnérisme. Un Bergeret teuton! Pour emprunter la nouvelle langue nationaliste, c'est par excellence le type du « métèque ». Et chargé depuis de longues années, d'une pesante enquête

sur le mouvement contemporain des belles lettres, des beaux arts et de la pensée française, il s'en acquitte à l'avenant. Ce n'est plus ici le faux-nez plein d'humour du persan de Montesquieu ni la fantaisie de Frédéric-Thomas Graindorge. C'est l'insistance du Germain, attablé au banquet de notre génie national; il compte les services et convoite les couverts.

Comment l'Académie a-t-elle pu pencher de ce côté-là?

Jean Christophe avait pour lui les puissances. Ni Barrès, ni Bourget, ni même Faguet, ni Rostand même; mais les fournisseurs de scènes enjuivées, les romanciers à la mode et les faux héros de la politique : Hervieu, Prévost, Poincaré. Car le Président de notre République — athénienne — vote encore à l'Institut.

Et puis *Jean Christophe* n'est pas un livre, c'est une librairie. La fortune de l'auteur de l'*Histoire naturelle d'une famille sous le Second Empire* empêchait sans doute M. Romain Rolland de dormir. Non pas qu'il imite l'ancienne peinture réaliste, forte en couleurs, crue et malodorante; c'est ici plutôt la dernière romance d'une génération qui s'en va. Cela sent l'innocente choucroute et la pommade à la rose. Mais Jean Christophe a rempli de ces bons sentiments dix tomes. LA PREMIÈRE PARTIE compte en effet quatre volumes : *L'Aube, Le Matin, L'Adolescent, La Révolte;* JEAN CHRISTOPHE A PARIS, trois volumes : *La Foire sur la Place, Antoinette, Dans la Maison;* LA FIN DU VOYAGE, trois volumes : *Les Amies, Le Buisson ardent, la Nouvelle journée.* Et l'on comprend que le plateau de la juste balance ait penché sous le faix :

Le nombre l'a pu faire autant que le mérite!

A la rigueur, cette montagne de papier se ferait du reste assez lire. Rien n'y est d'un rare orient, mais la main-d'œuvre peut passer pour suffisante. L'artisan connaît son métier. Il n'écrit jamais ni si bien que M. Clermont, ni si mal que M. Psichari. Mais sa pensée demeure obscure.

Jean Christophe, sur ses vieux jours, — pour en rester à l'épilogue, — ne se marie pas avec une veuve qu'il aime; il adopte à moitié le fils d'un de ses amis disparus, qui ne lui ressemble pas du tout; il se flatte de comprendre pourquoi il redevient incompris comme artiste; enfin il meurt, fidèle à ses vieux principes éculés, saluant avec emphase, pour dissimuler sa surprise, l'avènement dans le monde d'espérances nouvelles. Que nous veut cependant, au milieu de tout cela l'auteur? On n'en sait trop rien.

La préface au dernier volume dit :

J'ai écrit la tragédie d'une génération qui va disparaître. Je n'ai cherché à rien dissimuler de ses vices et de ses vertus, de sa pesante tristesse, de son orgueil chaotique, de ses efforts héroïques et de ses accablements sous

l'écrasant fardeau d'une tâche surhumaine : toute une somme du monde, une morale, une esthétique, une foi, une humanité nouvelle à refaire. — Voilà ce que nous fûmes.

Peste ! il se flatte. Toutefois la dédicace porte d'autre part : « *Aux âmes libres, — de toutes les nations, — qui souffrent, qui luttent et qui vaincront.* » Ce n'est donc pas encore fait !

Même M. Romain Rolland n'a pas l'air de croire beaucoup que les « âmes » marcheront en France sur les traces de son J.-C. Krafft, et, fâché de ce revirement, il en appelle. Sa dernière page rappelle la légende du véritable Christophe, le saint passeur qui porta sur ses épaules Jésus, lourd comme le monde. Et elle se clôt sur le dialogue : « Enfant, qui donc es-tu ? — *Je suis le jour qui va naître.* » Réponse assez ridicule, puisque le jour est né, — Jésus aussi, — depuis longtemps ; et que le poids de la Cité future n'est qu'une figure de rhétorique. C'est le catholicisme dont il faut porter ou rejeter la charge auguste. Et comme *le jour qui va naître* s'annonce enfin très différent des rêveries de Jean Christophe, où en est-on ? Est-ce que la « liberté » des âmes suffit à M. Rolland pour se contenter de l'avenir, quel qu'il soit ? Tout cela est noir comme l'encre de quelque Doctor Professor de gymnase badois.

Par contre, Jean Christophe reste clairement, au cours de tout le récit, sous le regard bienveillant de l'auteur, démocrate, antimilitariste et humanitaire. Et d'aucuns diront que c'est son métier. L'étranger, qui propage en effet chez nous de pareilles doctrines, fait excellemment sa besogne d'ennemi de l'intérieur. Mais M. Rolland n'en conviendrait pas. Et il nous faut bien prendre, tel quel, ce musicographe extravagant d'Outre-Rhin. Sa silhouette falote tourne en vain à la caricature. Nous resterons sérieux devant cette charge. Elle est grave. C'est presque un mythe, et Joseph Prudhomme lui-même n'aurait pas de points à rendre à Jean Christophe.

Donc, rebelle à l'intellectualisme, (dont il se croit l'adepte, alors que Nangès se donne au contraire le genre de le dédaigner), ce bonhomme est plein d'extases, agrémentées d'accent tudesque, en face de toutes les billevesées quatre-vingt-neuvistes qui ont gâté chez nous le vieil ordre social, les esprits et la langue. C'est un penseur sentimental, qui procède du *Devin de village*. Il assaisonne de cet air-là toutes ses cantates.

Honnête homme, au surplus, bourgeois excellent à la mode de Munich ! Attendri et gauche devant la fuyante Grazia, il meurt amoureux transi, sous ses cheveux blancs, avec une candeur de podagre épaissi, qui fleure la pipe et la bière. Avec cela pourri de vertus, voire de croyances. Quart de Faust et de don Juan. Il ne blasphème qu'en phrases polies. Il est doux, dévoué, modeste, reconnaissant, pauvre, ouvert ; il oublie les injures. Mais c'est à l'effet, comme nous verrons, de nous faire honte.

Le sceau de Luther est sur lui.

Dans son voyage de reconnaissances à travers Paris, il ne pouvait manquer de rencontrer le catholicisme, encore qu'il fréquentât moins les buffets d'orgue que les pupitres d'opéra et les coulisses de la petite littérature. Même le souvenir n'est pas perdu de ses excursions précédentes, depuis les temps lointains où Olivier l'initiait aux mystères du Sillon : car M. Romain Rolland, qui aurait décidément plus d'esprit s'il n'était qu'un ironiste, n'a pas laissé de sentir combien il était d'une égale convenance de faire évangéliser la France par un barbare et de faire juger l'Eglise par un protestant. Mais restons-en aux *novissima verba* de cet arbitre imprévu.

Quelques pages assez ingénieuses de la *Nouvelle Journée* sur Rome et sur les romains d'aujourd'hui s'arrêtent à la Porte de bronze. Au delà, Krafft n'a même plus le grand regard humain de Gœthe sur la Capitale Eternelle du génie latin. L'instinct huguenot l'aveugle et le pousse à diffamer malgré lui la renaissance religieuse française. Il veut ne plus l'apercevoir en mourant que sous les espèces d'une mode éphémère, d'une façon de dandysme, qu'il prête à un vague disciple de l'Action française, aux confins d'influence de l'école, sous la figure plus ou moins imaginaire d'un Camelot du Roi, sorte de Nangès futile et sans épée, qu'il accable de son épaisse indulgence.

Et je ne dis pas que ce Georges ne puisse se rencontrer dans la vie. Il ne représente du moins le catholicisme que pour en médire! Il y a à Paris des églises, un clergé, des communautés, d'innombrables œuvres de charité et de haute culture, en dehors des beaux fils de la *Démocratie*. C'est là qu'il fallait prendre un type de l'authentique peuple chrétien. Georges, lui, n'est qu'un hurluberlu qui, à peine entré dans la vie, sans bagage sérieux d'esprit ni d'avenir, a commencé par dissiper en folies son patrimoine; il s'engoue ensuite de sports et échoue dans l'exaltation d'un néo-royalisme de commande. Comment résumerait-il à lui seul cette évolution religieuse de toute une élite, que M. Rolland qualifie avec lourdeur de « saute de vent »?

L'auteur a beau jouer la pure curiosité objective : il a choisi sur sa palette les plus ingrates couleurs :

Ces enfants qui n'avaient jamais vu la guerre que dans des livres, n'avaient point de peine à lui prêter des beautés. Ils se faisaient agressifs. Las de paix et d'idées, ils célébraient « l'enclume des batailles », sur laquelle l'action aux poings sanglants reforgerait, un jour, la puissance française. Par réaction contre l'abus écœurant des idéologies, ils érigeaient le mépris de l'idéal en profession de foi. Ils mettaient de la forfanterie à exalter le bon sens borné, le réalisme violent, l'égoïsme national, sans pudeur, qui foule aux pieds la justice des autres et les autre nationalités, quand cela est utile à la patrie. Ils étaient xénophobes, antidémocrates, et, — même les plus incroyants — prônaient le retour au catholicisme, par besoin pratique de « canaliser l'absolu », d'enfermer l'infini sous la garde d'une puissance d'ordre et d'autorité.

Ils ne se contentaient pas de dédaigner, ils traitaient en malfaiteurs publics les doux radoteurs de la veille, les songe-creux idéalistes, les penseurs humanitaires (p. 220).

Peinture politique, où tout n'est pas d'entière invention, mais dont nombre de traits sont trop manifestement déloyaux. Il fallait ne pas « convertir » Georges, du moins à la « foi », ou bien ne pas l'affubler en bâtard de Marinetti. Mais M. Rolland est si content de son invention qu'il récidive. Il donne à son jeune homme un pendant féminin. C'est l'autre pupille de Christophe, Aurora. Cette jeune fille est aussi Camelot du Roi. Ce qui ne l'empêche pas de raffoler — c'est un sort! — de l'Hochwürd. Herrn J.-C. Krafft, qui les fiance, Et le couple devient de plus en plus pieux, toujours d'après le même système :

Georges et Aurora s'étaient laissé gagner par le nouveau courant catholique, qui était en train de conquérir une partie des gens du monde et des intellectuels. Rien n'était plus curieux que la façon dont Georges, frondeur de nature, impie comme on respire, sans même y prendre garde, qui ne s'était jamais soucié ni de Dieu ni du diable, — un vrai petit Gaulois qui se moque de tout, — brusquement avait déclaré que la vérité était là. Il lui en fallait une; et celle-ci s'accordait avec son besoin d'action, son atavisme de bourgeois français et sa lassitude de la liberté. Le jeune poulain avait assez vagabondé; il revenait, de lui-même, se faire attacher à la charrue de la race... Et Aurora le suivit, comme elle l'eût suivi n'importe où (p. 269).

Mais savez-vous comment ces croyants envisagent leur mariage?

Un jour qu'il passait près d'une charmille, où les deux jeunes gens étaient assis, il entendit, avec un serrement de cœur, Aurora, qui questionnait en plaisantant Georges sur une de ses aventures passées, et Georges qui racontait, sans se faire prier. D'autres bribes d'entretien, dont ils ne se cachaient point, lui montrèrent qu'Aurora se trouvait beaucoup plus à l'aise que lui-même dans les idées morales de Georges. Tout en étant très épris l'un de l'autre, on sentait qu'ils ne se regardaient nullement comme liés pour toujours; ils apportaient, dans les questions relatives à l'amour et au mariage, un esprit de liberté, qui devait avoir sa beauté, mais qui tranchait singulièrement avec l'ancien système de mutuel dévouement *usque ad mortem* (p. 268).

Le tout à l'effet d'établir que, dans le même temps que l'intelligence devient moins libre, les mœurs le deviennent davantage, et, par un « magnifique » illogisme, d'opposer la pureté morale, le sérieux, l'ardeur des vieilles barbes libres-penseuses aux « libertés » de ces « croyants » d'un nouveau genre! Et ce n'est pas notre affaire, sans doute, de rechercher jusqu'à quel point ces allégations faussent les doctrines nationalistes; mais encore une fois nous protestons qu'elles calomnient le catholicisme dans ses sources d'inspiration intellectuelle et morale, dans ses fruits les plus évidents et les plus immédiats.

M. Romain Rolland a entrepris là une besogne vilaine et basse.

A moins que cette déformation ne soit enfin de sa part que l'expression involontaire d'un non moins funeste espoir. Dans la course des générations, ce Krafft, — qui n'avait le droit de se donner chez nous ni pour un anneau de la chaîne ni pour un coryphée, — ne peut pas ne pas voir qu'il transmet le flambeau à une race qui se réveille de la léthargie des idées étrangères; il s'y résigne mal, avec des vœux équivoques; et peut-être attend-il encore une revanche. C'est à savoir que cet élan de retour vers ce qui a fait la grandeur millénaire de la France, sera gâté dans sa source par le germe des poisons modernes qu'il espère lui léguer quand même.

M. Rolland compte ainsi jusqu'au bout sur la « liberté », pour nous ramener à l'anarchie.

***

Or, il faut enlever cette consolation à Jean Christophe Krafft; il faut que le laurier académique qui lui fut décerné l'autre jour ne soit définitivement qu'une couronne sur un tombeau : et nous en appelons à ses concurrents, pour le salut de l'avenir, de ce que leur pensée offre encore de prise à son fâcheux oracle.

Car nous devons l'avouer pour conclure. Si le pinceau de M. Romain Rolland est injuste et faux à l'égard du véritable catholicisme, il n'est aucun de nos lecteurs qui n'ait été frappé d'une réelle similitude entre ces trois figures rencontrées tour à tour : Georges, Nangès et Laure. Même en écartant les détails malveillants qu'a multipliés l'adversaire, pour nous en tenir au fonds commun avoué par les plumes amies, nous nous trouvons en présence d'un type — que nous pouvons bien répudier, nous, comme n'étant pas d'Eglise, — mais qui doit cependant répondre à des modèles vivants, pour se retrouver identique en trois ouvrages représentatifs de milieux divers.

Ce type, c'est celui de l'âme française, encore tout enchaînée d'ignorances et d'incrédulités, et qui aspire à en sortir, à l'aide du sentiment barrésien, de la pensée de Maurras, de la mystique de Péguy. Sous trois formes plus ou moins distinctes, on en retrouve les traits, la pente, les premiers pas imparfaits et retentissants vers une restauration traditionnelle.

Et nous n'avons pas caché nos sympathies pour ce bel et noble effort du génie national, pour ses succès, pour ce qu'il a déjà acquis d'assurance. Cet esprit nouveau illumine toute la cité. Mais après tant d'égarements et d'impiété, il échouera à son tour, s'il s'attarde à mi-côte. Ses conquêtes ne sont rien s'il ne les pousse jusqu'au bout, s'il trahit, avant d'arriver à Dieu, l'attente impérieuse de la race et du monde. Quelles que soient déjà leurs sympathies du dehors pour la Sainte Eglise et le précieux appoint de leur alliance, les chefs du mouvement se doivent de ne pas suspendre la marche. Sinon, comme

pour tous les maîtres que la foule se donne, le moment viendra, où, après avoir pris un grand empire, ils le perdront pour avoir déçu un meilleur espoir. D'indignes favoris usurperont cette force véritable.

L'Eglise ne saurait en tout cas admettre cet arrêt ni en paraître complice. Elle a besoin de fils, non de partisans qui la servent sans autre conviction profonde que la passion des prouesses d'âme, d'intelligence ou d'épée. L'illogisme sacrilège, que dénonce M. Rolland, peut n'exister guère; une contradiction n'en apparaît pas moins avec éclat. Tout ce que l'orientation sérieuse du mouvement comporte réellement d'antilibéralisme et d'antimodernisme de raison n'empêche en effet ni Georges, ni Nangès, ni Laure d'apporter un véritable agnosticisme jusqu'aux pieds des autels. C'est une autre sorte de modernisme, dont il faut à tout prix sortir, avant que personne puisse dire sérieusement : — Voilà les hommes que vous faites.

Que serait-ce, en effet, qu'une Eglise sans Dieu, aussi bien que le Dieu « élargi », dont rêvait Diderot, en dehors de l'Eglise? L'autre versant d'un même abîme. Et qui s'étonnera, si la Chaire de Pierre, un jour, en avertit également ses fidèles? Déjà l'accord involontaire, sur un point, de MM. Clermont, Psichari et Rolland nous montre aujourd'hui la pressante opportunité d'y réfléchir.

Après l'abominable sécheresse du siècle de Voltaire et la rafale sanglante de 93, Chateaubriand parut qui rapprit au monde à aimer les poétiques ruines de l'ancienne religion. Cependant la musique trop molle du *Génie du christianisme* laissa le XIXe siècle presque sans force de résistance contre les séductions du libéralisme catholique. Nous venons de traverser une autre épreuve, non moins humiliante pour le génie et pour l'âme de la France. Des bruits avant-coureurs de délivrance s'élèvent. De grands services ont été rendus, même par des auxiliaires du dehors, que certaines haines poursuivent moins pour ce qu'ils ont d'incomplet que pour leurs réelles clairvoyances. Leur mâle pensée s'apparente davantage à la forte école des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et de la *Législation primitive*. Mais en même temps toute croyance surnaturelle fait défaut à ces belles constructions logiques; et la génération qui monte n'a pas le droit de s'y murer, même tournée vers le jour et respectueuse des établissements terrestres du royaume de Dieu.

Au surplus, j'ai peur de démêler chez M. Clermont une certaine intoxication bergsonienne, et M. Ernest Psichari bataille au loin : peut-être ne saisiront-ils pas bien les raisons de notre angoisse ni l'ardeur de nos vœux. Mais leurs maîtres, du moins, peuvent nous entendre. Qu'ils nous fassent écho! Toutes sortes d'avertissements les en pressent.

L'enquête curieuse, que la *Revue française* vient d'ouvrir au sujet de Barrès et de son influence sur la jeunesse contemporaine, suffirait à lui expliquer nos craintes et le péril de son charme même.

Etait-il donc nécessaire qu'il rééditât *Huit jours chez M. Renan*, ouvrage de jeunesse qu'il a depuis longtemps dépassé? Et qu'ajoute à la gloire de Maurras sa réimpression d'*Anthinœa?* Sans doute, l'Action française, quoi qu'on puisse penser d'elle par ailleurs, ne saurait être tenue pour responsable, comme groupe, de ce livre dangereux. La doctrine politique commune, si grande que soit la part qui en revienne à l'initiateur et au chef d'école, est indépendante de ses fantaisies d'artiste. L'idée, dont tous ont accepté la présidence, procède de l'*Enquête sur la Monarchie*, non de ces imaginations païennes; et la grande majorité des Ligueurs n'a certainement rien de commun avec cette exception ou cette caricature de l' « athée catholique » qu'on leur reproche tant. Maurras lui-même n'y reconnaîtrait pas sa pensée profonde. Si la foi lui manque, personne ne l'accuse à bon droit d'un prosélytisme à rebours ni de pousser à une sorte de parodie des saintes croyances, que lui ont appris à révérer sa mère, ses maîtres, son sang et son génie. Pas plus que Barrès, le soupçon ne l'atteint de vouloir corrompre ce qu'ils défendent avec tant d'éclat. Cependant de tels hommes sont responsables des monstruosités qu'engendre l'imperfection foncière de leurs disciplines. Leur exemple est trop haut pour n'être pas suivi. Et c'est pourquoi l'on ne saurait trop les conjurer de se montrer tout à fait dignes de leur providentielle destinée.

Qu'on ne se méprenne d'ailleurs ni à ces réserves nécessaires ni à des sentiments dont nous n'avons rien à cacher! Qu'on ne cherche ici ni le vain plaisir d'une critique, ni encore moins ces arrière-pensées de parti, dont de furieux partisans nous accusent! Seuls nous inspirent, comme à l'ordinaire, l'intérêt et la défense de la vérité intégrale. Car les censures qu'on s'efforce d'attirer sur ces grands noms peuvent nuire à une cause qui les dépasse. L'abominable confusion des idées contemporaines et l'iniquité des polémiques menacent de n'en rien tirer, au premier choc, qu'au profit des pires ennemis de l'antilibéralisme et de la Contre-Révolution. Aussi la plume hésite parfois à fournir à ceux-ci des armes. Mais notre silence pourrait à la longue prêter à de pires calomnies.

Que Barrès et Maurras en croient donc une voix désintéressée et amie. Georges, Nangès, ni Laure ne doivent pas pouvoir se réclamer d'eux plus longtemps, sous peine de les condamner. Qu'ils se donnent coûte que coûte d'autres témoins de l'excellence de leur effort, — pour leur gloire, pour la France et pour Dieu.

Roger DUGUET.

NOUVELLES DOCTRINES

NOUVELLES MÉTHODES

L'ŒUVRE D'UN « BOLLANDISTE »

(Troisième et dernier article) *(Suite)*

XV.

Rappelons, une fois de plus, qu'au début de son livre, le R. Père annonçait qu'il entendait restreindre sa critique « à peu près exclusivement à la littérature pieuse du moyen-âge » (1), et aussi qu'il s'empresse d'oublier son dessein aussitôt et encore qu'il continue tout le temps. Aux preuves déjà données de cet oubli chronique, ajoutons celle-ci que nous considérons comme plus regrettable que quelques autres. Nous traduisons le texte avec une note qui en accentue le caractère fâcheux : « Sur le patron des Passions d'autrefois, on fabrique, de toutes pièces, une foule de légendes nouvelles qui cumulent deux avantages principaux : d'abord, elles se cantonnent dans des limites raisonnables et puis, elles se prêtent admirablement à satisfaire la pieuse curiosité des fidèles. Le cas de sainte Philomène nous offre l'échantillon le plus connu de ce genre de littérature. Une épitaphe insignifiante donna immédiatement lieu aux combinaisons les plus ingénieuses et fournit les éléments d'un récit détaillé qui renferme jusqu'à l'interrogatoire du martyr ou de la martyre » (2). Le Bollandiste ne s'en tient même pas là et dans une note, au bas de la page, il ajoute : « Une découverte faite récemment par M. Marucchi... nous force à reconnaître que la fameuse épitaphe « que la paix soit avec toi, Filumène », n'appartient pas à la défunte (qui, d'ailleurs, était peut-être un défunt) trouvée dans la tombe, au moment de la translation » (3).

Un homme sérieux réfléchirait quelque temps, peut-être même longtemps, avant de lancer dans le public une opinion aussi hasardée, mais le temps de réfléchir manque souvent aux hommes que tient le besoin, légèrement morbide, d'occuper le public sinon de leur personnalité, au moins de leur écriture. Pour s'exprimer comme il le fait, le R. Père sait qu'il doit aller à l'encontre d'une grave déclaration du Bréviaire : « Après un examen très approfondi, le

1. P. 11.
2. P. 86.
3. P. 86, note 2.

Pape Grégoire XVI, cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'évêques, accorda une messe et un office propres, en l'honneur de sainte Philomène » (11 août).

« Foin du Bréviaire ! » s'écrierait, sans hésiter ou guère, la jeune école, usant d'une formule plus expressive que choisie. L'idée de traiter, avec respect et considération, les livres liturgiques en général, n'entre point dans le bagage scientifique de ce monde-là, très nouveau-jeu. Vous constatez, lecteurs, avec quel sans gêne, le R. Père oppose une conjectu.e ou une affirmation de M. Marucchi à la grave déclaration du Bréviaire. Ainsi s'expose-t-il au désagrément de lire une petite note, insérée par Mgr Battandier dans l'Annuaire Pontifical : « Philomène, vierge et martyre. — Le corps de cette martyre fut découvert, le 25 mai 1802, dans le cimetière de Priscille et la Voie Salaria. On trouva, dans le *loculus*, le vase de sang ; et de l'examen des ossements, les médecins conclurent qu'elle devait avoir quatorze ans, au moment de sa mort. Ce saint corps fut donné, en 1805, à Mgr Bartolomeo Cesare, évêque de Potenza, qui le céda à Don Francesco di Lucia qui désirait un corps de martyr pour son église de Notre-Dame de Grâce de Mugnano-il-Cardinale. La translation eut lieu le 10 août 1805. On érigea une belle chapelle à laquelle Léon XII donna, le 4 août 1827, les briques qui fermaient le *loculus* et portaient : *Lumena Pax Tecum Fi*, qu'il faut lire (les briques avaient été transposées) *Pax Tecum Filumena*. Le plus grand miracle, sans aucun doute, qu'ait fait cette sainte, est la merveilleuse rapidité avec laquelle s'est étendu son culte. M. Marucchi a voulu contester à cette sainte son nom, disant que les briques appartenaient à une autre tombe, mais la réponse du R. Père Bonavenia à cette assertion, la détruit entièrement. » Ces lignes n'appartiennent pas à un manuscrit du moyen âge, ne se trouvent point dans une de ces Passions de la manufacture que signale notre Bollandiste ; elles nous arrivent par la plume de Mgr Battandier, un homme qui sait généralement de quoi il parle et chacun peut les lire dans l'Annuaire Pontifical de 1913, p. 729-730. Le R. Père, sans doute, réfléchira sur les dangers d'écrire à l'aventure, mais ne vaudrait-il pas mieux réfléchir avant d'écrire, au lieu de courir dare-dare chez les imprimeurs et les traducteurs et vers l'antichambre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ?

XVI.

Le R. Père lâche quelquefois tout à fait la bride à sa fantaisie et cela même à un tel point, que le lecteur ahuri finit par se croire en présence, non plus d'un soi-disant hagiographe, mais bien d'un mystificateur. Voici, par exemple, une page que nous considérons comme un rare défi au sens commun :

« Un grand émoi se produisit, il y a quelques années, par suite d'une découverte qui allait, pensait-on, réhabiliter les Actes des saints Jean et Paul. Voici comment M. Le Blant décrit les particularités de cette découverte : « On n'avait qu'une demi-confiance dans un texte dont on estimait qu'il reposait en partie sur des documents originaux, mais documents dont quelques détails, décidément inacceptables, diminuaient la valeur. On montrait l'endroit précis de l'exécution et, au seizième siècle, on posa une plaque de marbre, sur le pavé, à peu près au centre de l'église avec cette inscription : Lieu du martyre des saints Jean et Paul exécutés dans leur propre maison. Un des Pères Passionistes attachés à cette église, le R. Dom Germano, dont on ne peut louer assez l'intelligente initiative, voulut se rendre compte personnellement et voir si les faits corroboraient ou non l'inscription. Il commença des excavations; il explora les dessous de l'église et presque aussitôt, il découvrit, sous le grand autel, deux chambres d'une maison dont les matériaux, aussi bien que la décoration, démontraient, à n'en pouvoir douter, qu'on se trouvait en présence d'un édifice du quatrième siècle et peut-être même de la fin du troisième. Par conséquent la Passion disait vrai : l'église reposait sur l'emplacement de l'ancienne maison ».

« Inutile de poursuivre la citation, puisque les excavations nous conduisent à cet unique résultat; elles ne nous fournissent même pas un commencement de solution, en ce qui concerne le seul problème qui nous intéresse et qui consiste à savoir si le texte hagiographique repose ou non sur des documents originaux, en dépit des « particularités inacceptables » qu'il contient. Depuis lors, nous possédons la preuve que la légende des saints Jean et Paul ne relève d'aucune source historique, qu'il provient d'une simple adaptation de l'histoire des saints Juventinien et Maximin et en dépit de tout l'intérêt qui s'attache à « la maison des martyrs », toutes les difficultés de la légende restent au même point. Au fond, une solution unique résout toutes les difficultés, solution qui se réduit à ceci : les patrons du titre de saint Pammachius s'appellent tout simplement les saints Apôtres, Jean et Paul, transformés de bonne heure, par la légende, en officiers de la cour de Julien, augmentant de cette unité le nombre des transformations similaires que nous connaissons déjà » (1).

Ne vous frottez pas les yeux, lecteurs; ce qui vous ahurit ainsi, le R. Père l'écrivit vraiment et même à tête reposée, si nous pouvous nous permettre une hyperbole de cette dimension. Laissons de côté la dialectique extravagante qui s'épanouit ici sans contrainte et contentons-nous de constater que, non seulement il conteste, mais

1. P. 225-227.

qu'il nie absolument l'existence historique et distincte des saints Jean et Paul et, sur ce fait, notons les trois observations suivantes :

Il oublie d'abord, — oublie-t-il, après tout? — que ces deux saints figurent au Canon de la Messe, une partie de la Liturgie que l'Eglise Catholique met presque sur le même niveau que la Sainte Ecriture, que le Concile de Trente déclare solennellement « exempte de toute erreur » (1).

Il oublie ensuite d'ouvrir tout bonnement son Alban Butler où il trouverait une liste de références de toute sorte, qui témoignent de l'existence historique et individuelle des deux martyrs.

Il oublie enfin qu'il existe non seulement des documents écrits mais des preuves, à la lettre, monumentales, de cette objectivité historique. Qu'il ouvre l'œuvre d'un homme qui connaissait admirablement le Poitou, nous voulons dire Dom Guéranger, il y lira ceci : « De retour de la scène de sa lutte pour la cause de la divinité de Jésus-Christ, Hilaire de Poitiers se mit aussitôt à propager le culte des saints martyrs Jean et Paul. Le grand évêque mourut lui-même cinq ans à peine après eux. Dans ce court espace de temps, il trouva le loisir de consacrer à leur nom, l'église où ses mains avaient déposé, avec tendresse, sa douce fille Abra et la mère de sa fille, en attendant le jour où il irait, à son tour, les rejoindre et attendre, auprès d'elles, le jour de la résurrection. Cette même église de Saint-Jean et Saint-Paul s'appela naturellement, dans la suite, l'église Saint-Hilaire le Grand » (2). L'affirmation du R. Père entre en conflit, cette fois, avec le témoignage d'un contemporain, de ce contemporain que saint Augustin appelait l'Illustre Docteur des Eglises (3).. Dans ce conflit, l'avantage ne se tourne pas du côté du contradicteur de saint Hilaire le Grand. Nous ne lui en voulons d'ailleurs point outre mesure. Son état tient à une disposition constitutionnelle : il lui arrive souvent, très souvent, trop souvent, ce qu'il reproche implicitement à saint Jérôme, c'est-à-dire, disons-le en termes, nous le reconnaissons, très vulgaires : de prendre éperdument des vessies pour des lanternes; nous ne contestons point d'ailleurs l'extravagante dimension de ces luminaires de son choix.

Si encore des bévues de ce calibre servaient seulement à sa consommation personnelle, mais il s'en faut de beaucoup; un certain nombre, un petit nombre, Dieu merci, de ses confrères, membres comme lui, d'un Ordre, connu jadis pour la modération des vues, et la sûreté de la doctrine, vont se faisant les propagateurs de ces fariboles, de ces niaiseries. D'autres, moins retenus encore, renchérissent à qui mieux mieux, comme ce jeune prêtre — nous le

1. Sess., XXII, c. IV,
2. The Liturgical year. The time after Pentecost, III, p. 351.
3. Liv. II, adv. Juliav., c. 8.

pourrions nommer — frais émoulu du séminaire qui, d'un petit air renchéri, disait à des personnes très pieuses : « Que parlez-vous de sainte Agnès? mais on ignore même s'il exista jamais une personne de ce nom ! » Tout simplement.

Qui sait si quelqu'autre disciple du R. Père, plus familier encore avec les méthodes du Maître, n'écrira point quelque jour que « la légende de saint Pierre ne relève d'aucune source historique, qu'elle provient d'une simple adaptation de l'histoire d'Hammurabi, etc., etc. » voir ci-dessus pour la suite. Il ne faut jurer de rien et tout arrive.

XVII.

Le lecteur s'aperçoit qu'il manque au R. Père plusieurs des qualités que l'on s'attend généralement à rencontrer dans un hagiographe; ajoutons qu'il lui manque, par surcroît, ce que nous appelons le goût et même quelque chose de plus; nous craignons qu'il ne lui manque parfois ce que Schopenhauer nomme en latin *verecundia*, mot qu'on peut traduire diversement par réserve, pudeur, vergogne et que, d'après le philosophe allemand, les Juifs ne connaissent pas, et avec les Juifs quelques autres encore, même catholiques, même prêtres, même religieux. Qu'on voie plutôt : nous reproduisons le passage avec une retouche unique mais nécessaire : « Une des collections les plus célèbres est celle des miracles de saint Ménas, attribuée à Timothée d'Alexandrie. Tillemont n'en connaissait qu'une édition incomplète qui ne contient que cinq miracles et pourtant il déclarait que « le premier est tout à fait étrange, le second un peu moins, le troisième et le quatrième ne sont pas mauvais et le cinquième scandaleux au dernier point ».

L'histoire scandalisait Tillemont; elle en avait scandalisé d'autres avant lui et les éditeurs des Ménées sentirent qu'ils ne pouvaient l'insérer, sans lui faire subir des modifications indispensables. L'idée fondamentale de ce miracle imaginaire, en le débarrassant des accessoires burlesques, n'est rien moins que chrétienne.

Donc l'histoire a pour titre « Le paralytique et la femme muette »; en voici le résumé : le saint prescrit à un paralytique de — parlons clair, mais en latin — *copulam habere* avec une femme muette. Le résultat de cette prescription est que, sous l'influence combinée de la surprise et de l'émotion, l'homme recouvre l'usage de ses membres et la femme recouvre l'usage de la parole » (1)

Cette gravelure nous ramène droit à un autre ecclésiastique, à Rabelais, le pire bien entendu, celui dont La Bruyère écrivait sans détours : « Où il est mauvais, il passe très loin au delà du pire : c'est le charme de la canaille ».

1. P. 153-154.

Sans doute, nous lisons dans l'Evangile : « Ne jetez point vos perles aux pourceaux » (1) le R. Père ne leur jette certainement point « ses perles » et pour cause, mais, par exemple, il leur jette, avec libéralité, la pâtée congruente.

On dirait que lorsqu'il trie ses textes hagiographiques, il s'applique à découvrir les laissés pour compte, les pires détritus, dont aucun écrivain qui se respecte ne voudrait à aucun prix. Il pouvait choisir entre plusieurs Actes du saint Martyr, ils abondent : par exemple, les premiers que Surius emprunte au Métaphraste; mais non; il faut que, de propos délibéré, dans ce même Surius, il jette son dévolu sur les Actes que peu d'écrivains prennent au sérieux. Puisqu'il donne toute sa confiance à Tillemont, pourquoi ne le copie-t-il point textuellement? Le public y apprendrait tout au moins quelque chose d'utile dans la question : « Nous avons, dans Surius, une histoire attribuée à Timothée, patriarche d'Alexandrie..., d'autres disent à Théophile, évêque d'Alexandrie, son successeur... Elle pourrait être de Timothée Elure qui usurpa le siège d'Alexandrie, en 457, et ne mérite aucune croyance. » Notons que Tillemont ne reproduit pas « l'histoire » en question, donnant ainsi un exemple de pudeur que son disciple ferait bien de suivre.

Quand on offre à ses lecteurs une pareille littérature, nous estimons qu'on devrait, en même temps, leur en indiquer l'auteur responsable. Cette pensée nous hantait pendant que nous lisions un ouvrage d'une tout autre valeur : l'histoire du Bréviaire, par Mgr P. Batiffol. Le distingué prélat raconte qu'il trouva un jour, écrites sur les marges d'un vieux bréviaire, des appréciations comme celles-ci : « Jamais de la vie — fable — apocryphe — faux — contes de vieille femme — office stupide et ridicule » (2). Comme des appréciations de ce genre prennent une signification plus ou moins importante, selon qu'elles portent la signature soit de saint Thomas d'Aquin ou de saint Bonaventure, soit de Cranmer ou de Rabelais, nous croyons que tout écrivain qui en fait usage doit ou en nommer l'auteur responsable, ou les tenir pour anonymes et, en conséquence, pour non avenues, ou les prendre explicitement à son compte personnel. Nous ne ferons pas à l'éminent écrivain l'injure d'insinuer qu'il endosse de pareilles gentillesses. Quant à l'auteur des Légendes des Saints ou Légendes hagiographiques, son livre nous donne droit, au moins de penser, à part nous, que l'histoire qu'il nous sert, cette association d'un saint avec une anecdote immonde, ne lui fait pas autrement horreur.

S'il s'agissait de recueillir des documents pour écrire une Vie de Jeanne d'Arc, nous ne commettons aucune injustice à l'égard du

1. S. Matth., VII, 6.

2. History of the Roman Breviary. London 1912, p. 168.

R. Père, si nous affirmons que d'instinct, ou en vertu de la vitesse acquise, ils puiserait d'abord, peut-être même exclusivement, dans les livres du Dr Lingard, ou, mieux encore, dans ceux d'Anatole France.

Il écrit quelque part : « Une erreur très commune consiste à se fier, outre mesure, aux hagiographes. On paraît transférer sur eux, quelque chose du respect qu'on ressent pour les saints eux-mêmes... et cette disposition nous démontre qu'on attribue les plus hautes qualités de l'historien à chaque membre de la confrérie ».

Qu'il se rassure : il disqualifie, il galvaude, à ce point, le bon renom des Bollandistes, qu'il met ses lecteurs catholiques désormais sur leurs gardes. Si son livre n'aboutit pas au moins à ce résultat, alors il faut définitivement désespérer de leur intelligence, de leur bon sens. En ce qui nous concerne, voici le conseil que nous leur donnons : qu'ils jettent ce livre au panier. Bien autrement que le sonnet classique, il mérite l'arrêt sommaire d'Alceste :

Franchement, il est bon à mettre au cabinet!

XVIII.

Une page de Georges Tyrrell confirme, sur les points principaux, notre critique et appréciation. Qu'on la lise; on y retrouvera les idées fondamentales, tant celles que formule explicitement, que celles qu'insinue le R. Père. Toute réflexion faite, nous croyons que nul, mieux que Tyrrell, ne comprit la doctrine hagiographique du Père Delehaye, ne l'exposa non plus avec autant de sincérité. Le cynisme qu'il déploie dans la forme ne donne que plus de relief à la pensée. Disons d'abord pour l'instruction de nos lecteurs, que, dans les Ordres religieux, le livre qu'on appelle Ménologe, constitue comme le premier stage d'où un certain nombre de religieux, morts en odeur de sainteté, se dirigent ultérieurement vers le Martyrologe. « Un sujet d'étonnement pour moi, écrit donc Tyrrell, c'était et c'est encore le livre pitoyable qui se lit dans tous nos collèges et nos maisons d'études pendant le repas du soir : le Ménologe de la Compagnie de Jésus — une collection des plus insipides et des plus extravagants panégyriques des religieux décédés, qu'on estime dignes d'être présentés comme modèles à l'imitation des religieux vivants. Je n'ignore pas que les ménologes des autres et plus anciens Ordres sont encore pires, mais, comme dit le proverbe : « Deux nègres ne font pas un blanc ». Je sais bien que les religieux les plus anciens et les plus intelligents s'amusent de ces histoires, s'il leur arrive, par hasard, de les écouter jamais. L'oreille, en effet, finit par se faire à ces ritournelles et par ne les entendre plus. C'est à peine si aujourd'hui cette lecture produit sur moi le moindre effet;

j'excepte le cas où un étranger vient prendre son repas avec nous; alors je suis avec intérêt sur sa physionomie, l'impression qu'éveille en lui la lecture. Mais je me rappelle encore le choc, sur mon bon sens, mon goût pour la vérité, la première fois qu'il me fallut écouter de tels défis et outrages au bon sens, au commun respect pour ses semblables, à la vérité; et tout cela, lu gravement, écouté sans rire, par des adultes cultivés dont j'avais tout lieu de supposer qu'ils étaient en pleine possession de leur raison. Quand on lit les Annales de la Province d'Angleterre et autres mémoires d'une réelle valeur historique, souvenir des vies nobles et dévouées de quelques-uns de nos Pères, on se demande comment il se fait qu'on éprouve le besoin de recourir à la fable et à la mythologie dans un but d'édification. Si l'on en croit ce bizarre volume, la sainteté se mesure sur la hauteur des élévations physiques du corps au-dessus du sol, pendant la prière; sur l'éclat lumineux qui couronne la tête, les rayons qui jaillissent du visage, la faiblesse des glandes lacrymales, enfin sur des tas de bizarreries, d'excentricités, d'exagérations. Ce qu'on raconte ainsi on ne peut, d'ailleurs, le connaître que de deux manières : ou grâce à l'impertinente curiosité de quelqu'un qui épie par le trou de la serrure ou autrement, ou bien par une explosion de vanité spirituelle de la part du sujet de ces phénomènes célestes et aucune de ces hypothèses ne confère d'autorité à la légende » (1). George Tyrrell traduit là, plus qu'il ne commente les pages 49, 50 et 51 du livre qui nous occupe.

La même inspiration, encore que plus discrète et plus atténuée, se fait jour dans un article de la *Catholic Encyclopedia* de New-York, article consacré à notre fort distingué compatriote, M. Paul Allard. L'auteur, M. Patrick, J. Healy, professeur suppléant à l'Université Catholique de Washington, écrit les lignes suivantes : « Si l'on peut lui reprocher quelque chose, c'est qu'il paraît accepter comme des sources historiques et des documents contemporains, de pures légendes et des traditions sans valeur. A l'exemple de M. Le Blant, il pense que la plupart des légendes et des *Acta* contiennent des éléments de vérité. Il n'est pas assez radical lorsqu'il critique les *Acta Martyrum* et d'autres écrits comme *De Morte persecutorum* de Lactance dont il prend toutes les affirmations pour des documents de premier ordre. Ses tendances sont ultra-conservatrices et le mérite scientifique de beaucoup de ses écrits en diminue d'autant, parce qu'il hésite à pratiquer de larges coupures dans les *Acta* et les Passions douteuses et inauthentiques ». Le R. Père doit se reconnaître dans cet élève aussi imprudent de pensée qu'intempérant de langage.

Son livre, paraît, d'ailleurs, reconnaissons-le, pourvu des mêmes certificats d'orthodoxie qui couvrirent plusieurs des répréhensibles ouvrages de George Tyrrell, certificats dûment délivrés par son Or-

1. Autobiog., p. 185-186.

dre (1) et par égard pour cet Ordre, aussi par les autorités ecclésiastiques (2). A l'exemple de Tyrrell, il s'étonnera peut-être, lui aussi, quelque jour de tant de facilité; il devrait s'en étonner déjà; s'il ne le fait, un grand nombre de ses lecteurs, le font pour lui.

Mais le livre du R. Père produit un certificat explicite de satisfaction qui manque aux écrits de Tyrrell. Les termes qu'emploient les éditeurs responsables pour la traduction anglaise et par-dessus tout, pour l'insertion officielle de l'ouvrage dans la Bibliothèque de Westminster, nous surprennent, pour user du terme le plus modéré qui nous vienne à l'esprit. Qu'on en juge, voici ce qu'ils impriment et signent, en tête du volume : « Pour le bénéfice de ceux qui, par devoir ou dévotion, récitent habituellement le Bréviaire avec ses leçons historiques; de ceux qui, en leur qualité de représentants officiels de l'Eglise, doivent souvent répondre aux difficultés soulevées par le culte des saints; de ceux enfin qui s'intéressent aux discussions sur les infiltrations païennes soulevées par un si grand nombre de nos modernes folk-loristes, les éditeurs ont cru qu'une traduction des Légendes Hagiographiques du Père Delehaye constituerait une addition précieuse à la Bibliothèque de Westminster. Aussi n'éprouvent-ils aucune hésitation à faire entrer dans la série, une œuvre qui rencontre, à l'étranger, de chaudes sympathies et cela parmi des savants qui représentent toutes les nuances d'opinion ».

Les éditeurs, comme on voit, ne déguisent point le fait que l'ouvrage vise particulièrement les légendes du Bréviaire; ils considèrent même ce fait comme une recommandation. Ils affectent de croire que leur protégé résout « la question des infiltrations païennes » dans l'Eglise, de manière à satisfaire les adversaires, — ce que nous croyons comme eux, — et aussi les catholiques, et ici nous leur faussons décidément compagnie. Nous regrettons pour eux et aussi pour d'autres, qu'ils se répandent en appréciations hyperboliques que rien, rien en vérité, ne justifie. Ils portent devant le public catholique une responsabilité qui les suivra. Après le malheur d'écrire un aussi mauvais livre, nous ne connaissons pas de pire malheur que de le recommander aussi chaudement au public.

XIX.

Nous arrêtons là, — au moins provisoirement, — cette revue; nous ne la faisons, d'ailleurs, ni méticuleuse, ni aussi sévère que le mérite l'ouvrage; nous le disions plus haut, un volume suffirait à

1. Life, p. 75 et aussi p. 120.

2. Le cardinal Vaughan et le cardinal Bourne regrettèrent d'ailleurs la concession de ce blanc-seing et le premier prit même des mesures aussi pénibles qu'extraordinaires, pour donner plus d'efficacité à la revision des livres. Life, pp. 171 seqq et 182.

peine à la tâche, aussi ingrate qu'utile. Réunissons, comme en un tableau synoptique, les griefs principaux qui motivent et, croyons-nous, justifient notre critique.

1. Soit quand il délimite lui-même le champ de son étude, soit quand il explique ce qu'il entend par les mots : légende, saints, sainteté, l'auteur écrit de manière à donner à ses lecteurs l'impression qu'il manque de netteté, de précision, de logique dans l'esprit. Pour dire ouvertement notre pensée, il nous semble écrire au hasard de la plume et ne savoir jamais ou presque jamais exactement ce qu'il veut dire : défauts inexcusables dans un sujet tout à la fois aussi grave et aussi délicat. (Cf. Divisions de cette étude I II).

2. Quand il s'agit d'adopter ou de rejeter un texte hagiographique, il se laisse conduire, soit par son goût personnel ou par son humeur et, en conséquence, il se dispense de motiver son verdict; soit par l'attitude favorable ou hostile des hétérodoxes et de temps en temps même d'un seul hétérodoxe; soit par la similarité ou identité d'ensemble ou de détails en plusieurs documents, qui le décide à rejeter le tout en bloc et sans aucune forme de procès. (Cf. Divisions II, III, IV, V. VI.).

3. Sur les motifs les plus frivoles et parfois sans motif d'aucune sorte, au moins perceptible aux lecteurs, il rejette des faits appuyés sur les témoignages les plus graves et les moins récusables. (Cf. Div. VIII, IX, X, XI, XII.).

4. S'il lui plaît d'écarter un témoignage ou un témoin qui contredit les théories qu'il préconise : Père de l'Eglise, Pape si savant et illustre soit-il, ou tout simplement s'il veut égayer un chapitre d'aspect rébarbatif, il n'hésite pas à maquiller, à truquer les textes. (Cf. Div. XIII). Il se range, de temps en temps, au nombre de ceux dont on peut dire, sans les calomnier, que la vérité objective ne leur suffit pas et qu'ils fabriquent leur vérité (1).

5. Sans hésitation apparente, il émet les thèses les plus fantaisistes qu'il n'appuie, et pour cause, d'aucune preuve sérieuse. Il estime que son affirmation ou ses affirmations doivent satisfaire ses lecteurs.

Dans un travail sur le cardinal Manning, J. E. E. Bodley écrivait récemment de Newman : « Il était le plus séduisant et le plus colossal égoïste qui fût jamais... Newman jaugeait les hommes non d'après leur foi ou leurs bonnes œuvres, mais d'après leur admiration pour John Henry Newman ». Avec plus de vérité, nous pouvons dire : le R. Père juge les textes et même les faits, non point sur leur réalité objective, non point sur leur crédibilité intrinsèque ou extrinsèque, mais selon qu'ils s'adaptent ou non à ses théories. (Cf. Div. XIV, XV.).

1. *La Critique du Libéralisme*, 15 avril 1913. p. 59.

6. L'idée qu'il se trouve en conflit avec les livres liturgiques quels qu'ils soient, ou même avec l'enseignement officiel de l'Eglise, ne semble lui causer ni malaise, ni doute, ni embarras. Il va son chemin allégrement; il affirme ou nie à tort et à travers, fort étonné sans doute qu'à une de ses décisions, quelqu'un préfère le témoignage d'un contemporain des faits en question, même d'un très illustre contemporain. (Cf. Div. XVI).

7. Il écrit tellement à l'aventure et au gré de son tempérament impulsif, que nous le surprenons en train de reproduire une anecdote grasse, comme on dit, indécente, sans souci des yeux qu'elle peut rencontrer. (Cf. Div. XVII.).

8. Son livre démontre expérimentalement aux lecteurs quels dangers court un homme qui fait sa lecture habituelle, peut-être favorite, d'auteurs hétérodoxes. Dans cette atmosphère anticatholique, à tout le moins acatholique, il risque de prendre la température du milieu et, par conséquent, de perdre plus qu'il ne gagne.

Si, en terminant, nous nous demandons : que veut enseigner ainsi, qu'enseigne en fait le R. Père? Que devons-nous répondre, sinon que nous ne de devinons pas, mais le sait-il bien lui-même? En revanche, nous nous rendons compte que le public apprend certainement de lui, nous le savons pour le constater souvent, il apprend, disons-nous : à mépriser les Vies des saints, toutes les Vies des saints; à faire peu de cas des livres liturgiques; à juger les décisions et les enseignements de l'Eglise avec la même légèreté que lui.

ÉPILOGUE

Nous ne voulons point finir sans mettre sous les yeux de nos lecteurs, en manière de contraste, ce que nous appelons la pensée catholique, telle que le traduisent deux hommes qu'en vertu de ses principes, le R. Père doit classer avec la plèbe catholique, cette plèbe pour laquelle il témoigne un dédain si singulier.

Voici d'abord une page du cardinal Newman : « Les catholiques croient au mystère de l'Incarnation : rien de plus extraordinaire ne peut arriver en ce monde. Après un fait pareil, je ne vois pas comment nous pourrions refuser *a priori* de croire n'importe quel miracle, pour cause d'invraisemblance. Tout miracle paraît imperceptible à côté de ce qui se passa dans la sainte Maison à Nazareth. Ceci est infiniment plus difficile à croire que toutes les merveilles du Bréviaire, du Martyrologe, des Vies des saints, toutes les légendes, toutes les traditions locales ensemble. En face de ce fait, il faut manquer de logique à un point invraisemblable, pour faire des manières devant un microscopique ciron, quand, sans broncher,

on avale un chameau; pour accepter sans difficulté l'inconcevable et reculer devant des faits qui rentrent, après tout, dans la catégorie des hypothèses intelligibles. Par la grâce de Dieu, nous croyons ce grand fait que l'Etre Suprême naquit un jour d'une femme mortelle, que pouvons-nous jamais imaginer qui nous embarrasse, pour cause de merveilleux?...

» Non seulement les miracles ne sont pas invraisemblables, mais ils sont positivement vraisemblables, et pour cette simple raison qu'en général, lorsque Dieu commence, Il continue. Nous comprenons que lorsqu'Il fit un premier miracle, Il commença une série. Ce qu'Il commença, Il le continue. Ce qui fut sera. On ne niera pas la force et la clarté de ce raisonnement. Pour moi, je trouve incomparablement plus difficile de croire que Dieu fit un miracle et qu'Il n'en fit pas d'autres, que de croire qu'Il en fit mille; de croire qu'Il ne ferait qu'un grand miracle, que de croire qu'il en ferait une multitude d'autres plus petits...

» Supposons que vous voyez, de vos yeux, un miracle, ne sentiriez-vous point qu'après cette expérience, vous entrez dans un nouvel ordre d'idées? Diriez-vous : si on me parle d'un miracle désormais, je n'y croirai pas? Le miracle que vous avez vu ne vous disposerait-il pas au contraire à croire à un autre miracle? Vous en moqueriez-vous? Appelleriez-vous cela une invention de la prêtraille, pour la raison que vous en avez vu un, vous-même, de vos yeux? Je crois que vous n'en feriez rien...

» Les catholiques considèrent les miracles comme de simples faits d'histoire ou de biographie, qu'ils traitent comme tous les autres faits. De même que des faits naturels, dans certaines circonstances données, n'étonnent pas un protestant, de même le surnaturel, dans certaines circonstances données, n'étonnent pas un catholique. Les faits se produisent ou ne se produisent pas; le catholique peut se trouver empêché de préciser quand ils se produisent ou ne se produisent pas; il peut manquer de preuves convaincantes; il peut suspendre son jugement mais il dira : c'est très possible, il ne dira jamais : je ne peux pas le croire » (1).

Et voici une autre page écrite par un homme que sa naissance et sa foi désignent pour faire partie, lui aussi, de la même plèbe catholique : « La même parole qui a fait ce qui n'était point, fait que ce qui est demeure, ou tombe, ou se transforme; elle peut faire que sans tomber, ni se transformer, il soit changé. Suivant la parole de Dieu, toute matière et toute partie de matière peut ou retomber au néant, ou descendre à un degré quelconque d'inconsistance, ou s'élever au degré de consistance qu'Il veut lui donner. Il la suspend; Il la pénètre; Il en change les qualités; bref, Il en

1. The present position of Catholics.

fait ce qu'Il veut qu'elle soit, et elle est ce qu'Il lui commande d'être. Dieu a cette coutume, dit saint Ambroise, d'agir par changement de substance, quand Il veut montrer qu'Il est l'auteur de la nature : la baguette est changée en serpent; le rameau desséché fleurit; l'eau des fleuves devient du sang; les flots divisés stationnent en murailles liquides; le fer nage à la surface des fontaines; la poignée de farine et la goutte d'huile ne peuvent tarir; les eaux amères sont potables. L'Ecriture est pleine de semblables merveilles, pour que nous connaissions que tout est de la main de Dieu et que tout lui obéit » (1). Qui écrivit ces lignes? demanderez-vous. Bossuet? Non, Louis Veuillot. La foi les rapproche et ils parlent quelquefois la même langue. D'ailleurs, ils font, tous les deux, partie de la même plèbe catholique.

Voilà bien la salubre atmosphère où respire à l'aise la multitude chrétienne, avec sa mentalité, sa foi, sa piété. Nous trompons-nous, lecteurs? nous croyons qu'à choisir, vous aussi, comme nous, préférez la compagnie de Newman, de Louis Veuillot, de Bossuet, de Dom Guéranger, de Ruinart, de saint Grégoire le Grand et généralement de ceux pour qui le Père Delehaye se donne l'extrême ridicule de professer une médiocre estime.

J. CHAPLAIN.

JOSEPH DE MAISTRE

DEUXIÈME PARTIE

LA PENSÉE

LA DOCTRINE RELIGIEUSE *(suite)*

III.

Il semble bien que les livres du *Pape* et *de l'Eglise gallicane* s'adressent surtout à la France. Le *Pape* paraît en 1819, mais J. de Maistre y travaille depuis longtemps déjà; il y travaille en songeant au grand pays et à l'auguste maison qu'il a comme adoptés par toutes les affections de son esprit et de son cœur. Sa longue correspondance avec de Blacas (2) n'est pour ainsi dire que le premier jet de l'ouvrage. La dernière lettre, celle du 22 mai 1814, ne laisse

1. Jésus-Christ. Paris, Fimin-Didot, 1875, p. 96.

2. Joseph DE MAISTRE et BLACAS, *Leur correspondance inédite et l'histoire de leur amitié*, 1804-1820, par Ernest Daudet (Paris, Plon, 1908).

aucun doute sur les intentions particulières de J. de Maistre dans le grand effort qu'il médite. Louis XVIII vient de rentrer à Paris et de monter sur le trône : « La France, — écrit de Maistre, — a fait des maux énormes au monde. C'est au roi de les guérir, et ce sera le plus beau rôle de l'univers. Rappelez-vous cette chaîne de raisonnements : *Point de morale publique ni de caractère national sans religion; point de religion européenne sans le christianisme; point de véritable christianisme sans le catholicisme; point de catholicisme sans le Pape; point de Pape sans la suprématie qui lui appartient.* » Il espère beaucoup de la haute sagesse du nouveau maître, du « grand et excellent prince », mais il ne veut rien négliger pour que le roi soit éclairé sur le devoir urgent et nécessaire : « Je ne crois pas inutile de vous prier, de vous supplier, de vous conjurer d'aider encore cette sagesse par vos bons conseils. Vous auriez rendu un grand service à l'Etat, à la religion et à l'Eglise gallicane en particulier si vous pouviez seulement parvenir à faire envisager dans son vrai point de vue cette fatale Déclaration de 1682 qui fut en vérité un solécisme monstrueux contre la logique, contre la politique, contre le catholicisme. Que les parlements aient eu droit non seulement sans l'aveu, mais contre l'aveu du souverain, de convertir en lois de l'Etat et de faire jurer comme telles par tout le sacerdoce gallican des propositions que le Pape et tout le reste de l'Eglise catholique jugent absurdes et anticatholiques, c'est en conscience un *monstre* que le XVIIIe siècle seul a pu enfanter, nourrir et aimer. » Et la vision surgit à ses yeux de l'harmonie religieuse et sociale restaurée enfin sur le sol de la France, par la France dans le monde entier : « Qui osera attaquer la souveraineté soutenue par l'Eglise! qui osera attaquer l'Eglise défendue par la souveraineté? » Quel dommage que, de toute la correspondance avec de Blacas sur cette question de la souveraineté pontificale, il ne nous reste que des fragments! Ce serait un plaisir savoureux de retrouver le livre du *Pape* dans sa verdeur originale, écrit à bâtons rompus,... rompus souvent sur le dos d'un ami qui était gallican et qui tenait à son idée avec cette passion froide et courtoise qui est la marque de son esprit.

Le livre demeure et il s'insère naturellement dans l'œuvre totale de J. de Maistre. Il avait affirmé et défendu une vérité essentielle dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg;* il va affirmer une vérité et défendre l'autorité religieuse dans *le Pape.* Et c'est toujours en face du XVIIIe siècle qu'il se place. Une sorte d'allégresse jeune s'empare du cœur de ce vieillard en ce nouveau duel. Dans sa belle dédicace latine adressée à Pie VII, il dit au Souverain Pontife : « J'ai toujours pensé qu'à notre époque on ne pouvait rendre un meilleur service à la Religion que de combattre l'impiété en français, afin que l'idiome qui fut pour l'exécrable philosophie du dernier siècle un moyen de victoire fût aussi l'instrument de sa défaite, et que ceux

qui, durant toute une époque, ont versé au monde d'une main large et néfaste les poisons mortels devinssent à leur tour l'opprobre et la risée de tous les royaumes de la terre. » (1). De Maistre a soixante-cinq ans; il se rue à la bataille avec l'élan impétueux de sa verte jeunesse. Il écrit dans l'Eglise gallicane : « Pourquoi résister à l'espérance? Je veux qu'elle m'entraîne tant qu'elle aura des forces. » Une espérance soulève ce sexagénaire, l'espérance de rétablir les esprits dans l'ordre et la discipline romaine, et cela suffit à renouveler l'ardeur de ses vingt ans.

Il se demande, en cette lettre liminaire, s'il n'a point laissé échapper « de sa plume si peu autorisée quelques mots qui sembleront peu corrects aux oreilles romaines justement intransigeantes. » J'ai déjà relevé dans ce livre un défaut de méthode ou plutôt dans le point de départ, un certain abus de l'analogie qui prête à des confusions regrettables. Mais ces fautes se corrigent d'elles-mêmes par le contexte et l'intention générale de l'auteur, et le livre du *Pape* reste en dernière analyse un superbe et victorieux effort pour restaurer dans les esprits la vraie notion du gouvernement de l'Eglise. Peut-être même les inexactitudes de J. de Maistre s'atténueraient encore si l'on considérait les nuances variées de l'auditoire auquel il s'adresse. S'il ne parlait qu'à des catholiques, il irait droit devant lui, sans user de ces courbes et de ces détours qui sont toujours un péril dans les questions théologiques. Mais son zèle religieux élargit singulièrement l'assemblée qu'il veut convertir : « Maintenant, — dit-il, vers la fin du livre premier, — je m'adresse à la foule, hélas! trop nombreuse encore des ennemis et des indifférents, surtout aux hommes d'état qui en font partie et je leur dis : « Que voulez-vous et que prétendez-vous donc?... Le *Sermon sur la Montagne* vous paraît-il un code passable de morale; et si le peuple entier venait à régler ses mœurs sur ce modèle, seriez-vous contents? Je crois vous entendre répondre affirmativement. Eh bien! puisqu'il ne s'agit que de maintenir cette religion que vous préférez, comment auriez-vous, je ne dis pas l'impéritie, mais la cruauté d'en faire une démocratie, et de remettre ce dépôt précieux aux mains du peuple? » En faisant du dogme de l'infaillibilité pontificale une question politique, il l'inclinait seulement vers les esprits où il voulait entrer. L'audace de sa méthode était tout simplement un effort pour aplanir des chemins et pour ouvrir des brèches.

Cette stratégie savante apparaît d'ailleurs d'un bout à l'autre du livre. Ils connaissent bien peu J. de Maistre, ceux qui font de lui une manière de fier-à-bras, de dompteur doctrinal qui enseigne, l'in-

1. *Ipsi quoque traderentur in opprobrium et in parabolam et in proverbium et in maledictionem omnibus regnis terræ.* Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. A. de Margerie dans son beau livre : *Le Comte J. de Maistre avec des documents inédits.* (Paris, 1883).

sulte à la bouche et le fouet à la main. Quand il le veut et quand c'est nécessaire, il se fait habile, insinuant, et c'est plaisir de le voir ruser pour mieux arriver à son but. Il a toujours la France à l'esprit et le roi de France devant les yeux. C'est la France et c'est Louis XVIII qu'il veut gagner d'abord à sa sainte cause. Et il n'oublie pas la louange nécessaire de la maison de Bourbon : « Cette maison, — écrit-il dans l'*Eglise gallicane*, — appartient à l'Europe qui doit faire des vœux pour que les jours du trône ne finissent point... Puisse-t-elle jeter de nouvelles racines dans cette terre privilégiée, la seule de l'Europe où la Souveraineté soit indigène! Bientôt ses amis pourront juger leurs propres espérances. Une vocation sublime fut déléguée, dès l'origine, à cette grande dynastie qui ne peut subsister que pour la remplir. Nous avons vu tout ce que l'unité catholique doit à la maison de France; nous avons vu les plus absolus de ses princes, même dans ces moments de fougue et d'irritation inévitables de temps à autre, au milieu du tourbillon des affaires et des passions, se montrer plus sages que leurs tribunaux; quelquefois même plus sages que le sacerdoce; et lorsqu'ils se sont trompés, on a pu toujours montrer à côté d'eux l'homme qui les trompait. » Cette louange est un hommage sincère sous la plume de J. de Maistre; les Bourbons sont pour lui « la clef de voûte de l'Europe », la gloire du passé, sa meilleure espérance pour l'avenir. Mais il est habile autant que sincère et l'apologiste de la souveraineté pontificale sait autant que le plus fin des diplomates les moyens de plaire aux rois en leur offrant une leçon. — Tout le livre d'ailleurs est un vrai chef-d'œuvre de diplomatie. On s'y est trompé. En 1819, la France, comme il disait au comte de Marcellus, « était trop préoccupée pour être juste ». Elle lui reprocha d'avoir malmené trop rudement les maximes antiques de l'Eglise gallicane et le grand nom de Bossuet. De Maistre avait le droit de répondre : « Il faut avoir sur les yeux ce *quadruple bandeau* dont je parle quelque part, pour déraisonner à ce point. J'ai dit que l'Eglise gallicane était un des foyers de la grande ellipse; qu'elle avait été, pendant la Révolution, l'honneur du sacerdoce catholique; qu'on ne pouvait rien sans elle et que l'œuvre de la restauration commencerait par elle quand elle voudrait. Que veut-elle de plus? Que j'adopte ses insupportables préjugés et que je lui dise : *Vous avez raison, Madame,* quand ses erreurs arrêtent tout! — Oh! pour cela non. Il faudra bien qu'elle avale le calice de la vérité. » Oui, il lui offrait le calice de la vérité, mais la vieille métaphore du miel sur les bords de la coupe pouvait s'appliquer ici. De Maistre nous flattait, nous encensait, nous exaltait. « Le Français, une fois assis, se trompe peu, — disait-il, — ce qui l'égare, c'est de juger debout. » Et il nous invitait à nous asseoir pour mieux l'écouter. Il nous disait sans doute de rudes vérités, mais aussi toutes nos vérités, et celle-ci surtout que nulle Eglise n'était comparable

à la nôtre pour la pureté de la foi, l'honneur de la vertu et le prestige des grands souvenirs. Il soulignait, quelquefois d'un trait de plume un peu vif, les erreurs commises par Bossuet, il le montrait « tournant en spirale autour de la vérité » et s'égarant dans le nuage trouble des préjugés gallicans; mais aussitôt il ajoutait : « Où trouver plus de candeur, plus d'amour pour la vérité, plus d'instruction, plus de talent, plus de traits saillants du cachet antique?... » Au livre II de l'*Eglise gallicane* (Ch. XII), il esquissait un portrait de l'évêque de Meaux qui ferait envie au plus fervent des bossuétistes : « Jamais l'autorité n'eut de plus grand ni surtout de plus intègre défenseur que Bossuet... Nul homme ne fut jamais plus maître de lui-même, et ne sut mieux dire ce qu'il fallait, comme il fallait et quand il fallait... Toujours semblable à lui-même, toujours prêtre et rien que prêtre... » Il faudrait tout citer. Jamais l'admiration sincère ne fut plus large de louanges, plus émue dans l'acte de justice, plus lyrique même dans l'expression de ses hommages. J. de Maistre est un maître dans l'art de persuader; à la légende de la brusquerie et de la rudesse, il est temps de substituer l'histoire simple et vraie de ses condescendances habiles et qui n'imposaient du reste aucun sacrifice à son strict amour de la vérité.

C'est à ce prix qu'il fut dans l'Eglise de France le précurseur et le préparateur du grand mouvement qui a rempli les trois quarts du siècle dernier. Que le Pape fût infaillible, nul ne le discutait chez nous. Ultramontains et gallicans s'unissaient pour reconnaître la nécessité et l'existence au sommet de l'Eglise catholique d'une autorité suprême, incapable d'erreur. Bossuet la reconnaît et l'adore; il l'oppose victorieusement à la démocratie religieuse du protestantisme. Toute la question était de définir où réside cette autorité infaillible. Les gallicans ne la voyaient que dans le corps de l'Église; ils disaient avec la Déclaration de 1682 : « Quoique le Pape ait la part principale dans les questions de la foi et que ses décrets regardent toutes les Eglises et chacune d'elles, son jugement n'est pas cependant irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne. » Alors J. de Maistre intervient. Son argumentation est très simple. Vous dites que l'Eglise est une société vivante, que l'unité de foi lui est nécessaire et par conséquent l'erreur doit y être signalée et réprouvée au jour le jour. Et, pour répondre à cette nécessité quotidienne, vous n'avez que cela : un concile intermittent, des assemblées qui s'espacent à de longs intervalles, et qui sont toujours difficiles à réussir. Mais, entre un concile et un autre, qui fera le triage de la vérité et de l'erreur? qui séparera la lumière d'avec les ténèbres? Comment se fera la consultation de l'Eglise dispersée? Il suffit de poser ces questions pour reconnaître que la doctrine gallicane aboutit à la suppression effective de l'infaillibilité doctrinale : « Une souveraineté périodique ou intermittente, — conclut J. de Maistre, —

est une contradiction dans les termes; car la souveraineté doit toujours vivre, toujours travailler, toujours agir. Il n'y a pour elle aucune différence entre le sommeil et la mort. Or, les conciles étant des pouvoirs intermittents dans l'Eglise, non seulement intermittents, mais de plus extrêmement rares et purement accidentels, sans aucun retour périodique et légal, le gouvernement de l'Eglise ne saurait leur appartenir. Les conciles d'ailleurs ne décident rien sans appel s'ils ne sont pas universels; et ces sortes de conciles entraînent de si grands inconvénients qu'il ne peut être entré dans les vues de la Providence de leur confier le gouvernement de son Eglise. » Toutes les subtilités gallicanes s'évanouissent au souffle de cette dialectique du simple bon sens. De Maistre dit : « Il ne s'agit pas de savoir si le Pape *est* infaillible, mais s'*il doit* être infaillible. » Le problème est admirablement posé : dans l'Eglise, tout doit être dans l'ordre, en harmonie avec les lois de sa vie éternelle. Il est impossible que l'Eglise de Jésus-Christ soit la plus mal organisée de toutes les sociétés existantes. Dès lors, puisque vous admettez que l'Eglise doit être infaillible, vous devez admettre que cette infaillibilité réside dans son chef suprême, le Pape de Rome.

Ainsi, le livre de de Maistre tranchait à l'avance la grande question du siècle; il ruinait, avant qu'elles n'eussent vu le jour, les objections et les arguties du libéralisme. Il offrait aux défenseurs de la vérité romaine un arsenal d'arguments et de faits où ils n'auraient qu'à puiser et d'où devait sortir bientôt la victoire définitive de la cause sacrée. Tous les discours de Mgr Dupanloup, tous les libelles du P. Gratry, tous les efforts de la politique et de la science libérales, sont annihilés dès 1819 par ce livre qui prévoit et disperse en une sorte d'élan prophétique les dernières hostilités. Certes, il y a autre chose dans le livre du *Pape*. De Maistre a écrit de magnifiques pages sur l'action civilisatrice de l'Eglise par la papauté, sur les rapports du Pape avec les souverainetés temporelles. Mais sa pointe pénétrante est avant tout dirigée contre le préjugé gallican et la future hérésie du libéralisme. C'est par là qu'il est une grande date dans l'histoire de l'Eglise; c'est par là qu'il a préparé les voies à la lumière et qu'il semble une préface humaine à la divine manifestation du Concile du Vatican.

IV.

« Ce livre, — écrivait de Maistre, — me donnera peu de contentement dans les premiers temps; peut-être me donnera-t-il beaucoup de désagrément; mais il est écrit et il fera son chemin en silence. Rodolphe peut-être en recevra des compliments. » Une fois de plus, il était bon prophète : il y eut des cris de douleur dans le camp

du gallicanisme. Il fut même question de l'interdire en France : on recula devant le scandale du ridicule. L'assassinat du duc de Berry (13 février 1820) détourna les attentions. Cependant l'ouvrage ne passa point inaperçu. Un évêque disait : « Après l'avoir lu, je serai peut-être moins gallican que je n'étais : mais, si j'étais mécréant, j'en serais plus chrétien, et, si j'étais dissident, j'en serais plus catholique. » De Bonald saisissait bien le sens et la portée du livre et il écrivait à de Maistre : « Je ne peux assez vous dire combien j'y ai trouvé de raison, d'esprit, d'élévation, d'érudition, des choses neuves et originales; mais, comme je l'ai dit, les rois, pour le goûter, ne sont peut-être pas assez chrétiens, et les évêques ne sont pas assez politiques. Il faut avoir considéré la religion dans ses grands rapports avec la société pour en sentir toute l'importance et en goûter toute la vérité. » L'abbé de Lamennais était aussi enthousiaste : « Le bien que vous avez fait, — disait-il à de Maistre, — est immense : il restera. On ne guérit pas certains préjugés dans certaines têtes et le temps, que rien ne supplée, rend à la vérité tous ses droits. » Dans la presse, il y eut quelques éloges mêlés à quelques réserves : l'opposition ne fut audacieuse que dans les salons et les antichambres. On évita par prudence un contact et un combat publics avec le redoutable champion du Pape infaillible.

Aujourd'hui, les livres du *Pape* et de l'*Eglise gallicane* devraient être des manuels à l'usage du clergé de France. Que de choses nous y apprendrions et qui ne sont jamais assez profondes dans les esprits! — « L'Eglise est une hiérarchie et non pas une monarchie », dit la voix chétive d'un pauvre prêtre qui délire à la tribune française. Il n'a pas lu le premier chapitre du *Pape*. L'aurait-il lu d'ailleurs qu'il se contenterait de hausser les épaules : de Maistre raisonne avec tous les Pères et tous les théologiens et chacun sait que M. l'abbé ignore et dédaigne souverainement la tradition et la théologie... J'ose dire que neuf sur dix des erreurs religieuses, politiques et sociales, que nous ajoutons à l'innombrable catalogue des erreurs condamnées déjà, seraient évitées si la doctrine pontificale de J. de Maistre avec était plus familière et plus ancrée dans nos consciences catholiques.

Je ne voudrais pas forcer les analogies et découvrir en J. de Maistre toute la figure du temps présent. Et cependant combien de portraits il a esquissés, en marge de ses thèses, et auxquels il suffirait de changer le nom pour en faire des portraits contemporains!... Voici un groupe d'hommes qu'il a rencontrés dans l'histoire et qui continue d'errer, ce me semble, dans le monde contemporain : « Les autres sectaires sont au moins des ennemis avoués qui attaquent ouvertement une ville que nous défendons. Ceux-ci, au contraire, sont une portion de la garnison, mais portion révoltée et traîtresse, qui, sous les livrées même du souverain, et tout en célébrant son nom, nous poi-

gnarde par derrière, pendant que nous faisons notre devoir sur la brèche. » Ces malheureux sont la proie d'un charme que de Maistre analysait avec sa sagacité ordinaire; ils ont beaucoup lu, travaillé un peu, médité parfois, et, à les voir gaspiller le trésor des vérités dont ils ont la garde, on se demande à quel démon ils obéissent, on se demande avec de Maistre « quel est donc le charme indéfinissable qui, dans le doute, fait pencher l'homme vers l'hypothèse la plus scandaleuse, la plus absurde? » Et l'on écoute sa réponse, laquelle est éternellement vraie : « C'est le plus puissant de tous les charmes, le plus dangereux pour les meilleurs esprits, les délices du cœur humain, — le charme de la révolte. »

Le mot les scandalise. Eux, des révoltés! vous les calomniez. De Maistre avait déjà surpris, dans les rangs de ces frondeurs honteux, la protestation de l'obéissance filiale : « Il admet l'autorité, il la déclare divine, il écrira même en sa faveur et nommera hérétiques ceux qui ne la reconnaissent pas; mais c'est à la condition qu'elle ne prendra pas la liberté de le condamner lui-même, car dans ce cas... il ne sera plus qu'un insolent rebelle, mais sans cesser de lui soutenir qu'elle n'a jamais eu, même en ses plus beaux jours, de vengeur plus zélé, ni d'enfant plus soumis; il se jettera à ses genoux en se jouant de ses anathèmes; il protestera qu'elle a les paroles de la vie éternelle, en lui disant qu'elle extravague. » N'essayez pas surtout de lui dire qu'il se met lui-même hors de l'Eglise, encore moins que l'Eglise l'a rejeté : « Il lui prouve qu'elle ne connaît pas ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne comprend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin; il se moque de ses décisions; il en appelle, il les foule aux pieds; tout en prouvant aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et que rien ne peut les excuser. »

J'arrête ici ce parallèle. A quoi bon le prolonger? Il prouverait seulement que l'erreur aime à repasser par les mêmes routes, en s'affublant du même costume. Le gain serait mince. J'aime mieux conclure cette étude sur la doctrine religieuse de J. de Maistre par l'appel qu'il adressait à tous les prêtres de France et qui a toujours son actualité : « Si l'ardente profession des mêmes principes, si des intentions pures, un travail obstiné, une longue expérience, l'amour des mêmes choses, le respect pour les mêmes personnes, si tout ce qui peut enfin réunir les opinions ne peut les empêcher de s'écarter à l'infini, voyez au moins dans cette calamité la preuve évidente de la *nécessité*, c'est-à-dire de l'*existence* d'un pouvoir suprême, unique, indéfectible, établi par CELUI qui ne nous aurait rien appris s'il nous avait laissé le doute; établi, dis-je, pour commander aux esprits dans tout ce qui a rapport à sa loi, pour les tenir invariablement unis sur la même ligne, pour épargner enfin aux enfants de la vérité l'infortune et la honte de diverger comme l'erreur. » Il parlait aussi au clergé de France, en le conviant à de nouveaux combats, au surlendemain des hétacom-

bes de la Révolution, au lendemain de la servitude dorée de l'Empire. Il lui donnerait sans doute les mêmes conseils aujourd'hui, mais en les étendant à tous les catholiques de France, aux chefs, aux soldats, aux hommes d'œuvres, aux semeurs de paroles, aux jeunes, aux vieux, à tous enfin, car il n'y a point d'armée véritable sans unité et il n'y a de victoire possible que dans l'obéissance au chef unique.

C, LECIGNE.

« L'ÉDUCATION INTÉGRALE

LA CULTURE CATHOLIQUE »

Tel est le titre du dernier ouvrage de M. Edward Montier, directeur des « Philippins de Rouen », sillonniste d'hier et d'aujourd'hui. Tantôt poète dans *l'Idéale Jeunesse* et *l'Eveil d'Eros*, tantôt romancier dans *le Moulin des amoureux*, tantôt historien dans *L'âge enclos dans un collège libre*, tantôt directeur d'âmes dans *L'éducation du sentiment*, *De l'Education sociale et sentimentale des filles*, M. Edward Montier semble inépuisable, et malheureusement sa prose n'est pas aussi inoffensive que féconde et il nous a fallu critiquer le paganisme sensuel, les irrévérences fâcheuses contre le culte catholique, l'Eglise et le Pape, qui foisonnent dans *L'âge enclos dans un collège libre*. (*Critique du Libéralisme*, 1er janvier 1913).

Voici encore une brochure de 126 pages in-12 (Société française d'imprimerie et de librairie), qui a choqué « le sens catholique » d'hommes d'œuvres excellents et même de jeunes gens de Cercles d'études auxquels elle s'adresse, comme l'indiquent les titres significatifs des chapitres : *La Culture catholique :* I. *Les jeunes gens et le catéchisme.* — II. *Les jeunes gens et l'Evangile.* — III. *Les jeunes gens et l'histoire de l'Eglise.* — IV. *Les jeunes gens et « l'Imitation ».* — V. *Les jeunes gens et la liturgie.* — VI. *Les jeunes gens et la paroisse.* — VII. *Les jeunes gens et le « chœur ».*

Ce sont là des questions religieuses au premier chef, et pourtant pas d'*imprimatur* pour un livre qui, malgré quelques pages excellentes, vers la fin surtout, aurait eu certainement besoin d'un censeur ecclésiastique.

M. Montier serait-il imbu de « cette doctrine pernicieuse », dont parle l'Encyclique *Pascendi* et « qui veut faire des laïques, dans l'Eglise, un facteur de progrès »? En tout cas, il ne se gêne guère pour dire leur fait aux prêtres-catéchistes, qui, d'après lui, seraient par trop

au-dessous de leur tâche, et dont l'enseignement n'aurait que de pitoyables résultats :

« D'abord, la plupart des jeunes gens, même les meilleurs, même les plus pieux, même les plus assidus, même les plus héroïques des patronages, *ne savent à peu près rien de précis sur les dogmes et l'histoire de la religion chrétienne qu'ils professent*...

» Ensuite, *la plupart des directeurs d'œuvres*, accoutumés, quant à eux, à vivre dans la contemplation, l'étude et la familiarité des choses divines, s'ils ont étudié et résolu les problèmes les plus graves, *ne soupçonnent pas assez cette ignorance profonde et ne songent pas à adapter leur enseignement* religieux à l'état d'esprit et à l'ignorance de leur auditoire de jeunes prolétaires...

» Les jeunes gens, même chrétiens, ne savent à peu près *rien des vérités vraies de la religion.*

» Ils ont appris naguère le catéchisme sans le comprendre : *il leur en est resté l'idée la plus vague et la plus fausse qui soit.* Ils ont sur les mystères, sur les sacrements, sur le péché, les notions les plus fâcheuses : *ils se font des crimes de rien et ils commettent des crimes véritables sans s'en douter !* » (Pages 7 et 8).

Prêtres de France, mes frères, et vous tous, catéchistes volontaires, vous voilà accusés par un impertinent sillonniste de fausser les consciences et les idées des premiers communiants, convaincus d'abord « de ne savoir rien », et puis, par une étrange contradiction, d'avoir « les notions les plus fâcheuses », et d'être criminels sans s'en douter (!).

Quel dommage, vraiment, que M. Edward Montier, entre deux couplets de l'*Eveil d'Eros* et de l'*Idéale Jeunesse*, ne soit pas le catéchiste universel des enfants de France, pour les arracher aux maladroits qui les laissent croupir dans « l'ignorance », ou, ce qui est pire encore, dans « les idées les plus vagues et les plus fausses ! »

Il leur apprendrait, entre autres choses, à tourner en ridicule la crèche installée dans nos églises à l'époque de Noël, p. 9 :

« Autour de la *mangeoire* (!) où gît l'Enfant-Dieu, de saints personnages *avec des moutons* (!) sont agenouillés. L'Enfant est plus grand que Joseph et Marie, une étoile de verroterie brille au-dessus : derrière transparaît une ampoule électrique ».

Notez que M. Montier ne « critique point ce pieux usage » : que serait-ce donc s'il le « critiquait » !

« Mais tout de même, on ne saurait laisser devant la crèche, avec les mêmes explications ou plutôt sans explications, un enfant de douze ans et un mécanicien d'automobile, un gymnaste, un ouvrier de dix-huit ans ».

Et pourquoi pas ? Le mystère de l'anéantissement du Verbe dans la crèche a la même éloquence pour les uns que pour les autres.

« Pour l'enfant, continue M. Montier, p. 10, il faut augmenter la part de poésie afin qu'il comprenne ; pour l'adulte, il faut la réduire afin qu'il croie ! »

Comme si la « poésie » du catholicisme empêchait l'adulte de croire, « après avoir fait » comprendre l'enfant!

Voici une découverte de M. Montier :

« On ne perd pas la foi pour avoir *voulu trop l'approfondir* (??)... On la perd plutôt faute de l'avoir bien connue et parce qu'on s'en est *fait une idée erronée* ».

Une foi « erronée » était-ce bien la foi? Et puis, on perd ordinairement la foi par l'effet des passions, qui demandent ensuite à l'intelligence des raisons contre la foi. « Quand le cœur se livre au plaisir qui séduit, l'esprit s'abandonne à l'erreur qui justifie. »

***

M. Montier, grand redresseur ou réformateur des prêtres-catéchistes, veut aussi dire son mot aux offices de l'année liturgique, pour laquelle on a eu le tort immense de ne pas le consulter avant de l'établir.

Ainsi, par exemple :

« Les Evangiles des dimanches entre Pâques et l'Ascension sont consacrés aux discours de Notre-Seigneur à ses apôtres. Or, en réalité, ces discours n'ont pas été prononcés après la Résurrection, mais avant le Crucifiement. Ce sont des extraits du merveilleux discours après la Cène ».

M. Montier se trompe ici beaucoup plus que les catéchistes qu'il a rabroués. — Le premier dimanche après Pâques, le dimanche de Quasimodo, ce n'est pas « un extrait du discours après la Cène », qu'on dit à l'Evangile : c'est le récit fait par saint Jean, ch. XX, de la double apparition du Sauveur aux Apôtres rassemblés, la première fois sans Thomas, la seconde fois avec Thomas, dont l'incrédulité est confondue par le divin Maître. — Le second dimanche après Pâques, l'Eglise nous fait lire à l'Evangile la parabole du Bon Pasteur, tirée, non pas « du discours de la Cène », mais du chapitre X de saint Jean.

Si le 3e, le 4e et le 5e dimanches après Pâques, les Evangiles de la messe sont tirés du « discours de la Cène », c'est qu'ils ont des rapports étroits avec le mystère de l'Ascension qu'ils annoncent : « Encore un peu de temps et vous ne me verrez plus; encore un peu de temps et vous me verrez, car je vais à mon Père », (3e dimanche). — « Je m'en vais à Celui qui m'a envoyé. Je vous enverrai l'Esprit consolateur » (4e dimanche). — « L'heure vient où je ne vous parlerai plus en parabole : ce jour-là, vous demanderez en mon nom » (5e dimanche). — Il suffit d'être catholique pour sentir la haute convenance de ces enseignements « entre Pâques et l'Ascension », et il n'est pas vrai de dire avec M. Montier, p. 24, que

« les Evangiles du dimanche peuvent *dérouter* des esprits mal préparés. »

Ce qui peut « dérouter » même « des esprits préparés », c'est de voir M. Montier nous dire, p. 30 : « La Sainte Vierge n'est pas la reine gothique à couronne fleurdelisée... Elle avait connu, dans l'exiguïté de son ménage à Nazareth, en compagnie du *tâcheron* Joseph, ces surprises des petites gens, *ces fins de quinzaine douloureuses !* » P. 31 : « Cette Marthe qui chaudronne... Et les Apôtres sont-ils assez peu affectés et truqués? Saint Pierre, toujours *bouillant*... et que ses reculades n'empêchent pas de *bouillir* de nouveau. »

Quel affreux galimatias, sans parler de l'irrévérence d'un tel langage!

***

Voici maintenant exécutés, p. 39, les « pieux auteurs » de *Vies de saints*, « écrites, pour la plupart, par des hommes et en des temps avec lesquels il semble que les temps actuels et les hommes d'aujourd'hui *n'ont plus rien de commun* (??) »

« Beaucoup de merveilleux; assez peu de critique : rien ou à peu près de cette analyse des sentiments, de *ce démontage des rouages de l'âme* (?) qui plaît tant aujourd'hui et qui, précisément parce que cela plaît, est appelé à mieux convaincre. Rien non plus de cette critique historique, de ces reconstitutions qui font le grand attrait, et... la haute autorité des études biographiques de nos jours...

Sans doute, il serait à désirer que toutes les vies de saints fussent écrites sur le modèle de la *Sainte Elisabeth* de Montalembert ou du *Saint Paul* de l'abbé Fouard. Mais les hagiographes du Moyen Age, avec leur naïve simplicité, leur « merveilleux » pris à sa source, ne sont-ils pas aussi édifiants pour « les temps actuels et les hommes d'aujourd'hui » que pour leurs contemporains? La *Légende dorée* de Jacques de Voragine a plus de succès que jamais à notre époque et les *Actes des martyrs* jouissent toujours de la même autorité que lorsque Dom Ruinart les publiait au XVIIe siècle.

D'ailleurs, on pourrait dire à M. Montier, se plaignant du manque de « critique » chez les « pieux auteurs » de vies de saints : « *Medice, cura te ipsum;* Médecin guérissez-vous vous-même. »

Il raconte, en effet, comment, à propos de l'office des confesseurs, saint Edouard, saint Philippe de Néri, saint Louis, saint Vincent de Paul, quand « notre Supérieur entonnait avec la même conviction la même seconde antienne : *Non est inventus similis illi,* nous traduisions un peu irrévérencieusement : Celui-là n'a pas son pareil. Notre légèreté gamine ne pensait pas dire si juste. » P. 43. — Pourquoi dès lors se moquer d'une antienne liturgique?

Et puis, p. 48, voici saint Ambroise changé en « *maire du palais* »

avant la lettre des jeunes empereurs orphelins et mineurs, Gratien et Valentinien », que dis-je? en « *Richelieu* de ces petits Louis XIII », mais en « Richelieu — *la froide cruauté en moins*, la sainteté chrétienne en plus. » Prêter à Richelieu, « le grand cardinal », une « froide cruauté », c'est parler en romancier à la Vigny, mais non pas en « critique », en historien.

Et Jacques de Benedetti, l'auteur du « *Stabat mater* aux interminables couplets (?) », qui bataille éperdument contre le pape Boniface VIII? » P. 83.

Et Gerson, « défenseur de l'orthodoxie catholique aux conciles de Pise et de Constance », alors qu'on le sait imbu des doctrines gallicanes, qu'il publiait le *Libellus de Infallibilitate Papæ*, qu'excuse le Grand Schisme avec trois papes qu'il fallut déposer, mais qu'il écrivait aussi, hélas! que « le Pape est un membre de l'Eglise, et non le chef », que « les clefs ont été données à l'*unité*, et non au chef unique, *Claves datæ sunt non uni, sed unitati*. — Ce n'est pas au Couvent des Célestins, mais au Cloître Saint-Paul, que Gerson « faisait le catéchisme aux petits enfants », p. 58, et il « n'y ébauchait pas le premier patronage français... »

Quand on se pique de donner aux autres des leçons de « critique historique », on devrait commencer par s'en donner une à soi-même; du moins, on n'écrit pas, p. 56, que pour la paternité de l'*Imitation de Jésus-Christ* « on a hésité », on hésite entre Gerson et Thomas à Kempis. — Il est à peu près démontré historiquement que ce n'est ni à l'un ni à l'autre, mais à un moine nommé Gersen que revient la gloire du « plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes ».

M. Montier, p. 53, n'est pas assurément de ces « esprits » qui ont paru « faire bon marché, au moins pour les autres, de ce livre du moyen âge », sous prétexte qu'il « n'avait rien dit qui pût s'appliquer à notre temps. C'était une erreur. » Mais attendez :

« Evidemment, le *ton*, le *style*, la *doctrine* de l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre de méditation, de renoncement, d'éloignement et de mépris du monde, mépris sans haine pourtant, *sonnent étrangement aux oreilles de nos contemporains*... Ce rappel de la vanité des choses du siècle, cette aspiration à la vie solitaire et retraitée, toute cette mentalité ascétique et monacale paraît *peu en conformité avec les aspirations de l'âme contemporaine*, avec les besoins *et les nécessités d'aujourd'hui*...

» Il convient de ne pas mettre l'*Imitation de Jésus-Christ* aux mains de la jeunesse populaire contemporaine, sans précaution, sans préparation.

» Si nous voulons que ce livre de régime (?) *ne rebute pas* tout d'abord les jeunes gens,... il *faut les préparer* au goût, à la saveur spéciale de ce régime ».

Voilà bien « l'américanisme » dans toute sa fleur: comme si le livre quatrième de l'*Imitation, Du très saint sacrement de l'Eucharistie, Exhortation dévote à la sainte communion*, n'était pas « con-

forme aux aspirations, aux besoins, aux nécessités d'aujourd'hui » aussi bien qu'à ceux du moyen âge! Et comme si les âmes de tous les temps n'y trouvaient pas un aliment aussi fort qu'exquis et délicieux! Est-ce que « les avis utiles pour la vie spirituelle », 1er livre, les « avis propres à conduire la vie intérieure », 2e livre, et les enseignements sur « la consolation intérieure », 3e livre, ne sont pas toujours actuels, toujours vrais et salutaires? L'*Imitation*, que traduisait le grand Corneille et qui convertissait La Harpe dans les prisons de la Terreur, est d'autant plus utile aux jeunes gens de notre époque, qu'ils sont plus exposés à ce que Pascal appelait « les divertissements », les sports, les promenades, la vie extérieure. M. Montier le reconnaît lui-même, sauf à se déjuger, ailleurs, lorsqu'il déclare « la vie intérieure plus nécessaire que jamais pour rétablir l'équilibre des forces en ce monde. »

***

Comment en croire un auteur qui écrit sans sourciller; p. 65 :

« Dieu a fait du monde le laboratoire de l'éternité : *c'est dans la mesure où nous aurons travaillé à son amélioration et à son progrès, même matériel*, que nous serons récompensés là-haut ».

Heureusement que ce nouvel Evangile du sillonniste Montier ne nous sera point appliqué « là-haut » et qu'on ne nous y demandera pas compte de ce que nous aurons fait pour le « progrès matériel du monde ». On y continuera à nous dire: « Bienheureux les pauvres en esprit. Bienheureux les doux. Bienheureux ceux qui pleurent. Bienheureux les pacifiques. Bienheureux les cœurs purs. Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice... Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît », par exemple, « le progrès matériel », qui n'est pas du tout l'objet ni la condition de la récompense éternelle : « Venez les bénis de mon Père. J'avais faim, j'avais soif,... et vous m'avez donné à manger, à boire. »

Mais voilà : M. Montier voulait à tout prix faire de l'*Imitation*, p. 66, « un livre *social* très actuel » : qui s'en douterait, grand Dieu! L'auteur de l'*Imitation* a-t-il donc proclamé inutilement « la vanité » des choses de la terre? Que la terre me paraît vile, quand je regarde le ciel! »

M. Montier aurait aussi cru manquer gravement à ses devoirs de sillonniste, s'il n'avait pas servi à ses lecteurs « les chrétiens conscients »,p. 5, — « conscients » de quoi? — et, la rengaine obligatoire du « *peuple devenu roi à son tour* », p. 87. Non, a répondu Pie X dans l'Encyclique contre le *Sillon:* « Le *Sillon* place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouver-

nants, de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui. Or, Léon XIII a formellement condamné cette doctrine dans son Encyclique *Diuturnum illud*, du Principat politique... Sans doute, le *Sillon* fait descendre de Dieu cette autorité qu'il place d'abord dans le peuple, mais de telle sorte qu' « elle remonte d'en-bas, pour aller en haut, tandis que, dans l'organisation de l'Eglise, le pouvoir descend d'en-haut pour aller en-bas » (Marc Sangnier). Mais outre qu'il est anormal que la délégation monte, puisqu'il est de sa nature de descendre, Léon XIII a réfuté par avance cette tentative de conciliation de la doctrine catholique avec l'erreur du philosophisme. »

Mais qu'importent à M. Montier les condamnations pontificales? Il continue à chevaucher son dada, la souveraineté populaire, « le peuple devenu roi à son tour. »

De là cette flatterie à l'égard de la démocratie, p. 65 : « L'on aurait du mal à amener de petits jeunes gens de famille à balancer l'encensoir en public. » — Et « les petits jeunes gens » du peuple, ouvriers, employés, sortis de la laïque, auront-ils, quoi qu'en dise M. Montier, « plus de crânerie pour revêtir la soutane honnie par les camarades, et moins de respect humain pour chanter au chœur? »

Hélas! M. Montier n'a qu'à regarder nos églises de campagne, dans les trois quarts des diocèses de France : elles sont vides de « petits jeunes gens du peuple », alors qu'elles ont encore quelques « petits jeunes gens de famille ». Il y a des diocèses dans le Midi, Carcassonne, Aix, Fréjus, où les jeunes filles se croiraient ridicules, sinon déshonorées, si elles épousaient un jeune homme allant à la messe.

Mais les « jeunes gens de famille » n'existent pas pour un bon démocrate comme M. Montier, qui, avec les « camarades » sur la plage du Véghel de Bruneval, se compare au Christ lui-même entouré de ses Apôtres.

« Ils ouvraient un panier de provisions qu'une sollicitude féminine avait préparées pour eux, comme devaient faire pour les disciples du Christ lui-même les pieuses juives des jours évangéliques » (p. 1). « Neddy Loriens (Montier sans doute), accoudé auprès des disciples aimés,... Goby, l'âme *tanguante*, un peu comme une nacelle encore instable; Piétro, Phédrelys, qui avait incarné le type caressant de saint Jean à la Cène » (P. 2 et 3)... Sur la grève normande, à deux golfes d'Etretat, à l'aube du XXe siècle, se reproduisait, avec de réconfortantes analogies, comme *une scène du lac palestinien* » (P. 126).

On sent toute l'inconvenance du geste esquissé par M. Montier, se drapant dans la robe du Christ, alors que « montait une mousse de neige, laissant filtrer *le liquide d'or dans l'unique verre dont s'était contentée leur amitié*, » p. 125.

Cette littérature romantique et sillonnesque n'est-elle pas faite pour égarer les jeunes gens de nos Patronages et de nos Cercles catho-

liques et pour leur donner sur le catéchisme, l'Evangile, la Vie des saints, l'*Imitation*, la liturgie et la paroisse, qu'il s'agit de restaurer, des idées aussi fausses que dangereuses?

Que M. Montier fasse donc des vers, si c'est son métier; mais qu'il renonce au rôle d'éducateur, de directeur de jeunes âmes, pour lequel il n'a ni mandat, ni compétence d'aucune sorte.

Th. D.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

MONSEIGNEUR TURINAZ, ARCHEVÊQUE D'ANTIOCHE, ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL.

Au moment où l'âge et les fatigues d'un long et vaillant apostolat ont obligé Mgr Turinaz à solliciter le Saint-Père d'alléger son fardeau en lui donnant un coadjuteur, Pie X a voulu rendre à ses mérites et à ses grands services un témoignage éclatant. Nous l'enregistrons avec une grande joie.

Sacrée Congrégation Consistoriale.

Décret.

Tarentaise d'abord, puis Nancy ont eu pendant quarante ans pour pasteur le Rév. Mgr Charles-François Turinaz. Son zèle pastoral, son ardeur ont brillé et brillent aujourd'hui, surtout dans le diocèse de Nancy qui, malgré la très grande difficulté des temps, est florissant par le très précieux progrès de la vie catholique

Mais, surtout, il revient à sa louange et à son mérite d'avoir pressenti les erreurs modernes, alors qu'elles se glissaient secrètement, de les avoir vaillamment combattues par la parole et par la plume et partout, et d'en avoir de tout côté préservé son peuple.

Sachant bien tout cela, Notre Très Saint-Père le Pape Pie X a décidé d'accorder un témoignage honorifique plus complet à un homme qui a si bien mérité de ses Eglises et de la Foi catholique.

Aussi, par le présent décret consistorial ayant même valeur que s'il était accompagné de Lettres apostoliques expédiées soit sous plomb, soit sous l'anneau du Pêcheur, au dit Rév. Mgr Turinaz qui garde le siège de Nancy, est, d'une manière certaine, conféré et accordé en plus, le titre archiépiscopal d'Antioche de Pisidie, aujourd'hui vacant, de telle sorte que ce pontife soit et puisse être nommé à la fois archevêque d'Antioche, évêque de Nancy et de Toul.

Mais cette collation et jonction du titre archiépiscopal doit être considérée

comme faite uniquement à ce prélat, sans regarder en aucune façon ses successeurs sur le siège de Nancy et sans leur être transmise.

Enfin, ce qui est contenu dans ce décret a été décidé par une faveur spéciale, qui ne devra jamais être invoquée comme exemple et, nonobstant tout acte contraire.

Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 1er août 1913.

C. card. DE LAI, *évêque de Sabine, secrétaire.*

AUTRES SOUVENIRS DU « SILLON ».

La Démocratie du 16 août a publié la lettre suivante, à propos d'un compte-rendu :

Mon cher camarade,

A propos d'un compte rendu de réunion électorale tenue à Aulnay-sous-Bois, notre camarade André Grimaud croit devoir attirer mon attention sur ce fait que la *Ligue de la Jeune-République* n'est pas fondée seulement par des catholiques.

J'ai écrit, en effet, que la Ligue était « fondée par des catholiques et composée en majorité de catholiques ». Je ne veux pas insister à ce propos : il est bien entendu que la *Ligue de la Jeune-République* n'est pas confessionnelle et qu'elle a l'avantage de réunir pour une action politique et économique *des membres ayant des convictions philosophiques et religieuses différentes* et se respectant mutuellement. C'est, d'ailleurs, à Aulnay et dans la région, ce que nous nous efforçons de faire comprendre à nos concitoyens chaque fois que nous en trouvons l'occasion.

Du reste, l'exemple de tolérance que nous donne André Grimaud en *citant deux incroyants et un israélite* d'Aix-en-Provence qui ont signé le programme de la Ligue à côté de beaucoup de catholiques *est si bien dans notre esprit,* à Clairet et à moi, que nous avons défendu ces idées dans *Aulnay-Journal* et que nous avons adhéré à la *Ligue de la Jeune-République* après avoir étudié la possibilité d'un « parti nouveau » en passant en revue les mouvements tels que les *Droits de l'Homme* que nous avons rejeté comme étant un clan de jeunes sectaires arrivistes et la *Démocratie sociale* qui ne paraît pas suffisamment dégagée des politiciens.

Chaque fois que nous recueillons des adhésions dans notre région, *nous ne cherchons jamais à connaître quelles sont les convictions particulières philosophiques ou religieuses de nos nouveaux amis :* l'essentiel est qu'ils acceptent franchement *les idées et l'esprit de la Ligue.*

D'ailleurs notre camarade Clairet, qui faisait la contradiction à la réunion électorale en question, faisait bien ressortir cet esprit quand il reprochait aux socialistes de ne voir dans la *Ligue de la Jeune-République* que des catholiques, *alors que lui, Clairet, Jeune-Républicain, se déclarait libre-penseur.*

En conséquence, que notre ami André Grimaud soit sans inquiétude et qu'il soit persuadé que nous ferons respecter toutes les convictions sincères, *aussi bien celles des libres-penseurs que celle des catholiques ou des autres croyants,* et par ce moyen nous pourrons travailler de grand cœur à établir en France une République plus démocratique, plus sociale, plus juste et plus fraternelle.

Bien cordialement,

GEO. LECOMTE.

On sait qu'une des plus vives passions de M. Sangnier, et, certes, l'une des plus nobles aussi, est la haine des équivoques. Dans sa carrière, courte encore, mais déjà si remplie, on peut dire qu'il n'a pas fait un discours ou écrit un article sans montrer cette belle passion, sans annoncer qu'il allait dissiper les équivoques. Que dis-je? Les dissiper ou les détruire, c'était trop peu; il fallait, il allait les « briser ». « Briser les équivoques » était le jeu de massacre favori auquel le chef du Sillon et sa troupe se livraient avec un entrain sans cesse rajeuni.

La lettre qu'on vient de lire devrait les convier à un nouvel exercice.

Car, on pourrait demander, par exemple : La Ligue de la Jeune-République n'est-elle pas le grand moyen nouveau imaginé par les anciens sillonnistes pour accomplir et faire triompher leur œuvre démocratique? Personne n'en peut douter; et pour le contester il faudrait déchirer toutes leurs déclarations.

Mais, tout récemment, à Versailles, n'a-t-on pas entendu Marc Sangnier expliquer « comment nous ne saurions garder nos espérances démocratiques si nous ne sentions vivace dans nos cœurs la vieille foi chrétienne »; M. Hoog, son principal lieutenant, exposer « à quel point l'œuvre démocratique a besoin des forces mêmes du christianisme »; et les prêtres présents leur dire « leur confiance et quel renouveau moral et chrétien ils attendent pour la France de leur œuvre démocratique »?

C'est donc avec le concours des protestants, des juifs et des libres-penseurs que la Jeune-République se promet d'obtenir ce renouveau moral et chrétien, indissolublement lié à l'œuvre démocratique pour laquelle ils ont besoin des forces mêmes du christianisme et qu'elle ne saurait accomplir si elle ne sentait vivace en son âme la vieille foi chrétienne?

Ne retrouve-t-on pas là, identiquement, le but et la méthode du « plus grand Sillon », tels que M. Sangnier et M. l'abbé Beaupin les exposèrent, en célébrant la collaboration d'hommes qui ne partageaient pas les convictions religieuses des apôtres du Sillon pour édifier ensemble une cité éprise de fraternité, de justice et d'idéal chrétien?

N'est-ce pas justement là ce que Pie X a si fortement réprouvé?

Allons, jeunes hommes, ne vous lassez pas; brisez, brisez les équivoques. Vous avez encore beaucoup à faire.

Les sillonnistes ne sont pas de ceux qui dénoncent l'*Action française* comme un péril pour l'Eglise et la patrie, n'est-ce pas, M. Hoog? Ce serait piquant de la part d'une ligue qui se fait mettre en train par des libres-penseurs.

VIEUX ERREMENTS : SIGNES NOUVEAUX.

A une époque où les tenants de l'*Action libérale* pouvaient encore avoir l'illusion de bien servir la cause religieuse par leur tactique, nous avons plus d'une fois signalé l'attitude moins excu-

sable de la *Croix* qui s'obstinait, dans ses statistiques électorales, à affubler du nom de *libéraux* tous les candidats catholiques quand elle ne pouvait pas leur donner celui de républicains.

Le temps a marché, mais la *Croix* ne varie pas. On lisait récemment dans la « Vendée catholique », à propos des élections aux Conseils Généraux :

> On me fait passer à l'instant une coupure de la *Croix* de Paris, d'après laquelle MM. de la Grandière, de Suzannet, le comte de Chabot, Colins et autres royalistes notoires sont élus comme *libéraux !* Jusqu'à mon ami Baudry-d'Asson fils, qui est rangé parmi les *libéraux !*... Ce grossier subterfuge des libéraux ne trompera personne en Vendée.

Que voulez-vous y faire? Ne demeure-t-il pas entendu que la sagesse défend d'enregistrer des succès catholiques ou monarchistes? Moyennant quoi il ne demeurera pas moins convenu qu'on marche bannière au vent.

Mais procédés et tactique valent la peine d'être considérés avec quelque détail. J'ai sous les yeux deux numéros d'un journal catholique de Vendée qui jouit de l'appui de l'autorité religieuse dans ce diocèse, l'*Etoile de la Vendée*. Le numéro du 3 août est l'appel aux électeurs et l'exposé des candidatures dans chaque canton. Celui du 17 août fait la statistique des résultats. Si on les compare l'un à l'autre, il apparaît clairement que l'appel aux catholiques est direct, mais qu'ensuite leurs succès sont inscrits au nom des libéraux.

Il est vrai que l'*Etoile de la Vendée*, dans son appel, s'applique à faire un dosage des convictions catholiques et des idées libérales. « Comme citoyens, comme catholiques surtout, vous avez le grand devoir de peser de toute votre influence sur le résultat du scrutin... D'un côté un programme libéral, patriote, d'ordre et de véritable progrès moral et intellectuel (on sent qu'il ne faut pas trop dire). Ceux qui le défendent veulent la liberté pour tous. Ils la donnent volontiers à leurs adversaires, mais ils la réclament énergiquement pour eux-mêmes... Or, vous en êtes convaincus, seuls, les candidats indépendants, libéraux (d'abord, bien entendu), catholiques, présentent les garanties nécessaires... »

Mais enfin, suivons l'*Etoile de la Vendée* à travers les cantons. Dans celui des Herbiers, où se présente le comte de Chabot : « Le canton des Herbiers est trop fidèle à son passé, trop catholique, trop indépendant, pour écouter la voix des persécuteurs religieux ». Le programme du comte de Chabot est d'ailleurs clair : « Mon programme est court; il peut se résumer en peu de mots. Respecter et défendre la religion; sauvegarder les intérêts du département... » Dans le canton de Saint-Fulgent, avec la candidature du comte du Suzannet, le Bloc n'aura rien à gagner : « Les catholiques du du canton de Saint-Fulgent ne sont pas près de se laisser entamer ». M. de Laveignais, à Poiré-sur-Vie, dit dans son programme : « Et vos écoles chrétiennes, furent-elles jamais plus nécessaires?... Catholiques, c'est la liberté des pères de famille que je défends; mes

adversaires sont les vôtres ». A Rocheservière, où se présente M. de La Grandière : depuis 1907, « les électeurs sont restés avec les mêmes convictions religieuses ». A Challans : « Les catholiques savent que M. Baudry d'Asson est fièrement un des leurs. ». A Montaigu, le candidat est M. de Carheil : « Nos lecteurs ont lu la profession de foi, si franchement catholique, du dévoué maire de Boufféré ». M. de Carheil termine sa profession de foi en disant : « Mettant la *Cause Religieuse au-dessus de tous les partis politiques*, gardant et reconnaissant à chacun le droit de conserver ses opinions personnelles, c'est comme *Catholique* que je pose ma candidature. » A Pouzanges : « Les catholiques du canton de Pouzanges manifesteront dimanche la fidélité inébranlable de leurs convictions en donnant au sympathique M. de Monti de Razé un nombre de voix considérable ». A la Mothe-Achard : Tous les catholiques iront au vote et déposeront un bulletin au nom de M. de La Rorthais, cet homme si dévoué, si loyal, qui défend leurs intérêts aussi bien que leurs convictions ». Je lis en effet dans son programme : « Avec vous, je réprouve les lois scolaires, parce qu'elles révoltent notre conscience de catholiques, citoyens français, comme les autres ». Aux Moutiers-les-Mauxfaits, M. P. de La Bassetière, « dans une profession de foi très nette, revendique hautement sa qualité de catholique ». Il commence sa profession de foi en disant : « Je suis catholique et nationaliste intégral ». A Saint-Gilles-sur-Vie, M. L. Puiroux déclare : « Désigné par l'Union conservatrice, catholique et libérale du canton... je suis Français, catholique et partisan de la liberté pour tous ».

On ne saurait reprocher à l'*Etoile de la Vendée* de recommander d'autres candidats de nuance libérale, dans les cantons où ils avaient chance de l'emporter sur les sectaires, encore qu'elle eût mieux agi en montrant moins de faveur pour leurs idées. Tel, le docteur Mignen, dans le canton des Essarts : « M. le docteur Mignen, nous sommes ainsi amenés à le dire, est un libéral au sens exact du mot. Il pratique ce qu'il dit si bien dans sa profession de foi : « Riche ou pauvre, indépendant ou non, tout homme est libre de ses actes, personne n'a le droit de l'asservir ». Partageant avec conviction les croyances de la majorité des électeurs du canton, il les défend avec vigueur au nom de la liberté, au nom même de cette liberté qu'il eût revendiqué hautement pour ceux qui, au point de vue des idées, ne pensent pas comme lui. Il représente les intérêts de tous et il n'a jamais failli à ce devoir ». Tel encore, M. P. Aulneau, à la Châtaigneraie : « Car à sa compétence reconnue, on se plaît à ajouter qu'il a constamment mis en pratique le plus grand libéralisme. Ennemi déclaré de tout passe-droit, de tout sectarisme, il a géré les affaires départementales avec une impartialité admirable. Tout est clair, tout est juste dans son passé ».

Mais voici l'heure de constater les succès et de classer les résultats. Ici les catholiques s'effacent complètement. Ils ne forment plus que l'appoint des libéraux, et, bon gré mal gré, la religieuse *Etoile de la Vendée* leur colle cette étiquette sur le visage. Je transcris :

Résultats des élections cantonales en 1913
comparés à ceux de la dernière consultation dans chaque canton

Récapitulation du Conseil Général.

Sur les dernières consultations de chaque canton :
Les Libéraux gagnent un siège et n'en perdent aucun.
Les Blocards perdent un siège et n'en gagnent aucun.
Les Libéraux gagnent 1.221 voix et en perdent 541 : gain net, 680 voix.
Les Blocards gagnent 47 voix et en perdent 1.277 : perte nette, 1.230 voix.
Les Libéraux ont obtenu en 1913, 25.743 voix contre 23.683 voix aux consultations précédentes.
Les Blocards ont obtenu en 1913, 16.246 voix contre 18.299 voix aux consultations précédentes.
La majorité des voix libérales passe de 5.384 à 9.497.

Récapitulation du Conseil d'Arrondissement.

Sur les dernières consultations de chaque canton :
Les Libéraux et les Blocards ne perdent et ne gagnent aucun siège.
Les Libéraux gagnent 1.299 voix et en perdent 697 : gain net, 602 voix.
Les Blocards gagnent 848 voix et en perdent 614 : gain net, 234 voix.
Les Libéraux ont obtenu en 1913, 21.443 voix contre 23.932 voix aux consultations précédentes.
Les Blocards ont obtenu en 1913, 20.157 voix contre 23.313 voix aux consultations précédentes.
La majorité des voix libérales passe de 610 à 1.286.

Récapitulation générale des élections cantonales.

Les Libéraux gagnent un siège au Conseil Général.
Les Libéraux gagnent 1.282 voix.
Les Libéraux ont obtenu en 1913, 47.186 voix contre 47.606 aux consultations précédentes.
Les Blocards perdent un siège au Conseil Général.
Les Blocards perdent 996 voix.
Les Blocards ont obtenu en 1913, 36.403 voix contre 41.612 aux consultations précédentes.

Enfin, cette constatation finale :

La majorité des voix LIBÉRALES passe de 5.994 à 10.783.

Ainsi, dans cette Vendée catholique, où les votes catholiques marquent cette magnifique progression, c'est à la cause *libérale* que le journal religieux du diocèse en attribue l'honneur et le profit. Il n'y a en présence que blocards et libéraux.
Qu'y a-t-il de changé depuis quatre ans?

De la Vendée, passons en Haute-Savoie. Là c'est un autre spectacle. On y voit la *Croix de la Haute-Savoie*, par excellence et par

définition le journal religieux du diocèse, faire campagne contre des candidats franchement catholiques, mais insuffisamment constitutionnels, en faveur d'autres candidats rachetant, paraît-il, par leur républicanisme un défaut absolu de sécurité au point de vue religieux.

Comment peut-on faire à ce point litière des recommandations pontificales!

Mais, pour comprendre jusqu'où est poussée l'absence de principes et l'anarchie dans les idées directrices, il faut rappeler d'abord les prescriptions de Monseigneur l'Evêque d'Annecy, en matière électorale, promulguant ces directions. L'article X des statuts des *Unions paroissiales* de la Haute-Savoie porte :

Les membres de l'Union paroissiale useront de tous les moyens légaux en leur pouvoir pour défendre et revendiquer, en toute occasion, les droits nécessaires à la vie normale de l'Eglise catholique.

Ils se placeront au-dessus et en dehors des partis qui divisent le pays, *fermement décidés à rester sur un terrain exclusivement religieux.*

.. *Ils ne soutiendront de leur vote que les candidats qui inscriront dans leur programme les points suivants que nous résumons* :

1) Statut légal pour l'Eglise catholique, conforme à sa divine constitution.

2) Liberté d'enseignement à tous les degrés et répartition proportionnelle des subsides de l'Etat entre toutes les écoles.

3) Liberté pour tous les citoyens de pratiquer leur religion sans être inquiétés.

Et, sans doute, la *Croix de la Haute-Savoie*, par son titre et par celui de journal « d'action catholique », était désignée la première pour observer et faire suivre ce programme.

Or, voici d'après ses propres textes et d'après nos informations, ce qui se passa dans les cantons de Sallanches et de Thônes.

Canton de Sallanches.

Le conseiller général sortant était M. Jules Challomel, avocat à la Cour d'appel de Paris, Président de l'Action Française pour la Savoie. M. Challomel est très bon catholique. Il va à Messes et à Vêpres, communie plusieurs fois par semaine.

Sans même l'avertir, quelque temps avant les élections, les libéraux manœuvrent, réunissent les maires du canton... et tout bonnement on débarque le royaliste catholique et on pose la candidature de M. le docteur Berthollet, qui ne va pas à la messe et n'a jamais donné signe de convictions religieuses. Il n'est pas sectaire, c'est tout là. Les maires et les curés marchent. Mais voici qui est mieux : La *Croix de la Haute-Savoie*, sans un mot de regret pour le départ de M. Challomel, annonce ainsi la candidature Berthollet : « M. le docteur Berthollet est patronné par tous les maires et adjoints du canton. Il réunira les voix de *tous les honnêtes gens* qui se comptent sur son nom ».

M. Berthollet réussit. La *Croix de la Haute-Savoie* a cette réflexion. « Dans la Haute-Savoie, les élections de dimanche indiquent, en

beaucoup de cantons, un louable effort des électeurs antiblocards. Ceux-ci toutefois perdent le siège de conseiller général du canton d'Annecy-Sud... A Sallanches, le candidat républicain indépendant, M. le docteur Berthollet, le *sympathique maire* de Sallanches, a été élu à une grosse majorité ».

Le concurrent de M. Berthollet, il faut le dire, était un sectaire.

Le correspondant de la *Croix de Paris* a été plus osé que cela. Il écrit : Sallanches : M. Berthollet, élu. *Siège gagné* (!!).

Canton d'Annecy-Sud.

Le conseiller sortant était M. Croland (la doublure de M. Delachenal, de Chambéry) qui se retire. Le prétexte, c'était qu'il est député et ne veut pas cumuler deux mandats!!! La vérité, croyons-nous, c'est qu'il a déplu aux catholiques tout court avec son libéralisme.

Les libéraux, pour le remplacer, choisissent M. Varray, qui, sans être sectaire, n'est pas croyant ni pratiquant. Je prends dans sa profession de foi les significatives phrases que voici : « Par caractère et *par raison*, je suis *indépendant* et ne suis lié à *aucune secte*, à aucun groupement... En politique, je suis guidé par l'idée générale du progressiste Poincaré; républicain, sans adjectif, je pose la république comme un axiome et j'en soutiendrai la formule, les *principes* et les *lois; défenseur de la suprématie du pouvoir civil* — partisan de la *liberté absolue de conscience* et adversaire de toute politique militante religieuse ou antireligieuse — partisan de l'enseignement scolaire obligatoire, de la liberté des enseignements et adversaire du monopole. Ecole officielle : laïque et neutre. Ecole privée : libre et inspectée, soumise à un même contrôle... »

Or, voici que la « Croix de la Haute-Savoie », *journal d'action catholique*, embouche la trompette : « M. le docteur Varay se présente contre M. Blanc. (M. Blanc était le candidat F.·. M.·. et très sectaire), avec la nuance Poincaré accentuée du côté de la liberté religieuse et de la liberté de l'école. M. le docteur Varay envoie ses enfants aux écoles libres d'Annecy... Quoique M. le docteur Varay ne soit pas le candidat de leurs rêves, les catholiques n'hésiteront pas. Les électeurs catholiques de la Chambre et du Sénat, le 17 janvier, ont voté pour M. Poincaré contre M. Pams; et personne ne les en a blâmés. Dimanche prochain, *avec plus de sécurité*, les catholiques d'Annecy-Sud voteront pour M. le docteur Varay, contre M. Blanc.

Canton de Thônes.

Thônes est le canton le plus catholique de la Haute-Savoie catholique. Le conseiller sortant était M. Michel, catholique, mais libéral, nuance Poincaré-Briand. Son attitude au conseil général avait été correcte, mais le canton se plaignait de son inaction et aussi de ses tendances. Il y avait gros à parier qu'il céderait la place à M. Dé-

pommier, dont la candidature inspirait toutes les craintes. Aussi, pour éviter une catastrophe et, d'ailleurs, pour soutenir certains intérêts matériels, un troisième candidat se présente, celui-là, catholique de la tête aux pieds, pas libéral du tout et ayant une teinte de royalisme. C'est M. Cuillery, maire des Clefs, très intelligent, qui eut une fière attitude au moment des inventaires.

Ici, nous assistons à quelque chose d'extraordinaire. La *Croix de la Haute-Savoie*, journal d'*Action catholique*, soutient envers et contre tout Michel et fait la guerre à M. Cuillery. Lisez bien : « Contre lui (Michel) un autre catholique, M. Eloi Cuillery, maire des Clefs, pose sa candidature. Celui-ci veut faire énormément de choses, même de celles qui ne sont pas du ressort du Conseil général... Du reste, si par impossible M. Cuillery parvenait à se faire élire, cette grande activité serait bien vite tranquillisée au Conseil général où, d'avoir été élu sous le manteau d'emprunt d'un républicain libéral, couleur qui n'est pas la sienne, le classerait tout de suite parmi les hommes qu'on ne prend pas au sérieux. »

Dans le numéro suivant, la *Croix* insiste et dit le fond de sa pensée : « ... Nous ne disons pas non plus que certaines coïncidences détonnent : la présence du candidat, en compagnie, comme adhérent aux assemblées royalistes, les camelots, cela détonne sous les couleurs de la république libérale ».

Résultat. Votants : 2.005. M. Michel : 515. M. Répommier : 448. M. CUILLERY : 992.

Mais voici qui dénote une certaine inconscience : L'élection faite, la *Croix* a l'audace d'écrire : « Nous sommes loin de regarder M. Cuillery, comme notre adversaire. Notre conduite à son égard est toute de loyauté. » Et voilà!!!

C'est toujours le jeu de l'*Action libérale*. Et le jeu de l'Action libérale ne change pas. L'*Univers* du 24 août en relève encore un exemple.

Le *Bulletin* de l'Action Libérale, numéro du 15 août, reproduit en le recommandant vivement à ses lecteurs un programme municipal établi par le président du Comité de l'A. L. P. de Reims, M. de Bruignac. Le *Bulletin* présente ce programme comme un idéal, dégagé des principes mêmes de l'Association, et il souhaite que tous les comités s'en inspirent. Nous ne sommes donc pas en face d'une initiative personnelle, c'est la pensée même de l'Association qu'on nous communique. Or, voici (entre autres choses remarquables) ce qui a trait à la liberté d'enseignement :

« LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — *Nous devons chercher à faire appliquer* » la loi actuelle de l'enseignement neutre, qui comporte le respect du pa» triotisme et des opinions religieuses. *Cette neutralité doit être bienveillante, la plupart des parents voulant en effet — nous le voyons par le nombre des enfants qui accomplissent leurs devoirs religieux, — avoir avant tout une base religieuse pour l'enseignement de la morale.*

Oui ou non, l'Action libérale est-elle un groupement progressiste purement et simplement, ou un groupement catholique? Sa propagande et son recru-

tement, elle les fait parmi les catholiques; son programme et son action sont progressistes. Comment! voilà toute la revendication scolaire de ces messieurs! Ils se sont ralliés même à cela, à *la loi actuelle de l'enseignement neutre*, au *simple respect des opinions religieuses!* Ils rejoignent déjà M. Barthou!

... Il plaît à M. de Bruignac de rédiger ainsi son programme scolaire, cela le regarde, il sait mieux que moi la doctrine de la Ligue dont il est un des principaux représentants. Ce qui me fâche, c'est que ce président de l'A. L. P. de Reims est aussi le vice-président de l'*Union diocésaine* de la même ville. A moins qu'il n'ait deux programmes, l'un comme libéral, l'autre comme catholique, je me demande à quels combats religieux il peut bien mener, avec le programme que je viens de citer, ses co-diocésains de Reims.

D'autre part, l'*Univers* a reçu de la Savoie cette intéressante communication :

« L'élection au conseil général de M. le marquis d'Oncieu de la Batie est un gros succès pour la Fédération catholique du cardinal Dubillard. Ce siège était très difficile à conquérir. Le candidat catholique avait pour concurrent au premier tour M. Périer, ancien ministre, président du conseil général, distributeur de toutes les faveurs gouvernementales, et au second tour le conseiller municipal le plus populaire et le plus modéré. M. d'Oncieu a vu employer contre lui les plus mauvais procédés électoraux. Cette opposition fait ressortir l'importance de sa victoire.

» Il s'est présenté comme catholique, pour Dieu et la Savoie catholique. Monarchistes et républicains se sont réunis autour de son programme. La Fédération catholique est entrée en fonction. Son président, le nouveau conseiller général, est monarchiste. Depuis qu'il a accepté la présidence, il s'est abstenu de toute participation active à la politique royaliste; sans rien abdiquer cependant de ses convictions. Sa loyauté durant la campagne électorale lui a valu l'estime de tous, et en particulier de ses adversaires socialistes. Son exemple montre l'inutilité de la tactique du renoncement. Il a réussi, en restant lui-même.

» Les gens du Bloc ne se font aucune illusion. Le succès de M. le marquis d'Oncieu est le commencement de leurs défaites en Savoie. Son Eminence le cardinal Dubillard a vu très juste, en organisant, dès son arrivée à Chambéry, sa fédération catholique ».

Encore un *libéral* de plus. Mais bravo pour la Fédération catholique!

« PAR TOUS LES MOYENS »

L'*Action française* contre laquelle on fait arme de cette devise répondrait peut-être avec raison que ses adversaires démocrates l'ont eux-mêmes encore plus clairement adoptée qu'elle dans la guerre qu'ils lui font. Nous n'avons point à répondre pour elle dans un débat où les doctrines de quelques-uns de ses chefs justifient malheureusement, non pas, certes, les machinations contre ce groupement, mais de graves critiques contre ces doctrines de quelques-uns.

Il faut cependant stigmatiser l'un ou l'autre des procédés par lesquels

on s'efforce de déshonorer l'*Action française* et les catholiques soupçonnés, à tort ou à raison, de lui être favorables.

Nous avons sous les yeux une feuille de propagande, de quatre pages, format romain, où l'on s'efforce de démontrer, d'après des sources bien connues, que l'*Action française* travaille à la ruine de la religion.

Cette feuille n'est pas signée. Mais nous savons de bonne source quel en est l'auteur. Il n'est pas de ceux dont on connaît déjà les écrits sur cette matière. C'est un prêtre démocrate. On le reconnaîtra d'ailleurs facilement au passage, cité plus bas, relatif aux élections de 1898.

Mais, si ce factum n'est pas signé, il porte du moins le nom et l'adresse du vendeur. De sorte que, si quelqu'un de ceux mis en cause estime devoir chercher un répondant pour les calomnies à son adresse, il saurait où le trouver. « *Cette feuille est en vente, franco, chez M.. Furvingler, 34, rue Lhomond, à Paris.* — 25 fr. le mille, 3 fr. le cent. Prière d'envoyer le prix avec la commande. »

Je relève seulement en passant, comme indice d'un scrupuleux souci de la vérité, que M. J. Soury est rangé parmi les rédacteurs de la Revue de l'*Action française*, et M. Puyo, classé parmi ceux qui « sont formellement athées et s'en vantent. » Le président des camelots est, croyons-nous, catholique très pratiquant.

En passant aussi, je cueille ce trait inédit. « Ils (les groupes d'Action française) se mêlent à toutes leurs fêtes (des catholiques) pour faire croire qu'elles sont à eux. On les a vus, récemment, dans une commune voisine de Paris, obliger les jeunes filles de l'Association des Enfants de Marie, à les suivre dans leur réunion, en leur disant : Puisque vous êtes catholiques, il faut venir avec nous, il n'y a que nous qui puissions défendre la religion contre la République. — *Plusieurs parents, indignés de tant d'audace, ont porté plainte au Parquet, pour détournement de mineures.*

Mais voici qui ne saurait être dénoncé avec assez d'indignation. C'est la partie intitulée : « Le mal de 1898 ». Le rédacteur de cette pièce infâme, qui, n'osant pas la signer, cherche quelqu'un qui lui prête son nom, ne s'est pas aperçu qu'il allait se découvrir lui-même dans ces lignes.

Hélas! les catholiques devraient bien, au moins, profiter des leçons qu'ils ont reçues assez récemment. Elles ont été assez amères, humiliantes, désastreuses, pour ne pas être perdues.

Si M. Rocafort, le meneur de l'*Univers*, qui a présenté naguère M. Maurras aux lecteurs de l'*Univers* comme un petit Père de l'Eglise, a pour but, comme plusieurs le prétendent, de mystifier le clergé et les catholiques, *c'est alors un nouveau Leo Taxil.* L'histoire lugubre de ce personnage n'aurait-elle donc profité à personne? Est-il permis de remettre ainsi nos intérêts les plus graves au premier aventurier qui se présente?

M. Henri Bazire a démontré que M. Rocafort fut républicain anticlérical dans l'Union libérale, puis républicain catholique dans l'Action libérale, avec autant d'ardeur qu'il est maintenant antirépublicain dans l'Action française.

Et s'il est un homme sincère, mais imprudent, de politique intéressée, et incapable de diriger les opérations dont il a pris ou reçu la direction, ne savons-nous pas que c'est ainsi, par des maladresses identiques, qu'on nous jeta, en 1898, dans la gueule du loup?

Ici échappe au rédacteur le couplet bien connu sur les élections de 1898, dont sa marotte explique seule l'insertion.

Oui, c'est en 1898 que des catholiques de bonne foi, mais absolument incapables, préparèrent eux-mêmes le ministère Waldeck-Rousseau, avec les lois contre les écoles chrétiennes et la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est une histoire lamentable, mais absolument vraie.

Ils disaient : « Dans telle circonscription où se présentent deux candidats, l'un sectaire et l'autre républicain modéré ou nationaliste, nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre, il nous en faut un autre qui soit un catholique ».

Mais les électeurs, qui savent bien se renseigner, s'apercevaient vite que cet autre était un royaliste, se disant seulement catholique. Si ce dernier ne s'était pas présenté, ou s'il s'était retiré au second tour, ils auraient voté pour le modéré et il aurait été élu. Le contraire arriva : une partie des voix antisectaires alla au royaliste et le sectaire triompha. Il y eut ainsi 68 sectaires élus, là où il était facile d'avoir des modérés. Il se trouva ainsi à la Chambre, 68 sectaires de plus pour voter les lois de Waldeck-Rousseau et de Combes, et 68 modérés de moins pour les combattre.

On dit que les farces de Léo Taxil contribuèrent aussi à ce pernicieux résultat, qui nous a valu la persécution religieuse de ces douze dernières années. Les gens sérieux disaient : « Décidément les catholiques sont trop bêtes, nous n'en voulons pas ».

Quoi qu'il en soit de ce point, nous recommençons ces deux tristes expériences.

C'était pour amener ceci :

M. Rocafort est-il un nouveau Léo Taxil, je n'en sais rien, mais il en a bien l'air. Il est un fonctionnaire de l'Etat persécuteur de la Religion, et l'Etat le soutient dans son rôle de cardinal laïque, grand électeur des catholiques. Evidemment, c'est qu'il fait les affaires de l'Etat et de la Franc-Maçonnerie, tout comme Léo Taxil, afin de discréditer et de rouler les catholiques.

De plus, il est professeur de l'Université, qui enseigne tant d'erreurs à la jeunesse de France, et dans ce journal l'*Univers*, où il parle comme un Préfet de la Congrégation de l'Index, il ne dit jamais un mot contre les erreurs de cette Université; il ne cesse, au contraire, d'y combattre les Universités catholiques et les plus vaillants défenseurs de l'Eglise. Quelle confiance un tel homme peut-il mériter?

M. Bazire a fait école.

LA LISTE DES FUTURS PAPES

D'après le *Nouvelliste de Lyon*, du 27 août :

M. de Poli vient de publier une curieuse prophétie attribuée à un moine de Padoue, mort nonagénaire au lendemain de l'exaltation de Léon XII. Cette prophétie contient la liste nominative des dix derniers Papes, à com-

mencer par le Pape actuel, et c'est ce qui la distingue de celle de saint Malachie, très connue celle-là, où les Papes ne sont désignés que par des devises. D'ailleurs, ces devises sont reproduites et brièvement paraphrasées dans la prophétie du moine de Padoue.

Ce n'est pas d'hier que M. de Poli a fait la découverte de ce document. La « Revue des Questions archéologiques, historiques », nº de mars-avril 1899, contient un long et remarquable article du même M. de Poli, commentant et expliquant cette prophétie. On peut lire ladite Revue à la Bibliothèque nationale.

Détail surprenant :

Au moment où parut l'article que nous signalons, le Pape Léon XIII, désigné par la devise « Lumen in cœlo », régnait encore, et son successeur, le Souverain-Pontife Pie X, actuellement régnant, que la prophétie de saint Malachie appelle « Ignis ardens » (le Feu ardent), alors Patriarche de Venise, ne devait être élu que quatre ans plus tard.

Or, non seulement le Pape Léon XIII est nommé, ainsi que ses successeurs, dans le document en question, mais « le Pape Pie X y est annoncé par son nom de Pie X », QUATRE ANS AVANT son élection et du vivant de son illustre prédécesseur.

Si tout le document est d'une aussi exacte précision, le prochain Pape, — « Religio depopulata », — portera le vocable de Paul VI. Une « Ligue italienne » se formera sans doute pour le défendre.

Donc, voulez-vous connaître par leurs noms et par ce qui caractérisera particulièrement leurs règnes les neuf successeurs de Pie X, dont le dernier assistera par conséquent à la fin du monde? Lisez :

PAUL VI. — « Voici la religion dévastée par la race très cruelle de Satan. Notre Saint-Père Paul VI. Debout la ligue italienne! »

PIE XI — « Voici la foi intrépide et le massacre prédit, la victoire sainte très assurée. Notre Très Saint-Père Pie XI, roi d'Italie. Que la cité sainte ait foi en ses mérites! »

GRÉGOIRE XVII. — « Tu es le pasteur angélique de Rome, ô docteur bienveillant, ô père très indulgent! Salut, Grégoire XVII, père saint, pasteur nécessaire! »

PAUL VII. — « Salut, savant pasteur et pilote très sage du peuple romain. Notre Très Saint-Père Paul VII. Voilà donc revenue la paix parfaite ».

CLÉMENT XV. — « Voici la fleur des fleurs, voici le lis couronnant les vertus de sa patrie et les actes très saints prédits dans le Seigneur. Notre Très Saint-Père Clément XV. Toi, Rome, sa fille, vénère le roi de paix ».

PIE XII. — « De la moitié de la lune procède ce Pape envoyé à Rome par le docteur divin. Salut à notre bien-aimé Père Pie XII, très saint médiateur, future victime ».

GRÉGOIRE XVIII. — « Grâce à un excellent labeur du soleil, la terre nourrit le troupeau dévoué d'un pasteur très saint. Notre Très Saint-Père Grégoire XVIII, prêtre admirable ».

LÉON XIV. — « De la gloire de l'olivier du Seigneur. Oh! quel messager de paix, oh! quel protecteur tout rempli de bonté! Le Pape Léon XIV, monarque énergique, glorieux règne ».

PIERRE II, dernier Pape. — « Dans cette désolation suprême du monde siégera Pierre de Rome, dernier pontife du vrai Dieu. Rome criminelle sera détruite, et le juge redoutable jugera toutes les nations ».

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE — 1.619-a

LE CARDINAL LAVIGERIE
ET SON ACTION POLITIQUE

Ce titre est celui d'un ouvrage que M. l'abbé Tournier vient de consacrer au cardinal Lavigerie et qui est une thèse de doctorat. Héritier de son oncle, l'évêque titulaire d'Hippone, qui fut l'exécuteur testamentaire du cardinal, l'auteur a eu à sa disposition des documents précieux tirés des papiers de l'illustre personnage. M. Flourens, ancien directeur des cultes, lui en a procuré d'autres. Les héritiers de M. Keller et de M. E. Veuillot lui ont permis de publier les lettres de leurs pères; aussi le livre de M. Tournier est riche d'inédit. C'est son plus grand mérite.

On ne peut faire un reproche au panégyriste de partager les vues de son héros, mais le temps qui s'est écoulé depuis les événements qu'il raconte, l'étude des faits et la réflexion auraient dû rendre ses jugements plus équitables et lui faire éviter des injustices pour lesquelles l'ignorance de l'historien serait une faible excuse (1).

Il ne faut pas lui demander non plus une grande sûreté théologique. D'après lui, Léon XIII, dans l'Encyclique *Immortale Dei*, où il condamne si fortement les principes du droit nouveau, « apportait cependant certains tempéraments au *Syllabus* », toutefois, ajoute-t-il, « sans glorifier le libéralisme » (p. 236). Heureux correctif. Mais cela explique que « les libéraux étaient joyeux » (p. 238). C'est oublier seulement que Léon XIII avait écrit : « De la même manière, Pie IX, chaque fois que l'occasion s'en présenta, a condamné les fausses opinions les plus en vogue, et ensuite il en fit un recueil, afin que, dans un tel déluge d'erreurs, les catholiques eussent une direction sûre. »

Mais nous n'écrivons point une critique du livre de M. Tournier. Notre but est d'utiliser les renseignements qu'il fournit, pour esquisser la physionomie du grand homme d'Eglise dont il raconte la carrière et étudier son action politique.

---

1. M. Tournier dit, par exemple, au sujet de l'opposition de Paul de Cassagnac au Ralliement. « Etait-il pour le Roi, pour l'Empereur ou pour le Pape? On n'en savait trop rien. Cassagnac, lui-même, dans toute cette campagne, ne s'était jamais posé la question. Il combattait de parti pris la République. Cela lui suffisait amplement » (p. 308). On ne saurait travestir plus complètement un homme et son caractère. Paul de Cassagnac avait écrit cent fois depuis quinze ans qu'il était catholique d'abord, monarchiste ensuite, et, en troisième lieu, impérialiste. Sa conduite politique fut toujours conforme à cette hiérarchie de ses principes, et, malgré la violence de son opposition à un gouvernement antireligieux et antinational, il s'est toujours montré, à la tribune et dans les élections, prêt à faire tous les sacrifices politiques que les intérêts supérieurs du pays pouvaient exiger. En quoi il était parfaitement logique avec lui-même.

I. — Le Cardinal Lavigerie.

Le cardinal Charles-Martial Allemand-Lavigerie, naquit le 31 octobre 1825, à Bayonne. Après un an d'études au petit séminaire de Larressore, il fut confié à l'abbé Dupanloup et acheva ses humanités à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris. Il y eut pour condisciples la plupart des futurs prélats de France : La Tour d'Auvergne, Langénieux, Foulon, Coullié, etc... En 1843, il alla faire ses deux ans de philosophie scolastique dans la maison d'Issy, dirigée par des Sulpiciens, puis, en 1845, sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice. En 1846, il passa à l'Ecole des Carmes, pour se préparer aux grades académiques. Il y rencontra encore des ecclésiastiques qui illustrèrent l'Eglise : les abbés Bourret, Hugonin, Freppel, etc... La soutenance de ses thèses le mit en rapports avec Mgr Maret, qui favorisa son entrée dans la vie et devint un de ses amis les plus dévoués.

L'abbé Lavigerie avait été ordonné prêtre le 29 juin 1849. Il fut d'abord aumônier de couvent et chargé de conférences latines aux Carmes. En 1857, il prend part aux épreuves pour une chapellenie de Sainte-Geneviève. Classé premier, il est chargé de la suppléance d'une chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. Peu après, on le met à la tête de l'Œuvre des Ecoles d'Orient récemment fondée. Un voyage en Syrie et en Palestine, après les massacres du Liban, lui découvre un monde nouveau. Il trouva sur les routes de Syrie, comme il le dit plus tard, son chemin de Damas. Bientôt une autre circonstance vint encore aider à sa formation politico-religieuse. L'auditorat de Rote, pour la France, venait d'être vacant. A Rome, on jeta les yeux sur l'abbé Lavigerie. Il ne resta qu'un an et demi à la cour pontificale. Le 25 mars 1863, il fut choisi pour l'évêché de Nancy, en remplacement de Mgr Darboy, appelé à l'archevêché de Paris. Il était prêt à jouer un rôle public. Son séjour à Nancy fut de quatre ans. Ce n'était encore qu'un prélude. Le 12 mai 1867, Mgr Lavigerie, sollicité par le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, qui l'avait connu à Nancy, était nommé archevêque d'Alger. Il fut créé cardinal en 1882, et mourut le 26 novembre 1892.

« Comme apôtre, — écrit le comte d'Haussonville, — le cardinal » Lavigerie partagea ses efforts entre deux grandes œuvres : la So- » ciété anti-esclavagiste et les Missions d'Afrique. Il ne voulut pas » laisser à la patrie de Wilberforce l'honneur de témoigner seule » de son intérêt en faveur de cette noble cause de l'abolition de » l'esclavage. Il continua et reprit en France la tradition du duc » Victor de Broglie, de Gustave de Beaumont, d'Augustin Cochin. » Il fut un de ceux qui répondirent avec le plus d'ardeur à l'appel

» qu'en 1888 Léon XIII adressa au monde chrétien. Au congrès anti-
» esclavagiste de Londres, il prononça un magnifique discours sur
» l'esclavage africain. Mais son vrai titre de gloire est d'être le
» père de la Société des missionnaires d'Alger, plus connus sous
» le nom de Pères Blancs. Je ne saurais, dans ce cadre étroit d'un
» article, énumérer tous les services rendus par cette Société qui,
» fondée en 1868, n'a pas tardé à s'avancer dans le Sahara, à de-
» vancer la France en Tunisie, à pénétrer jusqu'au Soudan en 1875
» et jusqu'au Nyanza en 1878. Lorsqu'en 1896, l'Académie des scien-
» ces naturelles a pour la première fois décerné le grand prix Au-
» diffred, destiné à récompenser les actes de dévouement, le rappor-
» teur eut soin de dire que « l'honneur d'avoir conçu la pensée de
» l'Ordre qui s'est montré capable en quelques années de faire de
» si grandes choses appartenait en entier au cardinal Lavigerie. »
» Cet Ordre a résisté à la tourmente qui a dispersé les autres; il
» est encore populaire aujourd'hui dans toute l'Afrique et suffirait
» à faire vivre la mémoire de son fondateur. »

A considérer le rôle du cardinal Lavigerie sous cet aspect, nul ne contestera qu'il se montra grand évêque missionnaire et grand Français. Mais le but principal de M. Tournier est de le proposer sous un autre jour à l'admiration et à la reconnaissance des catholiques. Le titre de son livre l'indique. C'est au moins l'union de son rôle politique à son ministère pastoral et évangélique qui le lui fait présenter comme l'un des hommes les plus « extraordinaires » de la fin du XIXe siècle. C'est l'action politique du cardinal dont il retrace et éclaire l'histoire qui le fait l'appeler, en terminant, « un véritable homme d'Etat ecclésiastique. » A ses yeux, elle efface presque les autres travaux de l'illustre prélat, dont les aptitudes les plus remarquables auraient été pour ce rôle d'homme d'Etat ecclésiastique : « En me limitant dans ce travail au rôle politique du cardinal Lavigerie, j'ai voulu lever le voile qui cache en grande partie son œuvre *peut-être la plus importante et pour laquelle il était le mieux doué* » (p. VIII).

Laissons à l'histoire le soin d'exercer un contrôle définitif sur cette appréciation. Qu'il nous suffise de recueillir d'abord les traits qui constituent le caractère du personnage et de le suivre ensuite dans son action.

Dès la première page, la biographie marque le plus saillant, et non le moins curieux de ces traits. « Ouvert à toutes les spécula-
» tions de la pensée humaine, doué d'un bon sens pratique qui
» excellait à tirer tout le parti possible des hommes, des choses
» et des circonstances, poussé par un besoin impérieux de se dépenser,
» il ne pouvait pas assister en spectateur inactif aux pièces qui
» se jouaient sur la scène du monde. *Il voulait aussi avoir son*

» *rôle*. Il en a eu même plusieurs, car il a entrepris des travaux de » toutes sortes. »

Le cardinal Lavigerie voulut avoir son rôle, son rôle politique comme homme d'Eglise. Bien différent en cela de tant d'autres illustres et saints personnages appelés par Dieu à exercer une haute mission dans l'Eglise et à servir de guides aux peuples, mais à qui il fallut faire violence pour les déterminer à accepter des responsabilités devant lesquelles ils tremblaient, Mgr Lavigerie alla résolument au-devant de celles-ci. Il en fut ambitieux.

« Il avait eu un moment la pensée, dès 1867, de pousser Napoléon III à installer auprès du Saint-Siège un ambassadeur ecclésiastique, et à le choisir pour occuper ce poste important » (p. 33).

L'Empire était tombé. Les divisions entre les partis politiques et entre libéraux et ultramontains, pendant les années qui suivirent la formation de l'Assemblée nationale, redoublèrent son désir d'exercer une action propre selon lui à prévenir les funestes conséquences qu'il prévoyait pour l'Eglise de France. « Pour éclairer le Saint-Siège sur » nos véritables intérêts religieux, il reprit, en 1875, un de ses rêves » depuis longtemps caressé : être cardinal et résider à Rome pour » représenter l'Eglise de France. La mort de S. Em. le cardinal Ma- » thieu, archevêque de Besançon, survenue en juillet, lui en donnait » l'occasion et l'espérance. Mgr Maret, qui affectionnait beaucoup » l'archevêque d'Alger et était au courant de ses désirs, prit la » liberté d'écrire au ministre des Cultes pour proposer Mgr Lavigerie » en remplacement du défunt cardinal (p. 457).

» En même temps qu'il écrivait à M. Wallon, ministre, Mgr Maret » avertissait Mgr Lavigerie de son acte et il ajoutait : « Je me suis » bien gardé de toucher à la question de la résidence à Rome. Elle » deviendra facile, si nos premiers désirs réussissent. »

De son côté, Mgr Lavigerie, qui était à Biarritz, exprima à M. Tardif, conseiller d'Etat, directeur général des Cultes, ses pensées sur la lettre de Mgr Maret.

« Bien que les termes mêmes de cette dépêche suffisent pour ex- » clure la pensée que j'aie pu y participer en quoi que ce soit, je » crois devoir vous prier, cependant, de vouloir bien, si l'occasion » s'en présente, dire à M. le Ministre combien je regrette cette dé- » marche.

» Je ne puis, en effet, songer à prendre la succession du cardinal » Mathieu, à Besançon, lors même qu'elle me serait offerte. Il y » a là trop de travail pour l'état actuel de ma santé et pas assez » d'importance pour me décider à y risquer ma vie. Mourir pour » mourir, je préfère, les choses étant ce qu'elles sont, mourir à Alger » qu'à Besançon.

» Devenir cardinal pour rester à Alger, ne se comprendrait pas » davantage, dans les temps actuels. Il ne resterait donc qu'une seule

» hypothèse, celle de quitter mon siège pour aller résider à Rome. » Vous savez qu'en principe je suis convaincu de la nécessité de » cette mesure, et, en fait, c'est peut-être tout ce que je puis faire » de mieux pour longtemps. Mais sera-ce la pensée du ministre, celle » du pouvoir? » (pp. 44-45).

La combinaison proposée par Mgr Lavigerie avait vivement frappé M. Wallon. Il en conféra avec ses collègues. Mais le projet n'aboutit pas. Il rencontra un obstacle insurmontable dans l'opposition du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, qui avait eu, en Algérie, de graves démêlés avec Mgr Lavigerie au sujet de l'évangélisation des Arabes. « C'est ce qui découragea finalement Mgr Lavi- » gerie. Puisqu'il ne pouvait arriver à son but par ce moyen, il » eut une autre combinaison. Il donnerait sa démission, prétextant » que sa santé était chancelante, et qu'il se consacrerait à ses mis- » sions. Il demanderait une pension de 10.000 francs et il irait » vivre à Rome. Avec son esprit d'initiative, sa grande activité, ses » remarquables qualités politiques et diplomatiques, il y prendrait une » importance considérable, deviendrait cardinal et jouerait enfin le » rôle, tant désiré, de conciliateur entre la France et le Saint-Siège. » Le 1er janvier 1877, il avertissait M. Tardif de ses intentions. Il » renseigna aussi le nonce, mais en spécifiant bien qu'il ne démis- » sionnerait qu'après que tout aurait été réglé tant de la part du » Saint-Siège que de l'Etat. Il mettait encore le cardinal secrétaire » d'Etat au courant de sa résolution. Cette combinaison ne réussit pas » plus que les précédentes » (pp. 45-46).

» Son heure n'avait pas sonné, mais elle n'était pas éloignée. »

Le maréchal de Mac-Mahon fut acculé à la retraite. Le 30 janvier 1879, il donnait sa démission. Pour Mgr Lavigerie, l'obstacle insurmontable à tous ses desseins s'évanouissait. Déjà, le 7 février 1878, Pie IX avait terminé son long pontificat, et le conclave avait porté son choix sur le cardinal Joachim Pecci qui avait pris le nom de Léon XIII. L'archevêque d'Alger allait enfin pouvoir exercer une action politique.

Mais la pourpre était indispensable pour avoir qualité de s'occuper extérieurement des intérêts généraux de l'Eglise. Mgr Lavigerie ne se lassa pas de la poursuivre. La question de cette promotion au cardinalat avait été déjà posée en 1878, dès le commencement du pontificat de Léon XIII. Le Gouvernement avait fait savoir à Rome que le choix de l'archevêque d'Alger serait très agréé par lui. Mais le maréchal de Mac-Mahon vivait encore. Ce fut Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui fut créé cardinal à la place du prélat africain, mais il ne resta pas longtemps dans sa nouvelle dignité, car en 1880, il était subitement enlevé par la mort.

Ici s'ouvre une nouvelle série de démarches qui forment un épisode curieux.

De Rome, où il se trouvait quand on apprit la mort imprévue du cardinal Pie, « Mgr Lavigerie écrivit à son vicaire général, Mgr » Gillard, qui était à Paris, et il le pria d'agir immédiatement auprès » du Gouvernement afin que celui-ci prît lui-même l'initiative de le » proposer au Saint-Père. Mgr Gillard envoya une note pressante au » directeur général des Cultes, au nom des évêques et du clergé de » l'Algérie, pour pousser à cette promotion.

» Mgr Maret, qui était également à Rome, écrivait dans le même » sens à M. Flourens. Le nonce et M. Flourens étaient déjà acquis » à cette promotion. La question fut donc reprise. Le directeur gé- » néral des Cultes rallia complètement à cette cause le président de » la République, puis Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des Affaires » étrangères, Jules Ferry, Constans et le président de la Chambre, » Gambetta. (pp. 119-120)....

« ... Mais le Vatican fit encore traîner les choses en longueur pendant » plusieurs mois. Certains cardinaux regardaient d'un œil inquiet cette » promotion qui augmenterait l'influence déjà très grande de l'arche- » vêque d'Alger et ils cherchaient à la retarder. Les élections légis- » latives qui eurent lieu au mois d'août 1881 et, après les élections, » l'arrivée du ministère Gambetta, furent encore de nouvelles causes » de surseoir à la nomination. »

L'archevêque d'Alger souffrait de ces lenteurs. Il réclamait des renseignements et pressait ses amis. Mgr Puyol, qu'il avait fait nommer Supérieur de Saint-Louis des Français, rendant compte de l'état de l'affaire et des esprits, lui mandait : « Le cardinal de Falloux » me charge de vous transmettre ses meilleurs souvenirs. Il consi- » dère votre promotion comme acquise, mais il vous demande de » vouloir bien prendre patience, quelque temps encore, avec sérénité. » Vous avez affaire à des gens qui n'aiment pas qu'en telle ma- » nière on leur pousse les mains. Ils ont cru qu'en dernier lieu » vous avez eu l'intention de peser sur eux. Le cardinal de Fal- » loux pense qu'ils sont aujourd'hui effarouchés et qu'il y a lieu » de ne pas reparaître. Mais, à son avis, la chose doit se faire à brève » échéance... » (p. 121).

Ce conseil n'était pas inutile. Il fut confirmé par une lettre du nonce :

« Je remercie Votre Grandeur pour sa bonne et si intéressante lettre. » Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux de » vous posséder ici, mais pour le moment je n'ose pas vous en- » gager à venir me voir; car, comme j'ai lieu de croire (chose que » je vous prie de garder pour vous seul) que les nouveaux venus » s'intéressent à vous comme les prédécesseurs, votre arrivée, soit » ici, soit à Rome, pourrait être interprétée d'une façon désagréable, » non seulement par les adversaires de gauche, mais aussi par les » excessifs de droite, qui, comme vous le voyez, n'épargnent pas

» les évêques. D'ailleurs vous pouvez agir là-bas et continuer à faire » le bien, seulement il est désirable pour vous que vous restiez dans » l'ombre pour le quart d'heure » (p. 122).

C'était l'heure du grand ministère Gambetta, avec lequel Paul Bert entrait au ministère des Cultes, armé d'un programme franchement hostile à l'Eglise. Au Vatican, on y voyait une raison de plus d'observer une prudence absolue. Les démarches de Mgr Lavigerie auraient donc été très mal comprises.

Mais le « grand ministère » ne dura que quelques semaines; Gambetta fut renversé le 14 janvier. Le 20, M. Grévy confiait la présidence du Conseil à M. de Freycinet. Les négociations pour l'obtention du chapeau furent alors poussées cette fois avec succès. Le 19 mars, Mgr Lavigerie reçut enfin un télégramme du cardinal Jacobini, le nouveau secrétaire d'Etat. C'était l'annonce de sa promotion au cardinalat. Le cardinal Lavigerie devenait homme d'Etat ecclésiastique. Il avait désormais le droit et le devoir de s'occuper des affaires générales de l'Eglise.

Quelles dispositions générales d'esprit devait-il y apporter? Son biographe nous apprend que, dès les premières années de son épiscopat, son attitude devant les événements et ses relations avec les libéraux « l'avaient aussitôt fait noter pour libéral » (p. 11).

En juin 1864, on procédait aux élections des Conseils généraux. L'évêque de Nancy saisit cette occasion pour adresser à son clergé une lettre circulaire où il lui recommandait de ne pas se mêler aux divisions des partis, car il se devait à tous, et lui rappelait que l'Eglise n'a pas d'autre drapeau et d'autre devise que : Charité. Pour faire comprendre la véritable portée de cet acte et de l'abstention recommandée, M. Tournier ajoute : « Il ne faut pas oublier, » qu'à ce moment, le clergé et les catholiques, en grande partie, » se montraient hostiles à la *politique italienne* de l'Empereur et » faisaient une vive opposition. Mais, pour Mgr Lavigerie, se tenir » en dehors des luttes de parti, pratiquer la conciliation entre les » différents adversaires, c'était deux principes politiques qui ne varie- » ront jamais. Il en ajoutera un troisième : accepter toujours le » gouvernement établi » (p. 11).

D'autres actes du prélat avaient été signalés à Rome. Mgr Lavigerie apprit, par une lettre du cardinal Antonelli (13 août 1864), que Pie IX, dans une audience, « avait dit que l'évêque de Nancy appartenait » au groupe de personnes qui s'efforçaient d'aller contre les princi- » pes romains » (p. 12).

Son attitude, quand, peu après, parurent l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, n'était pas faite pour dissiper complètement cette prévention.

« Mgr Lavigerie fut *réellement mis à l'épreuve dans ses idées politiques.*

« La doctrine exposée dans l'encyclique et les propositions contenues dans le Syllabus étaient absolues. Les tendances modernes étaient combattues avec une vive énergie. *Suivre la direction pontificale à la lettre était rien moins que convier les catholiques à une opposition intransigeante contre l'opinion et gouvernements établis.*

» Mgr Lavigerie n'en approuvait pas tous les points. Quelle attitude devait-il prendre ? Il se tint d'abord sur la réserve. Il attendit d'abord un mois avant d'aborder ce sujet.

« Vous connaissez déjà par la voie de la presse, écrivit-il à ses prêtres, le 11 janvier 1865, et tous les fidèles du diocèse connaissent également la récente encyclique de Notre Saint-Père le Pape... Je me propose de revenir plus tard sur les questions si graves qui s'agitent en ce moment, dans les esprits, à l'occasion de cet acte solennel du Saint-Siège. Je ne crois pas le moment venu. » Et il n'en parla que dans son mandement de carême. Il fit l'historique de la question, il constata le combat, mais il ne se prononça pas entre les combattants : « A côté des passions qui se sont manifestées dans la presse antichrétienne, nous avons eu à regretter des conflits malheureux entre le Saint-Siège et plusieurs gouvernements catholiques, conflits pour la cessation desquels tous les esprits sages font des vœux, car il est d'expérience que l'Eglise et l'Etat ont également à perdre à ces dissensions douloureuses. »

« Pour atténuer l'effet que produirait certainement, à Rome, le retard de sa lettre et de son adhésion *modérée* à l'encyclique, il s'était d'abord fait déclarer malade, ensuite il condamna une brochure publiée contre la liturgie romaine et fit adopter, dans son diocèse, le cérémonial romain (pp. 12-13).

M. Tournier ajoute que la lettre « ne déplut pas trop » à Rome.

Quand vint le concile du Vatican, l'archevêque d'Alger « toujours soucieux de tenir un juste équilibre entre les différents partis, s'écarta, même au prix du sacrifice de l'amitié (1) des anti-infaillibilistes et des infaillibilistes à outrance » (p. 30).

Il était bien d'avis, qu'après tant de débats et de contradictions, le Concile ne pouvait omettre de traiter cette question, mais la solution devait être mitigée. Dans une lettre au cardinal Antonelli, le 17 janvier 1869, il exposait ses vues, que M. Tournier résume ainsi :

« Il combattait dans sa lettre le projet de ceux qui voulaient que le Pape lui-même ou la Commission des vœux, approuvée par le Pape, prissent l'initiative d'une telle définition; il n'approuvait pas non plus ceux qui désiraient un décret nouveau. Il proposait un plan

1. Allusion à son désaccord avec Mgr Maret, d'où résulta une interruption passagère de rapports entre eux.

» différent. Il était d'avis qu'un ou plusieurs évêques introduisissent, » dans la discussion sur l'Eglise et le Souverain Pontife, la question » de l'infaillibilité. Que la Commission rappelât alors et offrît d'inter- » préter un décret comme celui du Concile de Florence relatif au » Souverain Pontife. On donnerait une interprétation authentique et » nette de ce décret dans le sens de l'infaillibilité. Il en donnait » même la formule : formule modérée, conciliante. — « Cette for- » mule, je le sais, serait acceptée par les évêques les plus déclarés par- » tisans de l'infaillibilité. Elle le serait également, à cause de sa » netteté relativement aux conditions de l'infaillibilité, par les neuf » dixièmes des opposants actuels... » (pp. 32-33).

Ces dernières lignes accusent un nouveau trait du caractère du cardinal Lavigerie. Il ne doutait pas d'avoir découvert à lui seul la vraie et la seule bonne solution dont la recherche devait coûter tant d'efforts aux Pères assemblés et il la proposait toute prête. Il « savait » que les plus déclarés partisans de l'infaillibilité en seraient satisfaits, et qu'elle rallierait avec non moins de bonheur la plupart des opposants. Quand Mgr Lavigerie s'était engagé dans une affaire, il semblait que l'Eglise entière pensât par son cerveau et agît par sa main.

S'il est, par exemple, une question sur laquelle l'épiscopat français soit demeuré hésitant, partagé, c'est bien celle de l'attitude que devaient prendre les Congrégations religieuses en présence des fameux décrets de 1880. Il avait été unanime à faire entendre ses protestations contre ces décrets odieux et c'était encore le plus grand nombre des évêques qui approuvaient la ferme résistance des Congrégations. L'initiative qui avait pour but de la faire tomber par la non moins fameuse Déclaration ne venait que d'un très petit groupe de prélats. Mgr Lavigerie, qui fut l'âme de ces démarches, disait dans un long rapport à Léon XIII : « Ces pensées, Très Saint-Père, » sont celles de l'immense majorité de l'épiscopat français. Les trois » quarts, au moins, de mes collègues, désirent, comme moi, que » les Congrégations abandonnent le terrain de l'opposition politique où » elles se sont imprudemment placées » (III) (p. 83).

On sait qu'en signant la Déclaration, les Ordres religieux firent un acte de résignation et d'obéissance héroïques, et que, seule, la volonté de Léon XIII, excitée par Mgr Lavigerie, la fit accepter à beaucoup d'évêques. Celui-ci écrivait dans une note sur le caractère et les conséquences politiques de cet acte, sur laquelle nous aurons à revenir :

« La Déclaration des Congrégations émane de l'Eglise *entière* qui » s'est intimement solidarisée pour la produire, après l'avoir mû- » rement et longuement réfléchie. Elle a été rédigée sous les yeux » et avec l'approbation du Pape, acceptée par les Evêques de France,

» signée par les Congrégations religieuses, de telle sorte qu'elle est » l'œuvre de toute la hiérarchie catholique, depuis le Souverain Pon- » tife jusqu'au dernier des frères laïques... Or, si l'on pèse, à tra- » vers l'extrême réserve de la forme, les engagements pris par l'E- » glise dans la récente Déclaration, dont elle est l'auteur tout en- » tière, on verra, — ajoute-t-il, en termes qui prennent aujourd'hui » un air de singulière ironie, — qu'ils sont de nature telle qu'on » ne pourrait s'étonner que d'une seule chose, c'est qu'elle les ait » pris, si l'on ne connaissait son vieux flair politique » (p. 98).

Si, passant de l'ordre religieux à l'ordre politique, on cherchait sur cet autre terrain un autre exemple de cette splendide assurance avec laquelle Mgr Lavigerie engageait tout le monde dans la cause qu'il avait adoptée, il se trouverait dans ses efforts pour ménager la restauration de la royauté, en 1873. Mêlé probablement aux compromis tentés, il avait écrit pour le journal l'*Akbar*, d'Alger, un remarquable article, annonçant le rétablissement de la monarchie — car Mgr Lavigerie savait aussi se faire journaliste, — où il disait :

« L'accord le plus parfait existe entre le futur monarque et la » majorité de l'Assemblée nationale. Nous en pouvons donner, pour » le savoir certainement par des rapports authentiques, la plus posi- » tive assurance.

» Avec la haute sagesse et la parfaite loyauté qui sont le fond » de son noble caractère, Henri V a donné, sur tous ces points, » des explications qui ont fait disparaître les objections comme une » ombre.

» *Il accepte purement et simplement la monarchie parlementaire.*

» *Il déclare que c'est le droit de l'Assemblée nationale de déci-* » *der quel sera le drapeau de la France et de l'armée*, se réservant » de conserver personnellement les armes et les couleurs de ses » ancêtres.

» Il déclare, et nous le constaterons ici parce que cela est con- » forme à notre pensée, que le clergé devra sous son gouvernement » rester étranger à la politique et se borner à son ministère de foi et » de charité.

» C'est sur ces déclarations que l'accord complet et parfait du » parti monarchiste s'est fait. Le faisceau est constitué, la majo- » rité est certaine. Elle s'accroît même de tous les indécis que » renfermaient le parti de l'appel au peuple et le centre gauche de » Casimir-Périer » (pp. 37-38).

Mgr Lavigerie voulait signer cet article. Ses conseillers l'en empêchèrent. Il dut s'en réjouir après coup, car on sait comment le Comte de Chambord ratifia les engagements que l'archevêque d'Alger lui prêtait.

C'est une observation bien connue qu'il n'y a pas de gens plus autoritaires et souffrant moins la contradiction que les libéraux. Le caractère du cardinal Lavigerie n'est pas pour la démentir. Il est sans ménagements pour ceux qui contrarient ses desseins ou même seulement ne sont pas assez aptes ou dociles à les servir. La dignité des personnages ne les met pas à l'abri.

Une indiscrétion calculée, attribuée à Mgr de La Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, a compromis le succès de la Déclaration de 1880, en en livrant le texte au journal *La Guyenne* (1).

Mgr de Lavigerie écrit à Mgr Bourret : « Je n'admets pas qu'un parti » honnête ravive par une trahison comme celle de *La Guyenne* une » persécution qui fait peut-être ses affaires, mais non celles de l'E- » glise et des âmes Je n'admets pas qu'un évêque manque au ser- » ment formel de son sacre, en livrant les *secrets du Saint-Siège;* » je n'admets pas que des journaux, sans responsabilité, aient raison » du Pape en personne et de l'unanimité morale de l'épiscopat. Tout » cela est encore plus grave que la persécution. »

A Mgr di Rende, qui succédait comme nonce à Mgr Czacki, et qu'il espérait voir suivre la même voie que son prédécesseur, il écrivait le 25 novembre 1882 : « Je fais des vœux, cher Monseigneur, pour que cette sage politique, qui est celle de Léon XIII et de tous les membres *sensés* de l'épiscopat français, soit longtemps servie par votre Excellence... » (p. 142).

Mgr di Rende ne répondit pas à cette attente; aussi le cardinal Lavigerie s'employa-t-il activement à obtenir son rappel. Mgr Rotelli, successeur de Mgr di Rende, ne paraît pas avoir satisfait beaucoup plus l'exigeant et impérieux cardinal, si l'on en juge par ces mots d'une de ses lettres à Eugène Veuillot, au milieu des négociations qui devaient amener l'adhésion des catholiques à la République (5 janvier 1891) : « Si le nonce parle comme vous le dites, et comme, dès lors, je crois, c'est un traître, et il ne le portera pas en paradis » (p. 331).

Mgr Freppel, particulièrement, on le pense bien, ne comptait pas à ses yeux, parmi les évêques sensés. Comme celui-ci avait interpellé le Gouvernement, le 7 juin 1883 sur la nouvelle apposition de scellés à l'Abbaye de Solesmes, Mgr Lavigerie, dont tout acte d'opposition au Gouvernement dérangeait les calculs, écrit au Secrétaire d'Etat, pour demander qu'on fasse cesser « les provocations publiques et indécentes » du courageux prélat (p. 174).

Quelques années plus tard, au moment des négociations les plus actives pour obtenir la Lettre de Léon XIII sur le Ralliement, Mgr Freppel et M. Piou se rendent simultanément à Rome, avec des desseins contraires. Le cardinal Lavigerie envoie ce télégramme à Rome :

1. La famille de Mgr de La Bouillerie a déclaré, dans la suite, qu'il ne fut pour rien dans cette divulgation.

« Avis très sérieux de Paris que Charles (Mgr Freppel) est venu » tendre un piège à Pétronille (au Pape), et que tout est prêt si » on lui donne une parole dont il puisse abuser, pour commencer si- » multanément conférences royalistes dans les principaux départements. » Ce serait un inextricable gâchis, surtout avec l'Etat. *Auteur de* » *ce guet-apens ne dissimule pas le projet de déshonorer le Saint-* » *Siège.* Donnez copie de ce télégramme pour qu'on se tienne sur ses » gardes » (p. 346).

Le grave incident du pèlerinage français à Rome, en 1891, avait failli un moment tout compromettre. Un des jeunes gens, lors de la visite au Panthéon, en apposant sa signature sur le registre placé près du tombeau de Victor-Emmanuel, ajouta à son nom ces mots : Vive le Pape! Le bruit de l'incident se répandit comme une traînée de poudre. Des manifestations hostiles s'organisèrent à Rome et à travers toute l'Italie contre les pèlerins. Les catholiques devaient payer l'émoi causé au Gouvernement. Le ministre des Cultes, M. Fallières, adressa une circulaire maladroite et blessante aux évêques français pour leur enjoindre de suspendre jusqu'à nouvel ordre les pèlerinages dits des « Ouvriers français ». Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, fit à cette circulaire une vibrante réponse qui lui valut des poursuites judiciaires. Alors, de tous les points de la France, arrivèrent à l'archevêque d'Aix des félicitations épiscopales pour s'être redressé dans « sa dignité de Français, de catholique et d'évêque. » C'était de nouveau la lutte. On peut penser si le cardinal de Lavigerie en fut contrarié. Il écrit au nouveau nonce, Mgr Ferrata (19 novembre 1891) :

« La campagne entreprise par Mgr Gouthe-Soulard, et suivie par » le *servum pecus* qui écrit et parle trop souvent avant que de ré- » fléchir, me paraît très fâcheuse. Combien Rome et le Saint-Père ont » été plus sages! On pouvait et on devait tirer un profit certain de la » faiblesse incroyable de notre Gouvernement en présence de l'Italie. » On fait tout le contraire en répondant, comme l'a fait l'archevê- » que d'Aix, par des *outrages grossiers* à une circulaire du ministre » qui n'était pas elle-même bien convenable, mais à laquelle on aurait » pu et dû répondre autrement... Mgr Gouthe-Soulard me fait de loin » l'effet d'un *insensé* et un trop grand nombre de nos évêques celui » des *moutons de Panurge.* J'ai été tenté d'interpréter publiquement » dans le seul sens où elle puisse l'être, c'est-à-dire dans celui de » l'indignation des catholiques de France contre les Italiens, mais » non pas contre nos ministres, la lettre adressée à M. Fallières. Mais » vous avez fait, je n'en doute pas, et son Eminence le cardinal » Rampolla fera aussi à Rome, ce qui sera nécessaire pour ar- » rêter, s'il se peut encore, les suites d'une faute aussi peu rai- » sonnée » (pp. 384-385).

A l'égard des simples prêtres ou laïcs qui gênaient son action, le

cardinal Lavigerie ne se contentait pas d'épancher son amertume dans ses lettres. Si nous remontons de quelques années dans l'histoire de cette époque, nous rencontrons un épisode des discussions entre ultramontains et libéraux qui passionna beaucoup d'esprits, quoique M. Tournier exagère beaucoup son influence sur les événements. Ce sont les polémiques retentissantes de l'abbé Ulysse Maynard avec l'abbé Lagrange, futur évêque de Laval et disciple de Mgr Dupanloup, dont il venait d'écrire l'histoire. La discussion avait atteint le plus haut diapason et menaçait de s'éterniser. Plusieurs évêques, amis de Mgr Dupanloup, cherchaient à imposer silence à l'intrépide et obstiné prêtre poitevin, mais il tenait tête à tout le monde. On songea alors à lui faire imposer silence par une condamnation de l'index. Le cardinal Lavigerie qui, dès le début, s'était opposé à l'abbé Maynard, prit l'affaire en mains, comme on pouvait s'y attendre. De concert avec Mgr Perraud, évêque d'Autun, il ménagea une entente préalable, destinée à procurer des adhésions qu'on estimait devoir être nombreuses à l'acte épiscopal que préparait le cardinal et qui devait enlever la sentence de Rome. En même temps il travaillait directement à l'obtenir. Mais il lui vint de ce côté une déception piquante. Malgré la prudence déployée et la prudence recommandée dans ces négociations, elles ne purent rester si secrètes que des réclamations ne fussent portées à Rome. Sur quoi, le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, télégraphia à l'archevêque d'Alger (16 novembre 1884) :

« Je prie suspendre acte quelconque touchant les polémiques irri» tantes. Saint-Père a parlé. Lettre suit. Cardinal Jacobini. » Et le lendemain, il écrivait à l'archevêque d'Alger une lettre assez dure et assez curieuse dans laquelle il reproduisait avec les expressions mêmes, des réflexions que Mgr Lavigerie avait faites, peu de temps auparavant, pour supplier le secrétaire d'Etat et le Saint-Père de faire cesser ces tristes divisions, comme une leçon qui lui serait nécessaire. Piqué au vif, continue le biographe, le cardinal répondit à Rome *assez vertement;* cependant, il avait déjà averti Mgr Perraud par le télégraphe de cesser toutes démarches : « Reçois ce matin télégramme de Rome m'annonçant que le Pape parle et me priant de ne rien publier. Veuillez donc tout supprimer et arrêter. Charles » (p. 194).

C'est un des cas, — ce n'est pas le seul, — où l'on regrette que M. Tournier, au lieu de nous apprendre le sens des écrits de son héros, n'en donne pas le texte aussi complaisamment que dans d'autres circonstances. Le Pape intervint enfin par une lettre où il recommandait la cessation des discordes. Mais l'historien commet une erreur en disant que les ouvrages de l'abbé Maynard furent mis à l'index (p. 195).

Plus tard, quand le cardinal Lavigerie vit son toast d'Alger discuté

par la presse avec une passion qu'explique l'éclat imprévu et provocant de ce coup, il ne voulait rien moins qu'obtenir la mise à l'index de la *Gazette de France* (p. 306)..

La Lettre de Léon XIII aux Français avait paru. Il était naturel et juste de prêcher l'obéissance. On sait d'ailleurs que celle-ci n'engageait pas les catholiques jusqu'au point où l'entendaient beaucoup d'interprètes. Le cardinal Lavigerie ne plaisantait point sur ce devoir, et voici ce qu'il écrivait dans une lettre à Eugène Veuillot :.

« Rome est donc constante et fidèle à ses propres principes, mais le sommes-nous autant et n'oublions-nous pas un peu qu'à moins d'être hérétiques dans la doctrine et schismatiques dans les actes, nous sommes, de par le Concile du Vatican, obligés de suivre pratiquement la direction du Saint-Père dans les choses qui touchent à la religion et à l'Eglise? Et comment les catholiques, un bon nombre des évêques de France et peut-être le nonce du Pape lui-même s'arrangent-ils pour se créer à cet égard une conscience aussi élastique? » (p. 367)

Hérétiques dans la doctrine et schismatiques dans les actes, ce n'était pas trop dur pour ceux qui refusaient l'adhésion explicite et formelle à la République. Ils ne devaient pas attendre moins des commentateurs libéraux du *Syllabus*.

Le cardinal Lavigerie, il n'en faut pas douter, aurait été le premier à donner l'exemple de l'héroïsme dans le sacrifice, si ses convictions politiques et sa clairvoyance dans les intérêts religieux et de la France s'étaient trouvées en désaccord avec les directions du Pape. Il eut une autre occasion de montrer cette magnanime humilité, mais il ne semble pas que, même dans une circonstance où sa seule considération personnelle était en jeu, il ait surmonté des sentiments trop humains.

Emu et inquiet de l'accueil fait au toast d'Alger et des protestations véhémentes qu'il avait soulevées, Léon XIII, dont la prudence et la patience diplomatiques égalaient la ténacité dans les desseins, crut nécessaire de temporiser, et, pendant plusieurs mois, il résista aux sollicitations du cardinal Lavigerie qui le pressait de le couvrir et de couronner l'œuvre concertée entre eux en parlant lui-même. On n'obtint d'abord que la lettre, vague à dessein, du cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, à l'évêque de Saint-Flour. La lettre circulaire du cardinal Lavigerie à son clergé pour expliquer le toast avait causé quelque déplaisir au Pape. De Rome on lui insinuait que le Saint-Père avait regretté dans le toast le mot « autorisée », et dans une lettre explicative envoyée aux journaux français les mots « avec l'approbation du Pape » (p. 299). Ces avertissements ne durent pas lui être très agréables. On l'engageait à suspendre un nouvel acte public qu'il méditait. Le Saint-Père croyait nécessaire d'attendre avant

d'aller plus loin. Bref, il y avait dans la politique pontificale un temps d'arrêt, sinon de recul.

Le cardinal Lavigerie qui s'en était fait le héraut était sur des charbons ardents. Serait-il laissé seul, presque désavoué? Certes, l'épreuve était pénible. C'était l'heure pour lui de mettre en pratique ce qu'il écrivait lui-même à M. Keller, en le pressant d'accepter le rôle de chef dans la nouvelle orientation des catholiques : « Je ne veux » rien ajouter à cette communication confidentielle. Si vous hésitez » cependant, je vous répéterai ce que j'ai dit moi-même au Saint-» Père en ce qui me concerne pour vous conseiller de lui faire la » même réponse : *Etiamsi occideris me, in te sperabo.* C'est la seule » chose qu'un catholique puisse répondre au Pape, dans les circonstan-» ces aussi graves que celles que nous traversons. Seul il peut sauver » la religion en France mais il ne le peut sans que les catholiques » aient bien compris que, pour chacun d'eux, c'est le cas d'être obéis-» sant jusqu'à la mort... » (p. 316).

Dans les incertitudes où on le laisse, le cardinal Lavigerie télégraphie à son procureur à Rome :

« Garderai complet silence, si, dans pièce annoncée, (celle du car-» dinal Rampolla, mentionnée plus haut), mon nom et mes paroles » ne sont, comme vous le dites, nullement visées, mais dans cas » contraire, devrai dire forcément ce qui sera nécessaire pour sau-» vegarder mon honneur et mon autorité. Je donnerai publiquement » toutes les explications nécessaires » (p. 299).

Puis, il écrivait, le 3 décembre, que : « Si Léon XIII se laissait aller à cet acte de faiblesse envers les monarchistes, il était libre, mais que, pour lui, il ne laisserait pas croire qu'il a pris une pareille initiative *sans qu'elle ait été demandée et même imposée* par le Saint-Père, pour le fond des choses » (pp. 299-300). Nous reviendrons plus loin sur l'assertion que nous soulignons ici.

Et encore, dans une lettre :

« Mon honneur ne me permettrait pas de me taire dans ce cas et il » pourrait s'en suivre de graves inconvénients. Il sera facile à la » diplomatie pontificale d'éviter ces périls et de maintenir son honneur » (pp. 300-301).

A Mgr Ferrata, le 27 mars 1891 :

« Cher Monseigneur. — Je ne puis assez vous exprimer le douloureux » étonnement avec lequel j'ai vu peu à peu le Saint-Père céder le ter-» rain sur lequel il s'était établi et où il m'avait fait m'établir » lui-même... Puisque Léon XIII le veut et agit ainsi avec ce dé-» faut de ménagement, il est libre puisqu'il est le maître. Mais je » suis certainement libre moi-même de sauvegarder mon honneur, et, si » je ne le fais pas pendant ma vie, je laisserai les moyens de le » faire après ma mort » (pp. 356-357).

La période d'hésitation passée, Léon XIII manifesta dans plusieurs

audiences qu'il approuvait le zèle du cardinal Lavigerie et son toast célèbre, et enfin, à un exposé que celui-ci lui avait adressé sur la manière dont il s'était acquitté de sa mission, sur les oppositions que son initiative avait surmontées, le Pape répondit par un Bref où il donnait au cardinal l'assurance que ce qu'il avait fait répondait parfaitement aux besoins du temps, à l'attente du Saint-Siège et aux marques particulières de dévouement que l'illustre prélat lui avait déjà données (p. 350). Consolation précieuse que le cardinal Lavigerie eût goûtée avec une joie plus parfaite si ce dévouement avait été sans défaillance.

Avant d'esquisser le rôle politique du cardinal Lavigerie qui serait, selon son historien « la partie la plus importante de son œuvre et pour laquelle il était le mieux doué », il est naturel de chercher quels principes le dirigèrent dans cette mission difficile qu'il avait ambitionnée, au milieu d'événements troublés où l'étude approfondie de notre vie nationale et la claivoyance de l'homme politique étaient également nécessaires. Nous savons déjà que le cardinal Lavigerie avait deux maximes, auxquelles il en joignait une troisième : se tenir en dehors des luttes de parti et pratiquer la conciliation entre les différents adversaires; avec cela, accepter toujours le gouvernement établi. Mais les deux premières ne sont que méthode ou règles de conduite, qui, dans l'application, peuvent avoir beaucoup d'avantages et non moins d'inconvénients, selon les vues et l'esprit qu'on y apportera. Ce ne sont pas des principes donnant la lumière sur les intérêts nationaux. L'acceptation du pouvoir établi est une formule de doctrine morale qui laisse une grande marge à l'action; cette formule prendrait un sens faux et condamné si on l'interprétait en ce sens que le fait accompli constitue le droit. Tout cela ne nous instruit donc pas sur les idées politiques qui devaient guider le grand homme d'Etat ecclésiastique, ni sur la profondeur de ses vues.

M. Tournier écrit un peu plus haut un mot qui a plus d'importance. « Il a toujours eu une vive répulsion pour les systèmes absolus en politique » (p. 10). L'auteur ne dit pas, mais chaque page de la vie de son héros montre que cette répulsion du cardinal Lavigerie pour les systèmes absolus le conduisait à n'avoir d'autre principe que de s'accommoder aux faits. Il le faisait avec une aisance qui toucha plus d'une fois à la désinvolture, et non sans quelque inconséquence avec les règles qu'il s'était forgées. M. Rocafort a dit dans l'*Univers* un mot très juste : le cardinal Lavigerie ne pensa jamais qu'à la suite des événements. Il faut ajouter que, même alors, sa pensée était sans claivoyance. Le plus curieux est que cet évêque qui ne cessait de prêcher, et qui recourut à tous les moyens pour imposer l'abstention de l'épiscopat et du clergé à l'égard de la politique,

donna constamment et avec éclat un exemple contraire, et à travers quelles variations !.

On a déjà vu comment et à quel propos il pratiquait et recommandait cette abstention sous l'Empire. Son respect affiché au pouvoir établi lui avait naturellement concilié les dispositions les plus bienveillantes de l'Empereur, que ses démêlés avec le Gouverneur de l'Algérie ne détruisirent même pas. A peine l'Empire avait sombré, que Mgr Lavigerie rédigeait une lettre pastorale où il dénonçait les fautes et les hontes du régime. Ce fait n'est pas rapporté par M. Tournier, mais nous le tenons de source sûre. L'archevêque d'Alger voulut prendre d'abord l'avis de son Conseil sur cet acte et lui en donna lecture. Un des principaux curés de la ville prit la liberté de faire observer au prélat que, vu la faveur dont il avait joui, sa lettre causerait quelqu'étonnement. Il protesta vivement qu'il n'avait point ces obligations, en rappelant sa lutte contre le Gouverneur. Néanmoins la lettre pastorale ne parut pas.

Les calamités de la France, les horreurs de la Commune et les violentes manifestations antireligieuses qui les accompagnèrent à Alger comme dans d'autres villes, avaient profondément remué l'âme généreuse et ardente du prélat. Sous le coup des émotions ressenties, dit son biographe, et des craintes de l'avenir « il se produisit une nouvelle orientation politique dans ses idées. » La République essayait de s'imposer. Mais il craignit qu'elle ne fût « persécutrice ». Il tourna donc son espoir, dans cette période de crise, vers les royalistes. « Mais, chez ce prélat, l'action était inséparable de l'idée. Il se mit aussi à travailler au rétablissement de la royauté » (pp. 34-35). Il se porta candidat aux élections législatives de 1871 dans les Landes et mena brillamment la campagne. Mais il échoua.

Mgr Lavigerie était donc décidé pour sa part à accepter le rétablissement de la royauté qui lui paraissait alors très probable. On a vu précédemment qu'il était même prêt à lui servir de héraut. Son premier espoir fut déçu par la résistance du Comte de Chambord aux compromis qu'on voulait lui imposer. Après la chute de M. Thiers (24 mai 1873), Mgr Lavigerie, qui ne se décourage pas, va voir le prince à Carlsbad. Il n'est pas plus heureux (juin 1874). Il revient à Paris, voit les ministres et les hommes politiques. Toujours convaincu que le retour du roi est nécessaire au salut de la France, il lui écrit, le 25 août, jour de la fête de saint Louis, une lettre confidentielle, où il lui trace « de main de maître » tout un plan de restauration. Rendue publique plus tard, en 1890, par une indiscrétion du comte de Vaussay, secrétaire du prince, cette lettre ne manqua pas de fournir des armes contre l'apôtre fougueux du Ralliement. Trois choses devaient suffire pour amener le succès : le refus de l'Assemblée d'organiser le septennat; le vote de la dissolution, aussitôt après; et, sur cela, l'entrée du roi en France, qui viendrait se faire pro-

clamer dans quelque ville, avec le concours d'un des chefs d'armée qu'on aurait gagné (p. 41).

Cette lettre, comme toutes les précédentes, resta sans effet. Le rétablissement de la monarchie ne paraissait plus actuellement possible. Mgr Lavigerie en fit, après sa lettre, la triste constatation.

« Bientôt la République fut définitivement installée. L'archevêque d'Alger, abandonnant résolument ses espoirs royalistes, accepta le fait accompli sincèrement » (p. 41).

Il se produisit donc une fois de plus, sous l'impression des événements, une nouvelle orientation dans ses idées politiques.

« Ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu pendant ces dernières » années, lui avaient dessillé les yeux. Les catholiques, bien qu'en ma- » jorité dans le pays, ne représentaient pas une force politique im- » portante; trop de divisions les affaiblissaient. Royalistes, bonapar- » tistes, républicains, c'était autant de groupes politiques, sous les- » quels se rangeaient les catholiques, et dans chacun de ces groupes, » combien d'autres nuances! Si l'on ajoute encore à ce triste tableau les » dissentiments religieux entre libéraux et ultramontains, inspirés par » les passions politiques, on se rendra compte qu'une situation pa- » reille ne pouvait aboutir qu'à l'impuissance et à la ruine. Esprit » trop perspicace, Mgr Lavigerie ne pouvait pas ne pas s'en aper- » cevoir. Les erreurs passées n'avaient pas éclairé les ultramontains. » Ils recherchaient toujours l'exaltation de l'Eglise dans ce qu'il y » a de plus rigide et l'exaltation du roi dans ce qu'il y a de plus » absolu. »

C'était précisément l'époque où l'accession de Léon XIII au trône pontifical et la retraite du maréchal de Mac-Mahon allaient lui permettre enfin d'exercer une action politique.

« Il commencera vraiment à l'exercer au moment de l'affaire des » congrégations, en 1880. *En effet, il conçut le plan d'amener le* » *clergé et les catholiques à accepter la forme républicaine et il* » *poursuivra son idée, malgré de graves difficultés, jusqu'à sa mort.*

» Les événements politiques des dix dernières années lui avaient » découvert ce nouvel horizon. Les espérances à jamais perdues des » royalistes; la chute de Mac-Mahon et du parti conservateur; l'arrivée » au pouvoir des partis de gauche; les tendances franchement anti- » cléricales de ces partis; l'élection au trône pontifical du Pape po- » litique, Léon XIII, lui apparaissaient, en effet, comme un faisceau » de circonstances particulières pour rompre avec la tactique tra- » ditionnelle des catholiques. Un seul obstacle s'opposait à ce plan » hardi. En 1880, le parti républicain montait à l'assaut du pouvoir » avec des passions anticléricales, longtemps contenues. « Le clé- » calisme, voilà l'ennemi », avait été leur premier cri de guerre, comme » il devait être toujours leur signe de ralliement. L'Eglise de France,

» encore unie aux anciens partis, se trouvait donc placée dans une » dangereuse alternative. S'agissait-il de faire cause commune avec » les persécuteurs sur le terrain de la République ou de rester so- » lidaire des partisans du prétendant? C'était le dilemme dont la so- » lution était très délicate.

» Mgr Lavigerie sachant que, dans les groupes de gauche, les mo- » dérés formaient encore la majorité, eut la pensée d'amener une » alliance entre les catholiques et les républicains modérés. Mais tan- » dis que les premiers devaient adhérer sincèrement à la République, » *les autres, désormais forts de cet appui nouveau, devaient se dé-* » *tacher des ultra-radicaux et abandonner leur programme anticlérical* ». — Le flair politique! (pp. 47-50).

Mgr Lavigerie se met donc à l'œuvre. Nous reviendrons sur l'affaire des Congrégations. Pendant trois ans, l'archevêque d'Alger déploie toutes ses ressources dans ce dessein, inspiré, il serait très injuste de le méconnaître, par l'unique préoccupation religieuse. Les catholiques ne sont pas prêts à y entrer. Il n'y avait à peu près pas de républicains parmi eux à cette époque. L'anticléricalisme de parti était une grosse entrave. Cependant le cardinal Lavigerie ne se rebute pas dans ses efforts de conciliation. Mais, tandis que le caractère anti-religieux du nouveau régime s'accentue de plus en plus, survient, le 24 août 1883, la mort du Comte de Chambord. Le cardinal prévoit et informe le secrétaire d'Etat que « la monarchie devient désormais, non seulement possible, mais probable, dans un délai plus ou moins rapproché » (p. 175). Arrivent les élections de 1885. Au risque de compromettre son influence de conciliateur aux yeux du parti au pouvoir, le cardinal Lavigerie se met résolument en avant, il écrit une lettre pastorale et fait passer des articles dans les journaux, pour faire porter les élections sur le terrain exclusivement religieux. Le « manifeste » de Carthage, comme l'appelle M. Tournier, invitait le clergé à s'abstenir de toute immixtion directe dans les compétitions politiques, mais exposait « qu'au point de vue religieux, au contraire, il était absolument nécessaire et urgent que les catholiques affirmassent leur foi et obtinssent des garanties efficaces, de la part de tous ceux qui solliciteraient leurs suffrages et auxquels ils croiraient pouvoir les donner. » A défaut d'un programme positif difficile à formuler « il voulait leur faire adopter un programme négatif qui formulait leurs revendications » (p. 220). « Au fond, cette circulaire était un véritable réquisitoire contre la République » (p. 222). Le parti républicain, menacé et effrayé au premier tour de scrutin, enleva au second l'appoint qui eût consacré le triomphe des catholiques. Les élections de 1885, dont le résultat fut dû principalement à l'ancienne union conservatrice, fortifiait du moins l'opposition.

Peu après, M. de Mun lançait son projet de parti catholique, d'une opportunité très discutable, à cause du trouble qu'il apportait dans

l'organisation politique des forces de résistance, mais qui, du moins, correspondait parfaitement à la pensée du manifeste. Le cardinal de Lavigerie s'y montra résolument opposé, parce que ce plan se formait en dehors de la hiérarchie ecclésiastique et aussi parce que M. de Mun lui paraissait trop lié avec les anciens partis.

Quoique compromis auprès des ministres par son rôle dans les élections, l'archevêque d'Alger reprit avec zèle son rôle de négociateur entre le Saint-Siège et le Gouvernement sur les questions pendantes. Mais l'horizon ne s'éclaircissait pas. La Chambre avait repris à la fin de 1885 la discussion des projets de loi sur la laïcité de l'enseignement. Au plus fort de cette discussion, le cardinal Guibert avait écrit au président Grévy une lettre de protestation très digne et très ferme. De tels moyens n'étaient pas du goût du prélat africain. Il écrivit aussitôt au cardinal Jacobini « pour le renseigner sur la manière dont cet acte avait été préparé, car c'était un coup monté » (p. 259). Mais enfin, il fallut bien se rendre à l'évidence des faits. Avec le vote de la laïcité de l'enseignement, les radicaux étaient arrivés à leurs fins. Ils avaient réussi à transformer en lois tous leurs projets scolaires. Cette main-mise de l'Etat sur l'enseignement apparaissait aux catholiques comme un très grave danger.

Alors se produisit chez le cardinal Lavigerie, un subit et complet revirement. M. Tournier qui le fait connaître n'entre pas dans le détail, mais cette page est éloquente dans sa sobriété.

« Tant que le cardinal Lavigerie, d'accord avec Léon XIII, avait » pu espérer sauver l'essentiel, il avait consenti à accepter certaines » pertes accessoires, c'est pourquoi il avait fait preuve pendant six » ans, d'un esprit de conciliation très grand. Mais les anticléricaux, » favorisés par la faiblesse des uns et l'imprudence des autres, avec » une rage persistante et une habileté consommée, en étaient arri- » vés à attaquer même l'essentiel. *Le moment était donc venu de* » *ne plus rien ménager*. Après avoir usé, avec tant de patience, de » toutes les ressources de la modération, le cardinal Lavigerie pen- » sait que désormais, en face d'une telle situation, la PREMIÈRE NÉ- » CESSITÉ ÉTAIT DE RENVERSER LE GOUVERNEMENT. *Désertant le* » *terrain de la conciliation qui n'était que le sable mouvant des demi-* » *mesures et des concessions*, il invitera le Pape, le 16 décembre, à » une action énergique : « Je pense, pour ma part, qu'il y a lieu de » ne plus rien ménager et de faire comprendre que l'*Eglise est dé-* » *cidée à soutenir leur choc et à leur livrer résolument bataille* » (p. 266).

Léon XIII avait plus de constance dans ses vues que le cardinal.

Celui-ci délaissa un peu de 1887 à 1890 les luttes de la politique intérieure. Il se remit avec une ardeur nouvelle à son apostolat africain. L'échec du boulangisme aux élections de 1889, la lassitude générale

que cette aventure laissa dans la nation, et les velléités d'apaisement que le Gouvernement laissait entrevoir à la suite de ces secousses, lui parurent le moment favorable pour rentrer sur la scène politique.

« Du Vatican, Léon XIII suivait, avec plaisir, tous ces symptômes de conciliation, qui répondaient à ses désirs les plus chers. Le cardinal Lavigerie, le *grand promoteur de cette politique depuis dix ans*, ne devait pas laisser, de ses déserts, échapper une si belle occasion. Il allait, lui aussi, pousser vigoureusement à cette union tant désirée » (pp. 277-278). Et, comme M. Tournier l'écrit un peu plus loin, à propos du toast d'Alger : « Cette adhésion était chez lui le fruit d'une réflexion mûrie *depuis plus de dix ans* avec toute la clairvoyance et le bon sens de son génie... » (p. 299).

Clairvoyant, Mgr Lavigerie l'avait été après 1870, quand il prévoyait que la République, si elle s'établissait, serait persécutrice.

(A suivre). Emm. BARBIER.

NOUVEAUX DÉBATS SUR L'IMMANENCE

AUTOUR DU PRINCIPE

Si M. Blondel se plaignait de l'indifférence des hommes, M. Blondel serait bien injuste pour l'humanité.

Depuis plus de dix ans, la méthode d'Immanence a retenu l'attention des critiques. L'encyclique *Pascendi* n'a pas même arrêté la discussion. Ces derniers temps, la fameuse philosophie nouvelle a été l'objet de nouvelles études. M. Thamiry, professeur à la Faculté de Lille, a produit un volume sur « *les deux aspects de l'Immanence* ». M. l'abbé Werhlé a donné aussi son avis. Les lecteurs de cette revue doivent se rappeler l'étude que M. l'abbé Barbier a consacrée à sa brochure. J'ai moi-même signalé, au mois de novembre dernier, l'ouvrage du pasteur Crémer sur l'Immanence. Il semblait donc qu'il n'y eût plus de place pour une nouvelle critique, à moins que celle-ci renonçât d'avance à toute originalité. Il n'en est pourtant rien et le nouveau volume que M. Joseph de Tonquédec vient de publier, pour venir en dernière ligne, ne s'impose pas moins à l'attention des catholi-

ques que ces questions, toujours intéressantes par elles-mêmes, tiennent en haleine.

M. Werhlé, on s'en souvient, avait été plus soucieux de sauver une doctrine menacée de mort et qui lui était chère, que d'en scruter les principes et d'en fournir une impartiale critique. Le Pasteur Crémer, à son tour, avait flairé dans cette doctrine philosophique un fumet de protestantisme qui était loin de lui déplaire. Aucune lumière ne pouvait jaillir de ces deux tentatives. Or, le premier caractère de l'étude de M. de Tonquédec, c'est précisément cette franche note d'impartialité que le lecteur découvre au premier coup d'œil. Etant impartiale, si elle était compétente et solidement fondée, cette critique devait cadrer dans ses conclusions avec le verdict de l'Eglise. Bref, ce nouvel essai sur l'immanence constitue une vigoureuse revanche de la philosophie traditionnelle sur une doctrine qui, depuis trop longtemps, en propageait le discrédit.

Ce qu'il faut retenir de ce beau volume de critique philosophique, c'est la vigueur même des arguments tout à fait personnels par lesquels M. de Tonquédec sape par la base la méthode d'Immanence. Cet ouvrage devrait être entre les mains de tous les catholiques au courant de ces questions.

Avant que le rideau ne soit définitivement tiré sur toute cette partie — et non la moins intéressante, — de l'histoire du catholicisme libéral, tâchons de recueillir la leçon qui se dégage de ce nouveau débat sur l'Immanence.

I.

M. de Tonquédec s'est attaché à l'élément constitutif de la philosophie nouvelle. Le problème de la connaissance est le noyau autour duquel s'ordonne sa critique. M. de Tonquédec a eu mille fois raison de prendre de ce biais la question. Toutes les productions de l'école des Annales, d'où procèdent-elles, en somme? D'une simple critique de la *raison pure*. Dans ce pêle-mêle d'idées remuées depuis près de 20 ans, que voit-on de permanent surgir à peu près de tous points? Un doute nettement exprimé sur la valeur probante de la certitude rationnelle.

Que dis-je, un doute? Il s'en faut de beaucoup que cette critique de la *connaissance abstraite*, se présente avec la timidité d'un doute. Elle est, en fait, autrement hardie. Les philosophes de l'immanence emploient rarement des formules adoucies. Ils dogmatisent au contraire avec une dureté féroce. Toute pensée philosophique qui ne consent pas comme la leur à se placer sur un terrain absolument neuf, est traitée avec le même dédain. Et cela se comprend. Il ne s'agit pas ici d'une différence partielle qui distinguerait leur système des autres,

c'est toute la tradition philosophique que l'Ecole démolie du même coup. La prétention n'est pas mince, elle ne vise rien moins qu'à condamner la notion de l'intelligence telle que l'unanimité des penseurs l'a jusqu'ici comprise et pratiquée. Comme on le voit, c'est une bagatelle qu'elle nous propose, et c'est cette bagatelle qui la caractérise. On avait cru, jusqu'aux environs de 1900, que la vérité se laissait saisir à très bon compte, qu'il suffisait d'appliquer sa réflexion aux données sensibles qui nous entourent pour entrer en communication directe avec le réel. Les hommes étaient vraiment trop naïfs. Ils croyaient à la valeur absolue du raisonnement pris en lui-même. C'était montrer trop de simplicisme. Pour que la raison pure étreignît la réalité, il faudrait qu'en toutes choses celle-ci se présentât à l'état morcelé, que chaque objet sur lequel s'exerce notre pensée, fût en lui-même complet, qu'il n'eût son explication qu'en lui-même, qu'il ne subît en rien le contre-coup de l'universalité des choses. Trouvez donc dans le monde une réalité quelconque, d'ordre physique, intellectuel et moral, pouvant se parer de ce caractère absolu? Ne voyez-vous pas, clair comme le jour, ce relativisme universel? Une substance, une idée, une action ne sont jamais à l'état indépendant, isolé, fragmentaire : « Tout tient à tout. » Et remarquez que cette formule n'exprime pas ici des rapports purement extrinsèques, un ordre de juxtapositions : « Tout est intérieur à tout. » Tel est le principe de l'*Immanence*. L'Immanentiste tout pur, celui qui va jusqu'aux extrémités de ce principe, aboutit nécessairement au monisme. Comme le *moi* occupe dans l'échelle des phénomènes le point culminant, c'est vers lui que, dans un mouvement concentrique, cette fusion des choses converge. Dans cette compénétration globale, les limites constitutives de chaque essence ne tardent pas à s'estomper, et bientôt la pensée seule devient, grâce à cette intériorité intégrale, la seule réalité. Le fait de conscience émerge seul de ce mouvement général et indivisible. Mais l'identité ne serait encore obtenue qu'à demi, si la pensée elle-même, « réalité unique », se laissait morceler. Les états de conscience seraient comme une nouvelle poussière d'atomes, détachés du grand tout, s'il n'était entendu que ces états de conscience ne se distinguent pas de la pensée.

Ceci, c'est l'immanence sans alliage. M. Blondel proteste que ce n'est point là sa doctrine et, de fait, il n'est jamais venu à l'esprit d'un si bon chrétien d'adopter, en philosophie, de pareilles conclusions. Le principe ici est trop logique avec lui-même pour échapper à l'évidence de son hétérodoxie.

« L'immanentisme est un système qui nie ou néglige toute *réalité* » *transcendante*, qui aboutit à enfermer le sujet en lui-même. Or, » M. Blondel a affirmé très fortement la nécessité *pour le sujet* de » sortir *de son immanence*, de reconnaître des réalités différentes de

» la sienne et en particulier celle de Dieu. » (J. de Tonquédec, l'*Immanence*, p. 8).

De même, le principe de l'immanence poussé à fond nous interdit, de toute manière, l'accès du réel extérieur. M. Blondel n'a jamais professé un subjectivisme *aussi direct*. Sa philosophie porte précisément sur les *conditions particulières* qui sont requises du sujet pour atteindre ce réel extérieur. Déterminer ces conditions en prenant conscience de ce que nous sommes par rapport au monde extérieur et de ce que le monde extérieur est pour nous, c'est toute la thèse de l'Action.

Mais toute la question est ici de savoir si, en faisant certaines concessions ou, pour mieux dire, certains emprunts au principe de l'Immanence, M. Blondel n'introduit pas dans sa philosophie le subtil poison qui, au premier contact, en altère la moelle. « Sous prétexte » de rompre des attaches dangereuses, dit le critique de M. Blondel, » il ne faudrait pas, d'autre part, minimiser la philosophie de l'action. » J'avoue *ne pas reconnaître la pensée de M. Blondel*, — toute cette » pensée, si intrépide et si intransigeante, — dans certains exposés » modestes qui visent évidemment *à en fournir une version* « ortho- » doxe ». C'est la mutiler que de la représenter comme employant » la méthode d'immanence, sans affirmer une doctrine d'imma- » nence, *sans adopter en aucun sens* le principe d'immanence. » C'est aussi la rendre inconsistante et illogique. Car une mé- » thode philosophique n'est pas un empirisme qui tente les chan- » ces au hasard, c'est une démarche réfléchie, calculée, et *qui im- » plique toujours quelque doctrine* ou quelque hypothèse. Pourquoi » faut-il employer la méthode d'immanence, c'est-à-dire *chercher d'a- » bord à l'intérieur*, s'il n'est pas établi *ou supposé que tout autre » point de départ est illégitime* et qu'à l'intérieur on trouvera ce » que l'on cherche? » (Id., p. 10)

La méthode choisie par le philosophe implique donc, par le fait même, l'adoption, dans *un sens quelconque*, du principe auquel s'alimente cette méthode. Puisque pour M. Blondel l'immanence ce n'est pas l'*identité*, dans quelle proportion admet-il ce principe? M. Blondel a sans doute pensé que la compénétration des phénomènes n'exigeait pas leur fusion essentielle, car, répudiant le monisme, il admet cependant comme une base ferme une liaison intime et indissoluble des choses, qui n'est pas la classique « unité de l'univers » et qui nous interdit de rien saisir à l'état isolé.

Le principe d'immanence ainsi entendu vient heurter de front l'intellectualisme. Impossible avec lui d'envisager « aucun élément comme complet en lui-même. » Un phénomène nous apparaît dans sa simplicité, et nous essayons de le cuber; aussitôt apercevons-nous en lui les mille répercussions qui l'engendrent. Que si nous poussons plus intimement l'analyse, nous verrons surgir, sous la multiplicité

déjà grande des relations qui se révèlent, d'autres connexions plus confuses, indices elles-mêmes d'affinités à peine soupçonnées, enchaînées à leur tour à des contacts plus mystérieux encore, et dont nous ne pouvons même pas subir l'impression. Nous croyons serrer dans nos mains une réalité définie, mais, sous la pression de notre étreinte, tous les contours se brouillent, un vide immense s'ouvre devant nous et la réalité, comme disait Pascal, « glisse et nous fuit d'une fuite éternelle ». Ainsi, nous ne « savons jamais le tout de rien. » L'Implicite est la loi du fini et il nous entraîne dans des courants toujours plus complexes, plus lointains et plus impénétrables.

Encore avons-nous essayé de saisir « l'être au repos ». Mais de quel droit immobiliser une réalité qui se transforme de telle sorte, qu'elle n'est déjà plus au moment où notre main s'abat sur elle, ce qu'elle était au moment où nous décidions de nous en emparer? De quel droit considérer, comme achevée et immobile, une réalité perpétuellement en travail de transformation?

Ainsi s'exprime M. Blondel: « Comme il y a toujours du nouveau » dans le monde, on ne saurait saisir l'être au repos, dans une défi- » nition *purement statique*, que par une vue aussi fragmentaire, aussi » dénaturante que l'est la photographie dite instantanée d'une hiron- » delle au vol... Ainsi en ce qui nous touche plus directement nous- » mêmes, il faut dire que la courbe de notre existence est à peine » ébauchée... Ne traitons donc pas comme *un être achevé* l'embryon » que nous sommes. »

De tout ceci il résulte naturellement que notre moi, plus que toute autre réalité, est tributaire de cette harmonisation de l'ensemble. En dehors de lui les essences conservent leur particularité propre, mais lui n'échappe pas pour cela à la loi constitutive du monde (selon l'hypothèse), le principe d'Immanence. Pour entrer en communication *directe* avec les objets extérieurs, il est donc essentiellement faux qu'une simple *vue théorique* (par la voie de la *raison discursive*) lui suffise. Le moi se placerait ainsi au centre de tout et considérerait ce qui l'entoure comme autant d'entités totalement étrangères. Pour qu'il y ait vraiment *connaissance*, il faut que conformément au principe constitutif de sa nature, le *moi* intériorise tout l'univers.

On voit d'ici quel sera désormais le rôle de la philosophie. Ce ne sera plus la recherche spéculative des causes dernières des choses, ce sera simplement la science de l'activité humaine. La psychologie sera ainsi réintégrée dans sa fonction capitale. Nous n'aurons plus à sectionner stupidement en plusieurs parties cette étude de l'univers dans ses raisons ultimes. Tout s'unifiera autour du fait de conscience. Et comme pour nous connaître nous-même, nous aurons d'abord à sortir de nous, c'est au prix d'une étude universelle, mais *ordonnée par rapport à nous*, que nous acquerrons la connaissance profonde et vraiment réelle de notre être. C'est ce que M. Blondel exprime ainsi:

« En posant le problème de *l'équation intérieure*, la philosophie pose » *du même coup le problème de l'universelle réalité...* ; en cherchant à » *nous réaliser* et à *nous connaître*, nous parcourons, nous hiérar- » chisons les êtres et les sciences. Et loin de tendre ainsi à l'isolement, » nous ne nous cherchons, nous ne nous trouvons vraiment que » dans l'union à tout. »

Voilà donc posé de façon toute particulière et infiniment poétique le problème de la connaissance. Il demeure désormais acquis, pour cette nouvelle philosophie, que notre connaissance ne saurait directement s'exercer sur un objet extérieur à nous, *sans tenir compte* du procédé synthétique qu'elle préconise à l'exclusion de tout autre. Il faudra passer par la connaissance du tout, pour avoir une idée exacte de nous-même. M. de Tonquédec nous fournit la formule. « De la » connaissance objective à la réalité des sujets, il n'y a point de pas- » sage direct par voie théorique et par dialectique abstraite. »

Et M. Blondel de définir ainsi l'Immanence : « La notion d'*Imma-* » *nence*... c'est l'idée très juste en son fond, que rien ne peut entrer » en l'homme qui ne sorte de lui et ne corresponde en quelque façon » à un besoin d'expansion... »

Quoique répudiant les conséquences de ce principe, qui mènent tout droit au Panthéisme, comme toute doctrine basée sur l'évolution, la philosophie de l'action en adopte une version qui l'entraînera aux antipodes mêmes de la philosophie traditionnelle.

II.

De quels droits d'abord, va-t-on bouleverser la science philosophique? Ce principe d'Immanence qui se donne pour une de « ces lois constitutives de la pensée et de l'être », est-il vraiment une de ces lois ou ne serait-ce qu'une hypothèse purement gratuite?

Toute la question est là. Si la base est mouvante, quelque majestueux que soient les plans de l'édifice, celui-ci reste dans le domaine de l'imaginaire. La philosophie de l'action pourrait bien n'être qu'une conception, imposante d'aspect peut-être, mais en tout cas une conception toute *déduite* d'une donnée fictive. Ce système, qui fait de si haut la leçon aux spéculations pures, ne serait dès lors lui-même qu'une nouvelle spéculation, plus détachée du réel encore, puisque parti d'un point déjà en désaccord avec lui, il s'enfoncerait, par voie de déduction, dans des abstractions de plus en plus creuses et comme suspendues dans le vide. On n'aurait donc d'autant plus méprisé la « raison raisonnante » qu'on en aurait soi-même abusé. On n'aurait tant fait sonner les mots d'*Action* et de *vie*, que pour se séparer soi-même plus radicalement encore du mouvement et de la vie.

C'est très probablement là l'histoire de cette nouvelle philosophie.

M. J. de Tonquédec, après l'examen minutieux qu'il lui fait subir conclut en effet dans ce sens[1]:

« De tout ce que nous venons de dire, on conclura, — *et on pouvait* » *le deviner a priori* — que le système de M. Blondel est construit » par les mêmes procédés que les autres, et qu'il est, comme eux, » une « idéologie abstraite ». Il n'y a pas deux manières de philo- » sopher. « La recherche philosophique, dit M. Blondel, *ne visera plus* » à découvrir au terme de ses régressions des *éléments définis une* » *fois pour toutes*, des concepts aux contours arrêtés, comme le » sont en apparence ceux d'un cristal.... elle visera *à discerner le* » *sens du mouvement*... La philosophie... tend au mouvement per- » pétuel et ne cherche de fixité que dans l'orientation de sa mar- » che... (1). Seulement il ne faut pas faire du *fieri* un nouvel *esse;* » il ne faut pas ériger le mouvement, considéré dans la réflexion » comme *entité fixe*, en explication immobile et définitive » (2). — » Tout ceci est admirable. Mais enfin ce « *sens du mouvement* », cette » « *orientation de la marche* », ne sont-ce pas des abstractions? LES » SAISIR, EST-CE SE DONNER LA RÉALITÉ COMPLÈTE? Et qu'a-t-on » dans l'esprit, quand on en parle, sinon des idées, des « *concepts* » *aux contours arrêtés* » et une thèse distincte, très caractérisée, » sur « *le point de départ de la recherche philosophique* », puisqu'elle » ne veut marquer qu'un point de départ, mais cependant thèse de » métaphysique générale, puisqu'elle prétend « *déterminer... la réalité* » *immanente qui enveloppe l'origine et le terme dont notre pensée* » *actuelle est l'effet et le moyen* »; — et qu'est-ce que cela SINON » METTRE LE MONDE EN CONCEPT? Thèse statique aussi, car elle » affirme quelque chose comme vérité absolue et définitive. (J'ajoute, » moi-même, heureusement pour elle, car que pourrait-elle être sans » cela, sinon du scepticisme pur et simple?) Thèse de portée ontholo- » gique enfin, puisqu'elle se flatte de prouver, d'une façon valable » pour tous, que la réalité est ce qu'elle dit, et que c'est là un

1. Je ferai remarquer le caractère évolutif de cette doctrine. Sans doute M. Blondel se reprendra-t-il dans une formule qui nous laissera aussi perplexes; il n'en est pas moins vrai que sa philosophie met ainsi « la vérité » pratiquement hors de nos prises. « La philosophie tend au mouvement perpétuel et ne cherche de fixité que dans l'orientation de sa marche ». On se rappelle le rôle du *progrès indéfini* dans toutes les doctrines modernistes. Avais-je tort d'en faire le point central de ce mouvement?

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Vers la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges,
Jeter l'ancre un seul jour ».

O philosophie romantique! O philosophie du sentiment!

2. On voit à quel point cette conception de la vérité philosophique est progressiste, non seulement elle ne tend pas à fixer dans des formules générales les causes dernières des choses, mais prenant pour fondement la perpétuelle mobilité de l'univers, elle ne doit même pas s'accrocher à ce mouvement, en établir la formule conceptuelle. Ce serait se fixer encore et simplement déplacer l'axe de la philosophie *statique*.

» point acquis, irréformable. « *La seule doctrine qui doive contenir,* » *en son centre,* UNE VÉRITÉ DÉFINIE, *c'est celle qui ne cherche point* » *sa suffisance en elle-même.* » Cette doctrine n'est pas elle-même » le dynamisme et le fieri : elle en parle, elle en dessine le schème » abstrait et fixe.

» Elle se dit incapable de dénouer le problème de la vie, mais » elle en indique les données; elle énonce la méthode à suivre pour » le résoudre et elle prédit ce que sera la solution. *Or cela même,* » *c'est construire un système.* Démontrer la nécessité de l'action, » ce n'est point agir, c'est spéculer.

Il faut savoir quel mépris attachent les philosophes de l'Immanence à ce mot spéculer. « Une preuve qui n'est qu'un argument » logique, dit M. Blondel, demeure toujours abstraite et partielle, » elle ne conduit pas à l'être; elle n'accule pas nécessairement la » pensée à la nécessité réelle... » Pourquoi une telle preuve est-elle frappée d'interdit? M. de Tonquédec va nous en montrer la raison dans le principe évolutif de cette philosophie : « Le point de » départ dans la vraie philosophie, dit-il, en se plaçant au point de » vue de l'immanence, c'est précisément de constater cela, de re- » noncer à construire un système abstrait; de prendre conscience » que le donné d'où il faut partir ne peut se formuler en aucune » définition, être saisi par aucune expérience : qu'en lui, chaque » point que l'on atteint, vous relance au delà de lui-même; que la » réalité est quelque chose *d'essentiellement inachevé,* un fieri ouvert » à un *progrès indéfini.* L'intelligence n'est elle-même qu'un mo- » ment de ce devenir, quelque chose de la vie et du réel, *mais* » *non pas le miroir,* encore moins l'équivalent de tout le réel et » de toute la vie. Nous sommes maintenant édifiés sur l'estime que » nous devons faire *de la connaissance comme telle.* Une idée, une » expérience, une conclusion *n'est jamais un terme,* car elle en pro- » voque d'autres. En outre, la réflexion conduit à l'action : elle chasse » le penseur de la spéculation dans la pratique. Et l'action à son tour, » fera naître des idées, grosses d'autres idées et d'autres actions. C'est » le mouvement perpétuel. »

Et c'est au nom de ce mouvement perpétuel que « l'*intellectualisme thomiste* » se trouve condamné par l'école. Celui-ci fait de la métaphysique une science purement rationnelle de ce qui est; or, d'après M. Blondel, « la métaphysique n'a de vérité que sous cet » aspect *expérimental* et *dynamique* (par opposition à cet autre aspect » rationnel et statique); elle est une science moins de ce qui est que de ce qui fait être et devenir. »

Voilà où nous a conduit le principe d'immanence. Nous ne pouvons plus désormais définir la vérité « *adæquatio rei et intellectus* », la correspondance de la pensée à son objet. Il faudra lui substituer cette

autre formule « *adæquatio realis mentis et vitæ* », « l'adéquation immanente de nous-même avec nous-même. »

Le principe d'immanence en compliquant la structure interne des phénomènes qui nous entourent, en interdit à peu près — pour ne pas dire radicalement — l'approche à nos facultés raisonnables. Il faudra à nos philosophes chrétiens qui établissent sur lui leur système, compenser par autre chose cette incapacité naturelle de notre raison en tant que telle. Cette autre chose ce sera *l'action*. La volonté deviendra le tuteur de l'intelligence.

Malheureusement ce ne sera pas suffisant pour réparer les ruines. La volonté a un objet particulier irréductible à celui de l'intelligence. Intervenir leur fonction propre, c'est déjà commettre un contre-sens évident pour tous. L'intelligence seule remplit la fonction de connaître. Penser, c'est une action, mais spécifiquement distincte de toute autre. Tout ce qu'on enlèvera à l'intelligence pure dans le domaine de la connaissance, il ne sera au pouvoir de personne de le lui restituer en faisant intervenir une fonction psychique d'ordre volitif, qui utilise les données du rationnel, mais ne les crée pas. La vie, l'expérience, nous donnent bien des choses, une connaissance moins imparfaite et plus conforme à nos besoins, mais avant comme après l'expérience, c'est la même connaissance qui s'impose. Le surcroît de connaissance qui nous vient de l'action, ne nous vient d'elle qu'accidentellement. Si l'action modifie parfois notre connaissance, ce n'est pas comme cause efficiente, mais comme cause occasionnelle. Elle n'intervient que pour fournir à l'esprit de nouveaux éléments inaperçus a priori. Elle n'est donc dans le problème de la connaissance, qu'un accident, de premier ordre si vous voulez, mais un accident quand même. Tout ce qui s'ajoute de connaissance avec son concours, *c'est proprement l'esprit qui le dégage de l'expérience*. La fonction de l'esprit demeure toujours *une vue*. Vue imparfaite avant l'action, vue moins imparfaite après, mais toujours de même nature. Si vous refusez à l'esprit sa fonction de saisir quelque *lambeau du réel* (autant qu'il lui a été donné par Dieu d'en saisir) avant l'action, vous n'avez aucune raison de croire à une efficacité du même ordre après l'action. En définitive, la connaissance peut changer de degré aidée par l'expérience, mais elle ne change pas de nature. La valeur du rationnel demeure intégrale avant comme après.

Dans quelle impasse serions-nous autrement réduits. Nous ne *comprenons* que pour *agir*, et il nous faudrait *agir* pour *comprendre*. Mais alors, serions-nous par hasard obligés, dans la vie, d'attendre toujours, pour nous mettre en branle, les confirmations de la pratique? Ou bien nous faudrait-il, en toute entreprise, plonger aveuglément dans l'inconnu? — Même avant toute pratique, la raison conserve donc sa valeur propre. L'Immanence n'a rien pu lui ôter.

Qu'il y ait de « *l'implicite* », du mystère en tout, c'est évident.

Mais parce que nous ne sommes pas des dieux, faut-il renoncer à penser comme des hommes? Et d'ailleurs! il y a du mystère autour de nous, évidemment! Mais j'allais dire : « Qu'est-ce que cela peut nous faire? » Notre esprit, — si le monde est bien constitué, si tout est cohérent ici-bas, — notre esprit est-il fait pour pénétrer la complexité du monde extérieur, ou pour saisir ce qui émerge des ténèbres? Qui sondera les profondeurs de l'œuvre divine autour de nous? Oui, mais Dieu qui n'a pas voulu nous livrer la connaissance du tout, a parfaitement voulu nous en dévoiler quelque chose. « L'implicite, — nous répète-t-on à satiété, chez nos philosophes, — est la loi du fini. » Or, c'est cet implicite que Dieu nous a caché en très grande partie, car ce que nous saisissons de l'enchaînement des phénomènes reste bien peu de chose, somme toute, en comparaison de l'inconnu. Loin d'en déduire l'impuissance, à peu près radicale de la raison théorique, il me semble que nous devons autrement conclure. Si les phénomènes que nous avons sous les yeux nous paraissent complexes dans leurs causes, l'expérience nous montre d'abord que pour un bon nombre déjà, ces causes, du moins les principales et les plus directes, ne nous sont pas tout à fait inconnues. Et le seraient-elles, il n'y aurait pas à crier à l'impuissance totale de la raison, car ces phénomènes qui me paraissent fort simples, si je les considère, sans vouloir les sonder, et qui me laissent soupçonner à la réflexion, tout un monde inaccessible, que sont-ils, en somme, pris à l'instant où ils se présentent à nous? Ce sont des résultats. Que m'importe comment, par quelles mystérieuses voies, ces résultats s'élaborent! Le travail intérieur d'où ils émanent, cela, c'est en très grande partie, le secret du plan divin, mais le résultat apparent de cette vie interne, voilà ce qui constitue les phénomènes. Ces résultats qui émergent de la complexité de l'univers, c'est proprement le milieu dans lequel Dieu nous a placés « terram autem dedit filius hominum », et de même qu'il nous a donné une vue organique pour saisir les contours et les apparences des objets qui nous environnent, Dieu en nous faisant raisonnables, en mettant en nous une image de Lui-même, ne nous aurait pas donné un instrument de connaissance aussi décevant, aussi caduc que les critiques de la raison pure, l'ont de tout temps imaginé.

Encore une fois, que m'importent ici les profondeurs cachées de tout ce qui tient au monde physique, intellectuel et moral! Je constate qu'une puissance unifiante ordonne l'univers, et que procédant, pour ce faire, du composé au simple, elle nous fournit en cet état de simplicité, les résultats de son travail. Je n'ai qu'à ouvrir les yeux, tel est le spectacle que m'offre le monde. Me sera-t-il interdit de savoir au premier coup d'œil ce qu'est un arbre, par exemple, parce que je ne soupçonne même pas la lignée indéfinie des causes qui concourent à sa constitution? Allons donc! qui ne voit ici la super-

cherie? La connaissance intégrale des choses, suppose une Intelligence supérieure aux choses elles-mêmes. Et quand bien même, l'esprit humain serait élevé au carré de sa puissance, il resterait toujours éloigné d'autant de l'Infini. Vouloir tout comprendre, c'est renoncer à comprendre quelque chose. Il faut en prendre son parti. Si je déclare caduque la fonction propre de mon esprit, parce qu'elle ne me donne qu'une connaissance « fragmentaire », j'aurai beau faire, comme je n'obtiendrai jamais, même avec le concours de tout mon être (esprit, volonté, sensibilité, réunis en un seul bloc), qu'une connaissance incomplète, c'est ruiner par la base la valeur cognitive de mon organisation psychique, que de refuser à mon esprit toute prise *directe* sur le réel qui m'entoure.

Quelque subtilité que l'on invente, il faut bien, quand il s'agit de « connaissance » en arriver à constater en nous une faculté de « connaître ». Pourquoi l'esprit aurait-il besoin, pour ce faire, d'un *substratum* autre que lui-même et quelle vertu d'intelligence peut-il recevoir d'une autre faculté qui n'est pas faculté de « connaissance »?

L'analyse de la raison pratique peut parfaitement mettre en vigoureux relief les circonstances dont la « connaissance » s'alimente; l'action n'en demeure pas moins spécifiquement distincte de la connaissance.

Quelque sonores que puissent être les dénégations des partisans de la méthode d'Immanence, quelque décevante que soit la perpétuelle mobilité de leur pensée, les grandes lignes de leur système sont évidentes, et M. de Tonquédec, qui s'attache de préférence à ces grandes lignes, ne s'y est pas mépris. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, il y a dans cette philosophie *une critique acharnée de la raison pure.* M. de Tonquédec, avec une réelle maîtrise, vient précisément d'anéantir cette critique, en nous en révélant les faiblesses, j'allais dire les naïvetés. Car, remarquons-le bien, les plus simples notions du bon sens échappent très souvent aux faiseurs de système.

III.

Etablissant sur le principe de l'Immanence, autrement dit de « *l'interdépendance universelle* », toute sa critique, M. de Tonquédec devait en premier lieu examiner la valeur exacte de ce principe fondamental.

L'Interdépendance universelle n'est d'abord pas un principe *a priori.* « Voit-on, dans la pure lumière métaphysique, soit comme une évi- » dence première, soit comme une conclusion inéluctable, qu'il ne peut » y avoir des séries parallèles de causes et d'effets?... que rien ne » peut se produire sans la coopération universelle? »

Non, car on ne voit pas de prime abord pourquoi « une énergie » quelconque, faisant explosion dans le monde, en ébranlerait tous

» les atomes et toutes les monades. *Une bifurcation* dans un courant » d'activités, les unes allant ici, les autres là, n'est point inconcevable. » On peut comprendre aussi, ce semble, *qu'un être n'agisse pas toujours* » *par tout ce qu'il est,* qu'il ne se dépense pas d'emblée tout entier, » que, passif d'une influence étrangère, il n'en transmette point le » contre-coup à tout ce qu'à son tour il modifiera... »

L'Interdépendance universelle est-elle un principe *a posteriori?* Pas davantage, car si « nous examinons les résultats positifs de l'expé- » rience, il est absolument certain qu'ils ne nous feront point saisir, » dans chaque phénomène, l'influence discernable de tous les autres. » Nul amas d'observations, nulle induction *fondée* ne nous permettent » encore de nous placer à ce point d'où l'on voit l'universelle réalité » vibrer au même rythme *et comme une onde unique*... On ne peut donc » affirmer, ni du point de vue *métaphysique,* ni de celui de *l'expé-* » *rience* que tout tienne intrinsèquement à tout. »

Voilà donc la base sérieusement ébranlée; or, cette base même, c'est celle qu'a de tout temps adoptée le scepticisme. Le principe de l'interdépendance, rejetant comme non fondée « la connaissance frag- » mentaire », « conduit, poussé à fond, à nier la possibilité même » de connaître. » En effet, « si la connaissance du moindre détail » est subordonnée à la connaissance du tout, comme nous ne *con-* » *naîtrons jamais* tout, nous ne connaîtrons jamais rien... C'est » ainsi que, depuis le temps lointain, des sophistes grecs *ont argumenté* » *tous les sceptiques,* et M. Blondel n'a guère rajeuni l'argument. »

Il faut voir avec quelle force M. de Tonquédec malmène la théorie du *dynamisme* invoquée par les volontaristes, pour annihiler la valeur de la connaissance rationnelle. Comme nous le disions plus haut, ceux-ci prétendent qu'un phénomène isolé de ses composants n'est plus que l'ombre de lui-même et que l'incomplet est nécessairement le faux, car « nos connaissances ne se juxtaposent pas comme les » cases d'un damier : elles s'articulent les unes dans les autres *et* » *se pénètrent mutuellement.* Complétée par ses voisines, chacune » d'elles prend une physionomie *entièrement nouvelle.* »

A ceci, M. de Tonquédec répond par une fine analyse de la connaissance, « que la synthèse *n'annihile pas ses composants,* elle en est faite »... « Il est très vrai, remarque-t-il, qu'intégré dans un point » de vue *plus vaste,* un point de vue restreint *se transforme.* Mais » si l'on y regarde de près, on reconnaîtra qu'il n'est pas *annulé.* » On peut même dire qu'en rigueur il ne *se métamorphose point* en » un autre. Car on voit encore ce que l'on voyait, et la preuve, c'est » qu'on le reconnaît. »

Le critique concrétise son argument en de jolis et nombreux exemples pris sur le vif. En voici un spécimen intéressant. « Il y a assu- » rément une grande différence entre le collégien qui sait seulement » que le duc Henri de Guise fut assassiné à Blois en 1588, sur l'ordre

» du roi Henri III, et le savant qui, par une étude spéciale du XVIe siè-
» cle, *est informé à fond* du milieu, des circonstances, des causes
» et des conséquences du crime. Les faits prennent *un tout autre*
» *aspect*, suivant qu'on les regarde s'égrener en maigres files le long
» des pages d'un manuel, ou qu'on en fait pour ainsi dire la rencontre
» personnelle, en revivant une époque disparue. Et plus on s'en-
» fonce dans cette époque, plus les faits s'étoffent, deviennent drus
» et pleins, plus les nuances se différencient, plus les esquisses som-
» maires se meublent de détails. Et pourtant jamais le fait initial ne
» se perd. Il reste éternellement vrai que le duc de Guise fut assas-
» siné à Blois en 1588, par ordre du roi de France, Henri III. Le
» collégien qui a appris cela dans son manuel possède une connais-
» sance *définitive et irréformable*. »

Conclusion, qui ruine le point de vue initial de l'Action : Il est » donc *possible* d'acquérir des connaissances de détail, *sans passer* » par le point de vue du tout. »

L'objection se présente encore sous une autre forme, elle « insiste sur la continuité du réel ». Impossible de prendre aucun phénomène à part, car on remonterait à l'infini si l'on voulait capter tout l'enchaînement de ses causes. Les phénomènes « se fondent les uns dans » les autres. Où commence tel événement et où finit-il? C'est l'arbi-
» traire de l'observateur qui en décide, ou le hasard de l'observation.
» Par conséquent, aucune conséquence fragmentaire ne peut passer
» pour exacte. »

Ici encore le critique fait preuve d'une intense perspicacité : « Re-
» marquons-le d'abord : que les phénomènes se fassent suite dans
» le temps ou dans l'espace, cela suffit à les unir, *mais non pas à*
» *les confondre*. Continuité *n'est pas synonyme d'unité*... C'est une
» exigence plaisante que de requérir, entre les phénomènes, pour
» les séparer des vides, des trous... Les phénomènes sont distincts
» parce qu'ils sont variés... Où finit et où commence la Révolution
» française? Je serais embarrassé pour le dire précisément, et pour-
» tant je suis certain que la Révolution française est un autre
» événement que les guerres médiques... »

On se rappelle le vieux sophisme du « monceau de blé ». Dans l'addition des grains de blé « on ne saurait dire où commence le
» tas; on en fera conclure au dialecticien novice qu'entre un grain
» et un tas de blé, il n'y a aucune différence. Nous sommes ici en
» présence *d'un sophisme analogue*. »

Conclusion : « S'il y a de la confusion dans la réalité, une des-
» cription intellectuelle peut le laisser voir... on oublie toutes les
» formes indécises, fondantes, brumeuses qui surgissent dans l'ima-
» gination... Négliger tout ceci — sous prétexte de faire ressortir la
» différence essentielle qui sépare la *reproduction mentale* de la *vie*

» *expérience* — c'est MÉCONNAÎTRE LA PLASTICITÉ ET LA SOUPLESSE DE » L'IDÉE, c'est commencer par en *tracer la caricature*, pour pouvoir lui » reprocher ensuite d'être *celle* de la réalité. »

Autre forme de l'objection :

On dit ceci : l'intellectualisme suppose la réalité fixe, tandis que tout se meut et se défait sans cesse. Dès lors « la connaissance frag- » mentaire en touchant à cet ensemble pour y saisir quelque chose, » l'immobilise du même coup : c'est comme une gelée subite qui » transforme en blocs aux arêtes vives ce qui était une eau fuyante » et insaisissable. »

M. de Tonquédec répond à cela que « le mouvement ne fait pas » disparaître radicalement les unités et les distinctions... Quelque » chose demeure de ce qui change. »

Mais la difficulté est plus subtile « elle suppose le mouvement im- » pénétrable *comme tel*, à la connaissance fragmentaire. Celle-ci est » située dans l'ordre *statique*, celui-là dans l'ordre *dynamique*, deux » mondes sans contacts. »

Ici nous touchons à un ordre de preuves, vraiment profondes et irrésistibles. Le critique répond en effet :

« Une telle séparation paraît un défi à l'expérience. Car il est certain » que notre connaissance, irrémédiablement circonscrite, nous donne » *l'intuition* du mouvement. Il est tout à fait abusif de comparer notre » regard sur les choses mouvantes à la photographie instantanée d'une » hirondelle au vol. Car la photographie représente l'oiseau comme im- » mobile, tandis que *nous le voyons voler*. Et ceci est vrai non seu- » lement de la *connaissance spontanée*, mais aussi de l'*observation* » *délibérée*. Les choses ne cessent point de bouger, parce que nous » les regardons. Il est même possible d'observer en nous-mêmes, *de* » *façon réfléchie* certains changements, le devenir de certains états, » le progrès et les phases de certaines impressions subjectives telles » qu'un malaise ou une souffrance aiguë. Seuls les actes qui requiè- » rent pour leur fin propre, l'emploi de l'attention intellectuelle, s'éva- » nouissent quand on veut la leur appliquer à eux-mêmes. Mais ceci » même ne les dérobe pas sans retour à l'examen de l'esprit. En » effet, la conscience spontanée qui les accompagne laisse après elle » son image, laquelle peut être l'objet d'une attention expresse. »

Le critique de M. Blondel avait raison de prendre plus haut fait et cause pour la « plasticité et la souplesse de l'idée » ; il connaît à merveille la richesse des opérations de l'entendement. Les volonta- ristes avaient vraiment trop oublié que celui-ci était vivant, j'entends de sa vie propre. Nous devons donc nous rappeler « (que) trois sortes » de connaissances sont ici à distinguer : la connaissance directe qui » accompagne l'action, le souvenir tel quel de l'action passée, la » connaissance abstraite qui élabore ce souvenir. Mais tout en restant » distinctes elles ne s'opposent point; il y a continuité de l'une à

» l'autre, et la même clarté se propage à travers des milieux diffé-
» rents. *C'est abuser du paradoxe* que de soutenir qu'elles n'ont rien
» de commun et que l'une considère AUTRE CHOSE que l'autre. L'OB-
» JECTION MÊME IMPLIQUE LE CONTRAIRE. Car quand au cours d'un
» exposé philosophique on compare la connaissance réfléchie à la
» connaissance directe, *on juge de celle-ci par le souvenir qu'elle a*
» *laissé;* on le suppose donc exact. »

Après une aussi juste analyse de la connaissance et une aussi complète réfutation des vues superficielles qui servent de support à la philosophie de l'Action, M. de Tonquédec peut légitimement conclure en faveur de la valeur absolue du *rationnel.*

« Si l'idée ou l'observation ne sont point par essence des *vases*
» *déformants,* si quelque chose du réel ou de ses traces peut tenir,
» *sans s'altérer,* dans leurs étroits contours, on comprend qu'en fu-
» sionnant ou en combinant leur contenu, on obtienne des richesses.
» *La spéculation devient dès lors la source de renseignements nou-*
» *veaux sur le réel: elle a une portée ontologique.*

ÉPILOGUE

Cette portée ontologique, c'était précisément ce que l'école nouvelle refusait à la spéculation.

Ce point de départ devait forcément avoir des retentissements innombrables sur l'ensemble des questions traitées par l'école. Dans toutes les manifestations de l'Immanence, on retrouvait la trace dissolvante du principe. M. de Tonquédec a consacré toute une partie de son livre à la critique théologique. C'est dans ses applications à la théologie que la méthode d'Immanence étalait ses difformités et ses misères. Qu'on se rappelle l'article que M. l'abbé Barbier a consacré à l'opuscule de l'abbé Mallet d'*Aix en Provence: « Qu'est-ce que la foi? »* M. de Tonquédec, après M. l'abbé Barbier, donne lui aussi une vivante critique de la *foi-amour.* Les deux critiques sont convergentes. A les entendre, les écrivains de l'immanence ne sont « *jamais compris* ». Malheureusement pour eux, les critiques, partis de différents points de l'horizon, viennent tous, poussés par la même logique, se rencontrer au même carrefour.

Pour revenir à notre point de vue philosophique j'aurais désiré, quant à moi, que quelqu'un mît en vigueur l'une des conséquences inévitables du principe de « l'interdépendance universelle ». Le système de l'Action, ne l'oublions pas, est né d'une préoccupation d'universitaire. L'université était subjectiviste. D'où lui venait cette doctrine? De Kant. On sait que Rousseau eut sur celui-ci une influence considérable (voir *Pierre Lasserre et la tradition philosophique,* de Gilbert Maire. Revue Crit. des Idées, 25 juin 1913). L'université en

philosophie était individualiste. Elle revendiquait pour le *moi*, une autonomie absolue. C'est pour cela que toute vérité venue « *du dehors* » lui paraissait — selon le mot du P. Laberthonnière lui-même — « opprimante ». On voit dès lors à quoi tendait pour la ramener au christianisme, l'effort de M. Blondel. Lui montrer précisément par une nouvelle critique de la raison pure — appliquée immédiatement à l'apologétique et à la notion de la foi — que le christianisme ne s'imposant pas du dehors, ne violait pas cette fameuse « autonomie ». La philosophie de l'action était toute commandée par un respect outré de la liberté humaine. Or, c'est précisément cette liberté humaine, qu'elle semblerait nier si l'on s'attachait à la logique du système. Cette « *interdépendance universelle* » dont il est tant question, qu'est-ce en somme sinon ce fameux *déterminisme scientifique*, qu'une autre école avait tant prôné? A force de resserrer les mailles des causes et des effets, c'est le *moi*, qu'on enserre dans un filet. Comment va-t-on s'y prendre pour le dégager de là? Car enfin, comment prouver que nos actes échappent à *l'interdépendance universelle*, si l'on commence par faire de celle-ci une de ces lois qui nous domine à tel point, que sans en tenir compte, nous ne pourrions rien savoir? On n'aura qu'un moyen pour prouver le libre arbitre, ce sera d'invoquer le témoignage de la *vie*, c'est-à-dire de la *conscience spontanée*. Mais la conscience spontanée se confond avec l'acte qu'elle accompagne. Impossible d'analyser cet acte avec son seul concours, il faut, pour prendre conscience de notre libre arbitre, revenir sur nos actes par *le souvenir* et *réfléchir* sur les données du souvenir. Or, cela c'est de *l'extrincésisme*, de *l'intellectualisme*, ce n'est plus de *l'action*.

Engendrée par un besoin d'exalter la *volonté* humaine, ce système poussé à fond aboutirait à l'*annihiler* en lui ôtant sa plus belle prérogative, sa *liberté*. Si d'une part, elle anéantit la valeur de la raison, si d'autre part, elle ne peut même pas, par les moyens qu'elle a choisis, défendre la *volonté*, des attaques qu'elle rencontre fatalement chez les philosophes, que vient-elle nous parler de *vie et d'action*, quand pour mieux saisir le moi elle commence par l'étrangler? (1)

J. HUGUES.

1. Quoique d'une façon plus professorale, c'est dans le même sens que M. de Tonquédec termine sa critique. « Malgré des apparences contraires, » dit-il de M. Blondel, *sa philosophie est éminemment destructive*. Les » trésors qu'elle fait sortir de l'action (M. de Tonquédec n'a guère indiqué » lesquels) ne compensent point l'appauvrissement qu'elle impose par rap- » port aux valeurs traditionnelles de la pensée, *surtout de la pensée réfléchie*. » Car ce que M. Blondel refuse précisément à cette dernière, *il ne l'accorde* » *ni à l'action ni à rien*. Nous savons à quoi nous en tenir sur le des- » sein qu'il affiche de sauvegarder les valeurs susdites, en les transposant » et en les fondant dans le cours de l'action. *Cette transposition les déna-* » *ture et cette fusion les dissout...* ». A noter encore, dans l'Epilogue, la façon magistrale dont M. de Tonquédec parle des affinités entre le catho-

LA VALEUR ET LE TRAVAIL D'APRÈS LE DISCOURS DE SARLAT

« Le Saint-Père, — écrivait le cardinal Merry del Val, à propos du discours que M. Louis Durand avait prononcé à Sarlat, — désire que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé, car il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques. »

Voilà le fait. On sait cependant en combien peu d'estime les catholiques sociaux ont tenu ce discours; et d'un autre côté les catholiques tout court, les catholiques sans épithète ni qualification, ont trop peu réfléchi sur les appuis ou les lumières qu'ils auraient trouvés pour discuter la question de la valeur et le rapport de la valeur au travail, toutes choses qui sont de la plus haute importance en face de la philosophie du socialisme.

Nous demandons à appeler ici l'attention sur cette face du problème à résoudre. Il relève tout ensemble de l'ordre moral et de l'ordre économique, et il est d'une gravité que l'on chercherait vainement à dissimuler.

Sur la valeur elle-même, les économistes avaient des définitions ou des formules qu'ils n'ont arrêtées qu'à des dates relativement récentes; les socialistes, à la suite de Karl Marx, voudraient en faire accepter d'autres qui pussent imposer l'avènement du socialisme comme une nécessité de justice et de logique tout à la fois; trop souvent enfin, des écrivains catholiques flottent entre l'une et l'autre de ces deux conceptions, au sein d'un brouillard où l'erreur a trop de chances de pouvoir se mêler à la vérité. Pourtant la valeur est l'idée fondamentale de l'économie politique. L'idée

licisme et l'intellectualisme. « De nos jours, plusieurs se plaisent à reconnaître dans le catholicisme le meilleur gardien des vertus familiales et de l'ordre social. Ce n'est pas encore assez dire : il faut parler en général et dire que, partout où son influence s'exerce, la vieille religion sauvegarde — est seule en fait à sauvegarder — le patrimoine *proprement humain*. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'esprit. Sans doute le catholicisme ne canonise aucun système philosophique, *dans son ensemble*. Mais il *implique* certaines manières de penser, *certaines attitudes de l'esprit*, faute desquelles ses dogmes perdraient leur sens... C'est ainsi que les documents du magistère enseignant incorporent *les données essentielles de cette philosophie du sens commun*, que M. Blondel qualifie d'intellectualisme : en affirmant par exemple que « la droite raison démontre les fondements de la foi, ils la déclarent apte à connaître la vérité... Voilà pourquoi tout système *négatif* à quelque degré, se trouve, dans la même mesure, en opposition avec le catholicisme... Tel est le rôle admirable de la vérité religieuse : elle édifie et conserve, mais ne détruit pas... » Et ce faisant, c'est encore elle qui a la plus juste notion du *progrès* de l'esprit humain.

de la valeur domine ou inspire l'économie politique comme l'idée du nombre est à la base de l'arithmétique et l'idée de l'espace à la base de la géométrie.

Nous allons nous demander :

1° *Ce que c'est que la valeur;*

2° *Quelle est la cause de la valeur et par conséquent s'il est vrai que la valeur provienne du travail;*

3° *Quels rapports ou quelle influence une théorie économique de la valeur doit avoir à l'égard d'une théorie morale du juste prix.*

I. — CE QUE C'EST QUE LA VALEUR.

Commençons par citer le texte de M. Durand.

Pour que les besoins de l'humanité, dit-il, soient satisfaits, il faut une coordination des efforts; il faut des produits divers, proportionnés en nature et en quantité aux nécessités sociales. Il faut produire ce qui est utile et ne pas perdre son activité en productions moins utiles. *La nature a pourvu à cette nécessité par la loi de la valeur...*

L'homme, poussé par la nécessité, travaille pour se procurer les biens nécessaires à sa vie : or, pour le conduire à une production profitable à la société, la nature a voulu que *la valeur des produits du travail fût proportionnée, non au travail fourni, mais à l'utilité procurée à la société.* Vous avez fabriqué une marchandise très nécessaire et insuffisamment abondante pour les besoins actuels : sa valeur est grande. Et si l'on en fabrique plus que la société n'en peut consommer, ce travail devient inutile, il est une déperdition de forces, la valeur diminue ou s'annihile (1).

Voilà donc la valeur qui nous apparaît, non pas comme l'effet ou le produit du travail, mais comme le régulateur du travail. Ajoutons que M. Durand, ici, s'est heureusement approprié la doctrine à laquelle l'économie politique s'était arrêtée depuis bientôt un demi-siècle, après d'autres formules plutôt empiriques que rationnelles. Seuls, donc, des profanes peuvent trouver nouvelle celle qu'il a adoptée.

La valeur, dirons-nous maintenant avec l'économie politique contemporaine, la valeur, c'est l'appréciation ou estimation que nous faisons d'une chose quelconque, à raison de l'aptitude que nous lui attribuons de satisfaire un besoin que nous ressentons. Mais besoin, en langage économique, équivaut à désir, à peu près comme le mot latin *desiderium* associe en lui des acceptions assez diverses.

En outre, nous faisons observer :

1° Que la valeur, dépendant ainsi de notre opinion sur l'aptitude

1. *Comment et pourquoi les œuvres sociales doivent être catholiques*, édition officielle, p. 17.

d'une chose à satisfaire nos besoins, ne dépend pas de la justesse ou de l'erreur de cette opinion;

2° Que notre besoin, s'il n'est pas senti, n'exerce aucune influence sur notre jugement de valeur. En voici la preuve. Rien ne nous est plus utile que l'air respirable; mais comme son abondance ne nous laisse pas sentir le besoin que nous en avons, nous ne lui attribuons aucune valeur, pas plus qu'à l'eau dans les pays et les temps où elle ne manque point.

Ce n'est pas tout : la valeur étant une estimation ou un jugement de l'esprit, il faut dire encore : 3° qu'elle est essentiellement subjective, résidant en nous-mêmes et non pas dans l'objet, différente, par conséquent, de la forme, de la couleur, etc., qui sont des qualités matérielles de l'objet, et qui, par conséquent, existent en lui, en dehors de toute perception sensible que nous en pouvons avoir.

Par cette dernière remarque, beaucoup des images que l'on s'est plu à amonceler autour de la distinction d'une valeur d'usage et d'une valeur d'échange, nous paraissent devoir se dissiper très facilement.

Evidemment la définition de la valeur est plus complexe ou plus vague chez les catholiques sociaux. Prenons-en un qui a eu une grande autorité et de nombreuses éditions, qui a enseigné jusqu'en 1912, dans toutes les semaines sociales et qui a formé, comme professeur, des générations entières d'hommes d'œuvres ou d'hommes de doctrine, je veux dire le P. Antoine. Dans son *Cours d'économie sociale*, il se plaît d'abord à épaissir les nuages pour avoir plus de mérite à les crever; il présente la « théorie de la valeur » comme « le dragon qui garde l'entrée de la science économique » (1); finalement il définit la valeur « l'estimabilité d'une chose à cause de sa bonté absolue ou relative ». Ces pages-là de son *Cours* sont copiées — ou peu s'en faut — de ses *Eléments de science sociale, leçons professées à Jersey* (2).

Je m'arrête ici. Deux objections se présentent immédiatement à mon esprit. Pourquoi avez-vous dit, dans l'un et l'autre ouvrages, « estimabilité » et non pas « estimation »? Et pourquoi avez-vous parlé de « bonté » au lieu de besoins ou de désirs? L'estimation serait un fait que l'on constaterait; l'estimabilité est la justification de ce fait, au cas seulement où il mérite d'être justifié. On devine que le P. Antoine pose des jalons pour amener, en matière de juste prix, la décision qu'il tâchera tout à l'heure d'imposer, un prix que la justice puisse commander ou ratifier :

1. *Cours d'économie sociale*, 1re édit., 1896, p. 253.

2. *Eléments d'économie sociale*, Poitiers, 1893, p. 341 et s.

Dira-t-on que nous subtilisons trop volontiers en mettant entre « l'estimation » et « l'estimabilité » une différence à laquelle le P. Antoine n'aurait point songé? Non, répliquerons-nous, car la suite même de sa définition va nous suggérer une deuxième objection du même ordre.

« Estimabilité, dit le P. Antoine, à cause de la *bonté* absolue ou relative d'une chose ». C'est de bien, c'est de bonté, que le P. Antoine se préoccupe, bien en soi ou par rapport à la fin à atteindre, bien envisagé comme un but ou envisagé au contraire comme un moyen d'en atteindre un qui soit bon. Ce qui suit confirme l'interprétation que je donne, car l'auteur ajoute aussitôt que « la valeur sera morale, esthétique, politique, économique, suivant que les avantages appartiennent à l'ordre moral, esthétique, politique ou économique ».

Essayons de juger de la définition en l'appliquant. Voici un timbre-poste de l'album d'un collectionneur. Les catalogues de philatélistes lui attribuent une valeur de 500 francs; de fait, dans les dernières ventes où on en a vu des spécimens, il s'est vendu tantôt 400 fr., tantôt 450 fr. Que vaut-il? Il vaut environ ces prix-là, dira le public, puisqu'il les a atteints et puisqu'il est *estimé* ainsi: quant à savoir si, au dire du P. Antoine, il vaut seulement 5 francs, je l'ignore, parce que j'ignore si, d'après lui, il est *estimable* à ce niveau, *à cause de sa bonté absolue ou relative*. Je l'ignore parce que j'ignore si le P. Antoine lui reconnaît une *bonté* quelconque.

Prenons un autre exemple. La cocaïne a-t-elle une valeur, en dehors des cas autorisés de son emploi par les médecins? Non, dira le P. Antoine, car elle n'a aucune bonté, ni absolue, ni relative, sa fin ici étant mauvaise. La pratique permet cependant de lui trouver une valeur. Ainsi, si un élève pharmacien ou un garçon de café en livre à une femme galante à 50 centimes le gramme, je lui reprocherai bien d'avoir contrevenu au cinquième commandement sur le respect de la vie et de la santé du prochain, mais je ne lui reprocherai pas d'avoir tiré un prix d'un objet sans valeur; je ne lui reprocherai pas d'avoir commis aussi un vol, et d'avoir violé le septième commandement en même temps que le cinquième. C'eût été pourtant le cas s'il avait été vendu 10 fr. le gramme.

Bien plus, cette dernière hypothèse une fois écartée, sa bonne foi sur le but de l'achat ou sur la nocuité de l'objet le couvrirait absolument : car la cocaïne a une valeur pour une satisfaction de désirs qui sont de vrais besoins du sujet.

On voit ici l'abîme qui nous sépare du P. Antoine. Nous prenions la valeur comme un fait et nous nous préparions à l'expliquer comme tel : le P. Antoine la prend comme un dictamen de conscience et comme une solution de morale. Nous cherchions ce qui est : le P. Antoine pense à ce qui devrait être. Nous pensions faire

de l'économie politique; le P. Antoine, sans doute, ne se défendrait pas d'en faire lui aussi; mais il est parti de l'idée que l'économie politique est commandée par la morale, non seulement lorsqu'elle est envisagée comme un art et lorsque nous avons à prendre des résolutions pratiques dans les affaires de son ordre, mais encore lorsqu'elle est envisagée en tant que science, et lorsque nous voulons expliquer et comprendre ce qui se passe sous nos yeux. On voit donc percer le conflit, et toute la suite de notre discussion en montrera l'acuité non moins que l'importance.

Mais revenons à notre définition, c'est-à-dire à la valeur entendue comme une estimation subjective.

Turgot en avait eu l'intuition. « Le mot *valoir*, disait-il, a pris dans la langue française un autre sens fort usité et qui, quoique différent de l'acception qu'on donne dans le commerce à ce mot, en est cependant la première base. Il exprime cette bonté relative à nos besoins, par laquelle les dons et les biens de la nature sont regardés comme propres à nos jouissances, à la satisfaction de nos désirs... Cette valeur n'a aucun rapport à la valeur commerçable *(sic)* ... elle existe pour l'homme isolé... (1). » Condillac s'exprimait en termes analogues. « Puisque la valeur des choses, disait-il, est fondée sur le besoin, il est naturel qu'un besoin plus senti donne aux choses une plus grande valeur et qu'un besoin moins senti leur a donné une moindre... La valeur est moins dans la chose que dans l'estime que nous en faisons : et cette estime croît et diminue comme notre besoin croît et diminue lui-même » (2). Graslin, adversaire des physiocrates et de la science d'alors, avait dit semblablement : « La valeur d'une chose quelconque augmente ou diminue uniquement en raison de sa cause, qui est le besoin » (3).

Puis cette notion de la valeur s'obscurcit pendant trois quarts de siècle. Adam Smith n'y fait aucune allusion; philosophe assez superficiel, il ne creuse pas cette idée fondamentale de la science qu'il va créer; il se contente d'une distinction mal conçue entre la valeur en usage et la valeur en échange et d'une confusion malheureuse de la valeur en usage avec la simple utilité. Adam Smith, cependant, va faire oublier tout ce que les physiocrates ont fait ou pensé avant lui, et l'école anglaise va dominer la science de toute la hauteur d'une autorité qu'il faudrait bien discuter d'un peu plus près.

Une voie nouvelle s'ouvre enfin avec Jevons et Menger : Stanley Jevons en Angleterre en 1871 et Karl Menger à Vienne en 1872.

1. Turgot, *Valeurs et monnaies*, dans ses *Œuvres*, édit. Guillaumin, t. I, pp. 79 et 80.

2. Condillac, *Commerce et Gouvernement*, 1776, 1re partie, *ib.*, I.

3. Graslin, *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt*, Londres, 1767, p. 22 en note.

Pour eux, comme pour Turgot, la valeur est une estimation mesurée sur le sentiment du besoin particulier que la chose évaluée doit satisfaire, soit qu'il s'agisse d'un usage immédiat et direct, c'est-à-dire en nature, soit qu'il s'agisse d'un usage médiat et indirect, c'est-à-dire de l'usage d'un second objet que l'échange du premier va nous permettre d'acquérir. C'est la théorie du « degré final d'utilité », comme dit Jevons; c'est celle de « la moindre jouissance », comme dit Menger.

Nous ne nous arrêtons pas aux développements ou aux applications de cette théorie, aussi ingénieuse que bien fondée.

Avec elle, quoi qu'il en soit, nous estimons chaque objet d'après l'intensité de celui de nos désirs qu'il va satisfaire; et peu importe qu'il le satisfasse par lui-même et en nature, ou bien qu'il le satisfasse après échange avec un autre objet (à supposer la possibilité de cet échange). Peu importe, dis-je, et notre estimation dernière sera toujours la plus haute de ces deux-là.

C'est ainsi que l'on arrive à distinguer avec beaucoup de raison — mais dans un sens qui n'a rien de commun avec la fausse terminologie d'Adam Smith — une valeur d'usage et une valeur d'échange.

« La valeur en usage, dit M. Paul Leroy-Beaulieu est l'importance qu'une personne attache à la possession d'un objet déterminé et elle représente la quantité d'autres objets que cette personne serait disposée à abandonner pour acquérir ou ne pas perdre l'objet précis qu'elle a en vue... La valeur en échange est la faculté qu'a un objet de s'échanger contre une certaine quantité d'autres objets » (1).

Deux hypothèses alors se conçoivent : ou bien l'échange est impossible, et l'estimation subjective que fait le possédant ne peut être qu'une valeur d'usage; ou bien l'échange est possible, et alors cette estimation est tantôt égale et tantôt supérieure à celle des objets susceptibles d'être acquis en contre-échange.

Mais elle ne saurait y être inférieure.

La première hypothèse ne donne lieu à aucune difficulté. La seconde seule demande à être expliquée.

Possesseur de vieux portraits de famille, que valent-ils pour moi? Très attaché aux souvenirs de mes ancêtres, et maître d'une fortune qui me soustrait à des besoins d'un ordre plus matériel, j'aimerais presque autant perdre 100.000 francs que voir brûler ma collection; néanmoins, d'après le mérite artistique de l'œuvre, je ne pourrais pas espérer la vendre jamais plus de 5.000 francs à un amateur de peintures. Voilà bien les deux valeurs en contraste.

De même, dans un voyage de touriste, j'aimerais mieux être volé d'un billet de cent francs, dans une pauvre maison de hameau où

1. P. Leroy-Beaulieu, *Traité d'économie politique*, 2e édit., t. III, p. 24. Cependant le P. Antoine, dans ses *Eléments de science sociale* (p. 344) range Leroy-Beaulieu parmi les économistes qui rejettent la valeur d'usage.

je passe la nuit, que volé de ma paire de bottines, sans laquelle il me faudrait aller pieds nus jusqu'au bourg le plus voisin. Donc, j'estime à la parité de 100 francs un objet que je remplacerai, — non pas tout de suite, il est vrai, — au prix d'un simple louis.

Ces jugements-là me sont personnels : tel autre individu, en effet, se désintéressera de ses ancêtres et un pauvre diable se résignera mieux que moi à faire quelques kilomètres pieds nus. Ainsi, soit les différences de goût et d'inclination, soit la difficulté plus ou moins grande que l'on éprouve à satisfaire des besoins sentis comme plus impérieux, modifient tout à fait la gradation des désirs et par conséquent l'échelle des évaluations. Ruiné, mon fils sentira les besoins de logement et de nourriture qu'il pourrait satisfaire avec les 5.000 francs de la vente des tableaux, plus vivement qu'il ne sentira le charme des souvenirs de notre famille; et le pauvre diable qui aura gagné péniblement les 100 francs, sentira la peine de les perdre bien plus cruellement que la peine ou la honte de faire quelques kilomètres sans souliers sur une grand'route.

Hypothèses chimériques ou rares, nous dira-t-on. Eh bien, je vais vous en citer une autre qui est de tous les jours et qui porte constamment sur des évaluations de milliards et de beaucoup de milliards

Je possède un domaine complet, terres et bâtiments, d'une contenance de 30 hectares et d'un loyer annuel brut de 1.200 francs. Il se vendrait péniblement une trentaine de mille francs, et probablement moins, dans notre période de déclin de l'agriculture. J'assure les bâtiments contre l'incendie pour 25.000 francs, parce que s'ils brûlaient en entier je ferais une perte de 25.00 francs, vu que je serais obligé de dépenser cette somme-là pour les rebâtir. Donc, 25.000 francs, voilà la valeur d'usage des bâtiments; les perdre, ou perdre 25.000 francs, pour moi, c'est la même chose. Que valent-ils cependant en valeur d'échange? Rien du tout, ou quelques centaines de francs tout au plus. En effet, je ne trouverais personne qui consentît à les acheter sans les terres, sinon pour une valeur insignifiante de matériaux de démolition (tuiles, charpente, etc.); et d'autre part, le prix courant des fonds de cette commune, lorsqu'il y a des ventes au détail, est en moyenne d'un millier de francs à l'hectare. Au détail donc, je vendrais 1.000 francs en moyenne chacun de mes 30 hectares, mais seule, je ne vendrais la maison ni pour un prix, ni pour un autre. D'où cette conséquence pratique, qui est d'une vérification de tous les jours. Dans les achats et ventes d'immeubles ruraux (valeur d'échange), il faut compter les terres pour tout et les bâtiments pour rien, ou à peu près rien; néanmoins, s'il s'agissait de se passer des bâtiments qui existent aujourd'hui, il faudrait estimer leur absence ou leur perte — et par conséquent leur valeur d'usage, — au coût intégral de leur cons-

truction. Notez ici cette autre conséquence d'ordre économique : lorsque vous vous demandez quel est le total de la fortune des Français, ne vous préoccupez jamais des valeurs assurées contre l'incendie, parce que, fussent-elles rigoureusement sincères, exactes et sans doubles emplois, elles ne représentent cependant que des valeurs d'usage, tandis que c'est un total de valeurs d'échange que vous recherchez.

Ainsi s'expliquent très bien et le mécanisme des contrats d'échange et cette sorte d'illusion d'optique par laquelle la valeur, d'ordinaire, nous apparaît comme objective.

Un contrat d'échange se conclut lorsque les deux parties ont des opinions diamétralement *opposées* l'une et l'autre sur les valeurs d'usage des deux objets à échanger, avec rencontre cependant sur un taux d'échange à pratiquer. Aussi longtemps, au contraire, que cette contrariété de vues sur les valeurs d'usage ne sera point observée, rien ne pourra se faire, parce que chacun gardera sa chose.

Je reprends l'exemple de la galerie de portraits : je l'estime 100.000 francs pour moi; très volontiers je la donnerais pour 100.000 francs, mais pas pour moins, tandis que le brocanteur ou l'amateur ne l'estime pour lui que 5.000 francs. Nous ne faisons rien. Nous ne faisons rien, parce que, si je sens mieux le besoin de 100.000 francs que celui de mes tableaux, mon acquéreur sent moins le besoin de mes tableaux que celui de ses 100.000 francs. Ces 100.000 francs, donc il les garde, puisqu'il les aime mieux que mes tableaux. Aussi, comme valeur d'usage lui et moi ne nous contrediront point; nous nous rencontrons, au contraire pour penser, moi, que 100.000 francs sont bons à prendre contre mes tableaux, et lui, que 100.000 francs sont bons à garder. Ni pour lui ni pour moi les tableaux ne valent cette somme. Mais vienne un jour où, ruiné, je donne à 5.000 francs plus de valeur d'usage, quant à moi, que je n'en donnerai à mes tableaux, tandis que le brocanteur ou l'amateur persiste, quant à lui, à en attribuer plus à mes tableaux qu'à 5.000 francs, ce jour-là, l'affaire se conclut.

Ici j'ai supposé une vente et j'ai raisonné prix : mais mettez l'échange proprement dit, de vin et de blé, par exemple, et raisonnez valeur; raisonnez valeur en prenant ce mot comme une expression générale au lieu de spécifier ce cas particulier de valeur qui s'appelle un prix : les solutions seront tout à fait les mêmes. Puis, un beau jour, voilà une valeur d'échange sur laquelle s'accordent deux personnes qui ne s'accordent pas sur la valeur d'usage. Voilà un taux d'échange qui se constate. Mettez même, si vous voulez, un grand nombre de ces échanges : supposez beaucoup de sacs de blé qui s'échangent contre beaucoup d'hectolitres de vin; mieux encore, mettez beaucoup de blé qui s'échange

contre 25 francs le sac et beaucoup de 25 francs qui s'échangent contre des hectolitres de vin : alors et dans ce marché, c'est-à-dire dans ce milieu économique d'espace et de temps, il y aura une valeur courante et commune du blé et du vin. Le quintal de l'un vaudra l'hectolitre de l'autre. Ici se produit l'illusion d'optique dont nous parlions : nous mettons dans la chose la substance même de notre jugement. Nous faisons objective la valeur. Ensuite de période à période, lorsque nos jugements se modifient, nous croyons, non pas que ce soient eux qui changent, mais que c'est l'objet lui-même qui se modifie sous cette face de son existence. La valeur étant à nos yeux quelque chose comme la densité économique de l'objet : nous nous imaginons que cette densité est elle-même mobile et changeante. De même, dans la conversation courante, quand nous parlons de jour, de nuit, ou de saisons, quand nous mesurons la marche du soleil ou de la lune qui se lèvent, montent plus ou moins haut, puis redescendent sous l'horizon, nous nous exprimons toujours comme si la terre était immobile et les astres seuls en mouvement. Condillac avait déjà dit avec raison : « On est porté à regarder la valeur comme une qualité absolue qui est inhérente aux choses, indépendamment des jugements que nous en portons, et cette notion confuse est une source de mauvais raisonnements » (1). En un mot, en astronomie courante, nous mettons le mouvement dans les astres et l'immobilité dans la terre que nous sommes; en économie usuelle, nous mettons pareillement la mobilité dans les objets de l'évaluation, au lieu de la mettre dans les jugements que nous portons sur eux.

Une dernière question. Pourquoi, à l'ordinaire, ne distinguons-nous qu'une valeur? Pourquoi les exemples cités plus haut de la collection des portraits de famille, des bottines du voyageur, et même des bâtiments du domaine rural présentent-ils quelque chose d'extraordinaire ou de surprenant? La raison en est simple et la voici. Nous vivons dans un milieu où se font d'innombrables échanges. L'immense majorité des choses que nous possédons est vendable, vendable à peu près sans délai. Ces choses ont donc un cours, une évaluation usuelle pratiquée par des gens désireux de les acquérir. Voilà un taux d'échange public et reconnu. Dans ces conditions, nous ne distinguerons une valeur d'usage d'avec une valeur d'échange que si la première est visiblement plus élevée que la seconde : car si c'était l'inverse qui dût être, nous ignorerions absolument une valeur d'usage; nous ne soupçonnerions qu'une valeur sans épithète, laquelle serait, en fait, une valeur d'échange, ici la plus haute des deux sortes de valeur. Exemple : parfaitement indifférent aux timbres-poste, j'en possède un qui est assez rare. Les catalogues lui donnent une valeur courante de 20 francs. Eh bien, je dis aveuglément

1. Condillac, *Du Commerce et du Gouvernement*, chap. I.

qu'il vaut 20 francs, et je ne prends pas la peine de me dire à moi-même que sa valeur d'usage est nulle pour moi. Est-il même vrai qu'elle soit nulle? Pas le moins du monde : car l'usage que j'en puis faire et que j'en ferai (quoique, juridiquement cet usage-là soit un *abusus* et non pas un *usus*), ce sera précisément de l'aliéner contre 20 francs ou guère moins. Il les vaut donc pour moi comme pour tout le monde, puisqu'il les procure.

La démonstration est donc faite : la valeur d'usage peut être supérieure à la valeur d'échange, mais elle n'y sera jamais inférieure. Donc on ne les distinguera l'une de l'autre que dans les cas, relativement peu fréquents, où celle d'usage serait visiblement la plus élevée des deux.

Ces notions, que les profanes auront trouvées sans doute un peu subtiles et trop longuement développées, étaient nécessaires pour nous acheminer à la seconde question. Quel rapport y a-t-il entre la valeur et le travail? Est-il vrai, comme le pensent certains catholiques sociaux, que la valeur procède du travail? Est-il juste enfin qu'elle soit proportionnée à lui et mesurée sur lui?

En tout cas, toute cette philosophie de la valeur est essentiellement moderne. C'est même plus particulièrement à l'école autrichienne contemporaine que revient le mérite d'avoir pénétré aussi avant dans la psychologie économique.

Chez les anciens, nous trouvons, il est vrai, le texte bien connu d'Aristote dans sa *Morale*, constatant que les choses que nous apprécions se recommandent par une aptitude à satisfaire nos besoins. Nous trouvons aussi dans sa *Politique* les deux usages du soulier, dont l'un est de pouvoir chausser le pied, et l'autre, de pouvoir être échangé. Mais cela ne nous élève pas au-dessus de la distinction de l'utilité d'usage et de l'utilité d'échange, ce qui n'est pas précisément la même chose que la question de valeur. Aussi bien le texte d'Adam Smith, critiqué plus haut, sur la distinction de la *value in use* et de la *value in exchange*, allait-il jusque-là, quoique pas plus loin. Mais il était parfaitement inexact.

En ce qui concerne la valeur chez les scolastiques, nous renverrons à l'excellent ouvrage de M. Victor Brants, professeur à l'Université catholique de Louvain, les *Théories économiques aux XIIIe et XIVe siècles*, paru en 1895. « Le principe du juste prix est exprimé et commenté, mais il n'y a point de vraie analyse de la valeur ». « C'est à tort, nous paraît-il, — y lira-t-on, — qu'on a voulu, avec les quelques textes du grand docteur (S. Thomas d'Aquin), édifier une théorie se rapprochant d'un système moderne » (1). Au siècle suivant, il est vrai, Buridan et Henri de Langenstein vont plus loin; ils poussent l'observation plus avant : mais c'est encore l'idée du juste prix qui les domine, avec des règles

1. *Op. cit.*, p. 69.

pratiques, empiriques même, dirai-je, à formuler à propos des échanges (1). Nous y reviendrons, et ce sera précisément pour réfuter la conception nouvelle des catholiques sociaux sur le rapport de la valeur au travail.

(A suivre). J. RAMBAUD.

REVUE DU MODERNISME

MODERNISME ET MODERNISTES EN ITALIE

I. Revues modernistes.

Il suffit de parcourir les livres et les brochures de M. l'abbé Cavallanti, le vaillant directeur de l'*Unità cattolica* de Florence, *Modernisme et Modernistes; Les véhicules du modernisme en Italie; Milan centre du modernisme; Littérature moderniste; Les journaux papistes et les journaux modernisants; Antonio Fogazzaro,* etc., pour être édifié sur le nombre et l'importance des journaux et des revues qui sont, par delà les Alpes, les organes du modernisme et de ses représentants, de ses leaders attitrés.

Voici la *Cultura contemporanea,* de M. Quadrotta, qui a remplacé, en janvier 1909, *Nova et Vetera* après sa condamnation;

Le *Commento,* substitué du 5 janvier 1910 au 20 mars 1911, par l'ex-abbé Murri à la *Revista di Cultura,* condamnée aussi par le cardinal Respighi;

La *Cultura moderna,* de Bataini;

La *Vita,* « revue d'action pour le bien », dirigée à Rome depuis 1908, par M. Martire, successeur de l'abbé Pioli, destitué de sa charge de vice-recteur du Collège de la Propagande;

L'*Anima nova,* de Bari;

La *Riforma laica,* de Rome, où écrivent le socialiste Enrico Ferri et les prêtres apostats et mariés Minocchi et Murri;

La *Voce,* de Florence;

Le *Cœnobium,* de Lugano.

Le *Rinnovamento* de Milan a disparu en décembre 1909; la *Rivista storico-critica delle Scienze theologische,* condamnée par un décret du Saint-Office du 16 septembre 1910, avec trois manuels

1. Voyez Brants, *op. cit.,* p. 69-72.

d'une collection scientifique de son directeur, l'abbé Buonaiuti (1), a cessé de paraître.

La pauvre revue napolitaine, le *Battaglie d'oggi*, qui s'efforça de faire tant de bruit et qui se flattait d'arracher à Rome l'abolition du célibat ecclésiastique, vient de mourir misérablement.

Mais l'avocat Gennaro Avolio, *dont la verve ennemie*

> Fit mourir de pléthore ensemble et d'anémie
> La Muse *moderniste* inféconde en ses draps,

ne se tient pas pour battu. Il a lancé un méchant nouveau petit périodique : *La nuova riforma*. Et c'est toujours son même plan ranci de réforme du « catholicisme officiel ».

Pauvre homme, qui, à l'affût des abonnés, comme l'ex-abbé Murri pour la *Riforma laica*, croit prendre l'Eglise dans son filet troué!

La propagande moderniste en Italie déploie toujours la même activité; les prêtres défroqués y prêtent la main :

> Du Dieu qu'ils ont quitté l'importune mémoire

les pousse à cette agitation perpétuelle et stérile sous les lanières du remords et du mépris général. Ce sont les Juifs errants de l'apostasie : une peste qui ne peut plus s'arrêter.

A Naples avait lieu en 1912, dans le local de l'ex-revue moderniste « Battaglie d'Oggi », un congrès moderniste qui a réuni tous les principaux membres de ce mouvement des diverses provinces de l'Italie et surtout de celles du Midi.

Les prêtres adhérents étaient pour la plupart des défroqués, comme Salvatore Minocchi et Ernest Rutili, tandis que d'autres sont encore en fonction, mais se préparent à rentrer dans la vie civile. Parmi les présents, il y avait quelques prêtres en soutane, des dames et des demoiselles, un bon nombre de laïques et même un pasteur protestant.

Le professeur Gennaro Avolio présidait. Il a dit que, en face de l'audace du cléricalisme, la nécessité de travailler à une réforme de l'Eglise s'imposait sur toute la ligne. Comme point de départ de l'agitation, il signalait la campagne contre la loi du célibat ecclésiastique, question qu'il définissait le centre de toute autre réforme pour l'Eglise et pour l'éducation du peuple.

Le prêtre Castaldo a présenté la statistique des prêtres et religieux qui ont « gagné leur liberté » à travers toute sorte de difficultés.

Le prêtre défroqué Patronio Zavattero exposait les motifs qui l'ont porté à se marier, en conservant intacts sa foi et l'esprit sacerdotal (?)

Un curé — probablement encore en fonction, — a plaidé en fa-

1. Cet abbé Buonaiuti serait, d'après les documents du procès Verdesi et M. Schnitzer, dans son *Histoire du modernisme*, l'auteur du *Programme des modernistes* et des *Lettres d'un prêtre moderniste*, 1904.

veur de la persistance dans le ministère des prêtres mariés, l'Etat n'ayant pas de motifs légaux pour retirer l'*exequatur*.

Un jeune prêtre parla contre l'intellectualisme, et un pasteur protestant fit des vœux afin que tous les « vrais croyants du Christ », de quelque confession que ce soit, se donnassent la main pour renouveler la conscience religieuse chrétienne. En concluant, M. Avolio annonça comme prochaine la publication d'une feuille populaire qui servirait d'instrument pour intensifier la propagande moderniste. Il fut donné lecture du programme catholique moderniste et enfin on décida que la seconde réunion moderniste serait tenue à Rome, en 1913.

II. Le serment antimoderniste. La mort de Fogazzaro. Le procès Verdesi

A propos du serment antimoderniste, les *Batailles d'aujourd'hui* de Naples, la *Démocratie* de Pérouse, la *Liberté* de Fermo, *Il Lavoro* de Gênes, le *Commento* justifièrent ceux qui prêteraient le serment du reproche de parjure, d'insincérité, de faiblesse et de duplicité.

Il n'y eut que 6 ou 7 prêtres qui refusèrent le serment, entre autres : MM. Luigi Fontana, Triboni, Ezio Rabby; ces deux derniers quittèrent l'Eglise.

La mort de Fogazzaro, béni et assisté, dans sa ville de Vicence, par son ami, Mgr Bonomelli, le 7 mars 1911, laissait planer le doute sur ses croyances. Car, prévoyant en 1906 la condamnation du *Saint*, il avait conclu tous les traités utiles pour la traduction de son roman en diverses langues et les avait rédigés de façon à ne pouvoir les résilier, même si l'*Index* l'eût exigé. Il appelait Tyrrell « le plus grand écrivain catholique de notre temps », l'homme devant qui tous les Giovanni Selva du monde s'inclinent avec vénération (*Demain*, 8 février 1907). « Lorsqu'on veut apprécier cet apôtre du réformisme, dit M. Houtin (1), on se trouve en face d'un dilemme : ou il approuvait sans comprendre, ce qui semble incroyable de la part d'un esprit si pénétrant et si averti; ou il comprenait, et puisqu'il approuvait, il était symboliste, c'est-à-dire moderniste comme son ami Tyrrell, en pleine désobéissance envers les décisions formelles du Saint-Siège, et, comme Tyrrell, entendait ou voulait entendre l'expression « foi catholique », dans un sens condamné par le pape. » L'abbé Félix Klein dans le *Bulletin de la Semaine*, 15 mars 1911, le *Cœnobium*, mai 1911, l'ont glorifié, après sa mort; mais notre éminent collaborateur, M. Lecigne, *Critique du Libéralisme*, 15 avril 1911, a clairement établi que *Leila* contient les mêmes errements qu'*Il Santo;* l'abbé Cavallanti, dans sa brochure *Antonio Fogazzaro, Un peu de vraie lumière*, 1911, a montré, non pas ce que « la haine théologi-

1. *Histoire du modernisme catholique*, p. 316-317.

que », comme dit M. Houtin, mais ce que l'orthodoxie doit reprocher à un homme qui tenait à « s'affirmer toujours catholique et chrétien, tout en se permettant d'avoir la mentalité moderne. »

*
* *

La Critique du Libéralisme du 1er juillet 1911, racontait longuement le « procès de Gustave Verdesi », (avril-août 1911), un prêtre romain, qui passait de l'Eglise à la maison d'études théologiques des Méthodistes et dénonçait le Père Jésuite Bricarelli comme ayant violé le secret de la confession et l'ayant forcé à lui révéler le nom de modernistes qu'il avait fréquentés. Le P. Bricarelli, de la *Civiltà cattolica*, intenta un procès en diffamation à Gustave Verdesi, qui fut condamné en première instance, condamné en appel à 10 mois de réclusion, 833 livres d'amende et tous les frais du procès. Il avait été clairement prouvé que le P. Bricarelli n'avait violé aucun secret sacramentel et que Verdesi lui avait livré, en octobre 1908, une note dénonçant cinq prêtres modernistes : MM. Rossi, Turchi, Buonaiuti, Coppa et Pioli, comme ayant fait un véritable complot. Ils nièrent tout devant les tribunaux, « agnosticisme, rationalisme, pragmatisme »; mais l'opinion publique fut convaincue de la vérité de la dénonciation faite en 1908 par Verdesi, et les accusa d'être « des pionniers peu sincères d'un mouvement » anticatholique (1).

Naguère, la malheureux apostat Verdesi, qui fait du journalisme à Genève, avait cité en justice le journal catholique, le *Courrier de Genève*, à cause du compte rendu sur la fête du 40e anniversaire du consulat italien de Genève (21 avril 1913) où il était dit que, parmi les toasts, il y avait aussi celui du « prêtre apostat » Verdesi, qui, par le fameux procès perdu à Rome, s'était fait une renommée, et que « beaucoup de catholiques présents s'étaient crus obligés de se retirer ». La plainte de Verdesi et sa demande d'une amende de 300 fr., ont été repoussées le 29 mai par le tribunal, parce que les constatations du *Courrier de Genève* ont été reconnues véridiques.

*
* *

On sait que l'apostat Romolo Murri, après avoir scandalisé, par ses violences anticléricales contre l'Eglise et ses séminaires, les radicaux et les francs-maçons, ses collègues de la Chambre des députés de Montécitorio, a épousé civilement Mlle Lund, fille de John Lund, ex-président du Sénat norvégien. Il est ensuite parti pour l'Amérique du Sud, afin d'y donner des conférences, qui ont été un échec retentissant. Pour refaire quelque tapage autour de sa personne justement

1. Elle leur appliquait ces paroles de Pie X au consistoire du 16 décembre 1907 : « Ils se nourrissent du très saint corps de Jésus-Christ, et même, ce qui est affreux, ils montent à l'autel de Dieu pour y offrir le saint sacrifice ».

méprisée (1), il a lancé, en février 1913, un autre organe hebdomadaire, *La nostra battaglia*, anticlérico-modernisto-maçonnique.

Murri bat un dernier rappel en vue de ramener tous ces clients de la tour de Babel à une certaine unité de vues lors du futur Congrès « Pour une nouvelle politique ecclésiastique ». *Fede e vita*, de Rome, lance un appât de 500 francs aux ecclésiastiques, même discrètement anonymes, qui voudront bien lui fournir un bon travail sur « L'enquête critico-historique moderne concernant l'Ecriture Sainte dans ses rapports avec la foi chrétienne. » On propage, à force de réclames bruyantes parmi le clergé, une *Bibliothèque des sciences religieuses*, comme celle du professeur B. Varisco de Pérouse; des almanachs comme ceux de la maison Bemporad, des livres comme *Idée moderne*, d'A. Chiappelli, etc...

Dans la *Cultura contemporanea* du moderniste Quadrotta (fasc. 2, janvier 1913), à la page 64, nous lisons :

« La Faculté vaudoise de théologie à Florence a institué pour cette année scolaire un cours d'Histoire des Religions. On a adopté pour livre de texte celui de l'abbé Nicola Turchi : *Manuale di storia della Religioni.* »

Cela ne vous dit rien?

Eh bien! l'abbé N. Turchi est le traducteur italien qu'avait choisi Mgr Duchesne pour son *Histoire ancienne de l'Eglise* et dont on nous fit à cette occasion, pour l'éloge ou la défense, une si chaude apologie.

La *Sentinelle antimoderniste* de Florence écrivait sur le dernier ouvrage de ce Turchi :

« Le révérend ex-professeur de la Propagande a publié ces jours-ci un gros volume, chez l'imprimeur Brocca, sous le titre de *Manuel de l'histoire des religions*, où il professe (pag. 10) qu'il ne parle pas de la « religion d'Israël ni du christianisme », n'ayant aucune « compétence spécifique » et, au surplus, espérant négativement, à savoir en cachant « les rayons de cette lumière qui émane du Christ », qu'il contribuera à faire entendre à ses lecteurs un fait positif, c'est-à-dire « à les faire resplendir plus vifs et plus chauds dans leur intime pensée », ainsi que l'imprimait encore en 1905 la *Revue*

1. Voici, en effet, comment l'ont exécuté les jeunes membres de la *Ligue démocratique nationale*, une des échelles qui ont servi à Murry pour monter à la députation.

M. Pierre Ridolfi « pour le compte de quelques membres de la L. D. N. » a publié une lettre atroce contre le Maître. Cette lettre finit comme il suit :

« Aujourd'hui, quand le modernisme a perdu ses prophètes, quand Tyrrell et Fogazzaro ne témoignent plus par leur vie de la sainteté de notre foi, il faut parler haut et ferme pour fixer dès maintenant les responsabilités.

» Nous ne demandons pas raison du passé, de notre jeunesse qui n'attendait pas une désillusion si déchirante; mais nous avons le droit de ne pas présenter nos félicitations à celui qui, sans pitié pour notre débâcle spirituelle, se promet encore, après avoir arrangé ses affaires, de revenir chez nous et de nous rouler encore une fois ».

Touché le Maître!

Maintenant on comprend mieux la campagne maçonnico-protestante contre le célibat ecclésiastique. Des prêtres « mariés », on n'en veut pas, même chez les modernistes démocratiques; Murri est vomi même par sa L. D. N...

des sciences théologiques (p. 841 et seq.), revue condamnée depuis par l'Index et le Saint-Office.

Mais voici le pire : Turchi écrit textuellement à la page 11 de sa préface :

« Leur absence ne fera toutefois — nous en sommes convaincus — qu'en rendre l'idée plus vive et plus éclatante dans l'esprit des lecteurs, car dans le christianisme en général et dans le catholicisme en particulier, qui est le christianisme intégral, se trouvent comme « portés à leur complet développement ces germes éternels qui se rencontrent dans les autres religions »; en lui seul se découvrent — intégrés par des positions originales de foi, de pensée et d'action — ces éléments qui, dans les autres religions, apparaissent à peine ou confusément. Ces éléments se dessinent, dans la formation du christianisme, en un profil original... » etc.

M. Turchi, qui ne doit pas ignorer les notions les plus élémentaires de la logique et de la philosophie, voudra bien admettre que plus les choses ou les institutions ont les mêmes germes radicaux, moins ils peuvent différer substantiellement. Les développements divers, plus amples en l'une, plus stériles en l'autre, ne détermineront que des différences accidentelles, car le développement, spécialement dans les choses morales comme dans notre cas, succède à la chose essentiellement constituée.

Appliquons ces principes à la théorie ci-dessus exposée par Turchi. Celui-ci distingue d'une part le christianisme et le catholicisme, de l'autre le reste des religions, mais il accorde à toutes les mêmes germes éternels, qui, dans le catholicisme, sont pleinement développés et dans les autres religions à peine ou confusément visibles. Turchi ne soutient en cela rien de moins que le catholicisme et le bouddhisme dérivent des mêmes germes.

En parlant du bouddhisme, nous entendons citer ici la religion la plus parfaite après la nôtre.

Catholicisme, bouddhisme, mahométisme, etc.; ont au reste, en effet, les mêmes germes éternels, si l'on parle de la religion du cœur. Mais M. Turchi voudra bien admettre que le seul instinct du cœur ne constitue pas la religion, laquelle, étant la somme des relations qui unissent l'homme à Dieu, exige des actes positifs externes. Disons mieux. Le catholicisme a pour cause formelle la Révélation, laquelle n'est pas un acte de la conscience ou de la subconscience, comme l'ont dit quelques-uns, mais qui est une action extérieure positive de Dieu. La Révélation imprime au catholicisme son caractère essentiel Mais la Révélation vraie, réelle, manque aux religions non chrétiennes; donc, ni le christianisme en général ni le catholicisme en particulier ne peuvent avoir les mêmes germes éternels que les autres religions, ne peuvent n'en différer que par le développement. En un mot : avoir un caractère constitutif différent et posséder les mêmes germes éternels, c'est une pure logomachie.

Du reste, la théorie de Turchi à cet égard n'est pas neuve : la Théosophie, qui veut extraire de toutes les religions leur contenu le meilleur pour en former une nouvelle, suppose par là que ces religions ne sont point radicalement ni substantiellement différentes. Et ces jours-ci encore les hymnes composés par de pseudo-catholiques, voire par un professeur de séminaire, sur la foi et le sentiment chrétien *intime* de G. Pascoli, sont un indice suffisant de la théorie modernistico-hérétique, grâce à laquelle on s'en va proclamant que tous les hommes au fond sont croyants et chrétiens.

III. — LES MODERNISTES CONTRE LE P. LÉPICIER

Il faut rappeler ici la campagne menée il y a trois ans contre le livre du R. P. Alexis-Marie Lépicier (1), alors professeur au collège de la Propagande, *De la stabilité et du progrès du dogme :* le savant religieux y enseigne, avec Vincent de Lérins et toute la tradition, qu'il peut y avoir progrès pour le dogme catholique, *non pas dans son essence, mais dans la connaissance* qu'en ont l'Eglise et les individus; que la révélation est close, et que cette révélation, immuable et complète en elle-même, *peut avoir une manifestation nouvelle et éclairer les âmes d'une lumière plus nette et plus vive.* C'était réfuter indirectement l'évolutionnisme moderniste. Le P. Lépicier soutenait aussi, avec les cardinaux Tarquini, Mazzella, Billot, les PP. Taparelli, de Luca, le *Syllabus* enfin, que l'Eglise, société parfaite, a théoriquement le droit d'infliger des peines graves, même la peine de mort à ceux de ses membres qui constituent un danger pour la foi, mais qu'il répugne à l'Eglise d'user de ce droit dont elle ne s'est servie que rarement.

Approuvé par le Souverain Pontife, le cardinal Gennari, la *Civiltà cattolica*, l'*Unità cattolica*, la *Riscosa*, le P. Lépicier fut attaqué avec violence par l'*Avanti* de Rome et toutes les feuilles modernistes de l'Italie, auxquelles faisaient écho la *Gazette populaire de Cologne*, la *Pensée* de Bruxelles, la *Contemporary Review*, la *Grande Revue* de Paris, (L'*Impérialisme romain*, par Granvelle), le *Siècle*, l'*Actio* les *Modernistes* de M. Paul Sabatier. Le P. Lépicier riposta avec autant d'esprit que d'érudition à ces clameurs de toute la presse moderniste : *Métamorphose: Appendice à la seconde partie de l'ouvrage de la stabilité et du progrès du dogme.* Il frappait fort sur les modernes hérétiques, sur leur doctrine aussi fausse que dangereuse, et Mgr Pillet l'en félicitait vivement... Raison de plus pour que les auteurs du pamphlet *Ce qu'on a fait de l'Eglise* aient cité quatre fois, pp. 122, 273, 440, 441, les prétendues exagérations du P. Lépicier sur le pouvoir coercitif de l'Eglise et sur l'autorité du magistère ecclésiastique. Le P. Lépicier peut se consoler, s'honorer de ces attaques et continuer à démasquer les adversaires de la saine doctrine. « Les ennemis déclarés de Dieu et de son Eglise, dit saint François de Sales, il les faut décrier tant qu'on peut, comme sont les sectes des hérétiques et schismatiques, et les chefs d'icelles : c'est charité de crier au loup quand il est entre les brebis » (2).

***

La *Civiltà cattolica*, l'excellente revue des PP. Jésuites, qui suit

1. Il est Français d'origine et a été nommé récemment supérieur général des Servites de Marie.

2. *Introduction à la vie dévote*, III, c. 29.

avec tant de zèle intelligent les diverses manifestations du modernisme en Italie, pour les démasquer et les réfuter, signalait, le 5 novembre 1911, l'alliance avouée, la fusion fort avancée déjà du modernisme catholique, non seulement avec le modernisme protestant, mais avec le modernisme juif et le modernisme mahométan.

Car, il y a un modernisme juif et un modernisme mahométan. Ce sont les revues modernistes, comme le *Cœnobium* qui s'en occupent, et sous ces titres-là.

A ce propos, la *Civiltà* écrivait avec beaucoup de justesse : « Il y en a encore beaucoup, même parmi les catholiques, qui considèrent le modernisme comme un phénomène contemporain, restreint à l'Eglise catholique et passager. Jugement superficiel. Pour qui ne s'arrête pas aux apparences, le modernisme, comme on l'a souvent dit, est vraiment un mouvement universel de rationalisme et d'incrédulité complexe et multiforme; il a pour point de départ la négation des fondements mêmes de la philosophie et de l'histoire religieuse, et il a pour but et pour résultat la destruction de toute religion. »

On ne saurait trop insister sur la remarque suivante, qui est une nouvelle forme des arguments traditionnels en faveur de la vraie religion :

« Si ce mouvement moderniste a excité plus d'attention parmi les catholiques, s'il y a rencontré, de la part de l'autorité religieuse, de fortes oppositions et une réprobation solennelle, c'est parce que seule l'Eglise catholique est cohérente avec elle-même, qu'elle garde fidèlement le dépôt de vérités qui lui a été confié par son divin fondateur. »

Tous ces modernismes tendent plus ou moins franchement à « l'Irréligion de l'avenir ». Le rédacteur qui étudie dans le *Cœnobium* (juillet 1911) le modernisme mahométan, ou le *babisme*, n'en fait pas mystère : « La tendance de tous les mouvements réformistes, écrit-il, est d'émanciper la religiosité de toutes formules intellectuelles dogmatiques et de tous rites définis, et de l'identifier, ce sentiment religieux, avec les sentiments d'amour universel, de liberté, de coopération. »

Ce rédacteur apporte à l'appui de ce radicalisme l'autorité de... Loisy lui-même. « Une après-midi, raconte-t-il, Loisy, alors nouveau professeur au Collège de France, me disait dans son cabinet d'étude : « S'il est vrai que tous les chemins mènent à Rome, il est vrai aussi que tous les chemins nous en éloignent dans la direction que Rome a voulu nommer le modernisme; en cela, l'Encyclique *Pascendi* a parfaitement raison. »

Le modernisme juif, comme le modernisme mahométan, veut ramener la religion positive à la simple religion naturelle. Pour l'Union libérale Israélite fondée à Paris en décembre 1907 par Lévy, « la Bible est le livre où la conscience humaine a fait parler Dieu de la façon la meilleure et la plus claire. Mais comme la conscience est

sujette à une évolution continue, on ne peut obliger à suivre la lettre de la Bible, ni même l'esprit. »

Le livre de Leclère, professeur agrégé à l'Université de Berne, *Pragmatisme, modernisme, protestantisme*, montre bien que la cause première de tout ce mouvement est le scepticisme philosophique et religieux, qu'il s'affiche dans le pragmatisme anglo-américain, ou qu'il cherche à se cacher sous les doctrines allemandes et françaises, dérivées du kantisme.

La *Civiltà cattolica* s'élève avec force contre la propagande, dans les milieux catholiques italiens, des œuvres protestantes; Harnack, Caird, Palmer, Durell, Pfleiderer sont traduits, pour des entreprises de librairie à bon marché, par des prêtres modernistes apostats. Ils prouvent ainsi, une fois de plus, que le modernisme catholique est essentiellement protestant.

On y voit s'étaler, sous prétexte d'histoire des religions, les interprétations symboliques les plus naturalistes des dogmes chrétiens. Le jugement dernier, la rédemption ne sont plus que les résultats de l'histoire courante de l'humanité. Ces prétendues « bibliothèques de sciences modernes » ne font que rééditer les erreurs et les sophismes des encyclopédistes.

Que le modernisme protestant produise déjà tous ses fruits et qu'il soit en train de démolir tout l'édifice doctrinal du protestantisme « orthodoxe », c'est ce que font éclater des faits, comme celui du pasteur Jatho. On connaît cette histoire et comment ce pasteur d'une paroisse évangélique de Cologne, qui niait ouvertement la divinité du Christ, a été dépossédé de sa cure par le Tribunal ecclésiastique de Berlin, mais avec une pension annuelle de 6.000 marks. Là-dessus, le *Cœnobium* lui-même demande : « Puisque cette grande collectivité qui s'appelle le protestantisme manque d'un corps de doctrines homogène, d'une « règle de foi », on est forcé de demander sur quelle base objective le Tribunal ecclésiastique a pu s'appuyer pour juger le pasteur libéral. Tout le monde sait que la confession d'Augsbourg n'est pas pleinement d'accord avec le catéchisme de Heidelberg, ni celui-ci avec la confession de Zwingle, ni celle-ci avec la confession anglicane. S'il faut appliquer le vieux canon : *In necessariis unitas, in dubiis libertas*, on objecte aussitôt : Mais ici, quelles sont les choses nécessaires? »

La *Civiltà* tire la conclusion : « Le cas du pasteur Jatho est, en somme, un hommage forcé rendu par le protestantisme à la conduite si digne et si cohérente de l'Eglise catholique, particulièrement dans son opposition franche et loyale au modernisme, qui a été si calomniée et si peu comprise par les protestants, et même, pourquoi ne pas le dire? par certains catholiques d'Allemagne. »

Dernièrement, un Turc, Ahmed Dschevet Bey, triomphait dans le journal l'*Ihdam*, des théories de Jatho: il montrait comment ce modernisme se confond en beaucoup de points avec le mahométisme.

« Ce Turc avait raison : modernisme juif, mahométan, protestant, catholique, sont frères dans le même esprit d'opposition à la vérité. C'est, d'ailleurs, le sort commun de toutes les erreurs. La vérité seule demeure éternellement. »

IV. — L'EXIL DU P. SÉMÉRIA

Le P. Séméria, barnabite, orateur distingué, a été, dès les débuts, pour l'Italie, ce que Schell, Tyrrell et Loisy furent ailleurs, un des chefs les plus écoutés du modernisme, l'un des plus adroits aussi et des plus synthétiques. Le scandale de l'interview, que lui et Minocchi, sur la présentation du pasteur Paul Sabatier, obtinrent de Tolstoï en 1903, est encore dans toutes les mémoires. La soumission du barnabite au serment anti-moderniste n'était que conditionnelle.

Le P. Colletti a publié une excellente brochure intitulée : *La divinité de Jésus-Christ combattue par le modernisme des livres du P. Séméria.*

L'auteur analyse l'une après l'autre, disait la *Vigie* du 27 décembre 1912, « les tendances modernistes du P. Séméria : son agnosticisme, son silence impie sous prétexte d'adoration sur certains points contestés, ses doutes transparents sur la Trinité, le messianisme et la divinité de Jésus-Christ, ses fantaisies sur « l'âme sémite » du Sauveur, l'illusion de la parousie en Lui et dans la primitive Eglise, les miracles, les prophéties, la résurrection du Seigneur, les moyens de l'apologétique traditionnelle, l'évolution des légendes et du dogme, les sources hébraïques et helléniques de la théologie.

» C'est la Somme en quelque sorte de toutes les semi-négations contemporaines, un abrégé alerte et complet de toutes les objections élevées de nos jours contre l'article fondamental de notre Symbole et la foi du catholicisme romain intégral. Et ce petit livre, d'un italien très accessible même à des lecteurs français un peu initiés, déborde ainsi le cadre d'une discussion personnelle ou locale et peut servir de manuel antimoderniste aux prêtres et aux fidèles.

» Il se termine par une adjuration solennelle aux Génois: « Lorsque fut publiée, en 1863, la blasphématoire *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, de toutes parts s'éleva un cri de réprobation. Il n'y eut qu'une voix pour demander que l'odieuse offense du nouveau Judas reçût réparation; et à Gênes, depuis tant d'années, Jésus-Christ est insulté, on nie sa divinité, et personne ne réplique, personne ne se plaint; il semble que ce soit une chose de laquelle il ne convienne point de s'occuper, comme si elle ne nous regardait pas! » (1).

C'est sur l'ordre formel de Pie X, que le P. Séméria a dû, le 22

1. Voir encore la brochure *P. Semeria e P. Colleti* de notre excellent confrère, l'*Unità cattolica* de Florence.

septembre 1912, quitter Gênes, où il poursuivait depuis dix-sept ans une œuvre néfaste et se retirer à Bruxelles.

Si cette mesure prise par le Saint-Siège avait besoin d'une justification, elle la trouverait bien caractéristique dans l'attitude de la presse anticléricale italienne, qui pleure sur la victime de la tyrannie papale. « Le savant barnabite, dit le maçonnique *Messagero*, est persécuté par le Vatican à cause de ses idées et de son apostolat religieux. » En vérité, le Vatican n'a pas eu de hâte à le persécuter; les « idées » et l' « apostolat religieux du P. Séméria — c'est-à-dire son modernisme sournois dans la forme autant qu'outré dans le fond, et poussé inlassablement par la parole, par la plume, par l'organisation — étaient connus et déplorés par les catholiques clairvoyants bien avant la « persécution ». Le mal fait par le P. Séméria (mettant de côté son intention qu'on ne peut pas discuter) parmi la jeunesse ecclésiastique et laïque d'Italie est immense.

Le *Messagero* disait encore : « A ceux qui l'ont approché, le savant banabite a exprimé son regret pour la mesure qu'on a prise contre lui, et sa douleur de devoir quitter l'Italie. En réalité, il s'attendait à une récompense bien différente pour les grands sacrifices qu'il a faits pour l'Eglise et pour l'Ordre auquel il appartient. Pourtant, le P. Séméria, nous assure-t-on, quitte l'Italie avec l'espoir de pouvoir y revenir vite, en souhaitant que des jours meilleurs puissent sous peu sourire à l'Eglise. » On sait désormais ce que les modernistes entendent et souhaitent sous cet euphémisme. Heureusement, le Saint-Père se porte bien.

Il faut aussi souhaiter que l'activité du R. P. ne continue pas à travailler dans le même sens ni de près ni de loin.

L'*exequatur* DE MGR CARON

Au moment même où le P. Séméria recevait l'ordre de quitter Gênes, se répandait la nouvelle que le gouvernement italien allait refuser l'*exequatur* à Mgr Caron, transféré par le Pape du siège de Cénéda à l'archevêché de Gênes.

L'agence internationale Roma pouvait écrire, dès le 19 octobre 1912 : « Les efforts des *modernistes et des catholiques libéraux* continuent tenacement, afin d'empêcher l'*exequatur* royal à la nomination de Mgr Caron, archevêque de Gênes. Le mot d'ordre est maintenant d'ôter leur valeur aux protestations catholiques en faveur du prélat, en disant qu'elles sont forcées. On remplit les bureaux du ministère de Grâce et Justice de plaintes et de protestations, pour impressionner le gouvernement. Le but de cette manœuvre odieuse est double : empêcher que Mgr Caron n'aille à Gênes, tâcher de susciter des difficultés entre l'autorité religieuse et l'autorité civile,

pour pêcher en l'eau trouble. Cette campagne montre à quel point de perfidie et de trahison contre le Saint-Siège et l'Eglise *le modernisme et le libéralisme* soi-disant catholique peuvent arriver, quand ils se croient en présence d'un supérieur clairvoyant et ferme. »

Il n'existait, en effet, contre l'ancien évêque de Cénéda aucun motif avouable d'hostilité de la part du gouvernement italien; mais c'est un aveu suffisant que l'embarras des feuilles officieuses invoquant les résultats d'une « enquête spéciale ». Quelle enquête? On ne le dit pas. Tout le monde sait, pourtant, depuis le début de ces longues intrigues contre un prélat sympathique à tous et remarquable aussi bien par de zèle, la charité et l'éloquence, qu'*il s'agit d'un complot et d'une revanche moderniste.*

Il n'y a qu'à jeter les yeux, pour s'en convaincre tout à fait, sur la presse maçonnique. Elle triomphe, elle avoue. Le *Messagero* de Rome. qui rend volontiers ce genre de services à l'influence protestante et aux menées des modernisants, avait ouvert la campagne en septembre 1912; le *Lavoro* fit chorus et l'organe du groupe démocrate chrétien du P. Séméria, l'*Azione* de Gênes, prit part à la lutte. Ils jouaient surtout du spectre électoral : mais, en réalité, c'est une autre fin qu'ils poursuivaient. A peine la nouvelle fut confirmée, que le *Messagero,* jetant le masque, l'a proclamé : cette victoire, due aux « libéraux » (francs-maçons) et aux catholiques modernistes, est une représaille de la part de certains milieux, dont *les journaux furent condamnés jadis, à Cénéda, par Mgr Caron, et que le récent éloignement du P. Séméria a exaspérés.*

Il s'agit donc ici, avant tout, d'un nouvel épisode de la lutte antimoderniste internationale; et le camp « libéral », fidèle à sa tradition, n'a pas manqué de faire appel au bras séculier, alors que l'autorité ecclésiastique, au contraire, s'épuise en longanimités à l'égard des protagonistes de ces honteuses manœuvres.

Certes, le danger de la presse neutre, libéralisante et modernisante — celle du fameux *trust* (1) et l'autre — dans le nord de l'Italie, n'est pas une découverte particulière à l'ancien évêque de Cénéda. Les mesures prises par l'épiscopat lombard et la lettre que Sa Sainteté Pie X lui adressa à cette occasion (2) en font foi pour le monde entier.

Que Mgr Caron porte le poids des fautes lourdes, des publications suspectes ou des livres contestés d'un clan; ou que d'autres feignent d'ignorer d'où vient le coup qui frappe un évêque en communion trop parfaite d'idées et de sentiments avec le Père commun des fidèles, voilà ce qui est également intolérable.

---

1. On appelle ainsi l'union des journaux catholiques libéraux et modernisants que publie la « Société éditrice romaine », à Rome, Turin, Milan et en Sicile et dont il va bientôt être question.

2. 1er juillet 1910.

C'est Pie X qu'on vise, même en feignant de s'en défendre ou de compatir à son chagrin.

Les interpellations adressées, en février 1913, à la Chambre italienne, au sujet du refus de l'*exequatur* opposé par le gouvernement à la nomination de Mgr Caron à l'archevêché de Gênes, ont tourné au conflit aigu entre le pouvoir civil de Rome et le Vatican.

Au nom du gouvernement, le ministre Finocchario-Aprile a revendiqué insolemment le droit de l'Etat contre celui de l'Eglise. Il a prétendu justifier le refus du roi de sanctionner l'élection de Mgr Caron par le caractère intransigeant du prélat.

Ce refus serait basé, d'après le compte rendu analytique des séances du Parlement, sur cinq considérants : 1° l'opposition de Mgr Caron à la constitution d'un asile infantile en personne civile, opérée pour des raisons d'ordre administratif; 2° la défense de laisser entrer dans les églises des bannières non bénites, c'est-à-dire des bannières nationales, dont l'entrée avait jadis donné lieu à des scènes sanglantes dans l'église de San Nazaro de Milan; 3° une enquête sur les unions matrimoniales non bénies par l'Eglise, suivie d'un avis aux intéressés que la doctrine de l'Eglise regardait leur union comme un concubinage; 4° des mesures prises contre les journaux dits du *trust*, réprouvées par un acte du Saint-Siège; 5° la recommandation donnée au journal la *Riscossa*, en août 1911, alors que Mgr Caron occupait encore le siège de Céneda, journal coupable d'avoir publié au mois d'août 1912 un article fort vif sur l'annexion de Rome à l'Italie.

Ainsi, le garde des sceaux du royaume d'Italie, se mêlant contre tout droit de la question du mariage religieux, fait un grief à Mgr Caron d'avertir ses ouailles que l'acte civil doit être accompagné du mariage religieux, afin que l'Eglise puisse canoniquement regarder les conjoints comme étant mariés.

Lors de l'*exequatur* donné à Mgr Caron comme évêque de Céneda, les préfets de Vicence, de Padoue et de Trévise et le Conseil d'Etat du royaume donnèrent leur avis favorable à l'*exequatur*. Pourquoi cette volte-face? Mgr Caron est sur le siège de Gênes ce qu'il a été sur celui de Céneda : un évêque digne de sa haute charge, digne de la confiance mise dans sa personne par le Souverain Pontife. Selon la théorie du garde des sceaux italien, les membres de l'épiscopat devraient obéir au gouvernement comme les préfets et les procureurs. Ce serait l'invasion de l'Etat dans l'Eglise.

Il faut avouer, d'ailleurs, que la mauvaise impression produite par les déclarations du ministre Finocchario-Aprile s'est accentuée dans les milieux libéraux plus sérieux et moins liés à la secte. La presse officieuse elle-même est embarrassée; celle du Bloc augmente cet embarras en affichant une joie bien compromettante. Le ton jacobin des déclarations était rehaussé par le ton cassant de la voix. Le F.·. Finocchiaro-Aprile a dû se croire à la Loge ou à quelque meeting

blocard. A remarquer à propos de ce ministre, vieux franc-maçon militant, que certains cercles optimistes insistaient depuis quelque temps sur la « résipiscence » de M. Finocchiaro-Aprile. A les entendre, il avait fini par être un franc-maçon endormi, dont il n'y avait plus rien à craindre. Il va sans dire que cet optimisme trouvait des croyants parmi beaucoup de catholiques libéraux. Maintenant, on a pu constater que le F.·. Finocchiaro-Aprile, comme M. Credaro, son collègue de ministère et de Loge, est toujours un sectaire en activité.

En tout cas, le 22 février, une députation de 250 Génois des plus grandes maisons, comme le vieux marquis Lamba-Doria, exposait à Sa Sainteté que la marquise de Pallavicini mettait à la disposition de Mgr Caron la somptueuse villa Pallavicini, de Fegli, une des merveilles de la Ligurie, et que diverses familles de Gênes et du diocèse s'engageaient à pourvoir à la mense épiscopale.

Le Pape, vivement ému, répondait par une allocution vibrante où libéraux et modernistes peuvent trouver leur condamnation.

D'autre part, la *Civiltà cattolica* du 1er mars établissait clairement que la loi, dite des garanties, n'a point laissé subsister l'*exequatur* à titre politique, et ne l'établit qu'à titre économique pour la collation des bénéfices ecclésiastiques dans toute l'Italie, Rome et les évêchés suburbicaires exceptés.

La *Civiltà cattolica* démontrait la déplorable contradiction dans laquelle le garde des sceaux italien est tombé en déclarant que Mgr Caron ne pouvait pas prétendre à l'*exequatur*, par suite de son attitude intransigeante.

Le blâme lancé contre Mgr Caron, disait la docte Revue des Pères Jésuites, atteint tous les évêques d'Italie, puisque tous professent la même doctrine et la même obéissance. Et pourtant, tous ont obtenu l'*exequatur* royal!

Quelle déplorable contradiction! Et pour l'éviter, il faudrait alléguer que tous les évêques d'Italie ont fait droit à l'*exequatur* en satisfaisant aux conditions voulues par le garde des sceaux, que ce dernier prétend n'avoir pas trouvées chez Mgr Caron. N'est-ce pas vouloir salir ceux que le Saint-Esprit a placés au gouvernement de l'Eglise de Dieu?

Mais cela ne suffit pas; le discours de M. Finocchiaro Aprile a tracé la ligne de conduite pour l'avenir. Un prêtre qui professe la doctrine catholique du mariage ne pourra être mis à la tête d'un diocèse, à moins de reconnaître la cérémonie civile comme le véritable mariage, alors que le Pape a tant de fois qualifié de concubinage un tel mariage, légal, si l'on veut, mais certes immoral *(turpe)*.

Le refus d'admettre dans les églises des bannières non bénites, prescrit par le Saint-Siège, s'opposera à l'ordination épiscopale, que l'on obtiendra dorénavant non pas par dispense, mais uniquement grâce à une désobéissance, en ouvrant la porte de la maison de Dieu à toute sorte de drapeaux du gouvernement civil, même à des drapeaux maçonniques, en condamnant les livres et journaux déjà condamnés par le Pape; approuver des livres et des journaux approuvés par le Pape sera dorénavant un grave délit, lequel s'opposera à la concession de l'*exequatur*.

La *Civiltà cattolica* concluait, à la suite des débats parlementaires et des déclarations ministérielles au sujet de l'*exequatur* refusé à Mgr Caron, que tout prêtre ou évêque, soutenant la thèse de l'indépendance du Pape dans le mode et la forme voulus par le Pape, n'obtiendrait jamais l'*exequatur*, parce que, d'après ces débats parlementaires et les déclarations ministérielles, il attenterait à l'intégrité de la patrie italienne, à l'inviolabilité des institutions de l'Etat et refuserait à l'Etat le respect qui lui est dû, en rêvant vaguement à des restaurations politiques impossibles!

(A suivre). Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN APPEL DE « CYR » A L'UNION

Sous ce titre plein d'attirances : « Union », la *Croix* de Paris publiait le 4 septembre dernier, un article de « Cyr », dont voici le début :

Un vent de polémiques souffle en nos rangs. Il y a dans l'air un vol tempétueux d'attaques, de ripostes, d'arguments, d'apostrophes et d'épigrammes qui se mêlent et s'entre-choquent en un cliquetis qui pourrait être amusant en des temps plus sereins, mais qui, en ce moment, sonne douloureusement aux oreilles et serre les cœurs.

Nous n'avons point qualité pour offrir notre arbitrage entre tant de camps opposés. Nous sommes trop peu de chose.

Et puis, nous avons fait nous-même le coup de feu. On nous rirait au nez.

Nous ne commettrons pas non plus l'imprudence de dire les causes de ces irritations et d'indiquer les responsabilités. Ce serait jeter de l'huile sur le feu.

Mais ne nous est-il point permis, au risque de recevoir quelques balles égarées, de nous présenter ni en vaincus ni en vainqueurs, avec un rameau d'olivier à la main?

Voyons, frères d'armes et d'âmes, n'avons-nous pas été assez concassés, broyés, pilés, malaxés dans le même mortier de la persécution, pour ne faire enfin qu'une seule masse homogène, une pâte, une bonne pâte bien liée et tout unie?

Que nous faudra-t-il de plus pour que l'alliage soit parfait et l'alliance intime?

Nous avons tant d'ennemis communs! Eux ne distinguent pas entre nous. Ils nous embrassent tous dans une commune haine. Ne pouvons-nous pas nous embrasser tous en un commun amour? « Voyez comme ils s'aiment ». C'est à ce signe qu'on reconnaît les vrais chrétiens.

Donc, tous contre l'ennemi commun!

Au lieu de nous suspecter et de nous inspecter et de nous gourmander mutuellement sous les armes, tendons en avant, plus loin, vers la masse sectaire

et ses batteurs d'estrade, nos regards, nos esprits, nos courages et tout l'effort de nos muscles.

Ne nous inquiétons point tant si notre voisin a un équipement défectueux, un fusil mal astiqué, un sabre ébréché. Et si quelques-uns traînent la jambe ou manœuvrent un peu gauchement, ne crions pas aussitôt : Trahison! trahison!

Il faut toujours accueillir avec sympathie de pareilles invites. Et c'est dans cette disposition d'esprit que nous voulons répondre à celle-ci. Nous ne rechercherons donc pas si cette démarche procède du regret qu'éprouve peut-être son auteur de n'avoir pu terminer victorieusement la polémique à laquelle il a lui-même pris part. Nous lui donnerons acte de la modestie avec laquelle il s'avoue « trop peu de chose » pour « offrir son arbitrage ». Nous lui saurons gré enfin de ne vouloir point « jeter de l'huile sur le feu ». Mais encore nous sera-t-il permis de vérifier de près les conditions de l' « union » qu'il propose. Or, sans préciser ces conditions, il les laisse entendre en donnant à son article cette conclusion :

... Le Chef infaillible, préposé par l'Esprit de Dieu pour surveiller et diriger la grande bataille des âmes, ne cesse de faire appel à notre esprit de discipline et d'union.

L'union, c'est sa direction suprême, comme ce fut celle de Jésus-Christ à la veille du sacrifice : *Sint unum!*

Donc, haut les cœurs, frères d'armes et d'âmes! plus haut que nos petites divergences de vue et les mesquines contingences de la politique, plus haut sur ce vaste plateau où nous serons invincibles et d'où aucune puissance humaine ne pourra nous déloger : le terrain des droits de Dieu à défendre et à reconquérir.

A merveille! Oui, « l'union » sous la « direction » de Pie X, voilà bien le moyen de réaliser l'entente à laquelle Cyr juge l'heure venue de convier les catholiques. Et nulle part plus qu'ici on ne se montrera favorable à une entente fondée sur une telle base. Mais la question est précisément de savoir dans quelle mesure les uns et les autres acceptent la « direction » ou les « directions » de Pie X. Ce n'est pas tout de répéter le mot : « Union », ni même d'invoquer l'autorité du « Chef infaillible » : il faut encore voir ce qui est, et ne pas hésiter à le dire. Or, ce qui est, c'est qu'un grand nombre, un trop grand nombre de catholiques, font à Pie X, et aux directions de Pie X, une opposition tantôt consciente, tantôt inconsciente, tantôt sournoise, tantôt déclarée, et cela dans tous les domaines. Nous voyons bien que Cyr demande qu'on ferme les yeux sur ces « petites divergences de vue », afin d'assurer l' « esprit de discipline et d'union »; mais est-ce bien le moyen, et, d'autre part, est-ce faire obstacle à l' « union » autour des directions de Pie X que de signaler, en les déplorant, les efforts tentés contre ces directions elles-mêmes?

Si les griefs qu'à ce point de vue nous avons fait valoir en tant de circonstances étaient le fruit de notre invention, ou le résultat d'une inquisition tracassière et quinteuse, ou l'aboutissement de subtiles chicanes, nous comprendrions l'impatience de ceux qui repous-

sent les conclusions de notre critique; mais notre polémique n'a-t-elle pas été constamment objective, documentée, faite de textes et de citations? Parmi tous ceux dont nous avons signalé les témérités, les méprises ou les écarts, en est-il un seul, cependant, qui ait eu la simplicité d'avouer ses torts? Le fait, après tout, n'eût pas été sans précédent. Sous Léon XIII, quand parut l'Encyclique *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885, sur « la constitution chrétienne des Etats », Mgr d'Hulst s'honora en reconnaissant que, jusqu'alors, il n'avait pas accoutumé de voir, dans l'état général de la société du moyen-âge, une réalisation de l'idéal chrétien; mais, puisque l'Encyclique disait : *Fuit tempus quo sapientia christiana regeret civitates*, etc., il ne faisait plus difficulté d'accepter, au risque de remanier toute sa conception de l'histoire, le sentiment qu'énonçait ainsi le Chef de l'Eglise.

Nous le demandons, pareil *mea culpa* s'est-il retrouvé sur les lèvres ou sous la plume de l'un quelconque de ceux dont les enseignements de Pie X ont contredit les propos ou les écrits? Cyr lui-même n'est-il pas l'auteur d'une brochure intitulée : « Rien n'est changé », et qui a paru au lendemain du mémorable discours adressé par Pie X aux cinquante mille pèlerins français venus à Rome pour les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc, le 19 avril 1909? Ce discours déclarait pourtant, d'une manière énergique, au point d'en être véhémente que, loin d'appeler l'adhésion des catholiques, le gouvernement qui persécutait la vérité était « indigne de vénération et d'amour ». Dix fois déjà, le Saint-Père avait fait connaître qu'il laissait aux catholiques français toute liberté dans la profession de leurs préférences politiques, mais qu'il leur demanderait l'union pour la défense et l'action religieuses : était-il permis, dans ces conditions, de soutenir que « rien n'était changé » aux directions qui, précédemment, avaient recommandé aux catholiques le « ralliement » autour de la Constitution républicaine? Quand Cyr fait maintenant appel à l'« union », et surtout à l' « union » sous la « direction » de Pie X, est-ce empêcher l'union, n'est-ce pas plutôt la servir que de lui demander s'il maintient encore ou s'il désavoue enfin son « rien n'est changé »?

Dans l'article même où il célèbre l' « union » d'une façon si sentimentale, il fait bon marché des « mesquines contingences de la politique » : Eh bien! si pareil dédain devait être pris pour un conseil d'indifférentisme politique, Cyr tomberait dans l'excès opposé à celui de sa brochure; car la réponse de la Congrégation consistoriale à Mgr Monestès, sur l'incident du chanoine Belorgey, ratifie la sentence de l'évêque de Dijon, laquelle exclut aussi bien l'indifférentisme politique que l'inféodation obligatoire à la République.

Et c'est bien à l'indifférentisme que Cyr pousse, sans y prendre garde, quand il toise de haut les « mesquines contingences de la politique », car, s'il entendait seulement indiquer qu'on doit faire peu de cas de tel ou tel incident de la vie politique quotidienne, le verrions-nous, dans le corps de son article pour l' « union », invoquer, comme

autant de motifs de la réaliser, un certain nombre de ces incidents secondaires, et ainsi leur donner une portée, non plus « contingente » et « mesquine », mais essentielle et considérable?

Le désarroi des radicaux, le chaos de leur philosophie, leur impuissance à établir une morale, les malheurs de leur Flachon, la gangrène de leur magistrature, la faillite de leur enseignement, l'antimilitarisme de leurs instituteurs, l'indignité de leurs policiers, les divisions de leurs groupes parlementaires, la dissolution enfin de leur parti, Cyr fait valoir tout cela comme l'indice que « la situation est bonne » et que « le moment d'un grand mouvement est venu pour nous » : nous voulons bien, mais l'importance qu'il attache à tous ces faits prouve bien que « la politique » ne lui paraît d'une « mesquine contingence » que lorsqu'il s'agit de songer aux conditions d'un relèvement sérieux du pays. Il prête donc bien le flanc au reproche d'encourager l'indifférentisme politique : croit-il ainsi favoriser l' « union » sous la « direction » de Pie X? Et si la « politique » ne lui semble offrir que de « mesquines contingences », comment espère-t-il triompher de tous les maux qu'à sa suite nous venons d'énumérer?

Sans doute, il y a un « mouvement », dont Cyr convient qu'il est « chargé des bénédictions d'en-haut »; il en place l'origine à l'époque des inventaires, où il voit « le point de départ d'une renaissance chrétienne indéniable » : nous l'admettons encore, mais, s'il voulait bien ne pas sacrifier la vérité historique elle-même au parti pris « bénisseur » qui domine son article, Cyr se rappellerait les entraves diverses auxquelles se heurta la résistance catholique en cette occurrence, et il retrouverait l'influence de ceux qui font plus ou moins ouvertement opposition à Pie X. Quant aux œuvres littéraires dont Cyr allègue l'orientation chrétienne, elles ne justifient pleinement l'espoir de la « renaissance » dont il parle, que lorsqu'elles sont affranchies du « modernisme » et imprégnées de « traditionalisme ». Mais ne sont-ce pas là des mots qu'il se garde généralement d'écrire, soit par crainte de « jeter de l'huile sur le feu », soit peut-être aussi par indifférence pour le fond des choses?

Cette indifférence pour le fond des choses, après tout, ne doit pas autrement surprendre quand il s'agit de la *Croix*. Le souci d'étendre la clientèle a toujours pour effet, dans la presse comme dans les élections, d'amoindrir l'énergie des revendications qu'il s'agit de suggérer à cette clientèle; en sorte que, si la *Croix* a fini par comprendre l'intérêt qu'il y avait pour elle à faire en ses colonnes une place plus grande à la documentation religieuse et même à la reproduction des controverses engagées ailleurs, elle continue généralement de s'abstenir, pour son compte, de prendre une position explicite et motivée dans les discussions doctrinales que suscite nécessairement la lutte des idées, des idées religieuses comme des autres.

Il s'ensuit que, même chez elle, les enseignements de Pie X n'ont trouvé qu'un appui tardif, imprécis, inadéquat. On y avait vu d'assez bon œil les associations cultuelles, et l'on fut désemparé quand vint l'ordre de refuser d'en former. On n'y savait trop que penser des

innovations théologiques, philosophiques, apologétiques, historiques et autres, et l'on tomba des nues quand parurent le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, qu'on s'empressa d'oublier presque aussi vite qu'on les eut publiés. On y salua sans doute avec une pieuse émotion le décret *Quam singulari* sur la communion des enfants, mais on se laissa promptement ébranler par les contestations ultérieures, et le parti auquel on s'arrêta fut de tirer du décret l'occasion d'une vente fructueuse de tracts et de brochures, sauf à clore dans le journal même la campagne favorable au décret. On y inséra évidemment l'Encyclique sur le *Sillon*, mais la mollesse qu'on mit à la soutenir, l'empressement avec lequel on passa à d'autres exercices, prouvèrent combien on l'avait peu prévue, et combien l'on en goûtait peu les conclusions justement sévères. On y fit connaître également la lettre du cardinal Merry del Val à Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, sur le rapport de M. Louis Durand au congrès de Sarlat, et aussi la lettre du même cardinal à M. de Mun sur le congrès de l'Œuvre des Cercles, mais on se garda bien d'insister sur des précisions doctrinales dont, en définitive, on se désintéressait. On y saisit enfin le public des décisions prises en vue des candidatures législatives d'ecclésiastiques, mais on ne marqua aucun repentir pour les complaisances qu'on avait jadis témoignées au pauvre abbé Lemire.

Et si telle est l'attitude de la *Croix* elle-même au regard des initiatives propres de Pie X, comment s'étonner de l'opposition plus directe qui est faite à ces initiatives par des groupements catholiques moins affichés qu'elle? Or, aussi longtemps que durera cette divergence, n'est-ce pas en vain que Cyr publiera des appels à l' « union » sous la « direction » de Pie X? N'est-ce pas en vain qu'il proposera, entre « frères d'armes et d'âmes », un « alliage parfait » et une « alliance intime »?

Qu'il y réfléchisse, et il observera que les remarques consignées ici forment non pas « quelques balles égarées », mais des raisons précises et des arguments de fait, et il se convaincra de plus en plus qu'il n'a guère « qualité pour offrir », dans les controverses religieuses de l'heure présente, un « arbitrage » efficacement pacificateur.

Paul TAILLIEZ.

UN PLAIDOYER « PRO DOMO » DE L'A. L. P.

Le 5 septembre, le lendemain même de l'article de Cyr que nous venons d'apprécier, la *Croix* de Paris publiait, sous le titre : *Pro domo*, un plaidoyer de M. de Gailhard-Bancel, député de l'Ardèche, en faveur de l'action parlementaire des députés qui forment le groupe de l'Action Libérale.

Dans un article sur Emile Ollivier, publié par « un grand journal catholique de la région du Sud-Est » (il s'agit évidemment du *Nouvelliste de Lyon*), l'honorable M. de Gailhard-Bancel s'était ému de trouver ces lignes, à propos du rôle de l'opposition sous l'Empire :

Ici, en passant, nous sera-t-il permis de dire que les cinq de jadis nous manquent aujourd'hui, et qu'une poignée seulement de leurs pareils ferait autrement mieux notre affaire que tous les députés, ternes et endormis, de notre opposition libérale et progressiste de maintenant?

A quoi M. de Gailhard-Bancel répond :

J'en conviens volontiers, tandis que les cinq de 1860 menaient contre l'Empire une campagne des plus ardentes, les députés de l'opposition, aujourd'hui, acceptent pour la plupart, tacitement ou formellement, la forme actuelle du gouvernement et ne font pas la guerre à la République.

Mais combien la situation est différente. L'Empire n'avait pas dix ans d'existence lorsque les cinq s'acharnèrent contre lui. La République en compte plus de quarante; et, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, c'est un fait brutal dont il faut bien tenir compte, si l'on met au-dessus de toutes ses préférences personnelles la religion et la patrie.

Peut-on vraiment reprocher aux députés libéraux et progressistes, — disons catholiques pour nombre d'entre eux — d'être *ternes* et *endormis*, autrement dit, de laisser discuter et voter les lois contre la liberté religieuse sans des protestations énergiques? Mais quelle est donc la loi de persécution qui a été, depuis dix ou douze ans, discutée à la Chambre, sans qu'ils soient vigoureusement intervenus dans la discussion? Loi contre les Congrégations religieuses, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, loi de dévolution, lois de défense laïque, quelle est celle de ces lois, encore une fois, que les Piou, les Groussau, les Lerolle et tant d'autres n'aient pas combattues avec autant de vigueur, que les cinq combattaient les lois de l'Empire?

Est-il besoin de rappeler qu'au moment où la Chambre s'apprêtait à voter la cession d'une partie du Congo à l'Allemagne, ce fut un député catholique, M. de Mun, qui, oubliant que sa santé lui interdisait la tribune, y monta cependant et traduisit avec sa magnifique éloquence les angoisses patriotiques de la presque unanimité de la Chambre?

Et tout récemment encore, à l'occasion de la discussion des lois de défense laïque, les députés libéraux et progressistes ont-ils été aussi ternes et endormis que le prétend le journal qui les qualifie de la sorte?

Au cours des débats, MM. Piou et Groussau, après être éloquemment intervenus dans les discussions générales, prennent vigoureusement à partie le ministre de l'Instruction publique, président du Conseil, lorsqu'il prétend que la neutralité interdit de parler de Dieu à l'école; MM. Lefebvre du Prey, Lefas, Jules Roche, Beauregard, Daniélou, défendent éloquemment la liberté d'enseigner et les droits des pères de famille.

MM. Lerolle et Delachenal opposent au projet sectaire de la Commission des contre-projets de tous points excellents.

C'est aussi pour défendre la liberté d'enseignement que M. Aynard, le 19 juin, vient à la Chambre, malgré son grand âge et la fatigue qu'il avait ressentie le matin même, et succombe, deux heures après son arrivée au Palais-Bourbon, sur le champ de bataille du Palais-Bourbon.

Rappellerai-je la charge brillante du commandant Driant contre la C. G. T. au cours de la discussion de son interpellation sur les menées antimilitaristes de cette association?

En vérité, sont-ils si ternes et si endormis que cela les députés qui, depuis dix ou douze ans, résistent pied à pied à leurs adversaires et parfois même ne reculent pas devant l'offensive? Car c'était bien l'offensive que prenait mon ami Flayelle, lorsqu'il obtenait que la peine de la prison, édictée par la loi de 1882 contre les pères de famille qui n'envoient pas leurs enfants

à l'école, fût supprimée; c'est bien l'offensive que je prenais moi-même — je m'excuse de me mettre en cause, — lorsque je demandais l'abrogation des lois contre les Congrégations et revendiquais pour elles le droit d'enseigner.

C'est triste à dire, mais nos adversaires sont parfois plus justes pour nous que certains de nos amis, et je me rappelle avoir entendu l'un d'eux dire à la Chambre que nous avions droit à leur respect.

M. de Gailhard-Bancel ne peut redouter de notre part, dans la réponse qu'il nous paraît indispensable de faire à son plaidoyer, aucune parole discourtoise. L'excellence de ses intentions n'est pas douteuse, et ses vues personnelles sont notoirement meilleures que la tâche finalement médiocre pour laquelle on a mis à contribution son dévouement incontesté et ses remarquables dons oratoires. Et puis, nous ne saurions oublier qu'il eut, en 1889, l'initiative de ces Etats libres de Romans, qui préludèrent aux assemblées régionales où furent étudiées les saines conditions d'une restauration de la France.

Cela dit, lui-même conviendra que son plaidoyer se réduit à invoquer les circonstances atténuantes, et à soutenir que ses collègues et lui font tout ce qu'ils peuvent, étant données les conditions au milieu desquelles ils évoluent. Et, certes, nous rendons justice aux efforts qu'ils ont déployés pour faire échouer, soit l'ensemble, soit les dispositions isolées des lois persécutrices, notamment dans la dernière discussion scolaire. Non que nous nous portions garants de la justesse théorique et de l'efficacité pratique de tous les arguments produits par des orateurs que M. de Gailhard-Bancel peut bien désigner comme « catholiques » dans la *Croix*, alors qu'à la tribune et dans leurs circonscriptions ils s'exhibent et se comportent le plus souvent en « libéraux » et en « progressistes »; mais enfin leur résistance a été énergique, tenace et persévérante en tout ce débat scolaire.

On nous doit cependant de convenir qu'elle a été vaine : l'article 1er de la loi Dessoye, qui resserre les liens de l'obligation scolaire, a été adopté, et les autres suivront. Une seule victoire a été remportée en cette discussion, par M. Maurice Flayelle, quand il a obtenu que la prison ne fût pas infligée aux parents des enfants qui manqueraient à l'école; or, la question est de savoir si, en un certain sens, l'adoption de l'amendement Flayelle n'est pas regrettable : M. Bernard de Vesins, dans l'*Action française*, a indiqué que l'horreur des parents pour l'oppression scolaire sera moins vive si elle se traduit par l'amende qu'elle ne l'eût été si la peine de prison eût été maintenue; et puis, si M. Flayelle a obtenu gain de cause, nous inclinons, sans vouloir réduire son mérite, à penser que son succès tient surtout à ce fait que M. Ferdinand Buisson ne tenait pas autrement à la peine de prison : le « pur » Dessoye avait bien pu l'inscrire en son projet, mais M. Ferdinand Buisson, qui est, en ces matières, l'homme qui compte, se souvenait fort bien que, dès son berceau, en 1882, l'obligation scolaire fut compromise par le serment que firent trois cents pères de famille de Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières, d'affronter toutes les peines, prison com-

prise, plutôt que d'effectuer les déclarations imposées par la loi d'enseignement laïque et obligatoire; le « père Joseph » de la secte ne s'est pas soucié d'affronter de pareilles conjurations; si bien que la victoire qu'allègue M. de Gailhard-Bancel n'est qu'apparemment parlementaire : elle est, en réalité, le fruit d'un trait déjà trentenaire de résistance catholique intraitable. Et nous gagerions que M. Groussau, s'il était interrogé par M. de Gailhard-Bancel, ne contredirait pas l'exactitude de ces souvenirs, certainement présents à sa mémoire d'ancien professeur à l'Université catholique de Lille.

Nous accorderons d'ailleurs bien volontiers que le mot « terne », employé par le *Nouveliste de Lyon* pour qualifier l'attitude de l'opposition présente à la Chambre, ne s'applique, par exemple, ni au discours de M. de Mun dans la discussion du traité franco-allemand sur le Maroc et le Congo, ni à celui du commandant Driant, sur les responsabilités antimilitaristes de la C. G. T. Mais nous avons toujours eu l'impression, d'une part, que la Chambre n'avait fait à M. de Mun une telle ovation que pour sauver la face et compenser par une manifestation platoniquement patriotique l'opprobre de l'abdication et de la cession territoriale, d'autre part, que le commandant Driant ne s'illusionne pas une seconde sur la stérilité de son hardi réquisitoire, après lequel le gouvernement est demeuré aussi timide qu'auparavant vis-à-vis de l'organisation révolutionnaire.

En tout cas, voici une circonstance où l'autre épithète, « endormie », a trouvé son application : au cours du débat sur la loi militaire, à l'article 11, discuté le 17 juillet dernier, M. Sireyjol, député radical et protestant de l'Ardèche, a pu faire passer un amendement qui interdit l'accès des écoles Saint-Cyr et Polytechnique aux jeunes gens qui n'ont pas fait en France leurs trois dernières années d'études : c'était décapiter l'enseignement des collèges catholiques établis à l'étranger depuis la proscription des religieux enseignants; la vigilance de l'opposition a été assez « endormie » pour laisser passer ce trait d'ostracisme complémentaire; c'est seulement deux jours après que M. de Montebello a tenté de réparer cette iniquité nouvelle en faisant adopter un article additionnel qui déclare que l'amendement Sireyjol ne sera pas applicable pendant cinq ans.

Quoi qu'il en soit de ces détails, une question subsiste. Même en admettant que, dans les circonstances présentes, les députés de l'A. L. P. font tout ce qu'ils peuvent, est-il certain qu'ils n'ont pas une part de responsabilité dans ces circonstances elles-mêmes, et qu'ils soient dans l'impossibilité absolue de les modifier?

M. de Gailhard-Bancel, pour montrer que l'opposition actuelle est bien excusable de ne pas imiter l'acharnement des « cinq » de l'Empire, fait valoir que « l'Empire n'avait pas dix ans d'existence », tandis que « la République en compte plus de quarante ». Il nous semble que l'honorable député fait inconsciemment le jeu de l'ennemi en le fortifiant à si bon compte; outre que la République n'est devenue républicaine qu'en 1877, n'est-ce pas lui faire la part trop belle que de lui donner figure d'entité positive quand, en fait comme en droit, elle n'est qu'une négation, l'absence d'autorité une? et faut-

il tenir pour rien l'usure du système, et sa décrépitude, devenue telle que Cyr, dans l'article dont nous parlons plus haut, table sur elle pour annoncer et réclamer une « renaissance chrétienne »? et surtout, si la République offre la consistance que lui trouve M. de Gailhard-Bancel, n'est-ce pas un peu l'A. L. P. qui la lui confère, par ce ralliement auquel elle a tant poussé naguère, et auquel elle s'obstine quand il a perdu depuis dix ans sa plus haute caution? Reste à savoir comment, « si l'on met au-dessus de toutes ses préférences personnelles la religion et la patrie », on est tenu de tenir compte aussi sérieusement d'un régime dont Lucien Brun disait : « La République est en France la forme du gouvernement des ennemis de Dieu et de l'ordre social chrétien. »

Mais, même en admettant leur acceptation, au sein du Parlement, du fait constitutionnel, les députés de l'A. L. P. ne pourraient-ils mettre à profit, pour obtenir quelques résultats tangibles, le besoin qu'on a d'eux, pour l'adoption des lois d'intérêt national, lois militaires et autres? Que de fois ils ont dit que, si Windthorst et le Centre allemand ont pu pratiquer cette politique du « donnant, donnant », c'est que la question constitutionnelle ne se posait pas en Allemagne; depuis le ralliement de M. Piou et des siens, elle ne se pose pas davantage chez nous : pourquoi n'en pas profiter? M. Barthou inaugurait l'autre jour une Université populaire à Bar-le-Duc; répondant au maire, le Président du Conseil disait : « Je veux retenir de votre discours que, dans cette maison, n'entreront que des républicains désireux de développer de plus en plus l'école laïque, sans laquelle la république ne serait rien. » Sera-t-il demandé compte à M. Barthou, par un député de l'A. L. P., de ce langage sectaire jusqu'à la sauvagerie?

Mais non! L'A. L. P., après les élections de 1910, les célébra comme un triomphe, et fixa ni plus ni moins à deux cents le chiffre de ses conquêtes. Qu'en fit-elle? Elle ne cessa de donner, inconditionnellement, sa confiance à M. Briand; ni le scandale des liquidateurs de biens congréganistes, ni l'entrée du F.· Lafferre dans le cabinet, ni les correctifs laïques et républicains apportés à un ordre du jour favorable au pavoisement en l'honneur de Jeanne d'Arc, ni le caractère impie des obsèques de M. Brisson, ni le dessein provocateur de la célébration du centenaire de Jean-Jacques Rousseau, ni la mention de la « défense laïque » dans le texte des ordres du jour de confiance réclamés par les ministères successifs, n'ont empêché les députés catholiques de ce groupe d'émettre des votes ministériels en retour desquels ils ne demandaient rien.

Il est vrai que le chef de ce groupe, M. Jacques Piou, a, tour à tour, fait les déclarations suivantes :

Nous ne sommes pas un parti confessionnel... Nous ne voulons défendre l'Église qu'en nous armant du droit commun, des principes de liberté qui sont la vie même de ce qu'on appelle la société laïque contemporaine, et de l'intérêt supérieur de la paix générale... La République, sous toutes ses formes et tous ses aspects, dans le domaine politique comme dans celui de la con-

cience, voilà ce qui peut nous guérir... Nous ne voulons plus que personne puisse accuser les catholiques de réclamer autre chose que la liberté...

Et il est vrai aussi que nombre des candidats de l'A. L. P., élus en 1910, ont promptement passé, soit au groupe progressiste, soit à d'autres plus foncés encore, par un phénomène de « glissement » dont un *Bulletin de l'A. L. P.* faisait la satire, un peu à ses propres dépens. Quant aux ministres qui ont bénéficié de ces complaisances si empressées de députés dont ils ne cessaient de brimer les intérêts et de saccager les principes, on ne dira jamais assez combien ils s'en gaussaient dans le privé, combien même ils en ont fait bon marché à la tribune. Rien, en vérité, n'a égalé le ministérialisme obstiné de ces députés, sinon le dédain dont les ministres le payèrent. Comment s'étonner, devant de pareils faits, dont nous avons saisi nos lecteurs chaque quinzaine, que le *Nouveliste de Lyon* ait comparé l'opposition d'aujourd'hui avec celle du Corps législatif du second Empire?

Aussi bien, aurait-on sujet d'adresser pareils reproches aux défenseurs des intérêts religieux à la Chambre, si l'on n'avait pas détruit l'ancienne opposition? Le légitime éloge que M. de Gailhard-Bancel adresse à ses collègues, pour leur vaillante défense dans la dernière discussion scolaire, serait-il moins mérité si la droite avait encore la belle et fière indépendance dont elle faisait preuve il y a trente ans, quand elle avait des chefs tels que Mgr Freppel et Paul de Cassagnac, quand M. de Mun criait à Jules Ferry : « L'apaisement? Jamais avec vous! », quand M. Piou lui-même faisait preuve d'une indépendance politique qui fut malheureusement éphémère?

Même il y avait alors, rue de Bourgogne, un « Bureau des droites » qui avait pour destination de donner à l'activité des bons députés le maximum d'efficacité, de documentation, de retentissement possible, toutes choses que M. de Gailhard-Bancel regrette, dans la fin de sa lettre, de ne plus trouver aujourd'hui. Il indique mélancoliquement que « notre cause ne pourrait que bénéficier d'un appui plus bienveillant et plus complet que nous aporterait la presse libérale et catholique ». Hélas! à qui la faute, et, puisqu'on a voulu innover, les plaintes qu'on exprime ainsi ne prouvent-elles pas que l'innovation fut fâcheuse?

Paul TAILLIEZ.

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

Paix et joie

C'est toujours une grande joie et un grand sujet d'encouragement que d'être loué et béni par les successeurs des Apôtres, détenteurs de la vérité et de la volonté du Christ. Ce sont les bénédictions et les formelles approbations du Saint-Père qui ont toujours soutenu

les catholiques intégraux d'Allemagne dans leur lutte contre le vague christianisme délayé des interconfessionnels politiques, doctrinaires ou sociaux. Ces bénédictions venant des hautes autorités de l'Eglise viennent encore de se manifester ces derniers temps au grand contentement de ceux qui les reçurent.

Les « *Petrus-Blaetter* », journal hebdomadaire de Trèves en ont été triplement gratifiés et c'est légitime, ce journal menant bien le bon combat, sans défaillance, fort de la vérité de sa cause. En réponse aux vœux envoyés par la rédaction au Saint-Père pour les dix années de son pontificat, Celui-ci a fait écrire par le cardinal Merry del Val qu' « Il remerciait pour le filial hommage, les vœux » et les nobles sentiments exprimés dans le télégramme et qu'il » accordait la bénédiction demandée. » En même temps, l'évêque de Trèves, Mgr Korum, remerciant de l'envoi qui lui avait été fait des numéros parus dans le premier semestre 1913, reliés en volume, écrivait ces paroles fermes et affectueuses à la fois... : « Je désire » et j'espère que votre revue hebdomadaire qui, depuis qu'elle existe, » s'est tenue fermement et fidèlement à son programme malgré toutes » les hostilités, servira aussi dans l'avenir les intérêts de l'Eglise » et recueillera des succès toujours plus nombreux. »

Le cardinal de Laï, toujours sur la brèche quand il s'agit de soutenir les défenseurs de la vérité, ayant eu connaissance de la précédente lettre épiscopale, s'empressa lui aussi de s'associer aux éloges et aux encouragements de Mgr Korum. Il bénit « les guides » méritants de la revue susnommée », demandant que « Dieu leur » accorde lumière, courage et force pour mener en tous temps les » combats du Seigneur, et pour défendre avec résolution, amour et » résultats riches en succès la foi et l'unité catholique. »

L'ancien député au Reichstag et au Landtag, Hermann *Roeren* conseiller de justice, fut également l'objet d'une bienveillante bénédiction pontificale. Plus encore : il reçut récemment de Pie X son portrait, avec cette souscription autographe : « Dilecto filio Hermanno » Roeren fausta quæque a Domino adprecantes Apostolicam Bene- » dictionem ex animo impertimus.

» Ex Aedibus Vaticanis die 17 junii 1913.

» Pius X. »

Rien n'était plus flatteur pour le combattant de l'intégralisme que fut toujours M. Roeren ; rien aussi n'était plus légitime pour celui qui fut l'âme de la conférence du mardi de Pâques, réunie en 1910, pour s'opposer à l'interconfessionnalisme du Centre. M. Roeren vient de donner d'ailleurs un nouveau témoignage de son dévouement à la lutte pour la vérité. Après sa démission comme député d'un Centre qui ne représentait plus à ses yeux celui que Mallinckrodt, Windthorst et Reichensperger avaient fondé, guidé, inspiré, M. Roeren n'a pas chômé. Il a réuni tous les documents nécessaires à sa thèse et à l'exposition de ses convictions à ce sujet. Il vient de les publier dans un volume qui commence à avoir, et c'est raison, beaucoup de retentissement même parmi ses ennemis, sous le titre de : « *Le*

Centre et la direction de Cologne » (Trèves, Petrusverlag). Avec les preuves de la base catholique du Centre, ce volume contient d'excellents exposés de ce qu'est un parti confessionnel ou interconfessionnel en politique, de ce qu'on entend par les diverses directions catholiques en Allemagne, et du point vrai d'où viennent toutes les divergences d'opinion.

C'est aussi une grande joie que d'enregistrer les professions de foi à l'intégralisme, les aveux ou les constatations des adversaires comme des amis.

C'est ainsi qu'un ecclésiastique de la contrée de la Rühr écrivait ces jours derniers toute sa déception de voir les syndicats chrétiens, qu'il avait patronnés jusqu'ici, aller bras à bras avec les fédérations socialistes. (Petrus-Blaetter, n° 48). Un membre déjà âgé de « l'Association des paysans » protestait non sans finesse d'ironie, contre l'odeur « d'eau de Cologne » que certains voulaient reconnaître dans cette association qui s'en est toujours gardée (Klarheit und Wahrheit, n° 28). Pendant le congrès catholique de Saint-Gall, en Suisse, le professeur d'Université, Dr J. Beck, tenait aux étudiants, réunis en amicale soirée, le langage du confessionnalisme le plus net et le plus avoué, les mettant en garde contre « la ritournelle interconfessionnelle », montrant qu'elle était « un contre-sens fou » et « l'un des plus grands dangers de ce temps. » (Schildwache am Jura, n° 48).

A l'encontre des insinuations tendancieuses de la « Gazette populaire de Cologne » touchant un essai fait dans l'Aargau, en Bade, d'appeler « *catholique-sociale* » une association qui jusqu'ici s'est appelée « *chrétienne-sociale* », voici que l'*Arbeiter*, organe officiel des associations ouvrières catholiques de la Suisse, proteste dans son n° 26 contre l'essai fait par la feuille colonaise d'assimiler ces associations aux syndicats chrétiens interconfessionnels. Les syndicats suisses sont strictement catholiques confessionnels, quel que soit le nom qu'ils portent.

C'est là une tendance de plus en plus remarquée, faite pour tromper l'opinion des catholiques allemands, que de leur faire accroire qu'à l'étranger, les syndicats sont interconfessionnels de désir ou de fait. C'est ainsi que M. Jules Bachem, dans un article du journal neutre, le « *Tag* », intitulé : « Congrès catholique de Metz et consorts » voudrait prouver que le congrès catholique anglais de Plymouth, présidé par le cardinal Bourne; que l'assemblée des ouvriers catholiques du Limbourg hollandais, présidée par le cardinal van Rossum; que le congrès catholique susmentionné de Saint-Gall, en Suisse; que le congrès des catholiques autrichiens à Linz sur le Danube, présidé par l'évêque de Linz, Mgr Hittmair, ne furent plus ou moins que les échos de la pensée de Cologne, ou, comme dit une spirituelle revue, un essai de « la plus grande Cologne ».

Constatons encore une fois la malheureuse habitude de tronquer dans la reproduction des discours importants ce qui va à l'encontre de la théorie colonaise. L'*Arbeiter* de Berlin signalait récemment pareille chose de la part de la « *Gazette populaire de Cologne* » et de la « *Gazette ouvrière de l'Allemagne-Ouest* » (organe de Munchen-Glad-

bach) à propos d'un important passage de la lettre écrite par Sa Grandeur Mgr Kirstein, évêque de Mayence, touchant les conditions pour entrer dans les syndicats chrétiens, lettre adressée au prélat Forschner, à l'occasion du congrès ouvrier catholique des associations diocésaines de Mayence à Gonsenheim.

Le « *Berliner Tageblatt* » du 5 septembre faisait une même remarque touchant un passage essentiel du discours de l'archevêque de Cologne, Mgr von Hartmann. Dans sa visite première à la centrale du « *Volksverein* » à Munchen-Gladbach, l'archevêque réclama que le Volksverein fût étroitement uni et obéissant à l'épiscopat et au Pape. La « Gazette populaire de Cologne » inséra simplement dans son rapport que l'archevêque réclama pour lui du Volksverein qu'il lui montrât la même docilité qu'il avait montrée vis-à-vis de son prédécesseur, le cardinal Fischer. Ainsi fait-on l'histoire et ainsi sont induits en erreur les lecteurs qui ne jurent et n'agissent que par leur journal. Ces journaux d'ailleurs se portent tort à eux-mêmes; c'est ainsi qu'ils s'attirent de vertes semonces de la part d'organes qui ne les avaient encore jamais pris à partie jusque-là. Tel, le « *Schildwache am Jura* » dans son nº 48, qui proteste indigné contre le despotisme de la « *Gazette populaire de Cologne* », à propos du congrès catholique suisse.

*
* *

Arrivons-en au grand événement catholique de l'Allemagne, le congrès de Metz. On n'a point encore dit la vérité vraie sur cette imposante manifestation. On a proclamé partout que les syndicats chrétiens n'avaient rien eu à souffrir des essais faits par Berlin de dominer le Congrès. On a intitulé presque tous les articles écrits à ce propos : *la paix de Metz*. Les feuilles catholiques de l'étranger ont enregistré cette appellation sans réserves; beaucoup d'entre elles d'ailleurs, notamment en Belgique, ne sont informées à ce sujet que par les correspondances parties de Cologne et soigneusement préparées, épurées d'avance, j'en ai pour garant une lettre d'un directeur de grand quotidien belge qu'on m'a communiquée, s'en plaignant et demandant à qui de droit de vouloir bien le tenir au vrai courant des faits de Metz.

Faut-il se réjouir de la « paix de Metz? » Oui, encore qu'elle ne soit que dessinée, timide, à demi-signée. Un pas a été fait; un précédent a été posé qui demandera une suite dans les congrès catholiques futurs. Jusques à aujourd'hui on avait systématiquement écarté la grande question controversée des directions catholiques diverses de la grande assemblée catholique annuelle. Cela paraît bizarre, mais cela pouvait peut-être se justifier en quelque sorte; les passions étaient trop excitées, les querelles publiques pénibles pouvaient surgir. On comprend que même des évêques eussent alors demandé par précaution de surseoir à la pose d'une telle question.

Cette fois on ne pouvait plus l'éviter. Le Pape a parlé en septembre dernier nettement, catégoriquement. Il fallait mentionner ce lan-

gage, cet acte qu'est l'encyclique « Singulari quadam » pour l'Allemagne catholique en particulier et pour le monde chrétien en général.

Aussi le Président du Congrès, le prince de Loewenstein, s'est-il chargé en séance d'ouverture de proclamer l'importance, la nécessité de l'encyclique et l'obéissance absolue qu'elle comportait de la part des catholiques allemands. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que ce discours présidentiel a une sorte de préhistoire.

Sans vouloir insister sur la portée du discours de l'évêque de Trèves aux ouvriers catholiques dans l'église Saint-Clément, de Metz, à l'occasion du Congrès, discours paternel, mais ferme, justification de la conduite épiscopale incriminée bien des fois par les organes des syndicats interconfessionnels, proclamation de la nécessité pour les catholiques d'être catholiques avant même d'être des créatures terrestres songeant au matériel; il faut dire que ce discours fut légitimement souligné par tous, car c'est la première fois qu'un évêque posait résolument la question confessionnelle en temps, sinon en séance publique, de Congrès.

Ce discours devait être appuyé par un vœu porté et signé par le chanoine *Stein*, du chapitre cathédral de Trèves, que l'on devait soumettre aux résolutions du Congrès en même temps que les autres. Ce vœu contenait que l'encyclique « Singulari quadam » devait être la norme unique réglant les questions syndicales ouvrières dans la population catholique de l'Allemagne. Ce vœu présenté au président lui sembla devoir être peut-être un sujet de discussion périlleuse. Il manifesta à Mgr Korum le désir de s'entendre avec les commettants du chanoine Stein. Ce furent le baron von Savigny et le député au Reichstag, Kossmann. Ils s'abouchèrent avec le président et retirèrent le vœu devant l'assurance que le président leur donna d'en proclamer l'essentiel en séance plénière pour donner satisfaction aux revendications légitimes des Berlinois. Ce fut chose faite et l'on en était heureux, le peuple ayant d'ailleurs fortement applaudi; le peuple simple comprend mieux et plus facilement que les intellectuels meneurs, moins bien disposés.

Là-dessus vint se greffer un incident. En séance particulière, Munchen-Gladbach et Cologne intriguèrent. L'abbé Müller, directeur diocésain des associations ouvrières catholiques de femmes de l'archidiocèse de Cologne, M. Giesberts, député au Reichstag, et l'abbé Meyer, bénéficier de Munich, proclamèrent encore et malgré tout que « s'affilier aux syndicats chrétiens était une nécessité » pour les catholiques allemands et cela, à l'encontre formelle de l'encyclique qui, elle, pose formellement des conditions sur lesquelles ces messieurs tinrent bouche close. Le Dr Fleischer, de Berlin, fit remarquer que le président, prince de Loewenstein, avait dit de s'en tenir au texte clair de l'encyclique en séance plénière. Malgré les désirs de paix, la lutte pourrait bien venir de là, et cette lutte sera encore nécessaire. « Comment, disent les « Petrus-Blaetter » nº 48, page 572, » comment exigera-t-on de toute manière les associations purement » catholiques selon le vouloir du Saint-Père, si cette direction de » Cologne ignore pratiquement les clairs avis du Pape? Contre un tel

» procédé la lutte est un devoir sacré, et cela, aussi longtemps que » la direction de Cologne ne respectera pas pratiquement les lignes » de conduite fixées par le Saint-Siège. »

Naturellement, les partisans de l'encyclique ont protesté près du président contre les propos tenus par MM. Giesberts, Müller, Meyer et consorts. Qu'est-ce qu'il est advenu de la protestation? On me dit que des lettres s'échangent encore à cette heure déjà lointaine du Congrès On verra plus tard s'il y a une suite donnée à l'incident. Dans tous les cas, si le président, prince de Loewenstein, circonvenu ou mal informé, pouvait encore avoir des doutes sur les tendances des partisans des syndicats interconfessionnels, le « *Journal Central des syndicats chrétiens d'Allemagne* » du 1er septembre 1913, public sous le titre de « Paix de Metz » un article qui pourrait lui bien donner à entendre. « Les conditions de la paix », dit cet article en substance « ont été données *à Dresde et à Essen;* qu'on nous laisse tranquilles. » Encore une fois, l'*Encyclique ne compte aucunement pour les chefs de ces syndicats, aucunement pour leurs amis et protecteurs, seraient-ils des prêtres catholiques et même des prélats.*

Giuseppe VERDAD.

UN LIVRE MAL JUGÉ

Sous ce titre, la *Vigie* relève avec raison le compte-rendu malveillant que le P. d'Alès a récemment fait dans les *Etudes* du dernier livre de son confrère, le P. Fontaine : « *Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine* ». Voici ce compte-rendu :

Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine. (Paris, Desclée, 1913, in-8°, X-444 pages). — A la première page de ce volume, M. J. Fontaine a écrit : Souvenir jubilaire de mon ordination sacerdotale (28 février 1863). Œuvre sacerdotale en effet par la foi, par la piété, par la chaleur du zèle. On y retrouvera la belle *crânerie d'affirmation* dont l'*auteur est coutumier* et qui réjouit le cœur, alors même que l'*esprit* hésite devant certaines vues un peu *simplistes*. Les nombreux amis de M. Fontaine y reconnaîtront l'écho fidèle d'un demi-siècle de vie sacerdotale, marqué par plus d'un combat. — A. D'ALÈS.

La *Vigie* appelle ce compte-rendu une exécution sommaire. Il ne paraît pas qu'elle se trompe.

Nous citons une partie de ses observations.

« D'après M. d'Alès, il n'y a dans ce livre qu'une « belle crânerie d'affirmation »; mais cela ne va qu'au cœur; d'intellectualité, il n'y en a point : M. Fontaine en est incapable, il est coutumier de « la crânerie »; quant au reste, ses vues sont « *simplistes* ».

» Eh bien! n'en déplaise à M. d'Alès, au jugement d'hommes qui ont pour le moins une compétence égale à la sienne, le livre de M. Fontaine est tout autre : c'est une thèse unique, très doctrinale, très théologique, dont toutes les parties sont fortement

liées, très étudiées et approfondies aux endroits les plus importants, notamment sur Jésus-Christ *Médiateur*, *Rédempteur* et *Hostie*. Nous avons lu à peu près tout ce qu'a publié M. d'Alès; nous doutons qu'il soit capable d'écrire, sur semblable matière, des choses plus hautes de ton et de pensée, plus fortes comme argumentation et mieux documentées au point de vue scripturaire.

Est-ce tout cela que M. d'Alès appelle une « belle crânerie d'affirmation »? Quant à « la foi, la piété et la chaleur du zèle » pour les âmes, n'en parlons pas puisqu'il en constate la présence dans le livre. Mais, lui-même, a-t-il consulté la chaleur de son zèle, lorsqu'il s'est fait, dans les *Etudes*, le dépréciateur d'un ouvrage qui pourrait faire un très grand bien, si on ne l'étouffait par le silence ou des dénigrements dédaigneux et systématiques?

» Quelle est donc la vraie cause de ce parti pris contre certains hommes, et tout spécialement contre le P. Fontaine? Espère-t-on encore, comme au début, le faire passer pour un ignorant des questions qu'il traite? Voici douze ans au moins qu'il tient tête à la bande moderniste; il a écrit sur des questions de sciences ecclésiastiques, exégèse, philosophie et théologie, dix ou douze volumes, discutés, contestés, sans que ses adversaires aient pu entamer une seule de ses thèses fondamentales. Il a reçu de Rome et de quantité d'évêques les approbations les plus explicites; le livre apprécié ou plutôt dénigré par M. d'Alès a été lui-même honoré d'une lettre du Cardinal Merry del Val, qui eût trouvé sa place naturelle dans les *Etudes*. Et cet auteur demeurerait suspect sur les matières mêmes qu'il a contribué à élucider et à mettre au point, de telle sorte que des fragments de la *Théologie du Nouveau Testament* semblent avoir été comme visés et consacrés par l'Encyclique *Pascendi*.

» M. d'Alès connaît ce livre dont il a fait autrefois une recension très élogieuse, non en sept lignes, mais en quatre ou cinq pages, et il y trouva alors toute autre chose que la « belle crânerie » dont il nous parle aujourd'hui. Pourquoi ce revirement d'appréciation? Ah! c'est que M. Fontaine a commis, depuis, deux gros péchés, deux gros volumes sociologiques de 500 pages chacun à peu près, qui contiennent tout ce qui a été dit de plus démonstratif sur certaines questions fort débattues, et au grand dam des démocrates...

» Ainsi, dans *Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine*, il n'y a pas trace des polémiques anciennes; tout y respire la paix. Cependant, lorsque l'auteur touche à la « convoitise des yeux », grand obstacle au développement de la vie surnaturelle, conséquent avec lui-même il résume sans commentaires les enseignements de Léon XIII et de Pie X sur « la justice et la charité », les deux vertus sociales que les démocrates ont tant de peine à concilier. On se souvient que, dans les mêmes *Etudes*, un autre rédacteur, M. Auzias-Turenne, d'une plume également fraternelle, prenait parti contre M. Fontaine en faveur du professeur Duthoit, critiqué dans le *Modernisme social*. Peu après, les points débattus entre M. Duthoit

et le P. Fontaine étaient tranchés dans le sens de ce dernier, par un document pontifical adressé à Mgr de Périgueux, à l'occasion du discours de M. Durand au congrès de Sarlat... »

Il nous a paru utile de signaler ce trait, parce qu'il est instructif.

XXXVIIe CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES

Sous la présidence de S. G. Mgr Sevin, archevêque de Lyon, et de M. de Lamarzelle, sénateur, se tiendra à Lyon, les 27, 28 et 29 octobre, le 37e Congrès des Jurisconsultes Catholiques. S. E. le Cardinal de Cabrières et plusieurs évêques de la région ont déjà promis de l'honorer de leur présence.

Dans ces réunions annuelles, hautement approuvées et bénies par le Saint-Siège et par l'Episcopat, des jurisconsultes éminents viennent, à la lumière de la doctrine catholique et des principes immuables du droit, étudier nos institutions et notre législation, discuter quelques-uns des grands problèmes religieux ou sociaux qui préoccupent l'opinion, suivre avec attention les lois nouvelles pour en dénoncer les erreurs ou trop souvent les fins sectaires et préconiser les revendications légitimes et les réformes nécessaires.

Les travaux du prochain Congrès de Lyon auront pour objet : « Les collectivités religieuses en face de l'Etat ». La situation faite autrefois et aujourd'hui dans l'Etat à la collectivité catholique, le statut du clergé et des diverses associations religieuses, le droit d'usage sur les églises, les moyens d'assurer l'exercice et la perpétuité des œuvres : telles sont les graves questions et d'une pressante actualité sur lesquelles les congressistes seront appelés à délibérer : ils les étudieront avec cette science juridique et cette expérience pratique dont leurs travaux ont toujours porté la marque.

C'est dire l'importance de ce Congrès et quel intérêt trouveront à y assister les membres du clergé, les directeurs d'œuvres, les praticiens, tous ceux en un mot qui, aux prises avec une législation hostile et instable, ont charge de gérer ou de défendre les intérêts religieux.

Le 37e Congrès des Jurisconsultes catholiques est organisé, comme les précédents, par la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, dont le secrétariat (2, avenue de la Bibliothèque, à Lyon), reçoit dès à présent les adhésions et se tient prêt à fournir toutes les indications pratiques nécessaires.

SUR LA MORT DE COUTANT D'IVRY

Une des plus hideuses figures de l'anticléricalisme impie et haineux, vient de disparaître. Jules Coutant, député d'Ivry, est mort récemment. Figure grotesque, il est vrai, et qui, par ce côté, provoquait le rire; mais figure hideuse, il faut le répéter, car Coutant d'Ivry

avait la rage du blasphème et des parodies sacrilèges. Sans parler des baptêmes civiques inventés par lui, cet homme a vomi à la tribune les plus abominables imprécations contre le Sacré-Cœur et contre tout ce qui est l'objet de notre foi.

Que les catholiques soient sans rancune contre de tels hommes et que la mort les fasse appeler sur eux la miséricorde divine, c'est le devoir élémentaire de la charité chrétienne. C'est aussi une de ses inspirations, de leur faire chercher une atténuation à ces responsabilités effrayantes dans le malheur qu'ont pu avoir ces hommes de naître dans le plus misérable milieu. Mais, s'il s'agit, pour le publiciste catholique, de rappeler ce que furent ces fanatiques ennemis de l'Eglise et de Dieu, si l'actualité lui fait trouver intéressant de parler d'eux, peut-il le faire en voilant ce que leurs traits ont de repoussant, les présenter comme des gens presqu'innoffensifs, en se bornant à invoquer devant son public les circonstances atténuantes, n'avoir même pas un mot, loin de là, sur les craintes que peut donner leur mort impénitente?

Le public populaire — c'est celui dont il s'agit dans le cas présent — quelle impression retirera-t-il de cette lecture? Il se dira que ces hommes néfastes à la morale comme à la religion ne sont pas, paraît-il, plus méchants ni plus mauvais que d'autres; il se demandera pourquoi alors les « curés » se plaignent si haut et se dira, surtout s'il lit cela dans une *Croix* et sous la signature déguisée, mais connue, du prêtre qui la dirige, qu'au fond les prêtres ne sont pas si éloignés de s'accommoder de ces gens-là.

C'est pourtant ce qu'on voit dans un récent article de la *Croix du Cantal*, sous la rublique « Carnet d'un Petit Démocrate ». Et, sans doute, c'est à la pureté de son démocratisme que l'ancien député d'Ivry doit de se voir traité par un prêtre avec un tel excès de ménagement. Nous citerons intégralement ce long article, quoiqu'il soit nourri de fadaises. Le lecteur nous en excusera, mais il faut qu'il puisse contrôler notre dire.

Jules Coutant est mort, comme il avait vécu, en impie, en sectaire connu, après avoir refusé de voir le prêtre, et en donnant au pays d'Auvergne encore catholique, le scandale d'un enterrement civil. Le directeur de la *Croix du Cantal* parlera de sa mort sans faire la plus légère mention de ces circonstances affligeantes et scandaleuses.

Il rappellera à l'honneur de Coutant qu'il fut père de quatorze enfants, mais que ce fut le fruit de deux mariages civils et que ces quatorze créatures de Dieu n'aient reçu que le baptême civique de leur père; c'est un détail à ses yeux négligeable.

Il saura découvrir que Coutant fut « un député utile », auquel on doit certaines bonnes initiatives. Mais c'est tout ce qu'il trouve opportun de rappeler quant à son rôle politique. D'ailleurs, l'anticléricalisme de Coutant fut dans sa vie « le côté burlesque »; il fut « la victime de préjugés anticléricaux »; ses baptêmes civiques — heureuse métaphore — « ne firent pas long feu » et provoquèrent « un éclat de rire ». Avec cela, on peut bien ne pas s'en fâcher.

D'ailleurs, son anticléricalisme s'était, depuis quelques années, « extrêmement adouci » — comme sa mort en témoigne. Il ne reste à peu près que « le brave Jules », ou « Jules » tout court, dont le physique « n'était point banal » et « exprimait fort bien la bonne humeur ».

Voici l'article :

Ce nom n'est pas inconnu de nos lecteurs. Ils se souviennent peut-être qu'il y a deux ans, notre administrateur leur conta une curieuse conversation qu'il avait eue, à Vic-sur-Cère, sur la terrasse d'un café, avec l'extraordinaire député-maire d'Ivry.

Jules Coutant aimait, depuis quelques années qu'il les connaissait, les paysages auvergnats et les proprettes auberges de nos bourgs. Il avait passé, à Vic et à Arpajon, de longues semaines d'une tranquille villégiature. C'est à Arpajon, samedi dernier, qu'il est mort.

Les journaux, même les plus graves, comme le *Temps* et la *Croix*, lui ont consacré de copieux articles. Cette physionomie singulière a fourni aux journalistes, en cette saison où il y a disette d'événements, de touchantes chroniques. Parlons, nous aussi, de ce brave Jules Coutant.

Son physique n'était point banal, et servit bien sa notoriété. Coutant avait un visage cramoisi, qui exprimait fort bien la bonne humeur, et aussi la fureur véhémente. Des cheveux abondants et désordonnés s'épanchaient sur son col. Un jour que M. Fallières visitait la ville d'Ivry, les cheveux de Coutant, travaillés par un coiffeur artiste, servirent à fabriquer un portrait de l'ancien président de la République.

« Jules », comme disaient familièrement ses électeurs, était ouvrier mécanicien, quand, en 1893, il fut élu député pour la première fois. Il était alors socialiste unifié. Mais, en 1908, il lâcha Jaurès, dont l'antipatriotisme l'irritait et se proclama socialiste indépendant, les électeurs ne s'en plaignirent pas, et le réélurent jusqu'à sa mort.

Coutant n'était pas, à coup sûr, un beau parleur. L'argot était la langue qu'il avait trouvée dans son berceau, et le français, avec lui, passait de mauvais quarts d'heure. Il disait « tuberquilose, supertition, propargation ». En dépit de son ignorance littéraire, Coutant fut un député utile. Grâce à son initiative, le Parlement vota le timbre bi-mensuel pour les soldats, le timbre gratuit pour les militaires au Maroc ou en expédition aux colonies, l'allocation de vin aux troupes, le quart de place pour les familles des militaires blessés ou malades, etc... Tout récemment, il avait pris une intitiative également généreuse en demandant des secours en faveur des familles nombreuses. Il avait prêché d'exemple : il était le père de quatorze enfants, six filles et huit garçons, tous ouvrières et ouvriers.

Sa force physique était légendaire. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on l'avait vu soulever des tables et, même, des collègues à bras tendus, sans marquer le moindre effort. Mais il abusait rarement de sa vigueur.

Un jour, pourtant, il perdit patience. Un exalté, Gizolme, venait de tirer deux coups de revolver contre M. Briand..., et de blesser M. Mirman. Escorté d'une armée d'huissiers, deux inspecteurs de la sûreté amenaient le criminel à la questure. M. Coutant, que ce lâche attentat avait mis hors de lui, accourut. Irrésistiblement, il fendit les rangs et se jeta, le poing, sur le misérable assassin. Ce fut une scène renouvelée d'Homère : l'homme reçut la plus belle correction qu'on puisse imaginer. M. Coutant, qui fut jadis ouvrier mécanicien, tapait avec la régularité d'un marteau-pilon. Enfin, on

parvint à lui arracher sa proie, pantelante et meurtrie. Mais M. Coutant s'était trompé : il avait assommé un des inspecteurs de la Sûreté...

Au cours des inondations de 1910, qui éprouvèrent beaucoup la commune d'Ivry, Coutant, en compagnie de M. l'abbé Saubin, curé de sa paroisse, montra un dévouement admirable. Le gouvernement l'en récompensa par une médaille d'or. C'était justice.

Nous n'ignorons pas que Jules Coutant était la victime de préjugés anticléricaux. Il eut l'occasion de les étaler dans les controverses publiques qu'il eut avec son concurrent à la députation, M. l'abbé Bordron. Cet anticléricalisme fut, dans la vie de M. Coutant, le côté burlesque : il inspira au député d'Ivry ces baptêmes laïques, qui ne firent d'ailleurs pas long feu, mais qui secouèrent les Parisiens d'un vaste éclat de rire.

Au reste, l'anticléricalisme de Coutant s'était, depuis quelques années extrêmement adouci. Songeons d'ailleurs, pour sa décharge, au milieu faubourien qui le vit naître, parmi cette population jadis abandonnée, aussi ignorante de Dieu que les noirs de l'Oubanghi, mais où, depuis quelques années, s'élèvent des églises qui, tout de suite, deviennent trop étroites...

La miséricorde divine est sans mesure. Nous aimons à espérer que, par-delà la tombe, Jules Coutant, dont le cœur fut riche de pitié, l'aura éprouvé.

Ce n'est même pas tout. La *Croix du Cantal* voit avec peine que les anciens amis du « brave » Jules n'honorent pas ou ne respectent pas assez sa mémoire. On y lit en outre ce petit filet, intitulé: « Jules Coutant et les socialistes » :

Les socialistes traitent de belle manière le pauvre Coutant d'Ivry.

L'*Humanité* lui consacre exactement quatorze lignes dédaigneuses. Quant à la *Bataille Syndicaliste*, elle est purement ignoble : « Coutant d'Ivry est mort. C'est une grande perte pour les bistros... Le peuple, il le déshonorait après l'avoir trahi ! »

Et le rédacteur ne peut retenir ce cri :

Pouah ! les sales gens qui haïssent l'indépendance jusque dans la mort !

L'indépendance jusque dans la mort, les gens d'Auvergne savent comment Jules Coutant l'a gardée.

Allons, si vous portiez une couronne sur sa tombe?

Une des plus grandes nécessités de notre temps est certainement d'avoir une presse catholique. Mais si c'est ainsi que la presse catholique, qu'un journal qui se pare du titre et de l'emblème de la croix, comprennent leur mission, qu'en faut-il attendre? feront-ils même autant de bien que de mal?

FIN D'ANNÉE. — RÉABONNEMENT

La grande majorité de nos abonnements est renouvelable le 15 octobre.

Pour éviter à nos abonnés des frais et des malentendus, nous les prions d'envoyer, *avant cette date*, à l'imprimeur (Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, Lille), le prix de l'abonnement

pour la sixième année, c'est-à-dire *10 fr.* pour la France, *12 fr.* pour l'étranger (payable d'avance).

Ce renouvellement d'abonnement peut se faire dans tous les bureaux de poste (frais : 0 fr. 15), par le moyen d'un bon poste, d'un mandat-carte ou d'un mandat-poste.

Suivant l'usage en cours dans les administrations de journaux, le service de la revue sera continué aux abonnés qui n'auraient pas prévenu de leur désistement avant le 15 octobre, et, par conséquent, nous les considérerons comme réabonnés pour un an.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.674a

LE CARDINAL LAVIGERIE
ET SON ACTION POLITIQUE

Nous ne suivrons point l'action politique du cardinal Lavigerie dans toutes ses phases et dans chacun de ses détails. Deux grands faits en sont les points culminants et rejettent le reste dans un plan secondaire : l'affaire des Congrégations, en 1880 et, dix ans après, le célèbre toast d'Alger, suivi de la Lettre de Léon XIII aux Français sur le Ralliement. Le livre de M. Tournier apporte une contribution extrêmement intéressante à l'histoire de ces événements qui ont eu des répercussions si profondes dans les esprits de nos contemporains. Essayons, à sa suite, d'éclairer ces deux épisodes.

II. — L'affaire des congrégations en 1880.

I.

Il y a un lien direct entre la solution donnée en 1880 à l'affaire des Congrégations et la politique solennellement inaugurée par Léon XIII dans la Lettre aux Français, en confirmation du toast d'Alger. Le premier de ces événements est le prologue de l'autre et comme son ballon d'essai. Nous l'avions écrit ailleurs, il y a plusieurs années. Les documents mis au jour par M. Tournier en fournissent clairement la preuve; aussi lui-même se sent autorisé à dire, à propos d'un mémoire confidentiel du cardinal à M. Flourens, Directeur des cultes, pour expliquer la Déclaration des Congrégations dont il avait été le promoteur et le rédacteur, et sur lequel nous aurons à revenir :

« Cet acte confidentiel *dans lequel l'archevêque d'Alger développe* » *la doctrine du célèbre toast aussi clairement qu'il le fera dix ans* » *plus tard*, jette une lumière définitive sur l'origine de cette fa- » meuse invitation à adhérer à la République. Il en est réellement » la clef. *C'est, en effet, en 1880 et à propos de l'affaire des décrets,* » *que Mgr Lavigerie a préconisé le ralliement des catholiques à la* » *forme républicaine.* » (P. 97).

Il arriva seulement que le droit des Congrégations à l'existence paya les frais de ce coup de génie et que les forces de résistance des catholiques à l'anticléricalisme, alors si compactes et résolues, furent irrémédiablement disloquées.

Un historique détaillé du triste et lamentable épisode de 1880 serait ici superflu, hors de propos; mais il est nécessaire d'en faire d'abord un exposé succinct.

Le projet de loi Jules Ferry contre l'enseignement secondaire inaugurait la campagne acharnée que les ennemis de l'Eglise devaient conduire contre toute école chrétienne. Il donna lieu à une magnifique défense des catholiques, qui se termina par le rejet, au Sénat, du fameux article 7, renfermant le venin du projet. Mais le parti, maître du pouvoir, dont le seul programme arrêté consistait dans la guerre à l'Eglise, ne se tint pas pour battu. Vaincus sur ce point, les radicaux avaient opéré un mouvement tournant pour arriver en partie aux résultats qu'ils recherchaient. Ils demandèrent au Gouvernement d'appliquer *les lois existantes* sur les Congrégations non autorisées et, le 17 mars, la Chambre adopta, à la majorité de 324 voix contre 125, l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le Gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer *les lois existantes* relatives aux associations non autorisées, passe à l'ordre du jour. »

Le 29 mars 1880, le *Journal Officiel* enregistra deux décrets : le premier, contre les Jésuites seuls, le second contre les autres Congrégations non autorisées d'hommes et de femmes. Le premier supprimait la Compagnie de Jésus, en lui laissant trois mois pour se dissoudre, délai prorogé jusqu'au 31 août pour les maisons d'éducation. Le second portait que les autres Congrégations seraient tenues, « dans les trois mois », « de se pourvoir à l'effet d'obtenir la vérification et l'approbation de leurs statuts et la reconnaissance légale ». A l'égard des Congrégations d'hommes, il serait statué par une loi; pour celles de femmes, soit par une loi, soit par un décret. Toute Congrégation ou Communauté, n'ayant pas fait sa demande dans les délais impartis, encourrait *l'application des lois en vigueur* et serait dissoute. Enfin, celles dont le supérieur général résidait hors de France étaient prévenues que l'autorisation leur serait refusée.

Les Congrégations donnèrent, dans ces circonstances, un admirable exemple d'union et de fermeté. Dès le mois d'avril 1879, leur détermination avait été prise, dans une réunion des religieux et de leurs défenseurs, chez M. Keller. Les conférences suivantes n'avaient fait que la confirmer.

Au lendemain des Décrets (2 avril 1880), les représentants de 300 maisons religieuses d'hommes et de femmes, sur 380 environ établies en France et en Algérie, se réunissaient chez le P. Petetot, de l'Oratoire. *A l'unanimité* et sans hésitation, ils décidèrent de ne pas séparer leur cause de celle des Jésuites et de ne faire aucune demande d'autorisation. Communication fut envoyée aux Supérieurs généraux de province qui représentaient de 60 à 70 maisons, et on les convoqua à une assemblée plénière, fixée au 27 avril, où devait se prendre une décision définitive. Sur la question d'autorisation, le procès-verbal de cette nouvelle réunion porte : « *A l'unanimité et sans aucune réclamation*, après une courte discussion, tous les religieux adoptè-

rent l'avis de ne pas demander l'autorisation et de ne pas présenter les statuts. »

Une autre question fort importante était à l'ordre du jour. Les communautés non reconnues de femmes étaient également frappées par les décrets. Que devaient-elles faire? Devaient-elles solliciter la reconnaissance? Evidemment, l'assemblée du 27 avril n'avait pas qualité pour trancher cette question. Cependant, un certain nombre d'évêques ayant demandé l'avis du comité des religieux, elle fut mise à l'ordre du jour et discutée, et l'avis général fut qu'il fallait conseiller aux religieuses de *persister dans l'abstention.*

Mais, entre temps, plusieurs évêques, après avoir fait cause commune avec les religieux, par de nobles protestations, crurent sage de chercher une entente avec le Gouvernement. C'étaient les modérés : le cardinal de Bonnechose, NN. SS. Place, Hugonin, Perraud, Bourret... Mgr Maret écrivait, le 17 avril, à son ami Mgr Lavigerie pour lui dire les funestes effets qu'il redoutait de la résistance et lui raconter sa tentative, demeurée inutile, d'engager M. de Freycinet à ouvrir une négociation avec le Saint-Siège (pp. 52-53). Cependant, grâce à M. Flourens, le Gouvernement semblait commencer à comprendre les dangers de l'aventure. Les prélats conciliateurs se tournèrent du côté de Mgr Lavigerie, qui se trouvait en bonnes relations avec les hommes du pouvoir, avec le Nonce, et jouissait d'un crédit sérieux au Vatican. Mgr Maret l'invitait à prendre les devants. Mgr Lavigerie n'était pas homme à décliner le rôle. Il s'ouvrit d'abord au Nonce, qui l'encouragea, et, de Tunis, il se rendit à Rome pour connaître la pensée du Saint-Père et l'amener à négocier avec le Gouvernement. Il faisait connaître peu après, dans une lettre à Mgr Maret (27 mai 1880), les jugements qu'il avait exposés au Pape sur la situation religieuse en France et la joie qu'il avait eue d'entendre Léon XIII les approuver (pp. 57-61).

Rentré en France, il commença la série de ses visites confidentielles et diplomatiques. M. Dufaure lui annonça qu'il allait déposer un projet de loi sur les associations, qui donnerait satisfaction aux préoccupations des Congrégations religieuses et aux exigences de leur honneur. Les conditions seraient donc modifiées. Mais les Décrets avaient paru à l'*Officiel*, il fallait aussi les exécuter.

C'est là qu'on vit poindre la fameuse Déclaration. Mgr Lavigerie écrivait le 20 juin au nonce, Mgr Cazcki, pour lui exposer, qu'à son avis, il serait facile aux Congrégations d'obtenir, par une demande, qu'il fût sursis à l'application des Décrets jusqu'après la discussion du projet de loi Dufaure. (Le Gouvernement avait d'ailleurs fait savoir qu'il se contenterait, de la part des Congrégations, *à défaut d'une demande d'autorisation*, d'une simple déclaration désavouant toute intention d'hostilité politique, toute opposition aux institutions actuelles du pays). Le point délicat, c'était la rédaction de

cette demande. Il s'offrait discrètement à la faire. Le nonce accepta. Le lendemain, Mgr Lavigerie lui faisait parvenir ce document (pp. 62 à 66). Ce premier texte de Déclaration ne diffère pas sensiblement de celui qui fut définitivement adopté.

Dans ses réunions des 18 et 25 juin, le Comité des religieux s'était nettement prononcé pour le maintien des décisions arrêtées le 27 avril. Cependant, le P. Petetot l'avait informé, le 18, qu'il venait de recevoir la visite de Mgr Lavigerie et que, d'après Sa Grandeur, il serait utile d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement. Peu de jours après, raconte le P. Le Doré, Supérieur général des Eudistes, dans un mémoire inédit que nous avons sous les yeux, « Mgr Lavigerie entrait dans ma chambre, et d'un ton solennel et légèrement ironique : Mon Père, me dit-il, voulez-vous me donner le chapeau de cardinal? — Pas au prix qu'on y met, répondis-je. — Il s'assit alors, et m'exposa la façon dont il comprenait les choses. » Mgr Lavigerie raconte son voyage à Rome, ses pourparlers, et finit par produire la fameuse pièce : « Entrant dans la pensée de M. de Freycinet, *j'ai rédigé une déclaration dans le sens qu'il m'avait indiqué.* Il l'a lue, il y a même fait quelques corrections de sa main. La voici. Je vous la laisse pour en faire l'usage que vous voudrez. Vous pouvez redire aux religieux ce que je viens de vous raconter. »

Le Président du Conseil avait collaboré à la Déclaration. On pourrait croire que Mgr Lavigerie l'avait aidé à dresser le plan du discours politique que M. de Freycinet allait prononcer le 25 juin, dans un grand débat au Sénat, tant est sensible l'accord pour porter la question sur le même terrain dans la Déclaration et à la tribune. Tout se passe comme si le discours devait provoquer la Déclaration. M. Tournier dit d'ailleurs que M. de Freycinet « saisit au vol cette occasion (du débat) pour placer officiellement devant le pays cette question sur le terrain qu'il avait déjà choisi confidentiellement » (p. 69). Il porta trois accusations contre les Congrégations :

« La première, d'avoir pris vis-à-vis des institutions actuelles du » pays, la situation de belligérantes; — la seconde, de nier les droits » du pouvoir civil; — la troisième, de s'être alliées aux partis hos- » tiles. — Il terminait en disant que, si les congrégations n'avaient » pas pris une telle attitude, l'Etat aurait pu leur appliquer ses in- » tentions bienveillantes et proposer même au pouvoir législatif de » tolérer celles qu'il ne pouvait légalement autoriser...

» Ces accusations, portées à dessein, devenaient la planche de sa- » lut, offerte aux religieux » (p. 69).

La parfaite concordance entre le discours et la Déclaration ne permet guère de douter de l'accord concerté pour offrir la planche de salut. Cette supposition, si grave qu'elle soit, paraîtra d'ailleurs moins invraisemblable devant ce fait acquis que Mgr Lavigerie poussa le soin de seconder le Gouvernement dans ses efforts jusqu'à ré-

diger lui-même la réponse que le Directeur des Cultes devait adresser aux Supérieurs de Congrégations, en réponse aux demandes d'autorisation escomptées (p. 91). On verra plus loin ce qu'il advint de celle-ci.

Le temps pressait. Le 26 juin, l'archevêque d'Alger s'adressait au nonce pour l'engager à mener vivement l'affaire, en faisant valoir ce que lui avait dit M. de Freycinet : « Il ajoute que son discours » d'hier les a mises en demeure, une dernière fois, de faire, vis-à-vis » de l'Etat, une démarche qui permette de surseoir à leur disper- » sion, jusqu'au vote de la loi proposée sur les associations. Il a » énuméré *à dessein* les accusations portées contre elles, leur ré- » volte contre l'Etat, leur alliance avec les partis hostiles et aussi » les conditions plus acceptables qui leur seraient faites par la loi, » *afin de leur permettre de protester contre les sentiments qu'on leur* » *attribue* et de demander au Gouvernement d'attendre la législation » nouvelle... » (p. 90).

Mais le nonce évitait de s'engager.

Quand le P. Le Doré présenta, le 4 juillet, le texte de la Déclaration aux religieux et leur raconta ce qui lui avait été dit, le premier sentiment de tous fut une impression de surprise. On lut et on relut la Déclaration, on examina la question sous toutes ses faces. Des arguments favorables ou contraires furent tour à tour étudiés. Les membres du comité étaient perplexes et ne savaient que résoudre. Ils étaient pris entre leurs sentiments personnels et la crainte d'aller contre un désir du Saint-Père. Une députation fut chargée de consulter le Nonce et le cardinal Guibert. Elle avait à sa tête le P. Le Doré. Il raconte, dans son mémoire inédit, que le Nonce fit une réponse diplomatique, tout en insinuant que la Déclaration pourrait bien répondre à la pensée du Pape. Le lendemain, les délégués étaient à l'archevêché. Le cardinal Guibert pouvait être considéré comme l'intermédiaire des évêques français, et par suite, comme celui des Congrégations de femmes dont les évêques sont les Supérieurs hiérarchiques. Il appela Mgr d'Hulst, vicaire-général, et le pria de donner lecture du document. En l'écoutant, le cardinal faisait quelques remarques : « C'est bien dit, tout cela; il écrit bien, cet archevêque d'Alger... » La lecture achevée, le cardinal se contenta d'observer que la chose lui paraissait très grave, qu'avant de se prononcer il avait besoin de réfléchir et de consulter. (R. P. Le Doré).

Vingt-quatre heures après, le P. Le Doré était mandé à l'archevêché. « Dès mon entrée, raconte-t-il, le cardinal Guibert me dit : » Mgr d'Hulst a vu hier ces Messieurs des Comités catholiques. Plu- » sieurs d'entre eux sont venus me visiter ce matin. M. Chesnelong » accepterait l'idée de présenter une note; mais M. Ernoul, M. Ro- » binet de Cléry repoussent toute démarche de ce genre. Dans les » circonstances actuelles, ces avances des congrégations seraient re-

» gardées comme une défection. Ce serait, aux yeux des catholiques, » l'abandon de l'attitude conservée si noblement jusqu'ici après la » démission des magistrats abandonnant leurs sièges pour n'avoir » pas à s'occuper de ces décrets. Après l'expulsion des Jésuites, le » pays considérera la signature de cette déclaration comme un acte » de faiblesse inspiré par la peur, et comme une capitulation hon- » teuse. Or, en France, mon Père, l'honneur joue un trop grand » rôle, c'est une trop noble chose pour que les congrégations le » compromettent, au risque de sacrifier avec lui leurs droits et » leur liberté. Puisque les religieux m'ont demandé mon avis, dites- » leur que je leur conseille de ne pas signer cette pièce. »

Le Comité attendait avec impatience le retour de son président. Le P. Le Doré lui fit aussitôt part de la réponse du cardinal. A *l'unanimité*, le Comité des supérieurs rejeta le projet de Mgr Lavigerie et tous les projets similaires.

Mgr Lavigerie changeait notablement l'aspect des choses, quand il écrivait peu après au Saint-Père : « Le Comité des Supérieurs » des Congrégations, saisi de ce projet, le trouvait acceptable. Il avait » demandé au cardinal Guibert de lui servir d'intermédiaire pour » le présenter au Gouvernement. Tout semblait prêt pour un accom- » modement pacifique, mais le Comité politique, informé de ces » détails, est intervenu violemment... » (p. 79). Il fallait qu'en tout les « anciens partis » servissent de bouc émissaire.

Cette résolution du Comité des religieux prise le 4 juillet est d'autant plus remarquable qu'elle avait été précédée, peu de jours avant (30 juin), par l'exécution des Décrets contre les Jésuites. Ils furent expulsés dans les trente et un départements où se trouvaient leurs maisons. C'était le moment où, grâce à la loi d'amnistie, les membres les plus sanguinaires de la Commune rentraient en France. Plus de deux cents magistrats donnèrent leur démission plutôt que de prêter la main à l'exécution des Décrets.

Le Gouvernement, embarrassé devant l'émotion considérable qui secouait le pays, aurait souhaité d'épargner l'application des Décrets aux autres Congrégations. Un délai leur fut accordé. Mgr Lavigerie voyant son plan échouer auprès des religieux, se tourna directement vers Rome. Il adressa au Pape un long mémoire pour le prier d'intervenir en invitant les religieux à signer la Déclaration. Il y développait longuement ses vues sur la situation religieuse, sur l'état des partis, sur les défenseurs du catholicisme. Nous en parlerons tout-à l'heure. « Très Saint-Père, disait-il, je parle à Votre » Sainteté, comme je lui parlerai au Tribunal de Dieu... Ma convic- » tion est qu'en donnant à l'Etat *une satisfaction nécessaire sur le* » *terrain politique*, en reconnaissant ses droits indiscutables, en trai- » tant amiablement avec lui *on peut tout sauver en France*, comme » nous l'avons fait en Algérie, sinon pour toujours, au moins pour

» un temps, et le temps est beaucoup, peut-être tout, si Dieu nous » protège.

» Très Saint-Père, c'est un évêque, et un évêque missionnaire, » qui écrit à l'évêque des évêques. Ce qui le préoccupe, ce ne sont » pas les intérêts du temps, ce sont ceux de l'éternité, les intérêts » de l'Eglise menacée de perdre la France, sa fille bien-aimée, les » intérêts des âmes qui vont périr, *et tout cela pour conserver des* » *alliances politiques malheureusement contractées.* Seule, Votre Sain- » teté peut rompre ces liens et rendre aux congrégations, aux évê- » ques, la liberté qui leur a été enlevée.

» *Domine, salva nos, perimus!* » (p. 84).

Pour fournir de plus amples éclaircissements, M. Lavigerie avait manifesté au Secrétaire d'Etat son intention de venir à Rome. Mais il lui fut répondu que Sa Sainteté ne croyait pas ce voyage opportun (p. 84). Le 7 août, il écrivait de nouveau pour presser la solution (p. 85).

Enfin, Rome se décida à parler. Le 10 août, les instructions du Saint-Siège étaient envoyées au Nonce. En même temps, Léon XIII en informait le cardinal de Bonnechose, dans une lettre où il disait : « L'espérance de pouvoir, par un acte qui ne s'oppose en rien » aux maximes de l'Eglise, aux constitutions et aux règles de chaque » congrégation, les sauver d'une dissolution complète qui causerait » un préjudice irréparable à l'Eglise et à la France catholique, nous » a été inspirée par les évêques dans leurs lettres et nous est con- » firmée par les assurances du Gouvernement. Nous sommes portés » par là à lui manifester que nous ne trouvons pas de difficulté à » ce que les congrégations religieuses, en la forme et par la voie » qui sera jugée la plus convenable, déclarent qu'elles ne sont ani- » mées d'aucun esprit d'hostilité contre le Gouvernement et que » leur conduite a toujours été réglée par des sentiments pareils. »

Ce n'était pas sans avoir passé par des dispositions différentes que Léon XIII en était arrivé à prendre ce parti. Mais les informations ultra-tendancieuses de Mgr Lavigerie finissaient par faire prendre le change à Rome sur les causes de la résistance catholique, et sa malheureuse insistance à transformer l'affaire en une question politique devait aboutir à faire entrevoir au Pape, dans la solution proposée, une occasion d'appliquer ses vues dans cet ordre.

Après la réunion du 27 avril, le P. Le Doré avait chargé un de ses religieux d'en porter aussitôt le résultat au Vatican. Le cardinal Nina, Secrétaire d'Etat, affirma à celui-ci, au nom du Pape, que c'était le droit et le devoir des religieux de se défendre comme ils voulaient le faire. Le Souverain Pontife, à son tour, lui exprima la satisfaction qu'il éprouvait de leur union et de la virilité de leurs résolutions. « Je me suis tu, pour ne pas provoquer, disait-il au P. Stecanella,

directeur de *la Civiltà;* néanmoins, j'ai écrit une note vigoureuse Plus tard, quand tout sera publié, on sera étonné. » Il disait encore à l'ancien provincial des Jésuites de Paris, dans une audience privée : « On a essayé de séparer la Compagnie des autres Ordres; on a fait des démarches dans ce sens, mais tout a échoué; le Saint-Siège a été très ferme, il faut se défendre énergiquement. » Il congédia le Père par ces paroles aussi rassurantes que significatives : *Alios vidi ventos aliasque procellas.*

Et, dans les jours mêmes où les religieux repoussaient la proposition de Mgr Lavigerie, le cardinal Nina, Secrétaire d'Etat, exprimait la même pensée que le cardinal Guibert au P. Emmanuel Mourier, Provincial des Jésuites : « *Ces avances des religieux*, disait-il avec une certaine vivacité, *seraient un scandale* » (1).

Le 18 août, les membres du Comité des religieux étaient mandés à l'archevêché de Paris. Comprenant qu'une grave communication pouvait seule motiver cette convocation extraordinaire, ils arrivèrent inquiets et anxieux.

Mgr Richard, coadjuteur de Paris, avait été chargé de les recevoir. Il leur donna connaissance de la Déclaration. Ce fut un étonnement général, presque un sentiment de stupeur. Cette Déclaration était presque identiquement la même qu'ils avaient rejetée quelques semaines auparavant sur le conseil du cardinal Guibert. Les raisons qui en avaient imposé le rejet au mois de juillet n'avaient rien perdu de leur force au mois d'août. Les religieux se rendirent parfaitement compte des conséquences de l'acte qu'on leur proposait. Les promesses de M. de Freycinet leur paraissaient offrir une bien faible garantie. Ils prévoyaient au contraire que la signature d'une pièce semblable allait soulever contre eux une véritable tempête de récriminations.

Mgr Richard s'attendait sans doute à cette première impression d'hésitation et de surprise. Il montra aux religieux les pièces de Rome; il leur fit part des instructions spéciales du Pape; il leur donna l'assurance, il leur fournit des preuves que cette Déclaration et la signature qu'on leur demandait étaient le résultat de négociations intervenues entre le Président du Conseil et le Saint-Siège.

« Je sais, ajouta-t-il, que votre acte ne sera pas compris. Vos amis et vos défenseurs en seront indignés; on vous accusera de faiblesse, votre conduite sera taxée de défection. Je n'ose même pas vous garantir que M. de Freycinet puisse vous sauvegarder. Vous êtes des religieux, c'est à vous de donner l'exemple de l'obéissance au Souverain Pontife en vous rendant à ses désirs. »

Il leur dit aussi : « Ce n'est pas sans un sentiment de peine, ins-

1. Ces détails sont extraits du mémoire inédit du P. Le Doré et des articles du P. de Rochemonteix, dans les *Etudes*.

piré par une très louable délicatesse, que plusieurs craignent de se séparer momentanément des Jésuites et de rompre l'union parfaite qui a existé jusqu'ici parmi vous. Mais la pensée que vous vous conformez aux directions du Chef de l'Eglise doit dominer toute autre considération. »

Les religieux, ne pouvant mettre en doute les assertions de Mgr Richard ni récuser l'authenticité des documents dont il leur avait donné connaissance, étaient déjà convaincus que le Pape leur demandait leur signature. Cependant ils se retirèrent pensifs et silencieux.

Dans toutes les congrégations de Paris, les conseils furent aussitôt convoqués et mis au courant de ce qui s'était passé à l'archevêché. Celles dont les Supérieurs généraux résident à Rome écrivirent pour avoir une direction. Les réponses ne se firent pas attendre, on les avertit de signer.

Le R. P. Le Doré, ayant été reçu en audience particulière par le Nonce, rédigeait le soir même cette note en rentrant à sa résidence :

« Le Nonce m'a dit : C'est le Pape qui, d'accord avec les évêques » et avec le gouvernement, a rédigé la Déclaration. Il désire que » les Congrégations françaises la signent. Refuser de le faire serait » le contrarier; ce serait lui désobéir, et puisque cette note est réel- » lement la conclusion de négociations avec le Saint-Siège, ce serait » exposer l'honneur du Saint-Siège que de repousser ces conditions » acceptées par lui. »

Les religieux signèrent dans la douleur.

Le R. P. Bailly racontait plus tard qu'un des traits les plus édifiants de la vie du saint fondateur des Assomptionnistes, le R. P. d'Alzon, était la signature de cette Déclaration. Quand, après une visite à Mgr Besson, évêque de Nîmes, il se fut assuré que le Pape demandait de lui ce sacrifice, ce vieillard, déjà près du tombeau, se prit à pleurer. « Il faut donc rompre, disait-il, avec tout mon passé, avec mes traditions et celles de mes amis. Mais le Pape le veut, j'obéirai. » Et, pour donner à cet acte quelque chose de plus chrétien, ce vénérable vieillard se mit à genoux; c'est dans cette posture que, par respect pour la volonté du Vicaire de Jésus-Christ, il apposa sa signature.

Les Congrégations françaises avaient été admirables dans la résistance aux injustes prétentions du pouvoir civil, guidé par la haine de l'Eglise : elles furent admirables aussi dans la résignation aux volontés du Souverain Pontife leur demandant de sacrifier leurs biens les plus chers dans l'espoir de désarmer d'hypocrites ennemis.

Quel fut le dénouement d'une action si pathétique?

La Déclaration avait été communiquée confidentiellement à tous les évêques pour obtenir la signature des religieux des deux sexes.

Le silence était nécessaire pour mener l'opération à bonne fin. Il ne fut pas longtemps gardé. Dès le 31 août, le journal *La Guyenne*, devançant le jour où M. de Freycinet s'autoriserait de la Déclaration, en publia le texte.

Cette publication déchaîna toutes les passions et souleva la presse entière. Catholiques et radicaux l'attaquèrent à la fois. Les catholiques, en masse, s'élevèrent avec indignation contre le document ainsi tenu dans l'ombre, et considérèrent toute cette affaire comme une défection. L'imprévu d'une telle solution, joint à la surprise qu'elle devait causer par elle-même, achevait de porter au comble l'émotion de ceux qui avaient lutté depuis de longs mois au prix de tant d'efforts.

Parmi les radicaux la clameur ne fut pas moins forte. M. de Freycinet était en villégiature à Luchon. Tout à coup, le 16 septembre, on annonce qu'il vient de rentrer à Paris, et, ce jour même, le Conseil se réunissait sous la présidence de M. Grévy, Président de la République. Que se passa-t-il dans ce Conseil? Un fait certain, c'est que la réunion fut orageuse. On reprocha à M. de Freycinet d'avoir négocié et conclu un accord privé contre la volonté de la Chambre et l'opinion de ses collègues. Le ministre de l'Intérieur, M. Constans, parla dans ce sens avec une vivacité qui marquait le but où il voulait aboutir : contraindre M. de Freycinet à quitter le pouvoir.

Celui-ci le sentit, et, le cœur plus ou moins léger à l'égard du Pape et des religieux, se retira. Jules Ferry prit la présidence d'un ministère de combat et de persécution. Gambetta en était l'âme et le président occulte. Le plus remuant et le plus décidé pour l'exécution à brève échéance du second décret était le ministre de l'Intérieur, M. Constans. Il prit simplement la lettre que Mgr Lavigerie avait préparée pour être la réponse de M. de Freycinet et accorder l'existence temporaire aux Congrégations qui auraient demandé l'autorisation. Seulement, après avoir pris acte de ce que cette pièce leur faisait dire : « Vous protestez de votre respect et de votre sou» mission à l'égard des institutions actuelles du pays. Vous répu» diez la prétention de vous constituer à l'état d'indépendance vis» à-vis de la puissance séculière; et vous dites que, n'ayant d'autre » drapeau que celui de la charité chrétienne, vous croiriez la com» promettre en la mettant au service de causes changeantes et d'in» térêts humains et que vous rejetez, en conséquence, toute solida» rité avec les partis et avec les passions politiques »; il terminait par cette conclusion différente et cynique : « Quant à l'espoir qu'elles » (les Congrégations) expriment de voir le Gouvernement user de » son pouvoir en leur faisant continuer leurs œuvres, je ne puis » que vous faire observer que le second des décrets du 29 mars a » eu précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance

» dont vous demandez le maintien et de lui substituer le retour à » la légalité. »

Au mois d'octobre, les expulsions, cette fois générales, furent reprises avec la même violence que le 30 juin.

II.

Il faut maintenant chercher la clef de cette histoire.

M. Tournier écrit, plein d'admiration : « Par cette Déclaration, on était arrivé à transformer, avec une habileté extraordinaire, la question des Décrets *en une question exclusivement politique* » (p. 68). Voilà la clef.

C'était en effet un tour de force : amener tout le monde, et même le Saint-Siège, à voir dans les mesures du Gouvernement une défense presque légitime du pouvoir contre ses adversaires, et faire passer les Congrégations religieuses du terrain sacré qui était proprement le leur à celui de la politique, pour y accepter la position de suspects! Habileté vraiment extraordinaire. Et il faut bien reconnaître que l'honneur en revient à Mgr Lavigerie.

La situation apparaît en effet complètement transposée dans le texte définitif de la Déclaration. Il débutait ainsi :

« A l'occasion des Décrets du 29 mars, une partie de la presse a » dirigé de vives attaques contre les Congrégations non autorisées » des deux sexes, *les représentant comme des foyers d'opposition au* » *Gouvernement de la République.* »

Et, un peu plus bas, venait la réponse :

« Pour faire cesser tout malentendu, *les Congrégations dont il* » *s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur* » *soumission à l'égard des institutions de leur pays.*

» Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent ne leur permet » pas davantage de se lier exclusivement à un régime politique ou » d'en repousser aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la » charité chrétienne, et elles croiraient le compromettre en le mettant au service de causes changeantes et d'intérêts humains : *Elles* » *rejettent donc toute solidarité avec les partis et les passions po-* » *litiques.* »

Sur quoi, dans sa réponse au cardinal de Bonnechose dont il tenait la communication de cette pièce, Mgr Freppel, qui, n'y voyant pas le nom du Pape et s'estimant libre d'exprimer son avis en toute franchise, le faisait ainsi, après avoir discuté l'opportunité de cette manifestation :

« Faire dire à de pauvres servantes du Saint-Sacrement et à des » Carmélites qu'elles n'ont pas obéi à *des répugnances politiques*, » qu'elles protestent *de leur respect et de leur soumission à l'égard*

» *des institutions républicaines*, ce serait de la part de l'épiscopat » un acte qui ne me semblerait pas avoir tout le sérieux désirable... » N'est-il pas à craindre que la presse, actuellement, et l'histoire, » plus tard, ne trouvent matière à plaisanterie dans le fait d'une » Supérieure de Visitandines, d'Ursulines, venant déclarer *qu'elles* » *rejettent toute solidarité avec les passions politiques?* Peut-on, sans » manquer de gravité, proposer à un tiers-ordre de Franciscaines » d'affirmer sur la foi d'une signature *qu'il n'est pas un foyer* » *d'opposition au gouvernement de la République?...* »

D'accord avec M. Tournier, nous disions, en commençant cet article, que la Déclaration fut un essai de la politique du Ralliement, inspiré des mêmes vues que le toast d'Alger devait exprimer avec plus d'éclat dix ans plus tard. Nul témoignage, assurément, ne peut avoir plus d'autorité pour établir ce fait que celui de Mgr Lavigerie lui-même. Il en a laissé une affirmation aveuglante de clarté dans la note confidentielle qu'il adressa au Directeur général des Cultes après le rejet et la divulgation de la Déclaration, et que nous avons mentionné à la première page de cette étude.

Après avoir exposé que la Déclaration était l'œuvre de l'Eglise « entière », comme nous l'avons déjà dit, il tirait de cet acte les conclusions suivantes :

« Ainsi *reconnaissance formelle et adhésion avec soumission et res-* » *pect aux institutions actuelles du pays, c'est-à-dire aux institutions* » *républicaines.*

» *Répudiation de toute alliance avec les partis hostiles au Gou-* » *vernement.* Résolution de se renfermer dans le domaine des œuvres » religieuses et de *ne plus* s'occuper des causes changeantes et des » intérêts politiques.

» C'est exactement le programme que tous les hommes sérieux » et sages du parti républicain ont tracé, et avec raison, au clergé, » comme le seul à suivre dans le monde moderne.

» Voici maintenant le témoignage révélateur. Mgr Lavigerie pour- » suivait :

» Et les conséquences de ces engagements, quelles sont-elles?

» Elles sont considérables :

» 1° Elles entraînent forcément à la suite du clergé toute la partie » conservatrice de la nation, *qui hésitait à accepter franchement la* » *République*, par engagements préoédents ou par peur.

» 2° Elles réduisent à l'impuissance les oppositions des partis, qui, » avec leur hostilité réciproque, *n'avaient qu'un seul terrain sur* » *lequel ils pussent s'unir contre le Gouvernement, celui des ques-* » *tions ecclésiastiques et religieuses;*

» 3° Elles donnent aux conservateurs républicains un point d'appui

» nouveau et considérable qui leur permet de rompre avec les ultra-
» radicaux dont les votes ne leur sont plus nécessaires.

» 4° *Elles préparent enfin le règne stable et définitif de la forme* » *républicaine.*

» Tout cela se trouve logiquement dans la Déclaration des Con-
» grégations. Mais il faut savoir l'en tirer, et là est, je l'avoue, la
» difficulté... »

Mgr Lavigerie écrivait encore à M. Flourens : « Comment ne s'est-il pas trouvé même un journal pour faire ressortir *la haute portée politique* d'un acte par lequel *l'Eglise entière*, depuis le Pape jusqu'au dernier des religieux, *faisait acte public d'adhésion à la République et retirait toute alliance avec les partis qui lui étaient hostiles?* » (p. 101).

La vérité apparaît donc ici toute nue.

La difficulté n'était pas du côté de l'Eglise. Après s'être ainsi engagée solennellement « elle ne peut plus reculer sans se déshonorer et se perdre elle-même. » C'était aux républicains de comprendre le parti qu'ils devaient tirer de cette situation nouvelle. Malheureusement, M. de Freycinet, après avoir obtenu un succès inespéré, ne savait pas en profiter. Un nom se présentait à l'archevêque d'Alger, comme celui de l'homme politique capable de conduire à terme l'œuvre magnifique ébauchée et d'opérer la conciliation définitive. C'était celui de Gambetta! « Je n'ai pas eu l'honneur de l'approcher, cela m'est bien difficile, mais ce que j'ai entendu de lui et surtout ce que j'ai vu de ses actes et de ses discours me le fait considérer comme un homme de grande valeur... Voilà l'homme avec lequel il aurait fallu traiter! » (p. 100).

III.

Mais ce qu'il faut mettre à découvert, c'est la nécessité prétextée qui formait le pivot de toute cette action politique. La formule en est spécieuse : IL EST NÉCESSAIRE DE ROMPRE L'ALLIANCE DE L'ÉGLISE AVEC LES ANCIENS PARTIS. Ce fut la maxime, le mot d'ordre qui devait expliquer et qui guida tous les actes de cette politique inaugurée en 1880, et qu'on traduisait en 1890 en disant : « *Il faut briser les vitres avec les anciens partis.* »

Dans la pratique, cela signifiait quelque chose de plus brutal encore. On n'osait pas l'énoncer ouvertement comme une règle générale, mais tout l'effort y tendait, car c'était le moyen nécessaire pour prouver la rupture : *il faut évincer les catholiques monarchistes et écarter leur concours dans la direction de la défense religieuse.* N'était-ce pas là le gage indispensable à donner?

Sans parler de l'injustice et de l'ingratitude qu'impliquait cette

conduite, si l'on songe qu'à cette époque il n'existait même pas de républicains franchement catholiques si ce n'est par très rares exceptions, et que tous les hommes politiques ou hommes d'action fidèles à l'Eglise, tous ceux dont on avait si largement, jusque-là, mis à contribution le dévouement, les conseils et la générosité matérielle, étaient naturellement des hommes de tradition monarchiste, comment s'empêcher de reconnaître dans cette nouvelle tactique une mise en action de l'apologue, les brebis livrant aux loups leurs chiens en otages? Encore, les loups de la République n'avaient-ils point fait au troupeau craintif des avances de paix.

Si pénible que soit ce spectacle, il faut voir Mgr Lavigerie à l'œuvre dans l'exécution de ce plan : dénonçant les Chesnelong, les Keller, les Lucien Brun, les de Mun..., ces hommes qui multipliaient les preuves d'un dévouement et d'un désintéressement incomparables, comme les grands obstacles à l'union et le véritable danger pour l'Eglise; les accusant d'exploiter les Décrets au profit de leurs passions politiques, n'hésitant même pas, afin de faire admettre la nécessité de la Déclaration, à imputer lui-même aux Congrégations religieuses de s'être compromises dans une politique d'opposition au Gouvernement et de n'être, dans la défense de leur existence et de leurs droits, qu'un instrument aux mains des anciens partis.

En communiquant au Nonce le projet de Déclaration, il écrivait :

« Je sais bien que les partis politiques *qui exploitent en ce mo-*
» *ment si bruyamment notre situation* (et les évêques qui sont sous
» leur joug), ne verront pas de bon œil cette pacification, mais
» l'Eglise n'est pas obligée de les servir, et sauver en ce moment
» jusqu'à nouvel ordre les Congrégations, est un tel service à ren-
» dre à sa cause, que l'on ne saurait hésiter » (p. 65). Dans ce même projet, il mettait ses accusations dans la bouche des religieux eux-mêmes.

« *Les partis ont pu sans doute s'emparer des décrets du 29 mars,*
» *comme ils s'emparent de tant d'autres actes du pouvoir, pour les*
» *combattre*. Mais nous repoussons toute solidarité avec les passions
» de la politique. »

Nous devons surtout citer quelques extraits du Mémoire que l'archevêque d'Alger adressait à Léon XIII après le rejet de sa proposition par les religieux. « Dans ce document, dit M. Tournier, il dévoila en particulier, avec une franchise et une force peu communes, quels étaient les motifs qui dirigeaient les Congrégations dans leur hostilité vis-à-vis du Gouvernement » (p. 75).

On y lit entre autres choses :

« Ce qui a donné surtout ces apparences (d'opposition au Gouver-
» nement) à l'attitude des Communautés, c'est qu'elles ont partout
» fait alliance avec des hommes connus pour leurs principes reli-

» gieux sans doute, mais malheureusement plus connus encore pour » leur opposition politique envers le pouvoir. Il est de notoriété » publique en effet, que les Supérieurs des Congrégations, réunis à » Paris, ont provoqué la création d'un comité *politique* (??) entre » les mains duquel ils se sont aveuglément placés. Or, ce comité » est composé d'hommes comme MM. Ernoul, Chesnelong, Keller, » de Ravignan, Robinet de Cléry, etc... tous légitimistes ardents et » militants et ennemis irréconciliables des institutions républicaines (1).

» Deux faits récents viennent de donner un éclat nouveau à cette » *alliance*. Le premier est celui qui eut lieu chez les Jésuites de la » rue de Sèvres, le 30 juin dernier, lorsque ces religieux ont été » si violemment et si injustement chassés de leur demeure. Si ces » bons religieux eussent été assistés de chrétiens respectables, comme » il y en a tant à Paris, tout le monde l'eût trouvé tout naturel. » mais ils avaient, au contraire, accepté *le concours d'hommes com-* » *promis dans l'opposition au pouvoir*, de ceux-là mêmes dont j'ai » cité les noms plus hauts. Ce sont ces hommes politiques, ces » députés, ces sénateurs, qui ont protesté contre les agents, ce sont » eux qui sont sortis, un à un, devant la foule assemblée, tenant » chacun par un bras un Père de la Compagnie de Jésus. »

Plus loin, après avoir dit, comme on l'a déjà vu, que les Supérieurs des Congrégations avaient accepté son projet de déclaration et prié le cardinal Guibert de leur servir d'intermédiaire pour le présenter au Gouvernement, il ajoutait :

« Tout semblait prêt pour un accommodement pacifique, mais » le comité *politique* informé de ces détails, est intervenu violem- » ment: il a déclaré aux Supérieurs qu'ils ne pouvaient pas se sé- » parer de lui. L'un de ses membres est allé jusqu'à dire : « Si les » Supérieurs font une démarche quelconque vis-à-vis de l'Etat, nous » leur jetterons leur dossier à la figure. »

» Sur ces menaces, les Supérieurs n'ont pas osé aller plus loin. » Ils se sont arrêtés, mais j'ai entendu plusieurs d'entre eux re- » gretter amèrement de s'être ainsi placés sous le joug de maîtres » impérieux, au lieu d'avoir trouvé des aides, et d'être obligés de » sacrifier ainsi leurs Communautés à des préoccupations d'un ordre » si différent.

» ... Voilà, Très Saint-Père, le mot de la situation. Les comités » *politiques*, les laïques qui se sont emparés du mouvement, les jour- » naux d'opposition, ont pris en main l'affaire des Congrégations » *et ils l'exploitent bruyamment* contre le Gouvernement. Pour cette » raison, ils tiennent les Congrégations sous le joug et ils les pous-

1. M. Tournier ne fait que traduire la même pensée, en écrivant : « Le but inavoué, mais évident de ce Comité, était d'exercer la domination sur les Congrégations et l'épiscopat, et de faire la guerre à la République au nom des intérêts religieux » (p. 73).

» sent à leur perte; *bien plus, ils la désirent* parce qu'ils pensent » nuire ainsi mortellement aux institutions actuelles (pp. 79-84).

» ... Les trois quarts au moins des évêques désirent que *les Congré-* » *gations abandonnent le terrain de l'opposition politique où elles* » *se sont imprudemment placées...* »

Dans une autre lettre au Pape, après la divulgation faite par *La Guyenne:*

« Puisque j'ai l'honneur d'écrire à Votre Sainteté, je me permettrai » de lui dire toute ma tristesse sur la conclusion vraiment lamentable » qu'a eue, en France, l'affaire de la Déclaration des Congrégations » religieuses non autorisées.

» Je l'appelle lamentable non seulement au point de vue poli- » tique, où on ne peut plus rien attendre de bien favorable pour » l'Eglise, mais encore et surtout au point de vue des manœuvres » de certains catholiques ardents qui ont voulu tout porter à l'ex- » trême et *empêcher à tout prix une conciliation* même momentanée. » Ils n'ont reculé devant rien, ni devant la trahison commise par » les journaux légitimistes pour raviver la persécution qui fait l'af- » faire de leur parti, mais qui ne fait pas celle de l'Eglise et des » âmes; ni devant la violation d'un serment, car l'évêque qui leur a » livré ces pièces, afin de faire échouer les projets de pacification, » a violé le serment que nous faisons tous; ni enfin devant la pensée » de blâmer publiquement un acte autorisé par Votre Sainteté et » approuvé par l'unanimité morale des évêques de France.

» Cela montre non seulement le renversement de toutes les idées » de respect et d'autorité jusque parmi nos catholiques, mais en- » core l'ardeur des passions qui les dominent. Le langage de la rai- » son et de la sagesse a bien de la peine à être entendu dans une » semblable situation » (pp. 110-111).

La tactique et les moyens préconisés par Mgr Lavigerie en 1880 étaient donc exactement les mêmes sur lesquels il devait insister à nouveau en 1890, par exemple, quand il écrivait à M. Eugène Veuillot, directeur de l'*Univers:* « A la France, il faut rendre son unité *par la destruction des partis politiques militants*, qui n'ont plus qu'une force, *celle de leur exploitation du clergé et de la religion dont ils font un instrument de règne...* » (p. 331).

Qu'entendait-on par cette « alliance de l'Eglise avec les anciens partis » dont la rupture devenait une condition de salut? Cette alliance et la nécessité de la rompre correspondaient-elles à quelque réalité existante? Les conséquences pratiques de la question posée sur un tel terrain étant d'une portée si grave, *il fallait* sans doute que la situation accusée constituât un fait indéniable.

Or, il n'en était rien. Empruntée à un vocabulaire bien démodé, cette formule sonore ne couvrait sous l'équivoque des expressions

qu'une fausseté. Les philosophes du XVIIIe siècle et les libéraux de la Restauration avaient au moins, sous l'ancien état des choses, une apparence de raison, quand ils fulminaient contre l'union du trône et de l'autel; et l'on sait ce qu'ils cherchaient en la dénonçant à l'opinion. Mais c'est un singulier et attristant spectacle de voir des évêques, dans cette fin du XIXe siècle, où tout lien de ce genre était rompu, battre eux-mêmes cette coulpe sur la poitrine bien innocente de l'Eglise et promettre au Gouvernement de la République son amendement.

L'Eglise, les partis, ces termes très clairs en apparence, se peuvent l'un et l'autre prendre dans des acceptions différentes, d'où autant de rapports à comparer entre eux.

Sous le nom de l'Eglise, quand on parle de la direction publique des affaires, on peut entendre en premier lieu le Souverain Pontife qui en personnifie le Gouvernement. S'il s'agit d'un pays déterminé, comme c'est ici le cas, l'Eglise s'entendra aussi des évêques qui en sont les chefs locaux. L'acception propre du mot, la société des fidèles catholiques, se trouve évidemment écartée ici. De même, en disant les partis politiques, on peut désigner soit les représentants dynastiques en personne, soit leurs agents autorisés.

Les Papes Pie IX et Léon XIII avaient-ils eu à aucun moment quelque solidarité plus ou moins connue avec les chefs dynastiques?

Si Pie IX avait donné quelque témoignage, même spécial, de bienveillance à Napoléon III dans les premières années de l'Empire, on sait comment les bonnes relations entre les deux pouvoirs se détendirent peu à peu jusqu'à la défection de la part de l'Empereur. Et ces temps étaient déjà bien éloignés en 1880. Pie IX a bien pu fonder un espoir intime sur le Comte de Chambord pour le salut de la France après 1870, mais, outre qu'il n'entretenait point de rapports avec lui, celui-ci ne craignit pas de marquer son indépendance en repoussant des conseils qu'on lui présentait comme venus du Vatican. Ce n'est pas Léon XIII qu'on suspectera d'avoir, même secrètement, tendu la main aux chefs dynastiques, tandis qu'au contraire, comme nous aurons occasion de le rappeler, il les invitait à la renonciation dès les débuts de son pontificat et faisait témoigner au Gouvernement républicain son désir d'une entente qu'il devait poursuivre à travers toutes les déceptions. L'un et l'autre Pontife honorèrent sans doute des marques de leur estime reconnaissante quelques catholiques éminents qui appartenaient aux anciens partis. Mais à qui la pensée était-elle venue, qu'en leur accordant ces témoignages, Léon XIII ou Pie IX eussent autre chose en vue que d'encourager et remercier des serviteurs dévoués de l'Eglise?

Quant aux évêques, oui, il y eut une époque, mais déjà lointaine, où leurs démonstrations paraissaient affirmer l'union entre l'Eglise qu'ils représentaient et le pouvoir. C'était quand Napoléon III inau-

gurait son règne, quand il paraissait aux portes de la cathédrale de Rennes, en déclarant : « Je salue ce peuple de Bretagne, monarchique, catholique et soldat! », quand les évêques rivalisaient d'éloges pour le prince qui avait maté le socialisme de 1848, qui avait ouvert les collèges catholiques par la loi du 15 mars 1850, qui avait rétabli Pie IX en ses Etats et qui lui avait demandé d'être parrain du Prince impérial. On pouvait alors concevoir une alliance politico-religieuse entre le pouvoir et l'Eglise. Elle fut d'ailleurs promptement dénoncée. Peu d'années après, le haut clergé français désabusé pratiqua plus volontiers une neutralité armée, qui l'induisait à réserver ses faveurs à tout régime, quel qu'il fût, qui lui garantirait la liberté de l'Eglise.

Mais, à l'époque qui nous occupe, depuis l'établissement de la troisième République jusqu'à la veille du toast d'Alger, est-ce l'attitude de l'épiscopat qui démontrait l'alliance de l'Eglise avec les anciens partis? Le moins qu'on doive dire est que l'épiscopat, comme corps, manquait tellement de cohésion dans ses vues, qu'il suivait des tendances si diverses, si opposées même, qu'il eût été impossible d'en dégager une résultante de la direction dans laquelle il orientait « l'Eglise » au point de vue politique, et même, que son action prédominante marquait, non pas l'alliance avec les anciens partis, mais la défiance à leur égard.

On vit, il est vrai, un évêque prendre ouvertement en mains la cause des anciens partis et tracer lui-même au Comte de Chambord le plan d'un coup d'Etat. C'était Mgr Lavigerie. Il a bien racheté cette faute. Mais quel autre exemple pourrait-on citer? Mgr Pie et Mgr Freppel, quelques autres prélats, plus discrètement, se rattachaient à la tradition monarchiste. Mais ils ne trempaient pas dans la politique d'action, et leur opposition s'exerçait du point de vue des intérêts catholiques. En face d'eux, n'y avait-il pas un nombre bien plus considérable d'évêques qui, ou bien observaient la plus complète réserve, ou bien travaillaient, ceux-là bien plus agissants que Mgr Freppel ou Mgr Pie, à faire accepter les nouvelles institutions?

Sans parler de Mgr Lavigerie, ces prélats éminents, le cardinal de Bonnechose, NN. SS. Maignen, Bourret, Place, n'étaient-ils pas des hommes de conciliation? Sont-ils à considérer comme des opposants? Le cardinal Guibert, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, un peu plus tard cardinal, n'étaient-ils pas connus pour la réserve de leur attitude à l'égard des partis? Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, qui devait se signaler en 1891 par une noble et fière protestation, s'était rallié dès la première heure à la République. Dès 1875, Mgr Guibert, évêque d'Amiens, prêchait dans une lettre pastorale la nécessité de cette adhésion pour les catholiques. Combien de prélats inclinaient à entrer dans cette voie, en attendant les manifestations

excessives, comme celle de Mgr Bellot des Minières, quand il prit possession du siège épiscopal de Poitiers, prélude des obséquiosités à l'égard du pouvoir dont ses collègues devaient donner plus tard le spectacle multiplié!

Où apparaît, au milieu de cette diversité, l'alliance entre l'Eglise, représentée par les évêques, et les anciens partis?

L'épiscopat avait été unanime, tout d'abord, à protester contre la législation sectaire qu'inauguraient les projets de loi Ferry, mais eût-il admis qu'on vît autre chose dans ces protestations que l'accomplissement d'un devoir sacré, une intention de guerre contre le Gouvernement et un acte de solidarité avec les partis d'opposition?

Ce qui était vrai — mais c'est une réalité différente et dans laquelle cette prétendue alliance de « l'Eglise » avec ces partis n'a déjà plus rien à voir — c'est, comme on l'a dit, que les défenseurs les plus remarquables et les plus dévoués des intérêts religieux en France étaient tous des hommes attachés à la monarchie et que je ne dirai pas leur « flair politique », mais leur flair catholique, avertissait clairement des graves périls que la République ferait courir à la France chrétienne. Ce n'était pas de quoi les détacher de leurs opinions ni de quoi les faire se rallier au nouveau régime. Les Chesnelong, les Mackau, les Keller, les de Mun, les Lucien Brun et nombre d'autres servaient l'Eglise avec zèle et brillamment, sans que leur courageuse résistance à un Gouvernement oppresseur engageât en rien l'Eglise ni les évêques.

Mais quand on forma le vain et chimérique espoir d'obtenir la paix religieuse par l'adhésion publique de « l'Eglise » à la République, en donnant pour premier gage de cesser toute opposition extérieure et de n'agir plus que par négociations diplomatiques, ces troupes de combat devenaient embarrassantes, et comme, en outre, elles servaient la monarchie, on estima que c'était un sacrifice doublement avantageux de les congédier.

La suite devait montrer les conséquences. Ces concours refusés, que restait-il comme direction des forces catholiques? Non pas quelques mois après, mais dix ans plus tard, lorsque M. Keller, auquel on s'était résigné, déclina la proposition du cardinal Lavigerie qui le pressait de se mettre à la tête du nouveau parti religieux et constitutionnel qui devait faire triompher la politique du ralliement, sur quel homme éminent le cardinal en était-il réduit à porter ses vues pour en faire le chef des catholiques français?... Sur le jeune Pierre Veuillot! (p. 332).

La rupture de l'alliance entre l'Eglise et les partis prit donc cette forme concrète, l'éviction, au nom des intérêts de l'Eglise, des catholiques attachés aux traditions monarchiques, si bons et brillants serviteurs de sa cause qu'ils fussent. A ce coup, la République ne

pourrait plus douter que l'Eglise vînt à elle avec sincérité; et comment alors lui refuser sa liberté et ses droits?

Ce fut fait sans ménagement. Il se trouva même des indiscrets pour exprimer publiquement avec brutalité la maxime qui inspira toute la politique du cardinal Lavigerie. Après l'échec des premières négociations du Nonce, Mgr Czacki, pour faire renoncer les royalistes à l'espoir d'une restauration monarchique (octobre 1879), un journal de Rome, l'*Aurora*, dirigé par Mgr Schiaffino et Mgr Laurenzi, écrivit crûment : « *L'Eglise n'est pas, ne peut être avec les partis vaincus: La Chiesa non è, non pô essere coi partiti vitti* ». Le tollé fut tel dans la presse religieuse française que, dans la quinzaine, l'*Aurora* paya de son existence sa... naïveté. Mais la thèse demeura.

Emm. BARBIER.

(A suivre).

DU LIBÉRALISME PHILOSOPHIQUE DANS LES SALONS, DANS LA POLITIQUE ET DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Dès que l'esprit humain a été assez libéré de la préoccupation de satisfaire aux exigences de la nature physique, le besoin de chercher une solution aux problèmes de la philosophie s'est imposé à lui. Aussi, à l'origine de toutes les civilisations, nous trouvons un ou plusieurs systèmes métaphysiques, fort rudimentaires, sans doute, mais, parfois, fort ingénieux, et prouvant la puissance de la faculté d'intuition dont est doué notre entendement, qui ne paraît plus grande aujourd'hui que parce que ses moyens d'action sont plus étendus.

Cette curiosité de l'inconnu métaphysique ne tourmente pas moins notre société contemporaine, quelque accaparée qu'elle soit, par le souci chaque jour plus absorbant, de satisfaire aux raffinements de la vie matérielle. Le nombre des systèmes, dus aux méditations des penseurs, aux rêves des idéologues, au charlatanisme d'intrigants plus ou moins frottés d'un faux vernis scientifique, s'augmente sans arrêt, fait plus de dupes et dérange plus de cerveaux que jamais.

Les anciens systèmes dont se sont contentées les générations qui nous ont précédés, avaient cherché leur point d'appui dans les sciences mathématiques. Il n'en pouvait être autrement. Ces sciences, à raison du champ nettement délimité de leurs recherches, du caractère aprioristique de leurs raisonnements, de la certitude, dans le domaine purement rationnel de leurs déductions, sont arrivées à maturité avant les autres. L'application de leurs règles à l'interprétation des phénomènes les plus impressionnants du monde physique a donné des résultats grandioses qui ont rempli nos pères d'une légitime admiration. De là est né, chez certains esprits hardis, le projet d'expliquer la nature organique et la création par les procédés qui avaient réussi pour le monde planétaire.

Mais le problème à résoudre ne présentait que des analogies superficielles. Les efforts les plus ingénieux, s'ils ont ouvert à la science des horizons nouveaux, ont échoué dans leur ensemble. Les explications des mystères métaphysiques n'ont paru acceptables pour certains phénomènes qu'à la condition d'en méconnaître d'autres non moins importants. Le philosophe avait construit un édifice aux apparences monumentales, mais qui, reposant sur une base trop étroite, devait s'écrouler au premier choc. C'est ainsi que les systèmes se sont succédé sans présenter de solutions pleinement satisfaisantes.

Vers le milieu du XIXe siècle, l'entrée en scène d'une science nouvelle a changé le cours des recherches. La biologie a, pour la première fois, fixé, sur elle, l'attention par des découvertes dont l'importance s'est imposée aux méditations des philosophes. Chacun a compris que la métaphysique devait se renouveler et que si elle aspirait à se tenir au courant de la science, elle devait modifier ses méthodes. Si nous voulons, en effet, aborder le problème de la genèse, interroger la création pour lui demander son secret, ce ne sont pas des formes immuables, des lois données par des déductions aprioristiques de l'entendement humain, que nous avons intérêt à connaître, c'est la vie elle-même, dans son infinie variété, dans son incommensurable multiplicité, dans sa perpétuelle mobilité qu'il nous faut scruter. Pour pénétrer les profondeurs mystérieuses de cet inconnu, la biologie, quoiqu'elle ne soit encore qu'à ses débuts, quoique l'embryogénie ne nous ait pas encore donné une solution satisfaisante du problème de la formation des êtres, nous sera d'un plus grand secours que les mathématiques. Mais ne nous faisons pas illusion, en quittant le terrain solide des sciences exactes, nous nous avançons sur un sol mouvant, fécond en surprises, où nous ne marchons plus de déductions en déductions logiquement enchaînées les unes aux autres; nous avons, pas à pas, à tenir compte des données de l'expérience contradictoire en apparence, qui nous trompe lorsqu'elle n'est pas opérée par une main assez experte, guidée par un esprit assez méthodique, recueillie avec

une conscience assez scrupuleuse, expliquée par une intelligence assez intuitive de la part des vérités éternelles qu'elle révèle, dont les erreurs, enfin, sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus séduisantes pour les amateurs de systèmes.

Il faut convenir d'ailleurs, que si notre époque, par le merveilleux essor des sciences naturelles, semble faciliter une rénovation de la métaphysique en lui ouvrant des horizons jusqu'alors inexplorés, elle présente simultanément des chances spéciales d'erreur qui, pour être d'un ordre secondaire, néanmoins ne sont pas négligeables si l'on veut s'éviter de glisser de déceptions en déceptions. Depuis l'avènement de Cousin et de son école, le charme de la diction, l'éloquence du style, l'ampleur des périodes redondantes ont pris la place des sèches démonstrations de l'ancienne scolastique; les oreilles s'en sont réjouies, mais l'esprit s'est habitué à se contenter d'une viande creuse. Le mal s'est encore aggravé quand les sciences, qui avoisinent à la philosophie, comme l'économie politique, la sociologie, par exemple, ont été appelées, pour les besoins de la discussion des affaires publiques, à voir discuter leurs théories à la tribune du Parlement et des réunions populaires ou dans les écrits des politiciens. Alors, des rhéteurs, habitués par les nécessités des luttes électorales à toutes les sophistications, se sont exercés à cacher sous l'artifice d'un langage grandiloquent, le vide de la pensée et à donner à la masse ignorante des électeurs, comme la recette infaillible contre les maux dont souffre la société, des formules alambiquées dont les termes contradictoires se refusent à l'analyse. Cette pratique perverse s'est répandue, des autres sciences morales, jusque dans la philosophie, à la grande joie des gens superficiels qui s'imaginent faire preuve de profondeur d'esprit en répétant des mots dont ils n'ont jamais essayé de pénétrer le sens, au grand désespoir des écrivains et des penseurs qui estiment qu'il faut avant tout conserver à la langue française cette vieille réputation de clarté, trésor inappréciable que nous ont légué nos pères, et que, dans toute discussion scientifique, la précision des termes et la netteté des idées sont le premier devoir de probité.

Une autre source d'erreurs, le météquisme, vilain mot qui désigne une chose plus vilaine encore. C'est l'invasion de la France par l'étranger, de l'entendement gallo-romain par le vague, le flou, l'indéterminé, qui hantent le cerveau des peuples de l'Orient, chez lesquels la nature prodigue permet à l'homme de mener une vie quasi végétative. De nos jours, la civilisation occidentale a envahi l'Orient et a bouleversé ses institutions, ses mœurs et ses gouvernements; par un choc en retour, les doctrines philosophiques de l'Asie ont pénétré l'Europe et l'entraînent dans le courant d'un panthéisme nébuleux où l'esprit s'engourdit, dans les ondes décevantes d'un perpétuel devenir, où la raison se noie. C'est un nivellement

entre nations, analogue à celui qui s'est produit, dans chaque nation, entre les classes; et les résultats sont aussi troublants.

***

M. Bergson, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a publié un livre, intitulé *L'Evolution créatrice* (1). Cet ouvrage est très caractéristique au point de vue qui nous occupe. La grande réputation de son auteur, son incontestable érudition, la hardiesse de ses vues, l'ampleur de son plan qui ne tend à rien moins qu'à faire table rase de l'ancienne métaphysique, à en construire une nouvelle sur des bases jusqu'ici inexplorées, bien plus, à réformer l'entendement humain, à imprimer, à nos conceptions sur la vie et sur le monde, un pli inaccoutumé et une direction contraire à celle que notre intelligence, nous incite naturellement à leur donner, assurent à cet essai une place à part dans le mouvement philosophique de notre temps. En outre, ses conclusions panthéistiques, concordantes avec la mode du jour et les prédilections officielles, lui ouvrent les portes des salons, des Universités et de l'enseignement officiel. Elles en font le *vade mecum* de quiconque veut se donner un vernis philosophique, étayer son scepticisme de quelque argumentation et ne pas se borner à des affirmations brutales.

Dès l'abord, M. Bergson nous apprend que notre intelligence est « incapable de se représenter la vraie nature de la vie, la signifi- » cation profonde du mouvement évolutif ». « Destinée à se repré- » senter les rapports des choses extérieures entre elles et à penser » la matière »... « Créée par la vie, dans des circonstances déter- » minées pour agir sur des choses déterminées, comment embras- » serait-elle la vie dont elle n'est qu'une émanation ou un aspect? » Autant vaudrait prétendre que la partie égale le tout. » Il nous faudrait donc renoncer à approfondir la nature de la vie. « Oui, » sans doute, si nous étions de pures intelligences, s'il n'était pas » resté, autour de notre pensée conceptuelle et logique, une nébu- » losité vague faite de la substance même aux dépens de laquelle » s'est formé le noyau lumineux que nous appelons intelligence » (2). C'est là que résident certaines puissances complémentaires de l'entendement; puissances dont nous n'avons au surplus qu'un sentiment confus.

J'avoue que le procédé de M. Bergson me paraît rappeler celui du spirite qui prétend me faire voir des spectres et qui commence par m'enfermer dans un cabinet noir où je ne vois rien du tout. Je le préviens que s'il me fait douter des puissances connues de

1. *L'Evolution créatrice*, par Henri Bergson, Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (1907).

2. V. Introduction, passim.

mon entendement, je serai enclin à douter, à fortiori, des puissances inconnues.

N'importe, suivons M. Bergson dans sa nébulosité vague.

« L'existence que nous connaissons le mieux c'est assurément la nôtre. » Or, nous la connaissons mal. Notre existence nous est apparue jusqu'ici comme une succession d'états discontinus par lesquels nous passerions et sur lesquels se serait fixée notre attention. Pour rattacher ces différents états ensemble, nous aurions imaginé une sorte de *substratum* permanent qui leur servirait de lien et que la science psychologique a appelé *le moi*. En réalité, il n'y a pas de discontinuité, il n'y a pas de *substratum* permanent. La masse fluide de notre existence psychologique est entraînée par la force évolutrice dans un écoulement sans fin. S'il y avait un arrêt, s'il y avait une interruption, ce serait la cessation de la vie. La force évolutrice qui nous anime passerait à une autre existence, nous rentrerions dans le néant d'où elle nous a sortis quand elle nous a créés, elle passerait, sans arrêt, pour continuer son écoulement sans fin, dans une existence dont la forme ne peut être prévue car elle est imprévisible, elle dépend exclusivement de sa libre spontanéité, de sa poussée incessante vers des formes nouvelles » (1).

Pour justifier cette théorie de l'existence, M. Bergson s'appuye sur une analyse de nos sensations et de nos perceptions qui est fausse. Il fait de nous un film cinématographique d'impressions et de représentations que déroule, sans interruption, l'*Evolution créatrice*. Qu'est-ce qu'une sensation? Qu'est-ce qu'une perception? Dans la sensation comme dans la perception, il faut distinguer deux opérations, l'une dont l'observation appartient à la science physiologique et l'autre qui rentre dans le domaine de la science psychologique. Il y a, d'abord, une excitation d'un des appareils de notre système sensorial et la transmission de cette excitation au cerveau, il y a ensuite la représentation plus ou moins exacte et complète de l'objet qui a causé cette excitation à la conscience qui perçoit à la fois et la sensation qu'elle éprouve et l'objet qui l'a produite. La conscience sent et perçoit. Comment sent-elle? Elle sent une impression dont elle est affectée personnellement dans son moi qui précède la sensation et qui lui survit.

Comment perçoit-elle?

Elle perçoit, en projetant en dehors d'elle, dans l'espace et dans le temps, l'objet dont la représentation lui parvient par l'intermédiaire des sens, comme cause de la sensation. Cette projection en dehors d'elle de l'objet de la représentation est tellement une loi du fonctionnement de la conscience, qu'elle se projette fictivement, en dehors

1. *Ibid.*, chap. I, *De l'évolution de la vie.*

d'elle, dans un espace imaginaire, quand elle veut s'interroger et se scruter elle-même (1).

Ainsi, le premier acte de notre conscience, dès qu'elle arrive à se saisir, est d'affirmer qu'elle ne se confond pas avec le reste de l'univers, qu'elle est une et autonome et que le reste du monde est en dehors d'elle. Elle en a la connaissance, sans doute, mais elle n'en a connaissance que comme d'un objet extérieur et qui pourrait cesser d'exister ou cesser d'être en rapport avec elle, sans que, pour cela, elle dût disparaître.

Je sais bien que cette affirmation de la conscience est la négation du Panthéisme. Mais pour favoriser la diffusion d'un système métaphysique à la mode, je ne puis pas mentir au témoignage de ma conscience.

M. Bergson prétend, au contraire, que ce *moi*, qui affirme son indépendance avec tant d'énergie n'est « qu'un *substrat* incolore », « à vrai dire, ce n'est pas une réalité, c'est, pour notre conscience, » un simple signe, destiné à lui rappeler sans cesse le caractère ar- » tificiel de l'opération par laquelle l'attention juxtapose un état » à un état, là où il y a une continuité qui se déroule. »

Je lui réponds qu'il n'y a ni juxtaposition d'état, ni continuité qui se déroule, il y a un *moi* vivant et sentant, affecté diversement par une série de sensations qui se succèdent, mais dont chaque perception contient une double assertion : 1°, *moi*, j'existe comme personnalité indépendante et permanente, en opposition aux phénomènes extérieurs; 2°, *moi*, j'éprouve telle sensation de chaleur ou de froid, de couleur ou de bruit. Mais je ne puis m'absorber, et m'annihiler dans mes sensations. Les objets qui causent mes sensations, ni mes sensations elles-mêmes ne se confondent pas avec moi. Elles commencent et elles finissent sans que mon *moi* s'accroisse ou diminue. Elles ne sont pas *moi*. Elles sont de simples modalités affectives. Je ne suis pas la chaleur que j'éprouve et la chaleur que j'éprouve n'est pas *moi*.

Ce *substrat* qui, d'après M. Bergson, est, pour nous, dans son indétermination, comme s'il n'existait pas, est précisément la principale chose qui éveille mon attention. Je ne me préoccupe pas de savoir s'il fait chaud ou froid, que si la chaleur, par son excès, risque de m'incommoder, ou si le froid me cause du malaise. M. Bergson réplique que nous changeons sans cesse. Je lui réponds que changer c'est passer d'un état à un autre. Or, d'après lui, nous sommes un écoulement perpétuel et sans fin. Donc, nous ne changeons jamais, nous nous écoulons à perpétuité et sans fin. Au surplus, ce mot écoulement ne traduit pas une pensée compréhensible. M. Henri

1. V. la revue *La Foi catholique*, n° 57-58 (juillet-août 1913). Elie de Cyon, *Valeur anti-kantienne de ses découvertes physiologiques*, par E. Flourens, p. 50 et suivantes. Aux bureaux de *La Foi catholique*, 25, rue Vaneau, Paris (1913).

Poincaré a dit, avec raison : « Pour savoir si la terre tourne, il faut que je sache s'il y a un espace par rapport auquel elle tourne. De même, pour savoir si la vie s'écoule, il faut que je connaisse le point fixe relativement auquel elle s'écoule. » Or, ce point, doué d'une permanence, au moins relative, c'est le *moi*, sujet des sensations et des perceptions, et qui conserve, par la mémoire, les impressions qu'elles lui ont laissées. Je ne constate qu'un fleuve coule qu'en regardant ses rives qui restent immobiles. Pour rendre sa pensée plus intelligible, M. Bergson nous dit que le passé, qui gonfle en avançant, presse le présent et ronge l'avenir. Comment l'onde passée peut-elle presser l'onde qui la suit et ronger celle, encore imprévue, qui viendra après? Le passé est tombé dans le néant et n'en peut plus sortir que par la volonté de Dieu qui le créerait à nouveau.

Mais je viens d'employer le mot *néant*. M. Bergson nie le *néant* comme il nie le désordre. « Se représenter le néant consiste, dit-il, » ou à l'imaginer ou à le concevoir. » Or, il arrive facilement à démontrer que l'on ne peut ni imaginer, ni concevoir le *néant*, c'est-à-dire rien. D'où il conclut triomphalement : « Que la représen- » tation du vide est toujours une représentation pleine, qui se ré- » sout à l'analyse en deux éléments positifs : l'idée distincte ou con- » fuse, d'une substitution, et le sentiment éprouvé ou imaginé d'un » désir ou d'un regret » (1).

D'après M. Bergson, la vie n'est qu'une continuelle création de formes, succédant perpétuellement à d'autres formes. Je lui demanderai ce que sont les formes à venir qui vont succéder aux formes présentes. Il me répondra qu'il ne peut le dire, car non seulement elles sont inexistantes, mais même elles sont imprévisibles. Je lui dirai alors, elles sont *néant*. Je lui demanderai également ce que sont les formes qui ont cessé d'exister. Il me répondra, également, qu'elles sont *néant*, car une même chose ne peut, en même temps, avoir cessé d'exister et exister encore.

Néant est donc un mot qui a un sens et même un sens précis si on l'oppose au mot exister. Il en est de même du mot *désordre*. *Ordre* et *désordre* ne se comprennent que si l'on admet la notion de lois du monde physique et du monde moral. L'ordre est ce qui est conforme à ces lois, le désordre ce qui leur est contraire. Si on nie ces lois, le mot *ordre* n'a pas plus de sens que le mot *désordre*. Mais M. Bergson ne les nie pas. Au contraire, il expose méthodiquement les lois de l'*Evolution créatrice*. Il ne nie pas la *liberté*. Donc, la violation de la loi est possible et les mots ordre et désordre ont, pour lui, la même signification que pour les autres hommes.

La vraie question est celle de savoir si l'*Evolution créatrice* est éter-

1. *Ibid.*, p. 307.

nelle, en d'autres termes, si elle a eu un commencement et si elle aura une fin. Sur ce point capital, notre auteur, à mon sens, ne se prononce pas avec une suffisante netteté. Mais la réponse qu'il hésite à faire, l'entendement humain la fait avec une force invincible : « Ce qui change n'est pas éternel. »

Ainsi, l'*Evolution créatrice* ce n'est pas l'éternité, c'est le temps, c'est la *durée*. « Le temps est l'étoffe de la vie » (1), suivant l'énergique expression de M. Bergson. C'est la *durée*, d'après lui, qui, par son activité créatrice, fait sortir du *néant*, les formes qui n'ont pas encore existé et les y pousse pour faire place à d'autres formes, dans un écoulement indéfini. « Notre durée est irréversible » (2). Chacun des moments est du nouveau. « Allons plus loin; ce n'est pas seulement du nouveau, mais de l'imprévisible » (3).

Tel est le fondement du système métaphysique que nous analysons. L'auteur en est convaincu. Il revient sans cesse sur cette assertion pour la faire pénétrer et l'ancrer davantage dans notre esprit. Interrogeons donc notre conscience et demandons-lui si l'idée de durée telle que nous pouvons la concevoir renferme l'idée de force active et créatrice. La réponse est négative. Les excitations nerveuses des canaux semi-circulaires de l'oreille donnent à notre conscience la sensation et la représentation de coordonnées dont elle est le centre, qui se dirigent en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, et sur lesquelles elle situe les objets ou les événements qui l'intéressent (4). La langue donne à cette spatialité, au milieu de laquelle s'exerce notre activité physique, intellectuelle et morale, le nom de temps, lorsqu'il s'agit du processus des phénomènes, nous apparaissant comme s'avançant vers l'avenir ou se reculant vers le passé, et le nom d'espace, lorsqu'il s'agit d'objets qui nous semblent distribués dans l'étendue. Ces lignes étant droites sont, par définition abstraite, extensibles à l'infini, mais c'est tout ce que nous en savons. Il implique de les doter de qualités créatrices.

Au fond, l'espace et le temps sont une même idée. Il est aussi absurde de prétendre que la durée crée les phénomènes qui se succèdent dans son prolongement indéfini que de dire que l'espace crée les objets qui se juxtaposent dans son étendue, dont nous ne pouvons fuir les limites. Ce sont des conditions d'existence de notre activité physique et morale, mais ils n'engendrent pas cette activité.

Lorsque nous disons : « Le temps est galant homme », nous n'espérons pas que le temps viendra effectivement à notre secours.

1. *Ibid.*, p. 4.

2. *Ibid.*, p. 6.

3. *Ibid.*

4. Elie de Cyon, *Das Ohlabyrinth als Organ der mathematischen Sinne für Raum und Zeit;* Berlin 1908, Julius Springer et *Dieu et science*, 1re partie, Félix Alcan, Paris 1910.

Nous escomptons les défaillances de la mémoire et la mobilité des passions humaines. Lorsque nous disons que le temps mûrit un fruit, nous savons très bien que ce n'est pas le temps, mais bien le soleil qui mûrit le fruit, et la preuve c'est que, si la quantité de chaleur solaire n'intervient pas dans le délai déterminé, le fruit ne mûrit pas, en dépit du temps écoulé. Quand nous demandons qu'on laisse le temps de fondre le sucre dans un verre d'eau, nous n'ignorons pas non plus que ce n'est pas le temps, c'est l'eau qui fait fondre le sucre et la preuve c'est que, si l'eau est saturée, le sucre ne fondra pas. Ce sont les agents physiques et chimiques qui provoquent les changements dans les corps inanimés et les agents psychiques qui les provoquent dans les êtres animés, l'espace et le temps ne font que fournir à ces changements les conditions de spatialité nécessaires pour qu'ils puissent se produire.

M. Bergson est trop sincère pour nier que telles sont les données de notre entendement sur la *durée*. Aussi est-ce à l'intelligence humaine qu'il s'attaque et dont il prétend redresser les jugements. Suivant lui : « Déposée en cours de route par le mouvement évolutif » elle ne saurait « s'appliquer le long du mouvement évolutif lui-même » (1). Cependant, il ne met pas en doute « la valeur absolue de notre connaissance » en tant qu'elle se rapporte à un certain aspect de la matière inerte ». Elle cesse de l'être au contraire, « si elle prétend, telle qu'elle est, nous représenter la vie. »

« Faut-il donc renoncer à approfondir la nature de la vie? »... - « Il le faudrait, si la vie avait employé tout ce qu'elle renferme de virtualités psychiques à faire de purs entendements, c'est-à-dire à préparer des géomètres » (2).

Platon avait fait écrire, dit-on, sur la porte de son école de métaphysique, « que nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » M. Bergson inscrirait volontiers sur la porte de la sienne « que nul n'entre ici s'il n'est géomètre. » Ils ont également tort tous les deux. Le métaphysicien erre également s'il adopte uniquement les méthodes des sciences exactes et s'il repousse leur concours.

En fermant ainsi la porte au contrôle des sciences exactes, n'allons-nous pas l'ouvrir à la fantaisie? : « La ligne d'évolution qui » aboutit à l'homme n'est pas la seule. Sur d'autres voies divergen» tes, se sont développées d'autres formes de la conscience, qui » n'ont pas su se libérer des contraintes extérieures, ni se recon» quérir sur elles-mêmes, comme l'a fait l'intelligence humaine, » mais qui n'en expriment pas moins, elles aussi, quelque chose » d'immanent et d'essentiel au mouvement évolutif. En les rappro» chant les unes des autres, en les faisant ensuite fusionner avec » l'intelligence, n'obtiendrait-on pas, cette fois, une conscience coex-

1. *Ibid.*, Introduction, p. II.
2. *Ibid.*, p. V.

» tensive à la vie et capable, *en se retournant brusquement* contre la » poussée vitale qu'elle sent derrière elle, d'en obtenir une vision » intégrale, quoique *sans doute évanouissante?*

» On dira que même ainsi, nous ne dépassons pas notre intel- » ligence, puisque c'est avec notre intelligence, à travers notre in- » telligence, que nous regardons encore les autres formes de la » conscience. Et l'on aurait raison de le dire, si nous étions de » pures intelligences, s'il n'était pas resté, autour de notre pensée » conceptuelle et logique, *une nébulosité vague*, faite de la subs- » tance même aux dépens de laquelle s'est formé le *noyau lumineux* » que nous appelons intelligence. » (1)

Ainsi, pour être capable de pénétrer la métaphysique bergsonienne, il faut, non seulement faire abstraction de tous les systèmes métaphysiques antérieurs, oublier tous les procédés de la science, aussi bien des sciences physiques naturelles que des sciences mathématiques, mais encore dépasser notre propre intelligence, sortir de ce *noyau lumineux*, le seul qui, de l'aveu même de notre philosophie, existe dans le monde, pour nous lancer dans des nébulosités vagues où nous pourrons, affirme-t-il, avoir une vision intégrale, mais momentanée de l'évolution vitale, sauf retomber ensuite dans un évanouissement, c'est-à-dire, dans la nuit.

Ce qu'il faut avant tout, c'est sortir des imprécisions et parler clair. Qu'est-ce que ces nébulosités vagues? Quelles sont ces formes de la conscience, qui n'ont pas su se libérer des contraintes extérieures, ni se reconquérir sur elles-mêmes? Il s'agit de l'instinct chez l'homme et chez les animaux. Ce n'est pas en interrogeant la matière inerte que nous éclaircirons le problème, elle ne nous répondra rien. Ce n'est pas en nous adressant à l'intelligence des animaux, l'intelligence des animaux est inférieure à celle de l'homme; elle ne nous apprendra donc rien, elle aussi, que ne puisse nous révéler notre intelligence. C'est l'instinct qu'il faut « fusionner avec l'intelligence pour obtenir une conscience coextensive à la vie. »

Si nous nous en tenons à la première définition de l'instinct proposée par Bergson, en opposition avec l'intelligence : « L'instinct ache- » vé est une faculté d'utiliser et même de construire des instru- » ments organisés, l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer » et d'employer des instruments inorganisés » (2), M. Bergson dépouille donc l'intelligence de l'homme de ses plus nobles prérogatives, connaître Dieu et se connaître lui-même. Il ne faut plus dire *homo sapiens* mais *homo faber* (3). L'homme est né pour être un artisan, un fabricant de machines. Dans ces conditions, l'instinct

1. *Ibid.*, p. V.
2. *Ibid.*, p. 152.
3. *Ibid.*, p. 151.

ne nous apprendra quelque chose de plus que l'intelligence que parce qu'il travaille sur de la matière organisée et que l'intelligence travaille sur de la matière inorganisée. L'auteur s'attache à amplifier le rôle de l'instinct, mais, à mon sens, il l'amplifie outre mesure.

Cet instinct, par voie d'intuition, nous fait connaître le dedans, tandis que, par l'entendement, nous ne connaissons que le dehors des choses. « L'intelligence est caractérisée par une incompréhension » naturelle de la vie. C'est sur la forme même de la vie qu'est » moulé l'instinct » (1). L'instinct « atteint immédiatement, dans leur » matérialité même, des objets déterminés. Il dit : « Voici ce qui » est » (2).

Donc, en éclairant, en complétant l'intelligence par l'instinct, nous allons enfin pouvoir saisir cette décevante évolution bergsonienne qui nous a échappé jusqu'ici. Hélas! Il n'en est rien. Et ce qu'il y a de plus décevant, c'est que M. Bergson nous en expose lui-même fort posément la cause : « Il y a des choses que l'intelligence seule » est capable de chercher, mais que, par elle-même, elle ne trouvera » jamais. Ces choses, l'instinct seul les trouverait, mais il ne les » cherchera jamais » (3).

Tous les processus de l'instinct échappent à la conscience. Les actes instinctifs sont inconscients par définition. Ce qui échappe à la conscience échappe à notre connaissance. Etudier l'instinct par ses manifestations extérieures, chercher à l'expliquer par ses origines et ses résultats, est une œuvre singulièrement instructive. Mais interroger l'instinct pour lui demander de nous révéler les documents scientifiques qu'il a accumulés sur l'essence des choses en elles-mêmes : jamais personne n'a tenté de le faire, tant l'impossibilité de réussir une telle tentative est apparue, au premier coup d'œil. L'instinct est action non réflexion, dès qu'on applique la réflexion, dès qu'on applique la réflexion à un acte instinctif, il cesse d'être instinctif pour devenir raisonné.

*
* *

L'intelligence et l'instinct nous refusant également le concours que nous leur avons demandé pour démontrer l'objectivité de l'*Evolution créatrice*, force nous est de ne la considérer que comme une hypothèse, destinée à nous permettre de classer les données que les diverses sciences ont accumulées à notre usage et de les expliquer d'une manière méthodique, mais non objective.

Il faut convenir alors que cette hypothèse a le mérite de s'adapter à la situation politique présente et à l'état social ambiant avec une

1. *Ibid.*, p. 179.
2. *Ibid.*, p. 162.
3. *Ibid.*, p. 164.

merveilleuse souplesse. Ecoutons comment elle s'explique sur Dieu et sur la genèse.

Voici comment se doit comprendre la création. « Il n'y a pas de » choses, il n'y a que des actions, plus particulièrement; si je con- » sidère le monde où nous vivons, je trouve que l'évolution auto- » matique et rigoureusement déterminée de tout ce bien lié, est de » l'action qui se défait et que les formes imprévues qu'y découpe » la vie, formes capables de se prolonger elles-mêmes en mouve- » ments imprévus, représentent l'action qui se fait.

» Si partout, c'est la même espèce d'action qui s'accomplit, soit » qu'elle se défasse, soit qu'elle tente de se refaire, j'exprime sim- » plement cette similitude probable quand je parle d'un centre d'où » les mondes jailliraient comme les fusées d'un immense bouquet, — » pourvu toutefois que je ne donne pas ce centre pour une chose, » mais pour une continuité de jaillissement. Dieu ainsi défini, n'a » rien du tout fait, il est vie incessante, action, liberté. La création » ainsi conçue n'est pas un mystère, nous l'expérimentons en nous » dès que nous agissons. »

Voilà, me direz-vous, un Dieu dynamitard et anarchiste. Tant mieux! Ainsi conçu, le gouvernement céleste ne marchera-t-il pas mieux d'accord avec le gouvernement républicain? Comme l'on comprend que cette fantasmagorie attire tant d'élégantes toilettes aux cours du Collège de France! En écoutant l'éloquent professeur, les belles dames croient assister à une féerie du Châtelet, au bouquet d'un feu d'artifice select. « Comme le plus petit grain de poussière est » solidaire de notre système solaire tout entier, entraîné avec lui dans » ce mouvement indivisé de descente qui est la matérialité même, » ainsi tous les êtres organisés, du plus humble au plus élevé, depuis » les premières origines de la vie jusqu'au temps où nous sommes, » et dans tous les lieux comme dans tous les temps, ne font que » rendre sensible, aux yeux, une impulsion unique, inverse du mou- » vement de la matière et en elle-même indivisible. Tous les vivants » se tiennent, et tous cèdent à la même formidable poussée. L'animal » prend son point d'appui sur la plante, l'homme chevauche sur » l'animalité, et l'humanité entière, dans l'espace et dans le temps, » est une immense armée qui galope à côté de nous, en avant et » en arrière de nous, dans une charge entraînante capable de cul- » buter toutes les résistances et de franchir bien des obstacles, *même*, » *peut-être, la mort* » (1).

Ne croirait-on pas assister, dans la tribune présidentielle, à côté des hautes personnalités Elyséennes, à la charge finale qui clôt une revue du 14 juillet? Par contre, la philosophie de M. Bergson a des apaisements pour toutes les aspirations de l'âme humaine, même

1. *Ibid.*, p. 293-294.

les plus nobles, même celles que nos libres-penseurs affectent le plus volontiers de haïr et de mépriser.

« Elles, s'écrie-t-il, en parlant des doctrines spiritualistes, ont raison d'écouter la conscience, quand la conscience affirme la liberté humaine... Elles ont raison de croire à la réalité absolue de la personne et à son indépendance vis-à-vis de la matière... Elles ont raison d'attribuer à l'homme une place privilégiée, de tenir pour infinie la distance de l'homme à l'animal... Quand un instinct puissant proclame la survivance probable de la personne, elles ont raison de ne pas fermer l'oreille à sa voix... Mais s'il existe « des âmes » capables d'une vie indépendante, d'où viennent-elles? Quand, comment, pourquoi entrent-elles dans ce corps que nous voyons, sous nos yeux, sortir très naturellement d'une cellule mixte empruntée au corps de ses deux parents? Toutes ces questions resteront sans réponse, une philosophie d'intuition sera la négation de la science, tôt ou tard elle sera balayée par la science, si elle ne se décide pas à voir la vie du corps là où elle est réellement sur le chemin qui mène à la vie de l'esprit » (1).

En d'autres termes, le tort initial des doctrines spiritualistes est de n'avoir pas compris le mouvement *évolutif*, mais il faut convenir qu'il est déroutant. « Le mouvement *évolutif* serait chose simple, nous aurions vite fait d'en déterminer la direction, si la vie décrivait une trajectoire unique, comparable à celle d'un boulet plein lancé par un canon. Mais nous avons affaire à un *obus* qui a tout de suite éclaté en fragments, lesquels, étant eux-mêmes des espèces d'obus, ont éclaté à leur tour en fragments destinés à éclater encore, et ainsi de suite pendant fort longtemps... (2). Là où l'entendement, s'exerçant sur l'image supposée fixe de l'action en marche, nous montrera des parties infiniment multiples et un ordre infiniment savant, nous devinerons un processus simple, une action qui se fait à travers une action du même genre qui se défait, quelque chose comme le chemin que se fraye la dernière fusée du feu d'artifice parmi les débris qui retombent des fusées éteintes » (3).

L'imagination de l'auditoire doit être éblouie, sinon aveuglée par tous ces obus et toutes ces fusées, il doit penser que les prédécesseurs du maître ont manqué de ce flair d'artilleur qui le distingue à un si haut degré et qu'ils auraient dû compléter leur éducation dans un établissement de pyrotechnie.

Quant à moi, je me bornerai à faire observer que M. Bergson aurait dû intituler son livre l'*Evolution locomotrice* et non pas l'*Evolution créatrice*, car toutes les explosions du monde n'équivaudront

1. *Ibid.*, p. 292.
2. *Ibid.*, p. 107.
3. *Ibid.*, p. 272.

jamais à une création, ni un artificier ou un artilleur à un créateur. L'image que je me fais du processus vital universel, en m'efforçant de suivre docilement les indications de M. Bergson, est celle d'une automobile, actionnée par un moteur à acétylène, poussé sans relâche en avant par des explosions successives. Une telle machine peut produire beaucoup d'agitation, elle ne créera jamais rien.

M. Bergson s'autorise des doctrines du transformisme pour nous montrer les espèces, depuis leur apparition sur le globe, s'acheminant, par un progrès constant, vers un perfectionnement indéfini. Mais une telle théorie n'a jamais été confirmée par les faits. L'expérience, au contraire, dès qu'elle a été scientifiquement et loyalement poursuivie l'a condamnée. Les transformistes ont souvent transformé leur doctrine, ils n'ont jamais transformé une espèce. Je n'essayerai pas ici de réfuter leur système. Cette réfutation m'entraînerait à des développements qui me feraient dépasser les bornes de ce travail. Je me contenterai de prier le lecteur de vouloir bien se reporter au livre de M. de Cyon, *Dieu et science* (1).

Je ne pourrais d'ailleurs mieux faire que d'emprunter au livre de M. Bergson lui-même, fécond, je me plais à le reconnaître, en aperçus ingénieux, une réfutation partielle, mais très catégorique et d'une portée générale, du transformisme.

« De ce que deux cerveaux, comme celui du singe et celui de » l'homme se ressemblent beaucoup, on ne peut pas conclure que » les consciences correspondantes soient comparables et commensurables entre elles.

» Mais ils se ressemblent peut-être moins qu'on ne le suppose. » Comment ne pas être frappé du fait que l'homme est capable d'apprendre n'importe quel exercice, de fabriquer n'importe quel objet, enfin d'acquérir n'importe quelle habitude motrice, alors que la faculté de combiner des mouvements nouveaux est strictement limitée chez l'animal le mieux doué, même chez le singe? La caractéristique cérébrale de l'homme est là. Le cerveau humain est fait, comme tout cerveau, pour monter des mécanismes moteurs et pour nous laisser choisir parmi eux, à un instant quelconque, celui que nous mettrons en mouvement par un jeu de déclic. Mais il diffère des autres cerveaux en ce que le nombre des mécanismes qu'il peut monter et, par conséquent, le nombre de déclics, entre lesquels il donne le choix, est indéfini. Or, du limité à l'illimité il y a toute la distance du fermé à l'ouvert. Ce n'est pas une différence de degré mais de nature.

» Radicale aussi est la différence entre la conscience de l'animal » le plus intelligent et celle de l'homme » (2).

1. Voir *Dieu et science*, par Elie de Cyon. 3e partie, chap. IV, §. 3, les conceptions de Lamarck, p. 291. Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris (1910).

2. *Evolution créatrice*, p. 285.

Ainsi M. Bergson déclare infinie la distance de l'homme à l'animal. Il nous reconnaît le droit d'affirmer la liberté humaine, la réalité de notre personnalité, son indépendance vis-à-vis de la matière et sa survivance probable. Toutes les qualités qui se trouvent dans le créé se trouvent essentiellement dans le créant. Que reste-t-il alors du panthéisme, du transformisme et de l'*Evolution créatrice elle-même ?*

*
* *

Le panthéisme est une maladie qui envahit périodiquement les peuples démoralisés par les révolutions, aveuglés par le tourbillon de passions désordonnées, habitués à se laisser entraîner, dans le demi-sommeil d'une inconscience fataliste, au courant des événements qu'ils ne cherchent plus à maîtriser. Ils ont perdu la conception exacte de leur personnalité et, répugnants à l'effort nécessaire pour la reconquérir, ils se flattent d'être dans le grand tout qui doit tout absorber et tout absoudre. Le sentiment du devoir et de la responsabilité est devenu trop lourd pour eux, ils se complaisent dans les plaisirs charnels de la vie animale ou s'assoupissent dans l'indolence passive de la vie végétative.

Empédocle et Pythagore avaient rapporté ces doctrines de l'Inde et les avaient répandues dans le vieux monde hellénique. Leur métaphysique ne différait guère de celle des panthéistes modernes. Les deux vers des métamorphoses d'Ovide par lesquels le poète latin résume l'enseignement de Pythagore :

« ... *Nihil est toto quod perstat in orbe*
» *cuncta fluunt omnisque vagans formatur imago.* »

pourrait encore être inscrit au frontispice de l'*Evolution créatrice.*

Socrate, Platon, Aristote et leurs disciples immédiats protégèrent un moment la civilisation occidentale contre cette contagion. Mais l'école d'Alexandrie fit renaître le péril. Seule, la morale chrétienne sauva l'humanité de cette déchéance dans l'animalité.

Aujourd'hui, la société officielle ne fait plus état du secours de la religion. Elle veut élever un édifice nouveau, fondé sur la rigueur des lois et sur les progrès de la science. Elle va applaudir le cours de M. Bergson. Elle oublie que, si les enseignements de ce philosophe étaient vrais, si le moi était un *substratum*, sans réalité, imaginé par notre entendement pour relier entre eux des faits qui fuient dans un écoulement sans fin, sous la poussée d'une force irrésistible et sans prévision possible de l'avenir, le châtiment perdrait toute sa force moralisatrice et toute sa justification éthique et que là où il n'y a pas de prévision de l'avenir, il n'y a pas de science possible. Elle ne s'aperçoit même pas de son incohérence.

Je me rappelle, lorsque j'avais l'honneur d'appartenir à nos as-

semblées politiques, avoir entendu un de mes collègues, d'une orthodoxie catholique indéniable, dans un discours où il condamnait l'enseignement areligieux, s'écrier : « Moi qui, pendant des années, me suis frotté à la philosophie de Kant, moi qui suis un de ses plus fervents admirateurs », etc., etc... » Je ne pus m'empêcher, sa harangue terminée, de lui demander par quelle inconséquence, il avait éprouvé le besoin, dans un discours contre le scepticisme de se déclarer le disciple du père du scepticisme contemporain : « Mais, me répliqua-t-il, sans cette déclaration, je compromettais ma réputation de libéral ».

Le libéralisme, dans la société moderne, consiste à ouvrir la porte à toutes les erreurs, même à celles que l'on redoute le plus, et voilà comment les chaires de notre enseignement public sont devenues trop souvent des chaires d'incohérence.

FLOURENS.

LA VALEUR ET LE TRAVAIL D'APRÈS LE DISCOURS DE SARLAT

II.

LA CAUSE DE LA VALEUR

Le travail est-il la cause de la valeur? En est-il, du moins, la mesure? Et s'il ne l'est pas, serait-il d'une sage réforme sociale qu'il la devînt? Reviendrait-on ainsi à un meilleur régime économique, en parfaite conformité avec la théologie?

Sur tous ces points, ce sont les formules ou parfois les équivoques du R. P. Antoine que nous discuterons, à raison des nombreuses éditions de son *Cours d'économie sociale*, qui est le livre de chevet des catholiques sociaux.

Voici d'abord comment il s'exprime dans ses *Eléments de science sociale :*

Adam Smith, Ricardo, Bastiat ont soutenu que le travail est la seule mesure adéquate de la valeur. Karl Marx et les socialistes se sont emparés de cette affirmation pour en faire un des fondements du socialisme soi-disant scientifique. De cet axiome « le travail est la source unique de la valeur », suit nécessairement cette conséquence : la valeur d'un produit est la propriété exclusive des travailleurs. Voilà en germe tout le socialisme contemporain (1).

1. *Eléments de science sociale*, p. 345.

Autant de mots, autant d'erreurs. Il n'y a là qu'une chose vraie, c'est que Marx a fait du travail la cause de la valeur pour en déduire que la valeur doit revenir à celui qui l'a causée, c'est-à-dire au travailleur. Notons à la vérité que ce travail dont parle Marx n'est pas du travail effectif et réel, par exemple, les dix journées qu'un ouvrier peu habile ou mal outillé a consacrées, en fait, à l'œuvre dont il s'agit : c'est du travail *social;* c'est celui-là seulement qui aurait dû être fait (ici, par exemple, cinq journées seulement) si l'on avait mis en œuvre les perfectionnements industriels entrés déjà dans la pratique. Il s'agit, en un mot, de quantités moyennes et collectives de travail, de quantités abstraites pour ainsi dire, mais non de quantités individuelles et concrètes. Puis Karl Marx distinguera, si l'occasion s'en offre, du travail *qualifié*, qui devra figurer dans la répartition pour plusieurs unités de travail *simple*.

Cela dit, tout le reste est faux dans l'alinéa cité plus haut du P. Antoine. Justifions notre jugement en prenant tour à tour les trois auteurs cités, Adam Smith, Ricardo et Bastiat.

Adam Smith se demandait quel étalon de valeur l'on pouvait bien choisir. Il est question de mesurer des jugements. En eux-mêmes, ils sont incommensurables : mais ils peuvent cesser de l'être par rapprochement avec d'autres jugements. Eh bien! avec quels jugements comparerons-nous ceux que nous portons sur le vin, l'huile, la houille, etc.? A cela le public répond sans hésiter qu'il va comparer ces jugements avec ceux qu'il porte sur l'or ou l'argent monnayés : il exprimera donc la valeur du vin, de l'huile, de la houille, etc., par leurs prix de 25 fr. les 100 k. pour l'un, de 100 fr. l'hectolitre pour l'autre, et de 25 fr. la tonne pour la dernière. Mais on objecterait alors que les jugements portés sur l'or et l'argent ne sont pas fixes et que la monnaie peut plus ou moins suivant les pays et les périodes, ce qui est parfaitement vrai. Il faudrait donc trouver des objets d'une évaluation constante et invariable à travers le monde et les âges, des objets dont l'appréciation fût aussi fixe que le sentiment des besoins qu'ils satisfont.

Serait-ce le blé? Peut-être bien, ce semble, parce que la consommation du pain fut de tous les siècles dans le monde gréco-latin, comme elle est de tous les pays dans l'Europe contemporaine, et parce que les procédés pour obtenir le blé, puis le changer en pain, ont présenté la constance la plus remarquable. Mais non, ce ne peut pas être le blé, parce que les quantités qu'on en possède se renouvellent sans cesse, parce qu'elles se reconstituent très inégalement d'année en année, enfin parce que ces inégalités d'année à année se compliquent d'inégalités de pays à pays, alors que le blé, marchandise plutôt encombrante et lourde, ne pouvait — au moins du temps de Smith et jusqu'à la construction des chemins de fer — se déplacer qu'avec de réels efforts pour aller des pays où le

besoin en était le moins senti vers ceux où il l'était le plus. Il fallait donc renoncer au blé comme étalon pratique des taux d'échange.

Alors pourquoi pas le travail, en ce sens que la répugnance au travail est un sentiment de tous les pays et de tous les temps, en ce sens donc que pour en triompher l'homme a dû toujours exiger des choses, c'est-à-dire des éléments de satisfaction, qu'il pût évaluer au niveau de cette peine qu'il lui fallait prendre?

Telle est l'idée d'Adam Smith. Elle est chimérique, parce que le prix du travail peut lui-même varier, ainsi que la hausse des salaires *réels* (ou mesurés, non pas en monnaie, mais en quantités de denrées susceptibles d'être achetées avec le salaire argent, c'est-à-dire avec le salaire *nominal*) le montre bien depuis quelques générations. Elle est chimérique encore, parce que ce thermomètre d'un nouveau genre ne serait pas maniable pratiquement.

Mais que ces idées d'Adam Smith soient justes ou fausses, peu importe ici : car il reste toujours, quoi qu'en dise le P. Antoine, qu'une solution pratique d'un problème de mesure n'est pas la même chose qu'une solution théorique d'un problème métaphysique de cause. Je n'ai jamais cru que la hausse de mon thermomètre fût la cause de la chaleur : et jugez-vous que j'aie eu tort? Bien plus, Adam Smith ne pensait ni au travail que la chose avait coûté pour être faite, ni au travail que coûterait aujourd'hui la confection d'une chose toute pareille; il pensait seulement à la quantité de travail que cette chose pourrait acheter et procurer, de la même façon qu'un sac de blé achète et procure 25 fr.

Le problème de la cause de la valeur, négligé par Smith en 1776 dans sa *Richesse des nations*, paraît avoir été traité en 1818 par Ricardo dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. Mais Ricardo, à qui l'on a fait avec trop de faveur la réputation d'une des plus fortes têtes de l'économie politique, pèche assez souvent contre la logique. Ici, en tout cas, il constate la valeur plutôt qu'il ne l'explique; de plus, au lieu de donner une analyse ou une explication qui s'adapte à tous les cas de valeur, au moins de valeur économique, il en donne une qui ne s'applique qu'aux choses reproductibles à volonté. La sienne vise les produits manufacturés, dont la production paraît facultative et comme illimitée; mais elle ne se réfère point aux produits du sol, dont la quantité est tout ensemble bornée par la limitation de l'espace cultivable, puis changée d'année à année par les intempéries et les irrégularités des saisons. Voici le texte essentiel de Ricardo donné chez lui en tête de chapitre : « La valeur d'une marchandise, ou la quantité de toute autre marchandise contre laquelle elle s'échange, dépend de la quantité de travail nécessaire pour la produire. » Mais attendez la suite.

Un peu plus loin, il expliquera qu'il voulait parler seulement de

« celles des marchandises dont la quantité peut s'accroître par l'industrie de l'homme, dont la production est encouragée par la concurrence et n'est contrariée par aucune entrave ». Puis, ailleurs, il présentera les choses comme « tirant leur valeur échangeable de deux sources, de leur rareté et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir » : aussi bien y a-t-il même « des choses dont la valeur ne dépend que de leur rareté ».

Que l'on me permette de noter : 1° que ces textes ne s'inspirent bien que de la théorie vulgaire de l'objectivité de la valeur, sans distinction d'une valeur d'usage et d'une valeur d'échange; 2° que toute cette explication est trop complexe, trop confuse même, pour se recommander par les caractères ordinaires d'une bonne définition : en effet, l'on y voit intervenir tantôt le travail seul, tantôt la rareté seule, tantôt encore le travail et la rareté collaborant ensemble à la valeur; enfin, 3° que Ricardo n'élucide pas ce point capital du problème, à savoir si le travail dont il parle est le travail qu'il a fallu pour faire cette chose dans le passé, ou bien s'il est le travail qu'il faudrait pour en faire une toute pareille dans le présent. En un mot, est-ce bien un travail de *production* ou le travail de *reproduction?* Je m'en expliquerai plus loin.

Cela dit, il est difficile de faire de Ricardo un ancêtre ou un inspirateur de Karl Marx, et je ne sais pas s'il ne me serait pas plus facile de montrer que Karl Marx ait un continuateur ou un disciple dans la personne du R. P. Antoine.

Tout autre et déjà bien supérieure est la théorie de Bastiat, exposée en 1850 dans ses *Harmonies économiques.* Elle a encore le défaut de ne voir de valeur que dans l'échange et par l'échange, alors que l'échange révèle la valeur ou la manifeste, mais ne la crée point : cependant, et sous cette réserve, elle a déjà le mérite d'être plus simple et plus unitaire; elle a celui de s'adapter à tous les cas d'évaluation constatée par voie d'échange; enfin, elle nous incline vers le travail de reproduction et non point vers le travail de production, en dissipant une équivoque que Ricardo n'avait point éclaircie dans sa formule de la valeur des objets manufacturés, c'est-à-dire des objets reproductibles à volonté.

Par ailleurs, pour comprendre ici Bastiat, il faut remonter à sa conception de l'échange. L'échange, demande-t-il, a-t-il des choses pour objets immédiats? Non, répond-il; ses objets immédiats, ce sont les services de procurer les choses, qui, objets immédiats des services, sont les objets seulement médiats des échanges. On connaît son exemple de l'eau. L'eau a-t-elle une valeur? Aucune, dit-il, quand elle est à la rivière ou à la source. Mais portée à bras au village, elle paraît prendre de la valeur, parce que ce service qui l'y apporte a précisément une valeur. La valeur de ce service est celle de la leçon de lecture que je donne à l'enfant dont le père

m'apporte un seau d'eau; plus tard, si les habitants du village conviennent de donner cinq sous contre un seau d'eau apporté, elle paraît valoir cinq sous, c'est-à-dire que le service de l'apporter vaut le service de donner cinq sous. Quant à elle, elle ne vaut jamais rien. Et moi, je mesure la rémunération que je donne, non sur le travail qui est fait par quiconque m'apporte l'eau, mais sur la peine ou le travail qu'il m'épargne en me dispensant d'aller la chercher moi-même. Or, le travail qui mesure la valeur, ou plutôt ici qui la cause, ce n'est pas du travail fait et passé, mais du travail épargné; c'est du travail à faire et présent, sinon même futur; nous arrivons donc à la notion d'un travail futur de reproduction, et nous quittons celle d'un travail antérieur de production. En ce sens et pour plaisanter, on a dit que la femme d'un pope russe a pour lui beaucoup plus de valeur que la femme d'un simple moujick n'en aurait pour son mari : car le pope devenu veuf ne pourrait pas remplacer la sienne et se remarier, tandis que le moujick le pourrait.

Plusieurs cas, insolubles pour Ricardo, sont ainsi résolus. Que vaut une perle que j'ai trouvée par hasard sur la plage? S'il s'agissait de travail fait, elle ne vaudrait rien, puisque je n'en ai fait aucun; mais elle vaut quand même beaucoup pour moi, puisque si je la porte à un joaillier, il la prendra en échange sur la base du travail que je lui épargne, c'est-à-dire sur la base de tous les efforts et de toutes les dépenses que je le décharge de faire ou de rémunérer pour se procurer une perle pareille.

Et la rareté, me direz-vous, qu'en fait donc Bastiat? Eh bien! la rareté est un obstacle de plus qu'il faut vaincre pour obtenir une chose semblable; donc la rareté rentre elle-même dans la théorie du travail épargné et nous n'avons plus ces alternatives ou ces options, qui nous avaient choqués dans Ricardo, lorsque nous l'avions vu distinguer des valeurs nées du seul travail d'avec des valeurs nées de la seule rareté et d'avec d'autres valeurs nées ensemble et du travail et de la rareté.

On voit ce qu'il reste de vrai dans la phrase déjà citée du P. Antoine : « Adam Smith, Ricardo, Bastiat ont soutenu que le travail est la seule mesure adéquate de la valeur » — ce qui s'entend visiblement du travail fait — avec l'affirmation que l'on a tiré de là « un des fondements du socialisme soi-disant scientifique ».

Discutons maintenant la formule de Karl Marx — le travail cause philosophique de la valeur.

En fait, c'est insoutenable, tellement nombreux sont les cas où le jugement universel proteste contre les conclusions qui sortiraient de cet aphorisme. Voici quelques exemples, tous observés, bien entendu, dans l'ordre des valeurs d'échange, c'est-à-dire des appréciations générales et communes :

1° Des objets très rares, mais n'ayant coûté aucun travail, ont

une immense valeur. Ainsi des aérolithes, ainsi de vieilles monnaies ou de vielles statues découvertes par hasard, etc.

2° Les richesses artistiques sont évaluées d'après leur perfection d'exécution ou plutôt d'après ce que le public en pense actuellement. Il y aura, par exemple, une évaluation très élevée, une mode, un engouement pour des œuvres de tel artiste ou de telle période, qui étaient dépréciés il y a vingt ans et le seront peut-être de nouveau dans trente. Qu'est-ce que la notion de travail vient faire ici? Rien. Je suis même sûr qu'un mauvais peintre, pour faire moins bien, serait allé moins vite en besogne que l'artiste de génie;

3° A travail égal, le vin d'une bonne année vaut beaucoup plus que celui des autres récoltes du même domaine. Question de goût encore, question de désir du public, question de besoin au sens économique du mot besoin; mais non pas question de travail;

4° Très fréquemment la valeur croît sans travail nouveau ou décroît sans anéantissement de travail ancien, anéantissement qui, du reste, est une absurdité : car, ainsi que disait le droit romain, *facta infecta fieri non possunt*. Ainsi mon vin, quand il était jeune, se serait vendu 100 fr. la barrique : en prenant la peine très faible de le garder cinq ans, je le vois monter à la valeur de 200 fr.; puis, en prolongeant la peine de le garder, de l'ouiller, en un mot, de l'entretenir, je le vois redescendre à 150, à 100 fr. même, et à 50 fr. ou moins encore si je l'ai laissé passer et tourner à l'amer;

5° Si la valeur correspondait au travail, on devrait voir les valeurs des récoltes croître ou décroître en raison directe des manquants ou des excédents constatés. Je m'explique. Pour qu'un travail agricole annuel, toujours égal et constant, engendrât une valeur totale égale et constante, il serait nécessaire et suffisant que dans un pays fermé aux arrivages lointains (comme tous l'étaient autrefois) un déficit de 1/5 dans la récolte du blé causât une hausse de 1/4 dans les prix, et un déficit de 1/2, une hausse au double. Effectivement, si dans une année moyenne une valeur 1 appliquée à une quantité 1 rémunère un travail 1 et si l'on a :

$$1\,Q \times 1\,V = 1\,T,$$

dans les autres années nous devrions avoir :

$$4/5\,Q \times 1\,1/4\,V = 1\,T.$$
$$1/2\,Q \times 2\,V = 1\,T.$$

De cette manière les fluctuations de la valeur assureraient la constance de la rémunération du travail, au lieu de la troubler.

De même en sens inverse pour les années surabondantes.

Eh bien! non.

C'est un fait incontestable, mis en lumière dès le XVI° siècle, par le fameux Gregory King, héraut du Comté de Lancastre, que

la valeur du blé croît plus que proportionnellement aux déficits de la récolte et qu'elle décroît plus que proportionnellement à ses excédents sur l'ordinaire. D'où cette conséquence bizarre : jamais un pays, la France, par exemple, ne produit plus de valeur en blé que lorsqu'il en produit moins en quantité; jamais moins en valeur que lorsqu'il en produit plus en quantité;

6° Les immeubles, que nous voyons s'être constitués avec du travail ancien, de construction pour les uns, de défoncement et de mise en culture pour les autres, et que nous supposons tenus en état régulier d'entretien, ne sont pas soustraits aux variations de valeur. Dans les villes qui s'accroissent, les maisons prennent de la plus-value, quoique inégalement selon les quartiers, et tel immeuble des boulevards de Paris vaudra 5 ou 10 millions tout aussi bien qu'il en valait un ou deux il y a cinquante ans. Par contre, sans aucun dépérissement ni aucun épuisement des terres, en France, la propriété rurale a perdu et perd encore tous les jours de sa valeur, principalement par l'effet de la dépopulation des campagnes. La nouvelle évaluation fiscale de la propriété non bâtie, presque achevée maintenant, a avoué une baisse moyenne de 17 % sur la statistique de 1882 : cependant dans l'intervalle la monnaie elle-même, prise ici comme thermomètre de comparaison, a vu baisser son pouvoir et l'on n'est pas maintenant, avec les mêmes 100,000 fr., aussi riche qu'on l'était autrefois, aussi capable surtout d'acheter des services et du travail. Donc la baisse effective, telle qu'on la mesurerait si l'on possédait un étalon invariable des jugements de valeur, est encore plus forte que les 17 % avoués et déclarés.

Que reste-t-il après cela de la formule de Karl Marx?

Le P. Antoine la combat, soit. Mais il y substitue une formule complexe qui n'est pas plus exacte et qui est même beaucoup moins claire.

Un prix est juste, dit-il dans ses *Eléments de science sociale*, lorsqu'il est égal à la valeur de l'objet qu'il représente... Le juste prix dépend de quatre éléments. Il dépend *directement* des frais de production du côté du vendeur, de la valeur en usage ou de l'utilité du côté de l'acheteur; *indirectement* de l'offre et de la demande (1).

1. *Eléments de science sociale*, p. 348 et 349. Le P. Antoine, en ce temps-là, tenait beaucoup à sa théorie des quatre éléments, car il y revenait aux pages 353 à 359. Cependant quatre lui paraît finalement trop peu. « Les prix, dit-il, ne dépendent pas seulement des quatre facteurs dont nous venons de parler », et il ajoute : 1° la hausse ou baisse de l'unité monétaire; 2° la transformation des moyens de production; 3° la transformation des moyens de transport; 4° le renchérissement de la propriété foncière (!!!); 5° la hausse des salaires. Alors cela fait neuf au total, et le P. Antoine ne s'est pas aperçu que les uns rentraient dans les autres. Pauvre dialectique! Cependant à la page 358 il en ajoutera encore deux, la spéculation, puis les impôts, ce qui finira par faire onze.

Entre temps, le P. Antoine avait expliqué — ce qui est parfaitement notre avis — que la justice ne saurait commander à la valeur autrement qu'au prix et réciproquemnt. Oui, elle y commande de même, mais comment y commande-t-elle?

Tout ce passage et particulièrement les lignes transcrites ci-dessus sont reproduits équivalemment dans le *Cours d'Economie sociale* (1), avec cette différence toutefois que l'auteur y a effacé les derniers mots : « Le juste prix dépend... *indirectement* de l'offre et de la demande »; il a donc biffé aussi la mention des « *quatre* éléments ». Il a eu raison, ce nous semble : il y avait synonymie ou double emploi, sinon entre l'offre et les frais de production (car on offre souvent des marchandises pour un prix moindre que leurs frais de production), au moins entre la demande, d'une part, et d'autre part la valeur en usage vue du côté de l'acheteur.

Un peu plus loin, le P. Antoine tranche ainsi : « Nous concluons que la valeur d'échange — ou sa mesure, le prix — dépendra de l'équilibre entre les frais de production et la valeur d'usage » (2). Remarquez bien que ce prix ne sera pas le prix en fait, le prix quelconque pratiqué effectivement, mais que ce sera le prix en droit ou le juste prix, car le P. Antoine a dit un peu plus haut : « Tout ce que nous dirons du prix dans la suite, doit s'entendre uniquement du juste prix » (3). Le retour à l'ordre, le retour à un ordre social chrétien comme on dit, impliquerait donc que les contrats d'échange fussent tous conclus sur la base de ces conditions « d'équilibre entre les frais de production et la valeur d'usage ».

Or, nous en sommes infiniment éloignés. Il est hors de doute que les prix pratiqués dans tout notre régime économique ne sont pas commandés par les frais de production et qu'ils le sont seulement, ainsi que le disent les économistes, par la loi de l'offre et de la demande, seul régulateur effectif des cours des marchandises, non moins que des prix des immeubles. Nous verrons dans un instant ce que dit à cet égard le discours de Sarlat : mais auparavant nous voulons démontrer la réalité du phénomène économique que nous signalons.

Qui donc, je le demande, quand il va sur un marché quelconque, cherche à se rendre compte de ce que l'objet en vue a coûté pour être produit? Vous avez là des fruits ou des grains qui ont été obtenus dans des terrains très inégalement fertiles et qui ont été grevés de frais de transport très inégaux, suivant les pays d'origine et les distances à parcourir. Me direz-vous que je dois me laisser vendre telles et telles denrées, toutes pareilles l'une à l'autre, à 10 fr. par l'un et à 20 fr. par l'autre? Non certes, et personne, que

1. *Cours d'économie sociale*, 1re éd., 1896, p. 263.
2. *Eléments de science sociale*, p. 349.
3. *Ibid.*, p. 348.

je sache, n'a jamais protesté au nom de la morale contre la fameuse *loi d'indifférence* observée par Ricardo, d'après laquelle des produits égaux en qualité ont des prix égaux sur un même marché, quelles que soient les inégalités des dépenses ou des travaux qu'il a fallu faire pour les obtenir.

Si maintenant nous passons aux immeubles, nous constaterons des phénomènes analogues. J'achèterai en pleine sécurité de conscience au prix de 100.000 fr. une maison dont la construction, récente peut-être, en aura coûté 200.000. Pas un moraliste ne m'en fera grief pour ce motif que le vendeur ne rentrerait pas dans ses débours. Il se pourrait, il est vrai, que j'abusasse de lui par ailleurs, en exploitant son inexpérience et en le laissant se tromper sur la valeur vraie de son immeuble : mais ce serait d'autre chose que se déduirait cette valeur juste et vraie de l'immeuble; ce serait, par exemple, de son rendement et de ses certitudes bien assises de plus-value que résulterait par hasard cette valeur que je méconnaîtrais : et ce ne serait aucunement « des frais de production du côté du vendeur », c'est-à-dire du coût de construction.

On m'objectera peut-être que les réformateurs de l'ordre social se préoccupent, non pas de faits particuliers, mais de situations moyennes et collectives, de frais de production au sens *social* comme Marx avait parlé de travail *social*. — J'entends. Eh bien! je fais encore la même réponse. Actuellement, la filature et le moulinage s'éteignent péniblement dans les Cévennes; il y a vingt et trente ans, le blé à 18 et 20 fr. les 100 k. pendant une série consécutive d'années ne répondait pas aux efforts d'une agriculture qui agonisait et qui ne se relève pas même encore. Peu importe cependant. La soie et le blé ont ou avaient des prix qui n'en dépendaient point : et que soie et blé fussent de France ou d'Amérique, de France ou de Piémont, voire même du Japon ou de la Chine, l'opinion commune établissait une valeur dans laquelle les frais de production n'entraient absolument pour rien.

La formule du P. Antoine a un autre défaut : l'impossibilité où l'on est de la faire fonctionner. « La valeur d'échange, dit-il, dépendra de l'équilibre entre les frais de production et la valeur d'usage. » Oui, si frais et valeur égalent 10 *a*, tout va bien : mais si les frais égalent 10 *a* et que pour personne la valeur d'usage ne dépasse 8 *a*, que ferez-vous? Rien assurément. Cet équilibre qui manquera, vous ne le créerez pas. L'acheteur éventuel ne voudra pas donner une valeur d'échange de 10 pour une chose à laquelle il n'attache qu'une valeur d'usage de 8. Lui ferez-vous une obligation de conscience de payer plus cher que l'utilité à retirer? Je pense plutôt que vous le laisserez libre de ne pas acheter malgré lui. Et le plus attrapé, le plus sacrifié, ce sera le vendeur lui-même, car il ne vendra pas du tout et verra dépérir sa marchandise. Ah!

certes, combien de propriétaires de châteaux et de maisons de campagne seraient profondément malheureux s'ils n'avaient pas la ressource de renoncer en pleine liberté aux centaines de mille francs ou parfois aux millions que leurs pères y ont mis et s'il leur manquait la liberté de vendre leurs propriétés pour le prix qu'ils en trouvent!

J'ai nié que le travail soit la cause de la valeur. Mais je n'ai fait jusqu'ici que de la critique négative. Pour autant, je n'entends pas contester qu'il y ait en fait un certain rapport entre la valeur d'une chose et la quantité ou le coût du travail, je ne dis pas que l'on a consacré à la production de cette chose-là *in specie,* mais que l'on consacre actuellement à la production de ces mêmes choses *in genere.* Il faut donc que je donne une explication rationnelle de cette relation, qui est un fait d'une expérience quotidienne.

Eh bien! cette explication est contenue tout entière dans nos prémisses. Ni la valeur ne procède du travail, ni le travail ne procède de la valeur; la valeur n'est pas plus effet qu'elle n'est cause; mais valeur et travail procèdent l'un et l'autre d'une cause commune à tous deux, qui est le sentiment du besoin. Ce sentiment, en tant qu'il agit sur l'intelligence, provoque le jugement de valeur; en tant qu'il agit sur la volonté, il engendre l'acte de travail. Il y a ainsi, au moins pour toutes les choses d'une fabrication courante, un parallélisme assez approximatif entre les deux lignes par lesquelles on pourrait exprimer en un graphique les courbes variées de la valeur et du coût du travail, y compris la rémunération des autres agents de la production. Nous disions ailleurs : « Le sentiment du besoin ne pourrait pas normalement agir plus sur l'un que sur l'autre : il ne pourrait donc pas inspirer tout ensemble un grand jugement de valeur et une petite volonté de travail, ou inversement. Ainsi se maintient l'accord de la valeur et du travail, sans qu'aucun des deux ait causé directement l'autre » (1).

Par là se dissipe une apparente contradiction que l'on pourrait reprocher aux économistes. La valeur, disent-ils d'une part, n'est ni causée, ni mesurée par la quantité du travail incorporé à la chose; d'autre part, cependant, ils rapprochent fréquemment le prix de la chose et les frais de production : ils soutiennent, par exemple, que l'augmentation des salaires ouvriers et les charges que les lois sociales imposent à l'industrie, ne peuvent pas ne pas faire que les produits soient d'un prix plus élevé et que la conséquence inévitable en soit un enchérissement général des conditions de l'existence.

Ricardo formulait même la loi du *producteur le moins favorisé,* d'après laquelle chaque objet se vend un prix au moins égal au coût

1. *Cours d'économie politique,* 1910, t. I, p. 58.

de production de celui des producteurs qui se trouve dans les conditions les moins favorables. Je m'explique. Nous sommes plusieurs concurrents qui fabriquons le même article, les uns avec une dépense totale de 20 fr., les autres avec une de 21 fr., les autres encore de 22 fr., et quelques-uns même de 23 fr. Eh bien! l'objet se vendra 23 fr. ni plus, ni moins. Pourquoi cela? Parce que, théoriquement, si l'objet atteignait le prix de 24 fr., un nouveau producteur encore moins favorisé que les premiers entrerait en lice en gagnant péniblement sa vie sur ce prix de 24 fr.; inversement, si le prix s'abaissait à 22 fr., le producteur qui ne peut produire qu'à 23 fr., s'arrêterait et cesserait de fabriquer.

Or — reprenons-nous nous-même — admettre la loi du producteur le moins favorisé, admettre que les taux d'échange ne puissent être inférieurs aux coûts de production et qu'ils montent ou baissent avec eux, n'est-ce pas s'incliner devant la formule de la valeur causée par le travail? N'est-ce donc pas, du même coup, contredire ou renoncer à la formule de la valeur causée par le sentiment du besoin?

Eh bien! non, répondrons-nous toujours : et la formule de la valeur régulateur du travail — comme dit M. Durand — autrement dit la formule du sentiment du besoin inspirant à la fois le jugement de valeur dans le domaine de l'intelligence et la volonté de travail dans le domaine de l'action, réussissent infiniment mieux à nous rendre raison de ce qui se passe dans le monde économique.

La recherche de l'intérêt personnel suffit, en effet, à expliquer les phénomènes. Comme dit M. Durand, par lui nous sommes poussés à porter notre travail là où la production crée le plus de valeur et par conséquent là où la société éprouve le plus de besoins. Voilà pourquoi, dans mon exemple de tout à l'heure, je montrais que si les prix s'élevaient à 24 fr., de nouveaux concurrents entreraient en lice, quoique capables seulement de produire avec un coût de 24 fr. Aussi bien, toutes les fois que le travail et le capital peuvent se déplacer presque instantanément, les taux d'échange et les frais maxima de production se suivent en un parfait accord, et c'est de là qu'est venue la fausse opinion de la valeur causée par les frais de production, c'est-à-dire par le travail au sens large de ce mot travail. Il en est ainsi parce que le sentiment du besoin social peut alors se faire obéir tout à la fois par le jugement de valeur et par la volonté de travail, si bien que jugement et acte, valeur et travail, ne se disjoignent aucunement.

Mais à cela nous avons mis une condition, à savoir la mobilité ou facilité de déplacement du travail et du capital. Ainsi en serait-il d'une usine qui, avec le même personnel et le même matériel, pourrait passer à volonté d'une fabrication à une autre fabrication.

Une fois ce cas-là écarté, les taux d'échange (ou la valeur) et les

frais de production ne peuvent plus se suivre que d'une façon approximative et très irrégulière, si bien qu'il n'est plus possible d'expliquer raisonnablement la valeur par les frais de production. Voilà pourquoi le créateur d'une industrie nouvelle peut faire d'énormes profits aussi longtemps que l'invention n'est pas tombée pratiquement dans le domaine public; voilà aussi, en sens inverse, pourquoi des industries locales et même parfois nationales ne peuvent donner que des salaires de misère en attendant que leur extinction aboutisse à un exode de la population, ou bien en attendant que d'autres genres de travaux puissent se substituer à celui-là. En France, des blés à 18 fr. ne correspondaient nullement au coût de production et à l'entretien des populations agricoles; mais qu'est-ce que les paysans auraient fait de leurs terres, qui sont leur capital, et qu'est-ce aussi que, sur place, ils eussent pu faire de leurs bras?

Nous pouvons maintenant nous résumer.

La valeur ne correspond point au travail comme l'effet correspondrait à sa cause.

Mais, la valeur, la valeur en pleine liberté des conventions, fonctionne comme un régulateur du travail. Elle est le thermomètre qui marque les variations de nos sentiments de besoins. C'est par elle que nous les suivons pour ainsi dire à chaque heure. Alors elle dirige les efforts du côté où ils seront le mieux récompensés, c'est-à-dire vers la fabrication de ceux des produits dont la société a le plus le désir et sent le plus de besoin; et tout aussi bien, pour le même produit déjà fabriqué ou obtenu, elle dirige les expéditions vers les régions et les provinces où des prix plus élevés attestent plus de nécessités à satisfaire et moins de marchandises s'offrant à les contenter. Elle guide ainsi le travail et elle ne guide pas moins le commerce, qui est, lui aussi, une branche du travail. Tout cela, comme M. Durand l'a fort bien dit à Sarlat, tout cela, c'est « la loi de l'offre et de la demande ».

Cette loi, dit-il, est une loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante.

Elle intéresse chaque homme à faire le travail le plus utile à tous, et elle le lui signale par le prix du produit. Si les hommes produisent des choses inutiles, leur travail est perdu. Si, au contraire, ils ne produisent pas en quantité suffisante une marchandise nécessaire, la valeur de cette marchandise monte, et elle incite les travailleurs à en augmenter la production. C'est cette loi de l'offre et de la demande qui proportionne la production aux besoins. Sans elle, l'humanité manquerait du nécessaire au milieu des richesses inutiles ou superflues...

La valeur est ce qu'elle résulte des besoins, comparés aux moyens de les satisfaire. La Providence en a ainsi disposé. Sous l'impulsion de la loi de la valeur, l'homme travaillera dans son intérêt personnel pour gagner son pain : mais son intérêt sera précisément de faire le travail qui produira le plus de valeur, c'est-à-dire celui qui correspondra le mieux aux besoins de la société.

Admirable ressort, que les réformateurs sociaux voudraient briser, avec leur théorie des frais de production considérés au moins comme l'un des deux facteurs de la valeur et du prix! Admirable ressort, pourtant, et le seul que comporte cette loi du progrès que le Créateur a imposée à l'humanité en même temps que la loi du travail, quand il lui a jeté ce mot répété et obéi d'âge en âge : *Replete terram et subjicite eam!*

Et ici M. Durand ajoute quelques lignes, qui sont, elles aussi, à méditer :

> Pour que cette loi atteigne son but social, il faut une double condition.
> Puisque l'homme a intérêt à choisir le travail le plus utile à la société, il est nécessaire qu'il soit libre de faire ce choix sous sa responsabilité : la liberté du travail est le corollaire nécessaire de la loi de la valeur...
> Ensuite, pour que chaque homme fasse chaque jour le travail le plus utile à la société, il ne suffit pas qu'il soit libre de travailler, il faut encore qu'il ait un intérêt personnel à user de cette liberté pour produire le plus et le mieux possible : il faut que la valeur produite par son travail lui appartienne en propre. La propriété privée est une base nécessaire de la société humaine.

Les économistes libéraux — libéraux d'un libéralisme qui n'a rien de commun avec le libéralisme religieux et philosophique et qui est souvent à ses antipodes, — n'ont pu que se réjouir d'entendre M. Durand parler ainsi et que se réjouir surtout de voir le Saint-Siège l'approuver comme il l'a fait. Nous ne cachons point que nous avons été de ceux-là.

(A suivre). J. RAMBAUD.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

« LA CIVILTA » ET LES CATHOLIQUES « INTÉGRAUX »

La *Civiltà,* oui, la *Civiltà* fondée par la Compagnie de Jésus sous l'inspiration de Pie IX pour être un rempart des directions du Saint-Siège et qui a noblement, brillamment rempli ce rôle en mainte occasion, la *Civiltà* se livrant aujourd'hui à une attaque déclarée, gratuite, injurieuse, contre les catholiques dits « intégraux », voilà un fait singulièrement symptomatique, et disons-le, parce que cette protestation est nécessaire, une attitude singulièrement déplacée de la part d'un tel organe.

La célèbre revue avait déjà causé, en plus d'une circonstance, quelque mécompte aux adversaires du libéralisme dans ces der-

nières années. Nous avons reproduit et commenté un de ses articles dont la thèse était qu'il n'y a plus de salut, pour les sociétés, que dans la démocratie et qui avait aussi pour but l'apologie de l'Action libérale (1). On avait vu avec regret, une autre fois, le P. Pavissich y soutenir que le Centre catholique allemand n'a jamais été un parti confessionnel et développer les conséquences, funestes, selon lui, que cette attitude aurait entraînées (2). L'un et l'autre de ces articles étaient mêlés de considérations au moins très hasardeuses. Une autre fois, et plus récemment, c'était le P. Biederlack qui prenait ouvertement fait et cause pour le mouvement des « syndicats chrétiens d'Allemagne » (3). Mais le fait que nous relevons aujourd'hui est d'une portée encore plus grave, parce que plus générale.

Ne discutons pas la dénomination de « catholiques intégraux ». Regardons seulement ce qu'elle signifie. Au point de vue de la croyance aux dogmes de l'Eglise et de la soumission à son autorité dans les choses essentielles, tous les fidèles, il va sans dire, sont des « catholiques intégraux », parce que, dans ces limites, on est catholiques ou on ne l'est pas. Mais, en dehors de là, il reste un domaine très étendu où se peuvent commettre bien des écarts, se produire de nombreux désaccords, de fâcheuses résistances, conscientes ou inconscientes, sourdes ou manifestes, en opposition avec les avertissements et les directions du Saint-Siège. Sont-ce, à l'heure présente, des mythes ou des créations d'esprits utopistes, que les tendances modernistes, doctrinales, sociales, démocratiques, sous leurs formes multiples? Plût à Dieu que, même dans cet ordre, il n'y eût que des catholiques intégraux! Mais le Souverain Pontife lui-même se plaint que sa voix n'est pas écoutée, que ses volontés ne sont pas observées et qu'il n'est pas suivi. « *De gentibus non est vir mecum!* » Récemment, dans une allocution aux prêtres de l'Union sacerdotale, il prononçait de graves paroles à l'adresse de ceux qui vantent leur attachement au Vicaire de Jésus-Christ et qui cherchent des subterfuges pour éluder ce qu'il demande. Dans cette situation troublée, un certain nombre d'hommes, de journaux ou de revues se sont dévoués à soutenir, à défendre dans leur intégralité les directions du Saint-Siège. Ils s'appellent noblement, et les opposants les nomment avec ironie « catholiques intégraux ». Ni infaillibles, ni impeccables, ils peuvent, comme tout le monde, tomber dans quelque travers ou erreur d'appréciation. Mais, couvrant ces légères défaillances possibles, il leur reste un mérite incontestable, celui d'être les échos fidèles de la voix du Pape et de seconder ses directions, en sacrifiant à cette tâche tous les avantages humains. Et ce sont ces défenseurs du Saint-Siège que la *Civiltà*, le plus ancien et le plus illustre représentant du catholicisme intégral, se plie à dénoncer aujourd'hui « in globo », comme causes de divisions et fauteurs de troubles!

1. N° du 15 juin 1909.

2. Voir notre n° du 1er février 1909.

3. Voir notre n° du 1er octobre 1911.

L'occasion qu'elle prend de le faire n'est pas moins déconcertante que le fait lui-même.

C'est le récent congrès des catholiques allemands. Son article exalte la *paix de Metz*. On dirait qu'il y a une sorte de mot d'ordre pour faire accroire au monde entier que tout est pour le mieux dans la plus catholique des Allemagnes qu'ait connues l'histoire; et ceux qui ne se montrent pas empressés à faire chorus ne sont plus que semeurs de scandales. Cela rappelle l'époque, encore pas très éloignée, où, en France, on traitait de séditieux et d'adversaire du Saint-Siège quiconque n'admirait pas le grand apaisement religieux apporté par « l'esprit nouveau » du gouvernement républicain. Les conséquences de cet enthousiasme de commande sont aujourd'hui constatées. Il pourrait bien en avoir d'analogues dans les affaires catholiques de l'Allemagne.

Cet article de la Civiltà est éminemment tendancieux. C'est ainsi, par exemple, que Mgr Korum, le vaillant évêque de Trèves, y prend simplement la figure d'un apologiste du Volskverein. On s'empare de quelques-unes de ses paroles, mais, le mettant en scène, on passe sous silence et son discours dans l'église Saint-Clément, où il justifie, aux applaudissements de l'assistance, sa conduite souvent incriminée dans la question des syndicats interconfessionnels, et le vœu présenté au congrès par le doyen de son Chapitre pour demander que l'Encyclique « Singulari quadam » devînt la norme unique réglant les questions syndicales ouvrières. Nous ne voudrions pas souffler sur l'optimisme de la *Civiltà* ni surtout jeter de l'huile sur le feu. Après l'Encyclique, il n'était plus loisible aux catholiques allemands d'écarter la question des syndicats, comme ils l'avaient fait jusqu'alors. Le prince de Lœvenstein, président du Congrès, a fait une déclaration très digne. Il a proclamé que l'Encyclique était une bénédiction pour les catholiques allemands, que leur devoir était d'y adhérer et leur résolution de la suivre. On ne pouvait dire mieux. Le tout est d'appliquer. Or, dans les réunions mêmes du Congrès, plusieurs représentants de Munchen-Gladbach et de la direction de Cologne ont soutenu la nécessité pour les catholiques de s'affilier aux syndicats chrétiens. Qu'on se reporte, d'ailleurs, à la dernière correspondance de notre collaborateur G. Verdad. La paix est décrétée. Soit. Mais elle ne peut être réalisée que dans l'union et dans la soumission aux prescriptions du Saint-Siège. Le premier gage de cette union et de cette soumission sincères aurait dû être la franche adoption du vœu de Trèves, qui fut cependant jugé susceptible de provoquer des discussions.

Le président du congrès déclara : « La controverse sur la licéité des organisations est terminée (?); les catholiques d'Allemagne demandent qu'on se décide à se taire... L'union des catholiques allemands est un très grand bien. C'est la condition nécessaire de la défense et de la garde des intérêts de la foi et des progrès intellectuels de l'Eglise catholique. Aussi nous ne voulons plus tolérer que cette union soit menacée ». Et il finit en adressant au Saint-Père les remerciements du congrès.

C'est à l'occasion de ce discours que le rédacteur de la *Civiltà* écrit :

« *Il est souverainement important d'attirer l'attention sur ces paroles* en face des *calomnies* auxquelles *furent et sont* exposés les catholiques allemands *de la part de certains prétendus catholiques intégraux.* »

Et plus bas, à propos des paroles de Mgr Korum :

« Il faut espérer que ces paroles seront écoutées et raviveront partout la confiance mutuelle, en Allemagne *et aussi ailleurs!* Ainsi cesseront enfin les suspicions contre le *Volksverein;* ainsi il y aura une vraie *Paix de Metz.*

Plus loin, il s'en prend spécialement à la « *Correspondance* de Cologne » dont le directeur « compte parmi les catholiques dits intégraux ». « Ce personnage se donne la mission (*à moins que ce ne soit un prétexte*) de défendre le parti du Pape contre le Centre et contre Cologne. » Et, relevant sous sa plume quelques lignes, d'ailleurs sans conséquence sur la tenue des congressistes :

« Il n'est certainement pas sans importance que le vrai caractère de cette *Correspondance* se soit manifesté au monde entier. Et elle prétend *être la seule* à représenter le *vrai* catholicisme! Grâce à cette révélation, elle cessera de répandre plus largement le mal avec sa triste besogne de discorde. »

L'écrivain de la *Civiltà* a certainement pesé ses paroles. D'ailleurs l'intention est visible. C'est une dénonciation formelle, voulue, gratuite, contre les catholiques intégraux. En outre, il induit à croire que la division entre les catholiques allemands n'existe que dans l'esprit inquiet, soupçonneux et agitateur de ces intégraux; ce qu'on en a raconté, les mille faits donnés comme publics, les écrits cités, tout cela, ce sont des *calomnies.* Mais si tout cela, dans sa généralité, est réellement exact, il reste bien une diffamation. De quelle part et sous quelle plume!

Nous le constatons avec regret, mais il fallait le faire.

La punition de la *Civiltà,* s'il est permis d'employer ce mot, devrait être de se voir comprise et applaudie par la *Libre Parole* qui, en la citant, intitule son article : « Les catholiques intégraux ou « intégristes » (14 septembre) ». Elle dit :

« *Cela évidemment ne fait pas l'affaire des* brouillons *qui, sous prétexte d'intégrisme, d'intégralisme,* essaient perpétuellement de troubler l'eau *pour y pêcher mille petits avantages personnels, à supposer qu'ils n'en aient pas un supérieur à tous autres, à ruiner dans tous les pays l'action catholique et le mouvement catholique social. Mais leurs manœuvres sont désormais déjouées, du seul fait qu'elles sont connues.* »

Si la *Civiltà* et la *Libre Parole* se rencontrent du même bord et parlent du même ton!...

E. B.

RÉPLIQUE A UNE « SIMPLE NOTE » DE LA « CROIX »

On n'a pas oublié les réflexions que nous avait suggérées, dans la *Critique du Libéralisme* du 15 septembre dernier, l'article que « Cyr » avait publié, dans la *Croix* du 4 septembre, sous le titre : « Union ». Nous avions jugé excellente l'intention de l'auteur; nous avions surtout approuvé sa conclusion, qui tendait à préconiser l' « union » sous la « direction » de Pie X; mais nous avions fait remarquer que la difficulté de réaliser une pareille « union » venait de l'opposition que les diverses « directions » de Pie X continuaient à rencontrer auprès d'un trop grand nombre de catholiques; même nous avions marqué qu'auprès de la *Croix*, « les enseignements de Pie X n'ont trouvé plus d'une fois qu'un appui tardif, imprécis, inadéquat »; et nous en avions administré la preuve, en assemblant, au hasard de nos souvenirs, jusqu'à six exemples de ce zèle relatif, insuffisant et sujet à caution.

Dès son numéro du 16 septembre, la *Croix* nous répondait, par ce qu'elle appelait une « simple note », bien que cette réponse prît les proportions d'une colonne et plus. Par l'effet d'une substitution dont le motif n'est pas indiqué, « Cyr » dont nous avions discuté l'article, était remplacé par « Franc », qui s'exprimait ainsi :

La *Critique du Libéralisme* de ce jour écrit, au sujet de la *Croix*, les phrases suivantes que nous reproduisons dans leur texte même, y ajoutant seulement des numéros d'ordre pour rendre nos réponses plus intelligibles :

Suivaient, numérotés, nos griefs, auxquels « Franc » répondait :

Rétablissons l'histoire :

1° L'Encyclique *Vehementer*, publiée le 15 août 1905, qui rejeta le projet d'associations cultuelles canonico-légales nous « désempara » si peu que, officieusement invités à préparer l'opinion, le 6 août, dans une note en forme de communiqué, nous annoncions, comme le tenant de la meilleure source, que le Pape repousserait les cultuelles purement et simplement. Cette note de dix lignes produisit même un tel émoi que nous n'en perdrons jamais le souvenir. Nous répétions cette annonce le 11 août, invitant dans notre article de tête les catholiques à se préparer résolument à toutes les conséquences de l'acte attendu. Enfin, l'Encyclique parut le 15.

Comment pouvait-elle nous désemparer?

2° Nous nous empressâmes si peu aussi d'oublier le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, que pendant plusieurs mois nous publiâmes un commentaire, article par article, fait par des théologiens de première marque, qui formait la matière de plusieurs volumes. Ces articles ont été, du reste, partiellement édités par leurs auteurs.

3° L'accusation de trafic commercial au sujet du décret *Quam singulari* est on ne peut plus odieuse. Les dossiers conservés prouvent, en effet, qu'aucune campagne de la *Croix* ne nous a valu autant de réclamations de mécontents, que celle que nous n'avons cessé de faire pour répondre au désir eucharistique du Saint-Père, non seulement dans notre revue l'*Eucharistie*, dont c'est l'objectif principal actuel, mais dans la *Croix*. C'est dans ce but que, récemment encore, nous allions à Hayanges pour décrire une pa-

roisse où les tout petits enfants enfants envahissent, chaque dimanche, et même chaque jour, la Table Sainte. Toutes les années, avant le temps pascal, nous rappelons le devoir des pasteurs de faire faire la première Communion aux tout petits. La *Critique* en fait-elle seulement autant?

4° L'Encyclique sur le *Sillon* fut de son côté, pour nous si peu imprévue que nous avions publié peu auparavant une série d'articles, au sujet desquels on nous a accusés, fort injustement d'ailleurs, d'avoir fait pression sur Rome, ce qui est, du reste, ridicule, Rome n'ayant pas plus besoin de nous que de la *Critique* ni de personne pour prendre ses très sages décisions sous la conduite de l'Esprit-Saint.

5° Nous nous sommes efforcés de faire connaître les précisions doctrinales de tous les derniers documents sociaux dans une série d'articles intitulés *Principes sociaux*. Nous avons *plusieurs fois* commenté la lettre de M. de Mun, et il y a huit jours encore, sans pouvoir prévoir l'agression de la *Critique*, nous rappelions, en un article de tête (9 septembre, première colonne), la lettre du cardinal Merry del Val sur le rapport de M. Louis Durand.

Quant à la *Critique* qui nous attaque, on se souvient que ce fut seulement sur nos sommations qu'elle inséra le texte authentique intégral de la lettre.

6° Enfin, nous ne connaissons rien de plus touchant que les articles, reproduits par nous, dans lesquels « Cyr » a dit à M. Lemire dans quel sentiment il lui avait fait confiance autrefois, et de quelle réprobation il entoure sa conduite.

Quand on lit de telles attaques, absolument contraires à la vérité, le premier mouvement est une irritation bien naturelle. Le second est un haussement d'épaules, de pitié. Mais à la réflexion, on se dit que des lecteurs de bonne foi de telles feuilles pourraient croire aux accusations portées, parce qu'elles figurent dans des organes défenseurs de la doctrine. C'est pourquoi nous venons de répondre en citant des faits précis et nous attendions que la *Critique* reproduise cette réponse...

Nous ne savons pas, ou plutôt nous ne soupçonnons que trop les raisons d'un tel parti pris de la *Critique du Libéralisme*...

Quelques personnes peuvent trouver ces procédés très bien. Pour nous, nous les trouvons détestables. Entièrement dévoués au Pape, à l'Eglise, à la doctrine catholique, nous déclarons du reste bien haut que jamais nous ne lèverons de terre de telles armes pour nous en servir contre qui que ce soit.

Les passages où nous avons placé des points se rapportent à une polémique que la *Croix*, parallèlement à la présente, poursuit avec l'*Univers*. Mais, en ce qui nous concerne, elle reconnaîtra que nous avons cité toute sa réponse. Nous l'avons fait, du reste, avec d'autant moins de difficulté que rien, dans sa « simple note », n'est propre à modifier, au contraire, le sens de nos appréciations premières. Qu'on en juge :

I. — Nous avions écrit qu'à la *Croix*, l'on « avait vu d'assez bon œil les associations cultuelles », et qu'on y « fut désemparé quand vint l'ordre de refuser d'en former ».

La *Croix* ne relève pas la première de ces deux allégations; elle ne nie pas, elle ne peut nier la faveur que le système imaginé par M. Briand (à la suggestion de plusieurs canonistes marrons, dont l'abbé Lemire, alors ami de la *Croix*), avait rencontré auprès d'elle;

elle ne nie pas, elle ne peut nier le zèle qu'un de ses rédacteurs, dont elle s'est gauchement séparée depuis, déployait en faveur des cultuelles, soit au Palais-Bourbon, soit discrètement dans la *Croix* même, soit ouvertement dans le *XXe siècle* de Bruxelles. Même elle les appelle encore « canonico-légales », ce qui est une manière de les défendre après coup contre son propre gré : car, si, au mérite d'être « légales », ces « cultuelles » avaient pu joindre celui d'être « canoniques », elles auraient réuni *omne punctum*, et n'eussent pas été rejetées; mais Pie X contesta précisément qu'elles fussent « canoniques » et qu'elles pussent le devenir.

De là l'Encyclique *Gravissimo officii :* la *Croix*, qui confirme ainsi ce que nous avions dit de son zèle « imprécis », l'appelle l'Encyclique *Vehementer*, ce qui l'a obligé à un *erratum* en son numéro du lendemain; de plus, elle la place au 15 août 1905, ce qui est improbable jusqu'à l'invraisemblance, attendu que le rejet des cultuelles fut nécessairement postérieur à la promulgation de la loi de séparation : or, cette promulgation est du 9 décembre 1905 : les Encycliques *Vehementer Nos* et *Gravissimo officii* sont donc de 1906.

Quoi qu'il en soit, pour montrer qu'elle ne fut pas « désemparée » par la condamnation des cultuelles, la *Croix* allègue, quoi? qu'elle fut « officieusement invitée à y préparer l'opinion »! Eh! mais, ceci contredit-il cela? Les ménagements qu'on prend pour avertir une épouse du décès de son mari diminuent-ils la stupeur qu'elle en éprouve? Tout au contraire, ils la présument. A la *Vérité française*, par contre, où le système des cultuelles avait été envisagé avec une défiance spontanée, fruit direct d'un sens catholique averti, l'on n'avait pas eu besoin de ces « invitations officieuses ». La *Croix* elle-même avoue le désarroi qu'on éprouva autour d'elle, quand elle dit que sa « note de dix lignes produisit un tel émoi » qu'elle « n'en perdra jamais le souvenir » : pourquoi, sinon parce qu'elle avait créé une « atmosphère » de sympathie pour les cultuelles? Et c'est triompher à bon compte que de nous opposer qu'elle ne put être « désemparée » le 15, par un document qu'elle avait fait prévoir le 6 et le 11 : si elle fut « désemparée » le 6, comme elle l'avoue indirectement, ne nous donne-t-elle pas raison, à neuf jours près?

En tout cas, c'est arbitrairement qu'elle nous oppose comme un gage de zèle pontifical telle ou telle « invitation officieuse » à « préparer l'opinion » à un acte du Saint-Siège. C'est un honneur, assurément; mais la modestie chrétienne et la simple claire vue des faits devrait l'induire à y voir moins encore un *honor* qu'un *onus*. Au lieu de s'en parer comme d'un témoignage de son dévouement « au Pape, à l'Eglise, à la doctrine catholique », elle devrait avoir la simplicité de se demander si ce n'est pas faute de mieux et crainte de pis que le Saint-Siège l'honore de missions pareilles : elle devrait surtout y puiser le souci d'une ardeur plus consciente, plus motivée, plus prévenante, en un mot un *obsequium* plus *rationabile*, au service de la pensée pontificale.

II. — Nous avions dit qu'à la *Croix*, l'on « ne savait trop que

penser des innovations théologiques et autres », et qu'on « s'empressa d'oublier le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* presque aussi vite qu'on les eut publiés ». Elle nous oppose qu'elle en publia un « commentaire fait par des théologiens de première marque », qui se prolongea « pendant plusieurs mois » et qui forma « la matière de plusieurs volumes ». Voilà qui confirme nos dires, loin de les infirmer. Le recours à ces théologiens du dehors ne révèle-t-il pas combien à la *Croix* même, on était peu au fait des erreurs modernistes, combien, par suite, on était exposé à en subir la contagion éventuelle? Mais une fois expédiée l'abondante et excellente paraphrase fournie par ces théologiens de... renfort, oncques la *Croix* ne se sert des documents pontificaux pour s'attaquer aux modernistes.

III. — Ici, la *Croix* déclare « on ne peut plus odieuse » notre « accusation de trafic commercial » au sujet du decret *Quam singulari*. Nous avions parlé de « vente fructueuse » et non de trafic commercial ». Mais est-ce notre faute si cette préoccupation apparaît à tous les coins de ce vaste *emporium* qu'on appelle la *Maison de la Bonne Presse?* Même dans le paragraphe où la *Croix* réplique à notre troisième grief, elle ne peut se tenir de nous apprendre qu'elle a fondé une revue, l'*Eucharistie*, dont c'est « l'objectif principal actuel » de « répondre au désir eucharistique du Saint-Père »; et, quelques lignes plus haut, elle expliquait déjà que les articles de ses théologiens sur le modernisme avaient été « partiellement édités par leurs auteurs »; et encore elle les désignait comme des « théologiens de première marque », alors qu'il eût suffi de montrer en eux des théologiens de marque, les mots « première marque » devant être laissés au commerce des liqueurs.

En tout cas, que prouve, à l'encontre de notre grief sur ce point, le nombre de « réclamations de mécontents » que la *Croix* a conservées dans ses « dossiers »? Que prouve sa récente excursion à Hayanges, pour y « décrire » un édifiant spectacle de communions d'enfants? Nous ne l'accusons pas de combattre le décret *Quam singulari :* nous soutenons que, si la *Croix* eût eu à la fois la conscience et le souci de son rôle de journal appelé à former l'opinion catholique, elle eût assez pénétré la pensée de Pie X pour créer, en faveur de l'application intégrale du décret *Quam singulari*, un mouvement qui eût triomphé de toutes les objections contraires, dont quelques-unes avaient leur racine, soit dans le gallicanisme, soit dans le jansénisme, soit dans une religiosité superficielle.

Reste ce parallèle : « Toutes les années, avant le temps pascal, nous rappelons le devoir des pasteurs de faire faire la première Communion aux tout petits. La *Critique* en fait-elle seulement autant? » Non certes, et nous nous garderions d'en faire, non pas davantage, mais même « seulement autant ». D'une part, en effet, nous n'avons pas « la plénitude du sacerdoce », qui seule nous permettrait de rappeler « le devoir des pasteurs » sans usurpation; d'autre part, nous tenons pour souverainement puérile la vanité

qui pousse la *Croix* à énumérer ses tours de force apostoliques, et à dire au voisin : « faites-en autant ». Nous lui parlons d'action doctrinale et militante; elle nous répond par des statistiques de bonnes œuvres : n'est-ce pas se complaire dans le coq-à-l'âne?

Ce rapetissement des questions lui est tellement naturel que, dans le même numéro où elle publiait la « simple note » que nous discutons, elle insérait, dans sa rubrique : *Gazette*, la pauvreté que voici :

UNE VIE BIEN REMPLIE

Au mois de février dernier, Mme F. L., ouvrière chapelelière chez MM. Delaunay et Par'ant, à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), a reçu, ainsi que cinq au'res de ses camarades, la médaille du Commerce et de l'Industrie.

Il y a eu trente ans au mois de janvier qu'elle est entrée dans cet établissement. En calculant qu'elle a fait en moyenne 70 grosses par jour, dans une semaine 420 grosses, dans 52 semaines 21.840 grosses ou 10.850 perles de chapelet par jour, dans une semaine 71.100 perles, dans 52 semaines 3.697.200 perles, ou bien en ore 61.620 chapelets par an et dans trente ans 1.848.600 chapelets prêts à livrer au commerce.

Sauriez-vous seulement en dire chacun autant qu'elle en fit!

Nous le demandons aux âmes simplement croyantes, n'est-ce pas rabaisser la dévotion vénérable qu'est le Rosaire, que d'en parler sur ce ton? Et ne retrouvons-nous pas dans cette définition imprévue d'une « vie bien remplie », la même manie de supputer les mérites « à la grosse », pour finir par ce défi trivial : « faites-en autant »?

IV. — Nous avions dit que « l'Encyclique sur le *Sillon* » avait été « peu prévue » à la *Croix*, qu'on la soutint avec « mollesse », qu'on en goûta « peu les conclusions justement sévères ». Que nous oppose la *Croix*? que, « peu auparavant », elle avait « publié une série d'articles ». Fort bien! mais ce qu'elle ne dit pas, c'est que cette « série d'articles » ne fut entreprise, elle aussi, que sur « invitation officieuse », et donc qu'elle ne fut pas spontanée, en d'autres termes que, « peu auparavant », elle ne soupçonnait pas d'elle-même le danger du *Sillon*. Elle le soupçonnait si peu qu'elle avait longtemps fait confiance à Marc Sangnier, ne lui préférant que M. Piou dans la distribution de ses faveurs. Elle le soupçonnait si peu que l'auteur de la « série d'articles », dut, pour sa documentation, recourir aux ouvrages de notre directeur, M. l'abbé Emmanuel Barbier, ce dont du reste il refusa obstinément de convenir : ce trait de mauvaise foi n'a d'ailleurs pas porté bonheur à ce rédacteur prêtre, puisqu'aux dernières nouvelles il est apostat. Quant au sillonnisme, s'il a été verbalement proscrit des colonnes de la *Croix*, combien souvent l'on retrouve son influence, plus ou moins diluée, dans les propos, par exemple, de M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui est bien, n'est-il pas vrai? un délégué officiel de la *Maison de la Bonne Presse*, c'est-à-dire de la *Croix!*

V. — La réponse de la *Croix* à notre cinquième grief, relatif aux lettres du cardinal Merry del Val sur les questions sociales,

est d'une rare audace. La *Croix* soutient que, non seulement elle est en règle vis-à-vis de ces documents, mais encore que c'est sur ses « sommations » que la *Critique du Libéralisme* a inséré le « texte authentique intégral » du Rapport de M. Louis Durand au Congrès de Sarlat. « Rétablissons l'histoire », comme dit la *Croix*, et l'on verra ce que vaut cette « agression », comme elle dit encore.

La lettre du cardinal Merry del Val qui exprimait le désir du Pape que ce Rapport fût largement divulgué, est du 29 juillet 1912. Dès que la *Revue catholique des Institutions et du Droit* l'eût publié, la *Critique du Libéralisme* le reproduisit, dans sa livraison du 15 septembre. Le 1er octobre suivant, elle exprima sa surprise du silence gardé sur ce grave document par plusieurs publications catholiques, dont la *Croix*. La *Croix* s'excusa en alléguant la longueur du document, et en ajoutant qu'elle avait donné un article à sa louange et qu'une de ses publications annexes, les *Questions actuelles*, allait en faire un tirage spécial. La *Critique* répondit que c'était refuser au Rapport Louis Durand la diffusion large souhaitée par Pie X, attendu qu'il n'y a pas un lecteur de la *Croix* sur cent, peut-être pas un sur cinq cents, qui lise les *Questions actuelles*, tandis que la *Croix*, lue partout, et qui sait trouver de la place pour tant de choses d'importance très secondaire, aurait pu, presqu'à elle seule, assurer cette diffusion. Apparemment irritée de cette observation, la *Croix* fit valoir que le Rapport Louis Durand avait, depuis sa publication dans la *Revue des Institutions et du Droit*, subi une modification importante, et que cette *Revue* en avait prévenu ses lecteurs : « Ceux de la *Critique du Libéralisme*, ajoutait-elle, auront-ils le même avantage? » Or, la *Critique* était d'autant moins disposée à taire cette modification, que, loin d'atténuer la portée du Rapport Louis Durand, elle aboutit à en renforcer les précisions sur la question du « juste salaire »; aussi, loin de tergiverser, la *Critique* s'empressa, dès que l'incidence de sa périodicité le lui permit, c'est-à-dire en sa livraison du 15 octobre, de publier le nouveau texte juxtaposé à l'ancien, des paragraphes du Rapport Louis Durand relatifs au « juste salaire ».

On voit maintenant quelle bonne grâce a la *Croix* de parler de « ses sommations », et quelle grossière équivoque elle crée en disant que la publication du texte authentique intégral par la *Critique* leur est due; on voit comment elle s'efforce de « faire connaître les précisions doctrinales » des « documents sociaux »; si elle trouve « ces procédés très bien », comme elle dit avec tant de saveur, c'est son affaire : pour nous, nous y retrouvons l' « âme fuyante » dont Pie X se plaignait dans sa lettre sur le *Sillon*.

VI. — Sur les « complaisances jadis témoignées » par elle « au pauvre abbé Lemire », que nous répond la *Croix*? qu'elle ne connaît « rien de plus touchant » que les articles où « Cyr » (dans la *Croix du Nord*) a dit à M. Lemire « dans quel sentiment il lui avait donné confiance autrefois, et de quelle réprobation il entoure sa conduite ». Rien de plus touchant, c'est possible; rien de plus accusateur,

ce n'est pas douteux: qui ne voit, en effet, que le mal consommé par l'abbé Lemire eût été moins étendu et moins durable s'il n'avait pu se prévaloir de la « confiance » de « Cyr », de la *Croix* et de tant d'autres? Et l'aveu de cette « confiance », en même temps qu'il confirme notre sixième grief, ne révèle-t-il pas la légèreté tout ensemble et l'aveuglement des rédacteurs de la *Croix*, à qui il a fallu la révolte avérée de l'abbé Lemire pour leur prouver l'orgueilleuse aberration de ce démagogue niais.

***

Des appréciations complémentaires que « Franc » a jointes à sa « simple note », nous dirons peu de chose. Nous laissons aux lecteurs le soin de juger si nos « attaques » étaient « absolument contraires à la vérité », et de décider qui mérite « un haussement d'épaules » et qui a droit à la « pitié ». Nous n'éprouvons, quant à nous, aucun « mouvement » d' « irritation », naturelle ou autre. Seulement, il y a dans l'avant-dernière phrase de « Franc », une insinuation que son pseudonyme contredit trop effrontément. « Nous ne savons pas, dit-il, ou plutôt nous ne soupçonnons que trop les raisons d'un tel parti pris »... Halte-là! Si vous ne savez pas, nous ne savons pas davantage, car notre « parti pris » est nul en tout ceci. Mais si vous « soupçonnez », précisez, nous vous en prions, vos soupçons.

Jusque-là, nos lecteurs nous rendront ce témoignage que, depuis cinq ans que cette revue existe, elle n'a jamais parlé de la *Croix* qu'en rendant justice à ses intentions, à l'efficacité de sa propagande religieuse, à l'influence précieuse qu'elle pourrait exercer au profit de la cause catholique. Que si nous avons déploré, à maintes reprises, des faiblesses, des lacunes, des insuffisances, des méprises, des contradictions, des incohérences, des fautes de tactique politique, des complaisances même obstinées pour des témérités sociales, toujours nous avons précisé, motivé, justifié nos accusations. Et toujours nous nous sommes proposé, en les rendant publiques, de montrer combien un instrument de propagande matériellement puissant, aboutissait à fausser dans l'âme du public catholique le sens des vérités nécessaires, à semer des illusions sur de faux « sauveurs », à retarder l'union militante pour la défense religieuse, à paralyser enfin les énergies disponibles pour le salut du pays et le triomphe de l'Eglise.

Paul TAILLIEZ.

« L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE » DE FUNK

L'excellent directeur de la *Vigie*, M. H. Merlier, ayant critiqué le *Manuel d'Histoire ecclésiastique* du Dr Funk et son usage dans les séminaires, un incident fut soulevé à ce propos dans le récent congrès de l'Alliance des Grands-Séminaires, et la *Vigie* y fut quelque

peu malmenée, aux applaudissements d'une partie de l'assemblée, tandis que l'autre manifestait sa réprobation.

Le vaillant journal a reçu depuis lors une communication très autorisée qui lui donne pleinement raison.

Un professeur d'histoire ecclésiastique, dans un Grand-Séminaire italien, en accédant à sa chaire, avait trouvé Funk aux mains de ses élèves. Ce livre « de texte » lui déplaisait; il en découvrit plus clairement encore, à l'usage, les inconvénients. Et, sur ces entrefaites, la Sacrée Congrégation Consistoriale, mise au courant, daigna donner une réponse formelle aux doutes exprimés par des éducateurs plus vigilants que la vingtaine d'ecclésiastiques qui voulurent bien applaudir, le 22 juillet dernier, aux paroles prononcées contre M. Merlier et son journal.

Cette pièce, en date du 7 janvier 1913, porte le numéro 54/13 de la Congrégation.

Après avoir déclaré qu'elle ne pouvait approuver l'usage, comme manuel classique, de l'ouvrage de Funk, la Consistoriale s'exprime sur son compte en ces termes explicites, dont la sévérité n'a certes pas été dépassée par la *Vigie*.

« Par son esprit de naturalisme, il (Funk) dénature l'histoire de l'Eglise, qui semble presque le déroulement de faits humains sans aucun recours à l'intervention divine; et c'est pourquoi il a été déjà exclu de nombre de séminaires, qui l'avaient d'abord adopté. »

Mais ce n'est pas tout, et l'acte conclut par cet ordre formel :

« Le plus tôt possible, qu'on veille à éliminer cet ouvrage et à le remplacer par un autre traité plus conforme à l'esprit avec lequel l'on doit aborder l'Histoire de l'Eglise. »

PETITS MOYENS

C'est le titre d'un excellent article de M. J. Rocafort dans l'*Univers* du 13 septembre. On y voit, à propos de la circulaire Barthou sur la question des livres scolaires, ce qu'est et ce que devrait être la résistance des catholiques à l'école sans Dieu. Cet exemple particulier peint toute une situation. C'est ce qui nous fait reproduire cet article malgré sa date presque ancienne. Il fut publié à l'heure où notre précédent numéro allait paraître.

Ce nous est une occasion de féliciter l'*Univers* et de nous réjouir avec lui des nombreuses et chaudes approbations épiscopales qu'il a reçues dans ces dernières semaines.

Je dirai toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose. Voilà le *Bulletin* de l'Action Libérale et la *Croix* qui se hâtent de publier conjointement, et avec intention, une prétendue mise au point de la question soulevée par la circulaire Barthou; elle est signée de l'un des leurs, de M. Jean Guiraud, qui est aussi, comme on sait, un de mes collègues de l'Université. Tout ce monde-là fait preuve, en l'espèce, d'une inconscience rare, ou d'une non moins rare aptitude pour prendre la tangente à la difficulté. Je parle, bien entendu, dans l'hypothèse de bons catholiques qu'ils sont, don-

nant des consultations confessionnelles à des coreligionnaires qui les écoutent. Si pour l'Action Libérale il y aurait trop souvent lieu d'en douter, pour la *Croix* cela ne fait pas question, et quant à M. Jean Guiraud, ce n'est pas en tant qu'universitaire qu'il a rédigé cette note, ni même en tant que président de l'Action Libérale du Doubs, c'est comme président de l'Association des pères de famille, laquelle est une association confessionnelle. Du point de vue progressiste ou libéral, il est évident que je n'aurais pas à formuler les mêmes critiques.

Voici donc, textuellement, les desiderata exprimés par l'Association des pères de famille, l'Action Libérale et la *Croix*, au sujet de la circulaire :

« Les garanties qui nous sont offertes sont insuffisantes et nous ne nous en contenterons pas : avec M. Marin, député de Nancy, auteur d'un amendement sur ce sujet, nous réclamerons :

» *a*) La présence des représentants de famille dans les comités qui arrêtent le choix des livres.

» *b*) L'affichage à la porte de chaque école du département, un mois avant la rentrée des classes, de la liste des livres adoptés, pour que toutes les familles puissent les connaître.

» *c*) L'obligation pour le ministre, non seulement de demander l'avis du Conseil supérieur sur toute protestation émise contre le choix d'un manuel, mais encore l'obligation pour lui d'en tenir compte ».

Moi, je veux bien. On peut compter sur l'*Univers* pour appuyer ces trois réclamations, comme aussi, probablement, sur l'*Echo de Paris* et la *République française*. Mais voilà justement ce qui est singulier, c'est que le supplément de garanties capable de satisfaire ces deux feuilles libérales se trouve suffire à des catholiques proprement dits.

La note de M. Guiraud implique l'acceptation du principe de la circulaire, elle se contente de réclamer des améliorations dans la manière de l'appliquer.

A condition que l'Etat admette des pères de famille à juger des livres, qu'on puisse lire la liste de ces livres à la porte de chaque école, et que le ministre, en cas de recours, soit lié par l'avis du Conseil supérieur, voilà ces braves gens « contentés », la circulaire semble ne plus soulever aucune objection pour eux, et c'est à la propagation de cet état d'esprit que s'attellent sans sourciller l'Association des pères de famille, et l'Action Libérale, et les *Croix*, mère et filles. C'est tout simplement renversant.

Il me serait facile de montrer qu'aucune des garanties supplémentaires énumérées par M. Guiraud n'a prise en elle-même, l'importance qu'il a l'air de lui attribuer. Même la troisième, qui a pour but de rendre la décision ministérielle indépendante de la pression parlementaire, sera le plus souvent un trompe-l'œil, attendu que le Conseil supérieur n'est pas insensible non plus au temps qu'il fait au Palais-Bourbon. Mais laissons cela de côté, l'important le voici : Comment des catholiques de profession, des associations et des journaux qui se donnent pour confessionnels et qui sont des centres de direction catholique, peuvent-ils bien ne pas trouver autre chose à redire à la fameuse circulaire? Comment peuvent-ils en conscience suggérer aux milliers de coreligionnaires qui les suivent que, ces trois desiderata de forme une fois réalisés, il ne restera plus guère qu'à l'observer en paix et à la laisser s'introduire dans les mœurs? Une circulaire qui régularise l'expulsion de Dieu de l'école publique! qui biffe du nombre des plaintes, désormais recevables, celles qui auraient rapport à cette suppression de Dieu et des devoirs envers Dieu!

Avec M. Clémenceau, nous détestons chacun les idées l'un de l'autre, mais au moins nous nous comprenons. Quand il ne veut plus de Dieu à l'école, j'entends que c'est à la conception catholique au fond qu'il en a, et quand

je réclame Dieu, M. Clémenceau a raison d'écrire que je réclame « le fondement d'une théologie ». Le *Radicat*, de même, voit juste, à sa façon, quand il dit que l'école neutre, telle que je l'entends, « c'est l'école *avec Dieu*, avec le bon Dieu des catholiques... » Ma stupéfaction est de ne pas trouver, en cette affaire, tous mes coreligionnaires sans exception à mes côtés.

C'est très joli de dire aux parents catholiques : Allez, et servez-vous du droit de contrôler qu'on vous donne; très joli de dire aussi aux curés : Il vous appartient d'éclairer et de guider les parents dans l'exercice de leur droit. Mais de contrôler quoi? Dès lors qu'on a accepté le principe de la circulaire, ce droit ne va pas plus loin, en matière religieuse, que de contrôler le tact et la tolérance du manuel; quant au fond, l'auteur n'est plus comptable que du dogme patriotique. Et c'est en vue seulement de cette misérable tolérance, d'un silence dédaigneux ou d'un coup de chapeau indifférent, en vue de ces différentes manières de nier Dieu, que consentent à se mobiliser des « Semaines religieuses », des associations catholiques et des journaux confessionnels!

Je ne dédaigne rien de tout ce qu'apprécie trop le parlementarisme légalitaire de nos libéraux, mais que c'est mesquin et chétif au regard de ce que nous aurions à faire! La République française est le seul gouvernement au monde qui tente d'éliminer complètement l'idée de Dieu de la nation, de la vie publique et sociale, et même de la mentalité des particuliers. Ce programme, qui donne le vertige de l'ivresse et du péril à des hommes comme M. Clémenceau et M. Buisson, qui donc le prendra corps à corps, si ce n'est pas l'Eglise de France? Elle ne connaît, dites-vous, d'autre Dieu que Jésus-Christ. Il fallait y songer davantage en 1882. Reprenons les choses au point où elles étaient alors, moi je veux bien. Mais au pis-aller, tenons-nous à Dieu. Il s'agit bien d'une affiche de plus sur une porte d'école, c'est une croisade, une grande croisade qui s'impose, à côté de laquelle les Lettres de l'Episcopat de 1908 et de 1909 n'auront été qu'une simple manifestation. Quel honneur et quelle force pour l'Eglise de France, si elle relevait le gant de l'impiété officielle, si elle ripostait aux déclarations historiques de M. Barthou (déjà vieilles de trois mois) par un acte public et retentissant, suivi d'une campagne unanime de tous ses évêques, de tous ses prêtres, de toute son élite de la parole et de la plume, si elle se faisait avec décision à la face du pays et du monde le champion suprême de cet absolu divin qu'on veut extirper de l'intelligence française et sans lequel il n'y a ni patrie, ni liberté, ni droit, ni famille, ni rien! En dehors des catholiques, en dehors même des autres chrétiens, que de concitoyens qui croient encore en un Dieu! A défaut de leur collaboration on aurait leurs sympathies, et nous retrouverions, même chez nos ennemis, quelque chose de ce prestige et de cette considération qu'ils ont bien été obligés de subir chaque fois que l'Eglise a pris en mains quelqu'une des grandes causes fondamentales à l'humanité, l'antiesclavagisme par exemple. Et un beau jour notre effort s'inscrirait de lui-même au compte de l'enseignement national.

Au lieu de cela, nous entrons de nous-mêmes dans le plan athée de l'adversaire et nous parlons procédure...

Jacques ROCAFORT.

M. P. BUREAU ET LE « BULLETIN DE LA SEMAINE »

De la *Vigie*, 11 septembre :

M. Paul Bureau s'est laissé — ou s'est fait — interviewer par le

Bulletin de la Semaine à propos de sa campagne de conférences contre le néo-malthusianisme.

Du récit de l'interviewé, nous ne retiendrons que la conclusion :

Mon rêve, dit M. Bureau, serait de fonder un petit bulletin périodique : il faut combattre la propagande des trois journaux néo-malthusiens, *Le Malthusien*, *Génération consciente*, *Rénovation*, qui se fait tout entière dans les milieux ouvriers. Mais cela coûte, cela coûte du dévouement, du temps, de l'argent aussi. Je suis sûr que vos lecteurs peuvent, doivent s'y intéresser; qu'il nous écrivent par l'intermédiaire du *Bulletin*, nous disent ce qu'ils pensent de ce que nous avons déjà fait, de nos projets, des formes à donner à notre propagande... » (*Bulletin de la Semaine* du 3 septembre 1913, p. 422, col. 3).

Et M. Maurice Ernst, l'interviewer, d'appuyer :

« J'ai promis à notre éminent ami de transmettre ce projet à nos lecteurs du *Bulletin*, et je l'ai quitté, pris, moi aussi, par cette obsession dont il me parlait ».

Que vous en semble? N'est-ce pas énorme?

Voici un journal que quatre cardinaux et cinquante-trois archevêques et évêques français ont publiquement censuré, que le Cardinal Secrétaire d'Etat, parlant au nom du Saint-Père, a hautement condamné, que la Sacrée Congrégation Consistoriale, dont le Pape lui-même est le préfet, a officiellement réprouvé. Et c'est à ce journal que M. Bureau demande de l'aider! C'est par l'intermédiaire de ce journal qu'en bonne conscience ils n'ont même pas le droit de dire que M. Bureau leur demande de lui écrire!

Et M. Paul Bureau est professeur à l'Institut catholique de Paris!

Sa situation même ne devrait-elle pas lui interdire ces complaisances qui — appelons les choses par leur nom — constituent de véritables trahisons?

Ah! qu'il a raison le Saint-Père, quand il se plaint de n'être ni assez entendu, ni assez obéi!

M. L'ABBÉ LEMIRE FRANCHIRA-T-IL LE PAS?

En mentionnant, il y a trois mois, le décret de la S. Congrégation Consistoriale relatif aux prêtres candidats dans les élections, nous disions que les circonstances devenaient graves pour M. Lemire et pourraient bien marquer pour lui un pas décisif (1er juillet, p. 460).

Certaines déclarations qu'on lui attribuait le faisaient craindre. Le *Temps* rapportait de lui celle-ci, que l'auteur ratifia : « Cela (cette mesure) me paraît tellement contraire aux règles de la justice que je n'y puis croire », et à un rédacteur de *Paris-Midi* : « Je n'admets pas qu'une autorité se manifeste par de pareils caprices ».

Cependant nous exprimions l'espoir que la réflexion et la prière arrêteraient M. Lemire sur cette pente dangereuse. On sait que son archevêque lui avait interdit toute candidature nouvelle. Néanmoins

des bruits inquiétants s'étaient déjà répandus. M. Lemire avait affirmé à ses partisans, il y a quelques semaines, qu'il resterait candidat. Et voici que les journaux viennent de publier la dépêche suivante, demeurée sans démenti :

Hazebrouck, 15 septembre. — Ce soir a eu lieu, à Hazebrouck, sous la présidence de l'abbé Lemire, une réunion extraordinaire des membres de l'Union républicaine.

Au cours de cette réunion, l'abbé Lemire a déclaré aux assistants qu'ils devaient rester convaincus qu'il était toujours leur candidat et qu'ils ne devaient pas laisser s'accréditer dans le pays le bruit qu'il ne serait plus à leur service.

Le prêtre-député a dit « qu'il ne pouvait avoir de plus belle paroisse que la Chambre et qu'il voulait être fidèle aux 600 paroissiens du Palais-Bourbon ». *Il a vivement insisté pour que ses amis répètent qu'il continue à porter le drapeau républicain en Flandre, malgré tous les bruits qui sont colportés.*

Ce serait la révolte ouverte et... cynique. Que Dieu préserve M. Lemire de ce malheur et les catholiques de ce scandale !

LE DISCOURS DE TOULOUSE

Le discours politique prononcé par M. R. Poincaré, Président de la République, dans une grande assemblée radicale de Toulouse, apporte aux grands espoirs de nos catholiques libéraux constitutionnels avant tout ou malgré tout, aux pronostics radieux de la *Croix* qui saluait son élection comme le gage « de l'ordre, de la paix et de la liberté assurés pour sept ans », le genre de confirmation qu'on pouvait prévoir (1).

Le *Nouvelliste de Lyon* lui consacre un excellent article (20 septembre) où il relève en passant, comme un incident significatif, l'affront fait au chef de l'Etat par les maires de Limoges et de Toulouse qui, non seulement ont refusé de le recevoir, mais lui ont fermé les portes des mairies. Les déclarations du Président devraient les lui faire rouvrir.

Le discours que le président de la République a prononcé à Toulouse au banquet que lui offrait le Conseil général, à défaut de celui que la municipalité socialiste lui a refusé, est accueilli par les applaudissements et les félicitations des radicaux.

. . . . . .

Son discours a été, à ce point de vue, moins d'un président de Répu-

1. Voici le passage visé :

« Vos populations qui, dès la première heure, se sont données de toute leur âme à la République, veulent qu'à l'abri des institutions parlementaires la démocratie poursuive sans relâche la réalisation des progrès sociaux. *Elles voient dans la laïcité de l'Etat le corollaire de la souveraineté populaire et dans la neutralité de l'école publique la garantie de la liberté de conscience* ».

blique que d'un ministre du gouvernement radical. M. Poincaré est trop intelligent pour ne point connaître la portée qu'on attache au mot « laïcité » qui constitue une doctrine de négation et d'hostilité quand il s'agit de l'école et encore plus quand on l'applique à une théorie d'Etat.

En affirmant ce principe qui s'est concrété jusqu'à présent dans une série de lois de persécution à l'égard des catholiques et des croyants, M. Poincaré a voulu répondre à ceux qui lui reprochaient, bien à tort, de vouloir instituer la paix religieuse et mettre un terme aux vexations auxquelles continuent à être en butte une partie des Français.

Cette affirmation, il a tenu à la faire dans un milieu radical par excellence et il l'a appuyée en rappelant qu'il avait été le collaborateur d'un organe qui sert de tribune aux chefs du radicalisme et de l'anticléricalisme, comme les Jaurès et les Pelletan.

« Parlez, lui disait hier, à lui et à son entourage, M. Clémenceau, dans l'*Homme Libre*. Parlez, généraux de café-concert, homme d'Etat amis de tout le monde, bohèmes de la politique en proie à des rêves de grandeurs, arrivistes de tout passé et de toute taille, venez, l'Eglise est prête pour la violence de « salut » qui doit lui rendre sa puissance. Et ce n'est pas les maîtres du jour qui vous barreront le chemin. *La parade leur suffit* ».

Venant de l'homme qui créa Boulanger, le rapprochement était grotesque et l'accusation ridicule. Tout autre eût passé outre en haussant les épaules. M. Poincaré n'a pas eu cette indépendance de caractère et il a tenu à se dégager de ces soupçons en affirmant la doctrine radicale qu'on lui reprochait d'oublier en faveur de « rêves de grandeurs » et de manifestations « de parade ».

Son discours a d'ailleurs trouvé aussitôt un écho bienveillant dans les journaux qui le boudaient la veille et les loges réunies en Convent à la rue Cadet ne manqueront pas avant de se séparer, de lui voter des félicitations.

« Rarement, dit la *Petite République*, on entendit venir de l'Elysée des déclarations plus nettes » et le *Radical*, organe du parti qui a pour chef M. Combes, ne cache pas sa joie : « Cette affirmation solennelle, écrit-il, de notre doctrine laïque, en présence des prétentions de l'Eglise romaine marque l'orientation décisive de la République ».

On pourrait répéter à ce propos, le mot de Berryer flétrissant à la tribune les paroles que venait de prononcer un précédent orateur applaudi par les radicaux d'alors : « Ce discours vient de recevoir le châtiment qu'il mérite ».

Pour juger celui de Toulouse il n'y a, en effet, qu'à voir d'où partent les félicitations et les éloges, et M. Clemenceau sera fort en peine, s'il est sincère, de maintenir demain les reproches qu'il faisait hier à M. Poincaré de trahir l'œuvre du radicalisme et de la libre-pensée.

Oui, mais honnis soient les catholiques intégraux qui se font ainsi un jeu d'exciter la discorde en soulignant avec malignité ce qui sépare et divise, au lieu de chercher ce qui rapproche et unit. Si le fossé reste toujours aussi profond, ce doit être leur faute. Ah ! s'ils avaient suivi les principes qui dirigèrent l'action politique du cardinal Lavigerie !

Voulez-vous une note plus apaisante? Ecoutez la *Croix de la Corrèze* dans un éditorial intitulé : « Il y a quelque chose de changé » :

Lorsque ces lignes paraîtront, le Président de la République aura parcouru le Limousin et traversera le Quercy, reçu, fêté, acclamé par les populations des villes et des campagnes, avec un *enthousiasme inouï* (!!!).

Notez, je vous prie, que cet accueil est tout à fait spontané et, chose plus extraordinaire encore, *unanime*.

Plus de blocards, de *réactionnaires*, de *cléricaux*, de libres-penseurs, de socialistes : rien que des Français qui courent au-devant du Chef de l'Etat pour le voir, le saluer au passage et affirmer ainsi leur « loyalisme », comme disent les Anglais, en un mot particulièrement expressif et qui s'applique très bien chez nous dans les circonstances actuelles.

Toutes les querelles politiques, toutes les *divisions anciennes* sont oubliées, au moins pour un jour. M. Poincaré a fait autour de lui *l'union des esprits et des cœurs*.

Et dans un autre article :

Le voyage touristique du président de la République en Limousin a pris les proportions d'une immense manifestation populaire. La nouveauté du fait, le prestige personnel de M. Poincaré qui a su « *s'élever au dessus des partis* » la nombreuse suite qui l'accompagne, l'originalité du cortège, même la clémence du temps, tout a contribué à soulever les foules...

Dès que la voiture présidentielle approche, le maire s'avance, visiblement ému; les conseillers, n'ayant rien à dire, sont plus rassurés et très importants; l'instituteur, le garde-champêtre, le facteur sont là. Jeunes et vieux ont déserté les champs ou la maison pour venir sur le passage. Tout le monde est endimanché. Des fillettes, en blanc, offrent des fleurs. Les gamins pour mieux voir ont grimpé sur les arbres. On crie, *je ne sais trop quoi* (?) mais la joie, l'émotion même, se lisent sur tous les visages... Le président est passé, on admire sa suite, on continue de saluer et d'acclamer...

Ce spectacle se renouvelle vingt, cinquante fois dans la journée, toujours le même, mais toujours pittoresque, voire émouvant, tant ce peuple paraît heureux.

D'après le « *Petit Démocrate* » de Limoges, celui que la population limousine a acclamé, « c'est le vainqueur du combisme à Versailles, celui qui a esquissé une politique nationale et patriotique ». Mais le *Petit Démocrate* compte bien, comme ses pareils y ont toujours compté depuis vingt ans, qu'on tiendra compte de leur abnégation à des catholiques si parfaitement constitutionnels; et il ajoute ces lignes qui devaient avoir leur réponse dans le discours de Toulouse :

M. Poincaré devra se souvenir du bel exemple de loyalisme qu'ont donné, avec toute la population, les catholiques de Limoges. Nos amis, oubliant les persécutions dont ils sont victimes depuis si longtemps, devant le caractère des fêtes en l'honneur du président de la République, y ont pris part très franchement. Et ce n'est pas en vain qu'on a fait appel au concours de nos gymnastes catholiques, dont la belle allure et la bonne tenue ont été soulignées par les applaudissements du Président lui-même.

Ce n'est, paraît-il, que trop vrai, encore que nombre de jeunes catholiques des patronages, il faut le dire à leur louange, aient refusé de marcher.

Comment, — s'écrie un journaliste de la région — comment! alors que la persécution contre les catholiques bat encore son plein; que la chasse aux religieux et religieuses n'est pas encore close, grâce à nos gouvernants, il se trouve des directeurs de patronages, qui, gaiement, acceptent de conduire et de faire défiler les jeunes gens dont ils ont charge d'âmes — devant le représentant officiel du gouvernement, oppresseur de l'Eglise catholique, allons donc!

Les expulsions, les crochetages de couvents, les spoliations d'hier et celles d'aujourd'hui, dont souffrent les catholiques, ne semblent guère les émouvoir...

Si Baudin a montré au peuple de Paris comment un député savait mourir sur la barricade pour 25 francs, messieurs les directeurs de patronages auraient pu ne pas démontrer au public, comment, pour la même somme, ils savaient faire « marcher » les jeunes catholiques devant un Chef d'Etat qui n'est séparé d'eux que « *par toute la question religieuse!* »

Il paraît, en effet, que chaque patronage a gagné 25 francs à défiler devant le Président de la République maçonnique. C'est peu en raison de l'oubli qui leur était demandé.

UN CHEF-D'ŒUVRE DE RESTRICTION MENTALE

Sous ce titre, on lit dans l'*Univers* du 21 septembre :

Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite du refus de M. Henri Bazire d'insérer loyalement dans la *Libre Parole* ma réponse aux attaques personnelles qu'il y avait publiées contre moi, je l'ai assigné pour ce refus devant la 9e Chambre et qu'il a été condamné; l'*Univers* a reproduit tout au long la sentence et les considérants. On se rappelle également que M. Henri Bazire ayant fait appel, la Cour a rejeté l'appel et maintenu la condamnation; l'*Univers* l'a annoncé au moment même, il y a à peine deux mois.

Il faut croire que cette condamnation, confirmée en appel, ne fait pas les affaires de M. Henri Bazire dans la circonscription de la Vendée où il prépare sa candidature législative pour l'an prochain. Un journal, la *Vendée catholique*, en ayant parlé, voici, en effet, l'invraisemblable billet, invraisemblable d'aplomb, que M. Bazire lui a adressé pour être inséré, et que ce journal a publié à la date du 24 août :

« Nous recevons la carte recommandée suivante :

HENRI BAZIRE
Avocat à la Cour d'Appel,
Docteur en Droit

auquel on envoie une découpure du journal la *Vendée catholique* de Cholet, du 10 août 1913, prévient, A TOUTES FINS, le gérant de ce journal, *que, non seulement il n'a jamais été condamné par la Neuvième Chambre et la Cour de Paris, mais qu'il n'a même jamais été assigné par M. Rocafort.* »

Maître Bazire, qui connaît son métier, joue misérablement sur les

mots. Quand on réclame d'un journal l'insertion d'une réponse, c'est, légalement, le gérant qu'on assigne par son nom, mais le gérant est un homme de paille, et personne n'ignore que le directeur du journal et l'auteur de l'article visé sont les seuls réellement en question; le gérant tient simplement leur place, et s'il y a condamnation, elle est pour le directeur et pour l'auteur susdits. Or, en l'espèce, le directeur de la *Libre Parole* et l'auteur de l'article auquel j'ai répondu sont une seule et même personne, M. Henri Bazire. Je me demande quelle opinion il se fait des électeurs vendéens pour les avoir cru capables d'avaler une pareille bourde, et comment il a pu se flatter que je n'en saurais rien.

Saluons ce chef-d'œuvre de restriction mentale. Il ouvre, après tant d'autres procédés du même genre, un singulier jour sur le caractère de l'homme, du journaliste et du candidat. Et celui qui s'en montre capable est un ancien président de la Jeunesse catholique, orateur attitré des Congrès diocésains à Paris et en province, un « surnaturel » de choix, couvé depuis longtemps par toutes les coteries libérales, ecclésiastiques et laïques pour succéder, dans la direction des catholiques français, à M. Piou et à M. de Mun!

Jacques ROCAFORT.

SUPPLÉMENT SUR LA « CIVILTA » ET LA PAIX DE METZ

Quelques détails complémentaires ne seront ni sans intérêt ni sans saveur.

L'article malencontreux de la *Correspondance de Cologne* avait été désavoué par celle-ci le 21 août. Le directeur de cette feuille déclara, à cette date, que cet article avait passé sans être revu par lui et en exprima noblement le regret.

C'était donner une preuve sensible du désir de ne pas troubler la paix. La *Correspondance de Cologne* est, d'ailleurs, au point de vue de l'importance, une des plus modestes des publications catholiques intégrales de l'Allemagne. Ce désaveu avait déjà paru dans une dizaine de journaux allemands avant que la *Civiltà* ou son correspondant, par amour de la paix qu'ils prêchent, s'emparassent (article du 6 septembre) de cet incident sans portée réelle.

On a vu plus haut que la *Civiltà* avait réjoui la *Libre Parole*. Son succès n'a pas été moindre auprès des journaux modernistes d'Italie et d'Allemagne.

Le *Corriere della Sierra* disait le 10 septembre :

> Le plus intéressant est que la *Civiltà*, organe des jésuites, et qui, sous beaucoup de rapports, passait jusqu'ici pour être l'organe du Vatican, part contre les intransigeants et ne craint pas de se lancer contre le *catholicisme intégral*.

Et il ajoutait :

> Les jésuites, qui avaient jusqu'ici défendu les intransigeants, les aban-

donnent dans cette question. Un tel abandon pouvait bien être un symptôme alarmant de prochain naufrage pour la barque catholique-intégrale.

De son côté, l'*Italie* écrit :

Cet article de la *Civiltà Cattolica* publié au moment où l'évêque de Côme reçoit de hautes approbations pour avoir dit qu'il fallait se passer des évêques et n'obéir qu'au Pape, est d'une haute signification.

L'organe des Jésuites italiens s'aperçoit enfin que le mal le plus déplorable vient du côté de ces catholiques qui prétendent être les organes du catholicisme papal et intégral. Mieux vaut tard que jamais.

Du coup, la *Civiltà* y gagne d'être portée au pinacle par la presse bachémiste. L'*Augburger Postzeitung* disait le 9 septembre :

La *Civiltà*, le très estimé périodique édité par les Jésuites italiens, qui, comme on le sait, est non seulement la lecture régulière du Saint-Père (?), mais est guidé par un Conseil directif expressément nommé par lui (? ?), et qui, par conséquent, reflète fidèlement la volonté du Pape (? ? ?), jette un regard rétrospectif sur le congrès de Metz... Son article est un blâme marqué contre les *brouillons* Allemands...

La *Libre Parole* et la *Civiltà* sont en bonne compagnie.

Nous faisons des vœux sincères et sans arrière-pensée pour que la célèbre revue prenne le moyen de s'en dégager.

Quant à la *paix de Metz* si fort célébrée dans ses colonnes et dont on ne saurait médire sans mériter les qualificatifs de brouillon et de pêcheur en eau trouble, voici un document de première valeur qui en montre la solidité et le vrai sens.

Le *Journal central des syndicats chrétiens d'Allemagne (Zentralblatt der christlichen Gewerkschaften Deutschlands)*, organe officiel de la fédération générale, a publié dans son nº 16, du 1er septembre 1913 la déclaration suivante :

« LA PAIX DE METZ. *Du 17 au 21 août eut lieu à Metz la 30e assemblée générale des catholiques d'Allemagne. Dès avant ce congrès un certain nombre de journaux avaient rapporté qu'à Metz arriverait un grand krach dans le camp catholique à cause de la querelle syndicale. Ces prétendus connaisseurs ont été punis de leurs mensonges. Le congrès des catholiques n'est pas une instance à laquelle puisse ressortir de décider, d'une façon définitive, dans quelle organisation et par quels moyens syndicaux les ouvriers catholiques pourraient défendre leurs intérêts professionnels économiques. Assurément ce serait le vœu de maints milieux que, dans les congrès catholiques, nobles, agriculteurs, industriels, artisans, marchands, etc. puissent trouver à ce sujet comment les ouvriers catholiques ont à s'organiser pour la défense de leurs affaires professionnelles.* LA-DESSUS CEPENDANT CE SONT LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES ELLES-MÊMES QUI DÉCIDENT. *C'est chose faite pour les syndicats chrétiens dans les congrès de Dresde et d'Essen. Et ils s'en tiendront là.*

» *Sans aucun doute les ouvriers catholiques qui appartiennent*

aux syndicats chrétiens, accéderont pour leur part, au désir de paix qui a été exprimé à Metz et qui a trouvé tant d'applaudissements. LES CONDITIONS DE LA PAIX, TOUT AUTANT QUE LES SYNDICATS CHRÉTIENS S'INTÉRESSENT A CELA, ONT ÉTÉ EXPRIMÉES A DRESDE ET A ESSEN : ON DOIT LAISSER EN PAIX LES SYNDICATS CHRÉTIENS, ET LA PAIX EST LA (1).

Non, en effet, ce n'est pas au Congrès à décider ce que les organisations ouvrières ont à faire, quand le Pape a parlé du haut de la Chaire apostolique. Il leur reste seulement à étudier et à promouvoir l'application de ses enseignements. Mais dire qu'il appartient à ces organisations de décider *elles-mêmes* ce qu'elles ont à faire, c'est simplement tenir l'Encyclique pour non-avenue. Les syndicats chrétiens entendent continuer comme auparavant, et, ils ne l'envoient pas dire, la paix est à ce prix.

La voilà, *la païx de Metz!*

TABLE ANALYTIQUE DE NOS DIX PREMIERS TOMES

« La Critique du Libéralisme » *achève sa cinquième année avec le présent numéro.*

Les dix tomes déjà parus forment un imposant ensemble de 8.122 pages.

Il a paru indispensable de dresser une table analytique des matières accumulées jusqu'ici.

Dans cet espace de cinq années, la revue a traité un nombre considérable de questions variées intéressant la cause catholique; elle contient un très grand nombre de documents qu'on ne trouverait point ailleurs, vivante histoire du mouvement libéral à notre époque.

Mais cette rare abondance de documents disséminés à travers dix gros volumes rend difficile de retrouver à point nommé ceux qu'on voudrait et devient un obstacle à l'utilisation d'une mine si riche.

La table analytique, méthodique et détaillée, que nous présentons à nos lecteurs donnera la clef de toutes les recherches. Elle sera un instrument nécessaire à ceux qui, dans le présent ou dans l'avenir, voudront retrouver la discussion sur quelque point donné, se renseigner sur tel personnage ou telle publication.

On trouvera encartés dans le présent numéro le sommaire de cette table et un spécimen de la composition.

La table analytique, formant une brochure de 48 pages (format de la revue), sera mise en vente le 15 octobre, au prix de 1 fr. net (franco, par la poste, 1 fr. 20).

On peut souscrire dès maintenant.

S'adresser à la Maison Desclée, de Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à Lille (Nord).

1. On sait que, dans ces congrès, le secrétaire général des syndicats chrétiens, M. Hegerwald, a simplement retourné l'Encyclique « Singulari quadam » contre son but, et que la guerre à la direction de Berlin a continué de plus belle.

FIN D'ANNÉE. — RÉABONNEMENT

La grande majorité de nos abonnements est renouvelable le 15 octobre.

Pour éviter à nos abonnés des frais et des malentendus, nous les prions d'envoyer, *avant cette date*, à l'imprimeur (Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, Lille), le prix de l'abonnement pour la sixième année, c'est-à-dire *10 fr.* pour la France, *12 fr.* pour l'étranger (payable d'avance).

Ce renouvellement d'abonnement peut se faire dans tous les bureaux de poste (frais : 0 fr. 15), par le moyen d'un bon poste, d'un mandat-carte ou d'un mandat-poste.

Suivant l'usage en cours dans les administrations de journaux, le service de la revue sera continué aux abonnés qui n'auraient pas prévenu de leur désistement avant le 15 octobre, et, par conséquent, nous les considérerons comme réabonnés pour un an.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME X. — 15 AVRIL 1913 — 1er OCTOBRE 1913

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME DIXIÈME

A

Acacia (l'), 108.
Acerbo nimis (l'encyclique), 538.
Action (l'), 246.
Action Catholique Française (l'), 59, 63, 110 et suiv., 302, 512.
Action Française (l'), 71, 198, 213, 572 et suiv., 581, 616, 721, 766, 773, 774.
Action Libérale Populaire (l'), 61, 159, 160, 164, 165, 236, 237, 380, 506, 511, 513 et suiv., 607, 609, 612, 766, 772, 841 et suiv., 908, 919.
Action Populaire (l') de Reims, 4, 385, 387, 389, 515, 627 et suiv., 688, 689.
Acton (lord), 310.
Adhémar (vicomtesse d'), 108.
Agence internationale Roma (A. I. R.), 222, 231, 523, 524, 581.
Agliardi (le cardinal), 600.
Alès (le P. d'), 851, 852.
Allgemeine Rundschau, 624.
Alzon (le P. d'), 869.
Amette (le cardinal), 587, 588, 589, 693.
Ami (l') du Clergé, 109.
Andrieu (le cardinal), archev. de Bordeaux, 81, 83, 140 et suiv., 226, 227, 298, 303, 304, 371, 455.
Annales de la Jeunesse catholique, 379, 385, 390, 391, 392.
Annales de Philosophie chrétienne, 371, 458, 459, 587, 687.
Anthinea, 736.
Antoine (le P.), 815, 816, 895.
Aphorismes de politique sociale, 211.
Association catholique (l'), devenue plus tard *le Mouvement social*, 385.
Association Catholique de la Jeunesse Française, 86, 214, 220, 307, 377 et suiv., 515, 527, 528, 619, 638, 926.
Aurora (l'), 880.
Aurore (l'), 71.
Autour des directions de Pie X, 506, 513.
Autour du Catholicisme social, 598 et suiv.
Auzias-Turenne (le P.), 852.
Avenir (l') du Puy-de-Dôme, 514.
Avolio (Gennaro), 824, 825.

B

Bachem (Jules), 848.
Bachem (Dr Karl), 369.
Balfour, 544.
Barbier (Edouard), 432, 444, 445.
Barbier (l'abbé Emm.), 80, 143, 191, 211, 219, 581, 583 et suiv., 602.
Baron (l'abbé), curé de Saint-Antoine, à Berlin, 147.
Barrès (Maurice, 736.
Barthou (Louis), 713 et suiv.
Bastiat (Frédéric), 898.
Baudrillart (Mgr), 228, 285.
Bayard (Raymond), 144.
Bazin (l'abbé Armand), 109.
Bazire (Henri), 20, 45, 75 et suiv., 79, 80, 238, 308, 383, 385, 386, 388, 392, 527, 588, 619, 620, 691, 774, 775, 925, 926.

Beaupin (l'abbé), 1, 5 et suiv., 766.
Bellot des Minières (Mgr), év. de Poitiers, 879.
Bélorgey (l'abbé J.), 602 et suiv., 839.
Benigni (Mgr), 303.
Bergknappe, 454.
Bergmann (Théodore), 146.
Bergson (Henri), 883 et suiv.
Bernaërt (Edouard), 572 et suiv.
Berthoye (l'abbé), *alias* Franc, 911, 917.
Bertier (Georges), 251.
Besse (dom), 367.
Biederlack (le P.), 908.
Bien (le) du Peuple, de Dijon, 602.
Billot (le cardinal), 694.
Blondel (Maurice), 532, 544, 797.
Bois (Elie-Joseph), 702.
Boissard (A.), 236, 385.
Bonet-Maury, 645, 646.
Bonnechose (le cardinal de), archev. de Rouen, 863, 878.
Bonnefoy (Jehan de), *pseudonyme de* l'abbé Brugerette, 711.
Bonomelli (Mgr), év. de Crémone, 542.
Boucaud (Charles), 236.
Bougoüin (Mgr), év. de Périgueux, 152, 552.
Boulin (l'abbé), 584.
Bourgeois (Léon), 634.
Bourmont (comte Louis de), 59, 61, 63.
Bourne (le cardinal), 244.
Bourret (Mgr), évêque de Rodez, 863, 878.
Boutroux (Emile), 648, 649, 651, 652.
Brants (Victor), 822.
Brémond (l'abbé Henri), 458, 585.
Breton (Mgr), 231.
Briand (Aristide), 80.
Bricarelli (le P.), 826.
Brugerette (l'abbé), *alias* Jehan de Bonnefoy, 711.
Brun (Lucien), 874, 879.
Brunetière, 544.
Bucaille (V.), 387.
Buck (le P.), 310.
Buisson (Ferdinand), 286.
Bulletin de l'Action Libérale, 237, 516, 772, 918.
Bulletin de la Semaine, 6, 86, 140 et suiv., 226, 227, 228, 231, 298 et suiv., 371, 455, 458, 515, 631, 632, 688, 825, 920, 921.
Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse, 529.
Buonaiuti (l'abbé), 824.
Bureau (Paul), 631, 632, 920, 921.

C

Cabrières (cardinal de), év. de Montpellier, 233.
Callippe (l'abbé Charles), 236, 385.
Campistron (Mgr), év. d'Annecy, 770.
Caron (Mgr), év. de Ceneda, 833.
Cassagnac (Paul de), 291, 293, 777.
Castelein (le P.), 12.
Castellan (Mgr), év. de Digne, 302.
Castellion, 644, 645.
Cathelineau (comte Xavier de), 117.
Catholiques français (les) et leurs difficultés actuelles..., 231.
Cauderlier, 651.
Cavallanti (l'abbé), 823, 825.
Cavallera (le P. Ferdinand), 376, 445 et suiv., 528 et suiv., 533.
Centre (le) et la direction de Cologne, 848.
Ce qu'on a fait de l'Eglise, 232, 233. 694.
Chaîne (Léon), 231 et suiv., 694.
Chapon (Mgr), év. de Nice, 143, 234, 296 et suiv.
Chauvin (l'abbé), 109.
Chéradame (André), 250.
Chesnelong, 874, 875, 879.
Chesnelong (Mgr), archev. de Sens, 444.

Chiaudano (le P. Joseph), 370 et suiv.
Choses passées, 702 et suiv.
Chronique de la Presse, 581.
Chronique sociale (la) de France, 385.
Civiltà cattolica (la), 829, 830, 831, 836, 837, 907 et suiv., 926, 927.
Clermont (Emile), 724, 725.
Cœnobium, 830, 831.
Coleridge (le P. H.-J.), 309, 310, 673.
Colletti (le P.), 832.
Commer (Mgr), 542.
Comte (Auguste), 574.
Condamin (le P.), 526.
Considérations sur la France, 177.
Correspondance de Cologne, 369, 910, 926.
Correspondance de Rome, 303, 505, 523, 581.
Coubé (le P.), 65.
Coullié (le cardinal), 232, 605, 694.
Courrier (le) de la Vienne, 432.
Courrier (le) du Centre, 462.
Cours d'économie sociale, par le P. Antoine, 895.
Crampon (l'abbé), 517 et suiv.
Crémer (le pasteur), 797, 798.
Crétinon (A.), 236.
Cri (le) des Flandres, 77.
Critique (la) du Libéralisme, 143, 213, 581, 911.
Croix (la), 49, 87, 115, 117, 166, 364, 380, 515, 572, 609, 611, 624, 688, 767, 771, 837, 841, 841, 911 et suiv., 918, 919, 922.
Croix (la) d'Avignon, 593.
Croix (la) de la Corrèze, 923.
Croix (la) de la Haute-Savoie, 769, 770, 771, 772.
Croix (la) du Cantal, 854, 856.
Croix (la) du Nord, 279, 688, 916.
Cyon (Elie de), 893.
Cyr, *voir* Masquelier (le chanoine).
Czacki (Mgr), 787, 863, 880.

D

Dabry (l'ex-abbé), 6, 64, 65, 151, 385.
Débats (les), voir *Journal des Débats*.
Decurtins (Gaspard), 127, 140, 545.
Defoyère (Gaston), 239, 627.
Delachenal, 607 et suiv.
Delassus (Mgr), 62, 63.
Delehaye (le P. H.), 309 et suiv., 469 et suiv., 672 et suiv., 737 et suiv.
Delmont (Mgr Th.), 285, 306.
Demain, 7, 8, 236.
Démocrates chrétiens (les) et le Modernisme, 191.
Démocratie (la), 161 et suiv., 165, 205, 229, 231, 285, 371, 515, 686, 765.
Démocratie chrétienne (la), 187, 385.
Denais (Joseph), 238, 620.
Desbuquois (le P.), 239, 627, 629, 632, 636.
Desgranges (l'abbé), 8, 10, 20, 86, 236, 385.
Desgrées du Loû (E.), 6, 7.
Deslandres (Maurice), 236, 385.
Desprez (le cardinal), archev. de Toulouse, 878.
Dieu et science, 893.
Dollinger (Ignaz von), 136.
Drumont (Edouard), 83.
Dubillard (le cardinal), archev. de Chambéry, 276, 277, 597, 694, 696.
Dubois (Mgr), archev. de Bourges, 52, 236.
Dubois (L.), 392.
Dubourg (Mgr), archev. de Rennes, 233.
Duchesne (Mgr), 447, 448, 449, 450, 451, 528, 531, 532, 545, 704, 827.
Duclerc, ministre des affaires étrangères, 439.
Duguet (Roger), 357, 584.
Duguit, 634, 637.

Duparc (Mgr), év. de Quimper, 116, 461, 465, 509, 590.
Durand (Louis), 152, 165, 207 et suiv., 280, 281, 386, 391, 392, 464, 551, 591, 813 et suiv., 916.
Duthoit (Eugène), 167, 236, 385, 852.
Duval (Frédéric), 13, 20, 417.
Duval (Jacques), 384.

E

Écho de la Ligue patriotique des Françaises, 159.
Écho (l') de Paris, 515.
Éclair (l'), 515.
Éclair (l') de l'Ouest, 307.
Éducation intégrale (l'). La culture catholique, 757 et suiv.
Éléments de science sociale, par le P. Antoine, 895, 901.
Élévations sur la vie et la doctrine de N.-S. J.-C., 538.
Enquête (l'), 571 et suiv., 624, 696.
Ere nouvelle (l'), 229, 231.
Espérance (l'), revue protestante, 332, 336, 338 et suiv.
Essarts (des), *alias* Synésius, 655.
E supremi apostolatus (l'encyclique), 537.
Étoile (l') de la Vendée, 307, 767, 768.
Études (les), 526, 851, 852.
Études Franciscaines, 526.
Éveil démocratique (l'), 1, 9.
Évolution créatrice (l'), 883 et suiv.
Exupère (le P.), 579.

F

Falloux (comte de), 350, 355.
Faye (le professeur E. de), 655.
Fédération de la Jeunesse catholique (du Nord), 279.
Fédération des Jeunesses libérales et patriotes, 236, 237.
Fédération internationale des Ligues féminines catholiques, 158, 159.
Feron-Vrau (Paul), 380, 506.
Fichaux (Mgr), 581, 591.
Figaro (le), 155, 234.
Fine (le P.), 515.
Fogazzaro, 825.
Foi catholique (la), 411.
Fonsegrive (G.), 1, 2, 229, 544, 601.
Fonssagrives (l'abbé), 108.
Fontaine (le P.), 280, 386, 410 et suiv., 527, 528, 540, 851, 852.
Fouillée (Alfred), 634.
Franc, *pseudonyme de* l'abbé Berthoye, 911, 917.
Freycinet (de), 864.
Froberger (Dr), 454.
Frossard (Mlle), 159.
Funk (Dr), 917, 918.
Fuzet (Mgr), archev. de Rouen, 52, 53.

G

Gazette (la) de France, 616.
Gazette populaire de Cologne, voir *Kölnische Volkszeitung*.
Gazette populaire de Silésie, 455.
Gazette socialiste des mineurs, 453.
Gailhard-Bancel (H. de), député, 238, 841 et suiv.
Galienne (le pasteur), 330, 332, 340.
Garnier (l'abbé), 58 et suiv, 87, 150 et suiv.
Gasquet (dom), 548.
Gaudeau (le chanoine), 152, 213, 215 et suiv., 280, 386, 411, 552, 701.
Gaulois (le), 55.
Gautherot (G.), 526.
Gay (Mgr), 538.
Gayraud (l'abbé), 601.
Gemahling (Marguerite), 639.
Gerlier, 380.

Gibbons (le cardinal), 653.
Gibier (Mgr), év. de Versailles, 689, 693.
Gide (Charles), 655.
Gillet (le P. M.-S.), 107 et suiv.
Giornalismo cattolico (il), 370.
Gisler (l'abbé Antoine), 127 et suiv., 223, 370.
Gonin (Marius), 86, 385.
Gouraud (Mgr), év. de Vannes, 465.
Gouthe - Soulard (Mgr), archev. d'Aix, 878.
Goyau (Georges), 226, 598 et suiv.
Grandmaison de Bruno (F. de), 609 et suiv.
Gratry (le P.), 204.
Graves de communi (l'encyclique sur la démocratie chrétienne), 383, 413, 419, 463, 599 et suiv.
Gravissimo officii (l'encyclique), 913.
Groussau, 713, 717.
Guéranger (dom), 477, 679, 682.
Guibert (le cardinal), 865, 878.
Guide social de l'Action populaire de Reims, 627 et suiv.
Guignebert, 327.
Guilloteaux, 511, 517.
Guines (C. de), 119.
Guiraud (Jean), 918, 919.
Guyenne (la), 870.

H

Haly (Patrick-J.), 744.
Harmel (Françoise), 103 et suiv.
Harmel (Léon), 385.
Harnack (Adolf), 317, 328.
Haussonville (comte d'), 457.
Hecker (le Père) est-il un saint? 539.
Hegerwald, 928.
Henri (Mgr), év. de Grenoble, 116.
Histoire ancienne de l'Eglise, 450, 451, 532, 545.
Histoire de la démocratie catholique, 692.
Hoog (Georges), 161 et suiv., 685, 766.
Houtin (Albert), 450, 701, 702.
Hugonin (Mgr), év. de Bayeux, 863.
Hugot-Derville (le colonel), 511, 517.
Hugues (J.), 576.
Hulst (Mgr d'), 839.
Humbrecht (Mgr), év. de Poitiers, 429 et suiv., 458, 571, 594, 596, 597, 624, 696.

I

Idées (les) du Sillon, 379, 602.
Imbart de la Tour, 226, 227, 228, 298, 301, 302, 371, 372, 458, 687, 688.
Immanence (l'). Essai critique sur la doctrine de M. Maurice Blondel, 532, 800.
Indicateur (l') de la Savoie, 581, 582.
Infiltrations protestantes (les) et le Clergé français, 540.
Innocence et ignorance, éducation de la pureté, 107.
Irish Theological Quarterly, 89.
Isoard (Mgr), év. d'Annecy, 56, 557.
Izart (Mgr), év. de Pamiers, 304.

J

Jacobini (le cardinal), 789.
Janne (A.), *alias* Virey, 166.
Janvier (le P.), 283, 465.
Jay (Raoul), 236, 385.
Jean Christophe, par Romain Rolland, 455 et suiv.
Jésus-Christ, principe et fin de la vie humaine, 851.
Jeune Bretagne (la), 384.
Jeune-République (la), 606.
Jeunesse Catholique (la) : voir *Association Catholique de la Jeunesse Française*.

Jeunesse catholique (la) : idées et doctrines, 384.
Journal (le) de l'Ouest, 432.
Journal des Débats, 298 et suiv.
Journalisme catholique (le), 370.
Justice Sociale (la), 6.

K

Keller (Emile), 874, 875, 879.
Keller (le colonel), 506.
Kernier (marquis de), 238.
Ketteler (Mgr de), 366.
Klein (l'abbé Félix), 387, 825.
Koch (le professeur Guillaume), 623.
Kölnische Volkszeitung, 454, 829.
Korum (Mgr), év. de Trèves, 620, 847, 909.

L

Laberthonnière (le P.), 371, 372, 458, 459, 533, 544, 585, 587, 687, 812.
Laï (le cardinal de), 101, 102, 588, 605, 847.
Lamennais, 229, 349.
Lamentabili (le décret), 222.
Lapeyre (Paul), 385.
Las Cases (Philippe de), 52, 228.
La Tour du Pin (marquis de), *voir* Tour du Pin (marquis de la).
Lavigerie (le cardinal), 505, 777 et suiv., 861 et suiv., 923.
Lebrun (Edouard), *alias* l'abbé Beaupin, 6.
Lecigne (le chanoine), 305, 582, 825.
Le Doré (le P.), 864, 865, 869.
Lefas (Alexandre), 165, 166, 280, 392.
Legends (the) of the Saints, 309 et suiv.
Lemarescal (l'abbé), 159.
Lemire (l'abbé), 77 et suiv., 291, 385, 458, 460, 461, 912, 916, 917, 921, 922.
Lépicier (le P.), 829.
Lerolle (Jean), 86, 379, 383, 384, 637.
Lettre de S. S. Pie X à l'Épiscopat français sur le « Sillon », voir *Notre charge apostolique.*
Lettres à mon cousin, 86.
Liberatore (le P.), 421.
Liberté (la) du Cantal, 84, 689, 690, 691.
Libre Parole (la), 231, 308, 385, 523, 524, 527, 619, 620, 691, 910, 925, 926, 927.
Ligue de la Jeune-République, 607, 765, 766.
Ligue des Femmes françaises, 159.
Ligue patriotique des Françaises, 158, 159, 236, 307, 515, 523.
Ligue Pro Pontifice et Ecclesia, 624.
Livres (les) qui s'imposent, 13, 20, 417.
Loewenstein (le prince de), 850, 909.
Loisy (Alfred), 5, 129 et suiv., 702 et suiv., 830.
Lomont (l'abbé E.), 357.
Longinqua Oceani (l'encyclique), 249, 391, 412.
Lorenzi (Mgr), 880.
Lorin (Henri), 236, 585, 527, 528.
Loth (Arthur), 69, 70, 71.
Loyson (Paul-Hyacinthe), 656.
Lucien-Brun, 874, 879.

M

Mackau (baron de), 879.
Maignan (le cardinal), 878.
Maignen (l'abbé Charles), 539.
Maistre (Joseph de), 21 et suiv., 169 et suiv., 262 et suiv., 393 et suiv., 487 et suiv., 658 et suiv., 749 et suiv.

Mallet (l'abbé F.), 811.
Manuel d'Histoire ecclésiastique, 917.
Maret (Mgr), 204.
Marquigny (le P.), 720.
Masquelier (le chanoine), *alias* Cyr, 688, 837 et suiv., 911, 916, 917.
Matin (le), 687.
Maurras (Charles), 113, 198, 572, 574, 575, 582, 721, 722, 734, 736.
Mausbach (le professeur), 370.
Médecin (le) de Paris, 104.
Medolago Albani (le comte), 464, 550.
Ménégoz (le pasteur Fernand), 654.
Menus propos d'un catholique libéral, 231.
Mercier (le cardinal), 229, 245.
Merlier (Henri), 302, 584, 917, 918.
Merry del Val (le cardinal), secrétaire d'Etat, 5, 51, 152, 153, 165, 227, 229, 239, 277, 280, 281, 377, 385, 386, 393, 450, 462, 506, 509, 527, 550, 551, 591, 636, 813, 847, 915, 916.
Michaux (le Dr), 335.
Michel (l'abbé A.), 410, 581, 585, 591.
Mignot (Mgr), archev. d'Albi, 140, 141, 297, 301.
Modernisme social (le), 410 et suiv., 527, 852.
Monarchie Française (la), 572, 573, 577, 579.
Monestès (Mgr), év. de Dijon, 602, 604, 624, 839.
Monod (Wilfred), 656.
Montalembert (comte de), 229, 649, 650.
Montefrou, 653.
Montenach (Georges de), 45.
Montet (le professeur), 642.
Montier (Edward), 108, 228, 285, 685, 757 et suiv.
Morale catholique (la) et ses adversaires, 370.
Morel (l'abbé Jules), 348 et suiv.
Morice (Charles), 120 et suiv.
Mortara (le P.), 517.
Motu proprio du 18 décembre 1903, sur l'action populaire chrétienne, 383, 413, 414, 417, 418, 549.
Mourier (le P. Emmanuel), 868.
Mouvement social (le), 385, 388, 390.
Mun (comte Albert de), 5, 51, 54, 55, 56, 83, 152, 165, 207, 239, 281, 284, 385, 386, 392, 393, 513, 527, 528, 591, 608, 636, 874, 879, 926.
Murri (l'ex-abbé Romolo), 660, 657, 826, 827.

N

Narfon (Julien de), 155, 234, 641, 649, 650, 710.
Naudet (l'abbé), 6, 385, 387.
Newman (le cardinal), 675, 747.
Nord Patriote (le), 279, 307, 612, 614.
Notion (la) de vérité, 532.
Notre charge apostolique (la lettre). Censure et condamnation du « Sillon », 13, 18, 280, 383, 386, 915.
Nouveau Catholicisme et nouveau Clergé, 540.
Nouvelliste (le) de Lyon, 77 et suiv., 207, 229, 281, 284, 581, 603, 775, 841, 922.

O

Odon (le P.), 526.
Ollé-Luprune (L.), 544.
Oppersdorff (le comte), 455.
Osservatore romano, 109.
Ouest-Eclair (l'), 6, 7.
Ozanam, 153, 167, 228 et suiv., 279 et suiv.

P

Paris-Midi, 460.
Pascal (l'abbé G. de), 213.
Pascendi (l'encyclique), 222,538,543.
Patriote (le), de Bruxelles, 691.
Pavissich (le P.), 908.
Payot (Jules), 14.
Père Hecker (le) est-il un saint? 539.
Perraud (le cardinal), 863.
Petit Démocrate (le) de Limoges, 924.
Petit Echo (le) de Lezennes, 612 et suiv.
Petre (Miss), 701.
Petrus-Blätter, 127, 357, 454, 847, 850.
Peuple (le) du Dimanche, 151.
Peuple Français (le), 60 et suiv., 71.
Pie (le cardinal), 293, 540.
Pierre (l'abbé Jules), 576.
Piou (Jacques), 3, 159, 160, 238, 380, 506, 507, 513, 514, 516, 845, 915, 926.
Place (Mgr), 863, 878.
Poincaré (Raymond), 80, 86, 922, 923, 924.
Politique religieuse, 198.
Pope (le P. Hugh), O. P., 89 et suiv.
Pottier (Mgr), 236.
Pottier (l'abbé), 385.
Pour être apôtre, 13.
Pour l'action catholique, 465.
Prenat (Aug.), 236.
Present position (the) of catholics, 675.
Préservation morale de l'enfant (De la), 109.
Presse (la), 515.
Progrès (le) du Nord, 460.
Providentissimus Deus (l'encyclique), 546.
Psichari (Ernest), 724, 727.
Pupey-Girard (le P.), 158.

Q

Quam singulari (le décret), 914.
Questions actuelles, 916.
Questions ecclésiastiques, 410.

R

Rambaud (Joseph), 207, 208, 213 et suiv.
Rastoul (A.), 692.
Reille (la baronne), 160.
Religione e Civiltà, 371.
Renard (Georges), 285 et suiv.
Rende (Mgr di), 787.
Renouvier, 647.
Renversement (le) des valeurs traditionnelles, 239.
Rerum novarum (l'encyclique), 195, 208, 211, 387, 388, 393, 412, 414, 418, 419.
Révolution syndicaliste (la) convoyée par les catholiques sociaux, 239.
Revue (la), 709.
Revue biblique, 101, 102.
Revue catholique des Institutions et du Droit, 853, 916.
Revue catholique et royaliste, 207, 211.
Revue d'Économie politique, 633.
Revue de l'Ouest, 307.
Revue des Deux-Mondes, 455.
Revue du Clergé français, 4.
Revue mensuelle d'Éducation nationale, 252.
Revue pratique d'Apologétique, 5, 107.
Ricard (l'abbé), 581, 584.
Richard (le cardinal), 868.
Rio (le docteur Armand), 105.
Riou (Gaston), 709.
Riscossa (la), 835
Roberty (le pasteur), 643.

Rocafort (Jacques), 619, 620, 722, 774, 792, 918, 920, 925, 926.
Rochemonteix (le P. de), 868.
Roeren (Hermann), 847.
Rohrbacher, 325.
Rolland (Romain), 455 et suiv., 724, 729.
Roulleaux-Dugage, 692.
Rousseau (Jean-Jacques), 646.
Roure (Henry du), 618.
Rutili (E.), 370.
Rütten (le P.), 89, 256, 689, 690.

S

Sainte Chantal, par l'abbé H. Brémond, 585.
Sainte-Foy, *pseudonyme de* l'abbé Sifflet, 711.
Sangnier (Marc), 4, 5, 7, 8, 18, 115, 161 et suiv., 205, 371, 372, 378, 379, 582, 606, 607, 684, 685, 686, 766, 915.
Schell (le professeur), 542.
Schiaffino (Mgr), 880.
Schnitzer, 451, 623.
Semailles (les), 615 et suiv., 691.
Semaine littéraire (la), 455 et suiv.
Semaine religieuse d'Autun, 80 et suiv.
Semaine religieuse de Cambrai, 63.
Semaine religieuse de Dijon, 602.
Semaine religieuse d'Évreux, 687.
Semaine religieuse de Limoges, 462
Semaine religieuse de Nice, 236, 296, 525, 624.
Semaine religieuse de Poitiers, 571.
Semaine religieuse de Rouen, 228, 285.
Semeria (le P.), 832, 833, 834.
Semeur (le) du Tarn, 86, 619.
Sertillanges (le P.), 155, 236.
Sevin (Mgr), archev. de Lyon, 153, 462.
Sibour (Mgr), archev. de Paris, 284, 352.
Sifflet (l'abbé), *alias* Sainte-Foy, 711.
Sillon (le), 4, 6 et suiv., 198, 297, 298, 378, 379, 461, 684, 685.
Singulari quadam (l'encyclique), 451, 465, 620, 928.
Social (le), de Lyon, 235, 385.
Somme contre le libéralisme, 348, 355.
Souriac (Alexandre), 391.
Spahn (le professeur Martin), 136 et suiv., 370.
Sur le chemin du catholicisme, 459, 533, 585, 687.
Syllabus, 599.
Synésius, *pseudonyme de* Des Essarts, 655.

T

Tailliez (Paul), 14, 58, 79, 841, 846, 917.
Taine, 57.
Taudière (Henry), 511, 517.
Témoignage (le) des Martyrs, 459.
Temps (le), 298, 460, 702.
Terrel (Jean), 236.
Thamiry, 797.
Thellier de Poncheville (l'abbé), 20, 77 et suiv., 86, 236, 279, 280, 385, 915.
Toniolo (le professeur), 600.
Tonquédec (le P. de), 532, 797 et suiv.
Tour du Pin (marquis de la), 207 et suiv., 220, 385, 389, 527, 528, 591.
Tourmentin (l'abbé), 583.
Tournade (le P.), 380.
Tournier (l'abbé J.), 777 et suiv., 861.
Turchi (l'abbé Nicola), 827, 828.
Turinaz (Mgr), év. de Nancy, 764.
Tyrrell (George), 134 et suiv., 224, 743.

U

Une grave question de l'éducation des jeunes filles : la chasteté, 103 et suiv.
Unions chrétiennes, 250, 251, 330 et suiv.
Unità cattolica (l'), 447, 448, 449, 450, 529, 531, 823.
Univers (l'), 3, 4, 236, 238, 281, 284, 447, 507, 513, 529, 572, 577, 581, 582, 606, 772, 792, 912, 918, 925.
Université catholique (l'), de Lyon, 533.
Utopies sociales. Le Renversement des valeurs traditionnelles, 239.

V

Valensin (le P. Albert), 532.
Valensin (le P. Auguste), 533.
Valette (Maurice), 164.
Vallier (l'abbé), 49.
Vanneufville (Mgr), 187.
Vannutelli (le card. Vincenzo), 280.
Vélard (vicomtesse de), 158.
Vendée catholique (la), 925.
Verdad (Giuseppe), 150, 370, 624, 851.
Verdesi (l'ex-abbé Gustave), 826.
Vehementer Nos (l'encyclique), 232, 505.
Vérité (la), de Québec, 248.
Vérité française (la), 60, 64, 69, 70, 913.
Veuillot (François), 111, 113, 380, 572, 573.
Veuillot (Louis), 281 et suiv., 353.
Vialatoux (Joseph), 236.
Vie catholique (la), 6.
Vie (la) du Peuple, 230, 607.
Viénot (le professeur John), 644.
Vie nouvelle (la), 379, 380, 382, 385, 387, 527.
Vigie (la), 75, 83, 156, 166, 302, 303, 304, 305, 462, 581, 583, 710, 832, 851, 917, 918, 920.
Villey, 633 et suiv.
Vinet, 647.
XXe Siècle (le), 166, 167.
Virey (A.), *pseudonyme de* Janne (A.), 166.
Vivès (le cardinal), 110.
Voix (la) de Saint-Julien, 615, 691.
Volksverein, 375.
Vuibert (Paul), 242, 243, 244.

W

Wagner (le pasteur), 642.
Walterbach (Mgr), 452.
Ward (George), 135.
Ward (Wilfrid), 135.
Wehrlé (l'abbé), 797.
Wendte (C.-W.), 652.
Windthorst, 369, 375.
Wintolph (l'abbé J.), 145.

Z

Zamanski (Joseph), 236, 385, 388, 390.
Zentrum und Kölner Richtung, 848.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIXIÈME

CINQUIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE. — Du 15 avril au 1er octobre 1913

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 109 à 120

N° 109. — 15 avril 1913.

		Pages
EMM. BARBIER. . .	Orateurs de Congrès catholiques. — *IV. M. l'abbé Beaupin.*	
Chanoine LECIGNE .	Joseph de Maistre. — *II. L'expérience de l'erreur* . .	21
L. P. DE CASTEGENS.	*Nisi Dominus ædificaverit domum.* — A propos d'œuvres sociales	36
EMM. BARBIER. . .	Pour l'histoire d'un apôtre moderne de l'Évangile . .	58

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Allocution de S. S. Pie X. — *Les droits de l'Eglise et la persécution* 72
Orateur de Congrès catholiques 75
Une lettre de M. l'abbé Thellier de Poncheville au *Nouvelliste de Lyon.* . . 77
Briandisme clérical. 80
Littérature catholico-sillonniste. 84
M. Raymond Poincaré et l'école laïque 86

N° 110. — 1er mai 1913.

J. CHAPLAIN . . .	Un docteur ès sciences bibliques. Le R. P. Hugh Pope, O. P.	89
PAUL TAILLIEZ . .	Encore l'éducation de la pureté.	103
UN THÉOLOGIEN . .	L'équivoque continue	110
Chanoine LECIGNE .	La conversion de Charles Morice	120

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Le modernisme d'après M. l'abbé Antoine Gisler. 127
Le *Bulletin de la Semaine* condamné par S. Em. le Cardinal Andrieu. . . 140

Pages

Lutte ouverte 144
Bis repetita non placent 150
Les vraies directions sociales 152
Prédicateurs modernes 154
A propos de la *Fédération Internationale des Ligues Féminines Catholiques* . 158
Le service de trois ans et la *Lettre sur le « Sillon »*. 161
L'opposition catholique à la Chambre 164
Un toast de M. Lefas. 165
Tant de fiel... dans l'âme d'un libéral ? 166

N° 111. — 15 mai 1913.

Chanoine Lecigne . Joseph de Maistre. — *III. Joseph de Maistre en face de la Révolution*. 169
J. Hugues . . . . A quoi se réduit la « démocratie chrétienne » . . 187
Emm. Barbier . . *Novissimus error pejor priore*. — Où en sont les chefs des catholiques sociaux 207

Informations et documents :

L'essence du modernisme. 222
Le *Bulletin de la Semaine* condamné 226
Le centenaire d'Ozanam 228
La « papalâtrie » 231
La prochaine Semaine sociale 235
La défense catholique et l'*Action Libérale* 236
Un vote de député 238
« La révolution syndicaliste convoyée par les catholiques sociaux » 239

N° 112. — 1er juin 1913.

Copin-Albancelli . Les Boy-Scouts ou Éclaireurs (*1er article*) 241
Chanoine Lecigne . Joseph de Maistre. — *IV. Le caractère*. 262

Informations et documents :

Ligue sacerdotale « *Pro Pontifice et Ecclesia* » 276
Épilogue des fêtes d'Ozanam 279
Neutralité scolaire. 285
Le droit de l'enfant et la question d'enseignement 291
Allocution de Mgr Chapon aux catholiques sociaux. 296
Les *Débats* et le *Bulletin de la Semaine*. 298
La manière de s'en servir 306

Pages

Lamentable et bête 307
Distraction de grand homme 308
Erratum 308

N° 113. — 15 juin 1913.

J. CHAPLAIN . . . Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes. — L'œuvre d'un « Bollandiste » *(1er article)* 309
COPIN-ALBANCELLI . Les Boy-Scouts ou Éclaireurs *(2e article. — Fin)* . . 330

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Pour le centenaire de Louis Veuillot — L'abbé Jules Morel 348
La crise religieuse en France et ses causes 357
Affaires catholiques d'Allemagne. — Les déraillements 366
Journaux condamnés. 370
Comment on fait l'opinion catholique 375
Errata 376

N° 114. — 1er juillet 1913.

EMM. BARBIER . . Loyal défi 377
Chanoine LECIGNE . Joseph de Maistre. — *V. Le cœur*. 393
Abbé A. MICHEL. . Autour du « *Modernisme social* ». — La justice sociale (Extrait des *Questions Ecclésiastiques)* 410

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Le drapeau pontifical et la souveraineté du Pape. 429
Les rectifications du P. Cavallera 445
Les affaires catholiques d'Allemagne 451
Critiques complaisantes 455
La *Bulletin de la Semaine* et les *Annales de Philosophie chrétienne* 458
Le pas décisif pour M. l'abbé Lemire 460
La survivance de l'esprit sillonniste 461
Œuvres neutres et « Semaines religieuses » 462

N° 115. — 15 juillet 1913.

J. CHAPLAIN . . . Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes. — L'œuvre d'un « Bollandiste » *(2e article)* 469

Pages

Chanoine LECIGNE . Joseph de Maistre. — *VI. L'esprit* 487
JACQUES ROCAFORT . Les Unions diocésaines 504

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

La traduction de la Vulgate en langue vulgaire d'après les textes originaux 517
L'agence A. I. R. 523
L'*esperanto* dans les offices religieux 525
Une pièce à l'appui 527
Les rectifications du P. Cavallera *(suite)* 528
Pour et contre l'Immanence 532

N° 116. — 1er août 1913.

Chanoine MARCHAND. Pie X (1903-1913) 537
EMM. BARBIER . . Enquête sur « *l'Enquête* ». 571

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

« Autour du catholicisme social » 598
L'obstination d'un prêtre rallié 602
Un député catholique libéral, poincariste et briandiste 607
L'Union catholique ; « Au-dessus des partis politiques » 609
Bulletins paroissiaux 612
L'affaire Rocafort-Bazire 619
Affaires catholiques d'Allemagne. 620
L'*esperanto* dans les offices religieux *(suite)*. 624
« *L'Enquête* » interdite. 624

N° 117. — 15 août 1913.

J. RAMBAUD . . . . Le sens social. 625
Stanislas de HOLLAND. Sixième congrès international du progrès religieux. 640
Chanoine LECIGNE . . Joseph de Maistre. — Deuxième partie : *La pensée. — La doctrine religieuse* 658
J. CHAPLAIN . . . . Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes. — L'œuvre d'un « Bollandiste » *(3e article)*. 672

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Souvenirs du « Sillon » 684
Nouvelle mesure contre le P. Laberthonnière 687
M. Imbart de la Tour parle et fait parler 687

Pages

Ce qu'on dit et ce qu'on tait 688
Chiens et chiens. 689
Allocution de S. Ém. le Cardinal Amette à la *Semaine sociale de Versailles*. . 693
Une lettre de M. Léon Chaîne 694
« *L'Enquête* » interdite *(suite)* 696

N° 118. — 1er septembre 1913.

Mgr DELMONT . . . Revue du modernisme *(1er article)*. 701
Paul TAILLIEZ . . . « Dogmatiquement » 712
Roger DUGUET . . . Modernisme littéraire. — Le grand prix de littérature à l'Académie française 723
J. CHAPLAIN . . . . Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes. — L'œuvre d'un « Bollandiste » *(Fin du 3e et dernier article)*. 737
Chanoine LECIGNE . . Joseph de Maistre. — Deuxième partie : *La pensée. — La doctrine religieuse (suite)*. 749
Mgr DELMONT . . . « L'éducation intégrale : la culture catholique » . . 757

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Mgr Turinaz, archevêque d'Antioche, évêque de Nancy et de Toul. 764
Autres souvenirs du « Sillon ». 765
Vieux errements. Signes nouveaux 766
« Par tous les moyens » 773
La liste des futurs Papes. 775

N° 119. — 15 septembre 1913.

Emm. BARBIER . . . Le cardinal Lavigerie et son action politique. — *I.* . 777
J. HUGUES. . . . . Nouveaux débats sur l'Immanence. — Autour du principe 797
J. RAMBAUD . . . . La valeur et le travail, d'après le discours de Sarlat. — *I. Ce que c'est que la valeur* 813
Mgr DELMONT . . . Revue du modernisme *(2e article)*. — *Modernisme et modernistes en Italie*. 823

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Un appel de « Cyr » à l'union 837
Un plaidoyer « *pro domo* » de l'A. L. P. 841
Affaires catholiques d'Allemagne. — Paix et joie 846
Un livre mal jugé 851

Pages

Le XXXVIIe congrès des jurisconsultes catholiques 853
Sur la mort de Coutant d'Ivry. 853

N° 120. — 1er octobre 1913.

Emm. BARBIER . . . Le cardinal Lavigerie et son action politique. — *II. L'affaire des Congrégations en 1880* 861
FLOURENS . . . . . Du libéralisme philosophique dans les salons, dans la politique et dans l'enseignement. 880
J. RAMBAUD . . . . La valeur et le travail, d'après le discours de Sarlat. — *II. La cause de la valeur*. 895

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

La *Civiltà* et les catholiques « intégraux » 907
Réplique à une « simple note » de la *Croix* 911
« L'Histoire de l'Eglise » de Funk 917
Petits moyens 918
M. P. Bureau et le « *Bulletin de la Semaine* » 920
M. l'abbé Lemire franchira-t-il le pas ? 921
Le discours de Toulouse 922
Un chef-d'œuvre de restriction mentale 925
Supplément sur la *Civiltà* et la paix de Metz 926

Index alphabétique des noms de personnes et des écrits cités dans le tome dixième 933

ERRATA

Page 27, 21e ligne, *au lieu de* des dernières, *lire* ses derniers.
Page 80, 8e ligne, *au lieu de* n'ait, *lire* n'est.
Page 348, 16e ligne, *au lieu de* contient, *lire* convient.
Page 385, 22e ligne, *après le mot* pontificale, *fermer les guillemets.*
Page 426, 24e ligne, *au lieu de* UN LIEN, *lire* UN DROIT.
Page 458, 23e ligne, *au lieu de* M. Humbrecht, *lire* Mgr Humbrecht.
Page 515, 3e ligne du renvoi, *au lieu de* qu'on le croit, *lire* qu'on ne le croit.

D'autres corrections sont déjà indiquées pages 308 et 376.

L'INDEX ANALYTIQUE DES TOMES I A X,

que nous avons offert à nos souscripteurs, a été imprimé dans le format de la revue, afin qu'il puisse être placé à la fin du tome X, après cette Table des Matières.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 2.207-a

CINQUIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME X

15 AVRIL 1913 — 1er OCTOBRE 1913

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . . . 10 francs
ETRANGER 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.726a

TABLE ANALYTIQUE

de la

Critique du Libéralisme

TOMES I à X

15 octobre 1908 — 1er octobre 1913

Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer & Cie
ÉDITEURS

PARIS
30, Rue Saint-Sulpice, 30

LILLE
41, Rue du Metz, 41

TABLE ANALYTIQUE

DE LA

CRITIQUE DU LIBÉRALISME

TOMES I A X

15 octobre 1908 — 1er octobre 1913

SOMMAIRE DE LA TABLE

I. — DOCTRINE RELIGIEUSE

I. — ENSEIGNEMENTS ET CONDUITE DU SAINT-SIÈGE (p. 5).

II. — ENCOURAGEMENTS ET APPROBATIONS AUX DÉFENSEURS DE LA VÉRITÉ (p. 5).

III. — ERREURS DU LIBÉRALISME RELIGIEUX ET DU MODERNISME EN FRANCE (p. 6).

IV. — REVUES, ÉCRIVAINS ET ORATEURS MODERNISANTS OU MODERNISTES (de fond ou accidentellement) (p. 7).

Les Annales de philosophie chrétienne. — Le Bulletin de la semaine et la Quinzaine. — La Revue du clergé français. — Demain. — La « Monarchie française » et « L'Enquête ». — La Revue pratique d'apologétique. — L'*Univers* (sous Eugène et François Veuillot).

Le docteur Alta. — M. l'abbé Birot. — M. M. Blondel. — M. l'abbé Brémond. — M. P. Bureau. — Mgr Duchesne. — M. l'abbé Ermoni. — Fogazzaro. — M. G. Fonsegrive. — M. l'abbé Klein. — M. l'abbé Laberthonnière. — M. l'abbé Labourt. — M. E. Le Roy. — M. l'abbé Lesêtre. — M. l'abbé Lissorgues. — M. l'abbé Mugnier. — M. J. de Narfon. — M. l'abbé Naudet. — M. l'abbé Sertillanges. — M. l'abbé Sifflet. — M. l'abbé Turmel. — M. l'abbé Vacandard. — M. l'abbé J. Viollet.

V. — CHRISTIANISME LIBÉRAL (p. 11).

VI. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT (p. 11).

VII. — LES INFILTRATIONS MAÇONNIQUES PARMI LES CATHOLIQUES (p. 12).

VIII. — LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE (p. 13).

IX. — L'AGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION (p. 13).

X. — LE MODERNISME A L'ÉTRANGER (p. 13).

II. — LA QUESTION POLITICO-RELIGIEUSE

I. — ENSEIGNEMENTS ET DIRECTIONS DU SAINT-SIÈGE (p. 14).

I. Pie VI et Pie IX.
II. Les Directions de Léon XIII.
III. Introduction générale aux Directions de Pie X.
IV. Les Directions nouvelles de Pie X.
V. Résistance à ces directions.

II. — LES PARTIS, LIGUES OU GROUPEMENTS (p. 16).

I. **L'Action libérale populaire.** — *a*) Avant les nouvelles directions. — *b*) La « Presse régionale ». — *c*) Après les nouvelles directions. — *d*) L'Action libérale et le gouvernement.
II. **L'Association Catholique de la Jeunesse Française.**
III. **La Ligue Patriotique des Françaises.**
IV. **La Ligue des Femmes Françaises.**
V. **La Ligue de résistance des Catholiques Français.**
VI. **L'Entente Catholique.**
VII. **L'Action Française.**
VIII. **Le Sillon.** — *a*) Avant la condamnation. — *b*) La condamnation. — *c*) Depuis la condamnation.
IX. **Les Unions Diocésaines.**

III. — LIBÉRALISME POLITIQUE (p. 22).

IV. — LIBÉRALISME DANS LA PRESSE CATHOLIQUE (p. 24).

La Croix de Paris. — Les Croix de province. — L'Univers (sous Eugène et François Veuillot). — Le Bulletin de la Semaine. — L'Echo de Paris. — Le Peuple français. — La Libre Parole. — Le Peuple du dimanche. — L'Ouest-Eclair (Rennes). — Le Télégramme (Toulouse). — La Liberté du Sud Ouest. — L'Etoile de la Vendée. — Le Semeur (du Tarn). — Le Semeur (de Versailles) — Le Travailleur (de Gien).
(Aux antipodes) : La Correspondance de Rome et l'Agence A. I. R.

V. — LITTÉRATURE RÉPUBLICAINE ET LIBÉRALE DE SEMAINES RELIGIEUSES ET DE BULLETINS PAROISSIAUX (p. 28).

Semaines religieuses d'Arras, — Autun, — Nice, — La Rochelle, — Rouen, — Saint-Flour, — Autres semaines religieuses.
Bulletins d'Aurillac, — de Saint-Agnant, — de Sainte-Cécile, — de Saint-Julien, — de Tourmus, etc...

VI. — ÉCRIVAINS, ORATEURS DÉMOCRATES ET LIBÉRAUX (p. 29).

Orateurs de Congrès catholiques : M. H. Bazire; MM. les abbés Desgranges, Thellier de Poncheville et Beaupin. — M. l'abbé Garnier. — M. l'abbé Gayraud. — M. l'abbé Lemire. — M. J. de Narfon.

VII. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT (p. 30).

VIII. — DÉMOCRATIE (p. 31).

IX. — LE CENTRE CATHOLIQUE ALLEMAND (p. 32).

III. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. — ENSEIGNEMENTS DU SAINT-SIÈGE (p. 32).

L'Eglise a-t-elle des doctrines économiques? — Enseignements du Pape Léon XIII, — de S. S. Pie X.

II. — L'INTERCONFESSIONNALISME (p. 33).

III. — LE CLERGÉ ET LES ŒUVRES SOCIALES (p. 33).

IV. — LES SEMAINES SOCIALES (p. 34).

V. — LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE (p. 34).

VI. — LE ROLE DE L'ÉTAT (p. 35).

VII. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE (p. 35).

VIII. — LA PROPRIÉTÉ (p. 35).

IX. — LE TRAVAIL (p. 36).

X. — LE SALAIRE (p. 36).

XI. — LE MODERNISME SOCIAL (p. 36).

XII. — AUTRES ERREURS (p. 36).

La Maison sociale. — L'Action populaire de Reims. — L'individualisme. — Le prêt à intérêt, etc...

XIII. — LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN ALLEMAGNE (p. 37).

IV. — LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT — MORALE

I. — LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE (p. 38).

I. Les Principes.
II. Les faits.

II. — L'ÉPISCOPAT ET LA NEUTRALITÉ (p. 39).

III. — LES CATHOLIQUES AVOCATS DE LA NEUTRALITÉ (p. 39).

IV. — FAIBLE ATTITUDE DES CATHOLIQUES (p. 40).

V. — UTOPIES MODERNISANTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION (p. 40).

VI. — QUESTIONS DE MORALE (p 40).

V. — BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE (p. 41).

VI. — LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME

I. — HISTORIQUE DE SA FONDATION (p. 46).

II. — ENCOURAGEMENTS ET APPROBATIONS (p. 46).

III. — LA CONTROVERSE CATHOLIQUE (p. 46).

IV. — CRITIQUES CONTRE LA REVUE ; ATTAQUES DIVERSES (p. 47).

V. — POLÉMIQUES (p. 47).

TABLE ANALYTIQUE

DE LA

CRITIQUE DU LIBÉRALISME

TOMES I A X

15 octobre 1908 — 1er octobre 1913

I. — DOCTRINE RELIGIEUSE (1)

I. — ENSEIGNEMENTS ET CONDUITE DU SAINT-SIÈGE. (2)

Fermeté doctrinale de Léon XIII (V, 245).

Décision de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques prohibant les témérités religieuses et les nouveautés de langage (III, 256).

Le programme de S. S. Pie X au début de son pontificat : Il n'y a pas d'autre parti de l'*ordre* que le *parti de Dieu*; où chercher l'orientation du nouveau pontificat; rapprochement que Pie X suggère involontairement entre saint Grégoire VII et lui; le modernisme déjà défini et condamné dans l'Encyclique *Jucunda sane* (I, 169-175).

La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X : admirable perspicacité et magnanimité du Pape en face de la loi de Séparation, malgré les dispositions d'un grand nombre; le modernisme terrassé par ses actes (V, 243-256).

Les droits de l'Eglise et la persécution : allocution au pèlerinage milanais (avril 1913) (X, 72-75).

Dix années de pontificat (1903-1913) : Tableau général de l'œuvre de Pie X (X, 537-571).

II. — ENCOURAGEMENTS ET APPROBATIONS AUX DÉFENSEURS DE LA VÉRITÉ.

Brefs de S. S. Pie X à Mgr Delassus, directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai* (I, 202; V, 912-913). Lettre du cardinal Merry del Val à M.

1. Toutes les références sont indiquées par la désignation du tome et de la page. — Dans cette table analytique, on s'est attaché surtout à classer les sujets et les idées. Il a fallu laisser de côté nombre de détails souvent liés aux noms des personnes. Sur celles-ci on complétera les indications de la table analytique en consultant les index alphabétiques des écrits et des noms cités dans la revue.

2. Les Actes du Saint-Siège ne sont pas reproduits in extenso dans la revue. On les trouve facilement ailleurs. Elle traite surtout de leur application. Les citations fragmentaires de ces actes s'y trouvent mêlées.

l'abbé Gaudeau, directeur de la *Foi catholique* (1908) (I, 246). Lettre de S. S. Pie X à Mgr Delassus pour son jubilé sacerdotal (VIII, 494-496). Lettre de S. S. Pie X à l' « Indicateur de la Savoie » (IX, 648 649).

Audience privée et bénédiction accordées par S. S. Pie X à M. l'abbé Barbier, directeur de la « Critique du Libéralisme » (1908) (I, 413-417). Eclatant témoignage d'approbation décerné au même par le Saint-Père (1912) (IX, 8-10).

III. — ERREURS DU LIBÉRALISME RELIGIEUX ET DU MODERNISME EN FRANCE.

La soumission qu'on doit aux enseignements de l'Eglise limitée par quelques uns, du moins en apparence, aux vérités définies, ou : liberté des opinions tant qu'on n'est pas condamné : M. l'abbé de Lestang (III, 262); le Sillon (III, 263-264). La théorie du juste milieu (Revue du Clergé français) (I, 6-8). La théorie du catholique libéral à l'égard de l'autorité de l'Eglise, par M. de Narfon (VIII, 758 761).

L'autorité de Léon XIII impunément invoquée par les novateurs modernistes et démocrates pour couvrir leurs audaces. Documents (V, 112-133). Le principe démocratique servant de point de départ et d'appui aux modernistes (V, 349-361; 405 434). La démocratie n'aurait rien à voir avec le modernisme (III, 325 338). Lettre de M. l'abbé de Lestang et réponse (III, 518 521).

L'attitude des modernistes dans l'Eglise depuis l'Encyclique *Pascendi* (juin 1909) (II, 110-117). Tactique des modernistes renouvelée des jansénistes et des protestants (IV, 285; 734-745). Parallèle entre l'attitude de Luther et des protestants et celle des modernistes à l'égard de l'autorité de l'Eglise, à propos de l'Encyclique Borroméenne (IV, 465-475). Libéralisme et naturalisme contemporains, rapports avec le modernisme, à propos de Dom Guéranger (III, 411 424; 486-496).

Protestations anonymes au nom du clergé contre le serment antimoderniste (V, 202 203). Lettres de prêtres parjureurs (V, 363-364). Outrageux pamphlet anonyme de félicitations aux cardinaux Dubillard et Billot (VII, 388-389).

Y a-t-il des infiltrations modernistes dans les Instituts catholiques et les séminaires? (V, 198-201). Lettre du cardinal Merry del Val sur la fréquentation des cours de l'Université par leurs élèves (I, 67-70).

Lamennais, patriarche du libéralisme (I, 354-363; 383). Il n'aurait jamais eu la foi (II, 196-199). Lettres de Mgr Mignot sur le décret *Lamentabili* et sur le gouvernement de l'Eglise (I, 423-426). Mgr Mignot et M. Loisy (III, 692-696). Après l'Encyclique *Pascendi*, M. de Narfon engage les modernistes à rester dans l'Eglise (V, 16-18). L'autorité de l'Eglise spiritualisée, d'après M. J. Zeiller (VI, 232 235). L'enseignement de la philosophie de Bergson dans un grand séminaire (1910-1911) (VII, 409-415). Etude critique sur la philosophie de M. Bergson (VIII, 817-828; IX, 25 43; 95-108; X, 880-895). L' « expérience religieuse » de M. Dabry (VII, 471 478). Celle de M. Loisy : *Choses passées* (X, 702-708). La survivance de l'exégèse moderniste de M. Loisy dans deux brochures de M. l'abbé Couget (1912) (VII, 553 588; 842-852). L' « irréligion religieuse », d'après M. P. Sabatier (VII, 629-638). Une bibliothèque antimoderniste (VII, 677 681). Une nouvelle théologie de l'Incarnation, dans l'*Ecole franciscaine* du P. Déodat-Marie (VIII, 121-129). Polémique sur cette question (VIII, 792 800). L'immanentisme au grand séminaire d'Aix (1903-1906) (VIII, 324-326; IX, 408-413). M. l'abbé Werlé fait l'apologie de la méthode d'immanence, mais n'arrive pas à la séparer de la doctrine (VIII, 369-392). Les tendances de M. l'abbé Naudi en philosophie, théologie, exégèse et morale dans « Pourquoi vivre? Comment vivre? » (VIII, 470-483). Etude critique de la critique historique du P. Delehaye et de ses tendances dangereuses dans « Les légendes des saints » (VIII, 184-487; X, 309-330; 469-487; 672-684; 749-773).

Doctrine immanentiste de M. l'abbé Mallet sur la foi (VIII, 509-524; 581-594). Infiltrations de l'esprit moderniste dans la « Petite année liturgique » de M. l'abbé Verdunoy (VIII, 611-620). Les critiques contre la translation de la sainte maison de Lorette (VIII, 649 662). La mission de Jeanne d'Arc

désurnaturalisée dans l'ouvrage de M. Hanotaux loué par de nombreux catholiques (V, 758-777; VI, 27-46). Critique des appréciations de quelques-uns sur cet ouvrage (VIII, 165 178).

Rapports de l'immanentisme et de la philosophie de « l'Action » avec le protestantisme, d'après le pasteur Crémer (VIII, 846-865). Critique de la philosophie de l'Action par le P. de Tonquédec (X, 797-813). L'interdiction des ouvrages du P. Lagrange dans les séminaires (VIII, 886-891; IX, 416 418). Dangereuse « Histoire des religions » du P. Martindale (IX, 65-75). Erreurs de M. André Godard sur la religion, le dogme, l'apologétique, les progrès de l'Eglise (IX, 201-216; 311-327). Appréciation élogieuse des Bollandistes sur M. Houtin (IX, 273-274). Les « confessions » de G. Tyrrell (IX, 327 331; 532-543). Le manuel de Patrologie du Dr Rauschen (IX, 479-489). Les origines du Symbole des Apôtres, d'après M. l'abbé Vacandard (IX, 516 532). Newman défiguré par M. Houtin (IX, 665 686). L'amitié de sainte Chantal et de saint François de Sales, d'après M. l'abbé Brémond (IX, 812-816). Le chemin du catholicisme, apologétique moderniste du P. Laberthonnière (IX, 871-885). Téméritès et erreurs du P. Hugh Pope sur la valeur de la Vulgate (X, 89-103). La conversion de Charles Morice (X, 120-127). Le modernisme d'après M. l'abbé Gisler (X, 127-140). Prédicateurs modernes (X, 151-156). L'essence du modernisme (X, 222 226). La « papalâtrie », de M. Léon Chaine (X, 231-235). La traduction de la Bible en langue vulgaire, par M. l'abbé Crampon (X, 517-523). L'Espéranto dans les offices religieux (X, 525-527; 621). M. l'abbé A. Valensin critique la réfutation faite par le P. de Tonquédec de l'immanence de M. Blondel (X, 532-533). Attaques de « l'Enquête » contre l'autorité de saint Thomas dans les Ecoles (X, 581-593). L'imprimatur accordé ou refusé à contretemps (I, 390-397). L'Histoire de l'Eglise de Fünck (X, 917 918). La résistance de l'Eglise à entrer dans la démocratie, motif de l'apostasie du prêtre Dabry (IV, 279 280). MM. Chevalier et Legendre : la Révolution aurait servi l'Eglise en préparant sa séparation d'avec l'Etat (I, 288 293). Ascétisme et mysticisme modernes, à propos de la vie de Sœur Thérèse Durnerin (II, 500 502). Elégie du *Bien du Peuple*, d'Agen, sur la disparition de la *Quinzaine* (VI, 482-483). Participation des catholiques aux cours de l'Ecole des Hautes Etudes sociales et de l'Ecole des Sciences sociales : M. F. Veuillot (V, 59-60); Mgr Lacroix; M. l'abbé Naudet (I, 257, 262); M. P. Bureau (III, 381-383); M. E. Le Roy, M. Piou (IV, 399 400); M. Sangnier et M. de Narfon (V, 374). MM. les abbés Lemire et Bovreau membres du Comité du Collège libre des Sciences sociales (II, 473). Plaidoyer de M. de Narfon en faveur de cette participation (III, 381-383). Où on en était en 1911 (VII, 218-219). Modernisme littéraire de M. l'abbé Looten (VI, 370-373). Croire sans preuves serait une abdication que l'esprit humain doit à Dieu, d'après M. E. Lamy (V, 797-800).

Le chrétien et l'homme spirituel selon saint Paul, applications à la critique moderne (III, 457-470). La scolastique (IX, 703-718).

IV. — REVUES, ÉCRIVAINS ET ORATEURS MODERNISANTS OU MODERNISTES (de fond ou accidentellement).

Tableau rapide du modernisme avant et après le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* (V, 245 251). L'esprit moderniste : auteurs et publications ayant cet esprit (I, 90-96). Le semi-modernisme (I, 167-168).

Annales de philosophie chrétienne. Voir M. Laberthonnière et M. Blondel. — Le Monophorisme (III, 645 665). Impérialisme d'Eglise (IX, 4-5). Mise à l'index des « Annales » et déclaration de soumission (X, 159-160).

Le Bulletin de la Semaine. — Tableau de ses origines et de ses tendances modernistes (III, 528 542). — Consulter les index alphabétiques de la revue pour voir les détails de son action. — Un exemple de son habileté à entretenir l'esprit moderniste (II, 82-83). Un jugement de la *Rivista di cultura* (II, 308). Breveté par M. de Narfon (III, 91). Le journal des prêtres apostats traite le B. de la S. d' « excellent confrère « (VI, 127). Thèse du libéralisme poli-

tique et réfutation (VII, 225-247). — Le « Bulletin de la Semaine » condamné (X, 140-144; 226-228; 306). Voir M. Fonsegrive et M. Imbart de la Tour.

La Quinzaine. — Aperçu de toutes les mauvaises causes auxquelles cette revue, dirigée par M. Fonsegrive, a donné son appui tant qu'elle exista. Sa fin (IX, 12-25).

Demain. — Conception anarchique de l'autorité dans l'Eglise (1906) (V, 359-360).

La Revue du clergé français. — La théorie du juste milieu (I, 6-8). Elle a défendu MM. Loisy, Turmel, Fogazzaro (I, 7-14). Sa faveur pour divers modernistes (I, 70-77). Elle change d'orientation, mais en faisant l'apologie de son passé (III, 201-202). Un jugement de Paul Sabatier (VI, 498 note). Les chroniques sillonnistes, démocratiques et favorables aux modernisants, de M. l'abbé Calippe (VII, 320-348). — Voir Questions politico-religieuses : M. l'abbé Gayraud, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. — L'erreur fondamentale de la démocratie, ramenée après la Lettre sur le Sillon (VIII, 89-102; 146-156). Doctrine imanentiste de M. l'abbé Mallet sur la foi (VIII, 509-524; 581-594).

La Revue pratique d'apologétique. — Faiblesse de son attitude vis-à-vis du modernisme (I, 152-159). Jugement de l'*Ami du Clergé* sur cette revue; justifications (I, 153-159). Elle approuve un discours mauvais de M. l'abbé Birot (II, 261). Une page de jeunesse de Mgr d'Hulst (IX, 5-7).

La « Monarchie Française » et « L'Enquête ». — Attaques, inventions, diffamations et outrages de M. E. Bernaërt, rédacteur de ces deux revues successives, contre les soutiens des directions pontificales et des doctrines de l'Eglise. Avertissement de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, à son clergé contre l' « Enquête ». Adhésions épiscopales. Réponse outrageuse de l' « Enquête ». Interdiction de cette revue (VI, 757-772; X, 579-598; 624).

L'Univers (sous Eugène et François Veuillot). — Une appréciation de M. Paul Dommergue (I, 92). L' « Univers » applaudit à la réaction contre les intégraux (I, 420). Aperçu de ses errements (IV, 209-210).

Le Dr Alta (M. l'abbé Mélinge). — Déclarations scandaleuses après l'Encyclique *Pascendi* (II, 484-486). Son exposé de la foi en 1901 (VI, 269-273). Voir Infiltrations maçonniques.

M. l'abbé Birot. — Pourquoi s'insurger contre l'œuvre de laïcisation? (I, 252). Discours de M. Birot à la Jeunesse catholique du Tarn, où sous couleur d'une action discrète et modeste, intérieure et profonde, enfin désintéressée, se trouvent l'abstraction des intérêts de l'Eglise, la désertion de la lutte et l'effacement de la notion même de l'Eglise (II, 147-156). Son discours loué par le journal des prêtres apostats (II, 395). — Voir Questions politico-religieuses : résistance aux directions de Pie X. — Critique transparente du gouvernement de Pie X. L'opposition entre le siècle et l'Eglise naît d'un défaut d'adaptation de celle-ci (V, 800-804).

M. Blondel (Maurice et Teslis). — Le Monophorisme. Critiques virulentes contre l'extrincésime et le « Vétérisme », contre la discipline de l'Eglise et les directions de Pie X, à propos des Semaines sociales (III, 645-664). — Critique de sa philosophie de l' « action » (X, 797-813).

M. l'abbé Brémond. — Son rôle à la mort de Tyrrell (II, 355-356; 388-391; III, 204). Son histoire des rapports entre sainte Chantal et saint François de Sales (IX, 812-816).

M. P. Bureau. — Son toast au banquet du *Peuple Français* (1906) (II, 12-13). Sa conception moderniste de l'autorité (II, 84-88). Il fait partie du comité d'administration de l'Union pour la vérité (I, 106) et de la « Commission extra-parlementaire » pour la Loi de Séparation (I, 210; 322; 328-330). Il est mis en demeure d'opter entre sa chaire à l'Institut catholique de Paris et ses cours à l'Ecole des Hautes Etudes sociales (III, 381-382). Après la condamnation du Sillon, M. P. Bureau continue à prêcher « l'idéal moral » (VI, 441-442). La Ligue française d'éducation morale (VIII, 496-500). M. P. Bureau et le « Bulletin de la Semaine » condamné (X, 920-921).

Mgr Duchesne. — Apologie de sa personne et son *Histoire ancienne de l'Eglise* par le P. Cavallera, professeur à l'Institut catholique de Toulouse (V, 180-182), sa défense par M. l'abbé Calvet, professeur au même Institut (V, 182, 183, 185), par la Revue moderniste internationale (V, 185). Appréciation de M. Jean Guiraud (V, 186). M. Houtin se fait un malin plaisir de mettre en relief le fond moderniste de l'ouvrage (V, 186-194). Aperçu de la carrière de Mgr Duchesne, par le même (V, 194-195). Cinglant article de M. J. de Bonnefon contre Mgr Duchesne (V, 196-197). Mgr Duchesne, « démolisseur de légendes » (V, 182-183). Il voit dans son élection à l'Académie une « canonisation patriotique » (V, 530-531). Une réunion au « Bulletin de la Semaine » à cette occasion (V, 754-755). Critique de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* : Importance de la connaissance de l'histoire en général et de l'histoire ecclésiastique (V, 829-843). Analyse détaillée de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* : son modernisme, dangers de cet ouvrage (VI, 201-211; 320-333; 457-470; 550-567). Lettre de Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, à l'auteur de cette étude (VII, 366-367). Circulaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale contre l'*Histoire ancienne de l'Eglise* (VI, 884 887).

Les avocats de Mgr Duchesne : Vive sortie du P. Cavallera contre les critiques de l'*Unità cattolica* (V, 180 182; X, 445-451). Appréciation trop flatteuse du P. d'Alès, des *Etudes* (VI, 886). M. de Narfon et divers l'anurge (VII, 199-205; 209-211). La réserve de la *Civiltà cattolica* (VII, 222-224). La presse italienne et la mise à l'index de Mgr Duchesne (VII, 674-677). Perfide et scandaleux article de M. de Narfon dans la « Petite Revue » (VII, 955 959).

M. l'abbé Ermoni fait une audacieuse apologie du modernisme après l'Encyclique *Pascendi* (II, 439-449). Sa mort, ses autres écrits modernistes (III, 138-139).

Fogazzaro. — Son adaptation du système de la Franc-Maçonnerie à l'Eglise pour provoquer une révolution intérieure dans son sein (IV, 55-58). Son éloge dans la *Démocratie* (1911) (V, 807-809); dans le *Petit Démocrate* de Limoges (III, 276 277). Etude sur l'œuvre de Fogazzaro par M. l'abbé Locigne. Son dernier roman *Leila* (VI, 1-12). Mgr Bonomelli et Fogazzaro (VI, 430-432).

M. G. Fonsegrive. — Complaintes et subterfuges d'un moderniste dépité (II, 79-84). Rapprochement d'idées entre M. Fonsegrive et l'ex-père Hyacinthe (I, 164-167). — Voir la Question de l'Enseignement : sa défense de la neutralité scolaire. — Résumé de son œuvre moderniste (VI, 483-487). Trois consultations modernistes de M. Fonsegrive (VI, 494-502; III, 525). Sur ses vues modernistes, réformatrices du clergé, de l'action de l'Eglise, sur sa faveur pour tout mouvement et tous artisans de nouveautés, voir Questions économiques et sociales : modernisme social. — Ses erreurs sur les droits de Dieu, de l'Eglise, des parents et de l'Etat en matière d'éducation (IX, 631-649).

M. Imbart de la Tour. — Son discours à la Semaine sociale de Dijon. Son toast à Fogazzaro. Ses vues sur l'avenir du catholicisme (II, 364-368). Sa thèse sur le libéralisme politique et réfutation (VII, 225-247). Mémoire sur la condamnation du « Bulletin de la Semaine » (X, 226-228). Discours à l'Ecole Lacordaire (X, 687-688). — Voir « Bulletin de la Semaine ».

M. l'abbé Klein. — Son éloge par le journal des prêtres apostats (I, 78-79). Sa participation aux travaux d'une « Commission extra-parlementaire de la séparation entre l'Eglise et l'Etat (I, 213-217; 298, 322-330). Une nouvelle universalité de l'Eglise (I, 428-430). Son élégie sur la mort de Fogazzaro (VI, 1). Dangereuse utopie de son « Jardin d'enfants » (VIII, 201-212; 335-345).

M. l'abbé Laberthonnière. — Voir « Annales de philosophie chrétienne ». — L'Eglise, origines, pouvoir indirect, droit de coercition (I, 220-225). Critique de son livre contre l' « Action française » : « Catholicisme et positivisme » (VI, 687-717). « Sur le chemin du catholicisme » : apologétique moderniste, attaques contre les flaireurs d'hérésie (IX, 871-885). Mise à l'index, interdiction d'écrire (X, 459-460; 687).

M. l'abbé Labourt. — Son cours supérieur d'instruction religieuse. Israël. Les Evangiles. Jésus-Christ (II, 397-404). L'imprimatur donné à cet ouvrage (III, 140-143).

M. l'abbé Lemire. — Voir même nom : Question politico-religieuse.

M. Le Roy (Edouard). — Son catholicisme moderniste dans ses cours sur « L'attitude et l'affirmation catholiques » à l'Ecole des Hautes études sociales (1910-1911) : Le problème religieux, en quoi il consiste, par quelle voie le résoudre, son urgence; Vues générales. Le *pragmatisme* (III, 293-304; 471-174). Développement du système; existence d'une réalité spirituelle; exigences morales qu'elle pose, seule solution du problème de Dieu, la personnalité de Dieu (III, 476-486); La vie religieuse, pourquoi adhérer au christianisme (IV, 36-48); Notion de l'Eglise : celle d'une direction générale et non d'une organisation statique; L'inspiration de l'Ecriture, infaillibilité de l'Eglise, dogme, foi et science (IV, 180-191).

M. l'abbé Lesêtre. — Le surnaturel dans la Bible : critique des principes de son exégèse (V, 314-337). Les conclusions de son exégèse comparées avec la fin pour laquelle Dieu nous a donné la Bible (V, 488-513). L'histoire de Samson d'après M. l'abbé Lesêtre (V, 569 577). M. l'abbé Lesêtre décerne un brevet d'honnête neutralité aux « Annales politiques et littéraires » (VI, 514-518). Une mercuriale de M. l'abbé Lesêtre aux polémistes sur la vérité et la charité : erreurs sur l'un et l'autre point (VIII, 61-75).

M. l'abbé Lissorgues, directeur de la *Croix du Cantal*, etc... Ses faiblesses à l'égard du modernisme (V, 875).

M. l'abbé Mugnier. — Sa vénération pour l'ex-père Hyacinthe (II, 486-493).

M. J. de Narfon. — Voir Christianisme libéral et Interconfessionalisme. — Commentaire perfide de la circulaire du cardinal Merry del Val concernant la fréquentation des cours de l'Université par les élèves des Instituts catholiques (I, 67-70). Au lendemain de l'Encyclique Pascendi, il engage les modernistes à rester dans l'Eglise pour y continuer leur œuvre (V, 16-18). M. de Narfon et la mort de Tyrrell (III, 353-354; 385-388). Vues de M. de Narfon sur la séparation (III, 125-132). Plaidoyer perfide pour l'interconfessionalisme religieux (III, 134-138). Une nouvelle universalité de l'Eglise (I, 428-430). M. de Narfon voudrait que l'archevêque de Paris fût reconnu d'une certaine manière chef de l'Eglise de France (VI, 453-455). Son éloge de Mgr Amette (VII, 205-207). L'ouvrage de M. de Narfon sur « Le Bilan de la Séparation ». Réfutation de ses perfidies et de ses erreurs (VI, 717-734; 797-808). Une nouvelle église catholique à Genève (VII, 64-65). M. de Narfon avocat de Mgr Duchesne (VII, 199-205). Scandaleux et perfide article sur la mise à l'Index de Mgr Duchesne (VII, 955-959). M. de Narfon et l'autorité de l'Eglise (VIII, 758-761; 880).

M. l'abbé Naudet. — Un Avent sur la Religion (I, 266-269). Le droit coercitif de l'Eglise. L'Inquisition (I, 260-266; 378-382). La Réforme. Luther (III, 673-678). La réforme doctrinale, religieuse et morale dans l'Eglise (V, 702-714). La féodalité, les croisades. Rapprochement entre saint Bernard et Luther. Le pouvoir temporel (V, 852-862).
M. Naudet et la Séparation (VI, 195-196).

Le P. Sertillanges. — Saint Thomas modernisé. Conférences du P. Sertillanges à Besançon : la religion, l'apologétique (V, 557-569). Appréciation de M. Dabry (V, 365). Réponse du P. Sertillanges et réplique (V, 680-698). Observations de M. l'abbé Blanc sur la philosophie de saint Thomas d'après le P. Sertillanges (V, 898-904). Voir Questions économiques et sociales : le socialisme, justice et charité, etc... — Quelques vues théologiques du P. Sertillanges : « L'Eglise avant l'Eglise »; justice; Eucharistie (VII, 865-885).

M. l'abbé Sifflet. — Un apôtre lyonnais. Ses audaces doctrinales (V, 804-807).

M. l'abbé TURMEL. — Qui aurait pu donner la clef de l'imbroglio Turmel-Herzog-Dupin? M. l'abbé Lejay (I, 23-31). Le repentir à crochets de M. Turmel après une condamnation (V, 606-607).

M. l'abbé VACANDARD. — Son étude sur l'origine des fêtes de Noël et de l'Epiphanie (I, 301-302). L'origine du Symbole des Apôtres (IX, 516-532).

M. l'abbé J. VIOLLET. — Son rôle dans la « Commission extra-parlementaire » de la Loi de Séparation (I, 210; 296; 323-330). Ses tentatives pour rendre interconfessionnelles et neutres même les œuvres de charité catholique (I, 81-90).

V. — CHRISTIANISME LIBÉRAL.

Voir Libéralisme doctrinal.

L' « Union pour l'action morale » et l' « Union pour la vérité », fondations de M. P. Desjardins (I, 57-67; 99-107; 137-140). L'Evangile moderniste selon M. Paul Sabatier (II, 221-232). Le modernisme extravagant de M. A. Jounet (I, 79-80). Apparition de la *Revue moderniste internationale* (II, 497-500). Le modernisme intégral dans cette revue : réintégration de la religion, de l'Evangile même, dans la pure humanité et dissolution de la morale sexuelle (IV, 275-285). Même revue (VII, 116-121) Apparition des *Droits de l'Homme*, dirigés par M. P.-H. Loyson (V, 362-364). M. Loisy en arrive au panthéisme de Renan (II, 170-171).

Une nouvelle universalité de l'Eglise (M. de Narfon et M. l'abbé Klein) (I, 428-430). Plaidoyer de M. de Narfon pour l'accord religieux entre catholiques et protestants (IV, 134-138). Le christianisme social de Bordes-Dumoulin et de Huet (VI, 675-686). La mort de l'ex-Père Hyacinthe (VII, 859-864). Souvenirs sur le P. Hyacinthe (VIII, 252-261). L'avenir du catholicisme libéral, d'après M. de Narfon (VIII, 47-50). Nouvel article du même sur le même sujet : la mort de Pie X amènera un nouveau Thermidor (VIII, 113-115).

Les Boy-Scouts ou Eclaireurs. Origines, historique, stratégie (X, 241-262; 330-348).

Le sixième Congrès international du progrès religieux (Paris, août 1913) (X, 640-658).

VI. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Voir Question politico-religieuse : même sujet. — L'histoire de la Séparation, d'après M. Maier (II, 321-340).

La loi de Séparation facilitée par les concessions téméraires de prêtres assistant aux *Libres Entretiens* (I, 209-220; 294-298; 321-330).

Ceux qui prennent leur parti de cette loi : la *Croix* du Calvados (I, 250); M. l'abbé Birot (I, 252).

Critiques de mauvais goût et incertitude doctrinale de Mgr Lacroix sur la thèse (I, 489).

Affinités du libéralisme et du modernisme, à propos des vues de M. de Narfon sur la Séparation (III, 125-132). Plaidoyer de M. l'abbé Gayraud pour l'acceptation de la loi, dans la « Revue du Clergé français » (VII, 601-611). La question du statut légal de l'Eglise en France après la séparation. Espoirs prématurés. Comment les préparer (I, 435-450). Le Pape a-t-il eu tort de rejeter les cultuelles? (VIII, 102-112; 156-164). La conduite du Saint-Père jugée par M. de Narfon (VIII, 663-672).

Voir M. de Narfon.

M. P. Leroy-Beaulieu reprend en 1911 la thèse des « cardinaux verts » et se plaint que Pie X ait sacrifié même les intérêts spirituels du clergé et des catholiques (VII, 207-209).

La politique religieuse du cabinet Canalejas en Espagne (avril 1911) (II, 12-27).

VII. — LES INFILTRATIONS MAÇONNIQUES PARMI LES CATHOLIQUES.

Plan de la secte, complicités inconscientes (le Saint de Fogazzaro; la Ligue de Münster); organisations suspectes (IV, 50 et suiv.). Affinité du modernisme avec le plan d'infiltrations (IV, 274-278). Une prétendue renaissance du spiritualisme : *l'Alliance spiritualiste* et ses congrès. En apparence, une réaction contre le matérialisme par la rénovation d'un idéalisme chrétien, au fond, un double but : la résurrection des hérésies des premiers siècles, jointes aux superstitions de l'Inde et aux anciens mystères païens, tentée par diverses sectes sous le nom de théosophes, gnostiques et occultistes; et reconstitution de la Franc-Maçonnerie égarée et discréditée par une action politique (IV, 405-413).

I. Les doctrines du nouveau spiritualisme (grossière adaptation de ces systèmes au christianisme, avec l'*ésotérisme* pour base) (IV, 413-415) : A. *L'occultisme* : origine (415-416); la doctrine de l'occultisme (416-426); occultisme prétendu chrétien; un pontife de l'occultisme chrétien, M. Albert Jounet; son portrait, sa doctrine sur la foi; l'avocat des modernistes; la réintégration finale de l'humanité en Dieu, le Christianisme ésotérique; la Trinité gnostique (426-439). — B. *La Gnose*, La restauration de la Gnose (IV, 475-484). Son rôle et ses doctrines (481-499); la Gnose et le catholicisme (481-502); la Gnose, l'occultisme et la Franc-Maçonnerie (502-512). C. *La Kabbale*. Esotérisme fondé sur la tradition hébraïque. Kabbale littérale et théorique. La pénétration de la Kabbale dans les sectes occultes par l'influence juive (533-547). — D. *La Théosophie*. Les Védas source de son enseignement. Ses palinodies. Mme Blavatzki. Mme Annie Besant. Doctrines. Prestiges (547-562). — E. Lucifer et les sectes occultes. Profanations et parodies abominables (562-571).

II. La réorganisation maçonnique sous le couvert d'un idéalisme chrétien : Convent maçonnique des Rites spiritualistes adjoint au congrès de l'Alliance spiritualiste. On dénonce la « politicisation » de la Maçonnerie, d'où sont résultés l'oubli de sa fin religieuse, le mépris de ses rites symboliques, l'exclusion de gens d'ailleurs honnêtes. Mais la lutte contre l'Eglise subsistera (IV, 601-617).

III. Infiltrations parmi les catholiques. La voie leur est ouverte par le principe d'une doctrine ésotérique. Peut-on parler d'ésotérisme dans le catholicisme? (IV, 618-622). — A. *La Rose-Croix catholique*. Son restaurateur J. Peladan. Son œuvre. Ce que vaut son catholicisme. M. de Larmandie : Quel catholicisme il présenta au Congrès de l'Alliance spiritualiste (V. le Dr Alta) (IV, 622-630). — B. *Les Entretiens idéalistes*, revue dirigée par M. P. Vulliaud, s'occupent de toutes les sciences occultes. Sonore profession de foi catholique; esprit d'indiscipline, infiltrations occultistes. M. P. Vulliaud : il est Kabbaliste et forcené de l'ésotérisme, les mystagogies : initiation aux mystères, hérésies sur la Trinité, l'Incarnation et la divinité de Jésus-Christ; la Révélation disparaît, la préexistence et la réviviscence des âmes; une palingénésie qui supprime la résurrection des corps (Origène et Clément d'Alexandrie; Scot Erigène); la rénovation intégrale; l'éternité des peines de l'enfer (IV, 644-675). — C. M. Joseph Serre, collaborateur des Entretiens idéalistes. Ses écrits divers. Complaisance pour la théorie gnostique de l'origine céleste de l'homme, la vie antérieure et toute spirituelle de l'humanité. L'apôtre de la conciliation universelle entre tous les systèmes et le catholicisme; une nouvelle synthèse catholique : la vérité totale faite de l'union des deux vérités contraires. Le miracle et le surnaturel dissous comme la vérité. Audacieuse falsification des pensées d'Ernest Hello (694-697). — D. « *L'occultisme contemporain* » par M. Charles Godard, ancien martiniste. Traces de ses vieilles doctrines dans cette brochure catholique (IV, 697-700). — E. Un point de jonction entre le mouvement décrit et le catholicisme : l'idéalisme démocratique du *Sillon* (700-705). — F. Les sociétés secrètes catholiques. Jugements de l'Eglise (705-708). Prosélytisme judéo-spirite (VI, 196-197).

Protestation de M. P. Vulliaud (V, 130-132). Lettre de M. J. Serre et réponse (V, 434-443). Lettre de M. C. Godard (VI, 136-137). Lettre du directeur de la Confrérie Rosi-crucienne de la Rosace (V, 235-237). Imagerie néo-gnostique (V, 594-598). Lettre de M. A. Jounet sur ce sujet (V, 823-825). Lettres du Dr Alta et de M. Jounet (VI, 265-269). Nouvelle campagne des théosophes (VI, 446-447). Attaque de M. l'abbé Tourmentin et réplique (VIII, 279-282).

Nombreuses approbations épiscopales adressées à l'auteur des Infiltrations maçonniques (V, 38-43; V, 177-180).

Infiltrations dans les œuvres catholiques (IX, 561-566). Les infiltrations maçonniques dans la politique internationale au congrès de La Haye (1911) (481-505). A propos du spiritisme, sur un article de la *Croix* (VII, 752-756).

VIII. — LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

La campagne contre le célibat ecclésiastique (VII, 462-471).

X. — L'AGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION.

Avant le décret réformateur : attaques contre la pompe extérieure de cette cérémonie (I, 194 à 202). Décret sur l'âge d'admission à la première communion. Motifs de l'accepter avec confiance. Doctrine exposée dans le décret. Les objections (IV, 757-768). La divulgation du mémoire de Mgr Chapon à l'épiscopat par M. de Narfon jugée dans l'*Action française* (V, 15-16). Ce Mémoire était-il vraiment confidentiel? (V, 18-19). Appréciation justifiée du *Temps* sur ce mémoire (V, 19-20). Observations sur ce mémoire (V, 21-22). Commentaires sur l'opposition au décret (V, 52-54). Solennité des premières communions privées et communions générales des petits enfants (VIII, 688-701).

X. — LE MODERNISME A L'ÉTRANGER.

Le modernisme à l'étranger (1908). En Allemagne : l'affaire Schell (I, 108-111); la Ligue de Münster (I, 111-112); l'affaire Ehrard (I, 112-114); l'affaire Schnitzer (I, 114-115). En Autriche (I, 140-146). En Angleterre : M. W.-J. James et les loysistes (I, 236-237); Newmann et le modernisme (I, 237-239); l'affaire Tyrrell (I, 239-240); derniers traits (I, 240-241). En Italie (I, 330-337).

La Ligue de Münster : documents complets (IV, 62-88).

L'union des Eglises selon le prince-abbé Max de Saxe, professeur à l'Université catholique de Fribourg (V, 469-486). Un article de M. A. Loisy sur l'union des Eglises (V, 548-550).

L'Université catholique de Fribourg (V, 486-488; 601; 914-915; VI, 251-260; 518-521; 653-655).

Un programme de modernisme polonais : exportation du Sillon (V, 534-548).

Les désillusions de l'abbé Murri (III, 29-31). Un projet de congrès moderniste et de la constitution d'une Eglise moderniste à Rome (V, 535-536).

Restriction du serment antimoderniste en Allemagne (V, 683-684).

Tyrell : Ses confessions (IX, 327-334; 532-543). Réintégration de l'Evangile et de l'Eglise dans l'humanité actuelle (IV, 280-281). Mort de Tyrrell (II, 353-356; 385-391).

L'apostat Verdesi. — La prétendue violation du secret de la confession imposée par Pie X (VI, 125-126). Compte rendu du procès Verdesi, mise à néant des accusations contre le Saint-Siège et les cardinaux (VI, 418-430).

Une circulaire secrète, en Allemagne, contre l'ouvrage du P. Weiss « Le péril religieux » (VI, 507-513). Le P. Starker, S. J., dans le Przeglad-Powszechy, de Cracovie, prend parti avec violence pour Mgr Duchesne, pour Bachem et la déclericalisation de l'Allemagne, et contre le P. Weiss (VII, 132-134).

La presse italienne et la mise à l'index de Mgr Duchesne (VII, 674-677). Les études bibliques et théologiques en Allemagne (1913) (IX, 643-646).

Le modernisme à l'Étranger (1909-1913). I. En Italie : Revues modernistes; Manuel des religions, de l'abbé Turchi; les modernistes contre le R. P. Lépicier; l'exil du P. Semeria; l'exequatur de Mgr Caron *(à suivre)*.

II. — LA QUESTION POLITICO-RELIGIEUSE

I. — ENSEIGNEMENTS ET DIRECTIONS DU SAINT-SIÈGE.

I. — Pie VI et Pie IX. — Condamnations de Pie VI contre les erreurs révolutionnaires et les principes de 89 (III, 665-673). Condamnations de Pie IX contre le libéralisme catholique (IV, 334-335, 866-867).

II. Les directions de Léon XIII. — De Pie IX à Léon XIII, d'après Mgr Chapon (IV, 350). Apologie de la politique de Léon XIII par Mgr Chapon, dans sa préface à un ouvrage du P. Lecanuet, et jeu de bascule qui empêche de fustiger une erreur sans chercher à se concilier l'adversaire en lui expliquant qu'on le préfère presque à tel ami qu'on lui assure avoir exagéré la vérité (IV, 347-365). Le grand succès de la politique de Léon XIII : « L'esprit nouveau »; tableau faussé qu'en fait le P. Lecanuet et mise au point (IV, 379-393). Réponse acrimonieuse de la *Semaine religieuse* de Nice (V, 14). Jugement de Mgr Baunard sur le premier volume du P. Lecanuet (IV, 153-154). Fausse rétractation imputée par le P. Lecanuet à Mgr Frehaux qui avait divulgué ce jugement (V, 22-23). Qui loue et qui blâme son Histoire de l'Eglise en France sous la Troisième République? (V, 24-38). Le P. Lecanuet défendu par M. J. Guiraud (V, 752-753, VI, 133). Jugement de l'*Ami du Clergé* sur le P. Lecanuet et sur M. J. Guiraud (VI, 133-135). D'après le P. Lecanuet, Léon XIII aurait qualifié d'opinion respectable ce qu'on appelle le libéralisme catholique (V, 25-26) La politique de Léon XIII jugée par un libéral, M. E. Lamy (V, 786-787).

D'après M. l'abbé Calippe, « le Pape infaillible est devenu l'initiateur le plus hardi de quelques-unes des réformes sociales et démocratiques que Bordas-Dumoulin a le plus ardemment préconisées (VI, 676).

Les vœux de la franc-maçonne *Indépendance Belge* pour la conservation de Léon XIII (VI, 888-889).

Le cardinal Rampolla n'était-il qu'un simple instrument de la politique de Léon XIII? (V, 781). Documents diplomatiques concernant la loi de 1901 contre les Congrégations (V, 781-781). Satisfecit qu'ils contiennent accordé aux dispositions conciliantes d'un ou deux grands Ordres (V, 778-781).

La presse du Vatican sous Léon XIII (II, 401-417; 501). L'évolution de l'*Univers*. Les « réfractaires » (IV, 192-198). Le passé et le présent de l'*Univers*. (II, 203; IV, 206-217). Article nécrologique sur Auguste Roussel. L'*Univers* et la *Vérité française* (IV, 233-242). — Voir, plus loin, la *Presse régionale*. — Mademoiselle Elise Veuillot (VI, 806-808; 890-895).

III. Introduction générale aux directions de Pie X. — Etudes sur la politique religieuse de la troisième République (II, 190-196, 310-340; 380-385; VII, 913-928).

Comment les catholiques doivent s'unir pour défendre l'Eglise : illusions et faiblesses libérales (II, 509-516). Nécessité de la défense de l'Eglise (II, 155-156; 506-516).

Mémoire sur l'état d'esprit des catholiques en France, présenté personnellement au Saint-Père par le Directeur de la *Critique du Libéralisme* (février 1908) : le prestige du Pape; l'épiscopat, le clergé haut, moyen et bas; les

causes de la démoralisation; les grandes associations catholiques, lacunes et équivoques (I, 386-390).

Le parti catholique ou parti de Dieu. — Son principe dans le préambule du *Motu proprio* de 1903 (II, 292). Comment le définir. Critiques et équivoques de l'*Ami du clergé* et autres (I, 225-235). Equivoques de M. F. Veuillot sur le parti de Dieu et le parti constitutionnel (I, 270). — Voir l'*Action libérale*. — Critiques injustes envers l'ancienne « Union conservatrice » (I, 305-308). Le reproche d'exclusivisme fait au parti religieux dans le passé et dans le présent (I, 308-310). Sous le prétexte d'une alliance nécessaire avec les libéraux, on nous engage à une véritable fusion (I, 310-320). Conditions auxquelles les catholiques peuvent s'allier aux purs libéraux (I, 474). Comparaison au point de vue de l'exclusivisme, entre le parti « intégriste » d'Espagne et les catholiques français (I, 363-370). Le Saint-Siège approuve-t-il que les catholiques prennent le nom de libéraux? (I, 155-158). M. l'abbé Garnier et le parti catholique (X, 62-69).

Critiques de M. l'abbé Birot sur l'organisation des forces catholiques (1909) (II, 149-150). Un article de la « Civiltà » (1905) soutient ex-professo que les catholiques doivent renoncer à réclamer politiquement les droits de l'Eglise et qu'il n'y a d'organisation possible pour eux que sur le terrain démocratique et constitutionnel (II, 177-190). L'Eglise, d'après le P. Lecanuet, n'eût pas tant souffert, si l'on se fût tenu sur le terrain libéral (II, 190-196). Un article de foi oublié par les catholiques libéraux : l'obligation pour les sociétés, comme pour les individus, de se soumettre à Jésus-Christ et d'observer ses lois. Thèse et hypothèse. Négation implicite de la thèse par M. l'abbé Hemmer (VI, 85-96; 160-170). La France est-elle ou n'est-elle pas un pays catholique (III, 307)?

Le droit commun, qu'est-il? (I, 272). On ne peut en appeler au droit commun en faisant bon marché du droit canon (II, 14). En croyant se réclamer du droit commun dans l'hypothèse, les catholiques libéralisants en viennent avec les libéraux presque non catholiques à le défendre illicitement en thèse. Nombreux exemples (I, 269-285). L'Action libérale (voir ce mot) ne veut pas que l'Eglise soit défendue autrement qu'au nom du droit commun (I, 168-170 et alibi). M. Birot : la liberté et le droit commun substitués aux droits de l'Eglise (II, 152-155).

Pourquoi il ne peut pas y avoir de parti politique catholique en Italie (II, 29-43).

L'indifférentisme politique. — La superstition du fait accompli dans l'Association de la Jeunesse catholique (II, 6-10; 552-556). Un article de la *Croix* et un toast du P. Janvier (V, 227-229). Allocution de Mgr Breton, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, pour le Centenaire de Montalembert (V, 283-287). Fausse assimilation de la position des catholiques en France à celle des premiers chrétiens en face du pouvoir (V, 286-287). Thèse de M. l'abbé Birot sur ce point (V, 800-804). La *Croix du Cantal* (V, 691-692). L' « Action libérale » et la Jeunesse catholique (V, 731-737). L' « Ami du clergé » (V, 784-786). Un discours de Mgr Touchet (V, 792-793).

Le principe du moindre mal (I, 372-375; V, 129-131).

Les institutions valent ce que valent les hommes. — Faux principe (II, 251; V, 305). Il faut distinguer d'ailleurs la forme politique d'un régime et ses principes constitutionnels (II, 254-256). Le parti républicain et les catholiques (IX, 13-49). Pour relever la France il faut des saints : à propos de Barrès et Maurras (VI, 846-856).

La presse catholique. — Causes d'affaiblissement. Efforts tentés pour enfamer l'intégrité doctrinale de la presse fidèle, énerver sa polémique, lui substituer la frivolité de l'information éclectique, et enfin désarmer les publications les plus valeureuses (III, 205-217). Même sujet : lacunes et défaillances (V, 337-349). La *Croix*, les *Croix* : origine et rôle (III, 205-217).

La presse modernisante (VII, 367-374). Y a-t-il des journaux neutres (VIII, 50-53).

IV. — Les directions de Pie X. — *Actes et commentaires.*

La fin de Léon XIII et l'avènement de Pie X, d'après M. J. de Bonnefon (III, 522-525). Manœuvres de M. l'abbé Berglin, grand informateur des jour-

naux catholiques sous Léon XIII, pour influencer l'élection de son successeur (V, 352-354). Pie X « sera l'abbé Lemire de la Papauté ». Le cardinal Sarto aurait introduit en Italie le système des congrès sacerdotaux de Reims et de Bourges (V, 351-352). Menées contre le cardinal Merry del Val; dithyrambes en faveur du cardinal Rampolla (I, 118-121; VI, 888). Opposition à Pie X (VI, 452-453).

Programme surnaturel du pontificat de Pie X affirmé dès le début : où chercher son orientation; il n'y a de vrai parti de l'ordre que le *parti de Dieu;* affirmer les principes catholiques dans les associations, etc... (I, 169-176).

Discours retentissant de Pie X et directions inculquées aux catholiques français à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc. Fausses interprétations. Mise au point. Le discours du cardinal Luçon à Rome (II, 97-106). L'Encyclique *Rerum Communium* (8e centenaire de saint Anselme) dénonce la « vile neutralité » (II, 137-139). Pie X et la France : faux griefs de la presse sectaire (III, 521-528).

Jeanne d'Arc « chef » et « guide » (II, 49-55). Les nouvelles directions pontificales : leur sens (III, 49-58); les commentaires : la prétendue continuité des directions de Léon XIII et de Pie X (III, 58-65); l'*Univers* et M. de Narfon se rencontrent dans le même effort pour annuler celles-ci (III, 65-73). Conséquences de ces commentaires : vains efforts pour maintenir la position de l'*Action libérale* (III, 73-85), faux plans d'union et d'action (III, 85-97); audacieux rapport de « Cyr » au congrès de la *Bonne Presse* (III, 97-105), une inspiration subite de M. F. Veuillot (III, 105-107). Le cardinal Luçon dénonce le terrain constitutionnel (V, 787-790).

V. Résistance aux directions de Pie X. — *Efforts pour perpétuer l'équivoque du terrain constitutionnel et imposer quand même l'acceptation sans réserve de la République.* — Voir *Action libérale*, la *Presse régionale*, la presse catholique libérale et républicaine, etc. Interprétation loysiste de ces directions par M. l'abbé Birot (III, 109-119). Une publication de la *Bonne Presse* (II, 203-205); M. l'abbé Garnier (II, 205), la *Revue pratique d'apologétique*, à propos du discours de M. Piou à Lyon (II, 260-261); les *Croix* de province (II, 213 note). « La grande erreur politique des Français », d'après M. l'abbé Frémont : pas de salut hors du Ralliement quand même, violentes attaques contre les monarchistes (IV, 157-179). La *Croix*, en donnant la traduction de l'Encyclique *Rerum communium*, affaiblit notablement la fermeté des paroles pontificales (II, 206-208). L'*Etoile de la Vendée* (VII, 407). Le *Peuple du dimanche* (IX, 902). Nouveaux efforts de la *Libre Parole* pour maintenir l'*Action libérale* et le terrain du ralliement (septembre 1912) à propos d'une déclaration de Mgr Campistron (VIII, 776-792). Comment le *Havre-Eclair* la tourne (VIII, 782-783). *Excelsior* se joint à cette campagne (VIII, 781; 891-892). Ce que le Pape demande des catholiques (IX, 108-115). Confusions et équivoques dans l'*Action catholique française* sur le terrain « exclusivement religieux » (IX, 568-571; X, 110-120). L'obstination de M. l'abbé Bélorgey à maintenir les directions politiques de Léon XIII (1913) (X, 602-607).

II. — LES PARTIS, LIGUES OU GROUPEMENTS.

Portée des approbations pontificales données aux différentes Ligues (I, 388-390).

1. L'Action libérale populaire.

Avant les nouvelles directions de Pie X. — Ce que M. l'abbé Barbier demandait d'elle en 1906 (III, 306-309). L'*Action libérale* donnée par l'*Ami du Clergé* comme le *parti de Dieu* (I, 230-235). Même sujet (I, 484-487). Quelques mois avant les nouvelles directions de Pie X, M. Piou prétend que le Pape a approuvé son programme (I, 146-152). Apologie par M. Piou de l'étiquette libérale. Le programme de l'A. L. P., ses équivoques, ses œuvres

(I, 451-478). Efforts du parti pour déguiser les candidats catholiques sous le nom de libéraux (I, 459-463). Un article de la *Civiltà* (1905) en faveur des principes de l'A. L. P. (III, 177-190). Opposition de M. Piou et de l'A. L. P. à une organisation sur le terrain catholique (I, 465-470). Déclarations républicaines (I, 468). Comment l'A. L. P. pratique « l'accord sans distinction de partis » (I, 507-515). L'A. L. P. prétend être surtout œuvre sociale (I, 534). Elle couvre faussement son loyalisme républicain des directions de Léon XIII, plus faussement encore de celles de Pie X même sans parler de ses nouvelles directions officielles (I, 515-523). Déclaration prêtée par la « Semaine catholique de Saint-Flour » à un des quatorze évêques sacrés par Pie X (I, 479 note). Exemples de l'attitude suivante de l'A. L. P., de ses préférences politiques et de ses compromissions électorales : En Lozère (1908) (I, 479-484); à Paris (1910) (III, 428-438), en Lozère (1910) (IV, 99-103).

Un chapitre de M. Rocafort sur la conduite de M. Piou dans l'affaire Montagnini et sur sa conduite postérieure (VII, 738-752).

La Presse régionale. — Tentatives de l'A. L. P. combinées avec M. Feron-Vrau, propriétaire de la *Croix*, pour organiser une presse constitutionnelle libérale et supplanter la presse monarchique catholique. Confidences à Mgr Montagnini. Manœuvres contre l'*Express du midi*. Efforts pour absorber la *Vérité française* dans l'*Univers* (II, 55-77). Historique de la fusion de ces deux journaux (IV, 291-296). La *Presse régionale* subventionne, puis achète le *Télégramme* de Toulouse qui devient plus gouvernemental que catholique, quoique dirigé par un ancien président régional de la Jeunesse catholique. Documents et faits (IV, 439-448). Elle participe à la fondation de la *Liberté du Sud-Ouest* ; suite de la campagne contre l'*Express du midi* et le *Nouelliste de Bordeaux* (IV, 450-453). Après les nouvelles directions pontificales, les organes de la *Presse régionale* applaudissent au programme que maintient M. Piou en acclamant ses ridicules déclarations d'intransigeance (V, 443-450). Réclame dans les *Etudes* pour la *Presse régionale* et les agences libérales (1912). Liste de ses journaux *(ibid.)* — Voir le *Télégramme de Toulouse*, la *Liberté du Sud-Ouest*, etc... — Suppression de la *Croix du Sud-Ouest* (IX, 829-831). Les journaux catholiques non-constitutionnels exclus de la propagande, faveur pour les journaux neutres (IV, 451-453, 848-850).

Après les nouvelles directions de Pie X. — Voir plus haut : résistance aux directions de Pie X. — Le discours de M. Piou à Lyon, au lendemain de la béatification de Jeanne d'Arc. Interprétation conforme de Mgr Guilliberl, évêque de Fréjus; déclarations en sens opposé du cardinal Dubillard et de Mgr Marty, évêque de Montauban. Désaveu indirect donné à M. Piou par la lettre du cardinal Merry del Val au colonel Keller. Efforts de M. F. Veuillot pour concilier les deux interprétations. La *Croix* essaie de repêcher l'A. L. P. (II, 232-249). L'A. L. P. atteinte par les nouvelles directions (III, 76-85). M. Piou maintient son programme libéral et sa tactique (III, 310-311; 552-562). Il défend le nom de « libéral » à la Chambre (III, 348). Il se met à prêcher l'intransigeance, mais en maintenant son programme libéral (V, 443-450). Campagne du P. Pupey-Gérard en sa faveur près des évêques pour relever sa position en lui faisant décerner la grand'croix de l'Ordre de Pie IX (II, 130-131; V, 369). Nouveau discours de M. Piou (février 1911) (V, 751-756). Comment l'A. L. P. se distingue des Unions diocésaines (VI, 581-582).

Un congrès « républicain et démocratique » d'Action libérale (1911) (VI, 76-79). Profession de foi républicaine de M. Piou au nom de l'A. L. P. en 1912; belle apostrophe que la « Libre Parole » lui prête (VII, 424-425). L'A. L. P. ose prétendre qu'elle réalisait par avance les directions de Pie X (novembre 1912) (IX, 195-197). Déclarations contradictoires (IX, 349-351). Election sénatoriale dans la Haute-Loire (février 1913) (IX, 738-741). La Fédération des jeunesses républicaines libérales et patriotes, fondée par l'A. L. P. en 1913 (X, 236-238).

L'Action libérale et le Gouvernement. — L'A. L. P. triomphe des élections de 1910 (V, 234 note). Les députés de l'A. L. P. confiants dans le

ministère Briand (1910) (III, 448-452). Les aveux de M. Massabuau (III, 448-449). Ils s'abstiennent de flétrir par leur vote le scandale des liquidateurs des biens ecclésiastiques (III, 701-703). La majorité des députés catholiques votent leur confiance au ministère Briand (IV, 389 note, 394-396; 453). M. de Mun et M. Briand (IV, 458-460, 587-590). M. de Mun repousse l'étiquette de libéral (590-591). Article de Drumont sur : Combats d'hier et d'aujourd'hui » de M. de Mun (V, 56-57). Lettre de L. Veuillot à M. de Mun, en 1876 (V, 57-58). Le glissement des députés du groupe d'A. L. P. vers la gauche après les élections de 1910 (V, 69-71). L'A. L. P. demande qu'on pavoise constitutionnellement et inconfessionnellement pour la fête de la Bse Jeanne d'Arc (1910) (IV, 148-152). Le Bulletin de l'A. L. P. fait sa propre satire (V, 36-37). Les « paroles définitives » de M. Briand (V, 120-122). M. Briand et l'opposition catholique à la Chambre (novembre 1910). Ni les déclarations de M. Briand, ni la présence de M. Lafferre dans le Cabinet, n'empêchent celle-ci de la soutenir. La *Croix* plaide la confiance en M. Briand (V, 329-334). Le *Télégramme* de Toulouse soutient Briand et avale Lafferre (V, 283-284). Effondrement de l'A. L. P. à la Chambre sur les déclarations anticléricales de M. Briand avant sa chute (V, 793-794). Votes des députés catholiques pour les crédits des obsèques civiles de M. Brisson (VIII, 351-355). Votes et abstentions de députés catholiques pour le deuxième centenaire de J. J. Rousseau (VIII, 500). Votes des députés catholiques sur l'ordre du jour du 13 décembre 1912 relatif à la défense de l'école laïque (IX, 418-420). Vote des députés catholiques sur l'ordre du jour de laïcité du nouveau ministère Briand, sous M. Poincaré (IX, 657-658). Vote des députés catholiques sur les déclarations du ministère Barthou, cinglante critique de l'anticlérical Valette (X, 164-165; 238-239). M. Delachenal, député pouriariste et briandiste (X, 607-609). Un plaidoyer pro domo de l'A. L. P. (X, 841-846).

II. L'Association Catholique de la Jeunesse Française.

L'adhésion solennelle de l'A. C. J. F. à l'Action libérale et ses conséquences (VI, 401-405).

Son principe d'indifférence ou de neutralité politique équivaut à l'indifférentisme (II, 5; 13-16; 19-20; VI, 408-409).

L'A. C. J. F. dément son principe d'indifférence et d'abstention politique :

A. — Par la conduite de ses dirigeants, qui font explicitement de la politique républicaine (IX, 311-312; II, 16; 20-22). Leur surenchère démocratique avec le Sillon (II, 6-13; III, 243-247; IX, 342).

B — Et tandis que l'A. C. J. F. fait de la politique républicaine, elle interdit officiellement à ses membres toute participation à une politique différente.

a) Elle le leur interdit en principe (II, 18, 19, 27, 28; VI, 399; 405-411).

b) En fait, comme le prouvent cent exemples : à Angers (II, 22-23); à Saint-Gaudens (II, 23-27); à Villefranche-de-Rouergue (II, 132-134); dans le Tarn (II, 171-176; 552-556); dans l'Aveyron (V, 737); dans la Gironde (V, 738-740; 813-817), dans la Marne (VI, 455).

Cette attitude de l'A. C. J. F. met les jeunes gens dans la nécessité de renoncer à l'action politique s'ils veulent faire de l'action religieuse. C'est retomber dans la séparation qui est le fond du libéralisme (V, 731-740). L'action politique est-elle incompatible avec l'adhésion aux groupements religieux ou sociaux? VI, 413-415). Les rapports entre l'A. L. P. et l'A. C. J. F. se continuent en fin de 1912 (IX, 349).

Les organes de l'A. C. J. F. ne veulent que des drapeaux tricolores au pavoisement pour la fête de Jeanne d'Arc (1910) (IV, 150-151).

Une apparente orientation nouvelle de l'A. C. J. F. vers l'action civique. A quoi elle l'engagerait (VI, 875-884). Le « Semeur » du Tarn (organe de l'A. C. J. F.) et l'élection de M. Poincaré (IX, 819-824).

L'A. C. J. F. ET L'ACTION SOCIALE. SES DOCTRINES ÉCONOMIQUES. — Programme imposé (VII, 415-417). Avis discret, mais clair, du cardinal Merry del Val (VI, 414-417). — Voir Questions économiques et sociales : Droit de propriété, salaires, le rôle de l'Etat, lois d'assistance, la liberté du travail,

libéralisme économique, justice sociale, etc.. — Le « Semeur » du Tarn et les syndicats rouges (VII, 390-391). Doctrines économiques de l'A. C. J. F. (VII, 127-435). Violente sortie de M. Bazire contre ceux qui parlent de modernisme social (VII, 657 658). Critique d'un programme d'études de l'A. C. J. F. pour cercles catholiques (IX, 148-465). L'esprit social des groupes ruraux : Le « Semeur » du Tarn (X, 81-86). Résumé des doctrines sociales et économiques de l'A. C. J. F. (X, 377-398; 527-528).

III. La Ligue Patriotique des Françaises.

Son origine : scission d'avec la *Ligue des Femmes Françaises*. En dépit des équivoques cherchées et des dénégations, les documents établissent que la L. P. D. F. s'est formée pour seconder l'*Action libérale*, qu'elle s'y est inféodée et qu'elle en suit la politique (I, 526 537). Autres documents (V, 450-453; 795 797). Audacieux et peu loyal historique des origines de la L. P. D. F. par sa secrétaire, Mlle Frossard (V, 367-369).

La L. P. D. F. se fait approuver à Rome comme œuvre sociale (1909) (I, 535). Son attitude équivoque après les nouvelles directions de Pie X (III, 217-248). Campagne de son aumônier-conseil, le P. Pupey Girard, auprès des évêques, en faveur de M. Piou (V, 369).

La L. P. D. F. préférerait ne pas se mêler à la résistance scolaire (III, 249). La L. P. D. F. et la fête de Jeanne d'Arc en 1910 (IV, 151 152). Propagande d'une presse dite catholique en faveur de journaux neutres, à l'exclusion des journaux catholiques d'opposition (IV, 148 153). Les journaux non constitutionnels exclus de la propagande de la presse, et ne comptant même pas parmi les journaux religieux (VIII, 503 505; IX, 269-271; 120 122). Manœuvres pour centraliser même les retraites spirituelles (VII, 952 955). Télégramme enthousiaste au Saint-Père et réponse fraîche (VIII, 362-363). Les démentis du P. Pupey-Girard, aumônier-conseil de la L. P. D. F., et réplique (IX, 909 911).

Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, sur l'initiative et sous la direction de la L. P. D. F. La première assemblée (août 1910) (V, 365 369). Elle essaie d'organiser le trust des communions aux intentions du Pape (V, 908-909). Avortement des efforts de la Fédération au congrès catholique de Vienne (VIII, 881-886). Relation détaillée de la réunion de Vienne (IX, 116-130; 197-198; 351 352). La réunion des délégués à Paris (mars 1913) (IX, 734-736). Démenti de la Présidente de la L. P. D. F. et réplique (X, 158 161). Voir plus haut les démentis du P. Pupey-Girard et la réplique.

IV. La Ligue des Femmes Françaises.

Voir Ligue Patriotique et Action libérale. — Les débuts de la Ligue (I, 526). La scission de la Ligue Patriotique (I, 527 530). Menées contre la Ligue (I, 533).

Bénédiction de S. S. Pie X à la Ligue (1905) (I, 534). Ce qu'est la Ligue (VIII, 195-196). Nouvelle bénédiction du Pape (septembre 1912) (IX, 198 199).

V. La Ligue de résistance des Catholiques Français.

Ses principes par distinction d'avec l'Action libérale (II, 25 27). Opposition de l'A. C. J. F. (II, 24-27).

VI. L'Entente Catholique.

Son plan; premières oppositions (avril 1909) (II, 131-133). Circulaires. Approbations (II, 506 508). Opposition de la *Croix*, du *Peuple français*, de l'Action libérale et de la Jeunesse catholique (III, 88 90). Attaques nouvelles de M. Bazire (III, 136 137). Tentative de Mgr Turinaz pour amener une conciliation (III, 198).

VII. L'Action Française.

Différence entre le « plus grand Sillon » et l' « Action française », au point de vue de l'alliance avec des non-catholiques (I, 384-386).

Violente attaque de l' « Express de Lyon » (Action libérale) contre l' « Action française » (III, 92-93). Compte rendu favorable des attaques de M. l'abbé Lugan dans le *Polybiblion* (III, 152-154). Attaques déguisées du P. Allo dans la « Revue de la Jeunesse » (III, 383-386). M. l'abbé Lugan, adversaire acharné de l' « Action française », publie ses articles dans la revue hérétique des *Entretiens idéalistes* (IV, 673-674; V, 686-689). Le *Qui-Vive*, appuyé sur la Lettre sur le *Sillon*, réclame le droit d'être antidémocrate, traditionnaliste et antirépublicain avec l' « Action française » (V, 61-66). M. Sangnier accuse l' « Action française » de soudoyer les grévistes révolutionnaires (V, 123-126). Contradiction de conduite chez les libéraux démocrates qui condamnent l'accord des catholiques avec l' « Action française », (V, 533-534). M. l'abbé Jules Pierre, auteur d'un pamphlet contre l' « Action française » (V, 371-374). Lettre d'un prêtre en faveur de l' « A. F. » (V, 462-464). Parallèle entre le Sillon et l' « Action française » dans la *Croix du Cantal* (V, 872-873). Détournement de mineures (X, 774).

Réfutation par M. P. Tailliez des sophismes et des accusations perfides entassés contre l' « Action française » et contre les opposants au démocratisme par M. l'abbé Thellier de Poncheville dans « L'attente d'un pouvoir fort » (VI, 170-182; 235-250; 333-345). Agissements des démocrates chrétiens en Saône-et-Loire (VI, 667-669). Libéraux catholiques et positivistes antilibéraux : réponse au pamphlet de M. Laberthonnière : *Catholicisme et positivisme* (VI, 687-717). Positivisme religieux et positivisme politique (VI, 761-764).

Position de la *Critique du Libéralisme* vis-à-vis de l' « Action française » (V, 531-534, VI, 71-75; 244-248, 761-764).

VIII. Le Sillon.

Avant la condamnation. Comment parut la première brochure de M. l'abbé Barbier, « Les idées du Sillon » (1905). Lettres en sens divers reçues par l'auteur (V, 614-622; 33-34). Nomenclature des erreurs relevées à la charge du Sillon par M. l'abbé Barbier dans ses livres (III, 394-396). Réfutation par Mgr Turmaz des raisons invoquées en faveur du Sillon pour le couvrir contre la critique (IV, 337-340). Les abbés de Lestang et Desgranges se font les apologistes du Sillon contre M. l'abbé Barbier (III, 261-281).

Compte rendu d'une retraite spirituelle prêchée aux dames du Sillon, à Paris, en 1906, par les abbés Desgranges et Beaupin (VI, 46-59). Une revue sillonniste, à Nice, avec le concours de prêtres du diocèse (1907-1909) : erreurs communes du Sillon (VII, 137-154). Le Sillon au grand séminaire d'Aix (1903-1906) (VIII, 327-330).

Les principaux prêtres apôtres du Sillon. M. l'abbé Desgranges : nul n'a soutenu et propagé le Sillon plus efficacement que lui après M. Sangnier : *a*) jusqu'à sa rupture avec le Sillon. Documents (VI, 46-55; IX, 586-617); *b*) il est demeuré sillonniste depuis cette rupture jusqu'à la condamnation (IX, 517-622); son audacieuse négation devant cette mesure (IX, 587-588); son attitude depuis la condamnation (IX, 622-631). M. l'abbé Beaupin : son rôle antérieur (VI, 55-59); son livre « Pour être apôtre », manuel d'apostolat sillonniste (IV, 512-526; 572-587; X, 1-21). M. l'abbé Thellier de Poncheville, sans être extérieurement affilié au Sillon, il en propage les erreurs. Sa conférence à la Semaine sociale de Rouen, à la veille de la condamnation (IX, 745-770).

Liste des ecclésiastiques ayant souscrit ouvertement pour la transformation de l'*Eveil démocratique* en la *Démocratie* (I, 121-128; II, 89-96; 265-268). M. Sangnier félicite ses adhérents du clergé (II, 172).

Erreurs doctrinales de M. Sangnier (III, 269-273). Suppression de l'autorité (V, 358-359). L'émancipation économique, le socialisme (V, 584-586). Scandaleux article de M. Sangnier sur le Pape (V, 356-358).

Une enquête du Sillon sur la confessionnalité de l'action sociale (II, 426-435). Un sillonniste doit-il se marier? (II, 217-220). Le Sillon d'Auvergne : révolutionnaires à l'exemple de Jésus Christ et de Marie (II, 299-302). Le Sillon

plaide pour Ferrer (III, 150-152). La démocratie béatifiée dans Jeanne d'Arc (II, 129)

Les amis du Sillon (III, 386). Réclame pour le Sillon dans l'*Appel du Sacré-Cœur* (Apostolat de la Prière) (III, 408-410; 580). Le Sillon soutenu par la *Revue du Clergé Français* (VII, 337-339).

La candidature de M. Sangnier aux élections législatives dans Paris (1910) (IV, 112-125).

Le Sillon appuyé par les anticléricaux (I, 432-433). L'exaltation révolutionnaire de 1793 était religieuse (II, 452). Principes conformes du « plus grand Sillon » (II, 465-467). L'idéalisme démocratique du Sillon favorable aux infiltrations du faux idéalisme chrétien des sectes occultes (IV, 700-705). Le « plus grand Sillon » (X, 8-10).

Sur la source des doctrines du Sillon, voir Démocratie. Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.

Le Sillon et l'épiscopat au commencement de 1910. Analyse de sa position antérieure, extraite des ouvrages de M. l'abbé Barbier. L'enquête de M. Albert Monniot près des évêques : ceux qui réprouvent, les indécis, les défenseurs du Sillon (III, 389-408). Le Saint-Siège approuve les mesures prises par Mgr Dubarc, évêque de Quimper, à l'égard des sillonnistes de son diocèse (III, 514-515). La division entre les évêques au sujet du Sillon rendue publique par les manifestations épiscopales que Mgr Chapon provoque en sa faveur. Actes de cette manifestation (III, 692-702). Réponse anticipée de Mgr Turinaz à cette défense du Sillon (IV, 337-340). Obstination de M. Sangnier en dépit des oppositions épiscopales (III, 562-567). Dislocation officielle du Sillon en prévision d'une condamnation (IV, 218-224).

La condamnation du Sillon. — La lettre de Pie X sur le Sillon. Elle confirme nos critiques. Déclarations équivoques de M. Sangnier (IV, 744-747, V, 9). Eloges excessifs de sa soumission (V, 5-6). Audacieuse apologie personnelle de M. l'abbé Desgranges (IX, 586-589). Jugement de l'*Aurore* sur le Sillon (IV, 771). Commentaire de la Lettre de Pie X par M. de Narfon (IV, 747). Commentaire de Junius dans l'*Echo de Paris* (V, 3-7). L'*Ami du Clergé*, qui fut très favorable au Sillon, insère le document pontifical sans autre commentaire qu'un éloge de la soumission de M. Sangnier et une phrase d'esprit douteux sur les controverses précédentes (V, 4). Exemples d'escamotage de la Lettre sur le Sillon : Le *Semeur*, de Versailles; le *Travailleur*, de Caen (IV, 768-770; V, 26). Jugement très ferme de Mgr Latty, archevêque d'Avignon sur le sillonnisme (V, 7-8). Commentaire atténuant de Mgr Chapon (V, 8-9). Lettres de Mgr Ardin, archevêque de Sens, et de Mgr Mignot, archevêque d'Albi, réduisant à trop peu de chose le rôle naturel des évêques dans ces controverses (V, 10-12). Commentaires du « Télégramme », de Toulouse (V, 28-29), du « Bulletin de Saint-Julien » (V, 30). La *Croix* prêche une complète transformation de mentalité, mais continue à recommander la fournaise d'une élite démocratique (V, 31-33). Commentaire audacieux et perfide de M. P. Vulliaud dans les *Entretiens idéalistes* (V, 43-51). Lettre de M. L. Harmel à M. Sangnier (V, 209-210). Lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, aux sillonnistes de son diocèse (V, 269-271). Une interview de Mgr Fuzet dans la *Dépêche* de Rouen (V, 370). Commentaire de la *Croix du Cantal* (V, 872). Dérobade et escamotage de la *Revue du Clergé français* (VII, 337-340).

Après la condamnation. — Dans la *Revue du Clergé français*, M. l'abbé Dubois, en commentant la Lettre sur le Sillon, ramène le faux principe générateur de la démocratie et le défend comme authentiquement chrétien (V, 291-294). La *Source*, organe sillonniste de Rouen, fusionne avec la *Chronique sociale de France* qui se dit en communauté d'idées avec le Sillon (V, 256-260). Une liturgie sillonniste : les Philippins de Rouen (V, 258; 261-269). M. Fonsegrive plaide, dans la *Démocratie*, contre la résistance au monopole de l'enseignement (VI, 224-228). Spécimen d'action sociale sillonniste (VI, 374-376). Pie X nous mène à la guerre en désapprouvant les syndicats chrétiens (VIII, 360-363).

Un réveil du Sillon à Toulouse en 1911 (V, 911-913; VI, 369-370). Sous couleur d'un « parti nouveau » dont il provoque la formation, M. Sangnier reprend l'idée du « plus grand Sillon »; il expose ses idées et son programme

démocratiques. On y retrouve ses erreurs (1911) (VI, 59-67, 345-362). La tentative ayant échoué, Marc Sangnier ajourne le « parti nouveau » et remet son programme à l'étude (VI, 79-81). M. P.-H. Loyson raconte l'histoire du parti nouveau (VIII, 357-360). La *Démocratie* continue de faire quotidiennement l'annonce des ouvrages de M. Sangnier contenant ses erreurs condamnées (VI, 121-125; 228 note; 959-960). Mauvaise foi de M. Sangnier sur ce point (VIII, 51-55). Que penser de sa nouvelle Ligue « La Jeune-République »? (VIII, 487-491). La « *Démocratie* » continuant le Sillon (VII, 268-269). Le Sphynx du boulevard Raspail (M. Sangnier) (VIII, 178-188).

Apologie de Fogazzaro dans la *Démocratie* (V, 807-809). M. Sangnier accuse les royalistes de soudoyer les grévistes révolutionnaires (V, 123-127). Les ecclésiastiques continuent à le suivre. Le double jeu de M. Sangnier (VI, 442-445). Un centre ecclésiastique d'éducation et de formation cléricales à Nice (VII, 137-140; 151-159). (Voir, à ce sujet, « Histoire de la Critique du libéralisme » : polémiques). Une conférence de M. l'abbé Desgranges sur « le catholicisme et la civilisation » : l'esprit du Sillon s'y retrouve sous des mots nouveaux (VII, 831-842). Exégèse démocratique (VIII, 348-353). A la « Démocratie », le salaire supprimé est remplacé par une « indemnité vitale » (VIII, 733-734). La « Démocratie » et le Syllabus (VIII, 731-735). La Ligue de la Jeune-République représentant les revendications catholiques (VIII, 874-879). L'enquête ouverte par la « Démocratie » sur la Ligue de la « Jeune-République » : programme de celle-ci; réponse de blocards, de progressistes et de catholiques (IX, 298-311; 375-391; IX, 543-555). Réclame pour une mystique obscène dans la « Démocratie » (IX, 560-563). L'enquête de la « Démocratie » sur le service de trois ans et la Lettre sur le Sillon (X, 161-164). Lettre pastorale de Mgr Duparc, évêque de Quimper, sur la survivance de l'esprit sillonniste dans son diocèse (X, 461-462). La « Démocratie » prêche encore les directions de Léon XIII en août 1913 (X, 606-607). Réviviscence du plus grand Sillon : La fête du 4 août à Versailles en 1913 (X, 681-687; 765-766).

IX. Les Unions Diocésaines.

Au point de vue politique, elles fixent les bases de l'action catholique électorale, les ligues politiques en font l'application et cherchent l'accord des divers partis sur ces bases : de cet ensemble peut naître le vrai parti catholique. Programme des unions de Chambéry et de Toulouse (III, 132-136). La *Libre Parole*, appuyée sur une brochure de Mgr Turinaz, continue à préconiser l'accord entre les « honnêtes gens » (III, 137-140). Faux commentaire de la *Croix* sur la position des Unions catholiques et de Mgr Turinaz. Réserve significative du Pape dans sa lettre d'approbation à celui-ci (III, 196-201). Article de Drumont sur l'Union catholique, à propos de ces incidents (III, 257-260). L'incident traité à la Chambre (III, 141); critique de M. Lasies (415).

Lettre pastorale de Mgr Dubillard sur l'Union des catholiques pour la défense de la foi (1910) (III, 567-572). — Critiques de M. F. Veuillot contre M. l'abbé Barbier dans l'*Univers* et réponse (IV, 212-214). Comment doivent converger l'action politique des partis et l'action religieuse des Unions (V, 790-792). Etude générale sur les Unions diocésaines (X, 504-517).

Discours de Mgr Marty, évêque de Montauban, sur l' « Union catholique » et l' « *action électorale* » (VII, 377-379). Approbation donnée par le cardinal Merry del Val aux statuts de l'Union diocésaine de Poitiers (VIII, 430-432). Les Unions diocésaines et la politique (VIII, 781; 872-875). *Excelsior* veut aussi détourner les Unions diocésaines de la politique (VIII, 891-892). Le grand obstacle aux Unions diocésaines : l'Action libérale (IX, 195-197).

III. — LIBÉRALISME POLITIQUE.

Voir Avant-Propos aux directions de Pie X, Presse catholique libérale et républicaine, Littérature de Bulletins paroissiaux, etc.

Portrait du libéral par Louis Veuillot (I, 298-301). La France du Christ,

par le même (II, 214-217). Louis Veuillot : catholique intégral (VIII, 285-304).

En quoi consiste le libéralisme politique et social (I, 269; VI, 691-694). Exposé de la thèse du libéralisme catholique. Réfutation par l'autorité des Pères, des Conciles et des Papes. Réponse aux objections (VII, 225-247).

Piquante réplique d'Eugène Veuillot à Mgr Guilbert, évêque d'Amiens, qui prêchait déjà l'abstention politique (1876) (II, 210-212).

M. l'abbé Berthaud, curé de Saint-Porchaire, à Poitiers, escamote le libéralisme politique sur le dos des intransigeants (V, 862-870). Le succès qu'il obtient (VI, 120-124). Définition et apologie du catholique libéral par M. de Narfon (III, 125-132). Convient-il aux catholiques de prendre le nom de « libéraux? » (I, 155-158; VI, 191-193). Les vues de M. Imbart de la Tour sur l'avenir social du catholicisme (II, 364-368). Lettre pastorale de Mgr Chapon sur l'action catholique, en 1909 (II, 250-253). Réponse acrimonieuse de Mgr Chapon et menaces (IV, 694-701; V, 14). Discours de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, sur « Les polémiques entre catholiques » (VII, 383-388).

Voir « Histoire de la Critique du libéralisme » à la controverse catholique.

L'Eglise et l'Etat : interview de Mgr Bonomelli (VI, 132-138). Une lettre pastorale de Mgr Bonomelli, sur l'Eglise et la politique (1913) (IX, 825-829). Thèses de M. l'abbé Birot sur le rôle extérieur de l'Eglise, l'union de l'Eglise et de l'Etat, etc.. (III, 109-119).

Les catholiques et la liberté. Le mot fameux prêté à Louis Veuillot (VI, 218-224). La liberté des cultes : le droit et le fait, par Louis Veuillot (VI, 221-224). Sous couleur d'instruire les laïques sur leur devoir social envers le prêtre, M. Boissard, au congrès diocésain de Nice (1911), endoctrine le clergé sur le mouvement très mêlé des idées « catholiques sociales » (VI, 617-631). Equivoques sur l'attitude des catholiques « comme tels » à l'égard des partis politiques; l'Eglise inféodée aux partis; l'union sur le terrain religieux (VIII, 865-870). Libéralisme politique de l'*Ouest-Eclair* (IX, 188-190). Réponse de M. l'abbé Lemire à l'enquête sur la « Jeune République » de M. Sangnier (IX, 304-310). Lettre de M. J. Denais en faveur des libéraux et catholiques sociaux. Réponse de M. Barbier (IX, 579-596). M. Denais plagiaire de M. Bazire (IX, 731-733). Sophismes de M. Bazire, orateur de congrès diocésains, sur l'état de Séparation (X, 75-77). Un toast de M. Lefas (X, 165-166). M. de Mun est-il ou n'est-il pas libéral? (IV, 587-591).

Le cours de Mgr Lacroix à la Sorbonne sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat pendant la Révolution : l'ancien régime; les biens ecclésiastiques (I, 257-260; 488-496; II, 310-316). Lettre de Mgr Lacroix et réponse (III, 453-454). La confiscation des biens du clergé en 1789, l'anticléricalisme expliqué par le pouvoir dominateur de l'Eglise; il ne fut pas l'âme de la Révolution (III, 680-692). Les biens ecclésiastiques et la Constituante (IV, 262-274). Abolition des vœux monastiques, législation des Congrégations religieuses, leur dispersion, la Constitution civile du Clergé (IV, 365-379).

Le péché de monarchisme. C'est aller contre la doctrine de l'Eglise de travailler à un changement de régime (V, 34-35). Un « mortel péché » décrit par Mgr du Vauroux (II, 25). A l'époque du Ralliement, on a réellement fait aux catholiques un cas de péché mortel de voter pour le candidat catholique royaliste : explications contradictoires de l' « Ami du clergé » (IX, 800-812).

La grande erreur politique des catholiques est, selon M. l'abbé Frémont, de ne pas s'être ralliés à la République, à la démocratie; ses virulentes attaques contre les monarchistes, sans épargner les directions de Pie X (IV, 157-179). Sa candidature à l'Académie (II, 258, 419, 425). Réponse au fameux mot d'ordre : pas de politique! (V, 294-302). Le procès de la politique libérale, par M. Flourens (V, 751-752).

La France est-elle ou n'est-elle pas un pays catholique : contradictions (III, 307 note).

Mgr Dupanloup : divers traits (V, 396-399).

Le comte de Falloux : divers traits (V, 399-402). Le centenaire de M. de Falloux (VI, 211-214; 217-218). Etude sur le comte de Falloux, à propos de son centenaire, par M. l'abbé Lecigne (VI, 277-290).

A propos du centenaire de Montalembert : Discours de Mgr Breton, rec-

teur de l'Institut catholique de Toulouse (V, 283-287); article du P. de Grandmaison (V, 600); de M. Birot (V, 461). Qui a empêché de fêter le centenaire? Violentes attaques du *Peuple français* (V, 453-456). La vraie explication (V, 456; 460-462; 598-601). Documents inédits et affligeants sur Montalembert; une triste page de ses écrits (V, 456-460). Comment échoua le projet d'une manifestation religieuse à Rome, à la mort de Montalembert (VI, 214-215).

Ozanam célébré par les démocrates et catholiques sociaux comme leur précurseur, à propos de son centenaire (IX, 659-662, X, 228-231; 279-280). Les démêlés d'Ozanam avec l' « Univers » (X, 280-285).

Conduite des ralliés et démocrates catholiques dans les élections législatives de 1910; dans la Lozère (IV, 99-103); à Lourdes (IV, 103-113; 226-228); dans les Basses Pyrénées (IV, 113-117); à Paris (Marc Sangnier) (IV, 117-225), dans les Deux Sèvres (IV, 125-129); consultation de M. l'abbé Garnier (IV, 129-131); dans le Cantal (IV, 224-226; 401-404); en Vendée (IV, 229); dans le Nord (M. Lemire) (IV, 250-262). Le *Télégramme*, de Toulouse (IV, 131-133; 414). Le *Progrès démocratique*, de Poitiers (IV, 591-597). Le *Travailleur*, de Gien (IV, 597-598). L'*Etoile de la Vendée* (VII, 407).

Catholiques et Kermesse protestante (IV, 526-527). « Semaine religieuse » d'Agen) et Kermesse avec acteurs professionnels (VI, 362-366; 449-452; VI, 592-598). La fête de Jeanne d'Arc à Limoges en 1911 (VI, 366-368). Le drapeau pontifical au pavoisement pour la fête de la Bse Jeanne d'Arc (VI, 438-441). Pourquoi les catholiques refusent d'accepter la « Marseillaise » comme hymne national (VI, 900-904). Un projet de monument à saint François de Sales, à Annecy (1911) (VII, 211-217). « Le Christ républicain », dans l'*Etoile de la Vendée* (VII, 219-220; 304-306; 401-407). Pour et contre une fête nationale officielle de Jeanne d'Arc (VIII, 422-424).

Le piousisme de Pie X, d'après l' « Echo de Paris » (VII, 389-390). Comment les *Etudes* dissimulent l'opposition des tendances de Cologne et de Berlin, en Allemagne (VII, 940-943). Manœuvres contre M. l'abbé Gaudeau dans la Corporation des publicistes chrétiens (VII, 950-952; VIII, 189-192). La vérité sur la renaissance ou le renouveau catholique (VIII, 631-646). M. Briand à l'église (II, 33). Autour du « Catholicisme social » de G. Goyau (X, 598-602). L'obstination d'un prêtre rallié, M. l'abbé Belorgey. Refus d'imprimatur. Nouvel échec au piousisme (X, 602-607). Un article de la *Croix* sur l'union des catholiques au-dessus des partis (X, 609-612).

Le cardinal Lavigerie et son action politique. I. Le cardinal Lavigerie (X, 777-797); II. L'affaire des Congrégations en 1880 (X, 861-880). *(A suivre).*

Louis Veuillot. — Les origines de Louis Veuillot (VII, 761-775). Le chrétien (VII, 883-902). L'esprit de Veuillot (VIII, 75-89). Le cœur de Veuillot (VIII, 129-146). Le catholique intégral (VIII, 285-304). Le gentilhomme (VIII, 392-415). Le Français (VIII, 594-611; 678-688). Le poète (VIII, 828-846). Le romancier (IX, 75-95). L'opportunité de Louis Veuillot (IX, 133-147; 216-233). L'abbé J. Morel (X, 348-357).

Joseph de Maistre. — Les origines (IX, 837-853). L'expérience de l'erreur (X, 21-36); J. de Maistre en face de la Révolution (X, 160-187). Le caractère (X, 262-276); le cœur (XX, 393-410); l'esprit (X, 487-504); la pensée : la doctrine religieuse (X, 658-672). *(A suivre).*

Etude sur le pouvoir temporel du Pape : la question de droit (IX, 353-375). Le Pape, même dépouillé de ses Etats, conserve le caractère de Souverain : démonstration juridique (X, 429-445). Ligue sacerdotale internationale « Pro Pontifice et Ecclesia » (IX, 413-416; X, 276-279).

IV — LIBÉRALISME DANS LA PRESSE CATHOLIQUE.

Voir Introduction aux directions de Pie X : la presse catholique.
Lettre de Pie X à l'épiscopat lombard (VI, 657-658).

La Croix de Paris (1). — La création de la *Croix* de Paris et des

1. La *Croix* et l'*Univers* sont assurément des journaux éminemment religieux. On ne peut méconnaître leurs mérites et leurs services, et il serait injuste,

Croix de province a-t-elle été un affermissement de la presse catholique? (III, 209-213). Jugement sur l'œuvre et le rôle de la *Croix* de Paris (II, 497-503). La *Croix* inféodée à l'Action libérale avant les directions nouvelles de Pie X (I, 146-152; 484-487; 507-510; III, 78-79). Son application à déguiser les candidats catholiques en candidats libéraux (I, 458-463). Le principe du moindre mal en matière d'élections (I, 371-375). Le terrain constitutionnel prescrit par la *doctrine* de l'Eglise (I, 514-515).

Après les nouvelles directions, la *Croix* s'évertue à maintenir les équivoques et à repêcher l'Action libérale (II, 98-100; 247-249; III, 97-105).

La *Croix* combat sourdement un candidat catholique à Paris en 1910 (III, 424-438). L'éclectisme de ses enquêtes sociales (II, 463-465; V, 31-35). Traduction infidèle de l'Encyclique « Rerum Communium » (II, 206-208). Comte rendu enthousiaste du dangereux discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville à la Semaine sociale de Rouen (IV, 717-720). La *Croix* brouille les programmes des Unions diocésaines (III, 196-197). Elle insère des articles favorables aux associations neutres de pères de famille préconisées par M. Gurnand (III, 362-373).

La *Croix* disposée à faire confiance à M. Briand (II, 391-394). Piteuses explications et palinodie (II, 502-503). Autre cas (III, 147-148). Le « triomphe de l'ordre » (V, 231-233). Le « doux » saint François de Sales patron des journalistes (VI, 524-526). La *Croix* voit une espérance de réconciliation nationale dans la présence de M. Fallières aux obsèques religieuses des victimes du « Liberté » et l'excuse presque de n'avoir parlé que de « fatalité » dans son discours (VII, 60-64). La campagne tripolitaine de l'Italie assimilée à une « croisade » (VII, 128-132). Légitime protestation contre un article de Pierre l'Ermite (VIII, 361-365). L'élection présidentielle de M. R. Poincaré assure l'ordre, la justice et la liberté pour sept ans (IX, 566-568). Comment la *Croix* fait intervenir et pratique le : pas de politique (VIII, 45-47; (X, 609-612) Eloge hyperbolique de l'Action populaire de Reims (X, 688-689). Un appel de « Cyr » à l'union (X, 837-841). Réplique à une note de la *Croix* (X, 911-917).

La Croix d'Avignon recommande à tous les prêtres de s'abonner à l' « Enquête » (X, 596).

La Croix du Calvados et la Séparation (I, 250-251).

La Croix du Cantal. — Elle loue M. Briand de n'avoir « rien dit contre la religion » (IV, 22-24). Elle plaide pour un député radical (IV, 26-27 note). Elle fait campagne pour un candidat anticlérical (IV, 224-226; 401-402). Elle défend la grève des cheminots (V, 303-305). Erratum (IV, 376). Son libéralisme socialiste (V, 689-690). Son libéralisme politico-religieux (V, 691) La Lettre sur le Sillon (V, 872). Lettre du directeur de la *Croix* du Cantal et Réponse (V, 871-879). Autres documents sur sa politique ultra-libérale (VI, 260-261). Elle se félicite d'avoir la République (1912) VIII, 18-22). L'élection de M. Poincaré; optimisme républicain (IX, 736-737). Sur la mort de Contant d'Ivry (X, 853-856).

La Croix des Deux Sèvres se fait l'avocat du Sillon contre M. l'abbé Barbier (III, 262-263).

La Croix du Forez. — Audacieux compte rendu du pèlerinage de la démocratie chrétienne à Rome en 1897 (V, 426-427).

La Croix de la Haute Savoie. — Manœuvres aux élections du Conseil général en 1913 (X, 769-772).

La Croix de la Lozère (I, 482).

La Croix du Nord. - Attaques injurieuses contre l' « Action française » (III, 91). Audacieux commentaire des directions pontificales par « Cyr » directeur de ce journal (III, 97-105). Il espère en M. Briand. Attaque contre

---

odieux même, de les classer simplement dans la presse libérale et républicaine, surtout sans distinguer les époques. Mais ils ont eu des faveurs pour ces tendances, et, dans cette table analytique, c'est sous cette rubrique qu'on devait en classer les marques.

M. l'abbé Barbier (III, 145-147). Après la Lettre sur le Sillon, la *Croix du Nord* confond encore la solidarité entre grévistes avec la fraternité chrétienne (V, 127). Chauvinisme démocratique, à propos du 14 juillet (VI, 658-670). La charité chrétienne sacrifiée à la justice sociale (VII, 803-804). Les retraites spirituelles servant de réclame (VIII, 119-120). Leçon à la *Croix du Nord* à propos de l'abbé Lemire (VIII, 266-269). Contradictions de sa politique électorale (VIII, 269-270). Jeanne d'Arc prolétaire (VIII, 278-279). Etrange optimisme social (IX, 49-58). Pharisaïsme démocratique (IX, 563-564).

La Croix de Rouen et le discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville à la Semaine sociale (IV, 717).

La Croix de Seine-et-Marne. — Sa conduite dans les élections (I, 374-375).

L'Univers (sous Eugène et François Veuillot). — Eugène Veuillot, avant le Ralliement. Belle attitude (II, 211). Exemples des errements de l'*Univers* au temps du Ralliement (II, 107-111, II, 370-376; IV, 209-210; V, 352, 373; 409, 410, 416, 421, 425, 427, 428, 431, 449-450).

Les projets de fusion entre l'*Univers* et la *Vérité française* (II, 70-77). Historique de la fusion (IV, 291-296). L'*Univers* en 1908 plaide pour les associations non confessionnelles (II, 292-294). L'*Univers* et Carducci (II, 306-308). Audacieuses équivoques et libéralisme de M. Eugène Veuillot à propos du parti catholique; il se rencontre avec les démocrates avancés (17 mai 1905) (I, 270-283). M. Pierre Veuillot demande le silence provisoire sur nos revendications (I, 472, note).

Opposition de l'*Univers* à l'*Entente catholique* (II, 53). Après les nouvelles directions de Pie X, l'*Univers* cherche à mettre d'accord les discours de M. Piou et du colonel Keller. Mgr Marty le redresse. Commentaires équivoques de l'*Univers* sur les nouvelles directions. Il se rencontre dans son commentaire avec M. de Narfon (II, 215-217; III, 66-73). Subitement M. F. Veuillot propose d'acclamer le colonel Keller, chef des catholiques (III, 105-107).

Heureuse évolution de l'*Univers*. Mais il donne son passé pour garant de l'avenir (II, 203). Palinodie (IV, 197-198). Malgré son évolution, M. F. Veuillot laisse percer ses sentiments en critiquant M. l'abbé Barbier et s'attire une réponse (IV, 206-217, 391-399; 460-461) et il continue de tirer sur les anciens « réfractaires » (IV, 192-198).

Appel en faveur du nouvel *Univers* (VIII, 436-437).

Le Bulletin de la Semaine. — Sur les détails de son action, consulter les index alphabétiques de la revue. — L'éloge du cardinal Rampolla par l'abbé Beeglin (I, 120-121). Opposition à tout projet de parti catholique (III, 307-310-312). Confiance en M. Briand (III, 148-149). Odieux article à propos des mesures prises par Mgr Chapon contre la « Critique du libéralisme » (VII, 651-652). Origine, but, programme, erreurs du « Bulletin de la Semaine » (III, 528-512). Il est d'accord avec la « Démocratie sociale » pour faire de l'acceptation des lois sectaires le point de départ d'une conciliation avec les catholiques (VIII, 875-879).

Condamnation du « Bulletin de la Semaine », par S. E. le cardinal Andrieu (X, 140-144). Le cardinal Merry del Val approuve la condamnation (X, 226-227). Les « Débats » et le « Bulletin de la Semaine » (X, 298-306).

Le Peuple français.

A. Sous la direction de M. l'abbé Garnier (IX, 895-905; X, 60; 71-72). Transformation de ce journal sous la même direction (II, 10-13).

B. Sous la direction des chefs de l'A. C. J. F.

Ce serait pour déférer à un désir de Pie X que M. Feron-Vrau, propriétaire de la *Croix*, aurait acheté le « Peuple français » (avril 1909) (II, 134-136). L'A. C. J. F. prend la direction du journal transformé (II, 20-22). Le nouveau « Peuple français » joue double jeu auprès des comités de l'A. C. J. F. et de ceux de l'Action libérale (III, 213-217). Après les nouvelles directions pontificales, le « Peuple français » continue de plaider pour la tactique de

l'Action libérale (fév. 1910) (III, 515-518; 557-562). Il exalte le résultat des élections de 1910 (V, 231, note). Violentes attaques contre les intégraux (V, 58-60). *Item* à propos du centenaire de Montalembert (V, 453-456, 460-462; 598-601).

Scandaleuse campagne du « Peuple français » contre une candidature catholique à Paris en 1910 (III, 424-438). Il essaie de s'en justifier (III, 557-562).

La candidature républicaine de M. Bazire, rédacteur en chef du « Peuple français » aux élections de 1906. Ses lettres contre les royalistes en 1907 (IV, 229). Sa candidature en 1910 (IV, 128). Sa polémique avec l'*Action française* (IX, 443-448).

La Libre Parole et le Peuple français fusionnés. — M. Feron-Vrau déclare n'en pas être propriétaire (V, 687). La « Libre Parole » continue le « Peuple français » dans la fidélité à l'Action libérale (V, 755-756). Attaques violentes et scandaleuses contre la *Correspondance de Rome* (V, 602-605, 684-686). Autres calomnies et diffamations contre la « C. de R. » et son directeur. La « C. de R. » donne l'explication de ces attaques (VI, 113-120). Nouvelle charge (VII, 400). Les mœurs de la *Libre Parole* et de M. Bazire dans la polémique (IX, 436-443). Un imitateur de M. Bazire (X, 770-775). *Compte rendu équivoque et tendancieux du congrès de l'Action Populaire*, de Reims, à Paris, en 1911 (VI, 127-133). Puffisme de résistance catholique (VII, 397-399). Plaidoyer dissimulé pour la non confessionnalité des associations professionnelles (avril 1912) (VII, 915-918). La « Libre Parole » transforme une pauvre réponse de M. Piou en thèse déclaration (VIII, 425-426). L'A. C. J. F., l'A. L. P., etc..., sans origine ni dépendance cléricales (VIII, 426-427). Chamailleries entre catholiques « sur des mots et des chimères » (VIII, 434-435). Nouveaux efforts de la *Libre Parole* en septembre 1912 pour maintenir l'Action libérale et le terrain du ralliement, à propos d'une déclaration de Mgr Campistron (VIII, 776-792). Poursuites judiciaires de M. Bazire contre M. l'abbé Barbier (IX, 577-579); M. Bazire et le talon d'Achille (X, 308). Encore les bouledogues de l'orthodoxie (X, 689-693). Procès de M. Rocafort contre M. Bazire (IX, 831; X, 619, 925).

Le Peuple du Dimanche, dirigé par M. l'abbé Garnier. — Sa consultation électorale en 1910 (Entre deux maux il faut choisir le moindre) (IV, 129-131). Son briandisme (même thème) (V, 287-290). M. l'abbé Garnier et les quinze millions de M. Leygues (II, 261-264). La vraie cause de la formation du Bloc anticlérical (V, 306). « L'ère nouvelle » ouverte par l'élection présidentielle de M. Poincaré; toujours le Ralliement (IX, 720-727; 906-907).

L'Ouest-Éclair, de Rennes, et son directeur, M. Desgrées du Loû. Monographie de ce journal en 1909. Le directeur, le catholicisme et le républicanisme de l' « Ouest-Eclair » (II, 106-128). L' « Ouest-Eclair » met l'éloge de Briand dans la bouche du cardinal Rampolla (I, 119). L' « Ouest-Eclair » et les émeutes de Barcelone (août 1909) (II, 505). Son procès contre M. Albert Monniot (IV, 593-595). Mgr Dubourg fait quitter à M. l'abbé Trochu l'administration de l' « Ouest-Eclair ». Déclarations du journal (V, 27-28). *Profession de libéralisme politique* (IX, 188-190). L' « Ouest-Eclair » breveté par les blocards (IX, 187-188).

Le Télégramme, de Toulouse. — Son acquisition par la « Presse régionale »; ce qu'il sera comme journal (IV, 440-448). Jugement de Mgr Albouy sur cette nouvelle direction (IV, 445). Le « Télégramme » déclare que les questions confessionnelles n'ont rien à voir dans la politique (IV, 444). Son commentaire des directions nouvelles de Pie X (V, 28-29). Le « Télégramme » et la lettre collective des évêques sur la neutralité scolaire (IV, 448). Le « Télégramme » et les élections de 1910 (IV, 131-133). Il prend ouvertement à l'égard des intérêts catholiques la position désintéressée adoptée en fait par M. Sangnier après la lettre sur le Sillon (IV, 464-465). M. Briand giflé (V, 306-308). Eloge du scepticisme d'Anatole France (V, 29-30). Compte rendu d'un congrès de jeunesse laïque à Paris (1911) (VI, 445). Réclame pour une fête laïque dans un ancien collège catholique (VII, 382). Un de ses collaborateurs se fait enterrer civilement (VIII, 272-273. IX, 190-191). Comment on endort les protestations et déconseille la résistance (VIII, 500-503).

Le « Télégramme » et les écoles laïques (VIII, 729-731). Une protestation de Mgr Izart (IX, 491-492).

L'Eclair de l'Ouest et les royalistes (X, 307-308).

L'Etoile de la Vendée déguise les candidats catholiques en candidats libéraux (IV, 591-593). Le Christ républicain (VII, 219-220; 304-306, 401-407). La présence du cardinal V. Vannutelli au centenaire d'Ozanam (X, 306-307). Les élections départementales de 1913 : tous libéraux (X, 766-769).

La Liberté du Sud-Ouest. — But de sa fondation (II, 65-70; IV, 448-451). Compte rendu dénaturé du congrès catholique de Saint-Emilion (1911) (VI, 808-812; 896-904). La « Liberté du Sud-Ouest » et les élections municipales de Bordeaux (1912) (VIII, 275-278).

Le Havre Eclair. — Comment il tourne une déclaration de Mgr Campistron sur les directions pontificales (septembre 1912) (VIII, 782-783).

Le Nouvelliste de Bretagne et M. Briand giflé (V, 306-307).

Le Franc Tireur, de Marseille. — Défi au bon sens dans la définition du mot : républicain (V, 811-813).

La Liberté du Cantal. — M. Briand, ministre de M. Poincaré, ouvre « une ère nouvelle d'espérance » (X, 83-84); elle copie la « Libre Parole » (X, 689-693).

Le Semeur du Tarn (organe de l'A. C. J. F.). — Les catholiques et les syndicats rouges (VII, 390-391). Billet à M. R. Poincaré : « Séparés, non opposés » (IX, 819-824). Article du P. Cavallera sur l'Allemagne catholique (X, 375-376; 445-451; 528-532). Un article sur le bonheur (X, 618-619).

Le Semeur, de Versailles (V, 26). Escamotage de la Lettre sur le Sillon (IV, 768-769).

Le Travailleur, de Gien. — Indifférentisme politique (IV, 597-598). Humour sacerdotal (IV, 769-770).

Le Bien du Peuple, de Dijon. Le péché de monarchie (V, 34-35).

Le Bien du Peuple, d'Agen. Elégie sur la « Quinzaine » et polémique avec M. Barbier (VI, 182-494).

La revue Duns-Scot du P. Déodat-Marie (VI, 573-577).

La Correspondance de Rome et l'A. I. R. (*Aux antipodes*). — Etude sur la C. de R. Fondation, caractère et rôle. Les attaques (III, 250-256). Le *Bulletin de la Semaine* et la C. de R. : appréciation de Mgr Mignot (III, 528-530). M. de Mun et la C. de R. (IV, 587-590). L'*Ouest-Eclair* affirme que la C. de R. est rédigée en France par Dom Besse et M. l'abbé Barbier (V, 28). Violentes attaques du *Peuple français* et de la *Libre Parole* (V, 58-60; 602-605; 684-686; 822-823). Autres calomnies et diffamations par le même journal. Mise au point (VI, 113-120; VII, 400). Prétendu désaveu de la C. de R. par le Vatican; désaveu de Mgr Frühwirtz, nonce à Munich; ce désaveu exploité; Mgr Benigni quitte ses fonctions à la Secrétairerie d'Etat et est nommé protonotaire apostolique participant; le Vatican inflige un désaveu à ses détracteurs (VI, 587-589; 641-653; VII, 939-940). Le Centre catholique assemblé à Mayence et la C. de R. (VI, 818-821). Attaque de M. l'abbé Garnier (VII, 401). M. Rocafort et la C. de R. : odieuses insinuations de M. Massabuau à la Chambre contre lui (III, 449-452). Mise au point (VII, 744-747). L'Agence A. I. R. (X, 523-525).

V. — LITTÉRATURE RÉPUBLICAINE ET LIBÉRALE DE SEMAINES RELIGIEUSES ET DE BULLETINS PAROISSIAUX.

Semaine religieuse d'Arras. — La manière de classer les catholiques (III, 93-94). Le clergé et les œuvres sociales (IV, 3-11). Réponse du rédacteur et réplique (IV, 152-156).

Semaine religieuse d'Autun. — Briandisme clérical (X, 80-83).

Semaine religieuse de Nice. — Confiance en M. Briand (III, 143-145). — Voir « *Histoire de la Critique du libéralisme* » : polémiques. — L'Esperanto dans les offices religieux (X, 525-527; 624).

Semaine religieuse de la Rochelle et le Sillon (IV, 2).

Semaine religieuse de Mende : le candidat du moindre mal (IV, 100).

Semaine religieuse de Rouen. — Le centenaire d'Ozanam (X, 228; 285).

Semaine catholique de Saint-Flour. — Définition en faveur de l'Action libérale au nom de Pie X, prêtée à Mgr Gély (I, 479, note). L'esprit de l'Encyclique *Gravissimo officii*, c'est le loyalisme républicain (IV, 1113). *Modernisme* (V, 875).

Semaine religieuse de Toulouse. — Commenture d'une déclaration du cardinal Andrieu (II, 302-306). Ce qu'elle découvre dans l'Encyclique « Rerum communium » (II, 253-255). Marc Sangnier remis sur le pavois, escamotage du libéralisme, conception libérale du journalisme catholique et monopole religieux réclamé pour les Semaines religieuses (VII, 194-199). Attaques contre la « Critique du libéralisme » (VII, 379-383). Comment la Semaine religieuse de Toulouse exploite « l'affaire de Nice » contre la « Critique » et son directeur : lettre ouverte de M. l'abbé Barbier à ce sujet (VII, 612-616).

Le Bulletin cantonal de Saint-Aignant (Charente-Infre. (VI, 812-813; VII, 66). Autre bulletin paroissial : tartuferie sillonnesque sur l'Eglise et la Révolution (VII, 918-950).

Le Bulletin de Sainte-Cécile, dirigé par M. l'abbé Birot. Discours de celui-ci à l'A. C. J. F. du Tarn (II, 147-156; 395). Ne nous plaignons pas de l'esprit de laïcisation (I, 252). La méthode loysiste appliquée aux Directions de Pie X (III, 109-119). Le centenaire de Montalembert (V, 461). Critique déguisée du gouvernement de Pie X (V, 800-804). Conseils de lecteurs (VI, 666-667).

La Voix de Saint-Julien et « Les Semailles » (Aisne). — Démocratie mystique. Pas de résistance! (IV, 13-17). La Lettre sur le Sillon (V, 30-31). Ne nous en prenons pas à la République (V, 305). Instruction quadragésimale, etc... (X, 615-618).

Lezennes (le Petit Echo de). — Pas de politique et beaucoup de politique (X, 612-615).

L'Abbaye de Tournus. — La neutralité scolaire, le démocratisme (IV, 13). Un bulletin paroissial d'*Aurillac*. La prédication de M. l'abbé Naudet (V, 581-581).

Le Semeur, de Versailles (V, 26) : escamotage de la Lettre sur le Sillon (IV, 768-769).

Le Bien du Peuple, de Dijon : le péché de monarchisme (V, 34-35).

Prêtres et publicistes que leur amour de la République empêche de voir les crimes du régime actuel (IV, 17-35). Une lettre de Mgr Lesur : Adorons Dieu... comme l'adoraient Mirabeau et Robespierre (VIII, 429-430). Comment l'*Echo de Paris* fait parler le Pape (VIII, 432-434). Critiques complaisantes d'une Semaine religieuse sur l'œuvre de M. Romain Rolland (X, 455-478).

VI. — ÉCRIVAINS, ORATEURS DÉMOCRATES ET LIBÉRAUX.

Sont-ils désignés pour ce rôle?

I. M. Henri Bazire. — Ses critiques acerbes, ses attaques violentes, ses diffamations contre les plus fidèles défenseurs des directions pontificales; sa conduite politique dans les élections (IX, 425-448). Sur les suites de cet article, voir « Histoire de la Critique du Libéralisme », polémiques.

II. M. l'abbé Desgranges. — Il est, après M. Sangnier, l'homme sur qui tombait le plus directement la condamnation du Sillon. Histoire de ses campagnes sillonnistes jusqu'en 1910. Est-il changé? (IX, 583-631).

III. M. l'abbé Thellier de Poncheville. — Apôtre de l'esprit sillonniste avant et après la condamnation. Analyse de sa conférence à la Semaine sociale de Rouen (1910) (IX, 745-770).

IV. M. l'abbé Beaupin. — Autre apôtre du sillonnisme. Analyse de son livre : Pour être apôtre (X, 1-21).

V. Fonsegrive. — Sur son programme de démocratie politique et religieuse, son libéralisme à tout point de vue : Voir Questions économiques et sociales : modernisme social. Voir le « Bulletin de la Semaine » et le Sillon. Voir Questions économiques et sociales : le modernisme social, et La question d'enseignement : faible attitude des catholiques.

M. l'abbé Garnier. — Voir le « Peuple français » et le « Peuple du dimanche ». « Plus dévoué que Jésus-Christ » (VIII, 728). Ses bluffs et défauts de mémoire (X, 59-62, 69-71).

M. l'abbé Gayraud. — L'avocat de la loi de séparation. Son rôle politique (VII, 601-611). Ses conférences à Versailles sur la démocratie (IV, 198-206). La défense de l'action sociale non confessionnelle sous Léon XIII et sous Pie X (II, 371-378; 428-429).

M. l'abbé Lemire. — Récapitulation de ses écarts (IV, 243-262). Etude théologique sur les erreurs doctrinales de M. Lemire (VIII, 141-169).

L'élection de M. Lemire en 1910 (V, 257-262, 285-289). Un congrès des jardins ouvriers présidé par M. Loubet (II, 168-172). Lettre de M. l'abbé Thellier de Poncheville en faveur de M. Lemire (IV, 287, X, 77-79). M. Lemire et la peine de mort (I, 203). Son loyalisme républicain (V, 66-69). M. Lemire blâmé par son archevêque (V, 221). Pie X sera l'abbé Lemire de la papauté (V, 351). M. Lemire, à la Chambre, se défend de critiquer les patronages laïques et se déclare respectueux de la libre-pensée (V, 740-744). Son attitude douteuse et peu digne à la tribune (VI, 109-112). M. Lemire à l'inauguration officielle d'une œuvre laïque à Bordeaux (VI, 139; 188-190). M. Lemire, à la Chambre, proteste contre l'union de la religion et de la politique et contre le projet d'un parti catholique (VI, 447-448). M. Lemire proteste du haut de la tribune contre la première censure portée par Mgr Delamaire contre le *Cri des Flandres* (fin de 1911) (VII, 374-377; VIII, 41-42). Il tient pour non avenue l'interdiction portée par son archevêque de briguer désormais des fonctions électives (VII, 682-683). Suite de la rébellion (VIII, 261-266). M. Lemire et le Décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale sur les prêtres candidats aux élections : le pas décisif (X, 160-161; 921-922). M. Lemire et la représentation proportionnelle (VIII, 620-625). Sa réponse à l'enquête sur la ligue de la « Jeune-République » de M. Sangnier (IX, 304-310). M. Lemire à la Sorbonne (IX, 711-712). M. Lemire et le droit de l'enfant dans l'éducation (IX, 919-922).

M. J. de Narfon. — Etude sur le rôle de M. de Narfon, journaliste catholique : La personne et l'autorité du Saint-Père (VIII, 662-675). Les évêques et les cardinaux (VIII, 675-678); libéralisme et modernisme (VIII, 758-769); interconfessionnalisme (VIII, 769-775). Le procès de M. Lemire contre Mgr Delassus (IX, 816-819).

La résistance aux lois scolaires (II, 305-306). La condamnation du Sillon (IV, 747). Définition et apologie des catholiques libéraux (III, 126-127). Commentaire perfide de la réponse du Saint-Siège sur la fréquentation des cours de l'Université par les étudiants des Instituts catholiques (I, 67-70). Le « Catholique » du *Matin* (VI, 193-195). Qui a réclamé l'omnipotence politique du Pape? (VII, 756-758).

Les vues de M. de Narfon sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat (III, 127-132). Son perfide ouvrage sur « Le Bilan de la Séparation » (VI, 717-734; 797-808). La mort du ex-père Hyacinthe (VII, 859-864). — Voir Doctrine religieuse, même nom.

VII. — SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Voir Doctrine religieuse : même question. — La question du *statut légal*

de l'Eglise en France après la Séparation : impatiences irréfléchies, comment la préparer (I, 436-450).

Erreurs des catholiques dans leurs jugements sur l'état de séparation : M. Etienne Lamy (III, 20-29). M. J. de Narfon (III, 127-132). M. l'abbé Birot (III, 112-115). Déclamations illusoires sur les avantages de la séparation. M. Piou (I, 154-455) ; M. Bazire (X, 75-77).

VIII. — DÉMOCRATIE.

Voir Sillon, Presse régionale, Presse catholique libérale et républicaine, Littérature libérale et républicaine de Semaines religieuses et Bulletins paroissiaux, Modernisme social, M. Fonsegrive.

L'idolâtrie démocratique : pages de Guizot (II, 208-209, 33-37). Saint Thomas d'Aquin et la démocratie (VI, 228-232). Lettre de Montalembert contre la démocratie (VI, 638-639).

La démocratie condition de l'avenir du catholicisme (II, 357-368). La démocratie et l'Encyclique « Pascendi », d'après M. l'abbé de Lesnang (III, 325-338). Lettre de M. l'abbé de Lestang et réponse (III, 518-521). L'esprit démocratique, son enracinement, obstacle à la reconnaissance pour l'Action libératrice de Pie X et cause de la résistance à ses directions. Documents (V, 349-361). L'américanisme, religion de la démocratie (V, 105-120). Les novateurs démocrates se couvrent impunément de l'autorité de Léon XIII. Documents (V, 120-133). Hors de la démocratie constitutionnelle, pas de salut pour l'Eglise (article de la « Civiltà » (III, 177-190). La culture classique et la démocratie (VI, 601-617). La théologie de la démocratie confinée dans l' « *Ere Nouvelle* » (VII, 588-601 ; 616-656).

Un des précurseurs de nos démocrates chrétiens : Hippolyte de La Morvonnais (VII, 699-717). Le parti démocrate chrétien et les abbés démocrates causes de dissensions dans le clergé, en s'insurgeant contre la Tradition et les traditionnalistes au point de vue politique, au point de vue social, en s'émancipant dans toutes les branches des sciences ecclésiastiques et à l'égard de la discipline, en affichant leur républicanisme (VIII, 1-24). Brunetière et le démocratisme (IX, 147-167). Robespierre précurseur d'une démocratie religieuse (IX, 465-479).

Conférences de M. l'abbé Gayraud sur la démocratie (IV, 198-206). Le dogme de l'égalité dans l'Evangile, d'après M. l'abbé Lugan (III, 13-20). La résistance de l'Eglise à entrer dans la démocratie, motif de l'apostasie de M. Dabry (IV, 279-280). L'esprit social des groupes ruraux, d'après le « Semeur du Tarn », organe de l'A. C. J. F. (avril 1913) : la Bible, livre d'une démocratie paysanne (X, 84-86). A quoi Mgr Vancuville, en 1908, réduisait la démocratie chrétienne (X, 187-207).

Hymne à la liberté démocratique par Mgr Bonomelli (II, 136). Liturgie républicaine (II, 212). Muse catholico-républicaine (II, 212-214). Méditation pour la fête du 14 juillet (I, 303-304). La *démocratie béatifiée* aux fêtes de Jeanne d'Arc (II, 129). Un article de la *Liberté* de Fribourg (VI, 577-581). Une gageure : Mgr Delassus déféré à l'index pour son ouvrage « Vérités sociales et erreurs démocratiques » (VI, 505-507).

La « Marseillaise » aux fêtes de Jeanne d'Arc (II, 349-350).

Les origines rationalistes du démocratisme chrétien. — L'idée-mère du démocratisme chrétien : le progrès indéfini (Condorcet et Marc Sangnier) (VI, 381-387 ; 391-398). Les sources de la démocratie chrétienne : le Saint-Simonisme (VI, 387-398 ; 470-481). La première école du démocratisme chrétien : *L'Avenir* et Lamennais. La Révolution avec son code étant intangible, s'il y a quelque chose à rogner, c'est dans le catholicisme qu'on le fera (VI, 529-549). Idéalisme et réalisme de Lamennais : nombre de ses thèses politiques sont en contradiction avec les principes démocratiques (VI, 631-641, 831-846 ; VII, 13-23 ; 82-95). Le saint-simonien Buchez et le démocratisme chrétien : le démocratisme chrétien, y compris celui du Sillon, déjà saint-simonien par l'idée fondamentale de *L'Avenir*, apparaît plus clairement comme un rejeton du saint-simonisme séparé de sa souche (VII, 217-261 ; 435-448). La campagne de l'*Ere Nouvelle*, Mgr Marel, continuateur de Buchez. La

théologie de la démocratie (VII, 588-601, 646-656). La part du P. Gratry dans le démocratisme chrétien. Son optimisme; sa philosophie sociale, son démocratisme (VII, 718-732; 815-834). La décomposition du démocratisme chrétien : adeptes contemporains de l'école (VII, 928-939). L'autre du démocratisme chrétien : critique d'un article de M. l'abbé Dubois dans la *Revue du Clergé français*, qui, sous prétexte de commenter la Lettre sur le Sillon, rouvre l'antre aux équivoques et ramène l'erreur fondamentale (VIII, 89-102; 146-156).

IX. — LE CENTRE CATHOLIQUE ALLEMAND.

Ce qu'il a été : un parti confessionnel (I, 516-524). Le P. Pavissich, dans la *Civiltà*, soutient le contraire et dit que c'eut été une attitude très fâcheuse (I, 318-322). Son affaissement constaté par le résultat de la semaine de Coblentz (1910) (II, 524-530). Documents sur cette réunion (II, 543-552). Catholicisme et interconfessionnalisme en Allemagne (1910) (V, 212-214). — Voir Questions économiques et sociales en Allemagne. — En 1911, le Centre vote contre le principe de l'école confessionnelle (VI, 373-374). La cause de la défaite des « chrétiens sociaux » en Autriche aux élections de 1911 (VI, 589-592). L'évolution du Centre catholique s'est produite sous une double influence : celle des préoccupations économiques et sociales et celle de la politique (VI, 823-831). Exposé plus complet des causes et de l'état de cette évolution : l'organisation générale des forces catholiques, le Volksverein (VII, 69-76); l'organisation ouvrière (VII, 76-82); organisation politique; le Centre : le parti (VII, 159-165); les hommes (VII, 165-172). Lettre de Cologne sur le mouvement catholique en Allemagne (février 1912) (VII, 733-738). Encouragements d'une revue moderniste au Centre (VIII, 53-54). Les organes du catholicisme pur en Allemagne (IX, 402-408; 646-648). Ils sont boycottés (IX, 640-643).

III. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. — ENSEIGNEMENTS DU SAINT-SIÈGE.

L'Eglise a-t-elle des doctrines économiques? (VII, 417-427).

Léon XIII. — L'Encyclique *Rerum novarum* défigurée par M. l'abbé Klein (V, 425). Caractère religieux que doivent avoir les œuvres et associations économiques et sociales (II, 296-297; VIII, 769).

Pie X — Le préambule du *Motu proprio* de 1903 (II, 292). Résumé des enseignements sociaux de Pie X (II, 286-299). Exagération dans l'action sociale, son caractère confessionnel, rôle du clergé (I, 176-179). Discrétion que le prêtre doit apporter dans son zèle pour les œuvres sociales (III, 161). Eviter les œuvres neutres (II, 225). La confessionnalité des œuvres (VI, 191; VIII, 770). Lettre de Pie X sur le caractère confessionnel des œuvres économiques et sociales (1909) (III, 250-252). Direction déjà marquée dans la première des encycliques de Pie X (II, 296-297). Commentaires de cette lettre de 1909 par la *Correspondance de Rome* et par l'*Osservatore romano* (III, 304-313). Nouvelle lettre du Secrétaire d'Etat sur cette question (1910) (III, 572-574).

Violente critique des directions de Pie X par Testis (M. M. Blondel) (III, 659-664).

La Lettre sur le Sillon détermine quels prêtres doivent être appliqués à l'étude des questions sociales et placés à la tête des œuvres (VI, 131). Différences significatives dans les réponses de Pie X aux représentants des syn-

dicats catholiques de Berlin et à ceux des Syndicats chrétiens (1912) (VIII, 345-348). L'Encyclique sur les « Syndicats chrétiens » (IX, 183-187). Lettre du cardinal Merry del Val au comte A. de Mun (7 janvier 1913) (IX, 555-556). Commentaire de cette lettre (IX, 652-657). Lettre du cardinal Merry del Val à Mgr Sevin, archevêque de Lyon, pour le centenaire d'Ozanam (X, 152-154).

II. — L'INTERCONFESSIONNALISME.

Voir Enseignement de Pie X; Questions économiques et sociales en Allemagne. — La confessionnalité des œuvres n'est pas un principe absolu (II, 453-456). Distinction entre les œuvres intercconfessionnelles et les œuvres a-confessionnelles (II, 456-458). Danger de passer de l'un à l'autre (II, 458). Dangers des groupements sociaux non-confessionnels (II, 378-380). Equivoque introduite par la dénomination d'œuvres ou de partis confessionnels (VIII, 771-772, note). La vraie misère du « pauvre peuple » On ne lui donne pas Dieu (VII, 505-523).

L'utopie d'une action sociale non confessionnelle soutenue par les abbés Gayraud et Garnier sous Léon XIII (II, 369-377). Sous Pie X, par M. Sabeilles (II, 431-432); M. l'abbé Gayraud (II, 428); M. l'abbé de Lestang (II, 434); M. l'abbé Thellier de Poncheville (II, 464); le Sillon (II, 465-467). Un article de M. H. Joly (II, 471-472). Les maisons sociales (II, 177-181). L'assistance éducative et les œuvres de charité (II, 181-183). Tentative de M. l'abbé J. Viollet pour neutraliser même les œuvres de charité catholiques (I, 81-90). Le Sillon et M. l'abbé Beaupin (X, 78). M. de Narfon contre Pie X (VI, 193-195). Plaidoyer dissimulé de la *Libre Parole* pour la non confessionnalité des associations professionnelles (avril 1912) (VII, 915-918). Le *Social* (1912) (VIII, 10-11). L' « Ecole d'éducation familiale », de M. l'abbé J. Viollet (VIII, 32-37). L'œuvre des « Jardins d'enfants » (VIII, 201-212; 335-345). La Ligue française d'éducation morale. Rôle de M. P. Bureau (VIII, 496-500). M. de Narfon avocat de l'interconfessionnalisme (VIII, 769-775). Œuvres neutres et « Semaine religieuse » (X, 462-465).

La religion américaine type d'une religion moins dogmatique que sociale, conduisant à une religion universelle de l'Humanité (II, 459-462). Infiltration de cet esprit américain dans nos œuvres en France : une enquête sociale de la *Croix* (II, 463-464); la préparation à l'action sociale selon M. l'abbé Thellier de Poncheville (II, 463-464); lettre de cet abbé à ce sujet (III, 39-48); un congrès des jardins ouvriers présidé par M. Loubet (II, 467-473). Les catholiques au Collège libre des Sciences sociales et à l'Ecole des Hautes études sociales (II, 473-476).

III. — LE CLERGÉ ET LES ŒUVRES SOCIALES.

Voir enseignements de Pie X. — Sages avis de Mgr Douais, évêque de Beauvais, sur l'étude des questions sociales au séminaire (III, 159-161). Confession de M. l'abbé Soulange-Bodin (III, 162); de M. l'abbé Millot (III, 161-162). Trop d'œuvres sociales au détriment de l'action religieuse (V, 164-176). Comment, autrefois, l'Eglise allait au peuple (V, 271-283). Chercher d'abord le règne de Dieu dans les œuvres sociales (V, 714-725). Le vrai prêtre social (VII, 1-13; 505-523; X, 36-58). Commentaire des directions de Pie X au clergé, par la Semaine religieuse d'Arras. Réponse du rédacteur et réplique (III, 93-94; IV, 3-11; 152-156). Le déclin de l'esprit ecclésiastique, par Mgr Douais (VII, 23-37). L'*opportunité de Bossuet* (VII, 309-320). La formation sociale des séminaristes, d'après M. l'abbé Calippe (VII, 320-322, 340-348). L'éducation sociale et les Cercles d'études, d'après M. l'abbé Beaupin (IX, 343-348). Critique d'un programme d'études pour Cercles catholiques (IX, 448-465). L'Action populaire de Reims : exagérations, utopies et témérités sur l'action morale et l'action sociale, sur le catholicisme social et le sens social (IX, 493-502).

Les abbés sociaux (III, 157-163). M. l'abbé Thellier de Poncheville initiateur des Bulletins secrets des séminaristes sociaux (II, 164).

IV. - LES SEMAINES SOCIALES.

La donation de la terre à l'indivis faite par Dieu à tous les hommes, selon M. Lorin (III, 20-21; IX, 514-515). L'égalité de dignité des personnes et l'équivalence fraternelle des hommes, d'après les déclarations de M. Lorin (III, 163-168). Son mysticisme démocratique, l'ordre naturel absorbé dans l'ordre surnaturel (III, 168-173). Compte rendu bienveillant du P. Emonet dans les Études (III, 173-177). L'intervention de l'État selon les professeurs des Semaines sociales (III, 177-187). Un article de M. P. Biétry sur les Semaines sociales (III, 193-196). Les congressistes des Semaines sociales (III, 186-193). A la Semaine sociale de Marseille, un évêque condamne au nom de l'Église la loi de l'offre et de la demande (V, 586-587). Les faux dogmes du catholicisme social (MM. Lorin, Boucaud, etc.) : l'égalité essentielle des hommes; l'égalité de dignité entre les personnes; l'équivalence fraternelle des agents humains, l'équation des droits (VII, 277-279). M. Lorin et la propriété privée (VII, 280). Voir le Droit de propriété, le Salaire, les Corporations, le Rôle de l'État.

Apologie compromettante des Semaines sociales et violentes attaques contre leurs contradicteurs par l'estis M. M. Blondel (1909-1910) (III, 645-664).

La Semaine sociale de Rouen (1910). Allocution de Mgr Fuzet commentée par la presse sectaire (IV, 527-530, 711-712). Le cadre de la réunion; manifestations en faveur de M. Lemire et de M. de Mun; conférence de M. l'abbé Thellier de Poncheville sur l'harmonie des aspirations démocratiques avec le catholicisme, de M. Deslandres sur la dépopulation au point de vue social; de M. l'abbé Calippe sur la fonction sociale des pouvoirs publics; de M. Raoul Jay sur le minimum de salaire; du P. Sertillanges sur la violence et l'action chrétienne (IV, 709-731). Rectifications (V, 72, 129-131). La Semaine sociale de Rouen démontre que ces assemblées sont animées de l'esprit du Sillon (V, 256-261). Réponse de M. l'abbé Thellier de Poncheville (V, 551-555); réplique (V, 607-608). Analyse détaillée de sa conférence publiée plusieurs mois après la Lettre sur le Sillon, prouvant qu'après l'apparition de ce document il croyait encore inoffensives la plupart des erreurs condamnées. Son œuvre était essentiellement sillonniste et dangereuse (X, 745-770). Le conseil d'un ami aux Semaines sociales (VI, 889-890). Justice et charité : discours du P. Sertillanges à la Semaine sociale de Saint-Étienne (VII, 872-877). Cours de M. Zamanski sur le rôle de l'État, à la semaine sociale de Saint-Étienne (X, 388-389). Lettre du marquis de La Tour du Pin affirmant sa solidarité avec les Semaines sociales (VII, 661-662). Les théories des Semaines sociales atteintes par la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun (7 janvier 1913) (IX, 558-560). La Semaine sociale de Versailles (X, 235-236). Allocution de S. E. le cardinal Amette à cette Semaine sociale (X, 693-694).

V. — LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE.

Distinction entre le libéralisme économique classique et le libéralisme des économistes catholiques par opposition à l'étatisme (VII, 193; 426-427; 669-670; VIII, 711; X, 212-219). Ce libéralisme des économistes catholiques n'a rien de commun avec le libéralisme philosophique et politique condamné (VI, 568-570). Audacieuses assertions des Annales de l'A. C. J. F. à ce sujet (VII, 427-431). Voir aussi VII, 188-191 et 315-316 note).

En quoi et dans quelle mesure l'économie politique est indépendante du droit naturel et de la morale, et en quoi subordonnée (VI, 569-570; VII, 41-43; 188-192, VIII, 723-727; IX, 249-251; X, 214-218).

Libéralisme économique : l'ordre économique et les corporations (I, 190-194).

Texte du rapport de M. Louis Durand au Congrès de Sarlat (21 mai 1912) : exposé des doctrines économiques et sociales selon la tradition de l'Église et les enseignements pontificaux; approbation absolue du Saint-Siège (VIII, 801-816; IX, 60-61).

La sourde oreille des catholiques sociaux à cette approbation (VIII, 881 IX, 58). Efforts des catholiques sociaux pour diminuer la valeur de cette approbation, leur opposition aux doctrines émises par M. Durand (IX, 277 297; 915-919), M. de La Tour du Pin y dénonce des contradictions avec l'Encyclique « Rerum novarum » (X, 207-211). Comparaison entre le programme social de M. de Mun en 1892 et celui de M. Durand, entre les approbations données à l'un et à l'autre (IX, 287-297).

VI. — LE ROLE DE L'ÉTAT

Etude sur le danger d'une solution des questions sociales par le socialisme d'Etat (VI, 141-160). L'étatisme des Semaines sociales (III, 177-181). L'Etat a-t-il mission d' « organiser la société » ou son rôle se borne-t-il à une « mission de justice, d'ordre et de police »? (VI, 569-570). Lettre pastorale de Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, à propos du congrès des jurisconsultes chrétiens (1911) : L'Etat et les Associations, l'Etat et le salaire; l'Etat, nature et limites de ses droits, etc... VII, 46-60). Confiance exagérée dans les lois sociales (VII, 287-292; VIII, 217-218 222). Le rôle souverain de l'Etat dans l'organisation professionnelle : cours de M. Zamanski à la Semaine sociale de Saint-Etienne (1911) (X, 388-389).

Voir Organisation professionnelle, Liberté du travail. — La loi sur les retraites ouvrières (VI, 567 573, VII, 287 288) Le projet de loi sur les retraites ouvrières repoussé par la grande majorité des syndicats et les associations consultés (VIII, 223 224. L'A. C. J. F. et les lois sociales *(ibid.)*

VII. — L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE. *(Corporations et syndicats).*

Le droit de s'associer professionnellement est fondé sur le droit naturel, mais le droit naturel n'exige pas l'association; celle-ci n'est pas exigée par le droit naturel, comme la famille et la cité : assimilation combattue par M. Louis Durand dans son rapport de Sarlat, pleinement approuvé par le Saint-Siège (IX, 277 281). Cette assimilation et l'obligation d'entrer dans l'association professionnelle affirmées par les catholiques sociaux : les Semaines sociales (VII, 285); l'« Association catholique » et M. de La Tour du Pin (VIII, 715 717, IX, 282); l'A. C. J. F. (IX, 282-283 ; M. Lelas et M. de Mun (IX, 281-287); l'Action populaire de Reims confond l'action sociale et l'action syndicale (IX, 491 497); son utopie syndicaliste (IX, 502-507).

La corporation ou le syndicat obligatoire : M. de La Tour du Pin et les catholiques sociaux (VIII, 715-717); l'A. C. J. F. (X, 382). Dangereuse omnipotence des syndicats réclamée par les catholiques sociaux : les Semaines sociales (VII, 281 281); la *Libre Parole* réclame pour le syndicat le droit de mettre un ouvrier à l'index du patron (VI, 69-70), les *Annales* de l'A. C. J. F. refusent à l'ouvrier non syndiqué la liberté de se soustraire aux injonctions du syndicat décrétant la grève (VII, 427-430); un organe de l'A. C. J. F. et les syndicats rouges (VII, 390 391).

Utopiste et dangereux engouement de l'Action populaire, de Reims, pour le syndicalisme, champ d'action pour l'Eglise dans l'avenir (IX, 504 507). Même source : la priorité du travail sur le capital, renversement des valeurs traditionnelles (IX, 507 510).

Répudiation du « paternalisme » dans les œuvres ouvrières, l'autonomie démocratique : M. de Mun, l'Action populaire, de Reims (IX, 510 511).

Le contrat collectif du travail obligatoire : Action populaire, de Reims (IX, 511); M. Zamanski (A. C. J. F. et Semaines sociales (X, 385).

La théorie des catholiques sociaux sur l'association professionnelle obligatoire et leurs utopies syndicalistes atteintes par la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun (7 janvier 1913) (IX, 555-556; 652 657).

VIII. — LA PROPRIÉTÉ.

Erreurs de M. Lorin et du marquis de La Tour du Pin sur l'origine et

le caractère de la propriété privée. Donation de la terre à l'indivis. Droit d'appropriation. Fin de la propriété privée (VII, 280; VIII, 712-713). M. l'abbé de Pascal et la théorie de M. de La Tour du Pin (VII, 665-666). Celui-ci paraît nier que le droit de propriété soit un droit naturel (VIII, 172). Sa théorie sur le droit d'appropriation (VIII, 713-714). La propriété : fonction sociale (Semaines sociales et Action Populaire, de Reims) (IX, 514-515); A. C. J. F. (IX, 727-731).

La théorie de la propriété fonction sociale condamnée par la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun (7 janvier 1913) (IX, 558-559; 652-657).

IX. — LE TRAVAIL.

La valeur et le travail, d'après le discours de Sarlat. I. Qu'est-ce que la valeur ? (X, 813-823); II. La cause de la valeur (X, 895-905). *(A suivre).*

La liberté du travail. — Les *Annales* de l'A. C. J. F. n'excusent l'ouvrier non syndiqué de résister aux injonctions du syndicat rouge pour la grève que par la raison d'extrême nécessité (VII, 427-431) Vaine et fausse justification (VII, 625-626). « Tolérer momentanément la liberté du travail » (A. C. J. F.) (VIII, 234). La liberté du travail est un droit naturel : M. de La Tour du Pin et son école, peu disposés à le reconnaître, confondent le principe et l'application, et s'obstinent à ranger parmi les partisans de la liberté absolue du travail ceux qui affirment ce droit (XX, 219-222; voir VIII, 712). Méconnaissance de l'enseignement de Léon XIII sur la liberté du travail (IX, 61-63, 231-237). Rapports de la question de la liberté du travail et des autres questions économiques avec le droit naturel et la théologie (IX, 213-219). Les projets de loi sur l'organisation de la profession confisquant la liberté du travail de l'individu (VIII, 221 note). L'Action populaire de Reims défend la priorité du travail sur le capital (IX, 507-509). Le travail, fonction sociale (VI, 571-573).

X. LE SALAIRE.

M. Zamanski, vice-président de l'A. C. J. F., soutient que le patron doit à l'ouvrier l'entretien de sa vie matérielle, morale et intellectuelle, quel que soit son travail (VI, 68). La théorie du juste salaire exposée par M. Louis Durand dans son rapport de Sarlat, pleinement approuvé par le Saint-Siège (VIII, 802-803; IX, 60-61). Ce que les catholiques sociaux font entrer dans le juste salaire et le salaire minimum : définition de M. de la Tour du Pin et applications (VIII, 717-719); l'Action populaire, de Reims (IX, 511-514); M. Zamanski (A. C. J. F. et Semaines sociales) (X, 38); M. Zamanski à la Semaine sociale de Saint-Etienne (1911) (X, 389-390).

XI. — LE MODERNISME SOCIAL.

Sociologie expérimentale (VII, 686-699; 775-792).

« Le modernisme sociologique », du P. Fontaine (III, 542-551). Le modernisme social, du même (VII, 275-293). Polémiques autour de cet ouvrage (VII, 656-674). Voir Semaines sociales, Droit de propriété, Liberté du travail, Rôle de l'Etat, etc... Le point commun entre le modernisme théologique et le modernisme social (VII, 671-672; VIII, 43-44). Un mot de M. l'abbé de Pascal (VII, 758-759).

Floraison de modernisme social dans les œuvres de M. Fonsegrive (VI, 775-786, 857-875, VII, 172-188; 448-462; 638-646; 902-913; VIII, 21-32; 237-252; 525-537; IX, 11-25); en particulier : l'autonomie de l'individu, l'évolution indéfinie du prolétariat, l'attribution de toute souveraineté au peuple, le nivellement des classes; l'interconfessionnalisme (VI, 857-875; VII, 186-188).

XII. — AUTRES ERREURS.

Justice sociale. Justice et charité. Sens social. — Etude théologique

sur la justice sociale (X, 410-429). Vague définition du marquis de La Tour du Pin (VIII, 714; X). La justice sociale est-elle le pivot de la « Rerum novarum », comme le disent les *Annales* de l'A. C. J. F.? (VII, 627). La *Croix du Nord* sacrifie la charité chrétienne à la justice sociale (VII, 803-804). Justice et charité, d'après le P. Sertillanges (VII, 872-877).

Les catholiques doivent-ils parler de solidarité? Différences entre la solidarité et la charité (VIII, 304-318). M. de La Tour du Pin et le droit à l'assistance (VIII, 714). M. l'abbé Calippe et l'aumône (VII, 328).

Le sens social. Fausses définitions du sens social par l'Action populaire de Reims (IX, 494). L'abus du « sens social », ce sens social est un oubli du sens juridique et du sens du droit (X, 625-640). Comment, d'après la *Croix du Nord*, saint Paul, saint Thomas d'Aquin et saint François de Sales feraient preuve aujourd'hui de « sens social » (V, 901-907).

La Maison sociale (I, 426-428). Son esprit (I, 536). Le procès de Mère Mercédès. Les révélations du procès. Le rôle de M. l'abbé Périès (I, 536-543). Appréciations déplacées des abbés Klein et Duvau sur M. Périès (II, 46-48). Informations tendancieuses (II, 88). Dissolution des Maisons sociales (III, 154-156).

L'Action populaire de Reims.
Compte rendu équivoque et tendancieux de son congrès à Paris en 1911 par la *Libre Parole* (VI, 127-135). Fausse interprétation, par M. l'abbé Rigaux, de l'Action populaire, des directions de Pie X au clergé (VI, 131). Utopies et erreurs sociales et économiques de l'Action populaire de Reims (IX, 493-516). Sortie du P. Rüffen en sa faveur dans la chaire de Saint-Augustin (X, 571-572). Eloge dans la *Croix* (X, 687-688).

L'individualisme. — L'individualisme révolutionnaire : abstraction du terrain social et national (VI, 636-641). M. de La Tour du Pin range parmi les individualistes à la J.-J. Rousseau tous ceux qui n'admettent pas ses théories étatistes et quasi-socialistes (VIII, 702-705-710 et suiv., X, 712).

Le prêt à intérêt. — L'usure. Légitimité du prêt à intérêt (VII, 666-669).

Socialisme chrétien. — Voir le rôle de l'Etat, Semaines sociales, etc. MM. les abbés Gayraud, Calippe et Sertillanges (VII, 328-331). M. de La Tour du Pin et le socialisme chrétien (VIII, 720-721; IX, 62-64; 271-273). Voir Question politico-religieuse : Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.

Varia. — Les écoles de théologie catholique et le pacifisme chrétien (VIII, 737-758).
Brunetière sociologue (IX, 147-167).
L'Eucharistie sociale, d'après le P. Sertillanges (VII, 877-883).
Une bibliographie « catholique sociale », *Les livres qui s'imposent*, de M. F. Duval (VII, 792-815).
Cyr, dans la *Croix du Nord*, persiste après la Lettre sur le Sillon à confondre la solidarité entre grévistes avec la fraternité chrétienne (V, 226-227). Un prêtre socialiste (II, 346-347; 449-450). Deux articles de Mme J. Brunhes (I, 31-33). Une réponse de Mlle Frossard, secrétaire de la *Ligue patriotique*, sur l'avenir de nos enfants (I, 97-99). Une enquête du B. I. R. S. sur l'avenir social de l'Eglise : vues modernisantes (II, 357-368). Comment les modernistes sociaux vont au peuple (V, 577-590).

XIII. — LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN ALLEMAGNE.

Voir Questions politico-religieuses : le Centre catholique allemand. — Le recrutement des syndicats chrétiens. On les prétend approuvés par le Saint Siège malgré ses démentis (1909) (II, 526-528). Discussions en Allemagne sur la question de ces syndicats (1910) (V, 211-219). Le P. Biederlack, dans la *Civiltà*, en soutient le mouvement (VI, 825-826). Un article des *Débats* :

répercussion de la condamnation du Sillon sur le parti social chrétien en Autriche (V, 219-224). L'évolution du Centre a en partie pour cause les préoccupations d'ordre économique et social. Les syndicats chrétiens (VI, 823-827). Différences significatives dans les réponses de Pie X aux représentants des syndicats catholiques de Berlin et à cause des syndicats chrétiens (1912) (VIII, 315-318). Position des deux groupements. Agitation et diatribes auxquelles ces réponses donnent lieu (VIII, 415-421).

Efforts pour neutraliser le sens et l'application de l'Encyclique sur les « syndicats chrétiens » (IX, 265-270; 488-489; 911-915; X, 144-150; 366-370; 451-455; 817-819). Le congrès des catholiques allemands à Metz (1913) (X, 849-851). Un article de la *Civiltà* sur le congrès de Metz (1913) (X, 908-910; 926-927).

IV. — LA QUESTION D'ENSEIGNEMENT — MORALE

I. - LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE.

1. Les principes.

Neutralité confessionnelle et neutralité a-religieuse. Principes (I, 543-545). La neutralité scolaire a-religieuse est impossible, soit philosophiquement, soit psychologiquement; au nom de quels principes la combattre (I, 183-190; 51). La stricte neutralité, même respectueuse de l'idée de Dieu, ne constitue pas même une idée raisonnablement recevable (III, 593-596); les catholiques ne peuvent donc pas réclamer ni accepter la neutralité de l'école (III, 596-606). L'Ecole confessionnelle (VI, 582-587).

Condamnations portées par Pie IX et Léon XIII contre la neutralité scolaire a-religieuse (I, 499-503).

Les droits de l'Eglise en matière d'enseignement : les principes; documents pontificaux enseignant que l'Eglise est « l'autorité scolaire »; nécessité pour les catholiques de s'en bien convaincre et de l'affirmer (III, 606-616).

Discours de Mgr Freppel à la Chambre contre la laïcité de l'enseignement (décembre 1880 et janvier 1881) (III, 617-635). Ce que c'est que le baptême : article de Dom Guéranger; droits de l'Eglise qui en découlent (III, 635-641). L'Eglise et le « droit de l'enfant » (III, 641-644). Le droit de l'enfant (X, 291-293).

La loi Falloux sur la liberté de l'enseignement. L'attitude de Dom Guéranger (III, 349-350). Les motifs de l'opposition de Louis Veuillot et de ses amis (VI, 215-217). La part de M. de Falloux dans cette loi (VI, 285-288).

II. Les faits.

La neutralité scolaire n'a jamais été voulue respectueuse de la religion catholique par nos gouvernants depuis 1882 (III, 581-593). Sur son origine, voir plus haut discours de Mgr Freppel. Les républicains modérés, défenseurs résolus des lois scolaires (III, 315). L'école neutre (droit et fait) (VI, 661-666). Déclaration de M. Barthou sur l'enseignement de l'existence de Dieu (juin 1913) (X, 712-723).

Enseignement primaire. — Pourquoi les évêques ont condamné quinze manuels scolaires. Revue de ces manuels (III, 218-231). Les livres dangereux qui ont cours dans les écoles catholiques (VI, 291-311). Ecoles primaires supérieures de filles (VII, 537-542).

Enseignement secondaire. — La culture classique et la démocratie (VI, 601-617). Les livres et l'esprit de l'enseignement dans les lycées de filles et de garçons. Mollesse des catholiques à en préserver leurs enfants (V, 78-

104). Dangers que font courir à la foi les manuels de science, d'histoire et de philosophie qui ont cours dans l'enseignement secondaire de l'Université (II, 269-286). Les livres dangereux qui ont cours dans les écoles catholiques (VI, 311-320). Livres peu surs (VII, 102-112). Lettre de M. Bernard et réponse (VII, 300-304). Collèges et lycées de filles (VII, 527-535).

Les fruits de la laïcisation scolaire : charges financières, faillite intellectuelle et morale de l'enseignement (II, 530-538).

L'Enseignement supérieur de l'Etat. — Les dangers pour la foi dans l'enseignement supérieur de l'Etat : Facultés de Médecine, des Sciences, de Droit, des Lettres (Humanités, Histoire, Philosophie) (IX, 686-703; 770-789; 853-871).

Etude sur la faillite de l'Evolution (V, 377-391). Le transformisme et l'homme (V, 820-822).

II. — L'ÉPISCOPAT ET LA NEUTRALITÉ.

Le manque de résistance aux lois scolaires de 1879 à 1886 a favorisé la crise actuelle (I, 51-57).

Genèse de la première lettre collective des évêques sur la neutralité scolaire, d'après M. de Narfon (III, 503-501).

Manque d'unanimité parmi les évêques contre la neutralité scolaire.

Avis tolérants de Mgr Petit, archevêque de Besançon (I, 180-188), de Mgr Touchet, évêque d'Orléans (I, 179-180); de Mgr Amette, archevêque de Paris (I, 516); de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (I, 553-554); interprétation de la première lettre collective des évêques par Mgr Chapon, évêque de Nice, et par Mgr Mignot, archevêque d'Albi, louée par la presse scolaire (III, 501-514). Interviews d'évêques dans le *Matin* (III, 257). Interview de Mgr Gouraud, évêque de Vannes (III, 314-316).

Courageuse déclaration de Mgr Laurans, évêque de Cahors, contre « l'idole de la neutralité » (I, 180-181); autre déclaration du même prélat *cité* devant les tribunaux pour avoir porté condamnation contre certains manuels et certaines écoles mauvaises (II, 198-203). Déclaration analogue de Mgr Marty, évêque de Montauban, dans la même circonstance *(ibid.)*. Lettre pastorale de Mgr Gieure, évêque de Bayonne, contre la neutralité (I, 181). Mgr Henry, évêque de Grenoble, affirme en chaire le droit de critiquer les mauvais manuels dans les cours de catéchisme (V, 127-129). Nette ordonnance de Mgr Boutry, évêque du Puy (III, 507).

Faiblesse dans l'application de la seconde lettre collective des évêques sur la neutralité scolaire : il est faux de dire en général que les enfants ne doivent pas être instruits et ne sont pas responsables, et que les parents peuvent être autorisés, pour des raisons sérieuses, à laisser de mauvais manuels entre leurs mains (V, 816-852). Cette thèse de notre revue confirmée par une lettre du cardinal Merry del Val (VI, 377-378); soutenue et appliquée par Mgr Chollet, évêque de Verdun (VII, 391-394, 395-397).

Mesure du cardinal Andrieu contre les Externats de lycées (IV, 461-462). Blâmée par M. Imbart de la Tour, qui se défend d'attaquer la neutralité scolaire (771-772).

Réponse du Saint-Siège sur la fréquentation des cours de l'Université par les étudiants des Instituts catholiques (I, 67-70).

III. — LES CATHOLIQUES AVOCATS DE LA NEUTRALITÉ.

M. l'abbé Birot, appuyé sur la première lettre collective des évêques, plaide pour la neutralité scolaire (I, 550-553). Interprétation de cette lettre par M. Fonsegrive (III, 538-540). M. Fonsegrive, prenant acte de ce que les évêques dans cette première lettre, ne se sont pas placés sur le terrain doctrinal, soutient que le rôle de l'instituteur ayant évolué, on ne peut plus lui demander de donner au nom de l'Eglise ou de la famille l'enseignement qu'il distribue, et que l'évolution du concept de l'Etat enlève à celui-ci le droit d'intervenir dans l'enseignement. Néanmoins l'instituteur enseignera la mo-

rale « communément reçue » (I, 317-354). Il plaide contre la résistance au monopole (VI, 224-228). L'*Ouest-Eclair* plaide l'acceptation de la neutralité et même des projets Doumergue (II, 117-120). M. l'abbé Garnier prêche la confiance dans le ministre Maurice Faure et nie que les mauvais manuels soient très répandus (V, 289-290). Autres erreurs de M. Fonsegrive sur les droits de Dieu, de l'Eglise, des parents et de l'Etat (IX, 631-640). M. Lemire et le droit de l'enfant (IX, 919-922). La « Démocratie » et la neutralité scolaire (X, 285-290).

IV. — FAIBLE ATTITUDE DES CATHOLIQUES.

Conférences d'Action libérale pour la formation d'associations de pères de famille, « en dehors de toute préoccupation politique et religieuse ». Réponse de M. Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit à l'Université catholique d'Angers (I, 156-164). L'*Acacia*, revue franc-maçonne, loue une consultation parue dans la *Croix* (I, 518-519). Les associations de pères de famille selon le projet Gerrand : faveur pour cette résistance neutre (III, 362-373). Faiblesse des députés catholiques dans le débat scolaire (janvier 1910) (III, 438-452). Le *Bulletin de la Semaine* espère que M. Briand résoudra équitablement la question scolaire (III, 148-149). On n'ose pas accuser la divergence avec l'Université (VII, 95-101). L'A. L. P. de Reims et la neutralité (X, 772-773). Un article de l'*Univers* (X, 918-920).

V. — UTOPIES MODERNISANTES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION.

Le plan d'une formation modern style au petit séminaire (I, 11-23). Le modernisme familial du P. Berthet (V, 910-911). Fondation par un prêtre d'une école catholique non confessionnelle (V, 725-731).

L'Education de la pureté. Théories nouvelles sur la nécessité d'initier les enfants et les jeunes gens. Catholiques réformateurs de l'éducation en matière sexuelle. Raisons qu'on fait valoir pour la nécessité de cette initiation. Discussion. La vraie mesure à tenir. Rencontre des catholiques réformateurs et des francs-maçons (V, 133-164). Polémique avec M. l'abbé Fonssagrives sur cette question (V, 513-529; 608-612). Un article de l'*Osservatore romano* (VI, 813-815). Les ouvrages du P. Gillet et de madame F. Harmel (X, 103-110). De l'éducation de l'amour chez les jeunes filles, d'après M. E. Montier. Audacieuses nouveautés (VII, 348-365). Tendances démocratiques et audacieuses innovations de M. E. Montier dans « L'éducation sociale et sentimentale des des filles » (VII, 261-275). L'âge enclos dans un collège libre, d'après M. Ed. Montier (IX, 391-402). Du même : L'éducation intégrale, la culture classique (X, 757-764). M. l'abbé Klein et les « Jardins d'enfants » (VIII, 201-212; 335-345).

La réforme de l'éducation dans les couvents par Madame Marie du Sacré-Cœur (II, 414-425).

Le « bon jeune homme », satire de M. l'abbé Beaupin (IX, 251-260).

Les Maisons sociales (II, 471-481), la société d'éducation familiale (II, 181); l'Assistance éducative et les œuvres de charité (II, 481-483). La Ligue française d'éducation morale (VIII, 496-500).

VI. — QUESTIONS DE MORALE.

Paganisation de notre société chrétienne : les œuvres, les cérémonies de mariage à l'église, les enterrements (V, 693-702).

Dangers pour la foi et les mœurs du libéralisme courant dans les lectures (V, 105-120). Le libéralisme féminin dans notre société catholique complice de la dépravation générale : lectures, spectacles, modes, mœurs domestiques (VI, 96-109; 787-796). — Voir Education de la pureté. — La parole est aux événements (IX, 168-182). — Voir Education sentimentale des filles, Education

de l'amour. — Annonces et réclames inconvenantes de journaux catholiques (IX, 260-265; 422-424).

V. — BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

Adam (Mme Juliette). *Après l'abandon de la revanche;* in-18, Lemerre, 1910, — par **G. P.** (1er février 1911), t. V, 590.

Adhémar (vicomtesse d'). *Une religieuse réformatrice : la Mère Maria du Sacré-Cœur, de 1895 à 1901;* in 8, Bloud, 1909, — par **Auguste Roussel** (1er septembre 1909), t. II, 414.

Airaudi (l'abbé Joseph). *Comment vivre? Pourquoi vivre?* in-12, J. de Gigord, 1912, — par **Mgr Delmont** 15 juillet 1912), t. VIII, 470.

Ariès (Noël). *Le Sillon et le mouvement démocratique;* in-12, Nouvelle Librairie Nationale 1910, — par **Mgr Delmont** (1er mars 1910), t. III, 551.

Beaupin (l'abbé Eugène). *Pour être apôtre:* in-12, Lethielleux, 1907, — par **Paul Tailliez** (15 août, 1er septembre 1910, t. IV, 512, 572, — et par **l'abbé Emm. Barbier** (15 avril 1913), t. X, 13.

—— *A travers la vie. Silhouettes et croquis;* in-12, Lethielleux, 1910, — par **Mgr Delmont** 1er décembre 1912), t. IX, 254.

—— *L'éducation sociale et les cercles d'études;* in-16, 2e édition, Bloud, 1911, — par **Mgr Delmont** (15 décembre 1912), t. IX, 343.

Benson (Robert-Hugh). *Le Maître de la Terre;* in 12, Perrin, 1908, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 octobre 1908), t. I, 33.

Berthaud (l'abbé). *De Biarritz à Préfailles : Une page de psychologie religieuse contemporaine:* Poitiers, 1911, — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er avril 1911), t. V, 862.

Blondel (Maurice), voir Testis.

Boutard (l'abbé Charles). *Lamennais, sa vie et ses doctrines;* gr. in-8, Perrin, t. I, 1905; t. II, 1908; — par **Hyrvoix de Landosle** (15 février 1909), t. I, 354.

Brémond (l'abbé Henri). *Sainte Chantal;* in-12, Gabalda, 1912; — par **J. Chaplain** (15 mars 1913), t. IX, 812.

Brunetière (F.). *Discours de combat;* 3 vol. in-12, Perrin, 1900, 1903, 1907; *Questions actuelles;* in-12, Perrin, 1906, — par **J. Hugues** (15 novembre 1912), t. IX, 147.

Brunhes (Mme H.-J.). Deux articles sur l'action sociale : *Femmes chrétiennes et femmes sociales*, publié dans le *Bulletin de la Semaine* du 2 septembre 1908, d'après le *Petit Eclaireur des Alpes*, et le *Rôle social de l'enfant*, publié dans l'*Eveil démocratique* du 23 août; — par **Paul Tailliez** (15 octobre 1908), t. I, 31.

Bulletin de la Semaine (Le), — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er mars 1910), t. III, 528.

Calippe (l'abbé Charles). *L'attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle:* in-16, Bloud, 1911, — par **J. Rambaud** (1er septembre 1911), t. VI, 673.

—— *La formation sociale des séminaristes;* article de la *Revue du clergé*

français 15 octobre 1911. — par l'abbé **Emm. Barbier** (15 décembre 1911), t. VII, 320.

CASTELGENS (L. P. des). *A Rome et sur les chemins de Rome;* petit in-8; Clermont-Ferrand, Bellet, 1910. — par **Édouard Pontal** (1er mai 1910), t. IV, 88.

CASTILLANI (marquis Antoine DE). *Hommes et choses de mon temps;* in-12, Plon, 1909. — par **Hyrvoix de Landosle** (1er janvier 1911), t. V, 395.

CAULY (Mgr). *Libéralisme et modernisme*, in-12, J. de Gigord, 1910, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 mai 1911), t. VI, 182.

CHARLES (Joseph). *Vers l'idéal : Éveils d'âmes;* in-12, Lyon, Ville, 1907, — par **Paul Tailliez** (15 octobre 1908), t. I, 14.

CHEVALIER et LEGENDRE, voir LABERTHONNIÈRE.

CIVILTÀ CATTOLICA (LA). *Comment et pourquoi l'action catholique doit être populaire;* article du 5 mars 1905, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 juin 1909), t. II, 177.

CHOLLET (Mgr), évêque de Verdun. *Les enfants. Questions du temps présent*, in-16, Lethielleux, s. d. — par **Mgr Delmont** (15 décembre 1911), t. VII, 391.

CLERMONT, *Laure*, in-12, Grasset, 1913, — par **R. Duguet** (1er septembre 1913), t. X, 725.

COUGET (l'abbé Henri). *La divinité de Jésus Christ. L'enseignement de saint Paul*, in-16, Bloud, 1906, — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er février 1912), t. VII, 553.

CRUMER (le pasteur). *Le problème religieux dans la philosophie de « l'Action »*, gr. in-8, Alcan, 1912, — par **J. Hugues** (1er octobre 1912), t. VIII, 816

DARBY (Pierre). *Mon expérience religieuse;* in-16, Paris, 1911 (1912), — par **R. Duguet** (1er janvier 1912), t. VII, 471.

DELASSUS (Mgr). *Vérités sociales et erreurs démocratiques;* in-12, Lille, Desclée, 1909, — par **Dom Besse** (1er mars 1910), t. III, 516.

DELATTE (Rme P. Dom). *Dom Guéranger, abbé de Solesmes;* 2 vol. in-8, Plon, 1909-1910, — par **Paul Dasnan** (15 octobre 1909, 1er et 15 janvier 1910, 1er et 15 février 1910), t. III, 1, 281, 338, 411, 486.

DELEHAYE (le P. Hippolyte), S. J. *The legends of the Saints;* in-8, London, Longmans, 1907, traduction des *Légendes hagiographiques;* in-12, 2e éd., Bruxelles, Vromant, 1906, — par **J. Chaplain** (15 juillet 1912, 15 juin et 15 juillet 1913), t. VIII, 484; t. X, 309, 469.

DELMONT (Mgr). *Modernisme et Modernistes en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en France:* in-12, Lethielleux, 1909, — par **Paul Tailliez** (1er octobre 1909), t. II, 538.

DOUAIS (Mgr), évêque de Beauvais. *L'esprit ecclésiastique, son déclin, son relèvement;* in-8, Gabalda, 1911, — par **Mgr Delmont** (15 octobre 1911), t. VII, 23.

DUBOIS (l'abbé F.). *Vraie et fausse démocratie:* article de la *Revue du Clergé français*, t. XLIV, p. 203 (1910), — par **J. Hugues** (1er et 15 mai 1912), t. VIII, 89, 146.

DUCHESNE (Mgr). *Histoire ancienne de l'Eglise;* tomes I à III, in-8, Fontemoing, 1906-1908, — par **Hyrvoix de Landosle** (1er avril 1911), t. V, 829, — et par **le chanoine Marchand** (1er et 15 juin, 15 juillet et 1er août 1911), t. VI, 201-320, 457, 550.

DUVAL (Frédéric). *Les livres qui s'imposent;* in-8, Beauchesne, 1912, — par **Mgr Delmont** (15 mars 1912), t. VII, 792.

ERMONI (l'abbé). *Le présent et l'avenir du modernisme;* article des Documents du Progrès, août 1909, — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er septembre 1909), t. II, 439.

FLEURY (l'abbé E.). *Hippolyte de la Morvonnais, sa vie, ses œuvres, ses idées;* gr. in 8, Champion, 1911, — par **le chanoine Lecigne** (1er mars 1912), t. VII, 699.

FONSEGRIVE (G.). *Lettres d'un curé de campagne;* in-12, Lecoffre, 1894, — par **Paul Tailliez** (15 novembre 1911, 1er janvier et 15 février 1912), t. VII, 172, 448, 638.

—— *Lettres d'un curé de canton;* in-12, Lecoffre, 1895, — par **Paul Tailliez** (1er avril 1912), t. VII, 906.

—— *Journal d'un évêque. Première partie : Pendant le concordat. Deuxième partie : Après le concordat.* 2 vol. in-12, Lecoffre, 1896-1897, — par **Paul Tailliez** (15 avril, 1er juin et 1er août 1912), t. VIII, 21, 237, 525.

—— *Le Fils de l'Esprit;* in-12, Lecoffre, 1904, — par **Paul Tailliez** (15 septembre et 1er octobre 1911), t. VI, 779, 857.

(Les quatre ouvrages ci-dessus ont été publiés sous le pseudonyme d'YVES LE QUERDEC).

—— *Regards en arrière;* in-16, Bloud, 1908, — par **Paul Tailliez** (15 octobre 1912), t. IX, 11.

—— *La famille, l'Etat, l'Eglise, l'école et l'enfant;* article de la *Revue de Dublin* (octobre 1912), — par **Mgr Delmont** (15 février 1913), t. IX, 631.

FONTAINE (le P.). *Le Modernisme sociologique : décadence ou régénération;* in-8, Lethielleux, 1909, — par **Mgr Delmont** (1er mars 1910), t. III, 542.

—— *Le Modernisme social;* in 8, Lethielleux, 1911, — par **Mgr Delmont** (1er décembre 1911), t. VII, 275.

FRANCE (Anatole). *Les dieux ont soif;* in-18 jésus, Calmann-Lévy, 1912, — par **R. Duguet** (15 août 1912), t. VIII, 625.

FRÉMONT (l'abbé Georges). *La grande erreur politique des catholiques français;* in-18 Bloud, 1910, — par **Paul Taillez** (1er juin 1910), t. IV, 522. (1er juin 1910), t. IV, 157.

GAMBER (l'abbé). *Le discours de Jésus sur la montagne;* in-8, Lethielleux, 1911, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 juin 1912), t. VIII, 348.

GODARD (André). *Les progrès actuels de l'Eglise;* in-16, Bloud, 1907, — par **le chanoine Marchand** (1er et 15 décembre 1912), t. IX, 201, 311.

—— *Le procès du IX Thermidor;* in-12, — par **le chanoine Marchand** (15 janvier 1913), t. IX, 465.

GODARD (Charles). *L'occultisme contemporain;* in-16, 5e édition, Bloud, 1907, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 septembre 1910), t. IV, 697.

GUERMONPREZ (Dr Fr.). *Ce que dit M. l'abbé Lemire quand surgit la doctrine ou la discipline;* in-16, Roussel, 1910, — par **Mgr Delmont** (15 juin 1910), t. IV, 243.

HAMEZ (l'abbé Henri-Marie). *Une hostie vivante : Thérèze Durnerin, fondatrice de la Société des Amis des pauvres;* in-8, libr. Saint-Paul, 1909, — (15 février 1910), t. III, 500.

HANOTAUX (Gabriel). *Jeanne d'Arc;* in-8, Hachette, 1911, — par **Mgr Delmont** (15 mars et 15 avril 1911), t. V, 758; t. VI, 27.

HARMEL (Mme Françoise). *Une grave question de l'éducation des jeunes filles : la chasteté;* in-16, Perrin, 1912, — par **Paul Tailliez** (1er mai 1913), t. IX, 665.

HOUTIN (Albert). *Newman d'après nature (The Real Newman);* articles

publiés dans *Everyman*, octobre et novembre 1912, — par **J. Chaplain** (1er mars 1913), t. IX, 665.

KLEIN (l'abbé Félix). *Mon filleul au « Jardin d'enfants ». Comment il s'instruit;* in-18, A. Colin, 1912, — par **St. de Holland** (1er et 15 juin 1912), t. VIII, 201, 335.

LABERTHONNIÈRE (l'abbé L.). *Le catholicisme et la société;* par l'abbé Laberthonnière, avec le concours de MM. Chevalier et Legendre; in-12, Giard, 1907, — par **Edouard Pontal** (1er et 15 janvier, 1er février 1909), t. I, 220, 285, 337.

—— *Catholicisme et positivisme;* in-16, Bloud, 1911, — par **J. Hugues** (1er septembre 1911), t. VI, 687.

—— *Sur le chemin du catholicisme;* in-16, Bloud, 1912, — par **les abbés A. Michel et Emm. Barbier** (1er avril 1913), t. IX, 871.

LABOURT (l'abbé). *Cours supérieur d'instruction religieuse;* in-12, Lecoffre, 1909, — par **le P. Exupère** (1er septembre 1909), t. II, 397.

LAMY (Etienne). *A propos des Semaines sociales : socialistes et catholiques;* article du *Correspondant*, 25 août 1909, — par **Mgr Delmont** (15 octobre 1909), t. III, 20.

LECANUET (le P.). *L'Eglise de France sous la troisième République.* Tome Ier. Pontificat de Pie IX (1870-1878); in-8, Poussielgue, 1907, — par **Paul Tailliez** (15 juin, 15 août et 15 octobre 1909), t. II, 190, 380; t. III, 7.

LECIGNE (l'abbé). *Arthur Guillemin* (Un chevalier du Syllabus); in-8, Lethielleux, 1909, — par **Auguste Roussel** (15 décembre 1909), t. III, 231.

LE QUERDEC (Yves), *voir* FONSEGRIVE (G.).

LESÊTRE (l'abbé H.). *Les récits de l'histoire sainte. — Le surnaturel dans la Bible;* article de la *Revue pratique d'Apologétique*, 15 septembre 1910, — par **le P. Exupère** (15 décembre 1910 et 15 janvier 1911), t. V, 313, 488.

—— *Histoire de Samson;* article de la *Revue pratique d'Apologétique*, 1er décembre 1907, — par **l'abbé Musy** (1er février 1911), t. V, 569.

LESTANG (l'abbé Ch. DE). *Modernisme, science et démocratie;* in-18, Vic et Amat, 1908, — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er et 15 janvier et 15 février 1910), t. III, 272, 325, 518.

LUGAN (l'abbé). *L'enseignement social de Jésus;* in-8, Bloud, 1908, — par **le P. de Pascal** (15 octobre 1909), t. III, 14.

MALLET (l'abbé F.). *Qu'est-ce que la foi?* in-16, Bloud, 1907, — par **l'abbé Emm. Barbier** (1er et 15 août 1912), t. VIII, 509, 581.

MATER (André). *La politique religieuse de la République française;* in-12, E. Nourry, 1909, — par **Henri Taudière** (1er août 1909), t. II, 309.

MARTINDALE (le P.), *Histoire des religions (Lectures on the History of Religions ;* London, Catholic Trust Society, 1910, — par **J. Chaplain** (1er novembre 1909), t. IX, 65).

MONTIER (Edward). *De l'éducation sociale et sentimentale des filles.*
Première partie : De l'éducation sociale (pour lire à 15 ans).
Deuxième partie : De l'éducation sentimentale (pour lire à 18 ans).
2 vol. gr. in-16, Société fr. d'imp. et de libr., 1911 (Les deux parties réunies : un vol. petit in-8, 1910).
— par **St. de Holland** (1er et 15 décembre 1911), t. VII, 621 et 348.

—— *L'âge enclos dans un collège libre*, in-16, Plon, 1907, — par **Mgr Delmont** (1er janvier 1913), t. IX, 391.

—— *L'éducation intégrale : la culture classique*, par **Mgr Delmont** (1er septembre 1913), t. X, p. 757.

MORICE (Charles). *Le Retour ou : Mes Raisons;* in-12, Messein, 1913, — par **le chanoine Lecigne** (1er mai 1913). t. X, 120.

NARFON (Julien de). *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Origines, Etapes, Bilan;* in-12, Alcan, 1912 (publié précédemment en articles dans la *Grande Revue*), — par **Mgr Delmont** (1er et 15 septembre 1911), t. VI, 717, 797, — et par **l'abbé Emm. Barbier** (1er septembre 1912), t. VIII, 665.

PALAU (le P. Gabriel), S. J., *Le catholique d'action*, traduit par Louis Le besson et Paul Jury, in-24, Casterman, 1907, — par **Auguste Roussel** (1er juin 1909), t. II, 156.

PETRE (Miss). *Autobiographie et vie de George Tyrrell (Autobiography and Life of George Tyrrell)*, — par **J. Chaplain** (15 décembre 1912), t. IX, 327.

POPE (le P. Hugh). Articles de l'*Irish theological Quaterly* sur l'Ecriture sainte et la Vulgate, janvier 1913, — par **J. Chaplain** (1er mai 1913), t. X, 89.

PSICHARI. *L'appel aux armes;* in-12, Oudin, 1913, — par **Roger Duguet** (1er septembre 1913), t. X, p. 727.

RAUSCHEN (Dr Gerhard). *Manuel de Patrologie*, extrait de la revue *Religione e Civiltà*, — (15 janvier 1913), t. IX, 479.

REVUE DU CLERGÉ FRANÇAIS. — Une revue libérale et progressiste, par **l'abbé Emm. Barbier** (15 octobre et 1er décembre 1908), t. I, 2 et 70.

ROLLAND (Romain). *Jean Christophe*, in-12, Ollendorf, 1913, — par R. DUGUET (1er septembre 1913). t. X, p. 729.

SABATIER (Paul). *Les Modernistes;* in-12 2e éd., Fischbacher, 1909, — par **Hyrvoix de Landosle** (1er juillet 1909), t. II, 221.

—— *L'orientation religieuse de la France actuelle;* in-18, A. Colin, 1912, — par **R. Duguet** (15 février 1912), t. VII, 629.

SAXE (le prince-abbé Max DE). *L'union des Eglises*, article publié dans *Roma e l'Oriente*, novembre 1910; — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 janvier 1911), t. V, 469.

SERTILLANGES (le P.). *Saint Thomas d'Aquin;* 2 vol. in-8, Alcan, 1910, — par **le chanoine Marchand** (1er février 1911), t. V., 557.

—— *L'Eglise avant l'Eglise;* article de la *Revue pratique d'Apologétique*, 15 décembre 1911, — par **l'abbé Musy** (1er avril 1912), t. VII, 865.

SICARD (l'abbé A.). *Le Clergé et la Constituante;* articles du *Correspondant*, 25 février et 25 mars 1909, — par **Paul Dasnan** (1er juin 1909), t. II, 167.

TESTIS (pseudonyme de Maurice BLONDEL). Le « Monophorisme », articles des *Annales de philosophie chrétienne*, publiés sous ce titre : *La Semaine sociale de Bordeaux*, octobre 1909-février 1910, — par l'abbé Emm. **Barbier** (1er avril 1910), t. III, 645.

THELLIER DE PONCHEVILLE (l'abbé). *La préparation à l'action sociale;* in-8, Lyon, Ville, 1911, — par **Auguste Roussel** (1er juin 1909), t. II, 163.

—— *L'attente d'un pouvoir fort;* article de la *Chronique sociale de France*, 15 avril 1911, — par **Paul Taillez** (15 mai, 1er et 15 juin 1911), t. VI, 170, 235, 333.

TOURNIER (l'abbé). *Le cardinal Lavigerie et son action politique;* in-8, Perrin, 1913, — par **l'abbé Emm. Barbier** (15 septembre et 1er octobre 1913). t. X, pp. 777, 857.

TONQUÉDEC (l'abbé de). *Immanence*, in-12, Champion, 1913, — par **J. Hugues** (15 septembre 1913) t. X, p. 797).

UNION POUR LA VÉRITÉ (L'). *Les libres Entretiens*, leurs comptes rendus, — par l'abbé **Emm. Barbier** (1er et 15 novembre, 1er décembre 1908, 1er et 15 janvier, 1er février 1909), t. I, 57, 99, 135, 209, 291, 321.

VACANDARD (l'abbé E.). *Etudes de critique et d'histoire religieuse. Les origines du Symbole des Apôtres*, in-12, Lecoffre, 1906, — par **J. Chaplain** (1er février 1913), t. IX, 516.

VANDERPOL (A). *La guerre devant le christianisme*; in-12, Tralin, 1912, — par **J. Rambaud** (15 septembre 1912), t. VIII, 737.

VERDUNOY (l'abbé J.). *Petite année liturgique. Paroissien romain historique et liturgique*; petit in-16, Lethielleux, 1911, — par **St de Holland** (15 août 1912), t. VIII, 611.

WEHRLÉ (l'abbé J.). *La méthode d'immanence*; in-16, Bloud, 1911, — par l'abbé Emm. **Barbier** (1er juillet 1912), t. VIII, 369.

ZEILLER (Jacques). *L'idée de l'Etat dans saint Thomas d'Aquin*; in-8, Alcan, 1910, — par **le P. de Pascal** (1er juin 1911), t. VI, 228.

VI. — " LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME "

I. — HISTORIQUE DE SA FONDATION

But et programme de la revue (I, 1; V, 1). Considérations qui ont décidé son directeur à la créer (V, 622-627; IX, 1-3). Cette fondation est une suite indirecte de la mise à l'index du « Progrès du libéralisme catholique en France, sous le Pape Léon XIII », de M. l'abbé Barbier (ibid.). Cette mise à l'index, sollicitée par les libéraux et exploitée par eux (I, 397-402).

Après deux ans de publication, les résultats acquis, les Actes du Saint-Siège tranchant les questions, rendent-ils inutile la continuation de la revue? (V, 1-2).

II. — ENCOURAGEMENTS ET APPROBATIONS.

Le Directeur de la *Critique du Libéralisme* reçu une première fois en audience privée par S. S. Pie X (I, 402-405; 413-417). Eclatant témoignage d'approbation donné au même par le Saint-Père en 1912 (IX, 8-10).

Nombreuses approbations épiscopales adressées au directeur de la *Critique du Libéralisme* à propos de ses articles sur « Les infiltrations maçonniques » ou en d'autres circonstances (V, 38-43; 77; 177-180).

Nombreux choix de lettres privées de félicitations et d'encouragement adressées à M. l'abbé Barbier pour son œuvre (V, 620-622; 628-671).

III. LA CONTROVERSE CATHOLIQUE.

Le devoir de réfuter l'erreur (Semaine religieuse de Reims) (I, 496-498). Les droits de la critique catholique : est-il nécessaire d'avoir un mandat pour l'exercer? (IV, 297-312). Le vrai rôle du critique (V, 313-317). Le critique catholique prend-il pour règle ses opinions personnelles? (V, 317-319). Son œuvre n'est pas seulement négative, les effets sont très positifs (V, 319-321). Nécessité de la critique (V, 321-325). Les formes de la polémique : de quel côté est la violence; sévérité parfois nécessaire; peut-on polémiquer entre

catholiques? Condamnations vigoureuses de Pie IX contre le libéralisme catholique (V, 325-335).

Réponse à une mercuriale de M. l'abbé Lesêtre aux polémistes, sur la vérité et la charité : erreurs sur l'un et l'autre point (VIII, 61-75). Une méditation sacerdotale sur la liturgie dans le *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice* (VIII, 192-195). Exégèse à pointes de M. l'abbé Gamber (VIII, 348-353). Une page de jeunesse de Mgr d'Hulst (IX, 5-7). Voir les articles de M. Lecigne sur Louis Veuillot, en particulier (IX, 133-147, 216-233). Le métier de Zoïle, paroles de Mgr Gauthey (IX, 318). Le P. Laberthonnière et les flaireurs d'hérésies (IX, 883-885). Allocution de Mgr Chapon aux catholiques sociaux, à propos du centenaire d'Ozanam (X, 296-298).

IV. — CRITIQUES CONTRE LA REVUE ; ATTAQUES DIVERSES.

Attaques de M. l'abbé Pisani contre M. l'abbé Barbier en lui attribuant une brochure qui n'était pas de celui-ci (II, 135-138; 193-197). Attaques de MM. les abbés de Leslang et Desgranges à propos de ses critiques du *Sillon* (III, 261-281). Autres attaques contre les dénicheurs d'hérésie : M. l'abbé Lejay (III, 317); M. J. Guiraud (III, 318); « Mouchards de Rome » (IV, 289-291); critiques de M. F. Veuillot dans *l'Univers* et réponses (IV, 206-217; 397-399; 460-461); attaques directes ou voilées d'évêques et de prêtres contre les critiques « sans mandat » (IV, 297-307); Mgr Chapon, évêque de Nice, défend le *Sillon* en se faisant une arme de la mise à l'index d'un ouvrage de M. Barbier (III, 698-699), il use du même argument à propos de quelques critiques, réplique (III, 699-701); menaces de Mgr Chapon (V, 13-15). Attaques du P. Lecanuet et réponse (V, 22-24). Attaque déguisée de M. J. Guiraud à propos du P. Lecanuet (V, 752-753 ; de M. l'abbé Berthaud curé de Saint-Porchaire à Poitiers (V, 862-870; VI, 120-124; de la *Croix du Nord* (III, 146-147).

MM. Barbier et C. Meignen confondus avec les modernistes, par Mgr Cauly (VI, 182-186). M. Thellier de Poncheville nous accuse de solidariser l'Église avec la monarchie (VI, 241-248). Attaques de la revue *Duns Scot*, du P. Déodat-Marie, à propos de l'« Action française » (VI, 576-577). Attaques de la Semaine religieuse de Toulouse (VII, 379-383). Odieux article du *Bulletin de la Semaine*, à propos des mesures prises par Mgr Chapon contre la *Critique du libéralisme* (VII, 561-562). Sortie du P. Michel-Ange dans les *Études franciscaines* (IX, 192-194). Sortie du P. Rütten contre les contradicteurs de l'Action Populaire de Reims, dans la chaire de Saint-Augustin (IX, 571-572). Violence de M. Janne dans le XXe siècle (X, 166-167).

Insinuations perfides et diffamatoires de M. Bazire dans le *Peuple français* (III, 217; V, 716-717). Odieuse calomnie de M. Bazire, dans la *Libre Parole*, relative à la sécularisation de M. l'abbé Barbier (V, 692). Réponse à cette calomnie (V, 747; X, 79-80). Lettre d'un prêtre à ce sujet (V, 818-820). Poursuites judiciaires de M. Bazire contre M. l'abbé Barbier (IX, 577-578; X, 79-80).

Comment « L'Enquête » (suite de la « Monarchie française ») explique l'approbation donnée par Pie X à M. l'abbé Barbier (X, 583-584), les articles de la *Critique du libéralisme* contre MM. Laberthonnière et Brémond inventions et diffamations de l'« Enquête » (X, 581-591).

Lettre injurieuse d'un prêtre au directeur de la *Critique du libéralisme* (IV, 396-397). Lettre violente de M. l'abbé Belorgey, directeur du *Bien du peuple*, à Dijon, à l'auteur des « Idées du Sillon » (V, 33-34). Lettres diverses de critiques et d'injures adressées à la revue et à son directeur (V, 629, 631, 632, 643).

Plagiats et boycottage. — La *Croix* reproduit un de nos articles en refusant d'en donner l'origine (II, 174). La *Correspondance catholique* s'approprie une étude de M. l'abbé Barbier; M. Charles, dans la *Croix*, démarque audacieusement ses ouvrages sur le Sillon et refuse d'en convenir (IV, 139-145).

V. — POLÉMIQUES.

Polémique de M. Barbier avec le « Bien du Peuple », d'Agen (VI, 482-494);

avec M. l'abbé Fonssagrives à propos de l'éducation de la pureté (V, 513-529; 606-612). Polémique de la *Croix du Cantal* avec Mgr Delmont (V, 870-879); du P. Sertillanges avec M. le chanoine Marchand (V, 880-904). Critiques insidieuses de M. F. Veuillot contre M. l'abbé Barbier et réponses (IV, 206-217; 397-399; 460, 461). Réponses diverses de M. l'abbé Thellier de Poncheville aux critiques de la *Revue*, et répliques (III, 39-49; V, 225-226; 551-555; X, 77-80).

Attaques de M. Bernaërt dans la « Monarchie française » contre M. l'abbé Barbier à propos de l' « Action française » (VI, 71-75; 198). Réponse de M. Barbier (VI, 757-772); nouvelles attaques du même dans « L'Enquête » et réplique (X, 581-591). L' « Enquête » condamnée (X, 624; 696). Polémique de M. l'abbé Barbier avec M. l'abbé Lespinasse, vicaire général d'Agen, au sujet d'une Kermesse semi-religieuse (VI, 362-366; 149-152; 592-598). Polémique de M. J. Rambaud avec M. l'abbé Calippe à propos de « l'attitude sociale des catholiques au XIXe siècle » (VI, 673-686; VII, 112-116; 293-299). Un centre ecclésiastique d'éducation et de formation cléricale sillonniste à Nice. Lettre de Mgr Chapon à son clergé à propos de cette publication et sanctions édictées par lui. Réponse de M. l'abbé Barbier. Les félicitations de la « Revue moderniste internationale » à Mgr Chapon. La sentence de Mgr Chapon annulée (VII, 137-159, 542-553; 681-682; 831). Lettre ouverte de M. l'abbé Barbier à M. l'abbé Soulassol, directeur de la « Semaine religieuse de Toulouse », à propos de son attitude dans l'affaire de Nice (VII, 612-616). Polémique de M. l'abbé Barbier avec la *Revue catholique et royaliste* à propos de l'action sociale catholique et du libéralisme économique (VII, 188-191; IX, 233-254; 277-298). Réponse à M. l'abbé de Pascal sur le libéralisme économique (VII, 190-191). Discussion avec M. l'abbé Gaudeau sur l'indépendance de l'économie politique à l'égard de la morale et du droit naturel (VIII, 723-727; X, 215-218). Polémiques de M. l'abbé Barbier avec le marquis de La Tour-du-Pin sur le libéralisme économique, l'individualisme, la liberté du travail, etc... (VIII, 701-723; X, 207-222). Polémique de M. l'abbé Barbier avec l'*Etoile de la Vendée*, à propos de son « Christ républicain » (VII, 219-220; 304-306; 401-407). Polémique de M. l'abbé Barbier avec M. l'abbé Couget, à propos de « la survivance d'une exégèse moderniste » (VII, (VII, 553-588, 842-852). Attaque de M. l'abbé Tournemtin contre M. l'abbé Barbier, à propos des « Infiltrations maçonniques » et réplique (VIII, 279-282). Polémique de M. Barbier sur le sillonnisme, l'immanentisme et le démocratisme au grand séminaire d'Aix de 1903 à 1906 (VIII, 318-335; IX, 334-339; 408-413). Polémique de M. le chanoine Marchand avec le P. Déodat-Marie, à propos d'une nouvelle théologie de l'Incarnation (VIII, 792-800; IX, 192-195). Polémique de M. Barbier avec M. J. Denais sur le libéralisme politique et social (XX, 579-586; 731-733). Polémique de M. J. Rambaud avec M. de Mun à propos de la lettre du cardinal Merry del Val à celui-ci (IX, 557-569; 649-652). Polémique de MM. Taillez et Barbier avec M. l'abbé Garnier à propos de son article sur l'élection de M. Poincaré (IX, 720-727; 885-909; X, 58-72, 150-152). Démentis du P. Pupey-Girard, aumônier-conseil de la L. P. D. F., et de la présidente de cette Ligue et répliques (IX, 909-911; X, 158-161). Les rectifications du P. Cavallera (X, 445-451; 528-532). Polémique avec la *Croix* à propos de l' « Union » (1913) (X, 837-841; 911-917).

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE. — 1.484-a.